VILLE DE PARIS

©Marc Verhille/Mairie de Paris

Vendredi 3 février 2023

BULLETIN OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

DÉBATS

Séance des mardi 15, mercredi 16 et jeudi 17

NOVEMBRE 2022

Table des matières

Ouverture de la séance. 3

Condoléances. 3

Adoption d'un compte rendu. 7

2022 DFA 53 - Débat d'orientations budgétaires. 7

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la priorisation et à l'amplification des dépenses en faveur du climat et de la justice sociale. 7

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien et au développement des services publics de proximité : Pour une ville protectrice. 7

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à une autorisation temporaire d'ouverture dominicale des commerces à Paris durant les Jeux olympiques 2024. 7

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à un plan de revalorisation et de fidélisation des métiers de la police municipale parisienne. 7

Voeu déposé par l'Exécutif. 7

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et des sanctions mis en place dans le PLF 2023. 7

Voeu déposé par l'Exécutif. 7

2022 DTEC 38 - Rapport Développement durable - Exercice 2021. 7

2022 DDCT 81 - Rapport Égalité Femmes Hommes. 7

Rappel au règlement. 7

2022 DFA 53 - Débat d'orientations budgétaires (suite). 9

Compte rendu de la 2e Commission. 40

2022 DAC 390 - Convention de co-production avec l'association "Maison Elsa Triolet Aragon" en vue de la réalisation de l'exposition sur panneaux "Arrachez-moi le coeur, vous y verrez Paris. Aragon". 41

Suspension et reprise de la séance. 42

2022 DAC 507 - Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de l'E.C.U.J.E. au 119, rue La Fayette (10e). 42

2022 DAC 508 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Maria Casarès au 148, rue de Vaugirard (15e). 44

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une dénomination en hommage à Jacqueline Dreyfus-Weill. 45

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Jeanne Barret (5e). 46

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Rosa Bonheur (5e). 47

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Nicole Catala dans le 14e. 48

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination Jardin de la Lituanie dans le 17e. 49

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Louise de Bettignies. 50

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Paul Chenailler. 51

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à une dénomination en hommage à Madeleine Pauliac. 52

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à un hommage à Pierre Soulages. 53

2022 DAC 38 - Subvention (1.950.000 euros) et avenant à convention avec la SARL théâtre du Rond-Point (8e). 54

2022 DAC 41 - Subvention (3.123.000 euros) et avenant à convention pour l'Association pour le soutien du théâtre privé (8e). 55

2022 DAC 60 - Convention d'occupation du domaine public avec la SCIC Le 100, établissement culturel solidaire (12e). 56

2022 DAC 173 - Convention de partenariat VDP/R.A.T.P. pour la réalisation de la station-œuvre Épinettes-Pouchet dans le cadre du programme artistique T3 Nord. 57

2022 DAC 197 - Subvention (10.000 euros) et avenant avec l'association "Fetart" pour le projet d'exposition sur le pont Saint-Ange (10e, 18e). 58

2022 DAC 614 - Subvention (1.000 euros) à l'association UGOP "Une Goutte d'Organisation Productions" au titre de l'action culturelle locale du 12e arrondissement. 61

2022 DAC 615 - Subventions (3.000 euros) aux associations HF Ile-de-France et la "Compagnie La Portée" au titre de l'action culturelle locale du 14e arrondissement. 62

2022 DDCT 112 - Charte entre la Ville de Paris et le Centre européen du Judaïsme pour le financement de ses activités culturelles. 63

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'activité artistique du théâtre Lavoir moderne parisien. 64

Vœu déposé par l'Exécutif. 64

2022 DAC 378 - Subvention (800 euros) à l'association "Comité interreligieux pour une éthique universelle et contre la xénophobie (CIEUX). 67

2022 DAC 527 - Approbation d'un projet de convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. 68

Compte rendu de la 3e Commission. 70

2022 DVD 126 - Approbation d'une convention de coopération avec Airparif relative à la transmission de

données sur le parc en circulation dans la zone à faibles émissions. 71

2022 DVD 127 - Approbation d'une convention relative à la réalisation de l'expérimentation "Mobilité et qualité de l'air dans la Métropole du Grand Paris : sensibilisation et changements comportementaux". 73

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renforcement des mesures sociales dans le cadre des ZFE. 73

2022 DVD 130 - Communication sur le bilan annuel des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formulés au titre du contrôle du stationnement payant durant l'année 2021. 76

2022 DVD 131 - Plan Vélo 2021-2026. - Six conventions financières avec la Région Ile-de-France relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables. 81

2022 DVD 132 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (227.735,77 euros). 87

Vœu déposé par les groupes "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif aux boîtiers "accessibilité" pour les personnes déficientes visuel. 87

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'élaboration du Plan local de mobilité. 87

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'offre de bus à Paris. 87

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux mobilités dans le 12e arrondissement. 90

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la régulation des autocars et des bus touristiques dans Paris. 92

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accessibilité en vélo des sites olympiques et paralympiques. 94

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la régulation de l'usage des trottinettes électriques en service partagé. 95

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'avenir des trottinettes électriques en libre-service. 95

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'immatriculation des vélos à assistance électrique et des trottinettes électriques. 97

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au lancement d'un appel à projets Place Félix-Éboué. 97

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la période de concertation de l'aménagement de la place Félix-Éboué. 97

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à une campagne de sensibilisation au civisme dans les transports en commun. 99

2022 DGGP 7 - Convention de coopération relative aux enjeux de prévention et de sécurité entre la Ville de Paris et la Ville de Vanves. 100

2022 DPMP 6 - Avenant et subvention (180.000 euros) au Fonds social juif unifié. 101

2022 DPMP 7 - Conventions annuelles d'objectifs, avenant et subventions avec 3 associations pour la prévention de la délinquance et de l'occupation positive de l'espace public. 103

2022 DPMP 10 - Subvention (6.000 euros) avec l'association "Protection civile Paris Seine" (aide au financement du loyer du local situé 13, rue de Panama (18e). 106

2022 DSOL 22 - Subventions (1.126.570 euros) à 4 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté (1 avenant). 107

2022 DSOL 101 - Subventions (158.900 euros) et 18 conventions avec 36 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques. 109

2022 PP 112 - Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 du budget spécial de la Préfecture de police. 113

2022 PP 113 - Adoption du règlement budgétaire et financier du budget spécial de la Préfecture de police. 113

2022 PP 114 - Fixation du mode de gestion et de calcul des amortissements des immobilisations financées sur le budget spécial de la Préfecture de police. 113

2022 PP 115 - Fixation des seuils des charges et des produits en dessous desquels les rattachements du budget spécial de la Préfecture de police ne sont pas effectués 113

2022 PP 121 - Décision modificative n° 1 du budget spécial 2022 de la Préfecture de police. 116

2022 PP 124 - Achat d'espaces publicitaires pour la promotion des concours et recrutements de la Préfecture de police au titre de l'Etat et des administrations parisiennes. 119

2022 PP 128 - Convention de financement des activités de la fondation Louis Lépine pour 2022. 121

2022 PP 130 - Cession à titre gratuit de véhicules au profit de la B.S.P.P. 123

2022 SG 85 - Convention-cadre entre la Ville de Paris et l'association "Protection civile Paris Seine". 125

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au renforcement de la vidéo-protection dans le 17e arrondissement. 126

Suspension et reprise de la séance. 128

2022 DLH 244 - Communication. - Stratégie "développement et amélioration de l'offre de logement 2035". 128

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un moratoire sur la transformation de logements libres en logements sociaux. 128

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un changement de paradigme : d'une politique du tout logement à une politique de l'habitat. 128

2022 DLH 318 - Présentation de l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux. 148

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'arrêt des préemptions et à la rénovation du parc social. 148

Vœu déposé par l'Exécutif. 148

Compte rendu de la 4e Commission. 162

2022 DSOL 66 - Rapport d'exécution 2021 et avenant n° 4 2022 à la convention prévoyant le co-financement de

l'État dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. 162

2022 DSOL 21 - Subventions (1.065.350 euros) à 6 associations pour leurs actions d'accompagnement auprès de jeunes en difficulté et en risque d'exclusion (4 conventions et 1 avenant). 162

2022 DSOL 104 - Subventions de fonctionnement (149.462,00 euros) et subventions d'investissement (153.987,00 euros) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies. - Conventions. 164

2022 DVD 92 - Stationnement de surface. - Dispositions solidaires diverses. 166

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la mise à l'abri des personnes en situation de rue. 168

2022 DSOL 73 - Subvention d'investissement à l'association "Les Jours Heureux" pour les travaux d'extension du foyer de vie Kellermann. 170

2022 DSOL 108 - Avenant aux conventions avec l'ADIAM, pour le solde de la participation 2021 au financement des permanences de nuit des U.L.S. Masséna et Austerlitz (15.903,48 euros). 171

2022 DSOL 106 - Schéma séniors parisiens 2022-2026. 172

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'élargissement du répertoire "Reflex". 172

Dépôt de questions d'actualité. 176

Suspension et reprise de la séance. 177

Examen des questions d'actualité. 177

I - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'expulsion extrajudiciaire d'occupants d'un immeuble vacant rue de Damiette. 177

II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à l'augmentation de la pauvreté à Paris et aux difficultés à organiser des distributions alimentaires. 179

III - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la démocratie locale. 181

IV - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative aux musées parisiens. 183

V - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à la diminution de l'offre de transports en commun à Paris et en Ile-de-France. 184

VI - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la situation financière. 186

2022 GCC 1 - Paris Ville exemplaire sur la sécurité au travail pour un objectif zéro mort au travail. 187

2022 DSOL 106 - Schéma séniors parisiens 2022-2026 (suite). 198

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'élargissement du répertoire "Reflex" (suite). 198

2022 DJS 86 - Communication du Conseil parisien de la Jeunesse sur son rapport d'activité 2021-2022. 204

2022 DGRI 46 - Subventions (17.000 euros) et conventions avec 3 associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'international. 211

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la concertation nationale sur la fin de vie. 213

2022 DSP 7 - Subvention (20.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Acceptess-T" (18e). 214

2022 DSP 65 - Subventions (60.000 euros) et conventions pour 3 associations dans le cadre d'actions de prévention des risques. 216

2022 DSP 88 - Subvention (130.000 euros) et convention avec la SISA des Envierges pour l'augmentation d'activité de la MSP Pyrénées-Belleville (déménagement au 12, rue Botha, 20e) dans le cadre de Paris Med'. 217

2022 DSP 100 - Convention entre l'État et la Ville de Paris relative à la prévention sanitaire des élèves dans les établissements publics parisiens (recette : 1.930.000 euros ; dépense : 50.000 euros). 218

2022 DSP 101 - Subventions (121.302 euros) à 5 associations intervenant au sein de "Quartier Jeunes". 220

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux mutilations faites sur les enfants intersexes. 222

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création de brigades de lutte contre les espèces invasives les plus nuisibles. 224

Compte rendu de la 5e Commission. 225

2022 DLH 241 - Réalisation, 156, 158, 160, rue des Poissonniers (18e) d'un programme de rénovation et d'AQS de 150 logements sociaux par ICF Habitat la Sablière. - Subvention (2.493.010 euros). 226

2022 DLH 301 - Convention de groupement de commandes pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une plateforme numérique de réemploi entre Plaine Commune, Est Ensemble et Paris. 228

2022 DDCT 90 - Subventions à 10 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires. 229

2022 DDCT 97 - Subventions à 3 associations dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation et à la découverte des métiers en faveur des collégiens scolarisés en quartiers prioritaires Mission Promesse Républicaine. 231

2022 DDCT 98 - Subventions de fonctionnement permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public pour le financement de 7 projets associatifs dans les quartiers populaires. 232

2022 DDCT 99 - Avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. 234

2022 DLH 95 - Réalisation 19, rue des Bernardins (5e) d'un programme de création d'une pension de famille comportant 23 logements P.L.A.-I. par l'Habitation Confortable. - Subvention (110.341 euros). 235

2022 DLH 218 - Location de l'immeuble 23, rue Tiphaine (15e) à HSF. - Bail emphytéotique. 238

2022 DLH 246 - Réalisation, 31, rue Pouchet (17e) d'un programme d'aquisition-amélioration de 12

logements sociaux (12 P.L.S.) par Elogie-SIEMP. - Subvention (1.460.493 euros).....240

Information sur le déroulement de la séance.....241

2022 DLH 261 - Subvention (431.568 euros) et avenant 2022 à la convention du 18 mai 2021 entre la Ville de Paris et Soliha Grand Paris.....241

2022 DLH 266 - Réalisation 3, rue Dagorno (12e) d'un programme de construction de logements sociaux (5 P.L.A.-I. - 5 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (840.862 euros).....241

2022 DSOL 99 - Subventions de fonctionnement (1.120.702 euros) et conventions avec cinq associations pour leurs dispositifs parisiens d'hébergement de réfugiés et de familles précaires. 242

2022 DSOL 135 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association "SOS Méditerranée" pour ses missions de sauvetage en mer et de sensibilisation du public parisien à la situation des migrants. 243

2022 DU 145 - Vente à Aximo de 6 lots de copropriétés, 80-82, rue Jean-Pierre-Timbaud (11e). 249

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la création de logements sociaux sur deux sites industriels vacants de la R.A.T.P. (4e). 249

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'impact des travaux de surélévation de l'immeuble I3F, 1-3, quai de Metz. 250

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux travaux du 1-3, quai de Metz engagés par le groupe I3F. 250

Voeu déposé par l'Exécutif. 250

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au soutien des travaux des copropriétés.....252

Voeu déposé par l'Exécutif. 252

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au fonctionnement des ascenseurs dans les résidences de logements sociaux. 253

2022 DU 101 - Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement.....253

2022 DU 120 - Z.A.C. "Chapelle Charbon" (18e). - Modification du dossier de réalisation. - Modification du Programme des Équipements publics. - Avenant au traité de concession. 258

Suspension et reprise de la séance.....261

Election de deux adjoints à la Maire. 261

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la dépollution du site Total sur la Porte de la Villette.....262

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la dépollution de la station Total à la Porte de la Villette. 262

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'occupation temporaire du square Forceval.....263

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet du Pôle Austerlitz. 264

Intervention de Mme la Maire de Paris concernant Mme DATI. 266

Rappel au règlement. 266

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'utilisation du sursis à statuer sur le 10-10 bis, rue Muller (18e).....267

Election de deux adjoints à la Maire (suite). 268

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une réelle concertation pour le devenir du 88, rue Ménilmontant (20e)..... 269

Vœu déposé par l'Exécutif. 269

Compte rendu de la 6e Commission. 271

2022 DJS 154 - Signature des contrats Jeunesse de Paris Centre et des 9e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 19e et 20e arrondissements. 272

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la mise en berne des drapeaux des bâtiments municipaux, en mémoire des victimes de féminicides..... 273

2022 DASCO 111 - Caisses des écoles. - Subventions exceptionnelles (2.490.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire..... 275

2022 DDCT 74 - Déploiement du programme des "Cités éducatives" dans les 14e et 18e arrondissements, et poursuite du programme dans les 19e et 20e arrondissements. 276

2022 DFPE 148 - Subvention (163.650 euros) et convention à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges. 277

2022 DFPE 160 - Subvention (22.000 euros) à 2 associations et conventions pour leurs actions d'accompagnement et de soutien à la parentalité. 279

2022 DFPE 164 - Subvention (20.000 euros) avec avenant à convention à une association pour le fonctionnement d'une Ludomouv citoyenne dans le 12e arrondissement. 282

2022 DFPE 175 - Subvention d'investissement pour le remplacement du véhicule du RPE itinérant "Le Petit Bus" d'ABC Puériculture. 283

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la fermeture totale ou partielle de sept lycées parisiens, par la Région Île-de-France et l'Académie de Paris..... 284

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la restructuration des lycées parisiens et la répartition des formations professionnelles. 284

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la fermeture des lycées Georges Brassens et Armand Carrel..... 284

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la fermeture du lycée professionnel Lucas de Nehou par la Région Île-de-France et l'Académie de Paris. 284

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fermeture de sept lycées professionnels à Paris et en Ile-de-France. 284

Vœu déposé par l'Exécutif. 284

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la température des écoles parisiennes. 289

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au bilan du changement des rythmes scolaires. 291

Rappel au règlement. 292

Suspension et reprise de la séance. 292

Rappel au règlement. 292

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect des principes républicains et du débat démocratique à l'Académie du Climat. 293

Rappels au règlement. 295

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect des principes républicains et du débat démocratique à l'Académie du Climat (suite). 296

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la Journée de la laïcité dans les écoles. 296

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prévention des violences sexistes et sexuelles dans le secteur de l'animation. 297

2022 DFPE 123 - Subventions (648.405 euros), avenants n° 2 avec l'association "La Goutte de Lait Saint Léon" (15e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance. 298

2022 DFPE 173 - Convention et subvention (700.000 euros) avec la "Fondation Léopold Bellan" (8e) pour l'aménagement après la reconstruction de la crèche "Point du Jour" située 22 bis, rue Claude-Lorrain (16e). 299

2022 DAE 103 - Subventions d'investissement (2.990.000 euros) et conventions avec quinze organismes de recherche dans le cadre de l'appel à projets "Emergence(s)". 301

2022 DAE 184 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association" COP1-Solidarités étudiantes". 302

2022 DAE 185 - Dispositif d'aide alimentaire en faveur des étudiants parisiens. 304

2022 DAE 188 - Association nationale de la Recherche et de la Technologie. - Conventions industrielles de formation par la recherche et contrats de collaboration avec des laboratoires de recherche. 305

Information sur le déroulement de la séance. 307

Suspension et reprise de la séance. 307

2022 DSOL 103 - Subventions (253.842 euros) et conventions avec cinq associations pour leurs actions dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance. 307

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un état des lieux du service d'Aide sociale à l'Enfance de Paris. 309

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan du nouveau dispositif d'accueil des mineurs non accompagnés de Paris (Amna). 311

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place du protocole d'aide à l'évaluation de la minorité à Paris. 312

Compte rendu de la 7e Commission. 314

2022 DGRI 25 - Subvention (13.000 euros) à l'association "Coup de Soleil" pour l'organisation du Maghreb des Livres. 315

2022 DGRI 55 - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Solidarités international" pour une aide d'urgence en Haïti. 316

2022 DJS 3 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Emmaus Solidarité". 317

2022 DJS 90 - Subvention (10.000 euros) à la Fédération française d'escrime au titre de l'année 2022. 319

2022 SG 64 - Adhésion à l'association "Comité d'organisation des Championnats du Monde de Para-athlétisme Paris 2023" et convention de financement dans le cadre de l'accueil des Championnats du Monde. 320

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'annulation et au report des grands événements sportifs et culturels en 2024. 322

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux travaux de rénovation de la piscine de Polytechnique. - Equipements sportifs rue Descartes. 324

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au mode de gestion de la piscine Jean Taris. 325

2022 DDCT 103 - Actualisation de la Charte du budget participatif. 327

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à diverses dispositions de la charte. 327

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux enveloppes budgétaires dédiées aux projets locaux. 327

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à diverses dispositions de la charte. 327

Compte rendu de la 8e Commission. 337

2022 DPE 25 - Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris. 338

2022 DPE 26 - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2021. 341

2022 DPE 43 - Expérimentation de pose de poubelles de tri (abribacs). - Signature de deux contrats-type avec Citéo. 344

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la transition électrique des équipements de la Direction de la Propreté et de l'Eau. 345

2022 DPE 8 - Régime des biens remis à "Eau de Paris". - Approbation de la convention et mise à jour des inventaires. 346

2022 DTEC 25 - "Plan d'Actions Air", document d'évaluation du volet Qualité de l'air du PCAET parisien issu de la loi d'orientation des mobilités. 346

2022 DTEC 46 - Approbation du Service Local d'Intervention de Maîtrise de l'Energie, programme de lutte contre la précarité énergétique de 2022 à 2025. 348

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux fournisseurs d'énergie développant des stratégies de spéculation. 348

Vœu déposé par l'Exécutif. 348

2022 DTEC 48 - Convention spécifique entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris relative au financement du projet "Réduction des émissions dues à la combustion du bois". 353

2022 DEVE 97 - Subvention (10.000 euros) à l'association "Erinaceus France" en vue de l'ouverture d'un refuge de soins pour les hérissons d'Europe dans le bois de Vincennes (12e), projet lauréat du budget participatif. 354

2022 DEVE 98 - Bilan annuel du "Plan Arbre" et mobilisation de la Ville de Paris en faveur des arbres. 355

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la publication sur l'OpenData d'un historique des arbres abattus à Paris depuis 2014. 355

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gestion des pieds d'arbres et leurs implications esthétiques, arboricoles et urbaines. 355

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'arrêt de la résine et du cerclage pour les pieds d'arbres. 355

Vœu déposé par l'Exécutif. 355

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux balades à poney. 365

Vœu déposé par l'Exécutif. 365

2022 DAE 151 - Appel à projets "Alimentation durable et solidaire" : conventions et subventions (1.013.300 euros) à 21 organismes, dont deux projets soutenus au titre du budget participatif. 367

2022 DEVE 88 - Subventions (67.280 euros) à 9 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable. 368

2022 DEVE 91 - Subventions (115.000 euros) à deux structures pour leurs actions de sensibilisation à l'alimentation durable au sein des établissements de la restauration collective parisienne. 370

Compte rendu de la 1ère Commission. 372

2022 DFA 48 - Rapports des mandataires du Conseil de Paris dans les conseils d'administration et de surveillance des sociétés de la collectivité parisienne pour l'exercice 2021. 373

2022 DRH 82 - Renouvellement de la convention pluriannuelle entre la Ville de Paris et l'AGOSPAP à compter du 1er janvier 2023. 374

2022 DRH 84 - Convention de partenariat entre la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris dans le cadre de la création de la DSOL. 376

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au renforcement de la régulation de l'activité de meublés touristiques à Paris. 376

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux dispositifs de cybersécurités protégeant les données informatisées de la Ville de Paris. 376

Observation sur le déroulement de la séance. 377

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la revalorisation des professionnels des crèches. 377

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'attribution de la prime Segur aux agents du C.A.S.-V.P. 377

Vœu déposé par l'Exécutif. 378

2022 DAE 153 - Subventions (157.000 euros) et conventions avec cinq structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et deux réseaux de l'I.A.E. 379

Observation sur le déroulement de la séance. 381

2022 DAE 179 - Subvention (450.000 euros) et convention avec Elogie-Siemp pour un projet immobilier de grand magasin de la seconde main et du réemploi dans le 12e. 381

2022 DAE 200 - Subventions (200.000 euros) et conventions avec 20 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A. et d'autres publics fragiles. 383

2022 DAE 41 - Marché aux puces de la Porte de Montreuil (20e). 383

2022 DAE 101 - Marché aux oiseaux de la Cité (Paris Centre). - Fermeture du marché. 388

2022 DAE 161 - Animations de fin d'année sur la place de l'Hôtel de Ville (Centre). - Fixation de la redevance à verser à la Ville de Paris au titre des activités commerciales. 389

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la réforme de la taxe d'apprentissage et sur les recettes des écoles d'arts, de mode et de design de la Ville de Paris. 390

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise en œuvre de la plateforme "Acheter à Paris". 391

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la participation financière de la Ville pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2022. 392

2022 DFA 57 - Décision modificative n° 2 du budget de la Ville de Paris. 393

2022 DFA 65 - Garantie à 100 % de la Ville de Paris pour un financement global de 75.000.000 euros à souscrire par la régie "Eau de Paris" pour acquérir et rénover l'immeuble de bureau situé rue Fernand-Braudel (13e). 394

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un dispositif de soutien à l'utilisation du portail "Chorus Pro" destiné aux usagers parisiens. 394

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. 395

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 396

Clôture de la séance. 396

Question écrite posée à Mme la Maire de Paris. 396

QE 2022-21 - Question de Mme Nelly GARNIER et des élus du groupe Changer Paris, à Mme la Maire de Paris relative aux verbalisations des gestionnaires de terrasses d'établissement engendrant des nuisances. 396

Votes spécifiés. 398

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 398

Comptes rendus des Commissions. 408

Listes des membres présents. 422

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission. 428

Tableau des votes des groupes politiques. 434

Annexe n° 1 - Interventions de deux membres du Conseil parisien de la Jeunesse sur son rapport d'activité 2021- 2022. 439

Annexe n° 2 - Scrutin public relatif au projet de délibération DSOL 135. 441

La séance est ouverte à neuf heures dix minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons appris avec tristesse la disparition de M. Patrick-Olivier Picourt, ancien adjoint au Maire et ancien Conseiller de Paris, le 28 septembre dernier.

Après des études de droit et de sciences politiques, Patrick-Olivier Picourt s'engage très tôt dans la vie politique en créant l'"Association Paris Avenir", dès la première moitié des années 1970, pour imaginer un nouveau statut pour Paris, un travail fondateur et précurseur au changement du statut de notre ville vers ce statut s'approchant du droit commun de toutes les communes de France. Dans le même temps, il devient, à 23 ans seulement, chargé de mission pour Paris au sein du parti des Républicains indépendants. Trois ans après, en 1977, c'est-à-dire au moment de la première élection du Maire de Paris, il confirme ce goût pour la politique et devient chef de cabinet de Jacques Dominati, alors Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Fonction publique.

En 1979, parallèlement à son action politique, il rejoint le groupe "Accor", où il occupe différentes fonctions avant d'accéder à la direction générale. En 1983, il est élu au Conseil de Paris, dont il devient le benjamin à 32 ans. Il siège alors sur les bancs du groupe "Paris Libertés". Il sera réélu en 1989 et en 1995. Entre 1995 et 2001, en écho à ses activités professionnelles, il est nommé adjoint au Maire de Paris, Jean TIBERI, chargé des relations internationales, du tourisme et du développement économique.

Voyageur aguerri, il fondera en 1999 la Compagnie financière Saint-Thomas, qui deviendra une grande société dans le secteur de l'hôtellerie, notamment dans les territoires d'Outre-mer, avec la création en 2008 des auberges et relais hôteliers ultramarins.

Tout au long de ses mandats, il n'a cessé de s'interroger sur la manière de redonner du sens à l'univers urbain. Il a livré quelques-unes de ses réflexions dans son livre "La Cité numérique", publié en 2001. Acteur passionné de la vie culturelle, il a créé en 2007 le Prix de la biographie politique. Chevalier de l'Ordre national du Mérite, Pierre-Olivier Picourt laisse le souvenir d'un homme curieux, créatif, constamment en recherche de solutions face aux défis de son temps. Son enfance en Afrique et son expérience de la maladie très jeune l'ont profondément marqué et ont fait de lui un homme ouvert au monde et aux autres, un Parisien engagé.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à l'ensemble de sa famille, à ses amis, à ses collègues, les condoléances de notre Assemblée. Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

M. Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe Changer Paris, a souhaité bien évidemment s'exprimer. Je lui donne la parole.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les hommages qui prennent place traditionnellement en début de chaque séance du Conseil ne sont pas simplement des hommages personnels, de courtoisie ou d'affection. Ils sont les témoignages de notre reconnaissance envers une génération de femmes et d'hommes qui ont servi avec dévouement et passion notre ville. Dans la majorité, comme dans l'opposition, ils ont contribué à rendre notre ville plus rayonnante, à faire vivre la démocratie locale, à œuvrer à une meilleure qualité de vie à laquelle aspirent les Parisiens. Ils représentent l'identité de notre ville, une ville créative, vivante, où la confrontation des idées est parfois rude, mais qui a une place à part dans l'histoire de France et dans celle des capitales du monde.

Patrick-Olivier Picourt appartenait à cette génération de jeunes Parisiens qui s'étaient engagés auprès de Valéry Giscard d'Estaing, alors Ministre des Finances de Georges Pompidou. Etudiant en sciences politiques, il obtiendra son doctorat à Paris-I. Son principal combat politique - vous l'avez rappelé, Madame la Maire - fut la réforme du statut de Paris : rendre Paris aux Parisiens. Il crée l'"Association Paris Avenir" avec Jacques Dominati, dont l'objectif est d'engager une transformation législative permettant de donner à Paris un maire élu. "A l'époque, on a convaincu le jeune Ministre des Finances, Valéry Giscard d'Estaing. Il a repris le sujet et a changé en 1976 le statut de Paris. J'ai écrit l'ossature du texte qui a conduit à la loi instaurant l'élection du Maire de Paris au suffrage universel", aimait-il à rappeler. Ce droit à la démocratie pour les Parisiens nous semble aujourd'hui évident. Pourtant,

il a fallu l'audace de personnalités de conviction comme Patrick-Olivier Picourt, Pierre-Christian Taittinger, Roger CHINAUD, Jacques Dominati, Claude Goasguen, pour qu'il parvienne jusqu'à nous.

Patrick-Olivier deviendra élu en 1983. Il sera réélu à deux reprises et, de 1995 à 2001, sera l'adjoint au Maire chargé des relations internationales. La bataille fratricide de 2001 l'éloignera de la vie politique parisienne. Son parcours professionnel aura été marqué par une réussite considérable dans le secteur hôtelier. Il entre comme stagiaire dans le groupe "Accor", puis en devient directeur général, conseiller des présidents du groupe, où il crée la direction tourisme et loisirs. Il se lance ensuite dans l'entrepreneuriat en Outre-mer, pour devenir le numéro un du secteur de l'hôtellerie du tourisme ultramarin.

Mais, sa plus grande victoire, il l'obtiendra sur lui-même et sur le tragique destin qui lui était annoncé. Atteint d'une poliomyélite à l'âge de 7 ans, une paralysie totale de ses membres lui était promise par ses médecins. Mais, après un très long séjour à l'hôpital, et avec force et courage, il part, à l'âge de 17 ans, faire le tour du monde à pied et à cheval avec son sac à dos. Dans sa vie personnelle, comme dans son engagement politique, il a toute sa vie refusé la fatalité.

Il nous reste de Patrick-Olivier l'image d'un homme brillant, aux analyses tranchantes et aux mots d'esprit, celle d'un érudit, d'un élu discret et efficace, et d'un infatigable homme d'entreprise. Mon ami Patrick-Olivier s'est éteint le 28 septembre dernier à l'âge de 71 ans. Son engagement pour Paris résonne encore dans les murs de cet hémicycle.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, mes chers collègues.

Nous avons aussi appris avec beaucoup d'émotion la disparition de Mme Nicole Catala, le 19 octobre dernier, ancienne Ministre, Députée, adjointe au Maire de Paris, Conseillère de Paris et Conseillère régionale d'Ile-de-France.

Je voudrais saluer dans la tribune sa fille, Marianne FRANJOU, son compagnon et ses deux petites-filles, ici présents.

Agrégée de droit, Nicole Catala devient professeur à Dakar puis à Dijon, avant de rejoindre l'université Paris-II en 1969, où elle obtient le titre de professeur émérite. Peu de femmes ont eu ce titre-là. Passionnée de droit, elle est l'autrice de très nombreux ouvrages, notamment "Le droit européen du travail", publié en 1992. Jeune étudiante en droit du travail, j'ai beaucoup planché sur les écrits de Mme Nicole Catala.

En parallèle, elle mène une carrière politique en entrant au Conseil économique et social en 1973, et en cofondant en 1981 "Le Club 89" avec Alain JUPPÉ et Michel Aurillac, un cercle de réflexion politique. Peu après, en 1986, elle est nommée Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale, chargée de la formation professionnelle au sein du Gouvernement de Jacques Chirac. La même année, elle sera élue Conseillère régionale d'Ile-de-France et accédera à l'Assemblée nationale en 1988, portée par les électeurs de la onzième circonscription de Paris - toujours cette circonscription du 14e arrondissement. Elle sera réélue en 1993 et en 1997, assurant par deux fois la vice-présidence de l'Assemblée entre 1993 et 1997, puis de 1998 à 2002.

Très attachée à Paris, elle est également élue au Conseil de Paris en 1989, dans le 14e arrondissement. Elle sera réélue en 1995 et en 2001. Pendant cette période, elle est nommée adjointe au Maire de Paris, chargée de l'informatisation des services de 1989 à 1995, puis de l'emploi, de la formation professionnelle et du R.M.I. de 1995 à 2001.

Tout au long de sa carrière, Nicole Catala défendra la parité dans la vie politique et restera fidèle à ses valeurs de gaulliste sociale. Nicole Catala était Chevalière dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, Officière de l'Ordre national du Mérite, ainsi que Chevalière dans l'Ordre des Palmes académiques.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à l'ensemble de sa famille et de ses proches les condoléances de notre Assemblée. Je vous propose une minute de silence en sa mémoire.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je vais donner la parole à Mme la maire du 14e arrondissement, Mme Carine PETIT, à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, et ensuite à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour le groupe Changer Paris.

Madame Carine PETIT, vous avez la parole.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chère famille de Nicole Catala et chers amis de Nicole Catala, il y a une semaine, au conseil du 14e arrondissement de Paris, nous avons également ouvert notre séance avec un hommage à Nicole Catala, qui a été élue de cet arrondissement et, bien sûr, de Paris. Aujourd'hui, nous le faisons au sein de cet hémicycle. Comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire, elle y a été élue de 1989 à 2008. J'ai prononcé quelques mots la

semaine dernière et les prononce ici avec beaucoup d'engagement et de respect par rapport à la femme qu'a été Nicole Catala, à cette femme politique et engagée dans notre arrondissement.

A mes débuts, justement, de jeune militante et jeune femme politique engagée dans le 14e arrondissement, j'ai rapidement fait la connaissance de Nicole Catala. Il était difficile de faire autrement lorsque l'on militait aux côtés de Pierre Castagnou, qui était son premier adversaire, dans un très grand respect républicain. Mais les deux avaient un point commun : cet immense engagement pour le 14e arrondissement, chacun dans leur style et chacun avec leurs valeurs. Ce n'est en effet ni une nouvelle ni une découverte : je ne partageais pas le même projet politique et les mêmes orientations que Nicole Catala. Néanmoins, je veux redire ici, dans notre hémicycle, dans cette Assemblée du Conseil de Paris, ce que je retiens.

D'abord, l'engagement d'une femme en politique. Et, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, ce n'est pas anodin de dire cela. Dans tous les partis politiques, dans les années 1970, 1980 et même 1990, ce n'était pas la parité qui était la marque de fabrique de la vie politique. Elle a d'ailleurs été une fervente défenseure de la parité. Elle a été vice-présidente de l'Assemblée nationale. Là aussi, vous l'avez rappelé, tant du point de vue de sa carrière politique que de son engagement, et aussi professionnellement, elle a été de ces femmes qui ont compté dans le chemin de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je retiens aussi son engagement pour les politiques publiques en direction de l'insertion par l'emploi, de la formation professionnelle et du droit à un service public pour l'orientation des jeunes. Elle était très engagée sur ces sujets dans ses différents mandats.

Et puis - et c'est mon dernier point - elle avait une manière d'exercer la politique au niveau local comme au niveau national et de toujours chercher à faire ce lien, de ne pas mettre en avant l'un par rapport à l'autre, mais bien un enrichissement mutuel, et surtout, en direction des habitants de notre arrondissement. A l'Assemblée, dans le cadre de sa mission comme Secrétaire d'Etat chargée de la formation professionnelle dans le Gouvernement de cohabitation de Jacques Chirac, mais aussi au niveau local, avec la création de l'association "Emploi Développement", existant toujours, et comme à un moment donné dans sa vie, présidente du Centre d'information et de documentation jeunesse.

Je présente de nouveau, au nom de la majorité du 14e arrondissement, mais aussi des habitantes et des habitants qui l'ont connue et en parlent d'ailleurs encore, toutes nos condoléances à sa fille, à ses petites-filles, à ses amis et à sa famille.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame la Maire.

Madame Maud GATEL, vous avez la parole.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nicole Catala s'est éteinte le 19 octobre dernier à l'âge de 86 ans, au terme d'une vie marquée par une grande fidélité au droit, à sa famille politique et au 14e arrondissement.

Née à Millau, elle suivra les pas de son père et de son frère Pierre, pour mener de brillantes études qui lui ouvriront grand les portes de l'université. Licenciée en lettres, agrégée de droit, elle enseignera à Dakar, puis à Dijon et à Paris, formant des générations d'étudiants à la rigueur et à l'excellence. A 35 ans, elle contribue à la création du CIFFOP, le Centre Interdisciplinaire de Formation à la Fonction Personnel dans les entreprises, qui, depuis plus de 50 ans, œuvre auprès des dirigeants aux ressources humaines.

Tout en poursuivant sa brillante carrière universitaire, la politique l'a saisie. Déterminée à faire entendre sa voix de gaulliste sociale, elle s'engage au R.P.R. auprès de Jacques Chirac et de Philippe Séguin. Elle restera fidèle à sa famille politique en dépit des soubresauts de la vie partisane. Secrétaire nationale du R.P.R., membre du bureau politique, elle est aussi présidente de la Fédération R.P.R. de Paris et, plus récemment, membre de la plus haute autorité du Parti "Les Républicains" chargée d'organiser la primaire de 2016. Fidèle à Paris, elle sera Conseillère de Paris pendant 18 ans, adjointe au Maire de Paris et Députée de Paris pendant 14 ans.

Sa silhouette menue, son regard déterminé et son sourire ont profondément marqué les habitants du 14e arrondissement. Secrétaire d'Etat à la Formation professionnelle de 1986 à 1988, vice-présidente de l'Assemblée nationale, elle fut l'une des trop rares femmes politiques à ce très haut niveau de responsabilité à cette période. Sans doute parce qu'elle avait dû se battre pour être acceptée dans un monde profondément masculin, elle avait à cœur de conseiller et d'accompagner d'autres jeunes femmes dans leur engagement. Elle restera une figure reconnue du droit et de la chose publique, et une silhouette familière de Paris, tout particulièrement du 14e arrondissement.

Au nom du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, je veux adresser à sa fille Marianne, à ses petites-filles Chine et Helena, à ses neveux, à sa famille, à ses anciennes collaboratrices, à sa famille politique et aux habitants du 14e arrondissement, nos plus sincères condoléances.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chère Marianne, mes chers collègues, notre si chère amie, notre élue Nicole Catala, Ministre, Députée et Conseillère de Paris, nous a quittés.

J'ai eu la chance de connaître Nicole Catala à l'Elysée et dans le 14e arrondissement où elle était élue. Dès nos premiers échanges, j'ai éprouvé beaucoup d'admiration et d'affectation pour cette grande dame. Originaire de l'Aveyron, agrégée de droit à seulement 25 ans, professeur d'université reconnue par ses pairs, qui lui ont rendu un si vibrant hommage, autrice de nombreux travaux de référence en droit du travail, créatrice d'un centre de formation prestigieux à Assas, le Centre Interdisciplinaire de Formation à la Fonction Personnel, elle a contribué de façon décisive à la professionnalisation des ressources humaines en France.

Pour ses collègues universitaires, Nicole fut et demeure une grande intellectuelle, un modèle de culture, de raison et de mesure. Elle les invite et nous invite à résister à l'intolérance et au manque de dialogue qui s'invite à l'université, pilier de notre démocratie. Nicole Catala a également été une femme politique au parcours brillant, à une époque où les femmes à des postes de haute responsabilité étaient si rares.

Secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle au sein du Gouvernement de Jacques Chirac, Députée, conseillère régionale, Conseillère de Paris, adjointe au Maire, vice-présidente de l'Assemblée nationale, elle sera, au cours de ses différents mandats, une ardente défenseure de la parité hommes/femmes. "Je devais avoir du temps libre pour faire tout cela", répondait-elle aux manifestations d'admiration avec la modestie qui la caractérisait. Alors que nous connaissons tous dans la vie politique des élus si prompts à être contents d'eux-mêmes, Nicole Catala était d'une discrétion élégante et réfléchie.

Si elle fut une femme politique aussi rare, c'est que son élégance et sa discrétion allaient de pair avec une intransigeance et une fermeté incroyables lorsqu'il s'agissait de défendre les principes auxquels elles croyaient et sur lesquels elle ne cédait jamais un pouce de terrain, quels que soient les risques, quoi que puissent lui coûter ses combats. Des principes qu'elle ne cherchait d'ailleurs jamais à imposer, mais qu'elle faisait gagner grâce à une écoute constante des autres, des argumentaires si réfléchis et des raisonnements impeccables.

Gaulliste, elle croyait en la souveraineté de la France sociale. Elle fait partie de ces femmes politiques à qui l'on doit tant pour protéger les salariés, pour donner leur chance à tous les jeunes, en particulier grâce à l'apprentissage, pour concrétiser le beau principe de promotion sociale par le travail, pour aider les plus vulnérables à retrouver les moyens d'une vie digne par le travail.

Nicole n'était pas seulement une femme à la trajectoire admirable, mais également une élue profondément engagée auprès des habitants du 14e arrondissement, qui, comme cela a été souligné, m'en parlent souvent encore. Elle était toujours à l'écoute, en particulier des plus petits et des plus vulnérables pour lesquels elle œuvra avec une efficacité redoutable, accompagnée de sa collaboratrice et amie Danièle GIRARD.

Enfin, Nicole Catala était une femme d'idées et de convictions, qu'elle défendait avec force et indépendance en dehors de toute considération partisane. Gaulliste sociale, elle militait à la fois pour la souveraineté et la grandeur de la France. Elle était très compétente et en pointe dans les domaines de l'emploi : la formation professionnelle, les ressources humaines et l'apprentissage. Elle créa ainsi l'association "Métier, emploi et formation" pour venir en aide aux jeunes en difficulté scolaire, et, dans le 14e arrondissement, l'association "Emploi et Développement", qui a permis à des milliers de personnes de surmonter des parcours professionnels et souvent personnels parfois chaotiques pour s'insérer durablement dans l'emploi.

Si elle a su être si efficace, c'est qu'elle avait toutes les cartes en main et qu'elle a toujours su tirer le meilleur de chacun des univers si différents qui étaient tous les siens. Comme l'a rappelé le Professeur Jean-Claude JAVILLIER, Nicole Catala avait su lier droit et engagement politique, la faculté et le Parlement, puis le Gouvernement de la République, sa connaissance du droit du travail, du dialogue social et des réalités de l'entreprise, mais aussi sa proximité d'élue de terrain avec celles et ceux qui avaient besoin de dispositifs et de structures adaptées pour retrouver le chemin de l'emploi et de la promotion sociale. C'est comme cela, en mêlant chacun de ces univers, qu'elle a su agir efficacement et dans la durée. C'est aussi pour cela que toutes ces structures vivent toujours et demeurent si utiles à la population.

Fidèle aux causes et aux engagements qu'elle a fait siens, Nicole faisait preuve d'une fidélité sans faille à l'égard de ses amis, dans les jours calmes mais aussi par-delà les tempêtes. Les élus et militants du 14e arrondissement l'ont toujours eue à leurs côtés. C'est donc à cette femme si brillante, qui mettait toujours en avant ses principes plus que sa carrière ou sa personne, une grande dame profondément engagée, humble et si efficace, que nous rendons hommage aujourd'hui.

Je me réjouis que, comme l'a rappelé Mme la Maire, sur notre proposition, le conseil du 14e arrondissement ait souhaité à l'unanimité qu'une rue ou une place du 14e arrondissement porte le nom de Mme Nicole Catala. A sa fille

Marianne, dont elle était si fière, à ses petites-filles, à Danièle GIRARD qui l'a accompagnée et soutenue jusqu'au bout, je présente au nom de mon groupe mais aussi au nom de Patrick VIRY et de Jean-François ALEXANDRE, Conseillers de Paris et du 14e arrondissement, nos très sincères condoléances.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Merci infiniment pour ces prises de parole. En accord avec sa famille, avec la maire du 14e arrondissement et l'ensemble des élus, et le groupe dans lequel Mme Catala avait siégé, en tous les cas avait sa fidélité, nous trouverons ensemble le lieu qui conviendra à une dénomination "Nicole Catala" dans le 14e arrondissement.

Je vous remercie. Je salue à nouveau la famille de Mme Catala et vous remercie, chers collègues, pour ces paroles.

Adoption d'un compte rendu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons le cours de la séance.

Le compte rendu sommaire de la séance des 11, 12 et 13 octobre 2022 a été affiché.

Sur ce document, y a-t-il des observations ?

S'il n'y en a pas, il est adopté.

2022 DFA 53 - Débat d'orientations budgétaires.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la priorisation et à l'amplification des dépenses en faveur du climat et de la justice sociale.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien et au développement des services publics de proximité : Pour une ville protectrice.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à une autorisation temporaire d'ouverture dominicale des commerces à Paris durant les Jeux olympiques 2024.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à un plan de revalorisation et de fidélisation des métiers de la police municipale parisienne.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et des sanctions mis en place dans le PLF 2023.

Voeu déposé par l'Exécutif.

2022 DTEC 38 - Rapport Développement durable - Exercice 2021.

2022 DDCT 81 - Rapport Égalité Femmes Hommes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La conférence d'organisation a convenu, avec les présidents de groupes, d'un débat organisé sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris pour 2023. Il s'agit de la communication DFA 53, à laquelle il convient d'adjoindre des dossiers : DTEC 38, c'est-à-dire le rapport développement durable 2021, et DDCT 81, le rapport Egalité Femmes Hommes que nous devons aussi présenter à l'occasion de cette séance. Il a donc été convenu en conférence d'organisation, avec les présidents, d'un débat organisé sur ce thème. Ce débat inclura, comme il se doit, dans les temps de parole définis, la présentation des vœux de l'ensemble des groupes.

Je vais, bien sûr, introduire ce débat.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame la Présidente du groupe Changer Paris, vous avez la parole avant que je ne prenne la parole pour introduire ce débat. Je vous en prie.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Madame la Maire, c'est pour un rappel au règlement.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce rappel au règlement se fonde sur l'article premier du règlement intérieur de notre Assemblée qui dispose : "Les projets de délibération, accompagnés d'une note explicative de synthèse, sont adressés 12 jours francs au moins avant la séance à l'ensemble des Conseillers". Le Conseil de Paris

est aujourd'hui appelé à débattre des orientations budgétaires pour l'année 2023. Or, l'article 2123-1 du CGCT dispose : "Le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur", que je viens de citer. "Il est pris acte de ce débat par une délibération".

Ce document aurait donc dû être transmis avant le mercredi 2 novembre au plus tard. Contrairement à ce que vous venez de dire, Madame la Maire - comme toujours, vous transformez la réalité - de vives inquiétudes ont été exprimées par Catherine DUMAS mais aussi par les autres présidents de groupe en conférence d'organisation. S'agissant d'un document primordial, il est censé être préparé de longue date. Nous l'avons eu lundi 7 novembre après-midi. Du jamais vu. C'est inédit dans une collectivité comme Paris.

Entre-temps, alors que les Conseillers de Paris ne disposaient ni du rapport ni d'aucune information en ce sens, vous avez décidé - je dois le dire, de manière un peu honteuse et cachée - par un "tweet", une augmentation de 52 % de la taxe foncière. Mais quel mépris ! Mais quel irrespect !

Oui, cela vous fait sourire et cela vous fait rire. Cela ne fait ni sourire ni rire les Parisiens.

Irrespect du Conseil de Paris, avec une attitude qui met à mal le fonctionnement démocratique de cette Assemblée. Irrespect d'un règlement intérieur qui s'impose à tous, mais, comme toujours, vous le violez régulièrement. Irrespect du C.G.C.T., dont vous ne connaissez même plus les clauses ni les articles, qui constitue un vice de forme entachant d'ores et déjà le budget 2023. Et d'ailleurs, nous nous fonderons sur cet article. Irrespect de la parole publique, mais vous n'en êtes plus à cela près, en trahissant une promesse de campagne, pourtant réaffirmée ici même à la demande de mon collègue David ALPHAND.

Cet irrespect se double d'un mépris profond des Parisiens et de leurs préoccupations - l'inflation supérieure à 6 %, les prix de l'énergie qui flambent, le pouvoir d'achat en berne - alors que vous avez déjà augmenté de 25 % les recettes fiscales depuis 2013. Qu'en avez-vous fait ? Alors que les bases cadastrales augmenteront de 7 % l'an prochain…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez trois minutes et je pense que vous avez écoulé votre temps de rappel au règlement.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Dès que cela vous gêne, vous respectez le règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais vous rappeler au règlement.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Dès que cela vous gêne, le règlement revient à la charge.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais rappeler la présidente de groupe au règlement pour non-respect du règlement.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Le respect du règlement ? Respectez votre parole publique ! Respectez votre parole !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Veuillez conclure, s'il vous plaît. Vous avez largement dépassé votre temps de parole.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Nous refusons d'être les complices des "braquages" des Parisiens que vous allez encore commettre. Vous ne respectez rien. Votre mauvaise gestion de Paris est flagrante.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous continuez à ne pas respecter le temps de parole qui vous est alloué.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Ah, oui, cela vous gêne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, cela gêne le règlement intérieur.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Vos alliés sont également très gênés. Souriez, vous avez raison, souriez, parce que ce sont les Parisiens qui vont payer. Vous avez bien chanté, vous avez bien menti. Les Parisiens vont payer maintenant.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, parce que je vous rappelle au règlement. Vous avez très largement dépassé le temps de parole qui vous est imparti.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Nous ne serons pas complices : ni de ce braquage ni de cette trahison. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE pour répondre.

Allez-y, répondez, même s'ils ne veulent pas écouter la réponse. Ce n'est pas grave.

Monsieur Patrick BLOCHE, vous pouvez répondre à ce rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je vais être court et factuel, Madame la Maire, avec votre permission.

J'ai effectivement réuni la conférence d'organisation dans les délais prévus par le règlement intérieur le 4 novembre dernier. Nous avons évidemment organisé la séance et tout particulièrement le débat qui va nous occuper ce matin, le débat d'orientations budgétaires. En l'occurrence, j'ai annoncé, lors de cette conférence d'organisation, que le rapport d'orientations budgétaires serait diffusé le lundi 7 en début d'après-midi, ce qui a été d'ailleurs fait. Donnant suite à un certain nombre d'observations, j'ai souhaité retarder au mercredi 9, à 12 heures, le dépôt des vœux pour ce débat d'orientations budgétaires. Nous nous sommes quittés dans ces conditions.

Vendredi après-midi, la présidente de la 1ère Commission m'a appelé pour demander que la réunion de la 1ère Commission soit reportée de 24 heures. J'ai évidemment accédé à sa demande. La réunion de la 1ère Commission, qui était prévue le mardi 8, à 15 heures 30, a été fixée le mercredi 9, à 15 heures 30. Il s'avère que le lundi 7, sans me prévenir, la présidente de la 1ère Commission a décidé d'annuler la réunion de la 1ère Commission, dont elle avait elle-même demandé le report. Evidemment, j'ai pris acte de son empêchement. J'ai donc demandé à l'un des deux vice-présidents, en l'occurrence Jérôme GLEIZES, de convoquer et de présider la réunion de la 1ère Commission, qui a eu lieu mercredi 9, à 15 heures 30. Je rappelle que le passage du rapport d'orientations budgétaires en 1ère Commission n'était en rien une obligation.

Effectivement, le rapport d'orientations budgétaires a été introduit tardivement. Personne ne saurait le contester. Le Code général des collectivités territoriales, évoqué par la présidente du groupe Changer Paris, qui est une norme supérieure au règlement intérieur du Conseil de Paris, prévoit un délai de 5 jours francs. En l'occurrence, si nous étions amenés à adopter un délai supérieur à celui prévu par le C.G.C.T., nous serions amenés à empiéter sur les pouvoirs propres de la Maire de Paris, ce qui n'est pas envisageable pour rester dans un cadre légal.

Nous avons donc mis en œuvre l'article 2121-12 du Code général des collectivités territoriales prévoyant 5 jours francs. En l'occurrence, le rapport d'orientations budgétaires a été diffusé plus de 5 jours francs avant le débat de ce matin. Excusez-moi, c'est un peu roboratif, mais ce sont des éléments de droit qui rassureront, j'en suis persuadé, tous les élus qui sont restés dans cet hémicycle à l'heure qu'il est. Nous allons débattre en toute légalité.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La planète brûle et Mme DATI continue à regarder ailleurs.

2022 DFA 53 - Débat d'orientations budgétaires (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, dans un contexte national et international préoccupant, marqué par le dérèglement climatique, la crise énergétique, la crise économique qui se traduit par une très forte inflation, toutes les communes font face à des difficultés inédites. Paris a la chance d'avoir une situation financière saine, attestée par plusieurs agences de notation qui maintiennent la meilleure notation possible pour notre Ville, la note AA. Nous disposons aussi d'un patrimoine immobilier qui, depuis 2001, est passé de 14 milliards d'euros à 40 milliards d'euros à ce jour. Tous ces chiffres et indicateurs attestent de la bonne santé de notre Ville.

D'ailleurs, à la fin du deuxième trimestre 2022, le niveau d'activité à Paris est de plus 4 % par rapport à fin 2019, contre 1,1 % au niveau national. Au total, fin juin 2022, l'emploi salarié parisien dépasse de 4,1 % son niveau d'avant la crise, c'est-à-dire d'avant fin 2019. Hors intérim, ce constat vaut pour tous les grands secteurs d'activité, même si la hausse de l'emploi salarié est dans notre ville fortement portée par le secteur tertiaire marchand. Elle demeure toujours plus forte qu'au niveau national.

Le taux de chômage, au sens du B.I.T., est à 5,7 % à Paris à mi-2022, c'est-à-dire à moins 0,8 % par rapport à l'année dernière, à moins 0,6 % par rapport à la fin 2019. La baisse est toujours plus sensible à Paris que sur le reste du territoire. Cela n'a pas toujours été le cas en ce qui concerne le taux de chômage parisien par rapport au taux de chômage national.

Le tourisme, la dynamique de reprise observée depuis le printemps est visible. Paris se distingue particulièrement. C'est l'une des premières capitales européennes à avoir retrouvé dès le mois de mai des taux d'occupation comparables à ceux de 2019. Paris est la ville la plus recherchée dans les moteurs de recherche de type "booking", et on l'a vu lors des dernières vacances de la Toussaint. Selon les premières estimations de l'Office du tourisme, la fréquentation du Grand Paris pourrait être de l'ordre de 35 millions de touristes en 2022.

Paris demeure donc une ville très attractive, créative, dynamique, qui repose tant sur ses grandes entreprises que sur celles de l'économie sociale et solidaire, sur ses artisans, ses commerçants, sur les travailleurs, les agents publics, qui font la vitalité de notre ville. Cette situation saine nous permet de disposer de services publics de qualité dans tous les arrondissements parisiens, de l'Est comme de l'Ouest. Nous en sommes fiers.

Je pense, bien sûr, aux crèches, aux écoles, aux centres de loisirs, aux cantines, aux bibliothèques, aux médiathèques, aux centres de santé, aux piscines, aux E.H.P.A.D. Je veux les préserver par-dessus tout. Je m'y suis engagée. Tout comme je veux que Paris reste la ville phare de l'investissement dans la transformation écologique, qu'il nous incombe de mener pour le présent et pour le futur. Parce que nous sommes la ville de l'Accord de Paris sur

le climat, cela passe par un investissement fort et dynamique pour porter ces transformations. Je m'y suis aussi engagée.

Toutes les communes de France sont aujourd'hui confrontées à une situation très difficile, qui, malheureusement, n'a pas été prise en compte par le Gouvernement. Aucune indexation des moyens n'a été pensée pour tenir compte de l'inflation ou de l'augmentation des coûts de l'énergie, par exemple. Ce qui signifie, pour les coûts de l'énergie, plus de 100 millions d'euros par rapport à 2021 pour Paris. Soit une dépense totale de 170 millions d'euros prévus sur le budget 2023. Sans oublier qu'à Paris, face au Covid, nous avons engagé des dépenses exceptionnelles pour protéger les Parisiennes et les Parisiens - 1,2 milliard d'euros - dans des domaines qui relevaient pour l'essentiel de la compétence de l'Etat et que l'Etat a refusé jusqu'à ce jour le remboursement d'une partie des sommes engagées. Nous attendons toujours le remboursement des masques tant annoncé. Si certains ici présents peuvent nous aider, ce sera une bonne action pour les Parisiennes et les Parisiens.

Le budget 2023, que nous préparons avec ma majorité municipale et dont nous présentons à ce jour les grandes orientations, s'inscrit donc dans ce contexte national et international difficile. Malheureusement, la situation budgétaire tendue à laquelle nous sommes tous confrontés dans le pays, va encore s'aggraver avec le projet de loi de finances pour 2023. Aujourd'hui, tous les maires partagent le même constat. Face à ces crises que personne ne pouvait anticiper, nous avons besoin de moyens pour continuer à assurer notre mission de protection des concitoyens, par des politiques de proximité efficaces, de solidarité, et bien sûr par notre mission d'investir dans la transformation écologique de Paris.

La réponse du Gouvernement a été d'augmenter la péréquation et de réduire encore les dotations de notre Ville. Pour Paris - tenez-vous bien, rappelez-vous ces chiffres et rappelez-les parce que les faits sont têtus - la péréquation atteindra désormais 720 millions d'euros pour une D.G.F. qui s'élève à 40.000 euros. 720 millions d'euros de péréquation pour une dotation globale de fonctionnement de 40.000 euros. Certains me disent : soyez heureux, il y a beaucoup de villes qui ont des D.G.F. négatives. Oui, ils ont inventé la D.G.F. négative. Nous, on a 40.000 euros. Ce qui veut dire que les contribuables parisiens paient 720 millions d'euros sur leur activité, leur contribution, leurs impôts, pour le budget de l'Etat.

Ensuite, le Gouvernement a décidé de supprimer des impôts sur des acteurs économiques qui revenaient jusqu'à présent aux communes et leur permettaient d'être intéressées au développement de leur territoire. La C.V.A.E. et les réformes engagées par le Gouvernement privent la Ville de 500 millions d'euros de recettes. 500 millions d'euros de recettes en moins.

Pour trouver des solutions, nous avons porté des amendements au projet de loi de finances de 2023. D'ailleurs, je veux remercier Paul SIMONDON et Nicolas BONNET-OULALDJ d'avoir travaillé sur ce sujet, ces amendements. Le rapport qu'ils ont fait a pu être transmis aux parlementaires. Nous avons travaillé avec les parlementaires, avec les présidents des commissions des finances, avec les présidents des Assemblées parlementaires et les groupes, pour pouvoir porter des amendements. Quasiment tous les amendements ont été adoptés par le Parlement - presque tous - mais rejetés par le Gouvernement, qui, d'ailleurs, n'a laissé aucune place au débat parlementaire puisqu'il a eu recours au 49-3. Ces différents amendements n'ont donc pas été considérés par le Gouvernement, alors même qu'ils ne coûtaient rien aux Parisiens ni même à l'Etat. Ces amendements, nous les avions aussi formulés en lien très étroit avec les associations d'élus. Je pense à l'"Association des maires de France" ou encore à "France Urbaine".

Nous avions aussi avancé un certain nombre de propositions. Je pense notamment à la Préfecture de police, sur la base du rapport de la Cour des comptes, mais j'y reviendrai tout à l'heure. Dans ces propositions, il y avait quoi ? Par exemple, faire contribuer davantage les propriétaires d'une résidence secondaire à Paris et les logements vides. D'ailleurs, c'était utile, et pas simplement pour Paris. Beaucoup d'autres communes de France de tous bords politiques s'étaient jointes à cette proposition. Augmenter la taxe de séjour pour les hôtels 5 étoiles et les palaces. Aujourd'hui, c'est une taxe dérisoire de 4 euros la nuit pour des nuits qui peuvent coûter plusieurs milliers d'euros. 4 euros. C'était aussi, par exemple, lutter contre les abus fiscaux sur certaines transactions immobilières très élevées, sur lesquelles un certain nombre de propriétaires utilisent les voies de l'optimisation fiscale pour échapper aux D.M.T.O.

Aujourd'hui, nous faisons donc un choix. Ce choix est clair : c'est celui de refuser de dégrader nos services publics. Cela voudrait dire concrètement quoi dans la vie des Parisiens ? Fermer nos piscines ? Supprimer la gratuité des activités périscolaires du mardi et du vendredi qui permettent à nos enfants d'accéder à la culture, au sport ? Réduire le nombre de places en crèche ? Accueillir moins d'enfants dans nos P.M.I., alors que nous avons un réseau de P.M.I. - d'ailleurs, je vous le dis, je l'ai accepté - où l'Etat via l'A.R.S. a demandé que nous prêtions nos médecins de P.M.I. pour faire face à l'épidémie de bronchiolite qui fait aujourd'hui l'objet d'un scandale absolu, d'un effondrement très visible de notre hôpital. Evidemment que nous allons dire oui. Donc il aurait fallu quoi ? Diminuer ce service public essentiel de protection maternelle et infantile ? Non. Remettre en question le prix de la cantine qui débute à 13 centimes d'euro ? C'est vrai, la droite de Mme DATI n'est pas là, mais ils étaient contre les tarifs sociaux. On s'en souvient. Ces murs s'en souviennent.

Il fallait faire quoi ? Faire en sorte que les tarifs dans les centres de loisirs ne tiennent plus compte des situations des parents ? Revenir sur la gratuité des transports en commun pour les séniors ? Je me souviens, là aussi, du débat enflammé qui a même valu le départ de mon premier adjoint de l'époque. Le fait d'instaurer la gratuité des transports pour les séniors était un acte inacceptable pour certains. Pour nous, c'était un acte de justice qu'il nous fallait absolument rétablir pour les séniors, notamment sous conditions de ressources.

Revenir sur la gratuité des transports pour les enfants, alors que c'est une aide aux familles, aux classes moyennes et aux catégories populaires ? Revenir sur la gratuité des transports pour les personnes en situation de handicap ? Revenir sur la gratuité du Vélib' pour les jeunes à partir de 14 ans jusqu'à 18 ans, alors qu'ils nous félicitent tous les jours de pouvoir utiliser ce service public gratuitement ? Ou alors, moins de policiers municipaux dans nos rues pour la tranquillité des Parisiennes et des Parisiens ? C'est non.

Nous refusons tout autant de construire moins de logements pour les familles parisiennes. Nous refusons tout autant de réduire nos investissements dans la transition écologique. Jamais je n'accepterai ce chemin pour notre ville qui nous conduirait à moins bien vivre ensemble, alors que nous avons besoin de soutenir les classes moyennes les plus fragiles et d'accélérer la transformation écologique de Paris. Oui, gouverner, c'est choisir. Pour moi, le choix est clair : les engagements fondamentaux pris devant les Parisiennes et les Parisiens en 2020 sur la solidarité et l'écologie seront tenus. Je préserverai donc les services publics de qualité offerts aux Parisiens. Je poursuivrai la construction de logements sociaux et continuerai à investir dans la transition écologique.

D'ailleurs, afin de dégager des moyens supplémentaires, nous avons mis en œuvre un travail pour nous permettre de dégager aussi des économies de fonctionnement. L'objectif fixé, c'est 250 millions d'euros sur le fonctionnement de la Ville. Et puis, évidemment, nous avons pris des mesures en matière de sobriété pour réduire notre facture énergétique et les coûts liés à la gestion courante de la Ville. Nous attendons 10 % de baisse de cette facture grâce à ces mesures de sobriété.

Nous allons aussi engager une discussion avec l'Etat pour qu'il paie le juste prix, par exemple lorsqu'il occupe des biens immobiliers de la Ville qui font partie du patrimoine des Parisiennes et des Parisiens, et qui ne donne lieu à aucune rétribution actuellement. Nous ouvrirons ce chantier avec le Préfet de Région, représentant l'Etat. Nous allons aussi revoir à la baisse nos contributions, là où la Ville finance des missions qui relèvent de la compétence de l'Etat. Je pense au financement du service des titres aux étrangers, qui ne relève pas des compétences de la Ville et est financé par la subvention de la Ville à la Préfecture de police, d'ailleurs dénoncé comme tel par la Cour des comptes, qui dit, dans son rapport de 2019 : "Le contribuable local finance des actions relevant du contribuable national". Oui, nous allons revoir tout cela. Je le disais tout à l'heure : ce n'est pas normal, ce n'est pas acceptable que le contribuable parisien verse 720 millions d'euros au budget de l'Etat et reçoive en contrepartie une dotation de fonctionnement de 40.000 euros.

Oui, j'avais aussi pris l'engagement de ne pas augmenter les impôts des Parisiens, et j'aurais préféré tenir cet engagement. J'aurais préféré que l'Etat puisse être partenaire de la Ville, mais cela n'a pas été le cas. D'ailleurs, écoutez-les : ils sont tous en campagne pour une campagne qui aura lieu dans 4 ans, alors que l'extrême droite est aux portes du pouvoir. Ils sont plus préoccupés par le fait de dénoncer la gestion de la Ville de Paris, ville progressiste reconnue comme telle dans le monde entier. Mais, bon, je ne pourrai pas tenir cet engagement. Et donc, j'en appelle aux propriétaires parisiens, à leur solidarité, pour nous permettre de maintenir un service public de qualité et un investissement dans la transformation écologique de notre ville, parce qu'ils le savent, nous le savons tous, nous ne pourrons pas vivre dans une ville non solidaire et où les températures envisagées atteindront 50 degrés Celsius, sans la transformer en profondeur. Nous le savons.

J'ai donc proposé une augmentation de 7 points de la taxe foncière payée par les propriétaires. Donc, oui, la taxe foncière sera un outil de solidarité entre les Parisiens. Pour que son augmentation soit juste, nous exonérerons à 100 % les ménages fragiles, notamment les titulaires de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées - une évidence. Nous exonérerons de 100 % les bénéficiaires de l'Allocation supplémentaire d'invalidité, les plus de 75 ans, sous conditions de ressources, les titulaires de l'Allocation aux adultes handicapés, sous conditions de ressources.

Très concrètement, sans cette hausse de la taxe foncière, oui, nous aurions été contraints d'augmenter de 40 % les tarifs de cantine scolaire, de mettre fin à la gratuité des activités périscolaires les mardis et les vendredis, mais aussi à la gratuité des musées, de geler le recrutement de 400 policiers municipaux, de mettre fin à la gratuité du "pass" Navigo pour les jeunes, dont bénéficient des milliers de Parisiens, de fermer des piscines publiques, comme dans plusieurs villes de France à cause de l'augmentation du prix de l'énergie, ou encore de mettre fin aux baignades gratuites l'été, de ne plus accompagner 200.000 foyers parisiens grâce aux aides du Centre d'action sociale. Tout cela sera évidemment maintenu.

Mais la taxe foncière sera aussi un outil d'incitation pour accélérer la transformation écologique de notre ville, parce que les propriétaires seront exonérés à 100 % de leur taxe foncière s'ils engagent des démarches de rénovation thermique de leur logement dans les conditions prévues par la loi, et ce, depuis 2020. Donc, grâce à cette

nouvelle recette, nous allons pouvoir poursuivre l'aide aux classes moyennes, aux catégories populaires, aux familles parisiennes, et aussi accélérer la lutte contre le dérèglement climatique.

Les Parisiennes et les Parisiens pourront toujours accéder gratuitement aux services de protection maternelle et infantile. Les enfants continueront à bénéficier gratuitement des activités périscolaires, à manger à la cantine sans augmentation de prix, dès 13 centimes d'euro, à grandir dans nos écoles, accueillantes avec l'art, la culture, le sport. Nous conserverons aussi le niveau d'accueil en crèche des enfants de moins de 3 ans. Je rappelle ici que le niveau d'accueil le plus haut de France par habitant est dans notre ville. Soyons-en fiers. 8 enfants sur 10 de moins de 3 ans sont accueillis en crèche. Nous continuerons à produire des logements pour les classes moyennes et les catégories populaires, avec un objectif de 40 % de logements publics d'ici à 2035. Nous en parlerons dans ce Conseil. Je redis avec force : nous maintiendrons toutes ces aides essentielles à la classe moyenne, comme la gratuité du "pass" Navigo pour les plus jeunes, pour les personnes en situation de handicap ou pour nos aînés.

Nous accélérerons la transition écologique, puisque nous allons construire plus de pistes cyclables, de nouvelles cours "Oasis". Nous planterons plus d'arbres, déploierons plus de nature et moins de voitures dans notre ville. Nous irons plus loin dans l'isolation thermique des logements du parc social comme du parc privé. Malgré l'inaction climatique du Gouvernement qui lui vaut condamnation, je proposerai d'investir massivement 1,7 milliard d'euros en 2023, en grande partie dans la transition écologique. Je pense à ces grands projets qui verront le jour : celui de la porte de la Chapelle, la Z.T.L. du Centre de Paris, les transformations des Champs-Elysées, le projet Trocadéro-Iéna, l'achèvement du tramway des Maréchaux, mais aussi à tous ces quartiers embellis, piétonnisés partout dans Paris, dans tous les arrondissements.

Je pense aussi, bien sûr, aux investissements consacrés à la création de logements pour les familles parisiennes. Nous créerons - nous le dirons demain - une foncière logement abordable dont l'objectif est de structurer et de renforcer cette offre publique de logements locatifs abordables à Paris. Ce sujet sera porté demain par Ian BROSSAT, bien sûr, et tout notre Conseil. Toujours dans le domaine du logement, pour contribuer pleinement à la transition écologique, la Ville mettra en œuvre, poursuivra et accélérera ce grand plan de rénovation thermique des bâtiments, pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti de la collectivité, pour le parc privé. La deuxième phase d'"Eco-Rénovons Paris" a été lancée. Il y a des réunions dans tous les arrondissements en ce moment pour accompagner les copropriétés dans leurs démarches de rénovation énergétique. Nous les accompagnerons de la mise en œuvre jusqu'à l'achèvement de leurs travaux.

Je pense aussi, bien sûr, à tout ce que nous allons soutenir : à l'emploi, à cet emploi local non-délocalisable lié à l'insertion par l'activité économique, à l'économie sociale et solidaire, à "Fabriquer à Paris", à toutes ces nouvelles recycleries et ressourceries, à tous ces lieux de production locale de réparation, de réemploi, qui seront amplifiés. Et enfin, la Ville poursuivra ses investissements pour rendre ses équipements publics mieux accessibles aux personnes en situation de handicap. L'adaptation des équipements et de l'espace public sera amplifiée, en lien avec l'accueil des Jeux paralympiques.

Mes chers collègues, Paris a toujours su affronter les crises et, depuis 2014, nous en avons connu un certain nombre. Nous avons été au rendez-vous de la crise sanitaire. Nous avons été au rendez-vous de toutes les crises et serons encore là pour affronter cette crise énergétique, cette crise économique, cette inflation, ce dérèglement climatique.

Pour terminer, dans ce contexte très difficile, je voudrais vraiment remercier très vivement toute l'équipe municipale, à commencer par mes adjoints, Paul SIMONDON, Emmanuel GRÉGOIRE et Antoine GUILLOU, par les présidents de groupe de la majorité. Cher Nicolas, chère Fatoumata, cher Rémi FÉRAUD, merci d'avoir accompagné ce travail, qui était difficile, exigeant, dans un esprit de responsabilité mais aussi d'unité. Je veux remercier les maires d'arrondissement et, bien sûr, les maires d'arrondissement de la majorité, qui ont aussi travaillé sur leurs priorités, les priorités qui s'appuient sur celles qui nous ont valu d'être élus en 2020 : le service public de proximité, l'accompagnement des familles, l'accompagnement des plus fragiles, l'accompagnement des classes moyennes et l'accélération de la transition écologique.

Je veux remercier l'administration. Chère Marie VILLETTE, en tant que Secrétaire générale. Merci à toute l'administration parce que cela n'a pas été un budget facile à élaborer. Nous avons été dans le brouillard pendant un temps très long pour arriver à proposer un budget qui tienne compte non seulement de ce que nous avions tenté d'obtenir de la part de l'Etat, que nous n'avons pas obtenu, mais je voulais laisser toute sa chance à la discussion avec l'Etat. Nous avons aussi travaillé ce budget en essayant de donner toute sa chance à ce qui s'est passé au Parlement, et le Parlement a voté nos amendements. Mais tout cela est tombé avec le 49-3. Je voulais, bien sûr, donner toute sa chance au travail que nous faisons et allons poursuivre pour trouver des économies. Ce sont 250 millions d'euros d'économies que nous visons pour prioriser nos actions, comme les Parisiens l'ont souhaité.

Alors, oui, je veux remercier aussi l'administration qui a dû élaborer ce budget avec nous dans des conditions extrêmement difficiles. Je pense que l'équipe municipale ici présente peut-être fière des choix qui sont faits, que nous faisons ensemble, qui vont nous permettre de répondre aux exigences qui pèsent aujourd'hui sur les

Parisiennes et les Parisiens. Le choix que nous faisons, c'est celui qu'ils ont fait en nous demandant d'être ici, de les protéger et d'assurer la transformation de la ville notamment en matière d'écologie. Merci à chacune et à chacun.

Je regrette que l'on ne puisse pas avoir la présentation d'un autre projet, d'un autre chemin. Le débat démocratique se nourrit justement de la confrontation respectueuse des orientations possibles. Une partie de l'opposition municipale est là, et je la remercie. Nous l'écouterons avec respect et intérêt. Mais je regrette cette politique de la chaise vide qui prive finalement les Parisiens d'une expression qui, au moins, aurait pu être claire sur les orientations à poursuivre : quelles économies, quels services publics supprimés ? Malheureusement, nous n'aurons pas cette voix-là. Pour autant, la voix que nous portons est celle que les Parisiens ont souhaité élire en 2020. Merci à vous de représenter avec autant de dignité et de respect cette ville et ses habitants que nous aimons.

Merci infiniment. Merci, mes chers collègues.

Je vais à présent donner la parole à Mme Maud GATEL, présidente du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Madame la Maire, en dépit des promesses que vous aviez faites lors de la campagne de 2020 et renouvelées il y a 8 mois à peine, vous avez donc décidé d'augmenter la taxe foncière de plus de 50 % pour boucler votre budget. Vous alourdissez ainsi la fiscalité pesant sur les propriétaires parisiens pour dégager plus de 500 millions d'euros et retrouver ainsi des marges de manœuvre dont vous manquiez cruellement, en raison d'une gestion à courte vue que nous n'avons eu de cesse de dénoncer. Pour renier votre promesse de campagne, et vous venez de le refaire à l'instant, vous avancez plusieurs arguments.

D'abord, ce serait une obligation inattendue liée à la conjoncture. Non, c'est une décision inéluctable de l'impasse budgétaire liée à votre incapacité à faire des réformes structurelles. La vérité impose de dire que la trajectoire budgétaire empruntée depuis 2014 - dépenses non maîtrisées, recours massif à l'emprunt, artifices comptables pour boucler chaque année votre budget, dénoncés maintes fois - ne laissait d'autre choix que d'augmenter les impôts locaux, après avoir augmenté tout le reste lors de votre premier mandat. Rappelons que les Parisiens et les visiteurs ont déjà été mis à contribution sur à peu près tout ce qu'il était possible de faire, notamment le stationnement, la taxe sur les ordures ménagères, l'augmentation de la taxe sur les résidences secondaires, la taxe de séjour, ou encore la taxe sur les logements vacants.

En réalité, les indicateurs budgétaires sont depuis longtemps extrêmement inquiétants : explosion de la dette, taux de désendettement au-delà du seuil d'alerte - 24 ans pour 2021 - et une épargne brute négative de 482 millions d'euros au 31 juillet 2022. Des indicateurs profondément dégradés, et ce, malgré la spéculo-dépendance de la Ville qui, depuis 2014, a perçu plus de 11 milliards d'euros grâce au marché immobilier. Non, Madame la Maire, cette décision d'augmenter la taxe foncière n'est que la conséquence de vos choix budgétaires. En rien, une réponse à une situation subie.

Deuxième argument, vous dénoncez le traitement dont pâtirait Paris. En réalité, c'est justement d'un traitement différencié dont vous souhaiteriez bénéficier, comme si vous n'aviez pas, plus que tout autre ville, de multiples leviers à votre disposition pour gérer votre budget. Outre les mesures de soutien conjoncturelles, les recettes de fonctionnement de la Ville ont augmenté malgré les réformes de la fiscalité directe locale qui ont été totalement compensées. Mieux, en tenant compte de l'ensemble des éléments de compensation, les produits de la fiscalité locale de 2019 à 2022 ont même augmenté de près de 4 %.

Troisième argument, vous expliquez l'augmentation de la taxe foncière par la nécessité de maintenir "un haut niveau de service pour les Parisiens". Le haut niveau de service n'est sûrement pas dans l'entretien de l'espace public, et les Parisiens le cherchent encore du côté de l'adaptation de la ville au changement climatique. Si la situation a changé, ce n'est pas sous l'effet des crises successives, qui ont évidemment un impact et personne ne le nie, mais les aides directes aux Parisiens, aux professionnels, le "Plan de relance", le Fonds vert, le filet de sécurité énergie, ont permis de l'amoindrir, quoi que vous en disiez Ce qui a changé, c'est plutôt la fermeté du Gouvernement sur les loyers capitalisés et l'augmentation des taux d'intérêt qui renchérit le coût du crédit.

L'augmentation de la taxe foncière vous permet de boucler le budget et de retrouver des marges de manœuvre. Des marges de manœuvre artificielles au regard des défis qui sont devant nous et du niveau de la dette. Autant d'inquiétudes auxquelles le D.O.B. ne répond pas. Les difficultés liées au bouclage de ce budget, en l'absence de la manne des loyers capitalisés, vous ont permis de parler d'économies pour la première fois, rapidement abandonnées. Nous vous en proposons depuis des années. Cela nécessite du courage politique : maîtrise de la masse salariale, réorganisation du travail des agents et, par-dessus tout, évaluation de toutes les dépenses à l'aune de leur bénéfice pour les Parisiens, et uniquement les Parisiens. Par exemple, en renforçant l'attractivité de la police municipale grâce à un accès prioritaire au logement social, comme notre vœu le propose.

Avec la manne de la taxe foncière, vous avez abandonné la question des économies, qui est pourtant d'une impérieuse nécessité au regard des fondamentaux budgétaires de la Ville qui ne sont pas sains. Le budget de la Ville demeure sous perfusion immobilière, alors qu'un ralentissement des transactions immobilières s'annonce et parce qu'il faut trouver un chemin pour désendetter la Ville. A la fin de l'année, l'endettement dépassera les 8 milliards

d'euros. En un an, le niveau d'endettement par habitant aura augmenté de 300 euros. Le remboursement en capital des emprunts et la charge financière représentent 70 % de l'augmentation de la taxe foncière. L'annonce d'une augmentation de la taxe foncière aura au moins permis de ressouder votre majorité. Mais, sans évaluation des dépenses, sans réel plan d'économies, sans plan d'investissement dans la mandature, cette manne ne fera que réamorcer une dynamique inflationniste en matière de dépenses et continuera de servir une politique budgétaire erratique sur le dos des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame GATEL.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en écoutant Maud GATEL, qui intervenait juste avant moi, je me disais d'abord qu'une opposition qui s'exprime est possible. Et j'invite aussi les Parisiens à voir que plusieurs groupes de l'opposition municipale ont choisi de participer à cette séance et d'exprimer leurs opinions. Ensuite, et sur le fond, je me disais aussi, en écoutant Maud GATEL, qu'elle avait oublié la crise sanitaire, sa durée, son intensité, sa dureté. Oublié aussi la guerre en Ukraine, ses conséquences. Je pense qu'à défaut d'avoir prévu l'imprévisible, on peut reconnaître à notre Municipalité d'avoir répondu présente pour faire face à ces crises.

Car, oui, nous avons assumé, en responsabilité, les effets de cette crise et, comme d'autres collectivités, nous avons aidé et continuons à aider les plus vulnérables ainsi que le tissu économique de Paris. Oui, nous protégeons les nôtres au plus fort de ces crises. Mais tout cela a un coût. Et pour Paris, nous le savons aujourd'hui, il s'élève au total à 1,2 milliard d'euros. On peut ajouter à cette somme astronomique le surcoût lié à l'augmentation du prix de l'énergie, qui devrait s'élever à au moins 100 millions d'euros pour 2022/2023.

Devant ces chiffres, nous nous attendions, et je pense que les Parisiens s'attendaient aussi légitimement à ce que l'Etat vienne en aide et en soutien aux habitants de sa capitale, comme ce fut le cas pour d'autres villes dirigées par des amis du Gouvernement, même si aujourd'hui ce sont toutes les collectivités locales qui sont devenues des variables d'ajustement du budget de l'Etat. Mais, non content de nous abandonner en rase campagne, le Gouvernement charge encore un peu plus la barque pour Paris : hausse de la péréquation, baisse des dotations, ce que l'on appelle le double effet ciseaux. Résultat pour cette année : 118 millions d'euros en moins pour Paris, qui s'ajoutent au 1,2 milliard d'euros de la crise Covid et à la facture énergétique.

Et ce n'est pas tout, parce qu'il faut toujours aller un peu plus loin concernant Paris : le Gouvernement a cherché ce qu'il pouvait faire de plus. Alors, il a supprimé la procédure des loyers capitalisés qui était en vigueur depuis 6 ans. Cela tombe bien, nous ne lui avions et vous ne lui aviez, Madame la Maire, rien demandé. Finalement, c'est dommage, je pense qu'il a privé Mme DATI de son seul argument sur le budget de la Ville. Cette procédure des loyers capitalisés, qui n'était d'ailleurs en rien un cadeau, était la conséquence de notre engagement fort pour le logement social. Mais, visiblement, le logement social, ce n'est pas la priorité de ce Gouvernement. Le bilan du premier quinquennat MACRON le montre largement.

On aurait pu pourtant espérer que la situation changerait un peu pour les collectivités territoriales puisqu'en juin dernier, le Ministre de la Fonction publique, Stanislas GUERINI, donnait rendez-vous aux collectivités locales à l'automne - c'est-à-dire maintenant - dans le cadre des discussions budgétaires, pour faire le point sur la situation financière suite à l'augmentation du point d'indice et voir comment aider les collectivités. Effectivement, nous avons vu, ou plutôt nous n'avons rien vu : l'aide n'est pas venue, et je ne crois pas qu'il y ait eu la moindre réunion de travail sur le sujet. Car Paris n'est pas un cas isolé. Toutes les collectivités locales sont logées à la même enseigne. C'est ce que disent toutes les associations d'élus. Je vais y revenir. Je pense même que c'est ce qui gêne tant Mme DATI et son groupe, auquel elle impose le silence ce matin.

Ainsi, André LAIGNEL, premier vice-président de l'"Association des maires de France", qui déclare : "Face aux multiples crises, nos concitoyens ont plus que jamais besoin de services publics. Mais, plus le temps passe, plus l'écart se creuse entre le pouvoir d'agir que l'on nous demande et la capacité d'agir que l'on nous refuse". Christophe BOUILLON, président de l'"Association des petites villes de France", évoquait récemment la menace d'un "black-out" territorial pour les maires qui ne savent pas comment boucler leur budget. Françoise GATEL, sénatrice centriste, présidente de la délégation aux collectivités territoriales au Sénat, rappelait que la hausse des dépenses d'énergie représentait au total 11 milliards d'euros pour les collectivités locales. François SAUVADET, président de l'"Assemblée des départements de France", indiquait il y a quelques jours que les départements ne se portent pas bien, dont une quinzaine ne se porte pas bien du tout. François DUROVRAY, membre du Conseil départemental de l'Essonne, et membre du parti "Les Républicains" par ailleurs, disait il y a quelques jours : "Je peux tenir en 2023 et en 2024, mais pas au-delà". Dans une interview donnée au journal "Le Monde", le président du Conseil départemental des Ardennes, membre du parti "Les Républicains" lui aussi, disait : "On veut nous asphyxier. C'est tout simplement la survie du département qui est en jeu". Et je pourrais continuer la liste.

Mais à l'heure où il est plus que jamais nécessaire de se mettre autour de la table pour dialoguer, Etat et collectivités, pour imaginer des réponses ensemble aux différentes crises auxquelles notre pays est confronté, la seule réponse apportée par le Gouvernement aura finalement été l'utilisation du 49-3 sur le projet de loi de finances à l'Assemblée nationale. Avouons qu'il y a meilleure manière pour rassurer et donner des preuves de considération. Ce mépris, d'ailleurs affiché pour la représentation nationale comme pour les collectivités locales, aura au moins le mérite d'agir comme un révélateur sur les intentions réelles de l'Exécutif, loin des déclarations de bonne volonté. N'en déplaise à Mme Caroline CAYEUX, Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales, qui se disait pourtant ouverte aux propositions. Mais, en politique aussi, il n'y a que les preuves qui comptent et toutes nos propositions - vous l'avez rappelé, Madame la Maire - ont été rejetées alors que, pour la plupart, elles ne coûtaient pas 1 euro à l'Etat et pas 1 euro aux Parisiens.

Car, pour faire face à ces crises multiples, nous avons réfléchi et avons travaillé, notamment sous l'égide de Paul SIMONDON et Nicolas BONNET-OULALDJ. Nous avons fait des propositions qui permettaient de dégager des ressources justes et efficaces. Pour dégager des ressources supplémentaires et mieux répartir l'effort, nous avons, dans le cadre du débat parlementaire - et nous continuerons de le faire - proposé des amendements soutenus par des associations d'élus. Ces propositions, vous les avez dites : faire contribuer davantage les propriétaires d'une résidence secondaire et de logements laissés vides, augmenter la taxe de séjour pour les hôtels de luxe et les palaces - dont le montant est aujourd'hui dérisoire, lutter contre les abus fiscaux sur des transactions immobilières particulièrement élevées. Ces propositions avaient le mérite de la clarté. Elles étaient basées sur un principe qui guide notre action politique au quotidien : la justice et la solidarité. Le choix d'utiliser le 49-3 a tout balayé. Ces propositions, qu'elles aient été examinées ou non, ont toutes été rejetées. Nous le regrettons profondément, mais nous ne renoncerons pas.

Face à cette situation financière qui s'impose à nous, fallait-il renoncer à agir, fallait-il laisser nos services publics se dégrader, fermer nos piscines, diminuer le nombre de places en crèche, augmenter le prix de la cantine et des centres de loisirs, revenir sur la gratuité des transports en commun pour les séniors, les enfants, les personnes en situation de handicap ? Fallait-il réduire le nombre de policiers municipaux ou le nombre d'agents de propreté ? Certaines communes ont fait ces choix, souvent contraints. Je ne sais pas si c'est ce que Mme GATEL appel "réformes de structure", mais, en tout cas, ce n'est pas notre choix politique. A l'heure où la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique tuent toujours davantage, nous avons refusé de réduire nos investissements dans la transition écologique et refusé aussi de sacrifier la solidarité.

Car, penser que nous allions renoncer à notre projet, c'est bien mal connaître notre majorité municipale et nos convictions. Au contraire, aujourd'hui, nous sommes plus que jamais déterminés à agir pour mettre en œuvre le projet de gauche et écologiste pour lequel les Parisiens nous ont élus. Et oui, nous avons besoin de moyens pour ce faire, et nous l'assumons pleinement. Cela a été rappelé : le taux de la taxe foncière à Paris est le plus bas des grandes villes de France. Il n'a pas augmenté depuis longtemps. Mais nous ne l'augmentons pas de gaieté de cœur. Nous le faisons parce que c'est une nécessité pour mettre en œuvre notre projet dans les conditions qui nous sont imposées par le Gouvernement. Malgré cela, nous continuons et continuerons de proposer d'autres recettes possibles. C'est le Gouvernement qui est responsable aujourd'hui de l'augmentation de la taxe foncière, car nous n'accepterons pas l'austérité qu'il veut imposer à Paris.

Et parce que la solidarité et l'accélération de la transition écologique de notre ville sont nos priorités, il est proposé ce matin par l'Exécutif d'exonérer à 100 % le paiement de la taxe foncière pour les propriétaires qui investiront dans la rénovation thermique. Il nous est également proposé de mettre en œuvre des exonérations pour les Parisiens les plus fragiles, dans les conditions que nous permet la loi. Il s'agit là de mesures de justice sociale et climatique bienvenues, que nous approuvons pleinement.

Parallèlement à l'augmentation de la taxe foncière, nous poursuivons la politique d'économies déjà engagée au sein de la Ville. Le groupe Paris en commun soutient pleinement cette action. Je tiens à souligner les efforts réalisés par l'ensemble des adjoints et par l'administration en ce sens. Vous avez aussi, Madame la Maire - et cela a fait l'objet de notre précédent Conseil de Paris - engagé un plan de sobriété visant à réduire notre facture énergétique de 10 %. Dans le même état d'esprit, vous avez engagé des discussions avec l'Etat pour revoir les montants des loyers particulièrement bas, voire nuls, payés à la Ville par l'Etat lorsqu'il occupe nos bâtiments. Là encore, c'est un principe de saine gestion. Oui, cela représente des réformes de structure.

Nous ne saurons pas les recettes que nous propose le groupe "Les Républicains" puisqu'il n'est pas là. C'est dommage ! Mme DATI aurait pu nous dire s'il y avait trop de fonctionnaires au service des Parisiennes et des Parisiens. Lesquels ? Les policiers municipaux, les personnels de crèche, ceux affectés à la propreté, aux parcs et jardins ? Elle aurait pu nous donner la liste. Elle aurait pu nous dire quelles subventions culturelles, sportives, sociales, pour l'intégration, elle souhaitait supprimer. La réalité, ne nous payons pas de mots, c'est que, dans les arrondissements gérés par un maire issu de son groupe, on nous demande toujours davantage de personnels, davantage d'équipements, davantage de subventions. C'est cela, la réalité, et plus personne n'est dupe. Mme DATI aurait pu aussi nous dire quel tarif elle souhaitait augmenter. Est-ce qu'elle souhaite augmenter les tarifs des

cantines scolaires, comme son ami Laurent WAUQUIEZ dans sa région Auvergne-Rhône-Alpes, ou bien se contente-t-elle de répéter les éléments de langage "macronistes" ? Je vais en donner quelques-uns.

Il y a les propos du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, M. BÉCHU, qui était, il y a encore quelques semaines, maire d'Angers, ville ayant la taxe foncière, je crois, la plus élevée des grandes villes de France - 30 points au-dessus de la nôtre - mais qui se permet de nous donner des leçons. Visiblement, ses fiches ne sont pas à jour. Je passerai outre les propos de Gabriel ATTAL, le porte-parole du Gouvernement, de Clément BEAUNE, d'Olivia GRÉGOIRE ou de Marlène SCHIAPPA. Je crois qu'ils sont candidats à une élection assez lointaine. Je me réjouis du vif intérêt qu'ils ont pour Paris malgré un emploi du temps chargé. J'espère qu'ils s'intéressent autant à leurs dossiers ministériels, autant aux autres collectivités de France. En attendant, nous avons rétabli la réalité : ce sont les Parisiens qui bouchent un peu les trous de la politique gouvernementale, et en aucun cas le contraire.

Un peu de dignité quand, il y a une semaine encore, et comme le soulignait très justement Léa FILOCHE, faute de solutions pérennes et de places disponibles adaptées, c'est la Ville de Paris qui, une nouvelle fois, a mis à disposition l'un de ses gymnases pour qu'une centaine de personnes, dont des familles avec enfants, trouvent un refuge. Lorsque l'Etat est défaillant sur ses propres compétences, la Ville de Paris est présente aux rendez-vous.

Redisons-le : nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude. Quand on appartient à un Gouvernement qui asphyxie les collectivités locales financièrement, on s'abstient de critiquer les maires qui assument leurs responsabilités avec courage, même la Maire de Paris. C'est malheureusement ce courage qui manque cruellement au Gouvernement lorsqu'il refuse de taxer les superprofits des entreprises, lorsque les bénéfices battent des records et qu'il refuse de taxer les superdividendes. La contribution des Français modestes et de la classe moyenne au budget de l'Etat ne cesse d'augmenter. La politique injuste du Gouvernement, ce sont tous les Français qui la paient, et ce sont leurs communes, leurs départements et leurs régions également. En clair, ce sont aussi les contribuables parisiens qui paient l'inaction, le manque de courage et le manque de solidarité de ce Gouvernement. Je conseille aux Ministres : un peu de dignité et de proximité avec la réalité des faits et des chiffres. A défaut de soutenir ceux qui agissent sur les territoires, dans les collectivités, à Paris comme ailleurs, qu'ils s'abstiennent au moins de les critiquer.

La majorité agit dans l'intérêt des Parisiens. C'est donc en responsabilité que le groupe que je préside apporte tout son soutien aux orientations budgétaires qui sont aujourd'hui proposées.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Nous aurions pu entendre Mme DATI. Il lui revenait à présent de prendre la parole. Elle ne le fera pas, de son fait.

C'est donc Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, si le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de mettre en perspective les ambitions que nous portons pour le prochain exercice budgétaire, il faut rappeler que, depuis le début de ce mandat, cet exercice budgétaire est de plus en plus difficile. En 2020, la crise sanitaire, en réduisant considérablement nos recettes, a été un poids particulièrement lourd pour nos finances. 2021 aura été l'année du retour de l'inflation. En 2022, il aura fallu ajouter 60 millions d'euros de dépenses supplémentaires du fait de l'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières, et de la revalorisation du point d'indice. Pourtant, les difficultés budgétaires que rencontre Paris ne sont ni catastrophiques ni insurmontables.

Concernant l'élaboration du budget 2023, en tant que membres de cette majorité, il nous a été d'abord proposé de travailler à des pistes d'économies, ce qui semblait compréhensible, notamment dans un contexte de sobriété où il est nécessaire de montrer une mobilisation générale à laquelle les collectivités doivent prendre part. Reste à nous accorder sur les lignes concernées par ces économies, à savoir les dépenses prioritaires qu'il nous faut sanctuariser voire accroître, celles incluses dans le bouclier climatique et social de la Ville. Ensuite, les différents leviers de recettes à disposition de la Ville ont été étudiés, proposés, puis rejetés par le Gouvernement.

Finalement, le choix d'une augmentation de la taxe foncière s'est imposé à toutes et tous. Un choix qui nous semble être celui de la raison et devrait permettre à la Ville de répondre à un certain nombre de difficultés budgétaires, de maintenir un service public de qualité, et également d'investir dans les secteurs les plus résilients. Car, d'abord, nous le rappelons régulièrement, une ville comme Paris ne peut pas se résoudre à devenir de plus en plus dépendante de l'augmentation des D.M.T.O., qui sont une source de recettes importante, mais traduisent la difficulté des Parisiennes et des Parisiens à devenir propriétaires dans leur ville.

Ensuite, vis-à-vis de l'Etat, plusieurs négociations sont à mener. A titre d'exemple, les aides sociales sont largement sous-compensées à Paris. Je rappelle que la dette sociale de l'Etat à l'égard de la Ville s'élève à plus de 1 milliard d'euros depuis 2014, dont plus de 110 millions d'euros de reste à charge en 2022. C'est la conséquence d'un

sous-financement des compétences obligatoires, que l'Etat nous délègue pourtant dans le cadre de la décentralisation.

Lors du vote de la loi de finances rectificative au Parlement cet été, un fonds de compensation du R.S.A., abondé à hauteur de 120 millions d'euros, a été créé. Il permettrait de prendre en charge une partie de la hausse des dépenses de R.S.A. pour les collectivités. Or, Paris doit pouvoir y prétendre. Plus généralement, le solde de nos relations financières avec l'Etat est déficitaire. Ses versements restent largement inférieurs aux contributions parisiennes, à notre solidarité locale et régionale. 680 millions d'euros en 2022. A l'inverse, l'ensemble des dotations, plus spécifiquement la dotation globale de fonctionnement D.G.F., diminue tous les ans depuis 2012. La D.G.F. est ainsi passée de 1,2 milliard d'euros en 2012 à 0 en 2022. Cet effet ciseaux dégrade l'équilibre de la section de fonctionnement et obère nos marges de manœuvre pour l'investissement.

Ainsi, nous l'avons dit, l'exercice budgétaire devient chaque année un exercice périlleux. Or, nous devons conserver l'ambition de transformer la ville et soutenir les habitantes et les habitants, tout en composant avec la contrainte budgétaire. Pour s'adapter au nouveau contexte économique et écologique, la Ville doit être pionnière en matière de sobriété énergétique et d'adaptation aux effets du dérèglement climatique. C'est dans cette perspective que l'Exécutif a préparé un plan d'urgence de sobriété, qui s'inscrit dans la continuité de l'action menée depuis l'adoption du "Plan Climat" et nous a permis d'engager plus de 1 milliard d'euros dans la transition énergétique. Mais, à terme, il en faudra plus, bien plus, puisqu'atteindre la neutralité carbone à Paris nécessite de diviser par deux les consommations énergétiques. Car, oui, Madame la Maire, chers collègues, nous aurons à rendre des comptes aux Parisiennes et aux Parisiens en matière d'adaptation au nouveau contexte écologique.

Le GIEC l'a rappelé : si nous voulons éviter un réchauffement climatique à plus de 3,2 degrés Celsius, et peut-être même plus en France, il faut une politique d'investissement ambitieuse. Nous l'avons dit et répété : ce mandat est le dernier dont nous disposons pour accélérer l'adaptation de la ville au changement climatique. Cela implique que nous puissions nous donner des moyens à la hauteur de l'urgence. Pourtant, il nous est difficile, élus, d'avoir une vision claire sur cette politique en l'absence de programmes d'investissements de la mandature. Il nous faut maintenir un très haut niveau d'investissement sur la transition écologique et replacer la question de la dette financière à l'aune de la dette sociale et écologique. Le souci du sérieux budgétaire ne peut être dissocié de ses impératifs.

Si nous voulons répondre efficacement au dérèglement climatique, être responsables à l'endroit des générations futures, nous devons investir massivement pour adapter notre ville au changement climatique, en végétalisant la ville et en créant plus d'îlots de fraîcheur tels que parcs et jardins, ainsi qu'en accélérant la rénovation énergétique du bâti. La France vient de connaître le deuxième été le plus chaud jamais enregistré, et Paris n'a pas été épargnée. Investir massivement pour réduire la place de la voiture et repenser l'espace public, dans une ville où environ 3.000 personnes meurent chaque année de la pollution de l'air. Investir massivement pour l'insertion sociale. Il nous faut des crédits à la hauteur des besoins en matière d'insertion par l'activité économique, mais aussi dans le secteur des solidarités, en particulier dans les quartiers "politique de la ville", pour lutter durablement contre les inégalités sociales, et soutenir les Parisiennes et les Parisiens les plus précaires.

Il faut saisir l'opportunité que nous avons pour réinventer le rapport avec le vivant, pour ne laisser aucune Parisienne et aucun Parisien à l'écart, éviter que la ville ne se vide au profit de bureaux et de locations touristiques, orienter les politiques pour qu'elle devienne plus agréable et reste habitable pour les êtres humains ainsi que pour l'ensemble de la biodiversité. C'est vers cet horizon que nous devons tendre ces prochaines années. La majorité à laquelle nous appartenons y travaille. Les groupes politiques formuleront des propositions en ce sens au sein de la Mission d'Information et d'Evaluation "Paris à 50 degrés" en cours, proposée par le groupe "Les Ecologistes".

Si nous voulons gagner la bataille du climat, notre mobilisation doit être totale. Les collectivités doivent prendre leur part dans les défis écologiques et sociaux qui nous attendent. Ce mandat est le dernier pour le climat. Les chantiers d'adaptation, les projets bénéfiques doivent voir le jour rapidement. Par conséquent, nous devons voter un budget offensif en faveur d'une politique écologique et sociale qui permettra aux Parisiennes et aux Parisiens de mieux vivre dans le Paris de demain.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame la Présidente.

La parole est à M. le Président du groupe Communiste et Citoyen, M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, alors que nous débattons aujourd'hui de nos orientations budgétaires, nous prenons connaissance par la presse d'un rapport de l'Observatoire des multinationales qui dévoile les dividendes versées par les entreprises du CAC 40, qui ont atteint un montant record de 57,5 milliards d'euros en 2021, rapportant notamment 2,4 milliards d'euros à la famille ARNAULT. Cette hausse des dividendes de 32 % par rapport à 2020 bénéficie aux grandes familles. BETTENCOURT : 890 millions d'euros. PINAULT : 120 millions d'euros. On apprend aussi que la rémunération moyenne d'un patron du CAC 40 a progressé de 52 % en 2021. Par ailleurs, la

contribution fiscale des groupes du CAC 40 semble croître bien moins rapidement que leurs profits et leurs dividendes. Voilà ce que révèle l'Observatoire des multinationales. Alors que les plus riches sont de plus en plus riches, que les inégalités augmentent, le Gouvernement ne peut plus fermer les yeux. Il est urgent d'aller chercher les richesses là où elles sont et de prioriser l'intérêt général, plutôt que l'égoïsme de quelques-uns.

L'urgence sociale est réelle. Les chiffres ne cessent de le rappeler. Les prix à la consommation ont augmenté de 6,2 %, de 11,8 % sur l'alimentation, de 20 % sur l'énergie. L'inflation galope. Tout le monde est concerné. Les familles modestes, mais aussi les communes en premier lieu. Le constat de l'aggravation de la pauvreté est partagé par toutes les O.N.G. Le "Secours populaire", "Les Restos du cœur" ou la "Fondation Abbé Pierre" voient leurs demandes dans les banques alimentaires exploser. La file d'attente devant les permanences de "L'Armée du salut", boulevard Barbès, ne cesse de s'allonger depuis quelques semaines. L'urgence environnementale est aussi là, comme le rappelle le dernier rapport du GIEC, ou encore la COP 27 qui se déroule actuellement en Egypte et nous invite à agir vite.

Pour cela, il n'y a qu'un seul moyen d'intervention à notre disposition en tant que collectivité : c'est de renforcer notre service public local. Le cœur du débat aujourd'hui est donc la question de la répartition des richesses, de la justice sociale, du rôle des services publics, pour permettre à chacun d'avoir accès à des droits élémentaires : se loger, se nourrir, accéder à une éducation de qualité, se déplacer, se cultiver, faire du sport, simplement vivre dignement. Pour cela, mes chers collègues, il existe un levier vieux comme le monde, qui s'appelle "l'impôt". Ce n'est pas un mot tabou, mais un pilier de toutes les démocraties et la base d'une juste répartition des richesses et du développement du service public. Or, depuis des années, les Gouvernements qui se succèdent ont supprimé un à un les impôts locaux, les fondations du fonctionnement des communes, leur autonomie financière.

Rappelons la suppression de la taxe professionnelle, et prochainement celle de la C.V.A.E., la suppression de la taxe d'habitation, la suppression de l'I.S.F. et des exonérations des charges aux entreprises sans condition. Tout cela accompagné de la baisse des dotations aux collectivités. Demain, les entreprises n'auront plus de lien fiscal avec la commune, tout comme certains habitants qui ne paient plus la taxe d'habitation.

Reste un seul et unique levier avec pouvoir de taux pour les maires : la taxe foncière. C'est une stratégie délibérée du Gouvernement d'étrangler les communes, de les obliger à activer ce qui leur reste comme seul levier, pour se défausser sur les élus locaux. La volonté de ce Gouvernement, c'est d'épargner les plus riches, ces multinationales championnes du monde de l'augmentation des dividendes, et, dans le même temps, d'étrangler les communes et d'étouffer la démocratie locale.

Depuis des mois, avec Paul SIMONDON, nous avons multiplié les propositions pour trouver de nouvelles recettes sans que cela ne pèse sur le pouvoir d'achat des Parisiens et sans que cela ne coûte 1 euro à l'Etat. L'augmentation de la taxe sur le logement vacant, le déplafonnement des D.M.T.O. sur les biens immobiliers de luxe, le déplafonnement de la taxe de séjour sur les hôtels 5 étoiles et palaces, les résidences secondaires, avaient toutes l'avantage de ne cibler qu'un public aisé et de protéger les Parisiens. Alors, pourquoi le Gouvernement ne les a-t-il pas reprises dans sa loi de finances ? Pourquoi a-t-il balayé d'un revers de main, avec le 49-3, toutes nos propositions ? Soit pour protéger les plus riches et certains lobbys, soit pour porter volontairement un coup fatal aux communes, ou peut-être faire d'une pierre deux coups.

Maintenant, il nous reste deux hypothèses. Celle défendue bec et ongles par l'opposition de mener une politique d'austérité, c'est-à-dire de réduire le service public aux Parisiens à la manière de Margaret Thatcher. Un libéralisme d'un autre temps. C'est notamment la rengaine, que j'ai lue encore dans "Le Parisien" ce matin, de baisser les subventions aux associations, qui ont déjà été bien enfoncées par la suppression des emplois aidés et la crise de la Covid. C'est aussi la volonté de fermer des équipements publics ou de transférer leur gestion au privé. On a vu ce que cela donne avec la gestion des piscines par "Vert Marine", qui a fermé plus d'une dizaine de piscines en Ile-de-France, notamment dans des villes de droite. D'ailleurs, dans les économies que l'opposition évoque, elle n'aborde pas le financement des établissements scolaires privés, ni celui des crèches confessionnelles, ni le financement de la Préfecture de police et des titres de séjour. Pourtant, il s'agit de plusieurs millions, bien plus que les subventions aux associations.

Mais, au bout du compte, ce que l'opposition propose, ce ne sont que des économies de bouts de chandelle qui dégradent le service public rendu aux Parisiens et ne règlent en rien les écarts cumulés de la baisse des dotations et la péréquation, ajoutés aux coûts liés à l'inflation, qui sont estimés à plus de 400 millions d'euros cumulés, et à la suppression de la C.V.A.E. L'opposition, qui ne nous parle que d'économies, n'est d'ailleurs pas avare de propositions de nouvelles dépenses puisqu'à ce même Conseil de Paris, elle dépose des vœux pour augmenter les salaires, la création de postes supplémentaires dans les crèches, dans la police municipale, ou encore le renforcement des travaux de voirie, par exemple l'avenue Foch dans le 16e arrondissement et le Champ-de-Mars, pour plusieurs millions d'euros.

Si nous voulons maintenir nos services publics, continuer à investir dans les établissements publics de proximité et participer à la relance économique, nous n'avons finalement qu'une seule marge de manœuvre : c'est l'augmentation de la taxe foncière. Elle ne concerne que 33 % des Parisiens, reste l'une des plus basses de France,

en dessous de la moyenne nationale, dans une ville qui compte plus de 25 % des Français les plus riches assujettis à l'impôt sur la fortune immobilière, qui ont d'ailleurs vu baisser leur contribution avec la suppression de l'I.S.F.

Rappeler que lorsque nous proposons un taux de 20,5 %, les villes d'Angers, Le Havre, Amiens, dont la majorité est à droite, ont dépassé largement les 40 %, soit le double de ce que nous proposons. Nous ne prenons pas cette décision à la légère. Nous savons l'effort qui est demandé aux propriétaires parisiens. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous ne lâcherons rien sur notre combat pour d'autres recettes, comme le déplafonnement de la taxe de séjour sur les palaces et les 5 étoiles, sur les résidences secondaires ou les D.M.T.O. Je le propose à nouveau dans un vœu au vote du Conseil de Paris.

Cette décision nous permettra, dans une situation économique difficile, de garantir un haut niveau de service public. Je pense au maintien de la gratuité des transports pour les jeunes et les séniors, alors que la Région Ile-de-France s'apprête à augmenter le "pass" Navigo. Je pense à la gratuité des activités périscolaires, à des dispositifs tels que "Paris Sport Vacances". Je pense aux départs en vacances pour plusieurs jeunes, au maintien des tarifs des cantines sur le quotient familial, là où d'autres communes vont l'augmenter, comme aux tarifs des piscines. Cette décision nous permet, d'une part, de juguler l'inflation, d'autre part, de mettre en œuvre les engagements de campagne pour lesquels les Parisiens ont fait le choix d'une politique réellement ancrée à gauche.

C'est le sens de l'amendement que nous avons déposé. Nous souhaitons renforcer le compte foncier et inscrire dans le marbre la production de logements publics, avec comme objectif 40 % de logements publics d'ici à 2035 - ce sera la communication présentée par Ian BROSSAT demain - mais aussi en agissant pour la transition environnementale. Toute aussi important à nos yeux, la création de nouveaux équipements publics municipaux de proximité dans chaque arrondissement, en matière de sport, culture, santé, jeunesse, de places en crèche, dans les E.H.P.A.D., en particulier dans les quartiers les plus populaires, dès l'année 2023. Cela doit maintenant devenir une priorité, rendue possible par le P.L.U. qui priorisera l'ensemble de ces éléments.

Outre les questions d'investissement public, vient la question sociale, la question des agents de la Ville de Paris. Au cœur de nos préoccupations, nous devons également envisager une large stratégie de déprécarisation, de revalorisation des bases salariales des professionnels des secteurs en tension au sein de la Ville, et relancer des recrutements attractifs et pérennes. Ma collègue Raphaëlle PRIMET y reviendra en détail. C'est la clef pour des services publics forts et compétents. A quelques semaines des discussions budgétaires importantes pour l'avenir de Paris, nous devons défendre le poids et le rôle des collectivités dans notre pays. Nous l'avons prouvé tout au long des crises que nous avons traversées, la crise du Covid, la crise environnementale. Les collectivités, à commencer par les communes, sont un bouclier social et environnemental au plus près des habitants. Nous devons pouvoir continuer à développer nos politiques publiques de qualité, avec une véritable autonomie financière. Tel est le message que nous souhaitons faire passer aux Parisiennes et aux Parisiens : Paris est et restera une ville protectrice.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Merci pour le travail que vous avez effectué pour accompagner ce projet.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Président du groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avant d'expliquer la position de notre groupe dans le cadre de ce débat, je souhaiterais soulever un sujet qui peut paraître anodin pour votre Exécutif municipal, mais est essentiel pour nous, Conseillers de Paris de l'opposition. Nous avons reçu le rapport d'orientations budgétaires seulement une semaine avant le début de ce Conseil. Cette transmission totalement hors délai pose un double problème. Un problème d'ordre légal, mais aussi un problème de respect du processus démocratique. Madame la Maire, je crois en la force de la démocratie. Elle nécessite le dialogue permanent et la confrontation des idées, donc de siéger et de débattre. Vous pouvez compter sur notre présence afin de représenter les Parisiennes et les Parisiens, et de porter avec conviction nos propositions.

Pour lancer le débat, Madame la Maire, je voudrais vous rappeler que, depuis 2014, à chaque débat budgétaire, nous vous alertons sur la mauvaise trajectoire de la dette. J'avais même précisé à plusieurs reprises que vous auriez dû engager des réformes structurelles dans les périodes plus faciles, afin de mieux affronter les crises potentielles à venir. Nous y sommes. Les crises sont là et les réformes n'ont malheureusement pas été faites. Un constat simple s'impose. Par manque d'anticipation, le budget n'est plus tenu. La dette parisienne continue de s'aggraver. Les dépenses de fonctionnement augmentent et l'épargne brute de la Ville s'érode d'année en année. Tous les indicateurs illustrent une dégradation de la santé financière de la Ville. Le niveau d'endettement s'établira en janvier 2023 à près de 3.551 euros par habitant, soit une augmentation par rapport à 2022 de 259 euros par habitant, en un an seulement.

La masse salariale, second poste de dépenses de la Ville, n'a cessé de s'accroître depuis 2013, avec une augmentation totale d'environ 450 millions d'euros, pour s'établir aujourd'hui à 2,5 milliards d'euros. Vos prévisions

indiquent qu'elle continuera à augmenter en 2025, pour atteindre 2,7 milliards d'euros. Faut-il également rappeler que, depuis 2016, vous affectez à vos recettes de fonctionnement plus de 1 milliard d'euros de loyers capitalisés que la Ville aurait dû percevoir sur 50 ou 60 ans ? Avec un ratio de désendettement de 21 ans, la Ville de Paris dépasse très largement les plafonds fixés par la loi : 12 ans pour les communes et 10 ans pour les départements. Cela aurait pu être évité, avec des réformes financières structurelles que je vous propose au moins depuis 2014. Je voudrais en rappeler quelques-unes, car il existe bien une alternative solide à votre décision d'augmenter la taxe foncière.

Pour ma part, il n'est pas question de faire haro sur HIDALGO ou de proposer la mise sous tutelle de Paris, car je suis attaché à la libre administration des collectivités territoriales, à la légitimité des élus de Paris et à la recherche de solutions. Nos solutions sont simples. Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur 3 qui part à la retraite dans la technostructure. Cela représenterait 2.500 agents sur une mandature, soit près de 35 millions d'euros d'économies. La suppression des voitures avec chauffeur, dont le coût a déjà été dénoncé par la Chambre régionale des comptes. Cela représenterait une économie de 23,4 millions d'euros. Une lutte plus efficace contre l'absentéisme du personnel, déjà estimé par la Chambre régionale des comptes à 160 millions d'euros par an. Une réduction du nombre de collaborateurs de cabinet de la Maire et des adjoints, ou encore la suppression des jetons de présence dans les organismes rattachés à la Ville. Cela représenterait plus de 2 millions d'euros.

Madame la Maire, la forte augmentation de la taxe foncière que vous avez décidée représente aussi une baisse significative du pouvoir d'achat des classes moyennes, de surcroît dans une ville déjà chère. Un propriétaire parisien qui se serait endetté sur 15, 20 ou 25 ans afin d'acheter un bien de 50 mètres carrés, déjà extrêmement coûteux en raison de la tension immobilière, devrait donc subir en outre une augmentation de 227 euros de la taxe foncière en 2023. Pour une famille qui vivrait dans un appartement de 75 mètres carrés, l'augmentation serait quasiment d'un montant de 300 euros supplémentaires en 2023. Tous les professionnels que nous avons interrogés estiment que c'est par ailleurs un frein de l'attractivité de Paris pour les ménages et les entreprises.

Cette mandature aurait dû être celle de la réduction de la dette et des dépenses de fonctionnement. Elle aurait dû être celle des marges de manœuvre retrouvées et des réformes structurelles, car ce sont ces réformes qui auraient permis de maintenir une qualité d'investissement nécessaire pour la transformation de la ville. Une transformation en faveur de l'écologie, notre priorité, en faveur de la solidarité et de l'accès au logement pour tous, de l'efficacité économique, du rayonnement de la ville de Paris et des politiques de culture. Une transformation en faveur de l'amélioration de la vie quotidienne, notamment en matière d'entretien de la voirie, de propreté ou de tranquillité.

Sans mise en place urgente des propositions que nous portons ce matin, ce sont malheureusement les Parisiennes et les Parisiens qui paieront l'addition. Entendez nos solutions, pas pour nous, simplement pour Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour votre présence et vos paroles constructives, en même temps différentes des nôtres. Merci d'être là.

Mme SIMONNET s'était inscrite, mais je ne la vois pas.

Monsieur CASANOVA, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

M. Pierre CASANOVA. - Merci, Madame la Maire.

J'ai cinq minutes, donc j'essaierai d'être le plus concis possible.

Deux choses : premièrement, sur l'imprévision, et deuxièmement, sur le malheureux refus du dialogue sur les questions budgétaires.

La prévision en matière économique, je me garderais bien de la professer, parce que je n'ai en cette matière aucun magistère et parce que ceux qui s'y sont essayés ont souvent été démentis par les événements. Il y a une phrase, pleine d'humour et très juste, qui dit que la preuve de la compétence des économistes, c'est qu'ils ont prévu 13 des 3 dernières crises. C'est Jean-Louis BOURLANGES qui aime à la répéter dans la magnifique émission de Philippe MEYER le week-end. Au moment où je m'apprête à critiquer les prévisions de la Mairie de Paris, je la garde en tête et essaie de le faire avec le plus de prudence et d'humilité possible.

Il ne me paraît pas prudent, dans vos prévisions budgétaires, de considérer que les D.M.T.O. de 2023 seront équivalentes à celles de 2022. Je le dis non pas parce que je prédis l'avenir - je l'ai dit, j'en suis bien incapable - mais parce qu'au moment où nous parlons, de façon avérée, dans le monde entier, en tout cas dans les pays libres, je ne regarde que les économies qui sont soumises à l'offre et à la demande, on voit un "crack" de l'immobilier d'habitation. J'emploie le mot non pas pour faire des effets de manche, mais tout simplement parce que la bonne presse économique le dit. Il y a déjà trois semaines, un article très précis sur ce sujet et riche en statistiques prenait la peine de le faire avec un travail extrêmement fouillé.

Quelle en est la cause ? Elle est bien connue. Premièrement, l'inflation. Deuxièmement, pour lutter contre l'inflation, les banques centrales augmentent les taux d'intérêt. Ce qui nous conduit à la troisième étape : quand les taux d'intérêt augmentent, les particuliers achètent soit des logements plus petits, ce qui fait donc des transactions dont l'assiette taxable de la D.M.T.O. sera moindre, soit n'en achètent pas. Ce qui fait - double effet "Kiss Cool" - que

non seulement les assiettes seront moindres, mais le nombre de transactions diminuera peut-être. Parce que l'on pourrait tout à fait imaginer des situations où il y a peu de transactions mais avec de très belles valeurs, et l'on s'y retrouverait.

Le problème que vous allez peut-être rencontrer l'année prochaine, c'est que vous aurez à la fois peut-être moins de transactions et à de moindre valeur. Evidemment, j'espère que ce ne sera pas le cas. Mais la prudence budgétaire voudrait que l'on tienne compte de ce phénomène qui frappe déjà la grande partie des capitales occidentales. Regardez Londres, New York, Los Angeles, Genève. Je parle de capitales cosmopolites, donc soumises au tourisme et aux achats tant domestiques qu'internationaux. C'était mon premier point. Je crois à nouveau, comme vous l'avez fait par le passé sur le Covid, l'inflation et les matières premières, que vous avez un angle mort avec les prévisions. Vous refusez des prévisions rationnelles.

Deuxième et dernier point, c'est regretter ici le refus du dialogue. Je sais qu'il faut être très patient en politique, mais entendre encore des gens me dire : "vous critiquez nos dépenses, mais vous ne dites pas lesquelles il faut diminuer", mais on ne fait que cela. A chaque discussion budgétaire, on vous parle de la masse salariale, du temps de travail effectif, de l'absentéisme, de la diminution des subventions partisanes. On le fait.

Je termine. Vous voulez des précisions ? Très bien.

Le groupe qui est ici vous parle avec le plus de gentillesse possible. Notre premier vœu de cette mandature - Monsieur, je crois que vous avez voté contre - était de mettre fin à la rémunération des jetons de présence des administrateurs des sociétés d'économie mixte et de toutes les sociétés apparentées. C'est précis, c'est clair, c'était proposé. Nous n'avons été suivis ni par la gauche ni par la droite.

Une fois cette chose dite, il me reste 50 secondes, si vous me les donnez. Nous avons proposé - encore une proposition précise - d'ouvrir les débats du budget participatif aux dépenses comme à la sobriété. Nouveau refus ici, à ma droite, dans vos bancs. Vous refusez que les discussions sur les budgets participatifs donnent à tous les Parisiens la possibilité de toucher les plus et les moins, les recettes et les charges. Pourquoi refuser un dialogue républicain démocratique ? Vous n'avez pas la stabilité ni la conviction nécessaire pour prendre seuls ces mesures. Laissez ceux qui ne sont pas d'accord avec vous, vous faire des propositions. Ecoutez-les.

Troisième et dernière proposition : pourquoi ne pas organiser dans cette enceinte des sessions plénières spécialement consacrées à la sobriété et aux diminutions de gâchis ?

Voilà les quelques mots que je tenais à vous dire, mes chers collègues.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour une partie de ces propositions. Je vais vous surprendre peut-être, mais je suis tout à fait d'accord sur la question des jetons de présence. Vraiment, entièrement d'accord avec vous. Trouvons une majorité pour la voter et je suis entièrement d'accord avec vous. Merci beaucoup.

Mais, voyez, on n'est pas très applaudi là.

Je vais donner la parole à Mme Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cela va vous sembler un petit peu décalé parce que j'interviens sur le projet de délibération DDCT 81, c'est-à-dire le rapport Egalité Femmes/Hommes, qui a été accolé au débat budgétaire. Ce n'est pas si mal parce qu'en fait, c'est une illustration de ce pour quoi la politique parisienne peut œuvrer, sachant que dans le dernier conseil du 11e arrondissement, l'opposition Changer Paris nous a accusés de n'être qu'un tiroir-caisse pour les associations. En fait, non, nous faisons beaucoup de choses avec le budget et avec les financements.

Depuis le 4 novembre, à 9 heures 10, selon les calculs de l'association "Les Glorieuses", les femmes françaises travaillent gratuitement, et ce, jusqu'au 31 décembre. Ces presque 2 mois correspondent à l'écart de rémunération moyen entre les femmes et les hommes d'un peu plus de 15 %, rapporté au nombre de jours ouvrés. Pour les fonctionnaires de la Ville de Paris, cet écart de rémunération est d'un peu plus de 5 %, mais est en constante réduction. Certes. Mais l'égalité, ce n'est pas l'égalité moins 5 %. L'existence même de cet écart nécessite de continuer nos efforts d'élus comme l'employeur. La loi nous offre l'occasion de faire le point de nos réalisations en matière d'égalité. Opportunité que nous avons doublée cette année d'un point de situation sociodémographique parisienne grâce à l'APUR.

Je voudrais aujourd'hui vous dire une vérité simple, qui est source d'espoir dans un monde qui en manque tant : oui, la marche vers l'égalité progresse ; oui, l'action politique y contribue grandement ; oui, le cap volontariste que nous avons engagé depuis tant d'années se traduit de manière mesurable. Nous le savons, la volonté politique seule ne suffit pas. En matière d'égalité, Paris appuie sa volonté sur une méthode déclinée en de nombreux outils, qui mobilisent de nombreuses délégations et toutes les directions. Cette méthode, en lien avec le plan voté l'an dernier, repose sur trois piliers : premièrement, l'action de la Ville de Paris comme employeur ; deuxièmement, l'action de ses services auprès du public parisien ; troisièmement, des actions de sensibilité et de formation afin de modifier les cultures et les pratiques, notamment en ce qui concerne les violences faites aux femmes.

Comme employeur, Paris s'intéresse bien sûr aux écarts de rémunération, mais ceux-ci, même s'ils sont partiellement la traduction d'une discrimination, sont aussi attribuables à d'autres facteurs : des temps de travail différenciés, des secteurs d'activité "genrés", un accès inégal aux postes de direction. C'est sur tous ces axes qu'agit la Ville. Je vous invite à lire le rapport de situation comparée, riche d'enseignements. On y apprend ainsi que la part des femmes au sein des effectifs est de 55 % des agents sur emploi permanent. Elles sont 67 % en catégorie A, 47 % en catégorie B, mais 54 % en catégorie C.

Les actions de recrutement et de promotion interne ont permis d'accroître la part des femmes au sein des corps les plus masculins. Ainsi, les ingénieurs des services techniques parisiens, où les femmes représentaient 40 % des effectifs en 2021 alors qu'elles n'étaient que 22 % en 2005. Dans le même temps, la part des femmes parmi les éboueurs a plus que doublé. La parité a également progressé s'agissant des emplois de direction : 49 % étaient des femmes en 2021, contre 47 % en 2020.

Au-delà des actions directes, Paris contribue à une réflexion majeure sur l'inégale valorisation des différents métiers et des filières. Nous avons pu le constater ces dernières années. Les métiers du soin, de l'accompagnement des personnes, notamment des enfants, sont cruciaux. Leur faible rémunération explique en partie - en partie seulement - les difficultés de recrutement que nous connaissons. Je sais pouvoir compter sur Antoine GUILLOU pour mener à bien ce difficile dossier.

Un mot également sur un dossier qui me tient à cœur, celui de l'accompagnement des femmes les plus précaires. Dans le cadre du Pacte parisien contre la grande exclusion, le dispositif "Le Pari des possibles" s'est fixé l'objectif de recruter 60 % de femmes dans ses activités de formation et d'insertion professionnelle, dans les ateliers et les chantiers d'insertion du C.A.S.-V.P., et le dispositif "Premières Heures". Beaucoup de femmes en situation de monoparentalité, très éloignées de l'emploi, ont ainsi pu bénéficier du dispositif comme le projet "Esperem", le projet "Florimont" pour les femmes de plus de 45 ans éloignées de l'emploi, sans oublier les actions du C.I.D.F.F. pour l'emploi des femmes victimes de violences.

Tout cela démontre le caractère méthodique et pragmatique des initiatives que lance ou accompagne la Ville de Paris. Il convient de maintenir ce cap et de ne pas dévier. En matière d'égalité, comme pour d'autres sujets, nous devons faire le choix du volontarisme et de la méthode, notamment face au recul de par le monde des droits des femmes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup de mettre en évidence ce rapport, sur lequel s'exprimeront tout à l'heure Hélène BIDARD, sur la question de l'Egalité Femmes/Hommes, et Dan LERT, sur la question environnementale, dans les réponses de l'Exécutif. Merci d'avoir porté cette parole.

J'aurais dû donner la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, mais, comme elle n'est pas là, je ne le fais pas.

Je donne la parole à Mme Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le débat d'orientations budgétaires est le moment le plus politique pour notre Assemblée. Politique au sens noble, parce qu'il est l'occasion de partager un cap, de défendre des priorités, de faire des choix. Ici, en quelques minutes, je voulais donner le sens qu'entendent "Les Ecologistes" quand nous parlons de bouclier social.

"Les Ecologistes" souhaitent renforcer les politiques publiques pour lutter contre les fractures sociales. Rappelons-le : les pauvres sont plus nombreux en milieu urbain et encore plus pauvres dans les grandes villes. Cela nous oblige à penser notre politique publique d'abord en direction des plus fragiles. Ainsi, nous serons attentifs - je vais faire une petite liste, notamment pour Paul SIMONDON qui prépare le budget pour dans un mois - à la gratuité d'usage de nos places et de nos rues, des parcs et jardins ; attentifs à l'accès au logement, en particulier pour les jeunes ; attentifs à l'accompagnement des personnes vulnérables et en grande précarité, notamment par l'insertion par l'activité économique ; attentifs à tous les dispositifs qui mettent en œuvre plus d'égalité à l'école ; attentifs aux politiques publiques qui renforcent les liens sociaux. Pour nous, autant le dire clairement : nous priorisons ces liens à leur coût.

Pour détailler un peu, retrouver un emploi quand on est resté au chômage pendant longtemps, quand on n'a pas bénéficié d'une formation initiale ou qu'elle ne correspond pas à ses envies ou aux attentes du marché du travail, quand on a perdu confiance en soi, quand on ne maîtrise pas les codes, c'est un chemin semé d'embûches. Les dispositifs d'insertion par l'activité économique permettent le retour à l'emploi, de reprendre pied dans le logement, dans la santé, dans l'insertion sociale et souvent, de sortir de la grande pauvreté. Ils assurent un accompagnement qui envoie le signal aux plus fragiles, aux exclus, que la société assume la solidarité pour que chacun et chacune ait une place digne. C'est pourquoi notre objectif doit être le doublement des moyens alloués à l'I.A.E. dans cette mandature.

Dans le cadre de l'accompagnement des plus fragiles, nous nous prononçons aussi - c'est pour Antoine GUILLOU - en faveur de l'augmentation des travailleurs sociaux des espaces "Paris Solidarité", notamment pour ceux qui se manifestent à nous aujourd'hui : les travailleurs de la restauration. Les dispositifs d'I.A.E. concernent notamment les jeunes de moins de 25 ans, dans un pays qui ne fait pas correspondre la majorité citoyenne à la majorité sociale, et renvoie la solidarité aux familles pour la période d'âge entre la fin de l'obligation scolaire à 16 ans et l'accès au R.S.A. à 25 ans, niant ainsi le statut d'adulte à part entière des jeunes. Nous avons été frappés par les files d'attente devant les distributions alimentaires pour les étudiants, lesquelles, hélas, ne désemplissent pas depuis le Covid.

Certes, la précarité étudiante n'est pas nouvelle, mais elle a pris une ampleur beaucoup plus importante aujourd'hui, puisqu'un étudiant sur deux déclare ne pas manger à sa faim. A Paris, nous concentrons beaucoup de formations de grande qualité dans l'enseignement supérieur, donc beaucoup d'étudiants, notamment en troisième cycle. Or, la dernière étude de l'Observatoire du Samu social démontre que ce sont celles et ceux qui sont en fin d'études qui sont le plus touchés par la précarité étudiante, qui peuvent le moins faire appel à la solidarité familiale, qui n'ont parfois pas connaissance ou sont éloignés des dispositifs d'aide quand ils sont dans le diffus plutôt qu'en résidence étudiante. Nous vous proposons donc, en 2023, une coordination des politiques publiques avec les autres acteurs en faveur de la lutte contre la précarité étudiante et l'affectation des moyens nécessaires.

Les politiques en direction des jeunes commencent dès la petite enfance pour garantir la qualité du service parisien. Des moyens supplémentaires doivent être alloués à la rémunération des personnels en crèche municipale pour améliorer leurs conditions de travail - c'est toujours pour Antoine GUILLOU - ainsi qu'aux associations partenaires gérant les crèches associatives. C'est du domaine des subventions, cher Paul. L'Exécutif annonçant une réflexion sur les temps du soir à l'école, nous souhaitons y contribuer par une prise en compte des dégâts causés en deux ans par une école sous protocole Covid, notamment en instaurant un nouveau partenariat avec l'éducation populaire sur le soutien scolaire.

Je ne vous rappellerai pas les préconisations de la M.I.E. consacrée à l'éducation artistique et culturelle si l'on veut réduire les inégalités d'accès à la culture dès l'école, puisqu'à Paris, la culture joue une place particulière dans la réduction des fractures sociales, d'autant plus dans la crise que nous traversons. Nous avons besoin de mots pour dire nos maux, besoin d'images pour nourrir nos imaginaires, besoin de renforcer nos liens pour accepter de mettre en commun pour faire société. Alors, en plus de la politique d'éducation artistique et culturelle, "Les Ecologistes" rappellent leur priorité et leur attachement à deux autres politiques publiques : la lecture - via le premier réseau d'équipement de proximité, la bibliothèque - et les pratiques artistiques amateurs.

Les bibliothèques assurent l'accueil inconditionnel, maillent le territoire parisien, développent les activités qui permettent l'accès à la culture et aussi les solidarités de proximité. On le sait, le nombre de postes affectés à chaque bibliothèque est insuffisant pour garantir son ouverture et le travail des équipes dans de bonnes conditions. C'est donc un véritable plan sur 3 ans qu'il nous faut. Paris est aussi la seule collectivité à avoir mis en œuvre une politique aussi ambitieuse dans le domaine des pratiques artistiques amateurs, fondée sur les droits culturels, indispensables au renforcement des liens sociaux à l'échelle du territoire. Nous sommes intervenus plusieurs fois sur ce sujet. Et donc, pour les 3 ans à venir, nous serons attentifs et ce sera l'une des conditions pour le budget 2023.

Les Parisiens sont très nombreux à être engagés dans une association, à y réaliser leur engagement dans la cité, à y trouver un lieu où rompre un possible isolement. L'action associative est non lucrative par définition. Or, depuis des années, elle est confrontée à la difficulté de trouver des espaces pour se déployer, de plus en plus chers à cause de la spéculation foncière. C'est pourquoi nous proposons à la Ville d'investir dans la création de locaux communs résidentiels ou de locaux mis à disposition, comme cela a été fait dans le 20e arrondissement. D'ailleurs, les associations ne sont pas les seules à avoir leur activité mise à mal par la spéculation foncière. Ceux qui la subissent de plein fouet sont les locataires et les demandeurs de logements sociaux. Habiter un logement digne, c'est-à-dire adapté à la composition de son foyer, en bon état et correspondant à son budget, c'est notre guide. C'est pourquoi, pour agir sur la spéculation immobilière et continuer à produire du logement social, nous vous proposons de doubler le compte foncier dans les 3 prochaines années pour accélérer la préemption.

Concernant la précarité énergétique, les alertes sont sérieuses et nombreuses. Nous l'avons tous vu sur nos dernières factures. Les prix du gaz et de l'électricité augmentent. Cela va continuer dans les mois à venir. Pour les habitants du parc privé comme pour ceux du parc social, nous vous proposons donc - nous, Ecologistes - d'accompagner les ménages en situation de précarité énergétique, sans attendre l'impayé qui fait rentrer dans la spirale du surendettement du crédit à la consommation, en augmentant les aides de la Ville pour prévenir la précarité énergétique.

Je finirai en disant que ces points développés ainsi que le respect des 25 % d'investissements à destination des quartiers populaires, notamment "Embellir Paris" et "les rues aux écoles", sont des éléments sous-entendus quand "Les Ecologistes" parlent de justice sociale, de bouclier social, de priorité au social.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame MAQUOI.

Madame PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce débat budgétaire est l'occasion de revenir sur les orientations de la Ville en matière de ressources humaines. Avec plus de 55.000 agents, nous sommes l'un des plus gros employeurs de l'Ile-de-France. Notre responsabilité est donc immense. Si notre premier engagement concerne les agents de la Ville de Paris - qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou vacataires - nous n'oublions pas l'ensemble des personnels qui interviennent sur notre patrimoine lorsque le choix est fait trop souvent d'externaliser.

Oui, nous croyons profondément qu'il est important de remunicipaliser un certain nombre de missions qui nous échappent aujourd'hui. C'est le cas pour la propreté ou encore le ménage de nos locaux. Ces missions, abandonnées au profit d'entreprises peu vertueuses socialement et souvent bien plus chères que le service public, doivent être reconquises au bénéfice des usagers et des agents. D'ailleurs, nous portons un projet de délibération lors de ce Conseil quant aux conditions de travail à Paris, pour réaffirmer nos ambitions à la matière et faire de Paris une ville exemplaire sur la sécurité au travail. Paris doit redoubler de vigilance en ce qui concerne la sous-traitance, qui provoque bien souvent des manquements aux règles de santé et de sécurité, et un non-respect des règles relatives au temps de travail. La meilleure vigilance qui soit en termes de sous-traitance, c'est d'y recourir le moins possible.

N'oublions pas non plus l'évolution qui doit être amorcée en termes de droit du travail relatif aux conditions d'exercice dans le cadre des vagues de chaleur. Nécessité que nous n'oublierons pas de porter dans le cadre de la M.I.E. sur "Paris 50 degrés" et que nous avons déjà évoquée lors du Conseil de juillet dernier. De manière plus générale, nous saluons l'effort financier qui a été consenti en 2022 suite aux hausses du point d'indice. Il faut s'en féliciter malgré la non-compensation de l'Etat. L'effort était d'autant plus important qu'il s'est produit dans un contexte très défavorable pour les collectivités locales, compte tenu de l'inflation terrible et de la hausse inédite du prix des fluides.

Par ailleurs, la déprécarisation des personnels de la Ville demeure un objectif majeur. Le plan de déprécarisation proposé par la Ville, et renforcé par le vœu que nous avions porté en juillet dernier à ce Conseil, permet des avancées importantes en ce sens. Nous serons attentifs à ce que ce plan aille au bout de ses ambitions pour que les vacations restent l'exception.

Un autre chantier important : celui des difficultés de recrutement au sein des secteurs en tension. Ce n'est bien évidemment pas spécifique à la Ville, mais nous devons engager toutes les démarches et les moyens afin de renforcer l'attractivité de ces métiers, y compris par une revalorisation conséquente des salaires. C'est un chantier qu'il nous faudra porter collectivement.

Dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires, nous bénéficions également d'un rapport précieux sur l'Egalité Femmes/Hommes dans notre Ville. Ce rapport nous indique que les femmes sont bien représentées dans la catégorie A, en particulier dans les postes de direction à très haute responsabilité dans notre Ville, mais aussi dans la catégorie C. A l'image de toute la fonction publique territoriale, elles sont très représentées dans les métiers au contact des usagers : les métiers du soin, de la santé, des personnes âgées ou encore des enfants. On le sait, ces métiers sont difficiles, avec des conditions de travail souvent très pénibles et sous-estimées. Je pense notamment aux femmes qui travaillent dans les crèches, dans les établissements de la petite enfance, mais aussi à toutes celles qui travaillent dans les E.H.P.A.D.

Néanmoins, en 2021, l'écart salarial entre femmes et hommes, toutes quotités de temps de travail et toutes catégories confondues à Paris, était de 5,3 %, contre 6,17 % en 2020. Selon l'Observatoire des inégalités, cet écart est de 28,5 % dans le privé. On peut donc être très satisfaits. C'est le signe d'une progression encourageante d'année en année et d'une ville véritablement engagée pour l'égalité. Travaillons encore pour que cette tendance se confirme et que, d'ici très peu de temps, nous arrivions à l'égalité totale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Madame Florence BERTHOUT, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris, par l'ampleur de son budget, devrait être le vaisseau amiral des collectivités françaises. Mais, depuis 2014, ce vaisseau amiral prend hélas l'eau de toutes parts. Parmi tous les indicateurs qui illustrent la dégradation financière de la Ville, je voudrais revenir sur deux.

Les dépenses de personnel, comme l'a très bien rappelé mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL, il y a aujourd'hui, comme chacun le sait, plus de fonctionnaires à la Ville de Paris qu'à la Commission européenne, sans compter les collaborateurs des organismes associés. C'est une réalité. Pour rester dans la comparaison franco-française, le taux d'administration est bien supérieur à celui de villes comme Lyon ou Marseille. Et je ne crois pas qu'elles fassent moins en matière de lutte contre le réchauffement climatique ou de solidarité.

Non, Monsieur FÉRAUD, je ne fais pas partie des élus qui demandent toujours plus de personnel. J'ai créé des épiceries solidaires pour les étudiants, un foyer pour les femmes à la rue et une résidence d'artistes qui fait de la

médiation culturelle pour les gens en grande précarité. Je ne crois pas avoir eu un recrutement supplémentaire de la Ville, ni d'ailleurs, au passage, une subvention de la Ville.

Deuxième donnée : l'encours de la dette, qui a augmenté comme jamais sous votre magistère. Plus 110 % par rapport à 2014. Peut-être plus grave que ce niveau, la capacité de désendettement. Si j'en crois le rapport d'observation de la Chambre régionale des comptes de février dernier, c'est la moins bonne capacité de désendettement de toutes les grandes villes de France. En l'absence de réformes structurelles - mes amis Pierre-Yves BOURNAZEL et Pierre CASANOVA sont revenus sur les innombrables propositions que nous vous faisons de réformes permettant de réduire sensiblement les dépenses de fonctionnement - la Ville a cependant continué à dépenser à tout va sans que la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens n'en soit sensiblement améliorée.

Je vais vous donner juste un exemple. Des réaménagements de places, comme celle du Panthéon, refaites à coups de dizaines de millions d'euros, sans que les riverains ne le demandent, avec des conséquences fâcheuses en termes de nuisances sonores et de propreté. Pourtant, si j'ai bien suivi les débats, vous continuez à jouer les "Candide" : "Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes".

Comme le temps qui nous est imparti est bref, je voudrais en revenir à l'essentiel, qui est la question que nous ne cessons de vous poser. Avez-vous prévu de réduire la course effrénée à la dépense pour rompre cette spirale mortifère, de la réduire sensiblement en proposant des réformes structurelles qui empêcheraient votre "Titanic budgétaire" d'échouer sur l'iceberg de la crise ? Je crains que non. Les dernières années, vous avez systématiquement bouclé le budget, soit par des recettes exceptionnelles, qui, par définition, ne reviennent pas, soit par des artifices comptables. Je n'y reviendrai pas, on a largement épilogué sur le versement en une fois des loyers capitalisés, qui nous empêche d'avoir des recettes précieuses aujourd'hui, ou encore sur des recettes qui dépendent très largement du contexte économique, les fameux D.M.T.O., les Droits de Mutation à Titre Onéreux, que l'on appelle les "frais de notaire".

Il y a un proverbe populaire qui dit : "Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse". Je crains que les rafistolages d'hier ne nous permettent plus du tout d'affronter la grave crise à laquelle nous sommes confrontés : augmentation de l'énergie, inflation, augmentation des taux. Dans un contexte aggravant, il est vrai - je suis d'accord avec vous - qui est celui de la réforme des collectivités territoriales et celle de la fiscalité locale, qui ont restreint le périmètre et le pouvoir de la Ville sur les taux. Mais ce contexte ne peut en aucun cas être pointé du doigt comme la cause de ce qui est en train d'arriver. Cela n'en est qu'un facteur aggravant.

Pour affronter le gros temps, vous avez décidé une fois de plus d'avoir recours à la recette éculée de l'augmentation des impôts, en l'espèce, l'augmentation de la taxe foncière de 50 %, au mépris de tous les engagements de campagne. Phénomène - c'est assez grave - qui va être amplifié automatiquement puisque l'inflation va impliquer une revalorisation importante des valeurs locatives cadastrales qui servent de référence à la taxe foncière. Il ne s'agit pas que vous feigniez de l'ignorer en nous opposant ce parti pris de défendre les propriétaires. Il s'agit simplement de dire que ce parti pris est irresponsable et dangereux…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - En l'absence de réformes structurelles.

Ecoutez votre opposition, écoutez les Parisiens et entamez enfin les indispensables réformes structurelles.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BERTHOUT.

Je donne à présent la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voudrais d'abord dire, en réponse à ce que je viens d'entendre de la part de Mme BERTHOUT, que, pour moi, l'irresponsabilité et le danger proviennent bien de la "macronie", qui impose de fait un "Titanic" austère sur l'iceberg du capitalisme. Voilà à quoi nous sommes confrontés, pour reprendre vos termes. Parce que nous devons dénoncer l'introduction "post" 49-3 sur le projet de loi de finances par la "macronie", de l'obligation de baisse des dépenses publiques pour toutes les collectivités en dessous de l'inflation, avec, en pire, un mécanisme de sanction pour celles qui refuseraient de se soumettre à ces logiques austères. C'est donc la fin de la libre administration des communes. Ce Gouvernement s'attaque vraiment à ce qui est la base de notre République : la commune.

Pire, la suppression de la C.V.A.E. permet d'imposer aux collectivités, déjà soumises à énormément de dépenses du fait de l'inflation, de les mettre en situation de totale asphyxie. On a quoi ? Des cadeaux aux plus riches et, finalement, l'imposition pour les collectivités d'une privatisation à marche forcée de leurs services publics locaux, de leurs politiques publiques locales, qu'il s'agisse des politiques du logement ou de l'urbanisme, au mépris des urgences sociales et écologiques.

Une fois que j'ai dit cela, quelle résistance ? Ce que je regrette, c'est que la Ville de Paris et Mme la Maire, je ne vois pas suffisamment de résistance à la hauteur de la crise. Pourquoi n'avez-vous pas participé à la marche contre la vie chère ? Vous auriez pu entraîner l'ensemble des collectivités dans un vrai bras-de-fer pour exiger la

défense de la libre administration des communes. Prenez conscience que la ligne sociale libérale dans ce pays ne fait pas plus de 2 %.

Vous avez pris la décision d'augmenter la taxe foncière. Je voudrais dire, même si les rangs "LR" ont préféré quitter l'hémicycle, aux "macronistes", que même avec l'augmentation des taxes foncières, elle reste bien en deçà des autres grandes villes. Les mesures qui sont prises - notamment d'exonération en cas de réhabilitation thermique ; il faut absolument se préoccuper des exonérations sur critères sociaux - sont des moyens pour faire en sorte que le recours à cette fiscalité puisse augmenter les recettes de la Ville, en essayant d'atteindre une justice fiscale qui, bien sûr, ne pourrait être totale et entière que s'il y avait une véritable réforme globale de la fiscalité locale.

Maintenant, qu'allons-nous faire de ce budget ? Il y a une urgence. Assumer un recours plus important au niveau de l'emprunt pour augmenter la production de logements sociaux et, si possible, par la préemption, pour être en adéquation avec l'urgence écologique. Engager bien plus de rénovations thermiques. Développer nos services publics et les soutenir par la reconquête de ceux qui ont été cédés au privé. Améliorer les conditions de rémunération et de travail des agents. Je pense à la crise des recrutements de la petite enfance, de l'Aide sociale à l'Enfance. Je pense aussi à l'urgence d'accorder l'équivalent de la prime Ségur aux agents du C.A.S.-V.P. qui en sont à leur quarantième jour de grève. Cela nécessite également que l'on mette en place une politique de soutien au mouvement associatif, qui ne doit subir aucune baisse de ses subventions, en tenant compte notamment de l'inflation. Idem pour les équipements culturels.

Comprenons bien que nous devons repenser nos politiques d'urbanisme. Réaménager la porte de Montreuil doit se faire indépendamment des intérêts privés, type "Nexity", qui impose par "greenwashing" des projets qui ne sont absolument pas écologiques. Je pense à l'immeuble pont.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à Ariel WEIL, M. le Maire de Paris Centre, pour le groupe Paris en commun.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Maire.

Comme je n'aime pas me répéter, je ne vais pas redire ce que j'ai déjà dit au Conseil de Paris précédent à propos de la situation financière de Paris, mais seulement apporter quelques petits commentaires. D'abord, sur la situation financière et la dette parisienne, cette situation n'a pas changé. Les actifs de la Ville assurent toujours à ses prêteurs, qui sont d'ailleurs toujours aussi enthousiastes sur les marchés, une immense sécurité parce qu'elle est gagée par d'immenses actifs. Rien n'a changé, sauf peut-être une nouvelle annonce, le 28 octobre : celle d'une deuxième agence de notation, "Fitch Ratings" en l'occurrence, qui, après "Standard & Poor's", confirmait la note AA- de la Ville et sa perspective stable. Pour le contexte, il faut rappeler la note de la France, un Etat souverain qui, contrairement à la Ville, peut financer, et d'ailleurs le fait, son budget de fonctionnement par la dette. Il peut aussi utiliser la loi comme il vient de le faire pour équilibrer son budget. A ce titre, il détient la meilleure note publique de AA. Cette note vient, elle aussi, d'être confirmée le 4 novembre, avec une perspective négative. Voilà pour les leçons de l'Etat.

Voilà aussi pour celles et ceux qui tentent encore de berner l'opinion en évoquant une mise sous tutelle financière - les mots sont encore dans le journal ce matin - voire une faillite. A quelles fins ? C'est la question que je me posais. Pourquoi ? Sans doute pour masquer l'absence de toute proposition concrète et crédible. Parce que, et je le disais aussi le mois dernier, j'espérais que, face aux choix difficiles qui seraient inéluctables lors de nos discussions budgétaires de ce Conseil, l'opposition serait au rendez-vous. Je parle de l'opposition de droite. Vous voyez, comme moi, les bancs vides. C'est une réponse assez ironique. Au fond, on peut dire que l'opposition, le groupe de Rachida DATI, a posé un lapin aux Parisiens. Je salue les groupes centristes qui sont demeurés seuls pour débattre avec nous. Vous débattez, vous avez fait des propositions, merci à vous.

Le mois dernier, je rappelais également que, pour la Ville de Paris, les transferts mandatés par l'Etat sont désormais négatifs. La Ville transfère plus qu'elle ne reçoit, ce qui est une situation inédite. Enfin, il était normal que notre Municipalité cherche à augmenter ses recettes. Cela non plus n'a pas changé. En revanche, ce qui a changé, c'est l'éventail des possibilités de recettes. Car, des solutions, la Ville de Paris, les membres de plusieurs groupes au Parlement, de nombreuses villes indépendamment de leur couleur politique, en ont cherché et en ont fait. La situation critique des finances des collectivités locales n'a pas changé depuis le mois dernier, mais la loi de finances, adoptée par une procédure qui a permis de s'affranchir de la grande majorité des amendements, dont ceux qui étaient d'ailleurs transpolitiques parfois, aurait permis de donner de l'air aux collectivités locales, a permis de balayer chacune de ces propositions. Certaines ont été rappelées. Je ne vais sûrement pas les souligner toutes ici. Il y en a eu de nombreuses qui avaient le soutien d'autres communes.

Je voudrais en souligner au moins une qui me paraît la plus absurde et emblématique. Vous l'avez rappelé, Madame la Maire, c'est le tarif de séjour pour les palaces parisiens, plafonné aujourd'hui à un montant absurde. C'est non seulement une iniquité, car elle rompt les conditions de concurrence loyale avec les hôtels plus modestes

dont nous avons besoin, mais également une aberration économique qui consiste à ne pas introduire de proportionnalité ou quasiment pas dans cet axe, alors que notre ville continue d'attirer les visiteurs du monde entier comme jamais. Ce qui est une source de revenus, mais aussi de coûts importants. Je pense à la propreté et au Centre de Paris, où nous avons peut-être le plus grand point de rencontres culturelles du monde. Cette mesure aurait permis à elle seule d'éviter une mesure fiscale qui affecte les Parisiens.

On peut citer d'autres absurdités. On peut aussi citer pour mémoire la demande d'indexation de la dotation générale des finances réclamée par l'"Association des maires de France" par de nombreuses communes, tout en ajoutant qu'elle n'aurait rien changé pour Paris puisque nous ne recevons plus rien. Pardon, 40.000 euros, vous l'avez souligné, Madame la Maire.

Enfin, je disais qu'il était indispensable de continuer à investir en matière d'actions climatiques. C'est un choix que nous faisons pour les générations futures. C'est d'ailleurs celui pour lequel nous avons été élus. Dans ce contexte, et avec d'importantes mesures d'économies budgétaires et de réformes structurelles - Rémi FÉRAUD l'a rappelé tout à l'heure - la Ville utilise l'un des rares leviers à sa main, la taxe foncière, avec des exceptions notables, non seulement pour les plus vulnérables des propriétaires, mais aussi pour celles et ceux qui vont investir dans l'éco-rénovation, ô combien nécessaire, qui sera profitable pour eux et la collectivité. En ce sens, cette mesure fiscale est aussi une mesure d'incitation à la transition.

Si je peux avouer une divergence avec vous, Madame la Maire, c'est que, pour ma part, j'ai toujours défendu le maintien de cette marge de manœuvre fiscale, non seulement parce que la taxe foncière parisienne était depuis longtemps inférieure à celle des autres communes de France, mais aussi parce que c'est l'instrument d'une indépendance financière pour les Etats comme pour les villes que de pouvoir ajuster leur fiscalité à la hausse comme à la baisse. Cela fait partie de notre attractivité. Pour les investisseurs qui prêtent volontiers à la Ville, c'est la garantie de notre indépendance tout court. Comme d'autres, tandis que je continue à payer le remboursement de mon logement, je paierai aussi cette augmentation de la taxe foncière, parce que le service public est notre immense richesse collective et que le plus grand danger pour une ville, ce qui conduit à sa faillite - et on l'a déjà vu dans l'histoire - c'est d'arrêter d'investir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour vos propos éclairés, cher Ariel WEIL.

La parole est à Mme TIMSIT, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, 428 terrains de foot. C'est la surface d'espaces végétalisés que nous devons à terme créer à Paris pour atteindre les 10 mètres carrés d'espace vert par habitant, afin de satisfaire les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé. Cet objectif, qui figure au sein du futur P.L.U. bioclimatique, nous indique ni plus ni moins que la marche à franchir pour atteindre la neutralité carbone en 2050 demeure extrêmement haute. Cette marche de géant suppose un financement sans équivalent depuis, peut-être, les grands travaux d'Haussmann. L'alternative est aussi simple que terrifiante, malheureusement : soit nous investissons maintenant, soit ce sera l'effondrement demain. L'occasion de ce débat d'orientations budgétaires, c'est donc de préciser quel est notre horizon commun.

Cet exercice de fléchage des priorités présente un intérêt renouvelé, au regard des nouvelles marges de manœuvre financières qui sont dégagées grâce à l'augmentation nécessaire et mesurée de la taxe foncière. Car ce sont près de 586 millions d'euros de nouvelles recettes qui devront être fléchés en direction du climat et de la justice sociale. Cette orientation, nous la partageons au sein de cette majorité. C'est d'ailleurs ce que s'est employée à souligner Mme la Maire, en précisant vouloir maintenir le bouclier social et écologique mis en place par la Ville pour faire face aux multiples crises climatiques, sociales, sanitaires et énergétiques.

Toutefois, encore faut-il que nous nous entendions ici sur les politiques publiques devant figurer au sein de ce fameux bouclier social et climatique. Pour opérer la transformation écologique de la Ville, le groupe "Les Ecologistes" entend mettre l'accent sur 3 leviers majeurs : la rénovation du bâti, le développement d'une offre massive de logements sociaux dans l'existant, et la nécessaire massification de la végétalisation.

Sur la rénovation du bâti, un million de logements parisiens, c'est le nombre de logements qui doivent être rénovés d'ici à 2050. C'est peu dire que l'objectif est ambitieux, car il s'agit quasiment de la totalité du parc de logements à Paris. Le défi est immense. S'il est évident que l'Etat doit prendre ses responsabilités à l'égard du financement de la rénovation thermique du parc privé, puisque les niveaux d'investissements nécessaires sont insoutenables pour une ville, fut-elle Paris, nous devons également prendre notre part. Cela passe par le renforcement des dispositifs "Eco-rénovons Paris" et "CoachCopro" pour espérer accélérer le rythme de rénovation. "Les Ecologistes" y veilleront.

A propos du développement d'une offre massive de logements sociaux dans l'existant, il nous faut poursuivre 2 objectifs. Préserver les terrains libres pour y créer des espaces verts et poursuivre, dans le même temps, la création de 4.000 logements sociaux et de 4.000 logements intermédiaires et en bail réel solidaire par an. Ce sont des

objectifs qui sont "a priori" contradictoires. Mais, la bonne nouvelle, c'est que la conciliation entre ces 2 objectifs est possible si l'on privilégie la création de logements dans l'existant plutôt que la construction nouvelle. Cet objectif, qui est présent - et je m'en réjouis - dans la stratégie développement et amélioration de l'offre de logements 2035, ne pourra en revanche être atteint qu'à l'unique condition que le compte foncier de la Ville soit sérieusement abondé. C'est la condition "sine qua non" pour satisfaire cet objectif. Nous y serons particulièrement attentifs.

Enfin, dernière priorité pour la transformation écologique de la Ville, la nécessaire massification de la végétalisation. Créer de nouveaux espaces verts sur les dernières friches, désartificialiser les sols pour absorber les eaux pluviales, rafraîchir la ville en développant l'accès à l'eau, sont d'une importance cruciale pour la santé des Parisiennes et des Parisiens, pour leur bien-être ainsi que pour le climat. Là encore, les investissements nécessaires sont colossaux. Un seul exemple ici : la création du parc Chapelle-Charbon dans le 18e arrondissement. C'est 4,5 hectares et surtout, 62 millions d'euros. On fait les calculs : cela chiffre vite très haut.

Cet été - on l'a souvent dit - a marqué un point de bascule absolument inédit et surtout, l'entrée dans un nouveau régime climatique, dans une nouvelle ère climatique. Paris sous 50 degrés Celsius, c'est potentiellement demain. Pour préparer la ville, nous allons devoir aller plus loin, plus vite et plus fort, et faire sauter le bitume massivement, planter des arbres, rénover l'ensemble du bâti, développer les énergies renouvelables. Mon collègue Jérôme GLEIZES y reviendra. Cette transformation radicale du visage de Paris sera notre salut collectif. Elle doit se faire en priorité au service des personnes qui n'ont pas d'autre choix que de subir la ville : celles qui habitent sous les toits, celles qui sont dans des passoires énergétiques ou habitent aux abords du périphérique, celles qui ne peuvent pas partir en vacances et souffrent, été comme hiver, des conséquences du dérèglement climatique.

Que l'on soit bien clair : le groupe "Les Ecologistes" n'entend pas continuer à investir, n'entend pas poursuivre la trajectoire actuelle. Non. Nous devons amplifier et démultiplier nos dépenses parce que nous ne pouvons plus continuer comme avant. Pour cela, nous avons besoin de visibilité, d'un programme d'investissement pour 2023-2026. C'est ce que nous demandons à travers notre vœu.

Demain, la question sera donc de savoir : quelle traduction financière pour ces priorités politiques ? On se donne rendez-vous en décembre pour ce grand moment de vérité.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

La parole est à Mme Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il n'est pas utile de tourner autour du pot ce matin. Augmenter la fiscalité n'est pas quelque chose que l'on fait de gaieté de cœur en tant qu'élu. Cette décision d'augmenter la fiscalité est devenue inévitable après les nombreux refus du Gouvernement à explorer d'autres pistes. Je ne parle pas uniquement de la Ville de Paris, mais bien de toutes les collectivités, toutes majorités confondues, qui, sans exception, subissent non seulement la conjoncture économique et énergétique, mais aussi des décisions gouvernementales injustes, après avoir été si peu aidées à faire face aux dépenses de la crise sanitaire.

Aujourd'hui, ce sont les hausses du prix de l'énergie et plus généralement l'inflation qui viennent encore complexifier l'équation financière des collectivités locales. Le Gouvernement, qui, lui, fait le choix de la dette au niveau national, impose, dans une logique purement cynique aux élus qui dirigent les villes, régions et départements - je précise, au passage : qui n'appartiennent pas à son mouvement politique - un choix terrible entre l'austérité et la hausse de la fiscalité. Se faisant, il punit bien souvent les habitants et les habitantes de ces territoires en les condamnant pour certains à voir le niveau des services publics se dégrader. Service public, notre bien commun, si précieux. Service public méticuleusement attaqué, souvent l'hôpital public, l'enseignement, la vie, les transports. La liste est longue.

C'est bien contre cette politique de la terre brûlée qu'il faut s'insurger ce matin, et pas agiter pour la énième fois des accusations infondées de mauvaise gestion ou des fantasmes de mise sous tutelle, maintes fois et avec constance contestés par la Chambre régionale des comptes, par des cabinets indépendants et par les agences de notation. Il faut cesser les tartufferies que l'on entend régulièrement à la droite de cet hémicycle, qui réclame tout et son contraire : plus de places en crèche, plus de propreté, plus de services publics, le tout non pas en dépensant autant, mais en dépensant moins. C'est là toute la magie du discours des élus Changer Paris. Pour demander des économies, aucune voix ne manque à l'appel. En revanche, lorsqu'il faut dire en vérité aux Parisiennes et aux Parisiens à quoi il leur faudrait renoncer, on n'entend plus personne. Le silence de ce matin est symptomatique de cette opposition qui gesticule, polémique, dans l'hémicycle, sur Twitter, mais qui n'a pas grand courage politique quand il faut évoquer les vrais sujets.

D'ailleurs, la décision de revoir à la hausse les recettes, qui est critiquée ce matin par les oppositions, est le choix qui a été fait par de nombreuses collectivités, notamment par des collectivités gérées par des élus "Les

Républicains". Toutefois, ne nous y trompons pas, il y a 2 questions qui se posent dans une telle situation : comment augmente-t-on les recettes ? Pourquoi le fait-on ? Il est clair que les réponses apportées diffèrent radicalement. Je commencerai par le comment.

En faisant le choix de l'augmentation de la taxe foncière, dans un contexte où celle-ci est peu élevée par rapport à beaucoup d'autres communes, l'Exécutif municipal fait le choix de la justice sociale. Après que le Gouvernement a refusé toutes les mesures proposées par la Ville pour dégager de nouvelles recettes, l'augmentation de la taxe foncière était la moins mauvaise et la moins injuste des solutions. Il convient de rappeler les sommes en jeu : 25 euros par mois pour le propriétaire d'un 75 mètres carrés. C'est environ le montant envisagé par la présidente de la Région Ile-de-France pour le "pass" Navigo, et ce, pour tous. Pour le couple qui doit faire 2 heures de transport pour gagner un SMIC, tout comme pour le couple de cadres supérieurs qui gagne 7 fois plus. Une augmentation du tarif du "pass" Navigo envisagé, qui plus est pour une qualité de service en nette dégradation. Ce n'est pas moi qui le dis, il suffit d'interroger les Parisiennes et les Parisiens à ce sujet.

Hausse des tarifs de cantine, hausse du transport scolaire, des cartes crises ou encore fermeture de lycées d'enseignement technique. Dit autrement : comment pénaliser encore plus des jeunes qui, pour certains, se sentent déjà stigmatisés, exclus des voies de la réussite scolaire ? Mais cela concerne les quartiers populaires. J'imagine que cela préoccupe peu la partie droite de l'hémicycle. En tout cas, voilà quelques exemples de mesures injustes. Il est clair que nous ne nous excuserons pas de ne pas augmenter les tarifs de cantine, de crèche ou du périscolaire, de subventionner les transports pour les jeunes et pour les séniors. Autant de mesures qui bénéficient à l'ensemble des familles, en particulier aux plus modestes et aux classes moyennes. Nous ne nous excuserons pas de refuser de faire peser sur elles la conjoncture économique et énergétique, et surtout, les défaillances de l'Etat. Nous ne nous excuserons pas de refuser de paupériser les services publics locaux dont nous avons la charge.

Sur le pourquoi, là encore, il y a des raisons de saluer la décision de l'Exécutif, de se donner les moyens de mettre en œuvre le projet pour lequel il a été élu. La majorité municipale a fait le choix courageux, non seulement de ne pas renoncer à un service public de qualité, mais également de ne pas hypothéquer l'avenir en prenant du retard dans les transformations que la ville de Paris doit opérer pour s'adapter au changement climatique.

Oui, la ville de demain se prépare aujourd'hui. La Ville de Paris doit poursuivre son action volontariste pour construire une ville apaisée, continuer à développer les mobilités douces, les rues aux écoles, les cours "Oasis", continuer à soutenir les travaux de rénovation du parc immobilier. Du parc social, mais pas uniquement. L'exonération de la taxe foncière pour les foyers qui font les travaux de rénovation thermique nécessaires est un signal fort.

Enfin, la Ville doit poursuivre son action en matière d'accueil de la petite enfance, les rénovations d'écoles, l'ouverture d'équipements sportifs, le soutien aux associations qui œuvrent pour une ville inclusive, aux structures d'aide sociale aux séniors, aux plus précaires et à la vie culturelle. Ces moyens pour la Ville vont permettre tout simplement de mettre en œuvre le projet pour lesquels les Parisiens et les Parisiennes ont voté lors des dernières élections municipales. L'opposition peut bien hurler à la mauvaise gestion, à l'incompétence, sans proposer aucune solution concrète. Nous continuerons à faire ce en quoi nous croyons et ce pour quoi nous avons été élus.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous. Merci, chère Johanne KOUASSI.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Madame la Maire, chers collègues, je voudrais commencer mon intervention par remercier tous les fonctionnaires et contractuels de la Ville qui, par leur travail, permettent à Paris de fonctionner malgré toute l'adversité financière, sur laquelle je vais revenir et débattre avec mes collègues centristes, mais aussi socialistes parce que nous avons parfois des accords sur des constats.

Il faut sortir du psychodrame créé par "Les Républicains". N'importe quel Exécutif de gauche ou de droite, dans la même situation, aurait augmenté les impôts locaux. D'ailleurs, pratiquement toutes les villes françaises, quelle que soit leur couleur politique, l'ont fait cette année ou l'année dernière. Peut-être que nous aurions eu des différends sur le montant, mais tout le monde l'aurait fait.

Je cite le rapport d'orientations budgétaires : "Paris se trouve donc aujourd'hui dans une situation où, sans levier de recettes, elle devrait abandonner des missions de service public, diminuer le niveau de soutien aux publics les plus touchés par la crise sociale et ralentir l'adaptation de la ville au changement climatique". M. BOURNAZEL a parlé tout à l'heure de libre administration. Aujourd'hui, la libre administration des collectivités territoriales devient difficile, voire impossible. La hausse de la taxe foncière reste donc mesurée. Selon l'Observatoire national des taxes foncières de l'"Union nationale des Propriétaires Immobiliers", l'U.N.P.I., en 2021, la taxe foncière de Paris était la plus basse de France, avec Neuilly-sur-Seine. En 2022, avec un taux de 20,5 %, Paris reste la huitième ville la moins taxée de France.

Pour rappel, la moyenne française est de 39,43 % et, pour les plus grandes villes, c'est 43,13 %. C'est une manipulation statistique de parler d'une hausse de 52 %. D'ailleurs, je remarque que les centristes n'ont pas utilisé cet argument. C'est plutôt "Les Républicains" qui l'utilisent. En effet, si je passe de 1 à 3, c'est une hausse de 200 %. Si je passe de 100 à 120, c'est une hausse de 20 %. Pourtant, dans ce cas, cette hausse est 10 fois supérieure. Le 52 % est fait pour manipuler les consciences. En fait, la hausse est l'une des plus faibles de France. Cette hausse est donc mesurée, et elle était inévitable.

"Les Ecologistes" n'ont jamais exclu la hausse des impôts, même si ce n'était pas notre priorité. Nous pouvons comprendre la surprise. Mme la Maire vient de justifier son changement de position. Mais, pour "Les Ecologistes", dans nos interventions depuis 2014, nous nous sommes toujours inquiétés du désengagement de l'Etat, commencé, je le rappelle, sous la présidence SARKOZY, maintenu par celle de François HOLLANDE et aggravé par celle d'Emmanuel MACRON, pour arriver à la position absconse où la dotation globale de fonctionnement pour Paris est quasiment nulle en 2023.

Le péché originel remonte sans doute à l'acceptation de la Ville de Paris d'avoir contractualisé avec l'Etat en 2018, en signant avec le Premier ministre de l'époque, Édouard PHILIPPE. Avoir voulu être le bon élève du service budgétaire au lieu de faire front commun avec l'ensemble des collectivités territoriales de droite comme de gauche à ce moment-là, se paie aujourd'hui. Même la Chambre régionale des comptes a parlé de choc de recettes. Nous avions 1,4 milliard de dotations en 2014 et aujourd'hui, 40.000 euros. Nous sommes contributeurs nets du budget de l'Etat depuis 2019. C'est, en vérité, un choc budgétaire continu depuis 20 ans, qui devient aujourd'hui intenable sauf à mettre en péril les investissements et le fonctionnement de la Ville. Nous sommes d'accord avec le constat porté par M. BOURNAZEL et Mme GATEL, mais aucune institution ne peut survivre à un tel choc structurel de plus de 15 % de perte de recettes si elle n'est pas saine budgétairement. On serait un pays, on parlerait d'ajustement structurel. Or, aujourd'hui on est une ville qui a réussi à résister à un choc de 15 %, ce qui est vraiment très important. La Grèce, qui a eu un choc de 15 %, a vu une baisse de son P.I.B. de 20 %.

La crise du Covid et celle du choc énergétique sont la dernière limite qui nous oblige à réagir. Pour autant, nous défendons une résilience financière comme nous défendons une résilience écologique. Pour rappel, nous avions fait voter en décembre 2019 un amendement budgétaire record de 15 millions d'euros de crédits de paiement et de 80 millions d'euros d'autorisations de programme pour investir dans la transition écologique de Paris. C'était donc bien avant la question du Covid. Nous prenons au sérieux les scientifiques qui disent que nous avons 3 ans pour agir avant de tomber dans une situation climatique irréversible. C'est tout le sens de notre action politique.

La résilience énergétique est l'un des enjeux des prochaines années. La hausse des coûts de l'énergie représente un surcoût estimé entre 60 millions d'euros et 102 millions d'euros en 2022. Elle risque de se prolonger, car les énergies fossiles s'épuisent et le nucléaire français est en panne sèche. Ce que Paris a fait avec l'eau, il faut le réaliser avec l'énergie. Je rappelle qu'au XIXe siècle, Paris a construit un système de production, de distribution, de stockage, de récupération et d'acheminement d'eau. Il faut le faire maintenant avec l'énergie. Nous sommes déjà propriétaires des réseaux de distribution du gaz, de l'électricité, des réseaux de chaleur et de froid. Nous sommes encore trop tributaires de la production et nous devons décarboner notre consommation.

En 2011, lorsque l'eau est devenue un bien commun géré directement par la Ville de Paris avec la régie "Eau de Paris", le prix de l'eau a baissé et est resté stable pendant 10 ans. Les investissements ont repris, car nous avons récupéré les marges bénéficiaires des entreprises concessionnaires. Nous devons faire la même chose avec l'énergie en créant un opérateur "Energie de Paris", comme de nombreuses collectivités territoriales sont en train de le faire. La résilience financière passe aussi par une résilience des recettes, et donc, sortir de la dépendance de la spéculation immobilière et de la hausse continue des D.M.T.O. Sur ce point, nous pouvons être d'accord avec ce que disait M. CASANOVA. Certes, cela a permis de se substituer au désengagement de l'Etat, mais avec un dégât collatéral : une explosion du prix du mètre carré à Paris. Le modèle économique de Paris a changé en détruisant tout le tissu industriel et artisanal, excepté le secteur du luxe qui a favorisé des segments tertiaires très élitistes, un tourisme de riches, poussé les classes populaires hors de Paris. La crise du Covid a peut-être mis fin à ce modèle, car, selon l'INSEE, notre ville a été plus affectée économiquement que le reste de la France, contrairement à la crise des "subprimes" de 2008. Beaucoup d'activités tertiaires ont été délocalisées, où le télétravail permet de quitter Paris.

Dans le rapport d'orientations budgétaires, nous pouvons lire que la Ville est exposée à un retournement de conjoncture, principalement s'il a un effet sur le marché immobilier qui constitue une ressource fiscale centrale pour la Ville. Au lieu de nous en inquiéter, nous devons sortir de ce modèle économique. Le modèle écologique prône, au contraire, la relocalisation de la production, la réduction des transports de marchandises. Au niveau des objectifs sur l'immobilier, nous devons privilégier des dispositifs comme le bail réel solidaire, en renforçant par exemple l'Office foncier solidaire et la Foncière logement abordable qui permettent de limiter le prix du mètre carré à 5.000 euros.

Un autre point de désaccord avec le rapport d'orientations budgétaires, c'est la relation avec l'Etat. Si le point de départ de cette situation financière est difficile, nous continuons à maintenir notre relation de dépendance vis-à-vis de celui-ci. La mise à disposition gratuite de l'Etat d'une partie du parc immobilier de Paris, soit 600.000 mètres carrés de bâtiments, provoque un manque à gagner pour la Ville estimé à près de 250 millions d'euros par an. Les

charges de centralité liées à la surutilisation de l'espace public - manifestations nationales, entretien de la voirie, dépenses de propreté, etc. - complètent ce manque à gagner pour la Ville.

Où en sont les contentieux vis-à-vis de l'Etat pour récupérer l'argent dû ? Que nous aurions dû commencer dès la contractualisation avec l'Etat en 2018, en demandant que ces charges de centralité soient incluses dans ce que l'Etat doit payer. Au contraire, nous continuons à financer les Jeux olympiques et paralympiques. Le rapport indique un objectif de progression raisonnable des dépenses de gestion, soit 3,3 % entre 2022 et 2025, comprenant en 2024 une augmentation ponctuelle des dépenses liées à la tenue des Jeux olympiques et paralympiques, compensée en recettes par le dynamisme attendu par la taxe de séjour. Nous ne pouvons pas parier sur une hausse du tourisme pour financer les Jeux olympiques. Nous ne pouvons pas parier le modèle économique de Paris sur l'immobilier et sur le tourisme. Il faut avoir des ressources de financement beaucoup plus résilientes. La "Solideo" ou le COJO, qui vont bénéficier de nombreuses recettes publicitaires, doivent prendre à leur charge toutes ces dépenses.

C'est la même chose avec la police municipale où, malheureusement, en finançant la police municipale, nous reprenons une partie de ce qui devrait être financé par la police nationale, donc par le budget de l'Etat. Toutes ces charges devraient être payées par l'Etat et non par la Ville.

Concernant la question des 250 millions d'euros qui sont prévus dans le budget 2023, je veux rappeler que certaines dépenses sont aussi des recettes. Quand on augmente l'insertion par l'activité économique, on sait que cela entraîne une baisse du R.S.A. à terme. Ces dépenses, il faut vraiment les renforcer. Nous avons donc demandé leur doublement, comme cela a été dit par mes collègues précédents. Les centristes ont parlé de la réduction d'un tiers des fonctionnaires. Or, renforcer les ressources humaines au niveau de la Ville, c'est aussi réduire des prestations de services. Souvent, nous ne calculons pas la réduction des externalisations par rapport aux postes de fonctionnaires que nous pourrions avoir en compensation.

Je vais conclure, il me reste 37 secondes.

Pour conclure, vous le savez, nous serons exigeants dans l'élaboration du B.P. 2023, comme nous l'avons toujours été. Je rappelle le fameux amendement de 2019. On a eu un amendement de presque 5 millions d'euros.

Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur GLEIZES.

La parole est à M. Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, ce matin, j'aimerais poser une question politique à laquelle, je pense, beaucoup d'entre nous sont attachés : quelles réponses apportons-nous au combat du siècle ? A ce stade, sur ces orientations budgétaires, beaucoup de choses ont été dites. On a rappelé le contexte très difficile, avec 3 années de Covid, la crise énergétique, un choc inflationniste, les manquements de l'Etat. Dans ce combat du siècle, face à cela, est-ce qu'il ne faudrait pas que la Maire et l'Exécutif se mobilisent pour faire que la Ville continue à figurer parmi les modèles de la transition écologique et énergétique ? Faudrait-il que nous renoncions à impulser les politiques publiques de la Ville elle-même, mais aussi l'accompagnement des Parisiennes et des Parisiens, pour être actifs dans cette transformation écologique et énergétique ? Devrions-nous stopper l'effort que l'on a commencé il y a 15 ans, avec le premier "Plan Climat" de la Ville de Paris en 2007 ? Devrions-nous renoncer à nous positionner comme une ville pionnière en la matière, donc en matière de transformation écologique et énergétique ? Evidemment, non. Ces orientations budgétaires démontrent l'ambition qui est celle de la Ville de Paris de modifier structurellement ses modes de production et de consommation d'énergie. Ces changements imprègnent véritablement les propositions qui nous ont faites par l'Exécutif ici.

Nous avons déjà à notre actif la modernisation des bâtiments publics pour près d'un demi-milliard d'euros, la rénovation du parc social pour des sommes avoisinantes, l'accompagnement des copropriétaires privés dans la rénovation, ou encore la transformation véritablement profonde de l'éclairage public. Et l'on accélère avec ces orientations budgétaires, notamment en utilisant le levier de l'investissement. On invoquait tout à l'heure les demandes du GIEC qui parlent d'investissements importants. Evidemment, avec 1,5 milliard d'euros d'investissements par an, c'est un élément crucial pour réussir la transition. Et donc, dans ces orientations, on a des investissements susceptibles d'avoir un effet bénéfique sur les consommations énergétiques, par exemple avec le remplacement des chaudières par des équipements plus performants, le remplacement des menuiseries extérieures pour une meilleure isolation, et, plus globalement, l'amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments.

On a aussi la mobilisation des bailleurs sociaux parisiens à travers le financement du logement social, via la rénovation de 5.000 logements par an. C'est évidemment un effort important, dont on a déjà eu l'occasion de parler dans ce Conseil, qui participe de cette transformation écologique et énergétique. D'ailleurs, on ne s'intéresse pas qu'au parc social, mais également au parc privé, avec le dispositif de soutien aux travaux d'amélioration de l'habitat privé "Eco-Rénovons Paris". Puis, on a aussi une politique d'achat ambitieuse qui veut avancer sur cette transformation écologique et énergétique. La performance énergétique de l'éclairage public et des établissements scolaires est un axe particulièrement important de la politique de la Ville, qui, d'ailleurs, lie la rémunération des

titulaires des marchés à leurs performances en matière d'économies d'énergie. Là encore, on voit que la Ville agit pour cette transformation dans les faits.

D'autres actions de résilience - je pense aux questions d'urbanisme - sont menées. Résilience en milieu urbain. On a une augmentation, une explosion même des températures en été, et donc, création des cours "Oasis". Cela a été mentionné par ma collègue tout à l'heure. Dans les écoles, il y en a près de 100. Je crois qu'il y en a 95 aujourd'hui, si mes tablettes sont exactes. La mise en place d'ombrières, également, pour créer des îlots de fraîcheur. Plus globalement, la végétalisation de l'espace public qui permet la réduction des températures, ce n'est pas uniquement agréable à l'œil, c'est aussi un effort dans cette transition écologique et énergétique. Un effort important sur l'investissement, donc. On accélère aussi avec le déploiement des énergies renouvelables dans le cadre du "Plan Climat" parisien, dont je parlais tout à l'heure. La Ville vise 10 % d'énergies renouvelables en autoconsommation d'ici à 2030. Enfin, on accélère enfin avec la mobilisation des acteurs du territoire. Je pense notamment au nouveau pacte "Paris Action Climat Biodiversité".

Voilà des actions concrètes qui s'inscrivent dans ces orientations budgétaires de la Ville pour répondre au combat du siècle, qui est la transformation écologique. Ce combat à Paris, nous le menons, et ces orientations en sont l'une des incarnations.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Dernière oratrice, Mme Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, mes chers collègues, le rapport d'orientations budgétaires que vous nous avez présenté aujourd'hui, est le fruit d'une longue réflexion et de multiples échanges. Il se fait dans un contexte de crise sanitaire - nombreux ont été les collègues qui l'ont rappelé - climatique et politique avec la guerre en Ukraine. Il se fait également dans le cadre d'un désengagement récurrent de l'Etat auprès des collectivités locales.

Nous tous ici, élus locaux, nous savons ô combien - vous l'avez dit, Madame la Maire, dans votre propos introductif - que la politique, c'est faire des choix au quotidien. Nous souhaitons tous une ville plus propre, mieux sécurisée, qui investit dans sa jeunesse et lutte contre le réchauffement climatique, une ville bienveillante avec ses séniors et les plus fragiles. Tout cela a un coût. Reconnaissons-le, nous ne sommes pas tellement aidés en cela par le Gouvernement actuel qui ne rembourse pas ses dettes - vous l'avez évoqué, Madame la Maire. Un Gouvernement qui a supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales et va abolir la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises à la prochaine rentrée de l'année civile. Un Gouvernement qui n'est pas toujours à l'écoute des territoires et, au lieu de les soutenir, cherche à les déstabiliser, alors même qu'ils ont montré leurs capacités de résilience pendant la crise sanitaire. Ainsi, au lieu d'être à l'écoute de nos propositions, le Gouvernement a rejeté les mesures financières faites à l'Assemblée nationale via les parlementaires socialistes, comme l'augmentation des taxes de séjour pour les palaces 5 étoiles et la majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Ce Gouvernement, non seulement n'apporte ni aides ni solutions aux Parisiennes et aux Parisiens, mais, digérant mal sa défaite électorale aux élections municipales de 2020 dans toutes les grandes villes de France et à Paris, s'amuse à agiter le chiffon rouge de la réforme du mode de scrutin. Qu'est-ce qui est le plus important ? L'élection éventuelle de Mme SCHIAPPA à la Ville de Paris ou le financement des mesures sociales et de lutte contre le réchauffement climatique ?

Pour que notre ville continue à être une ville sociale et solidaire, pour maintenir un service public de qualité, pour continuer à lutter contre le réchauffement climatique de façon volontariste, pour poursuivre notre politique d'amélioration du bien-être de tous les habitants et de toutes les habitantes dans leur diversité sociale et territoriale, nous n'avons pas fait le choix d'augmenter par exemple les tarifs de cantine scolaire, mais nous maintenons la gratuité des transports en commun pour les moins de 18 ans, alors que Mme PÉCRESSE, qui est du même bord politique que Mme DATI, s'apprête à augmenter le tarif du "pass" Navigo et du forfait "Imagine'R".

Pour tout cela, nous faisons avec vous, Madame la Maire, le choix d'augmenter la taxe foncière de façon conditionnée. Nous pouvons nous le permettre au regard de son niveau relativement bas rapporté aux autres communes, notamment limitrophes. Madame la Maire, on peut dire que nous faisons collectivement et avec vous un choix de raison et courageux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Merci beaucoup à chacune des oratrices et à chacun des orateurs des groupes. Merci, bien sûr, aux groupes de la majorité. Merci aussi aux deux groupes d'opposition qui ont pris part à ce débat de façon démocratique, avec des points d'accord et de désaccord, ce qui est absolument une évidence et naturel en démocratie. Merci finalement de n'accepter ni la "trumpisation" de nos débats ici, dans cette Assemblée, ni même la politique de la chaise vide qui ne conduit pas à grand-chose.

Et donc, à l'issue de ce débat où celles et ceux qui ont souhaité s'exprimer ont pu le faire, je vais donner la parole à l'Exécutif. Tout d'abord, Paul SIMONDON, bien sûr. Il y aura des réponses plus ponctuelles d'Antoine GUILLOU et d'Olivia POLSKI, d'Hélène BIDARD et de Dan LERT. Parce que je n'ai pas introduit pour ne pas allonger les débats les deux rapports qui sont soumis dans cette discussion, mais ce sont deux rapports essentiels que nous devons aux Parisiennes et aux Parisiens, que la loi nous impose sur les questions d'Egalité Femmes/Hommes. Chacun se souviendra ici que nous avons été sanctionnés l'année dernière d'une amende de 90.000 euros pour avoir nommé plus de femmes que d'hommes à la tête de l'administration de la Ville. Cela en dit long, quand même, sur notre engagement. Chacun se souvient aussi des différents prix, notamment du Prix de l'ONU, que nous avons reçu l'année dernière lors de la COP de Glasgow pour l'action de la Ville en matière d'écologie.

Ces éléments parlent d'eux-mêmes. Ce sont peut-être des éléments anecdotiques, mais à celles et ceux qui voudraient encore essayer de parler de déclin, de détérioration, de non-crédibilité ou de non-engagement, tous les chiffres et les discussions que nous pouvons avoir à Paris, avec toutes les autorités, avec nos collègues en France, mais aussi à l'étranger, montrent à l'évidence que Paris reste un phare pour les démocrates, les progressistes, les défenseurs des droits humains, auxquels, évidemment, j'intègre les questions de droit des femmes et les questions d'environnement. Donc merci.

Je donne la parole tout de suite à M. Paul SIMONDON, pour apporter les premières réponses.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci aux uns et aux autres pour vos interventions.

Dans ce débat d'orientations budgétaires, nous sommes face à une question démocratique essentielle. Nous avons été élus, les uns et les autres, en 2020, avec des projets élaborés dans une situation d'avant la crise sanitaire, d'avant l'épidémie, d'avant la guerre en Ukraine, d'avant la crise énergétique et d'avant le retour de l'inflation. Nous sommes confrontés maintenant, comme tous les élus locaux de France et d'ailleurs, à devoir prendre nos responsabilités face à la réalité de la situation actuelle, pour assurer la cohésion de notre ville grâce aux services publics et aux services publics municipaux. Dans ce cadre, comment expliquer l'absence du principal groupe de l'opposition ? Principal quand il est là, en tout cas.

Tout le monde sait que ce n'est pas parce que 8 jours pour lire les 39 pages du rapport, c'est trop peu. C'est un prétexte, tout le monde en a bien conscience. Bien sûr, attirer l'attention des journalistes en s'agitant à l'extérieur de la salle, c'est un changement de stratégie par rapport à la stratégie à l'intérieur de la salle que nous avons depuis le début de ce mandat. Mais il y a sans doute, dans la démarche de la présidente du groupe Changer Paris, cette capacité à souhaiter surtout s'exprimer dans des interviews qui permettent de n'avoir aucune réplique, et de ne pas assumer les débats et les contradictions dans cette enceinte, où nous pouvons apporter des arguments et des contre-arguments. Il y a là quelque chose de très peu démocratique, en réalité.

Parce que cela permet, du coup - j'ai lu l'interview de ce matin dans "Le Parisien" - de décrire une situation détachée du réel : ni Covid, ni Ukraine, ni guerre, ni énergie, ni rien de tout cela. Tout cela n'existe pas, on n'en parle pas. Manifestement, cela n'existe pas à Paris. Des chiffres faux sur la dette. C'est toujours faux, tout le monde le sait, la Cour des comptes le dit. Ces 10 milliards d'euros n'existent nulle part que dans les discours de Mme DATI. Et puis, d'autres chiffres sont détachés de toute comparaison.

Cela permet aussi de continuer d'agiter quelque chose - d'ailleurs, vous l'avez dit, d'assez "trumpiste" - qui est le fantasme d'une intervention non démocratique, en continuant à parler de la mise sous tutelle. Soyons clairs, la mise sous tutelle est une procédure qui existe juridiquement quand une collectivité locale ne respecte plus la règle d'or qui s'impose aux collectivités - pas du tout à l'Etat - d'équilibre de sa section de fonctionnement. Ce n'est pas le cas, tout le monde le sait. Cela n'a pas été le cas dans les dernières années. Cela le sera encore moins en 2023, vu les orientations que nous proposons. Bien sûr, nous avons argumenté, précisé cela. Les observateurs extérieurs, la Chambre régionale des comptes, par la certification de nos comptes, qui appuie le fait que nos documents sont transparents et fidèles à la réalité. Les observateurs financiers, qui qualifient par une note notre capacité à rembourser la dette. Tout cela est connu et documenté, nous l'avons dit, mais on peut toujours agiter le même sujet.

Ce qui se passe derrière, c'est une autre mise sous tutelle - quel avis, finalement, a l'opposition municipale ? Celle qui est dans la salle s'est exprimée sur le sujet et je l'en remercie - sur la perspective de mise sous tutelle que représente "l'asphyxie des collectivités organisée par le Gouvernement en ce moment jusqu'à les priver de tout, de toute capacité à faire." La citation, en l'occurrence, est de David LISNARD, maire "Les Républicains" de Cannes et président de l'"Association des maires de France". C'est bien face à ce risque de mise sous tutelle généralisée des pouvoirs locaux dans notre démocratie et dans notre République qu'il faudrait que chaque famille politique s'exprime.

Mais la droite parisienne ne le sait pas, ne le voit pas, ne veut pas en parler. Elle est toujours prête pour recycler la confrontation des dernières élections. Elle est prête à œuvrer contre l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, y compris des habitants des arrondissements qu'elle peut avoir en responsabilité dans les mairies d'arrondissement. Je pense que, là aussi, il y a une difficulté démocratique. Je le signale à la présidente du groupe Changer Paris, qui, j'en suis persuadé, nous écoute de là où elle est, de là où elle a choisi de se réfugier.

En attendant, le contexte est bien réel. Vous l'avez rappelé les uns et les autres, je n'y reviens pas. Le 1,2 milliard d'euros de coûts de la crise sanitaire pour la Ville, les dépenses d'énergie, les dépenses de masse salariale qui vont bien sûr augmenter, sous l'effet de l'inflation. Le rapport d'orientations budgétaires, qui a été transmis à tous les élus, pose ces contraintes, les analyse et montre les risques pour la suite. Là aussi, vous en avez parlé : une récession en Europe, le maintien de l'inflation, la volatilité des recettes sur les transactions immobilières. Je partage l'analyse qui a été faite sur plusieurs bancs. C'est bien pour cela que nous ne pouvons pas en dépendre. Il faut être logique : si l'on craint cette volatilité - parce que, oui, les droits de mutation peuvent diminuer - il faut soutenir le fait de trouver un équilibre qui s'en affranchisse le plus possible grâce à ce nouveau levier, et donc, cette décision d'augmenter la taxe foncière, qui n'avait pas changé depuis plus de 10 ans, de l'augmenter de 7 points. On sait qu'elle était très basse. Néanmoins, il s'agit bien d'un effort qui est demandé aux 33 % de Parisiens propriétaires.

Y avait-il d'autres solutions ? Sur ce point, qu'il n'y ait pas de doute : oui, il y a d'autres solutions. Je ne crois pas à la politique qui se réfugie derrière l'absence d'alternative. Nous faisons un choix et proposons un choix à la majorité municipale dans ce cadre. Quelles autres solutions ? Déjà, l'Etat aurait pu venir aider Paris comme il l'a fait pour les autres collectivités. Il a choisi de ne le faire ni pendant la crise sanitaire, ni pendant la crise énergétique. Les contre-feux allumés par le chœur des Ministres qui, manifestement, avaient un stock de munitions non utilisées pendant la campagne municipale, ils avaient besoin de le déstocker en une semaine, comme s'il ne s'était rien passé depuis 2 ans, comme s'ils n'avaient pas peut-être un travail à faire pour le pays. Donc, non, Paris n'est pas très aidée. Tous les chiffres le montrent, il n'y a pas de dispositif d'aide. Je ne vais pas vous reparler de ce bouclier anti-inflation sur les denrées alimentaires qui s'applique à presque tout sauf aux cantines, pour voir à quel point il est efficace.

Que font-ils et que donnent-ils à voir, ces responsables politiques nationaux qui ont des responsabilités exécutives, au moment où ils viennent attaquer la ville capitale dans un choix de gestion qui est le sien, garanti par la Constitution - cela fait partie des derniers leviers qui existent - et posent la question de la responsabilité, voire posent la question d'un changement de mode de scrutin 4 ans avant les prochaines échéances ? Il va se passer des choses en 4 ans, on n'y est pas. Pour quelqu'un qui n'a pas réussi à être élue conseillère d'arrondissement, penser qu'un changement de mode de scrutin va la propulser tout en haut, quel manque de respect pour les Parisiennes et les Parisiens !

Y avait-il d'autres solutions, d'autres recettes ? Oui. Nous les avons portées avec Nicolas BONNET-OULALDJ auprès de députés. D'ailleurs, de nombreux groupes de parlementaires les ont soutenues. Elles ont été pour l'instant écartées par le 49-3. Nous y reviendrons. Nous espérons, bien sûr, que la suite du processus parlementaire ou d'autres textes permettront de les porter. Quelles que soient nos décisions, maintenant, il est évident que 3,60 euros dans un hôtel 5 étoiles ou 5 euros la nuit dans un palace, pour une chambre à plusieurs dizaines de milliers d'euros, c'est ridicule. C'est ridicule pour financer le service public municipal et un problème pour financer le service public des transports, puisqu'il y a une part régionale sur cette taxe de séjour. Nous y reviendrons. A un moment, le bon sens prévaudra sur ce sujet, soyez-en assurés.

D'autres pistes ? Des économies ? Oui, nous en faisons comme toutes les villes. Plan de sobriété énergétique, plan de sobriété des dépenses de gestion courante dans l'administration, nous souhaitons le faire. Nous souhaitons aussi une meilleure valorisation du patrimoine, qui est le patrimoine commun des Parisiennes et des Parisiens, avec, bien sûr, un loyer tout à fait équitable demandé aux équipements de l'Etat hébergés dans des propriétés de la Ville. Pourquoi ? Parce que des dispositions contractuelles, qui ont été signées à un moment où l'Etat finançait plus de 1 milliard d'euros de dotation globale de fonctionnement par an pour financer le fonctionnement de la Ville, ne peuvent plus s'entendre de la même manière à un moment où il n'y a plus rien du tout. C'est très simple. Ensuite, appliquer les recommandations de la Cour des comptes relatives aux relations avec la Préfecture de police, nous en avons parlé et transformé le budget spécial en convention de financement spécifique, en particulier sur les compétences qui ne sont pas les nôtres.

D'autres solutions sont possibles et d'autres villes feront d'autres solutions. Pas de gaieté de cœur non plus. La dégradation du service public, c'est bien sûr une option. On le sait, abandonner les quartiers populaires, comme l'a fait la Région, en baissant toutes les subventions, fermer des piscines, fermer d'autres équipements, des équipements culturels par exemple, augmenter massivement les tarifs appliqués à toutes et tous, à tous les usagers. Les cantines, on en a parlé. Cela aurait été 40 % si l'on avait reporté toute la charge sur les familles.

Les Régions Grand Est et des Pays de la Loire augmentent le tarif de la carte grise. La Région Ile-de-France - parce que, soyons clairs, Ile-de-France Mobilités, c'est bien la Région qui le gère - va augmenter le "pass" Navigo. Tout le monde le sait. Je pense qu'il y a, là aussi, une partie de l'explication de l'absence du groupe Changer Paris : cette gêne vis-à-vis des décisions inéluctables que va prendre la présidente de Région, un service public dégradé et un coût qui explose pour tous les Franciliens.

La décision que nous proposons de prendre permet d'avoir, dans le rapport d'orientations budgétaires, des équilibres rétablis. Des recettes qui auraient progressé uniquement de 3 % sans cette décision sur les taux et vont augmenter d'environ 9 %. Des dépenses de fonctionnement qui augmentent de 4 %. La masse salariale - Antoine GUILLOU en dira un mot - qui augmente beaucoup, de 4,6 %. Il n'y a pas de doute, c'est beaucoup. C'est

exactement le même taux que celui de la Région. La péréquation qui continue à augmenter de 6 %. Les frais financiers qui augmentent de 25 %, liés à la hausse des taux. C'est bien pour cela qu'il faut maintenant renforcer notre capacité d'autofinancement.

Cela nous permet de dégager une épargne brute de 880 millions d'euros, un petit peu plus, pour assurer le service public du quotidien, et d'investir en accélérant nos priorités avec 1,7 milliard d'euros prévus, un autofinancement restauré. Donc, une part de cet investissement financé par un appel à l'emprunt qui est beaucoup plus faible, une autorisation d'emprunt d'un peu plus de 500 millions d'euros, nettement plus faible que dans les dernières années, et une durée de désendettement. Beaucoup ont cité le chiffre. Quitte à citer le chiffre, c'est dommage de citer les 19 ans ou 20 ans de cette année. Pourquoi n'avez-vous pas cité le chiffre de 2020 pour montrer à quel point l'indicateur, ma foi, quand il y a une période de choc, bien sûr qu'il n'est plus totalement indicateur de quoi que ce soit ? En 2020, notre durée de désendettement était de plus de 300 ans, parce qu'avec 300 années 2020 de suite avec des confinements, je vous confirme que l'on a des difficultés. Là, dans le rapport d'orientations budgétaires, avec les équilibres proposés, cet indicateur revient à 9 ans, c'est-à-dire à son niveau d'avant la crise sanitaire.

Le vœu de l'Exécutif qui vous est proposé reprend les vœux, en particulier ceux du groupe "Les Ecologistes" et du groupe Communiste et Citoyen, ainsi que des éléments du vœu de Mme SIMONNET. Il permet d'appuyer notre ambition sur les services publics du quotidien, sur les objectifs de solidarité, sur l'accélération de nos investissements. Il permettra - on en a souvent parlé et je suis sûr que vous allez être contents que l'on continue à en parler ainsi - d'élaborer sereinement, maintenant que nous savons nos capacités d'autofinancement, un plan d'investissement pour la deuxième partie de la mandature.

Ah, voilà, je savais que cela ferait plaisir.

Un plan d'investissement sur nos projets prioritaires. Ils ont démarré. Heureusement que nous n'avons pas attendu. Bien sûr, on a investi beaucoup. On pourra en avoir une vision beaucoup plus complète.

L'urgence de la transition écologique nous oblige à agir de cette manière. Mais, pour que chacun s'y mette, nous mettons en place cette exonération pour les propriétaires qui vont "éco-rénover" leur logement. Il faut des leviers de ce type le plus efficace possible. On sait que les leviers, en particulier ceux mis en place par l'Etat, ne sont pas adaptés au bâti dense et au cœur de métropole. Nous avons besoin de le faire.

Chers collègues, je vais commencer par remercier les élus de l'opposition qui participent à ce débat et tiennent ainsi très clairement le rôle essentiel que leur ont confié les Parisiennes et Parisiens. En démocratie, être là pour observer, critiquer, contre-proposer, c'est absolument indispensable, et je tiens à les en remercier.

Je remercie aussi les élus de la majorité. Je veux vous dire qu'avec ces orientations, dans une situation totalement inédite, nous nous mettons en capacité d'assurer les objectifs sur lesquels nous avons été élus. Cela passe, bien sûr, par un effort demandé - on aurait aimé éviter de le faire - aux propriétaires. Chers collègues, je peux vous le dire, dans ce cadre, notre responsabilité collective doit être particulièrement importante pour veiller au sérieux dans la gestion, dans l'utilisation des deniers publics. Vous pouvez compter sur ma détermination sur ce sujet.

Je vous remercie et vous invite à voter pour le projet de délibération, qui ne valide pas l'orientation proposée mais le fait que nous ayons pu en parler, parce que, oui, malgré les mesures d'obstruction, il y a bien eu un débat.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Paul SIMONDON, et merci à vous pour tout cet engagement.

Je donne la parole à M. Antoine GUILLOU, puis à Mme Olivia POLSKI pour des réponses au débat.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup à l'ensemble des oratrices et orateurs pour ce débat d'orientations budgétaires. Je compléterai les propos de mon collègue Paul SIMONDON sur la masse salariale, en disant qu'effectivement, elle augmente de manière forte, 4,6 %, comme celle de la Région d'ailleurs. Cela a été dit. En réalité, le déterminant principal et commun à l'ensemble de la fonction publique, c'est l'évolution du point d'indice de 3,5 points. C'est une décision indispensable pour protéger le pouvoir d'achat des agents publics. Je rappelle que c'est une décision prise par le Gouvernement, sans compensation particulière pour les collectivités qui en supportent le coût. C'est bien sûr le principal déterminant de l'augmentation de notre masse salariale sur l'année 2022, et donc en année pleine, sur l'année 2023.

L'autre déterminant, c'est le fait d'assurer la reconnaissance de l'engagement quotidien de nos agents, en particulier celles et ceux qui prennent soin des Parisiennes et des Parisiens les plus vulnérables. Je pense, bien sûr, au Ségur de la santé, que nous avons choisi à la Ville de mettre en place puisque le Gouvernement avait fait de ce dispositif une mesure facultative, et de le mettre en place de manière volontariste. Là aussi, c'est un coût important en masse salariale, mais je crois que c'est quelque chose qu'il faut assumer. Je crois que cela a été voté, si mes souvenirs sont bons, à l'unanimité lorsque cela a été présenté au Conseil à l'été. Il me paraît donc assez incongru de critiquer désormais l'augmentation de la masse salariale, qui est une conséquence directe de ce vote. Mais, encore

une fois, il faut, je crois, faire preuve d'un petit peu de cohérence en politique. Ce n'est malheureusement pas le cas de l'ensemble de l'opposition.

Pour l'opposition qui était présente, un certain nombre d'arguments ont été évoqués. Je souhaiterais y revenir. J'ai beaucoup entendu les mots "réformes structurelles", comme si l'expression se suffisait à elle-même, comme s'il suffisait de se baisser pour ramasser à la pelle des réformes structurelles qui n'attendraient que d'être cueillies pour faire des économies de masse salariale. Je voudrais rebondir sur un certain nombre de points qui ont été évoqués pour essayer de véritablement comprendre ce qu'il y a dans l'esprit de l'opposition. Je remercie l'opposition d'avoir fait des propositions et voudrais approfondir ce débat.

J'ai entendu Mme BERTHOUT comparer le nombre d'agents de la Ville de Paris aux agents de la Commission européenne. On ne pouvait guère faire de comparaison plus absurde au sein des fonctions publiques, c'est-à-dire que je pense qu'il n'y a pas plus éloigné dans le spectre de ce que font les fonctions publiques entre la Commission européenne…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est M. ATTAL qui lui a donné l'argument.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - M. ATTAL semble effectivement avoir été l'inspirateur de Mme BERTHOUT. Je remercie, en revanche, Mme BERTHOUT de n'avoir pas répété le mensonge pur et simple de M. ATTAL selon lequel les agents de la Ville de Paris ne seraient pas aux 35 heures, alors que c'est le cas - comme l'ensemble des membres de ce Conseil le savent - depuis le 1er janvier 2022.

Ces clarifications étant posées, j'ai entendu M. BOURNAZEL dire que l'on pourrait peut-être regarder à ne pas remplacer les départs à la retraite d'un fonctionnaire de la Ville de Paris sur 3. Là, il y a une proposition, je suis d'accord. Mais, la question est : quels fonctionnaires ? Quels agents de la Ville de Paris ne devrions-nous pas remplacer ? Combien d'agents dans les crèches ne devrions-nous pas remplacer ? Combien d'établissements devrions-nous fermer et dans quels arrondissements ? Quelles équipes de propreté devrions-nous réduire parce que les arrondissements concernés seraient particulièrement propres ? Quels équipements de sports devrions-nous fermer ou en réduire les horaires d'ouverture parce que nous ne remplacerions pas un agent sur 3 ? Désignez-moi les noms de ces agents qui ne participent pas au bon exercice du service public parisien.

Enfin, je pourrais continuer longtemps, mais je vais m'efforcer d'être sobre. Je voulais juste revenir sur un point qu'a évoqué M. CASANOVA. Monsieur CASANOVA, vous avez évoqué l'absentéisme. Déjà, le mot n'est pas neutre : l'absentéisme. Comme si c'était forcément une pratique absolument délétère, volontaire, de la part de l'ensemble des agents. Je rappelle que, dans le taux d'absence, il y a les arrêts maladies, les accidents du travail, etc. Replaçons le terme à son juste niveau. Il est vrai que le taux d'absence dans les collectivités locales est important, comme il est important si on le compare au marché du travail de manière générale, dans les secteurs pénibles de notre économie comme le bâtiment, la distribution. Car les métiers des collectivités locales sont des métiers de terrain, des métiers pénibles et, effectivement, un taux d'absence peut être important. Il est lié à la pénibilité de ces métiers.

Je dirai quand même que la Ville de Paris a un taux d'absence nettement plus faible que les autres collectivités. Je crois que c'est une traduction de l'effort fait et de l'accent mis en matière d'amélioration des conditions de travail. On peut toujours aller plus loin, et c'est ce à quoi nous nous efforçons. Posons ce sujet au juste niveau. Là encore, je voudrais que l'on n'agite pas le terme d'"absentéisme" comme on agite celui de "réformes structurelles", comme s'il s'agissait de choses particulièrement aisées à faire.

Je conclurai en une minute, en évoquant le vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes - Madame la députée, Maud GATEL - sur l'attractivité de la police municipale. Nous partageons avec vous le constat qu'il y a aujourd'hui une forte tension des métiers de la sécurité, une concurrence entre collectivités locales pour le recrutement des policiers municipaux. En revanche, et je vous propose un vœu de l'Exécutif en substitution de votre vœu, aujourd'hui, les grilles de rémunération de la Ville de Paris sont aux plafonds légaux et réglementaires prévus par l'Etat, qui s'appliquent à toutes les polices municipales de France. Ce que nous proposons, c'est que l'Etat prenne en compte les propositions de toutes les associations d'élus et de tous les élus locaux pour moderniser le cadre des polices municipales. A ce moment-là, effectivement, je pense que nous pourrons nous retrouver pour essayer d'améliorer l'attractivité des métiers de la sécurité, qui sont un élément très important et indispensable de notre projet, et sont en tension.

Enfin, dire un mot du rapport Egalité Femmes/Hommes, qui est le complément indispensable du débat d'orientations budgétaires. Il a été évoqué notamment par Dominique KIELEMOËS. Il reflète bien l'accent que nous voulons mettre sur l'égalité professionnelle - je laisserai Hélène BIDARD compléter - sur la diminution des écarts de rémunération. Ils sont encore de 5 % entre les femmes et les hommes. C'est encore trop, bien entendu, mais nous le diminuons très fortement. La comparaison par rapport à la fonction publique, et encore plus par rapport au secteur privé, est, je crois, malgré tout en notre faveur. Madame la Maire, vous avez évoqué les postes de direction dans l'administration pour lesquels nous avons atteint la parité. On nous a reproché notre rattrapage trop rapide, mais les résultats sont là : la parité est atteinte aux postes de direction.

Par ailleurs - je ne m'étends pas mais nous pourrons y revenir - nous avons également déployé toute une batterie de leviers, que nous avons prévue dans le cadre du "Plan Egalité", pour faire en sorte que les actions de formation et de sensibilisation soient déployées à une plus grande échelle, que les jurys de concours et les présidences de jury soient paritaires. Cela a été le cas en 2021. C'est le cas aussi sur les promotions qui reflètent strictement la part des femmes et des hommes dans les agents de la Ville. Beaucoup d'autres actions que nous continuerons à déployer dans le cadre du "Plan 2021-2023".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Antoine GUILLOU.

Madame POLSKI, pour apporter un complément de réponse.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, un Conseil de Paris sans un vœu de la droite réclamant toujours plus d'ouvertures de commerces et de magasins le dimanche, ce ne serait pas un Conseil de Paris. Cela faisait quelque temps que nous n'en avions pas eu, mais c'était un grand classique.

Paris se prépare à accueillir, dans moins de 2 ans maintenant, les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, avec enthousiasme et détermination, sous la houlette de mon collègue Pierre RABADAN et de ses équipes. J'en profite pour saluer leur travail. La Maire a souhaité à plusieurs reprises porter une ambition forte pour ces Jeux : celle d'en faire un grand moment festif, populaire, chaleureux et écologiquement vertueux. Vous le savez.

Les Jeux olympiques et paralympiques sont un moment très attendu par les sportifs, en premier lieu, par bon nombre de Parisiens, et par nos commerçants qui vont pouvoir bénéficier de ce moment pour avoir des clients supplémentaires, de l'attractivité économique, l'apport d'un tourisme sportif, après des années de difficultés et de crise. Nous allons accompagner nos commerçants pendant ces quinzaines en travaillant avec eux autour de parcours d'accueil. Nous y réfléchissons d'ores et déjà avec l'Office du tourisme, et sommes preneurs d'autres suggestions, bien sûr.

En ce qui concerne spécifiquement le vœu déposé, je veux indiquer que la Ville de Paris souhaite que l'attribution de ces ouvertures demeure du ressort de la Maire de Paris, comme nous nous étions déjà battus sur le sujet. D'ailleurs, nous le rappellerons au Gouvernement puisque ce sujet semble posé à l'occasion de l'examen du projet de loi relatif aux Jeux olympiques et paralympiques. Il existe déjà un cadre, qui convient très bien : celui des 12 dimanches accordés par an. Bien entendu, la période des Jeux olympiques sera une période d'activité économique intense. C'est pour cela que les branches pourront demander à bénéficier de ces autorisations durant les 3 dimanches couvrant les Jeux olympiques. Je regrette que vous ayez omis dans votre vœu ceux des Jeux paralympiques.

En tout état de cause, les acteurs économiques seront consultés, comme nous le faisons habituellement, au second semestre 2023. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. D'ailleurs, nous avons été soutenus par le Conseil constitutionnel quant au fait que c'est bien une compétence de la Maire de Paris sur ces questions. Il s'agit simplement de rappeler le droit dans notre pays. Mais je pense que le législateur, sur un texte qui ne verra pas s'appliquer le 49-3, pourra être dans sa liberté et dans le respect du droit.

Je donne la parole à présent à M. Dan LERT, puis à Mme Hélène BIDARD pour conclure ce rapport, parce que je souhaite que l'on conclue par les questions d'égalité.

Monsieur Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots rapides sur le rapport développement durable de l'année 2021, qui est traditionnellement rattaché au document d'orientations budgétaires. Vous le savez, la Ville de Paris publie chaque année ce rapport pour présenter un panorama des principaux projets et actions menées durant l'année passée. C'est un document très riche qui permet de se retourner, de regarder dans le rétroviseur, de se faire une idée précise de la mise en œuvre de l'ensemble de nos politiques qui contribuent au développement durable, à savoir nos actions en faveur du climat, de la qualité environnementale et de l'eau, de la biodiversité, de la cohésion sociale, de la consommation responsable, et sur de nombreuses thématiques.

Nous entendons souvent dire qu'il y a trop de plans à la Ville. Ce document est là pour vous démontrer la cohérence de l'ensemble de ces politiques, que l'on regarde parfois, et c'est bien normal, de manière séparée. D'où l'importance de ce rapport que je vous invite évidemment à lire en détail. Nous avons des exemplaires à l'entrée du Conseil et une version numérique.

Je veux insister sur la qualité de ce document. Les services, que je remercie, ont réalisé un travail précis et remarquable pour le rendre plus lisible, plus accessible. J'ai souhaité qu'il puisse être présenté dans toutes les commissions. J'espère que les commissions pourront s'en saisir dans le futur. Ce rapport montre le rôle essentiel de la Ville dans la lutte contre le changement climatique et pour l'adaptation de son territoire. Les réalisations présentées en matière de végétalisation, de développement des énergies renouvelables, de rénovation énergétique, de rafraîchissement de l'espace public, sont la preuve que nous avons engagé l'accélération de notre action. D'ailleurs, cette accélération est l'un des maîtres mots de la révision du "Plan Climat" en cours.

Vous avez eu l'occasion de le rappeler, Madame la Maire, depuis son premier "Plan Climat" en 2007, la Ville de Paris a investi plus de 10 milliards d'euros dans la transition écologique, dont 1 milliard d'euros rien que pour la transition énergétique, 500 millions d'euros pour les bâtiments publics, 600 millions d'euros pour la rénovation des logements sociaux ou encore 56 millions d'euros pour la modernisation et l'efficacité de notre éclairage public. Pendant 15 ans, les émissions de gaz à effet de serre du territoire ont baissé de 24 %. Ce sont des signaux importants de l'accélération de notre action.

Enfin, puisqu'il s'agit de l'année 2021, percutée par la crise du Covid, ce rapport met en valeur tout l'effort déployé par la Ville pour accompagner les personnes fragiles et pour protéger plus largement ses habitants face aux crises sanitaire, sociale, économique et environnementale, tout en poursuivant la transition écologique de son territoire.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour cette présentation.

Madame Hélène BIDARD, sur les questions d'Egalité Femmes/Hommes, où, ici, on ne transige sur rien.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup. Si vous donnez ma conclusion, Madame la Maire…

Merci beaucoup, chers collègues. Un merci particulier à Dominique KIELEMOËS et à Raphaëlle PRIMET qui sont intervenues sur le rapport, article 61, dont vous disposez d'une synthèse, chers collègues. Je veux commencer par regretter que le groupe Changer Paris n'ait pas voulu échanger sur le sujet de l'Egalité Femmes/Hommes.

53 % des Parisiens sont des Parisiennes. 82 % des chefs de familles monoparentales sont des femmes. Elles sont plus nombreuses que les hommes à être en C.D.D., en temps partiel ou au chômage. Plus nombreuses parmi les étudiants et parmi les séniors. Elles sont moins bien payées que les hommes, accèdent moins aux postes de cadres. Elles représentent 70 % des usagers des transports publics. Cela vous parlera, Madame la Maire. Quand les transports publics sont en difficulté, cela pénalise les femmes.

Vous pourrez retrouver toutes ces données dans le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris, grâce à une étude de l'APUR renouvelée, dont je me félicite. Les inégalités de genre demeurent à Paris, même si, vous l'avez vu, elles sont plus réduites que dans le reste de la France. Partout, la société nous enjoint à continuer d'agir face à cette injustice.

Dans ce rapport, vous avez trouvé les budgets de nos politiques publiques pour l'année 2021, notamment avec 1.418.565 euros pour les actions du service égalité, intégration et inclusion. 22.289.150 euros dédiés à l'éducation à l'égalité grâce au S.E.I.I., à la DASCO, à la DFPE, à la DAC, à la DAE, à la DU. 3.411.260 euros pour la lutte contre les violences faites aux femmes et le système prostitutionnel, grâce à l'Observatoire des violences faites aux femmes, à la DSOL, à la DPMP et la DGJOPGE. 5.850.175 euros pour l'accompagnement des plus précaires, avec la DSOL.

Je ne choisis pas ces exemples au hasard. Ce sont les directions qui intègrent le plus systématiquement la question de la place des femmes. Merci à elles. C'est un gros travail que de chiffrer, de "genrer", en fait, l'ensemble des politiques publiques. Au total, notre collectivité aura dépensé au moins 32 millions d'euros pour l'Egalité Femmes/Hommes en 2021. Mais c'est un chiffre sous-estimé parce qu'il y a encore du travail.

Dans ce rapport, vous avez trouvé des mesures portées par Antoine GUILLOU pour réduire les inégalités professionnelles au cœur de la Ville de Paris. Il en a parlé. L'écart de rémunération continue de se réduire. Il était de 5,3 % en 2021, contre 6,2 % en 2020. Cela a été très bien rappelé par Antoine GUILLOU, avec des engagements clairs et multiples. Toutes ces données nous aident dans la perspective de la budgétisation sensible au genre. C'est un travail titanesque mené par la DFA et la DDCT depuis plusieurs années, qui va nous permettre de mesurer le budget et l'impact de nos politiques publiques toutes confondues dans la durée.

Merci beaucoup, Paul SIMONDON, de ce travail supplémentaire auquel nous participons ensemble.

Chers collègues, nous approchons du 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Je vous invite à prendre part aux nombreuses actions organisées à Paris dans tous les arrondissements, avec nos partenaires institutionnels et associatifs, notamment la Journée interprofessionnelle de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, qui portera cette année sur la santé des femmes et leur prise en charge médicale.

Merci encore, Madame la Maire, de votre indéfectible engagement en effet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Hélène.

Nous allons à présent procéder au vote des vœux.

En réponse au vœu n° 1 du groupe "Les Ecologistes", du vœu n° 2 du groupe Communiste et Citoyen, et du vœu n° 5 de Mme SIMONNET, l'Exécutif a déposé un vœu n° 5 bis.

Est-ce que le vœu n° 1 du groupe "Les Ecologistes" est retiré ? Il est retiré. Merci.

Est-ce que le vœu n° 2 du groupe Communiste et Citoyen est retiré ? Il est retiré. Merci.

Est-ce que le vœu n° 5 de Mme SIMONNET est retiré ? Il est retiré. Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 5 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

A l'unanimité des présents, je crois, c'est ça ?

Non, pas vous ? D'accord, je n'avais pas vu.

Le vœu est adopté. (2022, V. 251).

Le vœu n° 3 du groupe "Indépendants et Progressistes" est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 3 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 3 est rejeté.

Le vœu n° 4 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

L'Exécutif a déposé un vœu n° 4 bis, qui vous a été présenté.

Est-ce que le vœu n° 4 est maintenu ?

Oui, je vous écoute ?

Mme Maud GATEL. - Il est maintenu, tout simplement parce que ce n'était pas la demande du vœu n° 4.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Mme Maud GATEL. - Nous vous demandions simplement de respecter les engagements que vous avez pris quand nous avons voté pour la police municipale à Paris. Mais, bien évidemment, nous voterons pour le vœu bis parce que l'augmentation du cadre de rémunération est soutenue par notre groupe.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 4 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 4 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 4 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 250).

Nous procédons maintenant au vote des projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 53.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFA 53).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 38.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DTEC 38).

Il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DDCT 81.

Je vous remercie pour ce débat.

Compte rendu de la 2e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons le Conseil.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, nous allons aborder la 2e Commission. Je donne la parole à sa présidente, Madame Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Excusez-moi, voilà, je vais réussir.

Mes chers collègues, pour cette 2e Commission, nous avions en introduction, comme dans l'ensemble des autres commissions, la présentation du rapport de développement durable pour 2021, dont nous venons de parler à l'instant, ainsi que des projets de délibération globaux 2022 concernant les opérations de travaux dans les équipements publics. Ces 2 présentations ont suscité beaucoup de questions des membres de la Commission et surtout permis de nous rendre compte dans les 2 cas des nombreux efforts et réussites de notre Ville en matière de transition écologique.

En ce qui concerne les équipements publics culturels et patrimoniaux, nous avons pu faire le point sur les travaux, notamment ceux du théâtre de la Ville qui ne devraient plus prendre de retard et permettre une réouverture en septembre prochain. 2023 verra la livraison de la piscine Pontoise, de la très attendue médiathèque James-Baldwin et de la Maison des réfugiés. Quant à l'extension du conservatoire Frédéric-Chopin, elle arrivera fin 2024.

En ce qui concerne la Commission elle-même, il y avait peu de projets de délibération pour ce Conseil. Mme Laurence PATRICE nous en a présenté 5 concernant la mémoire, notamment celui concernant l'exposition Aragon.

En revanche, 8 vœux de dénomination seront présentés par différents groupes.

La semaine dernière, de nombreuses commémorations ont été organisées pour célébrer l'Armistice de 1918. Cette année, le 11 novembre était aussi le quarantième anniversaire de la mort de Marcel Paul, communiste, résistant, déporté, devenu Ministre après la Seconde Guerre mondiale, auquel on doit la nationalisation du gaz et de l'électricité ainsi que la création d'EDF et GDF.

Le 13 novembre, dimanche dernier, Paris a commémoré les attentats de 2015, avec plusieurs hommages rendus aux victimes. 7 ans après, Paris n'oublie pas.

Hier, nous inaugurions une plaque commémorative rue de Courcelles pour célébrer le centenaire de la mort de Marcel Proust.

Mme Carine ROLLAND nous a présenté 35 projets de délibération, dont de nombreux concernant le théâtre et sur lesquels nous avons beaucoup d'inscriptions à ce Conseil.

2 projets de délibération concernaient l'éducation artistique et culturelle, avec "Paris Ateliers" ou la Maison du geste et de l'image.

Le projet de délibération DICOM 32 concerne l'exposition "Capitale(s) 60 ans d'art urbain à Paris", qui nous invite, du 15 octobre au 11 février, à une grande rétrospective du "street art" parisien, à travers les créations de plus de 70 artistes. Elle connaît déjà un grand succès en termes de nombre de visiteurs.

Le projet de délibération DAC 710 donne subvention, pour un total de 437.500 euros, à 24 associations dans le cadre de l'Olympiade culturelle, pour faire vivre les valeurs de l'olympisme et construire des ponts entre l'art et le sport. Il serait beaucoup trop long de vous dire toutes les actions engagées tant elles sont diverses et de qualité.

Un seul vœu est déposé et concernera à nouveau le Lavoir Moderne Parisien.

Pour finir, Mme Carine ROLLAND nous invitait à ne pas manquer 2 festivals. "Paris en toutes lettres" : pour découvrir littérature et poésie autrement et à travers de nombreuses rencontres et lectures. Ce sera du 17 au 27 novembre 2022 à la Maison de la poésie et dans 14 lieux partenaires. Le festival "Monte le son", du 3 novembre au 3 décembre…

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Un peu de silence pour écouter la présidente de la 2e Commission.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Il aura lieu dans une vingtaine de bibliothèques. Ce festival, dont la programmation est conçue par les discothécaires, est consacré à chaque nouvelle édition à un genre musical différent. Cette année, ce sera le jazz. Nombreux concerts, projections et belles rencontres en perspective.

Bien sûr, ce mois de novembre est aussi le mois de la photographie. De très nombreuses expositions et événements ont lieu actuellement dans toute notre ville.

En ce qui concerne le patrimoine, notre adjointe, Mme Karen TAÏEB nous a présenté 5 projets de délibération, dont le DAC 651 qui nous permet de signer 9 contrats de cession de droits d'auteur pour l'exploitation de photographies et d'objets relatifs à l'histoire de Paris, et ainsi, de rappeler que nous avons toujours en régie un excellent atelier de restauration photographique.

Le 24 octobre, un nouveau système de chauffage a été inauguré à la grande synagogue de Paris, raccordé à la C.P.C.U. Il permettra d'avoir une chaleur produite avec une énergie, de la vapeur, beaucoup plus verte.

Par ailleurs, Karen TAÏEB nous invite à suivre du 9 au 30 novembre - la première est passée - le cycle de conférences à l'occasion de l'anniversaire de la loi Malraux, organisé par le Comité d'histoire de la Ville de Paris. Pour rappel, la loi Malraux des secteurs sauvegardés a pour objectif de conserver notre patrimoine architectural et historique, et d'améliorer les conditions de vie et de travail des Français, en créant et en délimitant des secteurs à préserver. Le tout premier d'entre eux fut le Marais.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2022 DAC 390 - Convention de co-production avec l'association "Maison Elsa Triolet Aragon" en vue de la réalisation de l'exposition sur panneaux "Arrachez-moi le coeur, vous y verrez Paris. Aragon".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous redonne la parole, car vous souhaitez intervenir sur le projet de délibération DAC 390, que vous avez évoqué, qui est la convention de co-production avec l'association "Maison Elsa Triolet Aragon" en vue de la réalisation de l'exposition sur panneau "Arrachez-moi le cœur, vous y verrez Paris. Aragon".

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il y a 40 ans, par une froide journée de décembre, s'éteignait Louis Aragon. Une foule se pressait place du Colonel-Fabien pour écouter les hommages à celui qui était, à l'image de Rimbaud, de Hugo, de Verlaine ou d'Éluard, le poète d'un siècle.

Né en 1897, mort en 1982, il allait traverser l'histoire littéraire et politique de la France. Sa poésie et sa prose ont suivi les méandres de ses engagements, de ses amours et de son engagement politique. Il y a plusieurs Aragon, ou il n'y en a qu'un seul à multiples facettes, dont les écrits n'ont pas encore révélé tous les secrets. La Ville de Paris et l'association "Maison Elsa Triolet-Aragon" s'associent pour cet hommage en textes et en images sur les murs de notre ville. Comment en aurait-il pu être autrement pour cet homme qui a écrit "Le Paysan de Paris" en 1926 et dont les principaux romans, des "Cloches de Bâle" aux "Beaux Quartiers", en passant par "Aurélien" et "Les Communistes", ont eu pour décor la Capitale ?

Aragon, né et mort à Paris, était un amoureux de cette ville. Il en a connu tous les recoins, des quartiers chics où il vendait les bijoux d'Elsa, aux quartiers populaires où il tenait meeting, aux grands boulevards où il avait ses bureaux à "L'Humanité". Aragon, c'est Paris et Paris, c'est Aragon. "J'ai plus écrit de toi Paris que de moi-même. Et plus que de vieillir souffert d'être sans toi", écrivait-il en 1942. Que serait Paris sans Elsa rencontrée à Montparnasse, alors lieu d'accueil des exilés du monde ? Les deux images allaient se superposer : les yeux bleus d'Elsa sur les murs gris de Paris. Il n'aimait Paris que d'Elsa, résumera-t-il dans l'un de ses recueils de poèmes.

Accompagné dans son œuvre par les plus grands artistes peintres, sculpteurs, photographes, puis musiciens et chanteurs, il n'a eu de cesse de rendre hommage à cette ville. Son attachement à Paris, à Elsa et à son parti est indissociable. Celui qui a écrit : "Je rends ma carte tous les soirs et je la reprends tous les matins", a aussi écrit, dans ce poème que j'ai cité il y a quelques instants : "Arrachez-moi le cœur, vous y verrez Paris".

Je me souviens que lorsque nous avons donné le nom d'Elsa Triolet à une allée à deux pas de Saint-Eustache, M. LEGARET regrettait que l'on n'y ait pas associé Aragon. Cette exposition permettra de voir Louis et Elsa à nouveau réunis.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue, chère Raphaëlle, de votre intervention. Il s'agit, en effet, d'un beau projet d'exposition qui prendra place tout le mois de décembre sur la façade de la caserne Napoléon.

Côté rue de Lobau et le long de la rue de Rivoli. "Arrachez-moi le cœur, vous y verrez Paris. Aragon" propose une lecture de la poésie de Paris à travers les mots d'Aragon, montrant ainsi à quel point celui-ci était intimement lié à la Capitale. C'est aussi une façon de rendre hommage à Louis Aragon, en ce mois qui marquera, le 24 décembre précisément, le quarantième anniversaire de son décès. Les 24 tableaux conçus en partenariat avec l'association "Maison Elsa Triolet Aragon", abordent 4 périodes successives reliant la mémoire de Paris à celle de l'auteur, piochant tant dans son œuvre poétique que dans les pages de ses grands romans. Ainsi, nous cheminons au fil des citations du Paris surréaliste à celui de la Seconde Guerre mondiale, du Paris vu dans les yeux d'Elsa à celui du temps de la vieillesse et de l'automne.

Pour souligner combien l'inspiration de Paris permet à ses mots de rester dans une forme de littérature intemporelle, ces extraits d'œuvres sont présentés avec des photographies du Paris d'aujourd'hui. Le projet de délibération a pour objet la signature de la convention de la co-production de cette exposition avec l'association "Maison Elsa Triolet Aragon".

Je vous remercie de l'approuver et vous donne rendez-vous le 8 décembre, à 17 heures 30, bien couverts, pour le vernissage de cette exposition.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 390.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 390).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose raisonnablement de suspendre la séance - elle reprendra à 14 heures 45 - et vous souhaite un bon appétit. A tout à l'heure !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe.)

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous reprenons notre séance.

2022 DAC 507 - Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de l'E.C.U.J.E. au 119, rue La Fayette (10e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 507 pour l'apposition d'une plaque commémorative en souvenir de l'E.C.U.J.E. au 119, rue La Fayette.

La parole est à Sylvain RAIFAUD, que je ne vois pas, et donc à Jérémy REDLER pour cinq minutes maximum et Laurence PATRICE vous répondra.

M. Jérémy REDLER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, à l'instar de mon intervention lors du dernier Conseil de Paris, je voudrais, avec mes collègues du groupe Changer Paris, avec mon collègue Jack-Yves BOHBOT, saluer l'action de l'E.C.U.J.E.

L'E.C.U.J.E. a été fondée par Elie Wiesel en 1963 au sein de ses locaux situés au 119, rue La Fayette dans le 10e arrondissement. L'E.C.U.J.E. promeut la culture juive et l'enseignement universitaire. L'E.C.U.J.E. organise des soirées littéraires, des conférences, des expositions et des concerts. L'agenda culturel s'enrichit d'année en année.

En constante évolution et ancrée dans la réalité actuelle, l'E.C.U.J.E. accueille une nouveauté cette année : un programme de conférences illustrées intitulé "Sur la route des J.O. 2024". Dans le même temps se poursuivent des cycles de cours et ateliers d'études sur textes. Cette année est particulière car elle sera consacrée notamment à la préparation des 60 ans de l'E.C.U.J.E. qui seront fêtés en 2023.

Lors du dernier Conseil de Paris, il a été voté une subvention de 60.000 euros et je nous félicitais de soutenir l'E.C.U.J.E., qui est également accompagnée par la Région Ile-de-France et qui est un véritable lieu de culture authentiquement juive ouvert à tous les publics, à toutes les cultures et à tous les dialogues.

Aujourd'hui, le présent projet de délibération est bien plus important. Plus symbolique que le soutien financier, il est question de graver dans la pierre le rôle primordial et central de l'E.C.U.J.E. pour la communauté juive de Paris et d'Ile-de-France.

Cette plaque est l'occasion de rendre hommage à l'E.C.U.J.E., à l'action de son Président, Yves ROUAS, son directeur général, Gad IBGUI, et toutes les équipes qui, depuis 1963, sont un repère d'accueil pour les Juifs arrivés d'Afrique du Nord et un carrefour de toutes les cultures et traditions juives pour la communauté juive vivant à Paris.

Pour toutes ces raisons, le groupe Changer Paris votera évidemment ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher collègue.

C'est un dossier qui me tient particulièrement à cœur. En tant qu'élue en charge de la mémoire dans le 10e arrondissement, j'ai pu constater, avec la maire du 10e arrondissement, combien l'E.C.U.J.E. dans la diversité de ses propositions, avec aussi l'Institut Elie Wiesel en ses locaux, était vraiment un acteur de la vitalité culturelle. J'en veux pour preuve d'ailleurs les concerts "Jazz à l'E.C.U.J.E." qui ont été mis en place depuis l'année dernière et qui entament avec un grand succès une deuxième saison, une très belle programmation.

Mais là n'est pas tout à fait mon sujet du jour. Il s'agit aujourd'hui de faire mémoire et de marquer avec cette plaque, à l'occasion de son 60e anniversaire, l'importance que constitua la création de l'E.C.U.J.E. qui, à cette époque, s'appelait "Centre communautaire de Paris" à sa première adresse au 19, boulevard Poissonnière.

Le centre devint véritablement un lieu d'accueil rassurant, un repère pour se retrouver, aussi bien qu'un espace ressources pour les Juifs d'Afrique du Nord arrivés à Paris. Encore aujourd'hui, beaucoup de celles et ceux, venus notamment d'Algérie et qui sont maintenant d'âge mûr, vous diront combien ce fut essentiel pour eux, jeunes gens déboussolés qu'ils ou elles étaient alors, de se retrouver accueillis au Centre, rassurés par la fraternité et la solidarité.

De cette notion d'accueil et de partage, aujourd'hui encore, dans un autre contexte, l'E.C.U.J.E. a fait sa constante, devenant au fil des décennies à la fois le lieu privilégié d'expression plurielle des courants de la pensée du monde juif, mais aussi le carrefour des cultures mises en dialogue avec la société contemporaine, un véritable lieu d'accueil et d'échanges interculturels et religieux.

Donc cela valait bien une plaque que nous avons décidé de rendre plus visible en la posant à l'adresse actuelle de l'E.C.U.J.E., dans le 10e arrondissement, l'ancienne étant assez dénaturée par un supermarché.

Je vous remercie donc, chers collègues, de voter en faveur de ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Avant que nous ne passions au vote, j'ai été saisie d'une demande de prise de parole de la maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Laurence PATRICE a très bien parlé de l'E.C.U.J.E. Je voudrais simplement revenir un court moment sur le rôle que joue cette belle institution dans le 10e arrondissement.

L'histoire de l'arrivée des Juifs d'Europe de l'Est, qui se sont installés massivement dans nos quartiers des 10e et 19e arrondissements, a profondément marqué nos quartiers mais aussi notre monde associatif. Et l'E.C.U.J.E. aujourd'hui fait persister cette imprégnation des associations juives populaires, qui a su à la fois permettre aux Juifs

de s'intégrer, puis de conserver leur culture et de la partager, mais également d'accueillir en leur sein l'ensemble des habitants du 10e, notamment les habitants des quartiers populaires.

Pour cela, l'E.C.U.J.E. est un établissement que nous aimons beaucoup. Il participe activement à la vie culturelle de l'arrondissement et nous sommes aujourd'hui tous très heureux de voter cette subvention, parce que nous avons besoin que ces identités plurielles, tellement caractéristiques du 10e, continuent à s'additionner et à faire en sorte que notre petite société harmonieuse, avec tout un tas de gens différents qui vivent ensemble, puisse être pendant longtemps l'âme de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levé, le projet de délibération DAC 507.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 507).

2022 DAC 508 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Maria Casarès au 148, rue de Vaugirard (15e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 508 pour l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Maria Casarès au 148, rue de Vaugirard.

La parole est à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, fuyant la guerre civile, Maria Casarès et sa mère arrivent à Paris le 20 novembre 1936 et s'installent à l'hôtel Paris New York, qui était situé alors au 148 bis, rue de Vaugirard dans le 15e arrondissement. En 1940, elle loue un appartement au 148, juste à côté, dans la même rue, où Maria demeurera durant trente ans.

A Paris, Maria Casarès apprend le français dans la classe des élèves étrangères du lycée Victor Duruy, puis entre au Conservatoire national et elle suivra une carrière absolument époustouflante au théâtre et au cinéma.

Il est difficile de choisir dans les interprétations marquantes. On se souvient de Maria Casarès avec Marcel Carné dans "Les enfants du paradis", avec Robert Bresson dans "Les dames du bois de Boulogne", avec Jean Cocteau dans "Orphée".

Elle servit de son talent le théâtre classique, en tant que pensionnaire de la Comédie-Française où elle joue notamment avec Copeau, puis participe à l'aventure incroyable du T.N.P. et d'Avignon avec Vilar, avec Gérard Philippe, où elle jouera Lady Macbeth, Phèdre, la princesse du "Triomphe de l'amour" ou Marie Tudor.

Mais elle fut aussi à la création d'œuvres majeures de grands auteurs contemporains du théâtre : "Les justes" de Camus, "Le diable et le bon dieu" de Jean-Paul Sartre, "Paravents" de Jean Genet ou "Quai Ouest" de Bernard-Marie Koltès sous la direction de l'immense Patrice Chéreau. Elle fut aussi sublime dans "La mère", dans "Peer Gynt" d'Ibsen avec Chéreau encore.

Puis en 1980, elle revint à Avignon, dans la mise en scène de Jorge Lavelli dans "Le conte d'hiver" de Shakespeare et dans une apparition incroyable, vêtue d'un immense manteau couvrant l'immensité de la cour d'honneur du Palais des Papes, où elle incarnait le personnage allégorique du temps par ces mots : "Moi qui noue et dénoue sur mon vêtement d'éternité les événements comme des aiguillettes, moi, mais vous m'avez déjà reconnu, disait-elle avec un sourire ravageur, qui suit le temps qui passe".

Avec les émotions qu'elle nous a offertes, notre souvenir de Maria Casarès ne passe et ne passera pas. Et nous sommes donc très heureux que Paris l'affirme à nouveau par cette dénomination, à l'endroit même où elle arriva à Paris et où elle habita pendant plus de trente ans.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher collègue, cher Florian.

C'est effectivement une grande dame que nous honorons aujourd'hui, pensionnaire de la Comédie-Française, membre du Théâtre national populaire aux côtés de Jean Vilar, grande tragédienne et actrice, inoubliable interprète de Phèdre, de Lady Macbeth et de bien d'autres.

Maria Casarès, dont on célèbre le centenaire de la naissance, a vécu près de quarante ans dans le 15e arrondissement au 148, rue de Vaugirard.

Nous pouvons être doublement satisfaits car la Ville de Paris l'honore doublement. Nous avions voté un premier hommage public pour Maria Casarès en juillet dernier, qui va aboutir après le vote, la semaine prochaine, puisqu'elle fait partie des grandes comédiennes qui donneront leur nom à une passerelle ou à un pont du canal Saint-Martin. Ainsi, le 21 novembre, à deux jours de son centenaire, nous allons inaugurer ce pont Maria Casarès.

Je vous encourage aussi parallèlement à voter pour ce beau projet de plaque proposé par la mairie du 15e arrondissement qui permettra aux Parisiennes et aux Parisiens d'identifier l'adresse où Maria Casarès a vécu une partie essentielle de sa vie.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 508.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 508).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une dénomination en hommage à Jacqueline Dreyfus-Weill.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 9 est relatif à une dénomination en hommage à Jacqueline Dreyfus-Weill.

La parole est à François DAGNAUD, le maire du 19e.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, donner un nom à un établissement public, c'est à la fois rendre hommage à une figure marquante, c'est inscrire un héritage de valeurs dans un territoire et c'est enfin esquisser ou conforter l'ambition du lieu.

C'est donc dans cet esprit que nous proposons à travers ce vœu de donner le nom de Jacqueline Dreyfus-Weill, une résistante communiste et bibliothécaire passionnée, à la bibliothèque Fessart dans le 19e arrondissement qui célèbre cette année son 100e anniversaire.

De 1934 à 1937, Jacqueline Dreyfus-Weill travaille à la bibliothèque Fessard, où elle crée la section enfantine. Elle y met en place de nombreuses activités, comme L'heure du conte qui existe toujours, et consigne tout le quotidien de son lieu de travail dans de précieux témoignages. Elle contribue ainsi à façonner à la fois le métier de bibliothécaire et à forger l'identité de cette bibliothèque.

Pendant la guerre, et malgré le statut des Juifs d'octobre 1940 qui leur interdit l'accès à de nombreuses professions dont celles de la fonction publique, Jacqueline Dreyfus-Weill continue d'exercer son métier de bibliothécaire. Elle est arrêtée par la police française le 16 mai 1942, en tant que résistante, écrouée au dépôt de la Préfecture de police, puis à la prison de la Santé. Elle est internée plusieurs mois à Romainville avant d'être déportée à Auschwitz le 11 février 1943 où elle sera assassinée dès son arrivée.

Donner son nom à la bibliothèque Fessart, équipement centenaire de lecture publique, nous permet de rendre hommage à une grande femme, une résistante courageuse, une bibliothécaire passionnée par son métier et engagée en faveur de l'accès à la lecture. Cette dénomination participe bien sûr à la meilleure visibilité dans l'espace public des femmes qui ont marqué l'histoire de notre ville.

Je tiens notamment à remercier l'équipe de la bibliothèque Fessart, en particulier la directrice, Mme Christine NGUYEN-FAU, et son adjointe, Laura VALLET, pour l'impressionnant travail de recherche et de transmission réalisé à l'occasion du centenaire de cette bibliothèque, et pour avoir proposé de rendre hommage à Jacqueline Dreyfus-Weill.

Je tiens également, et j'associe mon adjoint Eric THEBAULT, à remercier la famille de Jacqueline Dreyfus-Weill qui a beaucoup coopéré avec l'équipe de la bibliothèque et nous apporte tout son soutien dans son projet de dénomination. J'ai notamment une pensée émue pour sa fille, Dominique, qui nous a malheureusement quittés le 3 octobre dernier.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur le Maire.

Je serai brève, vous avez formidablement présenté le parcours de cette grande personnalité, une bibliothécaire passionnée et aussi une grande résistante, comme vous l'avez rappelé, une de ces femmes à qui nous devons beaucoup et dont nous nous devons d'honorer la mémoire.

De plus, cela s'inscrit totalement dans la mémoire des lieux de votre arrondissement et le choix de la façade de la bibliothèque Fessart, qui va fêter ses 100 ans cette année, fait vraiment sens.

J'ai consulté évidemment ma collègue Carine ROLLAND, puisqu'il s'agit d'une bibliothèque, et j'émets donc avec elle un avis tout à fait favorable pour que votre proposition soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine Commission de dénomination.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, avec le groupe Communiste, nous voterons bien sûr avec grand plaisir ce vœu pour renommer la bibliothèque Fessart, qui fête ses 100 ans, du nom de Jacqueline Dreyfus-Weill. Une proposition faite par les agents et les agentes de la bibliothèque.

Pour apporter juste un complément à la présentation qui a été faite par M. le Maire, en plus d'être une bibliothécaire qui a fait un passage marquant à la bibliothèque Fessart, elle fut aussi une militante communiste. Elle avait d'ailleurs préparé son diplôme de pédagogie sous la direction d'Henri Wallon, éminent pédagogue, résistant, communiste.

Jacqueline Dreyfus-Weill fut une résistante communiste à l'occupation nazie pendant la Seconde Guerre mondiale. En 1942, elle est arrêtée pour des faits de résistance par la police française aux ordres des nazis. Dans la fouille de son appartement, ils trouvent bien sûr des livres interdits, mais aussi des exemplaires du journal "L'Humanité" qui, à l'époque, était interdit. Elle est détenue à la Préfecture de police, puis à la Santé et à la prison au camp de Romainville avec d'autres résistantes communistes, parmi elle Danielle Casanova notamment. En 1943, elle est déportée à Auschwitz et assassinée dès son arrivée.

La dénomination de cette bibliothèque est aussi l'occasion de redire tout l'attachement du 19e à la bibliothèque Fessart, à ce qu'elle puisse encore durer et poursuivre ses activités pendant très longtemps, en complémentarité de la future médiathèque James Baldwin mais sans rien enlever à toutes ses activités.

Nous voterons bien sûr pour ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 9 du groupe Paris en commun avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 253).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Jeanne Barret (5e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 10 relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Jeanne Barret dans le 5e arrondissement.

C'est Anne BIRABEN qui le présente.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'avais proposé en Conseil de Paris de juin 2021 que soit donné le nom de Jeanne Barret à un lieu proche du Jardin des Plantes. Ce vœu avait été alors adopté à l'unanimité. N'ayant pas été suivi d'effet, je soumets à notre Assemblée un nouvel hommage pour que cette femme, au parcours exceptionnel et inspirant, soit honorée.

Première femme à faire le tour du monde au sein de l'expédition de Bougainville de 1766 à 1769, elle brave avec courage les interdits et les dangers inhérents à un tel voyage. Travestie en homme, elle se fait passer pour l'assistant de son compagnon, le naturaliste Philibert Commerson. Infatigable, tout au long des 15.000 lieues parcourues, de l'Atlantique à l'océan Indien, elle l'assiste dans ses travaux, consigne, dessine, porte de lourdes

charges lors de nombreuses marches pénibles, Commerson souffrant d'ulcères à la jambe. A Rio, elle se chargera seule de l'excursion et de la collecte de plantes.

A la mort de Commerson en 1773, 34 caisses contenant 5.000 espèces de plantes sont expédiées par Jeanne Barret au Jardin royal des plantes, 3.000 nouvelles figures dans l'herbier général du Muséum d'histoire naturelle, dont la fleur de bougainvillier baptisée en hommage au capitaine de l'expédition.

L'histoire de Jeanne Barret aurait pu avoir un dénouement tragique, mais c'était sans compter sur la force d'âme de la jeune femme. Agée de seulement 33 ans à la mort de son compagnon, elle se trouve bloquée sur l'Ile-de-France, ancien non de l'île Maurice, et sans le sou. Elle parvient pourtant à regagner la France qui marque la fin de son périple autour du monde. A la demande de Bougainville, elle sera nommée femme extraordinaire par Louis XVI qui lui accordera, en récompense pour ses services, une pension jusqu'à la fin de sa vie en 1807.

Il ne fait nul doute, chers collègues, que vous soutiendrez cette proposition d'apposer une plaque au 13 rue des Boulangers dans le 5e arrondissement, où elle résida avec son compagnon avant leur expédition et qu'elle conservera après le décès de ce dernier.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, chère collègue.

Effectivement, comme vous l'avez rappelé, vous avez déjà déposé en juin 2021 un vœu d'hommage en mémoire de la botaniste Jeanne Barret pour que nous donnions son nom à un lieu du 5e arrondissement à proximité du Jardin des Plantes.

La Commission de dénomination s'est bien saisie de ce dossier et a adopté le nom de Jeanne Barret pour nommer la future résidence universitaire de la rue Cuvier, près du Jardin des Plantes, en relation avec le CROUS. Or, chère Madame BIRABEN, je dois vous signaler que cette résidence n'est pas encore construite, donc le nom de Jeanne Barret sera effectivement donné à cette résidence, mais encore faut-il que les murs en soient construits.

Vous redéposez pour cette séance un vœu demandant une plaque, j'ai bien entendu, au 13, rue des Boulangers et je dirais pourquoi pas. Toutefois, mon problème n'est pas là, chère collègue, mais plutôt dans le peu de considération de la vie démocratique de nos arrondissements dont ce vœu témoigne. Je pense que beaucoup de maires d'arrondissement de votre groupe peuvent en témoigner, nous travaillons en lien avec eux, en lien avec chaque mairie d'arrondissement, quelle que soit son origine politique.

Un travail se fait vraiment dans l'échange par rapport aux dénominations. Or, je vous l'ai déjà précisé dans l'hémicycle - ce fut le cas pour le vœu précédent qui a été présenté par le 19e arrondissement -, la Commission de dénomination fonctionne en symbiose avec les maires d'arrondissement et leurs équipes, qui en sont d'ailleurs toutes et tous membres de plein droit.

Je suis donc au regret d'émettre un avis défavorable dès l'instant où vous n'avez pas déposé ce vœu dans votre conseil d'arrondissement. Je vous encourage la prochaine fois à déposer de telles initiatives totalement localisées préalablement au conseil d'arrondissement, afin qu'il y ait une discussion pour cet hommage public et que ce soit débattu avec vos collègues et particulièrement avec votre maire d'arrondissement.

Pour cette raison, mon avis sera défavorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 10 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Rosa Bonheur (5e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 11 relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Rosa Bonheur.

La parole est à Anne BIRABEN du groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - C'est à Rosa Bonheur, chers collègues, autre femme au destin tout aussi exceptionnel que je vous propose de rendre également hommage aujourd'hui.

Artiste peintre de renom, reconnue de part et d'autre de l'Atlantique, Rosa Bonheur s'est imposée au XIXe siècle dans le domaine de la peinture animalière jusqu'alors exclusivement masculine. Sa riche et puissante œuvre est le fruit de ses voyages à travers la France, l'Écosse ou encore les États-Unis, dans les grands espaces de l'Ouest qui la fascinent.

En véritable défenseuse de la cause animale, elle magnifie ses sujets, persuadée qu'ils possèdent une âme, en les représentant dans toute leur vitalité, dans leur réaliste et spectaculaire composition ou en leur consacrant de véritables portraits. Les regards des bovins comme des chevaux sont d'une grande intensité.

Elle acquiert l'ancien domaine seigneurial de By à Thomery et installe son atelier en pleine nature, à la lisière de la forêt de Fontainebleau. Au-delà de son grand talent artistique, Rosa Bonheur, par son rôle pionnier dans l'émancipation des femmes, nous inspire : première femme artiste à recevoir la Légion d'honneur des mains de l'impératrice Eugénie qui souligne et confirme que le génie n'a pas de sexe.

Souvent vêtue en pantalon, non tant par provocation que par souci de praticité dans l'exercice de sa peinture, elle vivra exclusivement avec des compagnes. Tout d'abord avec la peintre Nathalie Micas, avec qui elle partagera plus de cinquante ans de vie commune, puis avec Anna Klumpke, jeune artiste peintre américaine de talent, son unique héritière, qui l'accompagnera jusqu'à son décès en 1899.

Le bicentenaire de sa naissance est une belle occasion pour la Ville de lui rendre hommage et de matérialiser sa mémoire à Paris par l'apposition d'une plaque. Le 7, rue Gay-Lussac dans le 5e arrondissement, où elle était propriétaire d'un appartement pied-à-terre lors de ses séjours parisiens jusqu'à sa mort, semble un lieu tout trouvé.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, chère collègue.

Vous savez combien je suis attachée à la mémoire des grandes personnalités féminines. Nous travaillons d'ailleurs à un parcours de ces grandes personnalités féminines. Donc, évidemment, la personnalité de Rosa Bonheur est tout à fait louable et intéressante.

Cependant pour les mêmes raisons que j'ai explicitées lors de votre précédent vœu, vous n'avez pas déposé ce vœu en conseil d'arrondissement, j'émettrai donc aussi un avis défavorable. Et ce n'est évidemment pas la grande personnalité de Rosa Bonheur qui est ici en cause, puisque la Ville de Paris lui a d'ailleurs montré son attachement par un hommage public avec une rue qui porte son nom dans le 15e arrondissement.

Mais cette demande de plaque étant très localisée - vous précisez même l'adresse rue Gay-Lussac -, votre vœu aurait dû être préalablement présenté au conseil du 5e arrondissement avant qu'il puisse être étudié par la Commission de dénomination. Je vous invite donc à le faire et pour cette raison, j'émets un avis défavorable afin de respecter ces principes.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 11 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Nicole Catala dans le 14e.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 12 relatif à une dénomination en hommage à Nicole Catala dans le 14e arrondissement.

La parole est à David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - En effet, ce matin a été commémorée la mémoire de notre ancienne collègue Nicole Catala, grande élue du 14e arrondissement. En particulier, notre collègue Marie-Claire CARRÈRE-GÉE a pu rappeler combien cette élue avait apporté au sein de sa formation politique, et plus largement avait contribué à animer et à faire vivre la démocratie au sein de notre Conseil et dans son arrondissement à l'échelle de Paris.

Marie-Claire CARRÈRE-GÉE a également rappelé les qualités humaines et les qualités intellectuelles unanimement reconnues, quelles que soient les tendances politiques, à notre ancienne collègue Nicole Catala.

C'est pour toutes ces raisons que le vœu que je vous présente cet après-midi vise à attribuer à une rue ou à une place du 14e arrondissement le nom de Nicole Catala.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher collègue.

Evidemment, c'est un avis favorable que j'émets à votre vœu. Bien entendu, la Maire elle-même ce matin a dit combien nous serions tous rassemblés pour trouver un lieu en lien avec la famille de Nicole Catala pour lui rendre hommage dans Paris et éventuellement dans le 14e arrondissement. La prochaine Commission de dénomination se saisira de cette demande.

Bien évidemment, mon avis est favorable pour rendre hommage à cette grande personnalité politique.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 12 du groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2022, V. 254).

Je vous en remercie, mes chers collègues.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination Jardin de la Lituanie dans le 17e.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 13 relatif à une dénomination Jardin de la Lituanie dans le 17e arrondissement.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT pour le présenter.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais par ce vœu souligner le lien historique et fraternel qui unit la Lituanie au 17e arrondissement, un lien symbolisé notamment par son ambassade située depuis l'indépendance de la Lituanie au 22, boulevard de Courcelles dans le 17e arrondissement, donc depuis 1999. Mais ce lieu n'a pas toujours été celui de l'ambassade de Lituanie. Lors de la première implantation d'une ambassade et d'une légation de Lituanie, en 1925, il était situé à l'hôtel Fournier, situé 14, place du Général-Catroux, à quelques mètres de l'ambassade actuelle.

Le jardin, qui fait face à cet immeuble aujourd'hui place du Général-Catroux, nous semble être un lieu approprié pour mettre à l'honneur un pays avec lequel Paris et singulièrement notre arrondissement sont très proches.

Pour de nouvelles ouvertures, collaborations et partenariats, je voudrais souligner que ce sera la saison culturelle France Lituanie en 2024 et aussi une occasion de souligner l'amitié franco-lituanienne, une demande que nous relayons et qui avait été étudiée avec son Excellence l'Ambassadeur de Lituanie. C'est un lien qui symbolisera également notre attachement aux pays baltes dans un contexte géopolitique qu'il est inutile de rappeler ici et que vous connaissez tous.

C'est dans ce cadre que je sollicite votre avis favorable pour cette dénomination.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire et merci, cher collègue.

Arnaud NGATCHA et moi-même sommes en accord avec votre proposition de nommer un lieu de Paris portant le nom de ce pays, la Lituanie. Nous avons donc pu échanger ensemble sur ce sujet.

Dans votre vœu d'origine, l'endroit que nous pourrions choisir n'était pas très clair. Il est évident que nous voulons être assez décalés de la statue des "Fers" et du jardin Solitude. Je serais donc tout à fait favorable à ce vœu dans la mesure où, comme nous l'avions évoqué ensemble, nous étudions plus précisément le lieu qui sera un peu plus loin que la statue des "Fers" et le jardin Solitude. Nous allons l'identifier ensemble.

Avec vous, avec la mairie du 17e arrondissement, avec le cabinet de mon collègue Arnaud NGATCHA et moi-même, nous allons nous réunir pour trouver l'endroit le plus approprié avec les autorités lituaniennes. Effectivement, nous pourrons ainsi participer à cette saison lituanienne en 2024.

L'avis est donc favorable avec l'amendement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur BERTHAULT, la proposition d'amendement est-elle acceptée ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Tout à fait. Nous avions évoqué le fait de trouver le lieu qui soit le plus adapté possible et qui n'empiète pas sur l'espace mémoriel ; ce n'était pas notre intention ni l'intention de l'Ambassade de Lituanie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - C'est parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 255).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Louise de Bettignies.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 14 relatif à une dénomination en hommage à Louise de Bettignies.

La parole est à François-Marie DIDIER du groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme vous pouvez le voir en cette période qui fait suite aux commémorations des 11 et 13 novembre, les élus du groupe Changer Paris ont décidé aujourd'hui d'arborer le Bleuet de France pour exprimer leur solidarité envers ceux qui se sont battus pour la France, mais également pour nos soldats actuellement engagés sur différents théâtres d'opérations.

Cette initiative, vieille de cent ans, née au lendemain du premier conflit mondial, a été inspirée par deux infirmières : Charlotte Malleterre et Suzanne Lenhardt. Des bleuets en tissu sont alors confectionnés par les blessés et les invalides de guerre, en vue de recueillir des fonds pour les mutilés, mais également pour leur procurer une occupation. Unique fleur à pousser sur les champs de bataille, le bleuet est également une référence à la couleur de l'uniforme des soldats. S'adaptant aux enjeux de chaque époque, "L'Œuvre nationale du Bleuet de France" a évolué et son action s'est évidemment étendue aux veuves de guerre, aux pupilles de la Nation et aujourd'hui, malheureusement, aux victimes du terrorisme.

Dans ce même élan d'hommage aux combattants, je vous propose une dénomination mettant en valeur une femme au destin héroïque, qui s'est illustrée pendant la Première Guerre mondiale, dans un aspect peu connu de ce conflit et qui pourtant mérite évidemment d'être rappelé.

Louise de Bettignies est une grande résistante, engagée comme agent du renseignement pour le compte de l'armée alliée et dirigeante du réseau Alice, alors qu'une part non négligeable du territoire national est alors occupée. Louise de Bettignies monta, notamment avec son amie Léonie Vanhoutte, un vaste réseau de renseignement dans le nord de la France pour l'armée britannique, qui comptera près de 80 personnes et sauvera la vie de plus d'un millier de soldats britanniques. Elle organisa également avec son réseau des passages de frontières, de courriers, de presse clandestine mais également l'hébergement de personnes et l'observation des mouvements ennemis.

Alors qu'elle effectue un voyage à Bruxelles le 20 octobre 1915, elle est arrêtée, condamnée à mort et elle meurt en captivité à la suite de mauvais traitements. Ses paroles rapportées par ses codétenus, "ne faites rien contre votre pays, rien contre votre conscience, rien contre l'honneur", nous obligent et je ne doute pas, chers collègues, que vous voterez évidemment en faveur de ce beau vœu.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Cher collègue, je vous remercie de ce vœu qui s'inscrit tout à fait dans la mémoire des grandes personnalités féminines de la grande guerre que Paris honore. Nous en avons déjà quelques-unes. Nicole Girard-Mangin, en l'honneur de la doctoresse affectée sur le front et Suzanne Noël, chirurgienne qui a aidé tant de Gueules cassées à se reconstituer, dans le 11e, face au monument aux morts parisiens de la Première Guerre mondiale. Ou encore les infirmières Edith Cavell dans le 15e ou Nelly Martyl. Et également Émilienne Moreau-Evrard, héroïne de deux guerres mondiales, compagnon de la Libération, dont une terrasse porte le nom sur la place de la République.

De nombreux lieux déjà portent le nom de Louise de Bettignies dans la France entière et notamment dans les Hauts-de-France dont elle est originaire. C'est une héroïne très importante de notre histoire à laquelle votre vœu rend hommage, une immense résistante de la grande guerre grâce à qui tant de vies ont été sauvées, vous l'avez rappelé, notamment grâce à son réseau Alice.

C'est donc un avis tout à fait favorable que j'émets à votre vœu pour examen par la prochaine Commission de dénomination. Je soutiendrai bien évidemment cette action exemplaire de Louise de Bettignies pour qu'elle soit honorée.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 14 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 256).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Paul Chenailler.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 15 relatif à une dénomination en hommage à Paul Chenailler.

La parole est de nouveau à François-Marie DIDIER.

M. François-Marie DIDIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans le même esprit que mon précédent vœu, je vous propose également aujourd'hui de rendre hommage à Paul Chenailler, grande figure de la résistance française pendant le Seconde Guerre mondiale. Enfant de Paris, puisqu'il est né dans un arrondissement qui m'est cher, le 20e arrondissement, il n'y a pourtant aucun lieu à son nom dans notre Capitale et je crois qu'il convient d'y remédier.

Engagé dans la résistance dès 1941, il devient commandant du Morbihan de l'Armée secrète à partir de 1943 sous le pseudonyme de "colonel Morice". Grâce à ses liaisons avec Londres, il obtient de nombreux parachutages d'armes et parvient à organiser les forces dispersées du maquis pour en faire une armée clandestine homogène, rassemblant plusieurs milliers d'hommes dont il prend la tête. Son rôle au moment du débarquement des alliés en Normandie a été majeur.

Entre le 6 et le 18 juin 1944, il rassemble trois bataillons, afin de protéger un terrain de parachutage à Saint-Marcel, où il reçoit des armes et des parachutistes destinés à empêcher les divisions allemandes de Bretagne de rejoindre la Normandie après le débarquement. Attaqués le 18 juin par les troupes allemandes fortes de 10.000 hommes, les bataillons disparaissent dans la nuit sans abandonner un blessé ou une arme. Cette épopée est relatée en 1974 dans le roman de Joseph Kessel, "Le bataillon du ciel".

En août, après que la liaison a été établie entre les résistants et l'armée américaine, il tient le front de Lorient et de la Vilaine avant de devenir adjoint au commandement de la 19e division d'infanterie. Son rôle, dans la jonction entre la résistance intérieure et les Français libres en Bretagne, est ainsi essentiel, comme le rappellera le colonel Bourgoin.

Ce dernier, Français libre de la première heure, rapporte, lors de l'éloge funèbre prononcé en 1960 pour Paul Chenailler, que c'est séduit par sa rencontre avec lui au sein du maquis de Saint-Marcel qu'il comprendra "que, de la conjugaison de cette armée de l'ombre qui s'était constituée sur le territoire et celle de la France libre dont nous étions l'avant-garde, ne pouvait résulter que la victoire et la Libération".

Je vous propose donc par ce vœu que la Ville de Paris honore la mémoire de cet illustre Parisien par le biais d'une dénomination.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher François-Marie DIDIER.

Chers collègues, c'est encore à une grande personnalité de notre histoire que vous souhaitez rendre hommage à travers ce vœu. Paul Chenailler fait effectivement partie de nos grands résistants parisiens. Originaire du 20e arrondissement, comme vous nous l'indiquez, il fut l'un des héros de la résistance, notamment en Bretagne, et fut compagnon de la Libération par décret du 19 octobre 1945.

Paris, ville compagnon de la Libération, tient à honorer ses héros et nous l'avons fait la semaine dernière encore, avec M. le Maire du 17e arrondissement et M. le Maire du 16e arrondissement, pour rendre hommage à André Zirnheld. Nous avons fait une très belle inauguration d'une place du 17e arrondissement.

La Commission de dénomination sera donc saisie pour examen suite à ce vœu et nous pourrons ainsi honorer le parcours de Paul Chenailler par le biais d'une dénomination.

J'émets un avis favorable à votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 15 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 257).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à une dénomination en hommage à Madeleine Pauliac.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 16 relatif à une dénomination en hommage à Madeleine Pauliac.

La parole est à Alexis GOVCIYAN pour deux minutes maximum.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Avec ce vœu, chers collègues, nous souhaitons honorer la mémoire de Madeleine Pauliac qui incarne un destin hors norme, celui d'une jeune femme héritière d'une génération de citoyens et citoyennes engagée au service de la Nation.

Orpheline de père tué lors de la bataille de Verdun, poussée par sa grand-mère à faire des études, elle excelle et obtient le titre de docteur en 1939 à l'âge de 27 ans. Elle fait partie des 350 femmes médecins françaises à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Elle s'engage pleinement pour la Libération de Paris.

C'est une femme à qui le général de Gaulle confie une mission sanitaire dans le cadre du rapatriement des Français rescapés des camps. Une femme qui s'illustre aussi par son engagement au service de la Croix-Rouge au sein de l'Escadron bleu en Pologne et par les soins qu'elle apporte à des religieuses violées par des soldats allemands.

Il s'agit enfin d'une femme jeune, décédée à l'âge de 33 ans. En mission aux côtés des plus vulnérables, au péril de sa vie, elle aura été jusqu'à l'engagement ultime. A ce titre, elle est décorée de la Croix d'or de première classe, puis élevée à titre posthume au rang de Chevalier de la Légion d'honneur et Croix de guerre 39-45 avec palme.

Pour toutes ces raisons, Delphine BÜRKLI et l'ensemble des élus du groupe "Indépendants et Progressistes" souhaitent que Paris attribue le nom de Madeleine Pauliac à l'une des deux bibliothèques Drouot ou Valeyre. Un symbole fort qui fera vivre, dans le quotidien des habitants du 9e arrondissement, la mémoire et l'exemplarité d'une femme engagée, libre et indépendante.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher Alexis.

Chers collègues, nous en avions effectivement discuté ensemble, il est important que Paris puisse rendre hommage à Madeleine Pauliac, cette résistante importante.

D'ailleurs, j'aime souvent rappeler les mots de Cécile Rol-Tanguy lorsqu'elle disait qu'elle n'acceptait les décorations qu'en mémoire de toutes les résistantes et les déportées car, comme vous le savez, pendant très longtemps, ces résistantes ont été un peu mises de côté. On a considéré, après leurs faits héroïques, qu'elles

n'avaient plus qu'à rentrer chez elle pour s'occuper de leur maison. Mais dans tous les arrondissements à Paris, nous pouvons heureusement nous honorer d'avoir petit à petit remis en avant la mémoire de ces femmes résistantes.

Le titre de votre vœu propose une dénomination d'un lieu emblématique de votre arrondissement. Par contre, vous précisez bibliothèque Drouot ou bibliothèque Valeyre. J'ai consulté ma chère collègue Carine ROLLAND et nous tenons en fait à associer les équipes des bibliothèques et des usagers sur tous ces projets de dénomination des bibliothèques qui sont souvent des bibliothèques très insérées dans leur quartier. Ce fut le cas pour la bibliothèque Fessart, dont nous avons parlé tout à l'heure, mais ce ne fut pas tout à fait le cas dans votre proposition. Nous l'avons fait aussi, par exemple tout récemment, pour la bibliothèque Lancry qui a pris le nom de Claire Bretécher.

En effet, nous essayons, dans la mesure du possible, que ces hommages soient construits avec les équipes des bibliothèques. Et surtout nous essayons aussi de rendre hommage pour les bibliothèques à des personnalités en rapport avec le monde du livre. De plus, les deux bibliothèques citées, Paul Valeyre et Antoine Drouot, ont déjà des noms de personnalités et il est un peu compliqué de débaptiser ces bibliothèques.

Je vous proposerai donc d'émettre un avis favorable évidemment pour votre vœu, mais je vous demanderai de l'amender pour que nous discutions et trouvions un lieu ensemble dans votre arrondissement qui ne soit pas l'une ou l'autre de ces bibliothèques. Si vous acceptez d'amender ce vœu, j'aurais un avis favorable. Sinon, non.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur GOVCIYAN, cette proposition d'amendement est-elle acceptée ?

M. Alexis GOVCIYAN. - L'amendement est effectivement accepté et nous en avons parlé avec Laurence PATRICE. D'ici la Commission de janvier pour la dénomination des rues et places, nous trouverons un lieu adéquat pour correspondre à cette dénomination.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 16 du groupe "Indépendants et Progressistes" ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 258).

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à un hommage à Pierre Soulages.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 17 relatif à un hommage à Pierre Soulages.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Pierre Soulages, le créateur de l'outrenoir, celui qui a su sublimer le noir grâce à la lumière, s'est éteint à l'âge de 102 ans le mois dernier.

A Rodez, les paysages des Causses lui ont donné le goût de la peinture. D'abord, fraîchement accueillie, sa peinture est bientôt célébrée et plébiscitée dans le monde entier : ce ne sont pas moins de 110 musées qui présentent aujourd'hui ses œuvres.

Si l'attachement à ses terres aveyronnaises est connu de tous, la place de Paris dans son œuvre l'est en revanche beaucoup moins. Or, il a eu différents ateliers, dans le 14e arrondissement rue Schœlcher ou rue de la Tombe-Issoire, ou dans le 5e arrondissement rue Galande ou rue Saint-Victor.

C'est la raison de ce vœu par lequel nous demandons, en accord évidemment avec sa famille, qu'une plaque puisse être apposée sur l'un ou plusieurs de ses ateliers dans lesquels il a su sublimer le noir.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, chère collègue.

C'est effectivement avec tristesse que nous avons appris tous ici le décès de Pierre Soulages, certainement l'un des plus grands artistes de ce siècle.

"Paris Musées", plus particulièrement le Musée d'Art moderne de la Ville de Paris dispose d'un fonds de neuf œuvres de Pierre Soulages, dont quatre peintures et cinq estampes. L'institution a souhaité lui rendre hommage, dès le 28 octobre, en accrochant l'une de ses œuvres à l'entrée de la première salle du Musée d'Art moderne.

C'est avec une attention toute particulière que nous avons apprécié votre vœu, chère collègue, avec ma collègue Carine ROLLAND, et j'émettrai évidemment un avis favorable pour ce qui est d'une plaque. Nous allons soumettre ce projet à la Commission de dénomination. Nous l'examinerons bien sûr avec la famille de Pierre Soulages pour savoir quel serait le meilleur endroit pour cet hommage.

Vous évoquiez également dans votre vœu une proposition de programmation muséale. Pour cela, nous laissons juges les établissements culturels de la Ville de Paris. Comme vous le savez, les politiques ne décident pas de cette programmation. Puis les programmes d'exposition sont définis très longtemps à l'avance, généralement deux ou trois ans auparavant, mais je ne doute pas que Paris un jour rendra à nouveau un grand hommage à Pierre Soulages.

Mon avis est favorable pour ce vœu sur l'apposition d'une plaque qui sera donc soumis à la Commission de dénomination.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Cette proposition d'amendement est-elle acceptée ? Je vous en remercie, Madame GATEL.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 259).

2022 DAC 38 - Subvention (1.950.000 euros) et avenant à convention avec la SARL théâtre du Rond-Point (8e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 38 pour une subvention et un avenant à convention avec le théâtre du Rond-Point.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération a trait à la traditionnelle subvention accordée au théâtre du Rond-Point.

Au-delà de l'aspect financier nécessaire au fonctionnement d'une grande institution culturelle, je souhaite m'attarder pour saluer l'œuvre de son directeur, Jean-Michel RIBES, dont le mandat s'achève et qui pendant vingt ans aura porté une programmation emblématique. Par ses choix audacieux mêlant jeunes créateurs et talents confirmés, il aura donné ses lettres de noblesse à un établissement devenu un haut lieu de création artistique. Les drames, l'imaginaire ou bien encore le rire et la folie y avaient toute leur place.

Faisant partie des 200.000 spectateurs évoqués dans le projet de délibération, je forme le vœu que le binôme retenu pour le remplacer soit à la hauteur et saura perpétuer une programmation ouverte et pluraliste, où tous les publics peuvent d'un spectacle à l'autre se retrouver.

Jean-Michel RIBES aux multiples talents - acteur, dramaturge, metteur en scène de théâtre, réalisateur, scénariste - verra donc pour lui succéder deux personnes, tout un symbole. A eux et à tous les amoureux de ce lieu artistique, je souhaite que le succès soit toujours au rendez-vous et que vive encore et toujours la création artistique à Paris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Madame KUSTER, pour cet éloge passionné, enthousiaste et ô combien mérité à l'endroit de Jean-Michel RIBES. Vingt ans qui ont passé comme une poussière d'étoile et pendant lesquels il a fait renaître ce haut lieu du théâtre, puisque des duos fameux avaient précédé Jean-Michel RIBES, disons-le quand même, dans les murs du Rond-Point ; je pense bien sûr au tandem Renaud-Barrault tels qu'ils étaient appelés.

Je m'associe à vos louanges. J'aime particulièrement ce que Jean-Michel RIBES dit s'être attelé à faire au Rond-Point. Il a dit qu'il voulait "déchapelliser" l'art et la culture dans les murs de ce théâtre du bas des Champs-

Élysées, dans un joyeux faux désordre qui invita toujours des auteurs contemporains puisque telle est la marque de sa fabrique. Nous aurons l'occasion collectivement de lui rendre hommage. Certainement pas un dernier hommage, parce que Jean-Michel RIBES reste extrêmement vivant et présent, mais ce sera un hommage au théâtre du Rond-Point début décembre.

Puis nous pourrons nous réjouir aussi de l'avenir qui s'annonce, qui s'écrit déjà avec Laurence de MAGALHAES et Stéphane RICORDEL, dont nous avons hâte qu'ils emboîtent le pas de Jean-Michel RIBES, foisonnants comme ils savent l'être eux aussi, comme ils ont pu le montrer au théâtre Silvia-Monfort. Eux qui disent si bien que la culture dans leur conception est le contraire de la pensée unique, qu'ils en font et qu'ils continueront d'en faire un lieu de confrontation, de partage d'émotions et d'idées.

Enfin, les derniers mots, je les renvoie à Jean-Michel RIBES qui dit souvent "préférer le bordel de la pensée aux raisons closes". Voilà pour les derniers mots.

Je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération et je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Magnifique et ces derniers mots seront réutilisés nécessairement. Merci beaucoup, Madame ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 38.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 38).

2022 DAC 41 - Subvention (3.123.000 euros) et avenant à convention pour l'Association pour le soutien du théâtre privé (8e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 41, une subvention et un avenant à convention pour l'"Association pour le soutien du théâtre privé" (A.S.T.P.).

La parole est à Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Rappelons que le théâtre privé, comme le décrit l'"Association pour le soutien au théâtre privé", est un modèle d'exploitation théâtrale indépendant qui a longtemps caractérisé la vie du théâtre français avant même l'essor du théâtre subventionné. On le doit à des professionnels passionnés, qui non seulement sont directeurs de leurs théâtres mais également leurs propres producteurs portant et défendant chacun les spectacles qu'ils choisissent. Bien souvent, ils rencontrent des difficultés financières, c'est pourquoi l'A.S.T.P. leur apporte son concours à travers l'aide à l'exploitation et parfois aussi des aides à la création.

La subvention que vous nous proposez aujourd'hui de voter est donc des plus justifiées, quand on sait par ailleurs que la situation actuelle que connaît le monde culturel, et plus spécifiquement le domaine théâtral, est des plus précaires. En effet, les chiffres de fréquentation des salles sont malheureusement sans appel, puisqu'on assiste à une baisse de 15 % au dernier trimestre 2021. Cela ne semble pas s'améliorer depuis, le public traînant des pieds amenant un manque à gagner de 25 %, comme l'évoque le Président du Syndicat national du théâtre privé. Rappelons aussi que près de 60 % des théâtres ont contracté des P.G.E. et qu'ils seront près de 40 % à ne pas pouvoir respecter leurs échéances de remboursement.

Permettre à l'A.S.T.P. de continuer à mener à bien sa mission de soutien à la production théâtrale est donc une nécessité qui a vocation, après sa gestion du fonds d'urgence, à faire bénéficier de son aide des salles de spectacle sur tout le territoire français. Alors oui, trois fois oui, soyons aux côtés de ceux qui font vivre le spectacle vivant et à qui nous devons tant.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci de nouveau, Madame KUSTER. Je m'associe au soutien que vous avez exprimé à l'instant à l'"Association pour le soutien du théâtre privé".

Effectivement, près de 1.300 structures sont aidées par l'A.S.T.P. chaque année. Une grande majorité se situe à Paris mais pas seulement. La période est difficile, du fait de la crise sanitaire traversée de manière si compliquée par ces théâtres, mais du fait aussi des changements d'habitudes. D'où la nécessité de continuer d'être aux côtés de ces établissements qui contribuent à part entière à la vie culturelle parisienne.

Je me permets néanmoins d'esquisser quelques signaux d'espoir issus d'une étude réalisée par l'A.S.T.P. cet été, où il s'avère que la fréquentation, si elle est encore fragile pour sa reprise, démontre un rajeunissement des publics. Il y a aussi le fait que ces publics sont de plus en plus paritaires. Enfin, il y a un attrait pour de nouvelles pratiques plus numériques de la part de ceux qui viennent au théâtre privé et qui souhaitent pouvoir anticiper différemment et peut-être continuer l'expérience.

Je mentionne cette étude, parce qu'elle est aussi représentative du travail de fond mené par l'A.S.T.P. qui, au-delà de redistribuer les subsides obtenus grâce à la taxe, grâce aux subventions aussi bien sûr, mène un vrai travail d'accompagnement et d'anticipation.

Je me réjouis donc de vous proposer ce projet de délibération et j'espère que vous le voterez favorablement.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 41).

2022 DAC 60 - Convention d'occupation du domaine public avec la SCIC Le 100, établissement culturel solidaire (12e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 60 : convention d'occupation du domaine public avec la S.C.I.C. Le 100, établissement culturel solidaire du 12e arrondissement.

La parole est à sa maire d'arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, je suis particulièrement heureuse de pouvoir intervenir sur ce projet de délibération en tant que maire, fière de compter dans mon arrondissement l'établissement culturel solidaire Le 100.

Cet ancien bâtiment de réserve électrique et de logements d'EDF, situé au 100, rue de Charenton, est acheté en 2008 par la Ville. Aujourd'hui, c'est devenu un lieu ressources de premier plan pour la création et les arts visuels.

L'établissement accueille plus de 1.500 artistes par an au sein de ses 1.700 mètres carrés. Il propose des ateliers ouverts à tous les artistes dans des espaces de travail adaptés pour toutes les formes d'expression artistique : arts plastiques, photo et vidéo, multimédia, couture, arts vivants. Il pallie ainsi le manque de lieux de création dans la ville et offre une solution complémentaire aux "squats" artistiques et aux projets d'occupation temporaire ou transitoire que la Ville accompagne en faveur de la création.

En quelques années, ce bâtiment est devenu un lieu de référence, où les créateurs peuvent travailler, expérimenter et se rencontrer, afin de mettre en commun leurs expériences. C'est aussi un lieu de création et de production d'événements culturels, un lieu d'exposition, dont la riche programmation n'a de cesse de nous transporter. Un lieu qui, par l'implication de son équipe et de ses occupants, rayonne dans l'ensemble de l'arrondissement.

Le 100 E.C.S. organise chaque année, en partenariat avec la mairie du 12e, le Festival 12x12 qui permet aux habitantes et habitants de découvrir de nombreuses disciplines artistiques et des œuvres plus singulières les unes que les autres, douze mois de l'année, pendant douze jours et dans douze lieux du 12e. Pour sa 13e édition, Le 100 E.C.S., en partenariat avec la mairie du 12e, présente des regards d'artistes sur un monde en mutation et nous interroge sur la biodiversité, la condition animale et notre respect au vivant avec une ambition fonte : faire vivre et diffuser un univers culturel dense et exigeant grâce à des artistes hors du commun mais toujours à la portée du grand public.

L'originalité de ce festival est d'investir chaque année des lieux de vie très différents, favorisant la découverte d'endroits originaux pour surprendre et installer des artistes là où ils et elles ne sont pas attendus. Tout l'arrondissement s'anime, vibre, grâce à une programmation pluridisciplinaire pour faire de la photo, de la gravure, du dessin, des spectacles, des comédies musicales, des ciné-concerts, des projections, des débats et j'en oublie.

Compte tenu de l'intérêt local indiscutable que procurent au 12e la structure et la qualité de l'action menée par ses occupantes et occupants, je me réjouis de ce projet de délibération qui prolonge de cinq ans l'occupation du domaine public par l'association du 100 établissement culturel solidaire.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame la Maire du 12e arrondissement, vous avez absolument tout dit sur Le 100, espace singulier parce qu'il permet la création.

Nous nous attelons à ouvrir des lieux destinés à la création partout où cela est possible : c'est un des grands axes de notre politique culturelle. Celui-ci est aussi intéressant parce qu'il permet que s'y côtoient professionnels et amateurs.

Contribuant ainsi au parcours culturel que nous souhaitons continuer de construire à Paris. J'entends par parcours culturel le fait qu'à tout âge, dès le plus jeune âge - on en parle souvent ici - jusqu'à la fin de la vie, toute Parisienne, tout Parisien puisse accéder à des activités et pratiques artistiques, et bien sûr à des pratiques culturelles, comme nous venons d'en parler précédemment. Le 100 fait cela pour les amateurs, pour les professionnels et pour certains amateurs qui deviendront des professionnels.

Puis je ferai un salut également au Festival 12x12, comme vous l'avez si bien dit, qui s'ouvrira le 2 décembre jusqu'au 13, avec ces regards d'artistes sur un monde en mutation.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 60.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 60).

2022 DAC 173 - Convention de partenariat VDP/R.A.T.P. pour la réalisation de la station-œuvre Épinettes-Pouchet dans le cadre du programme artistique T3 Nord.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 173 : une convention de partenariat Ville de Paris et R.A.T.P. pour la réalisation de la station-œuvre Epinettes-Pouchet dans le cadre du programme artistique T3 Nord.

La parole est à Mélody TONOLLI pour cinq minutes maximum.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le présent projet de délibération nous propose la signature d'une convention entre la Ville de Paris et la R.A.T.P. pour la conception et la réalisation de l'œuvre "La rivière est une île" à la station Epinettes-Pouchet, par l'artiste Pierre MALPHETTES, dans le cadre du programme artistique du tramway T3 Nord.

Les écologistes souhaitent souligner l'intérêt de la démarche particulière entreprise sur ce projet artistique selon la méthode des Nouveaux commanditaires. Mais quels sont les principes de cette action ? Elle permet à des citoyens, confrontés à des enjeux de société ou de développement d'un territoire, de faire travailler des artistes en fonction de leurs préoccupations et de leurs attentes par le biais d'une commande.

Ce dispositif ne date pas d'hier, il a été initié par François HERS en 1990. Son constat : faire œuvre dans l'espace public implique de demander leur avis aux usagers. Et HERS va même plus loin dans sa réflexion disant que c'est aux usagers de formuler leur désir et c'est à l'artiste d'y répondre : une véritable démocratisation de la commande artistique et un renversement des pratiques du monde de la culture.

Dans le cadre de son programme culture, la Fondation de France porte depuis plus de vingt-cinq ans le programme Nouveaux commanditaires qui permet à des médiateurs culturels d'accompagner des groupes de citoyens pour formaliser une commande d'œuvre auprès d'un ou d'une artiste. Plus de 400 œuvres ont été commandées à ce jour, en France et en Europe, puisque ce programme s'étend à l'échelle européenne.

Ce n'est plus une offre culturelle que l'on propose ou que l'on impose aux citoyens, mais bien les citoyens eux-mêmes qui expriment leur désir d'art. On peut facilement imaginer que l'affaire du "Bouquet de tulipes" de Jeff KOONS n'aurait peut-être pas eu lieu si l'artiste américain avait suivi la démarche des Nouveaux commanditaires. On peut également penser à d'autres œuvres, qui sont apparues de manière temporaire ou même pérenne sur l'espace public, sans que les Parisiennes et les Parisiens ne soient associés.

En conclusion, si nous nous félicitons que la Ville de Paris s'implique dans cette conquête de l'art et de la culture par les publics, au travers d'une démarche horizontale et participative, nous espérons cependant que cette

démarche et cette première ouvriront la voie à d'autres projets de ce type et permettront de nourrir la réflexion en cours, qui est menée par notre collègue Carine ROLLAND et la DAC, sur la place des œuvres d'art dans l'espace public à Paris. Car s'il est nécessaire de réguler les demandes et d'harmoniser les projets, associer les Parisiennes et les Parisiens à la mise en œuvre de projets artistiques ambitieux menés par la Ville nous semble également indispensable. L'art n'est pas qu'une question d'offre et de consommation.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, chère Mélody TONOLLI.

Effectivement François HERS, cheville ouvrière du programme des Nouveaux commanditaires, disait très joliment : "La clé, c'est le désir des autres". Et le principe des Nouveaux commanditaires est de faire se rencontrer une envie des habitants et une proposition artistique.

Nous avons à Paris entre 20 et 30 œuvres issues de ce dispositif des Nouveaux commanditaires. Je vous rassure, cela n'empêche pas de faire parler. En atteste le "Cœur de Paris" de Joana VASCONCELOS, qui nous tient tout particulièrement à cœur, à nous élus du 18e arrondissement. Et je regarde de manière complice Éric LEJOINDRE, puisque le "Cœur de Paris", parmi d'autres œuvres, est issu du dispositif des Nouveaux commanditaires ; cela n'a pas empêché d'ouvrir pour le moins le dialogue, parfois autre chose, autour de cette œuvre.

Par ailleurs, il est d'autres œuvres que l'on ne voit pas aussi ouvertement, qui ont été élaborées grâce aux Nouveaux commanditaires. Je pense notamment à "Demain est un autre jour", de Mathieu LEHANNEUR. Si vous avez l'occasion, allez aux Diaconesses, à proximité de l'unité de soins palliatifs où Mathieu LEHANNEUR travaille sur la météo qu'il fait dehors pour la faire vivre aux patients. C'est tout à fait sensible, de toute beauté, de toute intelligence artistique aussi, et c'est tout à fait représentatif de ce que font les Nouveaux commanditaires.

Alors oui, mille fois oui, pour renforcer les processus participatifs en matière culturelle. C'est ce que nous faisons depuis maintenant plusieurs années avec le budget participatif parisien bien sûr, avec - nous en avons parlé il y a quelques minutes grâce à Laurence PATRICE - les consultations pour les dénominations, notamment de bibliothèques et d'autres équipements culturels et ce fut le cas récemment avec la bibliothèque Claire Bretécher. Vous citez aussi la manière dont les habitants ont été très associés à la conception de la future médiathèque James Baldwin dans le 19e. Puis vous évoquez la votation citoyenne, la consultation souhaitée par la Maire de Paris pour la nouvelle date de Nuit Blanche qui prendra, vous le savez, désormais place début juin.

Donc, oui, ces mécanismes sont vertueux. Oui, il faut continuer de les inventer, de les développer. Et oui, nous soutenons ce que font les Nouveaux commanditaires et continuerons de le faire à l'avenir.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 173.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 173).

2022 DAC 197 - Subvention (10.000 euros) et avenant avec l'association "Fetart" pour le projet d'exposition sur le pont Saint-Ange (10e, 18e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 197 : subvention et avenant avec l'association "Fetart" pour le projet d'exposition sur le pont Saint-Ange dans les 10e et 18e arrondissements.

La parole est d'abord à Rudolph GRANIER du groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit pour nous immédiatement d'analyser une subvention de 10.000 euros pour une association qui propose, pour un prix global de 14.000 euros, de réaliser une exposition au pont Saint-Ange. Pour les Parisiens qui nous écoutent et ne situent pas tout à fait le pont Saint-Ange, c'est sous la promenade urbaine, c'est-à-dire la voie aérienne du métro de la ligne 2, entre Barbès et La Chapelle et au-dessus des voies ferrées.

C'est un programme qui est réalisé dans le cadre d'Embellir Paris - et ce n'est pas un euphémisme quand je lis le projet de délibération et que vous utilisez le mot "Embellir Paris" - et pour des usages de l'espace public soi-disant plus positifs.

Mais le plus drôle, quand on travaille un peu ce projet de délibération, ce sont les scènes croquignolesques, auxquelles on assiste, avec M. le Maire Éric LEJOINDRE, Mme la Maire CORDEBARD et force militants qui se prennent en photo devant ces magnifiques expositions de photos. Mais si on tournait juste de 180 degrés, on verrait juste le désastre auquel ils contribuent, c'est-à-dire un camp de migrants.

C'est même quelque chose qui, selon l'adjointe dans le 18e arrondissement, fonctionne très bien, puisqu'on vole les photos. Donc cela veut dire que c'est une exposition qui est réussie.

Je vous ai déjà fréquemment interpellés sur la promenade urbaine. Je vous ai demandé quel était le budget consacré à travers le déversoir de subventions que cela représente, à travers votre approche urbanistique, à travers la vision que vous pourriez avoir de ce site majeur du nord-est parisien et je n'ai pas de réponse. Si, il y a quelques réalisations : les "Vergers urbains" qui claquent la porte, puisqu'ils ne peuvent plus travailler, et qui sont également subventionnés ; un skatepark qui, de l'avis même des professionnels, est totalement inutilisable ; des peintures sur le sol qui souillent le sol ou des toilettes qui se déversent sur la voie publique.

Ce que je vous propose, c'est de ne pas vous gargariser en inaugurant des expositions photo à hauteur de 10.000 euros, mais juste de vous tourner et de consacrer par exemple ces 10.000 euros à un accueil un peu plus digne des migrants que vous avez vous-mêmes provoqué.

Par voie de conséquence, nous voterons contre cette subvention.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vous présente toutes mes excuses, Madame CORDEBARD, vous êtes la deuxième inscrite et c'est ensuite Sylvain RAIFAUD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Finalement, merci de cet oubli, cela me permettra de répondre à Rudolph GRANIER, et d'abord peut-être parler du projet de délibération en lui-même.

Ce lieu d'exposition est un lieu très réussi, qui nous a permis d'accueillir des artistes formidables et de transformer réellement cet espace entre nos 18e et 10e arrondissements qui reçoivent beaucoup de publics. Il y a beaucoup de passages et chaque proposition, qui nous a été faite - on y va en effet systématiquement avec Éric LEJOINDRE pour voir les nouvelles photos exposées -, a changé le quartier et en mieux. Nous militons tous les deux pour que nos quartiers populaires, y compris dans la rue, puissent recevoir de l'art.

Je ne trouve pas sérieux et peut-être même une provocation - j'hésite à aller moi-même dans des mots provocateurs -, une provocation un peu indigne de mettre en regard de l'argent public, qui est fait pour mettre de l'art dans la rue dans les quartiers populaires, et le désastre, auquel nous assistons aujourd'hui et auquel les riverains des 18e et 10e assistent, le désastre de l'accueil de ces migrants très nombreux, qui arrivent en France et à Paris par centaines en ce moment chaque semaine, contraints faute d'une organisation qui aurait anticipé, qui ne saurait pas passer par cette case campement et ne pas laisser toutes ces personnes à la rue pendant des semaines et des semaines, à l'argent que cela représente pour notre Ville d'avoir ces campements dans la rue et à l'argent que cela représenterait pour l'Etat d'organiser un accueil digne.

Je trouve que mettre ces deux sujets en parallèle est parfaitement de la provocation et parfaitement indigne, en réalité. Il n'y a aucune bonne raison de renoncer dans ces quartiers et dire que l'on pourrait changer la destination de ces 10.000 euros est parfaitement grotesque, et vous le savez très bien, Monsieur GRANIER.

Au-delà de cela, nous sommes aujourd'hui à Paris dans une situation en effet totalement inacceptable et qui ne va pas s'arrêter si, avec les services de l'Etat - nous savons le faire et nous l'avons déjà fait à Paris - nous ne reprenons pas tout simplement un dialogue suffisamment constructif pour considérer ces vagues de migrations qui ont repris. C'était absolument prévisible. Je pense que tous ici se sont exprimés sur le désastre politique qui intervient aujourd'hui en Afghanistan et sur les conséquences que cela a forcément sur les populations. Dans leur ensemble, ces migrations sont prévisibles. Notre pays est loin d'être le seul pays de destination, mais c'est l'un des pays de destination.

Et si la France ne sait pas - comme l'ont fait d'autres pays d'Europe et comme on l'a fait, il y a quelques années en 2015, quand on avait vu tout le Nord-Est parisien se recouvrir de campements - utiliser notre expérience, notre savoir-faire avec un peu de pragmatisme et un peu d'humanité pour ne pas systématiquement laisser les gens s'installer sur les campements, attendre des semaines, en mettre à l'abri seulement une partie sans réfléchir à leur parcours migratoire et aux conséquences que cela aura, y compris dans l'organisation d'hébergements qui ne sont pas du tout pérennes, sans avoir non plus une vision des conséquences que cela a sur nos quartiers, on se retrouvera à Paris, comme à Marseille, comme dans d'autres grandes villes de France, absolument submergés par

un phénomène qui, Monsieur GRANIER, ne vient pas de nous mais bien de grands phénomènes internationaux qui, si nous pouvons avoir un avis sur la géopolitique, nous échappent en termes de conséquences.

Ce que nous devons faire comme élus, c'est travailler avec l'Etat à proposer des méthodes, que nous connaissons, que nous avons éprouvées à Paris, sur l'ensemble du territoire francilien mais également le territoire de la France, pour pouvoir organiser cet accueil, ne plus avoir ces campements qui évidemment sont humainement intolérables et tout à fait insupportables pour nos riverains.

Par ailleurs, je compte bien que, dans ces quartiers, non seulement on continue à proposer de l'art dans la rue, mais également qu'on continue - c'est vrai que l'on a besoin de faire ce travail - à faire en sorte que cet espace du métro aérien puisse redevenir un espace plus agréable, un espace urbain tout à fait réussi.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'ai écouté moi aussi avec beaucoup d'attention Rudolph GRANIER qui reprend des propos qui ont été déjà formulés ici ou là.

Que se passe-t-il ? La droite dénonce une exposition organisée à proximité d'un camp de migrants. Nous, on dénonce le camp de migrants. C'est une différence de points de vue, chacun le sien.

Les personnes qui vivent là viennent pour la plupart de pays en guerre. Beaucoup fuient l'Afghanistan, ils fuient le fascisme islamiste. Ces personnes peuvent prétendre au droit d'asile. La France a le devoir de les accueillir dignement, comme elle a réussi à le faire récemment pour les nombreuses personnes qui ont fui l'Ukraine. Pourquoi une telle différence de traitement ? Y a-t-il des exilés plus fréquentables que d'autres ? La France devrait accueillir ces personnes et le Préfet de police ne devrait pas tenter de résoudre le problème en les dispersant sans leur proposer une mise à l'abri.

Oui, il est anormal d'organiser une exposition à côté de la très grande misère que constitue un camp de migrants, mais il est anormal de faire quoi que ce soit à côté de la misère que constitue un camp de migrants. Ce n'est pas l'exposition qui est choquante : c'est le camp !

Le quartier n'a pas à subir une double peine avec un camp maintenu et une exposition annulée. Nous voterons donc ce projet de délibération évidemment, déjà parce que les photos sont belles. Et nous continuons à appeler fortement l'Etat à prendre ses responsabilités et à mettre en place, en lien avec la Ville, les places d'hébergement nécessaires pour que les exilés qui arrivent à Paris n'aient pas à dormir sous un pont dans un campement insalubre.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, Madame la Maire du 10e arrondissement.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, effectivement cela n'a rien à voir. Ce qui n'a rien à voir, c'est la situation humanitaire dramatique dans laquelle se trouvent les abords du métro La Chapelle et cette exposition artistique qui ne peut pas être remise en cause sur son principe sous prétexte qu'il y a une situation humanitaire dramatique à côté. Donc je redis combien les expositions sur le pont Saint-Ange, qui s'y déploient depuis 2019, sont une belle et bonne chose et elles rencontrent un succès populaire.

C'est assez irrespectueux, Monsieur GRANIER, que de réduire la pensée de l'adjointe au maire du 18e en charge de la culture à ce que vous avez dit. Oui, les expositions sur le pont Saint-Ange fonctionnent bien. Oui, elles sont l'occasion d'inviter l'Institut des cultures d'Islam, en ce moment le parcours "Circulation(s)" porté par "Fetart" et un grand nombre d'artistes.

C'est assez irrespectueux vis-à-vis des artistes que de penser qu'ils ne pourraient pas prendre place là. C'est aussi ne pas faire mention du fait que nous avons souhaité faire des expositions sur le pont Saint-Ange un lieu qui fasse place aux femmes photographes. La photographie, c'est cela le sujet.

C'est que l'on peut effectivement avoir des expositions sur le pont Saint-Ange, qu'elles y trouvent leur place, que la culture trouve sa place à cet endroit. Et par ailleurs, les maires d'arrondissement, la Maire de Paris, les adjoints à la Maire de Paris travaillent à interpeller l'Etat et à résoudre une situation humanitaire que tout le monde déplore et qui est intolérable.

Donc j'en reviens au projet de délibération. Je vous invite à le voter très favorablement, vous l'aurez compris, tant il le mérite.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 197.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 197).

2022 DAC 614 - Subvention (1.000 euros) à l'association UGOP "Une Goutte d'Organisation Productions" au titre de l'action culturelle locale du 12e arrondissement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 614 : subvention à l'association "UGOP" - "Une goutte d'organisation productions" au titre de l'action culturelle locale du 12e arrondissement.

La parole est à Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci pour les approbations, on va voir si cela continue.

Et merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération vise à voter une subvention de 1.000 euros à "UGOP", radio de proximité du 12e arrondissement.

Je veux ici, en tant qu'élue du 12e en charge de la lutte contre les discriminations, saluer l'action journalistique d'"UGOP". Un énorme travail est réalisé en ce moment par cette Web radio et association culturelle pour couvrir le Festival des Fiertés, festival des cultures et identités LGBTQI+ de l'Est parisien, qui se tient dans les 12e, 13e et 14e arrondissements.

D'ailleurs, chers collègues, et le message s'adresse à toutes les personnes qui nous regardent, je vous invite cordialement à vous joindre, par exemple ce jeudi soir 17 novembre, après le Conseil, à Ground Control où se tiendra une soirée centrée sur la nécessaire intersectionnalité des luttes, avec Hanane AMEQRANE, Pierrette PYRAM, ou encore des représentants de la "Pride des Banlieues", de "SOS Homophobie" et du média "Manifesto XXI".

Mais au-delà d'"UGOP", je veux me saisir de ce projet de délibération pour insister sur l'importance primordiale des médias parisiens indépendants, des médias parisiens de proximité. En particulier, dans un contexte où les élus de la République - je pense au député Louis BOYARD - se voient obligés de se justifier lorsqu'ils pointent les désastreuses conséquences démocratiques de la présence d'un patron, comme Vincent BOLLORÉ, à la tête de différents médias…

On est d'accord ? Donc on va le répéter !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons laisser Alice COFFIN intervenir. Elle est la seule à avoir la parole. Reprenez votre propos dans le silence, Madame COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Je le répète, mais je pense que cela devrait normalement remporter un certain consensus.

Donc nuisent gravement au journalisme, nuisent gravement à la démocratie, la concentration des médias entre les mains de millionnaires, les pratiques de procédure bâillon, dont Vincent BOLLORÉ s'est fait, comme d'autres, une spécialité. Je renvoie ici à l'ouvrage "Informer n'est pas un délit" écrit par 16 journalistes d'investigation, au documentaire "Le système B" pour Bolloré de Reporters sans frontières, au "Complément d'enquête" qui lui a été consacré et qui a obtenu le prix Albert-Londres ou encore au travail que mène au quotidien le site d'information "Les jours" à son sujet.

Au-delà d'"UGOP", je voudrais donc saluer un grand nombre de médias locaux parisiens indépendants et esquisser quelques pistes sur la façon dont nous pourrions davantage les soutenir, tant l'information de proximité et l'information indépendante sont primordiales. Je pense aux sept médias réunis dans l'Hyper Media Club que sont "Paris Lights Up" dans l'Est parisien, le "Marais Mood", "Le 16e c'est cool", les "Pépites du 19e", "Mon Petit 20e" ou "Bonjour Pantin et ses voisins". Je pense aussi au dynamisme du "18e du mois", à "L'Ami du 20e" et à beaucoup d'autres.

Je crois d'ailleurs qu'il nous faut réfléchir à nouer davantage de partenariats, de soutiens financiers via des annonces, des événements de la Ville et de ses établissements culturels. Nous réfléchirons à un vœu en ce sens lors d'un prochain Conseil et nous voterons dès aujourd'hui ce projet de délibération.

Merci pour votre écoute et vos réactions.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, chère Alice COFFIN.

Deux mots sur "UGOP" - Une goutte d'organisation productions - qui œuvre effectivement dans le 12e arrondissement, après être née dans le 18e, qui mène des actions nombreuses et tout à fait remarquables en direction de la jeunesse et qui a mise en œuvre cette radio que vous avez mentionnée, chère Alice.

Au-delà d'"UGOP", oui, les médias indépendants parisiens sont importants, d'autant plus nécessaires dans une période où l'information ou la désinformation vont certainement trop vite sur les réseaux sociaux. Nous échangeons avec eux, avec tous ceux que vous avez cités. Cela a débuté à l'occasion de la crise sanitaire tant ils étaient éprouvés et cela continue aussi.

Dans la logique de territorialisation souhaitée et mise en œuvre par la Maire de Paris, les échanges vont bon cours entre ces médias indépendants parisiens, souvent de petites structures, et la Direction de l'Information et de la Communication pour faire en sorte que l'information la plus riche, la plus libre et la plus nourrie possible vive dans la plus grande proximité des habitantes et habitants de Paris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 614.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 614).

2022 DAC 615 - Subventions (3.000 euros) aux associations HF Ile-de-France et la "Compagnie La Portée" au titre de l'action culturelle locale du 14e arrondissement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 615 : subventions aux associations "HF Ile-de-France" et la "Compagnie La Portée" au titre de l'action culturelle locale du 14e arrondissement.

La parole est à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est l'occasion de soutenir les actions de "HF Ile-de France Matrimoine" et de la "Compagnie La Portée" qui œuvrent dans le 14e mais pas uniquement.

En ce qui concerne "HF Ile-de France Matrimoine", cette association agit à l'échelle parisienne et plus largement. Car les collectivités, qui sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes, doivent être un véritable moteur de l'action publique pour l'égalité.

En septembre dernier, à l'occasion des Journées du Patrimoine, nous avions environ 17.000 lieux emblématiques proposés à la visite. Mais 95 % de ces lieux, que nous pouvions visiter, ont été des lieux créés par des hommes. Comment expliquer cette réalité alors que notre histoire regorge de scientifiques, d'écrivaines, de militantes, de femmes politiques, d'artistes, de résistantes ? Aussi le matrimoine nous permet de valoriser l'héritage des femmes et de leur redonner leur juste place dans le récit historique.

L'égalité entre femmes et hommes nécessite cette valorisation de l'héritage des femmes. Initiées d'abord en Europe depuis quelques années, à Liège, Bruxelles ou Florence, les Journées du Matrimoine fleurissent aussi en France, à Rennes, Rouen, Nantes, à Montpellier ou encore à Bordeaux. Bruxelles est d'ailleurs allée plus loin et a lancé une nouvelle appellation avec l'"Heritage Day" en 2021, la Journée de l'Héritage, qui marque sa volonté politique d'amplifier la diversité et d'intégrer aussi dans ces Journées la communauté LGBTQI+ et de prendre en compte l'héritage colonial.

En ce qui concerne Paris, les 12e, 14e et 20e arrondissements se mobilisent déjà pour promouvoir des événements autour du matrimoine. Le 14e arrondissement s'est associé pour la deuxième année à cette démarche en organisant des Journées du Matrimoine et du Patrimoine, avec des expositions, des visites, des balades, des performances, des conférences célébrant les grandes figures féminines de l'arrondissement. Quant à la Ville de Paris, elle soutient depuis deux ans, grâce à notre collègue Karen TAÏEB, les initiatives portées par l'association "HF Ile-de France Matrimoine".

Mais nous pouvons et nous devons aller plus loin, et sans attendre que le Ministère de la Culture et l'Europe ne daignent enfin évoluer. C'est le sens du vœu que nous avions porté au dernier Conseil de Paris et qui, nous le regrettons, n'a pas eu un avis favorable.

Mes chers collègues, à l'image de bien d'autres villes, en cohérence avec nos combats quotidiens pour l'égalité femmes/hommes et à la veille de la marche #Nous Toutes qui aura lieu samedi, engageons-nous pour une édition 2023 des Journées du Matrimoine et du Patrimoine.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, chère Mélody TONOLLI.

Reconnaissons que nous nous sommes un peu écartés du projet de délibération, mais le sujet le mérite, bien sûr, tant l'égalité hommes/femmes est un axe majeur de toutes les politiques publiques que nous portons à la Ville de Paris. Cela a été rappelé par la Maire de Paris ce matin, puisque vous vous souvenez qu'elle a même été condamnée pour avoir nommé trop de femmes dans l'administration parisienne, comme si ce "trop" avait un sens.

Vous savez combien cette thématique est aussi au cœur de l'action que je mène et la Direction des Affaires culturelles à nos côtés, en matière de culture justement. C'est un combat de tous les moments que je suis absolument fière de porter en toutes occasions, et ici à travers les deux subventions qui vous sont proposées pour "HF Ile-de France" et la "Compagnie La Portée", tant il en va d'un principe fondateur de nos politiques et de notre République, le chemin étant encore long.

Je ne vais pas revenir ici sur les multiples initiatives que nous prenons, mais mentionner peut-être simplement la programmation de l'association "Aware", installée dans la Villa Marie Vassilieff depuis deux ans maintenant, et qui travaille ardemment à faire vivre et à rendre visibles les femmes oubliées dans l'histoire de l'art notamment.

En tout cas, je vous invite bien sûr à voter favorablement ce projet de délibération pour "HF Ile-de France" et la "Compagnie La Portée" pour ce qui est fait dans le 14e et au-delà, vous l'aurez compris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 615.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 615).

2022 DDCT 112 - Charte entre la Ville de Paris et le Centre européen du Judaïsme pour le financement de ses activités culturelles.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 112 : charte entre la Ville de Paris et le Centre européen du Judaïsme pour le financement de ses activités culturelles.

La parole sera à Mme KUSTER puis à M. REDLER, et je crois que Mme BOUGERET, vous êtes désinscrite. Très bien.

Madame KUSTER, la parole est à vous.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Le Centre européen du Judaïsme a mis longtemps à voir le jour et ce fut un bel aboutissement, en octobre 2019, lorsque nous l'avons inauguré. Je veux ici saluer l'engagement de tous ceux qui ont œuvré, bien sûr l'Etat mais également la Région Ile-de-France. J'ai une pensée particulière aussi pour Joël MERGUI, son président, et les élus de tous bords. Mais vous le comprendrez, je veux aussi ici associer à mon propos Jack-Yves BOHBOT, élu du 17e, et Murielle SCHOR qui a été adjointe et qui a elle-même aussi œuvré.

En tant que maire du 17e à l'époque et Conseillère régionale, j'ai eu à cœur de défendre son implantation dans cet arrondissement, où maintenant le Centre européen du Judaïsme se trouve, sur la place de Jérusalem avec une pensée pour Israël.

Au-delà de l'accueil des offices quotidiens pour ses fidèles dans la synagogue Edmond J. Safra, le C.E.J. a une vocation culturelle reconnue au travers de l'enseignement des arts et de diverses activités et actions éducatives. C'est ainsi que la Région Ile-de-France tout comme la Ville de Paris sont engagées dans le soutien au C.E.J.

Je me félicite donc aujourd'hui que la charte, qu'il nous est proposé de signer, consolide la volonté d'être aux côtés du Centre, afin de lui permettre de conduire au mieux ses projets à vocation culturelle, qui ont d'ailleurs vocation à être beaucoup mieux connus.

Enfin, je veux saluer les activités s'inscrivant dans la lutte contre la précarité sociale, accompagnant les personnes dans le besoin.

Chers collègues, vous l'aurez compris, toute la majorité du 17e et son maire Geoffroy BOULARD, auquel je veux associer mon propos, voterons avec enthousiasme et conviction ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, à l'issue de l'intervention de ma collègue Brigitte KUSTER, je voudrais juste rappeler que par une volonté commune des pouvoirs publics, de la Mairie de Paris, de la Région Ile-de-France, de la mairie du 17e, avec Brigitte KUSTER et Geoffroy BOULARD, la construction du Centre européen du Judaïsme débute en 2015 pour être par la suite inauguré en 2019.

Le Centre européen du Judaïsme est un véritable pôle culturel et intellectuel de la vie juive en France, en Europe, comme le rappelait ma collègue, en plein cœur de Paris, dans le 17e arrondissement, place de Jérusalem.

Le C.E.J. a pour mission de préparer l'avenir du judaïsme, de transmettre l'héritage spirituel, intellectuel et culturel des traditions juives, et enfin de renforcer la contribution de la communauté juive à la vie publique et politique.

Pour parvenir à ces objectifs, le C.E.J. propose de nombreux cours divers et variés, de nombreuses activités et services, afin d'enrichir et de nourrir la vie de la communauté juive. Le C.E.J. propose également de nombreux événements culturels prestigieux. Il est fréquenté par de très nombreux Parisiens, de très nombreux Franciliens et bien au-delà. Enfin, en lien avec les établissements scolaires, il propose une forte sensibilisation au racisme, à l'antisémitisme et à toutes les questions d'intolérance et d'exclusion. Je tiens ici, au sein de cet hémicycle, à saluer l'action déterminée de son président, Joël MERGUI.

Le soutien de la Ville de Paris est primordial, comme de l'ensemble des pouvoirs publics. La Région Ile-de-France a soutenu dès le début ce projet à hauteur de 1,8 million d'euros.

Le C.E.J. mène aujourd'hui ses actions dans un intérêt général. Nous nous associons donc à cette réussite et nous votons évidemment favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Brigitte KUSTER, cher Jérémy REDLER. Vous avez dit tout ce qu'il importe de dire pour présenter le C.E.J., son action dans le 17e arrondissement, et bien au-delà bien sûr, son nom même le porte.

Deux mots sur cette charte qui est proposée via le projet de délibération. La charte ici présentée a un double objectif : celui de sécuriser le soutien de la Ville au Centre européen du Judaïsme au titre de ses activités culturelles et celui d'accompagner plus efficacement le C.E.J. dans les démarches administratives qu'il lui faut mener lorsqu'il demande à bénéficier de subventions votées par notre Assemblée.

Voilà l'objet de cette charte que je vous invite à voter favorablement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 112.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DDCT 112).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'activité artistique du théâtre Lavoir moderne parisien.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n° 18 et n° 18 bis sont relatifs à l'activité artistique du théâtre Lavoir Moderne Parisien - L.M.P.

La parole est à Rudolph GRANIER du groupe Changer Paris pour présenter le vœu de son groupe en deux minutes maximum.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

En deux minutes, je ne reviendrai pas sur les antécédents judiciaires de ce dossier, notamment parce que nous avons déjà analysé un vœu lors du dernier Conseil de Paris qui, à quelques voix près, n'a malheureusement pas été adopté, ce pour quoi nous avons souhaité revenir sur ce dossier du Lavoir Moderne Parisien.

Depuis la préemption en juillet 2020 par "l'Habitat social français" pour empêcher le développement d'un projet immobilier, en réalité, la Mairie de Paris n'a eu de cesse de faire preuve d'incohérence dans la gestion de cette situation. D'une part, l'augmentation de la subvention à la compagnie conforte le soutien de la Ville à ses activités, et la justification d'un appel d'offres pour la transparence et la visibilité sur les projets qui se rapportaient en ces lieux. D'autre part, cet appel d'offres qui va arriver est apparemment de façade puisque nous apprenons, par la voix de l'avocat de la compagnie, que la Mairie aurait dit oralement que la mise en concurrence se ferait en catimini et que la compagnie "Graines de Soleil" serait retenue. Le tout a été couronné par la reprise de la procédure d'expulsion par "l'Habitat social français" en septembre dernier.

Alors, la Mairie se dégage de sa responsabilité dans la gestion désastreuse de ce dossier, en arguant désormais que les deux parties ont choisi la voie judiciaire, ce qui est malheureusement inexact.

Pourtant, et c'est l'objet du vœu que je souhaite vous soumettre aujourd'hui et qui j'espère recueillera l'assentiment de toute cette Assemblée, nous sommes persuadés qu'il est tout à fait possible de régler la situation simplement avec la mise en place d'un protocole d'accord entre les différentes parties qui permettrait de prolonger le bail de la compagnie Graines de Soleil, afin de sécuriser l'activité artistique du Lavoir Moderne Parisien, et ainsi mettre fin à cette situation inique.

Nous demandons dans l'ordre des choses un premier désistement de procédure et vous savez comme moi que la compagnie "Graines de Soleil" se désistera également dans sa procédure. Dans l'ordre des choses, je vous demanderai de bien vouloir adopter notre vœu qui permettrait en plus de sécuriser l'activité artistique de cette compagnie.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur GRANIER.

Je ne sais pas si nous allons pouvoir faire un concours d'incohérence, le fait est que ce que vous dites est inexact. La Ville de Paris n'est impliquée dans aucun processus judiciaire et n'a, à ce titre, aucune possibilité de stopper elle-même un processus judiciaire qui préexiste et qui concerne, d'une part "Habitat social français", H.S.F., et d'autre part "Graines de Soleil".

En revanche, ce à quoi nous nous appliquons, c'est à faire en sorte que le dialogue reprenne, si tant est qu'il ait été rompu, au-delà des arguties qui peuvent parfois avoir lieu dans les tribunaux et auxquels se prêtent les avocats, et de tout faire pour que la voie de la conciliation l'emporte. C'est en tout cas ce à quoi je m'applique, ainsi que mon cabinet que je remercie vraiment sincèrement pour son implication dans ce dossier.

C'est le sens du vœu que nous vous avons proposé, qui rappelle notre engagement commun, notre front collectif en soutien à l'activité artistique et culturelle du Lavoir Moderne Parisien. Il vise aussi à reprendre le dialogue - une réunion est d'ailleurs prévue avec "Graines de Soleil" très prochainement - de telle sorte que la voie judiciaire soit interrompue et que le Lavoir Moderne Parisien puisse vivre artistiquement et culturellement de manière sereine à l'avenir.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

En réponse au vœu n° 18 du groupe Changer Paris, il a été déposé un vœu n° 18 bis. Le vœu n° 18 du groupe Changer Paris est-il retiré au profit de l'Exécutif ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 18 avec un avis défavorable de l'Exécutif…

Je ne vous entends pas, Monsieur GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Une explication de vote sur le vœu n° 18 bis, s'il vous plaît.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je fais d'abord voter le vœu n° 18 et vous ferez après votre explication de vote.

Le vœu n° 18 est mis aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 18 est rejeté.

J'ai donc deux explications de vote sur le vœu n° 18 bis : Rudolph GRANIER pour Changer Paris et Émile MEUNIER pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame l'Adjointe à la culture du 18e arrondissement, je n'ai pas dit que la Mairie de Paris était engagée dans un processus judiciaire, simplement il y a un processus judiciaire qui existe. Vous pourriez intervenir, afin de le stopper. En tout état de cause, je constate que vous ne le faites pas et le vœu que vous présentez ne vise pas, encore une fois, à concourir à un seul et unique objectif : sécuriser l'activité artistique et culturelle de la compagnie en question, en lui assurant une forme de pérennité, de visibilité et au moins une forme de quiétude dans la conduite actuelle de ses activités.

Le vœu n° 18 bis ne fait pas état de stopper la dénonciation du bail, sans quoi ensuite la compagnie serait tout à fait disposée à retirer ses actions en justice. Pour le bien-être, pour la cohérence de l'histoire, afin que nous ne votions pas contre le vœu n° 18 bis, je vous demanderai de retirer l'avant-dernier considérant, qui fait état que les deux parties ont fait le choix de la voie judiciaire pour régler les litiges les opposant, puisque la compagnie n'a fait que répondre deux ans après à une attaque en justice. Ce point étant faux, et afin éventuellement de ne pas voter contre, je vous demanderai de bien vouloir le retirer.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Émile MEUNIER. Il y aura une troisième explication de vote de Pierre-Yves BOURNAZEL.

Monsieur MEUNIER, vous avez la parole.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la situation peut paraître compliquée, mais elle est en fait assez simple. Vous avez une compagnie formidable, qui s'appelle "Graines de Soleil", qui s'occupe de faire vivre le Lavoir Moderne Parisien depuis des années et des années. Ceci contre vents et marées, puisque le précédent propriétaire a tout fait pour rendre la vie de "Graines de Soleil" impossible, jusqu'à aller à un contentieux en expulsion pour pouvoir faire un mauvais projet immobilier derrière.

La Ville a toujours soutenu "Graines de Soleil", la preuve en est les nombreuses déclarations et les subventions. Sur ce point, il n'y a pas de sujet. La Ville trouve que "Graines de Soleil" fait un travail formidable au Lavoir Moderne Parisien. Cela a été dit, redit et n'a jamais été démenti. Je tiens à le dire, Madame l'Adjointe à la culture.

Ceci étant dit, vous avez une compagnie qui a réussi un peu à redresser la tête, malgré tous ces contentieux, qui a recruté jusqu'à dix personnes, lancé une programmation extrêmement ambitieuse avec de nombreux partenariats culturels nationaux et internationaux, tout en restant très locale dans son travail avec les associations de la Goutte-d'Or, "Les Enfants de la Goutte-d'Or", etc.

Donc tout est là pour que cette compagnie puisse continuer à faire son travail au Lavoir Moderne Parisien de nombreuses années. Ce que je lis dans le vœu, c'est ce que nous disions, nous, "Les Ecologistes", dans notre vœu précédent au Conseil de Paris d'octobre, à savoir qu'il faut trouver une solution et qu'il faut continuer à travailler avec "Graines de Soleil" pour son maintien au sein du Lavoir Moderne Parisien. Je trouve que les choses avancent dans le bon sens et nous voterons le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le Lavoir Moderne Parisien est essentiel dans le quartier de la Goutte-d'Or, c'est un lieu de création. "Graines de Soleil" présente une très belle programmation.

J'étais intervenu déjà en 2018 pour le maintien dans les lieux de "Graines de Soleil" avec le Lavoir Moderne Parisien. J'avais même signé comme parlementaire une lettre commune, ce qui est assez rare, avec ma collègue Mme OBONO, voisine de circonscription, pour maintenir ce lieu.

En janvier 2020, la Ville de Paris a pris l'engagement de se battre pour maintenir ce lieu de création dans ce quartier de la Goutte-d'Or. En cohérence avec ce que j'ai porté, je soutiendrai évidemment, comme je l'ai fait sur le

vœu précédent, tous les vœux qui permettront de maintenir "Graines de Soleil" au Lavoir Moderne Parisien. Je pense que c'est important et essentiel, au-delà des clivages politiques.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai été saisie d'une demande de prise de parole du maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je n'avais pas prévu d'intervenir à nouveau sur la question du L.M.P., mais je m'en voudrais d'être le seul élu quasiment du 18e de cette salle à ne pas l'avoir fait.

Je voulais vraiment remercier très chaleureusement Carine ROLLAND qui, non pas depuis qu'elle est adjointe à la Maire de Paris mais depuis de très nombreuses années, suit de très près ce sujet du L.M.P. Je rappelle que si nous ne nous étions pas mobilisés, il y a quelques années, avec Carine ROLLAND et autour de la Maire de Paris, avec Ian BROSSAT également, pour racheter les murs du L.M.P., celui-ci n'existerait plus. Si on discute encore du L.M.P. aujourd'hui, et je suis très heureux qu'on discute encore du L.M.P. aujourd'hui, on le doit à Carine ROLLAND et à l'ensemble de l'équipe de la Maire de Paris.

C'est un point que je pensais qu'il fallait souligner, puisqu'on parle beaucoup de l'avenir de "Graines de Soleil", et il faut le faire, il faudrait peut-être juste se rappeler ce qui nous autorise aujourd'hui à parler de l'avenir du L.M.P.

Pour le reste, l'activité culturelle au sein du L.M.P. doit absolument être préservée et je sais que Carine ROLLAND et toute son équipe font un immense travail pour faire en sorte que cela puisse se faire dans le respect du droit et de nos principes, et cela compte aussi un peu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 18 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 260).

Merci beaucoup.

2022 DAC 378 - Subvention (800 euros) à l'association "Comité interreligieux pour une éthique universelle et contre la xénophobie (CIEUX).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 378 : subvention à l'association "Comité interreligieux pour une éthique universelle et contre la xénophobie".

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je tenais à intervenir sur ce projet de délibération qui nous propose aujourd'hui de soutenir, pour une toute première fois, une association que je connais bien : l'association "CIEUX", cet acronyme signifiant "Comité interreligieux pour une éthique universelle et contre la xénophobie".

Elle réalise un travail admirable en faveur du dialogue interreligieux à l'échelle des quartiers de notre ville. Cette belle structure associative est l'œuvre de son actuel directeur, Alexandre VIGNE, qui l'a créée en 2005 et a tenu ses toutes premières réunions dans le 11e arrondissement, d'abord à l'église Saint-Amboise, à la synagogue de la rue de La Roquette, puis à la mairie d'arrondissement.

Alexandre VIGNE était parti du constat initial que s'il existait un dialogue interreligieux dans un cadre national, ces échanges étaient absents au niveau local et notamment dans les quartiers de Paris. A une époque où il existe dans Paris et dans notre pays quelquefois des crispations et des incompréhensions entre les différentes communautés religieuses et laïques, il est en effet important d'apporter notre soutien à des associations qui œuvrent pour le vivre ensemble.

L'organisation par "CIEUX" de visites de lieux de culte, de discussions sur des thématiques universelles parlant aussi bien aux fidèles qu'aux non-croyants, comme la citoyenneté, la mémoire, la fraternité et d'autres événements, permet aux membres des différentes institutions religieuses et laïques, ainsi qu'aux habitants de mieux se connaître et de construire de véritables espaces du dialogue citoyen. En 2021, ce sont ainsi 27 rencontres qui ont été organisées à Paris et qui ont rassemblé plus de 1.000 participants.

Il est également important de préciser que l'association "CIEUX" s'attache à inscrire son action dans le respect strict des principes de laïcité qui nous sont chers et qui sont les seuls garants de la constitution de tout espace d'échanges.

Cette subvention permettra ainsi modestement de contribuer à l'action de cette belle association humaniste et prometteuse.

Je vous remercie.

(M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Jack-Yves.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme la maire Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Jack-Yves BOHBOT, pour votre intervention.

Vous avez quasiment tout dit mais je dirai tout de même quelques mots, parce que j'ai évidemment reçu cette association et j'ai été très contente de pouvoir voir le travail mené par "CIEUX" qui est évidemment un jeu de mots avec cet acronyme qui signifie "Comité interreligieux pour une éthique universelle et contre la xénophobie".

Tout est dit finalement dans le nom de cette association loi 1901, fondée en 2005 et reconnue d'intérêt général en 2010. Agréée par l'Agence du service civique en 2011, l'association a reçu le label Entreprise solidaire en 2014 par le Ministère du Travail.

L'objectif de cette association est de réunir des personnes croyantes ou non, de toutes religions, chrétiennes, juives, musulmanes et bouddhistes - ils tiennent à le rajouter car des réunions ont lieu également à la pagode dans le Bois de Vincennes - dans le but de créer un dialogue interreligieux, de favoriser le vivre ensemble dans les quartiers ou plus largement les arrondissements de Paris, en observant les principes de la laïcité. Ce sera le cas, par exemple le 27 novembre prochain à l'église Saint-Jacques-Saint-Christophe, avec la rencontre interreligieuse et laïque sur le sujet du vivre ensemble, organisée par l'association dans le cadre du Festival des solidarités de la mairie du 19e arrondissement.

Ces temps de dialogue sont autant de fenêtres ouvertes sur la connaissance de l'autre et le renforcement des liens sociaux, qui souffrent souvent de méconnaissance et de ses corollaires que sont la méfiance et l'indifférence.

Comme adjointe en charge des relations avec les cultes, il me paraît important de reconnaître, à travers cette petite subvention mais qui existe quand même aujourd'hui, le travail de ces hommes et de ces femmes qui mettent en pratique le vivre ensemble que nous encourageons tous ici très vivement.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 378.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 378).

2022 DAC 527 - Approbation d'un projet de convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 527 : approbation d'un projet de convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

La parole est à Mme Anne BIRABEN de Changer Paris pour cinq minutes.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je tiens à saluer ce projet de convention du Département d'histoire de l'architecture et d'archéologie de Paris - D.H.A.A.P. - avec la Sorbonne en vue d'encadrer et de renforcer la forte coopération qui existe déjà entre les deux institutions.

Par cette convention, le D.H.A.A.P. sera amené à approfondir ses échanges avec l'Ecole d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université Paris 1 en contribuant à la formation de ses étudiants. Des stagiaires de tous niveaux seront ainsi accueillis pour être formés aux méthodes de l'archéologie préventive, aux techniques de fouille, ainsi qu'au traitement des données archéologiques. Les professionnels du D.H.A.A.P. pourront également participer aux enseignements et faire ainsi bénéficier les étudiants de leur savoir-faire.

En effet, premier service archéologique historiquement créé en France, le rôle du D.H.A.A.P. est essentiel, tant dans la conservation et la restauration des collections archéologiques que dans l'expertise historique et patrimoniale qu'elle fournit aux différents services de la Ville, aux bailleurs et aux aménageurs publics.

Il y a quelques mois, nous avons rendu hommage à Théodore Vacquer, qui est considéré comme le fondateur de l'archéologie parisienne et à qui l'on doit la redécouverte des arènes de Lutèce dans le 5e arrondissement, dans le cadre des grands travaux haussmanniens, et plus particulièrement la percée de la rue Monge.

Nous avons tous également à l'esprit les très belles photographies conservées par la Commission du Vieux Paris, animée par le D.H.A.A.P. qui documente, arrondissement par arrondissement, les équipements publics, les immeubles, les ouvrages remarquables et les ensembles industriels de la Capitale. Elles sont les témoins d'un Paris parfois révolu. Je vous invite tous à les consulter en ligne, si ce n'est pas déjà fait.

Permettez-moi donc de remercier l'ensemble du personnel du département pour son remarquable travail, notamment à travers la Commission du Vieux Paris qui contribue à garder vivante la mémoire de notre histoire et le très riche patrimoine parisien, et à transmettre à l'ensemble des Parisiens cet héritage unique.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme la maire Karen TAÏEB pour cinq minutes.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Anne BIRABEN, pour votre intervention sur ce beau partenariat.

Effectivement, entre nos experts du D.H.A.A.P. et les étudiants de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, cela nous donne l'occasion surtout de mettre en lumière le remarquable travail que mène le service archéologique municipal - je dis bien municipal - du Département d'histoire de l'architecture et d'archéologie de Paris. Je tiens à saluer en particulier Laurent FAVROLE, Julien AVINAIN et l'ensemble des agents qui composent ce service du D.H.A.A.P., qui entreprend une tâche importante et essentielle en matière d'histoire, d'archéologie et de recherche scientifique.

Je vous demanderai de faire un peu silence à ma gauche… Merci.

J'espère avoir contribué au fait de mieux faire connaître non seulement nos archéologues, mais surtout leur travail, notamment celui de l'archéologie préventive, qui est une obligation dès lors que des vestiges dans nos sous-sols, et par essence invisibles, sont susceptibles d'être détruits par des travaux d'aménagement. La seule façon de savoir ce qu'il y a dans nos sous-sols parisiens, quand l'occasion nous en est donnée, c'est l'archéologie. Et ce, dans la droite lignée de Théodore Vacquer, comme vous l'avez cité, pionnier de l'archéologie préventive au XIXe siècle, qui a découvert les arènes de Lutèce et que nous avons honoré en donnant son nom, il y a quelques mois, à l'allée principale du jardin des arènes de Lutèce dans le 5e arrondissement de Paris, dont les sous-sols sont riches d'une histoire ancestrale.

Je pourrais rappeler un certain nombre de fouilles que j'ai pu visiter depuis que je suis adjointe. D'ailleurs, je vais le faire parce que c'est important que vous sachiez aussi, vous, les élus de Paris, ce que l'on trouve sous nos pieds.

Il y a ce bout d'enceinte de Thiers, identifié là où se construit, par exemple, l'Arena de la porte de La Chapelle pour les Jeux olympiques et paralympiques 2024 ou encore ces vestiges du XIVe siècle au Temple des Billettes, une fouille réalisée suite à un effondrement du plancher et avant restauration de ce dernier.

Je pourrais aussi parler de cette découverte majeure fin 2019 dans l'enceinte de l'Hôtel-Dieu et qui nous a enthousiasmés littéralement avec la Maire de Paris, lorsque nous avons pu toucher du doigt des vestiges témoignant de la vie parisienne au Ier siècle. Des travaux de fouilles qui iront bien sûr plus loin prochainement pour, je l'espère, des découvertes majeures.

Je pense aussi aux fouilles qui ont eu lieu dans les années 1970, lors de la construction d'un parking au Sud du parvis de Notre-Dame, qui ont permis de grandes découvertes que l'on peut voir dans la crypte archéologique et qui témoignent de 2.000 ans d'histoire de notre ville.

Plus récemment, nos archéologues ont pu découvrir un caniveau datant des Ier et IIe siècles, rue Cujas - ce qui prouve qu'il y avait de la vie, du commerce - alors que des travaux de restauration de l'hôtel Excelsior ont lieu actuellement.

Dans le cadre des missions scientifiques, les archéologues du D.H.A.A.P. ont pu tisser depuis de nombreuses années un véritable partenariat avec les différents acteurs institutionnels du patrimoine - je peux citer l'I.N.R.A.P. bien entendu - de la recherche, de l'enseignement et de la diffusion des savoirs. C'est ainsi qu'en lien avec le C.N.R.S., le D.H.A.A.P. a pu réaliser des projets, tels que la carte archéologique ou la carte de photographies de la Commission du Vieux Paris, auxquelles vous pouvez accéder d'un clic sur Paris.fr et que j'ai eu l'occasion d'ailleurs de présenter aux membres de la 2e Commission et de la C.V.P. notamment.

Dans ce projet de délibération, il s'agit du partenariat avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, des liens étroits existent entre nos deux institutions et grâce à cette collaboration, le D.H.A.A.P. peut notamment accueillir, tout au long de l'année en stage, des étudiants de tous niveaux - licence, master et doctorat d'archéologie - et ce, dans le domaine des méthodes de l'archéologie préventive, des techniques de la fouille et du traitement des données.

Dans le cadre de leurs stages, les étudiants peuvent ainsi accéder à l'importante documentation du D.H.A.A.P. qui retrace un siècle de fouilles, mais aussi accéder au mobilier archéologique conservé dans les réserves du D.H.A.A.P. situées rue du Pré. Je vous invite à les visiter à l'occasion, en tout cas je suis à votre disposition.

Et je vous invite à voter favorablement pour ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 527.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 527).

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à la 3e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais vous présenter les travaux de la 3e Commission qui s'est tenue de manière dématérialisée le 7 novembre dernier.

C'est tout d'abord David BELLIARD qui a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment un dispositif de suivi de la mise en place de la zone à faibles émissions du Centre de Paris par Airparif, une zone qui permettra de limiter drastiquement la pollution et de réduire la place de la voiture au profit d'un espace public mieux partagé aux nouvelles mobilités et aux piétons.

C'est aussi la poursuite du Plan Vélo et un point sur les recours administratifs préalables obligatoires, les fameux R.A.P.O., au titre des contrôles de stationnement. En effet, depuis 2018, les amendes pour stationnement ont été supprimées au profit de forfaits de post-stationnement - F.P.S. - pour les usagers ne les ayant pas payées en aval. Ces R.A.P.O. sont donc les recours que peuvent effectuer les usagers et qui ne concernent que 5 % des usagers. Ce sont, par exemple, des F.P.S. dressés à des usagers disposant d'une carte handicap mais n'ayant pas fait le nécessaire pour être enregistrés ticket "Handi" et donc bénéficiant de la gratuité. Ils ont donc été remboursés a posteriori dans le cadre de ces R.A.P.O., mais ils ont également bénéficié d'une information pour corriger leur situation en s'inscrivant aux tickets "Handi".

Philippe GOUJON a rappelé son opposition à la mise en place de la piste cyclable de la rue de Vaugirard, en expliquant la dangerosité de ces travaux.

Ce fut ensuite le tour de Nicolas NORDMAN de présenter ses projets de délibération qui concernent principalement pour ce Conseil les actions de prévention et notamment les préventions des rixes…

Merci beaucoup…

Oui, cela s'appelle le respect. Je comprends que cela vous soit étranger, Madame DATI, mais c'est juste le respect.

C'est notamment le cas du projet de délibération DSOL 1 sur la prévention des rixes, mais également d'un projet de délibération permettant un partenariat avec la ville de Vanves, dans le département 92, pour permettre la coopération entre acteurs de deux villes dont les bandes s'étaient affrontées en janvier 2021 sur la dalle de Beaugrenelle dans le 15e arrondissement. C'est donc la continuité d'échanges déjà entamés avec la Ville sur ces enjeux, pour permettre de réduire les rixes et faire notamment de la prévention sur les réseaux sociaux, qui sont aujourd'hui une nouvelle modalité d'entraînement et de précipitation dans les rixes d'un certain nombre de bandes ou de jeunes.

Ce fut ensuite au tour de Jacques BAUDRIER de faire le bilan des 42 projets de délibération globaux ayant trait aux équipements publics. Ce bilan est la preuve de la tenue des objectifs fixés avec la sortie au fur et à mesure de la construction en béton, le réemploi et la favorisation de matériaux biosourcés et bas carbone. Ces opérations permettent la végétalisation de notre espace public, la réduction des émissions de CO2 liée aux constructions, tout en maîtrisant les dépenses d'investissements dans un contexte budgétaire que l'on sait contraint.

Jacques BAUDRIER a cité, par exemple, la médiathèque James Baldwin et la Maison des réfugiés dans le 19e arrondissement comme de beaux projets exemplaires qui verront bientôt le jour, en permettant de démontrer la capacité de la Ville de Paris à être un exemple en matière d'architecture durable et écologique pour rendre notre ville résiliente face aux enjeux climatiques.

Enfin, la Préfecture de police a fait un point sur son budget avec la présentation du référentiel M57 comme norme budgétaire et comptable adoptée un an avant son caractère obligatoire ; cela permettra d'utiliser la même nomenclature que celle de la Ville de Paris pour faciliter la lecture des documents budgétaires par les élus.

Par ailleurs et comme attendu, le budget supplémentaire voté en juillet n'est pas suffisant pour tenir jusqu'à la fin de l'année avec la répercussion de la hausse du point d'indice et de l'inflation. La Préfecture de police propose donc une décision modificative n'engendrant aucun surcoût pour la Ville de Paris, grâce à des recettes exceptionnelles mobilisables en cette fin d'année 2022. C'est en effet la Fondation Louis Lépine qui œuvre à l'action sociale pour les agents de la P.P. qui aurait vu ses moyens baisser.

Philippe GOUJON s'est étonné de cette baisse de moyens pour la Fondation, arguant que les besoins d'action sociale des agents n'auraient, eux, pas baissé. La P.P. l'a expliquée par une baisse de l'engouement des séjours jeunes, l'occasion pour Nicolas NORDMAN d'assurer de son suivi absolu de ce sujet et du maintien de la dotation de la Brigade de sapeurs pompiers. Il a appelé les élus à en discuter lors de l'examen en décembre du budget 2023 de la Préfecture de police.

Comme vous pouvez le constater, ce fut une 3e Commission au programme bien chargé et aux échanges très intéressants qui ont permis aux élus d'obtenir un certain nombre de clarifications sur d'éventuelles questions qu'ils pouvaient avoir.

Je vous remercie pour votre écoute attentive, mes chers collègues.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

C'est vrai que le bruit de fond est un peu agaçant. Pour chacun d'entre vous, quand vous intervenez, je crois que ce n'est pas très amusant. On a une buvette "sympa", chère Madame la Présidente, donc vous pouvez y aller….

Merci, Madame la Présidente, écoutons-nous.

2022 DVD 126 - Approbation d'une convention de coopération avec Airparif relative à la transmission de données sur le parc en circulation dans la zone à faibles émissions.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous continuons l'ordre du jour et nous allons examiner le projet de délibération DVD 126 : approbation d'une convention de coopération avec Airparif relative à la transmission des données sur le parc de circulation dans la zone à faibles émissions.

La parole est à notre collègue Nicolas JEANNETÉ de Changer Paris pour cinq minutes et je suis sûr que l'on va tous et toutes l'écouter.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais juste qu'une attention toute particulière soit faite sur les particules ultrafines qui ne sont actuellement toujours pas réglementées, contrairement aux particules tout court et aux particules fines. Vous savez que ces particules très fines font l'objet d'une inquiétude croissante de la part de l'O.M.S. et de l'Agence nationale de sécurité sanitaire et de l'alimentation. Airparif avait déjà décelé ces particules ultrafines et les études avaient démontré qu'elles provenaient du trafic routier et du chauffage de bois. Elles se situent notamment à Paris dans la zone des Halles. Tous les scientifiques vous le diront, plus les particules présentes dans l'air sont petites, plus elles pénètrent bien sûr dans les voies respiratoires et même directement dans le sang.

J'imagine, Monsieur David BELLIARD, que nous aurons communication et de façon très précise de toutes ces données. Elles seront bien évidemment très importantes pour construire le fameux Schéma global des mobilités, dont on apprend pendant ce Conseil que l'on va enfin pouvoir en discuter et je m'en réjouis. Nous y reviendrons plus tard. Il serait d'ailleurs utile que nous auditionnons le président d'Airparif, Philippe QUÉNEL, en 3e Commission et en 4e Commission.

J'en profite également pour m'assurer que nous aurons aussi communication des données d'Airparif sur la qualité de l'air dans le métro parisien et même les gares parisiennes. Vous savez que c'est un sujet très préoccupant, dû notamment au système de freinage des trains qui pollue énormément. Il serait intéressant de voir l'impact des nouvelles garnitures de freins permettant justement de baisser ce niveau de pollution. C'est pareil pour la S.N.C.F. car des expériences ont été menées et mises en place sur le RER C avec des capteurs passifs de particules qui avaient pour particularité et objectif de réduire de 70 % les particules. Nous aimerions donc avoir très vite les résultats avec un calendrier car cela reste un peu flou.

Je rappelle, à toutes fins utiles, que l'air respiré dans le métro est trois fois plus chargé en particules qu'en surface. Je vous rappelle également que la pollution de l'air tue chaque année en France plus de 48.000 personnes.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Nicolas.

Pour cinq minutes, Jean-Philippe DAVIAUD du groupe PEC.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour revenir au cœur de ce projet de délibération, il s'agit d'une convention relativement technique mais très utile. D'ailleurs Lamia EL AARAJE, la Présidente de la 3e Commission, vient d'y faire allusion dans sa présentation de nos travaux. Elle est très utile parce qu'elle va permettre des échanges de données très instructives entre la Ville de Paris et Airparif concernant la pollution liée aux transports routiers au cœur de la zone à faibles émissions. Je rappelle, pour nos collègues qui n'ont pas forcément tous les détails en tête, que cette zone s'étend jusqu'à l'autoroute A86, celle-ci n'étant pas comprise dans la Z.F.E.

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris réalise des études en vue de connaître la composition du parc routier en circulation sur le territoire parisien. Des enquêtes par observation vidéo des plaques d'immatriculation, dites "enquêtes plaques", ont été réalisées par la Ville à plusieurs reprises en 2014, 2016, 2019 et encore cette année en 2022. Ces enquêtes ont permis une caractérisation détaillée du parc à partir de l'identification des véhicules immatriculés en France. De son côté, Airparif, comme c'est sa vocation, contribue à la réalisation des études relatives à la Z.F.E. par la caractérisation de l'état de la qualité de l'air et des particules qui s'y trouvent sur le territoire concerné.

Grâce à cette convention, la Ville de Paris mettra à disposition d'Airparif les données agrégées du parc roulant - ces enquêtes plaques - déjà réalisées en 2014 et 2016 et celles à venir, ou à défaut pour les plus récentes les bases de données brutes anonymisées, par exemple pour l'enquête plaques de 2019. Le croisement de ces données et des études sur la qualité de l'air réalisées par Airparif va donc contribuer à améliorer les connaissances permettant d'éclairer les politiques publiques destinées à réduire l'empreinte environnementale du trafic routier. C'est donc un sujet très important.

Ce projet de délibération, qui nous est présenté aujourd'hui, représente au fond un élément de plus d'une politique globale dans le domaine des mobilités engagées depuis 2014. Après la réduction de la place de la voiture entamée depuis plusieurs années maintenant, l'encouragement à l'usage de véhicules électriques, le déploiement en cours inédit de pistes cyclables à Paris liées en particulier à la pérennisation des coronapistes, l'incitation à l'usage des transports en commun et à la marche, ou encore la mise en place récente du stationnement payant pour les deux-roues motorisés, il s'agit donc d'un outil supplémentaire pour la Ville dans son action en faveur du climat.

Pour finir, je dirais que nous sommes en pleine COP 27 et la Ville de Paris démontre une nouvelle fois son volontarisme dans la lutte contre le réchauffement climatique. Mais elle démontre aussi, par cette mesure et l'ensemble des mesures que j'ai évoqué, à quel point le rôle des collectivités est essentiel dans le combat contre le réchauffement climatique, même si le rôle des Etats demeure évidemment central.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à adopter largement ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Jean-Philippe.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. le maire David BELLIARD pour cinq minutes.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, mes chers collègues.

Vous l'avez rappelé, la zone à faibles émissions, c'est une politique ambitieuse de lutte contre la pollution de l'air. D'ailleurs, vous venez de le dire, cher collègue, c'est une politique qui rentre dans une politique plus globale de réduction de la place de la voiture et d'un ensemble de dispositifs qui visent effectivement à favoriser les mobilités douces, les mobilités actives et à ce titre le Plan Vélo et les quartiers "Embellir". Toutes les réalisations que nous faisons sur l'espace public rentrent dans cette politique aussi d'amélioration de la qualité de l'air.

La zone à faibles émissions a toute son importance et est évidemment cruciale. Elle implique aujourd'hui un partenariat avec Airparif, afin que nous puissions connaître avec précision le niveau d'émissions de pollution de l'air du parc roulant dans la ville et modéliser aussi celles induites par la conversion du parc à venir. C'est donc une convention qui va nous permettre de suivre un des pans et un des objectifs affichés de cette zone à faibles émissions et de cette politique que nous menons.

Je rappelle évidemment que les données sont et resteront anonymisées, elles ne pourront être utilisées que dans le cadre de ce travail. Une fois que ces études seront menées, Monsieur JEANNETÉ, nous aurons l'occasion de les partager peut-être au sein de la 3e Commission. Nous verrons, avec Mme la Présidente, les dispositions, mais je pense que ces données pourront intéresser l'ensemble des élus de notre Conseil.

Je vous le concède, la question des particules ultrafines reste évidemment un sujet difficile, d'ailleurs compliqué à monitorer et à suivre. Je sais que les experts travaillent sur ce sujet.

Ensuite, la pollution dans le métro n'est évidemment pas concernée par cette zone à faibles émissions. Cependant, elle reste bien entendu élevée, vous l'avez rappelé, et nous avons des échanges fructueux, en tout cas importants avec la R.A.T.P. et Ile-de-France Mobilités. Par contre, on a quelques sujets d'inquiétude sur la manière d'objectiver ce niveau de pollution dans le métro. Néanmoins, je suis heureux de vous savoir à nos côtés sur ce sujet. Bien sûr, nous verrons mais je suis tout à fait favorable aux propositions d'audition que vous formulez.

Enfin, permettez-moi, puisqu'on parle de la Z.F.E., de partager ici une inquiétude sur les récentes décisions de report, que ce soit au niveau national ou au niveau de la Métropole du Grand Paris. Nous avons besoin d'une mobilisation générale de l'ensemble des acteurs. Je crois que les collectivités comme Paris et les onze grandes métropoles concernées sont engagées dans cette politique qui est ambitieuse.

Nous avons aussi besoin d'être ensemble mobilisés pour que l'Etat à son tour puisse travailler notamment sur deux aspects : le premier est bien entendu la question du contrôle et le second est l'accompagnement, le soutien notamment aux personnes qui sont aujourd'hui le plus en difficulté et les premières impactées par ces dispositifs. C'est cette mobilisation qui nous permettra d'atteindre nos objectifs en termes de qualité de l'air.

Evidemment, nous serons extrêmement mobilisés pour demander de vraies actions, plutôt que simplement des intentions, auprès du Gouvernement et pour continuer à mener cette lutte qui est majeure en termes de santé publique.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 126.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DVD 126).

2022 DVD 127 - Approbation d'une convention relative à la réalisation de l'expérimentation "Mobilité et qualité de l'air dans la Métropole du Grand Paris : sensibilisation et changements comportementaux".

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renforcement des mesures sociales dans le cadre des ZFE.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 127 pour une convention relative à la réalisation de l'expérimentation "Mobilité et qualité de l'air dans la Métropole du Grand Paris : sensibilisation et changements comportementaux", ainsi que le vœu n° 19.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA pour cinq minutes sur le projet de délibération et le vœu.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cela a déjà été rappelé dans le projet de délibération précédent, la pollution atmosphérique est un véritable fléau sanitaire qui provoque a minima 48.000 décès prématurés, selon l'étude de Santé publique France. Un point sur lequel nous sommes particulièrement sensibles évidemment est le fait qu'elle touche en particulier les catégories populaires qui sont bien souvent les plus exposées parce que limitrophes des grands axes routiers.

C'est un vrai sujet sanitaire qui nécessite une action à la hauteur des enjeux, mais une action qui, si on veut qu'elle soit efficace, se doit absolument d'être sociale sous peine d'être rejetée. On peut penser au mouvement des Gilets jaunes qui est parti d'une revendication contestant une mesure visant à lutter contre le réchauffement climatique et qui au final a abouti à l'abandon total de la mesure.

Il s'agit d'avancer, déjà pour une raison évidente de justice sociale que nous avons chevillée au corps, mais aussi en matière d'efficacité de la mesure. Il s'agit d'avancer de front à la fois sur la question sociale et la question environnementale. C'est l'objet notamment des remarques que nous faisons sur cette mise en place de la Z.F.E. qui est extrêmement importante, comme je l'ai déjà dit.

Evidemment, il n'y a pas que la Z.F.E. et je voudrais aussi le dire en propos liminaires. Il s'agit d'avoir une action qui prenne en compte l'ensemble des leviers et notamment la question de la production industrielle. On pourra faire tout ce que l'on voudra en aval, si on ne reréfléchit pas en amont sur la production des voitures, sur les types de motorisation et sur les règles qui régissent le type de motorisation, on risque d'attendre longtemps avant de voir un changement.

Les motorisations actuelles génèrent beaucoup trop de particules fines. Je signale que nous nous basons beaucoup sur la réglementation autour des différents critères de voitures et la question des diesels est

insuffisamment ciblée aujourd'hui par la législation, mais c'est encore une autre histoire. Nous le disons dans notre vœu, ce n'est peut-être pas le premier des considérants mais il s'agit aussi d'agir notamment sur les motorisations et sur la production de voitures en promouvant des systèmes d'aspiration des particules fines au niveau du freinage.

J'en reviens à la Z.F.E. Elle est certes sans cesse repoussée. La Métropole du Grand Paris l'a fait notamment vu l'absence d'accompagnement de l'Etat, mais c'est clair qu'en cette période de "crise" du pouvoir d'achat, on ne peut pas ne pas avoir la question financière en ligne de mire dans nos réflexions. D'où le fait que nous demandions un accompagnement et c'est évidemment à l'Etat, et certainement pas à nos collectivités, de mettre la main à la poche sur cette question. Il s'agit qu'il convertisse les grandes déclarations, qu'il peut faire sur la lutte contre le changement climatique ou pour les enjeux sanitaires, en choses concrètes.

Nous demandons et nous proposons que l'Etat octroie des primes à la conversion de 10.000 euros, notamment pour l'achat de véhicules neufs ou d'occasion de critère 1. Il nous semble que c'est le bon niveau de revendication. Aller plus loin ne serait pas raisonnable, en tout cas pour des raisons sociales. En étant là-dessus, on permettrait déjà une marche, certes insuffisante, certes insatisfaisante, mais une première marche visant à renouveler le parc automobile dans la Métropole du Grand Paris. Nous demandons également que l'Etat mette en place des prêts à taux zéro garantis par l'Etat pour supprimer le reste à charge pour les familles.

Par ailleurs, il y a un autre aspect qui est que l'on peut faire des limitations. Il s'agit de promouvoir des alternatives, car si on n'a pas d'alternatives concrètes aux déplacements en voiture, on sera à nouveau dans une impasse. Nous demandons évidemment et il s'agit de le répéter, de le marteler, des nouveaux moyens de financement des transports publics et du développement des transports publics, afin d'offrir des solutions alternatives pour pouvoir se passer de la voiture. Alors même que l'on voit les conséquences délétères de la privatisation des transports en commun portée par la droite au Conseil régional, pour nous, il s'agit à l'inverse de promouvoir une vision des services publics visant à garantir une condition de vie suffisante pour les populations.

Enfin, nous demandons des exemptions mises en place pour les travailleurs en horaires décalés. J'avoue ne pas bien comprendre pourquoi il y a un refus systématique de l'Exécutif sur ce point. Des travailleurs sont en horaires décalés, ils travaillent avant l'ouverture du métro et pour ce faire, ils ont besoin de leur véhicule ; ils ont souvent des salaires très bas et ne peuvent pas se permettre facilement de changer de véhicules. On sait que les aides sont insuffisamment à la hauteur et il s'agit pour nous de prévoir des exemptions pour les travailleurs en horaires décalés, pour les personnes relativement âgées, et de façon temporaire une dizaine de fois par an pour des raisons occasionnelles.

C'est l'objet d'un vœu que nous présentons. Je conclus pour dire qu'il y a vraiment urgence. Une bombe sociale est entrée quelque part dans le processus. Si nous n'agissons pas sur le côté social de la Z.F.E., nous risquons de la voir capoter.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole à Daniel-Georges COURTOIS de Changer Paris pour cinq minutes.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais associer Geoffroy BOULARD, qui est mon collègue à la Métropole du Grand Paris, aux propos que je vais tenir sur ce projet de délibération.

Depuis sa création, la Métropole du Grand Paris se mobilise pour améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air sur son territoire. Le secteur du transport des personnes et des marchandises est le premier poste du bilan carbone de la Métropole, le principal émetteur de polluants atmosphériques et un fort consommateur d'énergie du territoire. Aller vers une mobilité plus durable est donc une des priorités de la Métropole du Grand Paris. Je voulais le souligner à l'occasion de ce projet de délibération.

C'est pour cela que la M.G.P. participe au financement de 71 projets de mobilité douce pour un montant global de 36,9 millions d'euros au profit de 50 communes. Je crois que c'est un effort significatif qui montre bien que beaucoup de politiques doivent se traiter à un niveau supracommunal et c'est tout à fait normal.

L'ambition de la M.G.P. est d'être à terme un lieu d'émergence, d'incubation et de déploiement d'actions structurantes qui contribueront à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, de favoriser les innovations créatrices sociales et environnementales, bien sûr, et de tirer le meilleur parti des évolutions technologiques et numériques.

C'est dans cette logique que la Métropole du Grand Paris a lancé avec Airparif l'expérimentation "Mobilité et qualité de l'air dans la métropole, sensibilisation et changements environnementaux à grande échelle". Cette expérimentation, je voudrais le souligner, vise à valoriser les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle, à travers une application digitale dénommée "Modou". L'objectif est de mieux comprendre les attentes et les pratiques des mobilités à l'échelle du territoire métropolitain parisien, afin d'inciter et accompagner les usagers de véhicules

thermiques, de faire évoluer leurs habitudes de déplacement vers des modes plus actifs et plus sobres en termes d'émissions.

Je voudrais également indiquer que nous aurons un autre projet de délibération qui associe également la Métropole du Grand Paris au sujet de la mobilité et la qualité de l'air : le DTEC 48 qui concerne le projet de réduction des émissions dues à la combustion du bois.

Je crois que c'est une politique globale. Donc nous voterons évidemment cette convention de 25.000 euros pour la réalisation de l'expérimentation car elle va dans le bon sens.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Sylvain RAIFAUD des écologistes pour cinq minutes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est un projet de délibération sur un sujet très important, la zone à faibles émissions de la Métropole du Grand Paris.

Je rappelle que la mauvaise qualité de l'air, due en grande partie à la circulation automobile, cause 6.000 morts prématurées par an.

Je rappelle aussi que l'Etat a été condamné deux fois pour inaction sur le changement climatique et particulièrement sur la question de la qualité de l'air. Malgré cela, l'Etat a de nouveau, une fois de plus, abandonné les collectivités en rase campagne sur la question de la zone à faibles émissions, en ne mettant pas en place les conditions économiques, notamment les prêts à taux zéro qui permettraient aux ménages et aux entreprises de changer leur véhicule.

L'Etat a aussi retardé, à la fin de l'année 2024, la mise en place des contrôles automatisés qui sont indispensables pour que la zone à faibles émissions ne soit pas un vain mot et qu'elle puisse être véritablement contrôlée.

Voilà la situation.

On ajoute à cela la Région Ile-de-France qui va décider d'augmenter le prix du "pass" Navigo pour un service dégradé. Il est absolument nécessaire de travailler sur les modes de déplacements doux.

C'est la raison pour laquelle ce projet de délibération est important.

J'entends bien ce qui a été dit par le groupe Communiste sur comment aider les personnes à changer de véhicule, à convertir leur motorisation, mais la question est aussi comment faire pour ne plus avoir besoin de motorisation, c'est de faire appel à l'autopartage, c'est savoir prendre son vélo lorsqu'on fait quelques kilomètres, etc.

C'est évidemment l'objet de cette convention de partenariat avec Airparif et je crois que 25.000 euros, ce n'est finalement pas grand-chose. Nous voterons évidemment avec grand plaisir.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. le maire David BELLIARD pour cinq minutes.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, mes chers collègues.

Je l'ai dit précédemment, vous l'avez d'ailleurs rappelé et je vous en remercie, la politique de lutte contre la pollution de l'air est incontournable pour notre territoire qui dépasse encore trop largement les seuils de pollution fixés par l'O.M.S.

C'est incontournable mais cela implique pour les pouvoirs publics que nous fassions en sorte qu'elle ne soit pas un instrument d'accentuation des inégalités sociales et territoriales. Rappelons ici que la pollution de l'air touche, dégrade sensiblement la santé des personnes qui sont les plus modestes, les plus pauvres en premier lieu, et vous l'avez rappelé. On pourrait d'ailleurs superposer les cartes des inégalités sociales et territoriales avec celle des maladies respiratoires.

La convention, que nous vous proposons ici de voter, permettra d'accompagner chacune et chacun vers des alternatives de mobilités moins polluantes. C'est d'ailleurs un défi commun, à la fois à Paris en tant que responsable politique et pour l'ensemble des collectivités et parties prenantes, de sensibiliser, de montrer l'éventail des mobilités décarbonées que notre territoire propose, afin de faire cette politique de lutte contre la pollution de l'air, non pas contre mais avec l'ensemble de la population, et notamment les plus modestes. C'est tout l'enjeu du développement de l'application "Modou" que nous testerons avec les agents de la Ville.

Si la priorité doit être de proposer au plus grand nombre une alternative à la voiture individuelle, évidemment le zéro voiture n'est pas crédible. Il faut donc permettre à celles et ceux qui continueront d'en avoir besoin, les personnes en situation de handicap, les professionnels, de pouvoir acquérir un véhicule électrique sans finir évidemment sur la paille.

Cher Jean-Noël AQUA, je vous remercie pour votre vœu, qui nous permet de redire ici notre volonté collective d'une zone à faibles émissions qui n'exclut pas et au contraire qui accompagne. La mise en place et le renforcement des aides à l'achat sont nécessaires, tout comme le développement des transports publics aujourd'hui minés par une mise en concurrence délétère, une mise en place d'aide à l'équipement en capteurs aspirant les particules de freinage.

L'enjeu social de l'ensemble de ce dispositif est évidemment majeur. Je partage d'ailleurs avec vous votre inquiétude sur les implications sociales. Toutefois, je ne partage pas l'entièreté de vos demandes. Je regrette d'ailleurs que nous n'ayons pas pu aboutir sur un vœu amendé. L'augmentation de la prime à la conversion et la mise en place du prêt à taux zéro doivent être réservées aux véhicules électriques et hydrogène. Sinon, cela reviendrait de facto à subventionner les véhicules essence, dont on sait déjà qu'il faudra se séparer dans un avenir proche. C'est contre-productif pour la bonne gestion des deniers publics - je sais ici que nous sommes toutes et tous attachés à cette bonne gestion -, pour le portefeuille de celles et ceux qui devront changer plusieurs fois de véhicule en un temps resserré et évidemment sans aboutir aux objectifs recherchés en termes de santé publique. Sans compter le fait qu'il nous faut impérativement, pour des raisons d'accélération de dérèglement climatique, aller vers des mobilités parfaitement décarbonées.

Ensuite, votre demande de dérogation exceptionnelle est bien sûr intéressante et c'est ce que font notamment les villes de Strasbourg et de Bruxelles. Cependant, une dérogation doit rester exceptionnelle, sinon cela deviendrait une norme. Accorder dix jours par an nous semble en effet suffisant.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai de retirer votre vœu, mais je vous propose toutefois que nous continuions à discuter et débattre sur ce sujet majeur de la santé publique de nos concitoyennes et nos concitoyens associée à leurs déplacements. Cela peut et doit nous rassembler, surtout face à un Gouvernement qui ne cesse de reculer sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que le vœu du groupe Communiste est maintenu ?

M. Jean-Noël AQUA. - Oui, nous maintenons malgré tout notre vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19 du groupe Communiste avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Je pense que c'est bon, mais nous allons compter. Nous recommençons.

Qui est pour ?

31 pour.

Qui est contre ?

25 contre.

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 261).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 127.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DVD 127).

2022 DVD 130 - Communication sur le bilan annuel des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formulés au titre du contrôle du stationnement payant durant l'année 2021.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 130 : communication sur le bilan annuel des recours administratifs préalables obligatoires - R.A.P.O. - formulés au titre du contrôle du stationnement payant durant l'année 2021.

Je donne la parole à notre collègue spécialiste de cette question, Anne-Claire TYSSANDIER.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Monsieur le Président, cher Jean-Luc.

Dès décembre 2021, je vous alertais sur ces bancs sur les difficultés que rencontraient les personnes en situation de handicap pour stationner dans Paris, suite à la mise en œuvre du ticket "Handi" et du système de contrôle à distance dit "L.A.P.I.". Malheureusement, force est de constater que depuis bientôt trois ans, il n'y a pas eu beaucoup d'amélioration. M. GALVANI et M. FÉRAUD eux-mêmes avaient reconnu en séance ces dysfonctionnements. Je les cite : "Ce sujet des verbalisations est un problème tout à fait réel, pour lesquelles nous savons qu'il y a un sujet pour les personnes en situation de handicap."

Je ne vais pas refaire ici tout l'historique de mes échanges avec l'Exécutif parisien, mais depuis votre accord, en mars 2022, de réunir un groupe de travail transpartisan pour avancer sur des propositions concrètes, rien ne s'est passé et le groupe ne s'est pas mis en route. Et ce, alors même que le nombre de recours, tous secteurs confondus, a ainsi bondi de plus 183 %.

J'entends déjà la réponse de l'adjoint au maire, il y a eu la pandémie Covid, mais cette pandémie a quand même bon dos. Si la situation est si dramatique pour les personnes en situation de handicap, rendez-vous compte : 75 % des recours administratifs le sont pour des motifs de non-prise en compte de la carte de stationnement pour handicapé. Pour 64 % d'entre eux, vous donnez une réponse favorable. Et pour le reste, à la lecture de votre rapport, les refus sont essentiellement dus à des motifs de délai, donc de forme avec aucun sujet de fond.

C'est donc une sorte de racket indirect des personnes en situation de handicap qui prévaut à l'heure actuelle à Paris. Je pense que vous avez vraiment la responsabilité de convoquer désormais sans délai à la fois vos services et les entreprises mandatées par la Ville pour effectuer ces contrôles.

Au vu des chiffres du bilan annuel que vous nous proposez aujourd'hui, il y a vraiment urgence à stopper ces dysfonctionnements qui pèsent comme une double peine sur les Parisiens à mobilité réduite et en situation de handicap. C'est tout le mécanisme qu'il faut revoir.

J'espère que la Commission verra le jour avant la fin de l'année.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Anne-Claire.

M. Vincent BALADI de Changer Paris pour cinq minutes maximum.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis 2018 et la suppression des amendes de stationnement dans leur forme ancienne, les usagers, qui ne paient pas leur stationnement via les applications mobiles ou les horodateurs, paient un forfait post-stationnement dit "F.P.S.". L'usager dispose de la possibilité de contester ce F.P.S. dans un délai de trois mois par le dépôt d'un recours administratif préalable obligatoire, le fameux R.A.P.O.

La Ville de Paris a choisi de sous-traiter le traitement de ces recours par deux sociétés, "Docaposte" pour 14 arrondissements de Paris et "Egis" pour les 6 autres, avec un marché total annuel d'un montant de plus de 1,2 million d'euros. Nous remercions les prestataires pour leur rapport de l'année 2021 fourni dans ce dossier, mais cela nous questionne toutefois. En effet, 64 % des recours sont admis, comme vient de le dire ma collègue Anne-Claire TYSSANDIER, et ils remettent donc en cause les amendes données à tort pour la très grande majorité des cas : 132.491 sur 206.824, auxquels nous devons ajouter les 31.462 recours rejetés d'office pour un problème, soit de délai, soit de forme.

En regardant de plus près, grâce aux signalements de nos riverains et au vu des deux rapports qui confirment ces informations, les forfaits post-stationnement ont été dressés - comme cela vient d'être dit - pour des personnes exonérées : des personnes à mobilité réduite, des véhicules électriques ou même des résidents dont les recours - c'est d'ailleurs étonnant - sont plus rejetés que pour les non-résidents, sans compter les usurpations de plaques avec de faux P.V. dressés qui nous ont été aussi remontés.

Cela est bien dommage et nous aimerions que la Ville, qui ne contrôle malheureusement - c'est noté dans les rapports - que 80 cas, soit 1 % des cas, agisse sur les causes et non juste sur les conséquences, en nous dressant un rapport propre, plutôt qu'un résumé des deux rapports des prestataires, et surtout des propositions d'amélioration pour les sociétés qui instruisent ces F.P.S. et non celles qui traitent les recours en bout de chaîne.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. René-François BERNARD de Changer Paris pour cinq minutes maximum.

M. René-François BERNARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour ma part, j'avais souligné que nous tenions une permanence au niveau de nos arrondissements auprès de nos administrés sur ces recours sur le stationnement pour les personnes handicapées et les utilisateurs de véhicules électriques.

De fait, nous connaissons depuis deux ans une évolution dans la mise en œuvre du stationnement, notamment l'apport du référencement pour les véhicules des personnes handicapées et le traitement des recours. Mais, comme mes collègues le dénoncent, rien pour autant n'est réglé et l'inflation des R.A.P.O. précède l'augmentation des F.P.S. Ainsi, nous continuons à recevoir nos administrés journellement sur ces affaires, certains avec plusieurs mois de F.P.S. accumulés car l'enfer est dans les détails. Et je suis souvent contraint de procéder à leur place aux démarches auprès des services, dont la compétence et l'efficacité ne sont pas en cause, mais seule l'inflation bureaucratique qui ressort aussi, hélas, d'un processus d'autoallumage.

Ainsi, dans les trous de la raquette, je cite pêle-mêle le référencement pour une personne handicapée en résidence en province et partageant un temps important à Paris ou utilisant un véhicule dont le propriétaire l'a immatriculé à une adresse de résidence non francilienne. Certes, il reste le ticket "Handi", mais vous avouerez qu'avec la suppression de nombreux horodateurs, le maniement n'est pas aisé. C'est également le propriétaire d'un véhicule électrique qui a changé de domicile et a oublié que son référencement doit être renouvelé.

Que dire des F.P.S. imputés indûment à d'autres adresses, hors des zones de stationnement résidentiel autorisé ou même à des adresses où il n'y a pas de stationnement résidentiel ? Ce comportement, dénoncé comme du stakhanovisme des entreprises chargées du stationnement, n'est pas une question de R.A.P.O., c'est, comme l'a dit ma collègue, celle du contrôle de la Ville de Paris sur ses prestataires.

Ce que nos administrés réclament, au-delà d'un meilleur traitement des R.A.P.O. même s'ils ont été accordés, c'est traiter l'ensemble des situations individuelles dans leurs relations avec leurs prestataires, les conditions d'un vrai dialogue, en fait plus d'humanité.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jean-Philippe GILLET du groupe Communiste et Citoyen pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le groupe Communiste avait alerté, il y a déjà quelques années, à propos de l'automatisation du contrôle du stationnement payant et, aujourd'hui, sans que nous nous en réjouissions, nos alertes se révèlent justifiées. Dès 2018, notre camarade Didier LE RESTE, élu communiste et dirigeant C.G.T. des cheminots, pointait le problème avec des mots que je vais citer in extenso : "Obéissant à des logiques de rentabilité financière, le prestataire a pour objectif de faire progresser le taux de respect du stationnement rotatif, c'est-à-dire d'augmenter le nombre de contrôles, quitte à flirter avec la légalité, quitte à réaliser des contrôles de stationnement fictifs, quitte à infliger illégalement des contraventions."

La "sulfateuse" - c'est ainsi que Didier appelait ces véhicules automatisés qui distribuent les amendes - a bien fonctionné. Avant sa mise en place, le nombre de forfaits post-stationnement s'élevait à 2,5 millions en moyenne par an. Depuis cette automatisation, ce sont plus de 4.600.000 forfaits post-stationnement qui sont édités chaque année.

Derrière cette automatisation, c'est la fin de la distinction entre une situation qui mérite une amende et une qui n'en mérite pas. La preuve en est par un seul chiffre, que d'autres intervenants ont cité, celui de l'explosion du nombre de recours : nous sommes passés de 81.754, en 2019 avant l'automatisation, à 206.824 déposés en 2021, soit une augmentation de 152 %.

Mais cette augmentation des F.P.S. ne serait pas réellement scandaleuse si elle ne touchait pas un public particulier, celui des personnes porteuses de handicap ; plus de la moitié des recours concerne le motif de non-prise en compte de la carte de stationnement pour personne handicapée ou du droit à la gratuité de véhicules basses émissions.

Voilà ce qui se produit lorsqu'on confie un service public à une entreprise privée : c'est la quête du profit maximum sur le dos des personnes les plus fragiles. Certes, nous pouvons être satisfaits que la très grande majorité de ces recours ait fait l'objet d'une décision favorable à hauteur, nous croyons, de 75 %, mais que fait-on de toutes celles et tous ceux qui ont payé sans rien dire, ayant des difficultés avec les démarches administratives ?

En effet, il existe de nombreux obstacles pour effectuer un recours. Preuve en est la création d'une nouvelle page d'information en ligne pour permettre un meilleur accès au référencement "Handi'Stat" et au ticket "Handi". Il est dommage, pour ne pas dire plus, que cette initiative n'ait eu lieu que cinq mois après la mise en place de l'automatisation des F.P.S. et pas avant comme nous le réclamions.

S'ajoute à cette situation le cas des personnes qui n'ont pas accès au numérique. Elles sont encore nombreuses et bien plus qu'on ne le croit, car plus de 25 % des recours sont encore aujourd'hui envoyés par courrier simple.

Fort heureusement, nous lisons dans ce projet de délibération que des améliorations sont en cours. C'est une bonne nouvelle pour les personnes en situation de handicap, pour qui les transports en commun sont, hélas, trop rarement adaptés.

Mais nous continuons, nous, communistes, de penser que tant que ce service sera attribué à une entreprise privée, la logique du chiffre continuera de primer. Nous nous interrogeons toujours sur la pertinence de rétribuer une entreprise privée pour une prestation qui pourrait être effectuée directement par notre collectivité, car les conséquences sont aujourd'hui lourdes : confiance dégradée des Parisiens et des Parisiennes, contentieux nombreux, usagers floués. Il est urgent de sortir de l'impasse.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD pour le groupe "Les Ecologistes" pour cinq minutes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je crois qu'il faut quand même revenir sur les faits, sur l'impact de la mise en place de ces contrôles sur la physionomie de nos rues parisiennes. Tout d'un coup, le stationnement payant est devenu effectivement payant et les rues se sont vidées. Il y a eu de plus en plus de places disponibles et cela a permis d'accompagner les efforts de la Ville qui sont extrêmement importants pour transformer l'espace public, pour mettre fin à cette anomalie qui fait que la voiture occupe la moitié de l'espace public et ne concerne que 13 % des déplacements.

Cette politique de stationnement a donc permis de faire en sorte d'accompagner la transformation de l'espace public avec le fait d'encourager les personnes, qui ont besoin d'un véhicule à moteur, de le garer dans un parking souterrain, et ainsi libérer l'espace public pour y faire beaucoup d'autres usages beaucoup plus positifs que de garer des "bagnoles".

On voit bien qu'il y a eu des difficultés au début, mais je crois que ces difficultés sont essentiellement derrière nous. Il y a une attention nécessaire, mais qui est mentionnée en point d'amélioration dans le rapport, sur la prise en compte des personnes à mobilité réduite. C'est ce qui a été fait avec le ticket "Handi" et ce qui est proposé avec le fait de référencer les véhicules qui sont susceptibles d'être concernés permettant ainsi d'améliorer la situation. J'observe simplement que la proportion de recours n'a pas augmenté, même si le nombre de recours a augmenté parce que le nombre de contrôles a augmenté aussi.

Evidemment, je souscris au point d'attention, mentionné à l'instant par M. GILLET, sur les 25 % de personnes qui préfèrent envoyer des courriers, même si la procédure est gratuite sur Internet. Je crois que ce sujet concerne énormément de politiques, que nous devons y être particulièrement attentifs et mettre en place des moyens pour accompagner ces 25 % de personnes qui préfèrent envoyer un courrier plutôt que d'utiliser un formulaire sur Internet.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

La parole devrait être à Mme SIMONNET, mais je ne pense pas qu'elle soit revenue.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ de Changer Paris pour cinq minutes.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Beaucoup de mes collègues du groupe Changer Paris en ont parlé. Vous le voyez, Monsieur BELLIARD, il y a un vrai, vrai, vrai problème.

Que le nombre d'amendes de stationnement explose via le contrôle des véhicules "L.A.P.I.", ce n'est jamais un bon signe, excusez-moi de vous le dire. Il a quand même quasiment doublé entre 2020 et 2021 avec 4,6 millions de F.P.S. en 2021. Soit les Parisiens et les Franciliens enfreignent volontairement les règles de stationnement, ce dont je doute. Soit les règles de stationnement dans l'espace public sont trop souvent modifiées et les Parisiens sont perdus, je le pense un peu. Soit le système "L.A.P.I." fait des excès de zèle de façon délibérée, comme le sous-entend le parti Communiste, et il y a des dysfonctionnements, ce que je crois et j'approuve la position de mes collègues communistes.

Toujours est-il que l'augmentation du nombre de recours est impressionnante : il a triplé à plus de 183 % avec le chiffre de 200.824 recours aux R.A.P.O. Monsieur David BELLIARD, il y a quand même un souci. Et permettez-moi de vous dire que ce n'est jamais bon signe pour les relations entre la Mairie et ses administrés.

Je suis d'ailleurs assez surpris de lire dans ce rapport que le taux de recours, qui se situe au niveau de 4,5 % et je cite le rapport, "traduit l'acceptabilité du forfait post-stationnement par l'usager". C'est quand même gonflé d'écrire cela dans un rapport ! Au contraire, cette augmentation du taux de recours traduit pour moi une dégradation de qualité du contrôle en masse avec la mise en place de "L.A.P.I.". On peut vraiment faire dire ce que l'on veut dire et faire entendre à ces chiffres.

Je vous avais d'ailleurs plusieurs fois interpellé, et mes collègues également, sur les abus de "L.A.P.I.", en particulier au sujet du ticket "Handi". J'avais notamment cité Pauline DÉROULÈDE, notre championne handisport qui

habite dans le 15e et qui a été "abusée" par ce système "L.A.P.I." en recevant et des centaines et des centaines d'amendes.

A chaque fois, Monsieur David BELLIARD, vous nous répondiez : il s'agit de petits "bugs" qui vont se réparer, de petits dysfonctionnements et que tout cela va rentrer dans l'ordre. Mais ce rapport confirme mon interrogation et la plainte de nombreux bénéficiaires de la carte Handi, puisque le motif non pris en compte, de la carte de stationnement pour personne handicapée ou du droit à la gratuité pour les véhicules basses émissions, est devenu le principal objet de contestation avec 51 % des cas de recours.

Désolé, là, vous ne pouvez plus botter en touche, Monsieur BELLIARD !

Quel est le nombre exact aujourd'hui de recours pour non-prise en compte de la carte de stationnement pour personne handicapée ? Comment expliquez-vous la très faible augmentation du nombre de réponses favorables, alors que de nombreux recours ont été formés à cause du ticket "Handi" avec un traitement favorable des recours ? Quelles sont les autres raisons de l'augmentation du nombre de recours ?

S'il vous plaît, ne bottez pas en touche, Monsieur BELLIARD !

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, la parole est donc à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, mes chers collègues.

Peut-être quelques points plus factuels que ce que j'ai pu entendre, notamment de la bouche de certains de mes collègues de l'opposition, et parfois dans la majorité, comme quoi la voiture peut parfois vous rassembler.

D'abord, quelques éléments de contexte.

Depuis le 1er janvier 2018 et la suppression des amendes de stationnement, l'automobiliste, qui ne paie pas son stationnement a priori, doit le payer a posteriori au travers de ce qu'on appelle un forfait de post-stationnement - F.P.S. - qui correspond à 6 heures de stationnement. L'usager peut bien sûr contester facilement et gratuitement ce F.P.S., s'il s'estime lésé, dans un délai d'un mois au travers de ce qu'on appelle un R.A.P.O., qui donne lieu aujourd'hui au rapport sur lequel nous discutions, par lettre recommandée ou en ligne sur Paris.fr/fps. Celui-ci doit obligatoirement être accompagné du certificat d'immatriculation du véhicule et de l'avis de paiement du F.P.S. contesté.

Le contrôle du stationnement payant à Paris est effectué par deux prestataires, "Streeteo" et "Moovia", ce qui a donné lieu à une délibération en 2017, votée par la droite - vous contestez aujourd'hui ces fonctionnements mais vous l'avez voté à l'époque - et sans opposition du groupe Communiste. Les recettes de stationnement de surface perçues en 2021 sont chiffrées à 253 millions d'euros, 133,6 millions d'euros provenant des paiements spontanés et 109,6 millions des F.P.S.

Alors oui, en 2021, ce sont 4,6 millions de F.P.S. qui ont été émis et c'est quasiment le double des deux dernières années. Sur ces 4,6 millions de F.P.S., seulement 206.824 ont donné lieu à un R.A.P.O., ce qui représente 4,5 % de contestations. Ce qui veut dire que plus de 95 % des F.P.S. qui ont été attribués n'ont pas donné lieu à des contestations. Pourquoi ? Parce que les gens reconnaissent qu'ils n'ont juste pas payé leur stationnement.

Mais ce n'est pas parce qu'un R.A.P.O. est déposé qu'il est recevable. Seulement 64 % de ces 206.824 ont fait justement l'objet d'une réponse favorable, ce qui in fine représente 2,9 % de la masse totale des F.P.S. qui ont été apposés.

Je donne quelques chiffres pour donner un peu de perspectives en termes de ratio.

Dans vos différentes interventions, vous avez relevé que le bilan des R.A.P.O. 2021 est moins bon que le précédent et c'est vrai. Cette communication est d'ailleurs un exercice de transparence et je vais tenter de vous apporter quelques éléments d'éclairage sur les points que vous avez abordés.

D'abord, l'année 2020 a été une année particulière : elle a été frappée par la Covid, il n'y a pas eu de contrôles de stationnement pendant de nombreuses semaines, les dossiers R.A.P.O. à traiter étaient moins nombreux et les erreurs de contrôle également. Le comparatif est donc peu parlant.

Par ailleurs, le contrôle de stationnement a connu des changements importants en 2021, notamment avec la mise en place d'un contrôle par lecture automatisée des plaques d'immatriculation, dit "L.A.P.I.". Cela nous permet d'être bien plus efficaces. Et cette efficacité n'est pas, comme je l'entends parfois, une nécessité pour s'assurer des recettes ou, comme je l'ai entendu sur les bancs de cette Assemblée il y a quelques minutes, une forme d'inhumanité. Non. D'ailleurs, mon collègue Sylvain RAIFAUD l'a bien dit. Pourquoi avons-nous mis en place le "L.A.P.I." ? C'est parce que cela a permis à la fois de rendre plus facile le fait d'obtenir une place pour se garer qu'il y a quelques années, car les gens stationnent effectivement pour une courte durée, les stationnements longs privilégiant les parkings en sous-sol.

Nous avons lutté ainsi contre ce que nous appelons le stationnement "ventouse". A ce titre, nous avons fait deux choses : faciliter le stationnement des automobilistes en surface et permettre de dégager de l'espace public pour pouvoir le transformer. C'est cela, la réalité, et ce pour quoi nous faisons cette politique.

Par ailleurs, il n'y a pas eu de volonté de minimiser le problème avec les personnes en situation de handicap et titulaires d'une carte C.M.I.-S. Elles doivent bien sûr dorénavant enregistrer leur plaque d'immatriculation, soit en prenant un ticket "Handi" gratuit à l'horodateur ou sur une application mobile, soit en référençant leur véhicule sur "Handi'Stat".

Ce nouveau dispositif donne effectivement certaines difficultés d'usage, je le reconnais, mais c'est le cadre légal dans lequel nous sommes. L'information autour de ce nouveau dispositif a eu du mal à passer et les personnes concernées ont parfois reçu un grand nombre de F.P.S. Mais nous n'avons eu de cesse depuis de multiplier la communication et de faciliter les démarches, justement parce que nous n'avons pas minimisé le problème et que nous l'avons entendu. Ainsi, une page est dédiée sur Paris.fr, des "flyers" ont été apposés sur les véhicules des titulaires des cartes C.M.I.-S. et envoyés aux associations, une boîte mail a été dédiée, un courrier a été envoyé à tous les détenteurs parisiens d'une carte C.M.I.-S., une ouverture du référencement Handi'Stat à tous les Franciliens et pas uniquement aux habitants et habitantes de Paris. Le prochain bilan R.A.P.O. devrait donc montrer une amélioration sur ce point.

Enfin, pour répondre à ma collègue Mme TYSSANDIER, un groupe de travail doit effectivement être créé. Il sera piloté par le successeur de mon collègue Jacques GALVANI et je peux vous assurer que j'accorderai une attention toute particulière à cette création.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Si vous voulez bien conclure.

M. David BELLIARD, adjoint. - Permettez-moi de terminer parce que c'est important et que ce rapport est touffu.

Cette hausse du nombre de F.P.S. et donc du nombre de R.A.P.O. a également impacté effectivement les délais d'instruction qui ont été en moyenne de 34 jours en 2021, alors qu'il nous faudrait descendre en dessous de 28 jours.

Enfin, malgré ces difficultés et la mise en place du "L.A.P.I.", je vais terminer sur une bonne nouvelle : le taux des recours jugés irrecevables est en baisse en 2021…

Oui, il faut tout noter, Monsieur.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Veuillez conclure, s'il vous plaît.

M. David BELLIARD, adjoint. - Parmi les 15 % de R.A.P.O. irrecevables, 59 % le sont en raison de l'absence de transmission des pièces obligatoires, comme les avis de paiement de F.P.S. ou les certificats d'immatriculation. C'est un chiffre en nette baisse par rapport à 2020 où cette situation représentait 75 % des irrecevabilités.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2022 DVD 131 - Plan Vélo 2021-2026. - Six conventions financières avec la Région Ile-de-France relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 131 : Plan Vélo 2021-2026. - Six conventions financières avec la Région Ile-de-France relatives à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables.

La parole est à Mme Maya AKKARI du groupe PEC pour cinq minutes.

Mme Maya AKKARI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Plan Vélo 2021-2026, que nous avons voté au début de la mandature, prévoit l'investissement de 250 millions d'euros pour rendre praticables à vélo, de manière sûre et pratique, les principales artères de la Capitale. Cette politique vise aussi d'autres objectifs : réduire la place de la voiture, diminuer la pollution atmosphérique et sonore, et améliorer la santé des Parisiennes et des Parisiens.

Paris a déjà beaucoup investi pour faciliter les déplacements cyclistes. Depuis 2001, la création des couloirs de bus, l'aménagement de véritables pistes cyclables, l'introduction des contresens cyclables ont permis d'augmenter très significativement les utilisateurs de vélo. Ces aménagements ont également permis de rendre les portes de Paris plus sûres pour les vélos. Les travaux que nous menons actuellement amélioreront encore ces traversées.

Pour inciter Parisiens et Franciliens à utiliser davantage le vélo, il est donc indispensable que nous travaillions avec la Métropole du Grand Paris et la Région Ile-de-France. Le projet de délibération que nous étudions propose donc que la Ville passe contrat pour recevoir des subventions de la Région Ile-de-France pour réaliser des aménagements cyclables sur des axes souvent majeurs.

Certaines de ces nouvelles pistes cyclables feront partie du RER Vélo. La Région doit ainsi prendre en charge jusqu'à 60 % des investissements dépensés pour chaque axe. Ces subventions permettront non seulement d'aménager des pistes mais aussi de mettre en place des arceaux pour le stationnement des vélos.

Je me réjouis évidemment de ces subventions de la Région, mais je voudrais rappeler que le vélo a vocation à remplacer la voiture et non les transports en commun.

La Région, qui gère l'autorité organisatrice des transports en commun, ne peut continuer à demander aux opérateurs de réduire leur offre pour faire des économies. La situation des transports à Paris est très mauvaise. Il est impératif que, dans le métro, l'offre qui était offerte avant la pandémie soit rétablie dans les meilleurs délais. Les Parisiennes et les Parisiens en ont "marre" d'attendre de longues minutes l'arrivée d'un métro qui est bien trop souvent bondé quand il arrive.

Si l'offre dans le métro n'est pas optimale, la situation du réseau de bus est encore plus catastrophique : les temps d'attente sont extrêmement longs et les bus bondés. N'oublions pas que les utilisateurs des bus sont les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou les familles avec de jeunes enfants.

Je demande ainsi à la Présidente de la Région Ile-de-France de tout mettre en œuvre pour que l'offre de bus soit à nouveau acceptable.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à Jean-Philippe GILLET du groupe Communiste et Citoyen pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il y a un an tout juste, nous votions le Plan Vélo de la Ville de Paris, pour la période 2021-2026, qui s'était fixé un objectif principal : faire de notre Capitale une ville 100 % cyclable. C'était un effort budgétaire considérable pour pérenniser les 52 kilomètres de coronapistes, créer 130 kilomètres de pistes sécurisées et 390 kilomètres de double sens cyclables supplémentaires. C'était un effort que nous soutenions et que nous continuons de soutenir.

Nous nous félicitons donc de ce nouveau projet de délibération qui permet la signature de six conventions, afin de financer à hauteur de 6,3 millions d'euros l'aménagement de pistes cyclables dans la plupart des arrondissements parisiens.

Les aménagements effectués jusqu'à présent sont un indéniable succès populaire. La droite peut continuer de crier au #SaccageParis sur Twitter, les chiffres ne peuvent pas être contredits. Entre 2019 et 2021, nous avons constaté, tous ensemble, une hausse de plus de 78 % de la fréquentation des pistes cyclables. Semaine après semaine, mois après mois, les records se succèdent sur ces pistes, comme celle du boulevard Magenta, celle de la rue de Rivoli ou encore celle du boulevard de Sébastopol qui a recensé jusqu'à 19.000 passages pour la seule journée du 15 septembre 2022. Il n'est plus rare aujourd'hui que le nombre de vélos dépasse celui des automobiles sur le même axe. On ne compte plus le nombre de messages sur les réseaux sociaux de représentants politiques ou urbanistes étrangers, de touristes qui soulignent la transformation de Paris et l'essor du vélo en à peine quelques mois.

Cette hausse de la fréquentation est extrêmement positive, mais elle apporte également quelques impacts négatifs que nous ne pouvons ni ne devons ignorer. Déjà, il nous faut constater une saturation sur les axes les plus populaires construits récemment. Un phénomène qui peut conduire à la mise en danger des cyclistes mais aussi des piétons. C'est pourquoi cette saturation doit nous pousser à aller toujours plus vite et toujours plus loin. C'est le constat effectué par "Paris en Selle" et d'autres associations qui souhaitent une accélération du Plan Vélo, afin d'atteindre réellement nos objectifs de 2026.

S'il n'y a eu heureusement qu'un seul accident mortel impliquant un cycliste depuis le début de l'année 2022, le nombre d'accidents en hausse de 35 % depuis 2020 doit nous alerter. Nous le soulignons régulièrement dans nos vœux et c'était le cas à l'occasion du vote du Plan Vélo en 2021, nous devons accompagner l'instauration d'une culture vélo. Notre groupe est pleinement mobilisé pour l'élargissement du savoir rouler et nous sommes, nous les communistes, persuadés que c'est par l'installation d'une culture vélo que nous pourrons apaiser les relations entre piétons, cyclistes et automobilistes.

Enfin, si nous sommes d'accord sur la nécessaire accélération du Plan Vélo, nous souhaitons également souligner le travail remarquable des agents de la Ville qui œuvrent à la création des pistes cyclables. En comparaison, le bilan du Président MACRON et de son Gouvernement en matière de vélo est bien mince : le Plan Vélo mis en place nationalement en 2018 prévoit d'investir 350 millions d'euros sur sept ans, c'est-à-dire 74 centimes par Français par an. Je ne ferai pas plus de commentaire sur ce sujet.

Par ailleurs, nous avons vu sur Twitter des comptes anonymes membres d'un mouvement #SaccageParis qui, selon nous, n'est rien d'autre qu'une émanation de la droite parisienne...

Dans la salle. - C'est anonyme !

M. Jean-Philippe GILLET. - Je sais mais tout de même, on peut interpréter.

Nous les avons vu proposer de faire des économies sur l'aménagement des pistes cyclables ou des "Rues aux écoles" pour ne pas augmenter la taxe foncière. Ces propositions - là, je suis sérieux - montrent bien à quel point ces riverains, authentiques militants d'une certaine droite parisienne, sont à rebours des préoccupations des citoyens qui plébiscitent ces deux types d'aménagement partout dans Paris. C'est d'ailleurs dans Paris et en province. A Clermont-Ferrand, par exemple, dont je suis originaire, l'équivalent des "Rues aux écoles" connaît un succès tout à fait fantastique…

Si, c'est vrai, mais on en discutera.

Alors oui, nous nous félicitons de ce projet de délibération et nous continuerons de nous mobiliser pour la mise en place le plus rapidement possible du Plan Vélo.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

M. Florian SITBON du groupe PEC pour cinq minutes.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce qui est drôle avec la droite, qui parlera tout à l'heure mais qui a déjà exprimé son point de vue lors du conseil du 15e arrondissement sur ce projet de délibération, c'est qu'avec les pistes cyclables, c'est un peu comme avec les logements sociaux : ils disent qu'ils ne sont pas contre, mais ils trouvent toujours quelque chose qui ne va pas pour s'y opposer et ils sont outrés quand, se réveillant le matin, une piste cyclable a poussé au coin de la rue. Si on les avait attendus, le réseau des pistes cyclables ne se serait surtout pas développé et nous n'aurions pas connu le boom actuel.

La pratique du vélo se développe de manière incroyable à Paris. Entre 2003 et 2020, le nombre de cyclistes a été multiplié par cinq. Depuis la crise sanitaire, le nombre de cyclistes a encore augmenté. Le vélo est devenu un moyen de transport pratique, rapide, sécurisé et bon pour la santé pour les Parisiennes et les Parisiens.

Paris a été précurseur en aménageant la ville pour que les cyclistes puissent y circuler rapidement en toute sécurité. Il y a vingt ans, lorsque la Ville de Paris a commencé à se transformer, la pratique du vélo était minoritaire et beaucoup riaient du souhait de Paris d'encourager cette pratique. Aujourd'hui, beaucoup de villes se transforment pour faire toute sa place au vélo. Des collectivités territoriales de tous bords participent à ces aménagements.

Le projet de délibération, dont nous discutons, traite de subventions avec près de 6,5 millions d'euros versés, mes chers collègues, par la Région Ile-de-France et, il faut le saluer, pour des aménagements cyclables sur divers axes parisiens. Nous sommes donc très heureux que votre amie, Valérie PÉCRESSE, encourage désormais la démarche de la Ville en la matière.

Parmi ces pistes cyclables se trouvent deux rues du 15e arrondissement, sur lesquelles je veux revenir : la rue Linois d'une part, et la rue de Vaugirard, d'autre part, dont on a déjà amplement parlé dans ce Conseil mais c'est important. On la partage avec le 6e arrondissement et cette dernière n'est pas tout à fait une rue comme les autres ; c'est la plus longue rue de Paris et elle dessert tant le quartier de la Sorbonne que la porte de Versailles.

Cet axe est particulièrement important pour l'entrée dans Paris depuis le sud et est emprunté par des milliers de personnes chaque jour. S'opposer à l'aménagement de cette voie pour la rendre plus accessible et plus sûre aux cyclistes serait incompréhensible. Alors que les Parisiennes et les Parisiens ont de moins en moins de voitures - il faut s'en réjouir dans le contexte où nous sommes - et que la pratique du vélo continue à se développer, on ne peut pas demander qu'un axe aussi important de notre ville ne soit pas aménagé et pérennisé. La Région l'a d'ailleurs bien compris puisqu'elle versera plus de 850.000 euros pour ces aménagements.

La droite y est essentiellement opposée parce qu'elle est bidirectionnelle. Comme malheureusement le débat revient à chaque fois - votre voix criée derrière moi, Monsieur JEANNETÉ, le prouve -, puisqu'il y a souvent des arguments faussés sur cette question, je veux préciser un certain nombre de choses.

La première chose que je veux préciser, c'est que les pistes bidirectionnelles sont une solution quand il n'y a pas la possibilité de faire deux pistes distinctes unidirectionnelles. C'est le cas rue de Vaugirard. On l'a dit à maintes reprises et c'est bien ce que disent les associations de cyclistes, en particulier "Paris en Selle". L'utilisation de la piste à contresens de la rue Lecourbe ne joue pas le même rôle ; elle est dissuasive pour beaucoup car elle se trouve en dénivelé par rapport à la rue de Vaugirard.

Vous laissez entendre en conseil du 15e arrondissement que les habitants du 15e n'en seraient pas heureux, alors qu'elle est véritablement plébiscitée. Les quelques signatures recueillies dans la pétition - que vous avez, soit dit en passant, honteusement diffusée dans le journal d'arrondissement - ne pèsent pas lourd face aux plus de 5.000 usagers quotidiens. Ce sont 5.000 usagers quotidiens et, parmi ceux-ci, ne croyez-vous pas qu'il y a beaucoup des habitants des quartiers qui l'abordent ? Ne croyez-vous pas qu'il y a beaucoup d'habitants du 15e qui la plébiscitent ?

La phase de travaux perturbe bien sûr les choses. Je le reconnais et cela a été noté en 3e Commission par le maire. Mais c'est toujours le cas lorsqu'on fait des travaux. Une fois que sa pérennisation sera achevée, ils seront plus que 5.000, j'en suis sûr.

Puis, vous dites qu'elle est dangereuse, dernier argument avancé souvent sur les pistes cyclables dans leur ensemble. En la matière, pour la rue de Vaugirard, vous dites qu'elle est dangereuse lorsqu'on la traverse. Je rejoins ici mon collègue qui disait tout à l'heure : il faut développer une culture vélo. Il y a quelque chose de très simple que je veux vous dire : quand j'ai appris à traverser, j'ai appris à regarder des deux côtés. Avec l'usage du vélo et le développement des pistes cyclables, effectivement, dans certaines rues, on n'a pas l'habitude de regarder des deux côtés, mais il faut se rappeler, lorsqu'on traverse la rue, qu'on traverse des deux côtés. On nous l'a appris quand on était petit et il faut simplement un respect de cela par les piétons. Effectivement, la ville change et il faut s'adapter, mais il serait tout à fait erroné de dire que c'est dangereux parce que, dans un passage piéton, on regarde des deux côtés.

Ceci étant dit, je suis évidemment très heureux de la signature de ces conventions avec la Région Ile-de-France et je vous encourage bien sûr, mes chers collègues, à approuver ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher Florian.

La parole est à Nicolas JEANNETÉ de Changer Paris pour cinq minutes maximum.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors, beaucoup de choses en réponse. Je ne vais pas refaire ici le débat avec mon grand ami Florian SITBON du 15e mais plusieurs choses.

D'abord, oui, nous sommes contents et nous remercions la Région Ile-de-France de permettre la subvention de ces pistes cyclables, car oui, la droite est pour le développement du vélo et les pistes cyclables. Il y a simplement deux choses sur lesquelles nous avons des différences : la première, et vous l'avez justement dit, Monsieur SITBON, ce sont les pistes bidirectionnelles.

Vous nous dites le succès de la rue de Vaugirard, mais on peut donner l'exemple d'autres pistes qui ont beaucoup de succès. Mais ces pistes bidirectionnelles, parce qu'elles sont étroites, parce que Paris a des rues étroites, sont de ce fait dangereuses.

Vous parlez de 5.000 usagers, mais ce sont 5.000 usagers à des heures de pointe. Et comme l'a dit le collègue du parti communiste, le danger est aux heures de pointe, où d'un seul coup, en deux heures, ce sont effectivement 5.000 cyclistes qui doivent se croiser sur les pistes bidirectionnelles.

Vous prenez l'exemple de la rue de Vaugirard. Nous sommes pour le développement de la piste cyclable rue de Vaugirard, mais avec une piste cyclable et, dans l'autre sens, la piste des bus. Voilà notre développement de la piste cyclable du 15e, mais je ne vais pas ici concentrer le débat sur le 15e.

La deuxième divergence sur le développement des pistes cyclables est bien évidemment la méthode. Nous privilégions la concertation en amont d'une piste par les services conséquents, par des dialogues avec la population. Ce n'est pas par l'imposition d'une coronapiste de nuit, une pseudo-concertation rapide avec soi-disant les habitants qui ne change finalement rien de cette piste cyclable.

C'est pour cela d'ailleurs que, dans le 15e, nous continuons d'être opposés à la piste rue de Vaugirard et nous le sommes un peu moins, je vous l'accorde, rue Linois puisque nous commençons à trouver des accords.

D'ailleurs, j'ouvre une parenthèse : nous sommes très inquiets sur les travaux en ce moment rue de Vaugirard qui, excusez-moi d'utiliser ce terme, "foutent un bordel généralisé" qui empêchent les pompiers d'accéder, provoquent des accidents et des chocs aussi entre les cyclistes.

Nous allons voter bien évidemment pour ce projet de délibération et, je vous le répète, la droite est pour le développement du vélo à Paris.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

M. Sylvain RAIFAUD du groupe "Les Ecologistes" pour cinq minutes maximum.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la semaine dernière, le 10 novembre, sur la piste du boulevard de Sébastopol ont été enregistrés 26.300 passages ; c'est le record de mesure sur ce boulevard. Le précédent record n'était pas vieux, il datait du mois de septembre avec 19.500 passages. On voit que l'augmentation du nombre de passages est très importante et l'accélération très forte.

Qu'est-ce qui fait cela ? C'est parce que des efforts ont été faits pour créer des pistes cyclables sécurisées, car le premier frein à l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement, c'est la sécurité. C'est la raison pour laquelle on

a besoin de ces pistes cyclables bidirectionnelles. On n'a surtout pas besoin de continuer de circuler dans les mêmes voies que les bus, car c'est ce qu'il y a de plus gros et potentiellement de plus dangereux dans la ville pour des cyclistes. Il faut donc vraiment des pistes parfaitement dédiées.

Le projet de délibération, qui nous est proposé, montre l'implication, la mobilisation des différents niveaux de collectivités sur la question du développement du vélo. Il y a encore du travail. Je parlais de la piste du boulevard de Sébastopol et on voit, avec une telle fréquentation, qu'il faudra sans doute bientôt doubler cette piste si on veut être en capacité de répondre aux besoins.

Ensuite, sur le projet de délibération en lui-même, j'observe effectivement que c'est maintenant l'union sacrée sur cette question et c'est tant mieux. La Région Ile-de-France participe au Plan Vélo, c'est le RER Vélo. Au niveau de la Métropole du Grand Paris, qui finance aussi dans ce projet de délibération, avec le Vélopolitain qui se met en place, c'est extrêmement important d'être en capacité de se dire qu'on peut traverser le périphérique à vélo et de plus en plus facilement.

Tous ces efforts sont menés par les trois collectivités ensemble pour faire en sorte que l'usage du vélo se développe, se démocratise. Et la condition première est de mettre tout le monde en sécurité sur des pistes cyclables dédiées.

Donc, merci, David BELLIARD, pour ce plan.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour conclure ces nombreuses interventions, le maire de Paris Centre et cycliste émérite, Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme les autres, je me réjouis des avancées remarquables du Plan Vélo qu'a permis le grand travail des équipes de la voirie et que je voudrais ici saluer.

Je parlais ce matin des investissements nécessaires. On se pose la question : où sont les investissements ? Ne cherchez pas très loin, en sortant de l'Hôtel de Ville, regardez nos grands projets dimensionnant. C'est vrai, ce Plan est soutenu par la Région Ile-de-France, grâce à la continuité que crée le réseau parisien avec le Plan Vélo régional et le Réseau express régional Vélo dit RER V.

D'abord, je voudrais revenir sur un certain nombre de projets dimensionnant qui ont déjà été évoqués. Ils sont en cours et vont permettre des nouvelles traversées sécurisées de Paris Centre. D'abord nord-sud et sud-nord, avec le double sens cyclable sécurisé qui est en cours de réalisation rue Beaubourg et rue du Renard. Là aussi, vous pouvez le voir en sortant de l'Hôtel de Ville. Grâce à cet aménagement, nous aurons enfin la possibilité de remonter les rues du Renard et de Beaubourg à contresens, ce qui est vraiment une révolution, lorsqu'on arrive de rue de Rivoli ou des quais.

C'est un réseau secondaire du Plan Vélo, une nouvelle piste. Ce sont d'ailleurs deux pistes unidirectionnelles, Monsieur JEANNETÉ, et vous allez être content. C'est ce que l'on fait quand on peut, dans la mesure des moyens. Cette piste ne fait pas que compléter la réalisation progressive du Plan Vélo 2021-2026 en offrant cette continuité cyclable très attendue, elle va permettre également de désengorger la piste bidirectionnelle du boulevard de Sébastopol qui pâtit de son trop grand succès.

Au passage, rarement un équipement nouveau aura aussi vite été plébiscité, jusqu'à la saturation mais nous allons le désaturer de cette manière. C'est en attendant que peut-être la Préfecture de police accepte que la piste soit élargie pour répondre à son grand succès et que l'on puisse faire deux doubles pistes unidirectionnelles dans chaque sens. Je n'ai pas besoin de rappeler les records de fréquentation, qui ont été atteints la semaine dernière, et je n'ai nul doute qu'ils seront battus de nombreuses fois dans les mois qui viennent.

Par ailleurs, c'est aussi un projet de redistribution de l'espace public au profit des piétons qui, je le dis toujours, sont au sommet de notre hiérarchie, des usagers de bus et des cyclistes enfin, avec une forte réduction de la pollution attendue sur cet axe. Vous vous en souvenez, il avait été pointé comme l'un des pires de Paris, avec la plus grande école du centre de Paris et 500 élèves sur ce secteur.

Enfin, ce projet allie à peu près tous les avantages que l'on peut avoir dans un grand projet conçu sur le terrain, puisqu'il viendra aussi recréer une traversée pour les piétons. Une traversée surélevée, là où il n'y avait pas de traversée piétonne et où il fallait marcher très loin. Cette traversée, excusez du peu, donne sur la façade orientale du Centre Pompidou et elle viendra enfin combler cet espace hostile qui était cette rupture d'une autoroute pratiquement entre le Marais et le Centre Pompidou. Je ne reviens pas sur les détails, mais je voudrais remercier la voirie d'avoir coordonné tous ces travaux très importants.

L'autre grand axe structurant est celui de la bordure nord de Paris Centre avec la pérennisation de la piste cyclable des grands boulevards qui offrira sur 1,5 kilomètre deux pistes unidirectionnelles sécurisées. Cela a été très compliqué de tout faire tenir ensemble et merci aux services de l'avoir fait. Le tronçon du boulevard Montmartre est déjà achevé. Les équipes continuent avec le boulevard de Bonne-Nouvelle à l'heure où je vous parle.

On va aussi traiter une majeure partie de la chaussée, ce qui me permet de revenir sur l'approche holistique que je souhaite. Quand on vient, c'est pour quelques mois, on perturbe un peu la circulation, mais c'est de la coordination de chantier. On traite la chaussée et on traite aussi les pieds d'arbre tout le long des grands boulevards avec une chaussée financée par la mairie de Paris Centre et j'en suis très fier.

Derrière, nous avons un rythme qui va rester soutenu. Je le dis simplement ici, le boulevard du Palais, le pont au Change et la place du Châtelet vont accueillir une piste bidirectionnelle, que l'on a obtenue de la Préfecture de police, avec une continuité cyclable sécurisée entre le boulevard Saint-Michel au sud et le boulevard de Sébastopol. J'aurais préféré deux pistes unidirectionnelles, mais c'est déjà bien d'avoir fait tomber ce verrou entre nos deux tronçons structurants nord-sud. Cette piste est nécessaire, indispensable, et elle doit être accompagnée, là aussi dans un traitement holistique, de la requalification de la place du Châtelet avec ce que je souhaiterais, c'est-à-dire la reprise des pieds d'arbre, l'amélioration des traversées piétonnes qui sont difficiles aujourd'hui, la création d'une traversée à la japonaise qui permet aux piétons de traverser dans tous les sens à la fois - ce serait la première de Paris et peut-être de France - avec aussi une circulation restreinte aux bus, taxis et vélos sur le barreau ouest devant le théâtre du Châtelet.

Je ne reviens pas sur ce que l'on fera rue de la Coutellerie et les petites améliorations pour mailler tout cela.

Je voudrais simplement dire que c'est un programme à la fois ambitieux et réaliste jusqu'aux Jeux olympiques. Dès que l'on aura fini, il faudra attaquer la deuxième partie triennale du Plan Vélo. Je le dis ici : l'aménagement le plus structurant sera celui de la piste cyclable rue Réaumur qui permettra enfin de traverser en plein centre de Paris d'Ouest en Est et d'Est en Ouest, avec aussi l'autre aménagement structurant que nous attendons et qui sera clé des quais hauts rive droite pour venir rejoindre et prolonger le tronçon existant entre l'Hôtel de Ville et Le Louvre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Si vous voulez bien conclure, Monsieur le Maire.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - A chaque fois, ce sont des améliorations pour les cyclistes, mais surtout pour les piétons qui respirent mieux et dont on augmente les trottoirs.

Merci beaucoup.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. David BELLIARD pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à tous les intervenants pour ce projet de délibération effectivement important.

Il paraît qu'on mesure la réussite d'une politique quand vos opposants ou vos partenaires n'ont plus d'autres arguments à vous opposer que, soit ce n'est pas la bonne méthode, soit il faut aller encore beaucoup plus vite. A cet égard, au regard de vos interventions, c'est peu dire que la politique aujourd'hui en termes de développement du vélo que j'ai l'honneur de porter - que nous avons si âprement défendu, nous écologistes, quand il y a vingt ans des militantes et des militants qui faisaient des manifestations à vélo étaient raillés par la droite ou par la gauche d'ailleurs parce qu'ils souhaitaient le développement de vraies politiques du vélo - est vraiment entrée, à vous écouter, à la fois dans les mœurs, les pratiques et dans les esprits des élus que nous sommes et je m'en félicite.

On vient de loin parce que ce n'était pas gagné et ce n'est pas gagné non plus d'avoir un certain nombre de records. En effet, vous avez été plusieurs à le dire et à le rappeler, chaque jour, chaque semaine, des records tombent. Celui qui illustre peut-être le plus le succès de l'ensemble de ces pistes cyclables est celui du boulevard de Sébastopol ; il pose aussi un certain nombre de difficultés, sur lesquelles nous travaillons, avec 26.000 passages la semaine dernière, soit 3 vélos par seconde et des flux plus importants que ceux des véhicules automobiles.

Je ne vais pas reprendre ce projet de délibération dans le détail. Il va nous permettre et nous permet d'avancer sur un certain nombre de projets structurants, qui ne concernent pas uniquement notre ville mais aussi l'ensemble de la région avec ces axes structurants RER V, avec des financements de la Région Ile-de-France. Comme quoi, au-delà des postures et des oppositions que je peux entendre, notamment à ma gauche, nous arrivons à travailler ensemble, parce qu'il y a évidemment une politique d'intérêt général à développer ces axes structurants et plus globalement à aller plus loin et plus vite dans cette politique.

Cela a d'ailleurs été rappelé par la Maire de Paris ce matin dans les débats sur les orientations budgétaires, nous allons amplifier un certain nombre d'investissements et comptez sur moi pour que le vélo fasse partie de cette amplification pour que nous puissions, avec mon collègue Jacques BAUDRIER en charge des travaux, dérouler, développer, construire, élaborer encore plus de pistes cyclables que ce que nous avons prévu.

Je voudrais terminer mon intervention en ayant un mot pour l'ensemble des services. Croyez-moi, cette politique se réalise grâce à la qualité, la compétence et le savoir-faire de nombreux agents. J'aurai un mot particulier pour la Mission vélo qui nous accompagne et qui permet aussi la réalisation d'une grande part de ce Plan Vélo. Puisque j'ai la parole, je voulais ici les en remercier.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 131.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DVD 131).

2022 DVD 132 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (227.735,77 euros).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 132 : indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris pour un montant de 227.735,77 euros.

La parole est à Mme Catherine IBLED du groupe GIP pour cinq minutes.

Mme Catherine IBLED. - Non, je m'étais désistée sur le projet de délibération. Je fais gagner du temps au Conseil de Paris.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - David, tu n'as donc pas besoin d'intervenir et nous allons le faire voter.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 132.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DVD 132).

Vœu déposé par les groupes "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif aux boîtiers "accessibilité" pour les personnes déficientes visuel.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 20 est relatif aux boîtiers "accessibilité" pour les personnes déficientes visuelles.

La parole est à Mme Carine PETIT pour le groupe "Les Ecologistes" pour deux minutes. Elle n'est pas là. Est-ce que quelqu'un la remplace ? Non.

Il y a une explication de vote ? Non plus.

Il n'est pas défendu donc on ne le met pas au vote. On gagne du temps.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'élaboration du Plan local de mobilité.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 21 relatif à l'élaboration du Plan local de mobilité.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ du groupe Communiste et Citoyen. Il n'est pas là non plus. Est-ce que quelqu'un du groupe intervient ? Non. Tant pis, on continue.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'offre de bus à Paris.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 22 relatif à l'offre de bus à Paris.

La parole est normalement aussi à M. Nicolas BONNET-OULALDJ. Personne non plus chez vous ? Qu'est-ce qui se passe ? Y a-t-il quelqu'un qui intervient ? Non.

On a demandé pour le vœu n° 21 et personne n'a répondu. On est passé au vœu n° 22.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire et je présente mes excuses à l'ensemble de mes collègues.

Chers collègues, depuis des mois, nous vivons, comme tous les Parisiens, une sorte d'enfer dans les transports en commun. Nous connaissons tous les difficultés dans le métro, mais aujourd'hui nous aimerions plus spécifiquement aborder la question des bus et du climat social à la R.A.T.P.

Il y a quelques semaines, notre groupe lançait la plateforme jesignalemonbus.fr permettant aux usagers de signaler les temps d'attente, les retards et les dysfonctionnements sur leurs lignes. Depuis, nous avons recensé des centaines de signalements et de témoignages. Sur les 200 premiers témoignages, les usagers nous font remonter des dysfonctionnements sur 81 lignes de bus différentes, un temps d'attente moyen de 35 minutes et, hélas, un triste record d'attente de 94 minutes.

Cette situation est le résultat d'un seul fait : il manque aujourd'hui 1.500 conducteurs à la R.A.T.P. Bien étrangement, ce métier jadis qualifié de privilégié n'attire plus. Nous vous suggérons de creuser du côté de la gestion de Valérie PÉCRESSE qui a mis la R.A.T.P. sous la pression de la privatisation, privatisation qui désorganise déjà nos bus en Ile-de-France. Les agents voient leurs conditions de travail se dégrader, sans augmentation de salaire et avec une inflation galopante que nous connaissons tous et que nous déplorons tous.

Au total, il y a eu un tiers de démissions en plus au premier semestre 2022 par rapport au premier semestre 2021. Le nombre d'arrêts maladie a été multiplié par deux entre 2019 et 2021 et le nombre de procédures disciplinaires explose. Bref, le climat social à la R.A.T.P. est désastreux et nous doutons que l'arrivée de Jean CASTEX à elle seule puisse améliorer la situation.

C'est pourquoi nous souhaitons l'interpeller immédiatement, afin que la R.A.T.P. revalorise de 20 % les salaires des agents - c'est le vœu de la C.G.T. mais pas seulement - pour redonner de l'attractivité à ces métiers. Nous lui demandons également un bilan précis du nombre de lignes de bus impactées par des dysfonctionnements et le retour à une situation normale au plus vite.

Je vous prie à nouveau de nous excuser et je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Jean-Philippe GILLET.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue pour ce vœu qui nous permet de partager une nouvelle fois sur la crise que connaît notre réseau de bus. On ne le rappellera jamais assez, les transports en commun sont la colonne vertébrale des mobilités à Paris et en Ile-de-France. Sans eux, la ville s'immobilise, se sclérose. La grève de 2019 ou encore celle de jeudi dernier en sont des exemples criants.

C'est pour cela que nous demandons d'urgence et depuis plus d'un an qu'une offre soit rétablie à 100 %. Vous l'avez rappelé, la situation est alarmante. Seuls 75 % des kilomètres de bus commandés par Ile-de-France Mobilités ont été réalisés par la R.A.T.P. en octobre dernier. En clair, c'est un bus sur quatre qui ne roule pas.

La faute à qui ? D'abord évidemment à Ile-de-France Mobilités, à sa présidente qui a une commande depuis des années à moins de 100 % de l'offre. C'est donc une R.A.T.P. qui se voit contrainte de réduire ses machinistes de réserve qui nous font cruellement défaut aujourd'hui. C'est aussi une des conséquences de l'ouverture à la concurrence, soutenue et menée par la droite, mais aussi par Jean CASTEX qui aura été un soutien lors de sa fonction de Premier ministre.

Sur les conditions de travail, là encore, je ne peux que partager ce que vous avez dit. Elles se dégradent. Embaucher devient mission impossible. Un comble pour des postes qui étaient considérés, il y a encore quelques années, comme privilégiés. Les machinistes sur le terrain doivent travailler plus pour gagner moins.

C'est pourquoi, afin de réussir à embaucher 800 machinistes - 1.500 si on considère aussi les besoins pour le métro -, pour embaucher ces personnels supplémentaires et apaiser un climat social tendu, l'augmentation des salaires s'avère bien entendu nécessaire. Sans cela, la Région qui pressurise la R.A.T.P. détruira à petit feu notre réseau qui est si essentiel au transport de millions de gens et à la lutte contre la pollution et les dérèglements climatiques.

Ce sera aussi l'occasion d'y revenir dans une réunion publique qui rassemblera l'ensemble des administrateurs et administratrices de gauche et écologistes d'Ile-de-France Mobilités, le 30 novembre prochain au soir, pour justement évoquer et débattre de ces sujets qui sont ô combien importants et essentiels pour la vie quotidienne de nos concitoyennes et concitoyens.

Bien entendu, pour toutes ces raisons, j'émets un avis favorable à ce vœu.

(M. Antoine GUILLOU, adjoint, remplace M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL au fauteuil de la présidence).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je suis saisi d'une demande d'interventions d'Ariel WEIL, en tant que maire de Paris Centre, et nous aurons ensuite des explications de vote.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Comme je n'ai pas eu le temps de développer totalement tout à l'heure sur les bus, je voulais saisir cette occasion de dire que la dégradation du service public des bus nous pose problème.

On a mis en cause les transports avant que cette dégradation n'affecte le métro et ce sera là plus difficile d'accuser les chantiers de la Ville.

Je voudrais en profiter pour revenir sur la doctrine, mais aussi la pratique, par les exemples de ce que nous faisons pour améliorer à l'échelle de la ville la circulation des bus. D'abord je voudrais redire et affirmer que, dans la hiérarchisation des usagers de l'espace public, les piétons sont notre priorité, et bien sûr avec eux les transports en commun qui sont utilisés par les piétons. Dans chaque projet d'aménagement que nous faisons, nous favorisons avant tout le confort du piéton et la fluidité de circulation des bus.

Quand il faut choisir entre créer une piste cyclable et maintenir un couloir de bus, c'est le second choix que nous faisons à quelques exceptions près qui ont été faites. En tout cas, pour ce qui dépend de moi, je vous le dis, ce sera toujours le maintien de la voie de bus.

L'illustration en est donnée par deux pistes cyclables, dont je viens de parler, rue du Renard et rue Beaubourg qui seront structurantes pour Paris et qui permettront de remonter sur une piste cyclable protégée unidirectionnelle, Monsieur JEANNETÉ, le long du Centre Pompidou. Comme nous n'avions pas la place pour faire une piste dédiée entièrement dans le sens descendant de la circulation, nous avons choisi de privilégier le maintien de la voie de bus tout en l'ouvrant au vélo. Il y a bien sûr des travaux en ce moment, c'est un peu compliqué pour le bus puisqu'il n'y a qu'une file, mais c'est temporaire et il y aura demain une plus grande fluidité pour les vélos, les bus et les piétons qui auront aussi vu leur espace agrandi par un petit parvis, une traversée piétonne surélevée, par plus d'espace et une meilleure qualité de l'air.

Je voudrais aussi dire ici que c'est le sens de tous nos aménagements, que ce soit pour créer des pistes cyclables ou pour réduire la place des voitures, et notamment supprimer le trafic de transit. Le sens, qui est toujours le même, est de permettre à celles et ceux qui devront continuer d'utiliser les transports, y compris motorisés, et de le faire mieux demain. C'est là aussi l'un des critères sur lesquels on jugera notre succès.

Ce service public des bus est valorisé par la Ville de Paris. A travers sa compétence sur la voirie, elle s'efforce de maintenir la vitesse commerciale, voire de l'augmenter. Mais plus important peut-être que la vitesse commerciale, c'est la fréquence et la stabilité de celle-ci. Bien que nous ayons le plus grand mal à obtenir des données sur ce sujet de la part d'IDF Mobilités, cette fréquence, qui est la plus importante pour les usagers, est très mise à mal aujourd'hui par des problèmes liés à la fois au nombre de conducteurs et à la réduction du trafic.

Sans revenir sur ce qui a été très bien dit par mes collègues dans ce vœu sur la dégradation du passage et de cette fréquence imposée par la Région, je voudrais aussi souligner qu'elle s'accompagne d'une hausse du tarif du "pass" Navigo dans un contexte où le pouvoir d'achat des Franciliens est très fragilisé par le contexte économique…

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur le Maire.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Et il paraît difficile de dégrader le service en augmentant son coût. Merci.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup et le temps est de trois minutes effectivement.

Une explication de vote pour le groupe Paris en commun de Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup.

Monsieur le Maire, chers collègues, voilà maintenant plus de deux mois que nous pouvons toutes et tous constater la dégradation de plus en plus importante, pour ne pas dire générale, de l'offre de transport à Paris et en Ile-de-France : des rames de métro bondées aux heures creuses, les week-ends et je ne vous parle pas des heures de pointe, des temps d'attente pour le bus qui peuvent dépasser les 40 minutes, voire parfois plus d'une heure et demie. Voilà la réalité à laquelle sont exposés de plus en plus de Parisiens et de plus en plus de Franciliens.

La 3e Commission a auditionné la R.A.T.P. Cela nous a permis de mettre en lumière les dysfonctionnements auxquels est confrontée la R.A.T.P. Sans surprise, cette baisse de l'offre, d'environ 4 % pour le métro et de près de 10 % pour le bus, est due essentiellement à des problématiques de ressources humaines - cela a été évoqué - et plus précisément de manque de personnel d'un secteur qui s'avère être de plus en plus en tension.

N'en déplaise à certains, la R.A.T.P. nous a également rappelé sur les raisons de congestion du trafic qu'en plus d'un travail quotidien avec les services de la Ville - je reprends ainsi leur propos - c'est seulement 10 % des kilomètres parcourus par les bus qui ne sont pas effectués à la vitesse moyenne et cela ne suffit pas à expliquer les retards constatés actuellement.

Cette situation est invivable pour les usagers des transports à Paris. Elle est surtout la conséquence de la décision, il y a un peu plus d'un an, de la Présidente d'Ile-de-France Mobilités, à savoir la Présidente de la Région Ile-de-France, de réduire l'offre de transport pour une durée indéterminée de quasiment toutes les lignes de métro, de plus de 150 lignes de bus, des RER, des transiliens et du tramway. Et c'est très cyniquement après avoir annoncé la hausse du prix du "pass" Navigo et l'ouverture des transports d'Ile-de-France à la concurrence que la Présidente

de la Région Ile-de-France et Présidente d'I.D.F.M. a demandé à la R.A.T.P. de rétablir l'offre de transport à 100 %, mais les résultats ne seront pas attendus avant la fin du premier trimestre 2023.

Dans ce contexte particulièrement tendu, j'espère que l'offre de transport, et notamment de bus, retrouvera son niveau normal d'ici peu. Pour cela, nous continuons nos travaux communs avec la R.A.T.P., en faisant un état des lieux des lignes touchées par ces dysfonctionnements, tout en gardant en tête que la responsabilité de cette situation doit être imputée à la Région. N'en déplaise là aussi à certains.

C'est ainsi que le groupe PEC votera favorablement ce vœu et que je vous invite également à voter, mes chers collègues.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis également saisi d'une explication de vote de Nicolas JEANNETÉ pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois vraiment que nous n'avons pas entendu les mêmes explications des responsables de la fluidité de la R.A.T.P. qui sont venus en 3e Commission et cela m'inquiète de votre part. Les causes sont connues de ce dysfonctionnement des bus, des retards interminables et des attentes interminables aux arrêts - vous l'avez dit, c'est 35 minutes en moyenne -, des bus surchargés et des trajets modifiés. C'est la pagaille, on en a tous conscience, mais deux causes ont été expliquées.

La première cause, c'est le manque de chauffeurs de bus et de machinistes. Beaucoup sont en arrêt maladie, ils nous l'ont dit, et beaucoup sont sur le départ vers des lignes de province. Il y a donc des difficultés de recrutement. Les chauffeurs de bus, de poids lourds et même les conducteurs de tramway, les infirmières, les policiers, on le sait, ce sont aujourd'hui des métiers en tension parce que ce sont des métiers difficiles qui ne sont pas assez payés.

Vous demandez à Ile-de-France Mobilités une hausse des salaires de 20 %, mais ce n'est pas à Ile-de-France Mobilités de fixer les salaires, c'est à la R.A.T.P. Demandez donc à la R.A.T.P. une grande conférence sociale entre la R.A.T.P. et les salariés ou les représentants du personnel. En tout cas, ce n'est pas à Ile-de-France Mobilités de fixer les salaires.

La deuxième raison qui joue sur ces arrêts maladie, sur la démission et les départs des chauffeurs vers les lignes de province - vous l'oubliez alors qu'elle est très importante et elle a été dite en 3e Commission -, c'est la difficulté de circuler à Paris. Vous le savez, cela joue sur les nerfs des chauffeurs, cela engendre des colères entre les chauffeurs et l'usager, et beaucoup de chauffeurs démissionnent et quittent la R.A.T.P. à Paris.

D'où viennent les difficultés ? C'est qu'il y a des travaux trop nombreux dans Paris qui entraînent des rétrécissements de voies et des reports de circulation. Reconnaissez-le, il y a quelques jours, Bastille et les quais étaient embouteillés le soir entre 21 heures et 22 heures. On n'avait jamais vu cela depuis des mois et des mois. Désolé de vous le dire, il y a un problème de coordination et de suivi des travaux dans cet Exécutif.

Quant aux sous-entendus sur l'offre d'Ile-de-France Mobilités, je vous rappelle qu'Ile-de-France Mobilités a demandé que l'offre soit rétablie à 100 %, mais la R.A.T.P. a répondu qu'elle ne pouvait pas assurer cette offre, qu'elle ne pouvait l'assurer qu'à 75 % pour les raisons justement que j'ai évoquées précédemment.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 22 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 262).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux mobilités dans le 12e arrondissement.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 23 relatif aux mobilités dans le 12e arrondissement.

La parole est à M. Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être dans l'esprit de ce que vient de dire M. Nicolas JEANNETÉ, mon collègue, c'est-à-dire la constatation d'une panique générale au niveau des travaux effectués, pour le coup dans les rues du 12e arrondissement qui certainement n'est pas le seul à Paris.

Nous avons le projet de réaménagement de la place Félix-Éboué. Nous avons les reports de circulation entre la rue du Charolais, la rue de Charenton et la rue Montgallet. Nous avons les travaux d'aménagement sur le chantier des Messageries. Nous avons les difficultés des commerçants au niveau de la fermeture de la rue Dubrunfaut et des deux-roues qui mobilisent les trottoirs. Nous avons l'allongement, comme on vient d'en parler, des trajets de bus dû à la suppression des couloirs réservés et au détournement des lignes dû aux travaux. Nous avons des travaux qui sont faits, défaits et refaits de manière parcellaire sur les mêmes endroits, de manière non coordonnée, puisque très souvent dans le 12e arrondissement, nous avons des rues qui sont ouvertes, puis refermées, puis rouvertes.

Avec la stratégie du Plan Paris Piéton, les difficultés d'accès aux hôpitaux Quinze-Vingts et Saint-Antoine, nous sommes au cœur d'un Plan local d'urbanisme qui est en cours d'élaboration. Nous souhaiterions donc, mon groupe et moi-même, et Mme MONTANDON que je représente ici, que la Ville élabore simplement un schéma de mobilités à l'échelle du 12e qui prendrait en compte tous les modes de déplacement. Nous rappelons que le piéton est quand même le premier mode de déplacement dans Paris. Nous souhaiterions que la Ville de Paris mette à disposition les études réalisées en consultation libre sur le site de la mairie du 12e pour améliorer l'information.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi d'une demande d'intervention de Mme la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE.

C'est après la réponse de David BELLIARD ? Très bien, c'est possible aussi.

David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur MARGAIN, pour ce vœu. C'est une formule, mais cela me permet au moins de revenir sur un certain nombre de contrevérités que je peux entendre de la part de certains élus, notamment de certains élus du 12e arrondissement.

Non, non, nous ne réfléchissons pas les aménagements de voirie que vous avez énumérés, ce qui prouve bien la volonté politique de transformer à la fois l'arrondissement, portée par sa maire, Emmanuelle PIERRE-MARIE, mais aussi par l'ensemble de notre majorité.

Ces aménagements ne sont pas faits sans études ni reports de trafic ou aucune vision d'ensemble. C'est simplement que nous n'avons pas les mêmes priorités et que nous ne partageons pas les mêmes ambitions. J'ai pu le noter à la dernière réunion publique sur la place Félix-Éboué : pour vous, l'important c'est de fluidifier coûte que coûte la circulation des voitures, comme on pouvait le faire et le penser dans les années 1980 ; vous n'êtes pas contre créer une piste cyclable ou agrandir un trottoir, mais seulement si cela n'a aucun impact sur la circulation automobile.

Autant vous dire que nous n'avons pas de formule qui permet d'élargir par magie les rues de Paris sans prendre sur l'espace dédié à la voiture individuelle. Dans une ville dense et un arrondissement comme le 12e, nous sommes évidemment obligés de faire des choix et ceux-ci sont parfaitement assumés. Je souligne d'ailleurs le courage politique de la majorité du 12e arrondissement.

Ce que nous portons est assez clair. La priorité est donnée d'abord aux piétons avec l'élargissement des trottoirs, la piétonisation lorsque c'est possible, car la marche est le premier mode de déplacement à Paris. Ensuite, ce sont les transports en commun qui permettent le transport de masse. Et contrairement à certaines allégations, nous ne supprimons pas des couloirs de bus. En 2021, nous avons créé plus de 5 kilomètres supplémentaires sur l'arrondissement.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci…

M. David BELLIARD, adjoint. - Notre troisième priorité est le vélo pour un déplacement rapide et adapté.

Nous avons parlé de ces trois modes et nous les développons de concert, en lien les uns avec les autres, et nous attachons une importance toute particulière à simplifier le stationnement des professionnels, des personnes en situation de handicap.

Tout cela est fait dans une logique d'ensemble, dans une politique générale et cette politique est pour répondre aux grands enjeux d'accélération des dérèglements climatiques et de santé publique pour nos concitoyennes et concitoyens.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup. Je crois que l'Exécutif émet un avis défavorable sur le vœu.

Je donne la parole à Mme la Maire du 12e arrondissement.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je me suis déjà exprimée sur ces deux vœux présentés par Mme MONTANDON au conseil d'arrondissement pour répondre aux arguments de l'opposition.

Je souhaite rappeler que, lors de l'élection municipale de 2020, la majorité municipale élue avait proposé dans son programme le réaménagement de la place Félix-Éboué pour, je cite, "la réaménager au profit des piétons et des mobilités douces, pour la végétaliser et en faire un vrai lieu de vie". Comment s'étonner ensuite que cet objectif d'apaiser la place ne soit pas rediscuté dès lors qu'il s'agit d'une promesse électorale que nous entendons tenir avec la majorité municipale. Trop souvent les élus sont critiqués pour leurs belles promesses enterrées. Ici, nous réalisons le programme pour lequel les Parisiennes et les Parisiens nous ont élus.

Vous souhaitez que nous prolongions la concertation pour le réaménagement de la place. Je le redis clairement, ce n'est ni possible ni nécessaire. La concertation ouverte depuis le 5 octobre repose sur deux agences de concertation missionnées par la Ville de Paris pour l'animer, avec un cadrage précis dans un temps comme dans un format proposé qui permettent à chacune et à chacun de participer.

Vous mentionnez la nécessité de diversifier les formats d'échanges dans le cadre de la concertation. Je vous remercie de saluer ainsi ce qui est déployé. La semaine dernière, deux ateliers thématiques avaient lieu pour justement prendre en compte l'avis des professionnels, commerçantes et commerçants, et usagères et usagers. Ils se sont réunis pour débattre des enjeux liés au commerce sur la nouvelle place, mais aussi des déplacements des personnes à mobilité réduite. En amont de ceux-ci, des entretiens thématiques ont été réalisés avec des associations de commerçantes et de commerçants du quartier, ainsi que des usagères et usagers de l'espace public. La semaine prochaine, ce sera avec les secrétaires de conseils de quartier.

Bref, nous écoutons et nous concertons. La plateforme dédiée "Décider pour Paris" permet également aux citoyennes et aux citoyens de répondre à un questionnaire, afin que leurs avis soient pris en compte. Pour celles et ceux qui ont des difficultés avec l'utilisation des nouvelles technologies, un questionnaire papier est également disponible à l'accueil de la mairie du 12e arrondissement. Nous sommes donc pleinement engagés dans une logique de co-construction avec les citoyennes et les citoyens.

Pour conclure mon propos, je souhaite encore exprimer ma déception vis-à-vis de certains collectifs, bien identifiés et que vous relayez, qui refusent de jouer le jeu de cette concertation. Pourtant, nous pourrions croire qu'ils en partagent le cadre et les objectifs. Selon les termes de leur pétition, ils diraient oui à la végétalisation et à l'apaisement de la place, et seraient également favorables à l'un des axes au cœur du projet que nous portons, consistant à mettre la piste cyclable sur la chaussée et non plus sur le trottoir.

Aussi, s'ils n'hésitent pas, pour montrer leur désapprobation, à détériorer l'espace public - c'est quand même un comble pour des #SaccageParis - et à tenter de personnellement m'intimider, cela a des limites et ne saurait avoir d'effet sur ma détermination à œuvrer pour améliorer le cadre de vie de nos quartiers et de notre bel arrondissement.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je vais mettre aux voix…

Monsieur MARGAIN, vous avez eu votre temps de parole, vous aurez l'occasion de vous exprimer sur les autres vœux, si vous le souhaitez.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 23 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 23 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la régulation des autocars et des bus touristiques dans Paris.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu n° 24 relatif à la régulation des autocars et des bus touristiques dans Paris.

La parole est à M. LEFEVRE pour le groupe Changer Paris.

M. Franck LEFEVRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vu l'arrêté conjoint de la Maire de Paris et du Préfet de police du 8 janvier 2019, réglementant la circulation, l'arrêt et le stationnement des autocars à Paris ;

Considérant que l'arrêt des autocars de tourisme est gratuit et ne nécessite pas l'obtention d'une autorisation, à condition d'être limité au temps strictement nécessaire à la dépose ou à la reprise des passagers et dans la limite de trente minutes ;

Considérant que 468 emplacements sont dédiés au stationnement des autocars et qu'il leur est interdit de stationner en dehors de ces emplacements ;

Considérant que les articles 2 et 6 de l'arrêté précisent que le conducteur est tenu de couper le moteur durant l'arrêt ou le stationnement du véhicule ;

Considérant que les autocars de tourisme sont parfois arrêtés ou stationnés de manière anarchique dans les rues de Paris et que de nombreux autocars laissent tourner leur moteur à vide alors que les passagers sont descendus afin, soit de faire fonctionner le chauffage en hiver, soit la climatisation en été ;

Considérant que certains opérateurs de bus touristiques utilisent encore des véhicules thermiques, alors que ces autocars produisent beaucoup de nuisances et de pollution, puisqu'ils circulent en continu dans les rues de la Capitale et qu'ils présentent une charge symbolique importante en raison de leur forte visibilité ;

Nous émettons le vœu :

- Que la Direction de la Police municipale et de la Prévention renforce ses contrôles à l'encontre de ces autocars, afin de mieux faire respecter les règles en matière d'arrêt, de stationnement et de coupure des moteurs ;

- Que la Ville de Paris organise une concertation avec les opérateurs de bus touristiques, afin de les sensibiliser à la réglementation en vigueur, au renforcement des contrôles et de les accompagner vers un changement de motorisation de leur flotte.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie pour ce vœu qui me permet d'exposer nos ambitions sur la place des autocars et des bus touristiques dans Paris.

La Ville de Paris, vous l'avez rappelé, est l'une des villes les plus visitées au monde. Cet été encore, 10 millions de touristes s'y sont rendus, dont une part non négligeable s'est déplacée en autocar ou en bus. Ce sont donc des mobilités incontournables pour la ville, notamment pour éviter un report massif de ces publics vers des transports qui seraient motorisés individuels ou plus petits donc plus nombreux.

Vous avez raison, il est important de les réguler et c'est un débat, une discussion, un travail que nous menons depuis déjà de nombreuses années.

En ce qui concerne les bus touristiques, nous essayons de travailler avec Ile-de-France Mobilités, afin de garantir un service qui s'insère au mieux dans notre ville. J'espère que la Région sera au rendez-vous pour défendre les intérêts de notre territoire qui n'a pas vocation à accueillir un nombre trop important d'opérateurs. Nous voulons des clauses solides pour une limitation des bus touristiques opérant sur le territoire et des engagements importants de la part des opérateurs pour la décarbonation de leur flotte.

Je sais compter sur l'investissement et la mobilisation de mon collègue Frédéric HOCQUARD sur ce sujet et l'ensemble des points relevant de la régulation des bus touristiques.

Sur la question des autocars, vous le rappelez dans votre vœu, la Ville de Paris a instauré 468 emplacements dédiés au stationnement d'autocars pour limiter les nuisances. Nous travaillons à une plus grande insertion de ces activités dans un espace public contraint, afin de limiter les conflits d'usage sur l'espace et les pollutions sonores et visuelles qu'ils représentent. Lorsque c'est possible, nous incitons à un stationnement en ouvrage dans les parkings.

Je vous annonce que la Ville va engager un travail de concertation avec les opérateurs d'autocars dès l'année prochaine, afin d'établir une stratégie de réduction de la place de l'autocar dans Paris. Cette discussion impliquera une réflexion sur la conversion des flottes vers des motorisations moins polluantes et moins bruyantes. L'échange permettra notamment de mettre autour de la table la police municipale comme la Police nationale pour assurer un meilleur respect des règles de stationnement, d'arrêt et bien sûr de coupure des moteurs.

Pour toutes ces raisons, j'émets un avis favorable à votre vœu.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de la part de Frédéric BADINA-SERPETTE pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à toutes et tous.

Monsieur le Maire, nous voterons favorablement ce vœu.

Juste quelques mots pour dire que le constat qui est fait ici, quant au stationnement souvent illicite des cars, reste un problème. Nous le voyons notamment dans le 18e arrondissement sur le pont Caulaincourt. Paris doit poursuivre son travail vis-à-vis des acteurs concernés pour rappeler les règles et renforcer les contrôles, comme David BELLIARD vient de l'évoquer.

Je tenais aussi à rappeler l'importance de renforcer l'attractivité des transports en commun franciliens et parisiens pour les visiteurs, car il n'y a pas que les cars touristiques pour se déplacer à Paris. Nous avons encore énormément de travail pour que les tour-opérateurs se décident, une bonne fois pour toutes et dans les faits, à valoriser la marche, le métro, le bus, le RER ou le train pour le déplacement des touristes à Paris et en Ile-de-France et ce, conformément aux engagements pris par les professionnels dans le cadre des Assises du tourisme durable qui sont pilotées par Frédéric HOCQUARD.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 du groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2022, V. 263).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accessibilité en vélo des sites olympiques et paralympiques.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 25 relatif à l'accessibilité à vélo des sites olympiques et paralympiques.

Pour le présenter, la parole est à Nicolas JEANNETÉ du groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur David BELLIARD, je suis inquiet quant à l'accessibilité à vélo des sites olympiques et paralympiques. Je suis inquiet car le Plan Vélo est en retard. Vous vous glorifiez tout à l'heure en disant victoire, victoire ! Mais je vous rappelle que, lors du premier mandat, le Plan Vélo n'a été exécuté qu'à 50 %. Et sur cette deuxième partie de mandat, l'association "Paris en Selle" révèle également un retard important et est très inquiète. "Paris en Selle", je le rappelle pour tout le monde, c'est votre association vélo alliée.

Je suis inquiet aussi par rapport aux objectifs que vous vous êtes fixés et qui sont bons : c'est d'assurer plus de 20 % des déplacements à vélos lors des Jeux et c'est la mise en place de parcours cyclables de qualité entre les différents sites olympiques et paralympiques.

Vous comprendrez bien que, pendant cette période des Jeux olympiques, il y aura un report modal très important sur le vélo, puisque Dieu merci le trafic automobile sera très perturbé dans la Capitale et ses alentours, et que les transports en commun seront très saturés. Beaucoup de touristes notamment prendront des vélos.

Mon inquiétude est donc très grande. Elle vous pose deux questions : pouvez-vous nous exposer dans les trois mois les aménagements qui seront réalisés, afin de rendre accessible à vélo l'ensemble des sites olympiques et paralympiques ? Et surtout que vous vous engagiez à créer, à proximité des sites olympiques et paralympiques, des stationnements de vélo permanents ou provisoires, sécurisés et surveillés, équivalant à au moins 25 % de la capacité d'accueil de chaque site.

J'attends avec plaisir votre réaction. Merci, Monsieur David BELLIARD.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est donc à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci.

Je vais d'abord vous donner un premier conseil gratuit pour accélérer la réalisation du Plan Vélo : cessez de vous opposer de manière systématique aux projets que nous proposons dans le 15e arrondissement et je vous assure que nous donnerons un coup d'accélérateur, notamment sur la réalisation du Plan Vélo dans l'arrondissement dont vous êtes élu. C'était gratuit et un petit conseil que je partage ici.

Sur votre vœu, qui est important puisqu'il parle de l'accessibilité à vélo des sites olympiques et paralympiques, c'est un des axes majeurs du travail qui est engagé par notre Ville sur les questions de mobilité auprès de l'Etat dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques.

Nous souhaitons bien entendu que la tenue de ces Jeux soit l'occasion d'accélérer encore le développement des infrastructures cyclables et du stationnement vélo partout dans la Capitale, tout en veillant à la bonne circulation des vélos dans Paris pour les résidents. Ce travail de développement de l'offre de stationnement vélo temporaire et permanente aux abords des sites est déjà engagé. Nous nous assurons que tous les spectateurs souhaitant venir à vélo puissent avoir une solution aisée de stationnement.

Cependant, je tiens à souligner que l'organisation des quatre types différents de périmètres de sécurité aux abords des sites olympiques est encore en cours de définition du côté de la Préfecture de police, en lien avec les services de la Ville. Vous le savez, notre Ville ne décide pas seule de l'emplacement et du nombre exact de places aux abords des sites. C'est une discussion et parfois une négociation. Je sais aussi que mon collègue Pierre RABADAN est très mobilisé sur le sujet pour des raisons de sécurité et de gestion des flux.

Dans l'attente de ce travail en cours et des propositions qui seront retenues par l'Etat, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu. Evidemment je m'engage à vous faire un point prochainement en 3e Commission ou lors d'une réunion spécifique avec mon collègue Pierre RABADAN, afin de partager avec vous les décisions qui auront été prises, ainsi que les contraintes qui auront conduit à les prendre.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur JEANNETÉ, est-ce que cette réponse vous convient ?

M. Nicolas JEANNETÉ. - Sur l'avis de David BELLIARD, je retire mon vœu.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le vœu n° 25 est retiré.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la régulation de l'usage des trottinettes électriques en service partagé.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'avenir des trottinettes électriques en libre-service.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent examiner les vœux n° 26 et n° 27 relatifs à la régulation de l'usage des trottinettes électriques en service partagé.

La parole est à vous, Monsieur JEANNETÉ, pour deux minutes.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais y aller cash, Monsieur David BELLIARD.

Pour beaucoup de Parisiens, trottinette est synonyme d'accident et de pagaille sur l'espace public. Pourquoi ? Parce qu'en 2018, vous avez accepté l'arrivée des trottinettes à Paris les bras ouverts, posant même avec les engins qui sont malheureusement aujourd'hui devenus la bête noire des Parisiens. Vous les avez accueillies, Monsieur David BELLIARD, sans encadrement, sans régulation, dans un laxisme généralisé, sans vous inspirer même - cela, je ne le comprends pas - des expériences passées dans d'autres métropoles européennes.

Tout juste un an après, vous avez créé des places de stationnement. Vous avez verbalisé ceux qui roulaient sur le trottoir, tant mieux, et mis en fourrière ceux qui traînaient hors des zones dédiées.

Trois opérateurs ont été choisis en 2020 mais trop tard, bien évidemment, le mal était fait. L'image de la pagaille des premières années et les mauvaises habitudes prises par certains sont aujourd'hui dans toutes les têtes.

Maintenant, sur un coup de tête, tel un enfant gâté, vous envisagez de les supprimer, en provoquant d'ailleurs une hausse d'achats personnels de trottinettes, avec le risque que bon nombre ne soient pas bridées et donc encore plus dangereuses pour les piétons et les cyclistes.

Nous ne souhaitons pas sur un coup de tête, je le dis franchement, pénaliser les Parisiens bons conducteurs et les priver aujourd'hui d'un tel service. Pour autant, les opérateurs et la Ville de Paris ne peuvent pas se déresponsabiliser et ils doivent réguler et encadrer au plus vite les usagers. A défaut, dans quelques mois, nous proposerons, nous aussi, un vœu pour supprimer ce service des trottinettes.

C'est pour cela que nous vous faisons un certain nombre de propositions qui sont présentes dans mon vœu. Je parlerai notamment des zones de stationnement qu'il faut agrandir et qu'il faut multiplier, en accord avec les mairies d'arrondissement pour éviter leur saturation.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci…

M. Nicolas JEANNETÉ. - Je parlerai bien évidemment de l'immatriculation des trottinettes ou encore de l'établissement en concertation avec les mairies d'arrondissement de l'extension des zones de stationnement. Mais vous pouvez trouver toutes ces mesures dans le vœu que je vous présente aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur JEANNETÉ.

La parole est à présent à Mme Maud GATEL pour présenter le vœu du groupe MoDem.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Depuis leur arrivée en 2018, les trottinettes électriques en libre-service ont contribué à faire de l'espace public parisien une véritable jungle. Si indubitablement cette offre a rencontré son public, il est tout aussi évident que la Ville de Paris n'est pas parvenue à créer les conditions pour une utilisation sécurisée pour l'ensemble des usagers de l'espace public.

L'offre de trottinettes en libre-service a créé un climat profondément anxiogène, notamment pour les usagers les plus fragiles, les piétons. La sensibilisation a ses limites quand la verbalisation est inexistante et que les incivilités prolifèrent, quelles que soient les chartes, quelles que soient les mesures correctives soi-disant prises par les opérateurs. Il est intolérable de voir que les piétons ont peur de traverser une rue, voire de circuler sur un trottoir. Quant à l'occupation de l'espace public, il n'est pas rare de voir des trottinettes joncher les trottoirs, voire les pistes cyclables.

Entre 2021 et 2022, le nombre d'accidents en lien avec les trottinettes a augmenté de 52 % : traumatismes crâniens ou de la face particulièrement sérieux. Par ailleurs, le modèle jetable des trottinettes ne correspond absolument pas au modèle de société auquel nous aspirons. Les dernières tentatives de régulation ne sont pas parvenues à la pacification de l'espace public à laquelle les usagers de l'espace public pourtant aspirent.

Il y a deux mois, Monsieur le Maire David BELLIARD, vous demandiez des comptes aux opérateurs, évoquant la possibilité de ne pas renouveler les contrats liant la Ville aux opérateurs. On entend ici et là des propositions qui ne vont pas là où cela devrait aller, qui ne vont pas suffisamment loin et qui sont beaucoup trop tardives.

Monsieur JEANNETÉ, la seule chose logique à faire au regard du discours que vous venez de tenir, c'est évidemment de voter notre vœu car, oui, nous souhaitons et nous considérons qu'il est plus que temps de libérer Paris des trottinettes en libre-service.

C'est l'objet de notre vœu. Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre aux deux vœux, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame GATEL et merci, Monsieur JEANNETÉ. Vos vœux me permettent de revenir sur l'avenir des trottinettes partagées. On parle bien ici des trottinettes en "free floating" et pas des trottinettes en possession personnelle aujourd'hui à Paris.

Vous le savez, notre majorité municipale se questionne sur l'impact et l'utilité de ce service et sur la possible non-reconduction du contrat qui nous lie aujourd'hui avec les opérateurs. En effet, les trottinettes en "free floating" nous semblent pour plusieurs raisons contrevenir à certains de nos objectifs de la mandature, comme l'apaisement de notre espace public, son désencombrement, et évidemment la réduction de l'accidentologie dont vous avez parlé et ce, malgré l'encadrement et la régulation qui ont été mis en place en 2020, qui n'étaient pas permis par la loi en 2017 et 2018, lors de l'arrivée de ces opérateurs à Paris. Dès que la disposition législative l'a permis, notre Municipalité a opéré cet encadrement et cette régulation, dont nous cherchons aujourd'hui à tirer l'enseignement.

Nous avons exposé aux opérateurs l'ensemble de nos craintes qui rejoignent celles que vous développez dans vos vœux : l'utilisation par des mineurs non couverts par les assurances, l'utilisation à deux voire à trois d'une trottinette, la hausse des accidents graves, l'occupation anarchique de l'espace public, la circulation sur les trottoirs ou encore l'impact environnemental de ces engins.

Monsieur JEANNETÉ, vous nous invitez à être plus drastiques et coercitifs dans un prochain contrat. Je dois bien vous l'avouer, je ne comprends pas votre position, je ne comprends pas ce que vous nous racontez. En fait, vous nous dites qu'il ne fallait pas faire venir les trottinettes en 2018. Ensuite, vous nous dites que l'encadrement ne marche pas et qu'il faut aller plus loin, alors que vous savez très bien que la loi ne nous permet que très difficilement d'aller plus loin. Pourquoi ? C'est parce que vous ne souhaitez pas dire, comme le fait d'ailleurs avec plus de transparence et de clarté votre collègue Maud GATEL, que vous souhaitez l'interdiction des trottinettes…

Si, c'est ce que vous êtes en train de nous dire, mais vous avez honte. J'ai envie de vous dire que c'est presque une pudeur de gazelle…

Madame GATEL…

Il y a pire comme animal !

Madame GATEL, ce n'est un secret pour personne, je partage à titre personnel votre avis. D'ailleurs, j'avais avec mon groupe déposé, lors du mandat précédent, un certain nombre de vœux pour demander plus de régulation pour ces trottinettes. C'est un avis qui n'engage pas l'Exécutif mais qui est personnel, je pense qu'il ne faut pas reconduire les trottinettes en "free floating".

Nous avons toutefois demandé aux opérateurs de travailler à des améliorations de service. Ils ont fait cet effort et un certain nombre de propositions. Nous sommes en train de les étudier pour prendre une décision qui soit la plus éclairée et la plus juste possible. Je vous donne donc rendez-vous dans quelques semaines pour une décision finale.

Pour toutes ces raisons et à ce stade des discussions, je vous demanderai dans les deux cas de retirer vos vœux.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je me tourne vers le groupe Changer Paris et le groupe MoDem. Le vœu du groupe Changer Paris est maintenu et le vœu du MoDem également. Ils reçoivent donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je commence par mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 26 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 26 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27 du groupe MoDem avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 27 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'immatriculation des vélos à assistance électrique et des trottinettes électriques.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Le vœu n° 28 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au lancement d'un appel à projets Place Félix-Éboué.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la période de concertation de l'aménagement de la place Félix-Éboué.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous passons donc directement aux vœux n° 29 et n° 30 relatifs au lancement d'un appel à projets et à la période de concertation de l'aménagement de la place Félix-Éboué.

La parole est de nouveau sur ce sujet à Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Mes chers collègues, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vais présenter les deux vœux sur ce sujet en une seule intervention et vous me permettrez à ce moment-là de dépasser de quelques secondes le temps d'intervention. Je regrette que Mme la maire PIERRE-MARIE ait déjà répondu sur ces deux vœux, mais je ne doute pas qu'elle retrouvera la même habilité à me répondre.

Les habitants, les commerçants et les usagers en général de la place Félix-Éboué sont inquiets par ce nouveau réaménagement sans véritable concertation. Vous devez comprendre une exaspération générale qui s'accroît au fur et à mesure de vos nombreux aménagements non concertés qui, soit densifient, soit impactent la mobilité dans le 12e arrondissement. Là, vous touchez la place Daumesnil, qui est au cœur du 12e et qui a une symbolique forte, avec une projection qui laisse présager des conflits d'usage, notamment en défaveur du piéton.

La première chose qui a surpris voire choqué, c'est que vous entamiez une première réunion de concertation avec un seul scénario, laissant peu de latitude. C'est un drôle de concept de la concertation qui ressemble plus à de la communication. Nous devrions pourtant apprendre des erreurs réalisées dans le passé pour la conceptualisation de places, comme celle de la République que vous avez voulue entièrement minérale ou encore celle de la place de la Bastille qui est impraticable.

Vos plans qui prévoyaient une forte végétalisation paraissent insincères. L'option de l'aménagement en fer à cheval, comme à la Bastille, est loin d'être le scénario permettant le plus la végétalisation en raison des sous-sols et des ouvrages de la R.A.T.P. Les impacts seront majeurs en matière patrimoniale, en matière d'accessibilité et de mobilité pour tous les usagers, y compris les piétons dont le cheminement risque d'être entravé par de nouveaux conflits d'usage.

Le bloc Bel Air sud a montré une ressemblance troublante entre le projet présenté par les associations de cyclistes "Paris en Selle" et "Mieux se déplacer à bicyclette" et le scénario unique de la mairie du 12e. Comment peut-on prétendre faire de la place Félix-Éboué un lieu mieux équilibré entre les différents usages - piéton, vélo, bus, voiture - en partant d'un projet dicté par une association qui ne représente que les cyclistes ?

L'exclusivité doit concerner tout le monde, par définition. A l'heure où les Parisiens paient cher certains choix politiques mal pensés, un investissement colossal de 8 millions d'euros vous oblige à un projet sérieux et accepté par ses habitants. Les concours d'appel à projets d'architectes permettraient de faire appel à la créativité de professionnels, tout en renforçant la participation des Parisiennes et des Parisiens aux prises de décisions qui entourent le réaménagement urbain.

C'est pour cela que nous demandons à travers nos deux vœux que la Ville de Paris lance un concours ou un appel à projets pour le réaménagement de la place Félix-Éboué, sur une base de concertation plus longue avec l'ensemble des habitants, des commerçants et des riverains.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARGAIN.

Le dépassement en secondes est devenu en minutes, donc j'accorderai la même tolérance, si vous me le permettez, à David BELLIARD pour vous répondre.

M. Franck MARGAIN. - Je vous l'accorde.

M. David BELLIARD, adjoint. - Je ne crois pas que c'était une question !

Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur MARGAIN.

La place Félix-Éboué dans le 12e arrondissement donne lieu à un débat vif sur son aménagement. En fait, les choses sont très simples. Aujourd'hui, c'est un rond-point qui est brutal et excluant, réservé à la voiture principalement, où on n'a vraiment pas du tout envie de rester. Ce que nous voulons en faire et ce que veut en faire la majorité municipale du 12e et sa maire, Emmanuelle PIERRE-MARIE, c'est un lieu de vie, un lieu plus végétalisé, un lieu où auront la part belle les mobilités douces, les mobilités actives, les transports en commun, où nous pourrons retrouver finalement la joie d'une vraie place, qui soit une place de rencontre où se tissent des liens et pas une place réservée à la voiture.

Je pense que c'est là le principal problème du débat : nous ne sommes pas d'accord sur ce que nous voulons faire de cette place. Je l'ai vu lorsque j'ai participé à la réunion publique dans le 12e arrondissement. Vous et vos amis ne souhaitez pas toucher à la place de la voiture et vous souhaitez conserver une sorte de rond-point peut-être légèrement aménagé avec un ou deux arbres. Ce n'est pas ce que nous souhaitons faire. Ce que nous souhaitons faire, c'est une véritable place et une transformation radicale de l'espace public.

Oui, notre souhait, c'est de rééquilibrer l'espace public en privilégiant les piétons, les mobilités douces, les bus, la végétalisation. Là encore, nous avons une divergence et cela ne changera rien de demander à des acteurs extérieurs. D'abord parce que nous avons au sein des services de la Ville des richesses et des compétences extrêmement fortes, des architectes, des paysagistes, des ingénieurs de grande qualité et qui sont en capacité aujourd'hui de nous faire des propositions de très haute tenue, de très grande qualité. Et c'est avec des coûts amoindris, puisque vous nous parlez toujours de dépenses, parce que nous utilisons les services et les ressources que justement les services nous proposent. J'en profite pour les remercier pour tout le travail qu'ils réalisent, pour ce projet mais aussi pour tous les autres dans lesquels nous sommes engagés.

Vous nous parlez de concertation et de temps supplémentaire. Encore du temps supplémentaire simplement pour dire que vous ne souhaitez pas le changement.

Quelques rappels factuels. La concertation, qui a été pilotée par la mairie du 12e arrondissement accompagnée par le S.A.G.P. et deux agences de concertation, a commencé le 5 octobre dernier et elle va durer deux mois via des réunions publiques. Il y a aussi une plateforme en ligne dédiée, des animations au Kiosque Paris citoyen, des marches exploratoires, des ateliers thématiques avec des professionnels, des commerçants et des usagers de la place. L'information a été affichée sur le site ; elle a été envoyée à tous les riverains du quartier et aux associations ; elle a été publiée dans le magazine municipal et sur les sites Internet de la Ville et de la mairie du 12e. Je vois mal comment nous pourrions faire beaucoup plus, à moins bien sûr que vous ne souhaitiez faire prendre du retard au projet, ce que je n'ose imaginer.

Juste un petit mot parce que cette concertation et l'ensemble des projets conduits aujourd'hui dans le 12e arrondissement ont abouti à une menace à peine voilée - Emmanuelle PIERRE-MARIE l'a rappelée - avec un affichage dans l'immeuble dans lequel elle habite. C'est une menace qui est inadmissible pour une élue et je voulais profiter de mon intervention et de mes quelques secondes supplémentaires pour lui apporter tout mon soutien face à ces menaces qui ne sont pas dignes d'une démocratie moderne.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire et j'espère que nous pourrons tous, sur les bancs de notre Assemblée, partager la fin de votre propos.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 29 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 29 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 30 est également rejeté.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à une campagne de sensibilisation au civisme dans les transports en commun.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent examiner le vœu n° 31 relatif à une campagne de sensibilisation au civisme dans les transports en commun.

Pour le présenter, la parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Etre empêché de sortir du métro par des gens qui forcent le passage pour essayer d'y monter, devoir demander aux voyageurs assis sur des strapontins de se lever quand les rames sont bondées, c'est-à-dire malheureusement tout le temps, être une personne âgée, une personne en situation de handicap ou enceinte et devoir demander pour s'asseoir alors que la plupart des voyageurs regardent leurs pieds, être obligé de se recroqueviller sur son siège en raison d'une tendance, bien souvent masculine convenons-en, à s'étaler en écartant les jambes, profiter de la conversation de ses voisins, voire de la musique, à travers les enceintes qui se multiplient dans les transports en commun, autant de situations que les utilisateurs de transports en commun rencontrent quotidiennement. Ce manque de civisme et un individualisme croissant pèsent sur tous les usagers des transports en commun.

C'est la raison de ce vœu par lequel nous demandons que les représentants de la Ville à Ile-de-France Mobilités demandent le lancement d'une large campagne de sensibilisation au civisme dans l'utilisation des transports en commun.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Madame GATEL, je vous remercie pour ce vœu qui a le mérite de mettre en lumière les nécessaires changements de comportement dans les transports en commun, afin qu'ils deviennent des espaces plus agréables pour toutes et tous.

Se rendre dans un bus, un métro, un tramway implique que nous respections certaines règles du vivre ensemble. Laisser descendre les voyageurs avant de s'y engouffrer, laisser sa place assise aux personnes âgées ou aux femmes enceintes, ne pas faire subir aux autres passagers nos discussions téléphoniques parfois bruyantes, pour ces problématiques que vous avez soulevées, je souhaite tout particulièrement souligner les problèmes liés au comportement dit "genré", parce que les transports en commun, tout comme les autres espaces publics ou privés, font l'objet d'un accaparement plus important par les hommes qui, se sentant plus à l'aise, s'autorisent par exemple un écartement démesuré de leurs jambes.

Ce combat ne date pas d'hier, le groupe "Les Ecologistes" avait, dès 2017, fait voter un vœu au Conseil de Paris demandant à la R.A.T.P. une campagne de sensibilisation sur le sujet. Plus graves encore les harcèlements et les agressions sexuelles via le phénomène des frotteurs qui reste encore excessivement présent.

Si Ile-de-France Mobilités et la R.A.T.P. commencent à sensibiliser sur ces questions, nous sommes encore loin du compte. J'émets donc un avis plus que favorable à votre vœu et j'en déposerai un similaire avec mes collègues administrateurs et administratrices représentant la Ville de Paris à Ile-de-France Mobilités à notre prochain conseil d'administration.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 31 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes avec un avis plus que favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, il me semble, à l'unanimité. (2022, V. 264).

Je vous remercie.

2022 DGGP 7 - Convention de coopération relative aux enjeux de prévention et de sécurité entre la Ville de Paris et la Ville de Vanves.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons passer à présent au projet de délibération DGGP 7 : convention de coopération relative aux enjeux de prévention et de sécurité entre la Ville de Paris et la Ville de Vanves.

La parole est tout d'abord à Florian SITBON pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le procès des agresseurs de Yuriy, victime d'une agression violente le 24 janvier 2021 sur la dalle de Beaugrenelle, devrait se tenir dans les prochains mois devant la Cour d'assises des mineurs de Paris et devant le Tribunal pour enfant pour les plus jeunes des accusés. Je voudrais d'abord avoir une pensée pour Yuriy et ce qu'il s'est passé.

Les auteurs de l'agression venaient de la commune de Vanves limitrophe du 15e arrondissement et il existe une rivalité entre les jeunes des deux communes depuis de nombreuses années. Pourquoi ? Finalement, nul ne le sait. Ce sont des rivalités qui se transmettent, qui parfois trouvent une prolongation ou naissent sur les réseaux sociaux, sur ce que l'on peut appeler la rue numérique.

Il est impératif que les adolescents des deux villes apprennent à se connaître, apprennent à se connaître en vrai, je devrais dire, puissent pratiquer ensemble des activités, notamment sportives et culturelles, et comprennent que rien d'autre que le périphérique ne les sépare.

Ce projet de délibération permet que de telles activités soient organisées comme avec Issy-les-Moulineaux - la Ville de Paris avait signé avec Issy-les-Moulineaux une convention similaire - et par ce projet de délibération, que la Ville de Paris signe avec Vanves une convention de coopération relative aux enjeux de prévention et de sécurité pour permettre un travail commun entre les deux villes afin de prévenir les rixes.

La première action, qui a déjà démarré, est l'organisation de maraudes communes par les équipes de prévention. Les autres actions qui seront mises en œuvre se développent autour de trois axes : la coopération spécifique en matière de prévention et de sécurité, la coopération en matière de rixes et la coopération en vue de proposer aux jeunes des activités éducatives, sportives, solidaires et culturelles communes.

Le simple fait de ne pas vivre dans la même commune ne peut signifier d'être ennemi héréditaire et le travail partenarial noué grâce à ce projet de délibération doit permettre que les jeunes Parisiennes et Parisiens, que les jeunes habitants de Vanves tissent des liens d'amitié pour que nous ne vivions plus jamais de drames tels que celui vécu par Yuriy.

Nous y reviendrons un peu plus tard en votant dans quelques minutes, dans le cadre de la prévention des rixes, un certain nombre de subventions à un certain nombre d'associations qui développent des projets dans le même sens.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Florian SITBON, je n'ai rien à ajouter par rapport à vos propos, vous avez été excellent. Je ferai donc très court.

Nous sommes ravis, nous aussi, de cette signature avec la Ville de Vanves. L'accord avec la Ville d'Issy-les-Moulineaux se passe très bien. Cet Acte 2 est important, il prévoit un travail en lien avec l'Education nationale pour renforcer les actions aux abords de certains établissements scolaires, un travail en commun avec les communes limitrophes et - c'est un peu le point faible dont je parlerai doublement plus loin - de l'équipe parisienne de médiation ; je trouve effectivement que le nombre d'agents n'est pas suffisant.

Mais nous nous réjouissons bien évidemment et je suis ravi que le 15e soit un des arrondissements pilotes, puisque nous avions signé avec Issy-les-Moulineaux il y a quelques mois un accord de partenariat.

Donc nous voterons bien évidemment pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur JEANNETÉ.

Pour répondre aux deux orateurs, la parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, mes deux excellents collègues précédemment ont tout dit sur ce projet de délibération.

En effet, avec une convention de coopération avec la Ville de Vanves, suite aux événements dramatiques de rixes avec le jeune Yuriy, l'objectif est bien évidemment de poursuivre ce travail avec les communes limitrophes, puisque les rixes entre jeunes défrayent malheureusement encore la chronique. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure.

Les jeunes se jouent des frontières administratives et il est donc absolument indispensable que des coopérations s'organisent de part et d'autre du périphérique, entre notamment les équipes municipales mais aussi les équipes de terrain, les clubs de prévention spécialisés, les associations pour pouvoir apprendre à travailler ensemble, mais surtout pour pouvoir accompagner des jeunes à se rencontrer afin de limiter ce phénomène, puisque la rencontre, l'organisation de rencontres sportives notamment, sont des moyens qui permettent souvent de diminuer et d'abaisser les tensions.

Je vous invite, chers collègues, à voter ce projet de délibération.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGGP 7.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DGGP 7).

2022 DPMP 6 - Avenant et subvention (180.000 euros) au Fonds social juif unifié.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent examiner le projet de délibération DPMP 6 : avenant et subvention au Fonds social juif unifié.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT pour le groupe Changer Paris.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération important vise à renouveler le partenariat de la Ville de Paris avec le Fonds social juif unifié et à reconduire la subvention annuelle de 180.000 euros que nous lui versons, afin de soutenir les actions du service de protection de la communauté juive.

Cette association a été créée en 1980 au lendemain de l'attentat de la rue Copernic, afin d'assurer la sécurité des lieux de culte, des écoles et des espaces communautaires culturels. Malheureusement, plus de quarante ans après l'attentat de la rue Copernic et la création du S.P.C.J., l'antisémitisme sévit plus que jamais en France et les mesures de protection de la communauté juive et de ses bâtiments, écoles, synagogues ou centres culturels restent toujours indispensables. Des exemples d'actes antisémites frappant les lieux fréquentés par la communauté juive sont nombreux et parfois dramatiques. On a tous en mémoire l'attentat contre l'école juive d'Ozar Hatorah à Toulouse en 2006 ou celui contre l'Hypercacher de la porte de Vincennes en 2015.

Nos compatriotes juifs vivent sous la menace permanente. Elle vise les lieux communautaires et surtout ceux qui les fréquentent. Ainsi, selon les derniers chiffres du Ministère de l'Intérieur, près des trois quarts des actes racistes portant atteinte aux personnes sont dirigés contre des Juifs, alors même qu'ils représentent moins de 1 % de

la population française. Ce sont ainsi environ 600 actes antisémites qui sont commis chaque année en France, dont environ la moitié porte atteinte aux personnes. 10 % sont des agressions physiques, ce qui représente une hausse de 36 % par rapport à l'année 2019. Les agressions peuvent aller jusqu'au meurtre, y compris contre des personnes âgées, comme Mireille Knoll, rescapée de la Shoah et lâchement assassinée dans le 11e arrondissement.

La Capitale n'est donc pas épargnée par les actes antisémites, bien au contraire. Paris figure largement en tête des villes les plus touchées par l'antisémitisme avec 91 actes en 2021, loin devant Marseille qui déplore 24 actes antisémites lors de cette même année.

La menace de l'antisémitisme ne faiblit pas et nous devons rester vigilants, prendre toutes les mesures qui pourront sauvegarder les vies humaines, mais aussi préserver la vie culturelle, cultuelle et communautaire. Aujourd'hui, fréquenter un lieu communautaire, c'est composer un code sur le digicode, franchir un sas sécurisé sous l'œil d'une caméra de vidéosurveillance.

Le Fonds social juif unifié est l'institution centrale de la communauté juive dans les domaines de la solidarité, de la culture ou de l'éducation, une fédération qui regroupe de nombreuses autres associations et l'organe de collecte de la communauté juive de France. Je dois d'ailleurs saluer le dévouement, comme avocat et comme dirigeant associatif, de son Président, Me Ariel GOLDMANN, dont l'engagement social infatigable constitue un modèle.

Le service de protection de la communauté juive mène directement les actions que nous allons subventionner. Il sécurise les bâtiments, aide les victimes, mais met aussi en place des programmes de prévention. Ces actions sont essentielles face à des menaces de plus en plus diffuses et violentes.

Sur la sécurité des bâtiments, de nombreux audits des bâtiments communautaires, les internats, les écoles, les synagogues, les centres culturels ou les musées sont réalisés. Des chantiers de sécurisation avec la création de sas, la mise en place de vitrages de protection de vidéosurveillance sont dès lors entrepris. Ainsi, l'année dernière, le service de protection de la communauté juive a réalisé 230 audits de sécurité et 115 chantiers pour un montant de 3,6 millions d'euros. C'est un budget considérable mais il est le prix de la sécurité et de la liberté.

Le service de protection de la communauté juive assure également une mission d'aide aux victimes d'actes antisémites, notamment via une ligne téléphonique ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il assure aussi une mission d'écoute et de conseil avec 2.700 appels reçus en 2021. Il répond également à un besoin d'accompagnement des victimes dans leurs démarches juridiques ou de mise en relation avec les services d'aide psychologique et sociale.

La lutte contre l'antisémitisme, mes chers collègues, ne peut se limiter à une déclaration de principes face à la détermination des agresseurs et au passage à l'acte de fanatiques désinhibés par la haine en ligne. La sécurité passe par des actes forts et une protection matérielle. En votant cette subvention, nous contribuons ainsi à rétablir des fortifications morales face au vandalisme que contribue la parole antisémite et à donner à nos compatriotes juifs un environnement à même de les protéger contre une violence physique qui les menace pour le simple fait d'exister.

La France s'est toujours honorée de défendre les libertés, Paris s'honore donc de leur donner les moyens d'être vécues par tous.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOHBOT.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Chers collègues, cher Jack-Yves BOHBOT, je vous remercie pour votre intervention qui souligne en effet l'importance de ce projet de délibération.

Il s'agit là du renouvellement de la convention et de la reconduction de la subvention annuelle au Fonds social juif unifié pour la sécurisation des bâtiments, l'accompagnement des écoles en matière de sécurité, mais aussi l'aide aux victimes d'acte antisémites.

En effet, l'association propose assistance et conseil, mais également l'accompagnement des victimes dans leurs démarches juridiques, comme dans la mise en relation avec les services d'aide psychologique et sociale. Cette activité est importante alors que nous regrettons un nombre élevé d'actes antisémites de toutes sortes, verbaux, physiques, matériels. Il faut inlassablement nous opposer contre ces actes qui sont bien évidemment totalement inacceptables.

La Ville renouvelle donc aussi son soutien alors que le service de protection de la communauté juive recense 589 plaintes pour actes antisémites en 2021. Mais c'est avec cette subvention également permettre le développement d'actions de sensibilisation et de prévention. En effet, le programme prévention jeunesse, créé en 2009, permet de déployer dans les écoles et les centres de vacances des séances de sensibilisation aux questions de sécurité et d'antisémitisme.

Il vous est donc proposé de reconduire cette subvention qui vise à soutenir les actions du service de protection de la communauté juive créé en 1980 au lendemain de l'attentat de la rue Copernic. La lutte contre l'antisémitisme est pour nous une priorité. Cette lutte doit rester évidemment prioritaire. C'est le sens de ce projet de délibération que je vous invite, chers collègues, à soutenir.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 6.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DPMP 6).

2022 DPMP 7 - Conventions annuelles d'objectifs, avenant et subventions avec 3 associations pour la prévention de la délinquance et de l'occupation positive de l'espace public.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent passer au projet de délibération DPMP 7 : conventions annuelles d'objectifs, avenant et subventions avec trois associations pour la prévention de la délinquance et de l'occupation positive de l'espace public.

La parole est à M. Rudolph GRANIER pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est l'occasion peut-être pour moi, si vous suivez notre vote qui serait évidemment contre ce projet de délibération, de faire gagner 150.000 euros à la Ville de Paris.

On commence par la première association. Finalement, ce n'est peut-être pas 150.000 euros, ce n'est pas l'association qui est la plus subventionnée dans ce projet de délibération, puisque le "groupe SOS Solidarités" n'aura que 45.000 euros. Pour autant, les éléments qui nous sont présentés pour accompagner le C.A.A.R.U.D. Kaléidoscope nous semblent être un bon projet.

Pour expliquer aux Parisiens qui nous regardent, il s'agit d'enlèvement d'encombrants dans le quartier de la Goutte-d'Or et d'un projet de réinsertion pour des jeunes drogués de 18 à 25 ans qui ne peuvent prétendre au R.S.A. ou qui sont sans revenus, afin de faciliter leur entrée dans des dispositifs d'insertion. J'y vois ici le déguisement de votre inaction quant à la propreté de Paris qui pourrait me satisfaire. Vous voyez qu'on arrive en tout.

En réalité, sur la deuxième subvention, c'est là où les choses se gâtent un peu. L'association "Espoir 18" a pour projet d'améliorer le dialogue entre la police municipale et la population. Cette police municipale, qui vient d'être créée, éprouverait déjà des difficultés à dialoguer avec la population, si j'en crois les attendus qui sont inscrits dans ce projet de délibération. Je pense et j'espère que c'est une erreur matérielle, puisque vous nous indiquez que ce projet est déjà initié depuis 2019, date à laquelle la police municipale n'existait tout simplement pas. Je ne sais pas ce que vous financiez pour aider au dialogue entre la P.M. et la population en 2019, puisque la police municipale n'existait pas à cette date et j'aimerais, Monsieur l'Adjoint, avoir vos éclairages sur ce point.

Au-delà, sur cette action subventionnée, je considère que vous paupérisez l'uniforme de la police, que vous attaquez l'autorité qu'est censée incarner la police municipale. Vous éprouvez de grands et graves problèmes de recrutement pour les effectifs de la police municipale, mais si vous expliquez que le rôle de la police municipale est d'aller dialoguer, de boire des cafés, de faire du théâtre avec la population, quelle qu'elle soit, quartiers populaires ou pas, effectivement je pense qu'il faut à ce moment-là réviser les fiches de poste et bien dire que vous avez envie d'employer des animateurs sociaux et pas des policiers municipaux.

Dernière subvention qui concerne ce projet de délibération avec l'association "Espoir centres familiaux de jeunes" pour le projet "Mini ferme" à Eole. C'est un rajout de subventions à hauteur de 100.000 euros pour considérer que les animaux vont régler des problèmes sociaux, des problèmes de délinquance, voire des problèmes de drogue. Nous nous opposons toujours à cette subvention et à cette action de réoccupation de l'espace public, comme le maire du 18e arrondissement aime à l'appeler, puisque les dernières actions du Préfet de police n'ont pas empêché Eole de redevenir le point de fixation qu'il était pour les consommateurs de "crack". La présence d'une ferme urbaine avec des animaux n'y a rien changé. Libérez au moins ces animaux et foutez-leur la paix, si je puis m'exprimer ainsi. Ils seront bien mieux dans d'autres contextes que de servir de pis-aller pour des problèmes sociaux, des problèmes de délinquance, des problèmes de drogue au jardin d'Eole.

Pour toutes ces raisons, je ne vous ferai pas l'obligeance d'un vote dissocié mais c'est tout le projet de délibération contre lequel nous voterons.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à présent à M. le maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, cher collègue.

Nous sommes en 2022 et je pense qu'il n'y a plus qu'au Conseil de Paris que la droite ne sait pas à quoi servent les politiques de prévention de la délinquance. Et c'est presque triste de voir un élu de mon arrondissement aussi mal caractériser les actions de structures qui ont un impact aussi fort dans le 18e. Je vais essayer de le démontrer parce que je soutiens évidemment avec beaucoup d'engagement le financement de ces structures.

D'abord, parce que ces actions s'inscrivent dans un cadre, celui du contrat parisien de prévention et de sécurité qui a été adopté avec nos partenaires de la Justice, de la Police, du Rectorat, des associations parisiennes, démontrant la volonté de la Ville de s'engager dans ces politiques de prévention qui contribuent évidemment à la sécurité et qui permettent de faire prospérer nos valeurs. Ces actions permettent aussi d'améliorer, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et c'est un sujet central, y compris dans le 18e.

Alors, dans ce projet de délibération, nous proposons le subventionnement de trois structures, trois associations qui font, je le dis, un travail remarquable dans le 18e. Et j'invite toutes celles et tous ceux qui s'interrogeraient à venir participer - elles sont toutes très ouvertes - aux actions qu'ils ou elles souhaiteront suivre.

Que ce soit l'action de l'"A.P.S.A.J." qui déploie des actions de ramassage des encombrants, dont le but n'est pas que de ramasser les encombrants mais surtout de permettre de favoriser l'insertion de jeunes, notamment de jeunes usagers de drogues.

A "Espoir 18" aussi, qui est reconnu par nous mais aussi par la Préfecture de la police et même jusqu'à l'Élysée pour ses actions en faveur du dialogue police/population. Là encore, je crois qu'il n'y a plus que la droite parisienne qui ne constate pas qu'il est indispensable de faire en sorte de travailler sur les relations entre la police et la population. Cela fait pourtant un consensus absolu.

Là encore, "Espoir 18" est une structure extrêmement ouverte. Je vous invite à vous joindre à n'importe laquelle de ses actions et vous verrez à quel point c'est utile et à quel point les policiers du 18e, qu'ils soient d'ailleurs municipaux ou nationaux, sont attachés à ces interventions et à ce cadre de dialogue. Parce que dans ces moments de dialogue, c'est non seulement intéressant pour les jeunes qui participent mais c'est aussi très intéressant et très utile pour les policiers qui participent avec tout autant d'ambition.

Enfin, bien sûr, je tiens énormément au financement de la mini-ferme d'Eole qui est portée par l'association des "Centres familiaux des jeunes" qui fait un travail de très grande qualité. Le parc Eole, chacun le sait ici, n'a pas toujours connu que des moments faciles. A l'époque avec Colombe BROSSEL, à qui je présente un salut amical, et maintenant suivi par Nicolas NORDMAN, nous avons beaucoup travaillé à faire en sorte que cette ferme puisse s'insérer dans ce site. C'est aujourd'hui un élément important de la vie du parc. Moi qui vais dans ce parc comme maire du 18e, mais aussi très souvent comme père de famille, je peux vous dire à quel point les enfants du 18e notamment éprouvent de la joie à y participer.

Cette ferme est un outil utile, bien sûr, pour faire découvrir les animaux aux enfants, et parfois même aux adultes du 18e, mais c'est aussi un lieu qui sert de refuge en accueillant des animaux abandonnés ou maltraités qui trouvent à Eole une nouvelle vie auprès de professionnels et de jeunes orientés par la protection judiciaire de la jeunesse dans le cadre de l'exécution de leurs mesures de travail d'intérêt général.

Là encore, il me semble qu'il n'y a plus que la droite parisienne au Conseil de Paris qui ne sait pas à quel point il faut que nous travaillions à faire en sorte que les mesures de travail d'intérêt général puissent effectivement être réalisées et que la Ville, comme toutes les collectivités, doit travailler à faire en sorte de proposer des lieux où ces T.I.G. peuvent être effectués.

Cette ferme prend soin des animaux, elle prend soin des jeunes, elle prend soin des familles. Elle contribue à améliorer la situation dans le parc, elle permet aussi de sensibiliser à la protection de l'environnement, notamment à travers des ateliers d'écoconstruction. En 2021, juste pour donner un chiffre, mais déplacez-vous-y et vous le constaterez vous-même, c'est 78.500 personnes qui ont été accueillies par la ferme. On peut dire que c'est un succès sans conteste possible.

Vous le voyez, la politique de sécurité et la politique de prévention vont main dans la main et il n'y a aucune bonne raison de ne pas voter ce projet de délibération.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est désormais à Béatrice PATRIE pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Béatrice PATRIE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je ne peux que partager les observations de M. le maire du 18e arrondissement qui ne pourrait mieux dire en disant que la prévention de la délinquance va main dans la main avec la politique de sécurité.

On sait bien que l'espace public est souvent la scène d'événements dramatiques. On a abordé l'affaire du jeune Yuriy, mais on pourrait évoquer aussi la mort par arme blanche d'un jeune de 16 ans ce week-end.

Ces faits ne sont pas seulement l'affaire de la Police nationale, qui en traite bien sûr les dimensions judiciaires, mais également de la police municipale qui est précisément une police de proximité. Donc instaurer la confiance entre les Parisiennes et les Parisiens et leur police municipale, confier à ces policiers des missions d'utilité publique, collective et qui donne du sens au quotidien des jeunes parfois désœuvrés dans leurs quartiers, leur proposer d'occuper positivement l'espace public pour apaiser ces territoires, voilà donc les différents objectifs portés par ce projet de délibération que nous allons soutenir avec enthousiasme.

Contrairement à ce que prétendent certains sur les bancs de cet hémicycle, la réponse répressive à la délinquance, surtout pour les jeunes, n'est pas l'alpha et l'oméga. Tout simplement parce que la délinquance est un phénomène complexe et je déplore, comme M. LEJOINDRE, d'avoir l'obligation d'en faire la pédagogie : c'est un phénomène croisant des questions individuelles, collectives, contextuelles qui ne relèvent pas d'approches mono-disciplinaires ou mono-institutionnelles. Il faut donc agir en amont, puis adapter la réponse aux publics ciblés, en particulier aux jeunes, privilégier absolument les solutions éducatives, sociales, sanitaires, car on ne doit jamais renoncer à un objectif essentiel : l'éducation des jeunes.

Alors, les trois projets subventionnés par ce projet de délibération participent pleinement à cette réponse.

D'abord trouver une utilité, donner un sens, tel est l'objectif du projet T.A.P.A.J. subventionné par ce projet de délibération. En sensibilisant les jeunes au respect de leur cadre de vie et de l'espace public, tout en les réinsérant sur le plan professionnel, ce projet est un exemple de ce qu'il est possible de faire pour prévenir la délinquance de manière opérationnelle et situationnelle dans un quartier.

Le deuxième projet consiste à l'amélioration du dialogue entre les jeunes et la police municipale. J'ai effectué moi-même un stage d'un mois, il y a quelques années, à la police de New York et je m'étais aperçu que bien qu'extrêmement répressive, des jeunes étaient très fiers de porter les tee-shirts et les casquettes de la police de New York. Quand on aura cela pour la police municipale à Paris, on pourra dire que les jeunes et la population parisienne ont véritablement établi un lien de confiance avec leur police municipale.

Enfin, la subvention destinée au projet de la mini-ferme d'Eole, nous la défendons pleinement. Au dernier Conseil de Paris, les élus du centre et de la droite ont défendu la possibilité d'être accompagné de leur animal de compagnie sur leur lieu de travail. Toutes les études démontrent les effets bénéfiques des animaux sur l'équilibre et la santé. Dans les E.H.P.A.D. qui le permettent, la présence d'un chat apaise et mobilise l'attention des résidents. Certains E.H.P.A.D. accueillent même des chevaux spécialement dressés. Jusque dans les tribunaux, des expériences très encourageantes sont menées pour désamorcer l'attention des enfants entendus dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Nous considérons donc que ce projet est pleinement bénéfique pour les habitants de ce quartier, les 75.000 personnes et les 1.200 scolaires qui ont visité cette mini-ferme. Il répond également à nos objectifs concernant la prévention. Neuf mineurs y ont effectué des travaux d'intérêt général en 2021 et 6 mineurs des réparations pénales. Ce sont des projets positifs qui permettent de raccrocher socialement des jeunes à une société qui n'est parfois pas extrêmement bienveillante à leur égard.

Alors oui, nous pensons qu'il est nécessaire d'aller encore plus loin, de multiplier ce type de projets, de proposer davantage de subventions à des associations qui accueillent les mineurs qui effectuent des T.I.G. Nous comptons à cet égard sur la Ville de Paris pour multiplier ces offres de T.I.G. dans des lieux adaptés et encadrés.

Et celles et ceux qui défilent sur les plateaux depuis une semaine pour demander des économies sur les subventions, voilà concrètement à quoi vous vous opposez : vous vous opposez à l'insertion de jeunes en difficulté, à leur sensibilisation aux questions de citoyenneté, à l'accompagnement des usagers de drogue vers des dispositifs de réduction des risques et de la réinsertion. En gros, vous vous opposez à l'accès au comportement démocratique dont certaines de nos assemblées, y compris l'Assemblée nationale, auraient grandement besoin.

Nous voterons donc ce projet de délibération et je vous invite à le voter également.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à l'ensemble des oratrices et orateurs, la parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord remercier Béatrice PATRIE et Éric LEJOINDRE qui ont parfaitement bien répondu à l'intervention inutilement polémique et politicienne de Rudolph GRANIER, qui, je crois, n'est finalement pas au niveau de ce que nous sommes en droit d'attendre sur des sujets aussi difficiles et complexes que les politiques de sécurité.

Les politiques de sécurité appellent, évidemment et bien entendu, des moyens de répression, il faut dans certaines situations pouvoir réprimer un certain nombre de comportements, mais aussi des moyens de prévention parce que, sans prévenir, nous ne pouvons pas mener de politique de sécurité de qualité.

Je me réjouis donc particulièrement, avec ce projet de délibération et l'octroi de trois subventions à trois associations de terrain, que nous puissions, avec les projets que ces associations portent, mener des politiques de prévention, à la fois politique d'insertion des jeunes avec l'organisation de chantiers éducatifs, mais aussi l'organisation de dialogues entre les jeunes et la police. C'est quelque chose aujourd'hui, je crois, que plus personne ne conteste. Il est évident qu'il faut réparer un certain nombre de situations parfois conflictuelles et nous avons, toutes et tous, intérêt collectivement que ce dialogue puisse se nouer entre les jeunes et la police.

Puis c'est bien entendu aussi l'occupation positive du domaine public, parce que nous savons, et c'est le cas notamment concernant la petite ferme, sur un lieu qui a été particulièrement éprouvé ces dernières années. Je pense évidemment au jardin d'Eole, il est tout à fait nécessaire que la vie puisse reprendre sur ce site avec des familles, avec des jeunes, que la vie normale puisse évidemment avoir cours. C'est aussi la raison pour laquelle le projet de petite ferme est tout à fait indispensable.

Donc, loin des postures un peu caricaturales, je crois qu'il faut soutenir ces actions de prévention. Elles sont indispensables pour pouvoir bien évidemment mener des politiques de sécurité au service des Parisiennes et des Parisiens. C'est la raison pour laquelle je vous invite, chers collègues, à soutenir ce projet de délibération.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Antoine GUILLOU au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Nicolas NORDMAN.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 7.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DPMP 7).

2022 DPMP 10 - Subvention (6.000 euros) avec l'association "Protection civile Paris Seine" (aide au financement du loyer du local situé 13, rue de Panama (18e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPMP 10. C'est une subvention avec l'association "Protection civile Paris Seine" afin de l'aider à financer son local situé 13, rue de Panama dans le 18e arrondissement. Assez logiquement, le maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE, intervient.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, quelques mots pour saluer ce projet de délibération qui est l'occasion de saluer à nouveau le formidable travail qu'effectue la "Protection civile Paris Seine" et d'en remercier très chaleureusement les bénévoles.

Vous le savez, la "Protection civile" a été créée lors de la Seconde Guerre mondiale pour permettre la mobilisation de civils pour prendre en charge les victimes civiles de la guerre et essayer de protéger au mieux les populations lors des combats.

Depuis sa création, la "Protection civile" n'a pas failli à sa vocation et elle prouve au quotidien l'utilité de sa présence sur nos territoires, en l'occurrence l'utilité de leur local qui est situé 13, rue de Panama au cœur de Château-Rouge, au cœur de la Goutte-d'Or.

Il s'agit de missions humanitaires. Sa première mission consiste à aider les sans-abri. Les bénévoles vont rencontrer, échanger, écouter les personnes sans domicile et proposer des soins, de la nourriture et des boissons. En 2021, dans le 18e, ce sont 90 maraudes qui ont été organisées permettant d'aller à la rencontre de 661 personnes.

Leur deuxième mission est bien sûr de secourir. C'est la raison pour laquelle elle est toujours présente aux nombreuses manifestations organisées sur tout le territoire du 18e. Nous avons eu d'ailleurs le plaisir d'inaugurer un de leurs véhicules de premier secours à l'antenne du 18e, il y a quelques semaines.

Enfin, troisième mission et non des moindres, la formation et notamment la formation aux gestes de premier secours pour les associations, mais aussi pour les enfants des centres de loisirs, cher Patrick BLOCHE, et pour le grand public. En 2021, dans le 18e, ce sont 321 personnes qui ont été formées par la "Protection civile".

Vous le voyez, elle se réinvente toujours, cette "Protection civile". Lors des différentes crises que nous vivons, elle se tient à disposition pour participer aux secours, pour porter des repas auprès des personnes confinées, pour

collecter et acheminer des produits d'hygiène vers l'Ukraine ou pour intervenir en soutien aux sapeurs-pompiers de Paris ou du SAMU.

Alors, ce projet de délibération est l'occasion pour nous tous de réaffirmer notre soutien à la "Protection civile", en contribuant à financer leur local du 13, rue de Panama. Finalement, qu'ils aient choisi de s'installer à cet endroit donne beaucoup de sens à leurs missions.

Je vous appelle toutes et tous à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 18e arrondissement.

Je donne évidemment la parole à Nicolas NORDMAN pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Si vous en êtes d'accord, Monsieur le Maire, et je sais que vous le serez, pour gagner un peu de temps je vous propose peut-être d'intervenir sur un autre projet de délibération sur la "Protection civile". Cela nous fait gagner à tous un peu de temps.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Avec grand plaisir. Il s'agit de quel projet de délibération ?

D'accord, vous répondrez quand arrivera le projet de délibération.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DPMP 10).

2022 DSOL 22 - Subventions (1.126.570 euros) à 4 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté (1 avenant).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 22 et l'amendement technique n° 86. Il s'agit de subventions à quatre associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté, et d'un avenant.

La parole est à Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Rapidement quelques mots pour saluer publiquement le travail formidable de ces quatre associations. Elles font un travail très important. Je vais nommer le "Centre d'action sociale protestant", notamment dans le Centre de Paris, le "Groupe de recherche et d'action auprès des jeunes adolescents de la rue" que je connais très bien, "Feu Vert" avec qui on travaille et bien sûr "ARC-EA" avec qui on travaille aussi.

Oui, oui, il y a en France, et à Paris notamment, de plus en plus de jeunes en errance, et je ne parle pas seulement des mineurs isolés, je parle des jeunes en général. Qu'ils soient en rupture avec le système scolaire ou qu'ils soient en rupture avec la famille pour cause de violences intrafamiliales ou même pour cause de désaccord sur leur orientation sexuelle, il est très important aujourd'hui de les repérer : c'est le travail de ces éducateurs de rue.

Je peux vous dire qu'en me baladant, notamment dans le 15e, le soir et la nuit avec des équipes, il y a de plus en plus de jeunes de 16 ans que l'on trouve sur le trottoir et quand on leur demande ce qu'ils font, ils ne savent même pas pourquoi ils sont là. Il est important de leur proposer un parcours d'insertion sociale et professionnelle. En 2021, c'est 280 jeunes qui ont participé à des chantiers éducatifs mis en place pour ces associations. Je peux vous dire que cette année, le chiffre sera beaucoup plus important.

Donc bravo à ces quatre associations. Nous voterons bien sûr pour ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas JEANNETÉ. Il s'agit d'un projet de délibération.

Je donne la parole à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vais commencer par une citation : "Quand on regarde la délinquance à Paris, on peut voir que la moitié des faits de délinquance viennent des étrangers en situation irrégulière ou en attente de titre." Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Emmanuel MACRON qui l'a dit, il y a quelques jours lors d'une de ses rares incursions à la télévision publique et une de ses moins rares incursions sur les terres de l'extrême droite. Etonnant qu'il ne parle pas des causes de cet état de fait qui sont bien évidemment multiples, comme on a eu l'occasion de le dire dans les débats qui ont précédé, avec notamment la précarité.

Pour lutter contre cela, comme vous l'avez dit, cher collègue JEANNETÉ, il y a évidemment la prévention. C'est le travail qui est mené par ces quatre associations, qu'il faut saluer, comme vous l'avez fait. Je ne retirerai pas un mot à votre intervention, cher Nicolas.

Ces associations mènent un travail sur l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté, des jeunes qui sont dans des situations de vie souvent très difficiles, avec parfois peu de prise pour les aider. D'ailleurs, ils sont parfois tant éloignés de l'école et du monde du travail - évidemment la crise sanitaire n'a pas aidé - qu'ils ne font plus d'efforts pour rechercher de l'aide. Il est donc impératif d'aller vers ces publics - c'est cette fameuse démarche d'aller vers dont vous avez toutes et tous entendu parler - et il faut leur proposer des solutions qui permettent de favoriser leur réintégration dans la société.

L'un des objets de ce projet de délibération est de financer des chantiers éducatifs pour permettre aux jeunes d'avoir une première marche dans leur parcours d'insertion, de découvrir notamment les règles du monde du travail. Grâce à ces associations, les jeunes sont accompagnés tout au long de ces chantiers par des éducateurs spécialisés. En plus de cette première expérience, ces chantiers permettent aussi aux jeunes de faire de premières démarches administratives, par exemple de s'inscrire à l'assurance maladie ; cela peut paraître, à vous comme à moi, une évidence mais c'est très important de pouvoir aider ces jeunes à accomplir ce type de démarches. En plus des associations, qui sont subventionnées grâce à ce projet de délibération, plusieurs acteurs interviennent sur ces chantiers, comme la Mission locale de Paris, Pôle emploi ou encore d'autres associations.

Ainsi, en 2021, plusieurs centaines de jeune ont participé aux chantiers proposés par ces associations. Les premiers pourvoyeurs de chantiers d'insertion sont les bailleurs sociaux, avec par exemple de nombreux chantiers réalisés dans les halls d'immeuble pour améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants. Ce sont aussi les mairies d'arrondissement qui sollicitent ces jeunes pour des déménagements, des buffets par exemple, ou pour faire de l'accueil du public dans les mairies. Voilà un chantier d'insertion et cela porte bien son nom.

Je veux insister, comme d'ailleurs l'a fait mon collègue JEANNETÉ, sur le "Centre d'action sociale protestant" qui œuvre dans Paris Centre, vous l'avez dit, et qui s'adresse à des jeunes souvent toxicomanes qui errent dans des rues, des parcs, notamment aux Halles. Cette association propose un suivi, à la fois psychologique et médical, pour les aider à sortir de leur addiction et évidemment les aider à éviter la violence ou l'affrontement.

C'est donc une activité très importante qui nécessite qu'on la soutienne. Je vous invite donc, chers collègues, à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Boris JAMET-FOURNIER.

La parole est à Nicolas NORDMAN pour répondre aux orateurs.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Chers collègues, cher Nicolas JEANNETÉ, cher Boris JAMET-FOURNIER, je vous remercie pour vos deux interventions qui sont évidemment parfaitement convergentes, le soutien que vous apportez à ce projet de délibération avec de premières actions.

C'est le soutien financier au "Centre d'action sociale protestant" à hauteur de 800.000 euros pour son action dans le centre de Paris, principalement autour de la Canopée des Halles et de ses abords, avec un territoire qui accueille de nombreuses personnes, de nombreux jeunes notamment en situation d'errance, qui ont besoin d'un accompagnement social et éducatif.

Pour répondre à ces difficultés localisées aux Halles, la Ville de Paris, depuis 2017, soutient une action de médiation et de prévention pluridisciplinaire qui traite les diverses problématiques rencontrées par ces jeunes : la santé mentale, l'addiction, l'errance, les ruptures familiales, le décrochage institutionnel et autres difficultés. C'est donc une action absolument indispensable. En 2021, l'équipe a accompagné 703 personnes, 346 dans le cadre de la médiation et 357 dans le cadre de la prévention jeunesse.

Puis, ce sont des soutiens financiers avec ce projet de délibération pour quatre associations, à hauteur de 312.220 euros, pour la mise en place de chantiers éducatifs. Vous avez cité ces associations et je voudrais également les remercier toutes pour le travail considérable et de qualité qui est mené : le "Centre d'action sociale protestant" ("C.A.S.P."), la "Fondation Jeunesse Feu Vert", "ARC-EA" et le "groupe de recherche et d'action auprès des jeunes adolescents de rue" ("G.R.A.J.A.R."). Je voudrais remercier l'ensemble des intervenants, les éducateurs de ces structures qui sont en permanence sur le terrain.

Pour toutes ces raisons, je vous remercie, chers collègues, d'apporter votre soutien à ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Nicolas NORDMAN.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 86 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 86 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 22 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DSOL 22).

2022 DSOL 101 - Subventions (158.900 euros) et 18 conventions avec 36 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSOL 101. Ce sont des subventions et des conventions avec 36 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.

La parole est à Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Les rixes sont un phénomène complexe, important, que l'on a toujours du mal à saisir ; on a l'impression qu'elles baissent et voilà qu'elles resurgissent. Il y a eu l'affaire Yuriy, il y a eu ces derniers jours l'affaire dans le 17e arrondissement. On pensait que cela allait s'apaiser et voilà que cela repart.

Moi qui m'intéresse à ce phénomène depuis des années et des années, je l'avoue, les cycles des rixes sont extrêmement difficiles à analyser et à suivre, tant les réseaux sociaux prennent de la place, tant les causes sont multiples entre quartiers : une querelle d'amour, des problèmes à l'école. En tout cas, il ne faut pas lâcher ce dialogue permanent entre les jeunes des quartiers, entre les jeunes des arrondissements.

L'Acte 2 va bien sûr dans ce sens, mais je voulais simplement insister sur deux points, Monsieur NORDMAN.

Peut-être regretter le manque d'ambition dans les subventions des associations : c'est 158.900 euros pour 36 associations, dont certaines ont un budget de 1.000 euros. Je ne sais pas si 1.000 euros suffisent à organiser une rencontre sportive, culturelle entre des jeunes des quartiers.

En tout cas, il faut faire en sorte que ces jeunes se rencontrent régulièrement, régulièrement et régulièrement. Et je trouve, Monsieur Nicolas NORDMAN, qu'on ne le fait pas assez. Nous étions ensemble, vous et moi, dans le 14e sur le Boot Camp au stade Élisabeth pour rencontrer des jeunes des 14e et 15e arrondissements. Il y avait d'ailleurs le champion d'escrime, Mathias BIABIANY, et 60 jeunes. C'est très bien, mais des Boot Camps entre le 14e et le 15e, il y en a deux fois par an et cela veut dire que l'on touche seulement 120 jeunes.

J'ai le regret de vous dire qu'il faut que nous forcions là-dessus, il faut que l'on organise beaucoup plus de Boot Camps, il faut que l'on organise beaucoup plus de rencontres entre les jeunes. On le voit, dès qu'on lâche, cela repart. C'était la première interrogation, budgétairement, ces 158.900 euros pour 36 associations, ce n'est pas assez. Effectivement, il y a à côté d'autres budgets pour deux associations, mais je voulais soulever ce premier point.

Puis je trouve que le point faible de cet Acte 2 des rixes est le nombre pas assez important d'éducateurs de rue et de médiateurs. Vous le savez, Nicolas, et on en a assez souvent parlé ensemble, le recrutement est compliqué - c'est d'ailleurs aussi un des métiers en tension - et les associations me disent souvent : on n'arrive pas à trouver des éducateurs de rue, les salaires ne sont pas assez importants.

On a notamment cette absence d'éducateurs et de médiateurs de rue en début de soirée et même dans la nuit. Je rêve de pouvoir créer une brigade de médiateurs et d'éducateurs 24 heures sur 24 et que l'on puisse déplacer dans chaque arrondissement, en fonction des risques de rixes ou des regroupements de jeunes un peu suspects.

Oui, je pense qu'il faudra réfléchir et trouver les moyens, le budget pour financer et avoir nos propres équipes de médiateurs dans chaque arrondissement. Si la Ville ne le peut pas budgétairement, et je peux le comprendre, il faut peut-être confier ces missions de médiateurs de nuit à des équipes, des associations spécialisées dans ce sens.

Bien évidemment, cet Acte 2 va dans le bon sens pour l'instant, l'actualité nous le rappelle encore une fois et il ne faut pas lâcher. Nous voterons bien sûr pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas JEANNETÉ.

La parole est à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant de commencer cette intervention, je veux avoir une pensée émue pour le jeune homme qui a été assassiné, lors d'une rixe, vendredi soir dans le 17e arrondissement.

La stratégie parisienne de prévention des rixes a été lancée en 2019 et elle regroupe de nombreux acteurs institutionnels et associatifs. Elle a permis de prévenir et parfois d'empêcher les rixes, mais les rivalités entre quartier, on le dit et on le redit, restent fortes. Certains affrontements, l'actualité nous le rappelle, ont des conséquences dramatiques sur les vies des jeunes impliqués et leurs familles.

C'est pourquoi un Acte 2 de la stratégie a été lancé, notamment pour renforcer le travail partenarial avec l'Education nationale, acteur majeur sur ces questions. Cet Acte 2 prévoit également un appel à projets associatifs, dont les projets retenus sont l'objet de ce projet de délibération.

Toutes les actions financées ont pour objet la prévention sur l'espace public, la mise en place d'outils et de démarches de sensibilisation et de communication en direction des jeunes, des familles et des professionnels. Il pouvait aussi s'agir de projets partenariaux inter-quartiers d'initiatives éducatives et de soutien aux parents.

Dans le 15e arrondissement, quatre associations seront financées.

L'"Espace de partage éducatif, social et environnemental du quartier Necker-Falguière" sera financé pour organiser une activité nommée "Il suffit de passer le pont numérique". On a dit à plusieurs l'importance de ce qui se passe sur le terrain numérique et qui se prolonge ensuite malheureusement dans la rue ; c'est donc particulièrement utile quand on connaît l'importance des réseaux sociaux dans l'organisation des affrontements entre bandes rivales.

L'association "Osez la médiation" est également retenue pour mener des projets dans le 15e, mais aussi dans les 13e et 19e arrondissements, pour des ateliers de formation à la médiation avec les jeunes, les parents et les professionnels, afin que tous interviennent pour prévenir et dénouer la violence.

L'association "US Breton", dont vous avez parlé de l'organisation du Boot Camp, Nicolas JEANNETÉ, qui a eu lieu il y a quelques jours.

Puis une association, que je veux aussi saluer particulièrement, est "La Bonne Equipe". Elle reçoit effectivement une subvention modeste. J'ai eu l'occasion de rencontrer ces jeunes qui se sont regroupés en association spécifiquement pour lutter contre les rixes ; ce sont des jeunes des quartiers du 15e qui se sont dit : on ne peut pas laisser les choses comme ça et ils se sont regroupés dans ce but. Je trouve que c'est très important. Même si ce sont leurs premières subventions et qu'ils doivent encore se structurer et faire leurs premiers projets, je veux saluer la subvention qui va leur être accordée ce soir par ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Florian SITBON.

La parole est à Béatrice PATRIE.

Mme Béatrice PATRIE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je ne puis que saluer une partie en tout cas de l'intervention de Nicolas JEANNETÉ, lorsqu'il déplore la modestie de ce budget accordé pour la deuxième tranche de la stratégie parisienne de prévention des rixes.

Je salue, comme lui, l'extraordinaire travail des associations, en particulier de celles que l'on appelle les associations de rue, qui travaillent dans des conditions difficiles, sous couvert souvent de l'anonymat parce qu'elles doivent établir un lien de confiance avec les jeunes. Dans le 13e arrondissement, nous travaillons extrêmement bien avec l'association "ARC-EA" mais qui, comme d'autres, manque de moyens et notamment de moyens humains.

Les rixes, il est vrai, sont un phénomène complexe, un phénomène récurrent malheureusement, dont on commence à connaître les caractéristiques et les ressorts. Il est clair que ce ne sont pas les formules chocs, les opérations coup de poing ou les annonces démagogiques qui apporteront des solutions à ce problème. Nicolas JEANNETÉ lui-même le reconnaît. Pourtant, régulièrement, ni le Ministre de l'Intérieur ni maintenant le Président MACRON ne peuvent s'en empêcher. Après l'ensauvagement de la société, on nous dit que l'immigration serait responsable de tous les maux de la France délinquancielle. Avec mes camarades communistes et l'Exécutif de cette collectivité, je ne peux que condamner fermement ces propos.

Pour le progrès que l'on a fait, certes, la difficulté avec les rixes est qu'il est difficile de les anticiper, même avec les renseignements des associations de prévention, même avec certains renseignements des services de police. Néanmoins, on commence à en connaître les caractéristiques et les ressorts. Les protagonistes sont de plus en plus jeunes, ils font usage d'armes blanches, le fameux Opinel 14. La plupart du temps, il y a une seule motivation : c'est mener des guerres de territoire entre les arrondissements, les quartiers ou de simples rues rivales, pour des jeunes qui ne s'identifient pas ou plus aux valeurs de leur famille souvent déstructurées, ni à celles de l'école. D'où l'importance de passer des conventions avec l'Education nationale dans cette seconde phase de la stratégie

parisienne de prévention des rixes. Ils ne bénéficient plus non plus du travail de ces bonnes vieilles associations d'éducation populaire, dont les communistes étaient familiers et qui ont malheureusement bien souvent disparu.

Alors, nous soutenons évidemment l'approche développée par l'Exécutif de notre collectivité municipale et sa stratégie de prévention des rixes mise en place au printemps 2009 et son Acte 2 voté au printemps 2021.

Malheureusement, comme je le disais, le véritable problème des rixes est leur anticipation et nous ne parvenons toujours pas à les anticiper. Mais c'est aussi le long apprentissage de la désescalade de la violence, la substitution de la parole à la violence pour régler les conflits. C'est aussi l'expérience de la vraie vie, plutôt que celle des mondes parallèles et artificiels des réseaux sociaux. Je sais que plusieurs des associations impliquées et financées dans cet Acte 2, comme l'a dit Nicolas JEANNETÉ, ont pour projet de développer des programmes autour des réseaux sociaux et disons globalement de l'Internet.

Mais je voudrais aussi dire, comme je l'ai dit pour une délibération précédente, que les rixes croisent des questions individuelles, collectives et contextuelles qui ne relèvent pas d'approches mono-disciplinaires ou mono-institutionnelles. A cet égard, je salue vraiment le travail de la DPSP, des médiateurs de la Ville, de la Police nationale qui savent, depuis longtemps mais encore beaucoup plus avec ce type de stratégie, travailler en partenariat avec des éducateurs spécialisés et des personnels de l'Education nationale, avec lesquels ils n'ont pas forcément la même culture ni auparavant la même habitude de travailler.

Voilà ce que je voulais dire essentiellement sur ce projet de délibération que nous soutiendrons.

Tout en disant que le budget est très modeste, je voudrais dire très aimablement à mon collègue JEANNETÉ, que son groupe est toujours très allant pour nous dire que nous gérons mal le budget de la Ville, que nous avons des trous gigantesques, mais en même temps il faut faire des choix et je pense que là, le choix est un peu juste mais c'est un vrai choix.

Je vous appelle donc à voter très largement ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice PATRIE.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Bonsoir.

Je vais revenir aussi sur ce projet de délibération qui est si important pour nos quartiers, mais avant je voudrais revenir sur les faits qui se sont déroulés vendredi soir, où le 17e arrondissement a été le théâtre d'une rixe mortelle entre jeunes. Tout d'abord, je tiens ici à m'associer aux condoléances présentées par tous mes collègues, notamment les élus de cet arrondissement, suite au meurtre de Baba, un jeune homme de 16 ans, à la suite d'une énième rixe entre jeunes. Ce drame laisse une famille dans le deuil. La perte d'un enfant est toujours un drame et nous rappelle combien, en tant qu'élus, notre mobilisation dans la prévention des affrontements entre jeunes est essentielle.

Mon collègue Florian SITBON est déjà revenu sur la stratégie parisienne de prévention des rixes, S.P.P.R., initiée en 2019 et qui a cet intérêt de fédérer l'ensemble des acteurs et des partenaires, très variés mais complémentaires, pour lutter contre ces rixes. Outre les services de la Ville, la Préfecture de police, ce sont également le Parquet de Paris, la Protection judiciaire des mineurs, le Rectorat - cela a été dit, il y a l'importance de l'éducation dans cette prévention - et la C.A.F.

Je voudrais aussi souligner le travail réalisé par les associations de jeunes qui prennent en charge ces jeunes, mais aussi le travail des familles. On parle moins souvent des familles, notamment des associations de mères que nous connaissons tous dans nos quartiers et qui sont très présentes ; elles vont elles-mêmes à la rencontre des jeunes, essayent de faire de la médiation et ne se résignent pas de voir ces jeunes abandonnés à leur sort.

Depuis le lancement, cette stratégie s'est renforcée pour favoriser les actions de prévention sur l'espace public dans les structures locales ou l'espace numérique. C'est notamment sur l'espace numérique que l'appel à projets de 2022 a été fait. Elle s'est également dotée d'outils de sensibilisation et de communication à destination des différents acteurs de projets inter-quartiers, sans oublier bien sûr les initiatives éducatives et de soutien aux parents.

Dans le 20e arrondissement, de nombreux acteurs s'associent pour mener des actions de sensibilisation et de prévention directement auprès des jeunes. Sport, culture, accompagnement scolaire, citoyenneté, ce sont autant d'activités et d'actions qui sont menées, en lien justement avec les associations de parents.

Parmi les associations qui ont été retenues pour cet appel à projets, nombreuses sont du 20e : "Archipélia", "Glob'all Star", "Les Médiateurs et Médiatrices du 20e", "Paris Lady Basket", "Quartiers du Monde" ou encore "La 20e chaise". Ce sont des associations bien connues dans notre arrondissement, dont l'action doit être saluée dans un contexte où la crise économique, les restrictions résultant de l'épidémie de Covid ont un impact sur la jeunesse en général, et plus particulièrement sur les jeunes de nos quartiers populaires laissés-pour-compte par l'Etat. Cet impact, nous n'en mesurons pas encore toutes les conséquences, mais il sera profond.

Je veux aussi profiter de ce projet de délibération pour valoriser des actions dans les territoires, telles que la soirée qui se tiendra le 25 novembre à l'initiative d'une toute nouvelle association dans le quartier des Amandiers, "Les mamans de la banane", sensible à la condition des jeunes avec le soutien du centre social "La 20e chaise", qui fait partie justement des projets retenus, et "Les Plateaux Sauvages". C'est une soirée de sensibilisation sur la problématique des rixes avec la projection du documentaire "La chaîne qui nous rassemble" de Damien PAILLARD, où témoignent différents membres d'associations qui militent contre le phénomène ravageur des rixes entre jeunes à Paris. Elle sera suivie d'un débat avec le public autour de la conflictualité entre individus et groupes de jeunes, en présence du collectif No rixes et la mère d'Hismaël, ce jeune homme de 15 ans tué dans une rixe, rue de La Roquette, en 2015. Depuis elle témoigne inlassablement pour lutter contre les violences, les rixes qui, si elles sont traitées dans les rubriques faits divers, ne sont pas un fait divers mais bien un drame qui ravage des familles des quartiers, contre lequel les parents s'engagent et nous devons, nous aussi, nous engager.

Je vous invite bien sûr à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je donne naturellement la parole à Nicolas NORDMAN pour répondre aux oratrices et orateurs. Monsieur le Maire...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, chers collègues, de vos interventions encore une fois convergentes.

Il s'agit évidemment d'un sujet d'actualité, malheureusement, mais aussi d'un sujet grave puisque se jouent, à l'occasion des rixes, la vie et parfois la mort de certains jeunes dans des circonstances que nous ne pouvons, nous adultes, accepter.

Je vais commencer mon intervention en saluant la mémoire du jeune Baba, décédé vendredi 11 novembre dans le 17e arrondissement. Il a été blessé par arme blanche dans le cadre de représailles liées à une rixe.

Je voulais d'abord adresser mon soutien à sa famille, à ses proches et également aux habitantes et habitants du quartier et saluer, dans les circonstances dramatiques qui ont été celles du week-end dernier, le grand esprit de responsabilité, à la fois des habitants mais aussi de la famille de ce jeune, qui ont contribué, et j'espère que cela va continuer, à calmer la situation dans ce quartier.

Je voulais aussi saluer l'action de la Police nationale, qui est intervenue tout de suite et a pris en charge l'affaire en lien avec le Parquet de Paris, mais aussi l'action du maire de l'arrondissement, Geoffroy BOULARD, et de l'équipe du 17e arrondissement, qui a été mobilisée, je le sais, tout le week-end, notamment la nuit du vendredi au samedi. Une réunion s'est déroulée samedi après-midi en présence du Préfet de police, et il y a eu lundi matin une réunion avec l'ensemble des partenaires à laquelle j'ai participé.

Je voulais saluer bien sûr l'action de la police municipale et des médiateurs de la Ville qui ont été mobilisés et de l'ensemble des acteurs sur le terrain. Les équipes des associations de prévention spécialisées ont été là aussi mobilisées tout le week-end pour essayer d'empêcher que les choses ne dégénèrent davantage.

Le phénomène des rixes, mes chers collègues, et vous l'avez dit, Nicolas JEANNETÉ, est extrêmement compliqué, complexe, difficile à anticiper, tant les raisons d'une rixe peuvent être spontanées et parfois sans même aucun fondement particulier. Ces dernières années, nous avons mis en place la stratégie parisienne de prévention des rixes avec la mobilisation d'un ensemble de partenaires : la Préfecture de police, la Justice, l'Education nationale et les associations de terrain. Des boucles de veille ont été créées permettant bien évidemment que l'information circule pour pouvoir dépêcher, au moment où des tensions surgissent, des adultes à la fois pour raisonner les jeunes mais aussi prévenir, autant que possible, la survenue de ces rixes.

Le projet de délibération que nous présentons ici apporte un soutien important à des structures associatives qui sont mobilisées à la fois sur des sujets de prévention, d'accompagnement et de réaction au moment où se déroulent ces événements. Il finance 40 actions, suite à un appel à projets qui avait été thématisé cette année autour de deux sujets.

Il y a la question de la prévention sur les réseaux sociaux parce que, vous l'avez dit, un des problèmes majeurs aujourd'hui est que beaucoup de rixes s'organisent, se nouent d'ores et déjà sur les réseaux sociaux. Il faut donc assurer une veille mais aussi permettre la prévention auprès des jeunes et la formation des adultes pour pouvoir être là, anticiper et intervenir si besoin lorsque des rixes ou des tensions surgissent.

Sur le montant de 158.900 euros, vous avez indiqué, Monsieur JEANNETÉ, Madame PATRIE, qu'il était à vos yeux insuffisant. Sans doute faut-il davantage de moyens, mais les moyens de ce projet de délibération s'ajoutent bien entendu à des moyens de mobilisation de la Ville qui sont déjà considérables.

Il y a notamment le financement de l'éducation spécialisée, des clubs de prévention avec 19 millions d'euros par an. J'annonce d'ailleurs que, grâce au soutien de mon collègue Paul SIMONDON à mes côtés, nous allons prendre en compte l'année prochaine, pour les éducateurs spécialisés, le Ségur permettant des augmentations salariales pour les éducateurs de rue. C'est une mesure extrêmement importante parce qu'on a besoin de personnels engagés sur le terrain et ils le sont évidemment.

Cette subvention s'ajoute aussi à d'autres financements, que l'on a évoqués au cours de ce projet de délibération, et qui sont tous les financements de droit commun que nous avons pour des actions de prévention, d'alerte, de veille, avec beaucoup d'associations concernées par toutes ces subventions apportées.

Nous ferons évidemment un bilan de la stratégie parisienne de prévention des rixes, comme nous le faisons chaque année en réunissant l'ensemble des acteurs. Sans doute faut-il amender, modifier. Je suis disponible pour travailler avec toutes celles et tous ceux qui le veulent, car lorsqu'une mort se produit, qu'un jeune décède au cours d'une bagarre, c'est clairement un échec collectif.

Je crois qu'il faut le voir ainsi et cela doit non pas nous décourager mais nous encourager à aller encore plus loin, à réfléchir et comprendre, mais aussi à mener, de manière encore plus résolue et déterminée, des actions pour éviter que des jeunes ne décèdent, encore aujourd'hui dans les rues parisiennes, de bagarres entre eux. Je crois que cet enjeu doit très fortement nous mobiliser collectivement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Nicolas NORDMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 101.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité traduisant l'esprit de ce débat. (2022, DSOL 101).

2022 PP 112 - Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 du budget spécial de la Préfecture de police.

2022 PP 113 - Adoption du règlement budgétaire et financier du budget spécial de la Préfecture de police.

2022 PP 114 - Fixation du mode de gestion et de calcul des amortissements des immobilisations financées sur le budget spécial de la Préfecture de police.

2022 PP 115 - Fixation des seuils des charges et des produits en dessous desquels les rattachements du budget spécial de la Préfecture de police ne sont pas effectués

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Raphaëlle RÉMY-LELEU, vous êtes inscrite sur les projets de délibération PP 112 et PP 113. Faites-vous une intervention commune ou distincte ? C'est comme vous voulez.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Les élus sur les rangs de la droite semblaient avoir un avis à ce sujet, mais je vous propose, pour éviter un long tunnel d'interventions, de fusionner ces deux interventions.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est à votre convenance, c'était pour vous proposer ce confort.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU, et à elle seule, sur les projets de délibération PP 112 pour l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 du budget spécial de la Préfecture de police, et le projet PP 113 sur l'adoption du règlement budgétaire et financier du budget spécial de la Préfecture de police.

Vous avez la parole, chère collègue.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Représentante du Préfet de police, chers collègues, je suis la plus grande "fan" de la Préfecture de police. Un titre que l'on ne m'a pas beaucoup concurrencé pour l'obtenir, puisque si on en croit les prochaines inscriptions, je suis en réalité la seule "fan" de la Préfecture de police dans la salle. Donc, avec l'autorisation de la présidence de séance, je vous propose d'aborder ensemble non pas seulement les projets de délibération PP 112 et PP 113, mais également PP 114 et PP 115 puisque leurs objets sont très proches et forment un ensemble cohérent. Cela durera donc peut-être un peu plus de cinq minutes.

Ces projets de délibération n'ont pas suscité l'enthousiasme des foules. Il faut dire qu'on ne fait qu'une seule fois bonne impression et que le rajout en addendum à l'ordre du jour n'a pas aidé à leur mise en valeur. Ici, je tiens néanmoins à prendre un instant pour remercier les personnels de la Préfecture de police pour ces documents de grande qualité, concernant ces quatre projets de délibération, et les remercier également pour les réponses précises apportées en 3e Commission, puis en 1ère Commission. C'est inédit depuis le début de la mandature et j'espère que nous aurons l'occasion de renouveler l'exercice, ce qui devrait être après tout un minimum démocratique. Je reprends donc ma mission du soir : éveiller l'intérêt de mes collègues pour ces projets de délibération.

Le PP 112 n'a pas grand-chose pour lui : adoption de la norme budgétaire et comptable M57. Dit comme cela, ce n'est certes pas très "glamour" ; c'est l'obligation légale pour les budgets de type collectivités locales d'adopter cette nouvelle norme comptable et tout le monde sera traité au même régime au 1er janvier 2024. Mais là où cette

transposition légale devient intéressante, c'est qu'il s'accompagne du projet de délibération PP 113, chers collègues, et c'est un véritable bonheur : un règlement budgétaire et financier du budget spécial de la Préfecture de la police, c'est une grande nouvelle.

Oui, on peut voter contre le budget spécial de la Préfecture de police, exception faite des fonds destinés à la Brigade de sapeurs-pompiers et à la Protection civile, et pourtant se plonger avec bonheur dans un tel document. Je vous fais même une confidence, je soupçonne que c'est le manque d'intérêt pour ces documents qui vous permet, chers collègues des autres groupes, de voter pour les budgets de la Préfecture de police. Alors, je vais tâcher d'y remédier.

En soi, avoir un tel règlement est indispensable. Encore une fois, c'est la bonne conduite des politiques publiques et c'est un impératif démocratique. Il permet, en effet, de clarifier le processus de construction du budget spécial de la Préfecture de police et alors, la relative absence de la Ville, pourtant grande financeuse de ce budget spécial, saute aux yeux.

Nous avons décidé de considérer ce règlement comme un point d'appui, un point de départ pour essayer de rebâtir des relations plus fructueuses avec la Préfecture de police, y compris dans ce que l'on pourrait appeler de nos vœux comme étant un nouveau dialogue de gestion concernant la construction du budget spécial de la Préfecture de police. Le règlement est particulièrement important quand on s'intéresse aux annexes complémentaires qui vont nous permettre d'évaluer précisément la répartition des compétences et les charges financières afférentes. Cela nous aidera ainsi à débattre sereinement des responsabilités des politiques publiques conduites, voire de l'avenir institutionnel de la Préfecture de police.

J'ai néanmoins quelques demandes à ajouter à la présentation des documents qui nous a été faite en Commission et dans les documents de ce Conseil de Paris. D'abord, j'aimerais que soient ajoutées en annexe de nos débats les présentations qui ont été faites en 1ère Commission et 3e Commission, afin de permettre à l'ensemble des collègues de s'en saisir, ainsi qu'aux Parisiens et Parisiennes passionnés par ces sujets, je n'en doute pas.

J'aimerais également que la Préfecture de police présente, ou en tout cas permette aux groupes qui le souhaitent une présentation du budget de cette nouvelle construction comptable et budgétaire avant la présentation du budget spécial de la Préfecture de police 2023. Je crois que c'est indispensable pour permettre à chacun et chacune de mieux saisir les enjeux, les nouveaux outils qui sont à notre disposition, notamment ceux dont on nous dit qu'ils vont aider à une meilleure lisibilité de la répartition des compétences.

Enfin, c'est quelque chose que nous avons abordé lors de la 1ère Commission, j'aimerais que cette présentation de la nouvelle norme comptable et budgétaire de la Préfecture de police soit également présentée aux autres collectivités locales concernées. Car lorsque nous votons le budget spécial de la Préfecture de police de Paris en Conseil de Paris, en réalité, nous avons une responsabilité démocratique plus grande encore, car nos collègues des collectivités locales concernées pour certaines administrations parisiennes, mais surtout pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, n'ont pas la chance d'avoir cette présentation et ce vote dans leur conseil.

Pour résumer, je vous dirai que j'aborde les choses avec impatience pour voir comment tout cela se traduira dans le budget spécial 2023.

Nous allons donc nous abstenir pour le règlement en lui-même, car nous aurions aimé être associés à sa conception, ce qui aurait pu permettre d'aborder de nouvelles étapes encore de la construction de ce budget en lien avec la Ville.

Par contre, nous voterons pour le projet de délibération PP 112 qui est la transposition légale, ainsi que pour le PP 114 et le PP 115 qui sont finalement la transposition et la reconduction des montants à la fois pour les charges et les amortissements que nous connaissions auparavant.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Nicolas NORDMAN, souhaitez-vous dire un mot avant que je donne la parole à la directrice adjointe de cabinet du Préfet de police ?

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai très rapide juste pour saluer le fait que tout ce qui contribue à une plus grande transparence et clarté dans l'élaboration et la compréhension du budget spécial de la Préfecture de police pour les élus du Conseil de Paris va évidemment dans le bon sens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Madame la Directrice, c'est à vous.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur l'adoption du référentiel comptable et budgétaire M57 au budget spécial de la Préfecture de la police, cela a été rappelé, toutes les collectivités sont contraintes d'adopter ce référentiel au 1er janvier 2024. La Ville de Paris applique déjà pour son budget la norme M57 et la loi NOTRe voit la possibilité pour les collectivités d'anticiper cette obligation. C'est dans ce cadre que les services de la Préfecture de police ont préparé le changement de norme budgétaire et comptable applicable au budget spécial pour une mise en œuvre au 1er janvier 2023.

Cette évolution a reçu l'accord du Comptable public en juillet dernier. C'est un changement de norme qui permettra d'appliquer la même norme budgétaire et comptable que la Ville de Paris, de faciliter la lecture des documents budgétaires et des annexes pour les élus de la Ville qui seront donc désormais alignés sur ce modèle M57 utilisé pour le budget principal de la Ville, avec une distinction entre les éléments obligatoires relevant du vote et ceux relevant de l'information aux élus qui seront maintenus comme le mode L.O.L.F.

Ce changement de norme budgétaire a conduit à revoir la nomenclature fonctionnelle spécifique applicable au budget spécial pour l'intégrer dans la nomenclature fonctionnelle de droit commun au référentiel M57 fixé par arrêté ministériel. On a désormais quatre sous-fonctions qui sont bien distinctes dans ce budget spécial : une sous-fonction 10 Services communs, une sous-fonction 12 Incendie et secours qui comprend la B.S.P.P., une sous-fonction 13 Hygiène et salubrité publique et une sous-fonction 18 Autres interventions de protection des personnes et des biens qui recouvre les services locaux spécialisés, dont le ressort est limité à la Ville de Paris, et les services spécialisés, dont le ressort porte sur Paris et les trois départements de petite couronne.

C'est donc une structure qui a été choisie dans le souci d'être la plus proche possible de la nomenclature actuelle, pour faciliter la lecture et la comparaison entre exercices pour les élus du Conseil. Il faut noter que cette structure ne relève pas d'une décision du Conseil de Paris mais d'un arrêté interministériel. Il est prévu que le budget primitif du budget spécial 2023 soit présenté aux élus en M57 au Conseil de Paris de décembre.

Concernant le règlement budgétaire et financier pour le budget spécial, il a été choisi d'effectuer et d'élaborer un règlement budgétaire et financier le plus complet possible pour assurer la meilleure information du Conseil de Paris. C'est ainsi qu'il comporte quatre parties : une partie règlement budgétaire, une partie règlement financier, une partie gestion du patrimoine et une partie dédiée aux régies.

C'est un règlement budgétaire et financier, R.B.F., qui a fait l'objet d'échanges avec les services de la Ville de Paris, de la D.R.F.I.P., de la Direction générale des collectivités locales entre juillet et septembre 2022. Je précise qu'il ne crée pas en tant que tel de nouvelles règles, mais qu'il regroupe et formalise dans un seul document les règles issues du Code général des collectivités territoriales de la loi organique sur les lois de finances et de l'instruction comptable M57.

Concernant la demande de transmission de présentations, on a transmis ces présentations aux Commissions. Aucun souci s'il est besoin de les diffuser plus largement via les services du Conseil et faire une réunion de présentation me semble envisageable avant le budget du mois de décembre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Directrice.

Je vais mettre aux voix, à main levée, successivement, le projet de délibération PP 112.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, PP 112).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 113.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe Ecologiste.

Le projet de délibération est adopté. (2022, PP 113).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 114.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, PP 114).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 115.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, PP 115).

2022 PP 121 - Décision modificative n° 1 du budget spécial 2022 de la Préfecture de police.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération PP 121. Il s'agit d'une décision modificative n° 1 du budget spécial 2022 de la Préfecture de police.

Jean-Baptiste OLIVIER est inscrit, il a la parole.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Représentante du Préfet de police, je profite de ce projet de délibération sur le budget de la Préfecture de police pour aborder un sujet de sécurité. Il n'est pas directement en lien avec ce projet de délibération mais je voulais revenir sur un vœu que j'ai présenté la semaine dernière en conseil du 13e arrondissement. Il a été comme toujours rejeté, mais j'ai senti pour la première fois une vraie considération de la part de la majorité qui m'a répondu sur les mesures pour tenter de sécuriser un quartier particulier du 13e, la promenade Claude-Lévi-Strauss dans le quartier Bibliothèque.

En effet, même si le 13e arrondissement n'est pas ravagé par le phénomène du "crack", comme l'Est et le Nord des 18e et 19e arrondissements, le trafic de drogue se développe malheureusement de plus en plus. Cette présence de dealers et de toxicomanes est particulièrement à déplorer sur le secteur de la promenade Claude-Levi-Strauss à côté de la rue du Chevaleret. De jour comme de nuit, les habitants et commerçants sont excédés au point d'ailleurs que l'on assiste à un phénomène de revente d'appartements dans les immeubles neufs qui jouxtent la promenade.

J'ai demandé que la police municipale soit plus présente dans la journée, mais aussi le soir et la nuit, ainsi que de nouvelles caméras soient installées. La majorité du 13e arrondissement n'a pas nié la situation et m'a certifié même que cela allait mieux. Pour le moment, ce n'est pas du tout ce que les habitants me font remonter. Le maire et son adjointe m'ont indiqué qu'il y avait un îlotage de la police municipale et évidemment que la lutte contre le trafic de drogue relevait de la Police nationale.

J'insiste donc ici sur l'importance de mettre les moyens dans cette politique de sécurité avant que la situation de certains quartiers du 13e ne dégénère. Je demande que la Préfecture multiplie les opérations de visibilité policière dans ce secteur, dont on m'a indiqué qu'il était prioritaire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Baptiste OLIVIER.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Représentante du Préfet de police, chers collègues, vous me permettrez de m'étonner de l'intervention précédente qui s'est un peu éloignée, je pense, de la décision modificative du budget spécial 2022 de la Préfecture de police, et c'est dommage parce qu'il y a des choses à en dire.

Je vais me permettre également de m'éloigner un peu, mais beaucoup moins, puisque, Madame la Représentante du Préfet de police, vous m'avez fait penser à une chose, c'est la présentation L.O.L.F. qui était également ajoutée en annexe de votre budget spécial. Laissez-moi émettre à nouveau le vœu que, cette année, nous ayons droit à une présentation à la fois pluriannuelle et complète, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

Pour revenir à ce projet de délibération PP 121, qui est donc la décision modificative du budget spécial 2022 de la Préfecture de la police, je vais donner très rapidement un mot de contexte. Dès le mois de mai, nous avions interpellé la Préfecture de police sur les prévisions du budget spécial qui nous semblaient relativement faibles, notamment par rapport aux impacts sur la masse salariale du dégel du point d'indice qui avait été annoncé. Personne ne pouvait prévoir une telle inflation, personne ne pouvait prévoir une telle réévaluation du point d'indice. Néanmoins, je pense que cet élément conjoncturel prouve l'intérêt d'avoir un véritable dialogue de gestion entre la Ville de Paris, ses élus et la Préfecture de la police pour nous permettre de construire des budgets de plus en plus précis.

Cette décision modificative permettrait donc d'abonder, par un redéploiement de crédits et des recettes exceptionnelles, le budget qui est un peu en manque. J'avoue que je suis toujours encore un peu sceptique quand on me dit que c'est uniquement technique. En effet, parmi des redéploiements techniques et des recettes additionnelles, dont je ne doute pas que vous aurez l'occasion de parler, on trouve une baisse de subvention à la

Fondation Louis Lépine. Là, c'est quand même le moment, qui est trop rare à mon goût dans le Conseil de Paris, de vous parler de la Fondation Louis Lépine qui depuis...

Pardon ? Excusez-moi, je suis interrompue par mon collègue mais je n'entends pas ce qu'il me demande.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il était précisé que si c'est sur la Fondation Louis Lépine, c'est plus tard, c'est le projet de délibération PP 128.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Le PP 128 concerne la convention avec la Fondation Louis Lépine, alors que la décision modificative du budget que l'on examine sur ce projet de délibération PP 121 parle aussi d'un redéploiement de crédits qui affecte la Fondation Louis Lépine. C'est pour la précision.

J'en reviens donc à la Fondation Louis Lépine, dont on reparlera plus tard en effet, mais où on est là finalement en train de baisser la subvention de la Fondation Louis Lépine en disant que ses charges réelles pour cette année auraient été moindres que prévues. Je me permets de le redire dans l'hémicycle de ce Conseil, de la même manière que nous l'avions évoqué en Commission, nous sommes extrêmement étonnés qu'une fondation, qui s'occupe depuis 1950 des œuvres sociales de la Préfecture de police de Paris, avec des missions que nous pourrons détailler plus tard, ait de manière très avantageuse pour l'arrangement budgétaire de la Préfecture de police moins de charges cette année. Et je tiens à rappeler que nous avions également demandé des pièces et des justifications par rapport à l'activité 2022 de la Fondation Louis Lépine qui permettaient de justifier une telle baisse de subvention.

Donc, sans surprise, puisque de toute façon nous n'avions pas voté le budget spécial 2022 de la Préfecture de police et que cette modification ne va pas dans le bon sens pour nous, le groupe "Les Ecologistes" votera contre cette décision modificative du budget.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, Madame la Représentante du Préfet de police, vous nous demandez d'approuver la modification du budget spécial de la Préfecture de police, afin d'élever les plafonds de dépenses dédiées à la masse salariale et aux dépenses courantes. Je vous rassure, Monsieur SITBON, vous qui êtes encore là, elle n'augmente pas la participation des contributeurs, donc aucun impact sur la taxe foncière à Paris, mais elle procède par inscription de recettes exceptionnelles et le redéploiement de crédits, notamment par une baisse des crédits - cela a été dit à l'instant - alloués à la Fondation Lépine. Mais on y reviendra un peu plus tard.

Il s'agit en fait, si on comprend bien, de faire face aux effets de l'inflation et à certaines mesures salariales, notamment l'augmentation du point d'indice. En effet, l'augmentation de crédits de 21 millions d'euros, votée lors du budget supplémentaire en juillet dernier, est malheureusement insuffisante pour faire face à ces dépenses.

Depuis de nombreuses années, Philippe GOUJON, et récemment moi-même, nous vous alertons sur les difficultés budgétaires à venir de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et des administrations parisiennes de la Préfecture de police. Les difficultés économiques actuelles vont mettre, je le pense très sincèrement, le budget spécial dans une situation encore plus compliquée. En effet, jusqu'au budget supplémentaire de juillet dernier, les moyens de fonctionnement des administrations parisiennes baissaient chaque année. Le budget primitif 2022 prévoyait d'ailleurs une baisse déjà de 2,5 millions d'euros, soit moins 1, 62 %, affectant en majorité les crédits de masse salariale.

Cette cure d'austérité de la Préfecture de police a dangereusement fragilisé les services administratifs qui croulent notamment sous le traitement des demandes d'asile. Un personnel administratif que je voudrais d'ailleurs saluer. Même si le temps d'attente, par exemple pour le titre de séjour, est encore très, très long, j'ai testé en accompagnant moi-même un jeune et je peux vous dire que la relation entre jeunes et Préfecture de police est encore excellente. Je veux saluer une fois de plus le personnel d'accueil de la Préfecture de police.

Mais ce budget nous inquiète aussi pour la poursuite de la politique de substitution, le remplacement de personnels actifs de la police par du personnel administratif nouvellement recruté, afin de remettre des policiers sur le terrain. Il est primordial de maintenir cette politique, car Paris manque de policiers nationaux sur le terrain pour faire face à l'augmentation de la délinquance. C'était d'ailleurs l'objet d'un vœu déposé avec Philippe GOUJON lors du dernier Conseil de Paris.

Notre inquiétude porte aussi sur le financement de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. L'année dernière, lors de la préparation du budget, le général Jean-Marie GONTIER, le prédécesseur du général DUPRÉ LA TOUR, actuel commandant de la B.S.P.P., avait publié une note d'alerte sur le budget de la Brigade. Il fustigeait une troisième année du plan de modernisation de la B.S.P.P. ne respectant pas les ambitions initiales, un budget malheureusement, disait-il, en deçà des besoins exprimés. Et il alertait très clairement sur le retour d'une activité bien supérieure au seuil qui dimensionne le modèle actuel de la B.S.P.P. avec plus de 1.400 interventions par jour.

Alors que les Jeux olympiques approchent et que les besoins n'ont jamais été aussi importants en termes de sécurité et de secours, qu'en sera-t-il du budget spécial de la Préfecture de police pour l'année 2023 ? Les administrations parisiennes verront-elles leur budget revalorisé ? Le dimensionnement actuel de la Brigade de sapeurs-pompiers sera-t-il encore tenable compte tenu de l'activité ? Et surtout, est-il prévu une hausse des participations versées par les contributeurs dont la Mairie de Paris ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas JEANNETÉ.

La parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Quelques mots simplement, Monsieur le Maire, puisqu'à l'exception de Mme RÉMY-LELEU, qui a exposé la position habituelle de son groupe et qui nous a parlé de ce projet de délibération de décision modificative, les deux autres intervenants étaient sur des sujets un peu autres sur le 13e arrondissement. Je laisserai peut-être la Préfecture de police, si elle souhaite répondre, mais je crois qu'il faut parler des sujets qui concernent principalement le projet de délibération.

Puis M. JEANNETÉ a anticipé, si je puis dire, le débat que nous aurons nécessairement au moment du vote du budget, avec les préoccupations qui sont habituelles dans sa bouche et d'ailleurs dans celle aussi du maire du 15e arrondissement, intervenants réguliers sur cette thématique des moyens supposés insuffisants de la Préfecture de police. Je crois que nous aurons l'occasion de revenir sur tous ces sujets au moment du vote du budget.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme la Directrice adjointe du cabinet du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le budget supplémentaire, qui a été voté par le Conseil de Paris le 5 juillet dernier, a prévu de couvrir l'augmentation significative des dépenses de fonctionnement - revalorisation salariale et impact de l'inflation - grâce à une contribution supplémentaire de la Ville de Paris de 3 millions d'euros. Sur ces 3 millions d'euros : 2,2 millions d'euros au profit de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et 0,8 million d'euros au profit des administrations parisiennes et des services communs. Pour la B.S.P.P. le budget supplémentaire a permis d'apporter des moyens complémentaires à la hauteur de la demande de la B.S.P.P.

Cela étant, ce budget supplémentaire avait été élaboré sur la base d'une hausse du point d'indice de 1 % et une première estimation des effets de l'inflation. Il ne couvrait donc pas l'intégralité des besoins, puisque le point d'indice a finalement été augmenté de 3,5 %. C'est pourquoi en juillet dernier, lors du débat sur le budget supplémentaire, il avait été indiqué qu'une décision modificative serait très certainement nécessaire à l'automne.

La décision modificative n° 1 ne prévoit de modifications que pour la section de fonctionnement courant des administrations parisiennes et services communs. En effet, au vu des difficultés de recrutement d'une part, et des départs plus importants que prévu de sapeurs-pompiers dans les S.D.I.S. de province d'autre part, la B.S.P.P. ne nécessite pas de modifications supplémentaires de son budget pour couvrir ses besoins de fin de gestion. Par contre, les plafonds des dépenses dédiées à la masse salariale et au fonctionnement courant des administrations parisiennes et services communs doivent être revus à la hausse pour garantir le mandatement de certaines dépenses obligatoires.

Cette décision modificative présente ainsi une section de fonctionnement en dépenses en augmentation de + 0,916 million d'euros qui sont répartis comme suit : tout d'abord un besoin sur la masse salariale des administrations parisiennes et services communs de + 0,680 million d'euros, dans lequel il y a le dégel du point d'indice, la revalorisation du Smic et le Ségur de la santé ; un besoin sur le fonctionnement courant du fait de l'inflation, chiffré à 345 millions d'euros - carburant et électricité notamment - ; un redéploiement des crédits alloués aux associations en diminution de 0,109 million d'euros.

Il faut noter que le budget spécial propose une décision modificative qui n'engendre pas de surcoût de sa contribution, en mobilisant des ressources propres à hauteur de + 0,916 million d'euros, décomposés en recettes exceptionnelles de remboursement de trop-perçus - + 0,416 million d'euros - et des recettes nouvelles liées au droit de garde des scellés judiciaires - + 0,5 million d'euros -.

La diminution des crédits alloués aux associations à hauteur de - 0,109 million d'euros s'explique par la moindre demande de la Fondation Louis Lépine. J'aurai sans doute l'occasion de le repréciser lors du projet de délibération PP 128, mais dans le cadre du dialogue de gestion organisé en septembre dernier, la Fondation a ainsi indiqué un besoin de financement moindre pour les colonies de vacances ; c'est un fait, il y a de moins en moins de personnes qui envoient leurs enfants en colonies de vacances et il y a aussi l'impact de la crise sanitaire. C'est également un besoin moindre pour l'arbre de Noël en raison d'un reliquat de crédits de 2021 et d'une négociation fructueuse sur le coût de cette activité pour 2022.

C'étaient les éléments dont je voulais vous faire part qui ont contribué à revoir à la baisse le montant de la subvention à la Fondation Louis Lépine.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Directrice.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 121.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, PP 121).

2022 PP 124 - Achat d'espaces publicitaires pour la promotion des concours et recrutements de la Préfecture de police au titre de l'Etat et des administrations parisiennes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération PP 124 : achat d'espaces publicitaires pour la promotion des concours et recrutements de la Préfecture de police au titre de l'Etat et des administrations parisiennes.

La parole est à nouveau à Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Représentante du Préfet de police, chers collègues, la publicité, cela intéresse forcément les écologistes et les recrutements dans la police également. Là, c'est particulièrement intéressant parce que cet achat d'espaces publicitaires pour la promotion des concours et recrutements de la Préfecture de police, au titre de l'Etat et des administrations parisiennes, me permet d'aborder un sujet qui me tient beaucoup à cœur.

Dans l'ensemble du projet de délibération, tel qu'il nous est présenté, on voit bien que ce projet propose l'achat pour des publicités par voie de presse et sur Internet, un accord-cadre mono-attributaire pour déployer ces publicités et tout cela concernera les concours et les recrutements de toute nature…

Excusez-moi. Est-ce que tous les collègues présents sur ma droite pourraient parler un peu moins fort ? Non, j'ai dit mes collègues de gauche qui sont présents sur ma droite, voilà.

Donc ce marché mono-attributaire qui vous passionne porte sur les concours et les recrutements de toutes natures - fonctionnaires, contractuels, auxiliaires, etc. -, de toutes catégories, A, B et C et de tous statuts de la Préfecture de police au titre de l'Etat, dont la Police nationale. Et alors là, on est en plein dedans.

J'aimerais que la Préfecture de police nous explique comment, sur ce type de marché, elle arrive ensuite à ventiler et valoriser ce que nous prenons en charge, en tant que Ville de Paris, comme ce qui relèvera de la participation et de missions qui seraient celles de l'Etat, à savoir de recruter dans la Police nationale, et ces missions qu'elle exerce au titre de l'intérêt municipal, à savoir le recrutement dans les administrations parisiennes.

J'aimerais le savoir et nous demandons à avoir sur de tels achats un véritable bilan, notamment des précisions sur les modalités de reconduction de ce marché mono-attributaire. Je suis allée jusqu'à m'intéresser à la page 12, au point 7.2.2, à savoir les critères de jugement des offres. On trouve le critère n° 1, qui est le prix avec une pondération de 50 %, et le critère n° 2, qui est la valeur technique avec une pondération de 50 %. Je vous épargne l'ensemble des sous-critères, mais on ne trouve aucune condition à l'éco-responsabilité dans ces sous-critères.

C'est donc pour moi l'occasion de remettre sur la table la question de rapprocher les commandes et les marchés publics de la Préfecture de police du Schéma parisien de la commande publique responsable. De plus, comme vous avez eu non pas la gentillesse mais la responsabilité de me faire une réponse très précise à ce sujet en 1ère Commission, je vous avais proposé de la refaire en Conseil de Paris pour en faire bénéficier l'ensemble de mes collègues, l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Nicolas NORDMAN ne souhaite pas intervenir. Par contre, Madame la Directrice, vous souhaitez vous exprimer.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord quelques précisions sur la ventilation des achats selon que la compétence est municipale ou étatique. La mutualisation des besoins internes à la Préfecture de police fait l'objet d'une convention de groupement de commandes quand ces besoins relèvent des compétences municipales et étatiques. Ces conventions sont

soumises à l'approbation du Conseil de Paris et mentionnent notamment l'estimation des besoins de chaque pouvoir adjudicateur. Il s'agit donc là d'une première ventilation des dépenses à venir, entre les besoins financés par le budget de l'Etat d'une part, et ceux financés par le budget spécial d'autre part.

Le suivi de cette ventilation s'opère à différentes étapes et selon différentes modalités. Tout d'abord, préalablement à l'attribution des contrats, quand l'évolution des estimations est de nature à changer l'identité du budget majoritaire, les conventions de groupement sont modifiées par avenant dans un souci de transparence. Tel est l'objet du projet de délibération PP 123 qui est soumis à ce Conseil de Paris.

S'agissant des marchés de fournitures et de services, les besoins relevant d'un même projet d'achat sont généralement allotis. Lorsqu'un marché ou un lot couvre des besoins ne relevant que d'un budget, le montant de la dépense pouvant être engagée par budget est limité juridiquement par le montant maximum du lot ou du marché. A l'inverse, si un marché ou un lot couvre des besoins relevant des deux budgets, la ventilation par budget existe toujours mais seulement au sein des systèmes d'information comptables et financiers qui permettent l'exécution de la dépense. Ces systèmes d'information comptables sont spécifiques à chaque budget, avec pour l'Etat le système dit Chorus, et pour le budget spécial le système dit "Coriolis".

Les dépenses du budget spécial sont transmises au Comptable public après leur liquidation pour le paiement et le Comptable public, c'est-à-dire la D.R.F.I.P. en l'occurrence, assure un contrôle des dépenses, notamment en vérifiant les imputations budgétaires mais également les pièces qui justifient la dépense.

Donc les dépenses d'achat, réalisées dans le cadre du budget spécial ou dans le cadre du budget de l'Etat, font l'objet de contrôles approfondis de la part des services de l'ordonnateur et de la part des services du comptable, pour s'assurer qu'elles sont imputées sur les bonnes lignes budgétaires avec l'ensemble des pièces justificatives qui s'y rattachent. Un défaut de contrôle conduirait à la mise en cause de la responsabilité de l'ordonnateur et du comptable.

Un petit mot simplement pour répondre à la demande concernant le schéma de promotion d'achats socialement et écologiquement responsables.

En termes de contexte réglementaire, ce schéma a été instauré par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie sociale et solidaire. Ce schéma de promotion d'achats socialement et écologiquement responsables - S.P.A.S.E.R. - impose à certaines collectivités la publication d'un document-cadre qui détermine les objectifs de l'acheteur visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés défavorisés et à prendre en compte la question environnementale.

Pour chacun de ces éléments, le schéma doit comporter des indicateurs précis, exprimés en nombre de contrats ou en valeur, publiés tous les deux ans au minimum, sur les taux réels d'achat relevant de l'achat socialement et écologiquement responsable. C'est un schéma qui doit être rendu public, notamment sur le site Internet de l'acheteur.

Les collectivités concernées sont celles dont le montant total annuel de leurs achats est supérieur à un seuil qui est déterminé par décret. Il a été abaissé à 50 millions d'euros hors taxes par an, alors qu'il était auparavant à 100 millions d'euros hors taxes ; c'est une modification qui entre en vigueur au 1er janvier 2023.

Concernant cette obligation d'adoption du S.P.A.S.E.R. par la Préfecture de police, elle n'incombe qu'aux achats relevant du pouvoir adjudicateur P.P./Ville de Paris, et non au pouvoir adjudicateur P.P./Etat, seules les collectivités étant soumises à cette réglementation. Au regard des dépenses d'achats exécutées sur ce budget, la P.P. sera soumise à cette obligation à compter du 1er janvier prochain au regard du décret du 2 mai 2022. Petite précision importante : au-delà d'abaisser le seuil, le décret du 2 mai 2022 a instauré un nouveau mode de calcul concernant l'appréciation du seuil qui augmente fortement le périmètre des collectivités concernées.

En termes de modalités d'application, la Ville s'est dotée d'un S.P.A.S.E.R. en 2016. Un second S.P.A.S.E.R. avec des objectifs plus ambitieux a été présenté et voté au Conseil de Paris le 16 décembre 2021. La Préfecture de police, quant à elle, a amorcé la construction d'un S.P.A.S.E.R. pour sa partie achats Ville pour répondre à cette nouvelle obligation réglementaire.

Ce projet de S.P.A.S.E.R. prendra en compte les orientations prises par le S.P.A.S.E.R. de la Ville de Paris adopté le 16 décembre 2021. Des échanges ont été initiés entre services de la Préfecture de police et la Direction des finances et de l'achat de la Ville. C'est un travail qui prendra également en compte les orientations retenues dans le cadre de la politique achats du Ministère de l'Intérieur qui a reçu le label "Relations fournisseurs et achats responsables".

J'en terminerai là pour ne pas être trop longue et vous dire que la Préfecture de police prévoit de proposer ce projet de S.P.A.S.E.R. au Conseil de Paris de juillet 2023.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Directrice.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 124.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, PP 124).

2022 PP 128 - Convention de financement des activités de la fondation Louis Lépine pour 2022.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération PP 128. C'est la convention de financement des activités de la Fondation Louis Lépine pour 2022.

Je vous informe d'ores et déjà que Nicolas NORDMAN ne participera pas au débat ni au vote, puisqu'il est membre du conseil d'administration de la Fondation Louis Lépine.

Je vais d'abord donner la parole à Nicolas JEANNETÉ, mon collègue de droite, qui est assis à ma droite. Je dis cela pour que chaque chose soit à sa place.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Pour revenir 30 secondes, ma chère collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU, si je comprends bien votre question, vous vous interrogiez sur les achats publicitaires et votre crainte était que la participation financière de la Ville de Paris puisse financer notamment les campagnes de recrutement de la Police nationale, alors que le budget est censé uniquement financer le personnel administratif et les sapeurs-pompiers. C'était cela ? D'accord, j'ai compris.

Pour revenir à ce sujet, la Fondation Louis Lépine, vous le savez, est l'œuvre sociale de la Préfecture de police. Elle est en charge de l'action sociale pour le personnel de la Préfecture avec des prêts sociaux, des bourses, des dons aux familles des personnels victimes du devoir. Elle intervient aussi dans le domaine de l'aide au logement, pour la gestion de résidences et la garantie de loyers, et dans l'organisation de prestations culturelles et de loisirs, notamment avec des colonies de vacances et la gestion d'une médiathèque. C'était pour que nos chers collègues comprennent le but de la Fondation Lépine.

La décision modificative de ce budget de la Préfecture de police, que nous venons à l'instant de voter, prévoit effectivement une baisse des crédits alloués aux associations. Cette baisse ne concerne d'ailleurs que la Fondation Lépine pour un montant tout de même important, vous l'avez rappelé, de 109.000 euros. Si on se réfère au montant de la subvention versée à la Fondation Lépine, soit 352.000 euros, cela équivaut à une baisse de 24 %, c'est important. Cette subvention est d'ailleurs inférieure à celle versée pour l'année 2020 qui s'élevait à 375.000 euros et qui était déjà en baisse en raison de la crise sanitaire qui empêchait l'organisation des prestations dans des conditions habituelles.

Les mesures de restriction dues à l'épidémie sont à présent derrière nous, et pourtant la subvention est inférieure à celle de 2020 en pleine pandémie. Qu'est-ce qui peut expliquer une telle coupe budgétaire ? Vous avez donné quelques éléments, Madame la Directrice de cabinet. La présentation de la décision modificative du budget de la Préfecture de la police mentionne, je cite : "Un besoin réel constaté par la Fondation Lépine en baisse par rapport aux prévisions".

Nous sommes, nous aussi, très étonnés que l'activité puisse être inférieure en cette année 2022 par rapport aux deux années précédentes marquées par l'épidémie de Covid. Pourtant, cela semble bien être le cas puisqu'elle affecte 21.000 euros pour les colonies de vacances effectivement, quand 75.000 euros étaient prévus pour la subvention votée en décembre 2020, soit une baisse de 72 %.

Les questions sont simples : qu'est-ce qui pourrait expliquer une telle désaffection des jeunes enfants du personnel de la Préfecture de police pour les activités proposées par la Fondation Lépine ? Pensez-vous, Madame la Directrice, qu'il s'agit d'un problème conjoncturel lié aux habitudes perdues à la suite de l'épidémie de Covid ? Ou est-il nécessaire peut-être de faire évoluer les activités proposées car elles ne seraient plus du tout en phase avec les attentes du jeune public ?

Nous souhaitons vraiment obtenir des explications détaillées de cette baisse des subventions à la Fondation Louis Lépine, en particulier concernant les colonies de vacances. Nous regrettons très sincèrement cette diminution des activités de la Fondation, alors qu'il est plus que jamais nécessaire de fidéliser le personnel de la Préfecture de police.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Représentante du Préfet de police, chers collègues.

Nicolas JEANNETÉ, je suis ravie que vous ayez compris le sens de mon intervention précédente. Je pense qu'on s'apprête à avoir des débats budgétaires passionnants concernant la Préfecture de police.

Cette convention est en effet l'occasion de parler de la Fondation Louis Lépine et je dois dire encore une fois que cette convention, qui arrive en novembre 2022 pour l'année 2022, qui s'accompagne d'une baisse de subvention, tout cela est tout de même un calendrier extrêmement pratique.

Confidence pour confidence, je vais vous dire pourquoi cela me tient particulièrement à cœur et pourquoi un tel intérêt pour les projets de délibération de la Préfecture de police. C'est parce que je suis moi-même petite-fille de gendarme et fille de C.R.S. Oui, je sais l'importance qu'ont, pour les filles et fils de policiers et policières, ces colonies de vacances, ces arbres de Noël, ces chèques vacances. Ce n'est pas seulement l'occasion de se retrouver dans des moments conviviaux, c'est aussi l'opportunité assez rare, y compris pour des enfants très jeunes, de partager et de parler ensemble d'angoisses et de peurs que l'on n'a pas quand nos parents n'exercent pas des métiers aussi exposés que peuvent l'être les policiers et les policières.

Donc le soutien de la Ville de Paris à la Fondation Louis Lépine me paraît absolument fondamental et je pense, chers collègues, qu'il faut que nous comprenions l'ampleur de ce que nous sommes en train de voter. Pour quelle autre association aurions-nous accepté une baisse de subvention aussi grande ? Pour quelle autre subvention, une baisse de 100.000 euros ne nous aurait pas semblée incongrue ? Dans quel autre budget, à part celui de la Préfecture de police, aurions-nous laissé tout cela faire ?

Tout cela est d'après moi lié à la structure du budget de la Préfecture de police, au manque d'intérêt démocratique, au peu de compte que finalement on demande à rendre. J'entends bien qu'il y a des expertises comptables, du côté de l'ordonnateur comme de d'adjudicateur, mais tout cela reste très éloigné de la vie publique et de l'espace public et politique parisien. Je crois extrêmement important que nous fassions changer tout cela, car si le budget spécial de la Préfecture de police était plus accessible et plus transparent, si notre contexte institutionnel était plus simple, plus clair, je crois que les choses se passeraient très différemment.

Néanmoins, concernant cette convention, puisqu'il s'agit ici de financer les activités de la Fondation Louis Lépine pour l'année 2022, malgré la baisse de cette subvention, mon groupe est plutôt enclin à voter la convention de financement.

Mais c'est peut-être à une condition et je vous propose ici une forme d'amendement, que la Fondation Louis Lépine s'engage dans cette convention à présenter un compte rendu d'emploi de la présente subvention, détaillant le décompte précis de son utilisation poste par poste, et particulièrement pour celui relatif à la participation aux frais de fonctionnement au plus tard le 26 février 2023.

J'aimerais aussi que l'on précise dans la convention que la Fondation Louis Lépine s'engage à présenter ce compte rendu pas uniquement à la Préfecture de police de Paris, mais également aux membres du Conseil de Paris, parce que cela remettra dans notre débat public et politique un sujet, ma foi, d'importance.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à vous, Madame la Directrice.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme cela a été rappelé, la Fondation Louis Lépine, reconnue d'utilité publique, est l'opérateur chargé de la mise en œuvre d'une partie de la politique d'action sociale de la Préfecture de police au bénéfice des agents relevant de l'Etat et de ceux relevant des administrations parisiennes.

La rénovation des statuts de la Fondation en mai 2016 a conduit à la contractualisation des relations de la Fondation avec ses tutelles. C'est dans ce cadre qu'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2020-2022 a été élaborée entre la Fondation, le Ministère de l'Intérieur et la Préfecture de police en sa compétence Ville.

Cette C.P.O.M., présentée au Conseil de Paris du 6 au 8 octobre 2020, a défini notamment les modalités de financement, en précisant les actions financées par le Ministère de l'Intérieur, celles par le budget spécial, ainsi que les activités financées sur fonds propres de la Fondation. Le budget spécial finance donc les colonies de vacances, l'arbre de Noël, les chèques vacances pour les agents des administrations parisiennes et il participe aux frais de fonctionnement à hauteur d'un tiers, les deux tiers restant financés par l'Etat.

Chaque année, un dialogue de gestion entre la Fondation Louis Lépine et les services de la Préfecture de police permet de déterminer le montant de la subvention à attribuer. Dans le cadre du dialogue de gestion organisé en septembre dernier, la Fondation a ainsi indiqué que le besoin de financement était moindre pour les colonies de vacances. C'est vrai que les deux dernières années ont occasionné une annulation de colonies liée au Covid et il y a peut-être une moindre demande des parents qui y mettent moins volontiers leurs enfants. C'est un besoin moindre également pour l'arbre de Noël, mais c'est vraiment lié à un reliquat de crédits de 2021, accompagné d'une négociation fructueuse sur le coût de cette activité, qui a permis de diminuer le coût. Il y a une légère augmentation

des besoins pour les chèques vacances et une augmentation des besoins en fonctionnement en raison de l'augmentation des coûts en 2022.

C'est bien l'ensemble de ces raisons qui a conduit à revoir à la baisse le montant de la subvention de 460.000 euros à 351.000 euros. Les montants de la subvention 2022, qui sont par ailleurs inscrits dans le projet de délibération de la décision modificative n° 1, reflètent en conséquence la réalité des besoins et de l'activité constatée par la Fondation. Ce n'est en rien une diminution de subvention sèche, c'est vraiment un ajustement à la réalité de l'activité de la Fondation qui est traduit par cette décision.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Directrice.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 128.

S'il y a d'autres membres du conseil d'administration, comme Nicolas NORDMAN, qu'ils se signalent. Ce n'est visiblement pas le cas, donc seul Nicolas NORDMAN ne participera pas au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Abstention du groupe "Les Ecologistes".

Le projet de délibération est adopté. (2022, PP 128).

2022 PP 130 - Cession à titre gratuit de véhicules au profit de la B.S.P.P.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si vous en êtes d'accord, il n'y a plus que deux projets de délibération et un vœu. Nous terminons la 3e Commission ce soir ? Quand je dis cela, cela veut dire que chacun y contribue.

Nous examinons le projet de délibération PP 130 : cession à titre gratuit de véhicules au profit de la B.S.P.P.

Comme la parole est à Vincent BALADI, je sais, je connais et j'apprécie son esprit de synthèse.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame la Représentante du Préfet de police, dans ce projet de délibération, nous sommes amenés à voter pour une convention de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et l'entreprise "Renault SAS" qui doit céder gratuitement des véhicules à des fins de formation, puis gérer leur recyclage en fin d'usage avec la société "Gaia".

Nous soutenons, bien sûr, ce dispositif, mais permettez-moi de vous alerter sur un sujet concernant la B.S.P.P.

La semaine dernière, à New York, 38 personnes sont décédées dans un incendie causé par une batterie lithium-ion. Selon le chef des pompiers de la ville, il s'agit du 200e incendie lié à une batterie électrique depuis le début de l'année. Le problème est qu'on retrouve ces batteries sur de petits engins urbains, comme les trottinettes ou les vélos qui sont le plus souvent entreposés de manière anarchique, y compris dans les cages d'escalier.

Or, si les batteries lithium-ion sont mal manipulées ou stockées, elles peuvent poser un risque de sécurité important. La rencontre entre des matériaux à haute densité énergétique et des électrolytes très inflammables peut engendrer une libération incontrôlée de l'énergie qu'elle a stockée, car dès que la chaleur générée dépasse le point de fusion du séparateur, une réaction en chaîne incontrôlable se produit appelée emballement thermique. Ces types de réactions en chaîne sont difficiles à contrôler et le feu peut se propager rapidement. Les pompiers en sont alors réduits à circonscrire le feu et à protéger les zones alentour.

Il y a, par conséquent, une réflexion à engager quant aux moyens alloués à la Brigade sur ces cas-là, des moyens techniques et humains, avec notamment des formations pour faire face à ce type d'incendie, sans oublier aussi la prévention en responsabilisant la population sur ces risques.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Représentante du Préfet de police, chers collègues, allez, passion Préfecture de police, une dernière pour la route !

Je pense que vous saurez reconnaître, et c'est à l'honneur de mon groupe et du travail que nous y faisons, que nous soutenons pleinement la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Nous sommes très attachés à son plan de

modernisation, nous suivons avec intérêt ses travaux et nous les remercions encore, souvent, toujours, pour le service effectué.

Mais là, il s'agit d'une convention proposée par la Préfecture de police de Paris et, une nouvelle fois, le modèle de la convention me laisse circonspecte. Pourtant, c'est joliment indiqué dans cette convention, le Préfet de police agit au nom et pour le compte de la Ville de Paris. Au nom et pour le compte de la Ville, il y a quelques précisions que j'aimerais que l'on nous apporte.

Pour vous exposer brièvement l'objet de la convention, tel que je le comprends, la société "Renault" donne des voitures à la B.S.P.P., notamment pour qu'elle puisse s'entraîner aux techniques de découpe, de désincarcération, etc. Ce qui me dérange, c'est d'abord que l'on n'a pas le nombre de véhicules concernés. On ne sait donc pas quel est le montant valorisable, puisque l'article 3 nous expose finalement que la contrepartie de cette convention est la valorisation financière du don en nature via un système de reçus fiscaux.

Là où je suis encore plus étonnée, c'est l'article 5 sur la confidentialité de cette convention : "Les parties s'engagent à conserver une stricte confidentialité concernant la présente convention, ainsi que tout document, information donnée, image, dessin ou graphique, quel qu'en soit le support, qu'elles pourront échanger ou dont elles disposent à l'occasion de son exécution".

S'il s'agit de ne pas publier des images, des documentations sur les opérations d'entraînement de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, je le comprends parfaitement, mais présenter une convention en Conseil de Paris, tout en disant qu'elle doit rester confidentielle, c'est un peu étrange.

J'aimerais donc des précisions sur ces points.

J'en profite pour redire que, très régulièrement, nous avons des conventions qui ne sont pas normées qui nous sont présentées par la Préfecture de police de Paris. Ce sont notamment des conventions qui abordent de manière très large la possibilité des contreparties en termes d'image, qu'il s'agisse de la Ville, de la Préfecture et surtout de la B.S.P.P. Il serait donc de bon ton d'avoir un bilan annuel de ces conventions et des contreparties auxquelles elles ont donné lieu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Nicolas NORDMAN, vous avez la parole.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Juste un mot pour réagir à l'intervention de Vincent BALADI. Je serai certainement moins technicien que lui sur le sujet de l'emballement thermique des batteries, mais c'est effectivement un sujet de préoccupation pour les pompiers de Paris.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le général de la Brigade très récemment de ce sujet. Rappelons-nous d'ailleurs qu'il y avait eu deux incendies importants de batteries de bus dans les rues parisiennes. Ils ont été évidemment circonscrits par les pompiers de Paris, mais de façon extrêmement difficile. Le sujet était notamment de ne pas pouvoir les éteindre sur place mais de pouvoir les isoler pour qu'ils s'éteignent par eux-mêmes.

C'est un vrai sujet de préoccupation et je sais que les pompiers sont très mobilisés sur cette question.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame la Directrice du cabinet.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, simplement pour préciser un peu les choses et répondre à différents points qui ont été soulevés.

Suite à l'incendie de Notre-Dame de Paris, la Brigade a pu bénéficier de dons. Elle en bénéficie de toute manière régulièrement, en espèces ou en nature, pour assurer son activité et elle a notamment pu s'équiper d'un bras articulé de grande hauteur.

Elle bénéficie également de dons en nature, comme je le disais, qui sont utilisés pour assurer la formation des sapeurs-pompiers. En 2022, le Conseil de Paris a ainsi déjà pu examiner la convention de don d'une porte pédagogique par l'"Association pour le crédit et l'épargne des fonctionnaires de Paris" ; je le mentionne pour mémoire.

L'entreprise "Renault" souhaite poursuivre un partenariat antérieur, qui date de 2013, en donnant à la Brigade gratuitement des véhicules pour assurer la formation du personnel en matière de secours à victimes lors des accidents de la circulation, ainsi que pour la mise en pratique de recherche de risques sur des modèles de véhicules de conception récente, en vue notamment d'optimiser les techniques de désincarcération. La convention pour ces dons inclut le sous-traitant de l'entreprise "Renault SAS" en matière d'élimination des véhicules, qui interviendra en fin d'utilisation des véhicules par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Sur l'emballement thermique, ce sujet nous est effectivement remonté. C'est un sujet de préoccupation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et des réflexions sont en cours entre la B.S.P.P. et le laboratoire central de la

Préfecture de police pour travailler dessus, prévenir et également dans la formation des sapeurs-pompiers sur cette thématique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 130.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Abstention du groupe "Les Ecologistes".

Le projet de délibération est adopté. (2022, PP 130).

2022 SG 85 - Convention-cadre entre la Ville de Paris et l'association "Protection civile Paris Seine".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 85. Il s'agit d'une convention-cadre entre la Ville de Paris et l'association "Protection civile Paris Seine". C'est le projet de délibération qu'évoquait tout à l'heure Nicolas NORDMAN et qui lui permettra évidemment de s'exprimer.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, Madame la Représentante du Préfet de police, mes chers collègues, la "Protection civile Paris Seine" a été créée en 1997 et regroupe les associations locales de protection civile. Elle a pour objet de mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose en vue d'assurer la protection des populations civiles.

Cette association compte plus de 1.500 bénévoles répartis en 39 antennes, dont 15 à Paris. A titre d'exemple, avec Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement, nous avons aidé à la création de l'antenne de notre arrondissement, il y a maintenant cinq ans.

Avec des moyens matériels importants issus principalement du mécénat et des aides de la Ville - véhicules, brancards, barnums, matériels de secours -, la "Protection civile" intervient dans trois domaines d'activité : la formation au secourisme avec un objectif de 8.000 formations par an pour sensibiliser aux gestes qui sauvent, l'action solidaire et sociale - maraudes, collecte de denrées alimentaires notamment - et enfin les permanences premiers secours en appui du Samu et de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris pour le service de secours public. A ce titre, saluons les bénévoles de la "Protection civile" qui effectuent une mission de service public capitale pour les Parisiens.

Pour les soins d'urgence, je profite de ce projet de délibération pour parler d'un sujet d'actualité qui ne nous a pas laissés insensibles. Les nombreux cas de bronchiolite chez les nourrissons et enfants avec la gestion tardive par le Gouvernement de ce virus très contagieux. En effet, au cours de la semaine du 17 octobre, 4.311 enfants sont passés aux urgences pour une bronchiolite et 1.405 ont dû être hospitalisés. C'est bien en Ile-de-France que la situation a été la plus préoccupante et elle l'est toujours : 31 enfants ont été transférés vers une autre région, dont un nourrisson de 20 jours seulement.

Grâce à l'alerte des pédiatres et la pétition signée par 7.000 soignants et remise à l'Élysée le 2 novembre dernier, le Gouvernement a enfin commencé à prendre au sérieux cette alerte et a mis les premiers moyens dans nos hôpitaux, afin de soigner nos enfants et pour éviter que des nourrissons se retrouvent hospitalisés en province, loin de leurs parents.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Nicolas JEANNETÉ a la parole.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Juste quelques mots, Monsieur le Maire.

D'abord, au nom du groupe Changer Paris, je voudrais saluer, rendre hommage à la "Protection civile", à ses 900 bénévoles et à leur grande disponibilité. Au nom de tous les élus, en tout cas de notre groupe, bravo et merci. Ils sont nos partenaires quasi quotidiens. Il n'y a pas un événement sportif, culturel ou associatif à Paris sans que l'on fasse appel à la "Protection civile".

Hormis la maîtrise du feu, ces bénévoles possèdent des compétences identiques à celles des pompiers. A l'approche des Jeux olympiques et de la Coupe du Monde de rugby, à un moment où l'on sait que la Brigade de sapeurs-pompiers est quasiment au maximum de son seuil d'interventions, à cause notamment du nombre croissant de premières interventions de premiers secours notamment pour remplacer un hôpital en crise et les urgences, j'aimerais que l'on s'interroge sur une implication plus grande, plus officielle de la "Protection civile", en collaboration avec les sapeurs-pompiers dans les événements à venir à Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nicolas NORDMAN, c'est à vous, Monsieur le Maire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Je voudrais remercier bien sûr les deux intervenants, et remercier également Éric LEJOINDRE, le maire du 18e arrondissement, pour sa grande patience, puisque j'avais annoncé tout à l'heure que je lui répondrai et je le fais de manière différée.

Sur ce projet de délibération, qui est une réactualisation de la convention-cadre passée avec la "Protection civile" en 2007, c'est bien sûr l'occasion pour moi de rappeler ce qu'est la "Protection civile Paris Seine" qui compte plus de 1.500 bénévoles répartis dans 39 antennes, dont 15 à Paris. Et c'est aussi l'occasion de remercier de manière extrêmement chaleureuse l'ensemble des bénévoles et les professionnels qui interviennent en son sein, puisque la "Protection civile" mène des actions qui sont parfaitement indispensables à notre vie collective.

L'association intervient dans trois domaines : les opérations de secours, la formation au secourisme, et les actions sociales et solidaires. A la Ville de Paris, nous avons accentué depuis quelques années notre soutien à cette association, notamment avec la mise à disposition de locaux. On l'a dit tout à l'heure concernant le 18e arrondissement.

Cette nouvelle convention permet donc de formaliser l'intensification de ce partenariat de la Ville avec la "Protection civile", le soutien financier, les mises à disposition de locaux, ainsi que les subventions compensatrices de loyers.

Puis c'est un certain nombre de projets menés par la "Protection civile", comme le projet "Gestes qui sauvent", mais aussi plusieurs temps forts auxquels elle participe, que ce soit les forums dans les mairies d'arrondissement ou toute une série de grands événements, comme Paris Plages.

La salle de commandement opérationnel de Paris rattachée à la police municipale fait aussi très régulièrement appel à la "Protection civile" pour pouvoir apporter secours et soutien lors de crises et sinistres.

La "Protection civile" est également - il faut le dire et le souligner - engagée parfois dans des événements tragiques. Nous avons célébré - si on peut dire les choses ainsi - il y a quelques jours, l'anniversaire des attentats. Je crois qu'il faut nous rappeler que la "Protection civile" a été présente avec ses bénévoles. Nous avons eu l'occasion dimanche de les saluer, puisqu'ils sont là tous les ans, à nos côtés dans ce moment qui est chaque année extrêmement difficile, et difficile d'abord pour les victimes.

La "Protection civile" est là lors des événements exceptionnels, mais également pour des activités beaucoup plus quotidiennes, en lien avec le Samu de Paris, avec le 115 également pour aller à la rencontre, lors de maraudes, des personnes les plus démunies.

Les formations aux premiers secours sont aussi un axe majeur. C'est absolument indispensable pour pouvoir développer cette culture du secourisme qui peut à tout moment de la vie intervenir et bien entendu sauver des vies.

Le travail de la "Protection civile" est donc absolument fondamental et ce projet de délibération, qui formalise les liens que nous avons avec cette grande institution, est un projet de délibération important que je vous invite, chers collègues, évidemment à adopter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'imagine que vous ne souhaitez pas intervenir. Merci, Madame la Directrice.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération SG 85.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, SG 85).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au renforcement de la vidéo-protection dans le 17e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons à un vœu non rattaché qui nous permettra de conclure cette séance d'aujourd'hui. Il s'agit du vœu n° 32 relatif au renforcement de la vidéo-protection dans le 17e arrondissement.

Qui le présente ? Monsieur PÉCHENARD, c'est à vous.

M. Frédéric PÉCHENARD. - Monsieur le Maire, Madame la Directrice, mes chers collègues, dans le cadre du Plan parisien de déploiement de caméras de vidéo-protection, la mairie du 17e a obtenu une installation de trois nouvelles caméras, porte de Saint-Ouen, rue des Tapisseries et boulevard de Reims, d'ici 2023.

Pourtant, aux yeux de l'équipe municipale, plusieurs autres sites sont tout aussi prioritaires et nécessiteraient de bénéficier de l'installation de caméras. Je pense notamment à la place Françoise-Dorin, la rue de Saint-Marceaux, la rue Louis-Loucheur et la rue Legendre. L'actualité récente rend malheureusement encore plus impératives ces caméras.

Je pense aussi au quartier de la porte Maillot qui doit être mieux sécurisé, notamment d'ici l'été 2024 dans la perspective de l'accueil des Jeux olympiques. Vous le savez, le Palais des Congrès doit en effet accueillir le centre principal de presse. Il est, par conséquent, nécessaire que notre demande pour implanter une caméra de vidéo-protection à proximité soit entendue.

C'est pourquoi, avec ce vœu, nous sollicitons de nouveau l'installation de cette caméra et nous demandons par la même occasion un nouveau plan de vidéo-protection pour tous les quartiers du 17e pour un déploiement dans l'année 2023.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric PÉCHENARD, pour la présentation de ce vœu n° 32.

La parole est à Nicolas NORDMAN pour vous donner l'avis de l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'indique d'emblée que j'émettrais pour ce vœu un avis favorable parce que nous avons abordé le sujet et la situation aujourd'hui dans le 17e arrondissement nécessite que nous puissions regarder de manière extrêmement précise la demande qui est formulée.

Nous aurons, lors du débat du prochain Conseil de Paris, un projet de délibération global cadre avec la Préfecture de police sur le plan parisien d'installation de caméras. Je proposerai aux élus du 17e arrondissement, si vous en êtes d'accord, que nous puissions rediscuter de manière extrêmement précise de la localisation des caméras que vous proposez dans votre vœu, parce que certaines ne relèvent pas du Plan parisien de vidéo-protection. Vous l'avez vous-même indiqué, certaines de ces caméras, notamment une, relèvent plutôt du plan lié aux Jeux olympiques qui est en cours d'élaboration.

Je suis favorable à adopter ce vœu comme un vœu de principe, sans pour autant nous lier sur les localisations précises. Je proposerai que nous puissions en rediscuter avec le maire du 17e arrondissement, comme nous l'avons fait et comme je l'ai fait d'ailleurs avec tous les maires d'arrondissement, dans la perspective de discussions du plan qui sera présenté au prochain Conseil de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Madame la Directrice, la parole est à vous.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, simplement pour compléter.

Effectivement, le prochain Conseil de Paris sera l'occasion de voter l'avenant à la convention P.V.P.P. et notamment de valider la liste d'une soixantaine de caméras, dont les implantations avaient été travaillées avec les mairies d'arrondissement, les commissariats et le cabinet du Préfet de police ces derniers mois.

Au-delà de cela, pour répondre à votre question précisément sur le quartier de la porte Maillot, cette caméra ne figure pas, dans la perspective des J.O.P. 2024, sur la liste de celles prévues. Par ailleurs, on a peut-être un souci technique d'installation en raison des chantiers porte Maillot.

Néanmoins, compte tenu de la rixe qui s'est tenue la semaine dernière et de la mort dramatique du jeune dans le 17e arrondissement, le Préfet de police souhaitait répondre qu'il proposerait l'installation d'une caméra tactique dans le 17e arrondissement en plus de celles prévues par la convention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Si j'ai bien compris, vous donnez un avis favorable à ce vœu ?

Rien ne m'embête, surtout dans la fonction qui est la mienne, mais comme il y a ici des collègues qui président la séance, qui ont des indications de vote et où c'était en l'occurrence le contraire que j'avais sous les yeux, c'est pour cela que je souhaitais que vous le précisiez.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Je vais faire non pas une explication de vote mais une explication d'avis favorable. Je l'ai dit dans mon intervention, j'émets un avis favorable de principe, toutefois je souhaite avoir une discussion avec le maire du 17e sur les localisations précises. C'est donc un avis favorable mais qui n'emporte pas d'installation sur les lieux qui ont été indiqués.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Donc un avis favorable de principe.

J'ai une demande d'explication de vote de Raphaëlle RÉMY-LELEU pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Mais quel accueil, chers collègues ! N'ayez crainte, ce sera court.

Nous sommes, pour le groupe "Les Ecologistes", assez surpris de cet avis favorable. D'ailleurs un autre point d'étonnement, c'est la mention qui est faite, par les collègues du 17e arrondissement notamment, d'un avis qui aurait été voté à l'unanimité du Conseil de Paris l'année dernière. Je tiens à vous repréciser la position de mon groupe qui n'a jamais été pour la vidéosurveillance comme l'alpha et l'oméga des politiques de sécurité sur l'espace public…

C'est encore l'appel de la gamelle, décidément cela vous tient !

L'installation de vidéosurveillance n'est jamais une manière de résoudre mais plutôt souvent de déplacer les problèmes.

Nous voterons donc contre ce vœu et nous nous étonnons un peu d'apprendre ainsi que le prochain Conseil de Paris sera invité à examiner, voire à délibérer, sur un projet-cadre concernant la vidéosurveillance à Paris. Je crois que ce sujet mérite d'être examiné de manière suffisamment longue et détaillée pour ne pas le faire en même temps qu'un Conseil de Paris budgétaire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 32 du groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ? Le groupe "Les Ecologistes".

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2022, V. 265).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chers collègues, je suspends la séance. Je vous souhaite une bonne soirée et elle reprendra demain matin à 9 heures. Nous avons fini les dossiers de la 3e Commission et nous pourrons, après les deux débats organisés de la matinée, commencer la 4e Commission.

Bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 15 novembre 2022 à vingt-et-une heures vingt-cinq minutes, est reprise le mercredi 16 novembre 2022 à neuf heures dix minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien, mes chers collègues, bonjour.

2022 DLH 244 - Communication. - Stratégie "développement et amélioration de l'offre de logement 2035".

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un moratoire sur la transformation de logements libres en logements sociaux.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un changement de paradigme : d'une politique du tout logement à une politique de l'habitat.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci de reprendre cette séance avec un débat organisé, prévu en conférence d'organisation, sur le développement et l'amélioration de l'offre de logement, objectif 2035. Il s'agit du projet de délibération DLH 244.

Evidemment, les temps de parole de chacun des orateurs, chacune des oratrices, intègrent la présentation des vœux ou amendements.

Je vais introduire ce débat sur ce sujet essentiel.

Avant toute chose, je voudrais vraiment remercier très chaleureusement Ian BROSSAT pour le travail qu'il fait avec beaucoup de détermination, d'intelligence et de force, pour porter cette ambition, une ambition qui est aussi, je dirais, identitaire de notre majorité, et ce, depuis plus de vingt ans maintenant.

Se loger, c'est une nécessité pour vivre dignement ; c'est aussi un droit fondamental inscrit au cœur de notre pacte républicain. Evidemment, à Paris, le logement est un enjeu crucial tant le marché dans notre ville est un

marché en tension. Cette tension extrême crée, on le sait, une injustice terrible car ce sont souvent celles et ceux qui travaillent pour notre ville, les familles parisiennes les plus modestes, les premières lignes, qui se voient contraints et forcés de s'installer beaucoup plus loin, voire de quitter la Capitale.

Bien sûr, cette réalité nous est insupportable. C'est pourquoi nous mettons depuis 2001 - plus de vingt ans ! - le logement au cœur de notre action municipale.

Depuis plus de vingt ans, nous menons ainsi une politique du logement, qui est qualifiée de très ambitieuse, pour aider nos concitoyens à se loger, et donc à avoir le droit de vivre sa vie dignement, de s'émanciper, d'élever ses enfants dans notre ville.

Grâce à cette action, laquelle part évidemment d'un choix politique, d'un choix de gestion, puisque nous avons investi beaucoup, et nous allons continuer…

De ce choix politique, nous avons…

D'ailleurs, il fait l'objet de différences qui justifient, justement, un débat démocratique nourri.

Nous avons atteint, en janvier 2021, 22,4 % de logements sociaux contre 13,1 % en 2001. Aujourd'hui, nous sommes très proches des 25 %, c'est-à-dire du taux fixé par la loi S.R.U. que nous appliquons - parce que nous appliquons la loi -, avec des logements qui sont d'ores et déjà financés et très prochainement livrés.

"Paris, à 25 % de logements sociaux". Celles et ceux qui pourraient avoir la mémoire courte pourraient se replacer vingt ans en arrière : cette affirmation n'allait pas de soi tant l'effort à faire était important - et pourtant, c'est un engagement tenu !

C'est colossal, nous le savons, mais nous ne pouvons bien sûr pas nous arrêter là car, cette politique du logement pour tous, nous voulons lui donner un nouvel élan à l'aune aussi de notre expérience et des transformations parisiennes, un nouvel élan pour aller plus loin.

C'est pourquoi - bien sûr, au-delà des obligations légales, puisque c'est pour nous une obligation morale, c'est une obligation sociale, c'est une obligation économique, c'est une obligation écologique - nous voulons adapter notre politique aux réalités parfois très changeantes du territoire parisien.

Répondre aux 260.000 demandeurs de logement. Oui, Paris reste très attractive : 260.000 personnes veulent soit venir à Paris, soit pouvoir bénéficier d'un changement de logement dans Paris.

Lutter contre le caractère extrêmement excluant du marché privé du logement.

Et prendre à bras-le-corps, aussi, le sujet des passoires thermiques et de la précarité énergétique. Là, je veux aussi remercier Jacques BAUDRIER, mais nous aurons l'occasion d'en reparler plus amplement tout à l'heure.

Avec Ian BROSSAT, avec mon équipe d'adjoints, avec les maires d'arrondissement, de la majorité notamment, mais aussi de l'opposition, je veux remercier l'ensemble - politique, administration et bailleurs sociaux - pour le travail sous la houlette de Ian BROSSAT et pour la détermination qui nous anime.

Réaffirmer aujourd'hui notre volonté de proposer un logement pour tous adapté à la diversité des besoins des Parisiennes et des Parisiens, tel est l'enjeu de cette communication Stratégie "Logement 2035".

Cette stratégie que nous présentons pour fixer le cap de cette politique, je le redis, à la croisée des politiques de solidarité et en faveur de la transition écologique, mais aussi du dynamisme économique de notre ville, porte trois ambitions.

D'abord, nous devons mieux réguler le marché parisien. Je parle bien sûr du marché privé. Mieux réguler, cela veut dire : à travers l'encadrement des loyers, pour lequel nous nous sommes battus, et on voit combien il fallait se battre parce que c'est un outil essentiel, justement, par rapport aux marchés privés. Cet encadrement des loyers a été mis en place après une très lourde bataille juridique, mais aussi par une lutte résolue contre le développement effréné des meublés touristiques qui participent à la spéculation et qui soustraient, nous le savons, de très nombreux logements du parc parisien. C'est ainsi que nous allons continuer à lutter contre la flambée des prix ; les résultats sont là. Comme nous l'avons toujours fait, nous continuerons aussi à mener les batailles nécessaires pour rendre le marché plus juste et plus solidaire.

Ensuite, nous devons encore développer une offre de logement avec un objectif de 40 % de logements publics à horizon 2035 : 30 % de logements sociaux, dans sa définition parisienne, qui intègrent des classes moyennes, mais aussi 10 % de logements dits "abordables" qui sont à 20 % en dessous du prix du marché, que nous connaissons et que nous avons inventés, initiés, à Paris, et qui sont des logements absolument indispensables.

J'étais hier soir avec Anne SOUYRIS dans le service pédiatrique de l'hôpital Robert-Debré en discussion avec Rémi SALOMON, le président de la Commission médicale d'établissement et les médecins, infirmières de ce service, qui est un service sous très forte tension. Au passage, l'effondrement de l'hôpital, ce n'est pas simplement un mot ; c'est une réalité, malheureusement. Evidemment que la question du logement abordable pour les agents publics de première ligne, notamment les infirmières, les aides-soignants, les aides-soignantes, est un sujet crucial sur lequel

nous reviendrons pour ouvrir encore plus, comme pour les policiers, comme pour nos propres agents qui sont soumis à des horaires atypiques.

Il faut donc agir sur les différents segments du parc de logement.

Cela est indispensable, aussi, pour permettre aux ménages d'évoluer dans leur parcours de vie, au fil des différentes étapes de leur vie, et prendre en compte la diversité des situations.

Concrètement, cette ambition va passer par trois leviers.

D'abord, le rythme de production de logement. Il ne fléchira pas. Nous devons retrouver le niveau de production des années 2015 à 2017, même si, dans notre pays, le quinquennat 2017-2022 a été une catastrophe du point de vue de la construction de logements publics et privés. Ce n'est pas moi qui le dis ; toutes les analyses sont là pour l'attester. En tous les cas, cela a été une catastrophe.

Dans cette catastrophe, nous avons essayé de tenir, même si, bien sûr, nous sommes à Paris dans un contexte de raréfaction foncière et d'épuisement généralisé de la filière de production de logements. Par conséquent, l'investissement massif que nous garantissons via le compte foncier logement - un sujet que nous portons avec Ian BROSSAT sans avoir trop besoin que l'on nous pousse - est essentiel. C'est d'ailleurs, dans le premier mandat 2014-2020, 3 milliards d'euros d'investissement ; cela a été le plus gros volume d'investissement de la Ville que nous avons décidé, parce que nous avons fait ce choix politique.

Nous allons donc évidemment non seulement continuer, mais accélérer cet investissement, cet investissement massif que nous allons garantir pour notamment permettre la transformation d'une partie du foncier existant en logements sociaux. C'est essentiel.

D'ailleurs, la révision en cours du P.L.U. vers un P.L.U. bioclimatique est aussi une opportunité évidente pour nous inciter à aller plus loin et accompagner la transformation du bâti existant pour produire des logements et, bien sûr, "a fortiori", des logements publics. Cela doit bien sûr nous permettre aussi de veiller à la qualité et au confort des logements.

Ensuite, nous devrons également décupler nos efforts en faveur du logement des classes moyennes en produisant massivement, comme je l'ai dit tout à l'heure, des logements abordables. C'est d'ailleurs dans cette optique que nous avions créé en 2020 la Foncière de la Ville de Paris - c'est un engagement de campagne, engagement tenu - chargée du développement de logements en accession sociale dont le succès massif nous encourage bien sûr à poursuivre nos actions et à aller plus loin. Comment ? L'expérience nous permet de faire cette proposition : en déployant plus largement la location abordable et protégée des dysfonctionnements du marché privé.

Pour cela, et pour avancer plus vite vers la création et vers l'augmentation de ce parc public, nous allons créer une nouvelle foncière du logement social et abordable. Nous allons indiquer dans les objectifs qu'il s'agit bien d'aller vers la création de ce logement abordable. Cet outil sera axé en priorité, parce que c'est aussi le sujet pour notre ville, sur la transformation des locaux d'activité en logement. Vous savez combien ce sujet est complexe car il se heurte à des réglementations, à des coûts, à une fiscalité qui n'est aujourd'hui pas suffisamment incitative, et nous nous sommes aussi beaucoup battus auprès des parlementaires pour faire en sorte qu'il y ait toutes les incitations à pouvoir mieux transformer et plus rapidement des bureaux en logements. Cela a donc à voir aussi avec le P.L.U. qui viendra en discussion dans notre Assemblée.

Tout cela nous permettra de multiplier notre production, de la diversifier, pour atteindre un objectif de 40 % de logements publics.

J'entendais ici et là des critiques sur cet objectif. Mon modèle, notre modèle, c'est Vienne, la ville de Vienne, en Autriche, ville qui est d'ailleurs dirigée par des sociaux-démocrates et des coalitions de gauche, d'écologistes, autour des sociaux-démocrates depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale ; ville dans laquelle cet objectif de 40 % de logements abordables est très largement atteint ; ville dans laquelle on vit bien ; ville qui a également intégré cette proximité - ville du quart d'heure, on pourrait dire aussi - entre là où on habite et là où on travaille pour réduire les déplacements, les émissions de gaz à effet de serre, l'usage des véhicules qui polluent. Cette ville est un modèle sur cette question du logement. Nous nous en inspirons et travaillons avec elle très étroitement.

Enfin, nous devons bien sûr continuer à adapter nos logements aux différents besoins qui peuvent coexister, encourager toujours plus la mixité sociale dans tous les quartiers, partout dans Paris. Nous devons faire converger nos politiques en matière de logement, de solidarité, de santé, en direction des jeunes, des aînés, et aussi bien sûr des personnes en situation de handicap. En lien avec la ville du quart d'heure dont je viens de parler, nous devons aussi réfléchir aux manières de mieux répondre aux différents besoins des Parisiennes et des Parisiens autour de chez eux. D'ailleurs, ce thème de la ville du quart d'heure a été repris par "ONU Habitat", c'est-à-dire l'Agence onusienne qui, à l'échelle mondiale, s'occupe des questions relatives à l'habitat. Nous ne pouvons qu'être fiers de voir que Paris, là aussi, inspire et est un fer de lance sur ces sujets, pas simplement sur le territoire national, mais aussi reconnu à l'international.

Le dernier point que j'aimerais évoquer avec vous, c'est évidemment la rénovation énergétique des bâtiments. Nous y reviendrons plus profondément tout à l'heure, mais c'est un sujet crucial pour l'avenir et sur lequel nous devons redoubler d'efforts, bien sûr, pour faire respecter notre trajectoire de neutralité carbone tant nous savons combien le logement est un des plus grands défis écologiques ; ensuite, pour lutter contre la précarité énergétique qui touche toujours en premier les ménages les plus pauvres.

Le parc parisien représente aujourd'hui 35 % de la consommation énergétique du territoire. C'est pourquoi la transition environnementale du parc social déjà engagée doit se poursuivre et s'accélérer, comme je l'ai dit hier lors du débat d'orientations budgétaires, avec bien sûr le soutien financier de la Ville. Dans le même temps, une action résolue doit aussi être menée au niveau du parc privé. C'est l'objectif de cette politique "Eco-Rénovons" qui doit permettre d'accompagner d'ici 2030 la rénovation de 40.000 logements par an. L'interdiction de louer les logements les plus énergivores, instaurée par la loi Climat Résilience, est aussi un levier très utile, que nous avons soutenu, pour lutter contre la précarité énergétique.

Il faudra aller plus loin grâce à des incitations et un accompagnement efficace pour éviter que cette interdiction ait au final un effet encore plus excluant, en sortant un grand nombre de logements du parc locatif privé et en recréant ce que nous avons résorbé à Paris : du mal-logement, de l'habitat insalubre, que nous avons réussi à éradiquer à Paris, notamment dès le début de notre précédente mandature, avec les 1.500 immeubles - non pas "logements", mais "immeubles" - que nous avons traités. D'ailleurs, nous accompagnons aujourd'hui nos collègues au sein de la Métropole pour faire aussi ce travail.

Mes chers collègues, cette stratégie est ambitieuse. C'est un projet politique à part entière. Nous la respecterons pour être à la hauteur des défis du dérèglement climatique, et pour permettre à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens de se loger dignement, là où ils travaillent, là où ils ont envie de vivre.

Justice sociale, lutte contre les inégalités et écologie, telle est notre boussole. Cela se lit précisément dans cette politique que nous conduisons en matière de logement. Vous pouvez compter sur nous.

Je remercie à nouveau très chaleureusement Ian BROSSAT ainsi que Jacques BAUDRIER, mais aussi toute l'équipe municipale et, bien sûr, le Secrétariat général de la Ville et la DLH. Nous allons non seulement poursuivre, mais amplifier, vous l'avez compris, le sens de ce message.

Je vous remercie.

Nous passons au débat.

Le premier orateur est Éric PLIEZ, Monsieur le Maire du 20e arrondissement, pour le groupe Paris en commun.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Madame la Maire, la communication qui nous est présentée ce matin réaffirme avec force les priorités municipales que sont les droits à la ville et au logement pour les classes populaires et moyennes, et notre volonté de proposer des logements abordables aux familles, aux jeunes, aux travailleurs essentiels qui font vivre la cité et nos services publics au quotidien.

Avec 110.000 logements sociaux produits depuis 2001, je veux saluer la pugnacité et le travail réalisé par Ian BROSSAT, et la mobilisation des équipes de la DLH et des bailleurs qui permettent aujourd'hui à Paris d'atteindre les objectifs de la loi S.R.U. avec 24,7 % de logements sociaux dans un contexte contraint, marqué par la rareté du foncier disponible et les désengagements de l'Etat qui fragilisent le mouvement H.L.M.

Pour autant, la situation reste critique, et je pense qu'aucun maire présent ici ne pourra nier cette situation : 260.000 demandeurs de logements, des jeunes qui souhaitent décohabiter de chez leurs parents, des familles qui n'ont plus les moyens d'accéder ou de se maintenir dans le parc privé, des travailleurs essentiels contraints de vivre en grande couronne, un nombre élevé de personnes sans-abri ou qui peinent à sortir des structures d'urgence.

Alors, oui, nous devons amplifier les efforts pour produire des logements abordables par la construction neuve et la transformation du bâti existant.

Je salue à ce titre l'ambition d'atteindre 40 % de logements publics, dont 30 % de social en 2035, et vous assure de la pleine mobilisation, notamment, des équipes de Paris Habitat pour tenir ce cap.

La rareté du foncier, la dureté de la spéculation immobilière nous obligent à utiliser tous les leviers disponibles pour tenir cet objectif : préemption, mobilisation du foncier municipal et étatique, renforcement des servitudes en faveur du logement social, et définition de zones d'hyperdéficit dans le futur P.L.U. bioclimatique. J'insiste sur l'importance du nouveau P.L.U. qui devra concilier urgence climatique et production de logements abordables décarbonés.

La pénurie de logements sociaux et la flambée ces dernières années du marché libre ne font que repousser toujours plus loin des centres-villes et des lieux de travail les classes populaires et moyennes, avec les conséquences sociales et écologiques que nous connaissons. La transition écologique que nous portons ensemble est donc indissociable du droit au logement.

Pour tenir ce cap, cette communication nous propose de recentrer la production sur le bâti existant par des opérations d'extension, de transformation ou de conventionnement des immeubles - une politique active de préemption et de transformation de bureaux en logements. La création d'une foncière du logement social et abordable nous y aidera probablement.

Si le logement abordable est un levier majeur de soutien au pouvoir d'achat des plus modestes, il est aussi un outil puissant de mixité sociale. Dans ce sens, nous devons assurer une mixité des opérations entre le locatif social, le logement intermédiaire et l'accession sociale à la propriété, en particulier dans les quartiers populaires. Le développement du bail réel solidaire par le biais de la Foncière devrait nous y aider.

Nous devons aussi continuer à rééquilibrer l'offre de logements sociaux entre les arrondissements, notamment vers l'ouest de Paris, même si cela a un coût qu'il faut assumer.

La proposition de moduler les loyers à la relocation en favorisant les bas niveaux de quittance dans les quartiers carencés permettra sans doute une politique de peuplement plus équilibrée entre les quartiers.

L'accès aux logements est aussi une étape essentielle pour sortir de la grande exclusion. Sur les dix dernières années, 5.000 places temporaires ou définitives d'hébergement ont été créées dans le patrimoine de la Ville et des bailleurs, ainsi que 1.800 logements et résidences sociales, dont 800 en pensions de famille pour les personnes en sortie de rue. Dans le 20e arrondissement, nous accueillerons d'ici la fin de la mandature deux nouvelles résidences sociales dédiées aux femmes en situation de précarité et victimes de violences. L'engagement de création d'une pension de famille par arrondissement et du développement du P.L.A.-I. adapté à bas niveau de quittance doivent être tenus pour développer à Paris une véritable stratégie du "Logement d'abord" qui sorte les personnes des structures d'urgence ou de mise à l'abri.

Je conclurai sur l'importance des engagements pris par la Ville en faveur de la rénovation des logements - vous l'avez dit, Madame la Maire - dans le cadre du "Plan Climat" avec l'objectif de réduire de 35 % la consommation d'énergie dans le parc social et de rénover 40.000 logements privés à partir de 2030. A titre d'exemple, 200 millions d'euros sont investis dans la rénovation thermique des logements H.B.M. des portes du 20e - 200 millions ! - avec de nombreuses opérations déjà engagées qui vont permettre de réduire les émissions de carbone et de baisser la facture énergétique des ménages.

L'opération "Eco-Rénovons" qui accompagne les propriétaires privés dans leurs rénovations connaît une belle dynamique. Cependant, je ne peux que regretter la faiblesse des engagements financiers du Gouvernement : quand 12 millions de personnes souffrent en France de précarité énergétique, seulement 100 millions ont été ajoutés au budget 2023 de l'Etat sur la rénovation pour ce qui devrait être une grande priorité du pays ; quand les associations telles que la "Fondation Abbé-Pierre" ou le "Secours catholique" demandent, dans une tribune récente, 5 milliards pour rénover 700.000 logements. Les boucliers tarifaires et chèques énergie doivent être améliorés et réévalués pour aider les ménages les plus en difficulté.

La gravité de la situation nous oblige à être ensemble à la hauteur des urgences sociales et climatiques.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Maire, pour ce propos, vous qui connaissez si bien cette réalité et qui avez aussi apporté toute votre compétence professionnelle sur cette question du logement en intégrant cette belle équipe d'élus en tant que maire du 20e.

Mme Rachida DATI, présidente du groupe Changer Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous aussi, nous connaissons la problématique du logement. Il n'y a pas que…

Effectivement, je reconnais à Éric PLIEZ sa connaissance, mais nous aussi !

Je pourrais commencer mon propos, finalement, par la conclusion. Un logement municipal pour tous : avec quel argent, sur quel foncier ?

On n'en est plus à une promesse non tenue de plus - la récente augmentation des impôts en est encore l'exemple - car quelle est la situation présente ?

D'ailleurs, ce que vient de dresser Éric PLIEZ est un réquisitoire contre le bilan de votre première mandature. Depuis dix ans, près de 15.000 Parisiens fuient la Capitale chaque année. Ils sont obligés de déserter une ville qu'ils aiment pourtant. Voilà le bilan, c'est votre bilan : l'écœurement et la fuite !

Seuls 33 % des ménages parisiens sont aujourd'hui propriétaires occupants. Votre objectif est finalement qu'il n'y en ait plus aucun.

Sous votre mandature, Paris est devenue une ville de passage et, comme ce n'est jamais de votre faute, vous faites cette fois peser la responsabilité de la fuite des Parisiens sur la seule loi du marché immobilier.

S'il y a un responsable et un spéculateur dans l'affaire, c'est d'abord vous. Alors, cher Ian BROSSAT, c'est vrai, vous ne cessez de déplorer les conséquences dont finalement la Maire de Paris chérit les causes. C'est sous votre mandature que les prix de l'immobilier ont le plus augmenté : + 3.000 euros par mètre carré en sept ans, soit plus de 30 %.

Alors, préempter à prix d'or des logements comme vous le faites, non seulement cela raréfie l'offre privée, mais cela fait aussi la joie des spéculateurs dont d'ailleurs certains que vous aidez allègrement à acheter Paris à la découpe, tout cela pour pouvoir bénéficier de droits de mutation sans cesse en hausse puisque les recettes ont augmenté de 89 % entre 2013 et 2021 ; tout cela, pour nourrir vos folles dépenses.

Le pire, c'est que cela ne s'arrête jamais ! Plus d'impôts, plus de recettes, plus de dépenses, plus de déficit, voilà votre politique budgétaire.

C'est aussi le bilan qu'en fait la Chambre régionale des comptes dans son dernier rapport. En visant 40 % de logements publics en 2035, non seulement vous ne résoudrez pas le problème du logement à Paris, mais vous allez continuer à entraver cette mixité sociale dont vous vous gargarisez systématiquement et sans laquelle il ne peut y avoir de ville harmonieuse, en excluant les classes moyennes notamment.

Depuis plusieurs années, deux tiers des logements sociaux produits ne relèvent absolument pas d'une réelle création de logements. Ils ne sont en réalité que la transformation de logements libres en logements sociaux, évidemment aux dépens des classes moyennes que vous faites partir de ces logements.

Par conséquent, vous contractez le marché libre, participant ainsi à l'assignation au logement social de ces classes populaires et de ces classes moyennes qui y sont d'ailleurs de moins en moins éligibles. M. PLIEZ l'a d'ailleurs rappelé. En prévoyant d'accélérer votre politique de conventionnement et de préemption, vous déclarez la guerre à la propriété privée et à tout parcours résidentiel qui n'est d'ailleurs jamais cité dans ce rapport. Vous allez compliquer l'accès à la pleine propriété, vous allez entraver l'ascension sociale - mais ce n'est pas votre sujet ! Vous allez continuer à chasser de Paris les familles.

Autre mensonge, un de plus !

Avec 10 milliards de dette et des bailleurs sociaux saignés à blanc par les loyers capitalisés, vos projets ne peuvent pas être financés. Ce braquage des bailleurs sociaux explique aussi l'état du logement social à Paris : insalubrité, insécurité, ascenseurs en panne. Vous le savez très bien, cher Ian BROSSAT, puisque nous avons fait une mission ensemble sur ce sujet. Les exemples sont légion : la cité des Envierges, la cité Saint-Blaise, la barre Macdonald dont les habitants n'avaient plus d'eau pendant plusieurs mois…

Ils étaient obligés de parcourir des mètres et des mètres pour aller chercher de l'eau dans la rue alors qu'il y avait des familles, et c'était en plein hiver !

Je rappelle également Erard-Charenton, la rue Aubervilliers - autant de locataires qui nous ont alertés à propos des conditions lamentables dans lesquelles ils vivaient.

Sans oublier ce locataire de "Paris Habitat", mort après avoir été mordu par des rats dans le 19e arrondissement alors que la famille avait alerté la Mairie ; ou les inondations récurrentes, faute d'entretien des canalisations, comme l'an dernier rue de Tlemcen.

Voilà la réalité de votre politique de logement social !

Encore le mois dernier, la situation inacceptable du boulevard Davout : voilà l'illustration de votre faillite.

Pour nous, la priorité n'est pas la course au chiffre. La priorité est d'assurer à l'ensemble des locataires du parc social des conditions de vie dignes, ce qui n'a jamais été votre priorité et encore moins une volonté.

La Ville n'a pas de vision globale d'aménagement ou, en fait, si : la bétonisation, l'abattage d'arbres pour densifier, la vente à la découpe de bâtiments au plus offrant !

Il est urgent de construire une alternative pour un autre Paris, qui ne soit pas celui de l'entre-soi ou de l'assignation sociale dans des logements dégradés, de la bétonisation à outrance pour remplir les caisses d'une Ville en faillite.

Oui, c'est une réalité ! Bien sûr !

Cela vous fait rire, ce que je viens de décrire, évidemment ! Ces locataires, ces Parisiens qui vivent dans la misère alors qu'ils payent leur loyer, cela vous fait rire. Quelle honte !

Cet échec est non seulement massif, mais c'est la réalité, et les faits sont têtus : dans le parc social, les locataires sont nombreux à se plaindre de votre mépris et de votre irrespect.

Alors, effectivement, il est temps de changer Paris !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Émile MEUNIER, pour les écologistes.

Il faut lui donner la parole, à M. MEUNIER, là-haut.

M. Émile MEUNIER. - Ah, c'est bon !

Merci, Madame la Maire.

Monsieur l'adjoint au logement, mes chers collègues, écoutez, quand les choses vont bien, il faut savoir le dire : la Stratégie "Logement 2035" est une bonne stratégie.

Alors, il y a de nombreuses actions décrites dans cette stratégie et nous n'aurons évidemment pas le temps d'entrer dans les détails, mais sur les grands principes…

Le premier grand principe est que, pour pouvoir loger les Parisiens, et en particulier les plus modestes et les familles de la classe moyenne, c'est par le logement public que l'on va y arriver. C'est par le logement public, et les chiffres et les ambitions sont là : 8.000 logements publics par an, 4.000 logements sociaux et 4.000 logements intermédiaires. C'est considérable, mais c'est ce qu'il faut faire.

Car le marché privé, et c'est là la différence fondamentale avec la droite…

Le marché privé, à Paris, comme dans toutes les villes attractives, ce n'est pas la solution : c'est le problème ! Et ce pour une simple bonne raison : l'offre de logement, c'est un tout petit bout de territoire, entouré par le périphérique, alors que la demande est mondiale. Prenez un couple qui cherche un logement pour acheter, il est en concurrence non pas avec un autre couple parisien, mais avec des millions de personnes, d'Amérique ou peu importe la nationalité, avec les fonds d'investissement et avec les investisseurs qui veulent faire du Airbnb.

Par conséquent, pour réguler tout cela, nous avons une solution : c'est le marché public. D'ailleurs, nous avons des précédents qui fonctionnent et des précédents qui ne fonctionnent pas. Une étude comparative européenne montre que le marché le plus libre, qui est à Londres, est le marché le plus cher ; le marché le plus abordable, qui est à Vienne, le marché le moins cher. Or, à Vienne, vous avez 60 % de personnes qui logent dans des logements publics - logements sociaux, intermédiaires, etc., mais des logements soustraits de la logique de marché.

L'autre point qui est important aussi - et là, Madame la Maire, je note une révolution copernicienne ! -, c'est que vous assumez, et c'est nouveau, le fait que maintenant le logement doit être fait dans l'existant, dans le bâti existant.

Je vais lire la phrase : "Je prends toute la mesure de ce changement de paradigme qui implique de privilégier la transformation immobilière et urbaine comme leviers de production d'une offre nouvelle de logements abordables".

Là, vous tranchez, j'allais dire, un vieux débat dans la majorité depuis 2001 où, pour schématiser, vous aviez une partie de la majorité - les socialistes et les communistes - qui pensait que, pour faire du logement, il fallait privilégier la construction ; nous, les écologistes, nous disions : "Attention, si on prend un peu de recul, que l'on regarde la photo de Paris, c'est très gris et on n'a plus beaucoup de place pour construire, et donc le logement social - là, nous sommes tous d'accord - il faut le faire dans l'existant".

C'est ce que vous dites et c'est ce que vous proposez avec cette stratégie, et c'est une très bonne chose !

L'autre point - mais, là, c'est plus une interrogation -, c'est évidemment la question du financement. Faire 8.000 logements publics dans l'existant demande beaucoup d'argent. On transforme environ 600 bureaux en logements, on préempte environ 600 logements, cela fait 1.200. Quid du reste ? Là, il va falloir beaucoup d'investissements à travers la Foncière, mais aussi à travers le compte foncier. C'est pour cela que les écologistes, budget après budget, proposent, demandent, demandent fermement que le compte foncier soit augmenté. Sinon, cette stratégie, belle sur le papier, ne restera que sur le papier.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, quelle ville voulons-nous pour demain ? Est-ce que nous voulons une ville muséifiée, gravée dans le marbre d'un passé qui n'est plus, sous couvert de protéger quelques arbres ? Est-ce que nous voulons une ville livrée aux appétits féroces du marché, et donc empêcher de plus en plus de Parisiennes et Parisiens d'habiter dans leur ville ? Ecarter celles et ceux qui travaillent à Paris, qui participent à la création de sa richesse ?

Pour Paris, pour les Parisiennes, pour les Parisiens, depuis toujours, pour toutes celles et tous ceux qui rêvent de la Capitale, qu'ils viennent des régions ou même du monde, nous voulons une ville où il est possible de vivre et de vivre dignement.

Depuis plusieurs années, la Ville n'a pas manqué d'efforts pour mener une politique ambitieuse en matière de logement, à l'heure où les multipropriétaires s'enrichissent avec la prolifération des meublés touristiques, ne respectent pas l'encadrement des loyers, louent des biens à des prix exorbitants qui sont dans des conditions déplorables, et se plaignent aujourd'hui de la hausse de la taxe foncière. C'est sûr que, quand on possède des

dizaines d'appartements à Paris, la hausse de la taxe foncière, on va la sentir plus lourdement qu'un propriétaire occupant !

Oui, à Paris, l'accès à un habitat digne peut se révéler être un parcours du combattant, Éric PLIEZ l'a rappelé : des centaines de milliers de demandes de logement en attente, beaucoup trop de personnes à la rue, des personnes coincées dans leur appartement inadapté à leur composition familiale et forcées de cohabiter.

Alors, nous nous félicitons de cette stratégie ambitieuse qui apporte des réponses à une forte préoccupation, une préoccupation du quotidien.

Une stratégie ambitieuse sur la volonté de transformer et adapter des logements bâtis et déjà existants concilie ainsi nos objectifs sociaux et écologiques. Il est impératif que le parc immobilier soit rénové pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre. Et, si nous sommes bien conscients des difficultés de rénover dans le parc privé, nous nous félicitons de l'action menée dans le parc social : alors que celui-ci représente 250.000 logements, nous savons aujourd'hui que la rénovation de plus de 60.000 logements a été engagée, soit bientôt plus de 20 % du parc. C'est aussi plus de 400 millions d'euros qui ont été injectés l'année dernière dans la rénovation du parc social, un budget qui augmente chaque année depuis 2018.

Cela conforte notre vision que seule une meilleure maîtrise publique peut nous permettre de mener une politique de transition écologique, globale et sérieuse.

40 % de logements publics à Paris d'ici 2035, quelle ambition !

Alors que Paris ne comptait que 13 % de logements sociaux en 2001, que nous touchons les 25 % du doigt, nous voilà tournés vers un objectif de 30 % en 2030 auxquels viennent s'ajouter ces 10 % supplémentaires de logements abordables.

Alors, oui, avec un tel parc, les marges de manœuvre pour Paris, pour établir un droit au logement effectif et responsable d'un point de vue écologique, n'en sont que plus grandes.

Avec cet objectif, Paris s'inscrit dans la continuité de grandes capitales européennes comme celles souvent citées en exemple. La ville de Vienne, oui, est une ville de locataires, mais, en fait, excusez-moi, Madame DATI, y a-t-il un problème à être locataire ?

Est-ce une tare d'être locataire dans son logement ?

Nous, nous ne pensons pas que le parcours résidentiel doit forcément être "in fine" l'accession à la propriété. Nous ne pensons pas que l'accession à la propriété soit le signe d'une réussite dans la vie. On peut vivre très bien toute sa vie locataire, et on peut même vivre très bien toute sa vie locataire du parc de logement social. Heureusement !

En effet, heureusement !

Vous l'avez dit, pourquoi avons-nous seulement à Paris 33 % de propriétaires occupants ? Parce qu'il y a aussi beaucoup de propriétaires bailleurs, de propriétaires qui accèdent à la propriété pour faire de la spéculation, pour louer des chambres de bonne d'à peine 10 mètres carrés à des milliers d'euros…

A des milliers d'euros…

Quand même, restons un peu dans la mesure, Monsieur GRANIER !

Pourtant, c'est une réalité ! Et donc, vous dites qu'on veut déclarer la guerre à la propriété, qu'il faut des parcours résidentiels à l'accession. Eh bien, non ! Nous, nous souhaitons que tout le monde puisse vivre dignement dans cette ville et puisse avoir accès à un logement pour la vie, y compris en location.

Nous profitons de ce contexte de révision du P.L.U. pour inclure de nouvelles dispositions nous permettant de pousser le curseur en matière de logement. La stratégie propose qu'il y ait, dans chaque immeuble, une obligation de produire du logement public. C'est une ambition que nous saluons et que nous tenons à souligner.

Nous saluons également la création d'une nouvelle foncière permettant concrètement d'acheter de nouveaux immeubles de bureaux, d'anciens garages, d'anciens hôtels, et de produire du logement en répondant à la demande des Parisiens, et ainsi perpétuer l'action de la Ville. Les outils pour produire ce parc public sont à notre disposition. Il est nécessaire d'en faire usage.

Si la proportion de la part publique du parc tend à grandir, elle ne représente pas tout. Rassurez-vous, il restera quand même du logement privé à Paris, que certains appellent le "marché libre", avec tous les guillemets que cela impose, mais avec une maîtrise des prix pour lutter contre la spéculation immobilière.

Nous saluons la future compétence de la Ville de Paris relative à la collecte et à l'instruction des signalements, notamment à l'encontre des propriétaires qui souhaitent se soustraire à l'encadrement des loyers. Ils sont encore beaucoup trop nombreux à Paris : environ 30 % des annonces ne respectent pas l'encadrement des loyers. C'est beaucoup trop, d'autant que, comme nous le disions tout à l'heure, les premières victimes en sont souvent les

jeunes, les étudiants, les travailleurs pauvres qui habitent dans des logements à peine dignes, à des loyers exorbitants.

Un mot sur les plateformes : on a 43.000 annonces de plateforme, 50.000 en 2020, donc cela baisse ! Le volontarisme de la Ville doit continuer pour protéger les locataires, pour protéger Paris de la spéculation immobilière.

Enfin, nous nous retrouverons tous sur un point : nous voulons donc effectivement en finir de l'entre-soi à Paris, en finir…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame NAGET, mais il est vrai que vous avez été interrompue à plusieurs reprises.

Merci.

Merci beaucoup, Madame NAGET, pour vos propos.

Paris a toujours été une ville majoritairement de locataires, je tiens à le rappeler - là aussi, il suffit de reprendre toutes les études -, comme beaucoup de capitales. La plupart des grandes capitales ont d'ailleurs cette fonction, qu'elles assurent en étant majoritairement des villes de locataire, ce qui ne veut pas dire que l'accession à la propriété n'est pas quelque chose que nous encourageons, bien au contraire.

Madame BÜRKLI, présidente… non, pas présidente, mais du groupe "Indépendants et Progressistes" et maire du 9e arrondissement.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame…

Merci, Madame la Maire.

Malgré des communications, des stratégies, des plans, et après avoir écouté les orateurs précédents, il faut se rendre à l'évidence : votre politique du logement n'apporte pas les résultats espérés sur à peu près tous les plans. Malheureusement, ce n'est pas ce nouveau projet de délibération qui fera exception car, oui, j'ai entendu cette formule tout à l'heure, la situation est critique.

Paris a perdu 64.000 habitants entre 2013 et 2019, et continue à en perdre plus de 10.000 chaque année. Les prix de l'immobilier poursuivent leur flambée et représentent aujourd'hui près de 11.000 euros le mètre carré en moyenne, ce qui marque une explosion dans notre Capitale de 17 % en cinq ans. En 2022, la construction de logement privé neuf n'a représenté que 2 % de l'ensemble des constructions. Quant au nombre de demandeurs de logements sociaux, celui-ci ne cesse de croître, étant passé de 93.000 demandeurs en 2001 à près de 260.000 en 2022. Enfin, le taux de rotation des logements dans le parc social de la Ville est très en deçà de la moyenne nationale à environ 4,8 %, contre 9,4 % dans le reste de la France, ce qui démontre qu'aucun parcours d'habitat n'a été pensé pour permettre à nos locataires de sortir du logement social et d'accéder à terme à un logement intermédiaire ou à la propriété.

Alors, finalement, votre politique a un seul objectif, purement quantitatif, celui d'atteindre des seuils : 20 % de logements sociaux en 2014, 25 en 25, et maintenant 30 en 2035, sans se soucier le moins du monde d'une approche qualitative passant par l'amélioration du cadre de vie des Parisiens, le renforcement de la mixité sociale ou la mise en place de politiques ambitieuses en faveur des familles.

Pour remplir ces buts comptables, vous avez poussé jusqu'à son paroxysme le principe de conventionnement qui consiste, rappelons-le, à créer des logements sociaux sans créer de logements dans des systèmes en vase clos où on se contente de repeindre des logements existants en H.L.M.

Alors, oui, notre groupe est favorable à la réalisation de logements sociaux à Paris. Pour autant, nous pensons qu'une troisième voie est possible entre votre politique du chiffre qui a conduit notre collectivité à atteindre une dette de plus de 8 milliards d'euros et vous amène aujourd'hui à augmenter, malgré des promesses de campagne, le taux de la taxe foncière à plus de 50 % en 2023, et la quasi-absence de création de logements intermédiaires.

Pour améliorer la politique parisienne du logement, nous considérons qu'il faut développer la mixité sociale en permettant aux classes moyennes d'accéder à la propriété, de renforcer - je l'ai entendu aussi, à gauche de cet hémicycle - les moyens de la Foncière de la Ville de Paris, dont j'ai appris, lors d'un rendez-vous avec sa directrice, Sophie LECOQ, que sa capitalisation n'était que de 10 millions d'euros, ce qui est pour moi totalement insuffisant.

Intensifier la production de logements en bail réel solidaire afin d'augmenter l'offre de logements abordables pour tous.

Réserver un tiers des logements sociaux aux classes moyennes dans chaque nouveau projet, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Créer de nouveaux logements étudiants pour permettre à notre jeunesse de vivre dans sa Capitale. Sur ce point, je tiens d'ailleurs à saluer la proposition de la présidente de la Région Île-de-France, prise en lien avec le Rectorat, d'ouvrir 1.000 lits sous forme d'internat ou de résidence étudiante en priorité pour la filière médicale dans les neuf lycées parisiens qui vont devoir fermer leurs portes en 2023 et 2024, faute d'effectifs. J'en profite d'ailleurs

pour rappeler le vœu que mon groupe avait déposé au Conseil de Paris de février 2022 demandant à la Ville de permettre l'installation d'un campus étudiant dans un parking de la rue Jean-Baptiste-Pigalle, un projet que j'avais préalablement présenté à Mme LEMARDELEY. Je regrette le choix de Ian BROSSAT qui s'est opposé à ce très beau projet qui aurait pu permettre de créer plus de 100 logements étudiants dans le 9e.

Autre sujet que je souhaite aborder, celui des résidences pour personnes âgées. Là aussi, je trouve que votre communication ne manque pas de sel, ou d'aplomb, lorsque vous écrivez noir sur blanc que vous poursuivrez le développement d'E.H.P.A.D. alors même que le Schéma "Seniors", qui nous sera présenté ce soir, dit l'inverse et acte le fait qu'aucun nouveau projet de création d'établissement n'est envisagé pour les années à venir. Quand on sait que plus d'un quart des Parisiens aura plus de 60 ans en 2025, on mesure à quel point cette absence d'anticipation est préjudiciable.

Enfin, on ne peut pas parler logement sans évoquer la rénovation énergétique de nos bâtiments. Lors des dernières auditions de la M.I.E. sur les vagues de chaleur à Paris, j'ai relevé dans les interventions des représentants de "France Nature Environnement" que, sur les six dernières années, seuls 733 bâtiments ont été rénovés énergétiquement à Paris. A ce rythme-là, et je reprendrai l'expression d'Yves CONTASSOT, 1.000 ans seront nécessaires pour atteindre l'objectif de rénover 100.000 bâtiments à Paris.

Alors, il y a vraiment urgence d'accélérer dans ce domaine. La politique des petits pas n'est pas à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Maud GATEL, présidente du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Préoccupation majeure des Parisiens, ce débat est l'occasion de confronter les points de vue sur le logement.

Certes, il aura fallu deux ans pour aligner la majorité sur cette question. Les visions opposées sur le logement au sein de la majorité ont en effet donné lieu à de nombreux revers sur un certain nombre de projets d'urbanisme pour l'Exécutif. Alors, "exit", donc, l'objectif du P.L.H. de 30 % de logements sociaux à horizon 2030 au profit d'un objectif de 40 % de logements publics d'ici 2035.

Alors, bien sûr, le logement est au cœur des enjeux budgétaires, de physionomie de la ville et de qualité de vie pour les Parisiens. Nous avons des divergences structurelles avec vous sur le sujet.

Là où vous fantasmez un Paris libéré du marché, nous souhaitons que les Parisiens puissent continuer à se loger, y compris dans le parc privé.

Là où vous cherchez la moindre parcelle à bétonner, nous ne voulons pas d'artificialisation supplémentaire.

Là où vous vous satisfaites du quantitatif en matière sociale, nous aspirons à un parc social de qualité.

Là où les promesses de ceux qui prennent soin de Paris pourraient être favorisées pour le logement social, nous souhaitons en faire une priorité.

Paris est sur le point d'atteindre les 25 % de logements sociaux, et donc de respecter la loi S.R.U., ce dont nous nous réjouissons, mais ce chiffre masque une réalité : combien de logements ont-ils réellement été produits depuis 2014 ? Peu, puisque plus d'un tiers des logements sociaux produits sont issus du conventionnement, ce qui ne règle évidemment pas le problème des 135.000 demandeurs parisiens de logement social.

Or nous défendons depuis toujours l'idée que ceux qui prennent soin de la Ville - agents, policiers, professeurs, professionnels de santé - soient prioritaires pour l'attribution des logements sociaux. Mais, dans cette communication, rien, absolument rien, sur le sujet de la cotation, pourtant au cœur des problématiques du logement.

Etre en passe d'atteindre les 25 % de logements sociaux ne signifie absolument pas qu'il faille s'arrêter, bien au contraire. Une politique ambitieuse en matière de logement social passe, pour nous, par une meilleure répartition territoriale du parc de logements sociaux. Entre le 2e arrondissement, qui compte 6 % de logements sociaux, et le 19e, plus de 42 %, il faut rééquilibrer l'offre. Nous continuons de considérer que la qualité de vie des habitants exige un maximum de 35 % de logements sociaux par arrondissement.

Il faut aussi une plus grande mixité dans le parc social, quartier par quartier, en proposant, en allant jusqu'à proposer, Madame NAGET, l'accession sociale à la propriété qui, non, n'est pas une fin en soi mais qui doit être une opportunité, y compris pour les locataires du parc social parisien ; un véritable parcours locatif, alors que le système est aujourd'hui absolument asphyxié avec un taux de rotation tombé à moins de 4 % au cours de la crise sanitaire : des pensions de famille, du logement très social au logement intermédiaire, en passant par le logement social et l'accession sociale à la propriété.

Nous voulons aussi que les locataires du parc social vivent mieux. Pour cela, des travaux urgents sont nécessaires, certains immeubles n'offrant pas des conditions dignes de vie pour les locataires : l'adaptation du parc à

la population, une accélération de la rénovation thermique des logements, à la fois un impératif social et écologique, une meilleure gestion locative chez les bailleurs, et une véritable incitation pour la politique de permutation aujourd'hui encore, et malgré les dispositifs mis en place, réduite à sa portion congrue.

Alors, oui, cette politique a un coût. La production de logements sociaux ne peut plus se faire par conventionnement ; elle doit être faite par préemption ou par transformation du bâti, par exemple de bureaux en logements, même si nous en connaissons les limites.

Pour créer 4.000 logements sociaux par an et 4.000 logements abordables par an, soit un niveau jamais atteint ces dernières années, en n'artificialisant pas davantage les sols, vous proposez de nouveaux leviers.

D'abord, des nouvelles règles d'urbanisme pour contraindre les acteurs privés à faire du logement, y compris dans leurs projets de restructuration, à travers le principe de servitude de mixité fonctionnelle, un dispositif on ne peut plus risqué ; le budget de la Ville, pour acheter des emprises appartenant à l'Etat, mais l'explosion de la taxe foncière n'y suffira pas ; et puis, la mobilisation des logements vacants, et nous incitons à la revalorisation du dispositif "Louez solidaire" qui reste insuffisamment attractif.

Au MoDem, nous avons fait du logement accessible une priorité depuis 2008 et nous l'avons rendu possible dans la loi. Mais, bien évidemment, avec un budget de 10 millions d'euros, le compte n'y est pas et ne permettrait pas le financement de 8.000 logements comme vous l'indiquez.

Comme Émile MEUNIER l'a indiqué, en mêlant les contraintes budgétaires et la volonté affichée de conserver des espaces de respiration tout en ne tombant pas dans le collectivisme, l'objectif de 30 % de logements sociaux et de 40 % de logements publics est totalement irréaliste.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Mme Alexandra CORDEBARD, Madame la Maire du 10e arrondissement, pour le groupe Paris en commun.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

J'avais prévu de vous redonner quelques chiffres, mais la plupart ont déjà été donnés par mes collègues de la majorité. J'avais prévu de reparler, comme l'ont fait d'autres, de l'enjeu qu'il y a à rénover les logements.

En fait, je vais parler d'autre chose. J'entendais mes collègues de droite et je veux leur demander quels sont aujourd'hui les enjeux pour les villes, pour l'Etat, sur la question du logement.

Le premier enjeu est de gagner la course de vitesse pour éviter que nous ayons de nouveau, dans notre pays riche, une crise majeure du logement non seulement des classes populaires, mais aussi des classes moyennes. On en voit toutes les traces, et pas seulement à Paris, mais dans toutes les villes de notre pays : la difficulté à se loger, le renchérissement à la fois des loyers et du prix à l'achat. Toutes les villes sont concernées.

Notre enjeu est donc bien de gagner cette course de vitesse en régulant et en ne laissant pas seul le marché fixer les règles. On le voit, quand on laisse le marché fixer les règles…

Dans le cas de Paris, par exemple, c'est très rare, le foncier. Donc, la spéculation fait que les prix augmentent de plus en plus et on perd complètement tout levier possible d'intervention. Ces prix n'augmentent pas - ne soyons pas grotesques - parce qu'on achète quelques immeubles par-ci par-là - c'est absolument absurde ! - mais parce qu'évidemment le foncier augmente au fur et à mesure. Il est tout à fait dommage que l'on n'ait pas pu augmenter considérablement cette taxe sur les logements vides. Ce sont bien ceux-là, les leviers qui nous permettraient de changer la donne. Regardez, quand on laisse le marché, c'est Airbnb qui envahit nos immeubles, nos copropriétés, et qui fait que les gens ne trouvent plus un endroit pour se loger.

Un autre enjeu, que nous ne partageons pas avec vous, mes chers collègues de la droite de cet hémicycle, est de protéger la mixité. Paris n'était pas une ville de riches ; Paris était et doit rester une ville mélangée où tout le monde peut venir tenter sa chance, travailler, faire sa vie. C'est cela, notre projet politique.

Allez, soyons fous, ce que l'on aimerait faire, nous, c'est aussi développer la mixité là où elle n'existe pas. Madame DATI, je vous ai écoutée, mais, dans le 7e, il y a 2,2 % de logements sociaux : 622 logements sociaux. Je crois, avec quelques autres arrondissements limitrophes au vôtre, que c'est là où il y a eu le plus de départs de population dans Paris ces derniers temps. Reparlons des choses comme elles sont !

Beaucoup de gens sont également partis du 10e, et on sait que ces phénomènes ne sont pas exclusivement liés au renchérissement, mais il ne faut pas nous donner des leçons. Il faut regarder les choses comme elles sont.

Evidemment, partout, ici, à Paris, la droite s'oppose, sous divers prétextes - nous les avons entendus là - et d'ailleurs les communes limitrophes qui sont gérées par la droite aussi s'opposent obstinément, avec une espèce de ferveur qui chaque fois nous étonne, au fait d'implanter du logement social. Nous l'avons compris : nous ne sommes pas d'accord sur ce sujet. Mais, à Paris, notre équipe a un autre projet qui, plutôt que de laisser prospérer les

ghettos - des ghettos de pauvres, des ghettos de riches -, veut construire une société urbaine où tout le monde peut vivre ensemble. C'est le projet de notre équipe municipale.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Merci, et je rappelle, car il est toujours bon de le dire, que 70 % de la population parisienne est éligible au logement social. La caractéristique de cette population parisienne est donc effectivement d'être plutôt dans la grande catégorie de la classe moyenne pour laquelle nous travaillons.

Je voudrais saluer en tribune les jeunes élèves de l'Ecole de la 2e Chance. Merci d'être là et d'écouter nos débats. Merci à vous !

Je donne la parole à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Madame la Maire, en vous écoutant ce matin, je me suis dit : "Tout le monde n'a pas la chance d'avoir des adjoints communistes." Car ce que vous appelez votre Stratégie "Logement" n'est pas autre chose qu'une planification méthodique et idéologique destinée à poursuivre la fuite des classes moyennes de Paris, qui aura pour conséquences de favoriser la spéculation immobilière.

Vous le démontrez clairement avec vos deux objectifs principaux : poursuivre le développement déséquilibré du logement social et encadrer le marché privé pour le réguler.

Inutile de stigmatiser ce que nous défendons depuis toujours. Nous ne sommes pas contre le logement social, puisque la plus grande partie de ceux qui ont été construits - oui, "construits", et non "préemptés" ou "conventionnés" - datent des mandatures précédant 2001.

Nous sommes en revanche résolument contre votre politique de logement social. En effet, votre politique ne se résume qu'à la transformation de logements libres en logements sociaux. En réalité, vous ne produisez que très peu de nouvelles offres de logements et, faute de foncier disponible, à un coût dont vous n'avez plus les moyens, compte tenu des finances exsangues de la Ville.

Comment ne pas faire le parallèle lorsque, dans ce même Conseil, vous nous présentez cette communication le lendemain de vos orientations budgétaires, nous proposant pour le budget 2023 une hausse de plus de 50 % de la taxe foncière ?

S'il fallait une démonstration de vos incohérences de gestion, celle-ci est de taille. Mes collègues reviendront sur votre politique du logement social, mais votre politique de peuplement ne garantit plus la mixité sociale dans nos quartiers et accentue tous les problèmes de nos politiques publiques. Les bailleurs sociaux ont été privés de leur trésorerie par les loyers capitalisés que vous êtes contrainte d'abandonner. Ils ont donc mal entretenu leur parc et encore trop peu rénové. Les attributions se font encore trop souvent en dessous des plafonds des catégories de logement, ce qui pénalise fortement les classes moyennes. Des préemptions plus nombreuses que les constructions, et donc une diminution du parc privé, entraînent la spéculation, comme je l'ai déjà souligné.

Un échec de votre politique de mutation également, et des moyens consacrés à favoriser le parcours résidentiel qui n'est pas toujours de l'accession à la propriété - une faute qui a été relevée ce matin.

Quel bilan et quel échec que vous nous demandez de cautionner encore plus pour les années à venir !

L'augmentation de la taxe foncière va fortement contraindre les propriétaires à la rénovation de leur appartement, mais cette hausse va également contraindre les bailleurs sociaux à la rénovation du parc social. Pourtant, la rénovation du parc immobilier parisien devrait être la priorité au regard des enjeux de sobriété énergétique actuels.

Enfin, je voudrais souligner les contraintes que vous allez faire peser sur le tissu économique de la Capitale alors que beaucoup de commerçants se remettent encore difficilement de la crise Covid et qu'ils sont touchés de plein fouet par la crise économique actuelle. En effet, si la taxe foncière n'est pas directement récupérable par les propriétaires auprès des particuliers, elle l'est en revanche immédiatement pour les baux commerciaux. Votre décision aura donc des conséquences économiques sur les acteurs les plus fragiles de notre ville.

En conclusion, Madame la Maire, vous nous partagez aujourd'hui les perspectives de cette Stratégie "Logement" jusqu'en 2035, mais comptez sur notre totale détermination pour y mettre un terme dès 2026.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme Léa VASA, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Léa VASA. - Merci beaucoup.

A vrai dire, j'étais un peu déçue par l'intervention de Mme DATI notamment. On peut avoir un débat hyper intéressant, économique, assez poussé, technique sur ce sujet ; là, c'est un peu une série d'affirmations idéologiques. Je ne sais pas…

Pourquoi on empêche l'ascension sociale, par exemple ? En quoi cette politique empêche l'ascension sociale ? En quoi payer un loyer parfois à hauteur du tiers de son salaire quand on est modeste va vous aider à vous élever socialement ?

Pour la première fois, en plus, la Ville assume justement dans ce document que, en plus de faire du logement social à hauteur des objectifs légaux et aller un peu plus loin, on va justement monter une politique pour du logement intermédiaire en B.R.M., en accession sociale, etc. Là, c'est assumé, et c'est une ambition que l'on n'a jamais…

Donc, c'est exactement ce que vous défendez, me semble-t-il. Il y a donc des arguments…

L'argumentaire, je ne comprends pas !

Par ailleurs, je voudrais quand même remercier Ian BROSSAT et la Maire de Paris pour ce document et les ambitions que l'on partage. On y retrouve des choses très importantes que le groupe "Les Ecologistes" défend depuis longtemps : la maîtrise publique de l'offre du logement, évidemment de son prix, la régulation du privé, et puis, aussi, et je trouve qu'il est très intéressant que ce soit écrit tel quel, la reconnaissance de cette apparente contradiction, mais finalement réconciliable, que la nature et le vide ont autant d'importance que le logement, la capacité de se loger à Paris.

C'est cet équilibre que nous allons rechercher au travers de cette grande programmation et il est intéressant de l'écrire : il ne s'agit pas juste de sauver quelques arbres, mais vraiment d'assurer un équilibre entre la ville vivable et le droit au logement.

Il y a également des prémices, de très bonnes nouvelles, que je voudrais souligner. Il est évoqué la création d'un syndic public et l'abaissement des seuils de servitude de mixité sociale. Ce sont vraiment des outils qu'il va falloir pousser, développer à l'occasion du P.L.U. et d'autres outils. Les créations de foncière sont évidemment très intéressantes, et c'est très ambitieux.

Je voudrais simplement peut-être ouvrir sur un sujet qui nous paraît absent de ce programme. C'est la question du diffus, qui est assez chère aux écologistes. Evidemment, il s'agit d'abord de réguler tous ces logements qui sont pris par le privé, par Airbnb, par la vacance, par des congés pour vente, par plein de dynamiques parisiennes qui retirent plein de petits logements, éparpillés dans les immeubles, d'une location pour des résidents qui sont là à temps plein. Bientôt, il y aura aussi 200.000 logements qui ne pourront plus être loués car, selon leur étiquette énergétique, ce sont des passoires énergétiques. Par conséquent, les propriétaires vont, pour beaucoup, être en difficulté de faire des travaux suffisants. Si leur copropriété ne s'engage pas dans la rénovation énergétique, eux pourront difficilement atteindre les objectifs thermiques et ils seront en difficulté. Nous avons donc, là aussi, un immense gisement de logements dans le diffus qu'il faut non seulement accompagner, réguler et encadrer, mais aussi mobiliser, aller chercher. C'est difficile, c'est compliqué, et il nous manque sûrement des outils. Or, pour nous, c'est véritablement un outil à développer et qui manque aujourd'hui dans ce grand plan que vous nous proposez.

Voilà, en quelques mots, ce que je pouvais dire sur cette communication.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame.

M. Thomas CHEVANDIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je voulais rebondir un peu sur quelques propos que j'ai pu entendre à l'occasion de ce débat, et notamment en provenance des rangs du groupe Changer Paris.

D'abord, on a entendu dire que le conventionnement conduisait les classes moyennes… excluait les classes moyennes de Paris, du logement à Paris et conduisait à une politique de polarisation sociale. Evidemment, ce type de propos procède d'une profonde méconnaissance de ce qu'est le conventionnement, des mécanismes qui visent justement à permettre aux locataires de rester dans leur logement. En cas de changement de bail, dans plus de 80 % des cas, la relocation se fait à la location en P.L.S., c'est-à-dire un type de logement qui, justement, est destiné aux classes moyennes.

Ensuite, on nous dit que, dans la politique que nous prônons, il n'y a aucune réflexion sur la question du parcours résidentiel. Au contraire, quand nous proposons le bail réel solidaire, c'est justement une stratégie de parcours résidentiel pour sortir du parc social et permettre à ceux qui peuvent en sortir d'accéder à la propriété. Quand nous proposons l'offre locative abordable, là aussi, c'est justement dans une stratégie de parcours résidentiel. Notre politique vise donc à proposer de la fluidité dans le parcours résidentiel, contrairement à ce qui est dit. Ce n'est pas parce que le mot "parcours résidentiel" n'est pas dans la communication que ce n'est pas un élément déterminant de la politique que nous proposons.

Autre incohérence : d'un côté, on nous dit : "Vous bétonnez Paris !" ; de l'autre, on nous reproche de produire du logement social, sans produire. Et puis, on nous dit : "Regardez, avant les années 2000, quand c'était nous qui étions aux responsabilités, nous avons construit énormément de logements sociaux." C'est justement cela que nous ne voulons pas reproduire. Dans les années 1980 et 1990, vous avez rasé des quartiers entiers, vous avez construit des barres, vous avez construit des ghettos, que nous devons gérer aujourd'hui.

Donc, non, effectivement, nous ne menons pas la même politique que celle que vous avez menée dans les années 1980 et 1990.

Madame DATI, enfin, dans votre intervention, vous parlez d'un certain nombre d'immeubles qui sont supposés être laissés à l'abandon, dans le 20e arrondissement notamment. Vous parlez, dans votre intervention, de la cité des Envierges. Pour vous dire, Madame, que cet ensemble fait l'objet d'une réhabilitation "Plan Climat" engagée depuis plusieurs années, qui va être livrée à la fin de l'année prochaine et sur laquelle nous avons investi plus de 20 millions d'euros.

Vous parlez également, en citant le 20e arrondissement, de la "cité Saint-Blaise". Moi la "cité Saint-Blaise", je ne sais pas ce que c'est. Saint-Blaise, c'est un quartier, dans lequel il y a plusieurs ensembles. Au total, plus de 50 % des logements sociaux de Saint-Blaise ont fait l'objet d'une réhabilitation au plan social, Madame DATI.

Alors, quand vous citez des exemples, faites au moins en sorte de bien les citer, de bien les connaître. Là, les deux fois, vous avez tapé à côté de la plaque !

Cela dit, parler de logement social pour une maire d'arrondissement qui n'a que 2 % de logements sociaux dans son arrondissement, il n'est pas étonnant au final qu'elle tape à côté de la plaque !

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Thomas CHEVANDIER.

Oui, la cité Saint-Blaise, cela n'existe pas. Il y a la rue Saint-Blaise, il y a le quartier Saint-Blaise, mais il n'y a pas la cité Saint-Blaise. Je peux dire, avec mes collègues du 20e, combien, ensemble, nous avons entrepris une très grande rénovation - depuis 2008, d'ailleurs, pour tout vous dire…

Lancement de la rénovation du quartier Saint-Blaise : 2008, très précisément.

Alors, M. ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame la Maire.

Pour une fois, je dois reconnaître que vous avez eu une bonne idée, Madame HIDALGO, une bonne idée de programmer ce débat sur votre politique du logement à Paris, car votre politique du logement à Paris est en réalité un condensé de tous vos échecs à Paris - de vos échecs massifs à Paris.

Pour résumer votre politique du logement, cette politique est injuste. Elle est socialement injuste, elle est massivement injuste.

Cette politique est dispendieuse, elle est massivement dispendieuse.

Cette politique est anti-écologique, massivement anti-écologique.

Au final, cette politique est inefficace, massivement et tristement inefficace.

Alors, par le menu : elle est injuste. Rappelons, Madame HIDALGO, que, bafouant votre promesse de campagne, réitérée au mois de mars lors de notre échange dans ce même Conseil, vous avez donc augmenté, et même fait exploser, la taxe foncière de 50 %. Rajoutez-y l'assiette qui, elle aussi, est dynamique : c'est donc plus de 60 % de hausse par laquelle vous frappez les propriétaires parisiens.

Nous l'avons dit, et nous le répéterons.

Mais ce ne sont pas seulement les propriétaires parisiens que vous frappez par là. En réalité, cette hausse va se répercuter mécaniquement et progressivement, y compris sur les locataires parisiens, à l'occasion du renouvellement des baux. Cela peut également se traduire par un moindre entretien des logements par les propriétaires au détriment des locataires. Cela peut enfin se traduire par une raréfaction des biens mis sur le marché locatif parisien.

Véritablement, vous frappez au cœur du logement des Parisiens par votre hausse, par votre explosion commanditée de la taxe foncière.

Votre politique du logement à Paris est également dispendieuse. Vous êtes perfusée sous les D.M.T.O. Vous en percevez…

Les D.M.T.O., ce sont les droits de mutation qui sont perçus lors de la vente de chaque appartement, de chaque bien immobilier à Paris. Vous percevez une recette supérieure à 1 milliard d'euros en général. Naturellement, vous vous êtes endormie sur vos lauriers ces dernières années et vous n'avez cherché à faire aucun centime

d'économie dans votre budget. Voilà quelques semaines, vous vous étiez engagée à rechercher 250 millions d'économie dans votre budget. Encore une promesse non tenue, Madame HIDALGO !

Où sont vos 250 millions d'économie ?

Alors, c'est vrai, votre politique est également anti-écologique. D'ailleurs, vos alliés écologistes ne s'y sont pas trompés, pas plus que les magistrats administratifs. Derrière le "green washing", il y a la réalité : rue Erlanger, un programme que connaît bien M. BROSSAT puisqu'il s'est rendu dans le 16e arrondissement il y a quelques mois. Le juge administratif vous a sanctionnée parce que vous ne respectiez pas les critères élémentaires de protection de l'environnement et des espaces verts dans l'arrondissement.

Enfin, et j'en finirai par là : votre politique est inefficace. C'est démontré, le départ de près de 10.000 Parisiens chaque année, depuis plusieurs années, est le signe même de cette politique par laquelle vous abîmez Paris.

Le baron Haussmann et l'architecte Alphand avaient laissé leur marque à Paris. Madame HIDALGO, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE et Monsieur BROSSAT, vous allez tristement laisser votre griffe sur un Paris abîmé.

Bien évidemment, nous défendrons les Parisiens avec la détermination et la volonté qui est la nôtre, avec notre présidente.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons bien compris que, pour vous opposer au logement social, l'argument le plus simple était l'écologie. Nous vous avons bien compris.

Bien. Je donne la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur ALPHAND, vous parlez de "green washing". C'est intéressant de vous entendre parler de "green washing" alors que je viens d'entendre M. BERTHAULT intervenir, juste avant vous, demandant beaucoup de création de logements, que l'on manquerait partout de logements, que l'on manquerait de création de logements. Or, une politique écologique, c'est une politique par laquelle il faut créer des espaces verts et pas du logement partout. Quand nous insistons pour que la création de logements soit dans le diffus et dans l'existant, c'est bien parce que ce n'est pas compatible de créer absolument partout du logement et de créer partout des espaces verts. Cela ne va pas être possible.

Si jamais vous prétendez avoir une vision un tant soit peu écologiste, il faudrait donc d'abord que vous ayez une vision cohérente.

J'aimerais maintenant revenir sur ce plan à horizon 2035. Il va évidemment dans le bon sens, mes collègues l'ont rappelé. Mais, si nous saluons l'objectif, nous aimerions également connaître le chemin. Ne pourrions-nous pas connaître les objectifs intermédiaires, en particulier à l'horizon 2026 ? Je trouve malheureusement que cela manque un peu.

Je vais revenir sur la mixité sociale à Paris. Elle nécessite le développement du logement social, elle doit permettre un rééquilibrage dans la ville et de loger les catégories sociales aujourd'hui ultra-minoritaires dans l'Ouest parisien.

Plus globalement, j'aimerais rappeler un élément de contexte. Le prix de l'immobilier a explosé à Paris et la pauvreté en France a augmenté de manière très importante. Il y a aujourd'hui plus de 9 millions de personnes sous le seuil de pauvreté, alors qu'un tiers des personnes en situation de rue est salarié. Nous ne pouvons tergiverser : les collectivités comme l'Etat doivent avancer main dans la main pour parvenir à assumer leurs responsabilités. Cela se fera évidemment à travers le développement du P.L.A.-I. et du logement le plus social, que nous devons favoriser à Paris pour permettre aux plus précaires de se loger, car c'est pour eux et pour elles que le besoin est le plus criant.

Pour ce qui est de l'Etat, il semble aller dans la direction opposée. Le débat d'orientations budgétaires, organisé hier dans cet hémicycle, a montré la manière dont il vide le budget des collectivités territoriales tout en s'appropriant largement de nombreux bâtiments publics à Paris qu'il occupe presque gratuitement. Des lieux qui, parfois, sont malheureusement vides alors qu'ils sont en état d'être chauffés, éclairés, pourvus de sanitaires, et donc pourraient accueillir les personnes aujourd'hui en situation de rue. Par ailleurs, nous avons vu, lors du dernier Conseil, la manière dont il se désengage de ses obligations en matière de logement social en mettant sur le marché privé deux biens qu'il possédait dans la très emblématique rue de la Banque.

Difficile dans ces conditions d'imaginer mettre en œuvre la stratégie politique du "Logement d'abord", élaborée en 2017 et qui paraît pourtant être la solution principale et non discriminante pour proposer aux personnes une existence dans des conditions de vie dignes, en accord avec l'idéologie humaniste dont nous nous réclamons dans cette République. Or le droit actuel ne permet pas le développement correct du "Logement d'abord" sans production de logement social.

Malheureusement, nous avons vu que, dans notre pays, c'est 15 milliards de plus qui iraient vers le logement en 2022 si l'effort dans le logement avait été maintenu par rapport à 2010. Il y a un effondrement de l'effort du logement au global dans le pays.

Je vais passer sur la baisse de l'allocation familiale par foyer et tout ce qui fait dégrader les comptes publics et notre pouvoir d'agir. C'est toujours le levier le plus libéral qui est choisi et proposé aux acteurs. Ainsi, la loi Elan prévoit la possibilité pour les bailleurs de vendre tout simplement une partie de leur parc. Ce n'est plus possible de s'attaquer autant à nos moyens de nous développer et de développer le logement social.

Difficile de s'appuyer sur l'Etat.

Mais, plutôt que de lui renvoyer la patate chaude, Paris est en position de force pour peser sur les leviers législatifs. Nous pourrions augmenter le compte foncier de la Ville, bien évidemment, notamment pour anticiper les logements qui arriveront sur le marché, comme l'a dit ma collègue Léa VASA ; garder dans l'escarcelle de la Ville le maximum de parcelles, de bâtiments, de locaux que l'on peut valoriser, notamment grâce à l'outil SEM PariSeine. Le foncier municipal, nous pourrions l'augmenter pour essayer de conserver un maximum de parcelles, également avec l'Etat, la S.N.C.F. et la R.A.T.P. Et nous pouvons continuer l'effort sur les pensions de famille et les hébergements pérennes financés par la Ville pour avoir une ville accessible à tous et toutes.

C'est évidemment à travers le "Logement d'abord" que nous pourrons accueillir tous les publics avec des logements adaptés aux personnes âgées et aux publics atteints de handicap, avec des ajustements de loyer en fonction des ressources en vue d'atteindre l'objectif de 25 % du parc réservé au premier quartile.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur DURAND-RAUCHER.

Je donne la parole à Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Le plan qui fait l'objet de cette communication a été, depuis tout à l'heure, largement présenté et commenté - des fois, un peu curieusement sur les bancs de l'opposition. Je ne reviendrai pas sur la grande quantité de propositions qu'il contient et sur les pistes qu'il trace.

Je voudrais en revanche revenir sur l'extraordinaire conjonction d'enjeux auxquels il répond et il me semble particulièrement nécessaire de resituer le cadre dans lequel nous débattons ce matin.

C'est d'abord, évidemment, une très forte demande de logements, à laquelle il est très difficile de répondre, que ce soit dans le secteur privé ou le secteur social. Pour rappel, nous le redisons : actuellement, 260.000 demandeurs de logement social sont enregistrés, malgré les 110.000 logements déjà créés depuis 2001 - 110.000 logements, c'est considérable ! Cette demande très soutenue est constamment renouvelée, ce qui est d'ailleurs une des sources de la difficulté. Elle est en grande partie liée à la très forte attractivité de Paris, parce qu'il s'agit de la Capitale, mais aussi et surtout en raison des politiques très volontaristes menées en matière de services publics, d'accompagnement social, d'amélioration du cadre de vie ou encore de mobilité.

C'est ensuite un accès au logement privé de plus en plus difficile, en raison des prix élevés à l'achat comme à la location, mais aussi, il faut le redire, la raréfaction des logements disponibles liée au trop fort développement des meublés de tourisme contre lesquels la Ville lutte avec une très grande ténacité, ainsi qu'aux trop nombreux logements vides.

C'est encore la volonté de la Ville de voir les classes moyennes et les familles rester dans Paris.

C'est plus largement, d'ailleurs, la volonté de proposer une large offre, adaptée à la diversité des situations, nous en avons parlé : les étudiants, les jeunes travailleurs, les personnes en situation de grande précarité ou en situation de handicap, personnes âgées, parfois dépendantes, etc.

C'est la nécessité encore de mieux réguler les prix de la location dans le secteur privé par un encadrement des loyers plus efficaces.

C'est la volonté de progresser encore en matière de mixité sociale - on l'a évoqué, mais il faut, semble-t-il, encore le rappeler - et de répartition du logement social sur tout le territoire parisien, même à l'ouest de Paris.

C'est la conviction que nous devons continuer à développer l'offre de logements abordables : 40 % de logements publics à l'horizon 2035, alors même que le foncier disponible se fait de plus en plus rare et est maintenant souvent la propriété d'institutions aux priorités financières pas toujours compatibles avec les priorités de la Ville.

C'est la nécessité d'entretenir et de rénover toujours plus un parc social d'une grande diversité et aux contraintes multiples.

C'est enfin, évidemment, l'urgence climatique qui impose une action très forte de la Ville et des bailleurs tant en termes de constructions neuves, qui sont déjà exemplaires sur ce plan depuis des années, que de rénovations techniques dans le secteur social et dans le secteur privé, soutenues dans le cadre des différents plans "Eco-Rénovons Paris".

On voit donc la grande multiplicité d'enjeux à laquelle ce plan doit répondre en même temps. Il s'agit d'un plan très complet, en phase avec l'ensemble des enjeux que je viens de rappeler, et totalement inédit. Comme l'a d'ailleurs très justement rappelé, il y a un instant, la maire du 10e arrondissement, ces enjeux sont communs à la plupart des grandes villes, mais ils prennent incontestablement une dimension spécifique à Paris.

Pour y répondre, nous ne partons évidemment pas de zéro, loin s'en faut, tant la Ville a déjà agi depuis 2001.

Madame DATI, loin d'être un réquisitoire contre les actions déjà menées, ce plan nécessaire dresse au contraire de nouvelles perspectives en se fondant sur une situation qui a évolué sur de nouveaux enjeux et aussi sur de nouveaux moyens à actionner.

Evidemment, il nécessitera de très importants moyens, ce que nous assumons parfaitement. Contrairement à la droite - nous venons encore de l'entendre de la bouche de M. ALPHAND -, nous considérons que le rôle d'une collectivité est d'investir dans l'avenir pour l'intérêt général.

Et, oui, cela passe parfois par de l'endettement et des augmentations d'impôt. Je le redis : de l'endettement pour investir et des augmentations d'impôt. Ce ne sont pas des gros mots car, sans moyens, sans investissements, une collectivité se condamne à la résignation et à l'immobilisme. Ce n'est pas notre engagement envers les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur DAVIAUD.

Je donne la parole à Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, dans cette communication pour laquelle les conseils d'arrondissement n'ont même pas eu voix au chapitre, vous nous dites vouloir accélérer le développement massif de l'offre sociale en faisant feu de tout bois : augmentation de 30 à 50 % du taux de logements sociaux obligatoire dans les nouvelles constructions d'habitation dans certains quartiers ; interdiction de réaliser des immeubles 100 % bureaux ; et, bien sûr, poursuite de votre politique de surélévation, de densification, de préemption et de conventionnement à tout va.

Préempter, encadrer, obliger, contraindre, interdire… Mais, Monsieur BROSSAT, dans quel monde vivez-vous ?

Si nous partageons bien sûr l'objectif de loger celles et ceux qui font vivre la ville, nous nous opposons en revanche à la politique du chiffre que vous conduisez depuis vingt ans au détriment de la mixité sociale et fonctionnelle, au détriment de la qualité de vie, et avec pour résultat une fuite des familles parisiennes et une paupérisation de nombreux quartiers.

Monsieur BROSSAT, vous qui aimez stigmatiser l'Ouest parisien dans vos prises de parole, alors que le 15e était globalement un arrondissement équilibré, vous avez réussi à y creuser de nouvelles poches de précarité. Depuis 2001, nous sommes passés de 11.000 à 25.000 logements S.R.U. sans le moindre accompagnement social pour accueillir une population souvent en grande difficulté, sans être en "politique de la ville" et avec une réduction de personnel médicosocial. Un exemple : nous ne disposons que de 2 médecins scolaires pour 58 écoles publiques. A cela s'ajoute une modification, voire un écroulement, de l'offre commerciale dans les secteurs ghettoïsés.

Votre politique du "tout-logement social" engendre également une perte d'emplois et d'activité dans la Capitale. Entre 2002 et 2018, les surfaces bâties ont augmenté de 0,2 % par an, soit une densification de près de 4 millions de mètres carrés essentiellement consacrés aux logements et notamment au logement social. En revanche, les surfaces de locaux d'activité ont stagné. En plus d'interdire la mixité des destinations "habitat, activité économique" dans certains arrondissements, dont le 15e, ce qui engendre une fuite des emplois de l'autre côté du périphérique, notamment dans les Hauts-de-Seine, vous entendez contraindre chaque opération de construction ou de reconstruction lourde de bureaux à intégrer une part d'habitation dont des logements sociaux. Voilà une nouvelle obligation qui ne va pas encourager les entreprises à engager des travaux de rénovation.

Si le montant des loyers n'est pas la cause unique de la fuite des Parisiens, la politique de l'Exécutif y contribue grandement avec l'assèchement du parc intermédiaire des bailleurs, une absence de parcours résidentiel et une dégradation de l'espace public auxquels s'ajoute un déficit d'espaces verts. Résultat : chaque année, plus de 10.000 Parisiens, las de voir leur qualité de vie se détériorer, désertent la Capitale.

Pour résumer, votre stratégie "Logement 2035", conjuguée aux nouveaux dispositifs coercitifs qui émailleront le P.L.U., c'est haro sur la propriété privée ; c'est toujours plus de densification ; c'est la municipalisation du logement et du commerce de pied d'immeuble.

En prime, faute de pouvoir continuer à ponctionner les bailleurs, vous faites aujourd'hui les poches des Parisiens en augmentant la taxe foncière de plus de 50 % !

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

M. Jean-Baptiste OLIVIER, dernier orateur.

Il vous reste 3 minutes 29, groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Préemption, conventionnement, densification : triptyque de votre politique depuis vingt ans.

Point de nouveau paradigme. C'est au contraire une continuité, ou plutôt une accélération.

Vous affichez fièrement 260.000 logements sociaux, mais c'est précisément le nombre de demandeurs de logement, soit 2,3 fois plus qu'en 2001. Tout cela pour cela !

Vous approchez des 25 % fixés par la loi, mais comment y parvenez-vous ? Par une forme de prestidigitation : on prend du logement libre et on le transforme en social mais, au bout du compte, rien n'est créé.

Pour être exact, sur les 110.000 logements sociaux financés à Paris depuis 2001, 49.945 sont des constructions neuves, soit nettement moins de la moitié. Et c'est là qu'intervient la densification ! L'un des exemples les plus frappants pour moi est la construction du groupe d'immeubles de "Paris Habitat" au 90, boulevard Vincent-Auriol dans le 13e en lieu et place d'une école maternelle qui bénéficiait d'un très bel espace vert, poumon du quartier.

Votre communication indique clairement que vous allez poursuivre dans cette densification pour, je cite : "tout mètre carré disponible". Les choses sont claires, et le P.L.U. bioclimatique - en tout cas, c'est ainsi qu'on le qualifie - servira ce dessein avec des règles de servitude, des emplacements réservés et des O.A.P. Nous y reviendrons plus tard.

Mais je reviens sur les deux principaux outils que sont la préemption d'immeubles privés et le conventionnement de logements à loyer libre.

Votre politique de préemption, déjà massive, va devenir encore davantage - vous parlez en effet d'amplification - et cela passera par deux moyens, vu que la Ville est endettée de plus de 10 milliards d'euros, notamment à cause des préemptions passées dans des immeubles extrêmement chers, pour des motifs purement idéologiques.

Ces deux nouveaux moyens reposent sur une nouvelle foncière et sur les bailleurs sociaux eux-mêmes, et consistent à faire porter le coût des futures acquisitions sur eux. Cette nouvelle dette ne sera donc pas dans les comptes de la Ville, mais garantie par elle, ce qui n'est pas loin de revenir au même.

Au final, vous allez poursuivre et même amplifier votre politique de raréfaction du foncier privé. Il est assez cocasse de dire dans votre introduction que la réalité du marché immobilier complexifie votre action alors que c'est précisément le contraire : c'est votre action qui complexifie le marché et conduit à cette inflation des prix que vous dénoncez !

Par ailleurs, nous avons largement critiqué le procédé de conventionnement de dizaines de milliers de logements qui ont été retirés du patrimoine des bailleurs sociaux et qui étaient des logements attribués aux classes moyennes. Il est donc assez hypocrite de pleurer ensuite sur la fuite des familles issues des classes moyennes.

Tout cela était sinon voulu, en tout cas prévu. Nous n'avons cessé de le dire. Il est temps de mettre fin à cette politique de conventionnement !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

C'était notre dernier orateur et, après ce débat intéressant - et assez respectueux, quand même, dans les prises de parole - mais montrant évidemment les points de clivages fondamentaux que nous connaissons d'ailleurs depuis vingt ans que la gauche dirige cette ville, je vais donner la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre.

Cher Ian, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à l'ensemble des orateurs et des oratrices qui nous ont permis, je crois, d'avoir un bon débat sur ce sujet important : l'enjeu du logement à Paris, le logement qui est la première préoccupation des Parisiennes et des Parisiens.

Je crois que, ce qui s'est dessiné, ce sont au fond deux visions assez différentes de la ville, de ce qu'elle doit être. Et, après tout, je pense que c'est une bonne chose que les Parisiens puissent avoir une juste connaissance des positions des uns et des autres.

Au fond, quel est notre objectif avec cette Stratégie "Logement 2035" ?

Il a été exprimé assez clairement par les orateurs de la majorité : c'est de permettre que ceux qui travaillent à Paris, que ceux qui font tourner cette ville, puissent y vivre. C'est l'objectif que nous nous fixons, c'est la volonté qui nous réunit - en tout cas, au sein de cette majorité. Tout ce que nous dessinons dans cette Stratégie "Logement" vise à atteindre cet objectif.

Il ne s'agit évidemment pas uniquement de fixer un objectif ; il s'agit aussi de fixer un chemin.

Notre conviction est que, pour permettre que ceux qui travaillent à Paris puissent y vivre, il y a besoin d'intervenir sur le marché. Car le marché totalement libre, la spéculation effrénée, c'est précisément ce qui empêche les classes populaires et les classes moyennes de vivre dans nos grandes métropoles. Par conséquent, pour nous en sortir, pour que ceux qui travaillent à Paris puissent vivre à Paris, nous l'assumons, nous le disons, il faut intervenir sur le marché.

D'ailleurs, j'ai trouvé que ce débat était une manière très intéressante de s'interroger sur ce que vous appelez "les interdits" et sur ce qui, à nos yeux, constitue des libertés supplémentaires.

Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous disiez : "Vous voulez tout interdire." Mais, enfin, qu'est-ce qui interdit aujourd'hui à une infirmière, à une assistante maternelle, à un policier de vivre à Paris ? Ce qui lui interdit l'accès aux logements parisiens, ce sont les loyers et c'est le prix du logement privé ! Si nous voulons qu'ils aient la liberté - la liberté ! - d'habiter à Paris, il nous faut du logement public et il nous faut du logement privé régulé par la puissance publique.

Nous l'assumons : notre conception de la liberté, ce n'est pas la liberté du renard dans le poulailler ; c'est la liberté permise par un certain nombre de règles érigées par la puissance publique. En l'occurrence, cette puissance publique est le résultat du suffrage universel et du vote des électeurs.

Donc, oui, un chemin que nous traçons et des outils que nous développons. Au fond, deux sujets principaux. Le premier est cet objectif que nous fixons, de 40 % de logements publics en nous appuyant sur ce que nous avons d'ores et déjà fait. Lorsque nous nous étions fixé, et Anne HIDALGO l'a dit tout à l'heure, l'objectif de 25 % de logements sociaux à horizon 2025, beaucoup de gens nous disaient : "Vous n'y arriverez jamais !" Nous y sommes quasiment parvenus et, en 2025, nous aurons atteint ces 25 % de logements sociaux.

C'est extraordinaire comme chemin, quand on y repense ! Nous étions à 13 % en 2001. Nous avons quasiment doublé notre taux de logements sociaux à Paris.

Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que, aujourd'hui, 1 Parisien sur 4 est protégé de la spéculation immobilière ; que 1 Parisien sur 4 ne dépend pas, de par son loyer, de l'évolution du prix du marché. C'est considérable, et c'est le résultat de notre politique et, aussi, oui, des investissements financiers que nous avons faits dans le domaine du logement.

Simplement, le constat que nous faisons - la Maire de Paris l'a dit tout à l'heure -, c'est que la vie ne s'arrête pas en 2025. Il nous faut donc tracer un chemin plus long pour nous adresser à toutes celles et tous ceux qui, d'ici 2025, n'auront pas forcément satisfaction à leur demande de logement.

Aller plus loin, c'est effectivement aller vers 40 % de logements publics à horizon 2035. Cela suppose un certain nombre d'outils nouveaux, cela a été dit tout à l'heure : une foncière, qui nous permettra d'acquérir des immeubles de bureaux, des hôtels, des garages aériens, pour les transformer en logements sociaux et en logement abordables ; et aussi de nouvelles règles d'urbanisme, avec notre P.L.U. bioclimatique mené sous la houlette d'Emmanuel GRÉGOIRE, qui nous permettra d'instituer un certain nombre de règles nouvelles : effectivement, cette servitude de mixité fonctionnelle, faire en sorte que l'on n'ait plus des immeubles qui soient à 100 % des immeubles de bureaux mais que l'on ait dans ces immeubles une part de logements, et notamment une part de logements publics.

Donc, bien sûr, ces outils sont ceux qui nous permettront d'atteindre ces 40 % de logements publics.

Deuxième pilier essentiel : la régulation du parc privé. Nous avons en effet besoin d'avoir des logements locatifs privés, mais dont le prix soit accessible aux ménages, notamment aux ménages de la classe moyenne, d'où cet enjeu fondamental de l'encadrement des loyers.

Nous nous sommes battus pour mettre en place l'encadrement des loyers à Paris. Depuis 2019, nous avons l'encadrement des loyers. Et c'est cet encadrement des loyers qui nous a permis d'assagir le niveau des loyers depuis trois ans.

Mais le constat que nous faisons aussi, c'est qu'il y a encore un tiers des propriétaires qui ne respectent pas l'encadrement des loyers, et d'ailleurs beaucoup sur les toutes petites surfaces. Sur les studios, c'est plus de 70 % de non-respect de l'encadrement des loyers. Pourquoi y a-t-il encore ces abus ? Parce qu'il n'y a pas suffisamment de contrôles, et parce qu'il n'y a pas suffisamment de sanctions. Nous avons donc demandé, avec la Maire de Paris, de nous voir transférer la compétence de contrôle et de sanction de telle sorte que ceux qui abusent soient rattrapés par la patrouille. A partir du 1er janvier, nous aurons cette compétence nouvelle, la Ville de Paris aura cette compétence nouvelle qui permettra à tout locataire confronté à un abus de se tourner vers la Ville et la Ville fera les démarches en lieu et place du locataire pour qu'enfin l'encadrement des loyers soit respecté dans le logement où il habite.

C'est une petite révolution parce que c'est la première fois que la Ville de Paris aura de telles compétences en matière de régulation des prix dans le secteur privé.

Et puis, aussi, tout le sujet Airbnb et les meublés touristiques : sur ce point aussi, nous voulons continuer notre politique visant à défendre le logement pour éviter qu'un certain nombre de quartiers ne soient envahis par ces locations touristiques illégales.

C'est donc une action à long terme - 2035, c'est dans douze ans, mais nous nous projetons à cette échéance-là - et c'est une action diversifiée avec différents leviers qui nous permettront d'avancer. Voilà pour les grandes lignes de ce projet.

Permettez-moi aussi de répondre en quelques mots à ce que j'ai entendu au cours de ce long débat.

J'ai entendu des arguments qui me surprennent un peu. Nous sommes un certain nombre ici à siéger dans cette Assemblée depuis plusieurs années, donc nous avons l'avantage de la longévité. Quand j'entendais un certain nombre d'orateurs de l'opposition, j'ai tellement le sentiment que, au cours de ces dernières années, vous avez dit tout et son contraire.

Je prendrai trois exemples.

Premièrement, vous nous dites… Enfin, plutôt hier, vous nous disiez : "Vous ne construisez pas assez". Aujourd'hui, vous nous dites : "Vous construisez trop". On a donc quand même un peu de mal à comprendre quelle est votre position sur le sujet !

Deuxièmement - et là, quand même, c'est énorme : le logement social. Hier, vous nous disiez - je m'en souviens très bien et, si vous étiez tout à fait honnêtes, je pense que vous le reconnaîtriez : "Avec tous les logements sociaux que vous produisez, vous allez faire chuter les prix du logement privé et plus personne ne voudra vivre à Paris tant vous avez développé le logement social !" Vous disiez aux propriétaires: "Attention ! Ils construisent du logement social près de chez vous et ils vont dégrader la valeur de votre bien". Et maintenant, vous nous dites : "Ah non, le développement du logement social, c'est ce qui a conduit à l'augmentation des prix à Paris".

Extraordinaire !

Alors, comme je suis un peu curieux, j'ai voulu regarder l'évolution du niveau des prix à Neuilly. Eh bien, sachez que, depuis cinq ans, le niveau des prix des logements à Neuilly a davantage augmenté qu'à Paris. Croyez-vous que ce soit à cause du développement du logement social chez vos amis à Neuilly, ville qui plafonne à 3 % de logements sociaux ?

Troisième exemple : Airbnb. Je me souviens de la dernière campagne des élections municipales. Il y avait une audition organisée par les hôteliers au cours de laquelle les différents candidats devaient exposer leur position sur la régulation des meublés touristiques. J'ai croisé M. VÉRON qui a expliqué, au nom de votre groupe, qu'il ne fallait pas réguler les locations touristiques. D'ailleurs, il avait un certain courage de dire cela devant les hôteliers qui étaient un peu surpris et qui ouvraient de grands yeux. Maintenant, vous déposez un vœu qui nous demande d'augmenter le nombre d'agents dédiés au contrôle des locations touristiques.

Sur l'ensemble de ces sujets, vous avez dit tout et son contraire et le contraire de tout !

La seule constante…

La seule constante, et ce débat en a été la démonstration éclatante, c'est que vous ne proposez strictement rien. J'ai entendu l'ensemble de vos orateurs ; vous n'avez pas fait la moindre esquisse d'une proposition.

Au fond, ne rien proposer, c'est proposer quand même. Ce que vous proposez, c'est le laisser-faire. Ce que vous proposez, c'est de laisser faire le marché. Or, laisser faire le marché en matière de logement, c'est exclure les classes populaires et moyennes. Nous assumons le fait que nous souhaitons, au contraire, leur permettre de continuer de vivre à Paris.

Voilà donc deux visions très différentes, deux visions que nous assumons, et je suis très heureux que notre majorité municipale soit aujourd'hui réunie pour défendre la vision que nous portons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup !

Merci beaucoup, cher Ian BROSSAT, pour cette belle réponse et présentation de nos orientations, et aussi défense de notre bilan auquel nous tenons tant.

Alors, je vais mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 6 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 6 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 7 est rejeté.

Il s'agit d'une communication, donc il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DLH 244, mais je vous remercie.

Les orientations présentées ce matin seront celles qui nous guideront dans la politique du logement, dans la continuité et dans l'accélération des engagements pris précédemment.

Merci beaucoup.

2022 DLH 318 - Présentation de l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'arrêt des préemptions et à la rénovation du parc social.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons poursuivre, mes chers collègues, notre Conseil avec un deuxième débat organisé, acté en conférence d'organisation, sur la présentation de l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements. Il s'agit du projet de délibération DLH 318.

Comme pour tout débat organisé, chacune et chacun des oratrices et des orateurs présentera ses vœux dans le temps de parole qui lui est imparti, et je vais introduire ce débat.

Dans la continuité de notre Stratégie "Logement 2035", je me réjouis que le Conseil de Paris nous permette aussi de faire le point sur notre activité de soutien à la rénovation thermique des logements pour faire face au changement climatique et à la précarité énergétique.

La flambée des prix ne doit en aucun cas nous obliger, au contraire, à ralentir la transition écologique et énergétique de notre ville. Au contraire, et c'est ce que nous avons acté hier lors de la présentation de nos orientations budgétaires, l'urgence est là. Il nous faut agir plus vite, plus fortement, pour mieux préparer notre ville à ces conditions climatiques extrêmes…

Merci.

A Paris, nous n'avons pas attendu la crise énergétique et les canicules de cet été pour agir. Depuis 2007 et notre premier "Plan Climat" - j'avais eu le plaisir d'y travailler et de le porter devant cette Assemblée -, nous tenons nos engagements et nous investissons massivement dans la transition écologique pour que notre ville reste vivable et pour que notre air reste respirable.

Cela repose sur trois piliers : bien sûr, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'augmentation de la part des énergies renouvelables, et la réduction des consommations énergétiques avec un objectif de diminuer de 35 % les consommations énergétiques en 2030 et de 50 % en 2050.

La rénovation thermique des logements se trouve au carrefour de ces piliers. Elle englobe d'ailleurs toutes nos priorités liées à la transformation et à l'adaptation de nos manières de vivre, avec l'utilisation de matériaux bio-sourcés, la végétalisation sur les toits et les espaces communs, la priorité donnée aux énergies renouvelables, la concertation et le dialogue avec toutes les parties prenantes tout au long des opérations de rénovation, et l'installation d'équipements pour favoriser le vélo et le tri sélectif.

D'ailleurs, pour conduire tout cela, j'ai souhaité en confier la responsabilité à Jacques BAUDRIER, que je veux ici remercier devant chacune et chacun. Bien sûr, il travaille étroitement avec Dan LERT, avec Ian BROSSAT, ou encore avec David BELLIARD et Christophe NAJDOVSKI. Bien sûr, mais je veux vraiment le remercier d'avoir pris à bras-le-corps ce sujet de la rénovation et de s'engager comme il le fait avec les maires d'arrondissement que je remercie aussi, en associant la population, en entraînant la population, en accompagnant les copropriétaires privés. Je veux vraiment le remercier de l'engagement qui est le sien, mais aussi de l'efficacité qui est la sienne. Avec Jacques BAUDRIER, je savais qu'en termes d'exécution de cette politique publique essentielle nous serions au rendez-vous, et que sa capacité à s'appuyer sur une administration de la Ville convaincue de la nécessité d'accélérer ces changements serait aussi au rendez-vous. Donc, merci beaucoup, cher Jacques BAUDRIER !

Chaque opération de rénovation est en fait une petite révolution. C'est l'occasion de changer la vie d'un immeuble tout entier et d'offrir aux Parisiennes et aux Parisiens l'accès à de nouveaux services dans le respect de notre patrimoine. C'est pourquoi nous investissons massivement dans la rénovation.

Depuis 2007, date de notre premier "Plan Climat", la Ville a investi plus de 1,2 milliard d'euros en faveur de la transition énergétique et de la sobriété, dont la moitié dans la rénovation du parc social. En fait, sur cette période, cela représente 605 millions d'euros, 30 millions dans l'accompagnement des copropriétés privées et 37,3 millions d'euros dans le soutien au développement des énergies renouvelables.

Tous ces investissements sont des investissements qui permettent, qui ont permis et qui permettront, puisque nous n'allons pas lever le pied sur les investissements, de préparer notre ville et ses habitants au changement climatique. Ne rien faire serait creuser une dette, une dette écologique vis-à-vis des générations qui viennent, et empêcher nos concitoyens aujourd'hui, dans le présent, d'améliorer leurs conditions de vie, eu égard au changement climatique déjà visible dans nos vies et ayant déjà un impact extrêmement fort.

D'ailleurs, pour avoir encore récemment rencontré David KING, qui est un des grands scientifiques britanniques travaillant sur les questions de climat et qui nous montrait les projections, si on suit ce qu'ils nous disent, nous sommes exactement à l'endroit où ils disaient que nous serions il y a quarante ans. Sur ce point, leurs prévisions sont malheureusement totalement en phase avec la réalité de l'été que nous avons subi. Surtout, dans son alerte qu'il faisait récemment auprès des maires des très grandes métropoles mondiales - les maires du C40 que j'ai eu l'honneur de présider -, il nous disait : "Aujourd'hui, il est encore temps de réduire, par exemple, la mortalité dans la population causée par des vagues de chaleur telles qu'on les a connues cet été. Mais, dans les cinq ou dix ans qui viennent, il ne sera même plus possible de réduire la mortalité tant l'augmentation de ces chaleurs, l'été, sur une grande partie de la planète, notamment sur nos zones qui étaient jusque-là tempérées, ne nous permettra même pas de mener des politiques d'adaptation".

C'est pourquoi, avec Pénélope KOMITÈS, sur la stratégie de résilience et sur la préparation de notre ville, il nous faut évidemment mettre les bouchées doubles et cela passe évidemment par de l'investissement.

Là encore, je le dis, nous pallions ce que ne fait pas l'Etat, trop occupé à défendre un certain nombre de "lobbies" pour que, finalement, l'accélération en faveur de la transition écologique soit retardée. Je pense à toutes les discussions autour de la question du diesel, très fortement portées par le "lobby" du diesel. Je pense aussi à ce non-accompagnement de nos collectivités pour sortir des énergies fossiles. C'est pourquoi, là aussi, Paris a signé, en tant que Ville, la charte pour la désaccélération, ou en tous les cas sortir de cette dépendance aux énergies fossiles.

Nous allons donc continuer à investir fortement. Grâce à ces opérations de rénovation, nous allons progressivement aller vers une ville plus sobre et plus confortable, l'été comme l'hiver, avec des résultats très encourageants de baisse des consommations, et donc d'amélioration du pouvoir d'achat des ménages. En 2021, 100 opérations ont déjà fait l'objet d'un accompagnement "Plan Climat" et cela a représenté 53,9 millions, presque 54 millions d'euros de subvention de la Ville. Subventions assumées. Grâce à ces travaux, nous prévoyons aussi des gains prévisionnels d'économie d'énergie de 53 % et une réduction de 57 % des gaz à effet de serre.

Les 100 chantiers en cours permettront la livraison prochaine de 10.000 logements rénovés, embellis et plus sobres avec, par exemple, la rénovation de 88 logements par "Paris Habitat" aux 11-15, rue des Lyanes et 6-16, rue Pelleport dans le 20e arrondissement ; le programme de rénovation par Elogie-Siemp aux 142-144, rue des Pyrénées, toujours dans le 20e, où 31 logements seront rénovés afin d'atteindre près de 75 % d'économie d'énergie et éviter l'émission de près de 47 tonnes de CO2 par an. Ce programme a aussi bénéficié en 2016 du budget participatif, chère Anouch TORANIAN, dans un quartier populaire, à énergie positive afin de financer, notamment, la pose de panneaux solaires thermiques. Nous avons à nouveau de nombreux projets dans les budgets participatifs de cette année.

En 2021, la livraison, aussi, par la R.I.V.P. de 241 logements du Village Saint-Paul, dans le 4e arrondissement, Paris Centre, qui ont été rénovés pour permettre des gains énergétiques de 62 % et la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 78 %.

Cela veut dire quoi ? Quand on agit, quand c'est une politique déterminée et que l'on investit, on a des résultats - des résultats sur les gaz à effet de serre, des résultats sur la facture énergétique.

Mais, nous le savons, cela reste insuffisant.

Pour respecter la trajectoire de neutralité carbone et lutter contre la précarité énergétique, nous devons continuer d'accompagner les Parisiennes et les Parisiens dans leurs démarches, et notamment les plus modestes, les mobiliser, mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour répartir l'effort de manière plus juste.

La rénovation énergétique du parc social se poursuit donc à un rythme très élevé avec plus de 5.000 logements rénovés par an. Par famille, cela représente 400 euros d'économie en moyenne sur une année et les récentes données de l'APUR montrent d'ailleurs à quel point les bailleurs sociaux parisiens ont pris de l'avance en la matière. Nous devons bien sûr continuer sur cette voie.

Ensuite, et après le succès du programme "Eco-Rénovons Paris 1", le nouveau programme "Eco-Rénovons Paris +" accompagnera davantage de Parisiennes et de Parisiens dans leurs projets de rénovation thermique avec des aides adaptées à chaque bâtiment. Avec un gain énergétique moyen de 34 % pour des logements accompagnés par la Ville, une famille peut économiser jusqu'à 300 euros par an en rénovant son logement. Nous savons combien l'accompagnement de la Ville, en nous appuyant sur l'Agence parisienne du Climat dans son rôle de guichet unique, est essentiel. Souvent, ce qui est présenté comme un frein aux aides d'Etat - certes, pas aussi importantes qu'il le faudrait -, c'est l'accès à ces aides et la complexité dans l'accès à ces aides. Nous avons réglé cela avec l'accès par l'Agence parisienne du Climat.

Je regrette d'ailleurs que, dans le Plan de relance de l'Etat porté par la Commission européenne post-Covid, nous n'ayons pas pu trouver la possibilité, ne serait-ce que d'apporter des financements à "Eco-Rénovons Paris" pour les copropriétaires privés. C'est ce que j'avais plaidé auprès de Bruno LE MAIRE, mais qui n'a malheureusement pas été couronné de succès puisque, vous le savez, nous n'avons eu quasiment rien - 30 millions d'euros - pour le Plan de relance post-Covid. Mais bon, nous aurions pu. Nous aurions pu aller encore plus loin et nous avions le dispositif qui nous permettait de faire du gagnant-gagnant. Cela n'a pas été possible, donc nous le faisons, et nous le faisons tout seul.

Des réunions d'information à destination des copropriétés et des syndics parisiens sont d'ores et déjà prévues par mes adjoints. Je sais que vous y participez beaucoup, Dan LERT et Jacques BAUDRIER. Je sais aussi que les maires d'arrondissement ou encore des adjoints et des adjointes, comme Colombe BROSSEL, y participent également.

Nous allons renforcer nos dispositifs d'accompagnement également pour les plus fragiles. Le premier Programme parisien de lutte contre la précarité énergétique, que nous avons adopté en novembre 2021, se met progressivement en place avec des visites à domicile qui permettent d'effectuer des diagnostics énergie et d'accompagner les ménages les plus en difficulté.

Par ailleurs, bien sûr, nous avons aussi un fonds d'aide aux petits travaux d'économie d'énergie qui va être mis en œuvre dès cet hiver.

Enfin, et à la suite des récentes annonces budgétaires qui nous permettront de tenir nos engagements d'investissements essentiels pour le climat, je rappelle que les propriétaires qui effectuent des travaux de rénovation thermique seront exonérés de la taxe foncière à 100 % et que cela est valable pour les travaux engagés dès 2020 et jusqu'en 2026. C'est aussi, pour nous, je l'ai dit hier et nous l'avons exprimé hier dans notre débat, un outil d'incitation à l'accélération de la transition écologique gagnant-gagnant, pas besoin de le répéter.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, avec la rénovation de nos logements sociaux et la deuxième édition de notre programme "Eco-Rénovons Paris", nous faisons le choix d'être au plus près des Parisiennes et des Parisiens. Nous faisons le choix budgétaire d'accélérer et de les accompagner face au coût de l'énergie qui pèse lourd sur les ménages les plus modestes, et pour préparer, bien sûr, notre ville à l'urgence écologique qui est déjà là, bien visible, et qui fait déjà sentir ses effets.

Pour votre engagement, pour la conviction qui vous anime et cette détermination sans faille, je vous dis un immense merci. Vous pouvez bien sûr compter tout autant sur ma détermination sans faille.

Merci.

Je vais donc donner la parole à Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris, premier orateur.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Le manque d'investissement dans les travaux du parc social de la Ville de Paris se fait de plus en plus ressentir.

Ainsi, sur l'année 2021, vous n'avez pas atteint les objectifs de 5.000 logements sociaux rénovés par an. Déjà, en 2020, vous remplissiez tout juste vos objectifs, et vous l'aviez alors justifié par la crise Covid. Chaque année, vous trouvez de nouvelles excuses. J'imagine que, lorsque, l'année en cours, vous n'atteindrez pas vos objectifs, vous vous cacherez derrière la crise actuelle.

Certes, l'actualité n'aide pas, je le reconnais, mais cessez de trouver des excuses. Ou alors cessez vos effets d'annonce et coups de communication en annonçant des objectifs que vous pourrez atteindre.

Vous ne pouvez pas vous cacher systématiquement derrière le désengagement de l'Etat car il verse l'équivalent du tiers de votre propre subvention à la rénovation thermique, ce qui n'est pas rien.

La responsabilité de la non-réhabilitation vous revient. En effet, si la rénovation d'un logement coûte 60.000 euros, c'est plus de 20.000 logements que les bailleurs auraient pu rénover si vous ne leur aviez pas prélevé 1,2 milliard d'euros entre 2016 et 2021 via la pratique des loyers capitalisés pour servir votre politique de transformation de logements libres en logements sociaux.

Votre bilan, c'est treize ans d'action pour rénover seulement 9,8 % des logements sociaux. La Ville s'est endettée pour préempter, et il ne reste que des miettes pour le "Plan Climat" : 150 millions pour préempter, 50 pour réhabiliter.

Que répondre aux habitants qui ont froid l'hiver et trop chaud l'été ?

Que dire aux locataires du square du Limousin, de l'avenue Léon-Bollée, du 63, boulevard Kellermann, du 125, boulevard de l'Hôpital ?

Qu'ils verront leurs fenêtres changées en 2050 ?

Mais, face à cette problématique des travaux non réalisés, alors qu'ils sont demandés à cor et à cri par les habitants, il y a les travaux controversés qui sont effectués alors que les habitants n'en veulent pas. Je pense, par exemple, aux travaux d'isolation du 28, rue Brillat-Savarin sur des bâtiments en bon état. Des locataires s'interrogent sur la pertinence de refaire des façades qui avaient été réhabilitées il y a moins de vingt ans alors que, dans le même temps, les caves sont dans un état lamentable : fuites d'eau, pas d'isolation. Quant aux travaux de ventilation des H.B.M., je partage les doutes des collectifs sur l'utilité de ces dépenses.

Votre politique est donc intégralement à revoir. Votre priorité n'est pas de rénover le parc social et d'aider les bailleurs sociaux à investir massivement dans la rénovation thermique. Je ne peux pas me résoudre à cette politique qui aboutit en quelque sorte à loger plus, mais à loger mal.

Changez de cap !

Nous vous proposons ainsi un vœu pour accélérer la rénovation thermique du parc social de la Ville en investissant les crédits que vous engagez ou souhaitez engager dans les préemptions.

Stop à la préemption, à fond sur la réhabilitation !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en France, 25 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent encore des bâtiments. Face à l'urgence climatique, la rénovation énergétique des logements, et notamment des logements sociaux, fait partie des priorités pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le patrimoine bâti, son évolution et sa réhabilitation sont donc des enjeux majeurs de la transition énergétique et environnementale en cours.

Je veux rappeler que la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, qui est d'ailleurs une loi très peu connue, est une grande avancée. Elle indique que la mise en location des passoires thermiques les plus dégradées sera interdite d'ici 2025 pour les étiquettes G, et 2028 pour les étiquettes F. Leur rénovation énergétique s'impose donc aussi comme une priorité pour l'ensemble des bailleurs sociaux. Si nombre d'entre eux travaillent déjà sur le traitement de ces passoires, les enjeux d'innovation sont primordiaux pour accélérer le processus de réhabilitation. Il est donc urgent d'accélérer le mouvement en termes de rénovation et, pour cela, d'innover.

Le logement social est déjà largement précurseur en matière d'innovation pour rénover son parc. Néanmoins, l'effet de masse nécessaire pour répondre à nos objectifs n'est pas encore au rendez-vous. Il faut donc rappeler que le nouveau diagnostic de performance énergétique, D.P.E., entré en vigueur le 1er juillet 2021, va rebattre les cartes et forcer les bailleurs sociaux à revoir le calendrier de leurs rénovations. Alors que 5 % seulement des H.L.M. avaient une étiquette F ou G contre 17 % dans l'ensemble du parc public et privé en France avec l'ancien D.P.E., la proportion de passoires thermiques risque d'augmenter avec les nouvelles exigences de performance environnementale.

La rénovation du parc résidentiel doit permettre d'atteindre deux objectifs majeurs : l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 et la diminution de la précarité énergétique.

Sur ces deux sujets, les bailleurs sociaux ont un rôle important à jouer du fait de leur capacité d'investissement dans la rénovation de leur parc et du rôle social qu'ils remplissent.

Sur ce seul sujet de la limitation des émissions de gaz à effet de serre, et dans l'objectif de neutralité carbone à 2050, le projet de révision de la Stratégie nationale bas carbone indique que le secteur du bâtiment devra être totalement décarboné à 2050, et ceci en réduisant ses émissions d'un peu plus de 50 % dès 2030. Pour satisfaire cette trajectoire, il est donc nécessaire d'accélérer le rythme des rénovations des logements existants.

Les bailleurs sociaux ont donc un triple objectif. D'abord, lutter contre la précarité énergétique des foyers modestes et très modestes en supprimant les passoires thermiques avec la sortie totale des étiquettes E, F et G d'ici 2027. La rénovation énergétique permet de limiter le montant des charges et, par conséquent, réduire le risque d'impayés.

Puis, accélérer la rénovation énergétique pour répondre aux enjeux environnementaux et atteindre le niveau BBC en 2050 avec l'appui de solutions innovantes, performantes et vertueuses à travers notamment l'usage de matériaux décarbonés et bio-sourcés.

Enfin, adapter ce patrimoine aux nouveaux besoins et attentes de leurs occupants, notamment en améliorant les conditions de confort sonore, thermique, hiver comme été, ou encore visuel.

Je tiens aussi à saluer l'approche globale des bailleurs sociaux sur les travaux de rénovation énergétique permettant d'améliorer l'habitabilité et le confort des logements, le travail réalisé portant tant sur des aspects quantitatifs, mesurés à travers la baisse de consommation d'énergie par foyer, mais aussi sur des dimensions qualitatives - choix des matériaux, réflexion sur les déchets, les mobilités, avec notamment la création de locaux vélos et poussettes, ainsi qu'un véritable travail de recherche d'îlots de fraîcheur dans les parties extérieures des bâtiments, débitumisation, végétalisation des cours, etc.

Vous l'avez compris, la rénovation énergétique des bâtiments est avant tout un enjeu de justice sociale et climatique par excellence, d'autant plus quand elle s'adresse aux habitants du parc de logements sociaux qui sont souvent les personnes les plus directement touchées, plus vulnérables socialement et économiquement, qui passent le plus de temps dans leur logement, partant notamment le moins en vacances. Ce sont également les citoyennes et les citoyens sur lesquels l'inflation et la hausse des prix de l'énergie ont l'impact le plus fort et qui, généralement, souffrent le plus des effets du dérèglement climatique.

Enfin, si la Ville de Paris est très active sur le sujet puisqu'elle a déjà subventionné des travaux à hauteur de 605 millions d'euros, on peut regretter la faiblesse des aides de l'Etat vis-à-vis de l'ampleur de l'enjeu et alors que la rénovation énergétique est un problème à aborder à l'échelle nationale tant à travers un cadre législatif volontaire qu'au moyen d'incitations et de mesures de soutien. L'Etat tend à amenuiser les ressources des bailleurs sociaux, réduisant notamment leur fonds d'investissement. Nous espérons que cette perte soit compensée par la subvention de 17,6 milliards d'euros évoquée dans la communication et versée depuis 2021.

A notre sens, tous les acteurs publics doivent donc prendre leur part : les collectivités telles que la Ville de Paris doivent prendre conscience de la nécessité d'augmenter leur part de financement et, en parallèle, inciter également l'Etat à fortement augmenter ses financements.

Pour finir, je souhaite aborder le sujet des conflits générés dans certains H.B.M. parisiens lors de l'installation des ventilations mécaniques contrôlées, V.M.C., car cela démontre que la question de la technicité de la rénovation n'est pas complètement partagée.

Certaines associations de locataires soulignent les qualités architecturales des bâtiments, notamment dans le parc des années 1930, permettant une ventilation naturelle et structurelle des bâtiments. Selon elles et eux, les V.M.C. nouvellement installées par les bailleurs atteindraient des performances énergétiques certes supérieures, mais occasionneraient des travaux importants et de la perte d'espace dans les logements, ainsi qu'un raccord au réseau d'énergie, donc finalement un résultat moins sobre.

Ces conflits montrent à quel point il est important que les bailleurs associent réellement les habitants dès la genèse des rénovations, voire mettent en commun leurs bonnes pratiques. Plutôt que de se tenir aux côtés, il s'agit de faire avec, afin que les personnes, si vulnérables soient-elles, soient profondément associées à l'amélioration de leur logement.

Tous les locataires ne sont pas représentés dans les amicales de locataires. Il est donc nécessaire d'accentuer le travail de suivi, individualisé, et d'y consacrer du temps et de l'argent. L'objectif est d'éviter que des travaux visant à améliorer le logement des locataires deviennent au contraire l'objet de rejet par les premiers concernés. Du dialogue et de la pédagogie, voire la nécessité de réétudier certains projets afin de s'assurer qu'ils répondent réellement aux objectifs et aux attentes des habitants, doivent être rapidement mis en application.

Vous l'aurez compris, les écologistes soutiennent le plan de rénovation énergétique des bailleurs sociaux parisiens, un enjeu environnemental et social primordial qu'il faudra toutefois largement accélérer - une accélération indispensable pour répondre à nos ambitions et objectifs du "Plan Climat".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, avec ce projet de délibération, nous abordons un investissement très important en faveur de la rénovation des logements sociaux - très important, mais aussi et surtout très attendu par les locataires les plus précaires - et un investissement essentiel pour préserver les conditions d'habitabilité de Paris.

Nous tenons à saluer le travail effectué pendant ces opérations qui sont bien souvent menées en site occupé, et par ailleurs très compliquées à mettre en œuvre en période de crise, sans oublier que, pour respecter nos engagements en matière d'exigence environnementale maintenant très poussés, et heureusement très poussées, nous privilégions l'usage des matériaux dits écologiques, c'est-à-dire des matériaux bio-sourcés et géo-sourcés.

Nous le savons, ce sont des opérations plus complexes à mener en termes d'organisation, parfois plus coûteuses, mais tellement plus vertueuses à la fois pour la facture et le cadre de vie des locataires, et "in fine" pour la planète.

La gravité de la crise actuelle confirme d'ailleurs l'urgence et l'importance de maîtriser les consommations énergétiques des logements. A l'heure de la COP27 et de la nécessité pour chaque pays de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, le choix d'investir massivement dans le logement social et dans sa rénovation doit être défendu et réaffirmé.

Suite à cet été caniculaire qui peut nous apparaître comme un avant-goût de ceux auxquels nous serons prochainement confrontés, soulignons la place plus importante prise par le confort d'été dans cette perspective de rénovation. C'est un thème qui traverse d'ailleurs tous nos travaux et nos échanges dans le cadre de la M.I.E. "Paris à 50 degrés".

Cette problématique est désormais systématiquement prise en compte, signe que la stratégie concernant le parc social est en adéquation avec les problèmes qui nous sont désormais posés. Car la perspective de l'hiver ne doit pas nous faire oublier que, non seulement le confort, mais l'habitabilité d'un certain bâtiment de Paris, notamment sous certains toits, pourrait être fortement remise en cause par des canicules plus intenses et plus longues.

Les communistes saluent par ailleurs les bailleurs sociaux qui contribuent, grâce à leur engagement, à réduire concrètement les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire parisien - un engagement partagé, et heureusement partagé, par la Ville sous la forme d'un accompagnement financier important qui permet aux bailleurs sociaux de réaliser des opérations de qualité. C'est un engagement d'autant plus important lorsqu'on considère que les opérations ont été rendues possible malgré les hausses de prix et les pénuries de matériaux.

A Paris, le logement social représentera bientôt 25 % du parc de logements. Le rôle de notre collectivité est donc essentiel.

Essentiel, parce qu'il est moteur pour l'ensemble des bailleurs représentant près d'un quart de la participation globale.

Essentiel, aussi, parce que les objectifs que nous nous sommes fixés en début de mandature sont très hauts et vertueusement très hauts : 5.000 logements sociaux financés par an, et nous continuerons, nous, les communistes, avec la Municipalité, de nous battre pour atteindre ces objectifs.

Il est néanmoins important d'accélérer les investissements pour la rénovation thermique des bâtiments publics. L'Etat doit voir plus grand et réviser sa part de financement en l'augmentant de manière à la fois pérenne et conséquente. Son engagement doit être ambitieux et systématique. Pour le moment, ce n'est pas le cas et c'est ce pour quoi nous soulignons que l'Etat est beaucoup trop en retrait sur cette question.

Nous n'oublions cependant pas que l'Assemblée nationale, fin octobre, avait voté favorablement afin d'ajouter près de 12 milliards d'euros de crédits en faveur de la rénovation thermique des logements. Une avancée qui fut hélas, et nous savons dans quelles conditions, vite balayée pour des raisons politiciennes via le recours du Gouvernement à une béquille, le 49.3 - une béquille démocratique absolue qu'il utilise bien trop souvent !

Aujourd'hui, nous sommes encore trop loin du compte. Nous demandons régulièrement cet engagement de la part de l'Etat via une dotation spécifique affectée aux collectivités locales. Il nous paraît indispensable, en ces temps d'inflation et de perte de marges de manœuvre de la part des collectivités locales, que cette dotation soit affectée pour soutenir l'effort des bailleurs sociaux si l'on souhaite réussir la transition écologique et "in fine" la transformation de nos modes de vie. C'est pourquoi la dotation consentie dans le cadre du Plan de relance doit non seulement être prolongée, mais très largement reconsidérée à la hausse.

Depuis 2009, et jusqu'en 2020, la Ville de Paris a investi plus de 600 millions d'euros de subvention dans la rénovation du parc social sans aide de l'Etat. C'est seulement en 2021 que l'Etat, dans le cadre du Plan de relance, a accordé 17 millions, ce qui est très insuffisant pour douze ans de politiques de rénovation énergétique à l'échelle du patrimoine parisien.

La rénovation énergétique du parc immobilier est un sujet majeur et les communistes feront tout ce qui est en leur pouvoir afin que tous les acteurs du secteur soient à la hauteur des enjeux dans notre intérêt collectif.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL, président du groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur l'adjoint Jacques BAUDRIER, mes chers collègues, vous nous soumettez aujourd'hui un bilan 2021-2022 de la rénovation du parc de logements sociaux de la Ville de Paris.

Permettez-moi de l'élargir à un cadre pluriannuel.

En 2018, la Ville de Paris a financé la rénovation de 4.690 logements, en baisse de 7 % comparé à l'année 2017. En 2019, la Ville de Paris a financé la rénovation de 4.550 logements, soit une baisse d'environ 140 logements rénovés par rapport à l'année 2018. En 2020, la Ville de Paris a financé la rénovation de 3.700 logements, en baisse de 23 % par rapport à 2019. En 2021, 4.688 logements sociaux ont fait l'objet d'une rénovation, selon votre propre communication.

A la lumière de ces éléments, je voudrais partager avec vous un constat simple : au rythme des chiffres avancés, qui oscillent entre 4.000 et 5.000 logements rénovés par an, il faudrait atteindre 2060 pour que la totalité du parc social, c'est-à-dire environ 250.000 logements, soit entièrement traitée, soit 38 ans.

C'est bien cela qui constitue, à notre sens, le problème majeur de votre stratégie et de votre vision de l'avenir du logement social à Paris.

Une politique du logement social ambitieuse est à l'évidence une politique publique coûteuse. La réalité, c'est que, si les retards s'accumulent, c'est d'abord parce que les sommes investies et les marges financières de la Ville sont insuffisantes.

Récemment encore, vous avez annoncé, par la voix de votre collègue, M. BROSSAT, vouloir créer une foncière du logement social. Soit.

Une politique de préemption peut avoir du sens afin de mieux lutter contre l'insalubrité ou pour augmenter le nombre de logements sociaux dans des quartiers déficitaires. Je le redis, c'est l'honneur de Paris de pouvoir être une ville de la diversité, de la mixité et de la justice sociale, mais cela ne doit pas se faire au détriment de l'existant et des familles qui y logent.

Cette politique de préemption coûte en effet extrêmement cher à la Ville. Dans vos marges de manœuvre budgétaires, extrêmement contraintes aujourd'hui, c'est autant d'argent qui n'est pas réinvesti dans l'entretien des logements existants.

Car, derrière les chiffres, il y a des conséquences.

D'abord, le retard dans ces rénovations provoque une dégradation de la qualité de vie des locataires. Un immeuble non rénové, mal entretenu, c'est des familles qui ont très froid l'hiver et trop chaud l'été parce qu'ils vivent dans des passoires énergétiques. Je pense, par exemple, aux résidences rue Jean-Varenne, rue Arthur-Ranc ou encore rue Henri-Brisson dans le 18e. Un immeuble non rénové et mal entretenu, c'est une personne âgée contrainte de porter ses courses dans l'escalier parce que les ascenseurs sont en panne depuis plusieurs mois. Je porte d'ailleurs un vœu sur ce sujet dans le cadre de ce Conseil de Paris. Un immeuble non rénové et mal entretenu, c'est être obligé de subir parfois, au prix de sa santé, des colocations forcées avec des espèces nuisibles comme les puces, les tiques ou les rats. Tout cela, ce sont des réalités que je constate moi-même en me rendant à la rencontre de locataires.

Enfin, le retard dans ces rénovations se fait au détriment de la lutte contre le réchauffement climatique et des économies d'énergie. Là encore, face à l'urgence que nous connaissons, il faut changer de braquet. Depuis des années, Conseil après Conseil, chiffres à l'appui, je tiens le même discours. Depuis des années, nous vous alertons sur l'impact de vos décisions et leurs conséquences sur la dégradation de la qualité de vie des habitants.

Derrière ces interpellations, il y a le quotidien de femmes et d'hommes qui vivent, passez-moi l'expression, une véritable galère.

Je ne dis pas que vous n'en avez pas conscience. L'honnêteté et l'équilibre que je m'oblige à tenir pour Paris ne me le permettent pas. Je connais, Monsieur BAUDRIER, votre mobilisation et je reconnais ce qui est fait. Cela compte.

Oui, des rénovations sont exécutées. Oui, des familles ont aujourd'hui la chance de vivre à Paris dans des logements sociaux satisfaisants, propres et dignes.

Ce que je dis néanmoins, c'est que vos actions sont clairement insuffisantes et que votre stratégie, vos choix ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Avant de vouloir atteindre les 40 % de logements publics, comme M. BROSSAT l'a affirmé il y a quelques jours, permettez-moi de penser qu'il faudrait en priorité que les 25 % de logements sociaux existants soient correctement entretenus et rénovés.

J'exprime donc un vœu : prenez l'engagement, Monsieur BAUDRIER, d'ici l'année prochaine, de doubler la rénovation des logements sociaux et, l'année d'après, de la tripler afin que, d'ici 2030, le parc social soit entièrement rénové.

Il en va des conditions de vie de milliers de familles de Parisiennes et de Parisiens, et de l'avenir de notre planète.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur Pierre-Yves BOURNAZEL.

La parole est à Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement, pour le groupe Paris en commun.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voulais commencer mon intervention en soulignant - mais, à sa façon, Pierre-Yves BOURNAZEL vient de le faire - l'immense décalage entre le jugement péremptoire, et souvent très mal informé, de la droite parisienne et la réalité du travail qui est effectué d'abord par nos bailleurs, en lien très serré avec les amicales de locataires, et l'investissement public pour plus de logements abordables, ce qui va évidemment avec une politique très dense, telle qu'elle est présentée ici, de rénovation du parc social pour améliorer le confort des logements, pour réduire les consommations énergétiques, et donc aussi pour réduire les charges.

C'est vrai que ce sont des opérations de réhabilitation - le 18e en connaît beaucoup - qui sont très lourdes, très longues, très compliquées. Mais il faut constater que, à l'issue de ces opérations, 100 % ou quasiment 100 % des locataires sont satisfaits des travaux qui ont été réalisés, ont constaté une amélioration très nette de leur confort, notamment de leur confort thermique, et ont vu une réduction relativement importante de leurs charges.

Et donc, l'idée qu'il serait possible de faire des travaux souvent en site occupé qui ne rendraient pas plus compliquée la vie des locataires pendant le temps des travaux est absurde.

Que faudrait-il faire ? Attendre de vider l'ensemble des bâtiments pour faire des travaux qui ne nuiraient pas aux habitants ? Tout cela n'a pas de sens.

La politique que nous menons est extrêmement dynamique, un peu difficile bien sûr, et surtout extrêmement favorable.

Ce décalage, on le ressent d'autant plus quand on a l'occasion, comme c'est mon cas, d'évoquer ces sujets de rénovation avec nos homologues et avec des bailleurs d'autres villes de France. La politique que nous menons ici à Paris est reconnue et saluée par les autres élus de France, et d'ailleurs aussi par les responsables des autres bailleurs.

C'est une politique qui vient de loin. Elle a commencé il y a plus de vingt ans et elle nous a notamment permis de lutter et d'éradiquer l'habitat insalubre avec cette politique d'investissement dans le logement social. Elle doit bien sûr, chacun l'a dit, s'accélérer à mesure que les conséquences du changement climatique se font ressentir plus durement. Rappelons que le bâti parisien représente 20 % des émissions de gaz à effet de serre.

Si je prends l'exemple du 18e, depuis 2009 et jusqu'à maintenant, nous avons quand même financé la rénovation de 3.900 logements avec de très belles opérations qui ont, là encore, été saluées par les locataires - c'est l'essentiel - notamment la très belle opération de la rue Marcadet. Nous avons lancé une opération d'une extrême importance pour nous, celle de la rénovation totale de la cité Charles-Hermite qu'elle attendait depuis bien longtemps. En 2021, nous avons lancé 13 opérations qui représentent 494 logements sociaux et qui bénéficieront donc de cet accompagnement "Plan Climat". Ces opérations permettront un gain de consommation énergétique primaire de 46 %. Quand même, ce sont des opérations essentielles qui permettent la réduction des charges. J'aurai l'occasion de l'évoquer au moment où nous examinerons le projet de délibération DLH 241. Rue des Poissonniers, nous estimons à 184 euros annuels la réduction par an et par logement des charges. C'est dire si c'est une politique importante.

Je voulais conclure en saluant le travail difficile des bailleurs sociaux qui accompagnent les locataires et leurs représentants, et opèrent toujours dans un dialogue très constructif.

C'est une politique de rénovation du logement et du logement social résolument engagée pour le logement social, mais aussi pour le soutien aux copropriétés. Nous allons, et nous allons vite, dans la bonne direction. Accélérons encore !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci pour votre implication.

La parole est à Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, camarade BAUDRIER, le camarade BROSSAT disait tout à l'heure qu'il fallait tracer un chemin long, très long… Tellement long qu'au rythme auquel vous rénovez le logement social à Paris, normalement, en 2060, tout sera terminé !

Ce délai est pour nous très préoccupant eu égard à l'état vieillissant de nombreux logements du parc social, de la dégradation de la qualité de vie des habitants et des impératifs de lutte contre la pollution de l'air et les objectifs du "Plan Climat".

De nombreux locataires dénoncent régulièrement des travaux bâclés, faits en dépit du bon sens, contrairement à ce que vient de dire M. LEJOINDRE, dégradant encore plus le cadre de vie, ce qui est un comble pour des travaux de rénovation.

Le rapport - je suppose qu'il ne vous a pas échappé - de l'Atelier parisien d'urbanisme qui porte sur l'impact des travaux de rénovation énergétique, publié en octobre 2019, livre ainsi un bilan très contrasté de l'impact des travaux de rénovation énergétique des logements sur la consommation d'énergie. Ce rapport montre que l'investissement moyen de rénovation énergétique a un impact très nettement inférieur à celui prédit par les fiches certificats d'économie d'énergie.

Notre groupe a pu remarquer à de nombreuses reprises, lors des commissions d'attribution de logements sociaux, que beaucoup d'habitants refusaient certains logements du parc social à cause des charges qui restaient encore trop élevées, et ce malgré des travaux de rénovation effectués peu de temps avant. Ce sont sans doute ces classes moyennes que M. BROSSAT évoque - vous savez, à 7.000 euros par mois pour un couple ! Moi, je ne crois pas.

Et c'est la double peine pour les locataires du parc social qui paieront les pots cassés dans un contexte de très forte augmentation du coût de l'énergie, mais aussi les pots cassés de votre mauvaise gestion des contrats. Nous pouvons citer comme exemple la rupture unilatérale du contrat entre la Régie immobilière de la Ville de Paris et son prestataire en début de 2022, malgré un accord convenu à un prix donné contraignant la R.I.V.P. à contracter dans l'urgence, au prix du marché, ce qui contraint évidemment à une hausse importante et soudaine des charges payées par les locataires.

Voilà ce à quoi doivent s'attendre les Parisiens dans un avenir très proche.

Du point de vue des bailleurs, les hausses de charges peuvent entraîner des impayés, mettant en danger leur budget et "in fine" leurs capacités à investir pour la rénovation thermique des bâtiments pour plus de sobriété énergétique.

La capacité de financement des travaux de rénovation par les bailleurs sociaux de la Ville doit être la priorité. Se cacher derrière le manque de soutien financier de l'Etat ne suffit pas et c'est d'abord vous, comme nous le répétons sans cesse, qui avez ponctionné près de 1,4 milliard d'euros de trésorerie des bailleurs sociaux depuis 2016, fragilisant d'autant les marges de manœuvre face à ces hausses soudaines du prix de l'énergie.

Par pitié, cessez de critiquer l'Etat, puisque c'est ce même Etat qui vous a autorisée à braquer, à "racketter" les bailleurs sociaux. Donc, la connivence - que nous venons de voir entre Eric LEJOINDRE et Pierre-Yves BOURNAZEL ! - est encore une fois très assumée.

Comme si cela ne suffisait pas, vous souhaitez que les bailleurs sociaux préemptent directement des immeubles pour créer des logements sociaux alors qu'ils devraient d'abord et avant tout se concentrer sur la rénovation du parc existant.

Madame la Maire, chère Anne HIDALGO, "nous tenons nos engagements" - ce sont vos propos. Navré de vous dire que c'est faux : en 2021, vous n'avez pas atteint vos objectifs de 5.000 logements sociaux rénovés. On n'est pas à la rectification d'une contrevérité près avec vous. Vous devez rester une exception mais, au regard de vos différentes communications, vous souhaitez toujours plus transformer massivement les logements libres en logements sociaux. Nous sommes inquiets sur les capacités économiques de la Ville et de ses bailleurs à mener à bien les objectifs inscrits dans le "Plan Climat".

Le montant des subventions que vous évoquez sans cesse, c'est 600 millions d'euros - 605, vous avez corrigé vous-même, Madame la Maire - sur treize ans. C'est 46 malheureux millions d'euros par an ; c'est moins de 4 millions d'euros par mois.

Est-ce à la hauteur des enjeux ? Non.

Vous êtes faussement sociale, vous êtes faussement écologique, et les Parisiens attendent beaucoup plus de votre action.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Mme Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à Paris, le parc immobilier est globalement vieillissant - nous sommes tous d'accord.

En effet, selon le "Plan Climat Air Energie" territorial 2018, 70 % des immeubles parisiens, privé et social confondus, sont particulièrement énergivores. A l'heure du réchauffement climatique, couplé à la crise énergétique que nous connaissons, les rénovations environnementales ne sont plus seulement nécessaires, mais indispensables - là aussi, nous sommes tous d'accord.

Riche d'un patrimoine de plus de 250.000 logements, le parc social parisien représente 22,4 % des résidences principales au 1er janvier 2021 et bientôt 24,7 % en comptant les logements sociaux financés mais pas encore livrés. L'objectif de 25 % de logement social est donc pratiquement atteint et nous nous en réjouissons.

Avec presque un quart de logement social, et considérant que le secteur du bâtiment de Paris, résidentiel et tertiaire confondus, représente 80 % des consommations d'énergie du territoire et 20 % des émissions de gaz à effet de serre, la rénovation environnementale du parc social ne doit pas être négligée. Elle représente pour nous un enjeu prioritaire et nous soutenons évidemment les bailleurs sociaux en la matière.

Ainsi, en dix ans, nous avons financé la rénovation de 60.000 logements sociaux, soit 600 résidences à hauteur de 600 millions d'euros, alors que l'Etat n'a investi que 18 millions d'euros sur la même période.

Vous avez bien entendu : 600 millions d'un côté ; 18 millions de l'autre.

Mes chers collègues, pour Paris, pour notre majorité, la question de la transition écologique et climatique ne se réduit pas à des annonces et de belles paroles. C'est bien une réalité concrète, et cette question ne doit pas reposer que sur les épaules des collectivités locales. Une rénovation de cette envergure - 250.000 logements, comme je le rappelais tout à l'heure - relèverait de l'effort national, et pas qu'à Paris d'ailleurs. Un changement de paradigme de cette dimension passe nécessairement par une politique nationale volontariste et des moyens à la hauteur des enjeux.

Force est de constater que ce n'est malheureusement pas le cas.

C'est pourquoi, avec l'Exécutif, nous faisons un vœu dans lequel nous demandons au Gouvernement de prendre ses responsabilités pour la rénovation du parc social parisien, et d'ailleurs pas que le parc social dans l'absolu.

Mais une politique de cette envergure ne se réduit pas à des subventions. Nous avons beaucoup parlé de subventions aujourd'hui, mais cela ne se réduit pas qu'à cela. Ainsi, la Direction du Logement et de l'Habitat parisienne, DLH, accompagne les bailleurs sociaux en la matière. Elle apporte aussi un soutien méthodologique, et d'animation si l'on peut dire. Avec le travail du Comité de la transition écologique du bâti, côté bâti, elle incite au partage et à l'échange de bonnes pratiques entre bailleurs sociaux sur les sujets centraux liés à la rénovation environnementale du bâti, tels que le réemploi des matières, la ventilation, etc.

Au-delà de l'engagement financier dont ils font preuve - ils ont déjà consacré près de 2.500 millions d'euros à ces politiques de rénovation et de valorisation de leur patrimoine -, les bailleurs sociaux sont des experts de leur patrimoine. Si l'on parle de rénovation environnementale de manière globale, si globalement les objectifs sont similaires - réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction de la consommation énergétique, confort d'usage, etc. - chaque projet est spécifique car adapté au logement, à une résidence ou un type d'architecture. Les travaux d'un immeuble d'avant 1914 ne seront pas nécessairement effectués de la même manière et avec les mêmes techniques qu'un immeuble des années 1970 alors que les objectifs globaux sont similaires.

Rénover le parc social, c'est lutter contre le réchauffement climatique, mais c'est aussi valoriser le patrimoine des bailleurs sociaux, et par extension celui de la Ville. Ce n'est pas laisser le bâti se détériorer ; c'est l'adapter. Prenons par exemple l'opération en cours de la résidence située aux 159-161, rue du Château-des-Rentiers dans le 13e. Cette résidence des années 1930 gérée par "Paris Habitat" fait l'objet d'une réhabilitation environnementale qui permettra notamment aux ménages de réaliser des économies d'énergie : amélioration des systèmes techniques, comme le chauffage avec des chaudières plus performantes et qui consomment moins, amélioration de la ventilation pour une meilleure qualité de l'air, amélioration de l'enveloppe du bâtiment, isolation des façades avec des matériaux bio-sourcés permettant un gain thermique, mise en place de stores brise-soleil et occultants selon la pièce, etc.

Valoriser et adapter le patrimoine, c'est également penser les espaces extérieurs. Si on continue avec l'exemple de la résidence rue du Château-des-Rentiers, l'amélioration du cadre de vie, et par extension de ce patrimoine, passe par la création d'îlots de fraîcheur avec la déminéralisation et la végétalisation de la cour.

Rénover le parc social, c'est donc adapter le bâti au réchauffement climatique, valoriser le patrimoine de la Ville, mais aussi permettre aux ménages les moins aisés d'avoir des conditions de vie confortables et adaptées aux crises que nous connaissons.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame Maya AKKARI.

Mme DOUCERÉ, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la rénovation énergétique du bâti parisien, et plus particulièrement du parc social de la Ville de Paris, doit être une priorité, si ce n'est la priorité, en ces temps où l'on parle de plus en plus de sobriété énergétique.

La précarité énergétique touche 77.000 ménages parisiens qui ont des difficultés à régler chaque année leurs factures. Le "Plan Climat" de Paris, adopté en 2018 pour répondre à ces problématiques économiques, sociales, ainsi qu'à l'urgence climatique, s'était donné pour objectif ambitieux de rénover chaque année 5.000 logements sociaux dans la Capitale. Comme l'ont rappelé mes collègues, trois ans seulement après vos annonces, force est de constater qu'en 2021 vous n'avez pas atteint vos objectifs.

Dans votre communication, plusieurs points primordiaux sont omis.

Avec Rachida DATI et nos collègues du groupe Changer Paris, nous regrettons également que vous évitiez la moindre remise en question. Concrètement, vous abordez la question de la rénovation en omettant la dimension humaine et sociale. Nous pouvons ainsi regretter la qualité d'opération qui aurait dû ou qui devrait conjuguer rénovation énergétique et valorisation patrimoniale, tout en respectant davantage la qualité de vie des habitants pour qui les opérations peuvent être traumatisantes.

Globalement, il est indispensable de tirer les enseignements des opérations de rénovation pour les projets à venir. Les opérations engendrent des nuisances importantes. Or ces nuisances ne font pas l'objet d'un suivi suffisant ou sont mal anticipées par les bailleurs sociaux : retards, bruit, manque d'information et de concertation dénoncé par les locataires, mais aussi manque de respect de la végétalisation existante.

Je citerai deux exemples : la situation des locataires des immeubles gérés par Elogie-Siemp dans le quartier Saint-Lambert dans le 15e arrondissement ; ou ceux gérés par "Paris Habitat" 163, rue de Charenton dans le 12e.

A de nombreuses reprises, notre groupe a demandé des bilans de travaux afin de savoir si les objectifs du "Plan Climat Energie" de la Ville de Paris étaient bien atteints et pour une meilleure prise en compte du retour des locataires lors de travaux. Régulièrement, vous avez rejeté nos vœux de bon sens.

Plusieurs amicales de locataire nous alertent pour déplorer le manque de concertation lors des travaux de rénovation, notamment dans leurs appartements, avec de nouveaux agencements parfois mal pensés par les bailleurs sociaux, dégradant alors le cadre de vie des habitants. Nous pouvons citer la pose systématique de la V.M.C. dans des appartements, souvent dans des habitations bon marché qui bénéficient déjà d'une ventilation naturelle.

Par ailleurs, nous avons relevé des problèmes récurrents de sécurité dans les parkings et sous-sols des bailleurs de la Ville de Paris sur l'ensemble du parc social : intrusions de bandes, saccages de voitures, agressions verbales envers les habitants. Ces parkings sont complètement délaissés par les bailleurs, poussant les locataires à bout. Il ne revient ni à la police ni au G.P.I.S. d'assurer la tranquillité et la sûreté en premier ressort, mais au bailleur, qui doit être en capacité de l'appréhender, d'apporter des réponses par des correctifs et de développer une réelle stratégie de tranquillité. Les travaux de rénovation devraient alors être l'occasion de régler ces problèmes.

A plusieurs reprises, nous avons aussi demandé une nomenclature de la programmation des travaux d'adaptabilité des logements sociaux pour les personnes à mobilité réduite. Pourtant, dans la communication, vous n'en parlez pas. Rien n'est avancé aujourd'hui au sujet des investissements indispensables pour rendre les logements adaptés. Seuls 5,8 % des logements de "Paris Habitat" l'étaient en 2021, 4,97 % de ceux de la R.I.V.P. et 3,4 % de ceux d'Elogie-Siemp. Rendre les logements accessibles aux P.M.R. est une chose, mais les adapter en est une autre.

Je le répète : la rénovation des logements doit impérativement allier urgence climatique et considération sociale afin de prendre en compte dignement ceux qui y vivent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Dernier orateur de ce débat : M. Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, opposer rénovation et création de logements sociaux, c'est absurde.

C'est absurde !

Que doit-on répondre à la dame qui m'a écrit cette nuit, qui est dans une situation de violences conjugales, qui a un enfant handicapé, qui a une cotation élevée et qui, pourtant, attend qu'un logement social lui soit attribué ?

Que nous devons d'abord finir de rénover un parc de logement social qui, dans les années 1960, 1970, 1980, a été mal construit ? De rénover un parc de H.B.M. construit avant la Deuxième Guerre mondiale dont nous avons hérité sans qu'il ait été entretenu correctement ou rénové dans les années 1980 et 1990 ?

Et pourtant, ne devons-nous pas répondre à celles et ceux qui vivent dans des passoires thermiques, qui ont des factures d'énergie qui flambent ?

Ne devons-nous pas répondre à l'urgence écologique ?

L'urgence sociale et l'urgence écologique, il faut le répéter, ne s'opposent pas, bien au contraire. Selon le Rapport sur les inégalités mondiales de 2021, en 2019, les 10 % des individus les plus riches dans le monde émettaient pratiquement la moitié des émissions de gaz à effet de serre. A l'inverse, la moitié la plus pauvre de la population mondiale émettait environ 12 % de celle-ci.

Le changement climatique constitue une injustice de plus : alors que ce sont les moins aisés qui émettent le moins de gaz à effet de serre, ce sont ceux qui en subissent le plus directement les conséquences, parmi lesquelles un logement inadapté à l'évolution des températures, intempéries ou vagues de chaleur liées aux évolutions climatiques.

Depuis une quinzaine d'années, mes chers collègues, la création de logement social et l'entretien du parc social intègrent bien sûr, sous l'impulsion de notre majorité et des "Plans Climat" qu'elle a adoptés, et dont le premier remonte à 2007, cette dimension climatique. Or, aujourd'hui, penser le logement social, c'est nécessairement penser l'adaptation des logements sociaux au changement climatique. Ainsi, ce sont plus de 58.000 logements sociaux qui ont été rénovés ou sont en passe de l'être. Dans le 15e arrondissement, depuis 2009, ce sont 1.995 logements dont la rénovation a été financée et 1.467 dont les travaux ont été achevés. Et il est d'ailleurs heureux, à l'instar de la production de logements sociaux, que les rénovations de ceux-ci se décident à l'échelle de Paris et non à l'échelle de l'arrondissement.

Utilisation de matériaux décarbonés, "bio" et géosourcés, changement de fenêtres pour une meilleure isolation thermique, travaux sur l'isolation, la ventilation et le chauffage pour limiter la consommation énergétique sont autant d'aspects sur lesquels les bailleurs sociaux s'attellent sur chaque opération de rénovation. Le confort d'usage intègre bien sûr désormais pleinement le souci du confort d'été et le recours aux énergies renouvelables dans l'optique de la sortie des énergies carbonées.

Les solutions sont évidemment adaptées aux spécificités du patrimoine, très différentes, car les bailleurs sociaux, dont le parc est en effet très diversifié, sont des experts dans la rénovation de leur patrimoine et s'adaptent à celui-ci.

Je veux souligner, chers collègues de droite, vos incohérences.

Au passage, Monsieur ALPHAND, vous vous piquez de faire de bons mots et d'aimer la précision. Vous faites mine d'en donner et vous dites n'importe quoi. Je ne peux pas revenir sur toutes vos inepties, nous n'avons pas le temps, mais je veux revenir sur l'une : vous dites être convaincu que l'augmentation de la taxe foncière pèsera, et donc dissuadera les propriétaires de faire de la rénovation. C'est complètement faux ! C'est même l'inverse ! Avez-vous mal lu, mal entendu ? Il est vrai que, hier matin, vous n'étiez pas là, mais, quand même, cela a été répété plusieurs fois : il y aura une exonération de 100 % du paiement de la taxe foncière pour les propriétaires qui feront des travaux de rénovation thermique !

Cela a été répété maintes fois ; ne faites pas semblant de ne pas l'avoir entendu !

Et puis, quelle incohérence que vos propos ! Vous ne voulez pas augmenter la taxe foncière pour en appeler à la solidarité des propriétaires. Vous ne voulez pas non plus nous aider à demander au Gouvernement de nous permettre d'augmenter la taxe sur les logements vides. Pourtant, vous demandez que l'on en fasse plus ; que l'on mette plus d'argent sur la rénovation énergétique ; que l'on triple le budget, dit même M. BOURNAZEL ; que l'on mette plus d'argent sur la Foncière. Vous demandez que l'on cesse la préemption, mais vous ne voulez pas que l'on densifie la Ville. Pourtant, vous partagez - non ? - avec nous la nécessité que nous avons de pouvoir proposer d'être logé dans Paris à nos professeurs, à nos infirmières, à nos agents, et vous ne vous élevez pas quand l'Etat n'accélère pas sur ce sujet et baisse, voire supprime ses dotations aux collectivités locales !

Cherchez l'erreur ! Cherchez les erreurs !

Cherchez plutôt la mauvaise foi !

Oui, Paris se bat, et sur ces deux fronts. Notre politique en matière de logement marche sur deux jambes. L'urgence sociale et l'urgence écologique nous imposent de cesser ces jeux de dupes, mes chers collègues.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Florian SITBON. Merci infiniment.

Je vais donner la parole à l'excellent Jacques BAUDRIER pour répondre à ce débat.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à toutes les intervenantes et tous les intervenants de ce débat important puisque je crois que, ce bilan, beaucoup l'ont qualifié de très bon, et je suis fier de vous le présenter aujourd'hui, et je pense que la Ville et tous ses élus devraient en être fiers.

Il y a 37 millions de logements en France. L'Accord de Paris, notre "Plan Climat", la Stratégie nationale bas carbone imposent que l'ensemble de ces logements qui n'ont pas été construits très récemment suivant des modalités performantes doivent être rénovés d'ici 2050.

Malheureusement, la plus grande partie de ces ensembles de logements ne respecte absolument pas ces stratégies. A ma connaissance, il n'y a qu'un seul ensemble de logements qui respecte cette trajectoire, cette stratégie. Cet ensemble de logements, ce sont les 250.000 logements sociaux de Paris.

Nous devons être fiers de cet exemple que nous donnons, de la dynamique que nous avons portée dans la rénovation thermique et énergétique de notre parc social. Nous sommes les seuls à respecter cette trajectoire.

Donc, quand j'entends des critiques, je ne les comprends pas.

Soyons-en collectivement fiers car, dans tous les arrondissements, nous en rénovons. Je tiens à remercier tous les maires d'arrondissement qui sont à nos côtés dans cette dynamique.

Si nous pouvons être fiers de ce bilan, c'est parce que nous l'avons lancé - Mme la Maire l'a bien dit - dès 2007. Nous avons été précurseurs avec le vote du "Plan Climat" et c'est grâce à cet engagement au long cours que nous pouvons nous féliciter aujourd'hui que plus de 58.000 rénovations ont été financées.

Cette trajectoire nous amène à la rénovation de tout le parc d'ici 2050, à l'inverse de ce que j'ai pu entendre, car les derniers logements que nous avons construits respectent déjà des normes très performantes et n'ont pas besoin de rénovation, évidemment. Ils respectent les normes BBC. Et donc, avec le rythme de 5.000 logements que nous nous sommes affecté depuis le début de cette mandature, nous respecterons, et nous sommes malheureusement les seuls à respecter la trajectoire d'une rénovation d'ici 2050.

Tout cela - beaucoup d'orateurs l'ont dit, et je tiens à les remercier, comme Mme AKKARI, M. SITBON, M. GILLET ou Mme KONÉ -, c'est grâce à un investissement public majeur de la Ville de Paris : 605 millions qui ont été apportés alors que, dans le même temps, l'Etat n'a apporté que 18 millions d'euros, soit moins de 1 % du coût global de ce chantier de 2,5 milliards d'euros d'investissement.

La rénovation du logement social…

Aujourd'hui, il y a 100 ensembles de logements qui sont en chantier, ce qui fait 11.000 logements en chantier. C'est tout simplement le premier chantier de Paris, le plus grand chantier de Paris. C'est un chantier prioritaire, vous êtes nombreux à l'avoir souligné, à la fois d'un point de vue social et pour le climat.

C'est un chantier très important en termes quantitatifs, mais aussi qualitatifs : nous avons rénové beaucoup d'ensembles des années 1970 ou 1960 qui étaient, par une architecture moderne, la plus simple à rénover par l'extérieur. Aujourd'hui, nos bailleurs - je tiens en particulier à souligner leur engagement - s'attaquent à des ensembles plus complexes, des ensembles de brique rouge de l'entre-deux-guerres. Les travaux impliquent des rénovations globales encore plus importantes. Nous atteignons maintenant un ratio de 60.000 euros de travaux par logement, dont 35.000 euros pour l'impact énergétique, soit 30 % de plus qu'il y a une dizaine d'années.

Ce sont donc des travaux encore plus importants que nous portons également, et vous avez été nombreux à le souligner, avec une dynamique environnementale encore plus forte. Nous avons fait le choix - et, là aussi, nous sommes les seuls "a priori" à ma connaissance - de privilégier, pour les matériaux d'isolation, qui représentent un coût important dans ces rénovations, uniquement des matériaux "bio" et géosourcés pour tous les projets qui ont été lancés depuis le début de cette mandature. Nous sommes "a priori" les seuls, et nous avons un soutien extrêmement marqué de l'ensemble des acteurs de ces filières. Je tiens à remercier "Fibois", "InterChanvre", le "Réseau français de la construction paille", qui sont à nos côtés et que nous aidons, avec nos bailleurs, à travailler les solutions techniques pour généraliser ces sujets.

Evidemment, également, nous n'utilisons plus que des fenêtres en bois et nous proscrivons à la fois la laine de roche, la laine de verre, le polystyrène, et toutes les fenêtres en PVC. Nous travaillons de plus en plus le confort d'été avec des occultations, l'isolation des combles et des toitures avec des matériaux "bio" et géosourcés.

Sur le sujet de la végétalisation, je tiens à dire que l'on oppose souvent le logement et la création d'espaces verts, la végétalisation. Eh bien, les premiers végétaliseurs de la ville, ce sont nos bailleurs sociaux. Aujourd'hui, dans notre bilan, il y a déjà plus…

Aujourd'hui, dans notre bilan, nous pouvons être fiers de dire qu'il y a déjà 3 hectares qui ont été végétalisés ; 11 hectares en projet ont été identifiés par nos bailleurs. Au mois de décembre, nous présenterons de nombreux projets de délibération qui démontreront qu'il y a de très beaux projets en train d'être travaillés. Ce chiffre de 11 hectares à végétaliser est un minimum, c'est un plancher, et j'espère bien que nous dépasserons d'ici le mandat presque 30 hectares à lancer à végétaliser. Donc, la contribution des bailleurs sur leurs parcelles à la végétalisation de la ville, à notre objectif que nous allons adopter de 300 hectares à végétaliser, sera très importante.

Tout cela permet évidemment, chacun d'entre vous l'a rappelé, un pourcentage de rénovations très important aux économies d'énergie. Mme la Maire l'a rappelé : 57 % des gaz à effet de serre, 53 % de l'énergie. Evidemment, nous serons au rendez-vous de l'impact de la loi Climat et Résilience. Comme nous avons pris de l'avance, l'ensemble des logements E, F et G pourront être rénovés puisque, en moyenne, nous gagnons de deux à trois étiquettes avec des rénovations très performantes, plus performantes que dans le secteur privé.

Je tiens vraiment à remercier nos bailleurs qui ont développé une capacité de maîtrise d'ouvrage très importante, et qui vont maintenant pouvoir la mettre au service d'autres acteurs, en particulier les copropriétés privées, puisqu'ils sont parmi les mieux outillés et les plus compétents à l'échelle de l'ensemble de notre pays.

Je tiens aussi à remercier les équipes de la DLH, Blanche GUILLEMOT, Elli NEBOUT-JAVAL, Antoine GUEGUEN, Marion ROBERT, qui sont très engagés autour de cette politique à nos côtés.

Alors, cette politique sur le logement social est emblématique et n'existe malheureusement à cette échelle que chez nous, mais elle s'accompagne aussi d'un engagement très fort pour nos équipements publics. Avec 130 millions d'euros d'investissement par an dans la rénovation énergétique de notre parc public, nous respectons aussi la Stratégie nationale bas carbone, là aussi, malheureusement, avec pratiquement aucune aide de l'Etat.

Dans le domaine des logements privés, des 850.000 logements en copropriété privée, beaucoup d'entre vous l'ont souligné, nous sommes engagés avec "Eco-Rénovons Paris +" dans une dynamique extrêmement forte. Avec Dan LERT, je tiens à le remercier, nous sommes en plein accord dans cette dynamique très forte ; nous faisons le tour des mairies d'arrondissement pour présenter ce dispositif. Je peux vous dire que les salles des fêtes des mairies d'arrondissement sont pleines : dans le 10e, dans le 12e et dans le 20e, dans les trois premières réunions, nous avons rassemblé près de 1.000 copropriétaires. Le rythme d'inscription aux CoachCopro de l'Agence parisienne du climat explose. Au mois d'octobre, nous n'avons pas moins de 420 copropriétés qui sont inscrites à CoachCopro, c'est-à-dire dix fois plus que le rythme annuel des années précédentes. Donc, la rénovation du parc social est à un niveau très élevé et la rénovation du parc privé va exploser.

Le choix que nous avons fait d'exonérer de la taxe foncière tous les projets de rénovation aura un effet levier majeur. Ce seront plusieurs milliers d'euros pour chaque logement en plus, et nous atteindrons donc un niveau de subvention inégalé, je pense, à l'échelle de notre pays avec à la fois "Eco-Rénovons Paris" et l'exonération de taxe foncière emblématique.

On peut se féliciter !

On peut remarquer que, dans le parc privé, il y a l'aide MaPrimeRénov' copropriété, bien entendu moins importante, nettement moins importante, que le soutien que nous allons apporter, nous, Ville.

D'ailleurs, je répondrai au vœu de M. OLIVIER que, comme l'ont évoqué Mme AKKARI, Mme KONÉ et M. GILLET, il faudrait que l'Etat nous accompagne aussi pour la rénovation du parc social. A tout le moins, il pourrait nous apporter au moins autant d'aides à chaque rénovation de logement dans le parc social que dans le parc privé. Après MaPrimeRénov' copropriété, nous proposons MaPrimeRénov' logement social pour obtenir les mêmes conditions. Cela nous aiderait grandement, et bien au-delà de ce que fait l'Etat actuellement…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Jacques BAUDRIER.

Vous pouvez dire les derniers mots, parce que cela vous a été…

On ne vous a pas entendu. Bon, on ne vous entendra toujours pas, parce que c'est…

Bon. En tous les cas, merci beaucoup à vous !

Merci aussi à Dan LERT, aux maires d'arrondissement, aux bailleurs sociaux, aux présidents de ces bailleurs sociaux et aux administrateurs qui siègent dans les conseils d'administration pour cette politique particulièrement volontariste qui, comme vous l'avez dit, va pouvoir être amplifiée et dans le parc social, mais aussi dans le parc privé, grâce aux investissements sur lesquels nous allons pouvoir accélérer grâce aux orientations budgétaires que nous avons déterminées hier, mais aussi grâce - vous l'avez redit, je l'ai dit et je le redis - à l'exonération de 100 % de la taxe foncière pour les propriétaires qui engageraient des travaux de rénovation. C'est une façon de concevoir l'impôt comme un outil de solidarité, ce que nous faisons, mais aussi comme un outil d'incitation. Je pense que beaucoup, sans doute d'autres villes, suivront également cette orientation.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 8 du groupe Changer Paris avec un avis… sur lequel l'Exécutif a déposé un vœu 8 bis.

Est-ce que le vœu n° 8 du groupe Changer Paris est retiré ?

Est-ce qu'il est retiré ?

Il n'est pas retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 8 du groupe Changer Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 8 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est donc adopté. (2022, V. 252).

Je vous remercie.

Il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DLH 318, qui est une communication.

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent à la 4e Commission.

Je donne la parole à M. Gauthier CARON-THIBAULT, président de la 4e Commission.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vais être très, très bref. Nous avons eu plusieurs projets de délibération qui ont été présentés et sur lesquels un grand nombre d'élus s'exprimeront lors de ce Conseil. Huit vœux ont été déposés, mais seuls quatre sont recevables par la 4e Commission. Quatre vœux ont effectivement été déposés à tort dans cette commission.

Cela pose quand même un peu question, je trouve.

L'ordre du jour de notre Commission a été un peu restreint puisque nous avions la présentation des travaux des équipes de Dan LERT et de Jacques BAUDRIER et, par une conjoncture particulière, une réunion de l'Exécutif a mobilisé un certain nombre d'adjoints. Du coup, la 4e Commission n'a pas pu avoir, comme à son habitude, un ordre du jour occupé par un débat de fond. Nous ferons mieux la prochaine fois.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le président de la 4e Commission.

2022 DSOL 66 - Rapport d'exécution 2021 et avenant n° 4 2022 à la convention prévoyant le co-financement de l'État dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DSOL 66 : rapport d'exécution 2021 et avenant à la convention prévoyant le co-financement de l'Etat dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

La parole…

M. JEANNETÉ était inscrit, il se désinscrit.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 66.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 66).

2022 DSOL 21 - Subventions (1.065.350 euros) à 6 associations pour leurs actions d'accompagnement auprès de jeunes en difficulté et en risque d'exclusion (4 conventions et 1 avenant).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 21 : subventions à six associations pour leurs actions d'accompagnement auprès de jeunes en difficulté et en risque d'exclusion.

Là, vous êtes inscrit, par contre, et vous intervenez !

La parole est à Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis souvent intervenu sur le sujet des jeunes en errance. Nous en avons d'ailleurs parlé sur un autre projet de délibération, hier.

Il est très, très important de saluer le travail des associations qui s'occupent des jeunes en errance, notamment les associations ici présentées.

Oui, les jeunes en errance, ce sont à la fois des jeunes qui peuvent être dans la pauvreté - je rappelle qu'il y a aujourd'hui 10 millions de personnes en situation de pauvreté en France et 3,35 millions dont le revenu disponible est, après prélèvement, inférieur à 800 euros, ce que l'on appelle la grande pauvreté, laquelle s'installe…

Je peux le dire, sous le mandat d'Emmanuel MACRON, cette grande pauvreté a augmenté.

Et puis, il y a ces jeunes en errance, qui sont en rupture sociale avec leurs parents, avec leur famille, en rupture éducative et, bien évidemment, le travail des associations est aujourd'hui très important. Il est en effet important à la fois de les repérer - c'est le travail des structures de rue - et de leur proposer un parcours d'insertion professionnelle.

Je voudrais saluer très spécialement l'activité et le travail important de l'établissement "Le Passage" de la "Croix-Rouge" qui accueille des jeunes en souffrance et en difficulté, justement en insertion sociale et professionnelle. Vous savez, ces jeunes sont les plus exposés aux risques de marginalisation, aux conduites addictives, aux problèmes de dépression, voire suicidaires, et le passage - sans jeu de mots, d'ailleurs, avec ladite association - à la délinquance est souvent le risque qu'il faut éviter. Je me suis souvent rendu dans cette association, dans le 20e, et je veux saluer le travail à la fois des éducateurs, des psychologues, de tout le personnel qui accueille l'ensemble de ces jeunes. Environ 200 jeunes sont suivis régulièrement par "Le Passage" avec, à noter quand même - quand je m'y suis rendu, j'en ai été frappé -, beaucoup de jeunes femmes sont présentes dans l'association et sont donc suivies.

Je voudrais aussi saluer le travail de la Mission locale qui aide plus spécialement à l'insertion professionnelle : 300 jeunes sont à peu près régulièrement suivis chaque année et 150, quand même, il faut le noter, trouvent le chemin d'une formation ou d'un emploi.

Même si je pense qu'il faudra bien sûr, un jour, faire une évaluation de l'ensemble de ces associations de façon précise, puisqu'on les retrouve dans plusieurs projets de délibération - par exemple, l'association "Feu Vert" dont je salue le travail… Il faudra, à un moment, peut-être, que l'on fasse un état, un bilan d'étape de travail de ces associations.

J'invite bien évidemment mes collègues du groupe Changer Paris à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas JEANNETÉ.

La parole est évidemment à Léa FILOCHE pour vous répondre.

Madame la Maire.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur JEANNETÉ, chers collègues, la crise sociale provoquée par la crise sanitaire a été effectivement révélatrice et accélératrice de la précarité d'un grand nombre de Parisiennes et de Parisiens.

A l'aune de cette crise, les citoyens, mais aussi les médias, ont pu prendre conscience qu'une partie non négligeable de la jeunesse vivait dans une situation de grande fragilité et qu'elle pouvait basculer très rapidement dans la précarité. Il s'agit d'une prise de conscience de la partie émergée de l'iceberg alors que la précarité croissante s'installait en vérité depuis bien avant la crise. Elle était caractérisée par une hausse du travail intermittent et précaire, faiblement rémunéré, à temps partiel, en contrat court, complexifiant encore davantage des parcours d'insertion sociale et professionnelle à long terme.

Ces problématiques ont été exacerbées pour certains jeunes qui cumulaient déjà des difficultés, qu'ils soient porteurs de handicap, en situation de rupture familiale, en décrochage scolaire ou victimes de violences intrafamiliales. Parfois, ces situations les ont effectivement menés à des situations d'exclusion et d'errance.

Plusieurs actions fortes ont été prises dans le Programme parisien pour l'autonomie des jeunes, porté par ma collègue Hélène BIDARD, et le projet de délibération dont il est question aujourd'hui va dans ce sens en proposant un éventail d'actions pour mieux repérer et surtout pour mieux accompagner ces jeunes afin de les sécuriser dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Il nous permet notamment d'approfondir notre partenariat avec la Mission locale, comme vous l'avez dit, Monsieur JEANNETÉ, avec qui nous collaborons dans de nombreux cadres, notamment celui du Pacte de lutte contre l'exclusion ou dans le cadre du Plan parisien pour l'insertion à l'emploi.

Ici, nous pouvons soutenir deux projets qui entrent tout à fait dans les ambitions élaborées dans ce que nous avons évoqué ensemble : la plateforme "Dynamique Insertion Professionnelle", qui propose un accompagnement renforcé pour des jeunes orientés par des associations de prévention spécialisée ou par les services de l'Aide sociale

à l'enfance ; et le projet de lutte contre le décrochage qui renforce l'accompagnement des jeunes décrocheurs scolaires en est le plus important.

Je vous propose également par ce projet de délibération de soutenir plusieurs structures, vous en avez cité quelques-unes, qui accueillent et conseillent des jeunes en errance, en situation de vulnérabilité et d'exclusion et, parfois aussi, en souffrance psychique. Notamment porté par l'ANRS, par la "Croix-Rouge", par l'"Association de prévention du site de la Villette", c'est un travail d'accompagnement qui est mené pour permettre à des jeunes s'y présentant d'envisager des parcours plus sereins.

J'attire quand même votre attention, Monsieur JEANNETÉ, sur notre soutien renouvelé aux trois espaces dynamique d'insertion parisiens portés par l'ANRS, "Jeunesse Feu Vert" et "Sauvegarde de l'adolescence". Ces E.D.I. s'adressent à des jeunes de 16 à 25 ans qui ne parviennent pas à accéder aux dispositifs d'insertion ou à s'y maintenir, du fait de multiples problématiques. C'est un parcours en dentelle que ces associations proposent, vous l'avez redit. Je vous invite à lire la presse récente qui décrit de très belles réussites permises par ces dispositifs. Ce sont des jeunes en décrochage ou porteurs de handicap qui ont pu retrouver confiance en eux et qui travaillent à présent ou suivent une formation.

Dans ce contexte, la décision de la Région Ile-de-France de suspendre unilatéralement et sans concertation préalable avec la Ville son appel à manifestation d'intérêt 2023-2026 est à la fois injuste et incompréhensible. Alors même que le dispositif est cofinancé par la Ville et la Région, à aucun moment la présidente de la Région n'a pris la peine de nous informer de ce choix. Le vice-président s'est contenté d'un courrier lapidaire aux associations qui ne donne aucune justification valable.

Depuis ce courrier adressé il y a déjà deux mois, les associations voient leur avenir suspendu au résultat d'un audit dont personne ne sait rien. Pourtant, il y a huit mois à peine, et vous venez de le dire, Monsieur JEANNETÉ, la Région elle-même pointait dans une consultation un taux de résolution des problématiques très satisfaisant, ainsi qu'une expertise acquise confirmée.

La Région indique s'engager pour la jeunesse, mais elle laisse couler des structures dont elle vantait récemment le mérite. Il serait temps qu'elle réaffirme, comme nous le faisons aujourd'hui par ce projet de délibération, le soutien à la jeunesse.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DSOL 21).

2022 DSOL 104 - Subventions de fonctionnement (149.462,00 euros) et subventions d'investissement (153.987,00 euros) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies. - Conventions.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 104 : subventions de fonctionnement et subventions d'investissement pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans ce projet de délibération, nous sommes donc amenés à statuer sur la gratuité du stationnement, puis l'investissement pour financer des véhicules électriques à des associations de soutien alimentaire notamment.

Comme je l'ai dit en 4e Commission, je suis quelque peu étonné de ne pas voir la "Protection civile" et la "Croix-Rouge" qui œuvrent dans nos arrondissements. Je souhaite donc que ces associations, et cela m'a été dit en 4e Commission, soient prochainement dans un autre projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous allez…

A mon avis, à la fin de la mandature, vous aurez le prix de l'élu faisant les interventions les plus courtes. Je pense que vous êtes bien parti !

Je donne la parole à Léa FILOCHE pour répondre à Vincent BALADI.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, merci beaucoup. Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur BALADI, de me donner quand même l'occasion de parler de ce sujet qui nous tient beaucoup à cœur.

Le contexte que j'avais décrit dans mon intervention précédente vous permet de déduire que l'augmentation importante des besoins en général se traduit aussi par l'augmentation des besoins alimentaires. Vous le savez déjà, effectivement, la Région Ile-de-France, et plus particulièrement Paris, a connu, comparativement à d'autres territoires, une explosion des besoins sur les dispositifs d'accompagnement social durant la crise, qu'il s'agisse de l'augmentation du nombre d'allocataires du R.S.A., évidemment du nombre de chercheurs d'emploi, mais aussi du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire. Nous avons eu de nombreux curseurs au rouge.

Si nous constatons effectivement depuis quelques mois une baisse du nombre des allocataires R.S.A. et des chercheurs d'emploi à Paris, nous constatons malheureusement que les besoins d'aide alimentaire restent importants et nous demeurons sur un plateau très élevé depuis la fin de la crise sanitaire sans que nous puissions malheureusement constater de baisse.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 2019, nous distribuions à Paris chaque jour 11.000 équivalents repas ; au début du troisième trimestre 2022, 24.000 équivalents repas étaient distribués tous les jours.

Cette explosion des besoins est bien sûr révélatrice de la précarité dans laquelle vivent beaucoup de Parisiennes et de Parisiens. Elle montre qu'une part grandissante d'entre elles et eux n'ont plus accès à une alimentation en qualité suffisante et en quantité. Nous avons en effet pu constater que les personnes accueillies habituellement, dont nous avons appréhendé le profil depuis plusieurs années, ont davantage fréquenté nos dispositifs d'aide alimentaire. De plus, de nouvelles personnes se sont présentées sur les dispositifs : les personnes précarisées par la crise et les jeunes, nous venons d'en parler.

Cette évolution du public a nécessairement eu des répercussions sur le recours de l'offre, entre les repas chauds et les colis. Nous avons constaté une très forte augmentation de la demande de colis alimentaires qui représentent à présent les trois quarts de l'aide alimentaire à Paris. Une légère diminution sur les repas chauds se constate.

Cette augmentation du nombre d'équivalents repas distribués chaque jour nous montre également que nous avons été en capacité de la suivre, d'y répondre, d'y mettre les moyens. Nous sommes parvenus à percevoir les évolutions des publics, les évolutions dans la demande d'aide alimentaire, et nous avons pu adapter l'offre en conséquence. C'est cette adaptation qui nous permet tout au long de l'année de garantir une continuité des dispositifs et de construire avec les associations de nouveaux projets.

C'est d'ailleurs tout l'objet de ce projet de délibération qui vise donc à soutenir "La Chorba", "Aurore" et "Solidaya".

En effet, durant l'été, alors que de nombreux salariés et bénévoles quittent la Capitale pour des congés bien mérités, nous sommes parfois contraints de fermer quelques semaines certaines distributions. Pour assurer le service de cette distribution très fréquentée, "La Chorba" assure, pendant la fermeture estivale des deux autres associations présentes sur le site, l'intégralité de la distribution alimentaire. Je vous propose donc aujourd'hui de financer ce remplacement temporaire, ainsi que l'achat d'un chapiteau qui a permis, jusqu'à la fin du mois d'octobre, d'abriter la distribution et d'améliorer les conditions d'accueil dans l'attente, je vous le redis, de l'installation de modulaires dont le montage final est prévu au premier trimestre 2023.

Je vous propose également par ce projet de délibération de financer quelques travaux dans la cuisine du restaurant social Santeuil géré par "Aurore". Ouvert depuis dix-sept ans, pour plus de 600 couverts chaque jour, un rafraîchissement est nécessaire pour améliorer les conditions de travail des salariés, mais aussi l'accueil des convives.

Enfin, nous avons l'opportunité de soutenir une épicerie sociale et solidaire située dans le 13e arrondissement et dont la demande, comme d'autres, a beaucoup augmenté ces derniers mois.

Pour l'intérêt de tous ces projets, je vous remercie donc de bien vouloir voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 104.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 104).

2022 DVD 92 - Stationnement de surface. - Dispositions solidaires diverses.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 92 : stationnement de surface. - Dispositions solidaires diverses.

La parole est à Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais m'exprimer sur ce projet de délibération parce qu'il me semblait assez emblématique de notre action sur la question du stationnement.

Lors des Etats généraux du stationnement d'octobre 2021, nous avons priorisé le stationnement en surface pour des publics prioritaires : personnes en situation de handicap et professionnels.

Maintenant, avec ce projet de délibération, nous voyons que nous allons un peu plus loin puisque nous permettons le stationnement gratuit pour à peu près 150 véhicules d'associations de solidarité que nous connaissons tous. Je pense qu'il est important de les citer : "Solidaya", "Secours Populaire", "CO'P1", "Food Sweet Food", "Règles élémentaires", "Basiliade", "Le Bus des femmes", le GIP "Samu social de Paris". Mais leurs véhicules sont souvent anciens et incompatibles avec la lutte contre le réchauffement climatique que nous menons tous ensemble. C'est pour cela que ce projet de délibération propose également un financement, dans le cadre d'un budget d'investissement, de véhicules propres pour ces associations.

Ainsi, ce projet de délibération montre bien comment nous accompagnons dans la ville la transition vers le réchauffement climatique.

Je vous remercie, j'ai été très courte.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est moi qui vous remercie, chère Maya AKKARI, pour la brièveté et l'esprit de synthèse qui vous caractérise.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec le même esprit de synthèse, ce projet de délibération instaure la gratuité du stationnement pour les associations de solidarité. C'est vraiment une vraie nécessité et nous nous réjouissons que cela puisse se mettre en œuvre.

Malheureusement, des associations ont subi des verbalisations et avaient dû payer des contraventions pour mauvais stationnement alors qu'elles étaient en train de mener leurs actions. Il est donc très bien que la Ville se saisisse de ce sujet et puisse corriger cette petite injustice. C'est quelque chose qui pesait vraiment sur les budgets des associations, lesquelles font un travail essentiel palliant les manquements de l'Etat, notamment dans le fait de pouvoir lutter contre la précarité, de pouvoir permettre à des personnes de manger à leur faim. Or ces associations subissent elles aussi des difficultés, comme l'a rappelé Léa FILOCHE tout à l'heure : l'augmentation du nombre de bénéficiaires, mais aussi le contrecoup de l'inflation avec l'augmentation des biens de première nécessité.

Nous nous félicitons donc de ce projet de délibération qui permet à la fois de répondre à l'exigence écologique que nous portons, mais aussi de répondre à l'urgence sociale des Parisiens et des Parisiennes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Farida KERBOUA.

Mme Farida KERBOUA. - Monsieur le Maire, chers confrères, notre groupe Changer Paris connaît les difficultés que rencontre le monde associatif, notamment le recrutement de bénévoles.

Il est important de prendre le temps de féliciter l'engagement de nos concitoyens dans les structures à but non lucratif. Beaucoup de Parisiens prennent sur leurs loisirs pour agir, et cela sans recevoir aucune compensation. Il nous semble qu'ils ne sont pas suffisamment remerciés pour le travail qu'ils fournissent.

Toutefois, dans ce projet de délibération, nous constatons un mélange improbable. Nous pouvons nous étonner de trouver dans ce même projet de délibération la création d'un droit de stationnement et l'octroi de subventions d'investissement. Cela démontre un manque de rigueur dans l'établissement de ce projet de délibéré.

Dans ce projet de délibération, le dispositif simple et peu coûteux présenté est à même d'avoir un vrai impact positif pour les bénévoles qui s'engagent sur notre territoire. Nous sommes heureux que vous ayez fait fi d'un sectarisme politique et que vous ayez tiré les conséquences d'un vœu du groupe Changer Paris relatif à la gratuité du stationnement pour les bénévoles, déposé à l'initiative de Geoffroy BOULARD en octobre dernier. Toutefois, nous regrettons que vous n'ayez pas pris la pleine conscience de ce vœu. En effet, nous aurions préféré que vous

étendiez la gratuité du stationnement aux personnes bénévoles dont l'activité concourt à la mise en œuvre d'un service public.

Lors de la séance d'octobre 2021, notre collègue Samia BADAT-KARAM avait également déposé un vœu similaire qui avait été rejeté.

Force est de constater qu'avec beaucoup de patience, nous arrivons à faire prendre conscience des réalités du terrain à l'Exécutif parisien.

Nous avions voté ce vœu lors de notre conseil d'arrondissement et nous le voterons ici.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Farida KERBOUA.

La parole est à Léa FILOCHE, Madame la Maire.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci.

Merci beaucoup, chère Maya, chère Camille, Madame KERBOUA.

Chers collègues, je suis particulièrement fière de pouvoir co-porter, avec mon collègue David BELLIARD, ce projet de délibération.

C'est un projet de délibération nécessaire qui relève d'après nous du bon sens, mais qui a nécessité un travail important de coordination entre les services. C'est pour cela que nous y travaillons depuis deux ans.

Il est, je le sais, particulièrement attendu par les acteurs associatifs des solidarités. En effet, les associations de solidarité, et particulièrement les associations d'aide alimentaire, en distribuant des produits d'hygiène, sont amenées à circuler dans Paris pour transporter des denrées et des marchandises. Ces trajets sont inhérents à leurs activités quotidiennes et nous avons souhaité, pour cette raison, accompagner et faciliter leur mobilité.

Pour cela, nous proposons d'une part d'octroyer la gratuité de stationnement aux véhicules utilisés par des associations d'aide alimentaire ou distribuant des produits d'hygiène et de soin. En effet, depuis plusieurs années, ces associations indiquaient recevoir des contraventions dans le cadre de leurs activités. Il était parfois complexe de demander le retrait de cette contravention malgré la bonne foi des associations concernées. Ce projet de délibération nous permet donc de corriger cela et donne l'opportunité aux associations de se concentrer sur les actions qu'elles portent sans avoir à se soucier du paiement de leur stationnement.

Ces critères précis ont été définis en lien avec la Direction des Solidarités, les associations en demande et avec la Direction de la Voirie et des Déplacements. Nous avons défini que les associations ciblées seraient celles proposant des actions répondant à un besoin de première nécessité tel que l'accès à l'alimentation ou à l'hygiène, et qui ont besoin pour cela de se déplacer dans Paris. La Direction des Solidarités a donc largement diffusé dans ses réseaux l'information. Les associations inscrites soit sont déjà bien connues pour leurs actions de solidarité, soit ont exprimé une demande qui a été remontée à la Direction et qui, après examen, a été validée.

Ces associations sont donc connues et reconnues par nos services pour leurs activités et nous ont fourni leurs plaques d'immatriculation. Il s'agit par exemple des associations comme "Emmaüs", la "Croix-Rouge", le "Secours Populaire", les "Restos du Cœur", la "Banque alimentaire", le Diocèse, ou encore "Aurore".

A ce jour, une liste de plus de 150 véhicules a été établie, mais elle se veut non exhaustive et des ajouts au fil de l'eau seront possibles, en fonction des demandes effectuées à la Direction des Solidarités.

Je tiens à rappeler qu'est exclu de ce projet de délibération tout véhicule personnel appartenant à l'une ou à l'un des membres bénévoles ou salariés. Ce sont donc des plaques d'immatriculation déterminées par les structures associatives.

D'autre part, nous proposons de financer l'achat de véhicules propres pour accompagner les associations dans une mobilité qui soit aussi moins polluante. Comme je viens de le préciser, les associations sont parfois amenées à multiplier les trajets pour se rendre d'un lieu de distribution à un autre, ou d'un fournisseur à un autre. Il nous semblait donc indispensable de limiter l'impact environnemental de ces trajets. C'est aussi l'occasion de rappeler que la solidarité peut également agir en faveur de la transition écologique.

Le "Samu social de Paris", ainsi que sept associations comme le "Secours Populaire", "CO'P1", "Règles élémentaires", "Basiliade", "Le Bus des Femmes", "Solidaya", "Food Sweet Food" pourront ainsi acquérir des véhicules propres qui restent néanmoins adaptés à leurs besoins de transport et de stockage. Parmi ces véhicules, certains sont des scooters frigorifiques, d'autres sont des véhicules ou des bus électriques.

Je sais que de nombreux débats ici peuvent parfois être agités sur la question de la mobilité à Paris. J'espère, Madame KERBOUA, avoir démontré que les deux dispositions de ce projet de délibération sont non seulement d'un grand intérêt, mais sont issues d'un long travail et d'un long processus entre les différentes structures amenées à intervenir sur ce sujet. Ce n'est pas un vœu de l'année dernière qui a fait l'objet de notre démarche.

Au-delà des questions de forme qui apportent peu au débat, j'espère également que ce projet de délibération, qui est avant tout très attendu par les associations, sera voté unanimement.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 92.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DVD 92).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la mise à l'abri des personnes en situation de rue.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché : c'est le vœu n° 33 relatif à la mise à l'abri des personnes en situation de rue.

La parole est, je crois, à Nour DURAND-RAUCHER, pour le présenter au nom de son groupe.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

En effet, je voulais revenir sur l'expulsion d'un campement qui a eu lieu le 27 octobre dernier à la Chapelle.

On se rappelle toutes et tous que, lors de sa candidature à la présidentielle 2017, le Président actuel assurait qu'il n'y aurait plus personne à la rue à la fin de l'année 2017.

Malheureusement, nous nous rendons compte chaque jour de la cruelle réalité. Les campements ont même tendance à se développer. Notre politique d'accueil n'est pas digne, ne respecte pas les droits des étrangers. La politique d'hébergement, avec beaucoup de places qui ont augmenté ces dernières années, il est vrai, est adossée à une politique du logement qui ne crée pas assez de logements au national. On a même vu une tentative de l'Etat de réduire l'offre d'hébergements, ce qui est quand même gravissime. Heureusement, des élus locaux ont su réagir et l'Etat semble en voie de revenir sur ces annulations de places d'hébergement. Nous restons évidemment vigilants sur cette question.

Là, particulièrement, pour l'évacuation, des centaines de personnes vivaient à la rue sous le métro et s'y réfugiaient. Or il y a eu une évacuation sans mise à l'abri : cela veut dire que nous en sommes aujourd'hui à juste déplacer des êtres humains. C'est toujours l'espoir d'invisibiliser la misère plutôt que de s'y attaquer. C'est gravissime ! Ce n'est pas en harcelant les plus pauvres que l'on réduira la possibilité pour eux d'exister. Par contre, on empirera encore leurs conditions de vie.

C'est pourquoi les écologistes demandent que la mise à l'abri soit systématique, que la mise en place d'un diagnostic social individualisé permettant une réorientation adaptée soit travaillée avec les personnes à la rue elles-mêmes lors de chaque mise à l'abri, et nous demandons que la Ville interpelle la Préfecture de Région pour qu'elle respecte l'engagement pris par le Ministre du Logement, le 19 octobre 2022, de ne "plus avoir d'enfants à la rue cet hiver" et aucune famille expulsée sans alternative de logement.

Nous demandons enfin à la Préfecture de police un bilan des expulsions, démantèlements de camps et interpellations pour que nous puissions nous rendre compte qu'on assiste de plus en plus à de simples démantèlements sans aucune mise à l'abri.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nour DURAND-RAUCHER.

Alors, Léa FILOCHE va évidemment répondre au nom de l'Exécutif, Mme la directrice adjointe du cabinet de M. le Préfet de police également.

Dans quel ordre ?

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, cher Nour.

Chers collègues, ce vœu reprend des préoccupations que nous avons eu l'occasion d'exprimer à de nombreuses reprises dans cet hémicycle avec mon collègue Ian BROSSAT, en particulier lors du dernier Conseil.

Depuis, le Gouvernement a annoncé officiellement qu'il renonçait à supprimer les 14.000 places d'hébergement prévues dans le P.L.F. 2023, ce qui est une bonne nouvelle. Ce recul est le fruit d'une grande mobilisation de la part du secteur associatif qui a donné l'alerte et dont de nombreux territoires et élus, dont la Ville de Paris, se sont fait le relais. Nous pouvons nous réjouir du retrait de cette décision qui était incompréhensible et absurde compte tenu du contexte que vous venez, cher Nour, très justement de décrire.

Pour autant, cette décision est loin d'être suffisante au regard de la situation plus que tendue d'accès à l'hébergement et au logement. Au-delà de la stabilisation du parc d'hébergement, c'est la création de nouvelles places qui est aujourd'hui nécessaire.

Pour rappel, depuis le dernier Conseil, nous avons mis à disposition de l'Etat un troisième gymnase, dans le 13e arrondissement, pour une mise à l'abri d'urgence. Ce sont donc aujourd'hui près de 350 personnes, dont 141 enfants et une quarantaine de femmes enceintes, qui ont trouvé refuge dans trois gymnases mis à disposition depuis début octobre par la Ville de Paris.

Ce sont également plus de 400 personnes qui sont restées sans solution lors d'une opération de mise à l'abri organisée unilatéralement par l'Etat, le 27 octobre dernier, porte de la Chapelle. Vous en avez rappelé les conditions.

La Ville de Paris a toujours su prendre sa part pour agir en concertation avec l'Etat, souvent bien au-delà de ses compétences. Nous continuerons donc, comme le vœu le suggère, d'interpeller les autorités concernées pour demander que non seulement des nouvelles créations de place d'hébergement soient créées, mais que ce soit aussi un cadre où l'on puisse avoir le temps, comme vous l'avez très bien dit, pour établir un diagnostic social permettant de créer des parcours d'accompagnements sociaux, d'accompagnement à l'intégration dans la vie et dans la ville, plutôt que d'avoir des dispositifs qui, à notre sens, sont très loin de répondre à la réalité du territoire. Ian BROSSAT est également très mobilisé dans ses interpellations et poursuivra son travail sans relâche pour l'accès au logement.

Toutes ces actions ne pourront pas se faire sans une volonté forte de l'Etat, comme le Président de la République s'y était pourtant engagé.

J'émets donc un avis favorable à votre vœu, sous réserve des quelques amendements proposés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la directrice ?

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Oui, Monsieur le Maire.

Pour rappel, l'hébergement d'urgence est une compétence de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, et non directement de la Préfecture de police, même si nous contribuons à la sécurisation des opérations de mise à l'abri.

Comme vous le savez, l'Ile-de-France se caractérise par une très forte pression de la demande d'hébergement d'urgence. Je souhaitais rappeler quelques chiffres importants qui montrent la mobilisation de l'Etat dans la recherche d'hébergement.

Tout d'abord, vous dire que, tous parcs confondus, 210.000 personnes sont hébergées chaque nuit en Ile-de-France par l'Etat, dont 98.000 dans l'hébergement d'urgence généraliste, 90.000 dans des dispositifs dédiés - pensions de famille, résidences sociales, foyers de travailleurs et jeunes travailleurs - et 22.000 dans l'hébergement dédié au parcours de l'asile.

Le sujet des places est également lié à la situation en matière d'asile. L'Ile-de-France concentre 47 % des demandes d'asile et 25 % du parc d'hébergements dédiés. Pour faire face à cette différence, le nombre de places du dispositif national d'accueil en Ile-de-France a été porté, entre 2015 et 2020, de 4.200 à 22.000, soit une multiplication notable puisqu'elle est de plus de 5. Par ailleurs, le schéma national d'accueil des demandeurs d'asile permet l'orientation précoce des demandeurs d'asile franciliens vers la province. C'est ainsi que 16.000 demandeurs d'asile ont pu être réorientés dans ce cadre en 2021.

En ce qui concerne l'hébergement généraliste, là encore, le nombre de place a crû ces dernières années : + 56 % depuis 2016 sous l'effet principalement des flux migratoires, + 39 % depuis 2020 du fait des besoins liés à la crise sanitaire. Aujourd'hui, l'Ile-de-France compte 98.000 places d'hébergements généralistes, ce qui représente 50 % du total national.

Sur la situation, et quelques chiffres sur la problématique de la mise à l'abri des personnes à la rue ou en situation d'exclusion. Aujourd'hui, sur le territoire de Paris, l'ADT 75 recense 194 sites d'implantation, allant de la tente isolée à des campements plus importants, avec des abris de fortune regroupant des migrants et des personnes également installées, issues des communautés des gens du voyage.

Sur ces sites, pour l'ensemble de la DTSP 75, on dénombre plus de 360 tentes et 175 abris de fortune occupés par 829 personnes. Le deuxième district parisien est de loin le plus concerné, en particulier les 12e, 18e et 19e arrondissements.

Les effectifs de police participent à des opérations d'évacuation et de mise à l'abri organisées par la Préfecture de la Région Ile-de-France, en lien avec la Mairie de Paris. En 2021, en termes de chiffres, ce sont 7.319 personnes qui ont été prises en charge lors de 28 opérations. En 2022, on en est à 4.649 personnes lors de 16 opérations.

Dans le cadre du schéma national d'accueil des demandeurs d'asile, ce sont 15.557 personnes qui ont été orientées par le biais de l'orientation régionale.

Comme vous le savez, il existe différents dispositifs de prise en charge : le 115, les services d'accueil et d'orientation, les équipes mobiles, les accueils de jour et les hébergements d'urgence. Il y a aussi un investissement très fort de la part de la Brigade d'assistance aux personnes sans-abri - BAPSA - qui exerce une mission d'évaluation, d'orientation et de transport des personnes sans-abri, à l'exception des mineurs, vers les centres dédiés.

Concernant le campement de la Chapelle, qui est encore très présent, la Préfecture de Région Ile-de-France recherche actuellement un nombre de places d'hébergement suffisant pour pouvoir procéder à la mise à l'abri de ces personnes. La tension est telle qu'il nous faut faire appel à la solidarité nationale, et donc un dialogue se tient, notamment avec la Direction générale des étrangers en France, pour essayer de trouver, d'identifier des places, y compris en province, pour pouvoir, à l'approche de l'hiver, effectuer une mise à l'abri que l'on espère totale sur ce site.

(M. Jacques BAUDRIER, adjoint, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 33 du groupe "Les Ecologistes" a un avis favorable, ainsi amendé.

Est-ce que les amendements sont acceptés ? Acceptés.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 33 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 266).

2022 DSOL 73 - Subvention d'investissement à l'association "Les Jours Heureux" pour les travaux d'extension du foyer de vie Kellermann.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSOL 73 : subvention d'investissement à l'association "Les Jours Heureux" pour les travaux d'extension du foyer de vie Kellermann.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT.

Quoi ?

BOHBOT, pardon.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Il faudra l'enlever de la vidéo du groupe.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre Assemblée connaît bien cette association, l'association "Les Jours Heureux", qui apporte depuis longtemps une aide précieuse aux familles parisiennes pour l'accueil et l'accompagnement de leur enfant ou de leur parent handicapé.

L'association "Les Jours Heureux", créée en 1972, gère aujourd'hui à Paris une quinzaine d'établissements, soit plus de 330 places en foyers d'accueil médicalisé, en foyers de vie, en foyers d'hébergement, en centres d'accueil de jour, et services d'accompagnement à la vie sociale. Elle accueille ainsi des Parisiens en situation de handicap mental ou psychique, sans troubles majeurs, ou du comportement.

Nous savons combien les places manquent à Paris, malgré ce qui est déjà fait par de nombreux acteurs de terrain. C'est la raison pour laquelle le soutien de notre collectivité aux projets de développement portés par des acteurs associatifs est indispensable.

Par ce projet de délibération que nous allons voter, nous nous apprêtons à porter une aide significative à l'association "Les Jours Heureux" : une subvention d'investissement de 900.000 euros, pour permettre d'étendre la capacité d'accueil du foyer de vie Kellermann en créant un foyer hors les murs de 16 places.

Cette subvention est bien sûr nécessaire pour permettre l'opération de transformation des salles d'activité et des logements de fonction en studios permettant un habitat dans le diffus pour des personnes en situation de handicap ayant un niveau d'autonomie suffisant.

Enfin, ce projet présente un double avantage pour notre ville : d'abord, un avantage quantitatif, en augmentant la capacité d'accueil de l'association et en logeant des personnes handicapées dans des logements adaptés, mais aussi qualitatif, en proposant un mode de logement innovant, inclusif, donnant un maximum d'autonomie aux personnes concernées.

Le groupe Changer Paris votera sans réserve cette subvention.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BOHBOT.

Je donne donc la parole à Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur BOHBOT, pour votre intervention.

Comme vous l'avez effectivement dit, se loger est un premier pas vers l'obtention de plus d'autonomie pour les personnes en situation de handicap, quel que soit le type de handicap.

Nous créons des places et nous aidons à la création de places, mais il y a toujours un déficit prégnant. Il est important de pouvoir élargir la palette des solutions médicosociales.

C'est un des objectifs de la Stratégie "Handicap et accessibilité universelle" que nous avons adoptée lors du dernier Conseil de manière, effectivement, à donner plus de choix aux personnes et à leur famille dans un contexte heureux de demande croissante de solutions qui soient adaptées à chaque étape de la vie, et non plus, comme auparavant, des solutions imposées. Il faut que les solutions d'hébergement puissent satisfaire les besoins et les projets de vie de chacun.

Comme vous l'avez dit, cet appui aux initiatives d'accompagnement vers un logement accessible est effectivement essentiel pour l'autonomie et l'insertion. Le dispositif proposé par l'association "Les Jours Heureux" s'adapte totalement au projet de vie de chacun tout en répondant, et c'est cela qui est important, aux besoins spécifiques imposés par le handicap d'un certain nombre de ces locataires.

Merci de votre intervention sur le vote de cette subvention d'investissement de 900.000 euros avec l'association "Les Jours Heureux" pour les travaux d'extension du foyer de vie Kellermann.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 73.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DSOL 73). Je vous remercie.

2022 DSOL 108 - Avenant aux conventions avec l'ADIAM, pour le solde de la participation 2021 au financement des permanences de nuit des U.L.S. Masséna et Austerlitz (15.903,48 euros).

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSOL 108 : avenant aux conventions avec l'ADIAM, pour le solde de la participation 2021 au financement des permanences de nuit des U.L.S. Masséna et Austerlitz.

La parole est donc à M. Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, permettez-moi d'intervenir très brièvement pour souligner l'action remarquable de l'association "ADIAM" qui apporte une prise en charge globale et de nombreuses solutions pour accompagner les plus fragiles dans leur vie quotidienne, et ainsi rendre plus facile et plus douce, s'il est possible, la vie de tous les jours.

Créée en 1965 par des médecins juifs qui souhaitaient accompagner des rescapés des camps de la mort, l'"Association d'aide aux Israélites âgés et malades" - ADIAM - a depuis lors ouvert son champ d'action à tous les publics et dispense aujourd'hui ses services à tous dans le respect de la liberté et des croyances de chacun.

A travers la subvention que nous allons voter à l'instant, nous aidons à financer une plateforme de services mise en œuvre par l'ADIAM offrant une permanence de service de nuit, mutualisée, qui permet d'assurer la sécurité de tous les locataires de l'U.L.S. Pour l'année 2021, sept locataires sont utilisateurs des permanences de nuit. Pour assurer ces prestations, l'ADIAM emploie 4 salariés qui se relayent tout au long de l'année.

Notre groupe Changer Paris soutient donc et vote sans réserve cette allocation financière bienvenue pour ce public en situation de handicap lourd qui mérite bien évidemment toute notre attention.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Effectivement, Monsieur BOHBOT, vous avez raison d'indiquer que le concept d'U.L.S. correspond à un projet global et innovant de la prise en charge.

Il s'agit de logements sociaux indépendants et adaptés, des appartements gérés par un bailleur social qui sont choisis avec la Ville de Paris et la M.D.P.H., de manière à avoir une accessibilité intérieure et extérieure, ainsi qu'une domotisation et une sécurisation totalement adaptées, avec une plateforme de service mise en œuvre par le gestionnaire qui offre aussi une permanence de nuit mutualisée qui permet, ce qui est essentiel, d'assurer la sécurité de tous les locataires.

Effectivement, le fait que la Ville de Paris participe au financement de ce dispositif, en prenant en charge les sommes non couvertes par la prestation de handicap, est important. Je pense qu'il faut que nous puissions continuer à travailler pour proposer de plus en plus d'U.L.S.

Ce sera le cas dans les années qui viennent avec un travail affiné avec les bailleurs sociaux afin d'avoir une répartition assez homogène dans tout Paris.

Merci.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 108.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DSOL 108).

2022 DSOL 106 - Schéma séniors parisiens 2022-2026.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'élargissement du répertoire "Reflex".

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Nous allons commencer à examiner jusqu'à 13 heures le projet de délibération DSOL 106 et le vœu n° 34 qui concernent le Schéma "Seniors parisiens 2022-2026".

La parole est à Mme Véronique BUCAILLE.

Mme Véronique BUCAILLE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le répertoire REFLEX, anciennement CHALEX, a été créé en 2004 pour identifier les personnes dépendantes et isolées de plus de 65 ans qui souhaitaient bénéficier d'un contact régulier pour évaluer leur état de santé lors d'épisode de forte chaleur et s'assurer qu'elles adoptent les bons gestes pour s'en protéger.

Ces épisodes de canicule ou de forte chaleur provoquent malheureusement des décès encore trop nombreux. Le rapport de l'INSEE publié le 2 septembre 2022 indique que les trois épisodes de canicule de cet été auraient provoqué le décès de 11.000 personnes supplémentaires en France.

Tant les épisodes chroniques de canicule que les épisodes de confinement sanitaire ont montré ou rappelé l'utilité d'un répertoire REFLEX tenu à jour, permettant d'entrer facilement en contact avec nos aînés isolés ou fragiles.

Plus de 400.000 Parisiens ont aujourd'hui plus de 65 ans et ils sont nombreux à être de plus en plus isolés, isolement exacerbé par la crise sanitaire. Malgré l'objectif affiché d'augmenter le nombre de personnes suivies, REFLEX ne dispose aujourd'hui que de 10.744 noms en 2022. Si, début 2022, la Ville de Paris a adressé un courrier aux 16.210 allocataires de l'A.P.A. à domicile pour savoir s'ils souhaitaient être inscrits sur ce fichier et que cela a conduit à près de 400 inscriptions, il est nécessaire de renforcer les efforts d'identification et de communication pour étoffer ce répertoire et le rendre plus efficace en temps de crise.

On note une difficulté à communiquer sur l'existence de ce fichier, sur l'intérêt de s'y inscrire auprès des publics cibles, d'où la nécessité de se doter de nouveaux outils pour aller vers ces personnes dans le respect de leur volonté.

Sur ma proposition et celle des élus du groupe Changer Paris, nous émettons le vœu que la Maire de Paris crée un groupe de travail afin de déterminer les évolutions possibles du répertoire REFLEX en vue de son élargissement dans l'intérêt des personnes les plus isolées ; et qu'elle associe à ce groupe de travail les mairies d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Hélène JACQUEMONT.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Schéma gérontologique qui nous est présenté ce jour est une obligation prévue par le Code de l'Action sociale dans l'objectif d'assurer l'organisation territoriale à cinq ans et l'accessibilité de l'offre de services sociaux et médicosociaux destinés aux personnes en perte d'autonomie et leurs proches aidants.

Combien de personnes en perte d'autonomie sont-elles concernées ? Un grand nombre : des dizaines de milliers de Parisiens.

Mais, plutôt que de travailler conformément à la réglementation afin de délivrer des orientations claires et lisibles pour cette population âgée en grande difficulté, car en perte d'autonomie, vous préférez diluer la cause et élargir le sujet à un quart des Parisiens : tous ceux qui ont plus de 60 ans, c'est-à-dire 400.000 personnes.

Mais vous ne connaissez pas les réalités du terrain. Votre politique chasse non seulement les familles et les enfants, mais aussi les seniors. Votre travail est hors sol tant les réalités sont diverses en termes d'attentes et de besoins, sans compter les marges de manœuvre inexistantes que vous laisse l'Exécutif parisien. Cela vous permet d'éviter les sujets qui fâchent tout en vous livrant à un exercice de communication dans un vocabulaire que vous affectionnez, bien qu'éloigné des réalités du quotidien de nos concitoyens.

Par exemple, l'axe premier du Schéma recense vos propositions pour une politique inclusive de la ville du quart d'heure. Que comprenons-nous ? Nous comprenons que les seniors ne vivent pas à Paris, mais qu'ils tentent de survivre. Je vous le confirme, c'est l'exacte perception des élus de proximité que nous sommes : le bien-être des personnes âgées est le cadet des soucis de la Maire de Paris et, par voie de conséquence, la variable d'ajustement de la politique parisienne.

Vous avez raison, il vaut mieux être jeune, riche et bien portant que pauvre, malade, seul et âgé. C'est pour cela que la Municipalité parisienne ne fait pas vraiment d'efforts pour les vieux. On le voit au niveau de la circulation car, comme vous le dites avec lucidité, s'il faut commencer à négocier avec M. BELLIARD, cela n'aboutira pas, du fait de ses œillères idéologiques. Que 2 piétons sur 3 qui se font renverser sur la voirie soient des seniors, cela vous est bien égal !

Pire encore, vous suggérez dans votre Schéma de communiquer sur les cheminements que les seniors doivent emprunter pour circuler en sécurité. C'est donc cela, la ville inclusive ? Une restriction de la liberté de se déplacer librement en raison de l'accidentologie de la circulation que votre politique absurde encourage ?

Depuis longtemps, dans les arrondissements, plutôt que de vous attaquer sérieusement à réduire l'insécurité de la ville, vous ne…

La problématique est la même concernant la sécurité.

Quelles sont les propositions innovantes de ce Schéma ?

Au-delà des mots, combien d'argent consacrez-vous au bien-vieillir à Paris ?

Surtout, en raison de la pyramide des âges, la population vieillissante sera de plus en plus nombreuse dans les cinq ans qui viennent. C'est ce que l'on appelle la transition démographique. Comment comptez-vous amplifier vos efforts ? Cette dimension dynamique n'est abordée à aucun moment.

C'était pourtant le cœur de l'objet du Schéma gérontologique. Je le rappelle : assurer l'organisation territoriale à cinq ans et l'accessibilité de l'offre de services sociaux et médicosociaux destinés aux personnes en perte d'autonomie et leurs proches aidants.

Je vais juste rappeler un chiffre extrapolé de l'étude "Livia" publiée par la DREES, donc le Ministère de la Santé, en 2020 : compte tenu de l'évolution démographique, avec des pratiques inchangées, il manque 20.000 places d'hébergement ou d'habitats adaptés pour les personnes dépendantes à Paris. Pour notre arrondissement, le 17e, cela fait plusieurs centaines de places manquantes. C'est considérable, et cela doit se préparer ! Est-ce que quelqu'un dans votre majorité s'occupe de cette question ?

L'axe 3 du Schéma gérontologique - intitulé "Des seniors libres de choisir leur habitat" - est encore une vaine promesse. Vous évoquez des structures d'accueil accessibles financièrement pour favoriser le maintien à domicile en s'appuyant sur le maillage territorial, une offre diversifiée, accessible, etc. Des mots pour faire rêver. Des mots ! Mais les vrais sujets n'ont pas été pointés, à savoir : la disponibilité et l'adéquation de l'offre.

Enfin, je voudrais dire un mot de la méthode participative qui a présidé à l'élaboration de ce Schéma, une soi-disant concertation - en fait, une usine à gaz. D'une part, une consultation institutionnelle avec huit groupes de travail. Mais, comment se fait-il qu'aucun élu d'arrondissement n'ait été invité, ni même les représentants politiques qui composent cette Assemblée, ni les cabinets des maires ? Au mieux, nous étions invités à vous remettre une contribution écrite sans dialogue possible. D'ailleurs, fort peu d'élus parisiens ont participé à cette concertation.

D'autre part, une consultation citoyenne : 500 seniors parisiens ont été sollicités. Avec quelle représentativité ? Bien peu, au regard de la population des 400.000 Parisiens concernés. Ces citoyens, nous ne savons pas à ce jour

qui ils sont ni de quel arrondissement ils viennent. Aucune possibilité pour les élus que nous sommes de travailler avec eux, et aucun retour à ce jour sur les contributions effectuées au périmètre de chaque arrondissement. Il eût été très riche pour les élus que nous sommes de recueillir des éléments issus de vos travaux.

Vous nous demandez de travailler à l'aveugle ; nous ne pouvons l'accepter.

Nous nous abstiendrons donc sur ce projet de délibération.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci.

Madame Béatrice LECOUTURIER ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, permettez-moi de remercier Véronique LEVIEUX qui nous a transmis des chiffres très détaillés…

Alors, attendez… A qui est-ce ?

C'est à qui ?

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Pardon ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Non, je ne sais pas. C'est à M. JEANNETÉ ?

Dans le déroulé, c'est M. JEANNETÉ.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Ah, c'est à M. JEANNETÉ ?

Excusez-moi, j'avais l'information que vous vous étiez désinscrit.

Alors, M. JEANNETÉ.

Excusez-moi, Madame LECOUTURIER.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela cafouille un peu !

Bon. Mes chers collègues, je suis effectivement aussi très, très déçu de ce Schéma Seniors.

En préambule, à la suite de l'intervention de mes collègues Hélène JACQUEMONT et Véronique BUCAILLE, je déplore également que ce Schéma Seniors n'ait pas fait davantage l'objet d'un travail de concertation avec les mairies d'arrondissement. Vous auriez dû vous assurer que nous soyons mieux intégrés dans les groupes de travail mentionnés dans ce projet de délibération et auxquels, je vous l'avoue, nous n'avons pas du tout été invités.

Je ne vous cacherai pas que nous attendions beaucoup mieux de ce Schéma, de ce Plan Seniors, surtout quand on prend conscience de certaines réalités : les plus de 60 ans représentent 22 % de la population parisienne ; les plus de 75 ans, 8 %. La moitié vivent seuls.

Nous nous abstiendrons, bien sûr, parce que ce Schéma manque de vision stratégique, manque vraiment d'actions concrètes. C'est un catalogue de 73 pages de bonnes intentions, d'objectifs, mais sans actions concrètes.

Monsieur le Maire, pardonnez-moi, mais est-ce vraiment, et je cite : "en communiquant sur les cheminements à privilégier par les seniors", comme c'est écrit dans ce Schéma, que nous allons rendre cette ville véritablement inclusive ? Non !

Non. Il suffit d'aménager concrètement les trottoirs. Et cela, c'est le travail de M. David BELLIARD.

De même, est-ce par les actions de sensibilisation et d'accompagnement que l'on règle le souci de la sécurité des Parisiens les plus âgés, cible favorite des délinquants en tous genres ? Non.

Nous aurions effectivement souhaité des actions plus concrètes, plus identifiables, qui répondent à des impératifs bien identifiés et prioritaires, pour permettre la mobilité et l'accès aux droits des seniors, sans quoi les seniors, je vous le dis, continueront de fuir notre ville alors qu'ils en sont une richesse essentielle.

Nous regrettons - nous regrettons ! - de devoir constater qu'ils sont toujours plus nombreux à quitter Paris. Entre 2016 et 2017, puisqu'on n'a pas assez de recul, c'était déjà près de 2 % qui ont fui Paris et on estime aujourd'hui que ce chiffre est autour de 5 à 7 %.

Les difficultés de déplacements ont des conséquences directes sur ces personnes âgées, justement.

Sur l'accès aux soins, par exemple, ce sont 12,5 % des Parisiens de 75 ans et plus qui n'ont pas recours à des soins médicaux et dentaires depuis les vingt-quatre derniers mois. Je peux le confirmer, puisque j'étais membre de la Mission d'information sur l'accès aux soins.

Sur l'accès au droit à l'information, quand on sait qu'un tiers des Parisiens de plus de 70 ans ne disposent pas d'accessibilité numérique, devenue le principal outil de contact avec les services auxquels ils sont éligibles, il est

indispensable de permettre cet accès aux droits, et notamment aux plus fragiles dont font partie les 11 % des seniors parisiens âgés de 75 ans ou plus qui vivent à Paris, je le rappelle, sous le seuil de la pauvreté.

Il y a bien ce que vous appelez les politiques d'aller-vers, qu'il faut accentuer, et notamment dans les établissements d'accueil, d'hébergement et de prise en charge, où il est d'ailleurs plus aisé de se déplacer vers les personnes concernées. Mais, encore une fois, cela ne touche pas les 90 % des seniors qui vivent souvent à domicile.

Pour eux, il faut - et c'est absent de ce Schéma ! - une action concrète d'accompagnement pour leur permettre de se déplacer vers les services sociaux et administratifs lorsqu'ils en ont besoin au moyen d'agents publics, lorsque cela est nécessaire.

Il faut aussi pouvoir s'assurer de leur sécurité lorsqu'ils sont devenus, encore une fois, la cible…

Par exemple, deux actions concrètes manquent délibérément dans ce Schéma et j'attendais vraiment cela. L'accompagnement des personnes âgées vers les distributeurs pour retirer de l'argent est mentionné mais il n'y a pas d'actions concrètes, il n'y a pas les moyens débloqués pour cela. Aujourd'hui…

Non, cela ne se fait pas ! Cela se fait à la marge !

D'ailleurs, pourquoi ? Mais, c'est très simple : il n'y a pas assez de policiers municipaux dans chaque arrondissement pour accompagner ces personnes, bien évidemment.

Ne nous racontez pas n'importe quoi !

Il en est de même pour l'accompagnement des personnes qui sont, elles, victimes aussi de violences et de délinquance. Il n'y a pas de suivi psychologique, il n'y a pas de suivi juridique pour aller aider ces personnes - tout juste, effectivement, quelques accompagnements pour les accompagner au tribunal - mais il n'y a pas de vraies ambitions dans ce Schéma Seniors.

Enfin, bien évidemment, la sécurité de nos aînés dépasse le cadre de la délinquance. Ils sont aussi victimes de la mobilité échaudée que vous avez créée en souhaitant transformer les modes de déplacement des Parisiens. Les accidents de la route augmentent et les personnes âgées en sont les premières victimes. Elles sont la majorité des piétons parisiens décédés : 11 sur 15 sont des…

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Je vous invite à bientôt conclure.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Je finis.

… et 43 % des piétons gravement accidentés. La part des personnes âgées décédées parmi les piétons augmente avec 73 % en 2020 contre 62 % en 2019.

Ces prochaines années - c'est ma conclusion - sont cruciales pour repenser ces mobilités dans notre ville et s'assurer que Paris soit véritablement inclusive.

Pour cela, il faut être à l'écoute des acteurs de terrain avec lesquels les maires d'arrondissement sont en contact. Là, ce Schéma global est très décevant.

Je le rappelle, nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - La dernière oratrice de la matinée sera donc Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Ah bon ?

D'accord, je pensais que nous allions nous arrêter, mais non.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, permettez-moi de remercier Véronique LEVIEUX de nous avoir transmis des chiffres très détaillés sur la situation des seniors à Paris. Mais ces chiffres nous démontrent l'importance des politiques que nous devons déployer dans les années à venir.

En effet, s'il est une population qui augmente à Paris, ce sont bien les plus de 60 ans. Aujourd'hui, ils représentent 22 % de la population à Paris et, en 2030, ils représenteront un tiers des Parisiens.

Ce chiffre doit être mis en corrélation avec la diminution constante des jeunes et des familles qui quittent massivement la Capitale. Car, oui, il faut nous réjouir d'avoir une ville riche de ses personnes âgées qui doivent trouver toute leur place, mais attention… Attention, car ce vieillissement de la population parisienne est inquiétant et doit nous interpeller pour les années à venir.

C'est pour cela que nous avons régulièrement alerté Mme la Maire à ce sujet.

Pour en revenir à votre Schéma parisien, les axes proposés nous semblent tout à fait louables et aller dans le bon sens, mais leur déclinaison s'apparente beaucoup à un catalogue de mesures pléthoriques. Je préfère, à titre personnel, me concentrer sur 10 mesures efficaces plutôt que sur 60 qui ne seront pas appliquées.

Beaucoup de choses sont déjà faites à Paris pour les personnes âgées en matière d'accompagnement, et je veux saluer l'action des C.C.A.S. dans nos arrondissements. Pourtant, tant restent encore isolés, dépendants, exclus d'une ville trépidante où il ne fait pas toujours bon d'être vieux.

Être âgé dans une ville, c'est surtout revoir ses priorités ; c'est avoir à sa disposition de bons moyens de mobilité pour se déplacer. Je rappelle que le "pass" Navigo d'Ile-de-France Mobilités est à moitié prix pour toutes les personnes de 62 ans et plus sans activité professionnelle, à quoi s'ajoute le "pass" Paris Senior qui s'applique sous conditions de revenus.

Mais la marche est le premier mode de déplacement des personnes âgées. C'est un véritable parcours du combattant entre l'état dégradé de la chaussée, des trottoirs, des vélos, des trottinettes, et autres objets roulants, les automobilistes peu scrupuleux vis-à-vis des piétons.

Cette année, M. JEANNETÉ le rappelait, sur les 15 piétons décédés, 11 d'entre eux avaient plus de 60 ans. Ils représentent 43 % des piétons gravement blessés. Un piéton de plus de 75 ans court un risque quatre fois plus élevé d'être tué qu'un piéton de 45-64 ans.

La sécurité des personnes âgées devrait donc être la priorité de ce Schéma Seniors alors qu'il propose peu de mesures concrètes. Notre groupe avait pourtant été porteur de nombreux vœux pour améliorer la sécurité des piétons à Paris, mais ces vœux ont toujours été rejetés par votre majorité.

Cette vulnérabilité à laquelle sont confrontés les seniors dans l'espace public les pousse même à réduire leurs déplacements, renforçant leur isolement.

L'isolement, voilà bien aussi un défi à relever à Paris où la moitié des personnes de plus de 75 ans vivent seules. Toutes les études le démontrent : le lien social permet de bien vieillir. Le lien numérique s'est lui aussi imposé dans notre société, excluant violemment certaines personnes âgées des formalités de la vie quotidienne les plus élémentaires. Je veux parler de consulter son compte en banque, remplir des formulaires pour des renouvellements administratifs, ou tout simplement pour sa ligne téléphonique. Tout cela devient un enfer pour nombre de personnes âgées qui préfèrent renoncer à ces démarches.

Lutter contre l'isolement, c'est aussi avoir le réconfort d'un animal de compagnie auprès de soi lorsqu'on est dans un E.H.P.A.D. C'était l'objet de la proposition de délibération déposée par notre groupe l'année dernière. Pour autant, aujourd'hui, rien n'a été fait par la Mairie de Paris.

Et puis, ce qui manque surtout, je trouve, à cette communication, c'est la création d'un guichet unique vers lequel chaque personne âgée puisse s'adresser quel que soit son problème. C'est bien cela, le problème : l'accès à l'information. Oui, il existe des solutions bien souvent proposées à nos seniors, mais ils ne savent pas toujours à qui s'adresser. Un point unique de renseignements très compétent sur tous les sujets serait le meilleur service à rendre à tous nos aînés.

Enfin, les seniors, ce n'est pas que la fragilité ; c'est aussi une ressource précieuse d'énergie et de richesse pour notre ville. Je pense notamment à toute la "silver" économie qui doit être encouragée à Paris, mais qui n'est pas du tout évoquée dans cette communication.

Bien vieillir, c'est faire ce que l'on faisait jeune, mais différemment.

Bien vieillir, c'est rester connecté, autonome, intégré socialement ; c'est aussi vivre dans un environnement sécurisé et accueillant. Mais, cela, c'est la politique que met en œuvre Mme HIDALGO et cela dépasse largement le Schéma Seniors.

Je vous remercie.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint, président. - Avant de lever la séance, je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité est posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police et est relative "à l'expulsion extrajudiciaire d'occupants d'un immeuble vacant rue de Damiette".

La deuxième question, posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris, est relative "à l'augmentation de la pauvreté à Paris et aux difficultés à organiser des distributions alimentaires".

La troisième question d'actualité émane du groupe "Indépendants et Progressistes". Elle s'adresse à Mme la Maire de Paris et est relative "à la démocratie locale".

La quatrième question, posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris, concerne "les musées parisiens".

La cinquième question est posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris et concerne "la diminution de l'offre de transports en commun à Paris et en Ile-de-France".

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris, est relative à "la situation financière".

La séance est levée. Nous reprendrons à 14 heures 30 par l'examen des questions d'actualité.

Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de prendre place.

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour cette séance de questions d'actualité, je veux souhaiter la bienvenue à M. le Préfet de police. Je le remercie de siéger en personne, pour ce moment toujours important de notre Assemblée.

I - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'expulsion extrajudiciaire d'occupants d'un immeuble vacant rue de Damiette.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Sans plus attendre, nous allons passer à la question n° 1, posée par le groupe "Les Ecologistes".

Madame Léa VASA, vous avez la parole.

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

Bonjour, Monsieur le Préfet. Le groupe écologiste aurait aimé comprendre ce qui s'est passé, il y a deux semaines, rue de Damiette. Pour retracer rapidement l'histoire, début octobre, un collectif de travailleurs pauvres s'est installé pour vivre dans un bâtiment de bureaux vide depuis plusieurs années.

Au bout d'un moment, quand le propriétaire s'est rendu compte de la situation, il a choisi de ne pas saisir la justice, mais de faire justice lui-même en faisant appel à une dizaine d'agents de sécurité privés, qui sur place vont rapidement se rendre coupables de violation de domicile, de coups et blessures, d'entrave à la libre circulation et de troubles à l'ordre public. Ils vont organiser une espèce de barrage filtrant dans les rues autour du bâtiment, en empêchant les habitants de rentrer chez eux ou de se faire livrer de la nourriture.

Le commissariat a été alerté à plusieurs reprises, mais n'interviendra qu'une seule fois, au moment où un huissier de justice essaie de rentrer dans le bâtiment pour constater la situation et où les forces de l'ordre lui refusent ce droit.

Les habitants, affamés, organisent un rassemblement auquel se joignent quelques dizaines de soutiens : des conseillers de Paris, des observateurs de la "Ligue des droits de l'Homme" qui a d'ailleurs écrit un rapport sur cette soirée.

Enfin, ce soir-là les forces de l'ordre se déplacent, mais pas pour faire respecter l'ordre et la loi, plutôt pour agir aux côtés de la société de sécurité et éloigner les habitants de leur lieu d'habitation, les empêcher d'y rentrer, contribuant à une forme d'expulsion sans jugement autorisant cette expulsion.

Au-delà de cette situation particulière, au milieu des expulsions de campements sans mises à l'abri ou des dispersions arbitraires de distributions alimentaires, comment expliquez-vous que la police n'ait pas réagi face aux actions illégales menées par le propriétaire et la société de sécurité, et qu'elle ait ensuite participé à une expulsion alors qu'aucun jugement ne l'y autorisait ?

De manière plus générale, quelle procédure de réquisition de bâtiment sous-occupé ou de délai de jugement d'expulsion allez-vous mettre en place cet hiver, pour répondre aux besoins d'hébergement d'urgence ?

Et puis, je trouve que la question plus fondamentale posée à travers ce genre d'affaire, c'est aussi la question de la confiance entre la population et la police en général.

Est-ce que les pauvres en particulier peuvent compter sur la police républicaine pour les défendre et faire respecter leurs droits ?

Je vous remercie, Monsieur le Préfet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. le Préfet de police. Et si Ian BROSSAT, puisque c'est aussi un sujet de logement, veut ajouter quelque chose, il le fera volontiers.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la conseillère de Paris, je vais répondre à votre question sur un dossier qui est connu de nos services.

D'abord, pour vous dire que la situation que vous décrivez est une situation qui à la base constitue une violation de la propriété privée. On est dans une situation de squat. Il faut quand même le dire. L'intervention policière sur laquelle je vais revenir, celle du 3 novembre dernier, a lieu 15 jours après une occupation illicite, en date du 20 octobre. Occupation illicite au lendemain de laquelle les policiers avaient déjà été requis une première fois. La date du 3 novembre n'est pas la date de la première intervention. Les policiers étaient déjà intervenus pour faire cesser des violences entre des agents de sécurité privés et des occupants de ce squat.

La Préfecture de police a été saisie d'une demande d'évacuation au titre de la loi Dalo, à laquelle elle n'a pas fait droit dans la mesure où il ne s'agissait pas, pour le propriétaire, d'un lieu d'habitation.

Il n'y avait pas de procédure d'expulsion civile engagée par le propriétaire. Je ne peux que vous le confirmer, lequel avait néanmoins déposé plainte pour violation de domicile, destruction, dégradation. Il est important de rappeler l'état du droit sur ce dossier.

Concernant l'intervention du 3 novembre, les policiers n'interviennent pas pour protéger un propriétaire, pour intervenir comme vous l'avez dit aux côtés d'une société de sécurité privée. Les policiers sont requis, puisqu'il y a une manifestation de soutien aux squatteurs, pour prévenir les troubles à l'ordre public. C'est au titre de cette prévention des troubles à l'ordre public qu'ils interviennent et qu'ils vont effectivement s'interposer à l'entrée entre le groupe de manifestants, pas forcément les occupants du squat illicite, et les agents d'une société privée.

Ils n'interviennent qu'au titre des troubles à l'ordre public en faisant d'ailleurs un usage tout à fait proportionné de la force, puisque vous en appelez aux relations de confiance entre la police et la population. Ils font un usage tout à fait proportionné de la force pour maintenir l'ordre public. L'intervention de la police nationale ce soir-là n'a lieu qu'à ce titre.

Voilà ce que je peux vous dire. Nous intervenons pour des troubles à l'ordre public. Il ne s'agissait nullement de procéder à une évacuation, à une expulsion d'un squat illégal, mais pour lequel aucune action civile, et je vous le concède, n'avait été engagée. Donc, il n'y avait pas lieu d'y procéder en exécution d'office. Nous sommes intervenus pour prévenir des troubles à l'ordre public.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Ian BROSSAT peut-être pour ajouter sur ce point ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, deux mots rapides.

C'est évidemment une situation que nous connaissons bien, qui renvoie à une question simple : est-ce que nous acceptons qu'il y ait des immeubles vacants, parfois depuis des années, en plein cœur de Paris, alors que les besoins de logement sont aussi importants qu'aujourd'hui ?

Si cet immeuble a fini par être squatté, c'est parce que pendant des mois avant, il a été laissé vide. C'est une situation que nous connaissons dans d'autres immeubles à Paris.

Dire deux choses. La première, la Ville de Paris est favorable à ce que l'Etat puisse procéder à la réquisition de bâtiments vacants, cela a été fait par le passé, y compris quand Jacques Chirac était Président de la République.

Deuxièmement, la Ville de Paris a précisément décidé de créer une foncière, ce que nous avons abordé ce matin, dont l'objectif sera le rachat d'immeubles de bureaux, d'hôtels, qui sont vides et que nous souhaitons transformer en immeubles de logements abordables. C'est bien sûr un sujet que nous traitons, et un sujet sur lequel nous souhaitons continuer à travailler pour que l'on n'ait plus d'immeubles vides, alors que l'on a autant de besoins en matière de logement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame Léa VASA ?

Mme Léa VASA. - Comme il n'y a pas eu d'expulsion, les habitants auront l'autorisation de rejoindre leur domicile et le propriétaire pourra entamer une action en justice s'il le souhaite. Mais, je ne comprends pas que les habitants aient été empêchés de rejoindre leur domicile après. Et plus grave encore, qu'un huissier de justice ait été empêché de rentrer pour constater la situation me paraît dramatique.

J'en profite pour alerter l'Assemblée sur une loi en préparation qui va criminaliser encore le squat, faciliter les expulsions sans jugement pour tout impayé de loyer. C'est une loi qui nous paraît particulièrement dangereuse, particulièrement dans la situation de précarité dans laquelle nombre de nos concitoyens sont plongés actuellement. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à l'augmentation de la pauvreté à Paris et aux difficultés à organiser des distributions alimentaires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Deuxième question posée par le groupe Communiste et Citoyen, Camille NAGET pose cette question.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, tout augmente : plus 6,2 % sur les prix à la consommation, plus 1,8 % sur l'alimentation, plus 20 % sur l'énergie, peut-être même bientôt plus 25 % sur le "pass" Navigo. Avec tous ces chiffres, c'est surtout la pauvreté qui augmente.

Beaucoup de personnes ne peuvent plus subvenir à leurs besoins primaires. Les files de distribution alimentaire qui ne cessent de s'allonger en sont le témoin. Le constat de l'aggravation de la pauvreté est partagé largement par les associations qui agissent dans le domaine. Toutes ces associations qui pallient tant bien que mal la pauvreté et le désengagement de l'Etat subissent elles aussi l'inflation. Elles la subissent doublement, avec l'augmentation de la fréquentation, mais aussi avec la baisse des dons.

Pendant ce temps, en ce début d'hiver, alors que des Parisiennes et Parisiens ont faim, les forces de l'ordre interviennent pour empêcher une distribution alimentaire organisée par "Une Chorba pour tous", qui prépare 400 repas par soir depuis deux ans, boulevard de la Villette dans le 19e.

Deux soirs de suite, hier et avant-hier, des centaines de personnes ont été empêchées de récupérer un plat chaud. Il fait froid, des gens ont faim, et les forces de l'ordre refusent qu'elles puissent manger ? C'est une honte !

Le fondement de cette dispersion : un arrêté préfectoral adopté le 4 octobre et renouvelé le 4 novembre, qui interdit "les regroupements de consommateurs de stupéfiants ou se comportant comme tels", je cite. Qu'est-ce que cela signifie ? Des personnes vulnérables, des jeunes, des familles modestes qui font la queue pour se nourrir sont assimilés à des usagers de drogue ? Je ne rentre même pas dans l'hypothèse où les personnes à qui l'on interdit cette aide alimentaire seraient effectivement des usagers de drogue.

Des personnes précaires, qui vivent déjà une situation difficile, contraintes de recourir aux distributions alimentaires, avec tout ce que cela signifie, se font chasser par la police ? Est-ce que c'est le retour du Code pénal de 1810 qui pénalisait le vagabondage et la mendicité ?

Au lieu de combattre la pauvreté, on combat les pauvres, on les cache, on les tient responsables de leur situation, on leur fait subir une double stigmatisation.

Monsieur le Préfet, cette situation va-t-elle durer ? Quand la distribution alimentaire pourra-t-elle reprendre son cours normal ? Et plus généralement, quels moyens et dispositifs vont être mis en place pour agir réellement et efficacement contre la pauvreté ?

La Ville de Paris s'engage, multiplie les actions, les mises à l'abri avec la mise à disposition de gymnases, le soutien aux associations. Si les 14.000 places d'hébergement ont été sauvées de justesse, ce n'est pas assez.

Dimanche, c'est la Journée internationale des droits de l'enfant. Je vous rappelle qu'en France, 42.000 enfants dorment chaque nuit dehors et ont besoin eux aussi de cette aide alimentaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame NAGET.

Monsieur le Préfet de police, puis Léa FILOCHE.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère, je crois que vous avez en réalité dans votre question tous les tenants et les aboutissants de cette affaire.

Depuis que nous avons démantelé le camp du square Forceval, nous avons une action de présence policière importante pour sécuriser les sites. Cela se traduit par une présence de policiers qui ont été significativement augmentés dans les 10e, 18e et 19e arrondissements de Paris.

Cela se traduit par des actions judiciaires pour lutter contre les trafiquants de drogue, et par des arrêtés préfectoraux que je suis amené à prendre, pour éviter des regroupements sur la voie publique de consommateurs de produits stupéfiants, des regroupements aux fins d'acheter des produits stupéfiants ou de les consommer. Ces arrêtés n'ont pas d'autres objets.

Il y a tous les soirs à Paris de nombreuses distributions alimentaires, qui se déroulent sans aucune difficulté. Je regrette comme vous, évidemment, qu'à deux reprises - je vous remercie d'ailleurs de reconnaître qu'il n'y a eu que

des dispersions de distribution alimentaire -, qu'à deux reprises seulement. A deux reprises, il y a eu sans doute une interprétation un peu exagérée de mes arrêtés préfectoraux, mais les consignes ont été repassées.

Nous avons été d'ailleurs en contact avec le cabinet de Mme FILOCHE sur ce sujet. Les instructions ont été repassées aux effectifs de police et de gendarmerie, dont je tiens à saluer le travail au quotidien pour protéger la sécurité des Parisiennes et Parisiens d'une manière générale, en particulier dans la lutte contre le trafic de "crack".

Ces arrêtés n'avaient pas d'autres buts que d'éviter des regroupements, des attroupements de consommateurs et évidemment également de trafiquants. Car quand les consommateurs se regroupent, c'est pour consommer, c'est là que les "modous", qui sont les trafiquants, les retrouvent. Ces arrêtés préfectoraux sont tout à fait légitimes et je vais les reconduire systématiquement tant que nous lutterons contre le trafic de "crack" à Paris.

Mais soyez certains qu'ils ne visent pas à disperser des files de personnes qui attendent pour des distributions alimentaires et des instructions ont été repassées.

J'en ai profité pour rappeler aux maires d'arrondissement qu'il est utile que nous soyons informés, nous forces de l'ordre, de l'endroit où se déroulent ces distributions, pour éviter tout malentendu. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Madame FILOCHE ?

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, chère Camille, comme vous l'avez dit, la précarité et la pauvreté augmentent à Paris, à l'image du reste de la France. Nous traversons depuis plusieurs années un certain nombre de successions de crises, sanitaire, économique et sociale. Les crises se succèdent, se cumulent, et s'alimentent les unes les autres.

La crise sociale peut prendre différentes formes à Paris comme ailleurs. Vous le voyez bien, mes chers collègues, dans vos arrondissements respectifs, que la précarité peut se nicher dans tous les recoins de la ville.

De la place de l'Hôtel de Ville, où se retrouvent tous les soirs de la semaine des familles avec des enfants très jeunes, des femmes seules parfois enceintes pour solliciter un hébergement citoyen, aux portes de Paris où s'implantent des campements avec aujourd'hui plus de 150 tentes. Actuellement, plus de 350 personnes qui ont trouvé refuge dans 3 gymnases mis à disposition par la Ville en urgence depuis le début du mois d'octobre, alors que leur hébergement et leur sécurité sont de la responsabilité de l'Etat.

Je remercie les maires concernés, mais aussi les membres de l'Exécutif qui participent à rendre l'accueil dans ces gymnases le plus confortable possible.

Mais c'est l'aide alimentaire que nous proposons qui est parfois la seule porte d'entrée en notre possession pour identifier les situations de grande précarité et essayer de trouver le moyen de commencer ou recommencer des accompagnements qui sont précieux pour les personnes accueillies.

La Ville s'est toujours fortement mobilisée pour développer cette aide, répartie sur l'ensemble du territoire parisien. On pourra partager les lieux sans aucun problème. Celui du 19e arrondissement était implanté depuis deux ans. Pour moi, il était dans les tablettes. On pourra refaire le point plus précisément.

Nous engageons aussi cette année près de 6 millions d'euros pour permettre de distribuer chaque jour l'équivalent de 24.000 repas sur le territoire parisien. C'est plus du double par rapport à l'année 2019.

La demande est réelle et ne faiblit pas. Il ne s'agit pas simplement de répondre à un besoin comme un autre, mais à un droit fondamental d'accès à l'alimentation de manière régulière et équilibrée. Aucune personne, dans aucun contexte ne saurait en être privée. Nous finançons et nous coordonnons à l'échelle parisienne ces associations qui font elles aussi un travail très utile et nécessaire.

Les températures commencent à diminuer, les conditions dans lesquelles les associations et leurs bénévoles interviennent sont rendues difficiles par l'hiver. Il n'est donc pas acceptable qu'une seule distribution de repas chauds ne puisse pas avoir lieu. Les bénévoles, comme les personnes accueillies, ne doivent pas se rendre sur un dispositif de solidarité, quel qu'il soit, avec la peur de se faire évacuer, bousculer et stigmatiser.

Nous prenons acte qu'il faut que nous nous coordonnions mieux pour éviter que ce type de choses se reproduise.

Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous deux pour ces réponses et ce besoin de coordination.

Je note aussi la volonté de la Préfecture de police et de M. le Préfet de pouvoir mieux coordonner cela, et le fait qu'il ait aussi passé des consignes en ce sens.

Madame NAGET, vous avez la parole.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Préfet, pour ces réponses.

Nous vous entendons. Nous déplorons ces actes et nous espérons vivement qu'ils étaient isolés, qu'ils ne seront pas amenés à se reproduire et qu'ils ne s'inscrivent pas dans un climat délétère de stigmatisation des populations les plus pauvres dans Paris, parce que quand même, comme l'a souligné et rappelé ma collègue Léa FILOCHE, cette distribution existe depuis deux ans. Elle est depuis deux ans au même endroit.

Il y a un an, jour pour jour, on avait eu exactement les mêmes problèmes, les mêmes difficultés avec la même association. On a d'autres exemples de distributions alimentaires qui ont pu être entravées par des actions. Vous nous avez dit faire passer des consignes, prendre des mesures, on continuera d'être attentif et vigilant, et à vous interpeller si le cas échéant cela devait se reproduire. Et bien sûr, à continuer d'exiger que l'Etat prenne en charge la protection des personnes les plus précaires, comme il devrait le faire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame.

III - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la démocratie locale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question du groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme SEBBAH a la parole.

Mme Hanna SEBBAH. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, le déroulé des événements qui ont précédé cette séance du Conseil de Paris est une nouvelle démonstration, s'il en fallait une, que la tournure prise par cette mandature est inquiétante. Inquiétante par le manque constant de considération, d'information, de concertation, et de transmission d'éléments pourtant essentiels à notre travail d'élus, au dialogue, au débat d'idées, en somme au travail démocratique.

Le retard important dans la réception du rapport d'orientations budgétaires 2023, au-delà de son illégalité réglementaire, en est un révélateur. Malheureusement, il n'est pas le seul :

- Impossibilité de fournir un programme d'investissement de la mandature deux ans après l'élection et par conséquent, absence quasi totale d'une vision pluriannuelle des projets 2020-2026.

- Travail collaboratif avec les élus très limité dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme bioclimatique.

- Absence de transparence et de documentation sur les réalisations de plusieurs de vos politiques publiques essentielles, comme la stratégie de financement des associations, ou encore la réalisation du Plan Vélo.

- Non-respect répété des obligations réglementaires relatives à la transmission des rapports et des communications de l'Exécutif.

Bref, je pourrais en citer davantage, mais le temps qui m'est imparti est limité.

Madame la Maire, comment travailler sérieusement les sujets si vous ne nous associez pas ou ne nous transmettez qu'en dernière minute des documents importants pour l'avenir de Paris ? Les engagements de co-construction ne peuvent se réduire à un esprit d'incantation.

En plus d'une conception particulière de la démocratie locale, il s'agit indéniablement d'un problème de vision et de méthode de gouvernance.

Un fonctionnement, nous l'avons dit à maintes reprises, trop vertical, trop solitaire, où l'on décide de tout en haut, qui conduit depuis 2014 à des erreurs de jugement, d'anticipation et à de lourds dysfonctionnements opérationnels. Votre gestion du budget, de la dette et des impôts en est l'illustration la plus criante.

C'est pourquoi nous formulons trois demandes très concrètes, si vous m'écoutez, j'ai l'impression que vous êtes très occupée à discuter…

Première question : pouvez-vous nous indiquer les dates précises de transmission des documents préparatoires relatifs au budget primitif 2023 qui sera étudié au prochain Conseil de Paris ?

Pouvez-vous nous indiquer les dates précises de transmission des documents relatifs à l'approbation de la révision du Plan local d'urbanisme ?

Pouvez-vous nous garantir, après deux ans de mandature, que vous allez nous présenter prochainement un véritable programme d'investissement de la mandature ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, l'excellent premier adjoint, pour répondre à l'ensemble de cette question, avec talent.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Madame la Conseillère, de nous permettre de réaborder beaucoup de sujets. J'avoue que nous avons été un tout petit peu décontenancés par l'intitulé de la Q.A. que vous avez transmise. Si vous souhaitez avoir des réponses les plus complètes possibles aux questions posées, encore eut-il été utile que de façon constructive, vous nous en disiez un peu plus.

Anouch TORANIAN avait préparé beaucoup de choses, je retiens trois questions dans votre intervention.

D'abord, sur le sujet du budget, vous revenez sur la transmission du D.O.B. Nous avons eu l'occasion hier matin, et lors du rappel au règlement, et lors du débat budgétaire, de rappeler que nous l'avons transmis de façon totalement cohérente et légale, au regard du CGCT. Et, il a été dit que la raison tardive de la transmission du D.O.B. dépendait aussi beaucoup de la procédure législative nationale sur le projet de loi de finances, puisqu'évidemment, tout est lié en la matière.

Deuxièmement, sur les questions précises que vous posez, je ne comprends même pas que vous les posiez.

D'abord, parce que cela répond à des critères légaux impératifs. Les documents budgétaires liés au budget primitif qui sera voté à la session de décembre seront transmis comme d'habitude, dans le calendrier prévu par les textes. Ils seront transmis préalablement à la première commission, et je sais d'avance que vous y serez attentive.

Nous aurons tout à loisir, contrairement à hier matin où vous avez fait le choix de ne pas venir en débattre en Conseil de Paris... Pardon, vous étiez là. Il m'arrive d'embrasser de façon un peu large les oppositions et vous étiez personnellement là. C'est après que cela viendra sur la situation budgétaire.

Nous aurons de façon très démocratique l'occasion de débattre de ces sujets tous ensemble.

Concernant le Plan local d'urbanisme, nous avons énormément de réunions de travail. Je remercie d'abord les services de permettre leur organisation. Je remercie l'ensemble des maires d'arrondissement de s'y associer. Je remercie encore plus les présidences de groupe qui participent au comité de pilotage que nous aurons l'occasion de réunir à nouveau la semaine prochaine, et où nous ferons un point précis sur toutes ces questions. Pour vous confirmer que nous avons gardé le même calendrier et que nous envisageons de soumettre à notre Assemblée l'arrêt 1 du Plan local d'urbanisme, au cours du premier semestre 2023.

Enfin, sur le plan d'investissement de la mandature, c'est, j'allais dire, un petit glissement rhétorique que je ne comprends pas. Tous les investissements que notre Assemblée délibérante valide, lors des procédures budgétaires, lors des amendements budgétaires, lors de la séance de budget rectificatif qui intervient en juin, tous sont inscrits de façon transparente. L'Exécutif ne peut pas mettre en œuvre des investissements qui ne seraient pas validés par notre Assemblée, par les autorisations de programme, par les crédits de paiement qui y sont attachés.

Vous entretenez une fausse musique, qui est de dire que nous mènerions une politique budgétaire qui ne relève pas des pouvoirs de notre Assemblée délibérante. C'est factuellement faux. D'ailleurs, il pourrait nous en être fait le reproche si cette tentation était la nôtre.

Deuxièmement, nous aurons l'occasion, au cours de l'examen des documents du budget primitif, de discuter ligne à ligne, dans chacune des délégations des membres de l'Exécutif d'Anne HIDALGO, de préciser nos orientations d'investissement, de les débattre avec vous. Vous savez que les groupes ont, en la matière, un droit d'amendement.

Nous respectons les textes, nous avons une parfaite transparence sur la stratégie budgétaire, Paul SIMONDON l'a très bien rappelé hier et il aura l'occasion d'y revenir dans quelques instants. Tous les investissements sont discutés. Et je trouve qu'il y a beaucoup de déni de démocratie à entretenir une ambiguïté sur ce sujet. C'est d'une certaine manière masquer l'incapacité des oppositions à préciser y compris leur propre stratégie budgétaire, que de refuser de l'admettre. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

Madame SEBBAH, vous avez à nouveau la parole.

Mme Hanna SEBBAH. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur GRÉGOIRE.

Pour préciser, on demande le P.I.M., qui est un engagement de la mandature, donc une vision. Manifestement, c'est difficile pour vous de fournir une vraie vision, ainsi qu'une méthode de gouvernance.

Je note aussi dans votre réponse les petites phrases, les coups de communication. Honnêtement, Monsieur le Maire, ces largesses réglementaires, ces absences de concertation, ces abus d'interprétation, ces actes manqués démocratiques éveillent toutes les passions extrêmes de ce conseil et font régner un climat absolument délétère.

Longtemps, notre Conseil a été épargné, mais depuis quelques mois nous sommes touchés par les mêmes symptômes qui frappent et affaiblissent partout dans le monde notre démocratie : des positions extrêmes, l'absence de dialogue, la primauté de la parole sur l'écoute, le non-respect du règlement intérieur, la prévalence de l'acidité des petites phrases comme vous venez de faire sur l'équilibre des propos, et enfin, évidemment, la recherche du "buzz" au détriment des débats de fond.

En deux ans de mandature, nous en sommes là. Nous en sommes réduits à cela. Ecoutez, tout cela est vraiment nuisible pour notre hémicycle, parce qu'il nous isole de la réalité du quotidien des Parisiennes et des Parisiens… Vous pourriez m'écouter a minima, on parle au nom des Parisiens. Cela rend illisibles l'action publique et l'action politique. Cela abîme jusqu'à la rupture, la fragile confiance que placent en nous nos concitoyens dans l'action politique, car nous sommes tous ici tributaires d'un mandat que les Parisiennes et Parisiens nous ont confié, c'est à la fois un honneur et aussi une responsabilité, donc vous devrez m'écouter quand je parle, car je suis élue au Conseil de Paris au même titre que vous.

Il y a urgence collectivement à sortir de cette logique néfaste, et cela passe d'abord par une méthode de gouvernance, que vous le vouliez ou non, une méthode renouvelée dans l'intérêt de la vie démocratique parisienne, dans l'intérêt de l'avenir de Paris et surtout dans l'intérêt des Parisiens et Parisiennes, qui au fond est le seul qui compte.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

IV - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative aux musées parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est au groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Je crois que c'est Mme LECOUTURIER, vous avez la parole, Madame.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, purée, soupe à la tomate, tarte à la crème, ces dernières semaines, de nombreuses œuvres d'art ont été aspergées de nourriture dans plusieurs musées, par des activistes écologistes. Lancer de soupe sur "les Tournesols" de Van Gogh à Londres, lancer de…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous demande un peu d'attention, c'est une séance qui mérite quand même que chacun écoute, puisse répondre. Mme SEBBAH en appelait au fait que l'on ne pouvait pas être dans la politique spectacle, ce en quoi je soutiens complètement votre propos. La "trumpisation" du débat public est quelque chose de totalement délétère, donc on écoute Mme LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Je reprends, lancer de purée sur "les Meules" de Monet à Potsdam en Allemagne, têtes collées sur la vitre protégeant "la Jeune fille à la perle" de Vermeer aux Pays-Bas, mains collées sur les cadres de "la Maja nue" et de "la Maja vêtue" de Goya à Madrid, ou encore sur le somptueux "Laocoon" au musée du Vatican. Hier encore, un liquide noir a été projeté sur une œuvre de Klimt à Vienne.

Ces actions, savamment mises en scène par des militants écologistes, ont choqué largement le monde pour remettre la question climatique au centre du débat. L'art devient donc la nouvelle cible, une mise en danger inconsidérée de chefs-d'œuvre. S'attaquer aux musées et aux œuvres célèbres, c'est s'attaquer à l'idée même de la création. C'est s'attaquer à la liberté de tous les publics qui se déplacent dans tous les musées pour admirer ces chefs-d'œuvre. C'est s'attaquer à l'émancipation que nous proposent l'art et la culture.

Au-delà de leur motivation, ces jeunes activistes sous-estiment largement la fragilité de ces œuvres inestimables et se réfugient derrière l'idée que ces tableaux sont protégés par des vitres, mais cela n'enlève en rien la gravité de l'acte et la volonté de dégrader une œuvre d'art. Cela s'appelle du vandalisme. La volonté de détruire une image pour sa valeur financière, parce qu'elle évoque le pouvoir ou qu'elle attire tous les regards. Or, c'est une erreur de vouloir opposer art et lutte contre le réchauffement climatique.

La France a été épargnée jusqu'à présent par ce mouvement, mais des messages sur les réseaux sociaux nous laissent penser que certains collectifs sont prêts à agir quand ils le souhaiteront. Je rappelle que le Code pénal français prévoit dans la loi du 15 juillet 2008 que la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un immeuble ou d'un mobilier classé ou inscrit au titre des monuments historiques constitue un délit. La peine encourue est de sept ans d'emprisonnement et de 100.000 euros d'amende.

Le Ministre de la Culture a déjà demandé aux musées nationaux de renforcer les mesures de sécurité pour parer à ces actes de dégradation. Alors que les voix du monde de l'art s'élèvent de Paris à New York pour condamner ces actes de vandalisme, Madame la Maire, pouvez-vous nous dire si vous aussi condamnez ces actes et pouvez-vous nous dire quelles mesures préventives de sécurité ont été prises dans les 14 musées parisiens pour protéger les chefs-d'œuvre de la Ville de Paris ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Carine ROLLAND pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Béatrice LECOUTURIER, de poser cette question qui met les musées au bon endroit, au centre de la société et des débats qui l'animent.

Si la question est bien posée, force est de reconnaître et de constater au poste qui est le mien que la réponse apportée est dangereuse. Elle est dangereuse de la part des jeunes militants. Pourquoi ? Parce que les œuvres qui sont ainsi mises en danger appartiennent à la collectivité, il s'agit de biens publics, de biens communs. Et parce que bien au-delà de leur valeur marchande, nous parlons là de création d'œuvres de l'esprit, d'œuvres d'artistes qui ont mis leur âme, leur vie, leur intention dans une volonté de transmission.

Le message en tant que tel, politiquement, il peut tout à fait exister. Bien sûr, dans les établissements de "Paris Musées", nous veillons à la protection des œuvres parce qu'elles doivent d'abord bénéficier aux visiteuses et visiteurs qui viennent dans les musées, à ceux que nous allons chercher inlassablement et je ne peux évidemment tenir ce propos sans saluer l'action menée par l'ensemble des agents de "Paris Musées", un millier aujourd'hui, les directrices et directeurs, et Anne-Sophie de GASQUET, directrice générale de l'établissement public.

Donc oui, nous veillons à cela. Je ne vous donnerai ici aucun détail, puisqu'il s'agit de protéger, donc certainement pas de se mettre en danger en le faisant. Et surtout, je vous invite toutes et tous à continuer d'aller profiter de nos musées, dont les collections permanentes restent, et cela fait partie du maintien du service public auquel nous tenons tant, en accès gratuit, ouvert 6 jours sur 7, pas un de moins. Continuons de profiter ainsi de ces œuvres-là.

Le message écologique passe aussi par tout ce que nous faisons dans les établissements de "Paris Musées", l'un ne va pas sans l'autre et ne procédons pas de manière dangereuse.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Protéger l'art, la culture et nos biens communs et agir pour le climat, telle est ma réponse mais, Madame LECOUTURIER, vous pouvez reprendre la parole.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

J'entends bien, merci, Carine ROLLAND, de votre réponse. J'entends que les mesures de sécurité de la Ville de Paris ont été renforcées et nous sommes heureux de l'entendre. Mais cela demande des coûts financiers et des coûts de personnel supplémentaires et nous espérons que tout cela ne se terminera pas comme à la ville de Strasbourg, qui est gérée par vos amis écologistes et qui ferment leurs musées deux jours par semaine, par manque de personnel.

Comme le disait Pierre BOURDIEU, l'art appartient à un domaine relevant du sacré dans le pouvoir créateur de l'artiste. La dégradation des œuvres exposées peut être vécue comme une atteinte à des œuvres sacralisées, comme un geste blasphématoire. Ceux qui s'attaquent à ces œuvres ont-ils conscience de la sacralité ?

Je regrette néanmoins que notre Ville n'adresse pas des mots de condamnation plus forts et plus fermes contre ces actes. En ne le faisant pas, quelque part les actes de ces auteurs sont approuvés, comme le fait Sandrine ROUSSEAU qui reconnaît cette expérience, je la cite : "hyper intéressante".

Je regrette également le signe envoyé par l'Académie du Climat, qui accueille dans ses murs le mouvement activiste "Dernière rénovation", qui est à l'origine des blocages routiers parisiens. La lutte contre le réchauffement climatique mérite mieux.

Notre monde et notre pays ont connu de nombreux désespoirs et notre jeunesse a su toujours relever ces défis même s'ils semblaient insurmontables. Ils l'ont fait en s'engageant dans la résistance, ils l'ont fait en s'engageant dans les syndicats, dans les associations ou la politique. Pour nous, le défi politique est immense et urgent et nous engage tous pour nos jeunes générations, mais ne saurait jamais justifier un acte de vandalisme contre une œuvre d'art.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

V - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à la diminution de l'offre de transports en commun à Paris et en Ile-de-France.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Prochaine question posée par le groupe Paris en commun, par Thomas CHEVANDIER, vous avez la parole.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Madame LECOUTURIER, la lutte contre le dérèglement climatique nécessite avant tout des transports publics qui fonctionnent, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui en Ile-de-France et depuis de nombreux mois. Des rames de métro bondées, des tramways et des R.E.R. sursaturés, des usagers entassés jusqu'au malaise, des incidents techniques à répétition, des temps d'attente de bus qui explosent, tel est le quotidien des Franciliennes et des Franciliens aujourd'hui.

Pas un jour, pas une heure sans que le réseau des transports d'Ile-de-France ne connaisse une avarie, et la situation ne cesse de se dégrader. Aujourd'hui, se déplacer dans les transports en commun en Ile-de-France relève du parcours du combattant et Paris n'est pas épargnée. La fréquentation est bien là, mais l'offre de transport, elle, n'est toujours pas revenue au niveau d'avant la crise Covid, et pourtant il y a urgence.

A l'heure où la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique tuent, à l'heure où nous devons nous mobiliser toujours davantage pour atteindre le plus rapidement possible la neutralité carbone, à l'heure où nous avons plus que jamais besoin de transports en commun fiables, propres, réguliers, ceux-ci ne sont pas au rendez-vous en Ile-de-France.

Pourtant, depuis des mois, constatant la dégradation du service, des élus de tout bord politique des différentes collectivités territoriales d'Ile-de-France, villes, intercommunalités, départements, ont tiré la sonnette d'alarme. Les raisons de cette situation sont pourtant bien identifiées : une pénurie de personnel due aux démissions et à certaines absences, des problématiques de recrutement, un investissement trop faible dans le matériel, la liste est longue et bien connue et la seule réponse qui nous est apportée, c'est d'envisager la hausse du "pass" Navigo. C'est une hausse inadmissible.

Alors, Madame la Maire, chers collègues, comment la Ville de Paris compte-t-elle interpeller et mobiliser les responsables de cette situation catastrophique, à savoir la Région Ile-de-France et l'Etat, pour qu'ils remédient à cette situation ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur CHEVANDIER.

Pour vous répondre, David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur CHEVANDIER, chers collègues, pour cette question qui nous permet de revenir sur la situation dramatique de notre réseau de transports en commun.

On constate, je dirai même que nous subissons une décomposition du service. Le mois dernier, en moyenne 1 bus sur 4 était supprimé, les temps d'attente étaient interminables, et la colère des usagers entassés comme des sardines s'est fait entendre et à juste titre.

Tout cela résulte, chers amis, d'abord d'une doctrine et d'un choix politique, celle portée par la droite régionale et la présidente de Région, Valérie PÉCRESSE. Certes, une directive européenne oblige à la mise en concurrence du service, mais elle permet également de s'y soustraire en créant une régie régionale.

Malgré nos demandes au conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités, Valérie PÉCRESSE s'y est toujours opposée. Résultat : un climat social délétère à la R.A.T.P., déjà percutée financièrement par la crise Covid, qui aboutit à une dégradation des conditions de travail des agents.

Il ne faut pas s'étonner ensuite que cette même R.A.T.P. ne parvienne pas à recruter les plus de 1.000 agents dont elle a besoin pour opérer le service, dans un secteur où il est déjà très compliqué de recruter.

A cela s'ajoute une approche court-termiste et de recherche perpétuelle d'économies. Le refus pendant des mois et des mois de remettre l'offre à 100 % en est l'une des plus parfaites illustrations. D'ailleurs, la volte-face de Valérie PÉCRESSE montre que la pression que nous avons effectuée au sein du Conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités et les plaintes des usagers ont manifestement fonctionné, mais au vu des erreurs accumulées, cela ne sera pas possible avant la mi-2023. Ce retour à la normale ne pourra se faire, en effet, qu'en embauchant notamment 300 conducteurs et 800 machinistes qu'il nous manque aujourd'hui.

Et je dois bien vous dire que les signaux qui sont émis par le Gouvernement ne sont pas bons : refus de l'augmentation du versement mobilité, refus de la baisse de la T.V.A., refus de la reprise de la dette due au Covid. Toutes ces demandes, tous ces amendements portés par les députés écologistes et de gauche à l'Assemblée nationale ont été rejetés par le Gouvernement.

Comme d'habitude, sur l'écologie comme sur les transports en commun, beaucoup de paroles mais pas d'actes. D'ailleurs, la nomination de Jean CASTEX à la tête de la R.A.T.P. par le Président lui-même n'augure rien de bon.

Vous l'avez compris, Monsieur CHEVANDIER, mes chers collègues, avec la Maire de Paris, Anne HIDALGO, nous sommes pleinement mobilisés pour défendre le service public des transports.

Nous continuerons de défendre au conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités, auprès de l'ensemble des personnalités rencontrées lors de la mobilisation par exemple du 30 novembre, qui réunira les administrateurs et administratrices de gauche et écologistes présents au conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités, chaque fois

que cela est possible, l'arrêt de la mise en concurrence, la revalorisation des salaires à la R.A.T.P., et les financements nécessaires pour faire fonctionner un service public majeur, qui ne doit pas passer par une augmentation du tarif du "pass" Navigo.

De notre côté d'ailleurs, nous continuons et continuerons à agir pour l'accessibilité des transports en commun avec la gratuité pour les jeunes de moins de 18 ans et les séniors. Dans un contexte d'accélération majeure des dérèglements climatiques et de crise sociale, soutenir, développer un service public de transports en commun accessibles devrait être pour l'ensemble des élus que nous sommes une priorité absolue.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher David BELLIARD.

Thomas CHEVANDIER, vous avez la parole.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Maire.

Dans les débats qui concernent les questions de mobilité, dans les débats qui peuvent nous agiter, par exemple sur la question de la zone à faibles émissions, on entend beaucoup d'élus ici de l'opposition ou d'élus franciliens de la majorité en Ile-de-France, nous expliquer que nous menons une politique qui vise à empêcher les Franciliens de venir à Paris.

Mais ce qui entrave aujourd'hui véritablement la mobilité des Franciliennes et des Franciliens, notamment de ceux qui ont besoin des transports publics pour aller travailler et pour leur mobilité, ce sont les défaillances en matière d'offres de transports publics, et ces défaillances sont de la responsabilité de Mme PÉCRESSE. Il me semblait nécessaire de le rappeler ici.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Sujet sur lequel nous aurons à revenir évidemment.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la situation financière.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernière question : le groupe Changer Paris, Mme Rachida DATI, Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, hier matin nous avons eu l'occasion de rappeler votre vision budgétaire des impôts, de la dette et de la faillite.

Cette manière de faire préjuge mal de l'avenir des finances parisiennes. Vous avez annoncé mine de rien l'augmentation fracassante de la taxe foncière de près de 62 % pour les foyers parisiens, au mépris, mais on n'en est plus à cela près, de vos engagements de ne jamais le faire. Une telle hausse constitue un nouveau coup de massue fiscal, un de plus pour les Parisiens.

Mais cette augmentation écrasante de la fiscalité, évidemment cela n'a pas débuté le 7 novembre 2022, mais le 5 avril 2014 lors de votre arrivée à la tête de Paris. Depuis, la charge fiscale sur les Parisiens est passée de 5 milliards à 6,5 milliards : hausse des droits de mutation, hausse du stationnement, paiement du stationnement des deux-roues, hausse de tous les tarifs divers et variés et autres taxes de séjour.

Depuis votre arrivée, les dépenses de fonctionnement ont augmenté sans discontinuer : subvention pour certaines associations tout à fait clientélistes, programme de préemptions irrationnelles, dépenses de personnel en roue libre, sans oublier les projets urbanistiques pharaoniques comme le projet "One" à 100 millions d'euros ou le réaménagement des grandes places qui sont autant d'échecs.

La Chambre régionale des comptes vous alerte régulièrement sur le caractère difficilement soutenable de cette trajectoire de vos politiques publiques. La dette est passée de 1 milliard d'euros en 2001 à 10 milliards d'euros avec vous. Avec vous, les Parisiens payaient 328 millions d'euros d'intérêts de dette en 2013. Aujourd'hui, c'est 461 millions d'euros, sans parler des bailleurs sociaux auxquels vous avez pris 1,4 milliard. On comprend mieux l'état dégradé du parc social.

Ma question ne porte pas sur les orientations budgétaires de 2023, il n'y en a pas, mais sur l'ensemble de votre mandature, car en matière de propreté, de sécurité, de mobilité, d'aménagement, rien n'est au rendez-vous. Alors comment comptez-vous rétablir d'ici 2026, comme vous l'a demandé la Chambre régionale des comptes, cette trajectoire catastrophique des finances de la Ville ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Paul SIMONDON pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Présidente, quelle question incongrue ! C'est un peu le jour de la marmotte. Hier, nous avons eu ici même un débat d'orientations budgétaires sur les bases d'un rapport de 39 pages, qui était disponible pour tous les élus depuis huit jours. Un débat de plus de trois heures.

Vous avez choisi, dans ce débat, de mettre en scène vos chaises vides. Je vous rassure, les chaises vides étaient là et elles étaient bien là. Qu'attendez-vous donc de ma réponse en trois minutes dans le cadre d'une question qui aurait été d'actualité hier ?

Est-ce un regret ? Est-ce un remords tardif ? Un changement de pied stratégique parce qu'en fait, peut-être que les arguments sont mieux portés à l'intérieur de cette enceinte démocratique que dans les couloirs ? Je ne sais pas. Vous ne cherchez pas de réponse en fait, vous ne cherchez pas d'argument, vous cherchez désespérément à attirer l'attention des journalistes par des coups et des "punchlines".

Que sont donc ces "punchlines" ? Ce sont des mensonges tout simplement, mais des mensonges distrayants, des attrapes "buzz" qui clignotent, des mensonges sur les chiffres. Vous qui aimez parler de la dette, comment pouvez-vous la surévaluer de 30 % ? Un peu de rigueur que diable !

Mensonges sur les avis extérieurs. La Cour des comptes, la Chambre régionale des comptes, les agences de notation, le certificateur vous donnent des faits. Jamais ces faits n'intègrent vos interventions. Jamais ! Alors oui, nous sommes bien dans une démarche relativement "trumpiste" de contestation de la légitimité du suffrage universel, c'est bien le sujet. Oui, vous faites preuve d'une absence de responsabilité vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens qui vous ont choisis, et vous avez choisi de ne pas les défendre.

Alors, je me permettrai une citation, elle est de ce matin, elle est de M. David LISNARD, président de l'Association des maires de France : "Nous ne demandons pas à être aidés, nous demandons que l'Etat cesse de piocher dans ce qu'il nous doit".

Pour les éléments complémentaires de ma réponse, je vous renvoie à mon intervention d'hier matin à 12 heures 17, elle est disponible sur le site paris.fr.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Merci beaucoup pour cette réponse et en effet, la totalité de nos débats permettra d'éclairer Mme DATI, mais elle a à nouveau la parole. Je la lui donne.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Heureusement, merci, ce n'est pas une faveur et ce n'est pas fini. Vous en avez pour un moment.

Vous avez juste oublié, Monsieur SIMONDON, la deuxième partie de la réponse de David LISNARD, qui a dit effectivement, que l'Etat puisse rendre ce qu'il peut prendre, mais que les collectivités ont fait beaucoup d'efforts, ce qui n'est pas le cas de la Mairie de Paris.

Donc, arrêtez, les 250 millions d'euros d'économies, encore une promesse trahie, encore une de plus, vous aviez promis 250 millions d'euros d'économies. Où sont-elles ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Sur la mairie du 7e arrondissement, je pense qu'il y a des marges.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Ah ! C'est drôle.

Je vais vous dire, ce n'est pas très drôle, parce que les habitants du 7e arrondissement contribuent fortement à la fiscalité parisienne, heureusement qu'ils sont là pour vous permettre de faire tourner votre budget, notamment sur les droits de mutation. Les habitants du 7e arrondissement apprécieront vos propos.

Mais comme toujours, Monsieur SIMONDON, la dette a augmenté de 116 % sous votre mandat ! Les faits sont têtus ! 10 milliards de dette, aucune économie sur les dépenses courantes et Madame HIDALGO, ce serait bien de respecter la décision judiciaire, puisqu'elle vous demande de produire vos frais de représentation énormes et conséquents. Les habitants du 7e seraient assez curieux de savoir quelle est la contrepartie de leurs impôts. Ce serait bien de leur répondre et d'arrêter de rire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ils seraient sans doute aussi ravis de connaître la totalité des intérêts de chacun des conseillers dans cette Assemblée.

Merci beaucoup pour ces questions d'actualité et nous en avons terminé avec cette séance.

2022 GCC 1 - Paris Ville exemplaire sur la sécurité au travail pour un objectif zéro mort au travail.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant au sujet suivant, c'est-à-dire à la proposition de délibération du groupe Communiste et Citoyen : "Paris ville exemplaire sur la sécurité au travail pour un objectif zéro

mort au travail". Permettez-moi de saluer M. le Préfet de police qui nous quitte, ce qui est normal et de peut-être introduire ce débat, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, avant de vous donner la parole. Merci, Monsieur le Préfet.

Merci au groupe Communiste.

On va attendre que l'Assemblée soit à nouveau à l'écoute.

Merci.

Je voudrais donc remercier le groupe Communiste et Citoyen, en particulier son président Nicolas BONNET-OULALDJ, d'avoir porté, dans le cadre de leur niche, ce sujet ô combien important de la sécurité au travail.

Est-ce que vous pouvez écouter, s'il vous plaît… Merci.

Comme vous le savez, c'est un sujet qui me tient tout particulièrement à cœur, notamment en tant qu'ancienne inspectrice du travail, la sécurité au travail, la protection des travailleurs, leurs conditions dignes de travail font partie des droits fondamentaux et de nos valeurs, et elles doivent toujours être défendues avec force et sans relâche à tous les niveaux et auprès de tous les acteurs, entreprises, collectivités publiques, opérateurs chargés des marchés publics.

C'est bien sûr tout d'abord au sein de notre propre collectivité, nous avons un devoir d'exemplarité au sein de la Ville dans notre fonctionnement interne comme dans l'attribution de nos marchés. D'ailleurs, nous avons été, à la Ville, précurseurs en recrutant des inspecteurs, notamment une ancienne inspectrice du travail, Sylvie CATALA, qui a œuvré et œuvre comme inspectrice du travail à la Ville. Nous savons que Sylvie CATALA est notamment celle qui a pu instruire toute l'affaire concernant le harcèlement moral à "France Telecom" et c'est une référence en la matière. Elle nous accompagne et nous a accompagnés maintenant depuis des années.

Mais aussi le schéma de la commande responsable que nous avons adopté ici l'an dernier, qui a renforcé le volet social dans nos marchés, dans leur contrôle, notamment afin de garantir de bonnes conditions de travail pour tous les salariés engagés.

Nous devons continuer sur cette voie, au-delà des textes. Nous devons bien sûr, à tout moment, sur tous les chantiers notamment redoubler de vigilance et nous assurer dans nos actions et nos processus que la sécurité au travail est concrètement assurée et garantie à toutes et à tous et sanctionner nos entreprises.

Ensuite, ce travail doit se mener sur notre territoire tout entier. Certes, le respect de la sécurité au travail relève de la compétence de l'Etat. Toutefois, les morts et les accidentés du travail sur le territoire parisien du fait de la négligence, voire de la malveillance de certaines entreprises ne peuvent nous laisser ni indifférents ni inactifs.

Je pense aussi à toutes nos relations avec les acteurs économiques en tant que pourvoyeurs d'activité et d'emploi sur le territoire, mais aussi en tant que garants d'un territoire parisien exemplaire dans le domaine social. Nous devons travailler avec les entreprises, être exigeants, les pousser à être toujours plus vertueuses.

Nous l'avons d'ailleurs fait dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques, grâce à notre charte sociale. Cette charte est une innovation, elle fera date dans l'organisation des grands événements et des grands événements sportifs. Elle prévoit des mesures fortes pour prévenir les nombreux risques inhérents à ces chantiers qui sont souvent des chantiers hors norme.

Les objectifs de la charte ont fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle à travers la charte en faveur de l'emploi et du développement territorial, mais aussi avec la création d'un comité de la charte sociale garant du bon respect de celle-ci, avec l'Association des organisations syndicales et patronales et la gouvernance de la "Solideo" et de "Paris 2024". Et je veux remercier Bernard THIBAULT en particulier, qui depuis longtemps et anciennement bien sûr patron de la CGT mais aussi représentant des syndicats au sein de l'Organisation internationale du travail, a porté et porte cette charte de façon concrète et extrêmement utile.

Nous continuerons collectivement à veiller à sa bonne application. Je soutiens donc la proposition du groupe Communiste et Citoyen d'une charte sociale à Paris, avec les entreprises et les organisations syndicales, afin de renforcer nos exigences en matière de sécurité et de conditions de travail sur le territoire parisien, comme nous l'avons fait pour les Jeux olympiques et paralympiques.

Nous pouvons le reproduire, c'est clair, aujourd'hui nous savons que cela marche, cela ne retarde en rien les processus, bien au contraire, et de manière plus structurelle sur notre territoire avec toutes les entreprises. Il est aussi indispensable de mieux cerner le phénomène des morts et des accidentés du travail sur le territoire parisien, grâce à la création d'un observatoire.

Je souscris bien sûr aussi à cette proposition qui nous permettra, avec les experts du sujet bien sûr, de collecter les données, de les traiter, de les analyser afin d'en faire un suivi régulier, de cerner les enjeux particuliers de notre territoire, et de faire évoluer les politiques en matière de sécurité, d'accident du travail et aussi de maladie professionnelle.

J'aimerais terminer en rappelant que cet enjeu de la sécurité au travail doit être défendu au niveau national. Bien sûr que cela doit passer par des lois qui protègent et pas des lois qui considèrent que les protections au travail seraient des contraintes à l'activité économique. Ce n'est pas tout à fait, malheureusement, l'orientation des textes de ces dernières années, ni même du Gouvernement actuel.

C'est pourquoi nous devons interpeller sans relâche, en effet, le législateur et le Gouvernement, porter des propositions ambitieuses, non seulement pour faire évoluer le droit du travail, mais aussi pour renforcer les moyens toujours insuffisants de l'Inspection du travail.

Je veux dire ici mon soutien et mon admiration à mes anciens collègues, afin de faire baisser significativement le nombre de morts et d'accidentés du travail, la France étant malheureusement un des pays dans lesquels les morts au travail restent extrêmement nombreux et importants.

Tout cela n'est pas sans lien avec cette baisse des effectifs des inspecteurs du travail, et ces allègements de la législation du travail vécue comme une contrainte et non pas comme un élément de droits fondamentaux, qui en fait quand ils sont respectés permettent aux entreprises de réussir encore mieux que quand il n'y a pas de règles.

Nous le faisons dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques. Nous devons faire de Paris une ville exemplaire sur la sécurité et les conditions de travail. Nous devons donner l'exemple aux niveaux national et international en protégeant les travailleurs et les travailleuses, et en étant toujours plus exigeants et attentifs au sein de la Ville, mais aussi sur notre territoire. Montrons qu'à Paris, nous savons défendre nos droits sociaux.

Je vous remercie à nouveau pour ce texte que vous présentez.

Je vous cède tout de suite la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Commençons par un chiffre : 2 morts par jour au travail selon "Eurostat", ce qui fait que la France est aujourd'hui championne d'Europe des accidents et des morts au travail. 1.200 morts au travail par an, sans compter les personnes décédées suite à un accident. Ce sont les chiffres du rapport annuel de l'Assurance maladie, qui englobent les accidents au travail stricto sensu, mais aussi les accidents trajet/domicile et les décès liés aux maladies professionnelles.

Derrière ces chiffres, ce sont des drames humains qui révèlent avant tout, des vies brisées, des familles déchirées, démunies, et je souhaiterais tout d'abord avoir une pensée pour elles.

Celles et ceux qui survivent aux accidents gardent des séquelles à vie, et la plupart d'entre eux meurent finalement des conséquences physiques et morales provoquées par l'accident.

En Ile-de-France, du 30 janvier au 30 août 2022, l'Inspection du travail a reçu 140 signalements, dont 38 mortels, alors que ce chiffre était de 34 l'année précédente. Nous sommes face à une progression inacceptable.

La France est pointée du doigt par l'Union européenne comme le pays dernier de la classe. Ces chiffres ne sont pas exhaustifs. Ils ne prennent pas tout en compte, et c'est l'objet de cette proposition de délibération, de les rendre visibles, mais aussi de travailler avec, vous l'avez évoqué Madame la Maire, c'est ma proposition, une exemplarité des collectivités, comme Paris, la Capitale de la France, avec une charte sociale et un observatoire.

Je voudrais dire que parmi ces morts, nous avons malheureusement cette année connu le décès de M. Konate, mort le 23 mai à Paris, retrouvé inerte au fond d'une tranchée alors qu'il rénovait les conduites de gaz du quartier Odéon.

Une pensée aussi pour la famille de Samir Bey, dont nous connaissons les proches, puisque l'un d'entre eux a travaillé avec Ian BROSSAT et les élus du 18e arrondissement. Samir Bey est mort le 29 juin à Paris, percuté par une voiture sur l'autoroute A4. Il travaillait depuis 2015 pour une entreprise sous-traitante de la Ville de Paris, pour l'acheminement de véhicules à la fourrière. Depuis 2020, l'entreprise a été d'ailleurs condamnée trois fois par la Cour d'appel de Versailles, pour licenciement sans cause réelle et sérieuse et travail dissimulé.

Une pensée pour la famille de Moussa Sylla, mort le mardi 12 juillet à Paris, des suites de ses blessures. Il travaillait dans une entreprise de nettoyage et avait été victime d'un accident trois jours plus tôt, alors qu'il nettoyait le parking de l'Assemblée nationale.

Et puis, nous l'avons évoqué ici dans cet hémicycle, la mort de M. Moussa Gassama, le 18 mars à Paris, d'une chute mortelle alors qu'il nettoyait les vitres du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Oui, j'entends, Madame la Maire, toutes les indignations à trois jours de l'ouverture de la Coupe du monde au Qatar, où certains journalistes diraient : 6.500 morts, oui au boycott. Et après ? Après, qu'est-ce qu'on fait ?

Avec les élus communistes, nous avons souhaité bien sûr, demander que des enquêtes officielles soient menées sur les causes de ces morts, privant les familles de toute possibilité de justice et d'indemnisation, soit par l'employeur, soit par la FIFA, mais nous avons souhaité aller plus loin.

Nous avons souhaité nous inspirer de ce que vous avez mis en place, Madame la Maire, sous notre impulsion en tant que groupe Communiste et celui de la CGT. J'étais avec nos camarades de la CGT Construction bois et bâtiment l'un des premiers à dénoncer cette attribution au Qatar, et à soutenir la campagne de la CGT "Carton rouge au Qatar", sur la question des conditions de travail.

Cette campagne a abouti, Madame la Maire, à la première charte sociale pour les Jeux olympiques de 2024. C'est inédit dans le monde, pour la première fois les Jeux olympiques vont s'appuyer sur une charte sociale signée par le Médef, par toutes les organisations syndicales, appliquée par les collectivités, la Ville de Paris, la Région Ile-de-France, la Métropole, la "Solideo".

C'est exemplaire et nous souhaitons, et nous vous soumettons cette proposition de délibération, nous inspirer de cette charte pour en faire une charte sur les territoires parisiens, qui pourrait être signée aussi par les syndicats, le patronat et les entreprises avec lesquelles nous travaillons. Cette charte aurait pour objectif de pousser simplement à respecter le droit du travail et la prévention des risques.

Le deuxième article de notre proposition de délibération, Madame la Maire, c'est évidemment de veiller au respect du travail, et vous l'avez évoqué, d'abord interpeller l'Etat. Interpeller l'Etat, c'est sa responsabilité, à la fois avoir les moyens en nombre d'inspecteurs du travail qui contrôlent la prévention, les accidents, mais aussi d'instaurer une limitation du recours à la sous-traitance, car tous les acteurs que nous avons rencontrés nous ont dit que l'un des premiers problèmes, c'est d'abord la sous-traitance en cascade.

Et puis, nous souhaitons rendre visible ce fait social avec un observatoire parisien, qui pourrait réunir plusieurs représentants, notamment les élus, mais aussi tous ceux qui sont sur les lieux des accidents, l'A.P.-H.P., les forces de l'ordre, l'Inspection du travail, la CRAMIF, les organisations syndicales et patronales, l'I.N.R.S., des chercheurs, pour permettre d'avoir cette visibilité.

Organiser chaque année une commémoration, le 28 avril, journée internationale décrétée par l'O.I.T., pour commémorer et rendre visible, et nous avons délibéré pour qu'une plaque soit déposée sur la bourse du travail.

Enfin, je voudrais terminer en parlant justement du plan de prévention des risques. Ce plan de prévention est un outil indispensable. Il faut qu'il soit mis en œuvre, contrôlé et compris de tous les acteurs.

Madame la Maire, cette proposition de délibération est importante pour le groupe Communiste, vous l'avez dit. Ce serait un acte inédit, première collectivité en France à voter cette proposition de délibération, et elle pourrait faire finalement un exemple pour d'autres collectivités. Et si nous arrivions à nous réunir aujourd'hui, au-delà des clivages politiques, avec un vote à l'unanimité, ce serait un signal lancé à toutes les familles qui ont été victimes, et qui ont malheureusement eu à subir soit un mort dans leur famille, soit un accident du travail.

Je terminerai en disant : on ne peut pas aller au travail et ne pas en revenir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, cher Nicolas BONNET-OULALDJ.

Madame Barbara GOMES pour votre même groupe ?

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est en juillet 2014 que l'I.B.B., le syndicat international du bâtiment et la F.N.S.C.B.A. CGT, la Fédération nationale des salariés de la construction, bois et ameublement de la CGT, ont lancé l'opération "Carton rouge pour la FIFA". Je le sais, parce que j'y étais. Je m'en souviens, c'était il y a plus de huit ans.

Pourtant, il y a plus de huit ans, déjà on écoutait les récits de passeports confisqués, de conditions de travail indignes, de mépris des droits humains, mépris du droit du travail.

Et en dépit des alertes qui ont été menées ces huit dernières années, en dépit de toutes les visites de chantiers qui ont été faites, des nombreux comptes rendus réalisés sur les horreurs qui s'y passaient, rien n'a été fait.

Résultat, aujourd'hui, les infrastructures des Jeux olympiques et paralympiques qatariens sont construites sur le cadavre des travailleurs qui les ont bâties.

Nous avons choisi à Paris de construire nos Jeux à l'opposé de ce modèle, Madame la Maire, vous l'avez rappelé. La charte des J.O.P. 2024 en témoigne. Paris a travaillé et travaille toujours en concertation avec les organisations syndicales, justement pour que l'on ait les Jeux les plus exemplaires possibles, notamment sur les conditions de travail, et en particulier sur les conditions de santé et de sécurité, pour que personne ne perde sa vie à essayer de la gagner.

Et c'est de cela qu'il s'agit dans cette niche. Aucune travailleuse, aucun travailleur ne doit craindre de mourir en essayant de gagner de quoi vivre. Aucune famille ne doit avoir à connaître ce deuil.

Je citerai Frédéric MAU de la F.N.S.C.B.A., dont je porte le pin's aujourd'hui dédié aux questions de morts au travail, qui nous avait dit : "on en a marre de devoir annoncer la mort des copains à leurs familles". Les copains en

question, ce sont souvent ceux affectés aux tâches les plus rudes, les plus ingrates, les plus dangereuses. C'est le monde ouvrier, ce sont les travailleurs étrangers, qui comme toujours souvent sont en première ligne.

Cette lutte est aussi porteuse d'enjeux de justice sociale, de respect du monde du travail, de dignité pour le monde du travail. Or, la France fait partie des pires Etats aujourd'hui en Union européenne, en matière de mort au travail. En période de Jeux olympiques et paralympiques, j'espérais un meilleur podium.

La Ville de Paris, comme souvent quand l'Etat est défaillant, s'engage avec cette niche que nous vous proposons au groupe Communiste et Citoyen, à lutter contre ce fléau qui touche le monde du travail, et à faire en sorte que le monde tourne dans le bon sens. C'est l'occasion de rappeler un des slogans qui est, à mon sens, l'un des meilleurs que la gauche ait connus : nos vies valent plus que leurs profits.

Justement, pour cela la Ville ne doit plus contracter avec les entreprises qui sont condamnées pour travail dissimulé, manquement aux règles de sécurité, retard de paiement des salaires, toutes les règles relatives au temps de travail. Derrière ces manquements, en réalité c'est la vie des gens qui est en jeu.

C'est aussi pour cela qu'il faut limiter le recours à la sous-traitance. Il y en a assez de la sous-traitance de coûts, la sous-traitance en cascade. Les travailleurs sont unanimes, plus on a des chaînes de sous-traitance, pire c'est. Je sais qu'au niveau national c'est compliqué, des règles européennes vont dans le mauvais sens, dans des interprétations restrictives. Nous devons interpeller l'Etat et ces règles ne doivent plus attendre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

M. GOVCIYAN pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Cher président Nicolas BONNET-OULALDJ, permettez-moi de vous indiquer que notre groupe s'associe aux hommages rendus dans le cadre de votre communication.

Hommage à M. Gassama, à M. Konate, à M. Bey, à M. Sylla, ainsi qu'à toutes les femmes et hommes morts au travail ou victimes d'accidents graves. Leur mémoire nous oblige, leurs familles et tous ceux qui restent méritent notre respect et notre attention.

Pour éviter ces drames, agents, entreprises, sous-traitants, autres structures et tous ceux qui œuvrent pour la Ville de Paris se doivent d'évoluer dans un environnement où la sécurité au travail constitue le cadre cardinal.

Notre groupe défend la tolérance zéro pour ceux qui ne respectent pas la loi et mettent en danger les salariés. C'est pourquoi nous accueillons favorablement l'idée de charte sociale interne à la Ville et les nouveaux objectifs dans le cadre des marchés publics, et notamment la clause de droit social.

Aussi, un lieu de travail sain et sécurisé relève d'une coopération et d'une volonté commune entre tous les acteurs, Etat, villes, régions, entreprises, salariés, partenaires sociaux, professionnels de santé, et tous les acteurs de la prévention. Votre idée d'observatoire va donc dans le bon sens.

Pour nous, un tel observatoire doit constituer un outil de recensement dynamique et utile, faisant remonter des données et des rapports, en rassemblant différents acteurs inscrits dans une volonté progressive.

Nous accueillons aussi avec attention l'idée d'un rendez-vous annuel de commémoration devant la Bourse du travail de Paris en l'honneur des personnes mortes ou blessées au travail. La date du 28 avril proposée fait sens, car déjà choisie par l'O.I.T. pour honorer dans le monde entier les victimes du travail et soutenir les politiques de prévention des risques professionnels.

Mais pour nous, il convient de réfléchir à un projet plus global comprenant, certes, une grande cérémonie devant la bourse du travail, mais aussi un programme sous forme d'événements, de colloques, de conférences pour permettre d'échanger sur les problématiques parisiennes de sécurité au travail, d'informer, de sensibiliser sur ces enjeux et aussi de revoir, le cas échéant, les politiques en vigueur.

Nous souhaitons également formuler d'autres remarques que la Ville de Paris pourra prendre en compte. D'abord, la question des moyens. J'aimerais rappeler ici que dans ce combat en faveur de la sécurité au travail, chaque euro investi compte. Cette lutte est avant tout, certes, une question de volonté politique, bien sûr, mais aussi et surtout de moyens. Or, ni la proposition de délibération ni la communication qui y sont rattachées ne précisent les montants qui peuvent être alloués aux objectifs que vous nous assignez.

Ensuite, le regret que la question de la santé mentale ne fasse pas l'objet de dispositions plus fortes. La Ville de Paris pourrait avoir un temps d'avance sur la loi, et la recrudescence des "burn-out" notamment pourrait conduire Paris à être plus attentive en la matière.

Enfin et surtout, nous insistons sur le fait qu'une attention particulière doit être portée à la situation des femmes, et une politique plus ambitieuse doit pouvoir être engagée.

En effet, la baisse globale des accidents de travail depuis 2001 masque la hausse des accidents de travail pour les femmes. C'est l'une des conclusions de la complète étude de mars 2022 réalisée par l'Anact, qui recense

notamment dans les activités de service, c'est-à-dire la santé, l'action sociale, le nettoyage, le travail temporaire, le plus d'accidents du travail pour les femmes avec une hausse de 110 %. Cela ne saurait continuer ainsi et Paris doit être au rendez-vous.

Pour conclure, dans la diversité de nos sensibilités politiques, il existe heureusement des moments où nous pouvons nous rassembler autour d'enjeux qui dépassent le cadre partisan.

Votre communication représente un tel enjeu, la sécurité au travail, une cause qui nous concerne tous. Le groupe "Indépendants et Progressistes" est engagé dans ce travail avec force et détermination, et vous pourrez compter sur notre soutien.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GOVCIYAN.

M. Pierre CASANOVA pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

M. Pierre CASANOVA. - Merci, Madame la Maire.

Un mot pour saluer le virage idéologique - je dis cela bien sûr avec humour - de M. SIMONDON, qui maintenant cite David LISNARD. Vous êtes passé à droite sans vous arrêter au centre...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On a même voté pour lui à l'A.M.F.

M. Pierre CASANOVA. - Je dis bien sûr cela avec amitié.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Moi aussi.

M. Pierre CASANOVA. - Trois mots : le profit, le droit, l'observatoire.

Le profit. Lier la recherche du profit avec les accidents du travail, en trois minutes nous n'aurons pas le temps d'épuiser le sujet. Je ne suis pas sûr qu'il n'y ait pas d'accident du travail en Corée du Nord, à La Havane, en Chine, au Vietnam ou au Laos, autant de pays qui condamnent le profit.

Deuxième point, le droit. On partage ici, au centre, totalement l'intention. On s'associe à tout ce qui peut protéger davantage le sort des travailleurs. Pas que les travailleurs, j'ai envie de vous dire d'ailleurs tous les Français, quel que soit leur rang social. Pour moi, tout accident du travail est regrettable. La mission de l'Etat, des législateurs et des élus est de diminuer cette mortalité au travail.

Mais, à condition de le faire en utilisant sa plume en tremblant, comme disait Montesquieu. Je me souviens de deux grands juristes de gauche, deux progressistes toujours vivants, LYON-CAEN et BADINTER, qui ont commis il y a sept ans un très savant ouvrage. Il disait : "le problème du droit social français, c'est qu'il est pavé de bonnes intentions, mais souvent d'une intelligibilité médiocre et d'une utilité incertaine".

Le problème qu'il y a avec notre droit social, c'est qu'il est d'application parfois difficile. Je ne parle pas de travail clandestin. Je ne parle pas du port du casque et tout ce qui protège la vie. Je parle du lot quotidien d'une administration, d'un journal, "L'Humanité" par exemple, de tout employeur français qui peut parfois avoir des difficultés à interpréter le droit du travail et peut être condamné aux Prud'hommes, quel que soit son discours politique.

Pour cette raison, je pense que l'article 3, quand il dit que l'on doit pouvoir rompre le contrat de travail en cas de manquement au droit social ou au droit pénal, gagnerait à être précisé. On parle de manquement au droit social de nature à mettre en péril la vie ou la santé de l'employé. On ne parle pas de la dimension ou des caractères de l'affichette au restaurant de l'entreprise qui indique la porte de secours ou que sais-je.

Je n'ai plus que 60 secondes…

L'observatoire. Pour moi, le bon observatoire, et ses maux en même temps, ce sont les syndicats. Je ne pense pas utile de créer un nouveau machin. On a déjà assez comme cela en France d'autorités, de hautes autorités, de conseils indépendants, d'autorités administratives indépendantes, pour en créer un cinquième, un sixième.

Je crois à l'Inspection du travail, aux syndicats, et ma foi, pourquoi pas, aux élus dont c'est la mission d'observer les lacunes éventuelles, les améliorations à faire au droit du travail et à la condition des travailleurs.

Voilà pourquoi autant je soutiens l'objectif poursuivi, autant il me semble que la manière de le poursuivre gagnerait à une nouvelle réflexion pour le rendre plus efficace.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur CASANOVA.

Jean-Philippe DAVIAUD pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie vraiment Nicolas BONNET-OULALDJ et le groupe Communiste et Citoyen d'aborder aujourd'hui ce sujet, qui est totalement dans l'actualité. Dans quelques jours, Nicolas le rappelait, va s'ouvrir la Coupe du monde de football au Qatar, alors que nous avons eu il y a encore quelques jours, des conditions de travail dramatiques ayant

entraîné des milliers de morts parmi les ouvriers qui ont travaillé sur les chantiers de construction des nombreux équipements réalisés pour l'occasion.

La question de ces conditions de travail et de sécurité s'est très logiquement aussi posée pour la réalisation des ouvrages nécessaires pour les J.O.P. 2024. Des solutions ont été rapidement et efficacement trouvées, il a été fait allusion en particulier à l'élaboration de la charte sociale pour permettre de garantir le respect des normes de conditions de travail et de sécurité sur les chantiers parisiens.

Plus largement, ces actualités posent la question des actions que la Mairie de Paris pourrait engager dans son champ de compétences, afin de garantir sur le territoire parisien le plus haut niveau de sécurité pour ceux qui ont à y travailler.

Quelles actions possibles ? D'abord, bien sûr, la rédaction d'une charte sociale qui s'inspire directement de ce qui a été fait dans le cadre des chantiers pour les J.O. On a vu l'efficacité de ce type d'engagement, qui a réussi à agréger l'ensemble des parties prenantes. C'est une vraie réussite de ce point de vue.

Rappelons au passage que cette préoccupation qui nous occupe aujourd'hui n'est pas nouvelle. Elle est d'ores et déjà prise en compte en partie dans le schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables, qui prévoit une grande vigilance de la Ville, notamment sur le sujet de la sous-traitance dans le cadre de la commande publique.

Rappelons aussi le gros travail réalisé en septembre dernier par Paul SIMONDON et Florentin LETISSIER dans le cadre de la rédaction de ce nouveau schéma parisien de la commande publique 2022-2026, qui prévoit d'encourager la conduite responsable des entreprises, de s'engager pour la conduite responsable des organisations, de veiller à l'amélioration des conditions de travail.

Concernant la sous-traitance, précisons aussi qu'il ne s'agit pas de l'empêcher, mais de la contrôler rigoureusement afin de ne pas perdre le fil des successions d'intervenants et de garantir aussi, au passage, la qualité d'exécution des commandes. C'est exactement ce que prévoit ce plan.

Mais la sous-traitance, ne l'oublions pas, c'est aussi parfois ce qui permet à de petites structures, en particulier l'E.S.S., d'accéder aussi à la commande publique.

Également, ce n'est pas un détail anecdotique, une attention pourrait être portée aux délais d'exécution des commandes exigés pas la Ville. Ce point a été soulevé judicieusement, particulièrement dans les chantiers de B.T.P. qui représentent une grande part de la commande publique. Des délais moins contraints, c'est évidemment moins de pression sur les chantiers et moins de risques encourus à la clé.

Un observatoire tel qu'il est proposé pourrait en effet s'avérer extrêmement utile afin de suivre de près la réalité des accidents du travail survenus sur le territoire parisien, surtout s'il parvient, et c'est important, grâce à une large représentativité, à agréger des données souvent absentes des études.

Enfin, la loi permet déjà à un décideur public d'exclure de ses marchés des entreprises condamnées pour des manquements contractuels graves, donc la Ville ne se privera pas d'avoir recours à ces articles du Code des marchés publics.

En conclusion, même si la Ville ne dispose pas de tous les leviers, elle peut néanmoins agir, et ne s'en prive pas dans le cadre de l'exécution de ses commandes.

Pour mémoire, c'est quand même 1,5 milliard d'euros de marchés, 1,4 milliard d'euros de concessions qui sont attribués chaque année, ce qui lui confère un réel pouvoir en la matière.

Pour toutes ces raisons, le groupe Paris en commun votera bien entendu pour cette proposition de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur DAVIAUD.

Madame DOUCERÉ, pour le groupe Changer Paris ?

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons pris connaissance avec attention de la proposition de délibération proposée par le groupe Communiste et Citoyen.

En préambule, avec Rachida DATI et nos collègues du groupe Changer Paris, nous souhaitons partager avec vous l'émoi que suscitent les drames humains que sont les morts dues à des accidents du travail. De tels drames sont à chaque fois des catastrophes qui ne devraient pas avoir lieu.

Cela nous touche d'autant plus lorsque par voie de presse, nous apprenons la mort d'un ouvrier ou d'un travailleur affecté à la construction ou la rénovation d'un équipement, ou d'un bâtiment qui a pour finalité d'améliorer nos conditions de vie à tous.

Qu'en 2022 des travailleurs puissent encore perdre la vie à Paris, sur des chantiers commandés par la Mairie de Paris, est impensable. Un tel constat ne doit cependant pas prêter à une confusion inappropriée. Votre proposition de délibération évoque longuement la situation des Droits de l'Homme, des travailleurs au Qatar.

Permettez-moi de penser qu'une telle évocation ne saurait être de mise, si elle a pour but de susciter un amalgame avec la situation à Paris ou en France en général. Il n'y a rien de comparable entre la situation d'un travailleur en France et au Qatar. Je me permets d'insister sur ce point, d'autant que nous ne sommes qu'à la Mairie de Paris, dans notre pré carré.

Comparer le droit du travail et la protection sociale française à ceux du Qatar - existent-ils seulement ? -, est particulièrement malvenu et n'aidera en rien à résoudre les drames humains qui nous ont affectés et que vous avez si justement rappelés.

Dans le détail de votre proposition de délibération, en article 1, vous portez le principe de zéro mort au travail. C'est un principe que nous partageons, évidemment, mais comment le rendre concret dans notre champ de compétences ?

Vous évoquez également la première charte sociale pour les Jeux olympiques et paralympiques, dont les objectifs sont également les nôtres. Lors de chaque visite des équipements en construction pour ces Jeux, tel l'Arena de la porte de la Chapelle, il est bon que ces principes soient rappelés.

A propos d'une charte sociale interne à la Ville, je pense qu'il ne faut pas rester dans des postures de communication, mais s'impliquer plus activement. Et nous sommes volontaires pour participer à la rédaction et la mise en place d'une telle charte au sein de la Ville.

Evoquons maintenant la question de la sous-traitance. En premier lieu, nous pensons qu'il ne faut pas considérer par principe que la sous-traitance engendre de la maltraitance pour les ouvriers. Cependant, je souscris à votre volonté de limiter les niveaux de sous-traitance. C'est une très bonne idée pour éviter la dilution des responsabilités en cas d'accident.

Toutefois, au regard de nos compétences, je m'interroge quant à nos possibilités réelles. Les procédures et textes relatifs aux marchés publics sont de la compétence principale de l'Union européenne, profondément remaniés en 2014 et 2015, puis transposés en droit français. Quelle est notre marge de manœuvre réelle ?

Quant à l'idée d'un observatoire, si elle peut être intéressante, il faut être lucide. Nous n'en avons pas les moyens. Notre dette avoisine les 10 milliards d'euros. Vous augmentez la taxe foncière de 52 %, les dépenses de personnel sont en pleine dérive. On ne peut pas l'augmenter plus encore, pour un tel projet.

Cependant, je pense qu'une rencontre annuelle pour échanger, renforcer les liens, améliorer le maillage des acteurs concernés par cette problématique dans les différentes institutions, et dont c'est le métier, sans oublier les partenaires sociaux, oui, cela pourrait être une idée innovante et bienvenue.

Nous pourrions également garantir le fonctionnement de ce qui existe déjà, en nous assurant du recrutement des postes non pourvus de l'Union départementale de Paris, que vous évoquez dans votre proposition.

Enfin, l'article 4 comporte des propositions concrètes, qui nous satisfont. Celle du renforcement des actions de prévention des chutes de grandes hauteurs, ainsi que celle de protection collective sur les bâtiments publics, qui nous semble appréciable.

J'attire aussi votre attention quant à la problématique des plans de prévention, qui devraient être actualisés. Cette question nous interpelle. Elle semble en effet cruciale, mais nous semble également relever du domaine de la loi.

J'en veux pour preuve le lundi 14 mars 2022, le lancement, lors du comité national de prévention et de santé au travail, du premier plan pour la prévention des accidents graves et mortels. Cependant, en échangeant avec des ouvriers du B.T.P., il m'a été indiqué que le principal problème était celui de la méconnaissance de ces plans par les nouveaux intervenants sur un chantier au fur et à mesure que celui-ci avance ou nécessite une accélération. Cet enjeu d'information au fil de l'eau mériterait d'être intégré à la charte.

De même, il arrive que certains ouvriers ne parlent pas la langue française, ils peuvent connaître de réelles difficultés dans leur vie personnelle et professionnelle...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Concluez, merci.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Dans un souci de sécurité et d'accompagnement de ces travailleurs, des partenariats entre la Ville, les différents prestataires et des structures spécialisées pourraient être envisagés, afin de leur proposer des cours de langue française.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Adaptez-vous.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, 1.200 morts par an en France, triste record du monde.

Et Paris n'est pas épargnée avec déjà 38 morts en 2022 en Ile-de-France et parmi ces morts au travail, on observe une surreprésentation des jeunes, des intérimaires souvent mal formés ou mal équipés.

Je m'associe évidemment avec le groupe des écologistes pour ce qui a été dit concernant Moussa Gassama, sous-traitant qui travaillait sur un équipement du C.A.S.-V.P. ; Samir Bey, sous-traitant de G.R.D.F. ; et M. Konate, intérimaire qui travaillait sur des questions liées aux véhicules.

La précarité est souvent couplée avec la dangerosité, on peut à ce moment-là parler de double peine.

Les problèmes structurels qui sous-tendent la mortalité au travail posent une question plus large de dignité, et il s'agit de ne pas réduire la mort d'un individu aux pertes et profits de l'activité économique ou à une invisibilisation comme une statistique dans une rubrique de faits divers.

Le phénomène de sous-déclaration des accidents du travail doit être aussi pris en compte, parce qu'il dessine un système qui est favorable aux employeurs.

Selon la dernière publication d'"Eurostat", la France arrive à la première place en matière de nombre d'accidents mortels au travail, en comparaison des autres pays européens, 3,5 accidents reconnus pour 100.000 salariés en France, contre 1,7 en moyenne en Europe.

Nous devons aussi nous interroger sur l'organisation des grands événements sportifs. Evidemment, la situation n'est pas du tout la même à Paris et au Qatar, mais nous avons un devoir d'exemplarité dans l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Merci au groupe Communiste et Citoyen d'amener cette discussion nécessaire que nous avons cet après-midi, même si la mise en œuvre des propositions qui sont formulées ne relève pas strictement et uniquement des compétences de la Ville.

Notre groupe est fortement engagé au sein de la majorité municipale pour assurer de bonnes conditions de travail pour les agents de la Ville, et l'ensemble des entreprises et organismes qui concourent à la mise en œuvre de ces missions de services publics.

Sur les propositions qui sont formulées, nous souscrivons évidemment comme cela a été dit par beaucoup cet après-midi, à la proposition d'un observatoire qui sera indispensable pour disposer de données partagées sur les accidents du travail, mais aussi sur les maladies du travail. C'est quelque chose qui fait partie de la proposition et je pense que c'est très important de le souligner.

Au-delà des chiffres, cet observatoire sera aussi un lieu pour réunir les acteurs, évaluer les plans d'action et proposer de nouvelles mesures pour réduire les risques. Parmi les acteurs qui sont cités, on pourra peut-être ajouter la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris qui intervient souvent en premier sur les lieux des accidents et participe aux commissions de sécurité.

Le plan de prévention qui est proposé dans cette proposition de délibération associé de moyens de suivi est également indispensable. On ne fait pas la politique avec les mots, il est nécessaire que les plans d'action soient contrôlés si l'on veut qu'ils soient suivis d'effets.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement les compétences de la Ville, la charte sociale proposée est absolument nécessaire dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques, qui vont être très consommateurs des emplois les plus risqués dans le bâtiment, dans les domaines de la sécurité et de l'entretien.

Pour finir sur les propositions formulées sur la question des marchés publics, nous souscrivons à la nécessité de rendre plus transparentes les conditions de la sous-traitance et limiter les cascades de sous-traitants qui diluent les responsabilités et précarisent fortement les travailleurs et travailleuses en bout de chaîne.

Je voulais simplement attirer l'attention de notre Assemblée sur le risque que les mesures de limitation de la sous-traitance ne ferment pas la porte des marchés de la Ville aux plus petites entreprises qui n'auraient pas les reins assez solides pour se porter candidates à des appels d'offres importants et se retrouvent de cette façon en dépendance par rapport à des acteurs plus importants.

Et du coup, pour formuler une proposition, sans doute faudrait-il qu'une réflexion plus large soit engagée sur les conditions d'accès aux marchés publics et que cette réflexion porte en particulier pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire. Et de cette façon-là, c'est sans doute...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure aussi, Monsieur RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire, j'en ai fini.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. En tous les cas, un sujet qui intéresse et merci à chacune et à chacun. Je vais donner la parole pour répondre au débat bien sûr à Afaf GABELOTAUD, puis à Nicolas BONNET-OULALDJ, avant de procéder au vote de l'amendement déposé par l'Exécutif et de la proposition de délibération.

Afaf ?

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, je souhaite vous remercier pour le dépôt de cette proposition de délibération : "Paris ville exemplaire sur la sécurité au travail pour un objectif zéro mort au travail", porté par le groupe Communiste et Citoyen.

Madame la Maire, vous l'avez rappelé, nous avons toujours porté au sein de cet Exécutif, une attention particulière sur la sécurité au travail, la protection des travailleurs et leurs conditions de travail. De nombreux vœux de l'Exécutif ou de groupes politiques ont rappelé aux entreprises et à l'Etat leurs responsabilités, que ce soit le respect du droit du travail, du droit de grève ou le nécessaire contrôle de celui-ci grâce à l'Inspection du travail.

Votre proposition de délibération nous permet de franchir un pas supplémentaire. Notre objectif commun, et vous le définissez parfaitement, est de faire de Paris une ville exemplaire sur la sécurité au travail et tendre vers un territoire zéro mort au travail.

Nous ne pouvons plus accepter, et cela a été dit et redit, que des femmes et des hommes perdent la vie parce que les règles les plus élémentaires, les plans de prévention ne sont pas appliqués, que des cadences infernales sont exigées. Nous ne pouvons plus accepter que des femmes et des hommes perdent la vie parce que le droit au travail lui-même est bafoué.

Nous avons travaillé très en amont avec la "Solideo" et les syndicats représentant les salariés pour qu'une charte sociale puisse être signée et garantisse le respect du droit du travail et plus largement un véritable effort en faveur de l'emploi, du développement territorial, et l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques. Et je voudrais saluer les objectifs en termes de clauses sociales que nous avions réussi également à introduire dans tous les marchés de la "Solideo".

La charte que vous proposez et que nous construirons ensemble nous permettra d'aller plus loin dans nos relations avec les entreprises parisiennes, de proposer une véritable dynamique comme celle que nous pouvons connaître dans nos objectifs de sobriété énergétique ou de protection du climat.

Vous proposez également d'aller plus loin dans nos conditions d'attribution de marchés, nous devons tout faire pour que les entreprises avec lesquelles nous traitons aient un comportement exemplaire et qu'à aucun moment leurs salariés ne puissent être mis en danger.

Tout en restant évidemment dans les règles et le cadre que nous impose la commande publique, nous allons continuer de faire évoluer nos processus d'attribution pour éviter le cumul des niveaux de sous-traitance, synonymes bien souvent de dilution de la responsabilité via une grille.

Notre ambition commune est évidemment de faire respecter partout et auprès de tous les Parisiens le Code du travail et les plans de prévention. Mais je suis certaine que nous pouvons trouver ces moyens et pousser les entreprises à garantir une plus grande sécurité de leurs salariés et à être plus vertueuses que le simple respect des textes.

Le schéma de la commande responsable adopté l'an dernier a renforcé le volet social dans nos marchés et dans leur contrôle.

Nous poursuivrons ce travail pour que les entreprises qui traitent avec la Ville de Paris soient exemplaires via l'introduction d'une clause de droit social. Elle permettra de privilégier les entreprises socialement et écologiquement vertueuses offrant à la Ville la possibilité de mettre en demeure et de rompre le contrat en cas de manquement au droit social ou au droit pénal.

Nous portons une attention toute particulière vis-à-vis des entreprises qui ont été condamnées pour non-respect du droit du travail. Ensemble, pouvoirs publics, entreprises et représentants des salariés, nous pouvons travailler pour éviter ces drames que vous avez évoqués en préambule. Mais pour les éviter, il faut également comprendre et connaître ce à quoi nous avons à faire face.

Nous lancerons donc un observatoire des personnes mortes au travail, des accidents du travail, des maladies professionnelles sur le territoire parisien, et j'entends également la santé mentale au travail que vous avez évoquée, Monsieur GOVCIYAN.

Il est nécessaire de connaître et d'établir les faits afin d'avoir les outils pour adapter au mieux nos politiques publiques. Je me réjouis d'abord avec vous de ce travail qui complètera parfaitement l'Observatoire de l'économie et du travail à Paris. Il nous permettra, à l'aide des partenaires essentiels comme les syndicats parisiens, la CRAMIF, la DRIEETS, l'Inspection du travail, les chercheurs élus et les branches professionnelles, d'avoir une vision de la situation parisienne pour mieux identifier les secteurs à risques et ainsi intervenir en amont.

Nous continuerons évidemment de renforcer dans notre organisation la prévention et la sécurité au travail, je tiens à saluer le travail des inspecteurs du travail de la Ville de Paris qui font un travail formidable et reconnu par tous. Nous souhaitons rappeler à l'Etat sa responsabilité en termes de contrôle de moyens et de prévention déployés par les entreprises sur le territoire parisien. L'Inspection du travail de Paris doit être dotée de véritables moyens lui permettant d'accomplir ses missions de contrôle et de prévention au quotidien.

Mes chers collègues, prenant en compte l'ensemble des amendements proposés par l'Exécutif, fruits du travail avec le groupe Communiste, je vous propose de voter cette proposition de délibération et je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Afaf GABELOTAUD.

Nicolas BONNET-OULALDJ ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, je souhaiterais remercier l'ensemble des intervenants, et on a un constat qui est partagé. On a tous la même volonté, et je voudrais d'abord remercier M. GOVCIYAN et lui dire que je suis tout à fait d'accord avec lui pour que le 28 avril soit aussi un moment de sensibilisation, que l'on puisse organiser des conférences et en faire un moment vraiment avec une programmation sur le sujet.

Nous n'avons pas précisé le montant, parce que c'est un enjeu ensuite de budget, nous en parlerons au moment du vote du budget. Ce n'est pas le rôle d'un groupe dans une proposition de délibération de préciser les impacts budgétaires.

Bien sûr, la santé mentale et le "burn-out" sont l'un des grands problèmes de société d'actualité et nous en tenons compte, et évidemment ce sera peut-être dans le programme de sensibilisation du 28 avril, un sujet sur lequel il faudra avoir une attention particulière.

Je voudrais dire à M. CASANOVA que l'article 3 que vous avez évoqué est amendé par l'Exécutif sur la question des clauses sociales, et donc que nous avons tenu compte de l'une de vos remarques et que l'Exécutif a fait la même remarque et nous avons accepté cet amendement.

Sur l'observatoire, je voudrais préciser que c'est une demande des syndicats et pas que des syndicats. Nous avons auditionné bien sûr les syndicats, mais aussi l'I.N.R.S. qui souhaiterait participer à cet observatoire. Nous avons aussi des chercheurs, je pense à M. DELEPINE, qui fait un travail remarquable sur les réseaux sociaux et comptabilise lui-même régulièrement ces cas d'accidents et de morts au travail. L'idée est que cet observatoire permette de mettre tout le monde autour de la table et d'avoir des chiffres partagés.

Je voudrais dire à M. DAVIAUD et c'est vrai aussi, M. RAIFAUD et Mme DOUCERÉ l'ont évoqué, nous ne nous opposons pas à la sous-traitance, nous considérons qu'il faut aussi aider les T.P.E. et les P.M.E. Néanmoins, la réalité est que lorsqu'il y a sous-traitance en cascade, il y a une dilution des responsabilités du donneur d'ordre aux salariés qui est sur le chantier au final et qui est bien souvent en méconnaissance du plan de prévention des risques.

C'est pour cela que nous pensons qu'il faut maîtriser cette sous-traitance et éviter la sous-traitance en cascade et c'est la proposition de sensibiliser le Gouvernement. J'ai entendu, Madame DOUCERÉ, que beaucoup de choses dépendent de l'Etat, d'accord, eh bien nous allons interpeller l'Etat ! Certains parmi nous sont des parlementaires. Gage aux parlementaires de reprendre notre proposition de délibération et d'en faire une proposition de loi.

Je voudrais remercier Sylvain RAIFAUD, lui dire que bien sûr les conditions d'accès de l'économie sociale et solidaire sont un objectif que nous partageons et soutenons.

Enfin, nous avons tous en tête cette Coupe du monde au Qatar. Il n'est pas question de mettre sur le même plan la France, le droit du travail en France et le Qatar, mais dire que la Coupe du monde au Qatar a mis en lumière la situation des travailleurs, et si elle est aujourd'hui fortement condamnée par beaucoup de pays et sur tous les bords, c'est bien sûr parce qu'il y a eu 6.500 morts au-delà des questions aussi environnementales.

Et donc, je suis de ceux qui ont condamné l'attribution de ces Jeux, mais je pense que nous devons aussi prendre nos responsabilités et tenir compte de ce qui se passe sur nos territoires et de nous donner cet objectif : zéro mort au travail.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, Monsieur le Président, merci pour cette initiative et merci pour l'ensemble des expressions lors de ce débat de très haute tenue.

Je vais à présent mettre aux voix, à main levée, l'amendement n° 94 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 94 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération n° 1 du groupe Communiste et Citoyen ainsi amendée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de délibération amendée est adoptée. Je vous remercie et je vous félicite pour ce travail qui nous engage désormais. (2022, GCC 1).

2022 DSOL 106 - Schéma séniors parisiens 2022-2026 (suite).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'élargissement du répertoire "Reflex" (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous revenons à présent au projet de délibération DSOL 106 et au vœu n° 34.

Pour rappel, il s'agit du schéma séniors parisiens 2022-2026, et je vais donner la parole à M. Hamidou SAMAKÉ pour le groupe Paris en commun.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Madame la Maire, mes chers collègues, aujourd'hui, Paris compte 480.500 habitants de 60 ans et plus, soit 22 % de la population locale. Ce nombre est en augmentation et devrait représenter 25 % en 2040, puis 27 % en 2050. C'est donc peu de dire qu'il est urgent de multiplier dès maintenant les initiatives pour permettre à chacun et à chacune de bien vieillir dans la Capitale.

C'est pourquoi la Maire de Paris a mis en place un schéma séniors, véritable stratégie municipale en faveur de nos aînés, qui nous donne l'occasion de faire le point de notre engagement et des axes privilégiés dans ce cadre.

L'élaboration de ce nouveau schéma séniors à Paris 2022-2026 est le fruit d'un grand travail de concertation citoyenne d'une part, et d'un travail avec les institutions et associations d'autre part. Ce schéma vise à se rapprocher au maximum des préoccupations des séniors comme des professionnels impliqués. Il nous permet également de faire le bilan du schéma 2017-2021 qui s'achève.

Il a permis de renforcer la place et l'inclusion des séniors à Paris, notamment grâce à la création du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, la mise en place de conseils de séniors et l'utilisation du budget participatif pour la réalisation des projets destinés aux séniors.

En parallèle, l'accent a été mis sur l'accompagnement individuel des séniors dans leur parcours de vie, que ce soit à domicile ou en établissement.

L'accès des séniors à l'information et aux services a été largement amélioré comme en témoignent le déploiement des six maisons des aînés et des aidants sur le territoire parisien, la création en 2019 de comparateurs officiels de services d'aide à domicile, et le succès rencontré par le guide "Senior à Paris". Cette politique volontariste a aussi concerné les E.H.P.A.D. dont le nombre de places a été augmenté et dont certains établissements ont été réhabilités et modernisés. Elle concerne aussi la gratuité intégrale du "pass" Navigo pour les plus de 65 ans sous conditions de ressources.

La politique volontariste de la Ville pour inclure davantage de séniors dans la vie de la cité doit être poursuivie et amplifiée. La collectivité parisienne ambitionne d'adapter sans cesse toujours plus les politiques publiques au vieillissement de la population.

Avec le schéma 2022-2026, nous prenons de nouveaux engagements forts qui correspondent aux défis plus larges. Ainsi, nous soutiendrons en premier lieu les actions nécessaires à la santé globale et à la santé mentale des séniors. Nous accompagnerons les fragilités et renforcerons la protection des séniors vulnérables en améliorant l'accès aux droits et en luttant contre le non-recours.

De plus, nous insisterons sur l'importance de soutenir et d'accompagner les aidants et de faire en sorte de lutter contre l'isolement, certes des gens nombreux, ils le seront encore davantage, avec la transition démographique.

Nous allons également soutenir l'adaptation de logements au vieillissement et à la perte d'autonomie en maintenant un accès aux soins depuis le domicile. Nous favoriserons enfin la reprise et la poursuite d'activités sportives adaptées aux séniors en développant une offre sportive accessible à tous en établissement, notamment dans le cadre du plan J.O. 2024.

Ces actions sont cruciales pour notre avenir comme collectivité et essentielles pour nos concitoyennes et concitoyens. Cette solidarité qui va au-delà de nos obligations nous honore et nous oblige, et nous devons la maintenir fièrement malgré la conjoncture.

Au nom de mon groupe Paris en commun, je voudrais ici remercier Véronique LEVIEUX et toutes celles et tous ceux qui sont mobilisés pour élaborer cette nouvelle stratégie municipale, solidaire et engagée qui permettra à Paris de gagner encore davantage en qualité de vie.

Je vous remercie.

(Mme Audrey PULVAR, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

La parole est maintenant à M. Nour DURAND-RAUCHER pour le groupe "Les Ecologistes" de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le vieillissement de la population concerne Paris au même titre que le territoire national, mais avec des particularités. L'espérance de vie des Parisiennes et des Parisiens est supérieure à l'espérance de vie nationale.

A l'horizon 2050, les plus de 75 ans représenteraient 12,5 % de la population de Paris selon les projections, contre 7,8 % aujourd'hui. C'est notamment ce dont parle ce plan. Une politique publique à l'égard des séniors est plus essentielle pour Paris que pour l'ensemble encore du territoire. Par ce nouveau schéma séniors parisiens, la Ville n'attend pas l'Etat et prend ses responsabilités.

La précarité multiple des séniors est au cœur des axes de ce nouveau schéma. En effet, si le niveau de vie moyen des séniors parisiens est plus élevé qu'au niveau national, cela ne doit pas masquer le fait que 11 % des plus de 75 ans de Paris vivent sous le seuil de pauvreté et la réalité est très contrastée, mais c'est la seule tranche d'âge pour laquelle la pauvreté est plus importante que dans le reste du territoire national.

Donc, le Plan séniors est un plan absolument essentiel. Je tiens d'abord à saluer le travail de toutes les équipes qui travaillent au plus près des personnes âgées, car c'est extrêmement difficile. Avec beaucoup de personnes fragiles, sensibles, c'est un travail exigeant et une mission essentielle.

Dans ce plan, il y a deux points sur lesquels j'aimerais insister. Le choix de faire un axe sur l'habitat des séniors, qui est très pertinent. L'immense majorité des séniors souhaite continuer à vivre à son domicile. Cela représente de très nombreux enjeux pour la Ville et les institutions de respecter ce choix, qui est le choix de la qualité de vie.

C'est d'abord un enjeu énorme d'adaptation des logements à la perte d'autonomie, c'est une démarche qui suppose de l'accompagnement. Imaginez une personne seule, chez elle, qui attend le soutien des aidants et doit, face à cette solitude, savoir quand même qu'il va y avoir quelqu'un.

Pour cela, il faut une régularité du service, une attention spécifique, une formation de bon niveau et cela reste quand même bien mieux pour la plupart des personnes que de sortir de leur lieu de vie, de là où elles ont leurs relations, un cadre de vie auquel elles sont habituées, dans lequel elles ont pu s'épanouir. Tout le risque est celui-ci, c'est d'arriver à avoir un haut niveau de services à domicile.

C'est un immense défi qui suppose la visite de personnes qui sont les mieux formées possibles en G.R.H. et encore plus difficile concernant les auxiliaires de vie.

Du fait de la pénibilité, des horaires étendus et découpés, et des salaires pas à la hauteur, le recrutement et le maintien en poste de ces personnels, essentiellement des femmes, est compliqué. Nous espérons donc que des évolutions de postes et des perspectives de carrière soient offertes à ces femmes.

Les résidences séniors sont une très bonne alternative, malheureusement on connaît leur état et j'espère que l'objectif parisien de 10 millions d'euros alloués aux rénovations sera suffisant, car on sait qu'il y a besoin de beaucoup.

Les écologistes réfléchissent aussi actuellement à une question qui malheureusement n'est pas abordée, il a fait extrêmement chaud cet été, il fera encore plus chaud dans les années à venir, et pourtant je vois peu d'éléments sur le dérèglement climatique et l'adaptation au dérèglement climatique. Au niveau parisien, nous y réfléchirons à travers la mission d'information et d'évaluation sur Paris à 50 degrés.

Le schéma fait le choix d'un deuxième axe intéressant et pour le coup trop peu exploré jusqu'à présent : la santé mentale des séniors. Ce sujet est méconnu et pourtant inquiétant déjà avant le Covid et encore plus après trois ans d'éloignement qui auront laissé des traces partout dans la société, et particulièrement chez les plus isolés d'entre nous.

Dans un contexte où l'Etat est défaillant, la mobilisation de la Ville est un levier important. D'ailleurs, quand on parle de santé mentale, on ne peut pas ne pas faire le lien là encore avec le travail sur la lutte contre l'isolement. Et donc, nous rendons régulièrement hommage, notamment en 4e Commission, à "Paris en compagnie", qui a été pensé et lancé par Galla BRIDIER dans le mandat précédent et a fait beaucoup.

N'oublions pas nos personnes âgées qui trop souvent sont moins visibles, sont fragiles dans l'espace public et ont besoin d'une politique volontariste, et vous pourrez compter sur nous pour soutenir et voter ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

D'autres collègues avant moi ont rappelé les chiffres, mais en 2050, plus d'un quart des Parisiens aura plus de 60 ans, près de 300.000 de nos séniors dépasseront les 75 ans, soit 12 % de la population municipale. Ces chiffres sont très impressionnants, ils constituent un défi pour notre collectivité : faire en sorte que nos aînés se sentent bien dans leur ville, qu'ils puissent s'y déplacer en toute sécurité, qu'ils puissent s'y loger, bref, qu'ils puissent y vieillir dans de bonnes conditions et être heureux.

Partant de ce constat, c'est donc avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance du nouveau schéma séniors de la Ville de Paris, qui remplace le précédent adopté en 2017 et couvre la période 22-26.

Pour commencer, je veux remercier Véronique LEVIEUX d'avoir pris le temps de venir me présenter en détail cet important document à la mairie du 9e, lors d'une réunion qui s'est tenue le 3 novembre dernier, en présence de mon collègue Alexis GOVCIYAN.

Alors, si je souscris à de très nombreux points de ce schéma séniors renouvelé, par exemple les actions de sensibilisation aux risques de vol et d'arnaque dont on sait que nos aînés sont particulièrement vulnérables, ou encore l'attention portée au thème de la culture et de sa diffusion à tous, je tiens cependant à émettre quelques critiques ou réserves.

Sur la forme tout d'abord, beaucoup de données présentes dans ce schéma, notamment celles issues de l'INSEE, sont datées de 2017. Il apparaît difficile d'imaginer une politique publique en faveur de nos séniors, sans s'appuyer sur des données actualisées, notamment après l'exceptionnelle et inédite crise sanitaire que nous avons connue et qui a indéniablement impacté les séniors parisiens.

Sur le fond ensuite, je regrette le manque d'ambition de ce schéma, alors que plus de 1 Parisien sur 4 pourra être considéré comme un sénior dans moins de 30 ans, notre ville n'a pas tant besoin d'un schéma listant une série de mesures que de l'adoption d'une véritable politique stratégique visant à adapter Paris à l'horizon 2050. Cette politique stratégique d'adaptation de notre collectivité au vieillissement de la population devrait logiquement passer par la création de nouvelles places en E.H.P.A.D. ou en résidence appartement.

Pourtant, c'est avec un certain étonnement que j'ai constaté que le texte qui nous est présenté se contente de proposer de "consolider le nombre de places existantes", alors que le taux d'équipement des places d'accueil à Paris atteint aujourd'hui un peu plus de 4 places pour 100 habitants, un chiffre plus de deux fois inférieur au taux moyen en France métropolitaine.

Je regrette aussi que ce schéma séniors n'insiste pas suffisamment sur les difficultés que rencontrent de nombreux Parisiens, en particulier lorsqu'ils sont âgés, pour faire venir un infirmier à domicile, trouver un médecin traitant, obtenir rapidement un rendez-vous chez un spécialiste. C'est vrai que Paris est le plus grand désert médical de France, l'amélioration de l'accès aux soins, du parcours pluriprofessionnel ou encore de la prévention sont des enjeux cruciaux de santé publique que nous devons prendre à bras-le-corps.

A l'échelle du 9e, et nous en avons parlé, je compte beaucoup sur la communauté professionnelle territoriale de santé, la C.P.T.S., pour répondre spécifiquement à ces questions. Nous l'avons mise en place il y a quelques mois, elle doit pouvoir traiter de la question des séniors et de la filière gériatrique.

Par ailleurs, de plus en plus de personnes âgées nous alertent sur l'aspect anxiogène de l'espace public : état des trottoirs, travaux, mobiliers urbains mal installés, traversées piétonnes peu adaptées, trottinettes, vélos sur le trottoir. Se déplacer à Paris est devenu, pour nombre d'entre elles, un véritable parcours du combattant, et la fiche action 1 portant sur l'espace public et les mobilités présente dans sa mesure 2 des dispositifs de communication sur les cheminements à privilégier par les séniors.

Nous pensons qu'il faut aller plus loin que de la simple communication et de l'accompagnement. Notre objectif doit être de tendre vers des zones totalement sanctuarisées en faveur des piétons pour essayer d'apaiser l'espace public. Je demande, par exemple, depuis des mois qu'une signalétique adaptée précise que les propriétaires des deux-roues puissent mettre pied-à-terre lorsqu'ils traversent une zone "Paris Respire".

Jusqu'à maintenant, la Ville de Paris n'a pas donné suite à cette proposition qui permettrait pourtant de mieux sécuriser l'espace public, notamment au profit des séniors parisiens.

Dans le même esprit, nous devons renforcer la sanctuarisation des places de stationnement handicapé. Pour certaines personnes en perte d'autonomie, l'automobile reste la seule option pour se déplacer dans la Capitale. La mesure de simplification administrative votée en mai dernier visant à référencer les automobilistes en situation de handicap domiciliés à Paris va dans le bon sens.

Nous devons continuer à faciliter l'accès aux places en sanctionnant davantage les contrevenants qui ne respectent pas les règles et en démultipliant l'offre de stationnement handicapé dans notre Capitale.

Enfin, avec mon groupe nous trouvons dommage que ce schéma ne fasse aucune mention du réchauffement climatique et des actions à mettre en place afin de rendre les séniors parisiens encore plus acteurs qu'ils ne le sont déjà dans la lutte pour le climat. Ce sont aussi des sujets que nous avons abordés ensemble au mois de novembre. Pourtant, on le sait, ce sont généralement les personnes vulnérables qui souffrent le plus des îlots de chaleur urbains.

Tout cela étant dit, nous voterons ce schéma séniors parisiens 2022-2026, qui comprend de bonnes choses et dont nous soutenons la majorité des dispositions. Ce texte ne va évidemment pas assez loin pour nous. On sait que dans les années à venir, nous aurons à mener un important travail pour adapter notre ville au vieillissement de sa population. Nous serons également à l'œuvre pour travailler sur ce plan.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous repartons sur la partie gauche de l'hémicycle avec Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour 5 minutes.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, d'ici 2050, plus d'un quart de la population parisienne sera âgé de 60 ans ou plus. L'élaboration des schémas seniors est une nécessité pour adapter notre ville au vieillissement. Nous saluons les efforts des directions et services de la Ville consacrés à la réalisation de ce plan ambitieux et transversal que nous adoptons pour les quatre années à venir.

Le premier enjeu majeur identifié par les concertations qui ont guidé justement cette politique, c'est le bien vieillir. Je tiens à le souligner, parce que cet engagement auquel nous tenons se fait dans un contexte national, il faut bien le dire, incompatible avec un gouvernement qui est toujours obsédé par le recul de l'âge de la retraite et l'allongement de la durée du travail.

Afin d'atteindre cet objectif, ce plan se décline en plusieurs actions, actions pleines de belles intentions et associant divers partenaires. Mais, je veux quand même m'arrêter sur quelques mesures des trois axes stratégiques.

D'abord, pour les séniors acteurs dans leur ville du quart d'heure, le schéma rappelle l'opportunité de profiter des Jeux Olympiques et Paralympiques pour renforcer la pratique sportive des séniors.

Mais au-delà des 65 clubs séniors gérés par le C.A.S.-V.P., c'est aussi l'occasion de renforcer l'offre parisienne en matière de sport santé.

Ce dispositif permet de répondre aux besoins des publics spécifiques, grâce à un réseau de médecins qui prescrivent le sport d'une part, et aussi aux associations qui font l'interface avec les éducateurs formés de différents clubs sportifs, d'autre part.

Nous avons le plaisir d'inaugurer, je le dis au nom de ma collègue Camille NAGET, le 19e arrondissement a son gymnase Curial, avec la première maison sport santé. En échangeant avec les personnes présentes, Camille NAGET tenait à dire qu'elle pensait notamment à un groupe de dames qui pratiquent la marche nordique. Elles ont accès à une activité sportive adaptée, dans un espace qui l'est aussi, avec du lien social.

Multiplier ces initiatives, cela signifie aussi des créneaux dans les équipements qui sont déjà très sollicités, il faut bien le dire. Nous en sommes tous conscients ici. Nous portons, avec le groupe communiste, la nécessité de nouveaux équipements sportifs.

Ensuite, pour des séniors accompagnés dans leur fragilité, deux mesures m'interpellent. D'une part, s'il est important d'accompagner les séniors dans les démarches numériques, on le sait bien, il faut rappeler notre attachement au maintien d'une présence humaine dans nos services publics. C'est primordial.

Aucun débat sur l'accès aux droits n'est épargné des réserves quant à la dématérialisation totale. Nous l'avons d'ailleurs tout récemment soulevé en adoptant la stratégie "Handicap et accessibilité universelle" le mois dernier.

Je sais que c'est une préoccupation partagée, mais qui exige aussi beaucoup de vigilance pour ne pas céder aux sirènes de l'apparente facilité, voire de l'économie grâce au tout numérique. Au contraire, la ville du quart d'heure doit permettre de renforcer la présence territoriale des services publics.

D'autre part, concernant la lutte contre l'isolement et l'instauration, plutôt la restauration du lien social, je ne peux que remarquer la délégation de certaines démarches aux acteurs associatifs et bénévoles. Je pense au dispositif "Paris en Compagnie", qui n'est pas exactement une politique municipale. C'est un très beau dispositif que

nous avons eu l'occasion d'entendre en quatrième commission. Les bénévoles font un travail essentiel, mais cela ne suffit pas. Cela ne peut pas suffire.

C'est donc plus largement, encore une fois, la question des moyens humains, des moyens financiers qui doit être évoquée, puisque rien de sérieux ne peut être réglé avec uniquement du bénévolat.

Enfin, pour les séniors libres de choisir leur habitat, il est sans doute important d'adapter les logements pour permettre aux personnes âgées qui le souhaitent de rester chez elles. Il ne faut pourtant pas oublier que le maintien à domicile ou en résidence autonome ne peut pas se substituer aux services médicaux et paramédicaux fournis en E.H.P.A.D.

Or, bien que parfois nécessaire, l'accès à ces établissements peut être entravé par des obstacles de disponibilité, mais aussi de coût. Quelques chiffres nous démontrent le retard d'ailleurs et les besoins parisiens en la matière. Je vais vous en donner quelques-uns. Paris ne compte que 41 places en E.H.P.A.D. pour 1.000 personnes âgées de 75 ans et plus, alors que la moyenne nationale est de 102 places.

Je vois que j'ai déjà dépassé mon temps de parole, je m'arrêterai donc là. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Pour répondre à l'ensemble de vos interventions, je donne la parole à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je tiens à remercier l'ensemble des élus et des maires d'arrondissement qui sont intervenus, qui se sont inscrits sur ce projet de délibération. Je sais que toutes et tous sont très investis auprès des séniors, dans leurs arrondissements respectifs.

Je suis particulièrement heureuse de vous présenter ce schéma 2022-2026, qui est le fruit d'un long travail commencé l'année dernière avec la présentation ici même du bilan du précédent schéma. Cela a ainsi permis de lancer le travail d'élaboration, avec une concertation citoyenne et une concertation institutionnelle.

Aussi, avant qu'il ne soit trop tard, permettez-moi de saluer très sincèrement les équipes de la DSOL, et particulièrement celles de la sous-direction à l'autonomie qui ont œuvré de longs mois en plus d'un quotidien déjà chargé, et de remercier non moins chaleureusement mon cabinet.

Je voudrais, avant de l'oublier, exprimer mon avis favorable au vœu porté par Véronique BUCAILLE de Changer Paris sur le sujet "Reflex". Nous en avions parlé lors de ma réunion de présentation auprès des adjoints d'arrondissement et j'avais déjà proposé un cadre de travail.

Puisqu'il s'agit de Changer Paris et que M. JEANNETÉ est encore là, permettez-moi de souligner l'incompréhension des interventions des deux orateurs. D'un côté Mme JACQUEMONT qui me demande de me concentrer uniquement à travers le schéma sur l'aspect réglementaire du Code d'action sociale et des familles, et de l'autre côté M. JEANNETÉ qui ne fait qu'aborder des sujets que l'on souhaite intégrer dans le schéma, mais qui ne sont pas dans ce cadre strictement réglementaire. Un peu de cohérence ne ferait pas de mal à vos critiques politiciennes.

Le document qui vous est présenté est le résultat d'un travail partenarial tout d'abord à l'échelle de la Ville, puisqu'il concerne toutes les directions et l'ensemble de l'Exécutif parisien que je remercie. A l'échelle de Paris, avec les parties prenantes, actrices du secteur, qui travaillent au quotidien auprès des personnes âgées, qu'elles soient institutionnelles comme l'A.R.S., la C.N.S.A. et la C.N.A.V., des opérateurs ou gestionnaires d'établissements ou de services comme les S.A.S., S.I.A.A.P., E.H.P.A.D., centres accueil de jour ou bien M.A.A., et l'ensemble du tissu associatif, qu'ils aient une action à l'échelle parisienne comme "Les petits frères des pauvres" ou le "Secours populaire", ou des structures sociales plus localisées à l'échelle d'arrondissements ou de quartiers, et également, par exemple, les bailleurs sociaux.

Ce schéma présente un portrait social qui regroupe un certain nombre de données, je ne peux que vous inviter à en faire la lecture, des données à l'échelle de Paris comme à l'échelle des arrondissements, et une organisation sur trois axes avec des fiches actions qui se veulent opérationnelles. Certains ont dit que ça ne l'était pas du tout, mais je vous invite à regarder. Vous avez les directions et acteurs pilotes, et aussi des éléments qui nous permettent de voir la mise en œuvre dans les mois et années à venir de ces fiches.

Ces axes embrassent l'ensemble des sujets permettant à notre collectivité de répondre à l'objectif réglementaire du Code d'action sociale et des familles, mais aussi d'assurer à l'échelle du département l'organisation territoriale et l'accessibilité de l'offre de services de proximité pour les personnes en perte d'autonomie et leurs proches aidants, et qui portent par exemple sur la poursuite d'un engagement fort pour la rénovation et la restructuration d'E.H.P.A.D. ou de résidences autonomie comme dans le 5e arrondissement avec jardin des Plantes, le 14e avec la résidence Beaunier, l'E.H.P.A.D. Julie Siegfried dans le 14e, ou encore les Épinettes dans le 17e. Cela représente un investissement conséquent de notre collectivité.

Le schéma permet également et nous l'assumons, d'apporter un cadre plus global d'analyse et d'action sur les sujets du quotidien pour l'ensemble de ces près de 480.000 femmes et hommes de plus de 60 ans, qui représenteront un quart de la population, et dont nous abordons les sujets de mobilité, les sujets d'espaces publics, de sécurité, de Jeux olympiques, d'accès à la culture et d'intergénérationnel. C'est l'ensemble de ces actions que nous devons aborder.

C'est donc un outil de pilotage, de priorisation, d'organisation, mais ce n'est pas un outil à proprement parler de programmation ni un document budgétaire.

Quelques leçons que nous avons tirées de la crise sanitaire qui nous a fortement impactés : la nécessité de généraliser des actions d'aller vers au plus près des séniors les plus isolés et éloignés des dispositifs généraux, pour assurer l'accès aux droits, les aider dans leur habitat et leur adaptation, la lutte contre l'isolement, avec l'enjeu de multiplier des actions locales concertées, de les coordonner à l'échelle de quartiers comme à l'échelle parisienne, de renforcer le travail sur les aidants, un comité va se mettre en place, et de renforcer le pilotage de l'adaptation de l'habitat.

Tous ces aspects constituent, je regarde le temps qui passe, c'est terrible...

Tous ces aspects nous permettent d'englober l'ensemble des enjeux, et de mettre au cœur de la réflexion de notre collectivité la question de la longévité, de nous permettre d'avoir un autre regard sur le vieillissement. C'est vraiment un enjeu de société.

J'ai souhaité que la mise en œuvre de ce schéma fasse l'objet d'un suivi structuré avec un réseau de référents au sein de toutes les directions et d'un comité de suivi qui impliquera les élus.

Ce schéma n'a pas vocation à répondre à tous les défis. Permettez-moi de souligner un contexte national particulier. Nous sommes confrontés à la fois à une crise du secteur de la santé, qu'il s'agisse du milieu hospitalier, de la médecine de ville, cela a été évoqué, de la filière gériatrique ou de la santé mentale. A une crise du secteur social, je souligne la part importante d'un public âgé modeste, voire précaire. Enfin, à la difficulté spécifique de recrutement dans la fonction publique, notamment la fonction publique territoriale.

Ainsi, le secteur du grand âge se trouve à l'intersection de crises profondes, après cette crise sanitaire inédite et dont nous n'avons pas pu encore tirer toutes les conséquences, d'où le caractère sans doute un peu transitoire de ce schéma. Nous sommes confrontés à une crise majeure de l'attractivité de ces métiers, à laquelle la ville seule ne peut faire face.

Je souligne que ces métiers concernés sont assez peu "télétravaillables", souvent occupés par des femmes avec des organisations horaires contraignantes et des problématiques lourdes de rémunération pour les publics fragiles, avec un système de financement d'une très grande complexité, où l'on doit faire plus avec toujours moins.

C'est donc tout l'écosystème du grand âge qui est en grande fragilité.

Malgré cela, le Gouvernement nous propose un énième tour de concertation, alors que l'on ne sait plus quoi faire des rapports qui ont déjà tout dit, y compris la Cour des comptes qui valide la nécessité de donner des moyens supplémentaires, notamment par exemple pour renforcer l'encadrement dans les E.H.P.A.D.

Nous en avons assez par ailleurs de gérer des bouts de revalorisation par primes égrainées sur des calendriers différenciés, qui créent des incompréhensions illégitimes entre de mêmes catégories, comme par exemple au sein du C.A.S.-V.P. où le Ségur 3 est donné aux agents de la restauration dans les E.H.P.A.D., mais refusé aux agents de la restauration dans le C.A.S.-V.P.

Dans un contexte où ce gouvernement essaie d'asphyxier financièrement les collectivités locales, je salue et je me réjouis d'être dans une collectivité qui a toujours mis en œuvre les revalorisations de tarifications, de rémunérations même lorsqu'elles ne sont pas compensées par l'Etat pleinement.

Egalement, une collectivité qui maintient le cap de restructurations majeures de ses établissements avec des objectifs environnementaux qu'il nous faut davantage valoriser, de la création de services comme la direction des solidarités, des E.P.S., qui nous permet de travailler sur le guichet unique, je fais écho à l'intervention de Béatrice LECOUTURIER tout à l'heure, de se doter des moyens humains supplémentaires pour mieux contrôler les E.H.P.A.D. dans la durée, pour assurer les évaluations à domicile des personnes âgées.

On peut être fier à la fois du bilan et des objectifs majeurs portés par ce cadre global à destination de nos aînés. Je vous donne rendez-vous dans le cadre de suivis que j'ai voulu porter.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame la Maire, chère Véronique LEVIEUX.

Je dois signaler que sur l'ensemble des bancs de cette Assemblée, il m'a été demandé de faire preuve de bienveillance à votre égard et de mansuétude concernant le temps de parole.

Je mets donc aux voix, avant de passer au vote du projet de délibération, le vœu n° 34 du groupe Changer Paris.

Ce vœu est-il amendé ? Nous avons aussi un vœu à examiner. Il est amendé. Ce vœu amendé reçoit un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 267).

Cela nous permet de mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 106.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DSOL 106).

2022 DJS 86 - Communication du Conseil parisien de la Jeunesse sur son rapport d'activité 2021-2022.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant procéder à une rapide et très symbolique interruption de séance, ne vous levez même pas de vos sièges, pour pouvoir accueillir le débat organisé sur la communication du Conseil parisien de la Jeunesse.

Nous passons des séniors à la jeunesse. Nous allons commencer, une fois qu'ils seront installés, par donner la parole à deux représentants du Conseil parisien de la Jeunesse, puisque la conférence d'organisation du Conseil a convenu d'un débat organisé sur le rapport d'activité du C.P.J.

Où sont nos jeunes ? L'interruption va durer plus longtemps que prévu. On va faire une pause de deux minutes, le temps qu'ils arrivent.

(La séance est suspendue le temps de prendre connaissance des interventions de deux membres du Conseil parisien de la Jeunesse sur son rapport d'activité 2021- 2022 : M. François PARMENTIER et Mme Inès CHEHIMI. Interventions qui figurent en annexe n° 1).

(La séance est reprise).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup à tous les deux. Vous avez vu, cher Patrick, que les jeunes font moins que leur temps imparti. Il y a de l'espoir pour les prochains Conseils de Paris.

La parole est maintenant à Catherine IBLED, du groupe Indépendants...

Nous reprenons la séance après vous avoir entendus.

Catherine IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

C'est à vous, pour cinq minutes.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chers membres du Conseil parisien de la Jeunesse, au nom de l'ensemble des élus du groupe "Indépendants et Progressistes", je tiens à vous remercier. A vous remercier d'abord pour votre présence à tous. Il n'est jamais facile de s'exprimer en public, devant un hémicycle. Vous l'avez fait avec clarté, enthousiasme et précision, alors bravo à vous.

Vous remercier ensuite pour avoir collectivement choisi de rendre hommage, dans le cadre de votre promotion 2022, à Gisèle Halimi, femme libre, avocate de talent engagée pour l'égalité et la liberté des femmes, combattante infatigable dans la lutte pour le droit à l'avortement. Sa plaidoirie du 8 novembre 1972, au tribunal de Bobigny, résonne encore dans nos mémoires. Son courage continue de nous inspirer et de vous inspirer.

Je tenais également à vous dire qu'au-delà de la présentation de l'activité du Conseil parisien de la jeunesse, sur laquelle je reviendrai, vous représentez chacun et chacune un engagement, un avenir, un espoir, si essentiels pour notre ville mais aussi pour notre société.

Un lieu commun circule, qui dit : "les jeunes seraient désintéressés, désaffiliés, désengagés des affaires de la cité. A l'esprit collectif, ils auraient préféré l'individualisme et le repli sur soi". A l'évidence, non. Votre présence ici, vos engagements pour les grandes causes et votre travail en témoignent.

Alors que nous traversons des crises, sanitaire, économique, sociale, écologique, alors que l'ampleur des défis que nous devons collectivement relever est inédite, la volonté, votre volonté à vous les jeunes, l'énergie, la force des idées et l'esprit d'engagement de la jeunesse restent intacts.

C'est cet esprit que nous devons encourager, chérir et valoriser en laissant toute sa place à la jeunesse. Je dirais même à nos jeunes, tant il est primordial de souligner la diversité de leur combat et la liberté de leurs opinions.

Cela doit passer inévitablement par la recherche et la compréhension de nouvelles formes d'engagement, mieux adaptées aux valeurs, aux convictions et au mode de vie que vous souhaitez défendre.

La jeunesse, c'est à la fois l'âge de la construction de soi, mais aussi d'une génération dans son ensemble. Il vous appartient d'inventer les formes que vous souhaitez donner à votre engagement. Peut-être plus numériques, plus souples, plus éphémères aussi, et moins hiérarchisées que celles que nous avons pu avoir par le passé.

C'est donc un double défi que nous devons collectivement relever : ouvrir davantage les institutions existantes aux jeunes, mais aussi créer des espaces nouveaux, dans lesquels la jeunesse est en mesure de faire entendre sa voix.

Et chaque jour, vous les jeunes, vous y participez. Le rapport d'activité 2022 que vous venez de nous présenter, qui est en accès libre juste dehors, toutes vos nombreuses propositions et vos recommandations en attestent : le Plan local d'urbanisme, la lutte contre le sexisme, la lutte contre les violences faites aux femmes, ou encore le renouvellement des contrats jeunesse d'arrondissement.

Vous proposez toujours des innovations en matière de démocratie participative, avec cette année encore, l'instauration d'une nouvelle fonction d'ambassadeur et d'ambassadrice dans les arrondissements. Bravo à vous.

L'année prochaine, en 2023, le Conseil parisien de la Jeunesse aura 20 ans, un bel anniversaire. Ce serait peut-être l'occasion, à un an des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, d'organiser, pourquoi pas, des olympiades de l'éloquence de la jeunesse parisienne, en vous associant pleinement à l'élaboration et à l'organisation de cet événement.

C'est une idée que nous vous soumettons, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, Delphine BÜRKLI et l'ensemble des élus du groupe "Indépendants et Progressistes". Quoi de mieux qu'un tel événement pour fêter l'engagement collectif, la participation des jeunes au débat d'idées, mais aussi l'importance de notre langue au sein de notre hémicycle parisien. Ces olympiades de l'éloquence offriraient aux jeunes l'opportunité de découvrir l'Hôtel de Ville, de s'y exprimer et par cette expérience inédite peut-être de mieux comprendre l'importance de notre belle langue française.

Dans un moment où la faculté du dialogue apparaît de moins en moins possible au sein de notre démocratie, c'est un enjeu décisif, car c'est aussi à travers la langue française que se joue la capacité à exprimer ses opinions et à se comprendre entre citoyens. Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

La parole est à Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers amis du Conseil parisien de la Jeunesse, ce rendez-vous entre vous et nous est un moment à part dans nos débats. Un moment qui nous met particulièrement en responsabilité vis-à-vis de notre jeunesse, car la ville que nous pensons aujourd'hui par les mesures que nous votons vous engage, vous, jeunes Parisiens.

Alors, merci d'être parmi nous aujourd'hui, dans cet hémicycle que vous connaissez maintenant, merci pour votre engagement sincère et authentique dans la vie de notre cité.

Il est vrai que les nuages noirs s'amoncellent depuis un certain temps sur nos têtes entre le Covid, une situation internationale fragile, une économie chancelante, un climat social tendu, une terre qui suffoque et ne va pas du tout bien, il y aurait de quoi déprimer. Et pourtant, vous êtes parmi nous engagés, forts dans vos convictions et responsables.

Vous prenez à bras-le-corps des sujets lourds comme la lutte contre les violences sexistes ou le réchauffement climatique, dans un cadre légal et politique. Vos ambassadeurs travaillent d'ailleurs en relation étroite avec les arrondissements, car c'est au plus proche de votre territoire que vous devez agir.

Vous êtes nos citoyens de demain, il faut vous donner la parole et chercher avec vous les solutions, d'autant que cela peut aboutir sur de réels projets. La santé, l'alimentation durable, le futur plan d'aménagement et de développement durable, les violences sexistes et sexuelles sont des thématiques auxquelles est attaché notre

groupe centriste, MoDem, Ecologistes et Démocrates. Alors, nous vous accompagnerons toujours dans la mise en place de vos demandes, vous pouvez compter sur nous et nous vous en remercions.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

La parole est à Emmanuel COBLENCE, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération nous présente, comme chaque année, le rapport d'activité du Conseil parisien de la Jeunesse. Cette année, la promotion du C.P.J., promotion Gisèle Halimi, compte 100 membres, 50 femmes et 50 hommes. Elle est composée majoritairement de jeunes bien sûr, la moyenne d'âge est de 25 ans, principalement actifs ou étudiants. Cette promotion du C.P.J. est la première que nous accueillons sous sa forme renouvelée après la réforme de 2021.

Depuis deux ans, le C.P.J. a trois missions principales :

- associer les jeunes Parisiens à l'élaboration des politiques de notre collectivité, vous l'avez rappelé ;

- éclairer la Ville de Paris dans ses décisions de manière à mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes Parisiens ;

- et enfin, aider la collectivité à innover et imaginer des solutions pour accompagner ces jeunes vers l'autonomie.

Ces nouvelles missions ont permis au C.P.J. d'impulser plusieurs propositions très intéressantes et qui correspondent aux sujets tenant à cœur de la jeunesse parisienne.

Les membres du C.P.J. ont ainsi pu travailler sur la révision du P.L.U. et en particulier faire des recommandations dans le cadre de l'avant-projet de Plan d'aménagement et de développement durable, le P.A.D.D. Ainsi, plusieurs propositions ont été faites, par exemple le fait de rendre obligatoire une continuité progressive des strates végétales.

D'autres propositions concernent l'amélioration de la qualité et de la sécurité de l'hébergement d'urgence, un sujet que nous connaissons bien dans cet hémicycle, ainsi que le développement de solutions transitoires tremplins de moyenne durée.

Le C.P.J., vous l'avez rappelé, Madame, a également travaillé au cours de cette année, sur la lutte contre le sexisme, les violences faites aux femmes, ou encore l'alimentation durable, etc., la liste des sujets est très importante. L'ensemble de ces travaux qu'a menés le C.P.J. nous montrent à quel point cette instance est un relais précieux avec la jeunesse parisienne.

Mais le C.P.J. ne se résume pas à des recommandations et un travail réalisé sur les travaux que nous menons à la Ville. Depuis peu, les membres du C.P.J. sont également des ambassadrices et ambassadeurs dans les arrondissements. Dans le cadre de cette fonction, les membres sont en lien direct avec les élus, les adjoints à la Jeunesse de nos arrondissements et à ce titre, ils sont régulièrement mis au courant et impliqués dans les activités jeunesse de l'arrondissement.

C'est également dans le cadre de cette fonction que les membres du C.P.J. ont agi pour nous aider à élaborer les contrats jeunesse d'arrondissement dont nous débattrons lors de ce Conseil.

Le C.P.J. est également membre de certaines instances comme par exemple l'instance dédiée à la programmation de Quartier Jeunes. Il participe, en tant que représentant de la Ville de Paris, au Comité Jeunes de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes, association qui a fêté ses 30 ans l'année dernière. Les membres du C.P.J. sont également membres du Conseil de la nuit, du conseil d'administration du C.I.D.J., ou encore du Comité d'éthique de la police municipale.

Vous l'aurez compris, chers collègues, le C.P.J. est un rouage essentiel pour impliquer les jeunes dans les politiques publiques parisiennes. Les jeunes Parisiens ont, malgré les crises qui les frappent durement, la volonté d'être des acteurs de la vie politique et citoyenne de leur ville. Ils s'engagent, donnent du temps, de l'énergie, leurs compétences et nous pouvons collectivement les en remercier.

La jeunesse, vous le savez, est une boussole de nos politiques. Est-ce que les jeunes Parisiens vivront mieux à la fin de la mandature qu'au début ? Voilà la question qui guide notre action, qui irrigue toutes nos politiques. Et le C.P.J. en est l'une des plus belles illustrations, je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue. J'en profite pour vous inciter à applaudir les autres membres du Conseil parisien de la Jeunesse, qui sont en coulisse de ce Conseil.

La parole, pour le groupe Changer Paris, est à M. Paul HATTE, pour cinq minutes.

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voulais déjà remercier les représentants du Conseil parisien de la Jeunesse d'être présents et ceux qui sont en tribune également. Merci d'être là pour aborder des sujets que l'on n'a pas forcément l'habitude de voir au Conseil de Paris. On parlait de sujets de sexisme, sur l'écologie, en fait vous apportez une certaine fraîcheur, je ne dirais pas qu'il est rare de voir au Conseil, mais en tout cas, cela donne l'occasion de l'avoir un peu plus.

L'an prochain, le Conseil parisien de la Jeunesse fêtera ses 20 ans et il ne cesse d'évoluer au fil des années. Son intérêt est quand même de garantir l'engagement de la jeunesse et de changer aussi un peu la façon dont la jeunesse s'engage, c'est-à-dire de ne plus la laisser seulement être dans la désobéissance civile ou dans l'activisme, mais de lui permettre d'avoir un certain temps de réflexion, Mesdames et Messieurs, et aussi peut-être un peu plus de débats.

Ce Conseil parisien de la Jeunesse, c'est aussi tout simplement une porte d'entrée pour des jeunes qui ont envie de s'engager en politique, et je pense que la réforme qui a eu lieu l'an dernier et permet l'autosaisine est bienvenue, puisqu'elle permet au Conseil parisien de la Jeunesse de développer des questions ponctuelles d'actualité.

Tout cela est important, ce qui prouve bien que l'indépendance est nécessaire car ce Conseil peut très vite s'apparenter à un groupe de travail dont les priorités sont fixées, il faut le dire, par Mme la Maire et ses adjoints. En atteste le vœu annuel que le C.P.J. est en droit de proposer. A titre d'exemple, le rapport d'activité précise que le vœu relatif à l'éducation, à l'alimentation et au choix alimentaire durable et solidaire qui nous sera bientôt présenté a été constitué après une rencontre et un échange avec vous, Madame la Maire, Madame PULVAR, adjointe sur ces questions.

La représentativité de cette instance doit également nous mobiliser. En décembre 2021, seules 540 candidatures ont été reçues pour les 66 membres à remplacer et seulement 7.700 depuis 2014. Il y a peut-être un sujet de communication sur la façon dont on peut postuler. Et si moi-même j'avais vu avant 2020 l'existence de ce conseil, j'aurais peut-être postulé, ce qui vous aurait peut-être évité de m'avoir ici depuis 2020.

C'est trop peu pour prétendre représenter la jeunesse. Quel est le profil social des candidats ? Comment représenter un peu mieux les arrondissements ? Comment être certain que tous les jeunes de 15 à 30 ans sont représentés ? La réussite du C.P.J. repose sur les réponses à ces questions.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue, mais je crois qu'en matière de fraîcheur et de jeunesse, vous vous posez là. Je rappelle à ceux qui ne le sauraient pas, que vous êtes le plus jeune, je ne vais pas dire le moins âgé, le plus jeune de notre Assemblée.

Vous pouvez l'applaudir, cher Aurélien VÉRON.

Il reste un peu de temps à votre groupe pour s'exprimer et c'est M. Nicolas JEANNETÉ qui a la parole, pour deux minutes.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Moi aussi, je suis la fraîcheur.

Je remercie aussi bien évidemment les deux membres du Conseil parisien de la "sécurité" qui viennent de s'exprimer et ceux qui sont bien sûr dans le public…

J'ai dit "la sécurité" ? Je suis tellement dans la thématique de la sécurité, veuillez m'excuser.

En tout cas, la jeunesse est un thème qui nous est cher dans le 15e, puisque nous avons élu, en 2020, le plus jeune conseiller d'arrondissement de la mandature. Il s'appelle Hector VESPROUMIS, il est conseiller délégué à la Jeunesse dans le 15e et nous avons permis et remis en marche le Conseil de la jeunesse cette année, qui avait été absent pendant une dizaine d'années. Il s'adresse à un autre public, les 13-17 ans, et il est là pour éveiller à la citoyenneté.

Je profite justement, comme l'a évoqué Paul HATTE, de ce temps de parole pour vous demander d'essayer de travailler plus en amont et plus en liaison avec les conseils d'arrondissement.

Louis LATINNE, l'adjoint à la Jeunesse, un autre adjoint à la Jeunesse que nous avons chez nous, me disait qu'il faut probablement que le Conseil parisien de la Jeunesse se rapproche des conseils municipaux de la jeunesse. Comment d'ailleurs garantir une représentation équitable dans votre Conseil parisien des arrondissements, peut-on imaginer que des critères de représentativité soient introduits ? Une représentation peut-être plus juste est la solution pour éviter justement le biais de représentations et d'un traitement peut-être erronés des problématiques.

La création des ambassadeurs volontaires induite par la réforme votée en 2021 dans les arrondissements est intéressante, je le reconnais, mais ont-ils réellement travaillé avec les acteurs locaux des arrondissements ? En tout cas, pas dans le 15e, Louis LATINNE me le disait, et moi qui ai participé à l'un des premiers conseils municipaux de la jeunesse, vos sièges étaient vides et on le regrette.

De plus, il serait intéressant de demander à chaque membre du C.P.J. en début de mandat, s'il accepte que son nom soit transmis aux élus jeunes d'arrondissement, afin de mieux travailler.

Enfin, l'installation généralisée de Quartier Jeunes et d'Espaces Jeunes dans les arrondissements est une demande que nous avons déjà formulée à plusieurs reprises. Cela permettrait d'ancrer les jeunes plus mobiles dans un arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes.

Oui, cela faisait longtemps, je sais !

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire, toujours beaucoup d'enthousiasme, j'en suis ravie !

Madame la Maire, chers collègues, et chers collègues membres du Conseil parisien de la Jeunesse, elles sont nombreuses, ils sont nombreux depuis presque 20 ans à avoir usé les fauteuils de cet hémicycle de par leur présence en Conseil parisien de la Jeunesse. Et d'ailleurs, je tiens à le dire, avec une assiduité qui vous rend hommage et qui ferait mieux d'inspirer certains de vos aînés.

Alors certes, nous ne finissons pas toutes et tous "streamers" ou "streameuses" à succès, tel Jean MASSIET, mais nous sommes là, anciens et anciennes du C.P.J., et donc j'en profite pour rassurer Paul HATTE, on peut tout à fait avoir trouvé la formation du Conseil parisien de la Jeunesse, avoir été conseillère parisienne jeune, et ensuite devenir conseillère de Paris, c'est un parcours que je conseille.

C'est donc une joie particulière de vous remercier pour votre présence, mais surtout pour votre travail et votre courage, chers membres du C.P.J. Car oui, il faut du courage pour en 2022, choisir d'appeler une promotion Gisèle Halimi, militante féministe, avocate engagée contre la torture et pour la liberté des femmes à choisir pour elles-mêmes. Mine de rien, ce combat-là, ce choix-là est également très politique.

J'espère que nous aurons l'occasion de nous retrouver en 2023 pour l'anniversaire du C.P.J., car depuis 20 ans, le C.P.J. ne vieillit pas mais continue à grandir. Je ne rentrerai pas dans le détail de vos réalisations, vous nous avez partagé votre bilan. Les écologistes tiennent néanmoins à souligner trois évolutions majeures.

D'abord, la possibilité d'autosaisine et une fois encore je salue votre choix d'avoir décidé de travailler sur les violences sexistes et sexuelles, notamment dans la nuit parisienne. Vous avez également désormais une fonction d'ambassadeurs et d'ambassadrices dans les arrondissements, cela a été salué par nombre de mes collègues.

Enfin, vous avez choisi une nouvelle possibilité, celle d'associer les organisations de jeunesse à vos travaux, car votre instance comme la nôtre n'aurait plus aucun sens si elle était refermée sur elle-même.

Pour soutenir et valoriser ce qu'a accompli votre promotion, le groupe "Les Ecologistes" soutient votre demande de retour par écrit et public face à vos recommandations, et nous espérons aussi que nous pourrons examiner, dès le prochain Conseil de Paris, un vœu de votre part. C'est en effet une habitude annuelle, j'espère que nous ne la perdrons pas. Une nouvelle fois, je tiens à rassurer mon collègue Paul HATTE, prendre rendez-vous avec l'adjointe en charge d'un dossier avant de déposer un vœu, cela s'appelle simplement une modalité de travail.

Pour ne pas perdre non plus d'autres bonnes habitudes, j'espère que nous pourrons bénéficier d'une large communication de la lettre de saisine que vous a adressée la Maire de Paris.

Avant de conclure, je vous demanderai de me laisser remercier également avec chaleur les membres de la sous-direction Jeunesse qui vous accompagnent dans vos travaux, répondent à vos questions, vous donnent les accès aux différents contacts de la Ville de Paris, qu'il s'agisse des services ou des élus. Je pense notamment à Thomas ROGER, qui m'avait déjà à l'époque accueillie au sein du C.P.J., et qui aura encore cette année la lourde tâche d'accueillir près de 100 membres, autant de femmes que d'hommes, avec le lancement de l'appel à projets pour rejoindre le C.P.J., dès le 1er décembre.

Enfin, la tentation est souvent grande lorsqu'on parle de politique jeunesse, de jeunes en politique, de jeunes qui s'engagent, de vouloir donner des leçons, de vouloir exploiter, voire instrumentaliser quelque peu votre engagement.

De mon côté, j'avais simplement envie de finir avec une citation de Gisèle Halimi, encore elle, qui déclarait : "J'étais déterminée à aller vers mon chemin, que cela plaise ou non". C'est tout ce que je vous souhaite.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

La parole est à Mme Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes.

Mme Barbara GOMES. - Madame la Maire, chers collègues, chers membres du C.P.J., je tenais au nom du groupe Communiste et Citoyen à vous remercier pour la richesse de ce rapport et de ses propositions. Ce travail

réalisé sur des projets structurants pour la Ville de Paris nous permet justement de redire l'importance de ces sujets au sein de cet hémicycle, de renforcer leur légitimité.

Permettez-moi de saluer aussi les ambassadrices et ambassadeurs d'arrondissement, qui ont effectué un travail remarquable avec les différentes mairies, dans la réalisation des contrats jeunesse d'arrondissement. Je vais l'aborder quelque peu pour commencer.

Nous avons toutes et tous conscience que la jeunesse a subi de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire, beaucoup de jeunes se sont retrouvés dans une situation d'urgence financière et psychologique, et c'est pourquoi notre groupe a porté d'ailleurs une délibération en Conseil de Paris en juin 2021, pour qu'un plan d'urgence soit créé à destination des jeunes. Vous nous avez demandé une meilleure articulation des dispositifs de la Ville pour permettre un meilleur recours au droit et faciliter leur accès. Vous le mentionnez d'ailleurs, l'entrée des jeunes dans l'emploi est souvent compliquée, et cela ne va pas en s'améliorant en ce moment alors que justement, il y a de nombreux secteurs qui ne demandent qu'à recruter.

La Ville travaille de concert avec les structures de l'insertion par l'activité économique pour mieux accompagner les jeunes, notamment vers des formations et des parcours personnalisés d'insertion, justement pour que ce soit adapté aux différents profils.

Votre proposition d'accompagner davantage les associations et les structures qui proposent des contrats de travail pour favoriser l'embauche de toutes les décrocheuses et tous les décrocheurs scolaires s'inscrit dans la continuité des actions menées par les actrices et les acteurs de l'insertion à Paris, je tenais à le souligner.

Vous soulignez l'importance de l'accompagnement par les pairs également… Alors, je demanderai peut-être à mes collègues d'être un petit peu plus silencieux pour que l'on puisse s'entendre, s'il vous plaît.

Merci.

Et donc, je disais, vous avez bien fait de souligner cet accompagnement, parce que c'est une démarche efficace, elle facilite justement les échanges, elle permet de créer aussi du lien avec des publics parfois un peu plus éloignés. Et nous nous souvenons d'ailleurs que pendant la crise, les jeunes s'étaient massivement mobilisés pour soutenir et aider les plus fragiles et particulièrement leurs pairs. Alors, merci d'avoir mis en valeur leur travail.

Par ailleurs, les avis et les idées que vous avez rendus sur le projet d'aménagement et de développement durable sont vraiment très éclairants et je tenais à dire que le groupe Communiste et Citoyen s'accorde avec la majorité de vos propositions. En Conseil de Paris, on porte régulièrement les sujets que vous évoquez, et à ce titre vous pointez certains manques comme la responsabilité de Paris dont sa métropole, à la prise en compte des populations les plus marginalisées, et vous avez totalement raison.

Le lien entre Paris et la banlieue doit être au cœur de nos réflexions et c'est pourquoi nous tentons d'instaurer de réels dialogues avec les mairies et les villes de banlieue parisienne, et donc, encore une fois, vos propositions légitiment davantage ces démarches.

Vous proposez également de poursuivre le développement des logements sociaux et la mixité, et encore là, bingo ! Vous connaissez très certainement l'engagement de la Ville, notamment au travers de son adjoint communiste Ian BROSSAT, qui fait un travail absolument remarquable pour atteindre l'objectif des 30 % de logements sociaux à Paris en 2030.

Et toujours dans cette thématique du logement, en janvier 2023 Paris aura la possibilité de contrôler le respect de l'encadrement des loyers, c'est encore un combat que la Ville de Paris va mener avec Ian BROSSAT et dont nous sommes très fiers.

Vous encouragez aussi la Ville à améliorer la qualité et la sécurité d'hébergements d'urgence, ainsi que le développement des solutions transitoires tremplins de moyenne durée, c'est une question vraiment cruciale. Les politiques publiques menées par la Ville dans ce domaine ne relèvent pas de nos compétences et pourtant, nous les menons avec de plus en plus d'engagements et c'est bien dire à quel point nous considérons que c'est primordial.

Afin de ne pas dépasser mon temps de parole, je vais me limiter à une dernière remarque qui pourrait vous intéresser.

Vous demandez d'agir pour un meilleur maillage des professionnels de santé conventionnés secteur 1. Sachez que nous portons régulièrement, au Conseil de Paris, la question de l'accès à la santé pour toutes et tous et nous demandons la création d'un centre de santé par arrondissement.

Pour terminer, je conclurai en vous remerciant toutes et tous, membres du C.P.J., pour votre engagement. Merci de porter la parole des jeunes qui vivent à Paris, qui étudient à Paris, qui travaillent à Paris, merci de vous faire le relais des nombreux témoignages qui méritent tous d'être entendus. Les constats que vous dressez dans ce rapport et les propositions que vous formulez méritaient d'être portés, donc merci encore pour tout cela.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, chère collègue.

Pour répondre à l'ensemble de ces interventions, je donne la parole à Hélène BIDARD. C'est à vous, Madame la Maire, pour cinq minutes.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, merci, chers collègues, je salue évidemment les membres du Conseil parisien de la Jeunesse, ceux qui sont en tribune et toutes celles et tous ceux qui ne sont pas là mais nous regardent peut-être aussi.

Je me joins évidemment à l'ensemble des oratrices et des orateurs pour saluer à mon tour le travail important du C.P.J. Cela a été souligné, les nombreux dossiers abordés pendant l'année, l'investissement indéniable de ses membres cette année encore sur de très nombreux sujets, qui ont été rappelés dans le cadre des différentes interventions.

J'en profite aussi pour remercier la sous-direction Jeunesse, la direction de la DJS pour tout le travail fait aux côtés du Conseil parisien de la Jeunesse.

Je soulignerai pour ma part deux particularités de cette instance de démocratie participative, qui témoignent tout à la fois de sa vitalité et de sa pertinence, à l'aube de son 20e anniversaire l'année prochaine. Permettez-moi juste un petit clin d'œil, puisque je l'ai rencontrée en début de mandature, à Clémentine AUTAIN, adjointe à la Jeunesse de Bertrand DELANOË, qui avait créé cette instance de démocratie participative, et je me permets de la remercier au passage.

D'abord, le Conseil parisien de la Jeunesse, aujourd'hui, c'est un espace d'engagement concret pour les jeunes dont les réflexions, avis et recommandations aboutissent à des réalisations tangibles au niveau de nos politiques publiques et vous y êtes très attachés, vous avez raison. Je pense, par exemple, à la campagne contre le sexisme qui a été diffusée l'année dernière par la Ville de Paris autour du 25 novembre et dont les jeunes avaient pu définir les contours et les objectifs.

Je pense aussi au vœu du C.P.J. sur la santé mentale des 11-30 ans qui s'est traduite très concrètement avec la création budgétaire d'un poste de psychologue à Q.J., j'ai d'ailleurs Anne SOUYRIS juste devant moi, et nous pouvons citer Q.J. tout court d'ailleurs, puisque le C.P.J. a participé aux concertations préalables à la création de l'équipement. Ses membres restent durablement impliqués, vous vous y réunissez et vous êtes aussi impliqués dans son fonctionnement en participant au conseil d'orientation mis en place.

Je ne doute pas que les travaux de la promotion 2021-2022 du C.P.J. vont aussi se traduire par des réalisations concrètes dans les prochains mois et années. Par exemple, vous avez cité l'éducation à l'alimentation durable, qui devrait faire l'objet d'un vœu lors du prochain Conseil de Paris, et donc je réponds juste à M. Paul HATTE, les thèmes des vœux du C.P.J. sont bien choisis par le C.P.J., puis ils vont rencontrer un certain nombre d'interlocuteurs et d'interlocutrices dont les adjointes et adjoints à la Maire, et c'est fort logique. Ils ont en effet travaillé avec Audrey PULVAR sur ce vœu qui va être très prochainement présenté.

Sur l'élaboration du P.L.U. B aussi, auquel les membres du C.P.J. ont pu contribuer par le dépôt de deux cahiers d'acteurs, l'un sur l'avant-projet du P.A.D.D., et l'autre lors des concertations sur les opérations d'aménagement et de programmation. Là aussi, Emmanuel GRÉGOIRE a pu rencontrer et écouter les membres du C.P.J.

Sur le fond, le constat est évident, les travaux du C.P.J. sont au croisement des enjeux sociaux et environnementaux, ils font indéniablement écho aux préoccupations de la jeunesse parisienne et au-delà, d'ailleurs, à celles et ceux qui aspirent à un monde plus juste, plus solidaire, plus durable.

Sur la forme et pour répondre aux membres du C.P.J., je pense que nous pouvons en effet améliorer le cadre permettant de mieux suivre les suites données à leurs recommandations et les réalisations qui en découlent. C'est un point important pour valoriser leur implication, leur engagement, et je proposerai d'ailleurs aux membres d'en discuter lors de la prochaine séance plénière de l'instance.

Deuxième particularité qui témoigne de la vitalité du Conseil parisien de la Jeunesse : son aptitude à évoluer dans son fonctionnement pour mieux prendre en compte les besoins et les aspirations des jeunes eux-mêmes. A cet égard, notre échange aujourd'hui est un premier bilan de la réforme du C.P.J. que nous avons votée en octobre 2021 suivant les recommandations des jeunes, et qui visait à renforcer tout à la fois l'expression, l'ancrage territorial et le pouvoir d'agir de ses membres.

En la matière, on peut se réjouir de la mise en place de nouvelles pratiques qui vont dans le sens d'une dynamique d'éducation populaire renforcée : l'instauration de débats d'actualité lors des séances plénières, cette année sur l'adaptation de Paris aux canicules actuelles, c'est un plaisir ; les questions d'actualité, on y a droit aussi au Conseil parisien de la Jeunesse ; l'usage de la nouvelle capacité d'autosaisine du C.P.J., cette année sur les sujets des déviances sexistes et sexuelles en milieu festif ; le partage d'expériences avec d'autres jeunes engagés, par exemple avec les jeunes volontaires en service civique. Et on a une cérémonie annuelle que l'on a instaurée pour valoriser l'engagement des volontaires.

Enfin, la mise en place des ambassadrices et ambassadeurs d'arrondissement, Mesdames et Messieurs les maires d'arrondissement, n'hésitez pas à les saisir pour travailler avec elles et eux.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire…

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Pour conclure, les ambassadrices et ambassadeurs ont participé à la construction des contrats locaux de jeunesse d'arrondissement dont on parlera demain. Ces dynamiques d'éducation populaire permettent d'avoir un ancrage concret et sont cruciales en matière de citoyenneté.

On ne le dira jamais assez, l'énergie des jeunes fait avancer Paris, l'énergie des volontaires en service civique, l'énergie des jeunes accompagnés dans les centres "Paris Anim'", les EPJ, l'énergie du C.P.J.

Je termine avec la phrase de Gisèle Halimi, le verbatim "Ne vous résignez jamais" choisi par les membres achève de nous en convaincre. Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire, et merci à vous, chers membres du Conseil parisien de la Jeunesse. Je vais de nouveau interrompre la séance très rapidement, le temps que vous puissiez quitter vos places et nous reprenons avec la suite des travaux de la 4e Commission.

2022 DGRI 46 - Subventions (17.000 euros) et conventions avec 3 associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'international.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous continuons avec la 4e Commission, nous examinons le projet de délibération DGRI 46 relatif à l'attribution de subventions, d'un montant de 17.000 euros, et de conventions avec trois associations, dans le cadre de la défense des droits humains à l'international.

La parole est à l'inénarrable Geneviève GARRIGOS, pour cinq minutes.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à quelques semaines de la Journée internationale des droits de l'Homme, je voudrais vous rappeler une très belle phrase de James Baldwin : "Not everything that is faced can be changed. But nothing can be changed until it is faced", "nous ne pourrons pas changer tout ce à quoi nous sommes confrontés, mais nous ne pouvons rien changer tant que nous ne nous y confrontons pas". Et s'agissant des droits humains, il en est bien ainsi.

La tâche qui est collectivement devant nous à l'échelle mondiale est immense et insondable. Dans une période comme celle que nous vivons, traversée à l'échelle internationale par de profondes et multiples crises et répressions, Afghanistan, Yémen, Iran, Ukraine, qui mettent à mal les libertés les plus fondamentales des populations civiles, cette tâche peut même sembler inextricable. Mais rien ne pourra se faire si nous ne commençons pas quelque part, et les actions qui nous sont aujourd'hui présentées visent précisément à agir à leur niveau, face à ces violations graves et durables des droits humains aux quatre coins du monde.

"Plan international France", tout d'abord, mène des actions de sensibilisation et de plaidoyer pour le droit des filles dans le monde et a notamment organisé de nombreux événements, ici même sur le parvis de l'Hôtel de Ville, à l'occasion de la 10e Journée internationale des droits des filles.

"Reporters sans frontières", que je n'ai plus besoin de vous présenter, lui bien sûr surveille la liberté de la presse, la liberté d'informer, la liberté des journalistes. D'ailleurs, à cette occasion, permettez-moi de me joindre au rappel à la libération immédiate d'Olivier DUBOIS, seul otage français depuis le 8 avril 2021, soit 19 mois.

Je finirai par "Russie-Libertés", qui enfin se bat depuis 10 ans pour la défense des droits humains et le développement d'une vraie démocratie en Russie. Elle porte en France la voix et les revendications de toutes celles et tous ceux qui, au sein de la société civile russe, cherchent à faire entendre les valeurs d'ouverture et de progrès, malgré le verrouillage sanglant opéré par le Kremlin.

Je voudrais tout particulièrement souligner ici l'action de cette dernière association, dont je croise les représentants toutes les semaines lors des rassemblements organisés à Paris contre la guerre d'invasion enclenchée par la Fédération de Russie en Ukraine depuis 9 mois.

Les crimes de Vladimir POUTINE vis-à-vis des populations civiles de l'Ukraine bombardées sans cesse, quand elles ne sont pas exécutées ou violentées de toutes les manières possibles, sont immenses, et j'espère que tous ceux qui ont participé et participent encore à ces exactions seront jugés avec rigueur et sévérité par la Cour pénale internationale, comme devraient l'être tous les criminels de guerre.

J'espère tout particulièrement que les méprisables mercenaires qui composent les corps prétendument d'élite dits Wagner, ou les troupes du régime fantoche de Ramzam KADYROV en Tchétchénie feront face aux conséquences de leurs actions face à la justice internationale.

Mais les Ukrainiens et les Ukrainiennes ne sont pas les seules victimes de Vladimir POUTINE et de tous ceux qui entretiennent son système de corruption généralisée et de répression délirante. Ajouter les victimes de ces

exactions en Géorgie ou en Syrie ne suffit pas non plus à compléter cette liste, car les premières victimes de POUTINE, ne l'oublions jamais, sont celles qui ont le moins de possibilités de s'en protéger, ce sont tous ces Russes, et ils sont nombreux, qui fuient la dictature, qui ne se taisent pas face à elle, qui ne relayent pas les contrevérités et la pure affabulation historique brandie en guise de projet social par le Kremlin. Toutes celles et tous ceux qui refusent que la guerre soit menée en leur nom et qui pour laver symboliquement tout ce sang du drapeau russe lui ont retiré sa bande rouge.

Le 7 octobre dernier, 16 ans jour pour jour après l'assassinat, en 2006, d'Anna Politkovskaïa, par le régime du Kremlin, "Russie-Libertés" était accueillie par la Mairie de Paris à l'Hôtel de Ville pour son forum des résistances en Europe. Nous y avons entendu toutes ces voix, ukrainiennes, russes, bélarusses, françaises et européennes.

Oui, une Russie sans POUTINE existe. Notre soutien à "Russie-Libertés" est vital pour préserver la paix en Europe et pour construire la Russie de demain. Il est vital pour combattre, dans les pays où ce poison se répand, la dialectique antidémocratique, antidroits humains et antieuropéenne promue par les propagandistes de POUTINE. Elle commence par ce petit geste que nous faisons aujourd'hui en soutenant "Russie-Libertés" et les autres associations.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame GARRIGOS.

Pour répondre, je donne la parole à M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ma chère Geneviève, infatigable et passionnée militante des droits humains, mes chers collègues, la défense des droits humains à l'international est au cœur de l'histoire de la Ville de Paris. Cet engagement fait de Paris une ville qui défendra toujours, quoi qu'il en coûte, les droits fondamentaux de chacune et chacun. Le soutien de la Ville favorise le respect et l'avancée des droits à Paris mais aussi à l'international.

C'est justement l'objet de ce projet de délibération important qui, pour rappel, est complémentaire des délibérations que nous avons déjà adoptées en juillet dernier. L'effort de la Ville pour les droits humains est donc une nouvelle fois conséquent, puisqu'il sera aujourd'hui de 17.000 euros pour ces trois nouveaux projets. Le montant total en 2022 pour les droits humains à l'international est de 106.000 euros et nous accompagnons 9 structures et projets. Pour la défense des droits humains à Paris, notre soutien s'élève à 148.000 euros. L'effort de notre collectivité est donc important et doit continuer en raison de son caractère absolument indispensable.

Au titre de ce projet de délibération et comme l'a rappelé Geneviève, nous proposons d'abord de soutenir "Russie-Libertés". Evidemment, c'est essentiel actuellement, nous coopérons régulièrement avec cette association. Elle fait un travail formidable. Elle donne la parole aux résistantes et résistants face au régime de POUTINE.

Le Président ukrainien le disait au G20, il est temps de mettre fin à cette guerre destructrice. L'espoir croît depuis la reprise de la ville de Kherson dans le sud ukrainien. Paris est et doit être à leurs côtés pour que cette guerre cesse. Je rappelle qu'à 19 heures 30, sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville, une nouvelle manifestation est organisée par nos amis ukrainiens. Nous y sommes toutes et tous bienvenus.

Mes chers collègues, Paris prend sa part dans cette lutte à distance, certes, mais avec toute son abnégation. Nous continuons d'accueillir autant que possible les Ukrainiens et les Russes. Nous continuons de matérialiser notre soutien à toutes les formes de résistance. Ce forum que rappelait Geneviève, de "Russie-Libertés", fait partie de ces moments très forts dans lesquels la Ville de Paris, la Maire de Paris, matérialise et assume pleinement son rôle de ville des droits humains.

Nous vous proposons d'apporter aussi votre soutien à "Plan international France" qui participe activement à sensibiliser les Parisiennes et Parisiens aux droits des filles et à l'égalité Femmes/Hommes.

Nous vous invitons enfin, je le répète puisque Geneviève l'a dit, à soutenir "Reporters sans frontières", que nous ne présentons plus, un partenaire de très longue date de la Ville de Paris. Nous avons d'ailleurs avancé avec Ariel WEIL, le maire de Paris Centre, je le remercie, sur un projet de soutien au journaliste Olivier DUBOIS. Je rappelle qu'il est otage au Mali depuis le 4 avril 2021, soit plus de 19 mois. Vous serez bien sûr toutes et tous conviés à cet événement de soutien qui aura lieu bientôt.

Je ne suis pas long, Geneviève a tout dit. Je vous invite à voter ce projet de délibération important, qui confirme notre soutien aux droits humains à l'international, et je vous en remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 46.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DGRI 46).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la concertation nationale sur la fin de vie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 35 est relatif à la concertation nationale sur la fin de vie.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAULT, pour le groupe PEC, pour deux minutes.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme vous le savez, nous sommes en train d'avancer vers un droit nouveau, celui de pouvoir mourir dans la dignité.

Un nouveau droit individuel nécessite deux conditions pour être pleinement garanti dans une société. Tout d'abord, un engagement sans faille des pouvoirs publics à lutter contre celles et ceux qui veulent empêcher son application, mais également une capacité de la société à être allée jusqu'au bout des débats qui peuvent l'accompagner.

Oui, il faut le dire, la fin de vie et sa maîtrise individuelle font partie de ces nouveaux droits qui questionnent la société. Ce droit n'étant pas encore acquis, mais face à la volonté du Président de la République d'engager les débats en vue d'évolutions fondamentales, il est du devoir d'une capitale d'assurer une pleine et entière circulation de la parole sur ce sujet.

Car, ne nous y trompons pas, si certains sont opposés à ce droit, certains sont même opposés à ce que l'on en parle, comme le groupe LR à l'Assemblée nationale, qui a allègrement pratiqué l'obstruction parlementaire en déposant plus de 2.500 amendements lors de l'examen de la loi Farlorni.

Aussi, le vœu que j'ai l'honneur de présenter au nom du groupe Paris en Commun, à notre Assemblée, vise à engager Paris dans ce débat en organisant un débat citoyen à l'Hôtel de Ville, tout comme dans les arrondissements volontaires. Une initiative que nous souhaitons aussi voir prise par l'Etat et proposée aux autres collectivités locales.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Président de la 4e Commission, cher Gauthier, vous aussi militant de très longue date pour une fin de vie libre.

Je voulais remercier le groupe Paris en commun et son président Rémi FÉRAUD pour ce vœu, qui nous permet de rappeler combien dans l'exercice de concertation citoyenne qui s'annonce sur la fin de vie, il est important, même essentiel, que les collectivités locales soient enfin parties prenantes.

Le Président de la République a en effet mis à l'agenda gouvernemental l'évolution de la législation sur la fin de vie. En effet, tous les rapports démontrent que l'on meurt mal en France, voire très mal.

De plus, la France ne va pas rester ce pays où l'on ne parle pas, où l'on ne questionne pas de ce qui nous concerne toutes et tous, notre mort. Eh oui, 100 % d'entre nous vont mourir. J'espère ne pas vous annoncer de mauvaises nouvelles ce soir. Car c'est bien un droit, une liberté fondamentale que de décider comment nous voulons partir et éteindre la lumière.

Je rappelle qu'aujourd'hui, la loi Leonetti de 2016 autorise la mise en œuvre d'une sédation profonde et continue, qui peut être utile pour les morts à brève échéance, mais peut être une torture pour celles et ceux qui mettent trois semaines à mourir.

Une concertation nationale va donc s'ouvrir avec la création d'une convention citoyenne, qui mettra fin à la confiscation du débat par une partie du monde médical et par certains religieux.

Il faut que cet exercice de concertation se fasse bien au-delà de la seule convention citoyenne, au plus près des territoires, à une échelle locale, pour permettre à chacune et chacun de s'informer et de donner son avis, car nous sommes toutes et tous des experts de notre propre fin de vie.

C'est pourquoi, avec Anne SOUYRIS, avec Anouch TORANIAN, nous veillerons à ce que les Parisiennes et Parisiens puissent participer à cette concertation, en ouvrant les portes de l'Hôtel de Ville d'abord pour qu'un débat citoyen s'y organise, et nous inviterons chaque mairie d'arrondissement à en faire autant.

Notre corps et notre mort nous appartiennent. A l'occasion de ce débat qui questionne nos droits humains les plus fondamentaux, nous ferons en sorte qu'à Paris, aucune citoyenne, aucun citoyen n'en soit privé. Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 35 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 268).

2022 DSP 7 - Subvention (20.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Acceptess-T" (18e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 7 relatif à l'attribution d'une subvention de 20.000 euros et d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Acceptess-T", située dans le 18e.

La parole est à l'incontournable Geneviève GARRIGOS, pour cinq minutes.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'existence de personnes qui ne se reconnaissent pas dans le genre qui leur a été assigné à la naissance est un fait historique, qui se retrouve dans toutes les sociétés, dans toutes les classes, depuis aussi longtemps que nous avons des traces justement historiques.

Cette existence n'est pas sujette à débat, ne représente en aucune manière une maladie mentale, et ne diminue bien évidemment pas la dignité ou les droits des personnes "trans" par opposition aux autres. Ces quelques constats devraient se passer de tergiversations ou de controverses aussi improbables qu'archaïques.

Pourtant, force est de constater aujourd'hui la résurgence d'un discours idéologique et discriminatoire visant à faire des personnes "trans", au choix, un effet de mode, un sinistre complot ourdi, entre deux vaccins transgéniques, par les forces obscures de laboratoires pharmaceutiques au demeurant sourds aux demandes des personnes "trans", ou de dangereux lobbyistes pour la fin de la civilisation.

Certaines personnes dont le féminisme avait jusque-là échappé à tout le monde prétendent instrumentaliser, au nom d'une définition idéologique, essentialiste et biologisante des femmes, ce féminisme pour mieux désigner à la haine les personnes "trans" porteuses de décadence sociale, comme les féministes, les "gays" et les lesbiennes pouvaient l'être naguère aux yeux des mêmes marchands de haine.

La haine "antitrans" se porte tellement bien qu'un média pro POUTINE fait d'ailleurs ce 16 novembre son entrée sur le marché sur cette thématique. Ne nous leurrons pas, celles et ceux qui promeuvent cet agenda "antitrans" sont aussi des alliés objectifs des mouvements qui aujourd'hui s'attaquent aux droits des femmes, aux droits des personnes LGBTQIA+, et aux droits humains tout court, partout dans le monde. Ces mouvements font leurs choux gras d'une haine qui tue.

Le projet international Trans Murder Monitoring a comptabilisé en France, de 2008 à fin 2021, 12 meurtres transphobes au moins. La France, je le signale au passage, ne remplit que 20 des 30 indicateurs d'égalité de la classification de l'organisation internationale Transgender Europe.

Tout ceci pour vous dire qu'il est important et urgent de soutenir des actions qui luttent contre la transphobie et ses effets sur la santé des personnes "trans", en premier lieu celles qui sont portées par les personnes "trans" elles-mêmes. Comme le veut la formule : ne me libérez pas, je m'en charge.

Je connais bien l'association "Acceptess-T", association d'autosupport "trans" qui œuvre depuis 2010 à Paris, et je me réjouis que nous puissions signer aujourd'hui une convention pluriannuelle d'objectifs avec elle.

Ayant mis l'accent sur l'accompagnement professionnalisé des personnes et disposant pour ce faire d'une équipe de 10 salariés, l'Association organise cinq types d'action :

- l'accueil et l'écoute des personnes "trans" ou cis les plus précaires, souvent travailleurs et travailleuses du sexe ;

- l'information, la prévention et le dépistage absolument incontournables pour promouvoir la santé sexuelle ;

- l'accompagnement social inconditionnel qui seul permet aux personnes de s'émanciper et d'accéder aux conditions minimales permettant l'intégration et l'accès aux droits ;

- la médiation sanitaire, qui permet de débuter ou d'accompagner des parcours plus longs autour de la santé globale ;

- et bien sûr, l'indispensable soutien aux personnes "trans" incarcérées, souvent condamnées à un isolement de fait, par les pratiques carcérales.

Je vous invite, bien évidemment, à faire toute sa place à l'Association et donc à répondre à cet enjeu de santé publique, voire ce fléau social que représente la transphobie.

A cet égard, nous aurons l'occasion, le 20 novembre prochain, de nous recueillir en mémoire des personnes "trans" décédées des suites de la transphobie pour le Jour du Souvenir "trans", ou "Trans Day of Remember", que nous célébrerons sur le parvis de la mairie du 20e ce dimanche, entre 17 heures et 19 heures, et je vous y invite. Je sais que nous serons nombreuses et nombreux à montrer notre solidarité ce jour-là. J'invite aussi toutes les mairies d'arrondissement qui le souhaitent, à pavoiser leur façade aux couleurs des "trans".

Je vous remercie et je le rappelle, les droits des personnes "trans "sont des droits humains.

(M. Paul SIMONDON, adjoint, remplace Mme Audrey PULVAR au fauteuil de la présidence).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS…

Monsieur GLEIZES, vous êtes toujours inscrit ? Ce ne sont pas les informations que j'avais eues, mais je vous donne bien volontiers la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Geneviève a dit déjà beaucoup de choses, donc je vais être beaucoup plus court qu'elle, puisqu'elle a fait toute une explication sur la lutte contre la transphobie, qui est très importante. Je vais revenir sur cette association créée en 2010, "Acceptess-T", qui a un rôle très important. C'est presque la seule association de santé communautaire "trans" qui travaille au service des personnes transgenres.

Il y a des éléments très importants. Pour résumer tout ce qui a déjà été dit, il faut un accompagnement social d'accès aux droits très important. Il faut savoir que beaucoup de personnes migrantes sont concernées par des problématiques sociales.

Un autre élément très important par rapport à cela, c'est la question du travail de traduction.

Troisième élément très important, c'est l'accompagnement juridique des personnes incarcérées. C'est l'une des rares associations qui travaillent avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation, en direction uniquement des personnes transgenres qui ont des problématiques très différentes.

Il y a aussi un accompagnement psychologique, c'est quelque chose qui est souvent oublié. Souvent, les personnes transgenres sont victimes d'oppression psychologique. Elles ont besoin de soutien par rapport à cela.

Je vais conclure, ce sont des éléments très importants. On a beaucoup parlé des violences faites en direction des personnes transgenres. Je vais citer deux personnes, deux travailleuses du sexe qui ont été assassinées, et on leur rendra hommage. Vanesa Campos, assassinée le 16 août 2018, et Jessyca Sarmiento, assassinée le 21 février 2020. C'étaient deux prostituées qui travaillaient au Bois de Boulogne, qui ont été assassinées parce qu'elles étaient transgenres et travailleuses du sexe.

Il faut leur rendre hommage à travers ce projet de délibération aussi parce que "Acceptess-T" a toujours été auprès de ces femmes assassinées, notamment à un moment où l'on voulait nier le fait que ce soit un assassinat, en disant que c'était uniquement un accident. Non, cela a été deux assassinats.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - C'est formidable, parce que j'ai deux collègues qui ont dit presque l'intégralité de mon intervention.

Bien sûr, c'est une question essentielle. C'est une des dernières, pas une dernière, c'est une transgression encore, le fait d'être transgenre, qui dans notre société est condamnée, qui tue, comme vient de le dire Jérôme GLEIZES, et qui surtout, encore, par le législateur, provoque des difficultés à ce que soient préservés leurs droits fondamentaux.

Je ne citerai que quelques exemples. Le 9 novembre dernier, la Commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté une proposition visant à inscrire le droit à l'I.V.G. dans la constitution au terme des débats. Le texte adopté a remplacé la formule "Nul ne peut être privé du droit à l'I.V.G." par "Nulle femme ne peut être privée du droit à l'I.V.G.". Pourquoi cette précision, sinon pour exclure les personnes trans ? C'est vraiment un premier exemple.

Et puis, tu viens de citer les deux personnes qui ont été tuées.

Selon un rapport du Ministère de la Santé, il est dit clairement : "La cooccurrence de troubles psychiques parmi les personnes "trans" est renseignée. Les personnes "trans" sont exposées à un très fort risque de suicidalité tout au long de leur vie". Ce n'est pas quelque chose de déterminé et une résignation que nous devons avoir. C'est quelque

chose que nous devons pouvoir combattre, et "Acceptess-T" nous permet de combattre cette situation inacceptable. Paris est à leurs côtés.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSP 7).

Je vous remercie.

2022 DSP 65 - Subventions (60.000 euros) et conventions pour 3 associations dans le cadre d'actions de prévention des risques.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DSP 65 relatif à l'attribution de subventions et de conventions pour trois associations, dans le cadre d'actions de prévention des risques.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ, du groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes collègues m'interrogeaient tout à l'heure sur le mot "chemsex", je vais donc redonner la définition pour ceux qui ne la connaissent pas. "Chemsex" regroupe l'ensemble des pratiques mêlant "chems", c'est-à-dire drogues, essentiellement des produits psychoactifs de synthèse, le plus connu le 3MMC, liés à la consommation de GHB et de la cocaïne. Dans le mot "chemsex", il y a aussi le mot "sex", donc souvent des pratiques sexuelles en groupe mais, et j'en parlais à l'instant avec Jérôme LORIAU, de nombreux addictologues découvrent aujourd'hui que cette addiction devient de plus en plus solitaire, ce qui est de plus en plus dangereux.

Ce phénomène, la première fois qu'on en a parlé ici, c'était en 2012, c'était David BELLIARD. Il est lié à la communauté LGBT, même si aujourd'hui il s'étend à tous les publics.

Je rappelle, pour être très précis, que le produit utilisé, un produit de synthèse psychoactif, s'achète en quelques heures via des sites de rencontre, ou Snapchat, et que l'on peut se faire livrer ce genre de produits directement à la maison. Sinon, en 48 heures via des transporteurs comme DHL. A chaque fois, les autorités essaient de l'interdire, mais les chimistes, essentiellement aux Pays-Bas ou en Espagne, modifient un tout petit peu la composition du produit et bien évidemment, il rentre à nouveau et les douanes ne peuvent rien faire.

Je voudrais noter aussi l'importance de sa consommation, notamment la consommation du 3MMC. Elle devient plus importante, et est pratiquée de plus en plus dans les clubs, à titre personnel, parce qu'elle est beaucoup moins chère que la cocaïne, entre 15 et 40 euros le gramme, alors que la cocaïne est un peu plus chère.

C'est un phénomène très préoccupant. Je suis ravi et très attentif à ce qu'enfin… car depuis 2012, la Mairie de Paris ne s'est pas vraiment investie sur ce sujet, je lui reproche toujours son manque d'anticipation, notamment sur les problèmes de toxicomanie, on l'a vu avec le "crack". Mais je ne vais pas y revenir.

Je demanderai aux élus du groupe Changer Paris de voter pour ces subventions, qui sont des subventions liées à des campagnes de communication. Notamment la dernière, ""Chemsex", voulez-vous en parler ?" avec un site pour pouvoir le faire. Mais bien évidemment, j'en ai parlé encore il y a quelques jours avec Jean-Luc, je trouve que cela ne va pas assez loin, sur deux points essentiellement.

Le premier, et c'est à la demande des associations, notamment de "AIDES", c'était l'ouverture d'une ligne 24 heures sur 24 pour pouvoir dialoguer pour des consommateurs en manque, souvent la nuit, et qui ont besoin de parler avec des addictologues, pour pouvoir trouver une solution.

Deuxième point le plus important, Madame SOUYRIS, qui vous concerne, on en a parlé lors de la M.I.E., Mission d'information et d'évaluation sur la santé dont je faisais partie, c'est le manque d'addictologues à Paris. Il faut, pour ces consommateurs, attendre plusieurs mois avant d'avoir des dialogues, même si des associations ouvrent aujourd'hui des rendez-vous prioritaires pour les cas les plus graves.

Mais reconnaissez qu'il y a vraiment à Paris un problème. Il y a seulement deux hôpitaux qui soignent ces consommateurs. Il y a l'hôpital Marmottan, je m'y suis rendu plusieurs fois pour observer, il n'y a que 12 lits. Il est plein tout le temps. On est même sur liste d'attente, puisqu'il y a une démarche volontaire, c'est une drogue addictive. Il faut vouloir vraiment s'en sortir et le demander. Il y a aussi la clinique privée de Montevideo, elle aussi archipleine.

Je demande aux élus du groupe Changer Paris, parce que c'est très encourageant, de voter ces subventions. Mais je crois qu'après, il faudra passer à l'étape supérieure.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur JEANNETÉ, de ce soutien. Effectivement, la question de la santé communautaire sur les questions de drogues est absolument essentielle. Le soutien communautaire, c'est la question du "chemsex" mais aussi des autres drogues, pour pouvoir faire en sorte de soutenir les personnes. Et d'abord, concernant le "chemsex", puisque vous en parlez, c'est ce dont on parle avec Jean-Luc assez souvent avec les associations, c'est la question de sauver les personnes.

La première question qui se pose sur le "chemsex", c'est comment éviter la mort de personnes, pendant les périodes et pendant l'activité de "chemsex". Cela, pour l'instant, c'est encore un sujet non résolu, qui inquiète les pouvoirs publics, qui inquiète les associations, et qui inquiète aussi les soignants et les médecins évidemment.

C'est pour cette raison que nous ne faisons pas que de la communication sur la question du "chemsex". Nous faisons beaucoup de formations, de mises en réseau, et pas seulement de la mise en réseau de santé communautaire, mais aussi de la santé communautaire avec les institutions, les pompiers, avec la Préfecture de police, avec tous les acteurs qui nous permettraient d'abord d'éviter que les personnes meurent.

C'est pour cette raison que je pense que notre plan est très important. Nous sommes dans cette démarche.

Evidemment, pour finir, parce que je n'ai pas beaucoup de temps pour vous répondre, oui, nous manquons d'addictologues. Je passe à l'autre phase de votre sujet. Oui, nous manquons de médecins. Oui, nous manquons de services. C'est une question qui dépasse la question des drogues, c'est une question aussi de médecins.

C'est quelque chose que je demande avec insistance depuis le premier "Plan Crack". On ne parle pas spécialement du "Plan Crack", mais en tout cas de la question du renforcement des services, et en hôpital, et aussi en maraude.

En l'occurrence, là c'est plutôt à l'hôpital, mais de toute façon, c'est un sujet effectivement essentiel, vous avez raison, que nous ne pouvons pas traiter là, et que la Ville ne peut pas traiter seule, même si nous pouvons travailler avec l'A.P.-H.P. dans ce sens. Néanmoins, nous ne sommes pas les donneurs d'ordre.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Madame SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSP 65).

2022 DSP 88 - Subvention (130.000 euros) et convention avec la SISA des Envierges pour l'augmentation d'activité de la MSP Pyrénées-Belleville (déménagement au 12, rue Botha, 20e) dans le cadre de Paris Med'.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DSP 88. Il concerne l'attribution d'une subvention pour augmenter l'activité de la MSP Pyrénées Belleville, dans le cadre de Paris Med'.

La parole est à Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous le savons, tous les quartiers ne sont pas égaux face à l'accès aux soins à Paris. Il peut s'avérer particulièrement difficile et long d'obtenir des rendez-vous médicaux proches de chez soi, particulièrement dans les quartiers populaires. Le dispositif Paris Med' vise précisément à répondre aux besoins des habitants des quartiers prioritaires ainsi qu'à ceux des médecins qui plébiscitent aujourd'hui les formes collectives et coordonnées d'exercice de la médecine.

Nous nous félicitons particulièrement à cet égard dans le 20e de ce que la maison de santé pluridisciplinaire Pyrénées-Belleville puisse désormais disposer d'un espace plus grand, par le biais d'un déménagement de son activité au 12 rue Botha.

Outre une grande salle de réunion et de repos propice aux échanges de pratiques, les nouveaux locaux permettront d'accueillir de nouveaux professionnels et d'organiser en particulier une permanence de psychologues, d'assistants sociaux et de médiation en santé pour mieux répondre aux besoins identifiés par l'équipe actuelle, et accompagner vers les droits et les soins, celles et ceux qui sont le plus en besoin.

Les horaires de soins infirmiers pourront également être étendus pour cette structure, qui offre déjà une amplitude conséquente de 8 heures à 19 heures, facilitant ainsi l'accès aux personnes travaillant sur des horaires atypiques.

Le soin de premier recours, la garantie d'un suivi régulier par le maintien d'une offre en secteur 1 en quantité suffisante, sont des facteurs primordiaux pour assurer le meilleur état de santé possible à toutes et tous, et réduire les profondes inégalités sociales de santé de notre pays et de notre collectivité. Et nous savons combien la santé, pour être prise dans toutes ses dimensions, dépend aussi des services de santé mentale et de l'accompagnement social.

C'est donc une excellente nouvelle que le développement de ces nouvelles activités par la MSP Pyrénées-Belleville, d'autant que les axes de travail et les partenariats établis font la part belle aux publics les plus précaires.

Je salue donc cette évolution et me réjouis, avec Éric PLIEZ et l'ensemble de mes collègues du 20e arrondissement, de ces nouvelles perspectives dans notre territoire.

Je vous remercie pour votre vote favorable.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup de cette intervention à Geneviève GARRIGOS. Effectivement, la mise en place de ces maisons de santé que nous avons souhaitées depuis 2014 est essentielle pour parer à la désertification médicale, en particulier en secteur 1 de Paris, en particulier, je vous le dis, dans les quartiers populaires, là où le manque est le plus intense et où il manque déjà beaucoup de médecins généralistes, suffisamment pour qu'il n'y ait pas de médecins référents pour toutes les personnes.

J'aurai l'occasion de présenter, dans une prochaine 4e Commission, le bilan de Paris Med', le cadre que l'on s'était fixé pour pouvoir installer à la fois de nouvelles maisons de santé et des cabinets pluriprofessionnels, ce qui a extrêmement bien fonctionné, puisque nous avons plus de demandes que d'offres de locaux pour le moment. Ceci était une très bonne nouvelle et pas forcément attendue, qui peut nous permettre d'infléchir la courbe, ce qui commençait à être le cas début 2020, mais s'est malheureusement arrêté avec le Covid.

Avec le deuxième Paris Med' que nous sommes en train de préparer et que nous allons aussi vous présenter au mois de janvier prochain, j'espère que cet exercice mutualisé et militant pourra se multiplier.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 88.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSP 88).

Je vous remercie.

2022 DSP 100 - Convention entre l'État et la Ville de Paris relative à la prévention sanitaire des élèves dans les établissements publics parisiens (recette : 1.930.000 euros ; dépense : 50.000 euros).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DPS 100 concernant une convention entre l'Etat et la Ville de Paris relative à la prévention sanitaire des élèves dans les établissements publics parisiens.

La parole est à Jérôme LORIAU, pour le groupe Changer Paris.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

En lisant l'exposé des motifs de ce projet de délibération, j'ai cru que j'allais tomber de ma chaise, ou plutôt je me suis demandé si l'auteur de cet exposé des motifs vivait dans le même monde scolaire que nous.

Factuellement et vraiment sans polémiquer, peut-on aujourd'hui réellement, comme cela est fait dans l'exposé des motifs, se féliciter de la situation de la médecine scolaire à Paris ?

Je cite l'exposé des motifs : "La Ville de Paris déploie des moyens très supérieurs au niveau national, une trentaine de médecins scolaires". On nous annonce pléthore de secrétaires médicales et une trentaine d'infirmières scolaires. La réalité, celle que vous comme moi vivons avec les parents et les enseignants, que vous rencontrez, celle des conseils d'école auxquels vous siégez, elle n'est pas celle-là.

La réalité est celle d'une médecine scolaire en souffrance, comme l'ensemble de la médecine. Notre collègue, Mme SOUYRIS, l'a rappelé encore récemment.

Parmi les effectifs médicaux, plus de 12 postes sont aujourd'hui non pourvus, et parmi ceux qui le sont, les absences forcément non remplacées, puisque les postes sont en partie non pourvus, ces absences plus ou moins longues viennent perturber le développement d'une réelle politique de prévention de proximité. De nombreuses écoles n'ont même plus d'infirmières pour assurer un contact de proximité avec les élèves et leurs familles.

Je n'ose même pas évoquer ce qu'il faudrait faire, c'est-à-dire l'aller vers, qui devrait être une réelle évidence pour ne pas méconnaître des problèmes de santé chez les enfants au sein des familles les plus fragiles.

Comment voulez-vous imaginer mettre en place cet aller vers dans une situation si tendue et où, ironie du sort, quand on regarde la cartographie des manques, ce sont dans les secteurs de la capitale qui connaissent des situations sociales les plus complexes que la pénurie se fait le plus sentir. Je pense notamment au 19e, au 9e, ou au 10e arrondissement.

Les projets d'accueil individualisé à Paris ne peuvent plus faire l'objet, de la part des médecins spécifiques, d'un accompagnement nécessaire et en lien avec la communauté médicale qui soigne l'enfant.

Au-delà, il faut entendre aussi le désarroi de toute la communauté éducative et des médecins scolaires, lorsqu'il faut des mois pour ne pas dire plus, pour faire prendre en charge un enfant chez qui des difficultés psychologiques ont été mises en évidence et qui nécessite un suivi spécialisé.

A Paris, la prise en charge extrascolaire des difficultés psychologiques d'un enfant scolarisé est déficiente, et une solution urgente est indispensable.

Mon propos n'est pas de dire que le remède est facile. Je sais, au cours de la M.I.E., nous avons bien identifié les difficultés de recrutement pour une activité de médecine scolaire statutairement, mais aussi, il faut le dire, un peu dans l'inconscient collectif, dévalorisée. Pourtant, voilà une activité médicale qui permet un exercice apaisé et une activité de prévention primaire qui pourraient, je crois, attirer un grand nombre de soignants nouvellement formés, nombreux à chercher de nouvelles modalités d'exercice.

Peut-être faut-il, pour les attirer, savoir inventer une médecine scolaire 2.0, innovante, au-delà des revalorisations entamées et que bien sûr, il faut consolider.

Gardons-nous vraiment dans ce domaine de toute autosatisfaction, car ce qui reste à accomplir est immense. Pour la santé, nous le savons tous, c'est pour une bonne partie dès le début, au cours des plus jeunes années et à l'école, que tout se joue.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Monsieur LORIAU, l'autosatisfaction, je pense, n'est pas de mise dès qu'il s'agit actuellement de santé et de médecine, notamment sur la question de la santé scolaire.

Néanmoins, je pense qu'en tout cas le travail que l'on fournit, même s'il faut regarder le verre à moitié vide, regardons aussi le verre à moitié plein. Le verre à moitié plein, c'est que notre santé scolaire, effectivement, nous y mettons beaucoup plus d'argent que les autres communes et les autres départements. Nous avons une santé scolaire unique en France, qui en plus a fait l'objet d'une revalorisation et aussi d'un nouveau projet de santé scolaire.

Malheureusement, c'était fin 2019, au moment où le Covid a commencé à apparaître, quelques mois plus tard. Ce qui fait que l'expérimentation que l'on voulait mettre en place a connu quelques chaos.

Néanmoins, elle allait dans le sens que vous dites. Je pense bien que nous allons continuer dans cette perspective, c'est-à-dire le fait d'avoir, d'abord, une santé scolaire plus adaptée dans les endroits qui ont le plus de problèmes, et en particulier de se dire, vous parliez du fait que les médecins ne souhaitent pas forcément venir, d'abord, il y avait la question du salaire. Le salaire, on a réussi à faire en sorte, à la Ville de Paris, que l'on puisse suivre le Ségur plus largement que prévu, et donc, de pouvoir recruter. En tout cas, c'est l'espoir que nous avons. Nous sommes dans cette dynamique.

La deuxième chose, c'est de donner aux médecins des perspectives aussi qui étaient peut-être plus intéressantes qu'elles ne l'étaient avant, notamment le suivi d'élèves et le changement dans leur carrière.

Je le dis également pour les infirmières et pour les SMS, puisque nous essayons d'avoir des équipes complémentaires, et j'irai un tout petit peu plus loin. Nous avons des CAPP, c'est une spécificité parisienne, qui vraiment pour le coup ont permis, avec l'Education nationale, de faire un suivi adapté pour les élèves en difficulté psychologique ou d'apprentissage, et qui est complètement unique.

Qu'il faille aller beaucoup plus loin, nous en sommes complètement d'accord. Nous avons des CMP qui pour le coup dépendent complètement de l'Etat, qui sont complètement débordés.

Nous essayons, nous, de contrevenir à cette situation, et de faire en sorte de pouvoir accueillir les jeunes, de pouvoir aller plus loin.

Nous allons continuer dans ce que vous appelez la santé scolaire 2.0, et peut-être même 3.0, de manière que nous puissions réussir à suivre en particulier les élèves qui sont les plus en déshérence, et qui ont des difficultés à l'école, qui sont parfois sur des voies sans issue, alors que ces issues pourraient exister.

Je peux vous assurer de ma détermination sur ce point. Nous allons évidemment continuer, avec l'Education nationale, une nouvelle convention va être signée en 2023. J'espère que nous pourrons aller encore plus loin. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 100.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSP 100).

Je vous remercie.

2022 DSP 101 - Subventions (121.302 euros) à 5 associations intervenant au sein de "Quartier Jeunes".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DSP 101 relatif à l'attribution de subventions à plusieurs associations intervenant au sein de "Quartier Jeunes".

La parole est à Mme Chloé SAGASPE, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la santé mentale, parent pauvre du système de soins français, est un enjeu de santé publique majeur en France.

Ce projet de délibération est donc pour nous, écologistes, l'occasion de tirer la sonnette d'alarme sur cette question essentielle qui est revenue sur le devant de la scène, à l'aune de la crise Covid, alors que l'état de santé psychique des jeunes se dégrade très fortement.

Deux jeunes sur trois estiment que la crise actuelle liée à la pandémie va avoir des conséquences négatives sur leur santé mentale, et de nombreux étudiants, entre les confinements successifs, l'isolement prolongé, les cours en distanciel ou les difficultés à se loger ou se nourrir décemment, sont aujourd'hui en situation de détresse psychologique.

Sans parler d'un concept dont on parle encore peu, mais qui touche particulièrement les jeunes, l'éco-anxiété, l'anxiété liée au changement climatique, d'une jeunesse qui justement a du mal à se projeter dans un avenir qui paraît de plus en plus sombre.

Santé publique France a récemment publié des chiffres très alarmants : près d'un jeune sur trois souffre aujourd'hui de troubles d'anxiété et de santé mentale. En 2021, 40 % des 18-24 ans souffraient de troubles de l'anxiété. Plus d'un jeune sur cinq connaît aujourd'hui des symptômes dépressifs. Toujours en 2021, selon une étude récente de la fondation "FondaMental", près de 24.000 jeunes tentaient même de mettre fin à leurs jours. Un chiffre qui n'a jamais été atteint jusqu'ici.

Alors que 2022 a été désignée année européenne de la jeunesse, la Défenseure des Droits a récemment appelé le Gouvernement à prendre la mesure de la gravité de la situation et à mettre en place un plan d'urgence pour la santé mentale des jeunes.

Les réponses apportées par l'Etat, force est de constater en la matière, sont jugées largement insuffisantes par les syndicats et organisations de jeunesse, que j'ai d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises, qui réclament à juste titre des mesures pérennes pour prévenir les risques psychosociaux qui pèsent sur une jeunesse qui est en proie, on le sait, à une précarité grandissante, notamment ils et elles demandent le recrutement de psychologues dans les centres universitaires de santé.

Le bilan d'ailleurs du dispositif "Chèque psy" mis en place par le Gouvernement a été fortement décrié : lourdeur administrative, manque de professionnels, manque de communication. Nous devons une fois de plus à la Ville pallier les manquements de l'Etat en la matière, car la santé, pour les jeunes, passe malheureusement, on le sait, souvent après le loyer, la nourriture, ou le transport. Et bon nombre d'entre elles ou d'entre eux ont en effet renoncé à se soigner.

Je lisais dans le projet de délibération 30 %, mais c'est en réalité bien plus que cela. Si on se réfère aux chiffres donnés par les syndicats étudiants, notamment le syndicat la FAGE, c'est près de 40 % des étudiants qui ont renoncé à des soins, depuis mars 2020. 43 % d'entre eux l'ont fait pour des raisons financières.

Les jeunes d'ailleurs avouent aujourd'hui ne pas savoir grand-chose sur les structures disponibles en cas de problème de santé mentale, puisque seulement 46 % disent se sentir bien informés sur le sujet.

Cela démontre l'urgente nécessité de mettre en place des structures dédiées au plus près des territoires pour accueillir leur parole, pour prévenir les risques psychosociaux, pour les accompagner au mieux dans leur parcours, pour bien les orienter, mais aussi et surtout faire connaître, et à mes yeux il faudrait, par une grande campagne d'information, de communication ou de sensibilisation, les dispositifs mis en place, à leur disposition.

Et donc, est-ce que la Ville a prévu en ce sens une campagne dédiée, à destination du public jeune, pour faire connaître les dispositifs qui sont mis en place par notre Ville notamment ? Puisqu'il est de notre devoir de trouver des solutions adaptées pour apporter des réponses très concrètes aux besoins des jeunes à la fois en matière de santé psychique, mais aussi en santé sexuelle.

C'est d'ailleurs tout l'objectif du dispositif "Quartier Jeunes" que notre Ville a mis en place au sein de la maison de la jeunesse, qui a ouvert ses portes en septembre 2021 dans les locaux de l'ancienne mairie du 1er arrondissement, pour un public de 16 à 30 ans.

Le fait d'ailleurs d'avoir des professionnels du monde médical qui sont formés à leur écoute et présents à ce "Quartier Jeunes" est plus que jamais une nécessité.

"Les Ecologistes" se réjouissent donc de ce projet de délibération qui va permettre de renforcer l'accompagnement et la prise en charge des jeunes en matière de santé mentale et sexuelle.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Vous avez raison, Madame SAGASPE, effectivement, la question de la santé mentale est un sujet majeur à Paris et en France en ce moment. Effectivement, c'est un sujet sur lequel nous nous sommes penchés très vite. Vous savez certainement que nous avons monté une consultation médico-psy des jeunes pour ce faire, dans tous nos centres de santé, avec une coordination médecins, psychologues, qui a extrêmement bien fonctionné et dont une antenne se trouve à Q.J.

L'importance de quelque chose comme le "Quartier Jeunes" sur ces questions, c'est que des jeunes qui n'iraient pas forcément, quelque part qui ne connaissent pas forcément, qui ne savent pas forcément où aller, surtout quand ils n'ont pas forcément d'argent pour payer la consultation d'un psychologue, puisqu'un psychologue, en dehors des systèmes publics, n'est toujours pas payé, sauf par "Mon psy", mais qui ne fonctionne pas pour le moment pour de nombreuses raisons dont on ne parlera pas ici.

Je note que le dispositif que nous avons mis en place à Paris a immédiatement fonctionné. Il est très important que cet aller vers, que nous avons favorisé avec Q.J., puisque l'idée de Q.J., c'était de se dire : on va mettre ensemble un certain nombre de problématiques que rencontrent les jeunes et y répondre, et faire croiser ces problématiques, et de ce fait ne pas stigmatiser un certain nombre de problèmes, comme les problèmes de santé mentale mais pas seulement.

A Q.J. et dans les associations que nous finançons, il y a des associations qui permettent de faire de la prévention sur les drogues, et à de jeunes exilés de venir parler dans un lieu sûr à des professionnels qui sans jugement, peuvent les sensibiliser sur la santé sexuelle, sur des questions de droits sociaux, de droits sanitaires, d'ouverture de droits.

Tous ces sujets, qui parfois passent à côté des jeunes, qui sont pourtant dans des situations précaires, dans des situations d'éco-anxiété, cela permet de nouer un contact qui n'aurait pas eu lieu sinon.

Je vous enjoins à évidemment voter ce projet de délibération, sachant que j'espère que nous pourrons aller de plus en plus loin sur ces questions. Nous allons d'ailleurs recruter deux psychologues, de nouveau, à la Ville de Paris, pour essayer de faire en sorte d'aller plus loin sur ces questions. Nous l'avons également fait dans le cadre des CAPP que je mentionnais tout à l'heure, puisque ce suivi psychologique des jeunes est un enjeu majeur dans les années à venir.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 101.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSP 101).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux mutilations faites sur les enfants intersexes.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, en commençant par le vœu référencé n° 36 relatif aux mutilations faites sur les enfants intersexes. Il est déposé par le groupe Paris en commun, et présenté par Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, près de 2 % des naissances sont des enfants intersexes dont les caractéristiques sexuelles diffèrent des morphologies dites masculines ou féminines.

Notre organisation sociale repose sur une dichotomie si tranchée des droits, des devoirs et des rôles entre les sexes, que nous cherchons trop souvent à y conformer une réalité biologique en opérant les corps même lorsqu'une nécessité vitale ou fonctionnelle n'est pas présente.

Or, ces opérations sont toujours pratiquées en France bien avant que les enfants soient capables de consentir. Sur les 4.700 opérations pratiquées en 2017, 87 % l'ont été sur des enfants de moins de 4 ans. Elles sont loin d'être anodines : réduction du clitoris, création ou élargissement du vagin, opération de l'hypospadias, avec leur lot de fistules et de sténoses. Elles sont lourdes, invasives, suivies de traitements répétés et traumatisants, surtout pour des enfants.

Des mutilations pures et simples pour lesquelles la France a déjà été condamnée, notamment par le Comité des droits de l'Enfant des Nations-Unies.

Nous le savons, le but des soignants n'est pas de faire souffrir les enfants ni les parents désemparés, peu ou pas informés, qui suivent leurs recommandations. Mais, nous entendons ce que disent les adultes qui ont vécu ces interventions. Leur colère des choix faits malgré eux, des traitements imposés sans finalité fonctionnelle, des complications et suites sans fin. Nous savons que ces interventions sont très rarement nécessaires.

Il est temps que ces interventions soient interdites hors nécessité vitale. C'est une question de droits humains inaliénables et non une pure décision médicale. L'amendement proposé par la droite nie l'existence de cette souffrance et illustre la vision corporatiste qui ignore le principe même des droits de l'Enfant. Il vide de sa substance notre vœu et nous le rejetons.

Au contraire, nous devons joindre nos voix aux associations de personnes concernées, le Collectif Intersexe Activiste, pour demander qu'enfin, une réponse claire soit posée par le législateur. Il est temps de sortir collectivement du silence gêné que nous opposons aux personnes intersexes au regard de violations aussi graves de leur intégrité physique et sexuelle.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jérôme LORIAU, du groupe Changer Paris, qui pourra présenter le sous-amendement n° 91 au vœu n° 36.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous évoquons effectivement un sujet extrêmement grave, puisqu'il s'agit de parler de la réalisation à Paris, dans des hôpitaux publics, d'actes qui sont interdits par la loi.

Cette interdiction, on parle de la pratique, hors des cas exceptionnels, d'actes chirurgicaux sur des enfants qui n'ont pas exprimé leur consentement, c'est bien le sujet qui nous concerne aujourd'hui, a été encore assez récemment confirmée par le Conseil d'Etat. Il n'y a donc aucun doute. Ces pratiques sont aujourd'hui totalement illégales.

La vigilance de l'Etat sur ces pratiques est totale, puisque des documents, vous l'avez rappelé dans votre vœu, ont été rédigés, édictés, diffusés pour qu'ils puissent être remis tant aux soignants qu'aux parents, pour que chacun connaisse son rôle et ses responsabilités.

Il y a ce à quoi il faut se référer dans ce domaine, c'est-à-dire la loi, notre Code civil, qui dit aux parents quels sont leurs responsabilités et leurs droits vis-à-vis des enfants. Et puis, il y a notre loi de bioéthique qui protège tous les patients, à commencer bien sûr par les enfants et les plus vulnérables.

Notre amendement a pour sens de rester dans ce cadre légal. Quand nous parlons de pratiques répréhensibles qui peuvent faire l'objet de condamnations par la loi, il nous semble que c'est à la loi qu'il faut se référer. Nous

sommes bien sûr tout à fait prêts, si les faits que vous avancez à Paris, à l'Assistance publique sont avérés, à demander que l'application de la loi se fasse sans aucune indulgence, mais il nous semble que la première étape dans cette démarche est de demander à l'Assistance publique des comptes. On sait la distension du lien qui nous rapproche ou nous éloigne de l'Assistance publique. Nous l'avons encore une fois regretté récemment en rendant le rapport de notre M.I.E.

Nous demandons à l'A.P.-H.P. des comptes. A la lumière de ces comptes, nous pourrons nous prononcer.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS, pour deux minutes.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je suis très heureuse qu'il y ait ce vœu, qui me semble tout à fait approprié, avec une situation qui est encore problématique, sinon dramatique certainement dans certains cas.

Je comprends bien que dans la loi, il ne devrait pas y avoir besoin des trois premiers alinéas, qui concernent l'arrêt des traitements sans nécessité vitale, qui propose d'interpeller le Ministre de la Santé, le Ministre de la Justice, pour que soit fait un rappel au respect des conventions, que la Ville de Paris distribue dans les établissements de l'A.P.-H.P. des brochures d'information à destination des personnels soignants.

Cela ne devrait pas être nécessaire, je suis d'accord avec vous, Monsieur LORIAU, mais en même temps, peut-être que dans le doute, je ne sais pas exactement tout ce qu'il se passe, je suis comme vous, je pense que le faire ne peut pas nous faire de mal.

De la même manière que Geneviève GARRIGOS dit qu'elle n'est pas d'accord pour enlever ces trois premiers alinéas, il me semble que cela ne contrevient pas à la réflexion que vous avez, en particulier au quatrième alinéa, qui demande que l'A.P.-H.P. lance une étude qualitative et quantitative sur les pratiques à ce sujet en son sein, aboutissant à un rapport public remis au conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. et à une table ronde incluant des représentants des personnes intersexes, particulièrement le Collectif Intersexe Activiste "CIA OII France", pour permettre aux parties prenantes d'échanger sur l'interdiction de ces pratiques.

Ce quatrième alinéa, vous pouvez le considérer comme un préalable. Néanmoins, je pense que les trois premiers alinéas, qui permettent de la communication, qui permettent l'interpellation, qui nous permettent aussi, en tant que Conseil de Paris, d'avoir une position, il est important d'un point de vue de principe de pouvoir le faire.

Je vous propose de voter ce vœu en l'état. Je vous demande de retirer votre sous-amendement, si vous le souhaitez bien sûr. De toute façon, nous ferons le bilan et nous y reviendrons ultérieurement.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Monsieur LORIAU, est-ce que le sous-amendement n° 91 est retiré ?

M. Jérôme LORIAU. - Il est maintenu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Il reçoit un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 91 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 91 est repoussée.

Explication de vote de M. LORIAU sur le vœu n° 36 non modifié.

M. Jérôme LORIAU. - L'explication de vote, Monsieur le Maire, tenait dans mon propos sur la présentation du vœu et du sous-amendement. Je ne vais peut-être pas prolonger mon propos davantage.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Pas de problème.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 269).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création de brigades de lutte contre les espèces invasives les plus nuisibles.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 37 relatif à la création de brigades de lutte contre les espèces invasives les plus nuisibles.

Il est présenté par M. David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Merci beaucoup.

C'est un vœu qui est inspiré par ma collègue Marie TOUBIANA en particulier, car sous l'effet conjoint de la mondialisation et de l'augmentation du tourisme international, ainsi que de l'abandon du DDT comme insecticide, les punaises de lit se sont multipliées, malheureusement, à vitesse grand V à Paris depuis de nombreuses années.

Cette prolifération n'est pas due à une mauvaise hygiène des maisons ni des appartements, c'est une attaque intéressée par le sang humain, si j'ose dire. Partout où il y aura des humains, on pourra trouver ces insectes.

Cette contagion est devenue épidémique aujourd'hui, puisque près de 20 % des Français seraient concernés. En l'état actuel des choses, le phénomène est devenu un problème majeur de santé publique.

Notre ville est loin d'être épargnée. Rien que dans les logements de la R.I.V.P. d'après la dernière étude en date, ce seraient près de 20 % des immeubles qui seraient également infestés. Aucune étude ne s'est intéressée aux logements privés, qui sont aujourd'hui dépourvus d'aide publique pour lutter contre leur contamination.

L'explosion de la présence d'insectes d'espèces nuisibles invasives dans notre ville ne manque pas d'interroger. Qu'a-t-on fait pour maîtriser ces populations animales ? Est-il légitime que la lutte contre leur présence dans des logements privés repose sur les seuls moyens privés, quand on sait que tout le monde est exposé au risque de voir son logement infesté de rats ou de punaises ?

Par ce vœu, nous demandons donc à la Ville de Paris de permettre la mise en place d'une lutte plus efficace par arrondissement, contre la prolifération des rats et espèces invasives dans les logements privés, et ainsi de lutter contre l'habitat insalubre par le même coup.

La mise en place de brigades municipales d'intervention pourrait permettre une lutte plus ciblée et efficace, visant finalement la destruction des nuisibles et la maîtrise de la population animale.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS, puis à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Vous le savez certainement, les punaises de lit ne sont pas des vecteurs de maladie à ce jour, mais occasionnent des atteintes dermatologiques et allergiques, ainsi que des troubles psychologiques lors d'infestations sévères.

C'est pour cette raison que la Ville met en place un plan de lutte contre les punaises de lit ; une sensibilisation des Parisiennes et Parisiens à la prévention de l'infestation, à la gestion immédiate de présence de punaises de lit via une page Paris.fr ; la promotion de bonnes pratiques auprès des professionnels de l'habitat et de la désinfection ; la recherche épidémiologique sur l'infestation de punaises de lit, notamment sur l'efficacité de traitement par le froid et la résistance des punaises aux insecticides chimiques.

Également, l'intervention du SPSE, de notre service dans les bâtiments et espaces publics sur sollicitation de la direction de la Ville, mairies, Samu social, Préfecture de police, associations œuvrant dans l'urgence sociale, et dans les logements sur réquisition préfectorale ou via les travailleurs sociaux.

Je vous le dis quand même, il y a environ 1.100 interventions par an. Nous sommes loin de ne rien faire sur la question, même si ce n'est pas une question à proprement parler de santé publique.

Sur les rats bruns, qui sont les rattus norvegicus appelés aussi surmulots depuis le XVIIIe siècle d'après Buffon, quelqu'un de très sérieux, votre argumentaire également, on peut en discuter, les rats bruns vivant majoritairement en sous-sol, il est impossible d'estimer la taille de leur population, les estimations proposées sont donc fantaisistes. Le rat brun vit en sous-sol. Il est peureux par nature, fuit l'homme. Le risque de transmission et de pathologie par le rat brun est limité, et limité aux travailleurs des égouts surtout, donc le risque principal, la leptospirose, est maîtrisé par la vaccination.

Je conclus, parce que je ne peux pas expliquer tout sur le rat brun, néanmoins c'est une question, je n'irai pas plus loin, de santé publique. Je sens que vous le regrettez. Je vous en parlerai personnellement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de laisser Anne SOUYRIS conclure.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je conclus.

La Ville de Paris dispose déjà d'un service d'intervention contre ces infestations de punaises et de rats, et nous continuons à travailler sur cette question en interne et aussi par des interventions externes. Par ailleurs, ce que vous demandez dans ce vœu nécessite des moyens de fonctionnement et d'investissement. Quels locaux pour les brigades en arrondissement, par exemple ? Quels matériels ? C'est un sujet RH sur lequel, je crois, vous ne seriez pas d'accord et c'est également une des raisons pour lesquelles je ne peux donner un avis favorable à ce vœu sans le rattacher à un débat budgétaire. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame la sous-Préfète ?

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, simplement pour rappeler que la lutte contre les rongeurs nuisibles est partagée entre le Préfet de police et Mme la Maire de Paris au titre des attributions que la loi lui confère en matière de salubrité, et qu'elle dispose à ce titre d'agents habilités et compétents pour mettre en œuvre des mesures de dératisation sur la voie publique.

Pour sa part, le Préfet de police fait procéder, par l'intermédiaire de la Direction départementale de la Protection des Populations de Paris, la DDPP, à des inspections de bâtiments privés, afin de contrôler la bonne application des dispositions du règlement sanitaire départemental de Paris.

Par ailleurs, le Préfet de police peut contraindre, par la prise d'un arrêté, les propriétaires, les gérants, les gardiens et les locataires d'immeubles à usage d'habitation ou les commerces, à mettre en œuvre sans délai des mesures en vue d'assurer la destruction et l'éloignement des rongeurs nuisibles. Les services de la DDPP ne procèdent ensuite pas eux-mêmes aux opérations de dératisation, puisque les méthodes de lutte utilisées par les propriétaires d'immeubles ou d'établissements privés restent de leur ressort.

Néanmoins, un échange d'informations étroit peut être envisagé avec la DDPP pour que les inspections puissent être coordonnées entre la voie publique et les bâtiments en tant que de besoin.

Enfin, le Préfet de police ne dispose pas de compétences spécifiques juridiques ou techniques en matière de lutte contre les punaises de lit.

Toutefois, le Gouvernement a lancé, le 10 mars dernier, un plan interministériel 2022-2024 contre les punaises de lit qu'il décline autour de plusieurs axes : le lancement d'une campagne de sensibilisation et d'information ; un accompagnement des filières de détection pour orienter les particuliers vers des professionnels qualifiés et formés ; une surveillance accrue du phénomène ; la clarification des responsabilités entre bailleurs et locataires ; la consolidation de l'expertise scientifique sur le sujet ; et enfin, la mise en place d'une gouvernance interministérielle de suivi du plan.

La lutte contre les punaises passe aussi par des actions utiles au plan local. Je citerai à ce titre deux exemples. Celui du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés à travers des collectes ad hoc de mobiliers infectés, mais également la conduite d'actions périodiques de sensibilisation auprès des professionnels du tourisme, notamment du secteur de l'hôtellerie, en lien avec leurs instances représentatives.

Le plan interministériel que je viens d'évoquer fournit un ensemble d'informations utiles en ce sens.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 37 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Ainsi s'achèvent les travaux de la 4e Commission et nous entamons ceux de la 5e, par une prise de parole de son président, Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, j'aimerais évidemment remercier les adjoints et adjointes qui étaient présents, ainsi que l'ensemble des membres de la Commission.

J'aimerais rappeler également, et c'est très important et si vous voulez faire passer le message auprès des élus de vos arrondissements ou de vos collaborateurs, c'est encouragé, nous organisons une formation sur le Plan local d'urbanisme lundi 21 novembre à 14 heures. C'est la Direction de l'Urbanisme qui a préparé cela, cela va durer trois

heures, c'est très technique et cela permettra d'aborder, sous les meilleurs auspices, le règlement qui ne va pas tarder à tomber. Je vous encourage à venir ou alors à y assister via Webex.

Donc, de gros dossiers ont été étudiés évidemment et des communications ont eu lieu sur la rénovation thermique de Jacques BAUDRIER. Je rappelle quand même, ce sont 50.000 logements qui ont été rénovés depuis 2009 dans le parc social. C'est une moyenne de 5.000 logements par an.

Une question a quand même été posée : est-ce qu'on peut accélérer, faire plus que 5.000 logements par an, pour atteindre nos objectifs en 2050 ? Si oui, comment pourrait-on faire plus ?

M. BAUDRIER nous a également fait la traditionnelle présentation des opérations de travaux dans les équipements publics, donc ce sont tous les équipements publics, les travaux, les rénovations, les améliorations, etc.

Un gros travail est fait évidemment sur la question écologique. Je prendrai un exemple, c'est l'école et crèche gare de Lyon-Daumesnil, où l'on a gagné une consommation d'énergie de moins 60 %, des matériaux biosourcés, une cour Oasis de 600 mètres carrés et des panneaux photovoltaïques sur le toit de 400 mètres carrés. C'est cela les rénovations faites par la Ville sur ses équipements publics.

M. BROSSAT nous a présenté plusieurs projets de délibération sur des préemptions, des acquisitions-rénovations de logements, et également un projet de délibération très important avec sa casquette d'adjoint à l'accueil des personnes réfugiées, qui est le DSOL 135, une subvention à "SOS Méditerranée". Vous connaissez tous le drame qui se produit dans la mer Méditerranée. En 2021, ce sont 3.231 morts noyés, et malheureusement en 2022, l'année n'est pas finie, mais le chiffre du nombre de morts va augmenter.

Et nous avons cette association qui a le bateau "Ocean Viking", un bateau de secours des migrants dans la Méditerranée, et qui a aussi une antenne à Paris et fait des actions de prévention, de sensibilisation, d'information sur la situation de ces réfugiés.

Mme Anne-Claire BOUX, notre adjointe à la "politique de la ville", nous a présenté plusieurs projets de délibération très intéressants dont un, le DDCT 97, qui est directement issu d'une mission, vous vous en rappelez certainement, "Promesse républicaine", qui a été diligentée par la Maire de Paris à Anne-Claire BOUX et à Jean-Luc ROMERO-MICHEL, avec beaucoup d'actions pour faire en sorte que cette fameuse promesse républicaine à Paris et en particulier dans les quartiers populaires puisse pleinement exister.

Ce projet de délibération touche particulièrement la question de l'orientation subie. Ce sont ces élèves de 3e qui parfois n'ont pas la chance, par exemple que j'ai eue, d'avoir une famille qui était très attentive sur les études. "Après, tu feras cela, et si tu fais cela, cela mènera à cela et je te présenterai telle personne qui pourra te trouver un stage, etc.". Tout le monde n'a pas cette chance-là, et parfois l'école ne joue pas totalement son rôle, et les élèves se trouvent embarqués dans une filière qu'ils n'ont pas souhaitée. C'est ensuite très difficile de retrouver le bon chemin de vie.

Et donc, trois associations permettent de mieux orienter les élèves et ce sont des subventions à ces associations.

Enfin, nous avons étudié les projets de délibération de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, adjoint à l'urbanisme, qui n'a pas pu être présent. Nous l'avons regretté. Deux projets de délibération importants notamment dont nous parlerons, le DU 101 concernant les Z.A.C., Zones d'aménagement concerté, les approbations annuelles de comptes, et le DU 120 concernant la Z.A.C. "Chapelle-Charbon" dans le 18e. Il est très intéressant, puisque nous avons créé un parc de 3 hectares, bientôt de 4,5 hectares, et le coût total de l'achat de l'aménagement du terrain puis de l'aménagement du parc, c'est 62 millions d'euros T.T.C.

Pourquoi je tenais à vous dire ce chiffre ? Parce qu'on doit aller chercher 300 hectares, c'est l'objectif du P.L.U. Vous voyez les sommes considérables qu'il va falloir investir, mais ce sont des investissements obligatoires à faire. Il faut les anticiper dès maintenant et dès le prochain budget.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2022 DLH 241 - Réalisation, 156, 158, 160, rue des Poissonniers (18e) d'un programme de rénovation et d'AQS de 150 logements sociaux par ICF Habitat la Sablière. - Subvention (2.493.010 euros).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous commençons donc avec le projet de délibération DLH 241. Il concerne la réalisation, rue des Poissonniers, d'un programme de rénovation de logements sociaux par ICF Habitat la Sablière.

La parole, pour le groupe Paris en commun, est à M. Éric LEJOINDRE.

Monsieur le Maire ?

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cher Jacques BAUDRIER, dans la continuité du débat que nous avons eu ce matin sur le soutien à la rénovation du parc de logements sociaux, je voulais souligner ce projet de délibération qui représente un investissement important pour les résidences des 156, 158 et 160, rue des Poissonniers. Ces résidences, à proximité du boulevard Ney, dans un quartier "politique de la ville", illustrent parfaitement la nécessité de notre politique d'investissement auprès des bailleurs, en l'occurrence ICF Habitat la Sablière.

Composés de trois grands bâtiments en R+8, 10 et 12 mitoyens, ce sont 150 logements sociaux qui doivent faire l'objet d'un ambitieux programme de rénovation pour améliorer le cadre de vie des locataires qui sont confrontés à un inconfort thermique dû à une isolation incomplète, à des problèmes d'humidité, à des infiltrations d'eau, mais aussi à un inconfort phonique puisqu'ils sont le long des voies qui mènent à la gare du Nord. Et enfin, un système de chauffage qui est daté, par les planchers, qui est défaillant et doit être complété par des convecteurs électriques d'appoint extrêmement énergivores.

Vous l'aurez compris, ce programme de rénovation est nécessaire à bien des égards. D'abord parce qu'il s'agit de permettre aux résidents de vivre dans des conditions bien meilleures, d'améliorer leur confort, mais aussi parce qu'il s'agit d'apporter une réponse environnementale et ce programme s'inscrit dans les objectifs du Plan Climat Air Energie de la Ville. C'est un ensemble ancien aux structures béton très énergivores, dont les performances énergétiques doivent impérativement être améliorées.

Le programme de rénovation comportera donc d'abord l'instauration de panneaux solaires photovoltaïques sur 30 % de la toiture, avec une capacité de production annuelle de 58.000 kilowattheures. Le remplacement de l'ensemble de l'isolation des parois extérieures ; le remplacement des menuiseries extérieures par des fenêtres avec des vitrages acoustiques, avec un niveau de performance énergétique visé élevé. Et sans doute des certifications comme, par exemple, le label effinergie, basse consommation, bas carbone.

Voilà un exemple de rénovation importante, qui par ailleurs devrait permettre une réduction des charges pour les locataires, estimée à 184 euros en moyenne par an et par logement, ce n'est pas tout à fait rien.

Enfin, l'amélioration de la qualité de service de la résidence constitue une des ambitions de cet important programme de travaux, puisqu'il inclura la reprise du cheminement extérieur piéton, la création d'un jardin partagé et d'un espace de jeux pour les enfants, et la création d'un local vélos et de stationnement pour les deux-roues.

Voyez l'importance de ce programme de rénovation. Vous me permettrez pour conclure de remercier la dynamique amicale des locataires qui s'est beaucoup mobilisée ces dernières années pour faire en sorte que ce projet puisse aboutir, soutenue avec beaucoup de bonne volonté et d'ambition par mon adjoint au logement Mario GONZALES, qui travaille depuis de nombreuses années sur ce projet et je sais qu'il est tout comme moi extrêmement heureux que nous puissions aboutir.

Voilà pourquoi je vous invite bien sûr à voter ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Maire, cher Éric, pour votre intervention qui vient illustrer les propos que nous avons tenus ce matin concernant le bilan des rénovations environnementales du parc social. Ce projet de délibération fait partie des très importants projets de délibération que nous présentons aujourd'hui à ce Conseil et qui concernent la rénovation de 1.052 logements sociaux, dont ces 150 pour lesquels la Ville de Paris cofinance les travaux à hauteur de 14 millions d'euros.

Nous aurons encore en décembre une cinquantaine d'autres projets de délibération qui concerneront des opérations d'échelles très variées, parfois des ensembles importants comme celui sur lequel vous intervenez. Il y aura aussi de nombreux projets cofinancés dans le cadre du fonds îlots de fraîcheur, afin d'aménager des espaces extérieurs, la végétalisation et le rafraîchissement des logements.

Merci encore pour votre intervention et vous avez eu raison de souligner toute l'importance de la dynamique des amicales de locataires, parce qu'il est beaucoup plus facile pour les bailleurs de travailler avec des interlocuteurs engagés comme cela a été le cas sur ce très beau projet.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 241.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 241).

2022 DLH 301 - Convention de groupement de commandes pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une plateforme numérique de réemploi entre Plaine Commune, Est Ensemble et Paris.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 301 concernant une convention de groupement de commandes pour une plateforme numérique de réemploi entre Plaine Commune, Est Ensemble et Paris.

La parole est à M. Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous sommes d'accord, je pense, le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

Mais au-delà, le recyclage et le réemploi permettent de réduire l'impact de nos déchets sur l'environnement, et c'est notamment une dynamique qui est au cœur de l'association les "Deux Rives" au conseil d'administration auquel j'ai l'honneur de participer, et qui permet d'accélérer le réemploi, qui tend à se généraliser de plus en plus grâce à ce type d'initiative et c'est tant mieux.

De fait, les matériaux et les produits de construction ce n'est pas rien, c'est un gros sujet à régler, puisque le secteur du bâtiment représente 43 % des consommations énergétiques annuelles françaises et 23 %, près d'un quart, des émissions de gaz à effet de serre.

A la Ville, nous sommes conscients de cela, le Plan Climat Air Energie, comme le Pacte de la construction de Paris, traduit déjà l'engagement de la majorité sur ces questions, mais l'une des difficultés liées au réemploi de matériaux, c'est que les sources de matériaux sont très hétérogènes et les informations ne sont pas disponibles.

Bien sûr, on peut être disposé à faire du réemploi de matériaux, mais encore faut-il savoir où ils se trouvent et il se trouve que ce n'est pas simple du tout. Même avec une véritable volonté de réemploi des matériaux de construction, ces obstacles demeurent et c'est à cela que le projet de délibération DLH 301 vient répondre par la coopération entre acteurs.

Véritablement, une mise en relation de l'offre et de la demande au niveau territorial apparaît nécessaire et est proposée par ce projet de délibération.

Dans le cadre de leur projet "Métabolisme urbain", nos voisins de Plaine Commune réfléchissent à un outil technologique qui permettrait de généraliser les synergies entre les chantiers et rendrait visibles en temps réel les gisements et besoins de matériaux, une sorte de plateforme, de Le Bon Coin du produit de construction en réemploi.

Cette plateforme vise à satisfaire les exigences et les besoins des acteurs de terrain à l'heure de la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre, je viens d'en parler, mais aussi de la pénurie des matériaux et de la hausse du prix des matériaux. On voit donc en quoi cette plateforme serait tout à fait bénéfique.

Les enjeux liés aux matériaux dépassent bien sûr le strict territoire de Plaine Commune et c'est pour cela, pour rendre cet outil plus utile, plus mutualisé, que Plaine Commune souhaite engager un partenariat avec d'autres collectivités ou E.P.C.I. Ceci est tout à fait essentiel, d'autant plus que les chantiers, dans les années à venir, on peut imaginer qu'ils ne vont pas se limiter à un territoire précis, celui de Plaine Commune, il y a le Grand Paris, il y a les J.O.P. 2024, et les chantiers pourront se trouver à proximité les uns des autres mais sur des communes différentes.

C'est pourquoi Plaine Commune a proposé à la Ville de Paris ainsi qu'à Est Ensemble de s'associer pour réfléchir à cette plateforme, qui permettrait de mettre en commun les matériaux de construction en visant à les réemployer.

Quelques commentaires pour terminer, c'est une intervention extrêmement pertinente de la puissance publique qui innove, crée un outil qui peut stimuler la transformation écologique d'une industrie polluante, et permet de faire gagner du temps aux entreprises et aux structures publiques qui s'intéressent à ces chantiers. C'est donc tout à fait bénéfique.

On vise aussi à créer ici un outil qui serait réutilisable, c'est-à-dire que cette plateforme pourrait être utilisée par Plaine Commune, Est Ensemble et Paris, mais aussi par d'autres structures territoriales, et c'est tout à fait vertueux de pouvoir faire cela et en plus d'être utile sur le fond. Ce partenariat permettra à Paris de diversifier et de développer ses liens métropolitains. Il y a donc tout à gagner à ce projet de délibération et j'espère, mes chers collègues, que comme moi vous voterez favorablement ce projet de délibération, qui nous permet de croire à nouveau à l'intérêt social du numérique.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cher Boris, je vous remercie pour votre intervention qui me permet de mettre en lumière un autre aspect de l'action de la Ville de Paris concernant la transition écologique de notre patrimoine bâti.

En plus de l'utilisation massive de matériaux biosourcés et géosourcés dans le programme de construction et de réhabilitation, le réemploi est une solution importante indispensable pour baisser l'impact carbone de nos projets. Il s'agit de réemploi de matériaux mais aussi de bâtiments, puisqu'il vaut mieux toujours réhabiliter que démolir pour reconstruire.

Le réemploi nous permet de limiter la fabrication de nouveaux matériaux et de limiter les déchets issus des chantiers, qui représentent 35 millions de tonnes par an en Ile-de-France, en les envoyant ainsi dans les circuits de traitement.

Nous travaillons avec Colombe BROSSEL et Florentin LETISSIER à favoriser cette démarche dans nos projets et ceux des bailleurs sociaux. Pour tous les projets de rénovation, nous demandons à la maîtrise d'œuvre d'étudier les possibilités de réemploi in situ et ex situ.

Comme vous l'avez relevé, il y a encore beaucoup de contraintes assurantielles et de mise en œuvre pour les entreprises encore trop peu initiées à ces démarches, et c'est justement sur ce point, comme vous l'avez très justement dit, que va pouvoir travailler le groupement de commandes que nous allons voter via ce projet de délibération mis en commun avec Plaine Commune, Est Ensemble et Paris.

Pour ce qui est d'exemples concrets du réemploi tel que travaillé par nos services dans le cadre de nos rénovations et de constructions de bâtiments publics, je vous propose d'aller visiter la rénovation de la ferme Montsouris dans le 14e, la Maison des "ado" dans le 19e, qui a reçu de nombreux prix, qui est un peu notre chef-d'œuvre du réemploi, la construction de la crèche Justice dans le 20e, l'extension de l'école Emile Levassor dans le 13e, ou la construction de la médiathèque James Badwin dans le 19e.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 301.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 301).

2022 DDCT 90 - Subventions à 10 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDCT 90 relatif à l'attribution d'une subvention, dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires.

La parole est à Mme Mélody TONOLLI, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les inégalités sociales et urbaines se concentrent principalement dans les quartiers dits "politique de la ville" où vivent plus de 350.000 Parisiennes et Parisiens.

Parmi ces inégalités et leurs conséquences : l'illettrisme et l'accès à l'emploi.

En effet, le pourcentage de personnes en situation d'illettrisme dans les quartiers prioritaires est deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Parmi ces publics, les jeunes, qui représentent un habitant sur trois, qui ont moins de 25 ans, des jeunes qui cumulent plusieurs difficultés. Ils sont moins diplômés que l'ensemble des jeunes Parisiennes et jeunes Parisiens, ils sont beaucoup plus souvent confrontés à des problématiques d'insertion professionnelle et sociale, et donc davantage touchés par le chômage.

Face à cette situation, une politique volontaire pour réduire ces inégalités est portée par la Ville de Paris depuis de nombreuses années. Beaucoup d'actions et projets sont déployés au quotidien pour améliorer les conditions de vie des habitants et habitantes des quartiers populaires, notamment sous l'impulsion de notre collègue Anne-Claire BOUX.

Un appel à projets a ainsi été lancé cette année en direction des jeunes des quartiers "politique de la ville". Il propose de soutenir les associations déployant un dispositif permettant aux jeunes de gagner en autonomie et en compétences, avec une remise à niveau sur plusieurs semaines, un travail spécifique sur l'illectronisme, et un lien vers un parcours de formation.

Les structures ont aussi pour objectif de cibler les jeunes les plus isolés.

Dans le 14e, plusieurs associations ont été retenues pour mener ces actions. "Esperem", reconnue pour son travail de qualité et avec laquelle nous collaborons régulièrement, qui propose un accompagnement à un groupe de jeunes identifiés en lien avec les acteurs dans le quartier de la porte de Vanves. Plusieurs ateliers sont prévus dans les mois à venir, puis dans un deuxième temps un stage en entreprise.

Nous avons aussi la fédération "Léo Lagrange", qui proposera un accompagnement par le biais du sport, et "Extramuros", des actions ciblées pour sa part auprès des jeunes participants et participantes à des chantiers éducatifs en lien avec le pôle innovant lycéen et le centre social Nogues.

Ce dispositif vient renforcer l'ensemble des projets que la Ville de Paris inscrit en quartiers prioritaires pour assurer l'égalité entre les territoires et pour améliorer les conditions de vie des habitants et habitantes.

Un investissement qui est constant, que les élus écologistes soutiennent pleinement et à rebours de celui de l'Etat qui n'a, lui, cessé de diminuer ces dernières années et nous ne pouvons que le regretter.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame TONOLLI, pour votre intervention, car je partage votre constat sur les inégalités et discriminations qui se cumulent pour les jeunes des quartiers populaires.

Parmi ces difficultés, bien entendu, la maîtrise du français, que ce soit la lecture ou l'écriture qui est une difficulté très répandue. Il faut savoir que 2,5 millions de personnes souffrent d'illettrisme en France et face à cette situation, vous l'avez dit, la Ville de Paris s'engage depuis de nombreuses années.

C'est pourquoi je vous propose ici, par ce projet de délibération, de faire évoluer le Plan de lutte contre l'illettrisme pour y ajouter un volet sur l'illectronisme, car la fracture numérique se creuse, en effet. Quand on évoque la fracture numérique, en général on pense d'abord aux séniors, mais en réalité cette fracture numérique touche beaucoup les jeunes, parce que savoir se servir d'un smartphone, ce n'est pas toujours savoir faire ses démarches administratives sur Internet.

Nous avons donc souhaité renforcer ce Plan de lutte avec le volet illectronisme et le cibler plus particulièrement vers les jeunes, dans une logique de dispositif de parcours d'émancipation et d'insertion professionnelle.

Et je salue les associations qui se sont mobilisées pour proposer des projets innovants et que nous vous proposons de soutenir par ce projet de délibération, en particulier les associations que vous avez citées dans le 14e, "Esperem", "Léo Lagrange" et "Extramuros".

Cet appel à projets s'inscrit en complémentarité avec la stratégie parisienne d'inclusion numérique portée par ma collègue Léa FILOCHE. Comme vous l'avez rappelé, par ce dispositif, encore une fois, la Ville vient pallier la fermeture et la disparition des services publics orchestrées par le Gouvernement, et les manquements de l'Etat et de la Région en termes d'accès aux droits, en particulier avec le développement du tout dématérialisé.

Cette politique de casse des services publics éloigne toujours plus une partie de la population des institutions et de ses droits. Je suis en ce sens régulièrement interpellée sur des situations individuelles de personnes qui ne parviennent plus à faire valoir leurs droits, à avoir accès à des prestations ou des aides et tout simplement à accéder au service public.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter cette subvention pour 10 associations dont le travail est indispensable pour les jeunes des quartiers populaires.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 90.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DDCT 90).

2022 DDCT 97 - Subventions à 3 associations dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation et à la découverte des métiers en faveur des collégiens scolarisés en quartiers prioritaires Mission Promesse Républicaine.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 97 relatif à l'attribution de subventions dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation et à la découverte des métiers en faveur des collégiens scolarisés en quartiers prioritaires, avec la mission "Promesse républicaine".

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est soumis est l'occasion de faire un point sur le travail très important mené par Anne-Claire BOUX et Jean-Luc ROMERO-MICHEL en 2020-2021 au sujet de la "Promesse républicaine".

Ce travail s'est appuyé sur de nombreuses rencontres d'acteurs associatifs, institutionnels, des universités, mais aussi et surtout des paroles d'habitantes et d'habitants de notre capitale. Il a permis de comprendre mieux ce qui crée cette sensation que nous ressentons trop souvent, que le tissu social se déchire, que les valeurs de la République sont vécues parfois pour certains et certaines comme un instrument de discrimination et non de protection.

Oui, la lutte contre les inégalités et les discriminations doit être menée avec détermination, particulièrement dans un contexte de crise économique, sociale, énergétique et climatique.

Oui, la confiance envers les institutions et les élus qui les représentent passera par la résolution des inégalités d'accès à l'emploi, à l'éducation, à la santé, en commençant bien sûr par le logement.

Oui, il est nécessaire de faire preuve de lucidité et de volonté d'apaisement comme l'ont fait Anne-Claire BOUX et Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour commencer à créer un récit républicain commun, une mémoire commune à laquelle toutes et tous pourront s'identifier et se projeter.

Ce travail ne peut évidemment pas se réduire à un rapport ni même à un plan d'action. Il nécessite de faire preuve de ténacité, de remettre sans cesse l'ouvrage sur le métier.

C'est pour cela qu'il sera très utile que notre Conseil puisse faire, comme c'est prévu, un point annuel sur la mise en œuvre du plan d'action, mais aussi continuer à partager constats et réflexions face à des enjeux qui questionnent ni plus ni moins que notre capacité à vivre ensemble en paix et en confiance.

S'agissant du projet de délibération qui nous est proposé, il vise à mettre en œuvre très concrètement l'une des actions de ce rapport pour contrer le déterminisme social qui fait que dès le stage de 3e, les élèves n'accèdent pas aux mêmes entreprises, aux mêmes types de qualifications et commencent à se projeter, avant même l'arrivée au lycée, dans une position sociale figée.

Les élèves du collège de la Grange aux Belles, classé en REP dans le 10e arrondissement, et des collèges Georges Rouault et Pierre Mendès-France dans les 19e et 20e arrondissements auront ainsi la chance de découvrir une diversité de métiers et d'orientations possibles.

Nous soutenons bien évidemment ce projet de délibération et plus globalement la mise en œuvre de cette promesse républicaine qui doit nous engager toutes et tous.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, merci, cher Sylvain RAIFAUD pour cette intervention, et merci, Monsieur le Président de la 5e Commission, pour avoir aussi souligné l'importance de ce projet de délibération.

En effet, avec mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL, nous portons cette ambition de promesse républicaine, d'égalité et d'équité pour lutter contre ces inégalités et ces discriminations qui ne cessent d'augmenter.

Le constat sur la partie éducation est clair, les inégalités à l'école minent la promesse d'égalité des chances. Il faut savoir que les collèges publics en quartiers prioritaires accueillent 43 % d'élèves issus de milieux défavorisés contre 22 % en dehors de ces quartiers, et même quasiment 3 % pour les collèges privés.

Nous savons et cela a été rappelé dans la presse cette semaine, Paris est l'une des villes les plus ségréguées de France, avec un évitement fort vers le privé. Et malheureusement, force est de constater que l'école publique ne joue plus son rôle de garante de l'égalité des chances.

Face à ce constat, la Ville propose des actions pour lutter contre cette fracture sociale, notamment par l'intermédiaire du temps périscolaire et je remercie et tiens à saluer l'action de mon collègue Patrick BLOCHE, de porter cette politique ambitieuse. La Ville de Paris a aussi su innover avec des dispositifs comme les secteurs multicollège, une expérimentation qui consiste à réunir la carte scolaire de deux collèges avec des niveaux différents.

Nous pouvons observer les résultats positifs sur la mixité sociale de cette expérimentation, notamment dans le 18e au sein des collèges Hector Berlioz et Antoine Coysevox, qui a fait l'objet d'un documentaire de très grande qualité, "Le collège d'à côté" de Marc ADERGHAL, que je vous invite à découvrir.

Cette initiative vectrice d'émancipation et d'ouverture doit essaimer plus largement à Paris.

En ce qui concerne ce projet de délibération qui s'inscrit dans le travail mené en effet avec mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL sur la "Promesse républicaine", et qui a esquissé plusieurs propositions pour plus d'égalité à l'école, les actions proposées ici permettront la découverte positive des métiers, permettront d'ouvrir le champ des possibles pour les jeunes, pour lutter contre les idées reçues sur certains métiers et surtout l'autocensure des jeunes des quartiers en "politique de la ville".

En effet, l'orientation ne peut pas être subie, notamment en ce qui concerne les stages de 3e, où malheureusement trop souvent encore c'est par le réseau que l'on obtient ces stages. Et donc, tout l'objectif ici est de pouvoir accompagner ces jeunes et leur donner l'occasion de trouver le stage qui leur permettra de trouver la bonne orientation.

D'autres projets de délibération sont portés dans le cadre de cette promesse républicaine, comme le renforcement de la démarche du collège pour l'égalité portée par mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL, qui vise à lutter contre les discriminations au collège. Bien entendu, mon cher collègue Sylvain RAIFAUD, nous ferons un point annuel sur la mise en œuvre de ces propositions ambitieuses dans le cadre de la "Promesse républicaine".

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 97.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DDCT 97).

Je vous remercie.

2022 DDCT 98 - Subventions de fonctionnement permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public pour le financement de 7 projets associatifs dans les quartiers populaires.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DDCT 98 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement sur le développement d'usages positifs de l'espace public avec des projets associatifs dans les quartiers populaires.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais profiter de ces quelques minutes pour saluer la mobilisation des crédits "politique de la ville" pour accompagner l'apprentissage de la réparation et l'accès au vélo, la réappropriation de l'espace public au profit des mobilités douces, et pour les habitants, c'est un axe majeur de nos politiques publiques.

Dans nos arrondissements, nous avons régulièrement l'occasion d'aller saluer les acteurs associatifs sur le terrain, qui réalisent ces opérations. Et ce, notamment à l'occasion de nombreux ateliers de réparation, d'apprentissage du vélo, tout particulièrement dans les quartiers populaires.

Je voulais ici en profiter pour vous raconter en quoi la combinaison des financements "politique de la ville" et des autres dispositifs que la Ville propose est essentielle.

Nous le savons ici, quand on a en charge les dossiers, notamment E.S.S., économie circulaire dans les arrondissements, trouver un lieu pour accueillir un espace de réparation ou une ressourcerie, cela relève du parcours du combattant, surtout quand le besoin de mètres carrés est important.

Et l'un des facteurs essentiels pour la réussite de ce type de projets, c'est leur capacité à s'installer dans des lieux, mais aussi de se réapproprier l'espace public. Et c'est là que la Ville de Paris joue son rôle de pivot en maillant les acteurs des quartiers, grâce à l'action engagée des équipes de développement local.

Une action qui permet la mise en relation des porteurs de projets qui œuvrent quotidiennement dans le champ de la transition écologique, de l'économie solidaire et circulaire et dans la réparation, et c'est ce maillage, cette coordination au niveau local, qui nous permet d'apporter les bonnes réponses aux quartiers populaires pour leur donner accès au vélo, pour apprendre à réparer, pour consommer durable, recycler ou réduire ses déchets.

Ce projet de délibération consacre ce travail de maillage et dans le 18e notamment il permet d'organiser, pour les quartiers populaires, en pied d'immeuble, des ateliers de réparation vélo pour les jeunes notamment. Il consacre aussi les animations proposées dans l'espace public autour de la petite enfance au plus près des habitantes et des habitants.

Je pense ici à ce que propose l'association "Home Sweet Mômes" à la Goutte-d'Or, qui propose désormais des activités conjointes avec tout le tissu E.S.S. de l'arrondissement et tout l'écosystème de la réparation, notamment l'écosystème installé dans les ateliers de la Goutte-d'Or, là où nous avons les nouvelles ressourceries de l'arrondissement.

C'est par cette combinaison d'actions et de financements issus de la "politique de la ville" que nous permettrons aux habitantes et habitants des quartiers populaires de mieux respirer et de bénéficier, au même titre que tous les autres, des actions de reconquête de l'espace public.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - La parole est à Mme Anne-Claire BOUX, pour vous répondre.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, merci, Frédéric BADINA-SERPETTE, pour votre intervention.

L'amélioration et le développement de projets dans l'espace public sont un axe fort de l'action de la Ville de Paris au quotidien, qui se déploie en priorité dans les quartiers populaires.

Vous avez salué l'action des associations qui agissent dans le 18e arrondissement, notamment pour permettre de faciliter l'accès au vélo dans les quartiers populaires et je m'y associe. Le développement des mobilités douces est une priorité.

Je veux saluer l'action de mon collègue David BELLIARD pour une ville 100 % cyclable, avec notamment l'installation de nouvelles associations vélo dans les quartiers populaires. Egalement, 80 % du soutien au fonctionnement des associations vélo qui va en priorité dans les quartiers populaires autour de l'apprentissage du vélo, de la réparation, de l'entretien, pour apprendre aussi aux habitants et aux habitantes à réparer eux-mêmes leurs vélos et plus globalement faciliter l'accès au vélo en ville.

Ce projet de délibération vise aussi des actions qui permettent de faire évoluer l'espace public, en lien avec les évolutions des modes de vie, enjeu important pour offrir un cadre de vie agréable pour les Parisiens et les Parisiennes, en particulier dans les quartiers populaires.

A ce titre, je voudrais saluer l'action menée par l'association "Ethnologues en herbe" dans le quartier de la Goutte-d'Or, qui vise à rendre les enfants acteurs de la transformation de l'espace public, car je suis convaincue que l'espace public doit être pensé en partant de celles et ceux qui sont les plus fragiles, mais aussi en priorité pour les personnes à mobilité réduite.

Ce projet de délibération est aussi l'occasion de soutenir les projets qui créent du lien social, par des animations dans l'espace public. C'est pour toutes ces raisons, chers collègues, que je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis saisi d'une demande de vote disjoint sur l'article 5, par le groupe Changer Paris. En toute transparence, l'article 5 concerne spécifiquement l'association "La Petite Rockette".

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, l'article 5 du projet de délibération DDCT 98.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 5 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 98 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DDCT 98).

2022 DDCT 99 - Avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDCT 99 concernant un avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la "politique de la ville".

La parole est à M. Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération exonère de la taxe foncière les logements des bailleurs sociaux dans les quartiers populaires de la ville. Je vais me permettre de rappeler une nouvelle fois notre opposition à la hausse de 52 % de la taxe foncière, qui va s'appliquer pour les particuliers occupants ou bailleurs, alors que les charges de copropriété, le coût du bâti et les travaux de rénovation ne font qu'augmenter.

Cette taxe foncière augmentera, et je le rappelle de plus de 52 %, car le Gouvernement a aussi augmenté l'assiette de cette taxe avec les valeurs locatives.

Dans les débats de cet après-midi, j'ai entendu à l'extrême gauche de cet hémicycle, des paroles malheureuses à l'encontre des petits propriétaires bailleurs. Tous ne sont pas de gros propriétaires, alors que pour avoir 66 % de locataires à Paris, il faut fatalement avoir des propriétaires.

Je rappelle qu'à Paris, il y a moins de 25 % de logements sociaux, soit 40 % de propriétaires, souvent particuliers qui ne font pas de pure spéculation comme on a pu l'entendre, mais proposent des logements majoritairement décents sur le marché et entretiennent surtout notre patrimoine, le patrimoine de Paris, les logements, le patrimoine parisien.

Enfin, d'un côté vous nous dites que vous souhaitez favoriser le logement social intermédiaire dans tout Paris, y compris dans les arrondissements de l'Ouest, mais de l'autre, vous créez de facto une différence entre les quartiers en favorisant tout le temps les quartiers prioritaires. Là aussi, on voit une autre différence.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup pour votre intervention, c'est avec plaisir que je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX, pour vous répondre.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Cher Vincent BALADI, peut-être pour revenir sur ce dispositif qui est l'abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie en quartier "politique de la ville". Pour rappeler que ce dispositif est un dispositif de l'Etat depuis 2015, qui permet aux bailleurs sociaux de mener des actions d'amélioration du cadre de vie au service des locataires dans les quartiers "politique de la ville".

C'est un dispositif qui a été mis en place, qui permet un abattement à hauteur de 30 % sur cette taxe foncière sur la propriété bâtie. Pour Paris, cet abattement représente un volume financier de 4,6 milliards d'euros, et donc, ce sont autant d'actions qui sont menées au profit des locataires.

Cet abattement sert à mener des actions aussi bien sur le renforcement de la présence des gardiens, la gestion des déchets, la tranquillité résidentielle avec le GPIS, mais aussi des actions de sensibilisation, de lutte contre la fracture numérique, d'animation, de lien social et de vivre ensemble. Donc, des actions importantes pour les locataires qui sont chez les bailleurs sociaux.

Le fait que ce soit ciblé sur les quartiers "politique de la ville", cela fait partie intégrante du dispositif de l'Etat, ce n'est pas un choix de la Ville. Par ailleurs, je voudrais rappeler que la Ville soutient l'action des bailleurs sociaux avec un plan ambitieux, on en a longuement parlé, de rénovation de 5.000 logements sociaux par an, mais aussi des actions de végétalisation et de débitumisation pour améliorer les extérieurs et le cadre de vie des habitants dans les logements sociaux. Ce plan ne concerne pas que les bailleurs sociaux sur la partie "politique de la ville", mais bien tous les logements sociaux à Paris, nous ne faisons pas de distinguo.

Plus largement, concernant l'augmentation de la taxe foncière, vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe des inégalités sociales et territoriales à Paris. Donc, oui, nous assumons d'utiliser l'impôt comme un outil de redistribution de la richesse et un outil de solidarité, c'est ce qui fait la différence entre une politique de gauche et une politique de droite. Quand vous dites que les propriétaires ne font pas de la spéculation, il faut quand même savoir que les propriétaires de 5 logements ou plus détiennent 58 % des logements en location. Donc, une concentration forte quand même de la richesse et de la spéculation immobilière.

Par ailleurs, je tiens à rappeler quand même que cette augmentation de la taxe foncière épargne les propriétaires les plus précaires, qui ne seront pas concernés.

Rappeler aussi que nous vivons un moment de crise écologique, du pouvoir d'achat, avec l'augmentation des prix de l'énergie et de l'alimentation. Ce sont encore une fois les plus précaires qui sont les plus durement touchés par ces crises, en particulier les habitantes et habitants des quartiers populaires.

L'augmentation de cette taxe foncière nous permettra donc d'être à leurs côtés pour éviter que ces inégalités continuent de se creuser, mais aussi pour prioriser la transformation écologique dans les quartiers populaires, avec la lutte contre les îlots de chaleur, l'accès à une alimentation durable, la lutte contre la précarité énergétique, des actions essentielles pour protéger les plus précaires face à l'urgence climatique.

Cette augmentation de la taxe foncière permettra aussi de maintenir les services publics, de continuer à lutter contre les inégalités sociales là où, aujourd'hui, le Gouvernement orchestre la disparition des services publics, comme je le disais tout à l'heure, est de moins en moins présent auprès des plus précaires et régulièrement condamné pour inaction climatique, d'où l'importance de ces dispositifs.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 99.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DDCT 99).

2022 DLH 95 - Réalisation 19, rue des Bernardins (5e) d'un programme de création d'une pension de famille comportant 23 logements P.L.A.-I. par l'Habitation Confortable. - Subvention (110.341 euros).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DLH 95.

Il concerne la réalisation d'une pension de famille rue des Bernardins dans le 5e arrondissement par l'Habitation Confortable.

La parole, pour commencer, est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce matin, nous avions la communication logement, au cours de laquelle, malheureusement, il a été rappelé que 100.000 personnes sont hébergées chaque nuit à Paris, sans compter les personnes à la rue. C'est-à-dire que le besoin d'hébergement est énorme, mais en fait le besoin d'hébergement est largement dû au blocage du logement en France.

Le problème est qu'en fait beaucoup de personnes sont en état de sortir de l'hébergement, d'accéder à un logement, il pourrait même y avoir du "Logement d'abord" leur permettant d'accéder au logement, mais tout cela est trop difficile, car les possibilités d'hébergement sont trop faibles.

J'avais parlé ce matin de "Logement d'abord", mais effectivement les pensions de famille sont un lieu de grande qualité exemplaire, qu'il pourrait être intéressant de développer ailleurs, car c'est bien la création d'une pension de famille dont nous parlons ici. 23 logements individuels avec des espaces collectifs, des endroits qui permettent de se resocialiser quand on a été malheureusement en partie désocialisé par la rue. Eh oui, malheureusement, la rue entraîne cela. C'est donc très intéressant de pouvoir avoir ce genre de lieux qui se développent.

Une pension de famille, par l'usage, appartient à ses habitants. C'est-à-dire que l'on permet à des personnes de reprendre confiance en elles, de pouvoir réinvestir leur propre vie et c'est un des meilleurs moyens de sortir de la précarité.

Particulièrement, nous parlons d'une pension de famille dans l'existant, dans un quartier sous-doté en logement social, avec exclusivement du PLA-I, c'est-à-dire du logement social destiné aux plus précaires, avec un programme de rénovation thermique du bâtiment et une débitumisation de la cour. Pour l'élu écologiste que je suis, c'est un projet exemplaire.

Nous sommes là face à quelque chose qui permettra à des personnes de se loger avec de la rénovation, donc ce qui est adapté dans l'existant, c'est-à-dire que nous ne sommes pas obligés de bétonner toujours plus la ville, et cela permettra à des personnes, on l'espère, de sortir de la grande précarité, voire de retrouver une vie de bien meilleure qualité.

Voilà, ce sont des solutions dignes comme cela que nous aimerions voir se développer partout. C'est à un quart d'heure d'ici, vous pouvez aller voir la rue des Bernardins, le quartier est charmant. Le fait que cela se trouve juste à côté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet m'amuse plutôt.

C'est formidable si nous pouvons dépasser l'objectif du programme de création de pensions de famille prévues pour chaque arrondissement, puisqu'il était prévu dans notre programme que dans chaque arrondissement serait développée une pension de famille. Non seulement nous devrions dépasser cet objectif, non seulement je vous appelle à voter ce projet de délibération, mais je pense aussi que c'est ce type de programme que nous devrions développer partout, multiplier, parce que c'est ce qui peut permettre à beaucoup de personnes de sortir d'une situation indigne, alors qu'en fait nous en avons les moyens, nous devons nous en donner les moyens.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour le groupe "Indépendants et Progressistes", Madame la Maire ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je voterai ce projet de délibération, parce qu'il propose de créer, et là je suis d'accord même si je ne suis pas d'accord avec tout ce qu'a dit mon collègue, mais nous avons besoin de pensions de famille. Les pensions de famille sont des structures à visage humain, qui permettent vraiment d'accompagner les personnes qui sont en grande situation de précarité et qui sont à la rue.

Ce projet, nous l'attendons, nous l'attendons notamment au sein du Comité de vigilance sociale que je réunis une fois par mois avec le Samu social, la Direction des Solidarités, la Péniche du cœur, la Croix-Rouge, la protection civile, "Aurore", et surtout tous les acteurs de la solidarité que sont "Cœur du cinq", la conférence Saint-Vincent-de-Paul, "la Moquette", "les Enfants du canal", etc.

Dans le 5e, nous sommes peut-être moins bien dotés en logement social que d'autres arrondissements, ce serait difficile d'ailleurs aujourd'hui de faire plus, mais je peux vous assurer que nous sommes extrêmement impliqués, et je suis comme maire très impliquée sur le terrain de la solidarité.

J'ai créé un foyer des femmes en grande précarité, qui était hébergé cinq jours sur sept dans ma mairie. Nous avons un centre Agnodice, projet en partenariat avec la Direction des Solidarités, qui accueille une centaine de familles dont les mamans viennent d'accoucher ou sont sur le point d'accoucher. Nous avons "Coallia", rue de Santeuil. Nous distribuons tous les dimanches midi une centaine de repas au sein même de la mairie entre autres actions.

Donc, il y a une chose que je voudrais demander à M. l'adjoint, cher Ian BROSSAT, nous travaillons très bien avec tous les acteurs de la solidarité, je souhaiterais que nous puissions, nous la mairie mais aussi les associations locales, participer à l'orientation des hébergés de ce centre, qui est géré par "Emmaüs" et avec qui nous avons d'excellentes relations, très professionnelles, très humaines. Je pense que ce serait bien, cela nous permettrait de prolonger, comme le dit le philosophe, le bout de nos axes. C'est-à-dire que quand nous accompagnons des personnes à la rue, on pourrait collectivement trouver une solution.

J'avais déposé un vœu en ce sens, mais comme les délais étaient clos, je n'ai pas pu le défendre. Mais autant je suis très réservée sur les immenses structures, autant les pensions de famille, c'est quelque chose dont nous avons besoin.

Je voterai donc ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris, qui pourra présenter l'amendement rattaché n° 87.

Mme Anne BIRABEN. - Merci.

Chers collègues, vous proposez un projet de pension de famille qui comprendrait 23 logements de petite taille, ce sont des F1 ou F1+, dans cet ancien immeuble de style haussmannien, dans la petite rue des Bernardins. Pour mémoire, cet immeuble, depuis sa création, était consacré à l'enseignement. D'abord une école, puis pendant près de 100 ans, il a abrité l'Institut de linguistique et de phonétique et accueilli environ 500 étudiants.

Pour rappel, nous avions déposé, lors des séances du Conseil de Paris de mars 2021, un vœu demandant qu'une part des logements soit réservée aux chercheurs, enseignants et à leurs familles. Cette orientation enseignement supérieur et recherche aurait permis de maintenir l'esprit de l'Institut de phonétique dans le Quartier latin, qui perd toujours plus de son passé universitaire. Malheureusement, ce vœu avait été rejeté.

Par ailleurs, cet immeuble est situé dans un îlot très construit, très dense, qui est tout à côté du boulevard Saint-Germain, et les rares espaces de lumière et d'aération sont souvent d'uniques petits puits de lumière.

L'immeuble que l'on considère aujourd'hui est constitué de deux immeubles jumeaux, séparés par une toute petite cour qui s'apparente à un puits de lumière. En fond de parcelle, vous avez une extension en rez-de-chaussée, cimentée, qui est en L, avec une minuscule petite cour. Ce bâtiment en L servait de chambre sourde et aussi de petite salle.

Ce rez-de-chaussée, qui est une extension récente, ne présente aucun intérêt patrimonial, et c'est certainement une véritable passoire thermique. Je propose par cet amendement la suppression de ce rez-de-chaussée et la suppression de la petite cour cimentée. C'est-à-dire que l'on puisse faire l'abstraction totale sur cette cour, du ciment qui aujourd'hui impacte lourdement cette emprise.

Pourquoi tout cela ? Pour retrouver de la pleine terre bien sûr et pour planter. Planter un arbre et si l'espace le permet, si l'on a suffisamment de place, deux arbres, cela pourrait être encore mieux. Cela permettrait d'apporter de l'aération, de la respiration, de la lumière, de la beauté végétale et de la qualité de vie pour les futurs pensionnaires, ce qui me semble être une chose assez importante.

A l'heure de la réflexion que nous menons tous sur le nouveau P.L.U. bioclimatique, le mot bioclimatique doit prendre tout son sens, dès maintenant, sans tarder. On parle souvent d'urgence climatique, c'est pour cela que je vous demande de bien vouloir accepter cet amendement, ce qui nous permettrait de voter votre projet de délibération, sinon nous nous y opposerons.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci aux orateurs et aux oratrices qui se sont exprimés sur ce projet de délibération.

De quoi s'agit-il ? D'un immeuble qui est effectivement un immeuble d'activité, qui est propriété de la Ville, et qu'il s'agit de transformer en pension de famille, c'est-à-dire un bâtiment d'un peu plus d'une vingtaine de logements, qui accueillera demain des personnes qui sont actuellement sans abri.

Je rappelle d'ailleurs que c'est ma collègue et voisine Dominique VERSINI qui a créé les pensions de famille au début des années 2000, avec l'objectif de permettre à des sans-abri d'accéder à un logement, un logement pérenne, puisqu'une pension de famille, c'est du logement pérenne, et de sortir d'une logique qui veut que les personnes qui sont à la rue soient baladées d'un centre d'hébergement à l'autre.

Nous avons donc décidé, au début de cette mandature, avec Anne HIDALGO, de lancer le chantier de 20 pensions de famille, une par arrondissement, et en l'occurrence, avec cet immeuble qui est propriété de la Ville de Paris, nous avons cette opportunité : faire une pension de famille dans le 5e arrondissement. Il s'agit donc d'en confier la responsabilité à "Emmaüs Solidarité", association que nous connaissons bien et qui travaille très bien à Paris.

Je me réjouis d'ailleurs du travail que nous menons avec la maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT. Vous avez, à travers un vœu déposé dans le 5e arrondissement, demandé que ce travail puisse être mené aussi avec les associations locales du 5e arrondissement, avec les paroisses aussi, et nous y sommes tout à fait ouverts.

Je souhaite donc que ce projet de délibération puisse être adopté et je m'étonne un peu de votre proposition, Madame BIRABEN, parce que ce que vous proposez, c'est de démolir une petite surface qui est en rez-de-chaussée, sauf qu'il est prévu sur cette surface, Madame, de construire deux logements.

Donc concrètement, la proposition que vous faites est de supprimer deux logements qui sont prévus dans le cadre de ce projet de délibération. Je le redis, ce sont des logements destinés à des personnes sans abri, et je pense que nous avons, au contraire, besoin de ces logements supplémentaires, parce que nous regrettons tous le nombre de personnes qui sont à la rue aujourd'hui, et si nous voulons les en sortir, il faut bien du logement pour les accueillir.

Je vous propose donc de voter ce projet de délibération tel qu'il est proposé.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 87 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 87 est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 95.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 95).

Je vous remercie.

2022 DLH 218 - Location de l'immeuble 23, rue Tiphaine (15e) à HSF. - Bail emphytéotique.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 218.

Il concerne la location par bail emphytéotique d'un immeuble rue Tiphaine dans le 15e arrondissement à HSF.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons ce soir encore un projet de délibération assez emblématique de la façon dont l'Exécutif gère son patrimoine et prend soin des Parisiens. Comme cela est mentionné dans ce projet, la Ville possède depuis 1974, soit depuis 48 ans, un ensemble immobilier de 690 mètres carrés situé au 23, rue Tiphaine.

Ce site a d'abord été occupé par un dispensaire, puis par deux centres médico-psychologiques, dont celui de Necker qui vient d'être transféré. Par ailleurs et encore récemment, faute de permanences de médecins dans les groupes scolaires, les familles étaient dirigées vers le centre Tiphaine qui, je le souligne, a été particulièrement mobilisé et réactif pendant la Covid. Faute d'entretien par la Municipalité, cet immeuble est aujourd'hui très dégradé.

Or, plutôt que de le réhabiliter pour y maintenir une offre de santé en créant un nouveau CMP dont le 15e a vraiment besoin, vous avez décidé de le désaffecter, de le déclasser par anticipation, et de le céder à un bailleur, alors même que le 15e est déficitaire en centres de santé de secteur 1. Je rappelle que nous avons successivement assisté à la fermeture des structures existantes, la fermeture du centre de santé Beaugrenelle, puis du centre Violet, et pour finir, celui de la rue Viala.

Sans doute votre choix de déclasser par anticipation les locaux de la rue Tiphaine est-il sous-tendu par plusieurs critères. D'une part, ne pas avoir à payer les importants travaux de remise en état de ce patrimoine municipal dégradé faute d'avoir été entretenu. D'autre part, pour avoir l'opportunité d'encaisser de nouveaux loyers capitalisés. Et enfin, pour augmenter la production de logements sociaux, malheureusement sans même les flécher pour des personnels de santé.

Je déplore que cette opération ait été montée sans la moindre concertation ni même information au préalable du maire du 15e. Philippe GOUJON a découvert votre projet à la lecture du projet de délibération, avec d'autant plus de surprise que notre arrondissement est en désertification médicale dans trois quartiers sur quatre et que nous tentons, avec vous d'ailleurs et par tous les moyens, d'ouvrir des maisons de santé en secteur 1.

Alors que vous nous dites vouloir mettre en place une politique de santé avec une direction de la santé décentralisée dans les arrondissements pour améliorer les politiques au service des habitants, aujourd'hui vous faites totalement l'inverse en condamnant le dernier établissement municipal de santé du 15e. D'un côté, vous créez de nouvelles structures administratives, et de l'autre, vous supprimez des structures de soins dont la population a besoin.

Si nous sommes conscients que le 23, rue Tiphaine ne peut plus rester dans cet état de dégradation, en revanche, ce bâtiment doit accueillir un nouveau projet au service des habitants. Il est incompréhensible que son déclassement non concerté figure à notre ordre du jour, avec à la clé une diminution de l'offre de santé pour le 15e.

Vous comprendrez, Monsieur le Maire, que dans ce contexte, nous émettions un avis défavorable sur ce projet de délibération, que même nos collègues Verts n'ont pas voté au conseil d'arrondissement.

Le 15e, comme les autres arrondissements, a besoin de structures médico-sociales, d'espaces de consultation et d'une offre de médecine scolaire et de psychiatrie infantile à la hauteur des attentes des familles.

Or là, vous faites tout le contraire.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Chère Claire de CLERMONT-TONNERRE, vous semblez déplorer et pointer du doigt le fait que ce projet a effectivement comme but de faire croître la production de logements sociaux, c'est le cas et nous nous en réjouissons, et c'est ce que je disais à nouveau hier, vous trouvez toujours quelque chose pour être contre la création de logement social.

Il est vraiment erroné de faire croire que l'on supprime un centre de santé et que l'on aurait pu faire cela à la place de logement social. Il ne faut pas toujours opposer les choses, c'est comme dans le débat de ce matin. Nous, nous ne les opposons pas. Nous essayons, et nous y parvenons la plupart du temps, de mener les différentes politiques à bout.

Sur cette question, l'immeuble situé 23, rue Tiphaine accueillant aux deuxième et troisième étages un centre médico-psychologique enfants de l'hôpital Necker, ce centre doit déménager rue de Vaugirard, laissant ainsi les deux étages vacants. Les sous-sols, rez-de-chaussée et premier étage étaient occupés, jusqu'en décembre 2018, par un centre médico-psychologique de l'hôpital Saint-Anne. Ils ne le sont plus aujourd'hui.

En conseil d'arrondissement, la majorité du 15e a plaidé pour le maintien d'une offre de santé dans le 15e, pour le développement de structures médico-sociales et d'espaces de consultation et vous avez, Madame de CLERMONT-TONNERRE, pointé le fait que le 15e arrondissement est déficitaire en centres de santé. Je vais vous rassurer, nous sommes également favorables au développement des structures médico-sociales, aux espaces de consultation et aux centres de santé secteur 1 dans le 15e et dans tout Paris d'ailleurs.

Pour autant, annoncer que le CMP Necker ferme, alors même qu'il est simplement déplacé rue de Vaugirard, est purement faux. C'est une manière de le présenter qui est vraiment de mauvaise foi. Ce n'est pas parce qu'un service public, en l'occurrence un service public de santé, change de locaux et donc d'adresse qu'il ferme.

Au fond, je crois à nouveau que ce qui ne vous plaît guère, c'est le projet prévu, le déclassement anticipé du domaine public de cet immeuble qui a pour objectif de conclure un bail emphytéotique avec le bailleur social HSF. Il s'agit donc de faire du logement social. Le parc de logement social dans le 15e arrondissement représente 19,8 % des résidences principales en 2021. Cela reste bien inférieur à certains arrondissements de l'Est parisien. La création de logement social dans le 15e participe donc également au rééquilibrage territorial des logements sociaux que nous opérons.

Déplacer des équipements publics au sein d'un même arrondissement, en ouvrir de nouveaux en fonction des besoins, créer des logements sociaux à la place d'anciens services publics si cela fait sens, c'est répondre le plus finement possible aux besoins des habitants. C'est aussi développer un peu plus la ville du quart d'heure.

A quoi bon garder coûte que coûte l'utilité première d'un bâtiment s'il n'est plus utilisé à cet escient, et que le PLU nous permet d'en changer l'usage ? Une ville évolue, ses habitants et leurs besoins également, à nous d'adapter la ville au gré de ces évolutions.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre, ainsi qu'à Claire de CLERMONT-TONNERRE.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le droit fil de ce que vient de dire très justement Florian SITBON, je voudrais juste dire de quoi il s'agit. Il ne s'agit pas de supprimer un centre médico-psychologique, contrairement à ce que vous avez dit, Madame de CLERMONT-TONNERRE. Il ne s'agit pas de supprimer du service public, puisqu'en l'occurrence ce CMP qui dépendait de l'A.P.-H.P. a simplement déménagé dans le même arrondissement.

La réalité, c'est qu'il s'agit simplement de prendre acte du fait que l'A.P.-H.P. déménage ce CMP, pour utiliser le bâtiment libéré afin d'y faire du logement social.

Je note comme d'habitude que dès qu'il s'agit de faire du logement social, vous trouvez un prétexte pour vous y opposer.

Tout à l'heure, quand même, vous avez voté contre une pension de famille. Je voudrais quand même le dire. Une pension de famille destinée à des personnes sans abri. Vous avez voté contre.

Cette fois, vous votez contre du logement social pour des familles, des familles modestes, des familles qui ont besoin d'un logement, au prétexte que l'on aurait dû y garder un CMP qui a déménagé rue de Vaugirard, toujours dans le 15e arrondissement.

La réalité, vous cherchez des prétextes, y compris quand on transforme du bâti existant sans la moindre densification. Vous ne voulez pas de logements sociaux supplémentaires, donc la réalité est que le problème, ce n'est pas la densification, mais le principe même du logement social, les personnes qui vivent à l'intérieur.

J'assume le fait que nous transformions le 23, rue Tiphaine en logements sociaux, avec un bailleur, HSF, qui fera les travaux nécessaires, et les fera bien, comme il a l'habitude de le faire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 218.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 218).

2022 DLH 246 - Réalisation, 31, rue Pouchet (17e) d'un programme d'aquisition-amélioration de 12 logements sociaux (12 P.L.S.) par Elogie-SIEMP. - Subvention (1.460.493 euros).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 246 relatif à la réalisation au 31, rue Pouchet dans le 17e, d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux, 12 PLS, par Elogie-SIEMP. Il s'agit d'une subvention pour cette opération.

La parole est au président Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est un projet de délibération qui a son importance, puisqu'il s'agit d'un programme d'acquisition d'un immeuble de bureaux pour le transformer en 12 logements sociaux PLS. PLS, ce sont les plus hauts logements sociaux. Pour une personne, de mémoire, c'est un revenu de 31.000 euros par an.

Premier réflexe, on se réjouit, parce qu'on transforme du bureau en logement social. C'est exactement ce que l'on débattait tout à l'heure sur la communication logement.

Néanmoins, une petite atténuation dans cet enthousiasme. Justement, on ne fait que du PLS. Cela montre une difficulté avec la transformation de bureaux en logements. Il faut trouver un modèle économique pour sortir du logement social P.L.A.-I., PLUS à partir de bureaux.

Sur une petite opération comme celle-ci, on peut comprendre, on n'a pas encore massifié nos "process", mais c'est justement tout l'objet de la foncière que l'on va créer, qui va permettre de transformer du bureau en logement, d'arriver à opérer à très grande échelle, à intervenir massivement sur le marché immobilier, comme c'est écrit dans la communication, et on va pouvoir progressivement sortir des logements de moins en moins chers.

Pour cela, et cela pose une condition, c'est que cette foncière doit être suffisamment dotée.

On va se le dire franchement. Si l'objectif est de lui donner 40, 50, 60 ou même 70 millions d'euros pour intervenir sur le marché, cela ne s'appellera pas intervenir massivement sur le marché immobilier.

Pour pouvoir opérer les transformations de bureaux, au point où je rappelle, on doit obtenir 8.000 nouveaux logements publics par an, vous imaginez les sommes qu'il faut investir.

Nous, "Les Ecologistes", c'est un choix budgétaire que l'on est prêt à assumer. Et je vous parle de plusieurs centaines de millions d'euros, parce qu'il faut pouvoir jouer à armes égales avec les gros fonds d'investissement type "BlackRock". Sinon, on n'intervient pas sur le marché, ou ponctuellement. Nous, on veut intervenir massivement.

Le message que je veux faire passer : le budget arrive en décembre, on va pouvoir faire la préfiguration de cette foncière, il faut lui donner des sous, vraiment. Sinon, cela ressemblera beaucoup à un effet d'annonce, cette foncière. Je tiens à faire passer le message.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, président MEUNIER.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci à Émile MEUNIER pour son intervention, j'en partage d'ailleurs beaucoup d'appréciations.

De quoi s'agit-il ici ? Il s'agit d'une adresse, le 31, rue Pouchet, un immeuble de bureaux qui a été racheté par la Ville de Paris, confié à Elogie-SIEMP pour le transformer en 12 logements sociaux. C'est vrai que ce sont des logements sociaux de type PLS, pour deux raisons. La première, vous l'avez dite, à savoir que l'équilibre économique est compliqué à trouver avec du logement très social, compte tenu du coût de la transformation d'un immeuble de bureaux en logements. C'est la première raison.

La deuxième, elle est aussi liée à un impératif de mixité, en l'occurrence on n'est pas dans le quartier du 17e arrondissement qui est le plus déficitaire en logement social. Cela a du sens de faire du PLS, c'est-à-dire du logement à destination des classes moyennes.

Je note l'ensemble des remarques que vous avez faites, et j'en partage beaucoup. Je vous invite néanmoins à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 246.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 246).

Information sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pour la bonne organisation de notre séance, et afin que les groupes puissent se préparer et que nous puissions ainsi collectivement perdre le moins de temps possible, je souhaitais vous informer que le groupe PEC, son président Rémi FÉRAUD, a demandé un scrutin public sur un projet de délibération qui va arriver assez rapidement, qui est le projet de délibération DSOL 135, une subvention à une convention avec l'association "SOS Méditerranée". Je l'annonce d'ores et déjà pour que les groupes puissent se préparer, notamment dans la répartition des procurations.

2022 DLH 261 - Subvention (431.568 euros) et avenant 2022 à la convention du 18 mai 2021 entre la Ville de Paris et Soliha Grand Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose de passer à l'examen du projet de délibération DLH 261. Il s'agit de l'attribution d'une subvention et d'un avenant pour 2022 à la convention du 18 mai 2021 entre la Ville de Paris et Soliha Grand Paris.

La parole est à Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Merci.

Simplement pour souligner ce projet de délibération très important, puisqu'il permet d'accompagner notamment les ménages les plus modestes dans la rénovation thermique de leur logement. Pour faire vite à cette heure tardive, je soulignerai simplement que les délais sont encore assez longs. Les professionnels parlent d'une année pour pouvoir compléter un dossier et commencer les travaux.

Autant cette subvention est bienvenue, autant il faudrait toujours plus de moyens pour pouvoir faciliter la rénovation thermique, surtout des ménages les plus précaires.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour votre concision.

La parole est à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour souligner tout ce que Léa VASA vient de dire, un très beau projet de délibération qui nous permet de rappeler combien les sujets environnementaux et sociaux s'entremêlent, et combien il est important d'y répondre de façon conjointe.

En l'occurrence, le présent projet de délibération vise en effet à adopter la subvention annuelle de fonctionnement que la Ville de Paris verse à "Soliha", une subvention qui nous permet de mener un travail d'accompagnement des ménages parisiens qui n'ont pas la connaissance ou les ressources suffisantes pour procéder par eux-mêmes aux démarches visant à améliorer l'accessibilité et le confort de leur logement privé.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 261.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 261).

2022 DLH 266 - Réalisation 3, rue Dagorno (12e) d'un programme de construction de logements sociaux (5 P.L.A.-I. - 5 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (840.862 euros).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 266. Il s'agit de la réalisation, au 3 rue Dagorno dans le 12e, d'un programme de construction de logements sociaux, 5 P.L.A.-I. et 5 PLUS, par la R.I.V.P.

La parole est au président MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous vous rappelez peut-être pour ceux qui suivent cette Commission, au dernier Conseil de Paris, j'avais déjà pris la parole pour demander que nos projets de construction de logements sociaux, c'est une bonne chose, ne procèdent pas d'une destruction pour reconstruire, mais bien d'une réhabilitation, d'une surélévation, d'une transformation du bâti existant.

Là, nous avons un projet où effectivement, on détruit, puis on reconstruit. On détruit un bâtiment existant, certes pas bien haut, mais qui n'est pas du tout en état vétuste, qui est tout à fait utilisable en l'état.

Cela commence à nous poser une difficulté. On demande aux opérateurs privés, aux promoteurs et à très juste titre, de signer la charte construction. On fait un P.L.U. où l'on explique que maintenant, on ne doit plus détruire, sauf si c'est vétuste, mais on ne doit plus détruire pour reconstruire, mais bien transformer l'existant. Et nous, opérateurs publics, via nos bailleurs sociaux, on fait l'inverse.

Le message est contradictoire. On va le voter, ce projet de délibération, mais il faut qu'on entende qu'on ne peut plus détruire pour reconstruire.

Si cela veut dire construire juste un peu moins, parce que la transformation ne permet pas de construire autant de logements que si l'on avait détruit puis reconstruit, tant pis, on construit un peu moins et ce sera un peu moins dense. Ce n'est pas grave. C'est le message que je voulais faire passer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Président.

La parole est à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à Émile MEUNIER d'attirer notre attention sur ce projet de délibération, en l'occurrence un programme de construction de 10 logements sociaux, 5 P.L.A.-I. et 5 PLUS, par la R.I.V.P. dans le 12e arrondissement, dans le quartier du Bel Air.

Vous l'avez dit, la règle générale, c'est de ne pas démolir mais de transformer le bâti existant. Mais toute règle souffre aussi d'exceptions. En l'occurrence, il faut regarder les parcelles et décider de manière pragmatique du sort qu'on leur réserve. En l'occurrence, si nous avions conservé le bâti existant, non seulement nous aurions construit moins de logements, mais en plus de cela, nous aurions eu des logements de bien piètre qualité.

En l'occurrence, l'arbitrage fait après étude, c'est une démolition-reconstruction qui nous permettra d'avoir 10 logements de belle qualité, en double, parfois en triple orientation. Donc, c'est le choix qui a été fait.

Je le maintiens, dans l'écrasante majorité des cas, le choix qui est fait, c'est de maintenir le bâti existant et de ne pas procéder à une démolition. En l'occurrence ici, cela aurait conduit à avoir des logements de qualité dégradée.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 266.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 266).

2022 DSOL 99 - Subventions de fonctionnement (1.120.702 euros) et conventions avec cinq associations pour leurs dispositifs parisiens d'hébergement de réfugiés et de familles précaires.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 99. Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement et de conventions avec cinq associations, pour leurs dispositifs parisiens d'hébergement de réfugiés et de familles précaires.

La parole est à Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire, bonsoir.

Sur le sujet de l'exil, il y a les situations terribles, les politiques à toujours réfléchir, et les discours souvent nauséabonds si l'on se réfère à ceux qui émanent de l'extrême droite française ces derniers jours.

Ce que l'on raconte, le récit que l'on choisit de porter en tant que politique, journaliste, militante, humain, est primordial sur cette question. C'est pourquoi je suis particulièrement heureuse de pouvoir raconter, grâce à ce projet de délibération, un récit bien différent de celui à base de peur, de xénophobie, de racisme que l'on cherche trop souvent à nous imposer.

Ce projet de délibération vise à voter une convention avec cinq associations, qui illustre que des initiatives, des dispositifs, des solutions existent pour accueillir au mieux, dans notre ville, des personnes exilées, des familles

précaires, "Aurore", "Urgences Jeunes", "Emmaüs Solidarité", "Coallia", et la plus récente née en 2022, le "Front d'habitat lesbien", dont je voudrais un peu plus vous parler.

Si vous ne les connaissez pas encore, vous pouvez les suivre sur Instagram pour peut-être changer de regard sur la question de l'exil, de l'asile. Le "Front d'habitat lesbien" que la Ville, grâce à l'action de Ian BROSSAT dont je salue ici la mobilisation et la réactivité, et du président de la R.I.V.P., David BELLIARD, a tenu à aider très vite, grâce à un dispositif au nom particulièrement émouvant, "une chambre à soi".

Ce dispositif avait été initié par le club de foot lesbien "les Dégommeuses", dès 2021. Je ne crois pas que Virginia Woolf était particulièrement fan de foot, mais elle aurait été, je suis sûre, sensible à ce titre.

Ce dispositif vient en aide aux lesbiennes bénéficiaires d'une protection internationale et sans hébergement. Un premier appartement situé dans le 9e arrondissement accueille ainsi des femmes afin de leur permettre de se stabiliser, de gagner en autonomie, et d'intégrer à terme un logement pérenne.

Cette attention portée aux lesbiennes est primordiale, car nombre d'exilées lesbiennes subissent des discriminations, y compris lorsqu'elles sont hébergées dans des dispositifs spécialisés comme les CADA. Certaines études ont documenté des cas de harcèlement. Elles ne peuvent pas non plus compter sur les mécanismes de solidarité qui peuvent d'habitude se déployer lors de migrations, parce qu'elles sont lesbiennes.

Ce sont des problématiques récurrentes, quel que soit le contexte d'exil. J'ai eu l'occasion de le constater au sujet des réfugiées lesbiennes ukrainiennes. Merci à la Ville et Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour le soutien également reçu à ce sujet.

Pourquoi les femmes lesbiennes en particulier ? Parce qu'elles sont moins nombreuses à émigrer que les hommes "gays" et moins visibles.

Pourtant, les lesbiennes exilées existent, vivent à la rue en France et sont de fait davantage exposées à davantage de risques d'agression. Il est donc fondamental de garantir des solutions d'hébergement non mixtes à ces femmes, qui pour la plupart ont subi des violences lors de leur parcours migratoire, ou dans leur pays de départ, ou dans leur pays d'arrivée. Il y a eu des viols correctifs perpétrés en Italie et en France.

Bravo et merci au "Front d'habitat lesbien" et à toutes les associations visées par ce projet de délibération, qui démontre que loin des discours de peur, nombre de Parisiens et Parisiennes viennent chaque jour en aide à leurs semblables. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alice COFFIN.

La parole est à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Alice COFFIN qui a très bien décrit ce projet de délibération. Je ne saurais le faire mieux qu'elle ne l'a fait elle-même.

Effectivement, il s'agit de subventionner cinq associations pour leurs dispositifs d'hébergement de personnes exilées et de familles précaires. Parmi ces cinq dispositifs, il y a ce dispositif, "Une chambre à soi", avec l'objectif de pouvoir loger des femmes lesbiennes réfugiées qui ont quitté leur pays d'origine, en raison de leur orientation sexuelle, ou plutôt en raison des persécutions qu'elles ont subies et qui sont liées à leur orientation sexuelle.

Nous avions d'ailleurs inauguré ensemble l'une de ces colocations dans le 18e arrondissement, rue Lambert. Je suis très heureux que nous puissions continuer à avancer sur ce sujet.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 99.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DSOL 99).

2022 DSOL 135 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association "SOS Méditerranée" pour ses missions de sauvetage en mer et de sensibilisation du public parisien à la situation des migrants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons donc le projet de délibération DSOL 135 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "SOS Méditerranée", pour ses missions de sauvetage en mer et de sensibilisation du public parisien à la situation des migrants.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, "Ah bah tu n'entends pas, tu seras pas sauvé". "J'ai les pieds dans l'eau…". "Bah… Je t'ai pas demandé de partir". Voici ce qu'a dit l'opératrice du C.R.O.S.S., le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage maritime Gris-Nez au cours d'une longue, difficile et hachurée communication avec une petite embarcation en grande détresse le 24 novembre 2021. Ce jour-là, 25 corps sont repêchés, seuls 2 survivants seront secourus.

La nonchalance inouïe des services dits de secours face à des personnes déjà dans l'eau, révélée il y a quelques jours par le journal "Le Monde", nous scandalise avec raison.

Que ce soit dans la Manche ou en Méditerranée, que ce soit le C.R.O.S.S. ou Frontex, notre société est en passe de capituler sur l'une des valeurs les plus antiques des civilisations européennes, celle du secours en mer.

"C'est la faute aux passeurs", "Ce n'était plus dans nos eaux territoriales", "Ils n'avaient qu'à rester sur place"… De nombreux sophistes ont multiplié les arguments les plus spécieux pour justifier notre indifférence et notre paresse, et nous sommes tellement désensibilisés collectivement à ce traitement indigne et inhumain des personnes migrantes, que nous finissons par ne plus même avoir la nausée face à ces inepties.

Engager des procédures abusives et dilatoires contre des bateaux associatifs menant ces missions, refuser l'accès à des ports ou le départ d'un autre port, voilà les actions engagées par certains en réponse à ces situations de vie ou de mort. Je reste toujours désemparée lorsque je vois des chroniqueurs, des journalistes, débattre de ces options comme si elles étaient autre chose qu'une irresponsabilité et une inhumanité chimiquement pures.

D'un ton docte et ronflant, ces vendeurs de haine prétextent un lénifiant appel d'air. Pour se donner des apparences de réflexion et de conséquence, ils sapent avec cette petite musique ce qui a fait la colonne vertébrale de notre société, les valeurs de notre République.

Oui, aujourd'hui en Europe, nous avons un problème. Ce problème, ce n'est certainement pas l'arrivée des exilés. Nous sommes tous descendants des mouvements de populations consubstantiels de l'histoire humaine. Ces mouvements n'ont rien de nouveau, et rien... S'il vous plaît, s'il vous plaît.

Ces mouvements n'ont rien de nouveau et rien que nous ne sachions intégrer. Le problème que nous avons, c'est bien plutôt ce prurit xénophobe et autoritaire, cette rhinocérite lancinante qui peut emporter nos fragiles démocraties avec elle, ce qui devait être notre bien le plus précieux, les valeurs d'humanisme, les droits humains, la solidarité, qui seuls peuvent nous permettre de faire face aux crises les plus graves.

Plutôt que de se livrer à un concours scabreux avec l'Italie et son gouvernement néofasciste, en jouant à qui maintiendra le refus d'accéder aux ports le plus longtemps, la France devrait s'enorgueillir de les ouvrir. Au lieu de cela, nous refusons 75 % des demandes d'asile et nous prenons moins que notre part aux relocations de migrants arrivés dans les "hot spot" d'Italie, de Grèce ou de Malte. Nous sortons du chapeau un improbable titre de séjour "métiers en tension", en guise de tout horizon d'intégration.

Mes collègues vous le diront en détail, "SOS Méditerranée" représente la dernière lueur d'espoir dans la nuit et je me félicite de ce que notre soutien soit toujours au rendez-vous, stable depuis plusieurs années.

Je veux aussi vous inviter à regarder l'histoire et notamment celle de votre famille. La mienne a fui l'Italie de Mussolini, la famine d'Espagne en Algérie. Ma grand-mère, bébé dans les bras de ses parents, a traversé la Méditerranée vers l'Afrique du Nord dans une frêle embarcation. J'ai moi-même fui, 100 ans plus tard, la dictature argentine pour venir en France.

Les pays qui nous ont accueillis ne nous l'avaient pas demandé et auraient pu se laver les mains de notre sort. Nous avons été accueillis et nous avons donné au centuple. Celles et ceux qui viennent aujourd'hui portent le même espoir, nous leur devons la même confiance et nous devons refuser d'écouter les corbeaux qui prétendent le contraire au prétexte de leur couleur de peau, de leur religion ou de leur origine géographique.

Oui, mes chers collègues, soyons fiers d'adopter ce projet de délibération qui permettra à "SOS Méditerranée" de poursuivre ses activités de sauvetage en mer, et à notre ville sa tradition d'accueil et d'humanisme.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Monsieur le Maire, chers collègues, à l'heure où certains échanges sur l'immigration nourrissent les pires fantasmes et imaginaires, où l'accostage du navire "Ocean Viking" a fait remonter à la surface le vrai visage de la droite extrême et de l'extrême droite jusque dans les travées de l'Assemblée nationale - et j'ai une pensée pour le député Carlos Martens BILONGO, victime de racisme dans l'hémicycle -, cette subvention à l'association "SOS Méditerranée" nous rappelle une vérité essentielle : nous avons un devoir de solidarité.

Un devoir de solidarité envers nos concitoyens du monde, qui fuient la guerre, la misère, les persécutions.

Un devoir de solidarité d'une capitale engagée pour le respect des droits humains, et d'une ville qui compte sur le plan international.

Un devoir de solidarité à l'heure où en Europe se répand le choix de la non-assistance à personne en danger. A l'image du refus de la Première ministre italienne, héritière du fascisme, qui a refusé l'accostage du navire avec à son bord 234 personnes.

Nous ne pouvons pas entendre les discours de celles et ceux qui s'opposent au soutien de l'association "SOS Méditerranée", ni au Parlement, à l'Assemblée nationale ou au Sénat, ni dans les médias, ni dans cet hémicycle.

Nous ne pouvons pas entendre les émotions et les appels à la solidarité à géométrie variable, en fonction que l'on vienne de l'Est de l'Europe ou de l'Est de l'Afrique. Notre devoir de solidarité ne doit connaître ni frontières ni couleurs. Il doit être exemplaire avec toutes et tous.

Pensez-vous vraiment que l'on puisse dissuader celui ou celle qui fuit, qui est prêt à risquer sa propre vie pour la sauver, pour vivre libre, pour préserver ses droits, son intégrité physique et psychologique ?

On ne fait que se rendre coupable d'inaction lorsqu'on détourne le regard d'un phénomène qui continue et continuera de justifier la triste appellation du plus grand cimetière d'Europe.

Quand un marin est en naufrage, la question ne se pose pas. Il est secouru, c'est tout. Est-ce qu'on demande leurs visas aux skippers qui naviguent sur leurs voiliers ou leurs catamarans avant de leur porter assistance ? Non. Peu importe où ils se trouvent en mer, ils reçoivent assistance.

Au nom du groupe communiste, je veux dire à quel point l'action de "SOS Méditerranée" est salutaire pour celles et ceux que l'Union européenne prétend ne pas voir, ne pas entendre, ne pas compter.

Face aux défaillances des Etats européens, c'est bien le travail de cette association qui permet de sauver des vies en mer. Plus de 32.000 vies depuis le début des opérations, et encore 234 qui viennent d'être sauvées la semaine dernière.

Aujourd'hui, cette association a besoin de nous. Besoin de pouvoirs publics volontaires, car elle refuse que le bilan humain s'alourdisse. Le soutien de la Ville de Paris, avec plus de 80 collectivités territoriales en France, est plus que jamais nécessaire pour que "SOS Méditerranée" poursuive ses actions de sauvetage en mer.

Le sauvetage en mer, c'est une question d'humanité, que l'on soit de gauche ou de droite. A celles et ceux qui pourraient avoir la tentation de voter contre ce projet de délibération, je vous demande, que proposez-vous ? Votre projet politique est-il réellement de laisser mourir en mer des hommes, des femmes et des enfants ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Camille NAGET.

Je donne la parole à Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Chers collègues, après 3 semaines d'errance, après s'être vu refuser l'autorisation d'accoster par l'Italie, puis par de nombreux pays à proximité de ses positions, c'est à Toulon qu'a accosté l'"Ocean Viking" de "SOS Méditerranée", avec ses 234 naufragés, dont 57 enfants.

3 semaines d'errance pour un navire humanitaire.

Entrave au droit maritime, refus de porter secours à personne en danger, c'est une honte !

Alors, vous comprendrez que "Les Ecologistes" se réjouissent de l'envoi, par Paris, de ce signe de solidarité envers "SOS Méditerranée". Le budget de "SOS Méditerranée" doit faire face notamment à l'augmentation du coût de l'énergie, et nous approuvons donc pleinement ce projet de délibération.

Au nom des Républicains, Monsieur ALPHAND, vous disiez dans "le Figaro" : "S'il y a 100.000 euros de trop, qu'on en fasse profiter les crèches", en parlant de ce dossier. Quand vous dites cela, je ne peux m'empêcher d'avoir en tête la photo du petit Aylan gisant noyé sur une plage turque, la tête dans le sable.

Si "SOS Méditerranée" ne devait sauver ne serait-ce qu'un enfant de l'atrocité de la noyade, alors notre subvention vaut la peine d'être votée.

Mais ils font beaucoup plus que cela. "SOS Méditerranée" a sauvé 34.000 vies, dont 8.500 mineurs depuis 2016. Certains diront que l'on ne fait pas de la politique avec de l'émotion. Et pourtant, c'est bien à notre humanité, à votre humanité qu'il faut faire appel.

Nous avons laissé la Méditerranée se transformer en un monstrueux cimetière, une mer dans laquelle les pêcheurs retrouvent aujourd'hui dans leurs filets, des cadavres, des cadavres d'hommes, de femmes et d'enfants qui rêvaient d'une vie meilleure. Une mer où des médecins italiens racontent les cordons ombilicaux reliant les cadavres de mamans à celui de leur enfant. C'est un fait.

La frontière méditerranéenne est la plus meurtrière au monde. N'oublions pas que "SOS Méditerranée" fait le travail que nos Etats devraient faire : porter secours aux personnes en détresse, sur leur sol ou dans leurs eaux.

Dans l'article du "Figaro", vous parlez également de diplomatie avec l'Italie en semblant omettre que Fratelli d'Italia, parti d'origine fasciste, est aujourd'hui au pouvoir.

Puisque nous parlons de l'Italie, permettez-moi de rendre hommage à un homme, Mimmo LUCANO, l'ancien maire de Riacce, dont l'action est tout aussi héroïque que "SOS Méditerranée", et qui, pour avoir permis l'intégration de migrants, se voit aujourd'hui, pas encore condamné, puisque l'appel a été fait, mais risque 13 ans de prison. Bien sûr, avec l'arrivée de MELONI au pouvoir, il y a peu à espérer que ce procès politique soit traité autrement.

J'aimerais terminer mon propos en rappelant que les études montrent que le monde va connaître des vagues de migrations vers l'Europe liées au changement climatique, à l'aridité des sols, aux famines, à la perte des habitats. Le nombre des réfugiés climatiques se montra d'ici 2050, à 243 millions.

Vous voyez qu'il est urgentissime de mettre en place les infrastructures d'accueil, les conditions d'accueil et d'insertion des migrants qui arrivent sur notre territoire.

"Les Ecologistes", sans aucune ambiguïté, parce que "SOS Méditerranée", par son action, répare notre dignité et notre honneur, nous voterons pour ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je veux ici saluer, comme l'ont fait les oratrices avant moi, l'association "SOS Méditerranée", qui travaille de manière inlassable en menant des opérations de recherche et de sauvetage en mer Méditerranée, qui reste aujourd'hui encore la voie migratoire la plus mortelle au monde.

Il faut le redire, 3.231 personnes mortes ou disparues pour la seule année 2021, et plus de 1.200 personnes mortes ou disparues en mer Méditerranée sur les 8 premiers mois de 2022. Cela porte à 25.650 le nombre de victimes en mer Méditerranée et dans l'Atlantique nord-ouest depuis 2014.

Vous le disiez, Madame la Présidente GARRIGOS, nous sommes désensibilisés à ces chiffres. Il faut les rappeler, car ce sont des personnes humaines qui sont perdues ou décédées en mer Méditerranée.

C'est terrible, mais c'est peu surprenant quand on sait que la plupart des traversées en mer se font à bord de canaux, de bateaux gonflables bondés, en mauvais état. Comme nous l'indique le haut-commissariat aux réfugiés des Nations-Unies, chaque année, des milliers de personnes traversent la Méditerranée pour venir chercher refuge en Europe. Après un pic en 2015, on se souvient de ce million de personnes qui avaient tenté de traverser la Méditerranée, le nombre de traversées a progressivement diminué jusqu'en 2020, pour repartir à la hausse et atteindre plus de 123.000 traversées en 2021.

L'association "SOS Méditerranée" est ici, par cette subvention, aidée à hauteur de 100.000 euros au total pour son action en matière de sauvetage en mer. Elle a été créée il y a 7 ans, en 2015. Elle a été pensée par des citoyennes et citoyens résolus à agir face à la catastrophe humanitaire des naufrages en Méditerranée.

On peut saluer le courage de ces citoyennes et citoyens et se dire que leur action est au moins aussi utile que la nôtre, il me semble, car depuis 7 ans, l'Association a sauvé près de 35.000 personnes en mer, environ la population du 8e arrondissement pour donner une métrique parisienne.

On pourrait penser qu'une telle démarche, si humaniste, si nécessaire, est consensuelle. Eh bien non, puisque, chère Antoinette, moi aussi j'ai fait une lecture assez terrible dans "le Figaro", les déclarations ahurissantes de David ALPHAND, qui s'exprimera dans un instant et disait : "les Parisiens n'ont pas besoin d'un tel vœu pour être sensibilisés au problème des migrants". Mieux encore, je cite : "S'il y a 100.000 euros de trop à Paris, que l'on en fasse profiter les crèches de la capitale". Pourquoi pas la préférence nationale, Monsieur ALPHAND, pendant que vous y êtes ?

Je vous passe les allégations qui renvoient dos à dos humanitaires et passeurs. Il parle de nourrir l'activité criminelle des passeurs. Pour votre information, Monsieur ALPHAND, je me permets de vous dire que "SOS Méditerranée" a poursuivi en diffamation le sénateur Stéphane RAVIER et l'eurodéputée Nadine MORANO, pour avoir traité les membres de l'Association de complices de trafiquants d'êtres humains.

Mais quel scandale ! Quand on sait les risques que prennent ces bénévoles pour venir en aide à nos frères et à nos sœurs. Quel scandale !

Pour ma part, je veux saluer l'action de l'Association. Parallèlement à ses actions en mer, elle poursuit à terre sa mission essentielle de témoignage auprès des citoyennes et des citoyens pour les sensibiliser à la tragédie des naufrages à répétition en mer Méditerranée et à l'urgence qu'il y a d'agir pour sauver des vies. Visiblement, il y en a besoin partout en France et y compris dans cet hémicycle.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Boris JAMET-FOURNIER.

Dernier orateur inscrit, David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire. Il me revient de conclure ce débat, sur un sujet sensible.

Certains orateurs précédents se sont dit être désensibilisés. Personne ne peut être désensibilisé face au sort de ceux qui peuvent périr en mer, ces migrants dont il est question au travers du projet de subvention proposé par la Maire de Paris ce soir.

Pour intervenir, je me suis de nouveau penché sur un livre marquant. Il est écrit par Patrice FRANCESCHI. Ce n'est pas particulièrement un auteur de droite. Il a été aux côtés des Afghans. Il a été aux côtés des Kurdes, en défense de ces grandes causes-là.

Je veux partager avec vous ce soir les quelques mots qu'il nous livre en préambule, de "Premières personne du singulier", ce livre marquant. "Ami, tu voulais ne pas choisir, parce que ce jour-là, choisir, c'était l'épouvante. Laisse désormais le possible et l'impossible à leur place, et fais de l'épouvante ta compagne".

Eh bien oui, ce soir nous pouvons faire nôtres ces mots-là.

Nous sommes tous emportés par cet élan de générosité, ce devoir de solidarité qui a souvent été évoqué ces derniers jours. Et pour autant, nous le savons tous, l'enfer est pavé de bonnes intentions.

En cohérence avec la position qui a toujours été la nôtre au cours de ces dernières années, notre groupe Changer Paris votera contre cette proposition de subvention de 100.000 euros, pour trois séries de motifs sur lesquelles je vais revenir en quelques mots. Des motifs de droit, d'opportunité financière, et des motifs plus politiques.

En droit tout d'abord, il ne saurait y avoir de diplomatie parallèle interétatique, conduite par la Mairie de Paris et sa municipalité de gauche. Le bloc de compétences de la Ville ne comporte nullement cette prérogative-là. Ce sujet est suffisamment complexe pour que la Ville de Paris n'apporte pas de la complexité à la complexité.

Le second point, la seconde série de motivations est celle d'une opportunité financière et budgétaire. En effet, c'est mal interpréter ou mal connaître la sensibilité des Parisiens. C'est mal comprendre également ce qui s'est passé à l'occasion et depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine. Car je rappelle que l'une des motivations de cette subvention, c'est de sensibiliser les Parisiens à la situation et à l'accueil des migrants.

Mais c'est mal connaître la générosité spontanée des Parisiens, qui depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine font preuve de cette capacité d'accueil, et nous-mêmes, dans les mairies tenues par les maires de droite, nous n'avons pas attendu les leçons de morale de la gauche pour mettre en œuvre ce devoir de solidarité. Pardon de vous le dire ce soir.

Octroyer 100.000 euros pour sensibiliser les Parisiens à ce qu'ils font au quotidien, c'est comme octroyer 100.000 euros à une association qui prétendrait apprendre à respirer de l'oxygène aux Parisiens. C'est inepte.

Troisième série de motivations, c'est une motivation un peu plus politique, car il ne saurait y avoir de politique du fait accompli.

"Volens nolens", une association, une O.N.G. telle que "SOS Méditerranée" est un chaînon objectif dans le passage clandestin vers un pays comme la France. "Volens nolens", qu'elle le veuille ou non. Et voter ce soir cette subvention de 100.000 euros, c'est s'accommoder de ce système pervers, qui est inacceptable, de cette politique migratoire qui est défaillante, et notre groupe Changer Paris ne peut en aucun cas valider cette politique défaillante.

Raison pour laquelle, avec sensibilité, et en pesant la responsabilité qui est la nôtre en tant que conseillers de Paris, mais également fermement, nous voterons contre ce projet de délibération. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, David ALPHAND.

Je vais donner la parole à Ian BROSSAT, pour conclure vraiment cet échange sur le projet de délibération DSOL 135. Monsieur le Maire ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci.

Chers collègues, face à l'urgence de la situation humanitaire en mer Méditerranée dans laquelle plus de 3.200 personnes ont perdu la vie en 2021, l'association "SOS Méditerranée" continue de se mobiliser en dépit du désengagement des Etats.

Je voudrais signaler ce point. L'association "SOS Méditerranée", qui vient au secours de personnes qui sans cela mourraient en mer, fait le travail que les pouvoirs publics devraient faire en réalité, et qu'ils ne font pas.

C'est donc effectivement une fierté pour nous de voter ce projet de délibération. Je vous le dis, nous sommes fiers de subventionner "SOS Méditerranée". Nous sommes fiers d'être la première collectivité de France à avoir subventionné cette association, ne vous en déplaise.

Nous sommes fiers d'avoir augmenté notre subvention à "SOS Méditerranée" depuis le début de cette mandature. Parce que sinon, quoi ? Sinon, on laisse ces personnes mourir en mer. C'est cela en réalité le point

d'aboutissement de ce que vous proposez. C'est de laisser ces hommes, ces femmes, ces "mômes" mourir en mer. Je vous le dis, ce n'est pas notre projet.

Quand même, quand on fait le bilan de cette séance, tout à l'heure, vous votiez contre une pension de famille pour des personnes sans abri. Maintenant, vous votez contre une subvention pour "SOS Méditerranée". Franchement, vous rentrerez chez vous tout à l'heure, vous serez fiers de vous, fiers de vos votes, fiers de ce que vous avez accompli ? Honnêtement ? Honnêtement ?

C'est cela être élu au Conseil de Paris ? Porter les valeurs de Paris ? Voter contre une pension de famille pour des personnes sans abri ? Voter contre une association qui vient au secours de personnes qui vont se noyer en mer ?

Je vous le dis, nous votons cette subvention et nous en sommes très fiers !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, cher Ian BROSSAT.

Comme annoncé, à la demande du groupe Paris en commun et de son président Rémi FÉRAUD, je rappelais que tu avais demandé un scrutin public. Tu peux finir ton "tweet"…

Je vous propose de suspendre la séance le temps que les groupes distribuent les cartes... On me dit que c'est fait pour le groupe Paris en commun. C'est bon aussi pour le groupe Changer Paris, pour le groupe MDE aussi. Pour le groupe communiste ? Pour le groupe "Les Ecologistes". Vous êtes tous prêts ? Parfait.

Lorsque je vais lancer le vote, ce que je vais faire dans quelques instants, ne soyez pas étonnés que votre écran se désactive. À ce moment-là vous retirerez votre carte, puis la réintroduirez, et votre écran se réactivera sur l'onglet vote. Vous pourrez voter. Votre choix sera surligné en noir.

Si vous avez une procuration, après avoir voté pour vous-même, vous retirez votre carte, l'écran se désactivera à nouveau. Vous introduirez la carte de procuration de votre mandant. L'écran se réactivera sur l'onglet vote, comme pour votre vote.

Vous votez, votre choix se surligne en noir, vous retirez la carte de procuration de votre mandant et vous réintroduisez la vôtre. On prendra tout notre temps pour être certain que vous ayez voté pour vous-même et éventuellement pour votre mandant.

Le vote est lancé. Première opération...

Votre écran s'est désactivé. Vous avez retiré votre carte. Vous réintroduisez votre carte.

Une fois que vous avez voté, votre vote est surligné en noir... Si vous avez une procuration, vous introduisez la carte de votre mandant. C'est ce que je suis en train de faire. Vous votez une seconde fois.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DSOL 135 relatif à l'attribution d'une subvention de 100.000 euros et d'une convention à l'association "SOS Méditerranée".

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le vote est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 146

Suffrages exprimés : 146

Majorité absolue : 74

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 92

Contre : 54

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 135).

Je vous remercie.

(Voir détail des votes annexe n° 2).

2022 DU 145 - Vente à Aximo de 6 lots de copropriétés, 80-82, rue Jean-Pierre-Timbaud (11e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Sur le projet de délibération DU 145, nous avons un amendement technique n° 38 de l'Exécutif. Il s'agit de la vente à Aximo de 6 lots de copropriété au 80-82, rue Jean-Pierre Timbaud, dans le 11e arrondissement.

Je vous propose de mettre aux voix, à main levée, ce projet d'amendement n° 38 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 38 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 145 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DU 145).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la création de logements sociaux sur deux sites industriels vacants de la R.A.T.P. (4e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu référencé n° 39 relatif à la création de logements sociaux sur deux sites industriels vacants de la R.A.T.P., dans le 4e arrondissement.

La parole est au maire de Paris Centre, Ariel WEIL. Monsieur le Maire, c'est à vous.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, n'hésitez pas à achever vos mouvements.

Le mois dernier, dans cet hémicycle, j'avais porté un vœu qui demandait à l'Etat de mobiliser son foncier, rue de la Banque ou des Pyramides, comme la Ville le fait très largement depuis des années.

Par ce vœu présenté aujourd'hui je souhaiterais, avec une partie des élus de Paris Centre, formuler la même demande à la R.A.T.P., avec des sites bien identifiés, dont l'un a fait déjà l'objet d'une pastille pour le logement social, au plan local d'urbanisme.

Nous allons continuer à le faire avec des opérations privées comme publiques, avec l'Etat et toutes ses agences, l'Etablissement public.

Pourquoi ? Pour trois raisons principales. La première, c'est que nous avons l'obligation de continuer à assurer les conditions d'un maintien des familles les plus modestes et des classes moyennes dans tout Paris, en particulier dans son centre. Je ne peux pas m'empêcher de m'étonner de voir notre opposition régulièrement parler de muséification de Paris tout en votant quasiment contre tous les projets de logements sociaux.

Ian BROSSAT a déjà très bien pointé ces contradictions. Je n'y reviens pas.

La deuxième est que nous sommes très loin de l'objectif de 25 % de logement social posé par la loi SRU. Je ne parle même pas de l'ambition de la Ville, qui est plus importante, puisque nous atteignons seulement 10 % dans le centre. Nous sommes tirés par le bas par une partie du centre de Paris, très concentrée en bureaux, que ce soit de l'administration publique, les administrations publiques très nombreuses, ou privée.

Monsieur le Maire, pardon, je fais une pause un instant. C'est très désagréable de parler avec un brouhaha permanent. Je sens bien que tout le monde est très excité, mais je parle d'un sujet aussi important. Nous en avons débattu ce matin. C'est un vœu très important pour nous. Je propose que les gens sortent ou qu'ils poursuivent leur discussion ailleurs. Merci.

Je disais, nous sommes très loin de l'objectif des 25 % de la loi SRU que le Parlement nous a fixé. Nous le sommes, parce que dans une grande partie du secteur de Paris Centre, nous avons de grandes concentrations de bureaux.

Cette contrainte est aussi une opportunité, puisque nous n'allons pas construire, nous avons beaucoup de contraintes, y compris la contrainte de préservation du patrimoine, le plus grand secteur sauvegardé, et au moment où je parle se tient une conférence à la mairie de Paris Centre sur les 60 ans de la loi Malraux. C'est très bien, nous en sommes très heureux, mais cette contrainte fait que nous ne construirons pas dans le Centre de Paris.

La seule opportunité, c'est cette autre contrainte qui est la présence de bureaux. Il faut convertir des bureaux en logements sociaux, en logements tout court. C'est d'ailleurs conforme à notre ambition, celle de la mixité d'usage.

Cette conversion de bureaux en logements, la Ville l'a fait massivement. Elle l'a fait massivement à Morland, à la caserne des Minimes en accompagnant l'A.P.-H.P. et en logeant des agents municipaux sur un quart des contingents. Il faut aujourd'hui que l'Etat et l'Etablissement public le fassent aussi... Je demande que l'on décompte le temps où j'ai dû m'arrêter s'il vous plaît…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est fait. Vous êtes déjà à trois minutes...

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Voici la troisième raison pour laquelle c'est très important, c'est que tous les métiers publics connaissent une crise de vocation. Elle est plus forte à Paris, elle touche les infirmières, les aides-soignants, les policiers, les enseignants, et nous en avons parlé hier, les agents de la R.A.T.P.

Je demande par ce vœu que la R.A.T.P., dans le centre de Paris, envisage de transformer ses bureaux en logements. Nous serons à ses côtés comme nous l'avons été quand elle a fait de la rénovation énergétique, boulevard Bourdon. Pour ces logements, nous serons à ses côtés. Nous en avions financé la moitié. Qu'elle loge ses agents, nous l'accompagnerons et nous financerons à ses côtés pour la mixité sociale et pour la qualité du service public.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire de Paris Centre.

Je rappelle accessoirement que la présentation et la réponse à un vœu, c'est deux minutes.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En réalité, Ariel WEIL a tout dit. Il s'agit de deux parcelles d'activité que possède la R.A.T.P. au 19, rue Chanoinesse et 5, rue de la Cerisaie.

L'objectif est que ces deux parcelles puissent être transformées en logement, notamment en logement social. Nous y sommes tout à fait favorables. C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 39 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 270).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'impact des travaux de surélévation de l'immeuble I3F, 1-3, quai de Metz.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux travaux du 1-3, quai de Metz engagés par le groupe I3F.

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 40, 41 et 41 bis relatifs aux travaux du 1-3, quai de Metz engagés par le groupe 3F.

La parole est tout d'abord au maire du 19e arrondissement, François DAGNAUD, pour présenter le vœu n° 40 du groupe Paris en commun.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les locataires de l'immeuble I3F du 3, quai de Metz dans le 19e arrondissement subissent en effet une situation critique depuis trop longtemps.

Les travaux de surélévation engagés dès 2019, pour la création de 13 nouveaux logements, ont provoqué et provoquent toujours de nombreux désordres : apparition de fissures dans les parties communes et dans les logements, nuisances sonores tout au long de la journée, stores bloqués, ventilation en panne.

Une erreur grave de la société prestataire du bailleur a provoqué, le 14 octobre dernier, des fuites très importantes.

Mon adjointe Colombe BROSSEL s'est rendue sur place. Nous avons bien sûr immédiatement interpellé la direction d'I3F, afin d'obtenir des engagements rapides et précis.

C'est ainsi que le bailleur s'est engagé à présenter un plan de redressement de la situation aux locataires, dans les prochains jours, et un recadrage du prestataire des travaux a déjà été effectué.

Cette situation, qui est fort heureusement rare dans son ampleur, montre à nouveau à quel point la consultation, l'écoute, et l'information des locataires tout au long d'opérations de travaux sont nécessaires, et sont sans doute la condition de la bonne réussite de ces travaux.

Elle pose également la question d'opérations de surélévation en milieu occupé. Reconnaissons-le, celles-ci sont trop souvent source de désagréments importants pour les locataires. Alors que le télétravail est devenu une pratique commune, que les places de garde auprès d'assistantes maternelles restent un mode d'accueil à domicile fréquent, et que les modes de vie des uns et des autres ne permettent pas toujours de quitter son logement en journée, les travaux de surélévation semblent de plus en plus incompatibles avec le maintien à domicile des locataires.

Nous restons bien entendu à l'écoute et aux côtés des locataires du 3 quai de Metz et nous veillerons, c'est un engagement que je renouvelle, à ce que I3F redresse rapidement la situation compliquée de cet immeuble, et réengage là aussi très vite l'indispensable dialogue avec les locataires pour qu'ils puissent enfin retrouver la jouissance paisible de leur logement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 19e arrondissement.

Je donne la parole à Rudolph GRANIER, pour présenter le vœu n° 41 du groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'ai l'honneur de porter ce vœu pour Marie TOUBIANA et pour la défense des habitants de l'adresse 1 et 3, quai de Metz, qui subissent une succession d'avaries telles que dégât des eaux, légionellose, marteau-piqueur. Plus que des avaries, c'est un véritable calvaire pour ces locataires depuis la décision d'ajouter deux étages au bâtiment, qui en comptait déjà pourtant 8, afin de créer 13 logements sociaux.

Les habitants attendaient ces travaux de rénovation depuis très longtemps, dans un immeuble où l'on ne parlait plus d'humidité mais carrément d'eau.

Malheureusement, ces travaux virent au cauchemar pour les locataires : ascenseurs inutilisables, des averses d'eau dans l'immeuble, des conditions de vie très dangereuses dans les appartements, avec des prises électriques au milieu des flaques d'eau. Le maire du 19e arrondissement a très justement décrit cette situation de calvaire.

Les habitants se sentent abandonnés avec comme seul interlocuteur le gardien, et comme seule réponse, des remises de loyer sur les appartements dont les occupants sont impactés par les travaux.

L'objet de ce vœu est de demander, en urgence, une initiative de la Ville de Paris et de la mairie d'arrondissement pour apporter, certes, de l'écoute, mais aussi une aide juridique.

De plus, la Mairie de Paris doit être à l'initiative d'une réunion entre 3F et les locataires, afin de trouver une solution très rapidement à toutes ces problématiques soulevées.

Le présent vœu ayant été adopté en Conseil d'arrondissement, à travers Marie TOUBIANA, je ne doute pas qu'il soit également adopté aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Rudolph GRANIER.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, qui présentera le vœu n° 41 bis de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, à l'occasion des travaux de surélévation initiés par le bailleur 3F au 1-3, quai de Metz dans le 19e arrondissement, nous avons eu connaissance de nombreux dysfonctionnements, et de travaux mal réalisés par l'entreprise intervenant sur ce site.

Dès les premiers signalements par les locataires, François DAGNAUD, maire du 19e, et Colombe BROSSEL que je tiens ici à remercier chaleureusement, sont aussitôt intervenus auprès du bailleur. Il s'avère que les dysfonctionnements sont également liés à un défaut de suivi, et notamment d'information auprès des locataires.

La question des travaux en site occupé est un sujet délicat. En effet, les locataires doivent pouvoir, dans ce temps imparti, jouir de leur logement et des parties communes en toute sécurité.

Enfin, si les changements liés aux travaux sont inévitables en site occupé, il n'en demeure pas moins que le bailleur doit tout mettre en œuvre pour limiter les nuisances, et toute sorte de répercussions sur leur vie quotidienne.

Le vœu de l'Exécutif que je vous propose de voter reprend les demandes votées lors du dernier Conseil du 19e arrondissement, soit une présentation d'un véritable plan d'action du bailleur 3F, et l'organisation par ses soins d'une réunion avec les locataires, la mairie du 19e, et mon cabinet. Je vous invite donc à voter ce vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT. Tout cela est clair.

J'imagine que le vœu n° 40 est retiré. Oui, me dit François DAGNAUD.

Le vœu n° 41 est retiré, j'imagine, Rudolph GRANIER ? Il est retiré.

Cela permet de nous retrouver collectivement sur le vœu n° 41 bis de l'Exécutif.

Je le mets donc aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2022, V. 271).

Merci pour ce beau travail !

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au soutien des travaux des copropriétés.

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 42 et 42 bis relatifs au soutien des travaux des copropriétés.

C'est un vœu du groupe Changer Paris, et Rudolph GRANIER le présente.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

J'associe ma collègue Anne-Claire TYSSANDIER à ce vœu relatif au soutien des travaux des copropriétés, dont les petites copropriétés que nous avons souhaité cibler plus particulièrement à travers ce vœu.

Le vœu précédent montre bien le caractère œcuménique que nous pouvons parfois trouver dans cette Assemblée, notamment sur l'habitat indigne, un axe important et une priorité pour la Ville de Paris, comme pour la SOREQA.

Nous considérons qu'il est important et nécessaire d'accompagner, dès le début, toutes les copropriétés qui le souhaitent, petites comme grandes.

Nous nous rejoignons également, à quelques finesses près, sur les modalités de financement, mais aussi sur la lutte contre les marchands de sommeil et les mesures d'accompagnement des victimes de l'habitat insalubre.

Le sens de ce vœu est donc de pouvoir ouvrir les possibilités de financement, de soutien et de support notamment dans le cadre du plan de relance, et d'autres modalités auxquelles la Ville de Paris et notamment la SOREQA pourraient trouver un certain bénéfice, afin de lutter contre cette problématique qui touche énormément Paris et notamment les arrondissements du Nord-Est parisien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, qui en profitera pour présenter le vœu n° 42 bis de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à Rudolph GRANIER d'attirer notre attention sur ce vœu.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de la lutte contre l'insalubrité. Depuis 2001, la Ville de Paris s'est engagée afin de sortir durablement les immeubles de l'insalubrité. Depuis le début des années 2000, ce sont 2.200 immeubles parisiens qui sont sortis de l'insalubrité, parfois des rues, parfois des quartiers entiers que nous avons sortis de l'insalubrité. Je pense notamment au 18e arrondissement et au quartier de la Goutte d'Or.

Il s'agit de continuer à avancer dans ce domaine. Je me permets de l'évoquer, parce que nous avons encore du travail à faire dans ce secteur, notamment à travers le soutien aux copropriétés dégradées. L'action de notre Ville s'inscrit dans le cadre de l'opération d'amélioration de l'habitat dégradé, et à ce jour ce sont 131 copropriétés parisiennes dégradées qui sont accompagnées dans le cadre de ce dispositif, ce qui correspond à un peu plus de 3.000 logements.

Pour répondre aux interrogations que vous avez portées, Monsieur GRANIER, les petites copropriétés de moins de 20 logements sont déjà intégrées à l'O.A.H.D., et font l'objet du même traitement que les copropriétés plus importantes.

Sur les 131 copropriétés suivies dans l'O.A.H.D., 54, donc un peu moins de la moitié, ont moins de 20 logements, ce qui correspond à votre interrogation, je crois.

Ce sujet doit mobiliser toute notre attention. C'est pourquoi les copropriétés concernées et signalées pourront faire l'objet d'une étude pour intégrer l'O.A.H.D.

Afin de poursuivre l'action collective sur ce sujet et au regard des éléments que je viens d'apporter en réponse à votre vœu, je vous propose de voter le vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Rudolph GRANIER, votre groupe a demandé une explication de vote sur le vœu n° 42 bis de l'Exécutif. Je vais vous donner la parole, cela permettra par la même occasion de nous indiquer si vous retirez votre vœu n° 42 au profit de celui de l'Exécutif.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

"Mutatis mutandis" les points qui ont été soulevés par M. le Maire BROSSAT, et le souhait de focalisation que nous avons sur les petites copropriétés qui restent l'angle mort, voire l'impensé de la rénovation et de l'habitat insalubre, nous retirons notre vœu et votons favorablement celui de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

Le vœu n° 42 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 42 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2022, V. 272).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au fonctionnement des ascenseurs dans les résidences de logements sociaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu n° 43, déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" et relatif au fonctionnement des ascenseurs dans les résidences de logements sociaux, ne pourra être défendu, puisque je ne vois pas d'élus du groupe qui l'a déposé.

2022 DU 101 - Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DU 101. Le premier adjoint était là, à l'instant… Le voilà, quelle santé !

Je vous propose d'ouvrir la discussion sur le projet de délibération DU 101. Je vois qu'il n'y a pas d'élus du groupe "Les Ecologistes". Il faudrait en exfiltrer au moins un ou deux, ou trois.

On va commencer à examiner le projet de délibération DU 101. Je souhaiterais évidemment qu'au moins un élu Vert puisse revenir en séance, puisque trois élus s'étaient inscrits.

Le projet de délibération DU 101, c'est l'approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement.

La parole est à Jeanne d'HAUTESERRE, pour 20 minutes.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, je vais prendre beaucoup de temps alors. 20 minutes !

Mon intervention portera sur la Z.A.C. "Beaujon", Zone d'aménagement concerté située au Nord-Ouest du 8e arrondissement entre les rues de Courcelles et du Faubourg Saint-Honoré. C'est d'ailleurs l'avant-dernière fois que cette opération figure dans le rapport annuel, puisque le traité de concession arrive à échéance le 31 décembre prochain.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la route fut longue et sinueuse pour mener à bien la transformation de ce quartier. On ne compte plus les décennies depuis le départ de l'hôpital Beaujon en 1937, ou même l'acquisition par la Ville de Paris de la dernière parcelle en 1994.

Le projet d'urbanisme avait pour mission de transformer cette friche à l'abandon, avant de renouer avec la destination qui a toujours été celle du quartier : être utile à la société et aux habitants.

Outre la construction de logements et la réalisation d'équipements de proximité, un centre sportif doté d'une piscine, une crèche, une école, un commissariat, un foyer de jeunes travailleurs, une maison de la vie associative et citoyenne, un jardin public, ce nouveau quartier est dorénavant un pôle essentiel des services publics municipaux du 8e arrondissement.

Cet îlot situé en retrait des rues principales est un lieu de vie incontournable pour les habitants et constitue une parenthèse pour beaucoup d'entre eux, car ils peuvent s'y aérer le corps et l'esprit. Plusieurs temps forts de la vie municipale s'y déroulent toute l'année, portés par les acteurs présents, notamment la maison de la vie associative et citoyenne, le conservatoire municipal Camille Saint-Saens, ou encore l'espace Beaujon "Paris Anim'", association amicale pour l'animation culturelle du 8e.

L'année 2021 a été marquée par la livraison du lot n° 7 comprenant le nouveau S.A.I.P. du commissariat préalablement situé dans l'hôtel Beaujon. Les anciens locaux ainsi libérés seront réaménagés pour agrandir le conservatoire de 450 mètres carrés. Les études... S'il vous plaît, mes amis.

Les études relatives à ce projet sont en cours. Et je sais l'équipe du conservatoire, sous la direction de Nicolas DESHOULIÈRES, très motivée et impatiente à l'idée de présenter une offre artistique supplémentaire pour les élèves de l'arrondissement.

Quant à la voirie qui devait être remise à la Ville de Paris en 2021, ce transfert n'est en fait intervenu qu'en 2022. Ayant désormais la compétence pour l'entretien des espaces publics, cela nous permet dorénavant d'être beaucoup plus réactifs.

La naissance d'un quartier comporte son lot d'imprévus. La conception, à la fin des années 2000, de l'école Louis de Funès s'avère aujourd'hui déjà largement dépassée, avec de larges baies vitrées orientées plein ouest, et donc en plein soleil, sans volets protecteurs. Nous avons dû engager des travaux d'amélioration pour le confort des élèves et des enseignants, travaux assez onéreux, je le reconnais, à l'échelle des I.I.L.

De même, le centre sportif souffre d'erreurs de conception parfois assez étonnantes, comme la pose de bardages en métal souple dans un gymnase, un habillage qui nous empêche, par exemple, aujourd'hui d'accueillir des créneaux handball.

Elogie-SIEMP, le bailleur qui a pris en charge les logements de la Z.A.C., doit également faire face à de multiples désordres qui perturbent la jouissance des locataires. Ainsi que j'en ai parlé avec la SLA, il faudrait, cher Jacques BAUDRIER, que nous tirions profit de la garantie décennale qui va prochainement expirer. Nous avons jusqu'en 2024 pour faire reprendre les malfaçons qui pourraient persister sur l'ensemble de la Z.A.C.

Mes chers collègues, ce projet de délibération me donne l'opportunité de me réjouir devant notre Assemblée de la création d'une association par les jeunes du quartier. Ce sont tous des enfants du 8e, car avant d'habiter ce quartier du Faubourg Saint-Honoré, ils ont grandi dans d'autres secteurs de l'arrondissement et ont fréquenté nos établissements scolaires. Ils pourront prochainement proposer des animations aux jeunes du quartier, des créneaux au sein du centre sportif. Leur engagement va dans le sens du Conseil parisien de la jeunesse, et nous les soutenons pleinement.

Il est agréable de constater que la jeunesse sait se saisir des dispositifs que nous proposons, loin de l'image caricaturale dans laquelle certains veulent bien l'enfermer.

Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Je n'ai pas fait les 20 minutes !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire du 8e arrondissement.

Je donne la parole à la présidente du groupe "Les Ecologistes", Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'aménagement de la ville à coups de Z.A.C. est un modèle d'un autre temps. Il consiste, rappelons-le, à déléguer la production d'aménités sociales et environnementales aux porteurs de projet, en fonction de l'équilibre budgétaire qui sera réalisé, sur un périmètre de ville défini au préalable.

Autrement dit, il conditionne la réalisation de logements, notamment sociaux, mais aussi d'équipements, d'espaces publics et d'espaces verts, pourtant indispensables à la vie des habitantes et des habitants, aux recettes réalisées par les promoteurs immobiliers, par le truchement des aménageurs.

Cette externalisation de la réponse aux besoins humains est en réalité un mécanisme qui s'apparente au serpent qui se mord la queue.

Face à l'urgence climatique, il est temps que la Ville s'engage à assumer ses responsabilités, sans recourir à la construction de mètres carrés supplémentaires de bureaux. Le présent projet de délibération s'enorgueillit d'adjoindre au volet financier réglementaire un volet développement durable, en cohérence avec le Plan Climat Air Energie, afin

de rendre compte des projets qui se veulent exemplaires en termes de dégagement d'espaces verts ou végétalisés, d'équipements et d'espaces publics.

Les projets écocertifiés et écolabellisés sont positifs, certes, mais n'oublions pas que leur localisation à Paris permet également aux promoteurs d'avoir une belle vitrine pour leurs projets les plus innovants.

Les exemples très positifs mis en exergue par le projet de délibération, comme les sites Saint-Vincent de Paul ou la porte Pouchet, doivent devenir la norme pour permettre à Paris de pallier le règlement climatique qui la touche déjà de manière particulièrement importante, et dont les effets délétères se font sentir au quotidien.

D'autres projets moins fructueux donnent à voir les conséquences délétères de ce modèle daté. La Z.A.C. Bruneseau, non exposée dans le projet de délibération, mais aussi le projet de la porte de Montreuil qui coûte aux citoyennes et citoyens des millions d'euros d'argent public qui pourraient être avantageusement placés ailleurs... Je suis désolée, mais en fait, il y a une espèce de brouhaha...

Je le dis à tout le monde, mes collègues et les autres.

Le projet de la porte de Montreuil coûte aux citoyennes et citoyens des millions d'euros d'argent public qui pourraient être avantageusement placés ailleurs, en raison même de l'exigence d'équilibre budgétaire inhérent aux Z.A.C.

Si "Les Ecologistes" ont largement participé à la remise en question de ces projets, c'est dans le seul objectif de préserver la santé physique et mentale des Parisiennes et Parisiens, qui comme tout un chacun méritent des conditions d'existence dignes, dans une ville saine et apaisée.

La dominante végétale du projet de la porte de Montreuil ne sera malheureusement pas suffisante pour compenser la bétonisation des espaces de pleine terre prévue par le projet.

Pour cela, il est impératif de sortir d'une logique de valorisation des labels et des performances, et de se demander vraiment comment s'engager dans la production d'une ville sobre, porteuse d'adaptations et de l'amélioration qui s'impose à nous.

Au-delà d'une conception techniciste de l'environnement, cela impose de réfléchir, d'adopter et de porter une vision politique mettant l'écologie au centre. La sobriété et le changement de paradigme que tout le monde s'accorde à appeler de ses vœux ne sont pas que des mots.

Ils imposent une rupture structurelle avec des manières obsolètes de faire la ville, dont les Z.A.C., et les appels à projets urbains innovants restent malheureusement les emblèmes.

Les aménageurs liés à la Ville de Paris ont montré qu'ils sont en mesure d'adapter leurs méthodes aux nouveaux défis qui nous animent. Ensemble, continuons nos efforts pour pousser le processus jusqu'au bout, afin qu'il puisse réellement porter ses fruits.

Pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur ce projet de délibération. Je laisse Émile MEUNIER compléter la position de notre groupe.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole au président Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais vous parler d'une grande affaire. Je crois sincèrement que c'est même le chantier du siècle pour Paris. C'est la création de grands parcs à Paris. Nous n'avons pas le choix. Avec le réchauffement climatique qui vient, si nous ne faisons pas ces grands parcs, si nous ne végétalisons pas massivement Paris, nous allons cuire à l'étouffée.

Ceux qui auront les moyens partiront, et ceux qui n'auront pas les moyens seront dans une cuvette, avec des vagues de 50 degrés. Si nous ne faisons pas ce chantier du siècle, nous serons passés à côté de notre rôle historique. Je pèse mes mots.

Je rappelle les objectifs que nous avons fixés dans la révision du Plan local d'urbanisme : chaque personne doit pouvoir disposer de 10 mètres carrés, ce n'est quand même pas bien grand, d'espaces verts, pour sa santé.

Qu'est-ce cela veut dire ? Cela veut dire qu'il faut créer 300 hectares supplémentaires. 300 hectares supplémentaires d'espaces verts, de parcs, de jardins ouverts aux habitants, cela veut dire 6 Parc de la Villette.

Prenez la carte de Paris, essayez de mettre 6 Parc de la Villette, vous verrez la hauteur du défi qui nous attend.

Nous, "Les Ecologistes", nous sommes de taille à le relever. Je crois que la majorité peut l'être aussi si nous nous y mettons tous ensemble.

Cela nécessite trois conditions, à mon avis. La première, c'est une volonté politique. La seconde, c'est de revoir nos zones d'aménagement, et je fais le lien avec ce projet de délibération. La troisième, évidemment, cela veut dire des investissements.

Une volonté politique, je l'ai dit à l'instant, on est sur du chantier de type haussmannien. Cela veut dire que toutes nos politiques publiques, tout ce que l'on décide en termes d'aménagement, de réflexion de la ville doit être tourné autour de cet objectif d'espaces verts.

Et je dois le dire, on a posé l'objectif, mais je n'en vois pas encore bien la déclinaison. Nous avons parlé un peu plus tôt de la communication "Stratégie logement 2035". Les choses étaient à peu près claires. On veut avoir 40 % de logements publics, voilà comment on va faire, voilà nos outils, voilà les pastilles que l'on va mettre dans le P.L.U. pour trouver les logements sociaux.

Je le dis, nous, nous attendons la même chose pour ces 300 hectares. Dans 5 ans, dans 10 ans, où sont les espaces ? Comment on va les faire ? Quels parcs on agrandit ? Quelles friches ? On ne fait qu'un seul et grand parc ? Ce n'est pas compliqué à planifier. Il faut planifier et mettre évidemment un financement en face et sur la durée.

On a réussi cela dans le temps, on a su faire 10 % de logements sociaux, on est passé à 25 et on va passer à 40 % de logements publics. Quand on veut, on peut. On a su le faire avec l'éradication de l'habitat insalubre. 1.000 immeubles que l'on a réussi à dégager de l'insalubrité. 1.000 immeubles et plus de 18.000 logements.

C'est le même genre d'énergie, d'outils, de financements qu'il faut mettre pour avoir ces parcs.

Pour cela, il n'y a pas de secret. De grands parcs, cela se fait où ? Sur de grands terrains. Et où sont les grands terrains ? Ils sont sur nos zones d'aménagement.

Je préfère être sincère avec vous, si le projet porte de la Villette, c'est de faire une Z.A.C. un peu à l'ancienne, avec un tiers de bureaux, un tiers de logements, un équipement public, de la voirie, puis sur le reste un espace vert, ce sera sans nous ! Porte de la Villette, on fait un grand parc, et on met un peu de logements, mais on fait un grand parc.

Il y a les Z.A.C. que l'on va faire comme Bercy-Charenton, où l'on a encore des marges de manœuvre, mais il faut aussi reprendre les coûts partis. Je parle d'Austerlitz évidemment. Quelle cohérence quand on dit que l'on doit lutter contre le réchauffement climatique, et que l'on s'apprête à construire une tour couchée de 300 mètres de long et de 37 mètres de haut, et que des bureaux et un centre commercial ? Quelle est la cohérence ?

Monsieur le premier adjoint, dans 5 ans, quand vous aurez à poser la première pierre de ce chantier, qu'est-ce vous vous direz après 5 ou 10 canicules ? Là, on va construire 60.000 mètres carrés de bureaux, alors que l'on pourrait en faire un parc. Tant que ce n'est pas sorti de terre, on peut faire quelque chose. Et je vous demande de faire quelque chose !

Enfin, notre présidente l'a dit, évidemment, si on ne fait pas de bureaux et que l'on fait des parcs, on se prive d'une recette, on investit, et cela coûte de l'argent. Il faut acheter le foncier, aménager le parc, et recruter les jardiniers et les gardiens pour s'en occuper.

Mais c'est de l'argent gagné, parce que quand les Parisiens auront déserté Paris parce que ce sera inhabitable, on fera comment ? Il faut trouver des modes de financement, cela veut dire la taxe foncière, des financements européens, des financements nationaux, on lève de l'emprunt.

Lever de l'emprunt pour financer un équipement public, c'est quand même la base d'une politique publique. Qu'est-ce qu'on est allé inventer des bureaux pour financer nos équipements publics ? C'est tout ce modèle-là qu'il faut déconstruire. On est rentré dans une nouvelle ère. Assumons-le et faisons-le franchement !

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci pour les interventions sur ce projet de délibération.

C'est un projet de délibération très intéressant, parce que comme cela a été évoqué, il s'agit des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement.

D'une certaine manière, c'est un document qui éclaire sur l'ensemble des projets d'aménagement, ce qui a été fait et ce qui reste dans les tuyaux.

D'abord, Madame la Maire du 8e vous l'avez dit, c'est l'occasion de revenir sur de belles opérations qui sont en fin de réalisation. Je n'aurai pas le temps de tout réévoquer. Quand même, quelques éléments, notamment faisant le lien avec les interventions de la présidente des "Ecologistes", et celle d'Émile MEUNIER.

Vous connaissez notre ambition en matière de stratégie d'aménagement, en matière de P.L.U. bioclimatique. Nous avons un potentiel à travers ces aménagements, de 42 hectares d'espaces verts. Ce n'est pas tout le chemin qui doit nous conduire vers les 300 hectares correspondant à peu près à ce ratio cible de 10 mètres carrés que vous évoquez, mais c'est incontestablement un bout du chemin. C'est un dossier que nous instruisons dans le cadre de la préparation du P.L.U. bioclimatique avec Christophe NAJDOVSKI.

Partout où nous pourrons créer des parcs de la Villette, nous le ferons.

Peut-être oubliez-vous qu'au parc de la Villette, il y a un parc, mais il y a aussi la Cité des sciences et de l'industrie. Comme quoi, y compris dans les grands projets d'aménagement, quand on fait des parcs, il faut aussi pouvoir intelligemment concevoir cela, pour que cela vive bien.

Ce n'est pas un concept anodin dans quelques zones, notamment aux abords du périphérique, sur lesquelles le fait que le front urbain parisien soit si éloigné du front urbain des communes limitrophes est en soi un problème d'occupation, de mésusage et peut-être d'indifférence, y compris, pendant trop longtemps, des communes concernées.

Tout le travail que nous menons avec les communes limitrophes, c'est de recréer ces porosités urbaines intelligentes, dans lesquelles il y a de l'habitat, de l'activité, qu'il faut pouvoir construire évidemment de façon intelligente, collective, et soutenable sur le plan environnemental.

Vous connaissez notre ambition de créer cette ceinture verte. Il y a eu la barrière de Thiers. Il y a eu le périphérique. Nous souhaitons faire de cette zone, sans mauvais jeu de mots, une ceinture verte.

Nous aurons l'occasion d'y revenir au cours des discussions techniques, d'abord de travail en comité de pilotage Plan local d'urbanisme, dans les nombreuses réunions que nous avons à ce sujet, puis évidemment lorsque nous le présenterons, tous ensemble, je n'en ai aucun doute, au Conseil de Paris, le plus tôt possible, en 2023, pour la première étape de l'arrêt 1 du P.L.U.

Dans les zones d'aménagement, c'est également 7.000 arbres prévus. Ce n'est pas tout de l'objectif que nous menons, mais c'est un potentiel de plantation d'arbres, qui est tout à fait exceptionnel.

Et puis, ces zones d'aménagement, c'est 80.000 mètres carrés d'équipements publics qui sont anticipés. Vous savez qu'au-delà de ce projet de délibération, qui est un projet de délibération bilan, combien, au cas par cas, nous essayons de trouver le point d'équilibre entre l'ambition pour la transition écologique de Paris, la question sociale, la question notamment du logement. Je sais que nous le partageons en commun, tous les groupes de la majorité, mais je le suppute, tous les groupes du Conseil de Paris, en matière de santé environnementale qui guide désormais notre action en matière d'aménagement urbain.

Un dernier point, parce qu'il est souvent au cœur, non pas de désaccords, on essaie de les surmonter, mais en tout cas de différences d'appréciation.

Nous avons des sujets avec des coûts partis. Nous les avons portés souvent collectivement. Nous avons des engagements contractuels. Nous l'avons fait dans une ambition urbaine dont nous assumons aujourd'hui la mise en œuvre. Dénouer tous les accords qui ont été formulés avant n'est pas chose aisée. Quand c'est possible, nous le faisons. Quand ce n'est pas souhaitable ou pas possible, nous faisons avec.

Merci pour vos interventions. C'est un document très intéressant sur la stratégie d'aménagement.

Je dois vous dire que les dispositifs de participation citoyenne sont aussi au cœur de notre stratégie urbaine, notamment sur les opérations Python-Duvernois, Bercy Charenton, et que la Conférence citoyenne sur Bercy Charenton organisée en 2021 recevra le prix Territoria d'or la semaine prochaine à l'Assemblée nationale... C'était hier. Je vous invite à soutenir ce projet de délibération de transparence sur le bilan d'activité de nos S.E.M. d'aménagement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Il y a une demande de vote dissocié de la part du groupe Changer Paris. On m'a dit qu'il y en avait trois. Pour l'instant, je n'en ai que deux. J'ai le DU 101-2°, le DU 101-5°… et le DU 101-8°.

Le vote dissocié étant de droit, je mets donc d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 101-2°.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 101-2°).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 101-5°.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 101-5°).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 101-8°.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 101-8°).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 101 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 101).

2022 DU 120 - Z.A.C. "Chapelle Charbon" (18e). - Modification du dossier de réalisation. - Modification du Programme des Équipements publics. - Avenant au traité de concession.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose que l'on examine le projet de délibération DU 120 concernant la Z.A.C. "Chapelle-Charbon".

Je vous proposerai ensuite de suspendre la séance, parce qu'il y a encore six vœux rattachés à la délégation d'Emmanuel GRÉGOIRE, et cela nous emmènerait trop tard.

Je vous propose, sur ce projet de délibération DU 120 Z.A.C. "Chapelle-Charbon" dans le 18e, c'est une modification du dossier de réalisation, une modification du programme des équipements publics, un avenant au traité de concession, de donner la parole au maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cher Emmanuel, on parlait de l'équilibre de la création de grands parcs, cela tombe bien, nous allons parler de la Z.A.C. "Chapelle-Charbon", une des grandes opérations de renouvellement urbain du Nord-Est parisien, qui s'inscrit dans cette politique de profonde transformation de ce territoire, avec les projets Gare des Mines, Chapelle International, le campus Condorcet, et les transformations de la rue et de la porte de la Chapelle.

Depuis 2016, nous travaillons pour faire de ce projet de Chapelle-Charbon, situé entre les portes de la Chapelle et d'Aubervilliers, un programme ambitieux. D'abord sur le plan écologique et paysager avec la création d'un grand parc, mais également d'un programme mixte pour garantir qu'il vive bien.

Ce projet comptera donc non seulement ce très grand nouveau parc du Nord-Est parisien, mais aussi des logements, et des logements sociaux, une école, et donc des pieds d'immeubles d'activités et de commerces.

Aujourd'hui, nous étudions une modification qui a vocation à renforcer les ambitions environnementales et programmatiques de cette opération, pour un quartier avec plus de mixité, de fraîcheur, et plus adapté à la ville de demain.

Au-delà donc du grand parc de Chapelle-Charbon, nous proposons de renforcer la végétalisation en augmentant la surface du square Raymond-Queneau et en créant un espace vert au 11, de la rue du Pré. Ces espaces verts supplémentaires répondent au besoin de créer davantage d'espaces de fraîcheur pour les riverains, dans le contexte dont on a beaucoup parlé aujourd'hui de réchauffement climatique.

Ils viennent aussi faire la couture avec les projets de transformation, en particulier avec ce très grand projet de transformation de la rue et de la porte de la Chapelle en créant des trames vertes.

Sur le logement, ce projet de délibération introduit 20 % de logements en bail réel solidaire, tout en conservant les 50 % de logements sociaux initialement envisagés. La part des logements intermédiaires est libre, et donc respectivement ramenée à 14 et à 15 %.

Le quartier répondra en outre aux enjeux écologiques et climatiques au travers de son bâti. Il est conçu de manière à émettre le moins de CO2 possible. Les matériaux biosourcés et géosourcés seront privilégiés et les bâtiments raccordés au réseau de chauffage urbain.

Ce sont des évolutions très positives qui nous permettent de renforcer encore notre action d'adaptation de la ville au changement climatique et de renforcer la mixité dans ce quartier.

Je vous invite donc à adopter, avec autant d'enthousiasme que moi, ce projet de délibération qui viendra améliorer plus encore les conditions de vie des Parisiennes et Parisiens aux portes de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous allons commencer par les points positifs de ce projet de délibération, du moins le point positif. Il est prévu à terme près de 6,5 hectares d'espaces verts sur le site, et nous apprenons que dans le projet de délibération qui nous est présenté, il y aura plus d'espaces verts en pleine terre avec le square Raymond Queneau, qui verra sa superficie passer d'environ 1.500 à 2.200 mètres carrés. En parallèle, il est proposé de réaliser un espace vert supplémentaire, au 11, rue du Pré, afin de permettre la création d'un jardin d'environ 250 mètres carrés.

Bien que le nombre d'espaces verts sur Chapelle-Charbon soit l'un des rares projets parisiens menés par cette majorité, où nous pouvons nous satisfaire d'une réelle végétalisation du quartier, nous ne pouvons néanmoins que regretter la densification qui s'y fera à proximité, puisque nous aurons de nombreuses tours frôlant les limites de hauteur fixées par le P.L.U., qui se dresseront comme un canyon tout autour de ce jardin bloqué entre tours et rails.

Entre l'esthétique du projet à base de barres de logements sociaux, que vous-mêmes avez décriées ce matin dans le plan logement, quelques espaces verts pour rassurer les habitants, et peu d'activités, vous nous refaites la politique dépassée des grands ensembles des années 60-70. Nous savons tous ce que cela a donné.

Le futur quartier de Chapelle-Charbon sera un quartier hyperdense et peu mixte, contrairement à ce que vient de nous présenter le maire du 18e arrondissement.

Finalement, après avoir augmenté la taxe foncière, vous continuez de mener votre politique contre les propriétaires. Le projet prévoyait déjà 50 % de logements sociaux, pour seulement 20 % de logements intermédiaires et 30 % de logements libres. Il prévoit à présent 50 % de logements sociaux, 21 % de logement BRS, 14 % de logements intermédiaires et 15 % de logements libres.

Nous sommes pour la production de logement en BRS. Néanmoins, ils ne doivent pas se substituer à la production de logements libres et intermédiaires. La programmation de la Z.A.C. est déjà fortement déséquilibrée, et elle l'est désormais encore plus.

Par ailleurs, en imposant des quotas aussi élevés en logement social, les promoteurs se retrouvent à devoir densifier davantage leurs projets, aux dépens d'une meilleure qualité et d'un meilleur cadre de vie pour l'ensemble des futurs habitants du quartier.

Avec des quotas moindres en logement social, nous aurions pu avoir des espaces verts encore plus grands. Vous ne jurez que par le logement. Pourtant, depuis que vous êtes arrivés au pouvoir, Monsieur le Maire, Madame la Maire, les Parisiens n'ont de cesse de quitter la ville. A un moment, il va falloir se poser les bonnes questions sur vos programmes immobiliers.

Le problème n'est pas tant le manque de logements à Paris, puisque les surfaces bâties à Paris ont progressé de 0,2 % par an en moyenne, ce qui représente 3,8 millions de mètres carrés essentiellement consacrés au logement. Pourtant, depuis plus de 10 ans, Paris perd près de 11.000 habitants chaque année. C'est bien le problème du cadre de vie qui les fait fuir, et dans le cas de la porte de la Chapelle, c'est encore plus criant.

Ce programme, qui encore une fois est pourtant l'un des moins pires que vous avez menés, est encore trop dense au regard des nombreuses tours construites à proximité du futur parc. Cette densification perçue par les Parisiens, et spécialement par les Parisiens du 18e arrondissement, est accentuée par une diminution de la mixité sociale et de la mixité fonctionnelle, qui sont pourtant des facteurs primordiaux de qualité de vie dans une ville plus dense.

Au fond, la préoccupation principale du groupe Changer Paris, c'est votre perception de l'urbanisme comme solution. C'est le coup de baguette magique en béton, qui vous permettrait de régler tous les problèmes, notamment ceux de l'insécurité.

Quel triste désaveu quand "le Parisien", de manière cinglante, évoque les refus de logements sociaux, c'est-à-dire que des personnes qui sont sur des listes d'attente, avec votre politique, depuis 10, 12, 13, 14, 15 ans, refusent tout bonnement les logements sociaux dans cet espace. Rien n'y fait, vous ne comprenez pas les besoins de la population.

Dernier point et non des moindres, quand on est maire d'arrondissement, Monsieur LEJOINDRE, quand on est responsable politique et prétendument de gauche, Monsieur LEJOINDRE, on n'attaque pas la presse comme vous l'avez fait en Conseil d'arrondissement la dernière fois. On défend la presse et on la respecte.

En conséquence de quoi et pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Rudolph GRANIER.

Je donne la parole au premier adjoint, cher Emmanuel GRÉGOIRE, c'est à vous.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Maire du 18e arrondissement pour une présentation très complète des orientations de cette Z.A.C. "Chapelle-Charbon". Merci, Monsieur GRANIER, il m'arrive rarement de le dire, puisque la première partie de votre intervention saluait l'ambition environnementale de création d'espaces verts sur cette Z.A.C., et les évolutions que nous y avons apportées. Ce sera, je le crois, une vraie évolution.

Mais surprise, ou pas, dans votre deuxième partie, on comprend qu'une fois de plus, ce qui vous gêne, pas toujours avec les mêmes arguments, pas toujours lancé dans le même sens, vous vous opposez à ce projet parce qu'il y a du logement social, qu'il y en a trop, que vous êtes pour, mais qu'ils ne sont jamais au bon endroit, que vous êtes pour, mais jamais en utilisant des matériaux de construction pour les produire.

Je pense que vous avez une incompréhension totale des raisons pour lesquelles la population baisse à Paris. Elle ne baisse pas parce que les Parisiens fuient Paris, parce que c'est sale. Cela n'existe pas cette réalité démographique. Cela n'existe pas.

Il y a trois facteurs structurants d'évolution démographique, qui créent ce phénomène. Le premier, c'est la baisse de la natalité, qui fait qu'il y a moins d'habitants dans le solde naturel à Paris, du fait que les Parisiens ont choisi, et je ne suis pas très qualifié pour en juger et y changer quoi que ce soit, de faire moins d'enfants.

Le deuxième, c'est l'allongement de la durée de vie. Pourquoi ? Les gens vivent plus longtemps dans leur logement, en situation de sous-occupation plus durable. C'est un phénomène que tous, nous connaissons, en particulier dans le parc social, où les mutations sont beaucoup plus faibles que dans le parc privé.

Troisième facteur, celui que l'on appelle en démographie la décohabitation, que dans le langage courant on appellerait l'évolution de la structure des familles. Les Parisiens se séparent plus que la moyenne nationale. Quelle est la conséquence ? Le nombre moyen d'habitants par logement est en baisse durable et importante.

Le nombre moyen d'habitants dans chaque logement disponible baisse à tel point que dans les simulations que nous avons faites pour le P.L.U. bioclimatique, à l'échelle de 2050, sur une hypothèse de stabilisation de la population parisienne, sur la base de ces trois facteurs simplement, il faudrait produire 8.000 nouveaux logements par an pour compenser ces phénomènes.

C'est pour cela que nous avons beau augmenter le parc de logement, du fait aussi de la contraction du stock de logements à cause des meublés touristiques, etc., il y a une baisse tendancielle.

Elle peut s'inverser rapidement, notamment si la natalité remonte. Mais c'est important d'avoir cela, parce qu'en matière de politique publique, si vous posez un diagnostic faux, il y a peu de chances que vous en corrigiez les effets par les mesures que vous mettez en œuvre.

Nous avons besoin de logement, de logement social. Nous assumons totalement ce que vous dénoncez en termes de rééquilibrage, notamment de la place du BRS dans la programmation sur cette zone d'aménagement. Nous considérons que c'est un outil supplémentaire dans l'arsenal de production de logement dont ont besoin les Parisiens.

D'ailleurs, les premières opérations lancées montrent le succès d'estime et succès compte tenu de la demande par rapport aux logements qui sont disponibles. Je vous remercie encore, Monsieur GRANIER, d'avoir dit combien cela se fera dans un cadre agréable, puisque nous avons l'opportunité d'y créer beaucoup d'espaces verts supplémentaires.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 120.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 120).

Pour donner écho aux propos de notre premier adjoint, je vous propose de mettre un terme temporaire à notre cohabitation, de nous séparer, et par contre de nous retrouver dès 9 heures demain matin.

La séance est levée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 16 novembre 2022 à vingt-et-une heures quinze minutes, est reprise le jeudi 17 novembre 2022 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, merci de bien vouloir rejoindre vos places.

Election de deux adjoints à la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément à la Conférence d'organisation, je vous propose de procéder ce matin à l'élection de deux adjoints : Mme Lamia EL AARAJE et M. Jacques MARTIAL. Je suis très heureuse de vous proposer ces deux noms, ces deux personnalités.

Jacques MARTIAL, conseiller délégué chargé des Outre-Mer, prendra la fonction d'adjoint chargé des Outre-Mer. Je me réjouis vraiment de pouvoir porter cette dimension des Outre-Mer en tant qu'adjoint.

Lamia EL AARAJE prendra la responsabilité de la question des personnes en situation de handicap, de l'accessibilité. Elle contribuera, aux côtés de Pierre RABADAN, à toute l'organisation de la partie des Jeux Paralympiques qui sont un moment très important dans la vie de notre collectivité.

Pour Lamia EL AARAJE, c'est en remplacement de Jacques GALVANI, que je veux remercier pour le travail qu'il a effectué - je pense que l'on peut à nouveau applaudir Jacques - et le plaisir que j'ai eu à travailler avec lui sur ce beau poste. Je veux le remercier aussi d'avoir constaté de façon extrêmement honnête, même si c'est toujours un choix difficile, que ses nouvelles fonctions professionnelles ne pourraient pas lui permettre de dégager le temps disponible nécessaire pour être adjoint. C'est tout de même, on le sait, une fonction à temps très plein. Je veux donc le remercier de l'honnêteté qui est la sienne de ne pas avoir voulu faire tant de choses à la fois qu'il y a ensuite des difficultés à exercer les choses. C'est honnête pour un politique de reconnaître aussi cela et je veux l'en remercier.

Il s'agit d'un scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, et à bulletin secret. Je vais demander aux quatre Conseillers constituant le Bureau d'âge de rejoindre la table de vote.

Comme cela, en soi, je ne les connais pas…Vas-y, Laurence.

Mme Laurence GIRARD. - Il s'agit d'Alice TIMSIT, de Céline HERVIEU, de Raphaëlle RÉMY-LELEU et d'Anouch TORANIAN, quatre femmes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Jusqu'à présent, pas de plus jeune n'est entré dans notre Assemblée et vous restez les quatre à ce Bureau d'âge.

Conformément à l'article 3 de notre Règlement intérieur, le vote par procuration est possible. Les pouvoirs sont bien sûr à remettre à la cheffe du Bureau des séances, à proximité de la table de vote.

Je proposerai qu'il n'y ait pas trop de mouvements autour de la table de vote. Madame la Directrice, chère Laurence, va procéder à l'appel nominal. J'invite, bien sûr, les élus à se rendre à la table de vote avec leur bulletin pour donner leur avis, leur choix.

Nous ouvrons le vote, merci.

Mme Laurence GIRARD. - Je vais procéder par ordre alphabétique avec les présents.

Quand j'appelle votre nom, vous descendez à la table de décharge pour prendre l'enveloppe et le bulletin. Si vous avez une procuration, ce sont donc deux enveloppes et deux bulletins. Vous passez, si vous le souhaitez, dans l'isoloir. Vous venez déposer votre bulletin dans l'urne qui est juste-là et il y a la liste d'émargement juste à côté. C'est à votre nom et vous direz après qui a un pouvoir le cas échéant.

(Il est procédé au vote par appel nominal).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Tous les élus appelés ont voté.

Je regarde s'il n'y a pas un ou une retardataire.

Puisque tout le monde a voté, je déclare le scrutin clos.

Nous allons pouvoir procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement).

Je propose que le dépouillement se fasse à côté et que l'on puisse poursuivre la séance. Je proclamerai bien sûr les résultats de ce scrutin dès que le Bureau me donnera le résultat de cette élection. Je vous laisse procéder.

J'attends que l'on puisse poursuivre nos débats…

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la dépollution du site Total sur la Porte de la Villette.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la dépollution de la station Total à la Porte de la Villette.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, en attendant le résultat de ce vote, nous allons examiner les vœux référencés n^{os} 44 et 45 relatifs à la dépollution du site Total à la porte de La Villette.

C'est Roger MADEC, ancien maire du 19e arrondissement et membre du groupe Paris en commun, qui prend la parole.

Cher Roger MADEC, vous avez la parole.

M. Roger MADEC. - Madame la Maire, chère Anne, juste deux mots.

TotalEnergies, anciennement Total, a exploité pendant longtemps une station-service, notamment jusqu'en 2008, sur un terrain situé entre le boulevard de la Commanderie et la rue Émile-Reynaud, un terrain propriété de la Ville, situé aux franges de la ville et au début de la commune d'Aubervilliers.

Comme vous le savez, depuis plusieurs années, la Mairie de Paris ainsi que la mairie du 19e arrondissement portent un projet ambitieux de réaménagement de la porte de La Villette, afin de remailler ce territoire vraiment inhospitalier.

Ce projet vise à requalifier l'ensemble de la voirie, à ouvrir de larges espaces verts, à recréer une continuité écologique entre le canal Saint-Denis et la commune de Pantin, à répondre aux besoins en logement, qui sont encore nombreux dans le 19e arrondissement et à Paris, et aux besoins en activités pour la population du nord-est parisien et éventuellement des communes riveraines.

Ce projet est porté ardemment par le maire du 19e arrondissement et par Emmanuel GRÉGOIRE, votre premier adjoint, Madame la Maire, et nous avons déjà concerté avec la population locale.

Il se trouve que pour utiliser ce site, il faut que le terrain soit dépollué. Or, le Code de l'Environnement est relativement vague : il impose au dernier utilisateur pollueur de dépolluer à hauteur pour que ce terrain soit utilisé pour un même usage, c'est-à-dire un usage industriel. Quelle que soit la destination du terrain, puisque ce n'est pas encore tranché, il faudra dépolluer bien en profondeur et nous trouvons que ce n'est pas à la Ville de dépolluer, ni à un futur preneur, mais au groupe Total qui, comme vous le savez, a réalisé des bénéfices vertigineux en 2021. Même si la dépollution envisagée est relativement importante financièrement, nous pensons que le Groupe Total peut supporter cette dépollution.

Par ailleurs, nous souhaitons que la concertation sur le devenir du site, dans le cadre de la transformation de la porte de La Villette, se poursuivre tout en veillant à la préservation du couvert arboré existant, selon la démarche écologique qui est celle de la Ville de Paris.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Roger MADEC.

La parole est à Alice TIMSIT, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cela a été dit, TotalEnergies a exploité une station essence sur le site de la porte de La Villette qui appartient à la Ville et ce, jusqu'en 2008. Cela fait quatorze ans que TotalEnergies a cessé l'exploitation de cette station essence et aujourd'hui le site est extrêmement pollué ; il est grillagé, inexploitable en somme, mais surtout il n'est pas restitué aux habitantes et habitants.

Le message que nous souhaitons faire passer à travers ce vœu, c'est déjà que l'on ne peut pas souiller la terre en toute impunité, parce que c'est une question de justice sociale, surtout quand on sait que TotalEnergies a fait 6 milliards de profits rien qu'au troisième trimestre 2022. En réalité, on demande à travers ce vœu que Total dépollue le site et, à défaut, que la Ville interpelle l'autorité de police compétente qui, après une mise en demeure, peut procéder d'office à l'exécution des travaux aux frais du responsable.

C'est extrêmement important parce que cette situation n'a que trop duré. C'est une question de protection de nos communs, on ne souille pas la terre en toute impunité. Il est temps que cela cesse et de faire passer ce message à Total.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame TIMSIT.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci Roger MADEC, merci Alice TIMSIT, pour vos interventions sur ce vœu. Merci à la mairie du 19e de l'avoir écrit et porté.

Oui, Total a une obligation de dépollution sur ce site et le vœu en exprime très bien les éléments. Sur ce site, il faut dépolluer. Donc, j'émets un avis favorable.

Je voudrais toutefois attirer l'attention de notre Assemblée sur un point : nous avons voté la dernière fois un vœu demandant de préserver les arbres et dépolluer en préservant les arbres, c'est un défi d'ingénieur qu'il faudra relever.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Et pour répondre à la question, oui, Total doit avoir les moyens de cette dépollution, si j'en crois ses résultats.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 44, déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 273).

Je n'ai pas compris le vote des Républicains.

Il est pour. D'accord.

Je mets aux voix le vœu…

Justement si.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 45 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 274).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'occupation temporaire du square Forceval.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 46 relatif à l'occupation temporaire du square Forceval.

Madame TIMSIT, vous avez la parole pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Comme chacun le sait, le square Forceval a été le théâtre cette année d'une scène de "deal" et de consommation de "crack" à ciel ouvert. Le Préfet de police avait décidé de démanteler, en tout cas de disperser les usagers de drogue et de les installer sur ce site, au motif qu'il n'y avait pas d'habitation à proximité immédiate. C'est déjà dire un peu le mépris vis-à-vis des habitants du Nord-Est parisien, soit dit en passant.

La Préfecture de police est toujours en train de réitérer la même erreur, puisqu'après le démantèlement et la dispersion de Forceval sans solution de prise en charge par ailleurs, les usagers de drogue commencent à revenir sur le bassin de La Villette, mais c'était la petite parenthèse.

Tout cela pour dire qu'aujourd'hui le square Forceval offre une image un peu désolante. Nous, ce que l'on souhaite à travers ce vœu, c'est de permettre aux riverains et aux habitantes et habitants de se réapproprier ce lieu et de les accompagner pour cela. Donc, nous proposons, à travers ce vœu et dans l'attente d'un réaménagement plus global de la porte de La Villette, que l'on organise un urbanisme transitoire, que l'on propose un tiers-lieu de s'installer, de façon à faire revivre ce lieu, à le réanimer.

En première instance, il faudra bien entendu procéder au nettoyage du site qui est aujourd'hui extrêmement sale. Mais j'ai vu en passant récemment que les travaux avaient déjà commencé et je m'en réjouis. Il faudra donc procéder au nettoyage et à la végétalisation. Nous souhaitons donc proposer, pour une durée temporaire de trois à quatre ans, de l'urbanisme transitoire tourné vers les solidarités, l'économie sociale et solidaire pour accompagner la

réappropriation par les habitants du site, parce qu'ils ont droit à la même attention que tous les habitants et habitantes parisiens et parisiennes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Alice TIMSIT. J'avais moi-même, avec les services de la Direction de l'Urbanisme, engagé une réflexion similaire. C'est donc un avis évidemment favorable sur le vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 46 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 275).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet du Pôle Austerlitz.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu référencé n° 47 est relatif au projet du Pôle Austerlitz.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Madame la Maire, merci.

Lors du Conseil de Paris de mars 2021, avec ma collègue Anne BIRABEN, nous avions présenté un vœu pour s'opposer à ce projet de surdensification porté par votre Municipalité à travers son aménageur. Ce vœu avait été adopté par le Conseil de Paris. Depuis un an et demi, force est de constater qu'aucun groupe de travail n'a été organisé, alors que je crois que c'était ce qui avait été proposé, aucune nouvelle n'a été donnée. Finalement, on se demande si la volonté majoritaire de ce Conseil importe lorsque des décisions sont prises en haut lieu.

Aujourd'hui, nous remettons donc ce sujet sur la table, puisque c'est une préoccupation majeure des associations, associations écologistes, associations de riverains, collectif Austerlitz, et nous aimerions absolument que des positions soient prises pour mettre fin à ce gigantesque projet de 50.000 mètres carrés de bureaux et de 25.000 mètres carrés de commerces ou plutôt d'hypermarché, alors que des projets alternatifs pourraient éviter cette surdensification.

C'est le sens de ce vœu. C'est une exigence à l'heure où le réchauffement climatique est devenu quelque chose d'absolument essentiel pour tout le monde. Vous voulez voter un P.L.U. bioclimatique, eh bien commencez par prendre des positions très claires en mettant un terme à ce projet. J'espère que les écologistes notamment voteront de la même manière, puisque le vœu est exactement dans le même sens que celui d'il y a un an et demi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur Jean-Baptiste OLIVIER, la présentation de votre vœu démontre la légèreté de votre connaissance du dossier. Je trouve que, pour un élu de l'arrondissement, être si peu au fait des sujets, et sur le fond et même sur quelques éléments de détail qui sont révélateurs, est préoccupant.

Non, un vœu de notre Assemblée délibérante ne peut pas défaire des actes juridiques qui ont été pris par cette même Assemblée délibérante. Ce sujet a été traité maintes et maintes fois. Nous pourrions voter par un vœu l'installation de licornes au Jardin des plantes, rien ne le rendrait possible et c'est à peu près le sens du vœu que vous évoquez.

Deuxièmement, qu'un élu du 13e arrondissement sur un projet aussi majeur pour l'arrondissement… Je reviens sur quelques éléments très bénéfiques, c'est 20.000 mètres carrés d'espaces verts supplémentaires et des logements, ce n'est pas un centre commercial. Vous dites des bureaux pour caricaturer, mais c'est en réalité une Cité du développement durable avec au cœur l'intégration de tous les services de l'Agence française de développement. Vous dites dans votre vœu, au deuxième tiret, le promoteur Nexity. Mais les promoteurs de ce projet sont Kaufman & Broad, Altarea et Indigo. Vous ne savez même pas qui porte ce projet.

Je vais simplement vous dire que votre vœu ne mérite qu'un avis défavorable pour ne pas être plus désagréable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce qu'a dit Emmanuel GRÉGOIRE est parfaitement juste mais j'irai au-delà.

Quel habitant de Paris et du 13e pouvait se satisfaire de l'état de la gare d'Austerlitz ou de ses abords ? Quel habitant de Paris et du 13e pouvait se satisfaire du bas du boulevard de l'Hôpital qui était une catastrophe ? Quel amoureux du patrimoine, qui aime le patrimoine industriel et c'est mon cas, pouvait se satisfaire de l'état d'abandon de tout le site ?

Eh oui, nous avons bâti un accord patiemment avec tous les interlocuteurs, et ce n'était pas simple notamment avec la S.N.C.F., pour essayer de participer au financement de ce site et de la gare. Ce projet, ce ne sont pas simplement des constructions de bureaux, comme vous le dites. Oui, nous allons accueillir la Cité du développement durable et, oui, toutes les activités de codéveloppement de l'Etat vont se regrouper là. Et moi, en tant que maire du 13e, je m'en satisfais.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

J'ajouterai qu'il s'agit d'un projet de l'Etat, de son agence de développement qui s'appelle l'Agence française de Développement. Et même s'il nous arrive de ne pas être en accord avec l'Etat, nous considérons que ce projet-là, nous devons l'accompagner.

Je pense que votre groupe, où il y a souvent un certain nombre de positions très politiciennes - mais j'y reviendrai parce que je vais faire une déclaration dans un instant qui concerne quelqu'un de votre groupe -, votre groupe devrait quand même être un peu cohérent. S'allier avec le Gouvernement quand il pense que cela peut ennuyer notre collectivité et en même temps combattre des projets qui sont portés par le Gouvernement. Des projets pour lesquels la Ville estime, parce que c'est notre responsabilité et c'est comme cela que je conçois le partenariat sur des projets importants pour notre ville et notre pays, accompagner un certain nombre de projets de l'Etat. Alors oui, il y a beaucoup d'irresponsabilité.

Et puisque j'ai la parole, on va d'abord procéder au vote et je vous ferai une petite déclaration, parce qu'il y a des sujets très graves qui concernent des élus de notre Assemblée et je voudrais quand même que des choses soient tirées au clair.

Nous allons procéder d'abord à l'explication de vote de M. Émile MEUNIER, puis au vote et je reprendrai après la parole.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce débat est intéressant parce qu'il y a effectivement une vraie divergence sur l'aménagement du territoire, en tout cas de cette partie du territoire, entre "Les Ecologistes" et le reste de la majorité.

Monsieur le Maire du 13e arrondissement, vous avez dit que l'on ne pouvait pas laisser ce terrain tel qu'il était. Nous sommes d'accord, mais là où nous ne sommes pas d'accord, c'est qu'aménager un terrain ne veut pas forcément dire y construire 90.000 mètres carrés. Ce n'est pas du tout la seule manière de faire pour rendre la ville à ses habitants. Quand on connaît l'urgence climatique - je ne vous refais pas toute la démonstration -, la priorité doit porter sur les espaces verts plutôt que sur 90.000 mètres carrés de ciment, de verre et d'acier. C'est juste l'inverse de l'architecture bioclimatique. C'est le premier point.

Pour le second point, une deuxième autorité peut mettre fin à ce projet après vous, Madame la Maire, c'est la Première Ministre, puisque l'Agence française de développement est une agence d'Etat et l'Etat s'apprête à dépenser des centaines de millions d'euros pour acquérir ces bâtiments et en faire le nouveau siège social de l'A.F.D. On peut appeler cela Cité du développement durable, si vous voulez, mais cela reste des bureaux dans une tour couchée, mais peu importe. Et si l'Etat est cohérent avec lui-même, c'est-à-dire en termes de sobriété financière et en termes de sobriété écologique, il peut renoncer à ce projet.

Il y a 4,1 millions de mètres carrés de bureaux vides en Ile-de-France. Même à Paris, comme à Chapelle International, c'est une, deux et peut-être même trois tours de bureaux vides. Dans le reste de la métropole, il y a des bureaux vides et cela pourrait profiter à l'activité économique du reste de la métropole. Donc plutôt que faire son siège social rutilant au cœur de Paris, on pourrait occuper les bureaux vides et l'A.F.D. serait dans son rôle avec l'Etat de le faire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 47 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Intervention de Mme la Maire de Paris concernant Mme DATI.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, avant de passer à la suite, je veux vous faire part à la fois d'une immense préoccupation mais aussi d'une forme de colère qui m'habite ce matin. Je regrette que la présidente du groupe Changer Paris, puisque cela la concerne, ne soit pas présente, mais elle devrait être là.

Depuis des mois, nous avons dans la presse des articles qui font état d'activités, d'intérêts, d'activités extérieures à notre Conseil, qui sont des activités sur lesquelles la Présidente du groupe Changer Paris, Mme DATI, est mise en examen depuis juillet 2021 pour corruption passive et recel d'abus de pouvoir. Présomption d'innocence, bien sûr, mais mise en examen pour corruption passive et recel d'abus de pouvoir.

Ce matin, dans la presse, le journal "Libération" que vous avez évidemment tous lu titre "Sur la piste d'une officine secrète, le chemin qui mène à Rachida DATI", avec un certain nombre d'éléments inquiétants. Inquiétants pour les élus que nous sommes, parce que lorsque l'une d'entre nous ou l'un d'entre nous finalement opère des activités qui présentent sans doute un lien avec son activité d'élu, cela jette l'opprobre sur l'ensemble des élus et nous savons à quel point les montées de populisme, à quel point les mises en cause de la démocratie, de la démocratie représentative, des élus que nous sommes, sont monnaie courante.

Alors, je le dis solennellement devant vous ici, les Parisiennes et les Parisiens, les élus que nous sommes, les collègues de Mme DATI que nous sommes ont le droit de savoir. J'ai toute confiance dans la justice de mon pays et je pense que nous aurons des éléments par la justice, mais je pense que nous devons être renseignés par Mme DATI elle-même sur ses activités extra-municipales qui auraient un lien avec son mandat d'élue ici, parce que la transparence, la lutte contre les conflits d'intérêts font partie de ces valeurs qui doivent en permanence nous animer.

A ce jour, Mme DATI a rempli sa déclaration de conflits d'intérêts mais n'a pas souhaité la rendre publique, ce qui, c'est vrai, est son droit. Mais pour la clarté du débat, pour répondre précisément à toutes ces mises en cause et à ces articles qui commencent à devenir pesants pour notre Assemblée et les élus parisiens que nous sommes, je pense que Mme DATI devrait assurer aussi un devoir essentiel des élus : le devoir de transparence.

Je vous remercie.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et nous poursuivons.

Nous examinons, à présent…

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Je veux faire un rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Faites votre rappel au règlement. Je suis dans mon pouvoir de police de l'Assemblée, mais allez-y, je vous en prie.

C'est pour cela que je vous donne ce droit au rappel au règlement.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Vous êtes trop bonne, Madame la Maire !

Je voudrais simplement dire, puisque vous avez parlé d'éthique et de déontologie.

Dans l'Hémicycle. - Parlez dans le micro !

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Vous n'y êtes pas encore, mais cela pourrait vous arriver, Madame PULVAR, soyez prudente par les temps qui courent.

Ce que je veux dire, Madame la Maire, C'est que vous ne pouvez pas… Vous auriez pu attendre d'abord que Mme DATI soit là, puisque cela n'était pas dans l'ordre du jour, cela aurait été à mon sens plus loyal et plus convenable. C'est ma première observation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Rien ne l'empêchait d'être là, je crois.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Vous avez raison, mais vous êtes suffisamment avisée pour savoir que vous pouviez choisir le moment. Vous l'avez choisi d'ailleurs mais cela aurait été mieux si elle était là.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai choisi et j'espère qu'elle va venir.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Mais ne vous inquiétez pas, son taux de présence et le vôtre, si on comparait, ne serait pas en sa défaveur.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On en parle ce matin.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Deuxièmement, puisque vous parlez de la démocratie, je m'inquiète quand même que, sur la base d'un article de journal, vous puissiez tirer de grandes conclusions. C'est…

Non, vous parlez de la présomption d'innocence, mais vous faites encore plus loin. La présomption d'innocence ne vaut pas quand c'est "Libération" qui fait un article à charge qui est très, très, très ambigu et sur lequel il y aurait beaucoup à dire.

Alors je veux bien, mais si chacun ici dans cette Assemblée veut s'amuser à bafouer la présomption d'innocence et si nous devons lister ceux qui de ce côté de l'hémicycle ont actuellement affaire à la justice, ou aux articles du "Parisien" par exemple sur une élue accusée, nous n'en sortirons pas ! Moi, je ne dis rien sur telle ou telle personne, dont on dit que l'on a saisi le déontologue, dont "Le Parisien" dit ceci, dit cela. Je pense que nous gagnerions à respecter les principes du droit et la présomption d'innocence. Au-delà de la présomption d'innocence, si l'article de "Libération" vaut encore plus qu'une mise à examen, où va-t-on ?

Donc, je pense que chacun d'entre nous devrait garder son sang-froid et ne pas s'essayer dans ces règlements de compte, sinon nous serons - Mme PULVAR s'en plaignait - une annexe des prétoires et nous ferons la liste de tous ceux qui ont eu maille à partir avec la justice, qui font l'objet encore d'enquêtes, et ce sera lamentable et pitoyable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Absolument, c'est pour cela que la transparence est nécessaire.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'utilisation du sursis à statuer sur le 10-10 bis, rue Muller (18e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons avec l'examen du vœu référencé n° 48 relatif à l'utilisation du sursis à statuer sur le 10-10 bis, rue Muller, dans le 18e arrondissement.

Monsieur GRANIER, vous avez la parole, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Madame la Maire, le procédé auquel nous venons d'assister est profondément choquant. De votre place, quand, dans votre majorité, il est fait état de harcèlement moral envers des collaborateurs, la seule réponse, c'est d'élire la personne - et la présomption d'innocence vaut toujours - adjointe ce matin. Quand dans votre propre majorité, il est fait état de harcèlement sexuel, tout le monde est maintenu en place. Quand vous devez répondre à la justice de vos notes de frais, vous, il n'y a aucun problème, vous ne le faites absolument pas, vous êtes certainement au-dessus de cela.

En tout état de cause, la façon dont vous érigez cette Assemblée en tribunal populaire et que ce soit valable pour tout le monde est inadmissible et n'est pas de votre rang, Madame la Maire.

J'en viens à l'analyse du vœu n° 48 concernant le sursis à statuer pour le 10, rue Muller.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il vous reste une minute.

M. Rudolph GRANIER. - Monsieur le premier adjoint, vous avez enfin daigné répondre à ma demande après trois courriers. Vous n'avez toujours pas répondu aux demandes des riverains.

Ce qui nous occupe aujourd'hui est la densification d'un projet à Montmartre. Après votre réponse, reçue le 10 novembre dernier après trois courriers sans réponse et après la saisine de la Commission du Vieux Paris qui n'émet pas un avis favorable sur ce projet, je pense qu'il serait intéressant, et c'est le sens de ce vœu, que vous mettiez en œuvre une procédure, que vous avez déjà utilisée par le passé pour la Ville de Paris, à savoir un sursis à statuer sur cette construction et ce permis de construire.

Je pense que vous vous êtes trompé dans votre courrier, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, puisque vous dites que ce projet ne compromettrait pas la mise en œuvre du futur Plan local d'urbanisme bioclimatique. Soit c'est une vraie erreur et je souhaite que vous puissiez vraiment vous adresser aux riverains, recommencer une période réellement de concertation. Et à travers votre courrier également, ne pas accuser les riverains d'avoir stoppé un processus de négociation qui, de toute façon, n'était pas engagé, ni par vous ni par le propriétaire qui souhaite ériger cette densification urbaine.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GRANIER.

La parole est à M. GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Monsieur GRANIER, pour ce vœu qui n'est pas tout à fait exact.

Je vous rappelle que nous avons voté un vœu, lors de la séance des 9, 10 et 11 mars 2021, dans lequel nous avons décidé d'engager des discussions et de faire, pour le dire très clairement, une médiation entre le propriétaire et les riverains. Nous avons donc travaillé avec les A.B.F. et la Commission du Vieux Paris.

M. le maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE, et moi-même avons organisé une visite sur site, à la suite de laquelle les A.B.F. et la C.V.P. ont maintenu leur avis favorable au projet ne comportant pas d'obstacles sur le plan juridique et technique pour sa mise en œuvre.

Ensuite, nous avons organisé des médiations entre le promoteur en concertation avec les riverains et le collectif "Sauvons Montmartre". Malheureusement, c'est un constat, mais c'est leur droit le plus strict, les riverains ont engagé une procédure contentieuse qui a immédiatement conduit le porteur de projet à se retirer de la médiation.

En dernier point, le vœu ne peut malheureusement pas être suivi d'effet pour une raison d'analyse technique. Le surseoir à statuer ne peut pas concerner le P.C. qui a été déposé et délivré il y a bien longtemps. On nous demande donc de surseoir à statuer sur le permis de construire modificatif. Ce n'est pas possible, notamment parce que rien dans le permis de construire modificatif, qui ne porte évidemment que sur de très mineures modifications, ne peut être appuyé sur les motifs du P.A.D.D. ou du futur projet de règlement du P.L.U. bioclimatique, le P.C.M. ne concernant que la création d'une contre-courette, une modification du type de zinc utilisé et une diminution de la surface de plancher. Il est donc très clair que nous ne sommes pas fondés à surseoir à statuer sur une partie aussi mineure du projet.

Par conséquent, je propose un retrait du vœu. Je le suis de près mais je ne peux malheureusement pas donner une suite favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Une explication de vote de M. MEUNIER, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Emile MEUNIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, cela fait bientôt deux ans qu'on a ce dossier et il y a dans ce projet rien que l'on souhaite dans la ville de demain.

On est au cœur de Montmartre, donc un petit village, il y a une cour intérieure avec un petit bâtiment au rez-de-chaussée qui servait à faire de la photographie et qu'on va remplacer par un immeuble de 8 étages avec pas un seul mètre carré de logements sociaux.

Donc, à juste titre, les riverains ont contesté le permis de construire. D'ailleurs, je ne partage pas l'avis du premier adjoint qui dit que le permis de construire a été délivré parce qu'il respectait les règles du P.L.U. Je pense que la contestation est justifiée et "Les Ecologistes" se tiennent à côté du collectif dans ce contentieux judiciaire et nous souhaitons vivement que le juge leur donne raison.

Le deuxième point est qu'on ne veut plus ce genre de projet et nous voulons l'assurance que ce type de projet ne peut plus avoir lieu dans le futur P.L.U. Je propose donc qu'on nous explique, en faisant une sorte d'avant et après, quels projets sortiraient avec les nouvelles règles pour nous assurer que les nouvelles règles interdiront ce type de projet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 48 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Election de deux adjoints à la Maire (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous donne le résultat du scrutin concernant l'élection des deux adjoints à la Maire :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 92

Bulletins blancs ou nuls : 16

Suffrages exprimés : 76

Majorité absolue : 39

La liste présentée ayant obtenu 76 voix, Mme Lamia EL AARAJE et M. Jacques MARTIAL sont proclamés élus, adjoints à la Maire de Paris.

Je veux féliciter ici Jacques MARTIAL et Lamia EL AARAJE pour leur élection.

Merci, mes chers collègues.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une réelle concertation pour le devenir du 88, rue Ménilmontant (20e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons l'examen des vœux référencés n° 49 et n° 49 bis relatifs à une réelle concertation - explicitement dit dans le vœu - pour le devenir du 88, rue Ménilmontant, dans le 20e arrondissement.

C'est un vœu du groupe Changer Paris. Monsieur François-Marie DIDIER, vous avez la parole.

M. Rudolph GRANIER. - Je prendrai la parole pour mon collègue, François-Marie DIDIER, Madame la Maire. Et merci de respecter fidèlement les intitulés des vœux puisqu'il s'agit bien de porter le souhait d'une réelle concertation pour le devenir du 88, rue Ménilmontant, dans le 20e arrondissement.

C'est un projet porté déjà par l'ancienne municipalité de Mme CALANDRA et cela fait partie d'un nouvel héritage plutôt contesté, plutôt controversé, pardon, pour M. le maire du 20e arrondissement. Il s'agit de la construction de 45 logements étudiants avec un lieu de programmation culturelle et une boutique en rez-de-chaussée.

Aujourd'hui, il y a beaucoup de zones floues sur ce projet et au nom des habitants et des riverains du 88, rue Ménilmontant, mon collègue François-Marie DIDIER souhaite que toutes les zones d'ombre, toutes les imprécisions sur ce dossier soient clairement levées. Il propose d'ailleurs à travers ce vœu une méthode très simple, dont vous avez l'habitude et que vous aurez à déclencher, je l'espère.

Le projet a évolué plusieurs fois, tant sur la physionomie et sur les parties prenantes, ce qui laisse une difficulté dans la compréhension de ce qu'il doit devenir. Vous avez reconnu, même s'il y a eu une réunion au mois de septembre, qu'il faisait état d'un manque de concertation avec les riverains. Et ce n'est pas la première fois que les habitants se plaignent du manque de concertation de la mairie : c'était le cas pour la salle de shoot rue Pelleport ; c'est le cas pour l'accueil de jour des sans-domicile-fixe de Saint-Fargeau et des projets qui ont été abandonnés face à la mobilisation des habitants autour de François-Marie DIDIER.

Par ce vœu, on vous demande de ne pas renouveler les erreurs du passé et ainsi d'organiser une réelle concertation pour le devenir du 88, rue Ménilmontant.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement, qui va également évoquer le vœu n° 49 bis de l'Exécutif.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - On va le dire à chaque fois : une salle de repos et de soins n'est pas une salle de "shoot".

Je vous avoue que je suis surpris que ce sujet très local, que d'ailleurs vous avez évité d'aborder au Conseil d'arrondissement, surgisse ici. Je suis aussi surpris que, dans ce vœu, le nom du 88, rue Ménilmontant se mélange avec un sujet de terrasse du lieu-dit "La Bellevilloise" qui est situé dans la rue d'à côté, mais pourquoi pas. En tout cas, je vous remercie de mettre le sujet de la concertation au cœur de ces débats et je vais tenter de vous répondre.

Effectivement, nous avons été interpellés au départ par un vœu du conseil de quartier qui souhaitait réinterroger ce projet initialement porté par l'ancienne maire du 20e arrondissement et par "Paris Habitat". "Paris Habitat" avait préempté, à la demande de la Ville, cette parcelle qui auparavant était un squat présentant quelques dangers. Ils avaient préempté face à un promoteur privé qui avait un projet beaucoup plus dense que celui que "Paris Habitat" a mené depuis. Quel est ce projet ? Au départ, c'est un projet de 45 logements étudiants et des espaces commerciaux dédiés à la culture, particulièrement au son, et porté par deux acteurs, le C.R.O.U.S. et la SARL Ménilmontant.

Nous avons répondu à ce vœu, nous avons organisé une réunion publique, des ateliers participatifs au sein de cette réunion publique, qui a réuni environ 80 personnes, puis une restitution transmise à tous les participants. A partir des pistes qui ont émergé lors de cette réunion, une consultation en ligne va être mise en place pour qu'un plus grand nombre d'habitants puissent donner leur avis - 80 personnes, ce n'est pas 200.000 - sur les activités souhaitées sur cette parcelle. Elle veillera à mettre en avant des activités d'intérêt général et des tarifs accessibles pour les habitants. C'est ce qui est ressorti principalement de cette réunion, même si évidemment les avis étaient partagés.

Il y a plusieurs options possibles pour l'affectation des locaux d'activité : un équipement culturel qui pourrait d'ailleurs rester le projet initial ou pas, un pôle de santé ou des activités dédiées à des familles, mais ce sont aussi 6 boutiques artisanales locales prévues pouvant inclure notamment des activités d'E.S.S. Evidemment, à l'issue de cette consultation en ligne et de ses résultats, une restitution sera faite aux habitants.

Il y a deux invariants dans ce projet sur lequel je vais insister.

Le premier est que ce projet, pour trouver son équilibre économique, doit mettre en place à la fois ces logements étudiants et des locaux d'activité, en laissant évidemment une large place à la végétalisation ; c'est prévu et cela peut s'améliorer. Mais au regard du prix d'achat du terrain par le bailleur, suite à cette préemption, les locaux d'activité et les logements sont indissociables. Cette semaine où nous parlons budget, il me semble logique qu'un bailleur social puisse chercher à équilibrer ses opérations. Je ne sais pas ce que vous en pensez mais je pense qu'on sera au moins d'accord sur ce point.

Le deuxième invariant est un délai pour finaliser les échanges en janvier, sinon nous remettrons en cause notamment et particulièrement le programme des 45 logements étudiants, qui, je crois, font consensus localement et qui, je crois, répondent à un besoin ayant été souligné par votre groupe hier lors de nos échanges.

Après vous avoir dit tout cela, il me semble que nous sommes bien dans le cadre d'une concertation exigeante déjà en place. Evidemment, au final, il me reviendra de trancher puisque je crois que c'est le mandat que les habitants du 20e m'ont donné. C'est pour cela que j'espère que, fort de toutes ces explications, vous retirerez votre vœu.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, pour l'Exécutif et pour apporter ses réponses.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Maire du 20e arrondissement, Éric PLIEZ, et merci de la présentation de ce vœu que vous rapportez au nom de François-Marie DIDIER.

Honnêtement, le vœu et votre intervention qui va avec sont complètement en décalage avec la réalité. Il consiste à surfer sur les angoisses, les peurs, etc. et M. le Maire vous a dit à l'instant combien nous travaillons méthodiquement sur ce projet.

Par conséquent, considérant que votre vœu est beaucoup trop excessif et caricatural dans sa formulation et sa présentation, nous proposons son retrait au profit d'un vœu de l'Exécutif, qui reprend ce que le maire du 20e et sa majorité viennent d'expliquer et rappelle notamment les attendus de l'Exécutif sur cette parcelle : la réalisation de 45 logements étudiants gérés par le C.R.O.U.S. et sa livraison dans la mandature, la question de la conformité au P.L.U. bioclimatique avec des surfaces végétalisées et de pleine terre et des locaux d'activité qui doivent accueillir des services aux habitants, avec une vigilance particulière sur la question des nuisances sonores car je sais les riverains y sont sensibles.

Je vous propose donc de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur GRÉGOIRE, Monsieur le premier adjoint.

J'imagine que le vœu de Changer Paris n'est pas retiré.

M. Rudolph GRANIER. - J'en profite pour faire une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez-y, vous avez le droit.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Je vais d'abord répondre à M. PLIEZ. Il est tout à fait normal qu'un bailleur social doive rechercher un équilibre économique et financier dans ses projets, nous n'avons rien contre cela. Au même titre que je vous rappelle que nous ne sommes absolument pas contre la construction de logements étudiants. Vous l'avez très justement souligné, Monsieur le Maire, cela faisait partie de nos éléments hier quand nous avons discuté du logement.

Je vous disais simplement regretter, au nom de François-Marie DIDIER, la seule consultation en ligne et souhaiter que l'on puisse associer réellement les habitants du 20e. Ne prenez pas des vessies pour des lanternes, nous souhaitons que vous puissiez retourner devant les habitants et les collectifs de Ménilmontant pour que, comme l'explique le vœu de l'Exécutif, il y ait une réelle concertation, que cette concertation se poursuive au-delà de la concertation en ligne que vous avez menée, et pour que les locaux d'activité, quant à leur affectation, tiennent compte de cette concertation. Nous vous proposons simplement et sans aucune méchanceté - d'ailleurs je regrette un peu le ton employé par le premier adjoint - d'aller devant les habitants, comme le propose François-Marie DIDIER.

En conséquence de quoi nous voterons favorablement le vœu n° 49 bis présenté par l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix le vœu n° 49 déposé par le groupe Changer Paris, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif…

Il est retiré, pardon.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2022, V. 276).

Unanimité, quel bonheur !

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent à la 6e Commission.

Je donne la parole à son président, M. Emmanuel COBLENCE.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la 6e Commission s'est tenue mardi 8 novembre.

Hélène BIDARD a particulièrement insisté sur le projet de délibération DDCT 81 s'agissant du rapport égalité femmes-hommes à Paris, dont nous avons délibéré mardi matin, puis sur le projet de délibération DDCT 84 sur les collèges pour l'égalité, avec notamment les actions de sensibilisation menées par la Ville en faveur de l'égalité filles-garçons, contre le cyber-harcèlement et les cyber-violences.

Hélène BIDARD a également tenu à porter l'attention de la Commission sur le projet de délibération DJS 81, qui accorde des subventions aux différents foyers de jeunes travailleurs, et sur le projet de délibération DJS 86 s'agissant du rapport d'activité du C.P.J. dont nous avons parlé hier.

Patrick BLOCHE a ensuite présenté les projets de délibération sur les sujets de l'éducation et de la famille, en particulier la création de deux cités scolaires dans les 14e et 18e arrondissements, et le maintien de deux autres cités scolaires existantes dans les 19e et 20e arrondissements avec le projet de délibération DDCT 74.

A également été présenté le projet de délibération DFPE 161 sur l'élargissement du dispositif "L'Art pour grandir" aux crèches.

Nous avons aussi évoqué les différents vœux sur la fermeture prochaine de lycées professionnels à Paris annoncée par la Région Ile-de-France. Cette Commission nous a d'ailleurs permis d'apprendre la fermeture non pas de 6 lycées, comme annoncé initialement, mais de 9 lycées.

Céline HERVIEU nous a présenté, avec le projet de délibération DFPE 176 relatif au partenariat avec l'association "Les Restos du Cœur", les dons faits par les familles parisiennes permettant, grâce à ce partenariat, d'alimenter les centres bébés "Restos du Cœur".

Marie-Christine LEMARDELEY a présenté les projets de délibération portant sur la vie étudiante. C'est, par exemple, le rapport de la C.R.C. relatif à l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris ou encore le projet de délibération DAE 188 sur les thèses C.I.F.R.E. Ce projet de délibération a d'ailleurs suscité un débat intéressant concernant la possibilité qu'un doctorant ou une doctorante profite d'une convention C.I.F.R.E. pour travailler sur l'éducation artistique et culturelle, conformément à la recommandation de la M.I.E. sur le sujet.

Dominique VERSINI nous a présenté les projets de délibération sur la protection de l'enfance et en particulier le projet de délibération DSOL 103, pour le soutien de la Ville aux associations œuvrant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance. Par ailleurs, une campagne de la Ville est déployée dans le cadre de la Journée de lutte contre le harcèlement dans les écoles, un sujet qui tient à cœur à de nombreux élus ici. Actuellement cette communication a lieu sur les panneaux lumineux de la Ville et sur les réseaux sociaux, je vous encourage à la relayer.

Enfin, la Commission a permis de faire le bilan des projets de délibération globaux portant sur les équipements publics et de prendre connaissance du rapport sur le développement durable. Je tiens d'ailleurs à remercier les services et Jacques BAUDRIER qui sont venus faire ces présentations.

Je vous remercie.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

2022 DJS 154 - Signature des contrats Jeunesse de Paris Centre et des 9e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 19e et 20e arrondissements.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 154 relatif à la signature des contrats Jeunesse de Paris Centre et des 9e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 19e et 20e arrondissements.

La parole est justement au maire du 20e arrondissement, M. Éric PLIEZ, pour le groupe PEC.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Ce projet de délibération vient clôturer une démarche originale d'élaboration dans les quartiers avec les jeunes eux-mêmes et les structures jeunesse qui les accompagnent. Les contrats Jeunesse fixent sur la période 2023-2027 les orientations stratégiques de la politique à mener en faveur des 14-25 ans dans les arrondissements.

Nous savons que certains jeunes ont particulièrement souffert des périodes de confinement et des conséquences sociales de l'épidémie à tous les niveaux : rupture des apprentissages et des liens sociaux, parfois souffrance psychique, perte d'activités rémunérées, précarité économique. L'allongement des files d'attente des jeunes majeurs souvent étudiants aux distributions alimentaires illustre tristement la précarisation de la jeunesse, un processus malheureusement toujours en cours et je crois que le rapport ce matin du Secours Catholique le précise.

Dans ce contexte difficile, nous avons veillé à élaborer ces contrats Jeunesse par le biais d'une méthode participative exigeante, mobilisant près de 900 jeunes sur les 8 arrondissements concernés, plus d'une centaine dans le 20e, en partant d'un diagnostic local partagé et en mobilisant tous les outils disponibles de la participation : consultation en ligne de jeunes sur paris.fr, réunion de groupes de parole de projets en mairie dans les structures Jeunesse ou dans le cadre de divers événements en présence de la Sous-direction à la Jeunesse et des élus d'arrondissements.

Dans le 20e encore, et en partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, A.N.C.T., nous avons également participé à des échanges sur les méthodes de concertation et d'implication des jeunes aux politiques publiques avec les collectivités de Rezé, l'île Saint-Denis et Tarascon.

Notre objectif est clair : aucune politique en faveur de la jeunesse ne peut être pensée sans une participation directe des intéressés et leur parole, leur aspiration sur leurs projets de vie. De fait, ces contrats Jeunesse balayent un large spectre, de l'accès aux droits à l'insertion, l'orientation, la formation professionnelle, en passant par les droits culturels, l'accès aux vacances et aux loisirs.

Plusieurs actions prioritaires sont remontées dans le 20e, telles que l'organisation de rencontres entre pairs sur l'orientation professionnelle, la mutualisation de l'offre de stages à l'échelle de l'arrondissement ou encore le renforcement des liens entre l'Education nationale et les acteurs de l'emploi pour aider les jeunes à s'y retrouver dans les méandres de Parcoursup.

Alors que la capitale fait le pari de sa jeunesse, j'observe avec colère et inquiétude que la Région Ile-de-France annonce - Hélène BIDARD l'a dit hier mais je tiens à le redire - la suspension de son soutien aux Espaces de dynamiques d'insertion, structures associatives qui accompagnent les jeunes les plus en difficulté, sortis du système scolaire sans emploi ni formation ni soutien familial, en menaçant de déconventionner ces lieux d'accueil. Ce sont 26 espaces, dont 3 structures parisiennes, qui soutiennent près de 2.500 jeunes en difficulté à l'échelle de la Région, qui sont aujourd'hui menacées de fermeture. Ce désengagement serait irresponsable au moment où la pauvreté touche un quart de la jeunesse et ces outils démontrent chaque jour leur utilité sociale.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, Éric PLIEZ.

Je vous remercie d'attirer l'attention de notre Assemblée sur ce projet de délibération qui nous permet de renouveler 9 contrats Jeunesse d'arrondissement pour la période 2023-2027. Je précise que cette démarche ne répond ni à une obligation légale ni à une contrainte réglementaire, mais elle traduit, très concrètement et ce n'est pas rien, notre volonté politique partagée de territorialiser nos politiques publiques de jeunesse pour les rendre plus efficientes.

Ces nouveaux contrats établissent d'abord un portrait socio-démographique de la jeunesse de chaque arrondissement. Je pense que c'est une base pour pouvoir travailler sur les politiques publiques et je remercie donc toutes les directions de la Ville, les partenaires institutionnels, la C.A.F., la Mission locale, le Rectorat de Paris ou encore l'APUR qui ont participé à la réalisation de diagnostics territoriaux.

Puis, en croisant ces diagnostics territoriaux avec un état des lieux des ressources sur chaque territoire pour les jeunes, que ce soit les équipements, les réseaux, les dispositifs, ces documents dressent les principaux constats

et définissent les pistes d'actions propres à chaque arrondissement. Et merci à tous les maires d'arrondissement et aux élus Jeunesse de tous les arrondissements qui ont fait un gros travail à ce sujet.

Ce sont des constats dans chaque arrondissement mais avec des axes de travail que nous avons souhaité communs à tout Paris dans une perspective d'efficacité de l'action publique. Vous connaissez ces quatre axes : l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, leur accès aux droits, l'accès aux vacances et aux offres de culture, sports et loisirs, et enfin l'accompagnement de leur engagement et le renforcement de leur pouvoir d'agir.

Un mot sur le processus qui a conduit à l'établissement de ces contrats. Il nous semble que la démarche est tout aussi importante que le résultat, avec notamment trois niveaux de consultation différents qui sont venus enrichir la réflexion sur des pistes d'action à privilégier.

Dans chaque arrondissement, un travail de concertation a été mené avec les professionnels de la jeunesse pour échanger sur leur expérience de terrain auprès des jeunes, avec leurs structures respectives, donc les équipements Jeunesse, les Missions locales et les associations de prévention spécialisées. Des enjeux importants ont ainsi émergé, comme l'accès des jeunes filles aux activités sportives et de loisirs, les questions de vie affective et sexuelle - c'est quelque chose qui est beaucoup revenu - ou encore le rapport des jeunes aux écrans et aux réseaux sociaux.

Le deuxième travail de concertation a été mené avec les jeunes de chaque arrondissement et s'est doublé d'un questionnaire en ligne. Ils ont été invités à faire part de leurs problématiques, leurs besoins, leurs attentes. Un millier d'entre eux ont ainsi été consultés.

Enfin, les membres du Conseil parisien de la jeunesse, dont nous parlions hier, tout en participant aux concertations locales avec leurs pairs, ont émis un certain nombre de recommandations qui sont annexées à chacun des contrats et qui font écho à de nombreuses pistes d'actions proposées.

Je veux encore remercier chaleureusement les maires d'arrondissement, leurs adjointes et adjoints à la jeunesse qui se sont pleinement investis dans chacune de ces étapes cruciales. Je remercie aussi beaucoup les agents déconcentrés de la DJS, les référents Jeunesse de territoires notamment, qui non seulement ont rédigé ces contrats mais qui participent surtout à leur mise en œuvre dans les cinq prochaines années.

Puis un mot sur le fond pour terminer, parce que les contrats Jeunesse sont riches d'enseignement et démontrent le besoin d'adapter aussi localement les politiques publiques. Nous savons que 314.000 jeunes de 16 à 25 ans habitent à Paris. C'est une fréquentation qui double en journée avec les jeunes qui viennent étudier, travailler et profiter des offres culturelles et sportives à Paris. Nous pouvons y ajouter les 220.000 Parisiennes et Parisiens de 26 à 30 ans, car les problématiques d'autonomie et d'insertion et d'accès aux droits restent encore à cet âge.

Sur tous ces sujets, il y a des données parisiennes - nous les partagerons régulièrement dans cet hémicycle - qui masquent parfois de fortes disparités sociales. Je me contenterai d'un exemple : à l'échelle parisienne, 18 % des actifs de 16 à 25 ans sont au chômage et 9 % ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi. Dans le 20e, par exemple, le taux de chômage des jeunes est de 5 points supérieur au reste de Paris.

On mesure à travers ces exemples tout l'intérêt de ces contrats Jeunesse d'arrondissement, afin de placer plus efficacement le curseur de l'effort public selon les besoins des jeunes et les problématiques propres sur chaque territoire.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 154.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DJS 154).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la mise en berne des drapeaux des bâtiments municipaux, en mémoire des victimes de féminicides.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 50 relatif à la mise en berne des drapeaux des bâtiments municipaux en mémoire des victimes de féminicides.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Ecologistes", pour deux minutes.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les violences sexistes et sexuelles sont massives et massivement impunies. Nous connaissons toutes et tous des victimes mais aussi des agresseurs. Les chiffres le prouvent et la vérité est terrible :

un million de femmes harcelées au travail par an en France, 3 viols par heure en France, 122 femmes tuées par leur conjoint ou leur ex-conjoint en 2021 ; cela fait 20 % de féminicides de plus par rapport à 2020 et le bilan 2022 s'annonce encore plus horrifiant.

Que faire alors pour dépasser l'horreur ? Les collectivités utilisent tous les leviers qui sont à leur disposition : la formation de l'ensemble des personnels, la prévention vis-à-vis des jeunes, un meilleur partage de l'espace public et également un soutien aux associations. Mais il nous reste à aider celles qui restent, les survivantes que l'on trouve parmi les 213.000 victimes annuelles de violences conjugales. Et dans celles qui restent, c'est les aider à trouver de la force dans la mémoire, à trouver le courage de témoigner. Nous l'avons d'ores et déjà fait en consacrant une place dans le 13e arrondissement aux victimes de violences sexistes et sexuelles ou avec la dénomination du square Marie-Trintignant.

Le 25 novembre, c'est la Journée mondiale de l'élimination des violences à l'égard des femmes et des filles. Cette initiative que nous vous proposons à travers le vœu vise à une grande opération mémorielle lors de cette journée du 25 novembre chaque année. L'initiative a été relayée par d'autres élus que je remercie, en Normandie, à Lille, bientôt je l'espère à Lyon et dans beaucoup d'autres communes.

Le 28 août 2019, chers collègues, la Ville avait organisé une grande cérémonie devant l'Hôtel de Ville. L'Hôtel de Ville s'était alors paré de grands drapeaux blancs, des noms des femmes victimes de féminicides. Leur nom avait été lu. L'hymne des femmes avait retenti. J'étais dans la foule, alors que j'avais survécu à une tentative de féminicide un mois et 15 jours auparavant. Je crois que ce moment de mémoire et de sororité m'a aidé à tenir.

Célébrer les femmes victimes et survivantes, lutter contre l'oubli, ce n'est pas moins que sauver des vies. C'est ce que chaque arrondissement et c'est ce que la Ville de Paris peut encore faire.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, chère Raphaëlle RÉMY-LELEU, chère collègue pour ce vœu.

Ce sera un avis favorable pour ce vœu si amendé, et vous avez reçu les amendements, afin de laisser plus de liberté aux mairies d'arrondissement sur la forme des actions symboliques à mettre en œuvre en mémoire des victimes de féminicides.

Vous l'avez rappelé, en août 2019, nous avions paré la façade de l'Hôtel de Ville des prénoms de victimes, avec leur âge et le mode opératoire des meurtriers, accompagné d'une prise de parole forte de la Maire de Paris entre autres sur le parvis.

Je pense à cet instant aussi à Amanda et à Saba qui ont été tuées cette année à Paris.

Le 25 novembre dernier, nous avons aussi inauguré dans le 13e arrondissement la place en hommage aux femmes victimes de violence. Nous avons toujours soutenu les actions symboliques organisées par les collectifs féministes à Paris. Je pense aux collages en noir et blanc et à toutes les expressions dans l'espace public. Aucun doute sur la pertinence de prendre de nouvelles initiatives dans ce sillage. La mobilisation de l'opinion est importante pour toutes les raisons que vous avez pu décrire, chère Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Cependant et avec cela, rien ne peut remplacer, pour s'attaquer réellement au problème, la mise en place des politiques publiques. Le but est d'empêcher le féminicide en éradiquant les violences et l'indigence des moyens nationaux alloués à ce combat reste l'obstacle majeur. C'est même pire qu'avant puisque les femmes parlent plus, sont plus écoutées, portent plus plainte, sont plus en demande par exemple de soutien psychologique et social, de mise en sécurité, mais les services publics n'arrivent pas à répondre avec suffisamment de moyens et dans un temps digne à l'ensemble de leurs demandes légitimes.

Nous agissons à l'échelle locale et, il faut le dire, avec une politique partenariale volontariste avec tous les services de l'Etat et les associations féministes. La Ville de Paris subventionne d'ailleurs ces associations à hauteur d'un demi-million d'euros en 2022. Mais en matière de prévention, le 25 novembre est toujours un temps fort de sensibilisation au plus grand nombre et il faut continuer à faire plus.

C'est donc un avis favorable à ce vœu avec ces amendements.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'explication de vote pour le groupe PEC, Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, en février 2021, le Garde des Sceaux vantait l'engagement et la politique du Gouvernement pour lutter contre les violences, et notamment les féminicides. Je le cite : "Chaque crime, chaque violence est un échec pour notre société, pour notre Ministère de la Justice". Et de se féliciter de la diminution du nombre de féminicides entre 2020 et 2019, il continuait : "Cette baisse tient au regard

de notre société sur ces violences, elle tient au travail des associations, elle tient aussi aux moyens mis en place par le Ministère". En effet, il y a eu 146 féminicides en 2019 et 90 en 2020, mais comment le Ministre explique-t-il l'augmentation enregistrée en 2021 ?

Si nous ne pouvons questionner le travail des associations, dont je veux ici saluer le travail dans des conditions extrêmement difficiles, nous devons nous interroger sur les moyens mis en place par le Ministère, dont les ressources justement allouées à ces associations. Le groupe PEC engagé contre ces violences demande, aux côtés des associations justement, l'allocation d'un milliard d'euros à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes pour conforter l'action des services publics, de la Police, de la Justice, des hôpitaux et des associations.

Au-delà des moyens, c'est effectivement le regard de notre société qui doit changer. Nous ne pouvons nous limiter à commenter la hausse et la baisse du nombre de féminicides. Chaque femme assassinée est un échec de notre société et nous ne pouvons les invisibiliser derrière un nombre pour choquant qu'il soit.

C'est pourquoi mon groupe soutient pleinement ce vœu amendé qui, chaque année, permettra de faire résonner le nom de celles dont la vie aura été volée, qui sortira les femmes victimes de féminicides des statistiques dans lesquelles elles disparaissent. Et nous invitons chaque maire, en complément de toutes les actions menées dans leur arrondissement tout au long de l'année, à se joindre à cet hommage, tant nous devons nous engager toutes et tous contre ces crimes.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Acceptez-vous les amendements ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 50, déposée par groupe "Les Ecologistes", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 277).

2022 DASCO 111 - Caisses des écoles. - Subventions exceptionnelles (2.490.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 111 relatif aux caisses des écoles. - Subventions exceptionnelles de 2.490.000 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

La parole est à M. Emmanuel COBLENCE, pour le groupe PEC, pour cinq minutes.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, lors de notre dernier Conseil de Paris, celui du mois d'octobre, nous avons adopté une délibération pour soutenir les caisses des écoles. Nous le savons, les différentes crises, qu'elles soient écologique, sanitaire, énergétique ou encore géopolitique, ont fortement affecté nos caisses des écoles. Ces crises, et l'inflation qui en découle, impactent en effet très fortement leurs finances. Le prix des denrées alimentaires explose, le coût de l'énergie explose.

Mais là où certaines communes font le choix de répercuter cette inflation sur les tarifs de cantine, voire de réduire le niveau de ce service public pourtant fondamental, nous faisons au contraire un choix fort, courageux, celui de la justice sociale. Nous n'augmentons pas les tarifs de cantine et cela malgré les différentes crises et leur impact. Nous faisons le choix de préserver le pouvoir d'achat des Parisiens, de ne pas pénaliser celles et ceux qui sont le plus en difficulté. Je suis, nous sommes très fiers de ce choix. Il nous faut soutenir financièrement les caisses des écoles, afin de leur permettre de poursuivre leur mission quand elles sont en difficulté.

Ce projet de délibération, que je vous appelle à voter, nous permet de continuer pour trois arrondissements, mais au-delà pour tous les petits Parisiens, à améliorer la qualité des repas proposés, notamment en intégrant plus de repas "bio" et écoresponsables dans les cantines. Nous allons ainsi passer de 53 % de denrées durables en 2019 à 75 % labellisées agriculture biologique et à 50 % de produits issus de circuits courts à moins de 250 kilomètres de Paris.

Vous le voyez, nous menons une politique ambitieuse en matière de restauration scolaire en lui donnant les moyens. Y compris dans un contexte particulièrement difficile, continuons à garder ce cap.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, cher Emmanuel COBLENCE, Monsieur le Président de la 6e Commission, de vous être inscrit sur ce projet de délibération DASCO 111. Vous avez déjà dit beaucoup de choses et rappelé évidemment le rôle que jouent les 17 caisses des écoles parisiennes, dont nous avons vu évidemment le rôle irremplaçable, notamment durant les périodes de crise sanitaire que nous avons connues en 2020 et en 2021.

De ce fait, nous sommes amenés, à travers ce projet de délibération, à apporter des aides exceptionnelles à hauteur de 2.500.000 euros à trois caisses, celles des 8e, 11e et 15e arrondissements, pour tout simplement passer le cap de cette année 2022. Car ces caisses, comme les autres caisses mais dans des proportions plus importantes, sont confrontées à la fois à l'augmentation du prix des denrées alimentaires et à l'augmentation du prix des fluides.

Cher Emmanuel COBLENCE, vous l'avez rappelé, la Maire de Paris a pris la décision dès cet été de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire. De ce fait, ce sont des tarifs inchangés dans tous les arrondissements de Paris, entre 13 centimes d'euros et 7 euros, qui permettent à tous les enfants, quel que soit leur milieu familial, de pouvoir bénéficier d'un repas évidemment équilibré et de plus en plus "bio".

Mais je me permets de le rappeler, s'il avait fallu répercuter l'augmentation du prix des denrées alimentaires et l'augmentation prévisible du prix des fluides, il eût fallu, tenez-vous bien, augmenter ces tarifs d'environ 40 % ! C'est la raison pour laquelle nous serons amenés, lors du débat budgétaire du mois prochain, à évoquer et à voter, je l'espère, une augmentation substantielle de la subvention que la Mairie de Paris verse aux caisses des écoles, afin d'assurer leur mission.

J'en ai terminé, Madame la Présidente.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 111.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 111).

2022 DDCT 74 - Déploiement du programme des "Cités éducatives" dans les 14e et 18e arrondissements, et poursuite du programme dans les 19e et 20e arrondissements.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 74 relatif au déploiement du programme des "Cités éducatives" dans les 14e et 18e arrondissements, et poursuite du programme dans les 19e et 20e arrondissements.

Je donne la parole à Mme Carine PETIT, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je veux d'abord saluer, à travers ce projet de délibération - je pensais que ma collègue Maya était inscrite pour le 18e arrondissement -, le travail des équipes locales. Je veux saluer l'équipe de développement local et rappeler, à cette occasion, qu'une équipe de développement local est absolument essentielle et précieuse dans le cadre des quartiers populaires et quartiers prioritaires au service des associations, de l'implication des habitants et de l'ensemble des acteurs et services publics qui sont autour et pour les habitants d'un quartier. Je veux donc remercier Marc COELHO, Emmanuel GERAUD et Victor VERQUIS. Ils sont, aux côtés de l'équipe de direction de la cité scolaire François Villon, les artisans de ce programme et ce projet de réussite et de "Cité éducative" pour le 14e arrondissement.

Je voudrais dire qu'il aura fallu quand même remettre trois fois la copie sur la table du Rectorat et de la Préfecture de Région, puisque par trois fois Jean-Michel BLANQUER et donc quelque part Emmanuel MACRON auront refusé, à la "Cité éducative" et au projet de "Cité éducative" de François Villon et pour les élèves de la porte de Vanves du 14e arrondissement, ces moyens supplémentaires et ce support de coordination qui, pour un enfant du quartier, de la crèche jusqu'au lycée, apporte toute une série et un maillage d'actions pour le pousser justement et le porter comme futur citoyen, avec un projet citoyen professionnel d'orientation et éducatif bien bâti.

Oui, avec ce projet, nous agissons sur la laïcité, nous abordons les questions de discrimination et nous agissons également sur la santé, l'orientation et la culture, le sport, et sur le projet et la réussite éducative de chaque enfant de ce quartier. C'est un budget de 150.000 euros. Merci vraiment à toutes et à tous et nous sommes très heureux, comme élus d'arrondissement, de le porter, de le soutenir avec les familles du quartier, avec les professeurs, avec les assistantes sociales, avec les médecins scolaires, avec les infirmières, les psychologues, les associations de quartier, pour tout simplement faire que ce soit très positif.

D'ailleurs, je le dis et j'en terminerai par-là, ce sera pour nous un formidable point d'appui pour porter, auprès du Conseil régional mais également du Rectorat, un projet d'envergure et très innovant pour la cité scolaire François Villon. C'est un point positif dans un horizon pas toujours très clair et parfois embrumé de ce que veut faire le Ministre de l'Education nationale et son Recteur, et de ce que veut faire la Présidente de Région, Valérie PÉCRESSE, pour le devenir de la cité scolaire François Villon. Ce sera donc pour nous un vrai point d'appui puisqu'aujourd'hui les signes sont plutôt inquiétants, en tout cas très peu rassurants.

Enfin, chers collègues, je vous invite à écouter, tous les matins ou tous les soirs avant de vous endormir, les délicieux, pertinents et peut-être impertinents podcasts de la radio Diva 14, qui est justement un des emblèmes de ce projet de la "Cité éducative" de François Villon, avec notamment un très bel hommage à Samuel Paty réalisé par une habitante du 14e arrondissement, qui est à la retraite, qui a travaillé à Radio France et qui s'engage tous les jours avec les professeurs, les enseignants et surtout les élèves de cette cité scolaire.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Madame la Maire du 14e arrondissement, chère Carine PETIT, de vous êtes inscrite sur ce projet de délibération DDCT 74. Cela permet, collectivement dans cet hémicycle, de nous réjouir de la création de deux nouvelles "Cités éducatives". Il y avait déjà deux "Cités éducatives" labellisées en 2019 à Paris, l'une sur les territoires des portes du 20e arrondissement avec les collèges Pierre Mendès France et Jean Perrin, et l'autre dans le 19e arrondissement avec les collèges Edmond Michelet et Georges Méliès.

Vous l'avez rappelé, nous nous sommes mobilisés depuis 2019 et il aura fallu effectivement trois ans pour obtenir la création de ces deux nouvelles "Cités éducatives", qui ont été labellisées cette année : l'une dans le 14e arrondissement autour de la cité scolaire François Villon, vous venez de le rappeler Madame la Maire, et l'autre dans le 18e autour des collèges Daniel Mayer, Maurice Utrillo et Georges Clémenceau.

Je vous remercie, Madame la Maire, et tous les élus du 14e arrondissement, comme je remercie le Maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE, et les élus du 18e arrondissement de leur mobilisation. J'associe également Anne-Claire BOUX, ma collègue en charge des quartiers populaires qui a été très présente sur ce dossier. Nous sommes évidemment heureux aujourd'hui de présenter à ce Conseil de Paris, en plus des avenants de prolongation pour les "Cités éducatives" déjà existantes, des conventions cadres pour ces deux nouvelles "Cités éducatives".

Vous l'avez rappelé, Madame la Maire du 14e arrondissement, la "Cité éducative" du 14e, donc François Villon, porte de Vanves, mènera des actions construites autour de quatre thématiques : le lien famille-école-quartier, l'orientation scolaire et professionnelle, l'éducation aux outils numériques, et la santé et le bien-être des élèves. La "Cité éducative" du 18e arrondissement, quant à elle, mènera ses actions autour de trois axes : la santé, l'accès au numérique et ses usages, et la citoyenneté.

Je remercie vraiment et à nouveau les chefs d'établissement concernés, les communautés éducatives, les services de la Ville, la Préfecture de Région et aussi le Rectorat qui s'est mobilisé pour la mise en œuvre de ces nombreuses actions prévues au service des élèves et des familles de ces territoires.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DDCT 74).

2022 DFPE 148 - Subvention (163.650 euros) et convention à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 148 relatif à l'attribution d'une subvention de 163.650 euros et d'une convention à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges.

La parole est à Mme Inès de RAGUENEL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit ici d'accorder une subvention à l'association "Osez la médiation". Nous l'avons votée en conseil d'arrondissement dans le 15e, la semaine dernière, à destination du collège Madame de Staël.

Nous nous félicitons de la poursuite de l'action qui s'intitule "Chemin de traverse" et qui est une réussite grâce évidemment à la mobilisation des professeurs et des équipes de direction. Elle s'adresse à des jeunes de 6e et à leurs parents, et vise à faciliter l'intégration scolaire et sociale des familles socialement et culturellement diverses et éloignées de la communauté éducative.

Nous ne pouvons donc qu'adhérer pour plusieurs raisons à cette démarche.

La première est que l'école est un premier lieu d'intégration des familles. Voilà donc enfin une subvention qui a le mérite de proposer des ateliers et des visites culturelles et historiques en lien avec l'exercice de la citoyenneté.

Deuxièmement, le caractère hors les murs de cette action est également pertinent, car elle permet de maintenir la séparation, et c'est important, entre l'environnement scolaire et l'environnement familial. Vous le savez, il est important pour nous que l'école demeure un sanctuaire dans lequel les enseignements ne sont pas contestés et que les familles n'entrent pas en interférence avec le quotidien des établissements.

Néanmoins, je regrette que ces actions hors les murs soient trop rares et témoignent d'une absence de politique cohérente envers les familles parisiennes. Vos actions s'organisent, nous vous l'avons dit plusieurs fois, sans fil conducteur, au gré d'une frénésie de subventions souvent inappropriées, dont malheureusement la majorité des Parisiens se moquent et n'en voient que peu de bénéfices concrets. A la rentrée encore, ce sont 6.000 élèves entre le premier et le second degrés qui manquent à l'appel. Ce sont autant de familles qui ne souhaitent plus vivre dans notre capitale. Alors comment ne pas y voir le fruit de votre tâtonnement ? Quand prendrez-vous conscience que votre politique fait fuir les familles parisiennes ?

Nous vous le demandons encore, construisez enfin une véritable stratégie à destination des familles pour que notre ville redevienne pour elles un cadre propice à leur épanouissement.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Il n'y a pas qu'une association concernée par ce projet de délibération puisqu'il y a 163.650 euros et ce n'est pas uniquement hors les murs. De nombreuses autres associations sont concernées par ces subventions.

Ce projet de délibération est très important parce qu'il agit sur un élément très important qui est la question de resserrer les liens entre des familles et les équipes éducatives ; c'est notamment en direction des familles issues de l'immigration ou par rapport à des enfants de nationalité étrangère.

On sait que souvent l'école est le principal lieu d'émancipation, parce qu'elle permet justement à des enfants de s'émanciper, déjà de leur propre famille, et de pouvoir accéder à d'autres niveaux de connaissances et d'autres niveaux de sociabilité. C'est pourquoi ces associations ont un rôle très important dans tous les arrondissements et ce sont ici essentiellement des associations issues des quartiers populaires.

Pour le 20e, c'est une association qui s'appelle "Plus loin". Cela peut induire en erreur de parler des portes du 20e car ce ne sont pas toutes les portes du 20e qui sont concernées, mais la porte de Bagnolet et la porte de Montreuil ; ce n'est pas la porte des Lilas où d'autres associations travaillent dans ce secteur. Ce sont donc ici quatre écoles élémentaires concernées et les collèges Flora Tristan et Jean Perrin.

Il est vraiment très important que la Ville continue à aider ces associations parce qu'elles ont un rôle essentiel dans l'émancipation de ces enfants qui peuvent par la suite s'exprimer par eux-mêmes. C'est un des rôles importants de l'école, celui de l'émancipation ; il n'y a pas que la forme de l'éducation, il y a aussi l'émancipation.

C'est pourquoi je vous appelle tous à voter ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

J'ai failli dire merci, Inès de RAGUENEL, parce que vous étiez bien partie au début de votre intervention, mais la fin était plus contestable : vous avez voulu à la fois raccrocher des éléments connus de tous, à savoir la baisse de la démographie scolaire et ce que vous avez appelé notre frénésie de subventions. J'avoue que le terme était très inapproprié, si j'ose dire, à l'enjeu de ce projet de délibération DFPE 148. Heureusement, Jérôme GLEIZES a su, en l'illustrant, rappeler l'enjeu de ces subventions.

C'est de l'argent public bien dépensé, car il s'agit effectivement de resserrer le lien entre les familles et l'école. Et vous savez combien, hélas, nombre de familles sont éloignées de l'institution scolaire et comprenez évidemment

les écoles comme les collèges. Or, ce lien est un enjeu reconnu depuis longtemps comme un facteur de la réussite éducative. On l'a même inscrit dans le projet éducatif de territoire, notamment à travers l'extension de la complémentarité éducative.

De ce fait, savoir ce qu'il se passe à l'école, pouvoir rencontrer les équipes éducatives des établissements scolaires, mieux lutter contre certains phénomènes comme le harcèlement scolaire, comprendre les enjeux du numérique, c'est tout cela, c'est ce lien entre les familles et l'école que nous voulons renforcer ; c'est évidemment tout l'enjeu de ces espaces parents qui permettent ces échanges indispensables.

Ce projet de délibération permet également de financer des actions dans un dispositif que je voudrais vous signaler. C'est un dispositif tout à fait remarquable, à savoir "Paris-collèges- familles". Il existe depuis douze ans et concerne 12 collèges et 13 partenaires éducatifs et, à l'intérieur de ce périmètre, ce sont 4 dispositifs renforcés dit "Super Paris-collèges-familles", à Elsa Triolet dans le 13e, Claude Bernard dans le 16e, Georges Méliès dans le 19e qui est associé à Edmond Michelet toujours dans le 19e, et à Edgard Varèse dans le 19e arrondissement.

Ce sont 20 associations et une diversité d'action. De ce fait, je vous invite évidemment à voter avec enthousiasme ce beau projet de délibération au service de la réussite éducative à Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Donc, haut les cœurs pour le projet de délibération DFPE 148 que je mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 148).

2022 DFPE 160 - Subvention (22.000 euros) à 2 associations et conventions pour leurs actions d'accompagnement et de soutien à la parentalité.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 160 relatif à l'attribution d'une subvention de 22.000 euros à deux associations et de conventions pour leurs actions d'accompagnement et de soutien à la parentalité.

La parole est à M. Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Maire.

Chers élus, vous nous proposez ici de subventionner deux associations dans un projet de délibération pour le moins hétéroclite : d'une part, l'association "ABC Puériculture", connue et reconnue de tous, qui gère 24 établissements d'accueil de la petite enfance, qui propose d'animer des ateliers parents-enfants le samedi matin et se caractérise par la diversité des ateliers organisés ; d'autre part, l'"Association des parents et futurs parents gays et lesbiens", "A.G.P.L.", qui s'adresse à un public plus restreint et qui a, je cite, "pour objet la défense des intérêts matériels et moraux des familles homoparentales".

Cette subvention pour que cette association intervienne dans des crèches nous pose problème à plusieurs titres.

Premièrement, la distinction que vous opérez entre différents types de familles ne correspond pas à l'idée que nous nous faisons du droit à l'indifférence. Vous entretenez l'idée que les familles homoparentales seraient différentes et auraient besoin d'un meilleur accompagnement à la parentalité.

Deuxièmement, je cite, "L'"A.G.P.L." est subventionnée pour sa dimension militante". Je comprends ici que la Ville assume entièrement le fait de faire rentrer une association militante dans nos crèches pour s'adresser à des enfants de moins de 3 ans. Là ne sont pourtant pas l'âge ni la place de l'idéologie.

Troisièmement, je souhaiterais m'appesantir sur les objectifs de l'"A.G.P.L." à travers cette subvention. Je cite encore une fois : "L'objectif du projet de l'"A.G.P.L." est, en proposant des ateliers de lecture s'appuyant sur une bibliographie spécifique, de faire découvrir des récits, des contes pour jeunes enfants inclusifs et dégenrés, et comportant des éléments de familles homoparentales. Le projet s'articule autour d'ateliers de lecture au sein de bibliothèques ou d'établissements d'accueil de la petite enfance. Les lectures permettraient la découverte de récits inclusifs et dégenrés".

La force de l'accueil dans les structures de la petite enfance est l'existence de projets pédagogiques imaginés par les professionnels qui séparent la dimension éducative de la dimension politique et militante. Cela passe entre autres par l'éveil à la lecture ou la lutte contre certains stéréotypes. Or, on sait grâce à vous que l'"A.G.P.L." est ouvertement militante. Le cloisonnement des sphères est ici rompu.

Dès lors, permettez-moi de m'interroger sur les tenants et aboutissants de ces ateliers. Quel sera leur contenu ? Comment les livres seront-ils choisis ? Seront-ils lus ? Un coup un livre dégenré, un coup non, cela confirme à l'absurde. Même le choix des livres à lire en crèche devient donc politique.

Lorsqu'une association met en avant certaines familles plus que d'autres, cela semble obéir à une volonté d'éduquer les enfants selon une certaine doctrine. En voulant à tout prix dégenrer nos enfants, qui n'ont pas encore 3 ans, vous reléguez l'aspect éducatif au second plan. Laissons-les plutôt grandir, apprendre à lire, à compter, se développer, poser des questions, ce sont des priorités. Vous affichez les vôtres clairement.

L'action que vous menez dans les crèches est donc éminemment politique et idéologique, nous ne pourrions le tolérer. Notre position ici se borne à l'action de l'"A.G.P.L." dans les crèches parisiennes.

Dans le même temps, nous réitérons notre volonté de poursuivre la bataille pour l'égalité et la lutte contre les discriminations en tous genres, partout et tout le temps. Cela requiert une ouverture citoyenne et non un enfermement idéologique.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Alice COFFIN prend la parole pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice COFFIN. - Merci, Madame la Maire.

On va dire que cela tombe bien et je suis très heureuse que vous présidiez la séance puisqu'on va parler de livres et de librairies.

Avant ce projet de délibération, j'allais vous expliquer à quel point le volet, qui vise à encourager et soutenir le projet de bibliographie travaillée par l'"Association des parents gais et lesbiens" pour référencer et encourager des ouvrages effectivement non genrés, inclusifs, est important. Dans notre actualité, Dorottya REDAI, militante lesbienne hongroise, qui vient de recevoir hier un prix, a coordonné un ouvrage qui s'appelle "Les contes pour tous", où on peut voir, par exemple dans Cendrillon, le prince épouser finalement un autre prince, ainsi que dans d'autres contes. Ce livre est ce qui a valu un déchaînement de Viktor ORBAN et de l'ensemble de l'extrême droite hongroise, jusqu'à faire passer une loi pour qu'on ne puisse absolument plus parler de ces questions dans les écoles hongroises. Ce livre a été interdit, on ne peut pas le mettre en vitrine, mais il a été néanmoins extrêmement lu et acheté.

On parle là de la Hongrie, mais j'entends votre intervention. J'ai entendu aussi l'intervention de votre collègue en Conseil du 12e arrondissement et c'est très bien parce que cela permet de faire le point.

Vous parlez encore de droit à l'indifférence et vous dites : comment serait-il possible que certaines associations souhaitent mettre en avant certaines familles plus que d'autres ? Excusez-moi mais, depuis des décennies, depuis des siècles, quelles familles sont mises en avant plus que d'autres ? Dans ces cas-là, est-ce que vous estimez que ces militants, quand on voit se déployer des familles qui ont un papa et une maman, font du militantisme ? Avec ce que propose ce projet de bibliographie, c'est-à-dire d'offrir à des enfants, à des parents, des histoires où il y a aussi deux mamans, où la petite fille a certains projets qui sont un peu différents que ceux que l'on propose dans les livres traditionnels d'enfants, je ne comprends pas bien, et ce n'est pas moi qui vais vous dire que le militantisme est un gros mot, pourquoi tout à coup c'est militant dans ces cas-là et que, dans d'autres, cela participerait au contraire d'un projet qui serait là ?

Je pense qu'il est très important de le souligner et de dire - nous allons refaire encore et encore de la pédagogie - que cette histoire de droit à l'indifférence part d'un constat profondément erroné. On ne nous laisse pas - je dis "nous" pour moi en tant que lesbienne - le choix d'être dans cette société de manière indifférente. Est-ce que je dois vous rappeler que sur les projets de parentalité, on est encore extrêmement dans un système discriminatoire ? Je pense nécessairement aux personnes "trans" en France. On n'est absolument pas dans une situation où on pourrait parler de droit à l'indifférence. Cette indifférence, qui voudrait dire un traitement égalitaire pour l'ensemble des citoyennes et citoyens de cette société, n'existe toujours pas.

Je voulais donc vraiment insister sur ce point. Et je rappelle encore une fois que les questions de livres, de bibliographies et en particulier de livres pour enfants me paraissent particulièrement importantes. Donc, bravo et merci à l'"A.P.G.L." et tout notre soutien dans le projet qui est mené ici.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, chère Alice.

Alice, la prochaine fois il faudra penser à mettre votre carte dans la machine pour que votre nom s'affiche, sinon il ne s'affiche pas.

Je donne maintenant la parole à M. JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur Patrick BLOCHE, Monsieur le Maire, chère Alice, le projet de délibération qui nous est soumis propose de verser une subvention à deux associations œuvrant pour l'accompagnement et le soutien à la parentalité.

Sur la première, bien évidemment et vous l'avez compris, la plus importante, celle de 20.000 euros qui concerne "ABC Puériculture", la question ne se pose pas. Ouverts à tous types de parentalités, monoparentalité, homoparentalité, familles en situation de handicap, familles recomposées, ces ateliers inclusifs visent à rompre l'isolement parental, à développer la confiance des parents dans leur capacité éducative et à favoriser des temps de qualité. Il y a 24 crèches à Paris, plus de 1.000 berceaux, 1.700 enfants accueillis à l'année et cette association est un acteur de poids dans l'accueil des tout-petits. Elle contribue également à former l'indispensable vivier des auxiliaires de puériculture, avec des promotions annuelles de 50 élèves. Nous sommes donc favorables à cette première association.

La seconde association concernée, pour une subvention de 2.000 euros, est l'"A.G.P.L.", l'"Association des parents et futurs parents gays et lesbiennes". Nous soutenons, chère Alice, sans réserve les actions de lutte contre les discriminations homophobes et l'égalité des droits. Nous serons toujours, chère Alice, aux côtés de l'association quand elle défendra par exemple, comme elle l'a fait récemment en mai dernier, les deux papas agressés et leurs enfants dans une petite ville du Gard, cette famille qui avait subi de violentes agressions verbales et physiques.

Nous serons toujours à ses côtés pour soutenir des ateliers de discussion entre parents gays et lesbiens, pour soutenir des ateliers juridiques, pour les aider notamment à défendre les droits de leur enfant, les droits de leur famille et les droits des parents.

Nous serons toujours là, chère Alice, pour combattre l'homophobie, la transphobie, la biphobie, les préjugés, les discriminations dont peuvent faire l'objet pères et mères gays et lesbiennes, leur enfant et leur famille. Pour autant, chère Alice, nous ne pouvons pas soutenir l'objet de cette convention qui est l'organisation d'ateliers de lecture dans les établissements de la petite enfance et les bibliothèques pour les moins de 3 ans de livres dégenrés issus de la bibliothèque de cette association.

C'est l'objet de cette convention et nous ne pouvons pas le soutenir. Les familles sont libres de l'éducation donnée à leur enfant. Le service public doit garder la neutralité par rapport aux questions de genre. La neutralité n'est pas du militantisme, je suis désolé de vous le dire.

Nous demandons donc un vote dissocié sur cette convention et j'appelle bien évidemment les élus de mon groupe, et j'espère qu'ils seront unanimes, à voter contre les articles 1 et 2, et à voter pour les autres articles. Je pense que vous comprendrez, chère Alice, l'argumentation de notre groupe.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Cher Patrick BLOCHE, je vous laisse répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je vais décevoir tout de suite Nicolas JEANNETÉ parce qu'effectivement nous ne comprenons pas. Nous ne comprenons pas que la droite parisienne en soit toujours là en 2022. En vous écoutant, Franck MARGAIN comme Nicolas JEANNETÉ, j'ai eu l'impression de me retrouver dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale en 1998 et 1999 au moment du débat sur le Pacs. D'ailleurs, est-ce étonnant ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, nous avons écouté vos arguments et maintenant on va écouter la réponse de Patrick BLOCHE.

S'il vous plaît, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Ecoutez, j'interviens toujours dans le respect des personnes et des opinions. Qu'ai-je dit qui vous choque ? Que vous en étiez toujours là ? Que vous en étiez effectivement aux arguments que vos amis de l'époque développaient dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale en 1998 et 1999 pour combattre le Pacs ou en 2013 pour combattre le mariage pour tous ? C'est exactement le même discours, ce sont les mêmes arguments.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - En l'occurrence, ce que vous contestez, c'est finalement la réalité de la société. C'est-à-dire que vous avez une vision idéologique. Vous adorez d'ailleurs utiliser ce terme contre nous, mais vous avez une vision idéologique de la famille, du modèle familial unique : un papa, une maman, si possible mariés et ayant des enfants après s'être mariés. C'est cela votre modèle, mais la réalité de la société, c'est qu'il n'y a pas un modèle familial, il y a des modèles familiaux.

Quand je vous entends, Franck MARGAIN, parler du droit à l'indifférence, en fait, ce que vous prônez, c'est un devoir d'invisibilité des familles homoparentales. C'est cela la réalité. Nicolas JEANNETÉ, quand vous nous dites, la main sur le cœur "nous combattons les LGBTphobies", nous sommes prêts à vous croire, mais pouvez-vous comprendre que lutter efficacement contre les LGBTphobies, c'est combattre justement dès le plus jeune âge les stéréotypes qui discriminent à la fois les homosexuels, les lesbiennes et les personnes "trans" ?

A cette subvention de 2.000 euros, je précise que la DDCT ajoute 1.500 euros pour renforcer justement la visibilité des familles LGBTQI+. Je regrette vraiment que l'opposition, la droite parisienne en soit encore là aujourd'hui. Sincèrement, sur ce projet de délibération et notamment sur le soutien apporté à l'"A.G.P.L.", nous aurions pu espérer que vous ayez évolué et que vous preniez en compte la société telle qu'elle existe et ces familles homoparentales qui sont des familles comme les autres.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Nous allons passer à un vote dissocié, selon la demande du groupe Changer Paris, des articles 1 et 2 du projet de délibération DFPE 160.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 1 du projet de délibération DFPE 160.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 1 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 2 du projet de délibération DFPE 160.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 2 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 160 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 160).

2022 DFPE 164 - Subvention (20.000 euros) avec avenant à convention à une association pour le fonctionnement d'une Ludomouv citoyenne dans le 12e arrondissement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons désormais à l'examen du projet de délibération DFPE 164 relatif à l'attribution d'une subvention de 20.000 euros avec avenant à convention à une association pour le fonctionnement d'une Ludomouv citoyenne, dans le 10e arrondissement.

Je donne la parole à Mme la maire du 12e, Emmanuelle PIERRE-MARIE, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est particulièrement attendu par le 12e, notamment par les parents d'élèves de l'école Lamoricière et par les habitantes et habitants du quartier Bel Air Nord. Ils et elles étaient nombreux et nombreuses à se réjouir de l'aménagement de la "Rue aux enfants" lors de son inauguration, le 17 septembre dernier.

Cette "Rue aux enfants" est une belle réussite avec son revêtement clair et ses bandes plantées pour lesquelles interviendront très prochainement les agentes et agents de la DEVE avec l'aide des élèves de l'école qui ont participé au choix des essences pour la plantation de quatre arbres supplémentaires. Mercredi prochain, avec Anne HIDALGO et Christophe NAJDOVSKI, nous participerons à la plantation de ces charmes-houblon.

Les enfants ont également choisi des marquages et des dispositifs ludiques en attendant l'arrivée de cette Ludomouv. Dans le 12e, nous avons l'apport précieux d'un tel dispositif "Rue aux enfants" devant l'école Vignon et juste derrière la mairie. J'ai le bonheur tous les jours d'entendre les jeux et la joie des enfants et ce, grâce à cette Ludomouv.

La Ludomouv rencontre un grand succès et contribue à l'animation du quartier autant qu'elle permet aux parents de partager, et à tous les parents, des moments de convivialité et de partage entre eux et avec leurs enfants. Je remercie l'association "Le Périscope" qui l'anime.

Je me réjouis alors de l'arrivée de cette deuxième Ludomouv dans l'arrondissement et j'en remercie Patrick BLOCHE, son cabinet et les services. Je me réjouis de son arrivée juste en face du groupe scolaire Carnot-Lamoricière, une pré-élémentaire et deux élémentaires, mais également à proximité de la crèche Montera et du collège Germaine Tillion.

Je me réjouis de son arrivée dans un secteur prioritaire où, avec mon équipe municipale et en lien avec le chef de projet "politique de la ville" qui intervient sur le contrat de ville sur le quartier porte de Vincennes - merci Anne-Claire BOUX -, nous œuvrons pour contribuer à l'animation de l'espace public et pour l'accueil d'acteurs associatifs ou jeunesse en capacité de créer du lien, de proposer de l'accompagnement à la scolarité et de favoriser la mixité sociale.

Je salue ici l'association "Accessijeux" qui exploitera la Ludomouv Lamoricière. Elle est bien connue dans l'arrondissement pour assurer depuis plusieurs années la gestion d'une ludothèque au 39, rue Baron-Le-Roy en ayant fait toutes ses preuves sur l'animation. Elle a la particularité de proposer des jeux accessibles pour les personnes non voyantes ou malvoyantes de tout âge, contribuant ainsi à faire la ville inclusive que nous dessinons. Je me souviens d'ailleurs d'une partie endiablée avec Emmanuel GRÉGOIRE.

"Accessijeux" prévoit des animations régulières de la Ludomouv les mardis, jeudis, vendredis après la sortie de l'école, ainsi que les mercredis et samedis après-midi, afin de proposer une offre ludique diversifiée pour un public de tout âge. Cette initiative s'inscrit pleinement dans le fil rouge du projet municipal de construire et d'aménager la ville à hauteur d'enfants.

Je vous invite toutes et tous à voter ce projet de délibération pour que la Ludomouv puisse enfin lancer son activité.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Répondre est un grand mot parce qu'Emmanuelle PIERRE-MARIE a tout dit.

Je vous remercie très sincèrement, Madame la Maire du 12e arrondissement, de vous être inscrite sur ce projet de délibération DFPE 164 permettant de mettre en valeur le dispositif Ludomouv en général et cette nouvelle Ludomouv dans le 12e arrondissement. Vous avez souligné effectivement les objectifs poursuivis par l'association "Accessijeux" qui sont de rendre le loisir du jeu de société accessible aux personnes non voyantes ou malvoyantes de tout âge.

Je profite également de cette intervention pour féliciter l'association "Accessijeux" qui a obtenu le prix spécial du jury du Groupement des boutiques ludiques lors du Festival du jeu cette année.

Je vous invite donc à voter ce très beau projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 164.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 164).

2022 DFPE 175 - Subvention d'investissement pour le remplacement du véhicule du RPE itinérant "Le Petit Bus" d'ABC Puériculture.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 175 relaitf à l'attribution d'une subvention d'investissement pour le remplacement du véhicule du R.P.E. itinérant "Le Petit Bus" d'"ABC Puériculture".

La parole est à Mme Sandra BOËLLE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Sandra BOËLLE. - Madame le Maire, chers collègues, juste une intervention rapide pour confirmer que mon groupe Changer Paris votera bien évidemment en faveur de ce projet de délibération.

L'initiative de l'association "ABC Puériculture", datant de 2017, de faire circuler un bus itinérant dans les rues de la capitale connaît maintenant dans le 16e arrondissement un franc succès puisqu'il y est présent deux demi-journées par semaine.

Les auxiliaires parentaux, les assistants maternels et les enfants de 3 mois à 3 ans dont ils ont la garde sont accueillis dans ce bus transformé en espace de jeu sous l'œil attentif et bienveillant d'une éducatrice de jeunes enfants.

La garde individuelle étant le premier mode de garde à Paris, il est indispensable de pérenniser ces relais petite enfance, anciennement appelés R.A.M. et R.A.P., mais encore de les développer dans l'objectif d'améliorer l'accueil à domicile du jeune enfant.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

La parole est à Patrick BLOCHE, pour répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Sandra BOËLLE, de vous être inscrite sur ce projet de délibération DFPE 175.

Il s'agit effectivement de permettre à l'association "ABC Puériculture" de pouvoir remplacer ce "Petit Bus", dont vous avez parlé, un petit bus itinérant d'ateliers de relais d'assistants et d'assistantes maternelles. Il existe depuis 2016 et circule dans tous les arrondissements parisiens. Il est actuellement présent dans les 11e, 12e, 14e, 16e, 17e et 19e arrondissements. En 2021, 256 ateliers se sont déroulés qui ont permis 1.010 venues d'enfants et 597 venues d'assistantes maternelles, en sachant qu'une part importante de ces usagers s'est présentée plusieurs fois, en moyenne 8 venues par personne.

Je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 175.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 175).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la fermeture totale ou partielle de sept lycées parisiens, par la Région Île-de-France et l'Académie de Paris.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la restructuration des lycées parisiens et la répartition des formations professionnelles.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la fermeture des lycées Georges Brassens et Armand Carrel.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la fermeture du lycée professionnel Lucas de Nehou par la Région Île-de-France et l'Académie de Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fermeture de sept lycées professionnels à Paris et en Ile-de-France.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n^{os} 51, 52, 53, 54, 55 et 55 bis relatifs à la fermeture totale ou partielle de 7 lycées parisiens par la Région Ile-de-France et l'Académie de Paris.

Pour commencer, deux minutes d'explication de M. François DAGNAUD concernant le vœu n° 51.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, sans concertation avec les communautés scolaires des lycées concernés, sans information des mairies d'arrondissement, nous avons découvert au dernier moment la décision prise par la Région Ile-de-France de fermer, en totalité ou partiellement, 6 lycées professionnels à Paris dès la rentrée 2023.

Il s'agit d'Armand Carrel dans le 19e, de l'annexe du lycée Théophile Gautier dans le 12e, de l'annexe de Lucas de Nehou dans le 14e, de Brassaï dans le 15e, de Suzanne Valadon dans le 18e et de Charles de Gaulle dans le 20e, ainsi que du transfert du lycée général Georges Brassens dans le cadre d'un rattachement au lycée général Henri Bergson, lui aussi dans le 19e arrondissement, qui accueillerait les filières en double cursus Danse et musique, actuellement dispensées à Georges Brassens, en plus des doubles cursus Sport et cirque qu'il accueille déjà.

Dans un contexte de perturbation nationale de l'enseignement professionnel, avec un projet de réforme nationale rejeté unanimement par l'ensemble des syndicats de l'Education nationale, nous sommes extrêmement inquiets à la suite de l'annonce de la fermeture de ces établissements.

Alors que l'enseignement professionnel, on le sait, scolarise près d'un tiers de cette classe d'âge, cette annonce marque un manque de respect dû à ces élèves, souvent en difficulté sociale et scolaire et pour lesquels la collectivité régionale prend le risque, avec beaucoup de désinvolture de mon point de vue, de leur imposer de

poursuivre leur scolarité parfois à l'autre bout de Paris, sans se préoccuper des risques accrus de décrochage scolaire.

Soyons clairs, nous ne revendiquons pas que la carte scolaire de nos lycées soit figée pour l'éternité, alors que le paysage scolaire parisien et sa démographie connaissent des mouvements de fond et que nous devons en permanence adapter l'offre éducative aux besoins de notre jeunesse lycéenne. Mais nous le savons, aucun projet ne peut être imposé aux forceps et ne pourra en tout cas réussir sans dialogue, sans concertation, sans co-construction, oserais-je dire, sans pédagogie, et sans chercher en tout cas à fédérer les communautés scolaires autour d'un projet partagé.

C'est pourtant et malheureusement aussi le cas dans ce projet de regroupement de deux lycées généraux du 19e, Henri Bergson et Georges Brassens, esquissé à ce stade sans concertation préalable, sans explication aux élèves, aux parents d'élèves et aux enseignements, quant aux modalités précises de ce rapprochement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur le Maire, il faut conclure.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Je termine, s'il vous plaît.

Dans ces conditions, nous devons entendre et il doit être répondu aux inquiétudes légitimes qui s'expriment, par exemple sur les emplois du temps en double cursus dans une nouvelle configuration, le nombre d'élèves par classe ou bien encore l'agenda des travaux indispensables avant que le lycée Henri Bergson puisse accueillir les élèves en double cursus Danse et musique.

Pour toutes ces raisons, par ce vœu, les élus de Paris en commun dénoncent une mauvaise manière et peut-être un mauvais coup porté à l'enseignement professionnel et à ses élèves, qui est inacceptable et conduisant à décider sans aucune concertation la fermeture de ces établissements.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, c'était un peu trop long.

Mme MAQUOI prend la parole, et j'espère en respectant les temps de parole, pour le groupe "Les Ecologistes" et pour présenter le vœu n° 52.

Mme Nathalie MAQUOI. - Généralement j'essaye, Madame la Maire.

Je vais m'inscrire dans l'intervention de M. DAGNAUD. Valérie PÉCRESSE, qui est présidente de Région, a annoncé le 8 novembre dernier la fermeture de 7 lycées à Paris à la rentrée 2023 et de 2 lycées en 2024. Ce sont donc 9 lycées dont 7 lycées professionnels.

On aura bien sûr l'occasion de revenir sur le projet d'Emmanuel MACRON et du Gouvernement d'une réforme de la voie professionnelle initiale réduisant l'enseignement et augmentant les périodes de formation en entreprise, mais je voudrais me concentrer quand même sur le projet de la Région avec l'aval du Rectorat parce qu'il est très grave.

Cela veut dire quoi fermer 7 lycées en un an ? Cela veut dire casser la scolarité des jeunes à un moment clé de leur formation et imaginer déménager des ateliers en six mois quand les premières visites en montrent l'impossibilité.

Cela veut dire quoi fermer 7 lycées en un an ? Cela veut dire déplacer 180 professeurs, casser des dynamiques pédagogiques, des projets d'établissements inscrits dans les territoires. Alors, quand le Gouvernement veut augmenter les stages, comment assumer de casser les réseaux construits avec le tissu économique parisien ?

Cela veut dire quoi fermer 7 lycées en un an ? Cela veut dire casser des équipes de direction, des équipes de personnel d'entretien, de personnel de la médecine scolaire et ne nous faites pas croire qu'ils seront tous réaffectés à Paris.

Car le but principal, votre but avec Valérie PÉCRESSE est de faire des économies sur le dos de la jeunesse parisienne populaire. Je le dis à chacun de mes collègues siégeant ici : cela aurait été des lycées généraux, tout Paris en parlerait aujourd'hui. Vous faites exprès d'attaquer la jeunesse populaire en pensant que leurs familles ne répondront pas.

Vous allez me dire que ce ne sont pas des fermetures mais des déplacements, mais il s'agit en fait d'un projet plus global : fermeture des filières générales à Louis Armand dans le 15e, à Henri Bergson dans le 19e, à Élisa Lemonnier dans le 12e et fermeture de François Rabelais dans le 18e.

Revenir sur la polyvalence des établissements dans l'Académie la plus ségréguée de France, casser des projets d'établissements accompagnant les élèves les plus fragiles majoritairement dans le Nord-Est parisien alors que le Rectorat a tenu les discours inverses nous interloque.

Je vous le dis, mes chers collègues, en fait, on ne vous laissera pas faire ce que vous êtes en train de faire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Je pense que passé la sidération, maintenant que l'information se diffuse, écoutez aussi vos électeurs et ce qu'ils vont vous dire dans les semaines à venir et revenez sur cette absurdité.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame MAQUOI.

Je donne maintenant la parole à Mme Alice TIMSIT, pour le vœu n° 53 pour le groupe "Les Ecologistes" et je rappelle que le temps de parole est de deux minutes pour la présentation d'un vœu. Merci.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il y a donc 7 lycées à Paris, dont nous avons appris la fermeture, dont 2 dans le 19e, un général et un professionnel. Cette décision a été extrêmement brutale, unilatérale, prise par la Région Ile-de-France et l'Education nationale sans concertation avec la communauté éducative et les élèves.

Cela dit en réalité le mépris et l'absence de considération pour ces communautés éducatives, pour les familles, pour les élèves. Or, cela a des effets très concrets. A Paris, dans le 19e, pour le lycée Armand Carrel, on va dire aux élèves : vous irez demain dans le 15e, dans le 7e et dans 17e. Cela bouleverse des équilibres et le quotidien des familles.

Cette décision de fermeture brutale et unilatérale dit en réalité beaucoup de la politique libérale assumée par la Région de rationalisation des moyens sur le dos de la formation professionnelle et des élèves, ce qui est inacceptable.

L'objectif unique de cette restructuration de faire des économies sur le dos de la voie professionnelle et nous nous y opposons. Ce qui est invoqué, à savoir la vétusté des locaux, qui est une réalité au demeurant, et la baisse des effectifs qui est aussi une réalité, pourquoi est-ce des prétextes ? Parce que les locaux, il est inutile de rappeler qu'il appartient à la Région Ile-de-France de les rénover. De la même façon que la baisse des effectifs est parfois savamment orchestrée par l'Education nationale. C'est notamment le cas à Georges Brassens, où il y a une baisse des effectifs parce que l'Education nationale décide de ne pas admettre des candidatures qui viennent du Conservatoire à rayonnement régional du 93.

A un moment, il faut arrêter l'hypocrisie et assumer clairement cet objectif qui est une volonté de rationalisation des moyens, de faire des économies sur le dos de la formation professionnelle. Cela, nous ne l'acceptons pas et nous souhaitons bien entendu que la Ville de Paris interpelle la Région Ile-de-France et l'Education nationale pour revenir sur ces projets de fermeture.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est maintenant à Mme Carine PETIT, pour présenter le vœu n° 54 du groupe "Les Ecologistes" et toujours en deux minutes.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Chers collègues, je crois que ma collègue Nathalie MAQUOI, ma collègue Alice TIMSIT et puis également François DAGNAUD ont tout dit.

La majorité municipale du 14e arrondissement est vent debout et ne laissera pas faire la fermeture de Lucas de Nehou.

Quand on oublie de changer une ampoule dans une école ou dans un collège, nous avons toute la droite et les représentants du parti présidentiel qui sont vent debout, se mobilisent et vont visiter des écoles, mais là, aujourd'hui, il n'y a aucune réaction. Dans le 14e arrondissement, l'opposition n'a pas voté pour soutenir les élèves de la formation, de l'éducation, une équipe enseignante et une direction.

Tout cela est parfaitement scandaleux. Tout a été dit et nous sommes très mobilisés.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour présenter le vœu n° 55 du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Nous sommes plusieurs dans la majorité municipale à présenter des vœux et cela aboutira à un vœu de l'Exécutif. Ce que nous demandons, c'est que l'Exécutif et le Conseil de Paris soient clairs et clairs sur un seul sujet : stopper et s'opposer à la fermeture et demander clairement à la Région de suspendre ce projet de fermeture des lycées professionnels.

Je le dis parce que si certains pensent qu'il y a des "deals" entre la Région et la Ville de Paris, si certains pensent qu'il y a déjà des vues sur la fermeture de ces lycées, le groupe Communiste l'affirme clairement : nous souhaitons le maintien de ces lycées professionnels, nous souhaitons de réinvestir fortement dans les filières professionnelles à Paris.

Pourquoi je dis cela ? Je dis cela parce que la population qui fréquente ces lycées professionnels, ce sont bien souvent des jeunes issus des familles les plus pauvres, ce sont souvent des jeunes qui ont besoin de retrouver une perspective dans un métier, des jeunes qui pour certains sont en situation de handicap et des jeunes qui, pour

certains, sont repris par la justice. Ce sont des jeunes qui ont besoin de petites structures, avec des équipes pédagogiques qui prennent le temps, qui les accompagnent dans leur projet pédagogique, dans leur projet professionnel.

Ces jeunes-là n'ont pas vocation à être absorbés dans des grands lycées, des lycées de masse où ils perdraient à la fois leur identité en tant que lycéen professionnel et leurs perspectives, de même que l'attention des professeurs qui sont impliqués dans un projet pédagogique. C'est ce qui est essentiel, à savoir garder ces petites structures à taille humaine.

Ce que veut faire Mme PÉCRESSE, c'est de l'économie sur le dos de ces élèves-là, sur ces familles les plus démunies. C'est de l'économie sur des familles qui sont parfois loin en Ile-de-France, pas à Paris et parfois même en province.

Eh bien, nous sommes aux côtés de ces familles et aux côtés des enseignants. J'ai reçu moi-même les parents d'élèves et les enseignants. Ils nous disent qu'il n'y a eu aucune concertation et Mme PÉCRESSE se refuse aujourd'hui de les recevoir. C'est scandaleux ! Est-ce que l'opposition de droite, est-ce que les Conseillers régionaux qui sont ici dans l'hémicycle acceptent cela, c'est-à-dire une décision sans concertation, ni avec les enseignants ni avec les parents d'élèves ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

S'il vous plaît, un peu de calme.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE, pour répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup aux oratrices et aux orateurs des trois groupes de la majorité municipale, qui ont exprimé de la manière la plus claire qui soit notre totale opposition à la fermeture annoncée à la rentrée 2023, puis à la rentrée 2024, d'un certain nombre de lycées professionnels ou même d'ailleurs de lycées généraux.

Vous l'avez rappelé et il n'est pas utile d'y revenir longuement, cette annonce n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable. Tout cela s'est fait dans la plus grande opacité, tant en ce qui concerne les chefs d'établissement, les équipes d'enseignants que les parents d'élèves. En l'occurrence, les enseignants et leurs organisations syndicales, que j'ai reçues en votre nom lundi dernier, n'ont pu que me le confirmer. Tout cela s'inscrit évidemment dans le cadre général d'une réforme de l'enseignement professionnel conduite au niveau national qui fait l'objet des contestations et des critiques que vous avez rappelées.

C'est la raison pour laquelle je vous propose un vœu de l'Exécutif rassemblant ces cinq vœux. Je vais vous lire le vœu que nous souhaitons émettre et cela permettra d'être très clairs dans notre détermination, si ce vœu est voté, comme je le pense :

"Le Conseil de Paris émettra donc le vœu que la voie professionnelle initiale se déroulant dans les lycées soit valorisée à Paris et en Ile-de-France et soit dotée par l'Etat et la Région Ile-de-France des moyens adéquats ;

Que la Région Ile-de-France suspende immédiatement son projet de fermeture de lycées et de sites annexes, ainsi que son projet de suppression de la polyvalence des établissements - il a été fait référence à la fermeture de filières générales ;

Qu'une concertation avec l'ensemble de la communauté éducative et des organisations syndicales soit menée au niveau parisien"…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Est-ce qu'il pourrait y avoir un peu de silence, s'il vous plaît ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - "Et au niveau de chaque établissement et qu'elle porte sur l'amélioration de l'offre de formation professionnelle, sur la cartographie des formations ;

Que l'ambition partagée d'une meilleure mixité sociale et scolaire reste le fil conducteur de tout projet de regroupement d'établissements d'enseignement général et que soient clairement garanties les conditions de réussite des élèves dans les filières en double cursus, E.D.T. adaptés, équipements spécifiques, encadrement resserré…

Que les lycées professionnels bénéficient des moyens garantissant leur bon fonctionnement ;

Que la réforme de la voie professionnelle engagée par le Gouvernement soit réorientée et garantisse une augmentation des heures d'enseignement général, ainsi que des heures d'enseignement professionnel des élèves ;

Que la Ville interpelle la Région - et je le ferai - pour qu'elle revienne sur sa volonté de supprimer Défi métiers, vu les conséquences sur la lutte contre le décrochage scolaire, l'orientation et les données collectées pour Affelnet et Parcoursup, l'une de ses missions étant de gérer ces bases de données".

Voilà le vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Etant donné ce vœu n° 55 bis de l'Exécutif, je vais donc demander si le groupe PEC retire son vœu n° 51.

Est-ce que les 3 vœux n° 52, n° 53 et n° 54 du groupe "Les Ecologistes" sont aussi retirés ?

Est-ce que le vœu n° 55 du groupe Communiste est retiré ?

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 55 bis de l'Exécutif…

Je sais, je vais vous donner la parole. Donc, une explication de vote de Mme Farida KERBOUA. Je n'avais pas cru que le sujet vous intéressait tellement, vu le bruit que vous avez fait.

Je vous en prie, Madame.

Mme Farida KERBOUA. - Chut !

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la fermeture d'une école, d'un collège ou d'un lycée suscite toujours de l'émoi et le contraire serait presque alarmant. Les fermetures, dont il est question ici, sont avant tout bâtimentaires. En effet, l'offre de formation n'est pas menacée.

Nous entendons et comprenons l'inquiétude des parents et des équipes éducatives suite aux restructurations annoncées, mais nous effectuons également un travail de rationalisation fondé sur des faits sans démagogie. Ce travail a été mené en étroite concertation avec les services de la Ville, du Rectorat et de la Région.

Si, c'est vrai !

De quoi parle-t-on ici ? 9 lycées vont fermer, dont 7 lycées professionnels d'ici à la rentrée 2024…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous pourriez peut-être au moins écouter.

Mme Farida KERBOUA. - Les lycées comptent entre 100 et 200 élèves.

Je vous ai écoutés attentivement, permettez-moi de parler, merci !

Je reprends. De quoi parle-t-on ici ? 9 lycées vont fermer, dont 7 professionnels d'ici la rentrée 2024. Les lycées comptent entre 100 et 200 élèves, soit des effectifs très faibles. Au total, 1,6 % des lycéens sont concernés. Aucune place de formation ne sera supprimée de même qu'aucun poste. Toutes les classes seront transférées vers des lycées en meilleur état et plus modernes.

Pourquoi de telles décisions ? La décrue démographique est réelle. Votre absence de politique familiale porte également ses fruits en cette rentrée 2022 à Paris, nous avons des milliers d'élèves en moins dans les écoles, les collèges et les lycées. Ainsi le nombre de places vacantes avoisine les 8.000 et pourrait atteindre 12.000 d'ici 2030.

Par ailleurs, à l'heure de la sobriété, est-ce raisonnable de chauffer des lycées faiblement remplis ? La vétusté des locaux est également à prendre en compte, surtout quand on sait que sur les 9 lycées concernés…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Compte tenu du bruit qu'il y a eu avant, c'est pareil.

Mme Farida KERBOUA. - Quand on sait que sur les 9 lycées concernés, cinq d'entre eux sont d'anciens lycées municipaux ayant souffert de votre manque d'investissements.

Sur ce dernier point, je vous renvoie aux propos de M. Patrick BLOCHE déclarant que des lignes de crédit n'ont pas été fléchées ces dernières années pour l'entretien des bâtiments qui allaient être transférés à la Région, voir "Le Parisien" du 18 octobre 2022.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Madame.

Mme Farida KERBOUA. - En anticipant une décision rendue inévitable par la décrue démographique et la vétusté des locaux, ces choix vont néanmoins permettre le renforcement des capacités d'accueil pour les filières professionnelles attractives et le développement des filières insérantes.

Nous voterons ainsi contre ce vœu par lequel vous nous rappelez que vous avez la mémoire courte et peu de courage pour endosser vos responsabilités.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Une explication de vote de Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe MDE.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Ecoutez, je veux bien comprendre l'émoi et les questionnements que suscitent les fermetures de ces lycées, mais on ne peut pas accepter non plus que l'on dise n'importe quoi dans cette Assemblée.

Non, c'est de votre côté, je suis désolée.

Je pense déjà qu'il est important de souligner que ce projet s'inscrit dans une collaboration parfaite entre la Région et le Rectorat ; cela n'a pas été imposé par la Région mais fait avec le Rectorat.

Les chiffres sont là : 8.000 places seront vacantes à la prochaine rentrée 2023 et il faut bien faire quelque chose à Paris intra-muros. Sur les 7 lycées qui fermeront en 2023, 4 sont effectivement des lycées municipaux parisiens qui sont revenus dans la gestion de la Région, et ce n'est pas la faute de la Région si 30 millions de travaux n'ont pas été faits dans ces lycées. Je suis désolée.

Là où il faut rétablir également une vérité, c'est sur la filière professionnelle. Il faut savoir que la formation professionnelle et l'apprentissage en Ile-de-France, c'est 529 millions d'euros, dont 267 millions d'euros pour les filières sanitaires et sociales. Nous faisons partie et je pense que nous sommes la première Région de France à nous occuper autant de la filière professionnelle. Donc ne nous accusez pas non plus à la Région Ile-de-France de ne pas porter une protection particulière à cette filière, c'est faux.

Sinon toutes les formations, qui sont prodiguées actuellement dans les lycées qui seront fermés, seront dupliquées de la même manière et avec les mêmes moyens dans d'autres lycées. Il faudra effectivement que les lycéens fassent quelques déplacements supplémentaires pour rejoindre leur lycée, mais je ne pense pas que ce soit non plus une question fondamentale dans ce qui nous préoccupe aujourd'hui.

Pour terminer sur une note positive, je voulais simplement vous dire que ces lycées ne vont pas fermer pour rien. Ils vont être remis dans une autre perspective, à savoir la création de places d'internats d'excellence et de places de logements pour des étudiants qui en ont largement besoin. Nous ne pouvons donc que nous en réjouir.

Encore une fois, qu'il y ait des questions sur ces fermetures est légitime. La Région apportera les réponses pour que ce soit dans de bonnes conditions. Après, voyons aussi l'avenir puisque ces lycées seront intégrés dans d'autres projets et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Je vous remercie, mais nous voterons contre ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Mme Nathalie MAQUOI, pour une explication de vote.

Mme Nathalie MAQUOI. - Je vous remercie, Madame LECOUTURIER, d'être enfin claire et d'assumer le projet qui est derrière et de nous dire que cela s'est fait en parfait accord avec la Région et le Rectorat. On le savait et on fait les mêmes reproches au Rectorat.

Quand on vous reprend, ce n'est pas juste déplacer des lycées. Je prends un exemple : Pour Brassaï, lycée de la photographie, il faut déplacer des ateliers et tout cela en neuf mois. La visite a eu lieu la semaine dernière et les ateliers ne rentrent pas. Vous nous dites de ne pas nous inquiéter, que vous allez bouger tout cela et que tout va bien se passer, mais on n'a pas les bâtiments en face.

Les lycéens sont en baisse démographique, pour la sobriété énergétique, ils seront 35 par classe en lycée général pour se tenir chaud et on pourra baisser le chauffage. Sur ces effectifs trop faibles, avec le Rectorat qui ne propose pas, par exemple, Henri Bergson au deuxième tour d'Affelnet, c'est sûr que les effectifs baissent et toujours en accord avec vous. Enfin, pour les transports, à un moment où Valérie PÉCRESSE ne fait pas rouler les métros, elle ferme les lycées professionnels.

Je finirai en rétablissant la vérité. On parle un peu de votre vision de la voie professionnelle quand on ferme aussi Défi métiers qui s'occupe de l'orientation et du décrochage scolaire ? Voulez-vous que l'on fasse la liste de tout ce que vous enlevez pour les familles et les jeunes issus des quartiers populaires à Paris ?

Donc, manifestement, on n'est pas d'accord et je suis contente parce que là tous ceux qui nous écoutent auront entendu les visions extrêmement différentes et le projet assumé du Rectorat avec le soutien du Gouvernement et de la Région Ile-de-France.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référence n° 55 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 278).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la température des écoles parisiennes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 56 relatif à la température des écoles parisiennes.

Je donne la parole à Béatrice PATRIE, pour deux minutes.

Mme Béatrice PATRIE. - Merci, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Ce serait bien que l'on parvienne à respecter les temps de parole.

Mme Béatrice PATRIE. - Les consignes de chauffage des bâtiments scolaires parisiens qui ont été fixées à 18°C, contrairement à la norme nationale à 19°C, sont annoncées tant pour répercuter la flambée des coûts de l'énergie liée à la guerre en Ukraine que pour diminuer à long terme l'empreinte carbone de la Ville.

Ces consignes sont à la fois extrêmement paradoxales et inadaptées. Elles sont paradoxales parce que nombre de parents d'élèves et d'enseignants nous rapportent qu'à l'ouverture des écoles le matin, la température est parfois bien plus basse que 18°C le matin et que les élèves gardent leur doudoune l'hiver. Elles sont inadaptées aussi parce qu'on sait que la température idéale pour se concentrer et bien apprendre est de 20°C. C'est la norme ISO 77-30 norme de 2005 qui nous le dit, mais ce sont aussi des retours d'expériences médicales qui constatent une réelle corrélation entre la baisse de la température et l'affaiblissement considérable de la concentration.

En plus de cela, le retour de l'épidémie du Covid constaté par l'Académie de médecine et le déploiement par la Ville de capteurs CO2 impliquent souvent l'ouverture des fenêtres. Alors, quelle température fera-t-il réellement dans les classes ?

Nous proposons, nous, groupe Communiste, que les consignes de chauffage des bâtiments scolaires parisiens soient maintenues à 19°C et qu'une consultation de l'ensemble des conseils d'école et des conseils d'administration des collèges parisiens soit mise en place durant l'hiver 2022-2023 pour avoir un réel retour d'expérience des usagers et des professionnels, sur les consignes de chauffage et leurs conséquences sur la concentration des élèves.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Il y a deux sujets distincts.

J'ai fait l'objet d'interpellations que plusieurs d'entre vous ont relayées suite à des températures effectivement froides dans un certain nombre d'écoles, mais qui n'étaient pas liées aux annonces de sobriété énergétique faites par la Maire de Paris. Elles étaient liées à ce qui se passe chaque année de manière inévitable, à savoir que lorsqu'on remet en route les chaudières - sachez qu'il y a 638 écoles et 114 collèges -, on constate des phénomènes de pannes, auxquelles nous avons souhaité apporter une solution le plus rapidement possible.

Sur le reste et sur le contenu même de votre vœu, j'y vois effectivement une contestation de cette démarche de sobriété énergétique. Faut-il que je précise à nouveau que 18°C est la température au point le plus bas dans une école et qu'il ne s'agit pas d'une moyenne ? En l'occurrence, nous aurons une vigilance particulière pour les écoles maternelles et leurs dortoirs.

Puis nous avons recensé ce que l'on appelle les "écoles froides", que nous avons évidemment souhaité exclure du dispositif, et qui sont des écoles qui, pour des raisons bâtimentaires et souvent par manque d'isolation, sont plus froides que d'autres.

Bref, je rappelle, et nous l'avions dit de la manière la plus claire qui soit, que cette mesure des 18°C sera appliquée évidemment avec discernement et en concertation. C'est la raison pour laquelle j'aimerais beaucoup que votre groupe retire son vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Est-ce que vous retirez votre vœu ?

Le vœu n° 56 du groupe Communiste et Citoyen est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Dans l'hémicycle. - Elle est adoptée !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Alors, nous comptons car je n'avais pas vu, excusez-moi. Nous allons compter. Franchement, ce n'était pas très clair quand vous n'avez pas levé la main tous ensemble et en même temps.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Allez…

Qui est pour ?

Les deux mains, ce n'est pas malin, vous perdez du temps !

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 279).

On se calme !

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au bilan du changement des rythmes scolaires.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 57 relatif au bilan du changement des rythmes scolaires.

Je donne à nouveau la parole à Mme Béatrice PATRIE, puisque c'est un vœu du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Béatrice PATRIE. - Merci, Madame la Maire.

Comme vous le savez, nous avons toujours été assez circonspects sur la réforme des rythmes scolaires. Néanmoins, par le passé, nous avions dépassé nos différences pour tenter d'être constructifs. C'était en 2013, lors de son application à Paris. Or, contrairement à 87 % des communes disposant d'une école publique et qui ont choisi le retour de la semaine à 4 jours dès la rentrée 2018, la Ville de Paris a choisi de demeurer à la semaine de 4 jours et demi. Sans avoir évalué les conséquences de cette réforme de 2013 sur la santé et les acquis des élèves, dont les enseignants témoignent de façon extrêmement majoritaire de la fatigue globale à l'œuvre dès le jeudi, dégradant notablement les acquis scolaires.

Nous avions déposé des vœux sous l'ancienne mandature pour demander à revoir ces rythmes. Il nous semble aujourd'hui important de reprendre ce dossier mais désormais, et c'est là le plus, avec un retour d'expérience puisque nous allons entrer dans le dixième anniversaire de cette réforme.

Nous proposons par conséquent une consultation des conseils d'école, notamment auprès des enseignants et des parents qui y siègent, que cette concertation soit menée durant l'année scolaire 2022-2023 pour évaluer les dix années d'expérience de la semaine de 4 jours et demi à Paris. Nous proposons également que le conseil scientifique de l'Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative procède à une évaluation des rythmes scolaires parisiens et à leur perfectionnement.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - La loi Refondation de l'école de la République en 2013 a permis un retour aux 9 demi-journées d'enseignement, dont 5 matinées. Et j'ai le souvenir très précis à l'époque, pour avoir participé à ce débat, que les députés communistes ont voté cette loi.

Vous l'avez rappelé vous-même, chère Béatrice PATRIE, cela fait dix ans bientôt que la Ville de Paris est revenue aux 4 jours et demi. Nous avons mis en place une filière animation à la fois formée et professionnalisée et que voulez-vous ? Que l'on licencie potentiellement 3.000 ou 4.000 animatrices et animateurs en supprimant l'étape du jeudi et du vendredi ? Vous souhaitez quoi ? Que l'on accroisse les inégalités sociales ? Parce que si on supprimait l'étape du jeudi et du vendredi, de 15 heures à 16 heures 30, les familles les plus favorisées n'auront pas de problèmes pour faire garder leurs enfants et pour proposer des activités dans des structures privées payantes équivalentes à ce qui est proposé gratuitement sur les temps d'activités périscolaires.

Donc, je suis vraiment très déconcerté, pour ne pas dire déçu, que le groupe Communiste et Citoyen ait déposé ce vœu que je trouve totalement anachronique. Comme vous le savez, nous avions mis à l'époque en place une M.I.E. qui avait su faire de manière objective le bilan de la mise en œuvre de ce dispositif.

A défaut de vous avoir convaincus sur la sobriété énergétique, mais chacun peut avoir des préoccupations environnementales à géométrie variable, je souhaiterais vraiment que le groupe Communiste puisse retirer ce vœu.

Mme Béatrice PATRIE. - Mais non.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 57, déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Attendez, voulez-vous compter ?

Alors, on recommence à zéro et nous allons faire…

Est-ce que je peux avoir le silence pour m'exprimer ? Je vous remercie.

Je veux qu'on fasse un debout-assis et ce sera plus simple.

Donc qui est pour ?

Tous ceux qui sont pour se mettent debout et vous arrêtez de rentrer et sortir maintenant !

On a 47 pour.

Maintenant vous vous asseyez, s'il vous plaît.

Qui est contre ?

Il y a 48 contre et 47 pour.

Donc, la proposition de vœu est repoussée.

On ne peut pas…

C'est idiot puisqu'il y a eu des changements depuis.

Est-ce que je peux parler, s'il vous plaît ? Est-ce que je peux parler !

Dans l'hémicycle. - Rappel au règlement !

Rappel au règlement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Allez-y, rappel au règlement.

M. David ALPHAND. - Madame le Maire…

Dans l'hémicycle. - La Maire !

M. David ALPHAND. - Madame la Maire, peu importe parce que cela n'emporte pas le fond de ce que je vais vous dire.

Cela fait déjà deux fois, en l'espace de quelques minutes, que le mode de décompte des voix dans cette salle est particulièrement litigieux et ce n'est pas acceptable. Ce n'est pas la foire, une Assemblée délibérante. Ce n'est pas le cirque ! Vous tournez en ridicule non seulement l'Exécutif, c'est de votre responsabilité, mais l'ensemble des élus qui participent à ces délibérations. Ce n'est pas acceptable et, pour cette raison, nous demandons une suspension de séance.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Une suspension de séance de deux minutes.

Je pense quand même, si vous me permettez de répondre, notamment dans le premier vote, quand j'ai appelé, il y en avait 5 et vous avez demandé un recompte. Alors, excusez-moi, c'est quand même vous qui perturbez ! Et quand vous levez deux mains au moment de compter…

Alors, deux minutes de suspension.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures cinquante-six minutes, est reprise à onze heures cinquante-huit minutes, sous la présidence de Mme Laurence PATRICE, adjointe).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous reprenons la séance.

Rappel au règlement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous en prie.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame. Je m'adresse au nom du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Compte tenu de cette votation qui est plus que litigieuse, je demande d'abord que le vote soit repris, que les portes soient fermées et que l'on fasse un scrutin public, ainsi il n'y aura aucun litige. C'est important, notre Assemblée est trop démocratique pour ne pas laisser passer ce genre de choses.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - A quel titre je parle ? En charge de l'organisation du Conseil de Paris par rapport à l'intervention de Béatrice LECOUTURIER. Elle vient de faire un rappel au règlement, en l'occurrence je réponds toujours aux rappels au règlement. J'ai voulu faire d'ailleurs mardi matin le rappel au règlement du groupe Changer Paris, mais vous aviez déjà quitté la salle de la séance.

C'est très agréable effectivement, Monsieur le Maire, de dire que vous n'avez rien raté en n'écoutant pas mon rappel au règlement. Je n'ai rien dit ce matin, mais bon !

Alors, si vous voulez, il y a eu deux votes successifs. L'Exécutif avait donné un avis défavorable sur ces deux vœux. Le premier vœu sur la sobriété énergétique dans les écoles a été adopté malgré l'avis défavorable de l'Exécutif. Le deuxième vœu sur les rythmes éducatifs n'a pas été adopté, puisqu'il y avait une majorité d'ailleurs beaucoup plus nette contre ce vœu.

Je vous propose très sincèrement d'en rester là sans que je sois de manière désagréable amené à évoquer le règlement intérieur et le fait que c'est un président de groupe qui doit demander un scrutin public.

Je vous propose, chers collègues, à l'heure qu'il est que nous puissions poursuivre cette séance, les votes étant acquis et la présidence de la séance ayant déclaré que le vœu n° 57 n'a pas été adopté. Je vous propose, vraiment de manière sereine, que nous puissions poursuivre nos débats.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Donc, nous passons…

M. BLOCHE a parlé en tant que responsable de l'organisation de ce Conseil de Paris. On vous l'a expliqué, il me semble. Maintenant je suis la présidente et je continue.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect des principes républicains et du débat démocratique à l'Académie du Climat.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 58 relatif au respect des principes républicains et du débat démocratique de l'Académie du climat.

La parole est à M. Aurélien VÉRON, du groupe Changer Paris. Merci.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Présidente, mes chers collègues, l'Académie du climat ne cesse de nous surprendre. Après les cours de macramé écoresponsable, les séances de cartomancie et les soirées "techno" écocitoyennes arrosant tout le quartier, l'Académie du climat a déroulé le tapis rouge à Dernière Rénovation le 3 novembre.

C'est l'association qui avait interrompu Roland-Garros. La jeune Alizée, 22 ans, avait déclaré : "Je suis prête à réduire ma liberté, à aller en garde à vue pour montrer au Gouvernement, aux citoyens que ce n'est rien comparé à ce qui nous attend". L'interruption du Tour de France ou de la représentation de "La Flûte enchantée" de l'opéra Bastille, c'est encore eux. Ils ont aussi bloqué le périphérique, les autoroutes, donnant parfois lieu à des pugilats.

La bienveillance municipale envers Dernière Rénovation s'étend aussi à "Extinction Rebellion" à travers son organisation "Street Art Rebellion" aux actions de vandalisme similaires.

Le refus de l'énergie nucléaire de toutes ces associations favorise donc les centrales à charbon et je ne suis pas sûr que ce soit très sain pour l'environnement. Mais ce n'est pas non plus étonnant quand on sait que ces associations sont financées par l'héritière d'une famille ayant fait fortune dans le pétrole à travers le Climate Emergency Fund.

Le débat n'est pas là. Il y a plus inquiétant que cet obscurantisme qui rejette des préconisations scientifiques du G.I.E.C. ou d'organismes comme "Shift Project". Ces adeptes de la désobéissance civile assument des positions troublantes. "Nous avons tout essayé, disent-ils, plaidoyers, recours en justice, marches par millions, COP à répétition, mais rien n'a fonctionné. Nous ne pouvons pas faire confiance au Gouvernement pour se hisser à la hauteur de l'enjeu".

Au moment où notre démocratie montre des signes de fragilité, promouvoir une telle remise en cause du processus démocratique de nos institutions par l'appel à la sédition, c'est jouer avec le feu. D'autant que ce débat du 3 novembre s'est réduit à un pur exercice d'autopromotion. Les riverains présents ont été sidérés par cette opération d'embrigadement. Aucun débat, aucune contradiction au vandalisme assumé. Offrir une telle tribune institutionnelle à ces sergents recruteurs, c'est une incitation à poursuivre ces actions et cela trahit l'obligation de neutralité de ce service municipal financé par l'argent public.

Au groupe Changer Paris, nous demandons donc d'équilibrer les futures rencontres de cette nature, afin d'apporter une contradiction constructive, surtout quand il s'agit d'associations, de groupuscules qui dénoncent notre République.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci à Aurélien VÉRON d'avoir à nouveau illustré l'obsession qui est la sienne, et sans doute celle de son groupe, à l'égard de l'Académie du climat.

Qu'est-ce que l'Académie du climat ? Un lieu unique, innovant, surprenant, déroutant. Précisément parce qu'il est tout cela et tout cela à la fois, il est devenu un lieu de brassage d'un très grand nombre d'acteurs qui agissent

dans des formes très différentes autour du sujet majeur qui conditionne désormais tous les autres sujets : le changement climatique. Et c'est le changement climatique qui vient percuter tout notre système de pensée et peut-être la façon de faire de la politique.

C'est dans ce contexte qu'éclosent de nouvelles formes d'actions destinées à interpeller, à nous réveiller pour nous faire bouger. Nous avons déjà évoqué ce sujet lors des questions d'actualité hier dans cet hémicycle. Alors oui, l'Académie du climat héberge certains collectifs ou certaines associations qui mènent ces actions, car nous sommes attachés à la liberté d'expression. Et la liberté, la vraie, c'est précisément accepter les choses qui peuvent nous déranger. C'est aussi de respecter l'autonomie des individus et des organisations qui sont seuls responsables de leurs actes.

Les actions que vous évoquez suscitent, de mon point de vue, une autre réflexion, fort intéressante d'ailleurs, c'est celle du rapport entre la désobéissance et la norme. Elles permettent peut-être de se poser une question : celui qui désobéit est-il celui qui refuse toutes les normes ou celui qui appelle au fond à des formes de justice plus importantes à ses yeux ? N'est-ce pas cela d'ailleurs être républicain ? Et comment ne pas voir le lien entre le sentiment de justice et le dérèglement climatique qui tue à petit feu la possibilité de la justice ?

Je terminerai enfin sur une curiosité formulée dans votre vœu. Vous appelez une Académie du climat aseptisée. Vous dites "organisant des débats et événements dépourvus de tout militantisme". Quelle curieuse formulation ! Comme si vous n'étiez pas vous-même un militant. Et vous devriez plutôt en être fier, car nous sommes toutes et tous ici des militants et nous devons en être fiers. Donc, je vous appelle à militer contre le changement climatique.

Vous l'avez bien compris, j'émettrai un avis clairement défavorable à votre vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe PEC, par M. Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur VÉRON, c'est encore un nouveau numéro de votre "fixette", comme le disait Patrick BLOCHE, sur l'Académie du climat, avec à chaque fois un nouvel angle et cette fois, c'est le "Street Art". Mais je ne sais pas ce qui vous est arrivé dans l'Académie du climat, une déconvenue amoureuse ou autre qui vous pousse à faire une "fixette" sur cette Académie, à la diffamer, Conseil après Conseil, à chaque fois sur un sujet nouveau. Là, c'est "Street Art Rebellion". Sérieusement, je ne sais pas quel est votre problème avec l'Académie du climat…

J'ai la parole !

Cette fois-ci, l'angle choisi est "Street Art Rebellion" que vous associez pour faire peur à "Extinction Rebellion", alors même que les deux associations sont des organisations différentes et que "Street Art Rebellion" intervient dans des collèges, des écoles et des lycées pour proposer des séances de sensibilisation à l'empreinte carbone et accompagner à la prise de parole sur l'écocitoyenneté. Je ne vois vraiment pas le danger pour la Ville de Paris qui a à soutenir ces actions.

Vous citez même, et vous l'avez fait encore il y a quelques minutes, des actions de désobéissance civile comme si c'était un danger. Mais M. GOUJON, il y a quelques années, s'allongeait par terre sur les pistes cyclables pour en empêcher la construction. Ce n'était pas de la désobéissance civile, cela ? C'était dangereux ? Arrêtez votre cinéma !

Donc, chacun comprendra que la Ville n'a pas besoin de vos vœux pour faire respecter les contrats d'engagement républicain qu'elle a signés. C'est la raison pour laquelle notre groupe ne votera pas ce vœu.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Explication de vote pour le groupe "Les Ecologistes", par Mme RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Aurélien VÉRON, on n'est plus véritablement étonnés. Ce qui est bien, c'est que vous avez vous-même l'honnêteté de démontrer l'absurdité de votre obsession pour l'Académie du climat. Cela va en effet du macramé à la chicorée servie à la buvette et là, aujourd'hui, c'est un nouveau prétexte à votre obsession et votre velléité de faire peser le doute sur les organisations, sur les militantes et militants.

Patrick BLOCHE vous a donc expliqué ce qu'était l'Académie du climat. Je vais de mon côté vous dire ce que n'est pas l'écologie, à savoir l'écologie n'est pas l'apanage, loin s'en faut, de votre camp politique. L'écologie n'est pas le prétexte à vos attaques systématiques contre les jeunes engagés. L'écologie n'est pas l'excuse à l'étalage de votre méconnaissance crasse de ce que sont les combats pour la préservation des écosystèmes, pour l'adaptation de nos sociétés, pour la mise en place d'un système notamment de production et d'utilisation énergétique à la fois plus sobre et qui lutte en effet contre le nucléaire.

Je voulais revenir tout de même sur…

Mon cher Aurélien VÉRON, si vous souhaitez vraiment prendre des leçons d'écologie, je vous conseille…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît ! S'il vous plaît.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Faut-il vraiment que je m'entraîne une nouvelle fois à crier plus fort que vous ou est-ce qu'on va dire que c'est encore une technique de militante ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous la laissez terminer, s'il vous plaît. Vous la laissez terminer son intervention et après vous ferez votre rappel au règlement, si vous le souhaitez.

Donc, Madame RÉMY-LELEU, terminez.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Pour des défenseurs de l'écologie, visiblement vous avez beaucoup de mal à laisser les écoféministes parler !

Donc, si vous voulez vraiment prendre une leçon d'écologie, notamment sur les énergies, je vous invite à écouter et regarder les excellents webinaires animés par notre collègue du 19e arrondissement, Philippe MANTE, qui sont disponibles sur le site de la commission énergie d'Europe Ecologie Les Verts et les Vertes.

Mais je tenais à revenir sur la manière dont vous instrumentalisez une nouvelle fois la République et la manière dont vous participez de la criminalisation du mouvement social. Vous évoquez les contrats d'engagement républicain, je vous invite à lire les réactions unanimes au sein du mouvement associatif…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Laissez-la finir, s'il vous plaît.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Qui dénoncent ces contrats d'engagement républicain comme une manière d'ajouter la pression sur les associations, plutôt que de créer un environnement de confiance propre à un travail apaisé entre les associations et leurs collectivités en la matière.

Enfin, je tenais, cher Aurélien, à vous donner la définition du militantisme : qui cherche par l'action à faire triompher ses idées et ses opinions, qui défend activement une cause, une personne. Vous, vous luttez contre la liberté d'expression et votre seule défense, c'est celle de la réaction.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Rappels au règlement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Donc…

M. David ALPHAND. - C'est vraiment extrêmement désagréable de devoir multiplier ces rappels au règlement…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - A qui le dites vous !

M. David ALPHAND. - Mais nous y sommes contraints.

Sur la base de l'article 9, Madame la Maire, permettez-moi de vous le rappeler, la présidence de séance a seule la police de l'Assemblée. Elle peut faire expulser tout individu qui trouble l'ordre.

Un geste inadmissible a été commis voilà quelques instants à l'encontre de l'un des membres de notre groupe Changer Paris. Nous souhaitons savoir quelle disposition vous souhaitez prendre, Madame la Maire. Concernant l'auteur et le geste qui vient d'être commis, quelle disposition ? Des excuses ? Des sanctions ou autres ? C'est à vous que revient la décision au titre de cet article 9.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - De quoi parle-t-on au juste ?

Alors, j'ai un autre rappel au règlement du groupe "Les Ecologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Présidente.

Rappel au règlement et j'en profite pour faire un rappel à la manière dont on fait les rappels au règlement, à savoir que vous devez justifier sur quelle disposition du règlement intérieur vous vous fondez.

De mon côté, ce sera sur les explications de vote pour les vœux - article 13 ou 14 du règlement intérieur car je n'ai pas eu le temps de voir dans le détail -, à savoir que j'aimerais bien de temps à autre pouvoir faire une explication de vote sur l'Académie du climat, et les nombreux vœux posés par Aurélien VÉRON en la matière, sans être interrompue en permanence par les collègues de la droite de l'hémicycle qui pourraient au moins avoir la patience que je termine mon intervention avant de réclamer des rappels au règlement qui ne sont eux-mêmes pas réglementaires.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - La présidente de séance considère que, vu les échauffements de part et d'autre, nous allons reprendre calmement cette séance, car là, franchement, vous avez vous-même beaucoup crié et empêché Mme RÉMY-LELEU de parler. Donc restons-en là de part et d'autre.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect des principes républicains et du débat démocratique à l'Académie du Climat (suite).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vais donc mettre aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 58, déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la Journée de la laïcité dans les écoles.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous continuons, en examinant le vœu référencé n° 59 relatif à la Journée de la laïcité dans les écoles.

Je donne la parole, pour le groupe Changer Paris, à Mme Inès de RAGUENEL.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Madame la Maire.

313 signalements remontés à l'Education nationale en septembre, 720 en octobre.

A Paris, plusieurs incidents ont été recensés dernièrement, des directeurs et enseignants se retrouvant menacés par des élèves après leur avoir demandé tout bonnement de retirer leur voile dans le cadre scolaire. Et combien de faits sont passés sous silence ? Tous les élus en charge des affaires scolaires pourraient vous le dire, tant de faits nous sont rapportés régulièrement par les établissements et ne sont pas toujours signalés.

Nous avons commémoré le mois dernier la mémoire de Samuel Paty. Vous le savez, c'est la victime du terrorisme islamiste, mais c'est aussi la victime d'un manque de fermeté et d'assurance face à notre laïcité. La laïcité est trop souvent comprise et appliquée à géométrie variable, elle ne fait plus l'unanimité. Elle est, en effet, devenue ce concept vide de sens pour trop de lycéens et la loi de 2004 est trop souvent perçue comme une loi liberticide voire raciste.

En cause, entre autres, l'américanisation et l'hyper individualisation des esprits qui ont diffusé dans nos écoles le modèle "Venez comme vous êtes". Mais ce modèle, ce n'est pas le nôtre, ce n'est pas l'esprit de la loi de Ferry de 1882 ni de celle de 2004. La laïcité de l'école républicaine a été pensée pour protéger la liberté de conscience et faire de l'école un lieu d'émancipation imperméable aux pressions. L'élève s'y forge comme citoyen et se détache de ces déterminations sociales.

Alors, à Paris, c'est notre devoir d'expliquer la genèse de ce concept, sa signification et ses conséquences aussi. C'est pourquoi nous vous proposons avec ce vœu deux choses. Que les ateliers T.A.P., les temps périscolaires du 9 décembre prochains, soient dédiés entièrement à la laïcité dans l'ensemble des écoles parisiennes. Nous vous demandons aussi que ces principes soient rappelés à nouveau à cette occasion aux responsables éducatifs Ville, les R.E.V., et plus largement évidemment dans le cadre de leur formation.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Inès de RAGUENEL. Je pense que vous ne doutez pas un seul instant que nos convictions laïques sont aussi fortes que les vôtres.

Je voudrais dans ma réponse associer Antoine GUILLOU, car nous menons des formations qui sont obligatoires à la laïcité pour l'ensemble des agents du service public. Bien entendu, cela vaut pour les R.E.V. et les animatrices et animateurs dans le domaine du périscolaire.

Ce sont donc des formations obligatoires et l'Ecole des métiers de la DASCO y contribue de manière spécifique dans le domaine périscolaire. Plus spécifiquement, des formations sont proposées. Un volet laïcité et neutralité est présent dans le module de formation Droits et devoirs des fonctionnaires de l'Ecole des métiers. Les agents de la DASCO sont invités au temps fort du P.E.D.T. qui sera justement cette année sur le thème de la citoyenneté, le 30 novembre prochain, à l'Académie du climat.

De ce fait, je rappelle également que, s'agissant des principes énoncés dans la charte de la laïcité rappelés par les responsables éducatifs Ville aux animateurs, aux enfants et à leurs parents dans les écoles et les centres de loisirs, deux documents sont annexés au P.E.D.T. : la Charte de l'animateur d'activité péri et extrascolaire et le document de référence des règles d'encadrement du temps de l'enfant.

Enfin, concernant les T.A.P. du 9 décembre, je demanderai à la DASCO de préparer une activité sur cette thématique aux R.E.V. et également aux animatrices et animateurs. Mais sachez que nous assurons la promotion de la laïcité et des valeurs de la République, tout au long de l'année et pas seulement le 9 décembre, en lien bien sûr avec l'Education nationale.

C'est la raison pour laquelle, parce que je considère que votre vœu est satisfait, que je vous demanderai de le retirer.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Retirez-vous votre vœu n° 59 ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prévention des violences sexistes et sexuelles dans le secteur de l'animation.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 60 relatif à la prévention des violences sexistes et sexuelles dans le secteur de l'animation.

Je donne la parole à Mme Anne-Claire TYSSANDIER, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur l'adjoint au Maire, nous vous avons interrogé sur le sujet à plusieurs reprises, notamment avec ma collègue Samia BADAT-KARAM, mais à chaque fois, malheureusement, vous balayez d'un revers de main nos demandes. Ce vœu est le dernier, je l'espère.

Entendez enfin les inquiétudes des parents, la volonté de la très grande majorité des personnels du périscolaire d'être formés à la lutte et à la détection des violences sexistes et sexuelles sur les mineurs. La presse et les associations de parents ont relayé un certain nombre de faits. Ne pas en tenir compte ne peut en aucun cas être une réponse.

Il ne s'agit pas de jeter l'opprobre sur les personnels et vous cacher à chaque fois derrière cet argument qui n'est pas recevable. Je vous demande de faire la transparence. Si vous faites des formations et des sensibilisations au personnel périscolaire sur les violences sexistes et sexuelles, donnez-moi le contenu des formations et je serai ravie moi aussi de pouvoir y participer, afin de voir concrètement quel est le contenu de ces formations. Faites vraiment la transparence.

Au moment où le Gouvernement montre un début de volonté en lançant, le 14 octobre dernier dans le cadre de la création du Comité de filière Animation, l'organisation de modules dédiés à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le cadre du B.A.F.A., je souhaite, nous souhaitons avec le groupe Changer Paris que vous engagiez résolument la Ville sur ce chemin.

J'espère que nous allons enfin nous retrouver sur ce vœu. La lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants et les violences sexistes et sexuelles doit être l'affaire de tous. Il faut passer aux actes désormais. J'espère avoir des réponses, Monsieur l'adjoint au Maire.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - La parole est à M. BLOCHE pour répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - L'Ecole des métiers de la DASCO propose évidemment des formations autour de la prévention des violences sexistes et sexuelles dans le secteur périscolaire. En formation initiale, c'est obligatoire d'ailleurs pour l'ensemble de la filière des personnels d'animation, et des modules de formation viennent compléter les sujets lors de l'acquisition du B.A.F.A. ou d'autres diplômes.

Dans les formations Mieux comprendre les principes républicains et Prévention et régulation des violences à l'école, ces modules en présentiel visent à faire des R.E.V., des animateurs ou des A.S.E.M. de véritables acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance.

Par ailleurs, tout au long de leur carrière à la DASCO, les professionnels de l'animation se voient proposer des formations continues qui comprennent des volets de prévention des violences sexuelles et sexistes, et les formations Féminin-masculin dans la littérature de jeunesse pour ensuite accompagner les enfants dans leur lecture, Pédagogie pour apprendre à vivre ensemble en jouant, et Egalité des genres à l'école.

Il y a en plus des formations territorialisées et plusieurs C.A.S.P.E. mettent également en place des formations. C'est ainsi le cas pour la C.A.S.P.E. 8-9-10 avec la formation Libérons la parole de l'enfant ou la C.A.S.P.E. Paris Centre avec l'outil Prév'Anim. Bien entendu, l'"Arsenal de l'animation", que nous avons lancé, prendra en compte cette thématique à la fois dans son volet contenu éducatif et dans son volet management.

Vous dites de communiquer sur les formations, cela a déjà été fait auprès des maires d'arrondissement. J'ai adressé un courrier à tous les maires d'arrondissement en juillet, afin de leur présenter le catalogue des formations de l'Ecole des métiers. Je peux évidemment l'adresser à nouveau aux élus qui m'en feraient la demande.

J'espère avoir apporté tous les éléments qui répondront aux souhaits que vous avez exprimés à travers ce vœu et c'est la raison pour laquelle je vous demanderai de le retirer.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Est-ce que le vœu est retiré ?

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - On ne parle pas de la même chose : je parle de la sensibilisation des animateurs et pas des enfants.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Le vœu n° 60 est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2022 DFPE 123 - Subventions (648.405 euros), avenants n° 2 avec l'association "La Goutte de Lait Saint Léon" (15e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 123 relatif à l'attribution de subventions et d'avenants n° 2 avec l'association "La Goutte de Lait Saint Léon", 15e, pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

La parole est encore à Mme Anne-Claire TYSSANDIER, pour le groupe Changer Paris.

Allez-y, Madame.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Je vous remercie.

Nous faisons face depuis de nombreux mois à une grave pénurie de professionnels dans les crèches. Le public, le privé, l'associatif sont également impactés par ces difficultés de recrutement. Ces métiers malheureusement n'attirent plus.

Pour le 15e, je vais relayer ici les inquiétudes et la colère du maire, Philippe GOUJON, et de l'ensemble de notre Conseil municipal. Ce sont 553 berceaux fermés dans le seul 15e arrondissement avec plus de 70 professionnels manquants. Ma collègue, Charlotte DESROUSSEAUX, ne peut pas répondre à la détresse des familles. Les commissions crèches attribuent seulement 50 % du nombre de places habituellement ouvertes. Des sections entières sont fermées et nous devons réduire l'amplitude horaire de certaines crèches pour permettre une continuité d'accueil et respecter le ratio d'encadrement des enfants. Malgré tous leurs efforts, et je tiens à saluer ici l'ensemble des personnels pour faire tourner les crèches, les professionnels en poste sont extrêmement sollicités et en grande tension.

Cette situation est dramatique pour de nombreuses familles, car on sait combien l'arrivée d'un enfant, alors qu'elle ne devrait apporter que de la joie, peut amener en ce moment de grandes angoisses et de grandes inquiétudes. L'approche de la fin du congé maternité est source d'angoisse pour des parents qui n'ont pas de solution de garde.

C'est aussi un énorme frein à la reprise à l'emploi, et notamment des femmes car on sait que c'est souvent la mère qui renonce à son activité professionnelle pour s'occuper des enfants. C'est donc un vrai sujet aussi d'égalité femmes-hommes.

Nous attendons de la Ville que vous présentiez enfin un grand plan d'attractivité de ces filières. Nous avons formulé avec le groupe Changer Paris un certain nombre de propositions, que ce soit des logements fléchés dans le parc social pour les personnels de la petite enfance ou encore des revalorisations salariales. Pour faire cela, il faudrait que la Ville ait de l'argent et on a bien compris qu'elle n'en avait plus. Cependant, nous espérons que vous allez enfin vous saisir de ce sujet.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne la parole à Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, chère Anne-Claire TYSSANDIER, pour votre inscription sur ce projet de délibération qui me permet tout de même de mettre à l'honneur le travail de la Ville de Paris avec de nombreuses associations dans le champ de la petite enfance, dont cette association "La Goutte de lait Saint-Léon" qui gère quatre établissements d'accueil du jeune enfant pour une capacité d'accueil de 100 places.

C'est l'occasion pour moi de dire que, malgré le contexte actuel, Paris bénéficie toujours du plus grand service public de la petite enfance à Paris. Un service qui est plébiscité par les familles puisque 90 % d'entre elles sont satisfaites de leur mode de garde. Aujourd'hui, à Paris, nous avons 836 établissements d'accueil de la petite enfance, municipaux et associatifs, qui sont financés par la Ville de Paris. Ce sont 1.200 établissements au total qui offrent une capacité d'accueil de 40.802 places en 2021, soit une augmentation de 6 % en trois ans.

Et aujourd'hui, contrairement à ce que vous dites, 80 % des enfants à Paris ont une solution de garde, quand c'est 60 % à l'échelle nationale. Donc soyons fiers, reconnaissons ce résultat qui est porté par la Maire de Paris notamment, et par Patrick BLOCHE et mes prédécesseurs : deux enfants sur trois de moins de 3 ans sont accueillis dans un accueil collectif.

Vous l'avez dit, c'est vrai et nous en avons déjà parlé dans le cadre de cet hémicycle, nous faisons face effectivement à une pénurie nationale de professionnels dans le secteur de la petite enfance. Cela a en effet des conséquences significatives dans chaque arrondissement sur le nombre d'enfants accueillis et effectivement sur le nombre d'enfants admis à l'issue des commissions d'attribution. Il est vrai, par exemple, que sur les taux d'admission, nous étions fin 2020 à 70 %, alors qu'il y avait 90 % d'admis en 2019 et 94 % en 2018.

Cependant, je voudrais vous rappeler une nouvelle fois que, face à cette crise, nous avons déployé un très grand plan de recrutement que j'ai d'ailleurs déjà détaillé ici. Nous ne vous avons donc pas attendus pour nous saisir de cette problématique. La Ville de Paris souhaite un accueil par des professionnels diplômés. Nous ne nous servirons pas, nous l'avons dit, du décret du 4 août proposé par le Gouvernement parce que, selon nous, il dévalorise les métiers de la petite enfance. Néanmoins, nous continuons d'ouvrir des établissements d'accueil de la petite enfance et ce projet de délibération en témoigne.

Vous parlez des logements sociaux. Vous savez que ce sujet est majeur et vous avez raison de le souligner. Aujourd'hui, un quota de 25 % est réservé aux agents de la Ville de Paris pour les logements sociaux. Antoine GUILLOU et Ian BROSSAT, mes collègues, y travaillent chaque jour. Donc, nous sommes mobilisés sur cette question.

Et dans le 15e arrondissement, nous avons le plaisir de pouvoir vous annoncer qu'au moins 6 établissements d'accueil seront livrés d'ici la fin de la mandature, ce qui correspond à 525 places supplémentaires ouvertes. Je me réjouis de ce résultat, comme vous, j'imagine, Madame TYSSANDIER, pour toutes les familles et les enfants qui pourront en bénéficier.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 123.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 123).

2022 DFPE 173 - Convention et subvention (700.000 euros) avec la "Fondation Léopold Bellan" (8e) pour l'aménagement après la reconstruction de la crèche "Point du Jour" située 22 bis, rue Claude-Lorrain (16e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à présent à l'examen du projet de délibération DFPE 173 relatif à une convention et d'une subvention de 700.000 euros avec la "Fondation Léopold Bellan" dans le 8e arrondissement, pour l'aménagement après la reconstruction de la crèche "Point du Jour" située 22 bis, rue Claude-Lorrai dans le 16e arrondissement.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Madame la Maire.

Permettez-moi de vous reprendre, il s'agit de la rue Claude-Lorrain. Merci.

Nous connaissons tous les difficultés d'organisation pour les familles pour concilier vie familiale et vie professionnelle. Nous connaissons tous la difficulté pour les jeunes parents de trouver un mode de garde pour leurs enfants, adapté à leurs besoins. Nombre d'entre eux se tournent vers un choix de mode de garde en collectivités, ne pouvant financièrement avoir recours ni à une garde individuelle ni à une garde partagée.

Nous sommes, tous les arrondissements parisiens, confrontés à une pénurie de personnel dans les crèches et tout particulièrement le 16e arrondissement avec actuellement 33 % des places gelées depuis plusieurs mois dans nos 6 crèches municipales gérées directement par la Ville de Paris. Cette situation inédite génère une liste d'attente qui ne diminue pas, les demandes continuant d'affluer.

Compte tenu du taux d'admission en crèche dans le 16e arrondissement, très largement inférieur à la moyenne parisienne par manque d'établissements, nous ne pouvons que nous réjouir de la réouverture prévue en septembre 2023 de cette crèche qui fait l'objet de ce projet de délibération, à savoir la crèche dite "Point du jour", située 22 bis, rue Claude-Lorrain dans le 16e arrondissement et gérée par la "Fondation Léopold Bellan".

Après la phase de démolition puis de reconstruction, après deux années de fermeture, cet établissement pourra accueillir 50 enfants, dans un espace plus grand de 662 mètres carrés répondant aux normes en vigueur, en assurant ainsi les meilleures conditions d'accueil aux tout-petits, aux familles et aux équipes encadrantes.

Mon groupe Changer Paris votera avec enthousiasme cette subvention de 700.000 euros puisque la réouverture de cette crèche très attendue améliorera bien entendu l'offre d'accueil dans les crèches du 16e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, chère Sandra BOËLLE, je sais votre engagement pour le secteur de la petite enfance, notamment dans votre arrondissement, le 16e.

Je profite de ce temps de parole qui m'est accordé pour valoriser effectivement la "Fondation Léopold Bellan". C'est une très belle fondation, reconnue d'utilité publique, qui a pour objet la promotion des actions sociales, culturelles et philanthropiques, et qui gère aujourd'hui 9 établissements d'accueil de la petite enfance, répartis sur le territoire parisien pour un total de 345 places conventionnées avec la Ville de Paris.

Ce projet de délibération concerne la crèche, qui est située rue Claude-Lorrain dans le 16e, afin de nous permettre conjointement avec la C.A.F. de Paris de réaliser des travaux qui sont nécessaires. Effectivement, ce sont des travaux de démolition puis de reconstruction, qui ont commencé en septembre 2021, et des travaux d'aménagement qui devraient commencer au premier trimestre 2023, avec une ouverture de la structure prévue en septembre 2023.

Nous nous félicitons vraiment toujours d'être aux côtés de ces fondations, de ces associations qui font vivre le service public parisien de la petite enfance. Parce que vous l'avez dit et votre collègue avant vous, l'accueil de la petite enfance doit être à l'image de la société que nous voulons, c'est-à-dire une société bienveillante, accueillante pour nos enfants et qui tourne le dos enfin à cette assignation historique des femmes aux tâches domestiques. C'est un enjeu d'égalité majeur et nous devons fournir l'effort nécessaire pour garantir un accueil de qualité qui permette à toutes les familles, et en particulier les plus modestes, d'avoir accès à un mode de garde exercé par des professionnels qualifiés et fiers d'exercer leur métier.

Pour conclure, je voulais simplement rappeler que quatre établissements d'accueil de la petite enfance supplémentaires devraient être livrés dans le 16e arrondissement d'ici la fin de la mandature, pour 140 places supplémentaires, et nous nous en félicitons.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Céline HERVIEU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 173.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 173).

2022 DAE 103 - Subventions d'investissement (2.990.000 euros) et conventions avec quinze organismes de recherche dans le cadre de l'appel à projets "Emergence(s)".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 103 relatif à l'attribution de subventions d'investissement et de conventions avec quinze organismes de recherche dans le cadre de l'appel à projets Emergence(s).

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je soupçonne que pour parler de l'enseignement supérieur et de la recherche, je vais pouvoir intervenir dans une Assemblée bien plus apaisée.

La situation des doctorants et des doctorantes dans ce pays est extrêmement inquiétante. La destruction systématique du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche a abouti à un contexte où nous sommes en réalité au bord de l'effondrement pour l'université publique. Après la crise Covid, les abandons de thèses ont été de plus en plus nombreux, en particulier en S.H.S., en sciences humaines et sociales.

La réponse du Gouvernement est aujourd'hui très insuffisante quand elle n'est pas simplement absente. C'est ainsi que nous attendons toujours la réponse du Gouvernement à la question écrite, posée au Sénat par Marie-Noëlle LIENEMANN, justement sur la situation des doctorants et des doctorantes, sur la situation de la recherche publique.

Il y a pourtant urgence à agir car, en dix ans, ce sont près de 10.000 doctorants et doctorantes en moins qui sont enregistrés dans nos universités, nos écoles et nos laboratoires publics. Les laboratoires publics ont d'ailleurs alerté à de nombreuses reprises sur leur situation critique et sur les risques forts qui pesaient sur l'indépendance de la recherche et les libertés académiques.

On pourrait croire que la situation et la politique de la recherche ne sont pas de la compétence directe de la Ville de Paris, mais c'est là que nous surcompensons les indigences d'autres partenaires et c'est pour cela que nous avons ces conventions d'investissements pour les laboratoires publics.

Je tiens, par ailleurs, à saluer ce modèle de convention type, qui sera décliné pour chaque laboratoire, un modèle de convention dont j'aimerais que chacune des directions de la Ville, voire de la Préfecture de la police, puisse se saisir pour aider à la lisibilité de nos débats.

Soutenir la recherche publique par tous les moyens, y compris à l'échelle des collectivités locales, c'est bien une urgence pour lutter contre la précarité des doctorants et des doctorantes, mais aussi pour nous assurer d'avoir un service public toujours en pointe sur les questions de recherche fondamentale comme appliquée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

La parole est évidemment à Marie-Christine LEMARDELEY, pour vous répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Chère collègue, merci Raphaëlle RÉMY-LELEU, vous me permettez de mettre en valeur ce dispositif.

Nous avons vu que les crises sanitaire, écologique et sociale, que nous venons de traverser, nous rappellent, s'il en était besoin, l'importance de la recherche. Cette recherche ne peut pas être seulement défensive, sinon elle serait toujours avec un temps de retard. Elle doit être libre, vous l'avez dit, et avoir les moyens d'explorer tous les domaines pour être utile.

C'est pourquoi depuis plus de dix ans, la Ville de Paris se mobilise en effet au-delà de son champ de compétences strict pour soutenir la recherche. Le dispositif Emergence(s) est un appel à projets qui permet le financement pendant quatre ans de jeunes équipes de chercheurs qui ont soutenu leur thèse depuis moins de dix ans. C'est un appel à projets blanc, ouvert à toutes les disciplines et divisé en trois grands domaines : les sciences humaines et sociales, les sciences exactes, et la biologie et médecine.

Le budget annuel de 3 millions d'euros permet une aide moyenne de 230.000 euros par projet, attribué par annuité pour quatre ans maximum au laboratoire d'accueil. Ce sont 185 projets qui ont été financés depuis 2009. Le laboratoire doit avoir un ancrage parisien et une équipe intégrée au territoire, pour soutenir la recherche locale et stabiliser de jeunes chercheurs précarisés. Les chercheurs sont jeunes et nouvellement reconnus. La sélectivité est très forte, gage de projets de qualité.

Une évaluation très positive a été rendue par le Conseil scientifique de la Ville de Paris dans le cadre de son rapport réalisé à l'occasion des dix ans du dispositif Emergence(s) en 2019. Ainsi, nous savons qu'Emergence(s) est très plébiscité par les communautés scientifiques. Il a des retombées scientifiques et économiques tangibles, il concourt au renforcement du lien et du dialogue entre sciences et société, et il contribue à confirmer le statut de grande capitale scientifique de Paris.

Plus précisément, ce financement sert de catalyseur et d'accélérateur pour les résultats, les carrières et la visibilité des jeunes chercheurs parisiens. Un quart des lauréats d'Emergence(s) a obtenu, après avoir reçu un financement Emergence(s), un financement de l'E.R.C., le Conseil européen de la recherche.

Ce dispositif participe activement à l'attractivité internationale de Paris en matière de recherche. Un tiers des experts sollicités dans le cadre de l'évaluation des dossiers de candidature vivent à l'étranger. En finançant des équipes à Paris, il contribue au développement économique du territoire. On estime en effet qu'un emploi direct dans la recherche génère quatre emplois indirects sur le territoire.

Emergence(s) soutient des projets de recherche fondamentale aussi bien qu'appliquée, dont les résultats peuvent directement intéresser notre Ville. Les enjeux de résilience territoriale, de climat, d'environnement, de santé sont les priorités de la mandature.

Enfin, j'ajoute, et ce n'est pas un moindre détail, que c'est aussi un outil de promotion et de valorisation des femmes dans les carrières scientifiques car les femmes représentent la moitié des candidats.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Christine LEMARDELEY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 103.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 103).

2022 DAE 184 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association" COP1-Solidarités étudiantes".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 184 relatif à l'attribution d'une subvention de 30.000 euros et d'une convention avec l'association "COP1-Solidarités étudiantes".

La parole est à Sandra BOËLLE.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Deux tiers des étudiants n'ont plus que 50 euros de reste à vivre par mois, une fois le loyer et l'ensemble des charges payées, soit 12 euros par semaine. Alors que le coût de la vie étudiante a augmenté de 6,5 % à la rentrée 2021, la précarité étudiante s'est imposée dans le débat public lors de cette dernière rentrée. Cette précarité étudiante est protéiforme.

Tout d'abord, le logement est le premier poste de dépense des étudiants. Un étudiant doit débourser 849 euros en moyenne à Paris, contre 557 euros ailleurs en France, pour un studio de 23 mètres carrés. Ils subissent de plein fouet une hausse des loyers de 1,37 % ainsi que le manque d'offres de logements. Il y a, à Paris, plus de 350.000 étudiants mais seulement 22.000 logements étudiants, soit un logement étudiant pour trois boursiers. C'est évidemment trop peu. De plus, les étudiants qui cohabitent vivent dans des appartements de moins de 20 mètres carrés en moyenne.

Deuxièmement, les étudiants souffrent de l'inflation sur les produits alimentaires, qui s'établit à 6,7 %, et 85 % des étudiants admettent avoir déjà sauté un repas, tandis qu'un Francilien sur deux estime ne pas manger à sa faim. Les distributions alimentaires, qui se sont multipliées pendant les confinements, ne sont plus taboues et se sont désormais généralisées de façon presque inquiétante. D'après le Samu social, trois étudiants sur quatre ayant bénéficié de distribution alimentaire en 2021-2022 venaient pour la première fois. A ce titre, nous nous félicitons de deux subventions accordées à "COP1-Solidarités étudiantes" et à "Linkee".

Dans ces deux cas, logement et nutrition, la précarité étudiante est exacerbée par les contraintes financières et de moyens qui pèsent sur le C.R.O.U.S. Les repas à 1 euro n'empêchent pas des critiques sur la qualité et la quantité des repas servis. Des restaurants universitaires ferment. Quant aux résidences étudiantes, elles sont affectées par l'augmentation des tarifs de l'énergie.

Troisièmement, la santé mentale de nos étudiants, et plus largement de notre jeunesse, est préoccupante. Cela découle des conséquences de la crise sanitaire, d'un climat anxiogène alimenté par l'accélération de l'information et des réseaux sociaux, ou le recours trop généralisé à la visioconférence. Ce sont 43 % des étudiants qui sont inquiets pour leur avenir. Un tiers admet en juillet avoir eu des pensées suicidaires. Néanmoins, ils sont plus de 30 % à renoncer à des soins médicaux pour des raisons financières ou par manque d'information.

Après ces constats que je viens d'énumérer et que nous partageons ensemble, nous devons nous tenir aux côtés de nos étudiants, c'est certain. Il n'y a pas de place pour un discours qui voudrait que les jeunes n'aient pas

besoin de beaucoup pour vivre ou qu'ils doivent souffrir. Des solutions innovantes peuvent être imaginées pour concevoir des logements étudiants plus conviviaux, ancrés dans un quartier et sur le long terme. Nos étudiants sont également demandeurs d'aides ou d'ateliers de vie quotidienne, tandis que les universités travaillent inlassablement pour mieux diffuser l'information auprès des étudiants.

Mais notre soutien se doit en parallèle d'être exigeant. Nous le devons aussi à nos étudiants qui expriment leur souhait de liberté et d'émancipation. La jeunesse souffre mais comme beaucoup de franges de la population. Si c'est évident, nous devons nous adapter à de nouvelles façons de socialiser, d'étudier ou de s'informer. Notre soutien ne devra cependant jamais remplacer le travail académique, la curiosité et le volontarisme. Nous devons leur donner les outils pour qu'ils puissent construire librement et dignement leur choix de vie.

Mon groupe Changer Paris votera en faveur de cette subvention de 30.000 euros pour l'association "COP1-Solidarités étudiantes".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sandra BOËLLE.

Je donne la parole à Marie-Christine LEMARDELEY, Madame la Maire, pour vous répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Je vous remercie, Madame Sandra BOËLLE, de vous être inscrite sur ce projet de délibération et pour vos propos qui nous permettent d'attirer l'attention sur cette subvention à "COP1-Solidarités étudiantes".

Les associations de lutte contre la précarité, vous l'avez dit, continuent d'alerter sur la hausse du nombre d'étudiants et d'étudiantes qui poussent les portes des distributions alimentaires. Le rapport "Etucris", rédigé par le Samu social, chiffre à 75,7 % le nombre d'étudiants venant à une distribution alimentaire pour la première fois durant l'année universitaire 2021-2022.

Le coût de la vie étudiante a augmenté de 6,47 %, selon les enquêtes des syndicats étudiants, soit plus que l'inflation. Ce sont 33 % des étudiantes qui ont déjà renoncé à des soins médicaux pour des raisons financières suivant l'étude de l'UNEF.

Pour éviter que des étudiantes et des étudiants soient plongés dans des situations sociales dramatiques, pouvant conduire à un décrochage universitaire, nous maintenons notre niveau de mobilisation auprès des acteurs de la solidarité, afin de continuer à leur proposer des dispositifs d'aide alimentaire spécifiques en faveur du public étudiant. Nous continuons à travailler avec ma collègue Léa FILOCHE, avec les acteurs historiques de ces aides comme les "Restos du Cœur".

Mais la crise a aussi fait émerger de nouveaux acteurs de la solidarité étudiante et nous sommes fiers de les accompagner dans leurs actions. Parmi ces nouvelles associations, "COP1-Solidarités étudiantes" met en place trois fois par semaine des distributions qui ont lieu depuis novembre 2020, dont deux sont hebdomadaires au sein de la M.I.E., Maison des initiatives étudiantes de la Ville de Paris. L'association a d'ailleurs été accompagnée dès le début par la M.I.E. qui joue ici pleinement son rôle de service public de la vie étudiante parisienne. J'en profite ici pour saluer le travail remarquable des équipes.

"COP1-Solidarités étudiantes" fêtera bientôt ses deux ans d'existence par une grande distribution alimentaire et de produits d'hygiène à destination des étudiantes et étudiants à Q.J., Quartier Jeunes, le samedi 3 décembre. Merci, chère Hélène BIDARD de ton soutien pour ce beau projet. Cet événement vient rappeler toute l'importance du travail de "COP1-Solidarités étudiantes" au service des étudiants les plus précaires qui ont tant besoin de nous.

L'association "COP1-Solidarités étudiantes" fonctionne sur un système de dons par d'autres associations, comme la Croix-Rouge et le Secours Populaire de Paris, de récoltes d'invendus et d'achats de denrées. Les bénéficiaires disposent de paniers alimentaires de 7 à 8 kilos chacun, constitués en grande majorité de fruits et légumes "bio" issus des exploitations agricoles de la région, mais aussi de laitages et de produits secs ayant une plus longue durée de conservation, gâteaux, pâtes, riz, et de plats préparés collectés le soir même auprès d'associations ou de restaurants.

Enfin, et vous l'avez très bien dit, Madame BOËLLE, parce que les difficultés auxquelles sont confrontés les étudiants sont multiples, mal-logement, accès aux soins, isolement, difficultés administratives, l'association met en place à chacune de ces distributions un point d'information destiné à renseigner les étudiants sur les offres d'emploi, les aides existantes, et à les rediriger vers les associations ou services sociaux habilités à répondre à leurs problématiques.

Afin que "COP1-Solidarités étudiantes" puisse poursuivre ses actions, je vous propose donc d'attribuer une subvention de 30.000 euros.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Christine LEMARDELEY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 184.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 184).

2022 DAE 185 - Dispositif d'aide alimentaire en faveur des étudiants parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 185 concernant le dispositif d'aide alimentaire en faveur des étudiants parisiens.

La parole est à Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Brut a récemment filmé une file d'attente interminable à Paris, où on voit des centaines d'étudiantes et étudiants faire la queue pour attendre la distribution de leur colis alimentaire. Une file d'attente de près de 700 jeunes, une file aussi importante que durant le Covid.

Il y a deux ans déjà, ces images en plein cœur de la crise avaient choqué et deux ans après rien n'a changé malheureusement. Pire, la précarité étudiante s'amplifie et progresse. Et je ne parle même pas de la vidéo, qui est devenue virale sur les réseaux sociaux, de cette jeune étudiante boursière qui survit avec à peine 100 euros par mois et qui est devenue le triste symbole de toute une génération précaire, une génération sacrifiée.

Ces images témoignent d'une réalité criante, celle de toute une génération qui subit de plein fouet la violence de politiques publiques néolibérales qui compromettent leur avenir. Car la jeunesse, qui avait été annoncée pourtant comme une des priorités de la politique gouvernementale, est la grande oubliée de la macronie.

Alors, permettez-moi, mes chers collègues, de vous dire que j'ai honte. J'ai honte qu'aujourd'hui, en 2022, on laisse littéralement crever de faim notre jeunesse. Un étudiant sur deux affirme qu'il ne mange pas à sa faim, un jeune sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Mais en même temps, ce Gouvernement s'obstine et ce, pour des raisons purement idéologiques, à refuser de mettre en place un R.S.A. Jeunes pour les 18-25 ans, alors même que deux Français sur trois sont favorables à cette mesure.

Car on le sait, pour enrayer la paupérisation grandissante de la jeunesse, les mesurettes ponctuelles ne suffisent plus. C'est pourquoi, nous, "Ecologistes", avions demandé que la Ville de Paris plaide pour l'extension du R.S.A. pour les 18-25 ans. Et grâce aux "Ecologistes", depuis un an maintenant, la métropole de Lyon expérimente, quant à elle, un revenu de solidarité Jeunes dédié aux 18-25 ans qui sont précaires. Les collectivités territoriales sont ainsi de véritables laboratoires, particulièrement en ce qui concerne l'expérimentation de politiques sociales. Nous, élus locaux, devons donc multiplier ces expérimentations, afin de convaincre du bien-fondé de celles-ci.

Selon le syndicat étudiant U.N.E.F., le coût de la vie étudiante a augmenté durant l'actuel quinquennat de plus de 10 %. Et nous le savons, Paris est malheureusement la ville où les étudiantes et étudiants doivent débourser le plus d'argent pour vivre ou devrais-je dire même survivre. D'après le classement annuel de l'U.N.E.F., notre ville conserve, chaque année, la tête du classement des villes où la vie est la plus chère pour les étudiantes et étudiants avec des difficultés à se loger, à se chauffer, à finir les fins de mois, à se nourrir.

Selon une étude récente sur la précarité post-Covid des étudiantes et étudiants, on observe ainsi que près de 97 % des bénéficiaires de ces distributions vivent sous le seuil de pauvreté - un chiffre énorme - et près de deux étudiants sur trois disposent d'un reste à vivre d'à peine 50 euros pour pouvoir finir leur mois après avoir payé leurs factures. Et près de la moitié ont déjà sauté un repas pour des raisons financières, sans parler de renoncer à des soins médicaux.

Alors, en attendant que le Gouvernement prenne la mesure de l'ampleur de la situation, si tant est qu'il le fasse, notre Ville, quant à elle, assure un filet de sécurité qui est indispensable pour les étudiantes et étudiants, en mettant en place justement des dispositifs d'accompagnement et notamment des distributions alimentaires, en finançant une pluralité d'acteurs solidaires, comme avec ce projet de délibération pour l'association "Linkee".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Chloé SAGASPE.

Je donne la parole à Marie-Christine LEMARDELEY, pour vous répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Monsieur le Président.

Merci, Chloé SAGASPE, pour cette prise de parole qui me permet à nouveau de mettre en avant l'action de notre Ville pour aider les trop nombreux étudiants souffrant de précarité alimentaire.

Nous venons de l'aborder dans le précédent projet de délibération, le constat de cette précarité étudiante n'est plus à faire. L'alimentation pèse lourd dans le budget des étudiants parisiens, encore plus dans le contexte

inflationniste que nous traversons. L'alimentation est trop souvent une variable d'ajustement du budget de nombreux étudiants qui se privent, faute de moyens. Nous ne pouvons pas nous résoudre à ce que celles et ceux qui viennent étudier dans notre ville, une métropole avec des universités de renommée mondiale, se privent de besoins aussi élémentaires.

Nous sommes, avec mes collègues Léa FILOCHE et Audrey PULVAR, pleinement engagées, afin d'aider ceux qui apportent des solutions pratiques, concrètes et de qualité à ces étudiantes et à ces étudiants. Nous soutenons donc et coordonnons des distributions dédiées aux étudiants, qui sont adaptées à leurs besoins et à leurs contraintes en termes d'horaires, de lieux, de quantité, avec des acteurs historiques ou des associations étudiantes, comme c'est ici le cas.

"Linkee" s'engage à distribuer des aliments variés, en privilégiant ceux issus de l'agriculture raisonnée ou biologique, et en mettant à l'honneur des produits invendus. Pour l'année universitaire 2021-2022, par exemple, les colis alimentaires étaient constitués à 40 % de denrées alimentaires invendues et sauvées du gaspillage, ce qui correspond à plus de 300 tonnes de nourriture.

Je précise qu'il y a un autre projet de délibération, qui ne sera peut-être pas défendu aujourd'hui mais qui porte sur l'association "ESS'Pace". "Linkee" organise des distributions dans des lieux ouverts et conviviaux, comme "ESS'Pace" dans le 13e arrondissement, qui est un bar associatif avec un espace de coworking et pas mal d'accueils et d'animations.

J'en profite pour vous parler rapidement de ce lieu qui fait l'objet d'un autre projet de délibération. C'est un lieu de coopération, de créativité et de soutien aux initiatives de l'E.S.S. et de la vie étudiante. En ce mois de l'E.S.S., je rappelle que ce secteur représente environ 10 % de l'emploi sur le territoire parisien, qu'il est adapté aux défis de notre temps et aux besoins d'innovation. Il offre aussi de nombreuses possibilités aux jeunes qui, au sortir de leurs études, sont de plus en plus nombreux à vouloir travailler dans un secteur porteur d'effets sociaux et environnementaux. Nous les soutenons dans cette démarche et c'est cette volonté qui nous a conduits, avec Florentin LETISSIER le 7 novembre dernier, à réunir les acteurs de l'E.S.S. parisien dans cet hémicycle, afin d'imaginer des ponts entre les étudiants, les formations et l'écosystème de l'E.S.S.

Je reviens à "Linkee". Afin de permettre à cette association de poursuivre ses actions dans notre ville, je vous propose donc de leur attribuer une subvention de 200.000 euros.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Christine LEMARDELEY.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 185.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 185).

2022 DAE 188 - Association nationale de la Recherche et de la Technologie. - Conventions industrielles de formation par la recherche et contrats de collaboration avec des laboratoires de recherche.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose de terminer cette séance de la matinée avec le projet de délibération DAE 188 concernant l'Association nationale de la recherche et de la technologie. - Conventions industrielles de formation par la recherche et contrats de collaboration avec des laboratoires de recherche.

La parole est à Emmanuel COBLENCE, Monsieur le Président.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis 2009, le dispositif des conventions industrielles de formation par la recherche, thèse C.I.F.R.E., a été mis en place par la Ville de Paris. Ce dispositif, qui est géré par l'Association nationale de la recherche et de la technologie, A.N.R.T., permet de rapprocher entreprises et administrations du monde de la recherche. Pour nous, il concourt à la création d'une collaboration de long terme entre la Ville et les laboratoires de recherche.

Les thèses C.I.F.R.E. répondent à un double objectif.

D'abord, elles permettent de favoriser la réussite des doctorants dans leur parcours de thèse. Ces étudiants ont besoin d'avoir accès à des données de première main, des données empiriques très riches qui sont celles de la Ville. Ce dispositif stimule donc une recherche ancrée sur les données de terrain et ces conventions permettent aux étudiants d'acquérir également de nouvelles compétences professionnelles en les plaçant dans le cadre d'un emploi salarié.

Ensuite, ces conventions aident à renforcer notre lien avec les laboratoires. Cela inscrit le rôle central de la recherche dans le développement économique et social d'un territoire comme le nôtre. La conception de nos politiques publiques municipales, leur déploiement, leur territorialisation au plus près des quartiers, leur évaluation, tout cela est bien plus précis et plus efficace lorsque c'est fondé sur des analyses et des résultats de la recherche. Que cela concerne les sciences fondamentales, les sciences appliquées ou les sciences sociales, nous agissons mieux lorsque nous connaissons mieux.

Nous avons résolument mis en place ce type de convention, malgré les réticences initiales de certains, pas tous, sur l'apport des doctorants. Avec quelques années de recul désormais, les directions de la Ville demandent d'intégrer de plus en plus de doctorants dans leurs services. L'objectif de cet appel à projets est d'abord et avant tout de donner la possibilité aux directions de la Ville d'exprimer leurs besoins.

Cette année, dans le cadre de l'appel à projets, 74 étudiants éligibles au C.I.F.R.E. se sont portés candidats pour seulement 10 places. C'est vous dire l'intérêt que cela soulève. Après un examen minutieux par les directions de la Ville de l'ensemble des projets soumis, 28 candidatures ont été retenues pour être étudiées par l'Institut des études avancées lors d'une évaluation scientifique indépendante. A la suite de ces évaluations par plusieurs chercheurs, une liste de 10 candidatures est soumise à notre accord.

Ces candidatures couvrent un large spectre de thématiques, comme "Les revêtements urbains frais pour l'adaptation de Paris aux canicules" ou "Santé et participation en protection de l'enfance", mais aussi "Le foncier public de la Ville de Paris au service de la résilience alimentaire" ou encore "Le métier d'A.S.E.M. et son parcours professionnel".

Pour conclure, mes chers collègues, j'aimerais rappeler que 79 doctorants ont déjà pu bénéficier d'un contrat C.I.F.R.E., dont 28 sont actuellement en poste. Après notre vote, 10 nouveaux doctorants rejoindront la Ville, portant ce nombre à 89 doctorants passés par la Ville avec un contrat C.I.F.R.E. Je tiens à leur souhaiter une pleine réussite dans leurs travaux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président COBLENCE.

La parole est à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci beaucoup, Emmanuel COBLENCE. Vous avez très bien présenté le dispositif des conventions industrielles de formation par la recherche, les thèses C.I.F.R.E., qui est un dispositif d'aide à l'embauche qui permet à la Ville le recrutement de doctorants durant la réalisation de leur thèse.

L'objectif est double, vous l'avez dit aussi. Le premier objectif est de favoriser la réussite des doctorants qui sont placés en situation d'emploi en leur permettant de bénéficier à la fois de la formation universitaire et de l'apport des données et des contacts avec l'Administration. C'est donc une formation professionnelle. Ensuite, le deuxième objectif est de renforcer la contribution de la recherche à l'amélioration de nos politiques publiques.

Ce dispositif est donc devenu un outil efficace et largement plébiscité pour favoriser les collaborations entre la Ville et l'écosystème de la recherche porteur d'innovations au service de la Ville.

Intégrés durant trois ans au sein des services municipaux, ces jeunes chercheurs bénéficient d'un accès privilégié à des données et des informations qui constituent un matériau d'étude pour leur thèse. La Ville accède en retour à des travaux scientifiques de pointe, porteurs d'éclairages inédits sur ses activités et politiques publiques. L'étendue dans le temps de cette collaboration permet l'instauration d'un dialogue approfondi entre les services municipaux et les laboratoires, source d'enrichissement mutuel.

Je précise aussi que la Ville de Paris est le plus gros employeur de doctorants C.I.F.R.E. parmi les collectivités : 30 doctorants sont répartis dans les services de la Ville et ils représentent 25 % des C.I.F.R.E. accordés par l'A.N.R.T. à des collectivités territoriales.

Les 74 candidatures reçues cette année ont été soumises aux différentes directions, évaluées ensuite par des experts indépendants et enfin départagées par un jury interne à la Ville. Les 10 doctorants sélectionnés travailleront sur des sujets aussi essentiels que la résilience alimentaire, le métier d'A.S.E.M., les inégalités sociales ou l'adaptation de Paris aux canicules.

L'évaluation scientifique des candidatures, je le précise, est conduite par des experts tout à fait indépendants, des scientifiques. Elle est coordonnée par l'Institut d'études avancées de Paris, qui fait appel à son réseau de chercheurs et de chercheuses, grâce à un agrément de l'A.N.R.T. que nous avons obtenu l'année dernière.

J'ajoute que ce dispositif n'est pas le seul qui peut être mobilisé pour répondre à des besoins de recherche et d'expertise sur des sujets intéressant les directions de la Ville. En cette fin d'année, une note de saisine sera envoyée aux directeurs de la Ville de Paris, afin de recueillir les besoins, de présenter ce dispositif C.I.F.R.E., mais aussi trois autres dispositifs : la possibilité de saisir le Conseil scientifique de la Ville de Paris, le dispositif "Terrain de

recherche" qui sera ouvert à des chercheurs plus jeunes, par exemple en Master 2, et les possibilités d'interaction avec l'Institut d'études avancées de Paris.

Toutes ces actions, que nous labellisons "Paris Recherche", doivent permettre non seulement le soutien de la Ville à la recherche publique, mais aussi l'apport de la recherche à l'action publique.

Je vous remercie et vous prie de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Christine LEMARDELEY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 188.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 188).

Information sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Avant de suspendre la séance, je vous indique que pour l'instant, en matière de projection, nous sommes toujours dans l'idée de siéger demain matin de 9 heures à 11 heures 30. Si jamais les choses s'accélèrent dans l'après-midi, nous referons le point vers 20 heures, mais je voulais tout de même vous alerter qu'à l'heure où je vous parle, nous siégeons toujours au moins demain matin.

Je vous souhaite un bon appétit. Reprise de la séance à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme Véronique LEVIEUX, adjointe).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose que nous reprenions nos travaux.

2022 DSOL 103 - Subventions (253.842 euros) et conventions avec cinq associations pour leurs actions dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous commençons par l'examen du projet de délibération DSOL 103 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec 5 associations pour leurs actions dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance.

Je donne la parole à M. Emmanuel COBLENCE, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Un grand merci à nos collègues qui sont présents dans cet hémicycle au retour du déjeuner. Je les salue pour ce sujet d'importance.

Chers collègues, notre Conseil prend place entre le 10 novembre, Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école, et le 20 novembre, Journée internationale des droits de l'enfant. Le projet de délibération qui nous est soumis est à l'image de cette temporalité particulière. Il traduit en effet les 2 piliers de l'action en faveur de l'enfance. D'une part, la nécessité de protéger les enfants, et d'autre part, celle tout aussi impérative d'assurer pleinement leur droit à l'expression, à la participation.

Côté protection, il nous est proposé ici de soutenir 2 associations pionnières, s'agissant de lutter contre le harcèlement à l'école, contre les violences sexuelles faites aux enfants et les actes de bizutage dans les structures accueillant des enfants. L'association "Marion La main tendue" vise, en effet, à protéger les victimes et prévenir les phénomènes de harcèlement entre enfants, particulièrement à l'école mais aussi en ligne. Nous le savons, ce type de harcèlement est particulièrement destructeur pour les enfants, d'autant qu'il a lieu entre pairs et suscite parfois l'incompréhension des adultes. Les enfants et les jeunes sont pleinement conscients de ces enjeux et ont même demandé la multiplication d'interventions à ce sujet, lors du travail qu'ils ont pu réaliser autour de la Charte parisienne des droits de l'enfant. Un enfant sur 10 en serait victime aujourd'hui, selon les estimations les plus basses. Dans un récent sondage de l'IFOP, 41 % des Français disent en avoir été victimes. C'est avec cette association qu'a pu être ouverte récemment une "Maison de Marion" dans le 13e arrondissement.

Un autre sujet sur lequel les enfants et les jeunes ont un grand besoin d'information et de protection, c'est celui des violences sexistes et sexuelles. Précisément le travail qu'effectue "Colosse aux pieds d'argile". Il s'agit, là encore, d'une violence trop courante, souvent tue ou euphémisée, mais dont les effets sont profonds et durables. Prévenir et protéger, lutter contre cette violence, voici des actions essentielles pour notre Municipalité.

En ce qui concerne la large place à accorder à l'expression et à la participation des enfants, notamment s'agissant des décisions qui les concernent, l'association "Les héritiers de la culture" promeut la culture et les métiers de la culture auprès des enfants hébergés en M.E.C.S., leur donnant ainsi des ressources essentielles pour leur avenir, leur développement, leurs capacités et leur propre expression.

"Repairs", association des pupilles et anciens pupilles, porte haut le principe d'autosupport et d'entraide de pair à pair, en favorisant les projets de participation des enfants et des jeunes, placés ou anciennement placés, mais aussi avec les professionnels. Casser l'isolement, favoriser l'insertion, c'est essentiel pour ces jeunes, dont la sortie du placement est une transition parfois critique vers l'âge adulte.

Enfin, à la convergence de ces 2 logiques, le "Secours populaire" propose, lui aussi, une réponse aux besoins les plus immédiats des enfants et des familles, ainsi qu'une action déterminée pour faire entendre ces enfants. Autour de la programmation organisée sur la Journée des droits de l'enfant, l'association organise la participation de 15 délégations étrangères pour prendre part au débat et faire profiter notre collectivité de ce regard échangé avec les jeunes Parisiens à cette occasion.

Chers collègues, sachons entendre cette parole qui ne demande qu'à s'exprimer. Les associations, les professionnels de la protection de l'enfance ont su développer une offre particulièrement riche à Paris. Ce projet de délibération est une très belle illustration de la manière dont Paris porte fièrement ces droits.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cher Emmanuel COBLENCE, merci beaucoup pour votre parole sur ce projet de délibération, qui me donne l'occasion de revenir sur l'engagement de nombreuses associations partenaires avec lesquelles nous travaillons, tant sur les droits de l'enfant que sur la protection de l'enfance. A l'occasion de cette présentation, je vous propose de renouveler notre soutien à 5 associations qui œuvrent pour les droits de l'enfant et la protection de l'enfance.

Comme l'a dit Emmanuel COBLENCE, nous approchons de la Journée internationale des droits de l'enfant. Même si le respect des droits de l'enfant doit être martelé tout au long de l'année, puisqu'il n'y a…

S'il vous plaît, Messieurs les appariteurs.

Non, je parlais à M. l'appariteur, qui n'est pas censé être là.

En cette période de Journée internationale des droits de l'enfant, Paris fêtera cet événement comme il se doit, comme nous le faisons tous les ans. Cette année, nous allons faire un événement original, qui aura lieu le mercredi 23 novembre dans la salle du Conseil de Paris. Nous avons, avec le "Secours populaire", qui est l'association pour laquelle je solliciterai une subvention de votre part, travaillé avec 45 enfants venus du monde entier. Le "Secours populaire" est une association internationale, pas seulement française. Dans de nombreux pays, ils ont des délégations d'enfants. Cette année, 45 enfants vont venir de 15 pays du monde entier pour travailler avec les petits Parisiens. Le niveau d'âge, ce sont des enfants de l'âge du collège. Donc, des enfants de différents pays du monde et des enfants parisiens. Ils travailleront sur un thème inédit qui ne fait pas partie de la convention internationale des droits de l'enfant. Il s'agira qu'ils travaillent sur un nouveau droit de l'enfant pour le climat.

En effet, lorsque la Convention internationale des droits de l'enfant a été rédigée et votée en 1989, évidemment, la question du climat et de la transition écologique n'était pas à l'ordre du jour. Je suis sûre que si on la rédigeait aujourd'hui, il y aurait forcément un droit à vivre sur une planète durable, respirable, etc. Les enfants vont préparer un plaidoyer pour que soit ajouté un nouveau droit dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Ensuite, ils nous feront, à travers une assemblée citoyenne d'enfants que nous créerons à cette occasion - enfants parisiens qui continueront à travailler en lien avec les enfants du monde - un plaidoyer pour faire évoluer la Convention internationale.

La subvention que je vous propose de voter pour le "Secours populaire" permettra de prendre en charge le voyage des enfants, leur hébergement, encadrés par leurs éducateurs et toute l'équipe du "Secours Populaire" de Paris, que tout le monde connaît bien dans cet hémicycle et qui fait un travail formidable auprès des enfants.

Une deuxième association pour laquelle je vous propose de voter une subvention, est l'association "Colosse aux pieds d'argile". "Colosse aux pieds d'argile" est vraiment une association extraordinaire. Elle a été créée par un homme - un jeune homme à l'époque - qui s'appelle Sébastien BOUEILH, ancien international de rugby. Il a été victime de violences sexuelles par son entraîneur, qui s'avérait être aussi un membre de sa famille. Il a pu, puisqu'il était dans les délais pour porter plainte, porter plainte. D'ailleurs, c'est assez rare puisque les gens ont souvent dépassé le temps possible pour porter plainte. L'entraîneur a été puni par la justice et il est en prison.

Dans "Colosse aux pieds d'argile", on entend "colosse". Vous voyez les rugbymans. "Aux pieds d'argile", parce que lorsque l'on a été violé enfant, cela n'aide quand même pas. Néanmoins, c'est un homme très solide. Il a créé une association et va partout : dans les établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance - c'est la raison pour laquelle nous le finançons - et dans les clubs sportifs pour expliquer aux enfants qu'il peut se passer des choses qui ne sont pas normales et, à ce moment-là, comment réagir. Il sensibilise également les adultes, les professionnels et les bénévoles. Cette année, grâce à cette subvention, lui et son équipe interviendront dans 40 services et établissements de l'A.S.E.

Enfin, une autre subvention pour l'association "Marion La main tendue". Emmanuel COBLENCE a bien expliqué de quoi il s'agit. Il s'agit de lutter contre le harcèlement scolaire. J'invite tous les arrondissements, les maires d'arrondissement présents, à inviter l'association "Marion La main tendue" pour faire une action de sensibilisation en mairie, comme le font souvent le maire du 13e arrondissement et la maire du 10e arrondissement. Cela fait partie de cette subvention, et c'est bien pour les enfants et les adultes.

J'ai dépassé mon temps ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Oui, tout à fait.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Comme Emmanuel COBLENCE a très bien présenté les associations, merci, mes chers collègues, de soutenir ces associations précieuses.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 103.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DSOL 103).

L'autre intervenante, Mme NAGET, n'est pas présente.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un état des lieux du service d'Aide sociale à l'Enfance de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons donc à l'examen du vœu référencé n° 61 relatif à un état des lieux du service d'Aide sociale à l'Enfance de Paris.

Je donne la parole à Mme Rachida DATI, présidente du groupe Changer Paris.

Non ? Cela a changé entre-temps ?

Pouvez-vous me dire qui présente ?

Madame Hélène JACQUEMONT, je vous donne la parole pour présenter ce vœu.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Madame la Maire.

Il y a quelques semaines, avec le maire du 17e arrondissement, nous avons découvert que certains hôtels de l'arrondissement accueillaient des enfants confiés à l'Aide sociale à l'Enfance des Hauts-de-Seine dans des conditions qui nous interrogent, pour ne pas dire plus. Nous avons immédiatement saisi le Département des Hauts-de-Seine, de même que nous avons saisi la présidente de la Commission des Affaires sociales à l'Assemblée nationale pour demander une mission parlementaire sur l'accueil des enfants confiés à l'A.S.E. Car la situation que nous avons déplorée dans le 17e arrondissement et qui concerne les Hauts-de-Seine, n'est pas une exception. De même, en tant qu'élus parisiens que nous sommes, nous ne pouvons fermer les yeux sur ce que nous voyons. Ce serait trop facile de se défausser au prétexte que ces enfants sont originaires des Hauts-de-Seine. Régulièrement d'ailleurs, la situation des enfants et jeunes pris en charge par l'A.S.E. est pointée du doigt par les médias, mais également par les principaux intéressés, qui, arrivés à l'âge adulte, témoignent des conditions dans lesquelles ils ont été accueillis.

A travers ce vœu, nous ne voulons pas polémiquer. Nous souhaitons simplement faire le point sur le service parisien de l'A.S.E., en demandant une mission à l'Inspection générale. Par ailleurs, nous demandons que l'Observatoire parisien de la protection de l'enfance améliore son dispositif de recueil d'informations sur les enfants et jeunes suivis, avec comme seul objectif un accompagnement approprié. C'est également le sens de nos demandes concernant la coordination interdépartementale et l'association des maires d'arrondissement lorsque des enfants arrivent sur leur arrondissement. Quel que soit le département auquel un enfant est confié, dès lors qu'il est installé sur le territoire parisien, cet enfant est de fait parisien.

Aussi, l'information de tous me semble être le début pour nous permettre collectivement de mieux accompagner les enfants, de mieux les accueillir en les intégrant mieux dans le tissu associatif, scolaire et sportif de

proximité. C'est finalement, vous en conviendrez, le moins que l'on puisse faire pour ces enfants et adolescents, compte tenu du parcours de vie qui est le leur.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues,

Madame la Conseillère Hélène JACQUEMONT, en fait, dans votre vœu, vous faites référence au reportage de l'émission "Zone Interdite", diffusé le 16 octobre dernier, pour évoquer des manquements graves à la mission des professionnels de l'Aide sociale à l'Enfance parisienne. Si, comme vous, j'ai été bouleversée par ce reportage montrant des images choquantes de deux jeunes filles confiées à l'Aide sociale à l'Enfance, qui, d'ailleurs, n'étaient plus depuis un an dans l'hôtel montré par le journaliste, je tiens à remettre les choses dans leur contexte.

Lorsque j'ai pris mes fonctions d'adjointe en charge de la protection de l'enfance en 2014, j'ai découvert que des enfants et adolescents porteurs de troubles graves du comportement ou du spectre autistique étaient pris en charge dans des hôtels avec des éducateurs et infirmiers intérimaires, du fait de l'absence d'établissements adaptés à leur problématique.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pardonnez-moi, excusez-moi, Dominique. Je crois que le sujet est assez important, donc si vous pouviez arrêter…

Vous laissez Mme VERSINI répondre comme elle le souhaite. Par contre, je demande que tout le monde arrête ses conversations pour que nous entendions bien sa réponse.

Je vous remercie.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Bien. Donc, si je peux expliquer.

Ce que je veux vous dire, cher Monsieur, c'est que, oui, j'ai été nommée à ces fonctions en 2014 et que, pendant ce temps, nous avons travaillé, et travaillé énormément. Ce que je veux dire, puisque Mme JACQUEMONT a évoqué la question des hôtels, c'est qu'à Paris, il n'y a pas d'enfant parisien confié à l'Aide sociale à l'Enfance à l'hôtel. Je l'ai dit dans un communiqué de presse que j'ai publié : il y en a un seul, un cas très particulier et complexe, qui relève d'ailleurs de la protection judiciaire de la jeunesse et de la pédopsychiatrie. Donc, 1 enfant sur 4.800.

Je comprends, bien sûr, Madame JACQUEMONT, que vous ayez un problème avec un établissement hôtelier dans votre arrondissement et qu'il y en a peut-être dans d'autres, gérés par une société avec laquelle travaille le département des Hauts-de-Seine. Mais il ne s'agit pas d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'Enfance parisienne. Et donc, nous n'avons pas de pouvoir de contrôle sur cela. Je vous invite vraiment à faire un signalement au Procureur de la République ou à la Défenseure des droits.

Enfin, vous demandez une inspection générale de l'Aide sociale à l'Enfance, en fait, sur la base de ce reportage. Ce qui est quand même le signe d'une méfiance incroyable vis-à-vis des professionnels de l'Aide sociale à l'Enfance parisienne. Alors que nous avons eu un audit de la Cour des comptes, dont je vous ai rendu compte et dont nous avons, comment dire, introduit toutes les recommandations, dont le schéma de prévention et de protection de l'enfance que vous avez voté à l'unanimité du Conseil de Paris.

Sur l'Observatoire parisien, je tiens simplement à dire que l'observatoire dont vous parlez - celui de 1995 - n'a rien à voir avec celui de 2022. C'est d'ailleurs l'Observatoire de la protection de l'enfance qui a piloté le schéma de prévention et de protection de l'enfance. Il y a tous les ans un COPIL auquel participent tous les professionnels de l'ASE, y compris ceux de la justice et de la protection de l'enfance. Je ne vous y ai jamais vue. Tous les groupes sont invités. Je vous invite donc à y venir dès que vous aurez reçu l'invitation pour le mois de décembre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Enfin, je termine juste sur un mot pour dire que je réunirais bien volontiers l'ensemble des maires d'arrondissement pour faire le point avec eux, dans le respect de la confidentialité des situations des enfants. Je diffuserai, lors du prochain Conseil, une cartographie permettant de savoir où sont les établissements d'Aide sociale à l'Enfance dans chaque arrondissement. Ce qui ne donne aucun pouvoir aux maires d'arrondissement par rapport au suivi de ces établissements.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Madame VERSINI ?

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Par contre, je ne peux pas retenir votre demande d'une inspection, qui me paraît injuste et inutile compte tenu de tout ce que je vous ai expliqué. Je vous demanderai donc de retirer votre vœu, faute de quoi j'y émettrai un avis défavorable.

Pardon, Madame la Maire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Madame JACQUEMONT, le vœu est-il maintenu ?

Il est maintenu, c'est ça ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 61 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan du nouveau dispositif d'accueil des mineurs non accompagnés de Paris (Amna).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 62 relatif à un bilan du nouveau dispositif d'accueil des mineurs non accompagnés de Paris.

La parole est à M. JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Ministre, Madame l'adjointe chargée du droit de l'enfant et de la protection de l'enfance, depuis le 30 juin dernier, la mission d'accueil, d'évaluation de la minorité et de mise à l'abri des jeunes se présentant à l'Aide sociale à l'Enfance à Paris, est passée de la coupe de la "Croix-Rouge" à celle de "France terre d'asile". D'ailleurs, ce nouveau dispositif ne s'appelle plus "DEMIE" mais "AMNA", Accueil de Mineurs Non Accompagnés, et permet, d'après le protocole, d'évaluer 150 jeunes en moyenne par semaine. Ce dispositif paraît même, sur le papier, correspondre à tout ce que nous souhaitions : un temps de répit avant l'évaluation, 3 psychologues, 1 médecin. Peut-être y a-t-il encore un doute sur la double évaluation. Je connais, et vous le savez très bien, "France terre d'asile".

Mais je dis : "tout paraît bien sur le papier". Car, encore une fois, Madame VERSINI, ni en octobre - d'ailleurs, ni en septembre - ni en novembre, ne nous a été proposée une communication pour faire un premier prébilan de ce nouveau dispositif. Pas de communication, pas d'initiative de votre part, pas même un coup de fil de votre cabinet pour nous convier à une réunion. Et vous savez combien ce sujet humanitaire et politique - l'accueil des M.N.A. - est important. Leur évaluation est, bien sûr, l'objet de toutes les attentions.

Sans préjuger de quoi que ce soit, et sans remettre en cause votre travail - Madame la Ministre, Madame l'adjointe au Maire - sur un sujet aussi important, je souhaite que vous présentiez aux Conseillers de Paris un bilan des 6 premiers mois de ce dispositif géré par "France terre d'asile", et que soit ensuite communiqué annuellement au Conseil de Paris un bilan ou aux membres de la 4e Commission.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues,

Monsieur JEANNETÉ, encore un Conseil de Paris où vous vous exprimez sur la politique que nous menons pour l'accueil et la prise en charge des M.N.A. se présentant sur le territoire parisien. Je vous rappelle que Paris a dû s'adapter, depuis 2015, à une augmentation considérable du nombre de jeunes se déclarant mineurs non accompagnés et sollicitant à ce titre notre protection. Ainsi, près de 7.500 jeunes se sont présentés pour évaluation en 2021, sans doute 8.200 en 2022, contre 1.500 en 2015. Nous avons effectivement changé de partenaire dans le courant de l'été suite à un nouvel appel à projets pour l'accueil, l'évaluation et la mise à l'abri des M.N.A., pour lesquels nous avons grandement amélioré la qualité de l'évaluation, en lien avec nos partenaires institutionnels et associatifs. Nous avons pris en compte toutes les recommandations des uns et des autres.

Effectivement, l'appel à projets a été remporté par "France terre d'asile", la "Croix-Rouge" n'ayant pas souhaité candidater après 5 années de gestion du "DEMIE", pour lesquelles je leur adresse mes remerciements les plus sincères car cela n'a pas été facile. Comme je l'ai dit, le nouveau dispositif est tout à fait amélioré et correspond absolument à tout ce qu'il y a dans le cahier des charges, dont vous avez parlé, Monsieur JEANNETÉ.

Je précise que "France terre d'asile" qui gère le nouveau dispositif depuis à peine 5 mois, a pris immédiatement le relais de la "Croix-Rouge" sans délai et sur une mission particulièrement difficile. Ils ont dû monter en compétences dans un contexte d'augmentation des présentations, avec de fortes difficultés de recrutement comme sur l'ensemble du secteur social. "France terre d'asile" assure avec rigueur et engagement sa mission. Je les remercie vraiment pour tout le travail initié depuis juillet. Mon intention était de proposer à tous les groupes de visiter

les locaux dans lesquels est basé l'accueil M.N.A., dans le 12e arrondissement, afin d'avoir un échange avec l'équipe de "France terre d'asile". Je vous proposerai cela en début d'année prochaine.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer votre vœu, faute de quoi j'y émettrai un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur JEANNETÉ, le vœu est-il maintenu ? Il l'est.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 62 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place du protocole d'aide à l'évaluation de la minorité à Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 63 relatif à la mise en place du protocole d'aide à l'évaluation de la minorité à Paris.

La parole est à nouveau à M. JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Madame la Ministre, Madame l'adjointe au Maire, vous allez me dire dans quelques secondes que ce sujet revient à chaque Conseil, tel un marronnier à chaque Conseil de Paris. Je persiste et je signe, parce que je suis persuadé que ce fichier biométrique protège avant tout les vrais mineurs, que sa participation permettrait d'ôter toute polémique éventuelle sur les vrais et les faux mineurs, sujet ô combien sensible. Je persiste et je signe sur ce fichier biométrique.

Je vous demande une nouvelle fois, Madame l'adjointe au Maire, de nous communiquer votre volonté de se conformer au droit, et simplement au droit, et de participer à ce fichier biométrique. Vous savez que Laurent NUÑEZ devrait annoncer qu'un décret devrait passer avant la fin de l'année. Cela vous obligerait donc à mettre en place ce fichier biométrique. Mais un fichier ne se met pas en place comme cela, du jour au lendemain. Pouvez-vous nous indiquer et nous communiquer quant à votre préparation et au délai de la mise en place du protocole A.E.M. sur Paris ?

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues,

Monsieur JEANNETÉ, oui, j'allais vous dire : encore un vœu, encore un deuxième vœu. Mais c'est tout à fait votre droit et je vais répondre évidemment sur ce sujet, sur lequel nous n'avons visiblement pas du tout la même approche.

Tout d'abord, je veux rappeler le rôle du Département, qui est d'assurer la protection de l'enfance, et pas de contribuer à la politique de gestion des flux migratoires, qui relève de l'Etat. Comme vous le savez, nous avons décidé, tout comme le département du 93, de ne pas appliquer le décret du 31 janvier 2019 incitant les départements à orienter les jeunes vers la Préfecture de police pour être inscrits dans le fichier biométrique A.E.M. Comme vous le savez également, ce décret était facultatif. Nous n'avions donc aucune raison de l'appliquer. La loi dite "de protection de l'enfance", de février 2022, a rendu obligatoire l'orientation par les Départements des jeunes vers la Préfecture pour être inscrits dans le fichier dit "A.E.M.".

En tout cas, vous l'avez l'air d'avoir des liens directs avec le Préfet de police. D'ailleurs, ce n'est pas sa fonction. En ce qui me concerne, je n'ai pas connaissance de la publication d'un décret d'application de cette loi. Donc, à ce stade, la loi n'est pas applicable.

"Le Parisien" n'est pas ma source d'information. Comme Conseillère d'Etat, en général, je regarde plutôt le "Journal officiel".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Allez-y, Dominique.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Après, je voulais vous rappeler que, concernant l'accueil des jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés, il faut faire preuve de beaucoup de tact et de discernement. Rien n'est pire que l'amalgame. Les jeunes qui se présentent à l'accueil M.N.A. ne sont ni tous mineurs, ni tous majeurs.

Vous, vous en voyez beaucoup comme des tricheurs et c'est cela qui me gêne. Parce qu'en leur collant cette étiquette, vous vous associez à tous ceux qui contribuent à faire monter les populismes en Europe.

Pour en revenir à votre question, Paris a toujours assumé ses responsabilités et appliqué les lois de la République.

Concernant l'évaluation, nous le ferons dans le cadre de la jurisprudence du Conseil d'Etat, qui précise que l'évaluation est de la compétence du président du Département, du Département, et que les informations éventuellement transmises par la Préfecture de police ne sont qu'un indice parmi les autres - un indice parmi les autres - et pas plus.

Ensuite, je voulais quand même vous rappeler qu'à Paris…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame VERSINI, s'il vous plaît.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Tous les mineurs non accompagnés ont un contrat jeune majeur. Je crois que…

Pas du tout. Paris est le seul Département qui donne un contrat jeune majeur à tous les jeunes qui lui sont confiés, qu'ils soient M.N.A. ou pas.

On ne sera jamais d'accord, c'est comme cela.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame VERSINI.

Pour compléter les éléments, je donne la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants impose à tous les départements, y compris Paris, de recourir aux fichiers d'appui à l'évaluation de la minorité. Elle rend également obligatoire la transmission mensuelle des décisions prises concernant l'évaluation des personnes se déclarant M.N.A. En cas de refus, la loi prévoit le retrait de la contribution forfaitaire de l'Etat au dispositif d'évaluation et à la mise à l'abri. La mise en œuvre de ces dispositifs - je confirme ce qu'a dit le Préfet de police dans une interview récente - doit faire l'objet d'un décret d'application, qui devrait effectivement intervenir d'ici à la fin de l'année. Il est parfois possible que les textes prennent un peu de retard. C'est le jeu. En tous les cas, on a réinterrogé l'administration centrale qui nous confirme que c'est en cours. Un protocole entre la Ville de Paris et l'Etat fixera ensuite les modalités de déploiement de ces dispositions.

La Préfecture de police tient à rappeler que, depuis de nombreux mois, des associations d'aide aux migrants orientent, en fin de journée et la nuit, des personnes se disant M.N.A. vers les commissariats du Nord-Est parisien pour demander leur mise à l'abri. Dans ce cadre, les services de police sont dans une situation où ils doivent solliciter la maison d'accueil de l'enfance Eleanor Roosevelt, qui a pour mission d'identifier les places d'accueil disponibles et de mandater une association, en vue de récupérer les mineurs et de les conduire auprès de leurs services. Malheureusement, ces diligences n'aboutissent que très rarement et les commissariats doivent assurer la garde de ces jeunes jusqu'au matin, dans des locaux inadaptés à leur accueil.

Une telle situation n'est pas conforme à la loi, aucun texte ne confiant la moindre mission en matière d'accueil des M.N.A. aux commissariats. Cette situation n'est pas davantage souhaitable dans l'intérêt de ces personnes. En outre, elle implique la mobilisation d'effectifs de police pour transporter les mineurs vers des structures de prise en charge, ce qui éloigne nos effectifs de leur mission de voie publique.

Dans l'attente de l'application du décret que j'évoquais et en complément de celui-ci, la Préfecture de police sollicite, comme elle en avait déjà fait part au printemps dernier, la création d'une structure de nuit qui accueillerait en urgence les personnes se présentant comme M.N.A. dans l'attente de leur évaluation. Elle se tient évidemment à la disposition de la Ville de Paris pour travailler, lorsque le moment sera venu, à l'application du décret.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Monsieur JEANNETÉ, vous me confirmez le maintien du vœu ?

Je le mets aux voix. Il s'agit du vœu n° 63 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 7e Commission.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons aux travaux de la 7e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS, présidente de la 7e Commission.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, la 7e Commission s'est réunie le 8 novembre dernier. Je remercie Dan LERT et les services de la DTEC, ainsi que Jacques BAUDRIER, qui nous ont présenté, comme ils l'ont fait dans toutes les Commissions et chacun pour leur délégation, le rapport du développement durable ainsi que le bilan des opérations de la DCPA.

En ce qui concerne l'actualité des Jeux olympiques et paralympiques, Pierre RABADAN nous a annoncé que la cérémonie d'ouverture des Jeux paralympiques aurait lieu le 25 août 2024, place de la Concorde, avec la même volonté de valorisation et de visibilité que pour les Jeux olympiques.

Il est également revenu sur le succès de la Journée paralympique organisée le 8 octobre dernier, place de la Bastille, transformée en vaste terrain de jeux à ciel ouvert pour les athlètes, les Parisiens et les Parisiennes, venus très nombreux à leur rencontre.

Notez bien la date du 1er décembre prochain, jour d'ouverture de la billetterie pour assister aux épreuves des Jeux, ainsi que celle du 7 décembre, où nous célébrerons les 100 ans des premiers Jeux féminins au stade Pershing.

Concernant les dossiers que nous étudierons aujourd'hui, l'organisation des Championnats du monde de parathlétisme, deuxième événement parasportif international le plus important, qui seront accueillis à Paris, là encore au stade Pershing, à l'été 2023. Un an avant les Jeux.

Des projets de délibération qui concernent le programme "Héritage des Jeux olympiques", avec toujours…

Il y a un brouhaha qui est assez impressionnant.

Avec toujours cette même ambition de mettre plus de sport dans le quotidien des Français et de favoriser l'activité physique de toutes et tous, à commencer par les plus fragiles et les plus précaires.

Là, je vais…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - S'il vous plaît.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Une subvention à "Emmaüs Solidarité" a ainsi pour ambition de soutenir l'association dans la diversification de son offre d'activités sportives, avec de la natation, très demandée par les personnes accompagnées, et des cours réservés au public féminin.

La démocratie participative occupera également nos débats, avec l'actualisation de la charte du budget participatif, dont la présentation a été faite par Anouch TORANIAN. Elle fait suite à une large concertation et propose plusieurs axes d'évolution. Un nouveau calendrier : les Parisiennes et les Parisiens peuvent déposer des projets à tout moment de l'année. Une nouvelle plateforme numérique, qui rassemble toutes les actualités de la participation citoyenne sur "Décider pour Paris". Un nouveau critère de recevabilité : les projets devront tous participer à l'objectif de transition écologique ou de solidarité. Et, bien évidemment, toujours cette volonté de démocratiser et de simplifier le dispositif pour le rendre accessible au plus grand nombre.

Les vœux déposés n'ont pas donné lieu à des présentations et débats en Commission. Nous les examinerons ici.

Pour les dossiers qui relèvent de la délégation d'Arnaud NGATCHA, nous parlerons notamment de solidarité internationale et de coopération culturelle, avec une nouvelle aide d'urgence pour Haïti - sur laquelle je m'exprimerai dans quelques instants - et de l'organisation au printemps prochain, à l'Hôtel de Ville, du "Maghreb-Orient des livres", occasion de mettre à l'honneur les intellectuels et de favoriser le dialogue culturel entre les deux rives de la Méditerranée.

Pour finir, je voudrais vous donner des nouvelles d'Alaa Abdel FATTAH, militant des droits humains et Citoyen d'honneur de la Ville de Paris, emprisonné en Egypte et en grève de la faim depuis le 2 avril dernier. En danger de mort, alors qu'il avait entamé une grève de la faim et de la soif totale, le 6 novembre, jour d'ouverture de la COP 27 à Charm-el-Cheikh, il aurait commencé à boire de l'eau, comme il l'explique à sa sœur et à sa mère dans une lettre qu'il leur a adressée en début de semaine, alors que cela faisait plus de 10 jours qu'elles étaient sans preuve de vie. Nous restons mobilisés pour sa libération. Conformément au vœu adopté à notre dernier Conseil, la Maire de Paris a écrit en ce sens au Président égyptien.

Pour réellement en finir, j'en profite pour vous inviter toutes et tous à la prochaine projection organisée par la 7e Commission à l'auditorium de l'Hôtel de Ville, le 8 décembre prochain, de "Voodoo Lake", un documentaire projeté récemment à l'UNESCO, qui part sur les traces du vaudou originel au Bénin, au vaudou intégré à la vie quotidienne,

et permet aux diasporas du Brésil, de Haïti, de La Nouvelle-Orléans et de Cuba de se réconcilier avec leurs origines, loin des clichés sur cette culture.

Je vous remercie et vous souhaite de bons débats.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

2022 DGRI 25 - Subvention (13.000 euros) à l'association "Coup de Soleil" pour l'organisation du Maghreb des Livres.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DGRI 25 relatif à l'attribution d'une subvention de 13.000 euros à l'association "Coup de Soleil", pour l'organisation du "Maghreb des livres".

Je donne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, la Ville de Paris accueillera au printemps prochain, à l'Hôtel de Ville, le "Maghreb des livres", festival incontournable pour tous les passionnés de littérature, d'histoire et d'information sur le Maghreb et sa diaspora. On y retrouve chaque année de nombreux auteurs et intellectuels des deux rives de la Méditerranée, pour un long week-end d'échanges, de débats et de rencontres sur les enjeux contemporains de cette région si proche de nous. Sans équivalent en Europe, le rendez-vous est un rituel précieux, au public fidèle, heureux de se retrouver autour de cafés littéraires, de dédicaces et d'entretiens avec les auteurs, dans une effervescence culturelle que la crise du Covid avait durement éprouvée.

Ce "Maghreb des livres" ne saurait exister sans le travail mené par l'association "Coup de Soleil", née en 1981 à l'initiative d'un petit groupe de militants, qui créent le Centre d'information sur le grand Maghreb et une première revue mensuelle depuis l'Institut d'études politiques de Grenoble. Georges MORIN, l'un de ses fondateurs, militant de la coopération franco-algérienne et ancien collaborateur socialiste, explique que l'idée était alors de mieux faire connaître le Maghreb en France afin de dissiper la peur des Maghrébins et des Français d'origine maghrébine. Au début des années 1980, la société française connaît en effet ses premières tensions autour des questions d'intégration, avec la "marche des beurs" en 1983 et la création l'année suivante de "SOS Racisme".

D'abord organisée dans les mairies d'arrondissement, la première édition du "Maghreb des livres" à l'Hôtel de Ville a lieu en 2001. Quelques semaines après les attentats du 11 septembre 2001, le rendez-vous était déjà marqué par la lutte contre l'obscurantisme. Aujourd'hui, alors que les discours racistes et haineux se banalisent dangereusement, ce festival littéraire apparaît comme un formidable antidote au repli sur soi. Quoi de mieux que la littérature pour s'ouvrir aux autres, appréhender les différences et faire vivre cette culture commune à toutes celles et ceux qui vivent au Maghreb, ou, en France, ont des attaches avec cette région ?

Accueillir à Paris dans les salons de l'Hôtel de Ville des personnalités de la culture et du monde universitaire maghrébin, est l'occasion de mettre en avant tous ces intellectuels qui écrivent, enseignent à l'université, créent, font de la recherche, loin des clichés sur le monde arabe. Nous souhaitons plus que jamais faire entendre leurs voix dans le débat public. Est-il nécessaire de rappeler ici à quel point le soutien à la culture de nos pays voisins et frères de la Méditerranée, est un rempart contre la déraison, la folie, la barbarie, qui nous ont touchés et peuvent encore nous toucher ici, à Paris ?

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Anouch TORANIAN, en l'absence exceptionnelle d'Arnaud NGATCHA à ce Conseil.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en effet, Arnaud NGATCHA ayant un déplacement à l'étranger dans le cadre de son mandat, il ne pouvait pas répondre aux interventions concernant deux projets de délibération qui sont mis au vote. Il m'a donc prié de répondre à ces interventions.

Arnaud NGATCHA vous remercie de l'intérêt que vous portez à l'endroit de ce salon du livre, dont la vingt-neuvième édition se déroulera dans les salons de l'Hôtel de Ville en mai de l'année prochaine. Il tient, bien sûr, à associer Carine ROLLAND à cette réponse, étant donné que ce projet de délibération suppose un soutien financier émanant des deux délégations.

Ce salon du livre, porté par l'association "Coup de Soleil", est l'occasion pour la Ville de Paris de valoriser cette littérature riche de son histoire et son lien avec le continent européen, particulièrement avec la France. Le "Maghreb des livres" est un événement culturel qui répond à la volonté de mettre en lumière cette littérature, avec la découverte d'une centaine d'auteurs, avec l'organisation de tables rondes, d'entretiens individuels, de séances de

dédicaces, ainsi qu'une librairie proposant un large choix de livres en français et en arabe, dont une sélection d'ouvrages destinés à la jeunesse.

Cette manifestation permet de promouvoir les travaux d'intellectuels du Moyen-Orient, de croiser les regards sur le monde et particulièrement sur cette région. Paris est la ville de la curiosité, de l'interrogation, de l'écriture et du débat, et nous sommes fiers de soutenir un événement et de l'accueillir dans cette belle maison qu'est l'Hôtel de Ville. Ce projet de délibération vise ainsi à soutenir ce salon qui s'inscrit dans le cadre de la politique de Paris à l'international, qui porte l'ambition de renforcer le lien entre Paris et le monde, entre les Parisiennes et les Parisiens, avec l'universalisme et la littérature.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DGRI 25).

2022 DGRI 55 - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Solidarités international" pour une aide d'urgence en Haïti.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DGRI 55 relatif à l'attribution d'une subvention de 40.000 euros et d'une convention avec l'association "Solidarités international" pour une aide d'urgence en Haïti.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, certains événements nous frappent plus que d'autres et nous nous souvenons des années après, où nous étions ce jour-là. Pour moi, c'est le cas du 7 février 1986, où, après des mois de manifestations et des dizaines de morts du fait de la répression sanglante, prenait fin le règne des Duvalier, "Papa Doc" et "Bébé Doc", qui ont gouverné Haïti d'une main de fer pendant près de 30 ans. Un règne fait de violations systématiques des droits humains : détentions, disparitions, assassinats d'opposants, utilisation systémique des pires formes de torture, dont le redouté "jack", dont je vous épargnerai la description. Un règne de terreur propagé par la sinistrement célèbre milice paramilitaire des Tontons Macoutes. Un règne de corruption, de narcotrafic, de spoliation par une famille et ses soutiens, qui condamnaient les Haïtiens et les Haïtiennes à la violence et la misère.

35 ans plus tard, Haïti est toujours le pays le plus pauvre des Amériques, régulièrement frappé par les catastrophes naturelles et marqué depuis des dizaines d'années par une instabilité politique chronique. La situation s'est encore fortement dégradée ces dernières semaines, avec la réapparition du choléra. "Dramatique", "cauchemardesque", tels sont les termes employés par le Secrétaire général des Nations Unies pour qualifier la situation en cours. En effet, la résurgence de l'épidémie intervient alors que le pays n'a toujours pas pansé ses plaies résultant des cyclones et tremblements de terre qui ravagent l'île depuis des années, dont le séisme de 2010 qui se solda par plus de 200.000 morts, 300.000 blessés, plus d'un million de personnes sans-abri, et vit l'apparition de cette épidémie de choléra.

Cette nouvelle crise humanitaire s'inscrit dans un contexte sécuritaire extrêmement dégradé. Les gangs armés - ils sont plus de 400 dans le pays - connaissent une croissance exponentielle. Ils ont pris le contrôle du grand terminal pétrolier de Varreux et du principal centre portuaire du pays, paralysant la bonne marche des services publics et l'approvisionnement en nourriture et en eau potable. "En raison de la hausse des violences et de l'insécurité, de nombreuses familles haïtiennes parmi les plus pauvres n'ont d'autre choix que de boire et utiliser de l'eau insalubre", déclarait le mois dernier Bruno MAES, représentant de l'UNICEF en Haïti. Les familles ne peuvent pas acheter de savon pour se laver les mains, les ordures ne sont plus ramassées dans les rues, les hôpitaux sont fermés ou se retrouvent dans l'incapacité de fonctionner. Tous ces facteurs ont fait de Haïti une bombe à retardement pour le choléra, une bombe qui vient d'exploser.

C'est une nouvelle aide d'urgence qu'il vous est donc proposé d'accorder aujourd'hui en faveur de la population haïtienne, alors que le pays pensait en avoir fini avec cette épidémie et annonçait officiellement l'éradication du choléra en février dernier, après 10 ans de lutte contre cette maladie qui a causé la mort de 10.000 personnes. Les autorités sanitaires haïtiennes connaissent bien la maladie. Le traitement est simple et efficace, à condition que les patients se rendent dans les plus brefs délais dans un centre de soins pour être réhydratés. Toutefois, en raison de la crise du carburant, de l'insécurité des pillages, les 3 quarts des grands hôpitaux de Haïti ne sont pas actuellement en mesure de fournir des services réguliers.

Dans ces conditions, l'O.N.G. "Solidarités international" sollicite la Ville de Paris afin de programmer une intervention dans la banlieue de Port-au-Prince, pour l'installation de toilettes mobiles, de points de lavage des mains avec du savon, la collecte des déchets, la sensibilisation des populations aux gestes de prévention contre le choléra et la distribution d'eau potable via un réservoir mobile.

La Ville de Paris a toujours fait preuve de solidarité envers les Haïtiennes et les Haïtiens. Il y a tout juste un an, la Ville accordait une subvention de 80.000 euros à l'association ACTED pour une intervention humanitaire d'urgence en Haïti, suite aux dégâts provoqués par le tremblement de terre. L'appel d'urgence que les Nations Unies viennent de lancer "Il faut sauver la vie des enfants haïtiens confrontés au choléra, à la malnutrition et à la violence", nous a particulièrement touchés. Aujourd'hui encore, nous sommes à leurs côtés. Espérons qu'un jour très prochain, les Haïtiens et les Haïtiennes trouveront enfin la paix et la prospérité pour lesquelles, il y a 35 ans, ils ont osé braver une dictature et sacrifier leur vie.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame la présidente de la 7e Commission, chère Geneviève, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, chers collègues, ce projet de délibération nous permet de rappeler et d'alerter ici sur la situation en Haïti. Comme vous le savez, ce pays traverse une crise politique qui ne cesse de s'aggraver depuis l'assassinat du président Jovenel Moïse en juillet 2021. Elle s'accompagne d'une recrudescence de la violence, d'un niveau d'insécurité sans précédent, avec l'activité de gangs qui multiplient les enlèvements et nuisent à l'activité économique. Haïti compte près de 11,5 millions d'habitants, constituant l'un des pays les plus pauvres du monde. Selon la Banque mondiale, 70 % de la population vit avec moins de 2 dollars par jour. Haïti est classé 163e pays sur 191 sur l'indice de développement.

Ce projet de délibération vise à apporter son soutien à la population haïtienne, qui fait face de surcroît à une épidémie de choléra. En la soutenant, vous contribuez au développement d'un plan sanitaire d'urgence afin d'endiguer ce fléau. Ainsi, l'association "Solidarités international", avec la Ville de Paris, a l'habitude de collaborer sur de précédentes opérations d'urgence, bénéficie d'une expertise de terrain qui permettra la mise en place d'actions garantissant un accès à l'eau potable et aux services d'assainissement, indispensables à la prévention de la propagation de cette maladie mortelle, notamment grâce à l'installation de toilettes et de collecte de déchets, et à la sensibilisation à des gestes clés de prévention.

Merci, mes chers collègues, pour le vote favorable de ce projet de délibération qui matérialisera de nouveau le soutien et la solidarité de la Ville de Paris au peuple haïtien.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DGRI 55).

2022 DJS 3 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Emmaus Solidarité".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 3 relatif à l'attribution d'une subvention de 5.000 euros à l'association "Emmaüs Solidarité".

Tout d'abord, je donne la parole à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Changer Paris.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, deux ans avant la tenue des Jeux olympiques et paralympiques, la question de l'accès au sport pour tous à Paris doit plus que jamais retenir toute notre attention. Parmi les nombreux héritages d'un tel événement planétaire, celui d'une pratique sportive, inclusive et vectrice de cohésion sociale sur notre territoire me paraît être le plus souhaitable.

L'association "Emmaüs Solidarité" propose ici le dispositif "Tous au sport", afin de concentrer les efforts en faveur des personnes en situation de précarité pour une pratique physique régulière. Créée en 1954 par l'abbé Pierre, l'association accompagne quotidiennement 5.000 personnes en situation de précarité. Le sport est utilisé ici

comme un facilitateur d'insertion dans la société, car il permet de comprendre les règles mais aussi d'apprendre le respect de soi et de l'autre. C'est ainsi que, tout au long de l'année, des activités variées, comme la lutte ou le football, sont proposés à destination des sans-abri dans l'esprit des valeurs de l'abbé Pierre. Les actions menées se caractérisent également par la création d'olympiades, nommées "emmaüsiades" : une compétition sportive, festive et ouverte à tous. Nous ne pouvons donc que soutenir cette démarche fédératrice à l'approche des Jeux de Paris.

Le groupe Changer Paris tient, par cette occasion, à rappeler son attachement à la question d'une pratique sportive inclusive sur le territoire parisien. Car, doit-on rappeler que seul 1 Français sur 2 déclare pratiquer une activité physique régulière, que la sédentarité, qui touche en grande partie les plus jeunes et les plus défavorisés, peut avoir de lourdes conséquences sur leur santé physique et psychique. Je pense particulièrement aux Parisiens en situation de handicap, pour lesquels nous devons proposer une offre ambitieuse, adaptée, et soutenir les initiatives œuvrant dans ce sens, afin que Paris se montre vraiment à la hauteur des enjeux.

La cérémonie d'ouverture et d'envergure des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 est prévue sur la place de la Concorde et sur les Champs-Elysées, dans le 8e arrondissement. Elle ne doit pas être simplement un symbole, mais bien le fruit d'un travail ambitieux d'inclusion de tous les Parisiens à la pratique du sport. Nous tenons donc à saluer les actions menées par l'association "Emmaüs Solidarité". Je souhaite qu'elles s'inscrivent dans cette démarche. Je souhaite également rappeler et insister sur ce point : que les Parisiens en situation de handicap doivent être davantage associés dans les dispositifs de sport inclusif.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Emmanuel COBLENCE, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire. Merci beaucoup.

Chers collègues, mon intervention va reprendre un certain nombre de choses qui ont été dites par notre collègue à l'instant.

Créée en 1954 par l'abbé Pierre, l'association "Emmaüs Solidarité" accompagne quotidiennement 5.000 personnes en situation de précarité, des personnes désocialisées particulièrement marquées par la vie, et ce, afin de les aider à retrouver une place dans la société. Dans le cadre de ses missions d'accompagnement social - hébergements, maraudes, distributions alimentaires - l'association mène aussi, depuis de nombreuses années, des actions favorisant l'accès aux pratiques sportives. Des pratiques sportives variées - cela a été rappelé à l'instant - tel que le football, la lutte, les ateliers de remise en forme, qui permettent aux personnes accueillies, notamment les réfugiés et les sans domicile fixe, de découvrir ou redécouvrir l'activité physique et ses bienfaits pour la santé.

L'accès au sport et aux loisirs, au même titre que l'emploi, la formation, le logement, la santé, la culture, est en effet un droit fondamental, un droit inscrit dans la loi relative à la lutte contre l'exclusion des personnes en situation de précarité. Pour ces personnes, le sport représente, au-delà de la bonne condition physique, un excellent moyen de s'ouvrir aux autres, de retrouver confiance en soi. C'est aussi, pour ces publics, une question de dignité et d'égal accès à des loisirs de qualité. Des questions sur lesquelles la Ville de Paris est particulièrement mobilisée depuis des années.

Avec cette subvention de 5.000 euros, il nous est proposé aujourd'hui d'aider "Emmaüs Solidarité" à développer son offre sportive à destination des femmes pour lesquelles il est parfois difficile de participer à des cours mixtes, et à proposer des cours de natation qui font l'objet d'une demande très importante. Le projet vise par ailleurs la création des olympiades d'"Emmaüs Solidarité", les "emmaüsiades", dans la dynamique des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. L'ambition est bien d'impulser une grande compétition sportive, fédératrice, festive, inclusive. Les Jeux représentent, en effet, une formidable opportunité pour favoriser l'insertion par le sport des personnes les plus fragilisées, de célébrer avec toutes et tous le grand événement international qui sera accueilli à Paris.

Ce projet s'inscrit donc bien dans l'héritage social que nous avons souhaité pour les Jeux. Par sa portée universelle, le sport est placé au service de la réduction des inégalités, de l'inclusion, de l'éducation. Oui, ces Jeux seront pour toutes et tous une expérience sportive unique, un festival populaire, solidaire, multiculturel, regardé dans le monde entier.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci beaucoup pour vos interventions, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS et cher Emmanuel COBLENCE. Vous avez très brillamment présenté ce projet de délibération qui s'inscrit dans un cadre de soutien continu, avec une teinte un peu plus liée à ces "emmaüsiades" - comme vous l'avez dit, Emmanuel - mais pas

uniquement. Cela va me donner l'occasion de m'attarder moins sur l'explication de cette subvention, que sur le rôle que doit avoir le sport en termes d'intégration sociale.

Cela a été dit dans vos deux présentations, évidemment, l'activité physique est un enjeu majeur et extrêmement préoccupant. Mais l'inclusion sociale par le sport est un outil trop peu utilisé, et "Emmaüs Solidarité" a compris aujourd'hui que c'était un outil d'intégration majeur et très efficace. D'ailleurs, l'association y a dédié un coordinateur sportif, trois éducateurs et un maître-nageur, que la Ville de Paris met également à disposition pour l'ensemble de ses actions.

Ici, on a une subvention qui va appuyer le travail mis en place par "Emmaüs Solidarité". C'est l'occasion de souligner et de saluer le travail non seulement des salariés de l'association, mais aussi de l'ensemble des bénévoles dans le cadre du sport et bien au-delà, et de tout ce que fait cette association pour l'intégration sociale.

Juste un petit point pour Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, concernant votre souci de l'inclusion de l'ensemble des publics, notamment des personnes en situation de handicap, nous avons un plan sur le développement du handisport qui est très ambitieux. Je pense qu'il répond en grande partie à vos interrogations. Mais je serai ravi de vous le représenter si nécessaire. Ma collègue Lamia EL AARAJE, maintenant en charge de l'inclusion et du handicap, pourra le faire également. C'est l'une de nos préoccupations majeures.

Je me félicite également que nous ayons pris la décision de faire la cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques hors stade pour y adosser un élan populaire majeur, dans la même dynamique que celle de tenir la cérémonie des Jeux olympiques hors des stades.

Donc, un salut majeur à "Emmaüs Solidarité" qui a pris le virage, je crois, de l'inclusion par le sport, et que nous sommes heureux d'accompagner dans ce sens avec cette subvention.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DJS 3).

2022 DJS 90 - Subvention (10.000 euros) à la Fédération française d'escrime au titre de l'année 2022.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DJS 90 relatif à l'attribution d'une subvention de 10.000 euros à la Fédération française d'escrime, au titre de l'année 2022.

Je donne la parole à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Changer Paris.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Madame le Maire, je vous remercie.

Mes chers collègues, l'escrime est le sport français le plus médaillé dans l'histoire des Jeux olympiques, avec 128 médailles, dont 43 titres. Aux Jeux olympiques de Tokyo, l'équipe de France olympique et paralympique a décroché 5 médailles, dont 2 titres olympiques. C'est donc avec fierté et ambition que le 8e arrondissement accueillera en 2024 les épreuves d'escrime et d'escrime fauteuil au sein du Grand Palais rénové. La grande nef du Grand Palais a déjà accueilli en 2010 les Championnats du monde de la discipline.

Ce sport prône des valeurs importantes éducatives fortes, comme le respect d'un maître, de l'adversaire, en le saluant avant et après chaque combat, et bien évidemment, le respect des règles, soit une vraie rigueur et discipline. L'escrime encourage la diversité des pratiques : escrime artistique, combat scénique, escrime handisport, scolaire. Elle s'adapte également à toutes les générations et se pratique dès le plus jeune âge avec du matériel adapté. Une initiation à l'escrime auprès des tout-petits, mais également fitness escrime, escrime vétéran, escrime loisir ou encore sabre laser. C'est l'impact du cinéma. On peut pratiquer en loisir ou en compétition. Je rappelle que 2 licenciés sur 10 sont engagés en compétition.

Malheureusement, en 2020 et 2021, suite à la crise sanitaire, la Fédération française d'escrime a perdu 24 % de ses licenciés. Un chiffre historiquement bas qui s'explique par les restrictions sanitaires et l'impossibilité de pratiquer une activité sportive en club. Même si de nombreux pratiquants sont restés fidèles à l'escrime, en 2022, ils sont environ 50.000 licenciés dans 743 clubs, dont 30 % de femmes.

Cette subvention de 10.000 euros au titre de l'année 2022 est donc nécessaire. Car, en plus de rapporter un grand nombre de médailles à chaque compétition nationale et internationale, l'escrime sert de lien entre la pratique à l'école et la pratique en club. Dans le 8e arrondissement, nous portons depuis très longtemps l'enjeu de l'escrime à

l'école. La salle d'armes du Cercle militaire existe depuis 1886 et est installée au Cercle national des armées depuis 1925. Il s'agit probablement de la plus belle salle d'armes de la capitale en raison de son décor historique.

Plus récemment, le gymnase Roquépine a été équipé de toute l'infrastructure nécessaire pour pratiquer le fleuret, l'épée et le sabre. Depuis 2010, l'"OMS Paris 8" et ses 2 clubs d'escrime, la salle d'armes du Cercle militaire des armées et le "SCUF Escrime", l'association "Paris Escrime", offrent des cours d'escrime gratuits aux élèves de C.M.1. des écoles publiques de l'arrondissement lors de cycles "escrime à l'école". Ils savent pouvoir compter sur notre soutien indéfectible. Ce dispositif permet aux écoles publiques, comme l'école Florence, d'avoir des initiations gratuites d'escrime et ainsi, de faire découvrir la pratique de ce sport au sein des établissements scolaires. Dès le plus jeune âge, les élèves apprennent donc le respect de l'adversaire et de l'arbitre, des règles précises et le dépassement de soi. Surtout, elles favorisent la découverte d'un sport qui, s'il est médiatisé, souffre souvent de l'image erronée de sport peu accessible en raison des structures et du matériel nécessaire.

A travers ce projet de délibération, à l'approche des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, nous sommes donc évidemment très favorables à ce que la Ville de Paris soutienne la Fédération française d'escrime. Ce sport est accessible pour tous, démocratise la pratique et permet ainsi d'obtenir de nombreuses médailles, pour le plus grand plaisir des amoureux du sport.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie à nouveau Delphine MALACHARD DES REYSSIERS pour cette présentation exhaustive de ce soutien. Peut-être préciser deux ou trois choses en complément de ce que vous avez dit, que je partage entièrement. D'abord, vous dire que ce sont deux événements qui se sont déroulés au stade Pierre de Coubertin, lequel sera rénové à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques comme site d'entraînement.

Effectivement, suite aux deux éditions annulées, il était important de reprendre ce Challenge international de Paris et le challenge Monal. La Ville a aussi permis de mettre en place un support de communication pour l'événement international, qui lui donne à chaque fois un écho plus grand et rencontre son public. C'est important que les Parisiens, comme les Franciliens, les Français et les touristes, puissent s'y rendre.

Je pense que la Fédération française d'escrime, malgré les deux ans d'arrêt et la difficulté - que vous avez soulignée - de perte de licenciés, a pu repartir en marche avant, si je puis dire, et que ces événements majeurs dans la vie annuelle de la Fédération française d'escrime vont permettre de reprendre une activité positive pour une pratique qui se développe encore à Paris, avec parfois des freins structurels, puisque, comme vous l'avez très bien précisé, cela demande un certain nombre d'aménagements. Mais elle trouve toujours un écho dans les différents gymnases et infrastructures de la Ville.

C'est vraiment un soutien important. Je tiens à souligner également l'effort de la Fédération française d'escrime, qui a permis aux scolaires de venir assister gratuitement à ces deux challenges. Je vous propose de soutenir ce projet de délibération pour les événements nationaux et internationaux, que nous continuerons de soutenir à l'avenir, avec l'objectif que l'équipe de France puisse rapporter le maximum de médailles sous le Grand Palais en 2024, pour les Jeux olympiques et paralympiques.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 90.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DJS 90).

2022 SG 64 - Adhésion à l'association "Comité d'organisation des Championnats du Monde de Para-athlétisme Paris 2023" et convention de financement dans le cadre de l'accueil des Championnats du monde.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 64 relatif à l'adhésion à l'association "Comité d'organisation des Championnats du monde de para-athlétisme Paris 2023" et convention de financement dans le cadre de l'accueil des Championnats du monde.

La parole est à M. Emmanuel COBLENCE.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, à l'été 2023, un an avant les Jeux olympiques et paralympiques, nous accueillerons à Paris l'un des plus grands événements internationaux parasports, les Championnats du monde de para-athlétisme, qui se dérouleront au stade Charléty, dans le 13e arrondissement. Avec 100.000 visiteurs attendus, cette compétition est l'occasion de démontrer le savoir-faire de la Ville en matière d'organisation de grands événements sportifs et, par-delà, sa capacité à mobiliser toutes les forces de la société parisienne pour faire de notre Capitale une ville plus accessible, plus inclusive, toujours plus solidaire et engagée.

C'est bien le sens que nous avons souhaité donner au programme "Héritage des Jeux 2024". La force des Jeux - cela a été dit maintes fois dans notre hémicycle - c'est cet élan, cette accélération dans la mise en œuvre de nos politiques publiques, l'opportunité pour faire de Paris une ville plus inclusive, où les Parisiennes et les Parisiens en situation de handicap peuvent pleinement s'épanouir. Signe de cette mobilisation, nous avons pris des engagements forts pour améliorer l'accessibilité des équipements du quotidien : commerces, écoles, services administratifs, culturels ou sportifs, avec 17 quartiers d'accessibilité augmentée qui doivent proposer une offre complète de services universellement accessibles d'ici à 2024. La mise en accessibilité des infrastructures constitue, bien sûr, un héritage matériel indispensable. L'accueil des Championnats du monde de para-athlétisme participera ainsi à l'amélioration de l'accessibilité du stade Charléty et à la rénovation des aires d'athlétisme du stade Pershing, dans le 12e arrondissement, site d'entraînement des délégations.

Le Comité d'organisation des Championnats du monde de para-athlétisme contribuera également au développement du réseau des clubs qui accueillent ces sportifs. Ces sections de parasport développées au sein des clubs sportifs ordinaires permettent à toutes les personnes en situation de handicap de pratiquer une activité sportive, allant de l'initiation au sport de haut niveau. C'est bien la raison pour laquelle l'organisation de ces grands événements parasportifs internationaux est si importante à nos yeux. Une occasion unique de faire changer le regard porté sur les personnes en situation de handicap.

Avec les Jeux à Paris, nous souhaitons renforcer l'idée que chacun est légitime pour pousser la porte d'un club de sport, parce qu'il ou elle y aura toute sa place, y sera bien accueilli. Nous souhaitons célébrer et donner plus de visibilité au parasport également, parce que nous avons besoin de modèles médiatiques pour faire évoluer la société.

Lors de la première Journée paralympique, organisée le 8 octobre dernier place de la Bastille, alors que des milliers de Parisiens venaient à la rencontre des sportifs de haut niveau, Nantenin KEÏTA, championne paralympique du 400 mètres à Rio en 2016, affirmait : "Nous devons faire en sorte que chaque année le public soit de plus en plus nombreux, que notre mouvement soit encore plus connu. C'est une course, il faut continuer à la construire et à la gagner." Le défi n'est pas seulement sportif, il est aussi social et sociétal. Nous avons souhaité le relever. Avec les Championnats du monde de 2023 et les Jeux paralympiques de 2024, Paris sera le théâtre des plus grandes compétitions parasportives internationales. Un moment unique pour vibrer.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Prenez un verre d'eau, cher Emmanuel.

Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à Emmanuel COBLENCE pour cette présentation exhaustive de ce qui est - j'espère que vous récupérez - le plus grand événement de parasport au monde après les Jeux paralympiques. C'est un événement majeur qui sera accueilli pour la première fois à Paris, puisqu'il y avait eu deux autres éditions mais elles s'étaient déroulées ailleurs en France. On est évidemment très heureux. Cela répond, je crois, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, à l'une de vos préoccupations et à notre nécessité de réussir, avant même les Jeux Paralympiques, le développement du parasport.

Cette compétition est très attendue. J'ai eu l'occasion d'assister au lancement de cet événement avec l'ensemble de l'écosystème d'organisation. Il y a véritablement un enthousiasme extrêmement fort qu'il faut saluer, à la fois du Comité paralympique et sportif français et de sa présidente Marie-Amélie LE FUR, de la Fédération française handisport, qui travaille beaucoup à son organisation, et même de la Fédération française des sports adaptés, qui y contribue aussi. Il y aura plus de 2.000 bénévoles. C'est aussi une répétition importante pour le monde paralympique en vue des Jeux paralympiques. Elle va dans le sens d'accueillir des grands événements qui, comme le disait Emmanuel COBLENCE, vont donner de la visibilité médiatique et sociale autour du handicap, et nous sont essentiels dans notre dispositif d'héritage.

Je vous parlais tout à l'heure de l'objectif que nous avons. Il est de multiplier par 4 le nombre de sections parasportives. Très honnêtement, c'est une ambition que l'on s'était fixée en 2017 et je pense que l'on va aller au-delà, tant l'écosystème parisien a été réceptif et souhaite, pour les clubs qui en ont la capacité, développer l'ensemble des sections parasportives au sein de leurs structures propres.

L'accessibilité est vraiment importante. Je tiens à souligner que, concernant le stade Charléty, nous avons investi 450.000 euros de travaux spécifiques dédiés à l'accessibilité. Nous accompagnons également la structure organisatrice, à hauteur de 250.000 euros, pour organiser au mieux cet événement et accueillir les quelque 1.700 athlètes et 800 officiels qui vont venir pour ces 9 jours d'épreuves. J'espère que vous serez nombreuses et nombreux à venir du 8 au 17 juillet prochain à Paris. C'est franchement un événement remarquable. C'est le sport numéro 1 dans le parasport. Il est remarquable à suivre et passionnant en termes de performances sportives, comme en termes d'inclusion et de symboles que cela peut renvoyer.

Je vous remercie beaucoup. Je ne doute pas que nous voterons cette subvention à l'unanimité et vous invite à venir du 8 au 17 juillet prochain assister à ces épreuves au stade Charléty.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous prenons date avec plaisir, cher Pierre.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 64.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, SG 64).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'annulation et au report des grands événements sportifs et culturels en 2024.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 64 est relatif à l'annulation et au report des grands événements sportifs et culturels en 2024.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, les Jeux olympiques et paralympiques de Paris doivent être un moment de concorde pour la nation, et non de désordre pour cause d'absence de dialogue et de concertation. Au terme de l'audition du Ministre de l'Intérieur du 25 octobre dernier au Sénat, il apparaît en effet de plus en plus évident que le bon déroulement des Jeux s'effectuera au détriment de toute autre manifestation culturelle et sportive sur le territoire français, et particulièrement parisien. Ceux qui ont souffert des conséquences de la pandémie il y a peu doivent donc se préparer à une nouvelle année blanche. En cause, la mobilisation de 45.000 forces de l'ordre durant la période de relais de la flamme olympique, à compter d'avril 2024 et pendant la tenue des Jeux. Cette mobilisation nécessite une préparation évidente en amont et des repos bien mérités en aval.

Vous l'aurez deviné, c'est donc l'ensemble de l'année 2024 qui serait concerné par l'annulation des grandes manifestations sportives et culturelles auxquelles les Parisiens sont très attachés. Je pense aux "Solidays" se tenant sur l'hippodrome de Longchamp, ou encore à la traditionnelle arrivée à Paris du Tour de France, dont la tenue n'est visiblement pas encore tranchée.

Nous rappelons que l'impact financier d'une saison sportive et culturelle blanche est majeur. La Région PACA l'a d'ailleurs bien compris en promettant dans la foulée une aide de 2 millions d'euros à destination des organisateurs de ces grands événements. Une pétition a été lancée dans une tribune du "JDD" de dimanche dernier par les acteurs culturels et associations d'élus locaux, pour qu'aucun festival ne soit annulé en 2024.

Enfin, vous avez, Madame la Maire, adressé votre soutien sur les réseaux sociaux aux acteurs culturels en réaction aux déclarations du Gouvernement. Nous devons évidemment aller bien plus loin. Car, si la gestion des Jeux a été mise sous tutelle de l'Etat, Paris reste compétent dans l'organisation opérationnelle des grands événements sur son territoire. Ce besoin de transparence et d'anticipation est primordial, et même vital, pour les festivaliers et les fédérations. Nous demandons donc de la clarté. Nous souhaitons très concrètement qu'une concertation soit menée par la Ville avec les acteurs organisateurs des grandes manifestations sportives et culturelles au sujet des modalités de leur tenue au cours de la saison 2024, et que l'Exécutif s'engage à publier dans les meilleurs délais une liste complète dressant l'ensemble des reports et annulations à Paris.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame Samia BADAT-KARAM, de ce vœu. Cela va me permettre de réaffirmer ce que nous avons déjà fait et avons déjà affirmé. Mais vous me donnez l'occasion de le refaire, donc je m'en réjouis.

D'abord, une précision. Vous parlez d'année blanche pour certains festivals. Il peut y avoir évidemment des conséquences si cela ne se tenait pas, mais je rappelle, et cela a été dit - vous l'avez dit - par la Maire de Paris dans un "tweet" et par un communiqué de presse, que nous avons sorti et que je tiens à votre disposition, que nous souhaitons qu'aucun événement ne soit annulé. Il y aura certainement des impacts et il faut les anticiper. Ce que nous avons prévu d'ores et déjà de faire, en dépit des déclarations du Ministre de l'Intérieur lors de son audition ou de ses différentes interviews dans la presse, puisqu'avec mes collègues Carine ROLLAND, Olivia POLSKI et Frédéric HOCQUARD, qui a signé également une tribune en ce sens, nous allons, maintenant que nous en savons plus sur les périmètres et les dates de mobilisation des équipements, consulter l'ensemble des acteurs impactés, que nous avons déjà référencés. Effectivement, nous les connaissons sur le territoire parisien. Cela dépendra effectivement de la disponibilité et des compétences qui relèvent du Ministère de l'Intérieur, qu'il ne m'appartient pas de commenter ici. En tout cas, notre volonté est que l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques n'ait pas de conséquences négatives et ne participe à aucune annulation d'événement, ce que nous avons évidemment dit. Donc, ce travail a été fait.

Vous prenez l'exemple de la Région PACA ? J'encourage la Région Ile-de-France à faire de même si elle souhaite également subventionner des événements qui pourraient être impactés, mais qu'en aucun cas je ne souhaite annuler. Evidemment, il y aura certains impacts avec l'ensemble du milieu événementiel, qu'il soit sportif, économique, culturel, qu'il nous faut anticiper au regard de l'ensemble des éléments que nous avons maintenant. Donc, ce que vous me demandez est déjà fait. Les positions ont été claires, affirmées. Cela me permet de les réaffirmer.

Je vous demande donc de retirer votre vœu. Sinon, j'y émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu est-il maintenu ?

Oui ? Très bien.

J'ai deux demandes d'explication de vote, dont l'une pour le groupe "Les Ecologistes".

Je donne la parole à Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Depuis quelques jours en effet, le monde de la culture est très inquiet suite aux annonces du Ministre de l'Intérieur, qui a déclaré vouloir reporter certains festivals à l'été 2024 puisque les forces de sécurité seraient essentiellement mobilisées sur la sécurité des Jeux olympiques. L'été, c'est pour les Français et les Françaises, en particulier pour les Parisiens et les Parisiennes, le temps des festivals : théâtre, opéra, musiques actuelles ou traditionnelles, arts vivants. Des centaines de manifestations culturelles ont lieu dans toute la France et pour nombre d'entre elles, à Paris. Les festivals nous sont essentiels. Ce sont des temps de culture, de lien social. Ils contribuent à notre rayonnement économique. Ils permettent aux professionnels de travailler et de montrer leur savoir-faire.

Quel intérêt à accueillir les Jeux olympiques si notre identité, reconnue et admirée dans le monde entier, est abîmée ? Par ailleurs, dans un moment où la culture a déjà été très malmenée par le Covid et maintenant par la crise énergétique. Si la culture se sent aujourd'hui en danger, ce n'est pas de la responsabilité de la Ville de Paris, mais bien de celle de l'Etat. Oui, nous souhaitons qu'aucun festival ne soit annulé à Paris - Pierre RABADAN, notre collègue, l'a redit - mais c'est au Gouvernement que nous lançons cet appel. C'est pourquoi nous ne pourrons pas soutenir ce vœu.

La Ville de Paris, quant à elle, continuera à soutenir pleinement la culture, comme elle l'a toujours fait. Les élus parisiens sont déjà au travail, comme l'a rappelé Pierre RABADAN, pour accompagner tous les événements à Paris sur cette période. En revanche, je vous invite à signer la tribune que vous avez évoquée vous-même, qui a été lancée par notre collègue Frédéric HOCQUARD en tant que président de la "Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture", puisqu'elle est adressée au Président de la République et que d'ici mi-décembre, la Ministre de la Culture devrait faire quelques annonces. C'est le moment de leur mettre la pression. J'espère que nous aurons tout votre soutien sur ce point.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour l'explication de vote du groupe Communiste et Citoyen, je donne la parole à son président, M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Je partage tout ce qui a été dit, c'est-à-dire que l'on ne peut pas considérer que les Jeux olympiques puissent bloquer d'autres événements culturels et sportifs. J'irai même plus loin. Si l'on a fait le choix d'accueillir les Jeux olympiques et paralympiques à Paris, c'est pour que ce soit une grande fête. Et pour que ce soit une grande fête, au contraire, il faut créer une dynamique autour des Jeux olympiques pour qu'il y ait une multiplication d'événements,

que ce soient des festivals culturels, des compétitions sportives amateurs, et créer cette dynamique. Ce qui est regrettable, c'est que nous avons un Premier Ministre, un Ministre de l'Intérieur et un Président de la République qui n'ont qu'une vue sur la sécurité et pensent les Jeux olympiques, non pas comme une fête, mais comme un problème de sécurité.

Auparavant, nous avons organisé à Paris la Coupe d'Europe en 2016, la Coupe du monde de football en 1998, des Coupes du monde de rugby. Autour de ces grands événements, nous avons eu énormément de festivités dans beaucoup de collectivités. C'est ce que l'on doit avoir comme objectif pour les Jeux olympiques. S'il y a un problème aujourd'hui, ce n'est pas la question de la sécurité, mais celle de la dynamique populaire autour des Jeux olympiques, pour avoir un sentiment de soutien vis-à-vis de cet événement. S'il y a un autre problème, c'est le manque d'effectifs de police. M. DARMANIN n'a qu'à recruter des effectifs de police plutôt que de renvoyer cette question vers la collectivité.

Je fais confiance au Préfet CADOT puisque nous avons un délégué ministériel, lui-même, qui est chargé de cette question. Or, nous l'avons connu ici même en tant que Préfet de police. Le Préfet CADOT a organisé notamment la Coupe d'Europe en 2016. Nous étions plusieurs centaines de milliers dans une "fan zone" sur le Champ-de-Mars. Il n'y a eu aucun événement ayant posé un problème. Aucune problématique de sécurité. Pourquoi, en 2024, y aurait-il des problèmes de sécurité ? Eh bien, je vais vous le dire : parce qu'il y a eu un changement de doctrine du maintien de l'ordre à Paris avec le Préfet LALLEMENT. Si l'on continue sur les traces du Préfet LALLEMENT, oui, il y aura des problèmes de sécurité. Si l'on change la doctrine, il n'y aura aucun problème.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 64 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux travaux de rénovation de la piscine de Polytechnique. - Equipements sportifs rue Descartes.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 65 relatif aux travaux de rénovation de la piscine de l'école Polytechnique. Equipements sportifs, rue Descartes.

Je donne la parole à la maire du 5e arrondissement, Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, en septembre 2008, la Ville de Paris signait une convention avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui permettait aux associations sportives et aux établissements scolaires du 5e arrondissement de bénéficier du bassin école de la piscine, à l'époque un beau bassin, auquel sont adjoints une salle de sport, des douches, des vestiaires, des locaux techniques et annexes, le tout faisant l'objet d'un classement en zone dite "sensible", ce qui interdit l'ouverture de la piscine à tous les Parisiens et toutes les Parisiennes.

Le problème de ce bassin, c'est que comme beaucoup d'autres : il a considérablement vieilli. Les réseaux d'énergie ont été endommagés, ce qui a nécessité des fermetures : le système de ventilation - je devrais dire "les systèmes de ventilation" - les ouvrants d'évacuation des fumées, les réseaux de production d'eau chaude, entraînant un certain nombre de désordres sanitaires. Le problème, c'est que, cette piscine - Monsieur l'adjoint, vous le savez - doit être rénovée et, depuis des années, depuis que je suis élue, je demande que la convention initiale soit renégociée. Il y a eu 6 avenants, mais jamais une véritable convention renégociée. Il faut dire que l'Etat et la Ville se renvoient la balle. L'article 6 de la convention disant que : "La Ville de Paris prendra en charge les travaux de gros entretien, à savoir ceux nécessaires au maintien du bon fonctionnement du système et du gymnase", et un autre article, l'article 7, disant que : "Le ministère assurera d'une manière générale les charges qui incombent au propriétaire selon l'article 606 du Code civil".

Vous le savez, Monsieur l'adjoint, la piscine Pontoise est fermée dans le 5e arrondissement. Très belle piscine inscrite à l'inventaire et elle n'ouvrira pas avant fin 2023. Quant à la piscine Taris - j'y reviendrai tout à l'heure - elle est fermée 1 jour sur 3. Pouvez-vous prendre l'engagement, Monsieur l'adjoint, de faire réaliser un audit technique sur les équipements afin de déterminer les objectifs, les contraintes, le calendrier d'élaboration puis de réalisation des travaux nécessaires sur cet équipement ? Et puis, est-ce qu'enfin la Ville de Paris, surtout à la veille des Jeux Olympiques, peut se mettre autour d'une table avec l'Etat pour qu'une nouvelle convention soit signée ?

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Karim ZIADY.

M. Karim ZIADY. - Eh bien, si, désolé !

Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Madame BERTHOUT, en fait, votre vœu, il fallait plutôt le transformer en courrier pour le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. On parle ici d'un équipement sportif qui appartient au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La Direction de la Jeunesse et des Sports va rencontrer le Ministère dans les jours à venir pour justement travailler à la refonte de cette convention, dont l'entrée en vigueur devrait avoir lieu au début de l'année 2023.

Vous l'avez dit, cette convention existe depuis 2008 et oblige la Ville à prendre en charge la totalité des dépenses de fonctionnement de cet équipement : les dépenses de fluide, les travaux de petite maintenance, les travaux d'investissement, la surveillance de la baignade. Le Ministère nous a indiqué sa volonté de revoir la convention, notamment pour réévaluer la participation de la Ville à l'exploitation du site sur la convention entourant le bassin.

Si, si. Si, si.

On parle de plusieurs millions d'euros de travaux de rénovation, avec un contexte de forte augmentation des prix en ce moment pour réaliser des chantiers, sur un équipement qui relève de l'Etat. Au vu des obligations contractuelles de la Ville, si elle souhaite poursuivre l'exploitation de ces deux espaces sportifs, les enjeux techniques et financiers nous encouragent à effectivement renégocier le contenu de cette convention. A date, aucune ouverture à de nouveaux publics n'est acceptée par le Ministère de l'Enseignement supérieur. L'Etat porte une ambition nationale forte sur le savoir nager, dispositif que nous soutenons, et annonce des plans de financement des équipements sportifs, le "Plan 5.000 équipements" par exemple, mais laisse actuellement se délabrer au cœur de Paris un équipement dont il a la pleine propriété et où la Ville exerce essentiellement une mission qui relève principalement de l'Education nationale, à savoir le sport scolaire.

Malgré nos nombreuses relances et saisines politiques des Ministres concernés, rien ne bouge. Je ne doute pas que la maire du 5e arrondissement et le député de la circonscription nous aideront à les relancer rapidement.

Pour toutes ces raisons, Madame la Maire, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu. Sinon, j'y émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Madame BERTHOUT, le vœu est-il maintenu ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - C'est ce que l'on appelle la "langue de bois" et cela fait juste 7 ans que cela dure. Votre réponse est absolument totalement hors sol…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il est donc maintenu ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je voudrais juste dire une chose.

Puisque l'Etat n'utilise pas cet équipement, et vous le savez très bien. Il ne peut pas l'ouvrir pour les raisons que je vous ai indiquées. C'est un site sensible. La réalité, c'est que la Ville ne veut pas mettre 1 euro.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Madame BERTHOUT, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 65 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au mode de gestion de la piscine Jean Taris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencée n° 66 relatif au mode de gestion de la piscine Jean Taris.

Je redonne la parole à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, je redépose le vœu en sachant pertinemment quelle est la réponse, ou plus exactement la non-réponse qui va m'être faite. Mais c'est quand même l'occasion de rappeler à quel point la Ville, pour le coup propriétaire à 100 % d'un équipement, ne remplit pas ses engagements.

Savez-vous ce qui, depuis 8 mois, fait l'objet du plus grand nombre d'échanges sur les réseaux sociaux des habitants du 5e arrondissement ? C'est la piscine Jean Taris. Elle a été fermée pendant 1 mois et demi, rouverte quelques jours, et elle va refermer encore la semaine prochaine. Elle a été fermée plus de 90 fois en 1 an. L'équipement, on le sait, est à bout de souffle. A juste titre, les usagers de Jean Taris sont excédés, comme les élus. Il y a régulièrement des petits travaux qui sont conduits. Je dois dire qu'ils ne sont pas forcément très bien orchestrés. On y ajoute des grèves perlées. On a un équipement qui n'est quasiment jamais ouvert. J'ajoute que c'est la seule piscine censée être ouverte au public dans le 5e arrondissement.

Pour mémoire, quelque 800 personnes sont censées fréquenter cette piscine le week-end et durant les vacances scolaires. Les scolaires sont également pénalisés. Il y a certains enfants de sixième qui n'ont eu que 2 heures de natation depuis la rentrée. Et après, vous allez nous faire des leçons sur l'éducation sportive.

Alors, je lance, si j'ose dire - pardonnez cette mauvaise métaphore - une bouée à la mer ou à la piscine : que l'on étudie enfin la possibilité de passer en délégation de service public, puisque nous avons un cas de délégation de service public.

Si Monsieur l'Adjoint veut bien m'écouter ? Mais peut-être que la piscine Jean Taris ne vous intéresse pas vraiment ? Pourtant, je crois que c'est dans votre délégation.

Pour le coup, j'ai envoyé d'innombrables courriers. Nous avons fait des vœux, d'ailleurs soutenus par votre majorité également. Ce que l'on voudrait, c'est simplement que les choses avancent et avancent positivement.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Karim ZIADY.

M. Karim ZIADY. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais vous faire de non-réponse. En fait, je vais vous répondre clairement, Madame la Maire. Encore faut-il que vous puissiez les entendre et éviter de répéter et redéposer en permanence les mêmes vœux.

Donc, les piscines…

C'est la démocratie et, du coup, vous allez me laisser répondre.

Les piscines gérées en délégation de service public n'accueillent pas de créneaux associatifs. Si cela devait être le cas, il conviendrait alors d'ajouter une sujétion supplémentaire et donc, un coût financier significatif pour la Ville.

Pour rappel à tout le monde, l'organisation de la natation scolaire primaire, puisque l'on manque de créneaux à Paris, notamment dans le 5e arrondissement, doit être portée par les maîtres-nageurs et les P.V.P. de la Ville. Les agents délégataires de services ne se chargent que des tâches de surveillance.

Un changement de mode de gestion ne changerait strictement rien aux fermetures de la piscine pour travaux. Cette piscine est un équipement très complexe, enterré, vieillissant. Un changement de modèle d'exploitation ne changerait rien au nombre de jours de fermeture, en particulier ceux en cours pour des raisons de sécurité électrique. Ces fermetures ne peuvent pas servir de prétexte pour passer en délégation de service public. Il y a presque 5 fois plus de fermetures pour des raisons techniques - j'ai compté dans les chiffres : 259 heures sur les 16 dernières semaines - que pour des raisons de grève, avec des fermetures le matin, les grèves perlées, où, en fait, la piscine ferme le matin et rouvre quand les scolaires arrivent.

En plus des éléments que je viens de vous exposer, la possibilité d'une mise en gestion de type délégation de service public n'est pas envisageable sur la piscine Jean Taris pour des raisons de potentiel économique du site, puisqu'il n'y a aucun intérêt financier pour des entreprises, puisqu'il n'y aura aucune activité annexe. On ne pourra pas faire de musculation, de "fitness" ou privatiser des salles. Donc, aucune entreprise n'a de l'argent à gagner sur cette piscine. Une éventuelle délégation de service public, avec participation pour les tarifs sociaux, pour l'accueil scolaire, pour l'accueil des clubs et pour l'équilibre financier, coûterait beaucoup plus cher aujourd'hui qu'une piscine gérée en régie directe. Nous restons attachés à la qualité du service public parisien. Nous voulons conserver majoritairement ce mode de gestion.

Je tiens à saluer les équipes de la DJS. Moi, je remercie puisque vous dénigrez en permanence les agents. Moi, je tiens à saluer les équipes de la DJS et les agents qui font de leur mieux pour rouvrir la piscine dans les meilleurs délais.

Pour toutes ces raisons, je vais vous demander de retirer votre vœu. Sinon, j'y émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour ces éléments de réponse.

Je devine que le vœu est maintenu ?

Je le mets donc aux voix avec un avis…

Madame BERTHOUT, déjà que vous n'acceptez pas les réponses qui vous sont faites, mais après, vous recommencez. Ecoutez un petit peu, un peu plus de respect. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 66 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2022 DDCT 103 - Actualisation de la Charte du budget participatif.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à diverses dispositions de la charte.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux enveloppes budgétaires dédiées aux projets locaux.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à diverses dispositions de la charte.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 103, les amendements n° 67, n° 88, n° 89, ainsi que les vœux référencés n° 68, n° 69 et n° 70.

Ce projet de délibération porte sur l'actualisation de la charte du budget participatif.

Il y a un grand nombre d'inscrits.

Le premier à prendre la parole est M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il nous est proposé une nouvelle révision de la charte du budget participatif. Et pas n'importe quelle révision puisqu'il est notamment envisagé de toucher au nerf de la guerre, c'est-à-dire au financement des projets, qui se fera désormais par un système d'enveloppes budgétaires par arrondissement. Enveloppes qui sont aujourd'hui calculées en fonction de la démographie de l'arrondissement, avec une bonification prévue pour les quartiers populaires.

Disons-nous les choses clairement - je cite votre projet de charte : "Sous prétexte d'assurer une répartition équitable des ressources", cette "évolution notable" n'a en réalité qu'un objet, celui de faire des économies. Puisqu'on le sait tous, la Mairie de Paris est à la peine aujourd'hui pour boucler son budget. Ainsi, le 17e arrondissement figure parmi les arrondissements les plus actifs, les mieux votants de la campagne précédente du budget participatif et voit cette révision de modalité de financement d'un œil inquiet. Je ne vous le cache pas. Pourquoi ? Il nous est proposé de passer d'un financement par projets à un financement des projets au sein d'une enveloppe globale. Le calcul est vite fait : cela fera donc moins de projets financés. Sans compter que c'est tout de même un aveu d'échec puisque l'on revient au système précédent. Baisse des crédits, retour en arrière. Un combo dont je comprends que vous vous vantiez peu dans ce projet de délibération, mais qui doit être clairement exprimé dans cette enceinte.

Que le budget participatif soit appelé à être révisé régulièrement au gré de l'expérience, des retours d'expériences des campagnes annuelles, c'est une chose, et nous en convenons parfaitement avec mes collègues du groupe Changer Paris. J'y associe Jean-Pierre LECOQ qui me succédera dans un instant. C'est d'ailleurs le sens des propositions formulées dans notre vœu, par exemple en accompagnant mieux les porteurs de projets grâce au concours plus important des services techniques et services centraux, ou encore en apportant cette expertise technique sur la faisabilité des projets plus en amont de la commission d'arrondissement, dite commission "ad hoc". Mais que cette révision soit un moyen de réduire la voilure et de sanctionner certains arrondissements "bons élèves", c'est-à-dire participatifs, et de favoriser certains autres sous couvert de rééquilibrage territorial, c'en est une autre.

C'est pourquoi notre vœu demande en premier lieu de garantir l'enveloppe maximale existante de 2 millions d'euros par projet. "A fortiori" parce que nous savons tous ici que la Ville finance, via le budget participatif, des opérations qui devraient relever du budget principal. Je pense aux travaux de voirie ou dans les écoles. Or, si l'enveloppe budget participatif de l'arrondissement est réduite, on prend le risque d'accentuer d'autant plus la concurrence entre les projets innovants et ces projets nécessaires, utiles, essentiels, qui concernent l'entretien courant des écoles ou de l'espace public. Parce que nul ne peut feindre de l'ignorer, chers collègues, s'ils doivent faire des choix, les Parisiens prioriseront toujours la rénovation des sanitaires de l'école. La réduction de l'enveloppe révèle donc un certain cynisme de la part de l'Exécutif.

Faute de pouvoir financer l'ensemble des travaux nécessaires à l'entretien courant des écoles ou de l'espace public, il a permis au budget participatif de se substituer au budget principal de la collectivité pour financer ces travaux. Or, aujourd'hui, en réduisant le budget alloué aux projets du budget participatif des arrondissements, l'Exécutif va contribuer à supprimer purement et simplement les projets innovants, les projets de la ville de demain, les projets soumis au vote. En effet, puisque la Ville de Paris refuse d'exclure du budget participatif l'entretien courant de la voirie et des écoles - proposition que j'avais formulée dans un vœu en 2021 et que vous avez rejetée - et qu'elle ne sanctuarise pas ces travaux réellement et selon les besoins constatés sur le terrain dans le budget principal, et puisque l'on sait que les Parisiens choisiront en priorité les travaux d'entretien et de la voirie ou des écoles par rapport aux projets les plus innovants, nous demandons que la Mairie de Paris assume la fin des projets innovants dans la Ville. Je le redis : c'est cynique. De plus, la disparition des projets innovants, des projets soumis au vote, aboutit à détourner complètement l'idée initiale du budget participatif.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

A la suite de mon collègue et ami Geoffroy BOULARD, j'ai souhaité intervenir sur cette charte du budget participatif qui nous est soumise et, malheureusement, même si elle comporte des éléments intéressants, est très imprécise. On nous dit que cela a fait l'objet d'une concertation - peut-être sur certains points - mais on n'a pas eu de concertation sur l'élément essentiel. Or, le budget participatif - d'ailleurs, la Maire de Paris et son adjointe l'ont évoqué lors de sa création au cours des dernières années - c'est une réussite indéniable. Les Parisiens et les Parisiennes y participent et c'est très bien. D'ailleurs, j'observe que de nombreuses villes et communes de France ont suivi la Ville de Paris sur ce point. Il faut savoir le reconnaître.

Mais on ne peut pas changer les règles constamment. On peut les changer, il faut savoir s'adapter, il ne faut pas être contre le changement. Mais on ne peut pas les changer constamment. On les a déjà changées il y a deux ans sur le plan du vote. Rappelez-vous, on les a changées rapidement, si bien que la participation et les votes ont été difficiles en 2021. Ils n'étaient pas toujours compréhensibles et cela a créé de l'incompréhension. Aujourd'hui, vous voulez à nouveau modifier les règles de ce budget participatif. Vous vous y prenez plus en avance, je le reconnais, mais on est totalement flou sur le plan des montants. C'est très embêtant.

Comme par hasard, je n'y vois pas forcément malignité, mais, malheureusement certains me le disent, il semblerait que ce soit principalement ceux que l'on appelle "les petits arrondissements" qui soient directement impactés par cette répartition des crédits. Or, les 5e, 6e, 7e, 8e et 9e arrondissements ne sont pas des arrondissements qui appartiennent à la majorité municipale. Même si ma collègue Céline HERVIEU, lors du Conseil du 6e arrondissement, a regretté - effectivement, elle n'est pas là pour me démentir, mais vous pourrez l'interroger ; je n'ai pas l'habitude de faire parler les autres même si c'est une pratique courante en politique - elle a été choquée par cette prise de position.

C'est la raison pour laquelle nous considérons qu'il faut que l'on ait des éléments. On ne peut pas voter une charte du budget participatif sans savoir ce qui va se passer. Geoffroy BOULARD l'a très bien dit : garder 2 millions d'euros par projet, cela me paraît important compte tenu du fait que l'on peut avoir une action forte dans certains domaines, domaine des écoles, culturel, de la transition énergétique. Et puis, également, il ne faut pas que les montants des crédits dévolus aux arrondissements à un chiffre soient outrageusement diminués. Ce n'est pas possible. On ne peut pas être victime de tous les côtés. On ne peut pas être les arrondissements désignés d'un côté comme n'étant pas dans la droite ligne des politiques de la Ville de Paris. On ne peut pas contribuer, comme on va le faire, parce qu'effectivement on a peut-être un plus grand nombre de propriétaires dans nos arrondissements qui vont contribuer massivement aux ressources de la Ville de Paris en raison de la taxe foncière, et ne pas avoir un minimum de retour en matière d'investissement public. Cela ne paraît pas acceptable politiquement.

C'est pour cela que nous vous proposons un amendement à la charte que vous nous proposez. Au chapitre 2 "Les engagements des parties prenantes", dans la section "Les engagements de la Ville de Paris", le premier tiret de la phrase "La Ville de Paris s'engage à" serait ainsi modifié : "Fixer et rendre public au début de chaque édition, l'enveloppe budgétaire allouée pour chaque arrondissement et à l'échelle de tout Paris". C'est bien normal. "Il s'agit de crédits budgétaires décidés par la Ville de Paris" - bien évidemment - "en concertation avec les mairies d'arrondissement". En concertation avec les mairies d'arrondissement. On ne peut pas parler en permanence de décentralisation et, sur une chose aussi importante que le budget participatif, s'asseoir sur les mairies d'arrondissement.

Deuxièmement, "le montant par arrondissement de cette enveloppe est déterminé en fonction du nombre d'habitants". D'accord. Mais nous ajoutons - c'est une proposition ; j'en fais une ; après, libre à vous de la retenir ou pas, ou d'en discuter, nous sommes prêts à le faire : "Ne peut pas être inférieure à 3,2 millions d'euros". Cela veut dire que j'accepte. Tous mes collègues ne sont peut-être pas d'accord avec moi. Si vous nous laissez 4 millions

d'euros pour chacun des arrondissements à 1 chiffre, tant mieux. Mais j'ai cru comprendre que ce n'était pas tout à fait votre souhait. Si l'on passe à 3,6, ou 3,4, ou 3,5 millions d'euros, peut-être à 3,2 millions d'euros, écoutez, ce sera une bonne chose.

"Un système de bonification est mis en place dans les quartiers populaires" : nous le maintenons.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire. En vous remerciant et en remerciant particulièrement Mme l'adjointe au Maire de prendre en compte cette intervention.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à la maire du 8e arrondissement, Mme Jeanne d'HAUTESERRE.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon inscription sur ce projet de délibération me permet de concentrer mon intervention sur l'impact de la nouvelle charte sur les arrondissements les moins peuplés de la capitale, à l'appui du vœu n° 69 adopté par le Conseil du 8e arrondissement.

Ce projet de délibération me permet de remercier les 3.660 habitants du 8e arrondissement qui se sont exprimés sur les 11 projets proposés et mis au vote en septembre dernier. C'est 2 fois plus que l'année dernière. Cela représente 1 habitant sur 10 de l'arrondissement, ce qui donne une forte légitimité au projet lauréat. D'ailleurs, les deux programmes partagent un même objectif : construire un cadre de vie plus agréable, plus vert et plus sécurisé. Ce succès de participation est la démonstration de l'attachement des Parisiennes et des Parisiens à décider des modalités d'aménagement de leur cadre de vie, pour rendre ce dernier plus en phase avec les enjeux de notre siècle.

La nouvelle charte du budget participatif ne peut donc pas être un recul. Schématiquement, les arrondissements du centre de la capitale disposaient tous jusqu'à présent d'une enveloppe de 4 millions d'euros, correspondant à 2 projets d'un montant de 2 millions d'euros chacun. Durant la phase de définition des projets soumis au vote, nous avons mené des ateliers de convergence, des propositions appréciées des porteurs de projets. Cela a permis d'améliorer et de présenter ensemble des projets cohérents, et se rapprochant de cette enveloppe de 2 millions d'euros. A l'heure où l'objectif commun est de territorialiser l'action municipale parisienne, le budget participatif est un levier important pour faire aboutir des projets locaux.

Nous constatons aujourd'hui que la révision de la charte telle que proposée manque de clarté et fait craindre un recul. La création annoncée d'un système d'enveloppes budgétaires par arrondissement, calculées en fonction de la démographie, ne s'accompagne d'aucune précision. Pis, la charte semble ouvrir la voie à une redéfinition chaque année de ces enveloppes. Cet aléa annuel semble contradictoire avec l'objectif de la mandature, qui est de porter à 25 % la part du budget municipal d'investissement décidé par les Parisiennes et les Parisiens. D'ailleurs, pour vous aider à l'atteindre, je vous propose d'inverser le raisonnement. Nous pourrions, en effet, partir d'un solde de 4 millions d'euros annuels pour les arrondissements ayant le moins d'habitants et augmenter la dotation des arrondissements les plus peuplés en fonction de critères démographiques. Je pense que l'ensemble des 17 maires d'arrondissement ne peuvent que souscrire à cette proposition.

La plupart des projets prévus au budget participatif concernent le cadre de vie et, par conséquent, l'espace public. Celui-ci est utilisé par les habitants, mais aussi par les salariés et les visiteurs de Paris. La prise en compte de ces populations circulantes, dont le nombre peut aisément être objectivé, serait également une mesure d'équité. J'illustre mon propos par un exemple tiré du budget participatif 2022. Nous avions 4 des 11 projets soumis au vote qui portaient sur le parc Monceau, équipement d'intérêt parisien. Cet espace est fréquenté le matin par les joggeurs des arrondissements voisins, le midi par des salariés du quartier, et toute la journée par les visiteurs de Paris qui souhaitent découvrir ce parc emblématique de la capitale. Chacune de ces populations a des besoins qui ne se recoupent pas totalement : les habitants sont attentifs à l'aire de jeux ou à la bonne tenue des allées ; les salariés sont soucieux du mobilier bien entretenu pour prendre une pause déjeuner ; et les visiteurs aux éléments historiques qui, d'ailleurs, souffrent en raison de la fréquentation.

Est-ce que je peux continuer sur le vœu ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Oui, oui, allez-y.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Le vœu rattaché propose donc d'élargir les critères de population pour mieux faire correspondre les budgets participatifs locaux aux territoires, à savoir le Conseil de Paris émet le vœu que les critères de détermination des enveloppes allouées aux projets locaux d'arrondissement soient inscrits dans la nouvelle charte du budget participatif, après discussion avec les maires d'arrondissement ; que ces modalités de calcul prennent en compte, en complément du nombre d'habitants, les populations circulantes propres à chaque arrondissement, à savoir le nombre de salariés et la fréquentation touristique.

Sur ces considérations, je vous invite à voter le vœu n° 69.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant à Mme Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, 500.000 euros votés en 2017 pour un projet d'élargissement des trottoirs dans la rue Saint-Lazare : abandonné. 60.000 euros votés en 2016 pour un éclairage public plus écologique et plus sûr place du Colonel-Fabien : abandonné. 8.000 euros votés en 2015 pour des aménagements sportifs sur le quai François-Mauriac, dans le 13e arrondissement : abandonné. La liste est encore longue. Car, depuis 2014, ce sont 41 projets, d'un montant global de près de 4,5 millions d'euros, qui ont été annulés.

Je suis donc ravie que l'actualisation de la charte du budget participatif nous donne l'occasion de rappeler cette notion qui nous est chère : le respect de la parole donnée. Avec les nombreuses étapes que les différents projets doivent franchir pour espérer être lauréats - je le rappelle : une procédure de recevabilité, puis de faisabilité, un examen en commission, puis un vote des Parisiens - qualifier un projet après son adoption de non réalisable car non faisable, relève au mieux d'un amateurisme déconcertant, au pire d'un profond mépris des citoyens et des acteurs associatifs engagés sur notre territoire. Je précise n'avoir évoqué jusqu'ici que les projets dont vous avez clairement déclaré l'infaisabilité et l'abandon.

On peut également parler des 5 millions d'euros de projets adoptés avant 2019 et encore - je cite - "en cours de démarrage". Je pense au réaménagement des boulevards Garibaldi et de Grenelle voté en 2016, puis en 2019, et aussi, bien sûr, vous l'aurez compris, à la salle de tennis de table dans le 16e arrondissement, remportée lors du concours du budget participatif de 2015 et actuellement encore en attente d'un arbitrage favorable de votre part quant à sa réalisation. Ce n'est vraiment pas sérieux.

A quoi sert de continuer d'applaudir les records de participation chaque année aux éditions du budget participatif ? A quoi sert de renouveler ces campagnes ambitieuses lorsque 4,5 millions d'euros sont ignorés et que la mise en œuvre de projets lauréats votés avant 2017 n'a pas débuté ? Permettez-moi de croire que le sens même de la démocratie participative est de redonner confiance et intérêt dans la gouvernance de nos territoires. A l'heure où notre société doute de ses élus, ces retards considérables, ces demi-tours amateurs intempestifs sont insupportables. A cet égard, proposer dans la charte du budget participatif des modalités précises de mise en œuvre, semble être un engagement nécessaire dans la mise à jour de ce contrat de confiance avec les Parisiens.

En déposant cet amendement, nous souhaitons donc une plus grande transparence de l'Exécutif, notamment vis-à-vis des mairies d'arrondissement, sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de chaque projet voté, et la garantie légitime et raisonnable de l'aboutissement d'un projet dans les 2 années qui suivent son adoption. C'est cela, je pense, le respect de la parole donnée.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à présent à Mme Séverine de COMPREIGNAC.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots sur cette nouvelle charte du budget participatif, que vous voulez simplifier pour améliorer la participation des Parisiens. Il est vrai que, depuis quelque temps, on constate une forme de désintérêt. Mais j'y reviendrai.

On fait donc évoluer une nouvelle fois la charte du budget participatif, comme l'année dernière. Bon, pourquoi pas ? Nul n'est à l'abri d'une nouvelle bonne idée. Cependant, un projet bien construit éviterait peut-être de délibérer à nouveau chaque année. Désormais, les Parisiens pourront déposer des idées tout au long de l'année sur la plateforme, et les projets ne pourront pas s'opposer aux objectifs de transition écologique ou de solidarité. Cela me paraît de très bons objectifs, même si l'on risque de se retrouver avec autant de projets qui se ressemblent par trop. En revanche, l'idée suivante me paraît plus inaboutie - nos collègues du groupe "LR" en ont déjà parlé : le financement des projets, qui reste à peu près globalement le même. Là où je vais tout à fait dans le sens de l'amendement de Jean-Pierre LECOQ, c'est de proposer un plancher. Cela me semble absolument indispensable. Il n'y a pas de raison que les autres quartiers soient lésés. Et que chaque arrondissement ait un minimum de visibilité.

En complément, vous prévoyez des réunions pour fixer l'analyse des projets mis au vote, des commissions publiques pour assurer une transparence sur l'avancement des projets. Ce que je ne comprends pas, c'est en parallèle le lancement de "Décider pour Paris", autre plateforme sur des idées sur le thème de leur choix. Je vois bien la différence entre les deux idées, mais on peut tout de même se demander si l'on n'est pas encore en train de multiplier les initiatives en perdant un certain nombre de Parisiens au passage. Sans compter "Embellir votre quartier", les ateliers de concertation et d'autres "trucs" encore sûrement que je n'ai pas encore trouvé. On le voit bien à travers les chiffres communiqués, la profusion des dispositifs favorise la désaffection du dispositif de

démocratie participative et c'est bien dommage. L'idée de démocratie participative est souhaitée par tous, mais nous devrions faire un sacré ménage là-dedans.

Il y a deux autres problèmes. Il y a la sélection des projets. Mes collègues en ont déjà parlé. Certains font partie des prérogatives de la Ville. Pourquoi la réfection de toilettes d'une école est prise sur le budget participatif ? Aucune raison. Par ailleurs, on remarque dans certains quartiers des projets qui sont sélectionnés en troisième position et ressortent en numéro 1. Sans doute un tour de magie dont nous ne maîtrisons pas tous les éléments.

De manière plus large sur les dispositifs participatifs, la non-utilisation du budget des conseils de quartier, avec trop de budget pour le fonctionnement et pas assez pour l'investissement, est un sujet récurrent qui doit être réglé. Cela se constate dans quasiment tous les arrondissements, année après année.

Pour conclure, je veux à nouveau insister sur l'idée avancée par mon collègue Pierre CASANOVA depuis le début de ce mandat, qu'il a encore rappelée mardi, et que le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes soutiendra tant que cela n'aura pas été mis en œuvre. Compte tenu de l'état des finances de la Ville, il serait vraiment utile et sûrement efficace de permettre aux Parisiens de proposer des idées de rationalisation des dépenses, voire de mettre en avant des sources d'économies. Au-delà de la gestion de la Ville, cela pourrait relever de la pédagogie générale de faire circuler l'idée que nous ne nous arrêtons pas qu'à de la distribution d'argent et que s'intéresser à la bonne gestion de l'argent public peut être au bénéfice de tous.

Vous l'avez compris, nous sommes bien sûr favorables au budget participatif, mais sommes bien peu convaincus par votre projet de délibération. Ainsi, le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes s'abstiendra.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la participation est à l'honneur à ce Conseil. Vous vous doutez bien que, contrairement à d'autres, les élus communistes s'en réjouissent. Nous sommes amenés à voter la nouvelle charte du budget participatif. Selon nous, cette charte va dans le bon sens. On se souvient que la première charte de 2018 avait vocation à être révisée en fonction des retours des acteurs et des actrices qui travaillent sur le budget participatif. Justement, c'est sur cette base qu'a été élaborée la nouvelle. Rappelons que le budget participatif vise à favoriser l'implantation des citoyennes et des citoyens dans le processus d'élaboration, de réflexion et d'arbitrage des politiques publiques. Depuis 2014, plus de 3.000 projets ont été pensés par et pour les Parisiennes et les Parisiens. Je pense notamment aux épiceries solidaires et aux espaces sportifs créés dans nos arrondissements qui permettent de redonner vie à certains quartiers.

Naturellement, la participation n'a d'intérêt que si chacune et chacun a l'occasion de s'exprimer. Nous devons donc redoubler d'efforts pour faire émerger la parole de celles et ceux que l'on n'entend pas, ou pas assez. C'est aussi au centre des préoccupations de la Ville. C'est en ce sens que la Ville de Paris a fait le choix de consacrer 25 % du budget participatif aux quartiers populaires et de renforcer les actions de sensibilisation aux enjeux du dispositif dans ces quartiers, pour permettre l'implication des habitantes et des habitants dans l'ensemble du processus participatif. Notons que, cette année, on a une augmentation de 4 % des projets déposés dans les quartiers populaires. Je trouve que c'est quelque chose de très positif à souligner.

Je voulais aussi souligner l'importance de mettre en relation et d'animer des rencontres entre les porteuses et les porteurs de projets parisiens qui s'investissent. Je pense aux nombreuses marches exploratoires, aux réunions publiques qui ont été organisées pour aller chercher la parole des citoyennes et des citoyens encore un peu trop éloignés des dispositifs de participation.

Nous pensons que le budget participatif peut être le vecteur de ce lien social dont nous manquons parfois, un outil qui permet à celles et ceux qui le souhaitent de s'investir dans leur quartier, sur leur lieu de travail, de se rencontrer, de se retrouver, de construire collectivement de nouveaux projets. C'est le sens des ateliers d'idéation que les mairies d'arrondissement ont mis en place. Si 59 % des projets déposés dans les quartiers populaires le sont par des collectifs, contre 35 % hors des quartiers populaires, et que ces projets sont majoritairement des projets de solidarité tournés vers la jeunesse, je pense que ce n'est pas un hasard.

Vu le succès que rencontrent les projets collectifs, nous proposons d'aller encore plus loin pour favoriser la participation des personnes isolées. Nous avons porté un amendement pour déployer, dans le prolongement de ce que la Ville a fait, des ateliers d'idéation au sein des équipements de la Ville de Paris, des structures partenaires telles que les centres sociaux, les foyers de travailleurs, etc.

Permettez-moi de conclure en saluant le travail des équipes du Développement de la vie associative et citoyenne, les services de Démocratie locale, ainsi que le cabinet d'Anouch TORANIAN, qui agissent vraiment, concrètement, pour faire évoluer ce dispositif.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je suis très content d'être venu aujourd'hui au Conseil de Paris pour entendre le panégyrique du budget participatif par les maires d'opposition, qui nous disent que c'est un dispositif qui marche bien, qui est important, qui permet de faire éclore des projets. C'est tout à fait rassurant d'entendre cela parce que, de fait, c'est un dispositif important qui a été créé au début de la mandature précédente, en 2014, quand peu de villes à l'échelle nationale disposaient d'un budget participatif.

Aujourd'hui, notre budget parisien est l'un des plus gros du monde. C'est un modèle. Il a permis - comme vous l'avez dit, Madame la Conseillère - des milliers de réalisations. Je ne vais pas revenir sur celles de tel ou tel arrondissement. Cela a vraiment permis de transformer Paris. En 2022, on a encore 1.500 idées proposées, 200 projets portés au vote et plusieurs dizaines de projets votés, avec une forte hausse de la participation. On arrive à environ 10 % des Parisiennes et des Parisiens qui ont participé en 2022, y compris avec des enfants. C'est donc un succès sur bien des critères.

Après 2 ans d'une nouvelle charte, que faire pour avancer ? Déjà, conforter les points positifs de la réforme de 2021. Il y avait notamment le jugement majoritaire, qui était un apport très intéressant parce qu'il permettait de simplifier la démarche pour les votantes et les votants plutôt que de choisir des projets. S'exprimer sur chacun des projets en donnant un avis semblait beaucoup plus facile pour les citoyennes et les citoyens. Mais on peut aussi proposer des axes d'amélioration suite aux retours qui ont été faits par les habitantes et les habitants, les associations, les mairies d'arrondissement et les conseils de quartier, lesquels sont très actifs dans le budget participatif, comme cela a été dit.

Ces problèmes, quels sont-ils ? Ce sont les regroupements excessifs de projets, où l'on essaie de mettre ensemble des projets qui n'ont parfois pas grand-chose à faire ensemble, tout simplement parce que l'on a, dans la charte en cours, une limite à 2 millions d'euros par projet voté et que l'on veut permettre aux projets d'être le plus gros possible. Du coup, on rassemble beaucoup de petits projets et c'est parfois excessif. Il y avait aussi un manque de lisibilité de certains critères de recevabilité. Et puis, le calendrier pas facile, avec ces 3 semaines de janvier où l'on peut déposer des projets au budget participatif, et après, c'est fini.

C'est la raison pour laquelle il y a eu ce travail pour nous proposer cette nouvelle charte, avec un certain nombre de nouveautés tout à fait bénéfiques. En tout cas, c'est l'avis de notre groupe. La nouvelle plateforme numérique "Décider pour Paris" simplifie les démarches de consultation et de participation à l'échelle parisienne. C'est là que cela se passe. Cela sera aussi là que cela se passe pour le budget participatif. Un nouveau calendrier qui permet - évidemment avec des dates butoir pour pouvoir voter - de proposer des idées pour le budget participatif tout au long de l'année. Cela simplifie le processus et c'est bénéfique. Et puis, une nouvelle manière de définir et de financer les projets, avec une enveloppe par arrondissement qui permet de valoriser les quartiers populaires, puisque l'on peut imaginer que cette enveloppe sera indexée sur le nombre de quartiers populaires. Je pense qu'il faudra aussi veiller à la fréquentation des différents quartiers pour ne pas créer trop de déséquilibres sur ces enveloppes. Mais, dans cette réforme de la charte, on a des propositions qui sont bénéfiques.

J'ai lu les vœux des différents groupes. Dans les vœux du groupe Changer Paris, on parle par exemple d'informer sur l'état d'avancement des projets. Evidemment, bien sûr. C'est d'ailleurs porté par Anouch TORANIAN, le fait de faire des réunions encore plus fréquemment qu'aujourd'hui. C'est bénéfique. On nous parle aussi, je ne comprends pas, c'est encore un point sur le budget participatif qu'il faut éclaircir. Le budget participatif ne peut pas se substituer aux obligations de la Municipalité. Mais le budget participatif, c'est le budget de la Ville. Ce n'est pas un budget annexe, ni de l'argent magique, c'est le budget de la Ville que l'on priorise de manière différente en sollicitant les citoyennes et les citoyens.

Enfin, sur ce qui a été évoqué il y a deux minutes, les délais impératifs de réalisation. Vous savez que ce n'est pas comme cela que cela se passe pour réaliser un projet. Cela prend du temps, c'est difficile. Si l'on vient vous expliquer dans vos mairies d'arrondissement que vous ne pouvez pas faire tel ou tel projet parce que le budget participatif a priorité, parce qu'il doit se terminer sous un ou deux ans, on va vous entendre crier. Evidemment, ce n'est pas comme cela que l'on peut faire.

Je veux terminer en remerciant les vacataires du budget participatif qui se mobilisent pour faire voter les Parisiennes et les Parisiens, et toutes les équipes qui ont travaillé sur ce projet de charte, que je vous invite à voter dès demain.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avec 140.000 votants du budget participatif pour l'édition 2022, en augmentation de 33 %, on a pu observer qu'il est totalement ancré dans les procédures de la Ville, dans le dispositif de démocratie participative. Je crois que l'on doit toutes et tous s'en satisfaire pleinement. Avec 27 % des budgets qui correspondent aux quartiers populaires, on atteint l'objectif de faire en sorte qu'il n'y ait pas de décrochage entre les différentes personnes qui participent. Je voulais m'associer au remerciement qui a été fait à l'instant, à toutes celles et ceux qui ont œuvré pour que ce budget participatif existe, vive, se poursuive, se développe, en particulier tous les élus, puis les vacataires qui travaillent chaque année pour apporter les urnes au plus près des habitantes et habitants, et pour qu'il puisse y avoir un maximum de projets déposés.

Le projet de délibération que l'on a à notre ordre du jour est extrêmement important. Ce sont des évolutions du dispositif. Comme cela a été dit, il est normal que ce budget participatif dans son fonctionnement évolue dans le temps. Je voulais relever trois évolutions de cette nouvelle charte.

La première, c'est le fait de pouvoir déposer des projets tout au long de l'année. Effectivement, le fait d'avoir une période très courte de dépôt des projets était un frein pour que chacune et chacun se sente à l'aise pour participer, avoir une idée et la mettre immédiatement dans la discussion publique. Je pense que cela appellera un certain point de vigilance de la part de la Ville sur ces questions - Mairie centrale et mairies d'arrondissement - pour que les propositions formulées ne restent pas lettre morte. Quand bien même elles ne sont pas éligibles dans le cadre du budget participatif, que l'on puisse s'en saisir et les orienter vers d'autres dispositifs, les analyser et apporter ainsi des réponses aux personnes qui font l'effort de faire des propositions.

Le dépôt tout au long de l'année, c'est aussi l'opportunité d'alléger la charge sur les services. Je sais bien que les services techniques de la Ville sont particulièrement sollicités au moment de la phase d'instruction des projets. Peut-être que le fait que les projets soient déposés au long cours permettra d'avoir une instruction plus fine, plus fluide, et d'avoir un certain nombre de projets qui auraient pu être écartés à un moment et trouveront plus facilement leur chemin jusqu'aux bulletins de vote.

Deuxième élément très important d'évolution, c'est le retour des enveloppes budgétaires par arrondissement. C'est une excellente nouvelle. Parce que le fait de limiter le nombre de projets par arrondissement, c'est ce qui faisait qu'au final, le vote du budget participatif était depuis deux ans un choix d'orientation de politique publique. Est-ce que je vote pour la végétalisation de mon arrondissement, ou pour la solidarité, ou pour l'éducation, etc. ? Au moins, avec des enveloppes par arrondissement - peut-être qu'il y aura un peu plus de projets sur le bulletin de vote - mais, de cette façon, on sera amené à avoir des projets qui sont au plus proche du vécu des citoyennes et des citoyens, et des intentions des personnes qui ont déposé le projet. Je pense que c'est un grand progrès.

Troisième évolution mentionnée dans la charte qui est extrêmement importante, ce sont les commissions publiques pour le suivi des projets. Comme cela a été dit, il n'est pas possible de faire voter les citoyennes et les citoyens pour des projets qui ne se mettent pas en œuvre. La plupart des projets se mettre en œuvre. Anouch TORANIAN nous disait en commission que le taux d'abandon est relativement faible, mais nous devons rendre compte de cela. Nous devons faire ces commissions pour rendre compte de ce qui est fait avec ces projets.

Je voudrais dire, au-delà de ces perspectives, que la discussion sur le budget participatif interroge aussi globalement le budget de la Ville. C'est la raison pour laquelle il est tellement important que nous ayons une discussion entre nous, et peut-être même une discussion avec les citoyennes et les citoyens sur les priorités d'investissement de la mandature. Je sais que cela a été annoncé cette semaine. Je crois que ce sera de nature à lever un certain nombre d'objections sur le fait que telle ou telle action puisse être ou non proposée dans le cadre du budget participatif. On a besoin d'avoir une vision globale sur le budget et de mettre en œuvre la proposition qui a été faite, les 25 % du budget qui sont soumis à la participation des citoyennes et des citoyens.

Dernier élément sur les amendements. L'amendement proposé par le groupe Communiste et Citoyen est très bien, mais cela fait longtemps que l'on organise des ateliers dans les centres sociaux. On va le voter, mais c'est quelque chose qui existe depuis le début du budget participatif. Les enveloppes ont été réorientées vers des associations qui interviennent dans les quartiers. Très souvent, ce sont des centres sociaux.

Dernier mot pour soutenir le jugement majoritaire. Cela permet d'exprimer un point de vue qui peut être négatif ou positif, et finalement, d'être sur un vote beaucoup plus équilibré qui reflète plus les intentions des personnes qui votent. Je crois que c'est bien de le maintenir et de le conserver, et pourquoi pas, peut-être que l'on pourrait y réfléchir pour les élections politiques ? Allez savoir.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à la maire du 9e arrondissement, Mme Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis la mise en place du budget participatif à Paris, on ne pourra pas me reprocher ma constance sur le sujet, révision de charte après révision de charte, pour faire des propositions d'amélioration. D'ailleurs, nous devons

en être, si je compte bien, à la cinquième ou sixième révision de la charte depuis sa mise en place en 2016. Une par an en moyenne, c'est peut-être que le modèle ne doit pas si bien fonctionner que cela. Ces dernières années, ma constance s'est placée avant tout sur un point fondamental, sur lequel je ne transigerai pas, à savoir que j'ai toujours dit que le budget participatif ne pouvait pas remplacer la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement dans leurs prérogatives fortes, en premier lieu desquelles celle de l'entretien des crèches et des écoles.

N'en déplaise à M. JAMET-FOURNIER, il est pour moi impensable de mettre en compétition telle ou telle école, les enfants entre eux, pour soutenir un jour une rénovation de toilettes ou un aménagement de cour "Oasis". Ces aménagements sont indispensables. Nous devons les faire partout et pour tous. Je renouvelle avec force dans ce vœu - celui que je formule chaque année - que la charte spécifique, que les projets déposés par les habitants ne peuvent pas concerner des questions d'entretien courant des équipements municipaux, en particulier des établissements de petite enfance et scolaires, le budget participatif ne pouvant se substituer aux obligations évidentes d'une municipalité.

Autre proposition que je formule depuis longtemps, révision de charte après révision de charte, et que je continue à défendre, car, malheureusement, l'expérience a prouvé toutes ces dernières années que de trop nombreux projets lauréats, soit ne voient le jour que plusieurs années après, soit jamais. Cela contribue à la dépréciation de la puissance de l'action publique au détriment de la culture du résultat. Je souhaite aussi que, dans la charte, on spécifie clairement que tout projet proposé au vote des Parisiens soit réalisé dans l'année qui suit.

Je souhaite aussi profiter de ce projet de délibération pour vous faire part de mon fort mécontentement à l'issue de la dernière phase de vote que nous venons de connaître. D'ailleurs, j'en ai fait part à la Maire de Paris par écrit le 11 octobre dernier. Dans ce courrier, j'ai contesté le classement de la Ville qui a retenu en deuxième position un projet qui se situe parmi les 4 projets proposés qui ont le moins convaincu les habitants du 9e arrondissement. De ce que j'ai compris, c'est que votre classement final repose uniquement sur le vote coup de cœur, alors que le premier et seul intérêt du jugement majoritaire est de créer une voie médiane entre les opinions les plus tranchées, en l'occurrence le coup de cœur, et puis le "je ne suis pas convaincu".

C'est la raison pour laquelle, dans le vœu que je présente aujourd'hui, je fais des propositions. Premièrement, revenir au mode de vote précédent qui était beaucoup plus lisible par les habitants, et qu'à défaut vous introduisiez dans la charte la nuance importante, et je vous propose une rédaction : "Un projet ne pourra pas être déclaré lauréat s'il a engrangé plus d'avis défavorables qu'un tiers des autres projets soumis au vote". C'était le cas du résultat du 11 octobre dernier. Deuxièmement, je vous propose de revenir au mode de dépouillement précédent qui avait lieu dans chaque mairie d'arrondissement pour permettre aux habitants concernés d'y assister, et de réduire à 48 heures le temps écoulé entre la clôture du scrutin et la proclamation des résultats. Cette année, ce sont 11 jours qui se sont écoulés entre la fin du vote numérique - papier, sur le terrain - et la proclamation des résultats, ce qui, vous en conviendrez, est un peu beaucoup.

Enfin, je trouve totalement aberrant que ce projet de charte indique qu'une enveloppe maximale sera définie désormais par arrondissement, sans que l'on en connaisse le montant. On navigue définitivement au doigt mouillé. Je demande donc que vous retiriez ce projet de délibération tant que les enveloppes budgétaires par arrondissement n'auront pas été discutées avec chaque maire d'arrondissement. On parle de territorialisation. J'ai entendu mes collègues avancer cet argument, ils ont raison.

Puis, dans le cadre de ces discussions à venir, que vous preniez en compte le nombre d'habitants, mais aussi le nombre de salariés, de visiteurs, de touristes sur les territoires concernés, dans la fixation du montant des enveloppes par arrondissement. Ils vivent, ils consomment, ils travaillent sur nos territoires, et tout cela a un impact sur le service public. C'est pour moi une question de responsabilité.

Je vous remercie d'accueillir favorablement mes propositions qui seront de nature à renforcer la crédibilité et le sérieux de ce budget participatif, qui doit être un dispositif exemplaire et surtout, partagé par tous.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il n'y a plus d'inscrits, donc, pour vous répondre, la parole est à Mme Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie pour ces vœux auxquels j'apporterai une réponse unique en reprenant point par point vos attendus.

Cette révision de la charte du budget participatif me donne en préambule l'occasion de revenir sur le bilan de l'édition 2022, qui confirme une fois de plus, si cela était nécessaire, l'adhésion des Parisiennes et des Parisiens, avec une hausse de participation de 33 %, avec plus de 215.000 votants, soit près de 10 % de la population parisienne. Comme l'an passé, ce sont ainsi 62 projets lauréats, dont 17 projets fléchés en faveur de nos quartiers populaires. Ce bilan est le fruit d'un travail collectif, solide, rigoureux, des agents de la Ville, des élus de Paris et d'arrondissements, des vacataires, des volontaires, des associations, des collectifs, des porteurs de projets. Nous

avons réussi à insuffler une véritable culture de la participation citoyenne et de la démocratie participative. Ce bilan est à l'image des Parisiennes et des Parisiens : solidaire, créatif, conscient des enjeux environnementaux, innovant. Il nous conforte dans notre ambition de nous reposer sur leur expertise et leur créativité pour transformer Paris pour, mais surtout, avec eux.

Vous le savez, l'ambition de la Maire Paris est de créer un véritable pacte de gouvernance entre la Ville de Paris et les Parisiens. Un pacte permis par les dispositifs de participation citoyenne : budget participatif, "Embellir votre quartier", d'instance - telle que l'Assemblée citoyenne créée l'an passé, ou encore de dispositifs de consultation - à l'image des dialogues parisiens qui sont en cours. Tous ces outils, toute cette philosophie permettent de répondre aux différentes aspirations des Parisiens. Ils sont désormais rassemblés dans une plateforme unique, un "hub" de la participation, le site "decider.paris", qui permettra plus de visibilité et donc, de lisibilité pour Parisiens. Fort de notre longue tradition en matière de participation citoyenne et dans une volonté constante de renforcer nos dispositifs, nous avons inscrit il y a deux ans dans la charte du budget participatif que celle-ci serait révisée régulièrement. Pas de surprise, donc.

Cette actualisation visait à conforter les points positifs de la révision votée en 2021, notamment l'introduction du jugement majoritaire comme nouveau mode de scrutin, mais surtout de renforcer le dispositif suite aux retours d'expériences. Grâce à un questionnaire soumis aux Parisiens, aux associations, aux échanges menés avec les élus d'arrondissement et les différents groupes politiques au Conseil de Paris, nous vous proposons aujourd'hui de voter la révision de cette charte.

Sur le budget, je souhaiterais revenir en préambule sur un élément qui semble régulièrement échapper à la droite parisienne. Ce n'est pas faute de vous le rappeler, édition après édition, depuis 2014. Le budget participatif est un outil démocratique qui permet de donner les clés du budget de la Ville aux Parisiens. Par conséquent, le budget participatif, c'est le budget de la Ville. N'en déplaise à certaines mairies d'arrondissement qui voudraient faire croire le contraire. Ainsi, le budget participatif permet aux Parisiennes et aux Parisiens de décider de l'attribution du budget parisien aux projets qui suscitent leur adhésion par le vote. Leurs choix peuvent ne pas vous satisfaire, mais c'est ainsi. C'est toute la beauté de la démocratie participative et du budget participatif.

L'une des nouveautés de cette actualisation de la charte du budget participatif réside dans notre volonté de mettre fin au système d'un nombre défini de projets lauréats pour revenir à une logique d'enveloppes budgétaires par arrondissement. Les projets soumis ne seront plus - je vous le confirme - plafonnés à 2 millions d'euros, comme vous l'exprimez dans le vœu, et l'enveloppe globale du budget participatif sera maintenue. Il n'est donc pas utile de faire des polémiques. Cette évolution faisait d'ailleurs l'unanimité des avis des groupes politiques, dont le vôtre, en ce qu'elle limitera la tendance à avoir recours à des macroregroupements de projets qui perdaient parfois en lisibilité pour les Parisiens et porteurs de projets, et permettra surtout d'aller plus loin dans notre volonté de territorialiser toujours plus nos politiques publiques.

Cette logique d'enveloppes par arrondissement améliorera l'ancrage territorial des projets lauréats et assurera une répartition équitable des ressources entre arrondissements. Une péréquation qui est fondée sur les critères déjà à l'œuvre pour définir le nombre de projets lauréats par arrondissement : le critère démographique de l'arrondissement, la présence ou non de quartier populaire, et leur seuil démographique qui figure dans la charte. Pour rappel, les enveloppes budgétaires des budgets participatifs n'ont jamais figuré dans les chartes, lesquelles sont des documents cadres qui ne sont pas amenés à être modifiés d'année en année. Or, il ne vous aura pas échappé que la démographie fluctue chaque année. Je vous transmettrai donc dans les prochaines semaines les enveloppes arbitrées pour la prochaine édition. Elles se feront sur ces critères objectifs et non pas au cas par cas, comme vous le souhaitez.

Le mode de scrutin restera en effet le jugement majoritaire, qui, je le rappelle, est une méthode développée par l'association "Mieux voter", qui nous a accompagnés dans ces mises en œuvre. Cette méthode permet de mesurer plus finement l'adhésion ou le rejet des Parisiennes et des Parisiens de manière ludique. Elle permet aussi aux Parisiens de s'exprimer sur tous les projets soumis au vote sans devoir opérer de sélection des 4 projets favoris, comme c'était le cas auparavant.

Permettez-moi, Madame la maire du 9e arrondissement, chère Delphine BÜRKLI, de m'étonner de votre volonté de mettre fin au jugement majoritaire. Je m'en étonne d'autant plus que je recevais il y a 2 jours, de la présidence de l'Assemblée nationale et du ministre Christophe BÉCHU, le Prix Territoria, décerné par l'Observatoire national de l'innovation publique. Celui-ci félicitait justement la Ville de Paris pour la mise en œuvre du jugement majoritaire, considéré comme une véritable innovation démocratique. Ce qui est mis en cause ici par vous était salué hier par votre famille politique à l'Assemblée nationale. Il est également à souligner qu'à l'issue du questionnaire soumis aux Parisiennes et aux Parisiens, 73 % d'entre eux se sont exprimés en faveur de son maintien, nous confortant dans notre conviction que ce dispositif suscite l'adhésion.

L'accompagnement des porteurs de projets fait l'objet d'un travail considérable des services de la Ville de Paris. Je tiens à saluer à ce titre les équipes de développement local et la tenue d'ateliers de concertation menés par les mairies d'arrondissement, en lien avec les services locaux. De même, l'instruction des projets, tant dans leur

recevabilité que dans leur faisabilité, fait l'objet d'un travail colossal de la part des services et directions de la Ville dans un calendrier très contraint. Je veux mettre leur travail à l'honneur. Cette année, la quasi-totalité des expertises avait été rendue au moins une semaine avant la commission, laissant largement le temps aux mairies d'arrondissement d'en prendre connaissance. Quant à la livraison des projets, je peux attester que la culture du résultat que vous mentionnez est déjà au cœur de notre dispositif, puisqu'à ce jour plus de 4.000 opérations ont d'ores et déjà été réalisées et beaucoup sont en cours de livraison.

Enfin, sur le dépouillement des votes, si celui-ci était en effet opéré en mairie d'arrondissement au préalable, nous avons fait le choix de centraliser le dépouillement à l'Hôtel de Ville pour des questions relatives à son organisation, conséquence qui mobilise un grand nombre d'agents, vacataires, citoyens engagés, etc. C'est d'ailleurs - permettez-moi de vous rappeler - une volonté des arrondissements exprimée lors des retours d'expériences et d'une réflexion globale menée avec les mairies. Cette organisation centralisée nous permet de respecter le délai de dépouillement de 48 heures.

Ainsi, partant du principe que vos vœux sont, soit déjà réalisés, soit en contradiction avec la philosophie du budget participatif, soit non avenus, j'apporte un avis défavorable.

Enfin, pour répondre à la proposition d'amendement du groupe Communiste et Citoyen, vous savez notre engagement à développer et renforcer nos outils d'accompagnement et "d'aller vers" à destination des publics qui se sentent ou sont effectivement le plus éloigné de nos dispositifs de participation citoyenne. Nous émettons donc un avis favorable.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai donc plusieurs amendements à soumettre à notre Assemblée.

Je vais commencer par mettre aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 67 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 67 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 88 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 88 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 89 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 89 est repoussée.

Nous avons le vœu n° 68 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif, s'il est maintenu.

Est-il maintenu ?

Il est maintenu, donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Enfin, j'ai le vœu n° 69, mais avec tout d'abord une demande.

Il n'y a pas d'explication de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu du groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 70 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 103 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DDCT 103).

Compte rendu de la 8e Commission.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous commençons les travaux de la 8e Commission.

Conformément au règlement intérieur de notre Conseil, je vais donner la parole à son président, M. Alexis GOVCIYAN, pour 5 minutes maximum.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour la préparation de ce Conseil de Paris, la 8e Commission s'est réunie le 7 novembre dernier avec un ordre du jour particulièrement chargé. Deux dossiers importants étaient présentés, comme devant les autres Commissions d'ailleurs. D'abord, l'intervention de M. BAUDRIER pour le bilan des projets de délibération globaux portant sur les équipements publics. Les projets réalisés, en cours de réalisation ou à venir, notamment dans leur aspect remarquable, ont été présentés, mettant aussi en avant les performances environnementales.

Ensuite, M. LERT nous a présenté le rapport sur le développement durable et a donné des informations détaillées aux élus présents. Ce rapport, examiné dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, concerne notamment les actions de la Ville en faveur du climat, de la qualité environnementale, de l'eau, de la biodiversité, etc.

Lors de notre Commission, nous avons examiné 45 projets de délibération, dont plusieurs ont fait l'objet d'une présentation et d'une discussion.

Tout d'abord, Mme BROSSEL nous a présenté 7 projets de délibération, dont ceux relatifs aux questions budgétaires : le budget annexe de l'assainissement, le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers. Elle a également mis l'accent sur les financements prévus pour la réduction des déchets et le développement des territoires "zéro déchet". Enfin, 2 autres projets de délibération relatifs à des expérimentations, dont celui pour la pose de poubelles de tri.

M. LERT avait 16 projets de délibération à présenter, dont, bien sûr, le rapport sur le développement durable dont je viens de parler. Ensuite, le projet de délibération important permettant de donner la garantie de la Ville pour un financement global de 75 millions d'euros à souscrire par la régie "Eau de Paris" pour acquérir et rénover l'immeuble situé rue Fernand-Braudel, dans le 13e arrondissement. Parmi les autres projets de délibération, citons également le plan d'action "Air" concernant l'évaluation du volet qualité de l'air du "Plan du Climat Air Energie" parisien, issu de la loi d'orientation des mobilités. M. LERT est également revenu sur le projet de délibération DTEC 48, relatif à la convention avec la Métropole du Grand Paris pour le financement du projet de réduction des émissions dues à la combustion du bois. Je pense que nous en parlerons tout à l'heure.

Enfin, Mme BROSSEL et M. LERT ont présenté conjointement 3 projets de délibération, dont celui relatif au rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

M. NAJDOVSKI était concerné par 6 projets de délibération, dont certains ont fait l'objet d'une présentation détaillée. Je souhaite rappeler celui concernant le bilan annuel du "Plan Arbre" et l'action de la Ville en faveur des arbres. Des précisions ont été apportées dans ce cadre. 2 groupes politiques - MoDem, Démocrates et Ecologistes

et Changer Paris - avaient présenté des vœux sur la gestion des pieds d'arbres. M. NAJDOVSKI a donné des précisions sur les matériaux utilisés et confirmé qu'il y reviendrait plus en détail en séance de ce Conseil.

Mme PULVAR a rapporté 13 projets de délibération à cet ordre du jour. Parmi ceux-ci, j'aimerais citer le projet de délibération DAE 45 concernant la subvention à 14 structures lauréates de l'appel à projets "Paris Fertile". Egalement des projets de délibération pour aider les étudiants, dont le projet de délibération DAE 185, déjà discuté en 6e Commission, pour le dispositif d'aide alimentaire en faveur des étudiants parisiens avec "Linkee", pour une subvention de 200.000 euros. De même, j'aimerais évoquer le projet de délibération DAE 151 dans le cadre de l'appel à projets "Alimentation durable et solidaire", pour des subventions de l'ordre de 1.113.300 euros.

A l'issue de ces présentations de projets de délibération par l'Exécutif et les échanges avec les élus membres de la Commission, et parce que l'ordre du jour était particulièrement chargé, nous n'avons pas pu bénéficier de la présentation des travaux de la M.I.E. "50 degrés, super-vague de chaleur", mais nous y consacrerons suffisamment de temps lors de notre prochaine Commission.

Je souhaite remercier nos deux vice-présidentes, l'ensemble des élus, les adjoints et adjointes à la Maire de Paris, qui ont tous participé à cette séance avec un sens constructif et consensuel. Enfin, je souhaite remercier le Pôle séances et l'administration pour son aide précieuse dans l'organisation de nos travaux.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, Président.

2022 DPE 25 - Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous commençons par l'examen du projet de délibération DPE 25 concernant le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris.

Pour commencer, la parole est à Mme Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Mes chers collègues, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service - R.P.Q.S. - public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de 2020, qui avait été soumis au vote des Conseillers de Paris en novembre dernier, était à remettre dans le contexte d'une année 2020 marquée par la crise sanitaire et des confinements successifs. Dans ce contexte exceptionnel, les agents de la DPE ont continué à assurer la collecte des déchets des Parisiens et à entretenir nos trottoirs. Nous pouvons à nouveau les en remercier. Il est utile et intéressant de regarder ce nouveau R.P.Q.S. pour l'année 2021, en comparaison de l'année 2019 plus significative, et d'en tirer plusieurs constats très encourageants.

Tout d'abord, la réduction de l'ensemble des déchets de 465 kilogrammes par habitant en 2019, à 425 kilogrammes par habitant en 2021. Autrement dit, ce sont 991.000 tonnes de déchets qui ont été collectées en 2021, quand, en 2019, nous en étions à 1,101 million de tonnes, soit 10 % de réduction. Cette baisse concerne les ordures ménagères du bac vert quand, dans le même temps, le contenu des poubelles jaunes dédiées aux emballages recyclables s'élève à 94.418 tonnes en 2021, contre 88.083 tonnes en 2019. Grâce à la simplification des consignes de tri depuis 2019, tous les emballages se trient, et aux actions de la Ville en matière de sensibilisation et d'accompagnement des Parisiens aux enjeux de la réduction des déchets non valorisables pour cette part recyclage.

C'est aussi ce que permet de mettre en avant ce rapport : l'ensemble des démarches et projets que la Ville de Paris mène pour accompagner les habitants à réduire concrètement les déchets.

D'abord, l'augmentation du nombre de stations Trilib' permet à tous de trier, notamment aux Parisiens qui n'ont pas de poubelle jaune ou de poubelle pour le verre dans leur immeuble. Dans le 18e arrondissement, par exemple, plus d'une trentaine de stations ont ainsi été installées.

Ensuite, l'organisation de collectes de proximité pour l'électroménager ou le matériel informatique, le déploiement de nouvelles bornes pour déposer les textiles pour traiter tous les déchets. Egalement, le soutien aux acteurs associatifs du réemploi, à l'image du "Poulpe", dans le 18e arrondissement. Je tiens à saluer le travail de Frédéric BADINA-SERPETTE en la matière, que nous avons mené ensemble dans le quartier de la Goutte-d'Or.

Enfin, le déploiement de territoire "zéro déchet". 12 quartiers ou rues, en 2021, dans lesquels la Ville de Paris et les acteurs locaux mettent en place des dispositifs et expérimentations pour accompagner le tri et la réduction des déchets. C'est le cas dans le quartier populaire de la porte Montmartre, dans le 18e arrondissement, où c'était pour nous un pari. Nous pouvons dire que nous l'avons réussi.

S'agissant des déchets alimentaires, dont la production est estimée à 180.000 tonnes par an à Paris, soit entre 25 % et 33 % des ordures ménagères, nous pouvons mesurer les impacts du déploiement - que nous poursuivons - de dispositifs de proximité adaptés aux pratiques des Parisiens. C'est le cas des bacs marron sur les marchés alimentaires, qui seront bientôt transformés progressivement en bacs accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Les habitants pourront donc y déposer leurs déchets alimentaires toute la semaine. Ce sera prochainement le cas sur les marchés Ney et Barbès, par exemple.

Le travail que nous menons et que mène avec acharnement Colombe BROSSEL pour réduire la quantité des déchets produits et pour améliorer celle des déchets triés, fonctionne. Cela fait partie d'une politique globale pour diminuer la pollution à Paris et faire de notre ville une ville verte. Faire en sorte que notre ville soit plus propre passe, certes, par davantage de ramassages de déchets, mais aussi par la réduction des déchets. D'ailleurs, nos actions sont observées et copiées en France et dans le monde, et nous devons en être fiers.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Merci, Monsieur le Maire.

Toutes celles et ceux qui s'intéressent aux déchets développent une forme de passion pour ce sujet, avec une pointe de désespoir quand même, mais de la passion. Parce que c'est vrai que ce n'est pas juste le déchet, mais tout ce qui va avec - les modes de production, de consommation - et ensuite, ce que l'on met en place pour le traiter. Finalement, l'histoire des déchets, c'est un peu une grande histoire d'arnaque. On paye au moment où l'on achète ce déchet, au moment où il faut le collecter, où il faut le traiter, puis on le paye en coût environnemental derrière. Ceux qui en profitent au milieu, c'est toujours, quelle que soit sa position dans la chaîne de production, l'industrie. Il suffit de voir les bénéfices et les marges qui sont dégagés dans ces secteurs, que ce soit en production ou en traitement. On ne sait pas comment il est possible de générer des bénéfices sur des déchets. Bref. Pendant ce temps, nous, les villes, on se tue à ramasser la moindre canette, le moindre mégot abandonné, parce que le déchet lui-même ne vaut pas assez cher pour l'individu, parce que son coût est social et invisibilisé finalement. Je voulais juste en profiter pour le dire.

En France, le secteur du traitement des déchets représente 4 % de nos émissions de gaz à effet de serre. Cela invisibilise complètement le fait que 60 % des émissions de gaz à effet de serre sont émises au moment où l'on produit un objet. C'est toute l'extraction de la matière première, toute l'énergie qui est utilisée pour transformer ces matières premières, pour les transporter, etc. En fait, un déchet, ce n'est pas juste ce qui est généré au moment où on l'incinère, où on le recycle, c'est tout ce qu'il a fallu avant, jusqu'à ce qu'il arrive dans une poubelle. En fait, c'est énorme.

C'est pourquoi tout le travail mené par 2 élus de la Ville de Paris - Colombe BROSSEL et Florentin LETISSIER - est particulièrement important et intéressant pour éviter absolument qu'un objet ne devienne un déchet, et que l'on a autant d'actions sur l'économie circulaire et sur la prévention des déchets. Il faut vraiment saluer cet effort qui va dans le sens de l'histoire. Il faut le dire simplement, mais c'est vrai. Merci à vous 2, à vos équipes et aux équipes de la DAE, qui se renforcent et font d'ailleurs un travail formidable sur ces sujets.

Je voudrais en profiter pour vous dire, si vous n'avez jamais vu un centre d'incinération ou de tri, que, le 1er décembre, à 11 heures, à Issy-les-Moulineaux, nous inaugurons un nouveau parcours d'explication de ce centre d'incinération. C'est impressionnant, vous avez en face de vous des piscines gigantesques de déchets, avec des grappins qui font 5 tonnes de déchets chacun et les emportent dans les fours. Quand vous voyez cela, vous ne voyez plus jamais votre petite poubelle sous l'évier de la même façon. Je vous invite vraiment à vous y joindre et à faire venir les écoles, les groupes. N'importe quelle association peut y aller, c'est gratuit. C'est en libre accès sur le site du SYCTOM, notre syndicat de traitement des ordures ménagères.

J'ai passé 3 minutes à vous dire cela.

Sur le document lui-même, effectivement, comme le disait Maya, la simplification des consignes de tri confirme son efficacité. C'est donc une bonne nouvelle. Avec la collecte de la C3 cette année, on espère que cela ne pourra qu'augmenter le taux de recyclage de nos déchets.

Sur les déchets alimentaires, c'est vraiment quelque chose qui est en train de prendre de l'ampleur et connaît du succès. L'année prochaine, cela va exploser littéralement. On a aussi besoin d'accompagner ces nouveaux comportements et de créer des infrastructures pour traiter les déchets que l'on va collecter derrière. C'est en cours, mais pas encore tout à fait à la hauteur du gisement. Et puis, les gros producteurs de déchets alimentaires restent les restaurateurs et commerces de bouche, qui ne sont pas encore très sensibles à ce tri et pas volontaires pour payer ce service. Il va falloir absolument trouver des façons de les impliquer dans le tri de leurs déchets.

Sur le rapport lui-même, comme je le dis chaque année, je trouve qu'il mériterait plus d'éléments budgétaires sur le coût des différents dispositifs, le coût comparatif entre le public, le privé, les aides des filières REP, des industriels, qui ne sont pas du tout à la hauteur de ce que coûte la collecte et le traitement des déchets qu'ils produisent, et ne font aucun effort pour réduire ou éco-concevoir.

J'ai une petite question. Chaque année, il y a toujours une différence de 100.000 euros, donc ce n'est pas grand-chose, en fonctionnement entre recettes et dépenses. A quoi est due cette petite différence ?

J'aurais dû faire des pauses et des virgules dans mon intervention, puisque c'est tout simplement terminé.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - C'était une phrase de 4 minutes 27, avec une excellente idée de sortie du dimanche en famille. Le tourisme industriel est très intéressant. Ayant eu l'occasion de le visiter, il est vrai que c'est très impressionnant de savoir où terminent nos poubelles.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci à toutes les deux pour cette passion des déchets qui nous anime, qui n'est pas qu'une passion personnelle ou d'engagement politique, mais est en effet la façon dont, dans notre quotidien, notre hyperquotidien, nous sommes confrontés à l'ensemble des phénomènes que vous décrivez. On entend et on lit souvent beaucoup d'inexactitudes sur la situation en matière de déchets, de collecte des déchets. Evidemment, les déchets ont un lien tout à fait évident avec la question de la propreté de nos villes.

Ce rapport, on essaye de le rendre de plus en plus agréable à lire, mais il est austère par sa forme. Il est intéressant parce que c'est l'occasion de revenir sur une situation et de regarder les évolutions. Vous le disiez, chère Maya, après cette année 2020 un peu étrange, une année 2021 quand même encore marquée par quelques événements qui, en termes d'organisation de la société, n'étaient pas complètement un retour à une vie normale. La crise sanitaire était encore très présente. Mais on commence à pouvoir de nouveau comparer des choses. Finalement, de ce rapport, que je vous invite vraiment à lire parce qu'il fourmille d'informations, il y a peut-être 3 choses à retenir.

La première, c'est qu'en effet, il faut le dire, le redire, non pas pour s'en féliciter, surtout pas pour s'en désespérer - en plus, Léa, cela ne te ressemble pas - le dire et le redire parce que c'est ce qui va nous engager à continuer : oui, les Parisiens produisent de moins en moins de déchets. Passer en quelques années de 465 kilogrammes par habitant à 425 kilogrammes par habitant, c'est aussi la marque que nous sommes sur le bon chemin en termes de réduction de la masse des déchets produite. C'est un sujet tout à fait important.

Vous avez, les unes et les autres, repris un certain nombre d'éléments qui permettent d'étayer tout ceci, notamment sur le fait qu'au-delà de cette baisse de la production de déchets, il y a une augmentation du recyclage. Vous l'avez dit les uns et les autres aujourd'hui dans cet hémicycle, mais j'y associe tous nos collègues élus chargés de la propreté et de la réduction des déchets dans les arrondissements, avec lesquels nous échangions il y a peu de jours : le fait d'avoir mis en place, depuis le 26 septembre, une troisième journée de collecte des bacs jaunes - on le regarde très finement, c'est une augmentation encore ténue et l'on va surtout suivre cela dans le temps - entraîne une augmentation des tonnages de déchets dans les bacs jaunes. Cela veut dire plus de déchets qui seront recyclés, moins de déchets qui seront incinérés. C'est bon pour la planète, et bon pour la ville et chacun d'entre nous.

Donc, oui, on continue à améliorer la collecte. Oui, on continue à déployer - on aura l'occasion d'y revenir dans cette séance - tous les dispositifs qui vont nous permettre de trier dans l'espace public, dans les rues, sur les places, dans les Rues aux écoles. Evidemment, les Trilib' sont maintenant installés dans notre vie quotidienne. En 2024, ils seront - je l'ai annoncé officiellement aux adjoints des maires d'arrondissement - également dotés de bacs nous permettant de trier, de collecter et donc, de valoriser nos déchets alimentaires. C'est une excellente nouvelle qui nous permettra de participer au fait qu'à moins de 250/300 mètres de chez soi, on pourra apporter ses déchets alimentaires pour qu'ils ne soient plus dans notre poubelle, envoyés bêtement à l'incinération, et fassent partie de l'ensemble des dispositifs nous permettant de valoriser nos déchets alimentaires.

Je reviens au rapport sur 2021. Oui, nous continuons dans cette logique de ville du quart d'heure et de construction des dispositifs de collecte et de propreté dans la proximité, et en fonction des usages à développer tout ce qui va concerner le compostage de proximité. Et puis, parce qu'il y a un point de vigilance : c'est l'augmentation, dans cet univers de baisse de production de déchets, de ce que l'on appelle "les encombrants". De ce point de vue, nous travaillons à expérimenter des dispositifs qui nous permettront de continuer à accroître la dynamique de réemploi. Merci aux ressourceries, aux recycleries, à l'ensemble de ceux qui nous accompagnent pour éviter que des objets ne se transforment en déchets et puissent avoir une seconde vie. On va continuer à innover de ce point de vue.

Je vais profiter des 10 dernières secondes qu'il me reste pour remercier chaleureusement - ils ne sont pas assez présents dans les travaux de notre hémicycle - l'ensemble des agents du service public de la Direction de la Propreté et de l'Eau, qui concourent tous les jours à faire de notre ville une ville plus verte, une ville plus belle à vivre, une ville qui nous permette d'envisager sereinement l'avenir. Qu'ils soient ici et aujourd'hui chaleureusement remerciés.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DPE 25).

2022 DPE 26 - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2021.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 26 concernant l'approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2021.

Pour commencer, la parole est à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous examinons le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, sachant que 2021 a connu un relatif retour à la normale après une année marquée par le Covid-19 et son lot de restrictions sanitaires, ainsi que la poursuite des investissements et des travaux engagés. Ces travaux nous ont permis de porter justement les engagements écologiques portés par la Maire de Paris. C'est la preuve, s'il en fallait une, que nous sommes une municipalité responsable, soucieuse d'apporter aux Parisiennes et aux Parisiens un service public de qualité.

Ces investissements ont permis de répondre à différents objectifs. Tout d'abord, améliorer la qualité de l'eau de la Seine et la rendre baignable, en héritage des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Cet enjeu est au cœur des politiques publiques d'assainissement de la Ville de Paris. Le bassin d'Austerlitz, dans le 13e arrondissement, nous permettra d'atteindre cet objectif. D'une capacité de 48.500 mètres cubes, il pourra stocker les eaux usées en cas de fortes pluies et limiter les rejets d'eaux non traitées en Seine. En 2021, les travaux ont été accélérés, avec le début du terrassement et la réalisation des parois moulées qui forment l'enceinte du bassin.

Ensuite, je suis très heureuse de vous annoncer la réouverture du Musée des Egouts de Paris depuis octobre 2021. Ce musée revient sur l'histoire des égouts, leur évolution, leur adaptation au changement climatique. Accessible et à visée pédagogique et ludique, il démontre que la Ville de Paris a à cœur d'informer ses habitants et de les sensibiliser à la préservation de notre patrimoine souterrain. Il revient également sur les travaux mis en œuvre pour rendre la Seine baignable. Depuis son ouverture, il reçoit 700 visiteurs par jour et jusqu'à 1.000 pendant les vacances de la Toussaint.

Parallèlement, des efforts collectifs ont été menés pour un service public parisien fort, solidaire et engagé pour la transition environnementale. La Ville a notamment signé le contrat "Eau et Climat" avec l'agence de l'eau Seine-Normandie, les bailleurs sociaux, les aménageurs et "Eau de Paris". Le but est d'adapter la ville au changement climatique dans une logique solidaire. Comme en 2020, les services de la Ville ont été particulièrement attentifs quant au suivi du SARS-CoV-2. Je profite de cette occasion pour remercier l'ensemble des agents de la Ville pour leur travail quotidien pour maintenir la qualité de l'eau.

Dernier point, c'est comment préserver l'eau potable et agir en faveur de la réduction des déchets. A cet effet, une concertation a été menée par la Ville de Paris afin de co-construire avec les parties prenantes le schéma directeur d'eau non potable 2022-2036. Un dispositif a été mis en place avec "Eau de Paris", "Ici, je choisis l'eau de Paris", qui permet aux Parisiennes et aux Parisiens de remplir leurs gourdes dans plus de 600 commerces et restaurants, pour éviter la consommation de bouteilles en plastique. Nous parlions de la réutilisation et de la valorisation des déchets. Le meilleur moyen, c'est justement de ne pas en avoir.

Je remercie toutes les équipes. Nous pouvons continuer de nous féliciter des actions que mène la Ville de Paris.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la gestion de l'eau est de plus en plus sous le feu des projecteurs, évidemment sous l'effet du réchauffement climatique, qui cause notamment l'été des manques d'eau, désormais visibles même en France, alors que les pollutions diverses et variées, en particulier dans l'eau, viennent menacer de plus en plus les populations. Différents rapports viennent en témoigner.

Si la question de l'eau est centrale, il y a 2 versants dans l'eau : il y a forcément le versant aval et le versant amont. Chère Colombe, permettez-moi d'intervenir davantage sur la deuxième partie. Beaucoup vient d'être dit sur le

côté aval. J'interviendrai plus sur le côté amont, sur la production de l'eau. Il fallait bien que nous intervenions sur les 2 parties.

Vous le savez, en décidant, il y a 10 ans, la création d'une régie publique municipale, la Ville de Paris a fait un saut non négligeable dans la gestion et la maîtrise publique de l'eau. Elle a permis un certain nombre de progrès, qu'il s'agit de lister, et dont il faut toujours se rappeler. Cela a été un coût pour les usagers, qui a été gelé, et ce, pour 2 raisons. La première, c'est la baisse de la T.V.A., qui représente la moitié des gains qui ont été réalisés. L'autre moitié, c'est l'absence de reversement aux actionnaires, qui, bien sûr, nous a permis de stabiliser le coût de l'eau. La maîtrise publique nous a aussi permis d'interagir et d'agir sur la question de la qualité, puisque tous les indicateurs biologiques se sont améliorés et sont restés stables depuis, mais à un très haut niveau, parmi les plus hauts de France.

Par ailleurs - c'est aussi notable - la régie s'est largement engagée pour la transition écologique du territoire en subventionnant notamment, et c'est un dispositif qu'il s'agit de saluer, la production en dehors de tout pesticide au-dessus de ses bassins de captage. Le modèle est vertueux et démontre tout son intérêt. Seulement voilà, des nuages viennent s'accumuler dans le ciel d'"Eau de Paris". La baisse des consommations est réelle, même si elle est inférieure aux prévisions probablement trop pessimistes d'il y a plusieurs années. Je remonte à 4 ou 5 ans. C'est de l'histoire très ancienne.

Au vu de la flambée des coûts, de l'inflation et de cette baisse des consommations, la question du modèle économique de la régie est devant nous. D'où tout l'intérêt de la vente d'eau à des territoires voisins qui voudraient sortir de la gestion privée et introduire cette gestion publique. C'est le cas - c'est cité dans la convention, dans le rapport et l'annexe - des conventions signées avec l'établissement territorial Est Ensemble et avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud. Nous militons depuis de nombreuses années pour ces ventes à l'extérieur - si vous me permettez l'expression - de notre territoire, à l'extérieur du périphérique. Nous ne pouvons que saluer ce nouveau pas franchi cette année avec ces conventions. Il permet de promouvoir le modèle public, de faire bénéficier ces populations de tout le travail de la gauche parisienne au niveau de la régie, et de dégager des marges de manœuvre pour l'avenir économique.

Tout cela étant dit, laissez-moi aborder un point qui nous paraît important. C'est que la gestion d'un modèle public ne peut pas se limiter simplement à une gestion par le public, par une collectivité. C'est aussi une gestion qui est dégagée des intérêts des actionnaires à court terme, mais aussi une gestion différente, une gestion publique des salariés. Là, il me semble que le bât blesse actuellement. Nous avons un plan ambitieux sur la régie. J'imagine que l'année prochaine, nous aurons à nouveau un certain nombre de réalisations qui seront listées dans le futur rapport de l'année 2023.

Néanmoins, pour le financer, entre autres en ces temps d'inflation - que nous comprenons, il est fait le choix de supprimer de l'emploi. Ce choix, nous ne pouvons l'accepter. Je le redis donc en cette Assemblée, je l'ai dit en conseil d'administration : on parle "a minima" de 37. "A minima", malheureusement, qui est une trajectoire prise pour garantir le modèle économique de la régie pour les années à venir. En fait, c'est un plan social qui cache son nom. Si nous approuvons le modèle, la visée, les investissements, nous ne pouvons accepter que cela se fasse sur le dos des salariés et de l'emploi. Une gestion publique se doit d'être une gestion différente, notamment en considérant les salariés comme une richesse pour l'entreprise, et certainement pas comme une variable d'ajustement.

Nous aurons à nouveau le débat en décembre. Il y aura aussi la question de l'augmentation des prix aux usagers. Les chiffres qui nous ont été annoncés - je ne les dirai pas ici - ne nous semblent pas raisonnables. J'espère que, d'ici à décembre, nous saurons corriger cette trajectoire. Nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération. Même si nous approuvons un certain nombre de choses, nous ne pouvons pas accepter les moyens qui sont présentés actuellement.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je crois qu'il y a une double réponse de l'Exécutif.

Nous commençons par Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci aux deux intervenants. Je ne sais pas si l'on parlera amont et aval. En tout cas, je parlerai "eaux usées" et laisserai à Dan LERT le soin et le plaisir de parler "eau potable" et "non potable".

Vous dire de nouveau, en pendant du projet de délibération précédent, que grâce aux équipes de la Direction de la Propreté et de l'Eau, nous sommes en mesure d'assurer un service public de qualité. Si l'assainissement est un sujet encore moins glamour que la propreté et la collecte des déchets, il est au cœur de la transformation écologique de notre ville. Je veux bien admettre que cela ne soit pas totalement intuitif, mais c'est bien ce qui se joue dans nos égouts. D'abord, la capacité à surveiller ce réseau incroyable sous nos pieds, mais aussi à participer à la transformation écologique de la ville et à le montrer, le faire savoir, y associer les habitants. Merci, chère Geneviève,

d'avoir cité le Musée des Egouts. C'est un musée, c'est un égout, c'est-à-dire que l'on va découvrir et comprendre en situation réelle ce qui s'y passe.

Un demi-mot pour revenir sur la question évoquée par Geneviève GARRIGOS de comment - c'est en effet une question d'assainissement - les Jeux olympiques et paralympiques vont être dans notre ville un formidable accélérateur de transition écologique. En effet, en héritage des Jeux olympiques et paralympiques - je le dis pour rappeler à quelques ronchons que c'est une accélération d'une politique qui, de toute façon, aurait dû être mise en œuvre - améliorer la qualité de l'eau dans la Seine et dans la Marne, améliorer la biodiversité à l'intérieur des fleuves, améliorer la biodiversité sur les berges, c'est ce qui va être rendu possible en héritage des Jeux olympiques et paralympiques. C'est un défi incroyable en termes de travaux, d'innovations technologiques, qui est à l'œuvre aujourd'hui.

L'une de ces traductions est les travaux du bassin d'Austerlitz. Mais il y en a d'autres et en partenariat avec de nombreux partenaires : l'Etat, le syndicat de traitement de nos eaux usées, et l'ensemble des territoires et communes concernés. C'est une très belle illustration, et je suis très fière, avec Pierre RABADAN, que nous puissions, en partant d'un sujet qui est celui des égouts, donc qui est peu sexy au point de départ, que nous puissions contribuer fortement - mais on est très sexy, Pierre, évidemment, mais ce n'est pas le sujet - à la transition écologique de notre ville.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Dan LERT, pour compléter.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, à la suite de ma collègue Colombe BROSSEL et des interventions de Jean-Noël AQUA et de Geneviève GARRIGOS, je souhaitais partager avec vous, à partir du rapport qui est présenté à notre Assemblée, quelques éléments sur la situation financière d'"Eau de Paris" et la nécessaire évolution de son modèle économique. Le rapport, comme l'a dit Jean-Noël AQUA, illustre clairement l'effet ciseaux très fort que subit "Eau de Paris" en 2021, avec la baisse des consommations amplifiée par la Covid-19 et l'impact de l'inflation. Je voudrais citer quelques chiffres pour les porter à la connaissance de notre Assemblée.

Premièrement, la diminution des consommations d'eau entre 2010 et 2019 : 10 %, soit à peu près 1 % par an. Les consommations en 2021 et en 2022 sont inférieures de 10 % à ce qu'elles étaient en 2019. Donc une accélération de la baisse des consommations. En parallèle, une très forte inflation des facteurs de production d'eau potable et du coût des travaux. Quelques exemples : plus 60 % attendus sur la facture électrique, plus 42 % sur les produits de traitement, augmentation du point d'indice, plus 15 % sur les travaux de fontainerie, plus 13 % sur les travaux de renouvellement des réseaux. Voilà quelques chiffres assez parlants.

Face à cet état des lieux, le conseil d'administration de la régie s'est accordé sur l'objectif de préserver les investissements au plus haut niveau possible, à 470 millions d'euros, tout en préservant le modèle social de la régie qui fait partie de son A.D.N., en activant l'ensemble des leviers qui sont à sa disposition. D'abord, le "Plan pluriannuel d'investissement", ensuite l'emprunt, ensuite les efforts de gestion, et ensuite la question du prix de l'eau, avec l'objectif de rester au prix de l'eau le plus bas à l'échelon métropolitain.

Pour mémoire - cela a été rappelé par Jean-Noël AQUA - la remunicipalisation en 2010 s'est traduite par une baisse du tarif de l'eau potable de 8 %. Chaque centime de la facture d'eau a pu être réinvesti dans le patrimoine de la régie. Avant, il partait dans les dividendes exorbitants des délégataires privés. Aujourd'hui, malgré une inflation de 16 % sur la période 2011-2022, le prix est toujours inférieur de 3,8 % à ce qu'il était au 1er janvier 2011. A plus long terme, la régie - cela a été dit - vise à se développer à travers des coopérations territoriales avec d'autres territoires ayant choisi de remunicipaliser leur service d'eau, comme Est Ensemble. A partir du 1er janvier 2024, nous pourrons coopérer avec Est Ensemble et même fournir de l'eau à ce territoire de 450.000 habitants, et Grand-Orly Seine Bièvre avec l'E.P.T. Grand Paris Sud.

La régie restera attentive à l'accès de tous au service public de l'eau, à l'accès social à l'eau potable, en particulier à la capacité des foyers les plus modestes à payer leurs factures d'eau. Elle contribue de manière annuelle, à hauteur de 500.000 euros, au Fonds de Solidarité Logement pour aider les ménages à payer leurs factures. La régie restera également volontariste dans sa stratégie de transition écologique, avec le programme "Les agriculteurs qui protègent l'eau", en partenariat avec l'agence de l'eau Seine-Normandie et le dispositif dont a parlé Geneviève GARRIGOS, "Ici, je choisis l'eau de Paris". 700 commerçants se sont déjà engagés pour recharger gratuitement la gourde des Parisiens ou des touristes à Paris. C'est le premier réseau en France et nous allons, bien entendu, continuer dans ce domaine.

Je vous remercie de votre attention.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DPE 26).

2022 DPE 43 - Expérimentation de pose de poubelles de tri (abribacs). - Signature de deux contrats-type avec Citéo.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 43 concernant l'expérimentation de pose de poubelles de tri, abribacs. - Signature de 2 contrats types avec Citéo.

La parole est à M. Florian SITBON, pour commencer.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cela va dans la ligne de nos débats précédents. C'est le talent de l'Exécutif de rendre finalement attrayants - et, je ne sais pas, sexy, peut-être - ces sujets. En tout cas, là encore, c'est une amélioration. Ce projet de délibération s'inscrit dans les engagements écologiques portés par la Maire de Paris, Anne HIDALGO, et par vous, chère Colombe BROSSEL, pour encourager le tri et la réduction des déchets.

Comme vous le répétez très régulièrement, 3.000 tonnes de déchets sont collectées tous les jours à Paris. Nous devons donc permettre à tous - habitants, touristes, visiteurs - de trier mieux à Paris. La Ville a déjà mis en place plusieurs outils pour favoriser ce tri, que ce soit sur l'espace public ou dans les immeubles, les poubelles de tri dans les parcs et jardins, les stations Trilib' - il y en a plus de 350 aujourd'hui - pour permettre en priorité aux Parisiennes et aux Parisiens dont les immeubles ne permettent pas d'accueillir des bacs de tri jaune, de trier leurs emballages papiers, cartons, plastiques et verre. Pour les Parisiens qui ont des bacs jaunes dans leur immeuble, la collecte - on l'a déjà dit, mais on peut le rappeler parce que les Parisiens ne sont pas encore assez au courant - a lieu 3 fois par semaine.

A cela, il faut ajouter la collecte des déchets alimentaires sur les marchés, qui, comme le disait ma collègue Léa VASA, va exploser et connaît un grand succès, qui se développe encore avec la mise en place de réceptacles permanents sur de plus en plus de marchés. C'est un dispositif qui, au-delà de la collecte spécifique, permet à chacun de se rendre compte de ce qui reste dans la poubelle du non-recyclable à la fin et de tenter, presque ludiquement et comme un concours que l'on peut se lancer à soi-même, de rendre cette dernière la plus petite possible.

Avec ce projet de délibération, ce sont 200 poubelles de tri, appelées "abribacs", qui vont être déployées sur l'espace public à Paris d'ici à fin avril 2023, pour permettre aux Parisiens, aux touristes, aux visiteurs, de trier leurs emballages papiers, cartons, plastiques. Ces poubelles seront installées dans des lieux très fréquentés identifiés avec les maires d'arrondissement en fonction des besoins qu'elles identifient. Elles pourront, par exemple, être dans les "Rues aux écoles", aux entrées des parcs et des squares, au sein des équipements sportifs. C'est donc un dispositif supplémentaire qui verra le jour pour renforcer les possibilités de tri à Paris et donc, améliorer le recyclage. Les "abribacs" sont installés par Citéo, qui prendra en charge jusqu'à la moitié des frais liés à l'installation de ces "abribacs".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, cher Florian SITBON, pour votre intervention sur ce projet de délibération qui vient illustrer que si nous sommes en mesure de présenter un rapport qui vient démontrer la réduction de la production de déchets par les habitants parisiens, c'est bien parce qu'un certain nombre de dispositifs, de services publics nouveaux pour les Parisiens sont développés et mis en œuvre pour l'ensemble des Parisiens, que nous allons résolument continuer.

J'essayais de ne pas vous abreuver de chiffres dans l'intervention sur le rapport dit "R.P.Q.S." sur les déchets tout à l'heure, mais il y a quand même un chiffre que je voudrais vous donner. Si l'on prend les ordures ménagères - en gros, ce qui reste dans la poubelle verte - c'est finalement ce qui nous intéresse le plus, c'est-à-dire comment arriver à réduire la production de ces déchets parce que c'est cela qui part à l'incinération. On est passé de 341 kilogrammes par habitant en 2019, à 301 kilogrammes par habitant actuellement. C'est là où, comme je le disais tout à l'heure, on est vraiment sur un chemin intéressant en termes de réduction de la production de déchets. Pour autant - vous le disiez en mettant en lumière le projet de délibération DPE 43 - pour les déchets qui restent, il est nécessaire de mieux les recycler et donc, de mieux les trier.

Nous aménageons la ville. C'est, à l'évidence, l'un des fils directeurs de ce mandat, dans la poursuite du mandat précédent, en aménageant l'espace public au profit des piétons, du partage, de la rencontre. Et donc, quand il y a partage et rencontre des gens qui profitent de la ville, il faut leur proposer, comme nous proposons aux Parisiens dans leurs immeubles, de trier leurs déchets. C'est le début et le démarrage grâce à cette expérimentation,

parce que nous allons, en lien avec les mairies d'arrondissement, voir quels sont les endroits dans lesquels on a le plus besoin d'avoir des poubelles dans la rue permettant de trier : Rue aux écoles, à bord d'équipements de service public, d'équipements sportifs, entrées de parcs et jardins. Ces poubelles de tri sont déjà présentes à l'intérieur des jardins, cher Christophe NAJDOVSKI. A l'extérieur des jardins, on peut aussi avoir intérêt à implanter ces nouvelles poubelles.

Nous partirons sur un dispositif simple et identifiable. C'est en effet - pardon pour le jargon très "DPE style" - le modèle des "abribacs", qui existent déjà dans les parcs et jardins, qui permettra, premièrement, d'être facilement identifié, et deuxièmement, d'être relativement facilement entretenu par les formidables équipes de la propreté de Paris.

Là aussi, le beau déploiement d'un nouveau dispositif et de nouveaux services publics. La preuve, s'il en était - je fais le lien avec nos débats de mardi matin sur le DOB - que même dans des situations compliquées, il est possible de poursuivre et d'accélérer la transition écologique de notre ville, et de créer de nouveaux services au public, de nouveaux services publics !

Merci à vous.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DPE 43).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la transition électrique des équipements de la Direction de la Propreté et de l'Eau.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Il s'agit du vœu référencé n° 71 relatif à la transition électrique des équipements de la Direction de la Propreté et de l'Eau.

J'avais la présidente du groupe Changer Paris inscrite.

Est-ce que quelqu'un ?

Oui, allez-y.

M. René-François BERNARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Madame l'adjointe, chère Colombe, vous nous aviez prévenus lors de la récente pénurie de carburant : il y aura un problème pour la propreté. Dans de nombreux arrondissements, les interventions de nettoyage largement mécanisées et la collecte n'ont pas pu être assurées normalement pendant plusieurs jours. Heureusement, notre chef de division, comme la fourmi de la fable, avait anticipé en faisant le plein des véhicules et, en fonction des réserves, en réorganisant les passages afin d'assurer la continuité des missions essentielles.

Dans les différents projets de délibération que porte notre Municipalité - pour la transition écologique, le tropisme d'une administration décarbonée - il est bien souligné que les véhicules de la Ville ont valeur d'exemple dans la voie d'électrification du parc, tant à l'égard de nos administrés que de nos entreprises, à commencer par les stations de chargement dans les locaux de la Ville. Ainsi, permettez-moi d'évoquer ce qui n'a pas été un long fleuve tranquille : l'installation de station dans la cour de la Mairie a pris près d'un an et lorsque nous avons voulu y brancher le véhicule municipal, dans le kit de branchement, il n'y avait pas le bon "plug". A ce titre, nous voulons juste donner la priorité aux véhicules de première utilité pour l'hygiène et la salubrité, les véhicules de propreté.

Nous voulons, par ce vœu voté à l'unanimité au Conseil d'arrondissement, avancer à 2030 l'objectif de conversion à l'électricité par rapport au reste du parc. La situation récente a révélé notre vulnérabilité et nous n'attendons pas de réponse idéologique, mais bien pragmatique et efficace. Car c'est bien de résilience pour notre Ville, que nous appelons de nos vœux, dont il s'agit.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup. Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Monsieur BERNARD.

Evidemment, j'apporterai un avis favorable à votre vœu, et ce, d'autant plus que, la semaine dernière, j'ai présenté à l'ensemble des adjoints chargé de la propreté et de la réduction des déchets le plan de la Ville de Paris, porté par la Ville de Paris, qui va permettre, d'ici à la fin du mandat, de procéder à l'électrification des ateliers et surtout, au-delà de l'électrification qui est cependant nécessaire, au fait de réaliser la transition écologique des véhicules et équipements du service de propreté.

Je vais répondre à l'appel de notre président de commission sur le fait que nous continuions dans la bonne humeur et la concorde à avancer dans nos travaux. Pour autant, je vais vous faire un tout petit clin d'œil amical. Cet engagement était un engagement de campagne d'Anne HIDALGO. J'ai fait la campagne d'Anne HIDALGO. J'étais donc déjà pour ce vœu avant même qu'Anne HIDALGO ne soit élue en 2020. Par ailleurs, comme elle m'a confié la très belle délégation que j'anime aujourd'hui, je mets en œuvre les engagements de campagne d'Anne HIDALGO. Donc, forcément, si vous présentez dans ce Conseil des vœux qui reprennent les engagements de campagne d'Anne HIDALGO, on aura un esprit de concorde hyperfort et je pourrai régulièrement apporter des avis favorables aux vœux du groupe Changer Paris. Pour le coup, cela me met plutôt en joie, pour le prochain Conseil, j'ai 2 ou 3 sujets. Il y en a un qui est hypersimple : et si l'on collectait les bacs jaunes 3 fois par semaine ? C'est simple parce que c'est un engagement de campagne. En plus, c'est déjà le cas depuis le 26 septembre, donc je peux voter pour. Par exemple, que les arrondissements pilotent les moyens de la propreté dans les arrondissements. On pourrait même créer une enveloppe souplesse. Bref.

Evidemment, je dis tout cela avec un clin d'œil amical. Et surtout, je vous rappelle de la même façon, en clin d'œil amical, que lorsque vous prendrez peut-être la décision de ne pas voter le budget de la Ville de Paris au mois de décembre, vous ne voterez pas pour les 52 millions d'euros qui seront très concrètement inscrits au budget de la propreté pour rendre notre ville toujours plus propre, toujours plus écologique, toujours plus belle.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Mais on sait la force de conviction de Paul SIMONDON. Ne préjugeons rien de la position de vote.

C'est donc un avis favorable sur le vœu n° 71.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2022, V. 280).

2022 DPE 8 - Régime des biens remis à "Eau de Paris". - Approbation de la convention et mise à jour des inventaires.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 8 relatif au régime des biens remis à "Eau de Paris". - Approbation de la convention et mise à jour des inventaires.

La parole est à quelqu'un qui n'est pas en séance à ma connaissance.

Il a 4 secondes pour arriver. Sinon, il a manqué l'occasion.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DPE 8).

2022 DTEC 25 - "Plan d'Actions Air", document d'évaluation du volet Qualité de l'air du PCAET parisien issu de la loi d'orientation des mobilités.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 25 relatif au "Plan d'Actions Air", document d'évaluation du volet Qualité de l'air du PCAET parisien issu de la loi d'orientation des mobilités.

Pour commencer, la parole est à Mme Chloé SAGASPE.

C'était excellent, Madame SAGASPE.

La parole est donc à Mme la maire du 9e arrondissement, Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le plan présenté ici ne propose pas moins de 200 mesures articulées autour de 3 grandes orientations, comme mieux connaître, informer et sensibiliser, réduire les émissions à la source. Tout cela est très bien et je suis sûre que nous y souscrivons tous à 200 %. Mais quand vous enlevez à ces mesures la part des actions, programmes, investissements prévus par la loi LOM de 2019, comme les bilans énergétiques, les financements de pistes cyclables, le soutien à l'acquisition de véhicules propres, le développement des zones à faibles émissions - les Z.F.E., le transfert des compétences mobilité à l'échelon régional, je me demande ce qu'il reste à la Ville de Paris comme initiative propre. Car ce "Plan d'Actions Air" de 70 pages - il a le mérite d'exister - est un inventaire de toutes les meilleures pratiques du monde en matière de réduction des particules fines et d'amélioration de la qualité de l'air. En théorie, c'est très bien. Nous aimerions bien tous vivre en théorie, parce qu'en théorie, c'est vrai que tout se passe bien. Mais la réalité est tout autre.

Aujourd'hui, à Paris, il faut bien reconnaître que beaucoup de Parisiens n'en peuvent plus du bruit, des travaux, de la pollution, des transports en commun saturés, des bus qui ne peuvent plus rouler en surface aussi à cause des aménagements de voirie qui ont augmenté leur temps de parcours. Là, je parle du bus. Finalement, ce plan se borne à des déclarations de bonnes intentions. Ce ne sera pas la Z.T.L. de Paris Centre dont la mise en place est annoncée en janvier 2024 qui réglera le problème, même si vous nous annoncez que - je cite : "Les actions sont non évaluables, mais à fort effet de levier". On est rassuré, mais il est à craindre des reports de circulation importants, et cela, on ne peut pas l'accepter.

D'ailleurs, regardez les reports actuels de circulation dans les arrondissements périphériques lors de la mise en place de Paris Centre le week-end : c'est le reste de Paris qui étouffe. Il faut en finir avec cette doctrine qui consiste à réduire les capacités de circulation sans réduire le trafic.

Bien sûr, nous souhaitons tous accélérer l'amélioration de la qualité de l'air pour prendre en compte l'urgence sanitaire. Mais il n'y a qu'une seule solution pour moi : c'est la mise en place d'une circulation régulée aux portes de Paris. Permettre à tous d'entrer dans la capitale pour y travailler quand il le faut, et peut-être à des horaires décalés pour éviter la sclérose du matin et du soir. Le monde change, les tiers lieux se développent, les modes de vie évoluent, et nous devons le prendre en compte. Nous ne pouvons plus nous permettre de laisser notre territoire ouvert à tous les vents, à tous les véhicules, à tous les camions, à tous les cars de tourisme encore polluants.

L'usure de la voirie, les conséquences en matière de santé publique et sur la qualité de vie des habitants, imposent d'en finir avec le paradigme de la gratuité. Ce n'est pas nouveau, je milite pour cet outil de régulation depuis la première mandature, parce que les bénéfices d'un tel système sur la santé et l'environnement seraient réels sur la qualité de vie. D'autres capitales avant nous, en Occident, ont testé cet outil de régulation. Une baisse de la congestion entraînerait aussi une diminution des gênes liées à l'automobile : les klaxons, les accidents de la route en zone urbaine. Les conditions de vie seraient améliorées, la tranquillité des usagers de la route et des piétons serait accrue, et finalement, l'environnement plus sain.

Je le répète, il faut axer notre travail sur une gestion intelligente du trafic routier pour réduire le nombre de véhicules entrants, diminuer l'empreinte carbone des déplacements, encourager le covoiturage, faire du report modal sur les transports en commun ou le vélo, et générer par là même des recettes au service des transports publics, qui en ont bien besoin, et de la mobilité. Autrement dit, il faut changer totalement de paradigme, penser différemment, évaluer, coordonner, organiser les mobilités plutôt que de les opposer.

Enfin, si nous soutenons l'objectif national d'abandon du véhicule individuel diesel et essence pour que Paris devienne une ville pionnière de la transition vers des véhicules moins polluants, nous souhaitons également un plan de développement à grande échelle du réseau public parisien de bornes de recharge pour véhicules électriques. Le réseau Belib', développé par TotalEnergies, est aujourd'hui largement insuffisant pour ne pas dire défaillant. Surtout, il ne répond pas à la demande des particuliers comme des professionnels. Je crois que vous le savez. C'est l'un des enjeux les plus actuels auquel il est urgent de répondre.

Voilà, en presque 5 minutes, les propositions que je souhaitais de nouveau vous soumettre pour promouvoir un cadre de vie apaisé, et en faveur d'une ville libérée et respirable, où les Parisiens puissent voir autre chose en sortant de chez eux qu'une file d'embouteillages et un nuage de particules fines.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, je vais essayer de vous convaincre que nous avons déjà obtenu des résultats à Paris concernant l'amélioration de la qualité de l'air, étant donné l'antériorité des politiques qui sont menées ici en termes de réduction de la pollution atmosphérique.

Avant de vous répondre spécifiquement sur les points que vous avez évoqués, je voudrais rappeler l'importance de ce projet de délibération. Il s'agit d'un document d'évaluation rendu obligatoire par la loi LOM, par

laquelle nous devons démontrer que les actions que nous engageons en matière d'amélioration de la qualité de l'air vont nous permettre d'atteindre nos objectifs. Personne ne doute ici, à part vous apparemment, de l'importance que nous accordons aux politiques d'amélioration de la qualité de l'air.

Nous avons obtenu des résultats. La lutte contre la pollution de l'air est l'une des grandes priorités de notre majorité. Ces 15 dernières années, d'importants progrès ont été réalisés. Les émissions de dioxyde d'azote issues du trafic routier et les émissions de particules fines ont été réduites de 50 %. D'ailleurs, les modélisations réalisées par AIRPARIF montrent que les actions du "Plan Climat" permettront de respecter en 2025 les objectifs de réduction des émissions fixés par le PREPA et les valeurs limites européennes de concentration dans l'air des polluants.

Pour autant, nous reconnaissons que la situation est encore loin d'être satisfaisante. Si la qualité de l'air s'améliore, on ne peut pas se satisfaire que 20.000 Parisiens soient exposés à des concentrations de dioxyde d'azote supérieures aux recommandations de l'O.M.S., et que la totalité des Parisiens soit exposée à des concentrations en PM2.5 supérieures aux recommandations de l'O.M.S. "Santé publique" - je rappelle ces chiffres mais ils sont connus de tous - qui estime à plus de 6.200 le nombre de décès prématurés liés à la pollution de l'air dans la Métropole du Grand Paris. L'O.M.S. rappelle régulièrement qu'elle accroît le risque des maladies respiratoires chroniques et des maladies cardiovasculaires. C'est pourquoi nous devons poursuivre nos efforts pour réduire ces pollutions, réduire le trafic à la source, en agissant notamment sur le trafic routier.

Ce rapport insiste d'ailleurs fortement sur la mise en œuvre de la Z.F.E. et de l'étape Crit'Air 2 d'ici à 2025. Malheureusement, les retards inacceptables pris par l'Etat et le Gouvernement - que vous soutenez, Madame BÜRKLI, et qui, je le rappelle, a de nouveau été condamné par le Conseil d'Etat à payer une astreinte record de 20 millions d'euros pour son incapacité à ramener les niveaux de pollution de l'air au-dessous des seuils réglementaires sur l'ensemble du territoire - pèsent lourdement sur le calendrier de mise en œuvre de cette mesure. Nous avons appris récemment que le principe de contrôle sanction automatisé, pour sanctionner les véhicules trop polluants à l'échelon de l'A86, ne verra finalement le jour qu'au second semestre 2024 sans que le Gouvernement n'en dévoile les modalités.

On s'achemine donc vers un report du passage des prochaines étapes, avec une responsabilité énorme du Gouvernement sur cette question. Dans ces conditions, la Métropole a d'ores et déjà annoncé un nouveau report des prochaines étapes. Le recul de la Métropole et les renoncements du Gouvernement ne sont pas une surprise, mais restent une très mauvaise nouvelle, que nous regrettons avec mon collègue David BELLIARD, chargé des transports et des mobilités. Le signal à l'égard des constructeurs automobiles, des Parisiens et des Franciliens est délétère. Vous en conviendrez.

Sur la réponse, j'espère que j'ai pu vous convaincre sur les résultats obtenus par les politiques que nous avions mises en place pour réduire la pollution de l'air. Concernant l'électrification du parc automobile, qui est effectivement une bonne réponse pour améliorer et avoir plus de véhicules propres à l'échelle du Grand Paris, nous sommes sur une trajectoire positive. Evidemment, cela ne va pas toujours assez loin, mais nous progressons dans nos efforts pour offrir de plus en plus de bornes de recharge de véhicules électriques, notamment pour les flottes de taxis. Sur l'ensemble des points que vous avez évoqués, je crois que vous avez eu des réponses à l'occasion des différents bilans qui ont pu être faits sur la question de la pollution de l'air.

Je vous remercie de votre attention.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DTEC 25).

2022 DTEC 46 - Approbation du Service Local d'Intervention de Maîtrise de l'Energie, programme de lutte contre la précarité énergétique de 2022 à 2025.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux fournisseurs d'énergie développant des stratégies de spéculation.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 46 et les vœux référencés n° 72 et n° 72 bis.

DTEC 46 : approbation du Service Local d'Intervention de Maîtrise de l'Energie. - Programme de lutte contre la précarité énergétique de 2022 à 2025.

Pour commencer, la parole est à M. Gauthier CARON-THIBAULT.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la crise énergétique que nous connaissons est sans commune mesure avec la crise sociale que nous allons subir en ricochet si nous n'agissons pas. C'est une augmentation des coûts de 15 % attendue en janvier qui va toucher l'ensemble de la population, et ce, malgré le nécessaire bouclier énergétique mis en place. Cette situation, vous vous en doutez, va renforcer l'augmentation croissante de la part que représente le coût de l'énergie dans le budget des ménages. De 12 % en 1960, elle est aujourd'hui à 30 %. Illustration parfaite non seulement de cette crise, mais aussi de notre procrastination dans la lutte contre les passoires thermiques. Une autre réalité statistique imparable est celle du nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. 14,5 % et 20 % si l'on s'intéresse aux situations de pauvreté durable, c'est-à-dire structurelles et répétées. Alors, oui, tout le monde va ressentir cette crise, mais il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que les effets sociaux liés à cette augmentation rapide et majeure vont être très forts. D'ores et déjà, on dénombre une augmentation de 40 % des coupures d'énergie en 1 an, et ce ne sont pas les plus aisés d'entre nous qui ont à les subir.

Dans la lutte contre la précarité énergétique, il y a un précepte qu'il faut rappeler : c'est que la précarité aime la précarité, malheureusement. Après son coût, l'une des trois autres composantes de la précarité énergétique vient de comportements volontaires ou non de gaspillage d'énergie. C'est la raison pour laquelle ce projet de délibération, qui prévoit la mise en œuvre d'un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie, un SLIME, est une très bonne chose. Il permettra d'avoir une action coordonnée de repérage, "d'aller vers" et d'accompagnement des publics précaires pour garantir l'accès aux droits, le changement des comportements et des équipements, d'éventuels appuis financiers, et surtout, des actions plus poussées si la précarité énergétique rime avec indignité et non-respect par le bailleur de ses obligations.

Ce n'est pas simple de sortir de la précarité énergétique. Si les aides existent, elles ne sont pas toujours utilisées, comme le chèque énergie qui échappe encore à près de 25 % de nos concitoyens, comme l'estime la Cour des comptes. Elles ne sont pas connues, drame social français par excellence dont nous avons du mal à sortir. Le SLIME permettra un accompagnement social dédié et à domicile pour faire le point sur les situations prises en charge pour garantir l'ouverture de tous les droits. Il orchestrera aussi des formations aux écogestes, formations renforcées par la mise en place prochaine d'un fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie. Celui-ci permettra de financer le renouvellement de petits équipements moins énergétivores ou de réaliser de menus travaux dont la responsabilité échoit aux locataires.

Ce dispositif, dans lequel s'engage la Ville et qu'elle financera donc, permettra de vraiment mettre en œuvre une politique ciblée, efficace contre la précarité énergétique. C'est, à mon sens, ce que les collectivités locales auraient été en droit d'attendre de l'Etat et pas seulement un bouclier qui va protéger tout le monde au même niveau, alors que certains ont besoin de plus de protection et d'action. Même remarque pour MaPrimeRénov', présentée comme l'alpha et l'oméga, mais qui ne vise que des travaux très standards ne prenant pas assez en compte les besoins et les spécificités de chaque bâti. J'aimerais donc souligner tout l'intérêt qu'un service comme le SLIME revêt, notamment pour le repérage des situations d'indignité.

La troisième composante de la précarité énergétique vient d'une mauvaise conception et/ou isolation des bâtis contre le froid et la chaleur. Le SLIME, par l'accompagnement dans le logement, permettra de dédier un temps important et une compétence précieuse, que ne peuvent pas prendre en charge les services sociaux polyvalents. Il pourra repérer des situations d'indignité, organiser des médiations à mettre en œuvre avec les bailleurs, mais aussi faire des signalements aux services techniques de l'habitat de la Ville pour l'engagement de procédures adaptées. En effet, il importe de mener une politique d'éradication de l'habitat indigne en prenant en compte sa composante de précarité énergétique. C'est ce qui motive et justifie la Ville dans l'organisation du dispositif "Eco-Rénovons Paris".

J'aimerais cependant souligner l'urgence qu'il y a aussi à réfléchir sur les outils que l'on se donne pour éradiquer cette précarité énergétique. Le législateur vient de prendre une série de mesures nécessaires en ce sens, avec l'interdiction de l'augmentation des loyers des passoires thermiques, et peu à peu l'interdiction de leur mise en location. Paris est une ville de locataires, dont le bailleur n'est pas toujours social. Face à l'augmentation du coût des matières premières, mais aussi face à certains blocages pour lancer des travaux stratégiques dans des copropriétés malgré les financements mis à disposition, il y a à craindre des congés délivrés pour vente par des propriétaires ne pouvant pas assumer leurs obligations et souhaitant se débarrasser de leurs biens.

C'est aussi à cette réflexion plus législative que notre engagement dans la lutte contre la précarité énergétique doit nous conduire. Quels droits nouveaux pour les locataires de passoires thermiques ? Aurons-nous rempli notre mission si nous rénovons des logements en mettant à la rue des foyers déjà en précarité ? Tout comme l'insalubrité une fois constatée, la précarité énergétique ne doit-elle pas garantir un maintien dans les lieux ou un hébergement temporaire avec droit au retour, en parallèle d'une obligation de travaux ? Si je me permets de souligner cet angle mort, c'est que le président de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Paris que je suis, remarque une très grande part - jusqu'alors jamais atteinte, près de 50 % - de locataires consultant nos services qui

sont présents dans leur logement depuis plus de 20 ans et ont reçu un congé pour vente. Cela laisse présager l'absence de mise aux normes, notamment énergétiques.

Si des parlementaires sont dans notre hémicycle, je me permets de les inviter à se saisir de ce sujet parisien, certes, mais surtout urbain, touchant "de facto" les villes à la structure locative forte. Notre Assemblée pourra aussi être à ce sujet force de proposition.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, ce projet de délibération est très intéressant. Il met en place un nouvel outil contre la précarité énergétique. Ce nouvel outil est une initiative nationale qui est mise en œuvre au niveau de Paris. C'est le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie. Il permet notamment d'avoir un volet sur la réduction de la consommation à mobiliser, parce que nous savons que, dans la lutte pour la réduction des gaz à effet de serre, la question de la réduction des consommations d'énergie est prioritaire. Il y a trois phases dans ce travail très intéressant. La première, c'est le repérage des bénéficiaires. Sur ce point, la Ville peut s'appuyer sur un travail fait par l'A.P.C. D'ailleurs, c'est pour cela qu'il y a une convention avec l'A.P.C. dans ce projet de délibération, qui va assurer le suivi opérationnel. La deuxième phase, c'est aussi un travail déjà fait par l'A.P.C. Une fois que l'on a repéré les bénéficiaires, il s'agit de faire un diagnostic.

La phase la plus importante est la troisième. C'est celle de la mise en place des solutions. Il y a trois catégories de solutions. La première, c'est tout ce qui touche le domaine social, notamment le paiement des factures. C'est celle qui est liée au F.S.A. Energie, donc à tous ces dispositifs. Mon prédécesseur a déjà parlé du fait qu'il existe des outils, mais ils ne sont pas utilisés. A travers le SLIME, on pourra mieux utiliser les outils qui existent à Paris et ailleurs. La deuxième solution, qui commence à être un peu plus intéressante, c'est la question des petits travaux qui permettent d'avoir un véritable effet sur la réduction de la consommation. Notamment, un Fonds Social d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Energie, le FSATME, va être bientôt mis en place. C'est un élément très important. La troisième solution, c'est la question de faire de gros travaux quand on a affaire à des copropriétés ou à des bailleurs.

Le fait de monter en puissance, notamment sur le dernier niveau, pose la question du financement. Là, on met en place des outils, mais, derrière, il faut que l'on ait un financement. On sait très bien qu'aujourd'hui le Gouvernement est très en retard. A été voté à l'Assemblée nationale un amendement budgétaire sur la rénovation thermique, qui a été annulé par le 49-3. Cela fait que l'on a un outil, mais, derrière, on n'a pas les financements pour le mettre en œuvre. Cela pose un problème.

J'ai déjà parlé de la convention avec l'A.P.C. Il y a une deuxième convention signée qui est très importante. C'est avec le CLER. "Les Ecologistes" connaissent très bien le CLER. C'était le Comité de Liaison des Energies Renouvelables, qui a pris beaucoup d'importance. Maintenant, il s'appelle le "Réseau pour la Transition Energétique". On a toujours gardé le CLER parce que c'est une station très connue. Le CLER a une certaine expertise sur le sujet et c'est lui qui va assurer la coordination nationale, puisque, je vous l'ai dit, le SLIME est une décision étatique. Il se base notamment sur les crédits des comités d'énergie précarité énergétique, en mettant en place un guichet unique. C'est très important.

La question par rapport à cela, c'est que l'on s'appuie souvent sur des économies d'énergie - je suis déjà intervenu sur ce sujet - c'est-à-dire on anticipe que les travaux vont entraîner une diminution de la facture d'énergie. C'est donc de l'argent que l'on anticipe. Ce qui m'inquiète par rapport à ce projet de délibération, c'est qu'elle est très bureaucratique dans la mise en œuvre. Dans ce projet de délibération, la Ville fait une avance budgétaire de 1,2 million d'euros. Si j'ai bien compris le sens du projet de délibération, le CLER, au bout d'un certain temps, va rembourser au moins la moitié de cette somme. Cela va demander beaucoup de papiers et de justificatifs. Or, on sait que l'on a besoin de gagner du temps par rapport à la question de la rénovation thermique, parce que, souvent, les gens perdent espoir. On les aide à payer les factures, mais ils ne font pas les travaux parce que cela demande trop de documents administratifs. C'est inquiétant.

Ce qui est rassurant sur ce point, c'est que l'A.P.C. va assurer le suivi opérationnel. L'A.P.C. a une expérience, une expertise par rapport à cela. On lui rajoute un moyen de plus, mais se posera toujours, à un moment ou à un autre, la question budgétaire, et aussi, puisqu'il me reste un peu de temps, la question d'avoir une main-d'œuvre en capacité de faire ces travaux. L'autre élément qui est également très important, c'est d'avoir les matériaux qui permettent de faire cette rénovation thermique, parce que ce n'est pas que du travail d'architecte. Derrière, il y a des petits travaux à faire. Tout cela nécessite des matériaux. Or, on sait qu'avec l'augmentation du prix des matières premières, il n'y a pas que l'énergie qui augmente, il y a aussi les matières premières. Cela entraîne donc des surcoûts.

Cela revient à ce que je disais dans mon intervention précédente, à savoir qu'il est dommage que le Gouvernement ait utilisé le 49-3 et soit revenu en arrière par rapport à la question de la rénovation thermique, parce

qu'on sait que le premier outil pour lutter contre les gaz à effet de serre est la rénovation thermique. Sur d'autres domaines, beaucoup de travaux ont été faits, notamment sur la question de la motorisation, même si l'on se rend compte que l'on recule sur les questions de la motorisation thermique. Aujourd'hui, il faut vraiment que la rénovation thermique soit le chantier prioritaire.

J'espère qu'au BP 2023, donc de décembre, Monsieur SIMONDON, vous serez là pour nous soutenir, n'est-ce pas ? Il n'écoute pas, ce n'est pas grave.

On reviendra en décembre, dans trois semaines.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il écoutait. La preuve, je l'ai vu.

Je crois que c'est Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen ?

Allez-y.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

J'avais prévu d'intervenir. Finalement, j'ai effacé toute la partie projet de délibération, mais nous saluons. Je vais parler du vœu rattaché à ce projet de délibération.

Nous le savons, la précarité est un enjeu majeur. D'année en année, on le constate. Effectivement, un certain nombre de dispositions et le projet de délibération vont certainement dans le bon sens. De surcroît, on se doute que cette année et cet hiver vont voir flamber - excusez-moi du terme - cette précarité. Il y a urgence à agir, et à agir de façon systématique. Ce SLIME va permettre d'avancer concrètement. Je le qualifierai presque d'un observatoire d'action qui va permettre non seulement d'observer les pratiques, mais aussi, et c'est le plus important, d'agir directement pour lutter contre cette précarité concrètement.

Permettez-moi d'aborder directement la partie du vœu rattaché et du vœu de l'Exécutif, parce que cette précarité ne sort pas de nulle part. Vous le savez, nous y venons régulièrement dans ce Conseil, donc je vais faire très vite, cette précarité vient d'un système de production énergétique et d'un système qui est à la fois libéralisé et dérégulé, d'où le fait que nous revenions régulièrement pour lutter contre cette dérégulation et ces privatisations. Concrètement, il faut bien sûr revoir le modèle des grandes entreprises comme Total ou Engie, qui, au passage, profitent largement de la crise actuelle. Mais le requin ne saurait cacher le rapace. Le vœu dont nous parlons, qui est rattaché à ce projet de délibération, vise certains de ces rapaces, notamment l'exemple d'une entreprise qui s'appelle "Mint Energie", ayant un peu défrayé la chronique de certains milieux spécialisés dans l'énergie.

Cette entreprise se fournit au niveau de l'ARENH - ARENH que nous remettons en question, mais ce n'est pas l'objet de ce vœu - c'est-à-dire qu'elle se fournit auprès d'E.D.F. sur une électricité, des électrons produits par E.D.F. L'Etat oblige E.D.F. à lui vendre en dessous de ses prix de production, à 50 euros du kilowattheure, sans que cette entreprise n'ait rien produit. Ensuite, elle revend à E.D.F. cette même énergie, qu'elle n'a pas produite, à 250 euros. Elle se fait sur le dos du contribuable 200 euros par kilowattheure. C'est un véritable scandale, à hauteur de 12 millions d'euros tout de même. On l'appellera comme on voudra, mais j'ai envie d'appeler cela un "vol en bande organisée".

Pour lutter contre la précarité énergétique, il y a toute une palanquée de mesures qu'il faut mettre en avant. Mais il faut lutter contre ces rapaces de l'énergie qui participent de la spéculation, donc participent à la flambée des prix de l'énergie, et donc participent à cette précarité. C'est l'objet de ce vœu, et je vous remercie d'y avoir abondé, qui demande que l'on prenne en compte les pratiques spéculatives dans notre commande publique et que l'on publie les données des pratiques, notamment de reversement au F.S.L. de ces fournisseurs d'énergie.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Dan LERT, à la fois sur les interventions sur le projet de délibération DTEC 46, et sur les vœux n° 72 et n° 72 bis.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, pour vos interventions concernant la mise en place du SLIME. Je suis heureux de vous présenter aujourd'hui ce projet de délibération, fruit d'un travail conjoint que nous avons mené avec ma collègue Léa FILOCHE suite à l'adoption il y a un an de notre "Plan de lutte contre la précarité énergétique" à Paris. L'an dernier, quand nous avons voté ce plan, nous parlions d'environ 70.000 ménages parisiens en situation de précarité énergétique, en étant bien conscients que ce chiffre ne reflétait certainement qu'une partie de la réalité. Depuis, avec la crise énergétique historique que nous traversons et qui touche de plein fouet les ménages les plus fragiles, on s'attend à voir le nombre de ménages en situation de précarité énergétique exploser. Pour ces ménages, l'hiver à venir, c'est le risque d'avoir froid chez eux, de consacrer une part démesurée de leur budget aux questions énergétiques, et pour certains, de se priver carrément de chauffage, avec toutes les conséquences sur la santé que ces conditions de vie génèrent.

Nous allons donc engager à Paris, dans les tout prochains jours, notre service local d'intervention de la maîtrise de l'énergie à l'entrée de cet hiver, pour identifier et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique à Paris. Sur le fond - je tiens à le dire au préalable et cela a été rappelé par les interventions précédentes - nous savons que la vraie réponse à la précarité énergétique est la rénovation énergétique des logements du parc social comme du parc privé. Nous nous y employons à Paris dans le parc social et le parc privé, avec le programme "Eco-rénovons Paris +", que je poursuis à bon rythme en copilotage avec mon collègue Jacques BAUDRIER. Mais il faudra des décennies pour que l'ensemble du parc de logements parisiens soit rénové thermiquement.

J'en profite pour répondre à M. CARON-THIBAULT, avec lequel nous partageons l'inquiétude sur les remontées sur les congés ventes adressés aux locataires à Paris par des propriétaires qui ne peuvent pas faire les travaux de rénovation énergétique. Le renforcement de la législation, pour inciter ces propriétaires à engager des travaux de rénovation énergétique, ne doit pas se retourner contre les locataires parisiens.

L'urgence sociale nous impose d'agir sans attendre. Nous nous sommes donc rapprochés du Comité Local des Energies Renouvelables, qui assure la coordination nationale du programme SLIME. Le CLER met à disposition de la Ville ses outils, son expérience et son réseau, et assure 50 % du financement du dispositif, comme l'a souligné mon collègue Jérôme GLEIZES. C'est l'Agence Parisienne du Climat qui va assurer le déploiement opérationnel et la coordination du SLIME, depuis le recueil des signalements jusqu'à l'orientation des ménages. C'est elle qui va former également les donneurs d'alerte.

Les premières visites à domicile vont commencer tout de suite, comme je le disais à l'instant, dans les prochains jours. Le SLIME parisien, c'est trois étapes. Une de repérage, de signalement, avec un réseau de lanceurs d'alerte. Des visites à domicile pour élaborer un diagnostic et la restitution. Un accompagnement individuel adapté à chaque ménage pour les orienter vers les bonnes aides sociales, avec le réseau de partenaires. Ces ménages pourront aussi bénéficier du fonds d'aide aux petits travaux pour les économies d'énergie, que la Maire de Paris a annoncé dans le cadre du "Plan de sobriété énergétique" de la Ville de Paris. 1.200 visites sur 3 ans, cela peut paraître peu au regard de l'ampleur du phénomène. Mais, à chaque fois, ce sont plusieurs visites, des diagnostics, un accompagnement individualisé et, dans une partie des cas, un accompagnement renforcé pour les ménages concernés.

J'aurai l'occasion de présenter ce dispositif mercredi prochain, à l'occasion du colloque organisé par la "Fondation Abbé Pierre" pour la Journée de lutte contre la précarité énergétique.

Enfin, sur le vœu du groupe Communiste et Citoyen, cher Jean-Noël AQUA, je partage, nous partageons évidemment votre préoccupation. Comme vous, nous déplorons les pratiques scandaleuses de certains fournisseurs voyous qui spéculent sur les tarifs ARENH. Ces dérives sont également liées au manque de régulation des marchés de l'énergie. Elles peuvent avoir des conséquences graves pour les particuliers comme pour les collectivités territoriales. Nous en savons quelque chose à Paris. C'est la raison pour laquelle nous avons engagé une révision de nos pratiques d'achat d'énergie, ce qui va dans le sens du vœu que vous avez proposé. En réponse, l'Exécutif propose un vœu global soulignant ces enjeux, le partage de vos préoccupations et les nécessaires évolutions de nos stratégies d'achat. Je vous proposerai donc de bien vouloir retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Je vous remercie de votre attention.

(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai cru comprendre que le vœu n° 72 avait été retiré au profit du vœu de l'Exécutif, que je vais mettre aux voix. Il s'agit du vœu n° 72 bis.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 281).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 46.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DTEC 46).

2022 DTEC 48 - Convention spécifique entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris relative au financement du projet "Réduction des émissions dues à la combustion du bois".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 48 concernant une convention spécifique entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris relative au financement du projet "Réduction des émissions dues à la combustion du bois".

La parole est à M. Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans ce projet de délibération, nous allons voter pour une convention entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris relative au financement du projet de réduction des émissions dues à la combustion du bois. Nous le savons, avec la hausse de l'énergie, notamment du gaz et de l'électricité, les Franciliens se tournent de plus en plus vers les systèmes de chauffage principaux de complément lorsque cela est possible : cheminée avec foyer fermé, poêle à bois ou à pellets.

A ce jour, 1 Francilien sur 6 utilise du bois de chauffage avec des installations dans certains quartiers, même historiques, de Paris. Or, nous savons que cela génère des particules fines et des gaz à effet de serre, ainsi qu'une tension forte sur le marché du bois, dont le cours a augmenté de 34 % sur 1 an. On l'a vu, le bois est de plus en plus utilisé pour la construction. Le Gouvernement a récemment annoncé une aide de 200 euros pour les Français qui se chauffaient au bois. Nous aimerions savoir quelle est la position de la Ville pour les logements publics ou privés, et quelles sont les mesures qui pourraient être adoptées par Paris en plus de cette convention, de l'enquête prévue par IPSOS, de l'expertise d'Airparif ainsi que des plans d'action ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue, Vincent BALADI. Je vais essayer d'être assez bref pour cette réponse, car nous avons déjà abordé une partie des questions liées à la politique de réduction de la pollution atmosphérique dans le cadre de la discussion précédente sur le "Plan d'Actions Air". Sans revenir dans le détail et sur les constats qui ont été rapportés par Vincent BALADI, nous savons que les particules fines demeurent à un niveau très élevé à Paris, comme dans toute l'agglomération. Si elles sont liées pour plus d'un quart au transport routier, la moitié des émissions de PM2.5 est due au secteur résidentiel, plus précisément au chauffage. Si l'on regarde encore plus dans le détail, les feux de cheminée sont responsables de 35 % du total des émissions de PM.10 et de 45 % du total des émissions de PM2.5 à Paris.

Dans le cadre du renforcement de nos politiques en matière de réduction des émissions à la source, nous souhaitons donc accentuer nos efforts pour agir spécifiquement sur la question des émissions liées aux feux de bois. C'est dans ce cadre que la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris ont été sélectionnées pour l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME, feuille de route pour la qualité de l'air en Ile-de-France qui a pour objectif d'accompagner les collectivités franciliennes dans la mise en place d'actions structurantes de réduction des polluants atmosphériques. Ne doutons pas qu'il y aura des réponses sur la question que vous avez évoquée, notamment sur l'accompagnement des ménages pour se chauffer de manière propre.

Le projet porte spécifiquement sur la meilleure connaissance et la réduction des émissions dues à la combustion de bois sur le territoire de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris, dans un contexte de recours accru au chauffage au bois. Nous avons engagé la première phrase de ce projet avec le lancement d'une grande enquête auprès des Parisiens et Grands Parisiens, que vous avez citée, afin de mieux connaître les usagers du chauffage au bois individuel. La prochaine étape va consister en l'élaboration par AirParif d'une cartographie des émissions de particules fines dues aux feux de bois à Paris et dans la Métropole, pour déboucher "in fine" sur l'établissement d'un plan d'action. Nous avons bien entendu votre remarque et vos propositions pour diminuer ces émissions.

Cette nouvelle brique est indispensable, vu la part des feux de cheminée dans l'émission de particules fines, pour compléter notre dispositif global d'actions visant à réduire les émissions à la source.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 48.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DTEC 48).

2022 DEVE 97 - Subvention (10.000 euros) à l'association "Erinaceus France" en vue de l'ouverture d'un refuge de soins pour les hérissons d'Europe dans le bois de Vincennes (12e), projet lauréat du budget participatif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 97 relatif à l'attribution d'une subvention de 10.000 euros à l'association "Erinaceus France" en vue de l'ouverture d'un refuge de soins pour les hérissons d'Europe dans le bois de Vincennes, 12e arrondissement, projet lauréat du budget participatif.

La parole est à Mme Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Qui sont les hérissons ? Contrairement à l'idée répandue, le hérisson n'est pas un rongeur, mais un insectivore. Il vient de la famille des mammifères les plus primitifs. Les premiers hérissons seraient apparus il y a 60 millions d'années. En témoigne un fossile découvert en Asie. Nous sommes donc ici face à une espèce très ancienne, qui est malheureusement en voie de disparition en Europe, notamment en France. C'est un petit animal que tout le monde connaît, qui est généralement effrayé facilement, dont la vision est très mauvaise, et qui se met en boule dès qu'il ressent un danger. Nous avons 792 espèces qui risquent de disparaître en France. Parmi elles, 421 plantes et 371 animaux. Les hérissons font partie de ces espèces en voie de disparition. La Ville de Paris se doit de sauvegarder les animaux sauvages dans tous les endroits où cela est possible. Cette association va ouvrir un sanctuaire, un hôpital, qui va permettre de soigner et remettre ces hérissons dans la nature.

L'ouverture de ce refuge est vraiment une très bonne nouvelle. On ne peut que s'en féliciter. Nous remercions particulièrement la mairie du 12e arrondissement d'avoir accompagné et porté ce projet depuis maintenant 2 ans, et de lui avoir permis ainsi de se concrétiser. Ce projet a été largement soutenu par les citoyens du 12e arrondissement. Le projet a été lauréat d'un budget participatif du 12e arrondissement "Amener la nature dans le 12e". L'ouverture est attendue avec impatience par toutes les Parisiennes et les Parisiens. Nous avons un intérêt particulier à préserver cette espèce, les hérissons.

Nous souhaitons aussi manifester un soutien total à l'association, qui est actuellement victime d'un cyber-harcèlement, notamment sur Twitter, et a reçu également des lettres de menace depuis qu'elle a reçu la subvention que nous avons votée en conseil d'arrondissement le 8 novembre. C'est complètement incompréhensible et honteux. On peut se poser des questions sur l'aile droite de cet hémicycle, "#SaccageParis", qui utilise Twitter pour harceler des associations faisant pourtant progresser au maximum la biodiversité à Paris.

Merci à vous.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie notre collègue Douchka MARKOVIC de s'être inscrite sur ce projet de délibération. Elle a rappelé l'importance de la sauvegarde de la faune sauvage et de l'action que mène cette association. Je suis ravi de pouvoir valoriser ce projet sur lequel nous travaillons depuis maintenant plus de 2 ans, en lien avec la mairie du 12e arrondissement. Je salue d'ailleurs Mme la maire Emmanuelle PIERRE-MARIE et son adjointe Manon HAVET, que je sais particulièrement engagées sur le dossier.

Tout d'abord, je tiens à exprimer - comme vous l'avez fait aussi, Madame la Conseillère de Paris - notre soutien le plus solennel et le plus ferme à l'association "Erinaceus France" et à son président, qui subissent depuis quelques jours, comme vous l'avez rappelé, une indécente et incompréhensible campagne de harcèlement et dénigrement sur les réseaux sociaux. S'opposer à ce type de projet, c'est passer à côté des enjeux fondamentaux de notre époque : l'effondrement du vivant et de la biodiversité. Notre planète connaît aujourd'hui l'une des plus intenses et rapides crises d'extinction des espèces animales et végétales de son histoire. Si je ne prends que l'exemple de la France, le dernier bilan de liste rouge des espèces menacées de l'U.I.C.N., l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, fait apparaître une situation aggravée pour les espèces marines comme terrestres, avec plus de 14 % des espèces de mammifères menacées. D'ailleurs, je vous invite à consulter ce bilan éloquent.

Le hérisson d'Europe, classé espèce protégée, est un maillon essentiel de la biodiversité de notre territoire. En ville, il peut s'apparenter à ce que l'on appelle une "espèce parapluie", c'est-à-dire que sa simple présence garantit celle de nombreuses autres espèces. Il représente ainsi un témoin essentiel de la biodiversité urbaine. Il est donc crucial que Paris continue à montrer l'exemple et à œuvrer concrètement pour la protection et la conservation de nos espèces locales, notamment de la faune sauvage. L'ouverture d'un centre de soins pour hérissons d'Europe dans le bois de Vincennes s'inscrit pleinement dans cette volonté d'actions concrètes et dynamiques de lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter - je l'espère avec enthousiasme - cette subvention qui permettra de faire aboutir ce projet, et vous donne rendez-vous au printemps pour l'inauguration de ce qui sera le premier centre parisien de protection et de sauvegarde de cette espèce.

En conclusion : vive la biodiversité et vive les hérissons !

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Avec enthousiasme, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 97.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DEVE 97).

2022 DEVE 98 - Bilan annuel du "Plan Arbre" et mobilisation de la Ville de Paris en faveur des arbres.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la publication sur l'OpenData d'un historique des arbres abattus à Paris depuis 2014.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gestion des pieds d'arbres et leurs implications esthétiques, arboricoles et urbaines.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'arrêt de la résine et du cerclage pour les pieds d'arbres.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 98 et les vœux référencés n° 73, n° 74, n° 75 et n° 75 bis relatifs à la gestion des arbres.

DEVE 98 : bilan annuel du "Plan Arbre" et mobilisation de la Ville de Paris en faveur des arbres.

Je donne d'abord la parole à Mme Véronique BUCAILLE, qui présentera, je crois, le vœu n° 74 également.

Mme Véronique BUCAILLE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre du premier bilan annuel du "Plan Arbre", un document de 4 pages à la fois creux et approximatif, très loin d'un suivi sérieux de l'application du "Plan Arbre", qui cotait notamment de nombreuses pistes d'actions, je veux revenir sur la question des pieds d'arbres, dont nous avons déjà eu l'occasion de débattre, qui fait légitimement parler sur les réseaux sociaux et dans la presse. Oui, l'inquiétude des Parisiens est bien réelle et justifiée. A plus d'un titre, cette question est symbolique de votre gestion erratique de Paris, en particulier celle de ses espaces verts et de son patrimoine. Ainsi, avec les maires Rachida DATI, Jeanne d'HAUTESERRE, Philippe GOUJON et Francis SZPINER, et au nom de tous mes collègues du groupe Changer Paris, je vous présente un vœu relatif à la gestion des pieds d'arbres, un sujet particulièrement sensible à Paris, notamment avec le réchauffement climatique.

Nous vous interrogeons donc sur votre politique en matière de pieds d'arbres, sur vos revirements incessants. Ce ne sont pas les déclarations contradictoires de votre Exécutif qui peuvent nous aider à y voir plus clair, qu'il s'agisse de celles de M. GRÉGOIRE, dont le manifeste de la beauté plébiscitant l'utilisation des grilles Davioud, de celles de M. NAJDOVSKI, qui répond à notre vœu au précédent Conseil de Paris en indiquant que la résine est un cas rare, ou de celles de certains adjoints qui ont eu chacun leur interprétation dans les réunions publiques.

Monsieur le Maire, nous vous demandons une nouvelle fois de répondre précisément aux très vives inquiétudes sur les revêtements utilisés pour les pieds d'arbres, qu'il s'agisse de résine, de stabilisé, où, souvent, le pourcentage de 4 % de ciment semble avoir été allègrement dépassé, aux dires mêmes d'un agent que j'ai pu rencontrer dans une rue de Paris.

Nous vous demandons de répondre aux très vives inquiétudes autour de ce que l'on appelle "les moules à gâteau", si dangereux pour les piétons et véritables poubelles à ciel ouvert. Il faut vraiment les voir pour le croire. De nombreux témoignages de Parisiens, quelquefois photos à l'appui, apportent de l'eau à notre moulin. Difficile aujourd'hui de nier que l'incohérence est la règle, et que la survie de nos arbres est menacée parce que leurs racines sont fragilisées. C'est d'ailleurs assez cocasse.

Une fois encore, ce vœu a aussi le mérite de rappeler une évidence : les seuls écologistes crédibles dans cette Assemblée sont les élus de la droite et du centre. Il faut maintenant être un peu sérieux et sortir d'une polémique inutile. Nous devrions être tous d'accord pour rappeler que nos arbres à Paris sont des biens très précieux. Ce que nous demandons est en fait très simple et de bon sens. Nous demandons que la Ville de Paris renonce à employer dans sa gestion des pieds d'arbres les revêtements en résine, ceux en stabilisé trop cimentés et ceux qui comportent

des bordures métalliques, parce qu'ils sont à la fois inesthétiques, dangereux pour les piétons et néfastes pour la santé de nos arbres.

Nous demandons, Monsieur le Maire, que la Ville reconnaisse la grille Davioud comme modèle privilégié pour les pieds d'arbres. Ce mobilier urbain est en effet emblématique de Paris dans le monde entier. Elles sont d'ailleurs le résultat d'un travail qui allie trois caractéristiques principales : esthétisme, respect de la sécurité des passants et préservation de la santé des arbres. Nous vous demandons que soit précisée en Conseil de Paris, de façon claire et définitive, votre doctrine en matière de gestion et d'entretien des pieds d'arbres à Paris.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Agnès EVREN.

Mme Agnès EVREN. - Merci.

Mme la Maire de Paris pourrait porter les nattes de Greta. D'autres s'y sont essayés ce week-end sans que cela ne verdisse pour autant son action. Ce premier bilan annuel du "Plan Arbre" est un nouveau coup de "com'" qui ripoline de vert ce que vous bétonnez au préalable. Ce "greenwashing" ne résiste pas à l'épreuve des faits, car le plus grand fossoyeur d'arbres à Paris, c'est vous. En 6 ans, 16.000 arbres ont été abattus.

Dans une période où la crise climatique porte bien plus que son nom, les exemples de coupes désastreuses fleurissent. Vous avez condamné 30 arbres du site Saint-Vincent de Paul dans le 14e arrondissement, abattu la glycine centenaire et emblématique de Montmartre, abattu la moitié des arbres place de la Contrescarpe juste avant l'été 2021, générant un étouffant flot de chaleur, abattu une quinzaine d'arbres de hautes tiges avenue Ernest-Renan, dans le 15e arrondissement, pour le chantier de la Tour Triangle. Pire, vous poussez jusqu'aux limites du périphérique en saccageant le bois de Vincennes. Vous y avez rasé des arbres centenaires pour créer des enclos où pousseront hautes tiges et autres espèces indigènes, aujourd'hui à l'état d'arbrisseaux.

Il aura fallu toute la détermination de nos maires d'arrondissement, Rachida DATI, Philippe GOUJON, Francis SZPINER, mais aussi des riverains et des associations pour abandonner enfin votre "remake" de "Massacre à la tronçonneuse" du Champ-de-Mars. Le projet OnE n'est pas votre première aberration écologique, mais c'est, hélas, sans doute le plus symptomatique. Nous sommes parvenus heureusement à vous faire renoncer à la destruction de dizaines d'arbres, dont certains centenaires, mais les sols végétalisés seront bétonnés et le site sera voué à la surexploitation événementielle et commerciale, au mépris de sa conception historique et de sa biodiversité. Tout cela, comme d'habitude, au nez et à la barbe des Parisiens et des riverains, qui ont rejeté le projet à 90 % lors de l'amorce de la consultation que vous aviez organisée.

Alors que la Ville de Paris est au bord de la faillite, que vous tentez d'éviter le naufrage en enfonçant la tête des Parisiens encore plus sous l'eau en augmentant la taxe foncière de 52 %, ce projet pharaonique de 110 millions d'euros relève de la gabegie. Les chiffres sont têtus. Au rythme actuel, la promesse de planter 170.000 arbres d'ici à 2026, en doublant leur nombre intra-muros à l'exclusion des bois, ne sera évidemment pas tenue, comme d'habitude. Rien d'étonnant à cela, puisqu'aucune planification, aucun objectif, aucune projection spatiale, ni la moindre référence aux essences d'arbres qui s'adapteraient aux particularités parisiennes, ne figurait dans le "Plan Arbre" soumis au vote du Conseil en octobre 2021. Sans cap ni boussole, vous naviguez à vue et obtenez des résultats contraires aux objectifs affichés.

Alors que le dérèglement climatique accroît le besoin d'îlots de fraîcheur et de puits de carbone au sein des aires urbaines, vous minéralisez à outrance les grandes places comme Bastille ou République, que vous avez transformées en véritables fournaises. Sur cette dernière, lors de la canicule de juillet dernier, les surfaces minérales exposées au soleil atteignaient 59,8 degrés Celsius. En revanche, sous les platanes centenaires rescapés de votre réaménagement, seuls 28 degrés Celsius étaient mesurés. Au lieu de préserver l'existant, d'entretenir les parcs et jardins, vous cédez aux lubies des forêts urbaines, dont les scientifiques, botanistes compris, disent pourtant le plus grand mal.

La plantation de 400 arbrisseaux place de Catalogne aura ainsi un impact quasi inexistant face au réchauffement climatique. Serrés à l'extrême, selon la méthode Miyawaki, ils ne devraient pas survivre très longtemps. L'une des rares études scientifiques sur cette méthode japonaise déplore d'ailleurs une mortalité des arbres comprise entre 61 % et 84 % au bout de 12 ans. Celle-ci a surtout été utilisée sous les climats tropicaux d'Asie et d'Amérique du Sud. Paris n'a pas vocation à être le laboratoire de vos expérimentations fantaisistes.

Vous souhaitez que Paris devienne une ville jardin. A vous lire, on croirait les jardins suspendus de Babylone ressuscités. A défaut de végétaux, c'est surtout la prolifération des rats que nous remarquons dans nos espaces verts. Tous les Parisiens en conviendront. Les Parisiens ne sont pas dupes : loin de la révolution verte proclamée, votre bilan est le cache-sexe d'une urbanisation erratique et intensive qui fait fi de la nature. De la Tour Triangle à la Z.A.C. de Bercy-Charenton, en passant par le fiasco Bruneseau et le T.E.P. Ménimontant, auxquels nous avons porté un coup d'arrêt, tous ces projets témoignent de votre folie bâtisseuse.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Agnès EVREN. - Vous tentez de vous acheter une bonne conduite à l'égard de vos partenaires écologistes au sein de l'Exécutif en feignant d'avoir la main verte, mais vous avez bien du mal à masquer la forêt de vos incohérences.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

La parole est à Mme Nelly GARNIER.

Mme Nelly GARNIER. - Chers collègues, cette prise de parole est pour moi l'occasion d'expliquer aux Parisiens pourquoi ce qu'ils lisent dans vos communications, comme aujourd'hui, ne correspond pas du tout à ce qu'ils voient dans la rue. A vous lire, des arbres seraient plantés dans tout Paris et nos places se rempliraient de grandes forêts urbaines. Dans la vraie vie, les Parisiens ont sous les yeux des troncs d'arbres coupés, des arbres morts dans des pots en plastique, des arbres en souffrance - les pieds recouverts de résine, des arbres en sursis, car vos projets de réaménagement les sacrifient toujours. Pour que les Parisiens comprennent pourquoi vos communications sont si loin de la réalité, laissez-moi rappeler quelques principes élémentaires à l'aune desquels vous devriez revoir vos calculs d'arbres à Paris.

Principe n° 1 : une plantation en pot n'équivaut pas à un arbre. Dans un pot, un arbre n'a pas la place pour déployer ses racines et se développer. Par ailleurs, les pots posés sur du bitume ou des pavés deviennent de véritables marmites bouillantes en été, et peu de plans survivent à un tel traitement. Nous nous en rendons compte chaque année. Par conséquent, un arbre en pot est déjà condamné. Il ne peut être considéré comme ayant un bénéfice environnemental.

Principe n° 2 : un gland germé n'équivaut pas à un arbre. Dans vos documents de campagne de 2020, on pouvait voir des dessins de forêts luxuriantes sur toutes les grandes places de Paris. Où sont-elles aujourd'hui ? Ces forêts ne verront jamais le jour, on le savait déjà. A la place, vous plantez une multitude d'arbrisseaux serrés les uns contre les autres pour gonfler vos chiffres et, là encore, sans aucun impact écologique.

Enfin, plutôt que de chercher de nouveaux concepts qui ne fonctionnent pas, on pourrait commencer par préserver l'existant.

J'en arrive à mon principe n° 3 : un arbre mort n'équivaut pas à un arbre que vous pouvez comptabiliser. Vous le savez, le taux de dépérissement des jeunes arbres est très élevé, supérieur à 30 %. Ainsi, une replantation va s'accompagner d'une longue et incertaine zone grise de 5 à 10 ans, pendant laquelle un arbre a 1 chance sur 3 de mourir et de devoir être replanté. C'est la raison pour laquelle il vaut mieux préserver les arbres existants plutôt que de les couper, en arguant que l'on en replantera d'autres.

Vous l'avez compris, nous vous demandons d'arrêter vos manipulations sur les chiffres, sur le nombre d'arbres plantés et sur ce que vous comptez comme des arbres. Pour cela, mon groupe vous a demandé, lors du dernier Conseil de Paris, d'adopter un barème de l'arbre qui permette de prendre en compte la dimension, l'âge et l'impact environnemental. Nous vous demandons d'arrêter vos manipulations sur l'indice de canopée, que le M.I.T. a calculé à 8,8 % quand vous invoquez 21 % on ne sait pas comment. Je vais vous dire : vous pouvez toujours manipuler les chiffres autant que vous voulez, il suffit aux Parisiens de regarder autour d'eux pour savoir que vous mentez. Aujourd'hui, Paris n'est pas une ville amie des arbres. Demain, avec nous, elle le sera.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Jean-Baptiste OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

J'étais intervenu l'an dernier sur cet étrange "Plan Arbre" qui ne contenait ni calendrier précis ni objectif par arrondissement. Je suis heureux qu'un bilan annuel ait lieu. Je regrette que la communication ne retienne aucun exemple issu du 13e arrondissement. Et pour cause, peu d'arbres y ont été plantés. Ce qui est normal vu que, loin des 38.000 arbres affichés, on se situe plutôt à 731, sans compter les arbres abattus. Votre rapide bilan révèle en effet que la majorité des arbres plantés l'ont été dans les bois ou sur les talus du périphérique. Mon arrondissement est concerné à ce dernier titre.

Sur la page de votre site Internet, un visuel "Bilan des plantations 2020-2022" nous explique que 18.164 arbres ont été plantés sur le boulevard périphérique. Or, nous n'avons pas l'impression que les abords du périphérique se soient transformés en forêt. Où sont ces arbres ? De quoi nous parlez-vous ? A titre de comparaison, le bois de Vincennes compte environ 146.000 arbres. Donc, vous auriez planté sur le boulevard périphérique l'équivalent de 12 % du bois de Vincennes ? Même si nous ne parlons là que de très jeunes arbres ne demandant qu'à grandir, les 18.000 seraient visibles. Que comptabilisez-vous dans ce chiffre, et qu'est-ce qu'un arbre pour vous ? Des buissons Miyawaki qui brûleront l'été prochain en période de canicule ? D'ailleurs, la méthode Miyawaki, intéressante du point de vue du chiffre - c'est la même logique que dans le logement - est contestée par des associations écologiques, qui

doutent de sa viabilité à long terme et dénoncent des taux de mortalité importants. Peut-être s'agit-il d'arbustes ? Mais tout le monde sait que les vertus n'ont rien à voir avec celles d'un arbre adulte.

Comme le note votre ancien élu Yves CONTASSOT, quand vous abattez un arbre de 30 mètres avec au pied une centaine de mètres cubes et que vous le remplacez par un tout petit, cela n'a rien à voir en matière de lutte contre la pollution et le réchauffement climatique. Et cela sans compter les arbres plantés morts, comme l'a révélé un agent chargé des plantations.

Nous en revenons donc à cette promesse, que nous avions dénoncée comme étant intenable, de planter 170.000 arbres. Je vous reproche moins de ne pas tenir une promesse, mais surtout d'avoir promis une chose que vous saviez ne pas pouvoir tenir. Cela s'appelle tout simplement du mensonge. Au lieu de renier vos promesses, comme sur la taxe foncière, vous feriez mieux de les tenir.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je partage évidemment le constat qui vient d'être fait par l'ensemble de mes collègues du groupe Changer Paris, sur cette communication légère qui entretient le flou sur le contenu réel de votre action en faveur des arbres à Paris. De nombreux cas d'abattages d'arbres suscitent régulièrement la consternation et l'incompréhension des Parisiens. C'est bien dommage, quand vous vantez sans cesse la transparence de votre action. Nous avons donc essayé de vous prendre au mot et de recenser de vraies informations sur les abattages d'arbres à Paris, votre communication n'abordant que très partiellement ce sujet.

La promesse que vous nous faites par l'"open data" est une transparence de votre action. J'espérais y trouver, à l'image de ce qui existe pour les subventions associatives, des données historiques complètes, même brutes, sur l'abattage des arbres. Que nenni. La publication se limite aux 6 derniers mois. Les données précédentes, vous les avez, mais elles ne sont pas disponibles. Vous vous vantez dans cette communication de : "votre volonté de renforcer la protection des arbres existants aux aménageurs et bailleurs", et : "d'une réduction sensible du nombre d'abattages". Sans plus de précision.

Encore une fois, les contre-exemples sont nombreux : Netter-Debergue dans le 12e arrondissement, dans les bois de Vincennes et de Boulogne, sur la Z.A.C. "Saint-Vincent de Paul" dans le 14e arrondissement, la porte de Montreuil dans le 20e arrondissement. Pour densifier l'E.S.P.C.I. dans le 5e arrondissement, 50 arbres abattus. Sur la place de la République, ou, évidemment, ce qui a failli arriver sur le Champ-de-Mars dans le 7e arrondissement. Je note que ces abattages sont souvent en lien avec des projets urbanistiques que vous menez. Paris, la triste ville du bétonnage, risque de tenir lieu de "Plan Arbre". Hier encore, vous avez voté contre la plantation de 2 arbres dans la future pension de famille de la rue des Bernardins.

La transparence des données et de leur historique permettrait de ne pas laisser place aux doutes sur cette question. Vous ne faites qu'entretenir le flou. Le flou artistique, c'est quand le dessin ne répond plus au canevas. Et quand c'est flou, c'est qu'il y a ? Un loup.

Par ce vœu rattaché, je vous demande, au nom du groupe Changer Paris, de publier, de mettre à jour régulièrement l'historique des arbres abattus, leurs développements et leurs caractéristiques, et les raisons invoquées pour justifier celles-ci depuis 2014. Au groupe Changer Paris, nous serons particulièrement attentifs à cette transparence, parce que les arbres, c'est la vie.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Maud LELIÈVRE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a un an, lors du Conseil de Paris, la Ville adoptait le "Plan Arbre" et cette adoption était une nécessité au regard de l'urgence climatique et environnementale à laquelle nous faisons face. J'avais, à l'époque, au nom du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, salué l'ambition de ce plan, mais qui nous semblait alors un peu trop ambitieux non pas au regard de la crise que nous devons affronter, mais trop ambitieux au regard des moyens qui allaient être consacrés sur le plan financier, ainsi que les services qui allaient être dévolus à sa mise en œuvre.

On avait précisé à l'époque, avec mes collègues du groupe, que l'exécution d'un tel plan nécessitait trois choses : des moyens, une vision et une volonté, en insistant sur le fait que la solution était de planter des arbres en pleine terre et d'entretenir soigneusement les pieds d'arbres. On l'avait dit à l'époque, car, évidemment, l'arbre n'est pas un mobilier urbain. L'objectif n'est pas de décorer, mais de lui donner une réelle fonction environnementale dans la ville.

Notre groupe avait déposé des amendements en ce sens. Je ne les rappellerai pas, mais nous avions expliqué que nous serions particulièrement attentifs tout au long de cette année à la mise en œuvre de ce "Plan Arbre", attentifs à son application, aux moyens qui étaient consacrés, à l'entretien et au constat régulier. J'aimerais juste dire, parce que beaucoup de choses ont été dites et écrites dans la presse et sur les réseaux sociaux, que l'on ne peut pas rejeter les revendications des Parisiens qui, de façon régulière, font des photos ou s'émeuvent de la place qu'on laisse à l'arbre dans la ville. Certes, ce ne sont pas tous des experts, mais leur vision est juste. Cela participe aussi à l'acculturation de la question environnementale de la Ville. Il est effectivement primordial de protéger et d'entretenir les arbres parisiens.

Dans le contexte actuel de surchauffe urbaine, sur lequel travaille la M.I.E. "Paris à 50 degrés" dédiée à l'adaptation de la ville aux super-vagues de chaleur, dont je suis rapporteur, nous savons tous que le rafraîchissement urbain est un enjeu majeur pour les villes. Les premiers entretiens nous ont montré que la question de l'arbre était essentielle et primordiale dans les solutions que nous allons devoir collectivement trouver. L'arbre est un levier pour rafraîchir les villes qui, demain, ressembleront de plus en plus à des fours en été. Les conditions climatiques rendent plus difficile la survie de ces arbres en ville. Il faut donc absolument préserver la nature, tout ce qui est possible, redonner de l'espace aux arbres, faire des choix d'aménagement dans le sol, dans le sous-sol, protéger les arbres qui participent à l'amélioration de la qualité de l'air et sont des refuges de biodiversité.

Je préfère, même si cela coûte de l'argent, même si ce sont des choix d'avenir qui sont parfois compliqués, que l'on puisse avoir demain une ville couverte d'arbres plutôt qu'une ville couverte de climatiseurs, parce que ce sera la seule solution si nous ne prenons pas des décisions ambitieuses. L'été 2022, avec 33 jours de canicule, a été suffocant, mais il a été l'été le moins chaud des prochaines années. Il a laissé entrevoir la nécessité de prendre des mesures urgentes, mais des mesures fortes, pas simplement faire une course à la plantation d'arbres, mais que ce qui est planté aujourd'hui soit des arbres en bonne santé. L'arbre sera notre meilleur allié pour cette lutte contre le réchauffement climatique.

Sur ce sujet majeur, au cœur du débat de la Mission d'Information et d'Evaluation, j'espère que nous saurons entendre les propositions qui sont faites. Nous travaillons sur des propositions sur la qualité des essences, les stratégies de plantation, de plantation en pleine terre. Un certain nombre de sujets dont nous débattrons en temps et en heure lorsque ce rapport sera présenté devant le Conseil de Paris. J'espère qu'à ce moment-là, on ne sera pas dans une bataille de communication, mais dans la réelle prise de décision.

Nous avons déposé un vœu - ma collègue présidente de groupe en parlera tout à l'heure - qui nous semble absolument essentiel sur l'entretien des pieds d'arbres des 200.000 arbres plantés dans les rues. Pour terminer sur la question de la température, elle est à peu près de 58 degrés Celsius lors d'un été caniculaire sur un revêtement minéral, de 48 degrés Celsius sur une pelouse sèche et de 29 degrés Celsius au pied d'un arbre. Ce n'est donc pas simplement une question esthétique, mais une question de choix fort environnemental.

Nous tenons particulièrement à ce vœu. J'espère que nous saurons vous y retrouver tout à l'heure.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Maud GATEL, qui présentera le vœu n° 75.

Mme Maud GATEL. - Absolument. Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur NAJDOVSKI, lors de notre dernier Conseil, en réponse à un vœu de ma collègue Véronique BUCAILLE, vous indiquiez que les services de la Ville pouvaient, de manière extrêmement ponctuelle, pour des raisons très précises, et vous évoquiez notamment la question de zones de marché, utiliser de la résine, soit un enrobé synthétique. Sollicité par un internaute, le premier adjoint indiquait, en réponse à un pied d'arbre bétonné, qu'il s'agissait probablement d'une erreur. Puis, il indiquait que toute cette polémique liée à l'émotion qui avait saisi une grande partie des Parisiens sur ce sujet, était ridicule. Non, il n'y a pas de polémique ridicule quand il s'agit d'adapter la ville au changement climatique.

Comme vient de le rappeler Maud LELIÈVRE, les arbres, les végétaux tiennent une place majeure dans la perspective du réchauffement climatique et dans la nécessité absolue d'adapter notre Capitale au changement climatique. Or, on le sait - et je ne reviendrai pas sur les trop nombreux arbres abattus - les arbres et les végétaux, dans une ville aussi polluée que Paris, sont soumis à rude épreuve. C'est la raison pour laquelle il faut les protéger.

Les Parisiens, nombreux, ont prouvé qu'il ne s'agissait pas simplement de quelques dizaines de cas, mais bien au contraire de plusieurs centaines de cas de pieds d'arbres cimentés, enrésinés, goudronnés. Bien évidemment, cette situation n'est pas satisfaisante pour que ces arbres puissent continuer à croître et à nous protéger. C'est la raison pour laquelle nous demandons, par ce vœu, que soient remis en état urgemment les pieds d'arbres pour ne pas continuer à les fragiliser davantage, et que soient remises les fameuses grilles Davioud au lieu de cerclages métalliques qui nous paraissent particulièrement dangereux dans l'espace public.

Les grilles Davioud, ce n'est pas une sorte de conservatisme de notre part. C'est tout simplement parce que cela fait partie de l'identité de Paris et que l'on n'a pas trouvé mieux pour protéger les arbres. Les contraintes des manifestations, notamment les manifestations liées aux "Gilets jaunes", nous ne les déclinons pas. Pour autant, on

sait bien que certaines sont en train d'être remises. Nous souhaitons donc qu'urgemment elles puissent l'être partout dans Paris.

Par ce vœu, nous demandons donc de libérer les pieds d'arbres cimentés, enrésinés, goudronnés, pour les protéger autant qu'ils nous protègent.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Paris est classée parmi les 10 villes les plus denses au monde. Eh oui, triste record. Notre ville est très minérale. Elle compte 5,8 mètres carrés d'espace vert de proximité, c'est-à-dire à moins de 300 mètres des habitations par habitant, quand l'O.M.S. en recommande 12. Pour mémoire, à Londres, nous avons 59 mètres carrés d'espace vert par habitant, et à Rome, 321. Notre retard à Paris est donc colossal, et même inquiétant.

Nous partageons le même constat que vous pour préparer Paris aux conséquences du réchauffement climatique. Il est nécessaire de multiplier rapidement les plantations d'arbres, mais aussi de protéger les arbres anciens. Cependant, nous ne partageons pas la même méthode. Sous votre précédente mandature, entre 2014 et 2020, vous avez non sans peine réussi à planter seulement 20.000 arbres, tenté à plusieurs reprises de bétonner des espaces verts et réussi à abattre de nombreux arbres anciens. Pour vous couvrir de ce bilan négatif, vous avez promis, lors des élections municipales de 2020, la plantation de 170.000 arbres sur la mandature 2020-2026.

Vous nous présentez aujourd'hui une communication sur le bilan annuel du "Plan Arbre", voté par notre Conseil il y a un peu plus d'un an, ainsi que les résultats des plantations réalisées depuis 2020. Vous annoncez avoir planté plus de 38.550 arbres en 2 ans, soit en moyenne 19.275 arbres par an. Effectivement, en comparaison avec votre précédent bilan, c'est indéniable, vous avez réalisé en 1 an ce que vous n'avez pas réussi à faire en 6. C'est donc à se demander si l'adaptation de notre ville au réchauffement climatique était réellement l'une de vos priorités.

Derrière cette progression exponentielle, cette moyenne n'est cependant pas suffisante pour espérer atteindre votre objectif de 170.000 arbres d'ici à 2026. Le calcul est simple : en multipliant cette moyenne par 6, vous atteindrez péniblement les 115.000 arbres plantés en 2026. Une autre question surgit et vous ne la soulevez jamais : sur les plantations réalisées, combien n'ont pas survécu ? Parce qu'il n'est pas rare, quand on se promène dans Paris, dans nos rues, de voir de jeunes arbres en piteux état. Cette communication ne serait-elle donc pas plutôt un coup de com' plus qu'une stratégie d'aménagement et d'adaptation du territoire parisien ?

Vous revendiquez que la majorité de ces plantations ont été réalisées dans les bois et les talus du périphérique. Or, en plus d'être une ville très minérale, Paris a la particularité d'avoir des espaces verts très mal distribués. Il existe, en effet, de très fortes disparités entre le quart Nord-Est de la ville, où il y a moins d'un mètre carré d'espace vert par habitant, et les zones boisées où l'on en compte plus de 10. Nous vous appelons donc à reprendre ces éléments et à les prendre davantage en compte dans le cadre du choix des prochaines zones de plantation.

L'exécution du "Plan Arbre" et des nouvelles plantations doit aussi s'inscrire dans une volonté réelle de l'Exécutif de protéger et de préserver l'existant. En mai dernier, sans la mobilisation des habitants, des associations, de personnalités, de certains élus dont ceux de notre groupe, des arbres centenaires auraient été abattus sur le Champ-de-Mars. Cette polémique n'est évidemment pas la première et rappelle combien le discours n'est pas en accord avec vos actes. Pour preuve, un nouveau projet d'abattages d'arbres fraîchement plantés. Les travaux se sont terminés il y a moins de 6 mois boulevard Pasteur, dans le 15e arrondissement. Il est prévu, pour de nouveaux travaux, d'abattre ces arbres tout nouvellement plantés. C'est à la fois une ineptie sur le plan écologique et une gabegie financière.

J'ai évoqué la problématique des pieds d'arbres au dernier Conseil de Paris, et Maud GATEL l'a redit tout à l'heure : vous avez fait le choix d'introduire, en lieu et place des grilles, une résine qui rend le sol totalement imperméable au bout de quelques mois et conduit donc à une dévitalisation des arbres. Nous vous demandons de protéger les arbres et de remettre les grilles.

Enfin, je voudrais renouveler la proposition que nous avions faite à l'occasion de l'abattage de la glycine de la place du Tertre, avec Pierre-Yves BOURNAZEL et l'ensemble des membres de notre groupe, de créer un inventaire des plantes remarquables. Les plantes ne sont pas recensées dans votre fichier, alors qu'elles contribuent aussi au maintien de la biodiversité dans la capitale et agissent de façon positive contre l'effet d'îlot de chaleur.

Alors, pour votre "Plan Arbre", les promesses c'est bien, mais l'action c'est mieux, surtout quand il s'agit d'un enjeu de santé publique.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous vous en doutez, "Les Ecologistes" attendaient avec impatience le premier bilan du "Plan Arbre", dont nous avions salué l'ambition au moment de son adoption. Comme vous le soulignez, cher Christophe, Paris a impulsé un véritable changement de paradigme sur la place de l'arbre en ville. Force est de constater que la vision de l'arbre a effectivement évolué, notamment sous l'influence des écologistes, puisque c'est sur notre proposition que la Ville s'est dotée d'une Charte de l'arbre pour protéger et préserver son patrimoine arboré, ou encore d'un Comité de la nature qui a été lancé officiellement cet été.

Mais quel ne fut pas mon étonnement en découvrant le bilan annuel de ce plan, si succinct et sommaire. Quatre pages seulement. Pour ne rien vous cacher, j'ai cherché en vain les annexes qui auraient été rattachées. A sa lecture rapide mais attentive, il nous semble que des sujets essentiels, dont nous aurions aimé connaître l'état d'avancement, manquent encore à l'appel et que d'autres mentionnés mériteraient, à nos yeux, quelques éclaircissements ou précisions.

D'abord, sur le bilan présenté en matière d'objectif de plantations. Plutôt qu'un bilan global, nous aurions souhaité que nous soit présenté un bilan détaillé, plus précis, des plantations qui ont été réalisées et à venir, et ce, par arrondissement. Dans les rues et places citées, il ne semble pas que les nouvelles plantations d'arbres soient prioritairement fléchées et orientées vers les quartiers "politique de la ville", contrairement à l'amendement que nous avions fait adopter au plan. Il est également essentiel à nos yeux que soient clarifiées les échéances d'atteinte des objectifs en matière de plantations. Car, sans avoir fait "Math Sup/Math Spé", un calcul rapide, en regardant les chiffres qui nous sont donnés, nous permet aisément de voir que même si l'effort de plantations - que vous qualifiez d'inédit - à Paris est effectivement à saluer, nous semblons encore très loin d'atteindre l'objectif de 170.000 arbres plantés d'ici à la fin de la mandature.

Au-delà des chiffres, nous devons avant tout protéger et préserver les arbres existants. Cela passe par le Plan Local d'Urbanisme, qui doit transcrire de manière opérante la nécessité de préserver les arbres, tous les mètres carrés de pleine terre et d'aller beaucoup plus loin en débitumant. Or, je suis étonnée puisqu'il n'est nullement fait mention du Plan Local d'Urbanisme dans ce bilan. D'ailleurs, à ce jour, nous n'avons pas de visibilité claire sur la protection des arbres, notamment le fameux label "Arbres végétaux ou groupe d'arbres" qui avait été envisagé par la Ville. Nous attendons avec impatience les résultats de l'étude "Arbres et Climat" et l'élaboration d'un guide des essences à Paris.

Mes chers collègues, rien ne sert de voter des plans, aussi ambitieux soient-ils, si nous ne mettons pas les moyens humains et financiers suffisants derrière. Le "Plan Arbre" - j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises - va demander à notre Ville un effort important en matière d'investissements, mais aussi de fonctionnement, qu'il est nécessaire de planifier. C'est pourquoi j'ai demandé à plusieurs reprises que la Ville nous présente un budget de financement du "Plan Arbre" ainsi qu'un plan de recrutement des nouveaux personnels de la DEVE. A ce sujet, seul le démarrage des travaux d'aménagement de la toute première forêt urbaine sur la place de la Catalogne est mentionné. On parle tout de même de projets à plusieurs millions d'euros, mes chers collègues. Je dois bien dire que nous sommes fatigués de découvrir dans la presse les projets qui ne nous ont pas été présentés ici même. Où en sommes-nous donc des autres projets ?

Enfin, concernant les pieds d'arbres, à mes collègues de droite, vous qui vous prétendez les seuls écologistes crédibles, vous mélangez tous les sujets puisque vous essayez de monter une controverse totalement stérile en confondant résine et stabilisé. L'écologie est complexe et requiert un peu de sérieux. N'étant moi-même ni ingénieur environnemental, ni écologue, avant de me prononcer sur un sujet qui requiert une certaine expertise technique - dont nul, je crois, ne peut se prévaloir dans cette Assemblée - j'ai auditionné des experts et rencontré d'autres villes pour mieux comprendre de quoi l'on parle exactement.

Le stabilisé soulève effectivement des questionnements sur sa perméabilité et sa durabilité dans le temps. Les experts que j'ai pu rencontrer corroborent les réserves que "Les Ecologistes" ont émises sur l'utilisation de ces types de matériaux. Seules des mesures de terrain, "in situ" ou en laboratoire, permettraient d'évaluer la perméabilité, ou non, et d'avoir un vrai retour d'expérience objectif. Le stabilisé semble être très peu utilisé dans d'autres collectivités françaises à ce jour. Entendons-nous bien : rien ne sera jamais plus perméable qu'un sol naturel. Nous devons privilégier autant que possible les pieds d'arbres fleuris, et là où cela n'est pas possible, remettre des grilles. Il vaut mieux une rue haussmannienne avec des pieds d'arbres végétalisés qu'une rue avec des pieds d'arbres en stabilisé ou autre matériau, aussi perméable soit-il, pour lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain.

Au vu du manque de recul, "Les Ecologistes" demandent qu'une étude comparative soit faite pour évaluer les différents pieds d'arbres, afin que l'on croise les enjeux écologiques, c'est-à-dire l'infiltrabilité de l'eau dans le sol, et les enjeux économiques - le coût d'investissement, le coût de fonctionnement - ainsi que les enjeux sociaux, notamment en matière d'accessibilité sociale et d'accessibilité.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Danielle SIMONNET n'est pas présente.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI pour répondre à l'ensemble des intervenants et donner les avis de l'Exécutif sur les vœux.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'espère que vous me laisserez un peu plus de temps également pour répondre aux vœux qui ont été présentés.

Je remercie les élus pour leurs interventions sur ce premier bilan du "Plan Arbre", malgré une quantité non négligeable de "fake news" balancées par certains intervenants de la droite de cet hémicycle. Pour autant, c'est l'occasion de présenter les actions menées et les mesures prises par notre Exécutif en faveur des arbres à Paris, à la fois pour renforcer leur protection et augmenter leur nombre dans la Capitale.

Deux ans après le début du mandat, nous avons déjà atteint des chiffres de plantations record à Paris. En seulement 2 saisons de plantations, de novembre à mars, nous avons planté plus de 38.550 arbres et plans forestiers, dont plus de 18.000 plantés sur les talus du boulevard périphérique dans la perspective de sa transformation et du passage de la ceinture grise à une ceinture verte. On pourra toujours gloser sur le nombre d'arbres que nous avons plantés, les objectifs de 170.000, la façon dont ils peuvent être plantés.

Nous mélangeons les techniques, avec de jeunes arbres, que l'on appelle "baliveaux", et des plans forestiers, selon des techniques qui sont éprouvées par ailleurs et utilisées uniquement sur les talus du boulevard périphérique ou dans des zones non accessibles au public, avec l'intérêt que peut avoir ce mélange de différentes techniques. Ce sont aussi plus de 12.000 arbres plantés dans les bois depuis 2020. Ce sont des opérations de renaturation des bois, qui ont été réalisées avec des voies fermées à la circulation automobile et transformées en allées forestières.

Pour adapter la ville au climat de demain, je pense que nous serons toutes et tous d'accord ici : les arbres sont nos meilleurs alliés. C'est pourquoi nous avons engagé des moyens sans précédent pour casser les phénomènes d'îlots de chaleur urbains et planter des arbres intra-muros. Sur la mandature, nous allons engager plus de 100 millions d'euros sur la plantation d'arbres dans les différents quartiers parisiens. C'est inédit. Nous plantons partout où cela est possible : dans les rues, dans les parcs et jardins, dans le périmètre des équipements municipaux. Ce sont ainsi plus de 8.000 arbres qui ont été plantés dans les rues de la capitale depuis le début du mandat, ce qui, là aussi, est inédit. La carte qui figure sur le site "paris.fr" détaille les plantations par arrondissement.

Par ailleurs, pour planter, nous n'hésitons pas à prendre la place là où elle se situe aujourd'hui, c'est-à-dire notamment en voirie, puisque depuis le début de la mandature, ce sont 1.000 places de stationnement qui ont été supprimées et remplacées par des arbres. Moins de voitures, plus de nature, telle est notre credo. N'en déplaise aux conservateurs de tout poil qui veulent garder une ville dans le formol du tout automobile du siècle passé, comme nous le voyons - d'ailleurs, cela suscite des réactions - sur la place Félix-Eboué, ou encore sur celle du Trocadéro, pour ne citer que ces exemples. La réalité, aujourd'hui, c'est que la droite s'oppose à la végétalisation et à la plantation de ces îlots de chaleur. Vous souhaitez qu'ils restent des îlots de chaleur. C'est votre orientation, pas la nôtre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - S'il vous plaît, s'il vous plaît.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je voudrais dire à Mme EVREN que sur les places de la Bastille et de la République, nous avons plus d'arbres aujourd'hui qu'il n'y en avait avant le réaménagement. Il y avait 130 arbres sur la place de la République jusqu'en 2013, il y en a 145 aujourd'hui, malgré les contraintes de la présence du métro qui empêche de planter encore plus massivement.

Cette dynamique de plantation va s'accélérer. Par exemple, la forêt urbaine de la place de Catalogne accueillera 400 arbres à elle seule. Ces travaux ont commencé cette année. Les arbres seront plantés dans un an, à la place de ce rond-point automobile qui est un four lors des pics de chaleur. Nous voulons également annoncer, avec Emmanuel GRÉGOIRE et Éric PLIEZ, la création d'une nouvelle forêt urbaine, celle de Charonne, dans le 20e arrondissement, à l'emplacement d'une friche acquise à la S.N.C.F., où ce sont plus de 2.000 arbres qui seront plantés d'ici à 2024.

Nous allons accélérer au cœur même de la ville et de nos quartiers. Dès cet hiver, nous allons planter près de 1.000 nouveaux arbres intra-muros dans plus de 70 rues de Paris. C'est un effort, là encore, inédit, malgré l'absence de propositions de certains arrondissements de droite. Madame BUCAILLE, vous êtes une élue du 16e arrondissement. Zéro proposition de plantation dans votre arrondissement à l'occasion de la démarche "Embellir votre quartier".

Cette démarche, que je mène avec mes collègues Jacques BAUDRIER et David BELLIARD, ce sont 50 rues issues de ces concertations qui seront végétalisées cet hiver, pour un total de plus de 400 arbres. Nous allons poursuivre notre programme de rues aux écoles. 20 rues piétonnisées et végétalisées dans les prochaines semaines à l'occasion de la saison de plantations qui commence en ce mois de novembre. En comptant les plantations dans

les bois et sur les talus du boulevard périphérique, ce sont plus de 21.000 arbres qui seront encore plantés cette saison.

Comme nous nous y étions engagés, la marche vers la ville jardin est en cours. Jamais la Ville de Paris n'a engagé autant de moyens pour les arbres. Chaque année, nous engageons plus de 3 millions d'euros de fonctionnement pour la surveillance et l'entretien quotidien des arbres. Chaque année, nous renforçons, avec mon collègue Antoine GUILLOU - que je salue - les équipes du service de l'arbre et des bois, en recrutant des experts sylvicoles pour réaliser des tournées de surveillance. Je l'ai dit, nous sommes sur une trajectoire d'investissement de plus de 100 millions d'euros sur la mandature pour nos différents programmes de plantations : rue aux écoles, création de promenades plantées, démarche "Embellir votre quartier".

Voilà pour le volet financement. J'espère que cela répondra aux préoccupations exprimées par Mme SAGASPE. Je précise d'ailleurs, Madame SAGASPE, que quantité d'informations que vous demandez sont en ligne sur le site "paris.fr" depuis plusieurs mois. Elles n'ont pas forcément été intégrées dans la communication "Plan Arbre", qui n'était pas aussi exhaustive que les informations figurant déjà sur le site de la Ville.

Par ailleurs, nous ne faisons pas que planter. Nous protégeons aussi l'existant. Nous mettons tout en œuvre pour préserver ce patrimoine. Je tiens à souligner que le nombre d'abattages d'arbres est en baisse depuis 20 ans. Depuis la mise en place des tournées de diagnostics phytosanitaires en 2014, nous abattons moins et uniquement le strict nécessaire. Je rappelle que la moyenne des abattages phytosanitaires réalisés pour éviter des chutes d'arbres et ne pas mettre en danger les personnes, était de 1.200 arbres par an dans les années 1990. Nous sommes aujourd'hui à moins de 1.000, soit une baisse de l'ordre de 20 %, grâce à une surveillance accrue.

Les évolutions de notre politique municipale, comme l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques, l'application de la démarche "Eviter, réduire, compenser", ont permis d'augmenter la longévité du patrimoine arboré. En 2021, la totalité des projets d'aménagement instruits comportait 3 fois plus d'arbres qu'à leur état initial. On va poursuivre ce travail et encore améliorer l'accompagnement des acteurs privés dans leurs projets.

Cela ne vous intéresse pas, les réponses !

Des fiches pratiques dédiées à l'arbre, déclinées dans la charte de l'arbre, seront publiées dans les prochains jours et adressées aux opérateurs du territoire parisien avec cette charte, d'ores et déjà signée par un certain nombre de partenaires.

Le futur P.L.U. bioclimatique, sur lequel travaille le premier adjoint Emmanuel GRÉGOIRE, renforcera aussi les protections des arbres existants.

Cela vous dérange ?

Mais sans attendre le vote du futur P.L.U., nous anticipons ces futures règles pour protéger les arbres, comme en témoignent les sursis à statuer sur un certain nombre de projets urbains. La préservation du patrimoine arboré passe aussi par son adaptation. Avec le changement climatique, de nouvelles maladies et parasites font leur apparition. C'est le cas du chancre coloré, qui dévaste chaque année des milliers de platanes dans le sud de la France. Il progresse vers le nord du pays, jusqu'à son apparition récente en Ile-de-France. Avec plus de 40.000 platanes intra-muros, le chancre constitue une menace réelle. C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris s'engage aujourd'hui dans la réalisation d'un plan blanc de lutte contre cette maladie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Allez à votre conclusion, Monsieur NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - De façon générale, nous allons poursuivre la diversification des arbres plantés à Paris pour lutter contre les maladies, en tenant compte de la régionalité des essences.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, s'il vous plaît ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Nous allons aussi choisir…

Cela ne vous intéresse pas ? Cela n'intéresse pas la droite de cet hémicycle.

Nous allons aussi choisir des arbres, des espèces d'arbres plus résilientes, plus résistantes aux aléas climatiques.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - S'il vous plaît ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - L'étude "Arbres et climat" aboutira en 2023 et nous publierons d'ici à l'été un guide des essences de Paris, qui présentera une palette variée d'arbres résilients et adaptés à l'environnement parisien.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur NAJDOVSKI, c'est bon, merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Si l'on me laisse en venir aux vœux qui ont été présentés et concernent essentiellement les pieds d'arbres, je vous dirai qu'aucun des vœux présentés n'évoque la végétalisation des pieds d'arbres. C'est bien dommage, cela ne vous intéresse pas.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, vous avez atteint votre temps de parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Ces vœux qui demandent par ailleurs l'abandon de certains revêtements, je précise aujourd'hui que ces revêtements sont perméables, qu'ils ne sont utilisés que là où une grille ne peut être posée ou ne suffit plus à la protection des arbres. Souvent, ce sont les racines mêmes de l'arbre qui empêchent la pose d'une grille. Ces vœux, par des affirmations péremptoires et définitives, s'opposent en fait à la protection des arbres parisiens. Pour notre majorité, évidemment, il n'en est pas question.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - S'il vous plaît ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Pour clarifier cette question devant les Parisiens, un vœu de l'Exécutif précise nos orientations. Je vous renvoie à sa lecture et à son adoption.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Pour conclure, j'en profite pour remercier les équipes du Service de l'arbre et des bois qui prennent soin au quotidien des arbres plantés à Paris. Qu'elles en soient ici remerciées.

Plus que jamais, nous voulons redonner sa place à l'arbre à Paris, qui a été le parent pauvre des politiques urbaines. Nous allons revenir aujourd'hui sur des politiques de dizaines d'années de bitumisation au profit du tout automobile. La révolution de l'arbre est bien en marche et vous pouvez compter sur nous pour l'amplifier.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Nous avions convenu d'un temps un peu plus long compte tenu du fait qu'il y avait également des vœux présentés à l'occasion de ce projet de délibération. Néanmoins, il faut pouvoir arrêter quand on a trop dépassé le temps.

Concernant la proposition de vœu n° 73, déposée par le groupe Changer Paris, j'imagine qu'elle est maintenue ?

Elle est maintenue.

Je la mets donc aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

En réponse aux vœux n° 74 et n° 75, l'Exécutif a déposé le vœu n° 75 bis.

La proposition de vœu n° 74 du groupe Changer Paris est-elle maintenue ?

Elle est maintenue.

Je la mets donc aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

La proposition de vœu n° 75, déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, est-elle maintenue au profit du vœu de l'Exécutif ?

Oui, elle est maintenue.

Je la mets donc aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 75 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 282).

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux balades à poney.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux référencés n° 76 et n° 76 bis sont relatifs aux balades à poney.

Je donne la parole à Mme Corine FAUGERON, pour 2 minutes.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu relatif aux balades à poney.

Nous, écologistes - je prétends encore que nous sommes des écologistes - nous nous sommes toujours préoccupés de très près de la condition animale. A Paris, nous avons obtenu l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques, puis la fermeture des animaleries du quai de la Mégisserie, puis l'arrêt des ventes dans les salons et les sites de la Ville de Paris, et, le 31 décembre, la fermeture du marché aux oiseaux. Pour les écologistes, les animaux ne sont pas des jouets. Ce ne sont pas des attractions, ni des biens de consommation, mais des êtres doués de sensibilité, statut qui leur a été reconnu dans la loi de 2015.

L'année dernière, avec l'adjoint chargé de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale, Christophe NAJDOVSKI, nous avons élaboré une charte de la condition animale, adoptée à l'unanimité de ce Conseil. Une bonne part de cette charte est consacrée à la question des balades à poney. Les contrôles effectués au premier semestre ont fait surgir des manquements, qui ont provoqué l'envoi d'un courrier rappelant leur engagement aux exploitants. Les nouveaux contrôles effectués à la rentrée de 2022 n'ont pas permis de constater de changements majeurs. Dernièrement, contrairement à ce qui est stipulé dans la charte, on découvrait que 4 poneys, devenus trop vieux ou trop fragiles pour continuer à transporter des enfants, étaient envoyés à l'abattoir, alors que les exploitants s'engageaient à ne pas le faire en signant la charte.

Fort de cette expérience malheureuse, il semble important de changer de position et de s'engager sur la voie de la fin des balades à poney dans les espaces verts parisiens, tout en nous s'engageant à accompagner les exploitants pour leur reconversion. Il sera toujours possible de continuer d'avoir de vrais contacts avec les poneys dans les poneys clubs parisiens, où l'on apprend que l'on n'achète pas une balade à poney comme on achète un tour de manège.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Corine FAUGERON. - Tous les cavaliers et cavalières vous l'assureront : la pratique de l'équitation repose avant toute autre considération sur le respect, le bien-être de son cheval ou de son poney. D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si l'on appelle "couple" l'équipe formée par le cavalier et sa monture. Ce n'est pas l'objectif des balades à poney qui proposent avant tout l'exploitation économique d'un animal.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI, pour 2 minutes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère collègue, c'est la cinquième fois cette année que notre hémicycle débat du sujet des balades à poney. Je ne vais donc pas revenir sur l'ensemble des étapes de ce dossier, mais je souhaitais signaler cette récurrence qui démontre, si cela devait l'être, la sensibilité de notre Assemblée ainsi que des Parisiennes et Parisiens au sujet du bien-être animal, et plus largement de la condition animale.

Depuis que notre Conseil a adopté en juillet 2021 une charte en faveur du bien-être animal, notre objectif reste le même : celui d'accompagner tous les acteurs qui organisent des activités avec des animaux, pour qu'ils rejoignent nos exigences en matière de respect du bien-être animal. Nous gardons ce cap pour faire de Paris une ville que nous voulons exemplaire et précurseur sur le sujet de la condition animale.

L'an dernier, nous avons collectivement voté la reconduction des conventions des balades à poney, dont nous avons souhaité réduire la durée de 5 à 3 ans, et dans lesquelles nous avons intégré de nouveaux critères de bien-être animal. Cela n'avait jamais été fait jusqu'alors pour une activité installée depuis des décennies à Paris. Depuis cette reconduction, nous avons réalisé de nombreux contrôles de l'application du respect de ces critères et

aménagements. Il ressort de ces contrôles une situation contrastée : des améliorations nettes sur certains sites et sur d'autres, une difficulté d'adaptation à certains de ces nouveaux critères. Je le dis donc ici solennellement, comme je l'ai dit lors du Conseil d'octobre : si la filière ne s'adapte pas, nous en tirerons les conséquences.

Nous continuons à mobiliser - c'est une nouveauté - la police municipale, qui pourra faire des contrôles et verbaliser en cas de manquement manifeste. Toutefois, je le redis, ces activités ne doivent pas faire l'objet d'un débat uniquement juridique, mais politique. La question que pose ce débat n'est pas simplement celle du respect des critères de convention par les exploitants, mais plus largement de la place des animaux dans notre ville, du rapport à l'animal que nous souhaitons proposer aux Parisiennes et Parisiens, notamment les plus jeunes d'entre eux.

Pour avoir ce débat sereinement, je vous donne rendez-vous au début de l'année prochaine et vous le redis : aucune question ne sera taboue. A nous d'inventer collectivement des activités qui permettent aux habitants de venir à la rencontre des animaux tout en respectant leur condition. Sur la base de ces informations et avec les engagements qui sont ceux du vœu de l'Exécutif, je repropose le retrait du vœu au profit de celui de l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

L'Exécutif a déposé un vœu n° 76 bis en réponse au vœu n° 76.

Le vœu n° 76 est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Corine FAUGERON. - Chevaliers et chevalières de la démocratie et de la concertation, nous acceptons de participer à cet atelier qui réunira tout le monde au cours du premier trimestre 2023 et nous y porterons la voix des poneys, tout en regrettant de retarder un peu la décision.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Il y a plusieurs demandes d'explication de vote sur le vœu n° 76 bis.

Je donne la parole à Mme Samia BADAT-KARAM, pour 2 minutes.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce sujet est récurrent dans nos débats et, comme je le disais déjà en décembre puis en juin, les élus du groupe Changer Paris sont pleinement engagés pour le bien-être animal. Cependant, la question du bien-être animal ne doit pas être le prétexte qui conduit à des décisions aussi radicales que l'interdiction des balades à poney. Le Conseil de Paris a voté la mise en place d'outils réglementant l'exercice de ces activités dans plusieurs parcs de la ville, dans le souci d'améliorer les conditions de vie des animaux sans priver les Parisiens, notamment les enfants, d'une occasion de découvrir le monde animal.

Afin de respecter la charte du bien-être animal, il serait d'ailleurs intéressant que M. NAJDOVSKI fournisse à l'ensemble des groupes du Conseil de Paris le compte rendu des inspections menées par la Ville. Ont-elles été réalisées en lien avec les professionnels, comme les agents de l'Institut français du cheval et de l'équitation ? Un peu de transparence nous éviterait d'avoir, Conseil après Conseil, les mêmes vœux, les mêmes débats, les mêmes questions. Il est impensable, comme ces vœux récurrents l'expriment, que les enfants parisiens perdent ce contact avec les animaux. Cet éloignement des populations urbaines du vivant et du monde animal pénaliserait d'ailleurs les familles modestes, les autres pouvant quitter Paris pour les vacances et les week-ends.

Enfin, nous ne pouvons que regretter ces attaques répétées contre les acteurs de la filière équine, qui, dans leur grande majorité, sont extrêmement soucieux du bien-être des poneys. On peut rappeler, par exemple, les travaux menés par la Fédération française d'équitation qui mène des réflexions constantes, permanentes, avec l'appui d'une éthologue, afin d'adapter régulièrement les règlements fédéraux, mais également les actions de sensibilisation et de formation auprès des différents acteurs.

A deux ans des Jeux olympiques et paralympiques, il est regrettable de ne pas permettre aux petits Parisiens de voir naître chez certains d'entre eux une véritable passion pour les sports équestres. Arrêtons donc les clichés et les positions dogmatiques sur cette question, et traitons-la enfin de la façon la plus sérieuse possible. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre le vœu de l'Exécutif et le vœu des écologistes.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Deuxième explication de vote, Mme Corine FAUGERON, pour le groupe "Les Ecologistes".

Donc, elle l'a déjà faite. D'accord.

La parole est à M. BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Vous le savez, je suis très engagé sur la question du bien-être animal depuis de nombreuses années. J'ai déposé moi-même un vœu sur cette question au précédent Conseil de Paris. D'ailleurs, j'aurais bien volontiers voté le vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes". Malheureusement, il a été retiré. Car le vœu de l'Exécutif n'est pas suffisant, de l'aveu même de nombreuses associations qui s'engagent sur le sujet. Je regrette que les questions du

temps de transport et des abattoirs ne soient plus évoquées dans le vœu de l'Exécutif, contrairement au vœu présenté par le groupe "Les Ecologistes".

Ensuite, il est question de lancement de procédure administrative à l'encontre des organisateurs concernés. Mais cela est assez flou. Nous souhaitons connaître la date, ce qui me paraît assez normal. Dans le même esprit, vous vous engagez dans votre vœu à utiliser tous les moyens nécessaires pour faire respecter les engagements inscrits dans les conventions - soit, très bien - mais dans quels délais ? Il faut être absolument concret sur cette question. D'ailleurs, j'en ai une à poser.

Nous sommes très engagés. Nous savons que les prestataires ne sont pas en conformité. Pourquoi attendre ? A quoi sert donc une charte que nous avons votée à l'unanimité du bien-être animal si elle n'est pas utilisée ?

Je ne voterai donc pas le vœu de l'Exécutif. J'aurais préféré voter celui du groupe "Les Ecologistes".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Roger MADEC.

M. Roger MADEC. - Le groupe Paris en commun votera naturellement le vœu de l'Exécutif. Il vient en réponse au vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" - je pense qu'il n'y a pas beaucoup de différence - et au vœu voté à l'unanimité par le conseil d'arrondissement, à l'initiative du maire d'arrondissement et du groupe Paris en commun du 19e arrondissement.

Effectivement, il y a un débat ouvert et je pense qu'il faut l'aborder sereinement. Mais, aujourd'hui, l'adjoint qui suit le dossier constate qu'il y a des infractions au traité de concession signé en juin dernier et que la charte du bien-être animal n'est pas respectée malgré plusieurs rappels. Mais il y a 3 concessionnaires, me semble-t-il à Paris, et je pense qu'ils ne procèdent pas tous de la même manière.

Je dirais que les balades à poney sont une attraction, un divertissement d'un autre temps. C'était bon quand j'étais gamin, mais je pense qu'il y a d'autres solutions pour rapprocher les enfants parisiens des animaux.

Chère Madame, je connais le tarif des balades à poney. Buttes-Chaumont, c'est 8 euros. Ma voisine me dit qu'au parc Montsouris, c'est 6 euros pour la petite balade, 9 euros pour la grande balade. Ce n'est pas à la portée de toutes les familles.

Il y a d'autres solutions. Il y a quelques poneys clubs dans Paris. Je sais que l'adjoint chargé du dossier, Christophe NAJDOVSKI - que je remercie de prendre en considération ce souci - a quelques idées qu'il nous fera partager naturellement, dans l'atelier qui sera réuni prochainement, en 2023.

Nous voterons donc ce vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 283).

2022 DAE 151 - Appel à projets "Alimentation durable et solidaire" : conventions et subventions (1.013.300 euros) à 21 organismes, dont deux projets soutenus au titre du budget participatif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DAE 151 et l'amendement n° 95.

DAE 151 : appel à projets "Alimentation durable et solidaire" : conventions et subventions, 1.013.300 euros, à 21 organismes, dont 2 projets soutenus au titre du budget participatif.

Il n'y a pas d'inscrit.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 95 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 95 est adopté.

Un vote dissocié sur l'article 10 du projet de délibération DAE 151 a été demandé par le groupe Changer Paris.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 10 du projet de délibération DAE 151.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 10 est repoussé.

Adopté. Pardon, excusez-moi.

L'article 10 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 151 dans sa globalité ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DAE 151).

2022 DEVE 88 - Subventions (67.280 euros) à 9 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 88 relatif à l'attribution de subventions, 67.280 euros, à 9 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable.

La parole est à M. Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la stratégie de Paris "Pour une alimentation durable" a été adoptée en 2018. Elle permet à la capitale de bénéficier d'une politique alimentaire transversale et que soient proposés aux Parisiennes et aux Parisiens des produits sains, respectueux de l'environnement et accessibles à toutes et tous. En mai dernier, un nouveau "Plan Alimentation durable" a été adopté par notre Conseil pour permettre à la restauration collective de la Ville d'atteindre 3 quarts de produits issus de l'agriculture biologique et la moitié de produits cultivés à moins de 250 kilomètres de Paris. Ce plan s'accompagne également de subventions à des associations pour qu'elles accompagnent tous les publics vers une alimentation durable, ainsi que la lutte contre le gaspillage. Ce soutien aux associations est l'objet de ce projet de délibération.

8 des projets soutenus concernent des projets de sensibilisation des publics modestes ou en situation de précarité alimentaire. Il s'agit, par exemple, de vente de produits de qualité à prix réduit. Je voudrais citer "La Charrette des 4 saisons", un commerce au cœur du quartier de la porte de la Chapelle, qui vend des fruits et légumes cultivés en Ile-de-France à des prix accessibles, tout en s'assurant que la rémunération des agriculteurs soit le plus juste possible. Il est prévu une deuxième boutique courant 2023 dans le 17e arrondissement. Une autre association accompagne les personnes hébergées, soit en hôtel, soit en centre d'hébergement d'urgence, pour les aider à cuisiner alors que leur hébergement ne favorise pas la préparation des repas.

Le neuvième projet retenu doit permettre la sensibilisation des professionnels de la restauration. Cette action, qui concerne de nombreux arrondissements dont le 15e, vise à accompagner les restaurateurs vers une alimentation plus juste, plus saine et plus durable. C'est l'association "FAIRe un monde équitable" qui pilote le projet "Opérations de sensibilisation des restaurateurs et cafés dans le cadre de l'Addition", pour une subvention de 6.000 euros. L'association en partenariat avec "Bio Consom'acteurs", "PikPik Environnement", "Slow Food" et le "Groupe Action Neo Green", a pour objectif de sensibiliser et d'informer les restaurateurs parisiens en quête de solutions pour transformer leurs pratiques vers plus de durabilité à travers le projet "L'Addition".

Pour le mener à bien, "FAIRe un monde équitable" pilote l'organisation d'un événement durable pendant lequel des bénévoles, parmi lesquels quelques volontaires du climat, vont à la rencontre des restaurateurs et restauratrices pour leur présenter et leur expliquer la charte de l'engagement, ainsi que le guide réalisé par le groupement des associations. Guide à destination des restauratrices et restaurateurs pour une alimentation plus juste, plus saine, plus durable, qui est édité à 500 exemplaires. Dans ce guide, sont proposées des solutions, expériences à l'appui, pour promouvoir une alimentation équitable, locale, de saison, en circuit court, bio, qui limite la part carnée des repas et "anti-gaspi". Ces rencontres de terrain permettent d'initier des transformations pour rendre les pratiques plus durables et de créer des liens interprofessionnels pour stimuler le partage d'expérience.

Je vous encourage donc à voter ce projet de délibération.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Cher Florian SITBON, je vous remercie de me donner la possibilité de valoriser les acteurs de l'alimentation durable soutenus par ce projet de délibération. Vous avez évoqué notre "Plan Alimentation durable 2021-2026", feuille de route adoptée par ce Conseil pour l'amélioration de notre restauration collective. Je rappelle qu'il a été adopté à l'unanimité des groupes composant le Conseil de Paris. Les résultats en matière d'alimentation durable de notre restauration collective et la qualité de nos menus sont déjà très élevés, avec 54 % de "bio" et durable dans notre restauration collective, dont 100 % de lait "bio" dans nos crèches, et des ratios de 80 % voire 85 % de "bio" et/ou durable pour la restauration scolaire de plusieurs de nos arrondissements.

Paris se situe déjà parmi les champions de l'alimentation durable et réalise des ambitions bien supérieures aux objectifs fixés par la loi. Nous n'entendons pas nous endormir sur nos lauriers. Pour preuve, à la fois ce "Plan Alimentation durable", la future création de l'opérateur AgriParis, les dispositifs mis en place pour soutenir le maillage du territoire en commerces d'alimentation durable, ainsi que les actions associatives pour la sensibilisation de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens à ces sujets.

Vous en avez cité certaines. Qu'il me soit permis ici de souligner également, sans exhaustivité, l'action de l'association "Shakti 21", qui intervient auprès des foyers en situation de précarité, permettant à des personnes isolées et des familles logées en hôtels sociaux d'expérimenter des solutions de cuisson économes et écologiques. L'action de l'association "Pulsart" - avec un "s" - qui sensibilise des jeunes de 9 à 17 ans aux modes de production et de consommation durables et sobres. Celle de l'épicerie "Solidaya", de son programme de prévention dédié à l'alimentation, qui comprend des journées de formation dédiées à une dizaine de bénévoles, lesquels, à leur tour, sensibilisent à une alimentation variée, équilibrée et durable le public accueilli à l'épicerie "Solidaya".

Ou encore, pour ne citer que ces associations, l'action de "Bokawa", ses ateliers, rencontres et conférences au sein d'un programme d'accompagnement de 40 familles en situation de grande fragilité. Pendant 12 mois, les familles reçoivent des formations à l'alimentation durable et des paniers, ainsi que les recettes de cuisine leur permettant de préparer des légumes et fruits de saison, y compris en plein hiver quand on a plutôt affaire à des topinambours, à des choux romanesco, à des panais, plutôt qu'à des tomates, des petits pois ou des courgettes, que nous sommes tous ici - j'en suis sûre - beaucoup plus habitués à cuisiner.

Je vous parlais au début de mon intervention de la restauration collective. Mais notre action ne se limite pas à son amélioration. Il est évident que si nous voulons faire de Paris une capitale du mieux manger, nous devons gagner la restauration commerciale à notre cause. Cela passe par les nombreuses actions que nous menons avec des communautés de restaurateurs, comme celles d"Ecotable", mais aussi par des actions de sensibilisation, comme celles de l'association "FAIRe un monde équitable", que vous avez saluée.

Nous savons que la bataille pour une alimentation de qualité à portée de toutes et tous, sans exclusive de son niveau de revenu, de son quartier de vie ou de ses origines sociales, est une bataille à mener main dans la main avec chaque actrice et acteur de l'alimentation durable : la restauration collective, la restauration commerciale, les commerces d'alimentation de proximité, les associations, les agriculteurs ruraux et périurbains, et bien sûr, nos agriculteurs urbains parisiens.

D'ailleurs, je sais pouvoir compter sur l'appui de l'opposition, comme elle l'a montré en votant sans réserve notre "Plan Alimentation durable". Je profite de cette occasion pour redire que, sur les sujets d'agriculture et d'alimentation durable, en dépit des sarcasmes qui ont pu accompagner en début de mandature la création de cette délégation, le temps nous démontre que la concertation, le travail placide mais non moins tenace, l'attachement au fond des sujets plutôt qu'à l'esbroufe, paye.

Venu d'un métier, le journalisme, où c'est tous les jours, deux fois par jour, que l'on se réunit en plénière, si j'ose dire, que l'on doit se dépasser et œuvrer à la réalisation d'un projet commun en dépit des concurrences internes et des divergences de vues ou d'opinion politique, je ne peux que me réjouir de ce travail constructif que nous menons, et vous en remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame PULVAR.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 88.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DEVE 88).

Je vous remercie.

2022 DEVE 91 - Subventions (115.000 euros) à deux structures pour leurs actions de sensibilisation à l'alimentation durable au sein des établissements de la restauration collective parisienne.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 91 relatif à l'attribution de subventions à 2 structures pour leurs actions de sensibilisation à l'alimentation durable au sein des établissements de la restauration collective parisienne.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Changer Paris.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, "Dis-moi ce que tu manges et je te dirai qui tu es", deux siècles après le gastronome français Jean Anthelme Brillat-Savarin dans son célèbre ouvrage "Physiologie du goût", est on ne peut plus d'actualité. Pour certains, les habitudes alimentaires sont devenues un véritable style de vie. Plus qu'à toute autre époque, on se définit par ce que l'on mange ou ce que l'on ne mange pas. Au-delà des tendances, on ne se soucie plus seulement du contenu de notre assiette, mais aussi du chemin que notre nourriture a pris pour s'y rendre. L'alimentation est désormais un enjeu de société. A Paris, le bien manger n'est plus une utopie. En effet, manger "bio", local, sain, en restauration collective, voilà un bel objectif qui se concrétise au quotidien.

Dans le cadre de la stratégie de Paris "Pour une alimentation durable", un socle de réflexions profondes a été engagé à l'échelle des territoires pour transformer leur approche de l'alimentation, en visant l'objectif d'une triple santé commune : humaine, environnementale et sociale. Voté lors du Conseil de Paris de mai 2022, le "Plan Alimentation durable" vise à atteindre l'objectif d'une restauration 100 % durable au sein des établissements de la restauration collective. A l'horizon 2027, 75 % des produits seront issus de l'agriculture biologique et 50 % seront des produits locaux provenant de fournitures situées à moins de 250 kilomètres de Paris. 50 % des produits locaux, donc.

Pour autant, en mai dernier, nous vous rappelions l'importance de tenir compte du manque d'information du grand public. Il convient de les sensibiliser à la saisonnalité des produits, aux apports de chaque produit, en particulier les fruits et les légumes, ou à la façon de remplir son assiette de façon équilibrée. Leur montrant aussi qu'un repas végétarien peut couvrir les besoins en protéines. Enfin, les sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Nous avons autour de nous, en Ile-de-France, un réservoir de talents et de produits d'une qualité incomparable. Les nombreux efforts que les acteurs de la filière agroalimentaire française et francilienne mènent chaque jour, nous permettent d'avoir accès, dans un rayon de quelques kilomètres autour de Paris, à des produits de qualité, en circuit court et "bio". D'ailleurs, le label "Produit en Ile-de-France", créé par la Région, permet de réunir sous une seule bannière les produits des producteurs agricoles franciliens. C'est un gage de qualité et de traçabilité pour défendre notre souveraineté alimentaire.

Les subventions dont il est ici question concernent 2 organismes pour leurs actions de sensibilisation à l'alimentation durable au sein des établissements de la restauration collective parisienne. Le "Groupement des Agriculteurs Biologiques de la région Ile-de-France" rassemble les agriculteurs et producteurs "bio" situés en Ile-de-France. L'association "Un Plus Bio", qui prône depuis 20 ans une autre approche de l'alimentation avec plus de "bio" et de local au sein de la restauration collective.

Leur mission ? Faire en sorte qu'il y ait un maximum de produits "bio" locaux, c'est-à-dire à moins de 250 kilomètres de Paris, dans les assiettes de tous les convives. Donc, accompagner les caisses des écoles parisiennes en proposant des formations, mais également sensibiliser les équipes à une cuisine durable : saisonnalité des produits, diversification des recettes et lutte contre le gaspillage alimentaire. Un travail spécifique est mené sur la composition des menus et l'introduction de protéines végétales, avec des propositions d'alternatives variées et équilibrées.

A Paris, nos cantines ont changé. Les écoles proposent au minimum 2 repas végétariens par semaine. L'objectif est de proposer une alternative végétarienne tous les jours. Dans le 8e arrondissement, nous avons la chance de disposer de cantines intégrées dans la plupart des écoles. Les repas sont donc faits sur place à partir de produits bruts et de plus en plus durables, dans une diversité de menus qui plaît autant aux enfants qu'à leurs parents. D'ailleurs, Audrey PULVAR, l'adjointe à la Maire de Paris chargée de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts, a pu le constater en déjeunant à la cantine de l'une de nos écoles, l'école Surène, à la rentrée et nous a félicités.

Repas équilibrés privilégiant les circuits courts, avec les produits locaux et les filières franciliennes, préparés sur place dans la très grande majorité des cas, tel est le meilleur moyen de prendre soin de nos enfants, tout en mettant en valeur les talents dont regorge notre région.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme PULVAR, pour vous répondre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère collègue, Madame MALACHARD DES REYSSIERS, votre intervention à l'instant démontre ce dont je parlais il y a quelques minutes, c'est-à-dire notre capacité, en dépit de nos divergences politiques, à travailler ensemble pour l'amélioration de la restauration collective parisienne. Effectivement, je sais les efforts fournis par la caisse des écoles du 8e arrondissement, qui a un peu souffert sur ce sujet pendant quelques années, mais qui, depuis 2 ans, a mis les bouchées doubles, sans mauvais jeu de mots.

Dans l'intitulé de ma délégation figurent les mots "circuit court", auxquels j'accole régulièrement celui de "proximité". Car, comme vous l'avez signalé à l'instant, l'un des principaux enjeux de la baisse de la part de notre alimentation dans nos émissions totales de gaz à effet de serre, est celui de la relocalisation de l'agriculture qui nourrit notre ville. Le sujet n'est donc pas seulement de mettre en place des circuits courts, avec le moins d'intermédiaires possible entre producteurs et consommateurs, mais aussi de favoriser la proximité, c'est-à-dire de soutenir à moins de 250 kilomètres de notre ville tout un réseau d'agriculteurs et d'élevages paysans durables qui nourrissent et nourriront Paris. Ce réseau nous permettra d'assurer la transition écologique du secteur agricole et la résilience de notre collectivité. Il nous incombe également, Ville de Paris, de resserrer les liens entre consommateurs urbains et agriculteurs des territoires voisins. Par ailleurs, en aval de la production et - le cas échéant - de la transformation de denrées alimentaires, le maillage de notre territoire par un réseau de distribution d'alimentation durable est essentiel.

Aujourd'hui, 77 % des Parisiens vivent à moins de 400 mètres d'un commerce d'alimentation locale, de saison, produite dans des conditions reconnues de durabilité, par exemple le label "bio" - c'est l'objet de nos efforts - accessible financièrement à l'ensemble de la population de notre ville. Ce ratio est en net progrès et nous nous en réjouissons, mais des carences subsistent pour au moins un quart des Parisiens, notamment dans les quartiers situés dans les parties les plus périphériques de la ville.

Je vous remercie de me donner l'occasion de souligner le travail patient, indispensable, souvent ingrat, mené depuis 1988 par le "GAB Idf", le "Groupement des Agriculteurs Biologiques de la Région Ile-de-France", à un moment où l'agriculture biologique, aujourd'hui très minoritaire dans notre pays et notre région, était quasiment anecdotique. L'opiniâtreté et le courage se voient récompensés puisque, fin 2021, ce sont 617 fermes s'étendant sur plus de 35.000 hectares qui étaient engagées dans une démarche de certification "bio" dans notre région. Néanmoins, ces chiffres ne représentent que 13,5 % des exploitations et seulement 6,5 % de la surface agricole utile francilienne.

La Ville de Paris engagée, comme on l'a rappelé, dans l'accompagnement de la transition écologique de l'agriculture et la relocalisation des productions agricoles qui nourrissent les Parisiens, s'enorgueillit d'un soutien sans faille aux actions de justice sociale, de création d'emplois inclusifs et non délocalisables, de santé publique, de résilience territoriale et de préservation de l'environnement, menés par le "GAB Idf". Nous nous appuyons sur l'expertise du "GAB Idf" pour accompagner la mise en œuvre de notre "Plan Alimentation durable", en votant des subventions comme celles que nous vous proposons aujourd'hui, qui nous permettrons non seulement de poursuivre le soutien au "GAB Idf", mais aussi de bénéficier en retour de l'accompagnement de plusieurs de nos gestionnaires pour améliorer la structuration de leur filière d'achat durable et responsable, ainsi que l'optimisation de la planification de leur approvisionnement.

En 2022, le "GAB Idf" a déjà accompagné 4 gestionnaires de la restauration collective parisienne : la caisse des écoles des 10e, 12e, 14e et 19e arrondissements. Des diagnostics de fonctionnement de chacune de ces caisses, des actions de sensibilisation de nos équipes à une cuisine durable, à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à l'élaboration de menus riches en protéines végétales et à la formation des animateurs - lesquels, à leur tour, forment leurs convives, singulièrement dans les écoles - sont donc organisés. Avec ces subventions, d'autres caisses des écoles - peut-être celle du 8e arrondissement - pourront être accompagnées.

Autre acteur que nous connaissons bien, et j'en termine, "Un Plus Bio", que nous vous proposons d'accompagner avec ces subventions pour un montant de 150.000 euros, et dont les missions nationales de formation et de sensibilisation des gestionnaires, des personnels et même des élus, nous permettent également d'accélérer la mise en œuvre de notre "Plan Alimentation durable".

Je saisis les quelques secondes qui me restent pour remercier l'ensemble des services mobilisés aux côtés de mon cabinet, lui aussi mobilisé évidemment, pour mettre en œuvre nos politiques publiques favorisant l'alimentation durable, l'accès à une alimentation durable pour tous et l'amélioration de notre restauration collective. Je pense singulièrement à la Division Alimentation durable de la DEVE et aux services de la DAE dédiés à l'amélioration et à la proposition d'une alimentation durable de qualité au service de tous sur l'ensemble du territoire parisien.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Nicolas NORDMAN au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Audrey PULVAR.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 91.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DEVE 91).

Nous en avons fini avec la 8e Commission.

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous commençons la 1ère Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Jérôme GLEIZES, son vice-président.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, il est rare qu'une Commission fasse la une des médias, ce qui explique pourquoi j'ai remplacé Mme CARRÈRE-GÉE à la présidence de la Commission qui s'est déroulée le mercredi 9 novembre, à 15 heures 30. Il avait déjà été décidé le 4 novembre, en réunion des présidents de groupe, que la 1ère Commission était décalée de 24 heures, du mardi au mercredi, et qu'il y avait la possibilité de déposer des vœux, en dérogation au règlement intérieur, jusqu'au mercredi 9 novembre. Tout cela était dû au fait que nous avons eu le rapport d'orientations budgétaires le lundi après-midi, par rapport aux autres projets de délibération que nous avons eus beaucoup plus tard.

Malgré cela, nous avons eu un débat assez important qui a duré 2 heures et demie, où étaient présents tous les groupes sauf le groupe des Républicains. Nous avons commencé par aborder la présentation du bilan des projets de délibération globaux portant sur les équipements publics. C'est un rapport présenté dans toutes les Commissions. Nous avons eu une présentation faite par Mme Virginie KATZWEDEL, cheffe de service de l'architecture de la maîtrise d'ouvrage, un service de la DCPA. Document qui a été présenté, je ne reviens donc pas dessus, vous le connaissez.

Ensuite, Mme CHARNOZ a présenté ses 2 projets de délibération, notamment un important qui est le rapport des mandataires.

Ensuite, nous avons abordé le gros de cette Commission des finances : les différents dossiers de M. SIMONDON. Il nous a présenté le rapport d'orientations budgétaires assez rapidement. Est intervenu notamment M. CASANOVA, qui a rappelé 2 points de procédure et 2 sujets techniques. Par rapport à ces sujets, il a été évoqué la possibilité de faire l'audition de la Chambre des notaires, comme cela se faisait les années précédentes par Mme CARRÈRE-GÉE, et éventuellement d'auditionner des économistes. L'année dernière, nous avions auditionné la Chambre de commerce, l'INSEE et d'autres acteurs, pour avoir une vision économique sur l'année à venir.

Nous avons eu une présentation assez rapide d'une décision modificative du budget de la Ville de Paris, qui sera sans doute débattue à ce Conseil.

Ensuite, M. SIMONDON a remplacé M. GUILLOU, qui était excusé. Il a présenté le rapport Egalité Femmes/Hommes, que nous avons abordé aussi lors du débat d'orientations budgétaires puisqu'il était rattaché à celui-ci.

Ensuite, Mme GABELOTAUD a présenté une variété de ses sujets. Nous avons évoqué la niche du parti communiste français sur les accidents de travail à la Ville de Paris.

Mme KOMITÈS était excusée. Après, nous sommes passés aux rapports de M. HOCQUARD, M. LETISSIER et de Mme POLSKI, qui ont présenté leurs projets de délibération sans qu'il n'y ait débat autour de cela.

Nous avons fini par 2 présentations très intéressantes. La première était la présentation du rapport du développement durable, qui a été beaucoup plus évoqué en Commission que lors du débat au Conseil de Paris. Il était présenté par M. OLIVERI, l'un des responsables à la Direction de la Transformation écologique et Climat.

Pour terminer, nous avons eu aussi une présentation du rapport de la Préfecture de police sur la mise en œuvre de la M57 et la décision modificative du budget, présentée également en 3e Commission. Il y a eu quelques débats. Je ne reviens pas dessus puisque ces sujets ont été réabordés au Conseil de Paris pendant cette séance.

Cela s'est terminé à 18 heures 03, après 2 heures et demie de débats très courtois.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le vice-président, cher Jérôme GLEIZES.

2022 DFA 48 - Rapports des mandataires du Conseil de Paris dans les conseils d'administration et de surveillance des sociétés de la collectivité parisienne pour l'exercice 2021.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DFA 48 concernant les rapports des mandataires du Conseil de Paris dans les conseils d'administration et de surveillance des sociétés de la collectivité parisienne pour l'exercice 2021.

La parole est à Mme Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, à travers mon intervention, j'aimerais saluer la qualité du rapport des mandataires, dont le contenu est plus précis et plus exhaustif qu'à l'accoutumée, notamment en ce qui concerne la situation financière des différents opérateurs. Cela participe d'une exigence de transparence et de qualité du débat démocratique.

Au-delà du descriptif qui est propre à la situation financière de chaque opérateur, sur lequel je ne vais pas m'attarder, ce qui est appréciable, c'est que plusieurs S.E.M. et S.P.L. s'essayent à aller au-delà de l'obligation légale à laquelle elles sont soumises. Du coup, indépendamment de ce bilan financier et du rapport d'activité qui est relatif aux champs d'intervention de chaque opérateur, il est intéressant de noter que ces structures précisent, au sein de ce rapport, la façon dont elles inscrivent dans les ambitions de la Ville. Je vais vous citer quelques exemples.

En 2021, on apprend qu'Elogie-SIEMP, qui avait élaboré son propre "Plan Climat", a fait augmenter la part des énergies renouvelables de manière significative. Elle est passée de 21 % à 27 %. On apprend également que la Sogaris, depuis 2021, se fournit aussi à 100 % en électricité d'origine renouvelable, ou encore que sa politique en faveur de l'égalité femmes/hommes est particulièrement volontariste puisque le groupe se stabilise à un niveau maximal d'indice d'égalité interprofessionnelle, ce qui est le signe d'une égale représentation et d'un égal traitement des genres dans tous les métiers et à toutes les strates managériales.

Enfin, je vous donne un dernier exemple qui me tient particulièrement à cœur. Il concerne la société des pompes funèbres de la Ville de Paris. Dans ce rapport, est détaillé notamment le fait que la société des pompes funèbres a développé un outillage adapté visant à permettre aux femmes d'exercer des métiers qui étaient jusqu'alors majoritairement exercés par des hommes, notamment ceux nécessitant de soulever des charges assez lourdes. La société des pompes funèbres poursuit aussi son action de solidarité puisqu'elle reverse, à travers sa fondation, les produits des métaux collectés à l'issue des crémations à des associations qui accompagnent le deuil.

Qu'est-ce qu'il faut comprendre à travers cela ? C'est qu'au-delà des situations financières décrites, ces opérateurs ne sont ni plus ni moins que les bras armés de la Ville au service de l'égalité professionnelle, de l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, de l'égalité femmes/hommes, de la réduction des déchets, ou encore, bien entendu, de la protection de l'environnement.

C'est ce que j'avais envie de souligner après lecture de ce rapport des mandataires.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

Je donne la parole à Mme Sandrine CHARNOZ, pour vous répondre.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Conseillère, chère Alice TIMSIT, de souligner le rôle et la place des entreprises publiques parisiennes dans la vie économique, sociale et culturelle parisienne, et d'avoir rappelé leur engagement à nos côtés, comme dans la lutte contre le réchauffement climatique, l'égalité femmes/hommes, et tous les sujets importants que vous avez mentionnés.

Pour l'exercice 2021, j'ai le plaisir de vous indiquer que les administratrices et administrateurs siégeant pour la Ville de Paris étaient particulièrement soucieux de répondre à leurs obligations, puisque l'intégralité des rapports a été signée par les élus concernés, et je m'en réjouis. J'y vois peut-être l'un des effets positifs des formations qu'ils ont été nombreux à suivre, ainsi que la mobilisation de nos sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales, conjuguée à celle de nos services parisiens.

Chers collègues, ce projet de délibération est d'abord une obligation posée par la loi chaque année, au même moment de l'année, qui vise à assurer un retour d'information global sur la situation de l'entreprise publique, à mettre en lumière son activité et sa gestion. Vous avez peut-être noté, comme vient de le faire Alice TIMSIT et je l'en remercie, que les rapports de mandataires que nous examinons aujourd'hui se sont un peu étoffés par rapport à l'exercice précédent. C'est d'abord le choix de nos entreprises publiques locales, qui ont ainsi accompagné la mise en œuvre de la loi du 21 février dernier, dite "loi 3Ds". Celle-ci a prévu que le contenu des rapports soit fixé par décret, permettant d'homogénéiser le niveau d'information des Assemblées délibérantes, et garantisse ainsi une

transparence de l'information. Le décret est paru le 6 novembre dernier. Nous aurons donc l'année prochaine des rapports encore plus fournis que ceux que vous avez pu avoir aujourd'hui.

A cet égard, je veux souligner le travail de la Fédération des élus des Entreprises publiques locales, qui est associée aux consultations préalables à la publication du récent décret. Elle a énormément œuvré et veillé avec constance à faire valoir l'articulation de l'impératif d'information et de transparence de la collectivité actionnaire, avec l'opérationnalité de son élaboration par la société concernée. Ce décret va dans ce sens.

J'en viens, pour finir, à la contribution des entreprises publiques à la vitalité économique et à l'attractivité de notre ville. Elles participent également au service public parisien dans la multiplicité de ses réalités, et plus que jamais, dans la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons depuis 2 ans. Nos concitoyens ont besoin de ce service public fort, engagé, au plus près du terrain et de ses besoins. Bras armés de nos politiques publiques sectorielles, nos entreprises publiques locales s'inscrivent dans les objectifs globaux de notre mandature et sont donc pleinement parties prenantes de nos ambitions pour Paris. Ces rapports sont aussi l'occasion de mesurer l'engagement de chaque entreprise aux côtés de Paris sur des valeurs partagées.

C'est dans cette perspective que, depuis le début de la mandature, j'ai engagé, après le plafonnement des jetons de présence que notre assemblée a adopté il y a 2 ans, le travail de féminisation des conseils d'administration, et avec Patrick BLOCHE, comme nous nous y étions engagés auprès des groupes du Conseil, le suivi vigilant de la présence de nos administrateurs au sein des conseils d'administration. De même, nous avons également pu, avec le soutien de l'administration parisienne - que je veux remercier ici à travers sa Secrétaire générale Marie VILLETTE - proposer aux administrateurs parisiens un dispositif de formation complet abordant l'environnement institutionnel, juridique, financier et économique des entreprises publiques, ainsi que les enjeux déontologiques de leurs mandats.

J'en profite pour indiquer aux nouveaux administrateurs, nommés depuis un an, que ces séquences leur seront prochainement proposées. En effet, une bonne compréhension de l'environnement, des cadres et des enjeux est indispensable pour leur permettre d'être pleinement acteurs et actrices des instances, et "in fine", pour garantir une gouvernance efficace. Car c'est bien l'enjeu essentiel pour la Ville : être un actionnaire actif, cohérent et pertinent dans son action, qui pilote ses opérateurs et exerce son contrôle sur leurs objectifs.

Pour garantir cette mise en cohérence entre les politiques publiques de la Ville et les mises en œuvre opérationnelles assurées par les entreprises publiques, chacun d'entre eux est désormais amené à présenter un plan stratégique à moyen et long terme, discuté annuellement avec tous les adjoints et adjointes concernés par leur délégation thématique, et avec Paul SIMONDON pour les finances et le budget.

Pour conclure, vous l'aurez donc compris, nous sommes résolus à ce que la Ville joue pleinement son rôle d'actionnaire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Sandrine CHARNOZ.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 48.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFA 48).

2022 DRH 82 - Renouvellement de la convention pluriannuelle entre la Ville de Paris et l'AGOSPAP à compter du 1er janvier 2023.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 82 relatif au renouvellement de la convention pluriannuelle entre la Ville de Paris et l'AGOSPAP à compter du 1er janvier 2023.

Raphaëlle PRIMET est inscrite, car nous savons l'attachement du groupe Communiste et Citoyen à l'AGOSPAP.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération concernant l'AGOSPAP. En 2015, le groupe Communiste et Citoyen s'était fermement opposé au fait de déconnecter la subvention de l'AGOSPAP de l'évolution de la masse salariale. Il s'agissait bien, à l'époque, d'une décision qui visait à diminuer le niveau de la subvention versée. Les effets que nous avions annoncés arrivent malheureusement comme prévu et suscitent le mécontentement. Nous réitérons notre demande : l'enveloppe doit correspondre à 3 % de la masse salariale, car nous estimons que le budget de l'AGOSPAP ne doit pas dépendre de la bonne volonté, ou non, des élus et de l'Exécutif. Cet adossement à la masse salariale est la garantie que l'offre de prestation sociale, culturelle et de loisirs des agents, ne soit pas la variable d'ajustement pour trouver d'éventuelles économies. Dans son principe, il doit consister en des droits gérés par les agents de la Ville et ceci ne doit pas être négociable.

Les syndicats et représentants du personnel ont tous, d'une même voix, voté contre cette nouvelle convention lors du comité technique central du 3 novembre. Une telle convergence doit nous alerter sur le rejet profond de celle-ci et la nécessité de rehausser nos ambitions en termes d'action sociale de la Ville. L'enveloppe pour l'AGOSPAP est largement en deçà des attentes. Pour rappel, l'association pour la gestion des œuvres sociales des administrations parisiennes a en charge la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs des 2 administrations parisiennes fondatrices : l'A.P.-H.P., l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, nous-mêmes, ainsi qu'une quinzaine d'établissements proches. Du coup, il est assez facile de comparer…

Excusez-moi…

Les 100.000 agents de l'A.P.-H.P. bénéficient d'une enveloppe de 22 millions d'euros, contre 7 millions d'euros pour 55.000 agents de la Ville. Dit autrement, si l'on ramène le calcul au nombre d'agents, cela revient à 200 euros pour un agent de l'A.P.-H.P., contre 127 euros pour un agent de la Ville. Il faut absolument un rééquilibrage afin que cela soit plus proportionnel au nombre de travailleurs. Cela passe donc par une hausse du budget.

Nous pensons aussi que les retraités doivent pouvoir bénéficier des prestations. Aujourd'hui, ils payent tout plein pot et ne bénéficient de rien, alors même que leur pension de retraite est bien moins élevée que leur salaire et qu'ils auraient besoin d'avoir recours à ces prestations. Encore une fois, la Ville doit être plus exigeante, surtout si, comme nous, l'Exécutif est attaché à l'universalité des prestations. De plus, il n'y a pas de raison pour que Paris fasse moins bien que le privé dans l'action sociale pour ses agents. Ainsi, à titre d'exemple, les chèques vacances mis en avant ne répondent pas du tout à leurs attentes, notamment parce qu'ils ne sont pas cumulables avec les autres types de prestations vacances.

Bien sûr, correspondre aux attentes des agents ne passe pas uniquement par le simple volet budgétaire. La structure de l'AGOSPAP, la façon dont les agents interagissent avec elle, compte également pour beaucoup. Encore une fois, il y a des difficultés. Prenons la question des catalogues papiers qui ont été supprimés. Même si nous partageons la volonté de faire des économies de papier, nous pensons que le tout numérique rend l'accès aux offres et prestations plus difficile pour de nombreux agents, qui n'ont pas pour outil de travail l'ordinateur et n'en ont qu'un usage modéré, voire ne l'utilisent pas du tout. Il faut donc réfléchir à des solutions pour leur faciliter l'accès, pour lever les obstacles à l'accès aux prestations. Il ne faut pas déplorer ensuite que les agents ne fassent pas les démarches pour jouir de leurs droits. Il en est fait état dans le projet de délibération, mais, malheureusement, sans actions concrètes annoncées.

Pour finir, on parle souvent des problèmes d'attractivité de nos métiers et de nos difficultés de recrutement. Ce que propose un C.E. fait partie, avec le salaire et les conditions de travail, de ce qui est regardé de près par une personne avant de candidater pour un emploi. Un bon C.E. peut faire pencher la balance et décider un candidat à intégrer le personnel de notre Ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à M. Antoine GUILLOU, pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET, pour votre intervention qui montre effectivement l'attachement du groupe Communiste et Citoyen à l'AGOSPAP. Mais je peux confirmer que l'Exécutif y est tout autant attaché. L'AGOSPAP est l'association qui gère les œuvres sociales des administrations parisiennes. C'est une association, dans sa forme juridique, que nous partageons avec l'A.P.-H.P. Elle nous permet d'avoir un opérateur qui puisse s'adapter aux demandes et attentes des agents de la Ville de Paris et de l'A.P.-H.P. en matière d'œuvres sociales. C'est un organisme à la gestion paritaire, avec à moitié au conseil d'administration des représentants des organisations syndicales des 2 administrations et des représentants des administrations elles-mêmes.

C'est une convention que nous discutons très régulièrement avec les organisations syndicales, particulièrement dans le cadre de ce renouvellement soumis à notre Conseil aujourd'hui, mais également tout au long de l'année puisque la convention fixe un cadre, rappelle les grands objectifs, régit les relations juridiques entre la Ville et l'AGOSPAP. Bien sûr, des évolutions sont possibles en cours de convention et nous continuerons à y travailler. Cela a été le cas dans les mois et années qui précèdent, puisque nous avons introduit - vous y avez fait allusion - un certain nombre de nouvelles prestations, notamment les chèques vacances, avec notre souci de développer au maximum l'offre de l'AGOSPAP, d'attirer à l'AGOSPAP des nouveaux publics, des agents qui, jusqu'à présent, n'y avaient moins ou pas recours. Je pense aux agents célibataires, à ceux qui n'ont plus la charge d'enfants. Nous avions une offre assez centrée sur les familles, ce qui est une très bonne chose et va continuer à être le cas. Mais nous avons aussi le souci de diversifier, d'où un certain nombre d'expérimentations qui sont amenées à se développer.

J'ai bien noté la vigilance du groupe Communiste et Citoyen sur le budget attribué à l'AGOSPAP. C'est un sujet de discussion régulier avec les organisations syndicales. Il est voté chaque année dans le cadre du budget de la Ville, en décembre. Je dois toutefois signaler que nous avons aussi une question de recours, c'est-à-dire qu'aujourd'hui nous constatons que le budget alloué n'est pas toujours consommé, ce qui nous invite non seulement

à travailler sur notre ambition financière pour l'AGOSPAP, mais aussi sur l'adéquation - c'est ce que j'évoquais - de l'offre avec les attentes des agents. Nous y travaillons. La convention fixe un cadre, permet de remettre en lumière un certain nombre d'améliorations faites au cours des dernières années. Comme je le disais, nous allons continuer à y travailler.

Je remercie notre Conseil de bien vouloir voter cette convention sans laquelle il ne serait plus possible, si elle n'était pas votée aujourd'hui, d'avoir un organisme actif au 1er janvier 2023.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 82.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DRH 82).

Abstention du groupe Communiste et Citoyen. Nous l'avions noté.

2022 DRH 84 - Convention de partenariat entre la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris dans le cadre de la création de la DSOL.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 84 concernant une convention de partenariat entre la Direction des Ressources humaines de la Ville de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris dans le cadre de la création de la DSOL.

La parole est à Camille… Il n'y a pas de Camille NAGET.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 84.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DRH 84).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au renforcement de la régulation de l'activité de meublés touristiques à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 77 déposé par le groupe Changer Paris, relatif au renforcement de la régulation de l'activité de meublés touristiques à Paris, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux dispositifs de cybersécurités protégeant les données informatisées de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 78 relatif au dispositif de cybersécurité protégeant les données informatisées de la Ville de Paris.

La parole est à M. Vincent BALADI, pour le présenter.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en février 2021, l'hôpital de Villefranche-sur-Saône a été victime d'une cyberattaque qui a complètement paralysé son fonctionnement. Toutes les données ont été perdues et l'établissement a mis plusieurs semaines pour retrouver un fonctionnement normal. Cela s'est répété ces derniers mois avec le piratage des données de Thales le 1er novembre dernier, ou encore des données de l'hôpital de Corbeil-Essonnes au mois d'août 2022, avec une diffusion de plus de 11 gigaoctets de données sensibles sur le "darkweb" et des demandes de rançons.

Il faut reconnaître que le contexte sécuritaire international n'a jamais été aussi dégradé depuis la fin de la guerre froide. Au printemps dernier, mon collègue David ALPHAND a d'ailleurs posé une question écrite sur ce sujet à ce même Conseil. C'est l'enjeu du monde d'aujourd'hui et de demain.

Je rappelle que le budget primitif de la Ville de Paris pour l'année 2022 prévoit de déployer uniquement 5 millions d'euros de crédits dédiés à la cybersécurité. A titre de comparaison, à New York, ce sont 370 millions de dollars sur les 3 dernières années, soit 24 fois plus par an.

Ainsi, nous demandons à la Maire de Paris, comme cela avait été fait par mon collègue dernièrement, de présenter aux Conseillers de Paris l'organisation macro et l'état de préparation de la sécurité des systèmes

d'information face à une cyberattaque, d'organiser une montée en puissance pluriannuelle des budgets alloués à la cybersécurité.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Antoine GUILLOU, pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Vincent BALADI, pour cette question qui me permet de revenir sur le sujet de la cybersécurité, puisque, comme vous l'avez dit, votre groupe avait déposé une question écrite, et il me semble aussi un vœu par l'intermédiaire de votre collègue David ALPHAND, il y a quelques mois sur le sujet.

Vous dire qu'évidemment nous partageons votre préoccupation sur l'enjeu de la cybersécurité qui, comme vous l'avez dit, est de plus en plus préoccupant à l'échelle internationale et également en France. Vous avez cité les exemples des attaques intervenues sur des collectivités, des administrations ou des entreprises ces dernières semaines. Je peux vous redire que nous avons une stratégie très développée en la matière, en étroite collaboration avec l'ANSSI, l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information, dont nous suivons scrupuleusement les directives afin de maintenir le meilleur niveau de cybersécurité possible.

Permettez-moi de préciser la comparaison que vous avez faite avec New York. Il faut dire que la Ville de New York a un périmètre d'intervention très différent de celui de la Ville de Paris. L'ordre de grandeur du budget - vous en donnez une illustration - pour la Ville de New York est de 100 milliards de dollars de budget annuel, avec des compétences sur le métro, des compétences de police bien différentes, les pompiers, les hôpitaux publics. On est sur un périmètre bien différent, ce qui relativise votre comparaison.

Par ailleurs, nous avons fait le choix, à la Ville de Paris, d'une internalisation forte, ce qui nous permet de ne pas dépendre de prestataires, ou moins. Bien sûr, nous y avons recours aussi. C'est important pour avoir le meilleur niveau possible. Nous avons, au sein de la Direction des Systèmes d'information, plus de 500 ingénieurs et techniciens, ce qui nous permet de relativiser aussi la nécessité de budgets externes. Par ailleurs, les 5 millions d'euros que vous avez évoqués ne sont évidemment pas les sommes totales consacrées à la cybersécurité, mais l'augmentation sur l'année 2022.

Sur le point principal de votre vœu, vous conviendrez avec moi qu'il n'est pas possible de présenter en détail, pour les raisons que vous avez vous-même évoquées, la stratégie de cybersécurité de la Ville, au risque de nous affaiblir nous-mêmes. Mais nous notons bien votre vigilance sur ce sujet et nous y veillons également, ainsi que toutes les équipes opérationnelles qui sont mobilisées.

Pour la raison que j'ai indiquée, je vous invite, si vous le voulez bien, à retirer votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

Est-ce que votre vœu n° 78 est maintenu ?

M. Vincent BALADI. - Au vu des éléments présentés par Antoine GUILLOU, je retire mon vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Observation sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Avant d'examiner les vœux n° 79, n° 80 et n° 80 bis relatifs à l'attribution de la prime Ségur, je viens de demander à la séance une projection en termes d'horaires. La projection nous emmènerait jusqu'à 23 heures, ce qui me semble très déraisonnable. C'est la raison pour laquelle la séance s'arrêtera à 21 heures et reprendra demain matin à 9 heures.

Nous examinons les vœux n° 79, n° 80 et n° 80 bis relatifs à l'attribution de la prime Ségur.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE.

Catherine, vous n'êtes pas d'accord peut-être, mais la séance sera suspendue. On ne va pas siéger jusqu'à 23 heures, c'est déraisonnable. Ne dites pas qu'une adjointe… Mais si. Ne mettez pas en cause le professionnalisme de Françoise ESCOLAN.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la revalorisation des professionnels des crèches.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'attribution de la prime Segur aux agents du C.A.S.-V.P.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mme Sandra BOËLLE a la parole pour présenter le vœu n° 79, j'imagine ?

Le vœu n° 79 n'est pas présenté, c'est cela, Sandra BOËLLE ?

Le vœu n° 80 non plus, d'ailleurs.

Mme Sandra BOËLLE. - Monsieur le Maire, merci.

Je présente le vœu n° 79.

Sans perspective d'amélioration de la situation de la pénurie de personnel de crèche et soucieuse que toutes les places en crèche parisiennes se débloquent pour pouvoir accueillir à nouveau les enfants, je réitère mon engagement à trouver des solutions. La situation alarmante dans les crèches nationales, exacerbée dans les crèches parisiennes, trouve son origine dans un manque d'attractivité de la profession. Le manque de reconnaissance sociale du métier, la dégradation des conditions de travail face au manque de personnel et face à des taux d'encadrement grandissants, le manque de parcours de carrière et de passerelles avec d'autres professions, et, bien évidemment, la faible rémunération salariale, sont autant d'éléments qui nuisent à l'attractivité.

Aujourd'hui, une auxiliaire de crèche n'atteindra pas les 2.000 euros nets par mois en fin de carrière. Une éducatrice de jeunes enfants à peine plus. Les obstacles sont nombreux, mais ils deviennent infranchissables lorsque les métiers dans les crèches sont mis en concurrence avec les professions médico-sociales. Le décret du 28 avril 2022 du Gouvernement a décidé d'octroyer la prime Ségur de 180 euros nets par mois aux professionnels évoluant en structure médico-sociale. Il n'est pas donc surprenant de voir de plus en plus d'auxiliaires de puériculture diplômées d'Etat se tourner vers les centres de P.M.I. ou le milieu hospitalier, où elles bénéficieront de cette prime. Ces revalorisations salariales reposent sur la renégociation du contrat d'objectifs et de gestion entre la CNAF et l'Etat, qui aura lieu au printemps 2023. Il est primordial que l'ensemble des acteurs de la petite enfance et des collectivités appuient les revendications des professionnels de crèche en faveur de l'octroi de cette prime.

Mon groupe Changer Paris vous demande d'intervenir auprès du Gouvernement pour que cette prime Ségur soit étendue aux professionnels de crèche. Une telle prime ne résoudrait pas le problème structurel, mais elle permettrait dans un premier temps de ne plus mettre en concurrence les métiers du soin.

Par ailleurs, je m'étonne du vœu que vous avez déposé et que vous allez présenter, qui regroupe maladroitement 2 vœux distincts - dont le mien - qui s'adressent à des personnels distincts aux revendications distinctes. En aucun cas, votre vœu ne fait référence de façon spécifique au personnel de crèche. Votre absence d'engagement franc nous contraint à maintenir notre vœu et à s'abstenir sur le vôtre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Antoine GUILLOU.

Cela fait l'objet de contestations. Vous avez vu que je suis assailli.

Si vous vous désinscrivez, je suis partant. Je suis prêt à revoir. L'ambiance est très calme et très sympathique. Ecoutez, est-ce que vous pouvez… Dans une autre Assemblée que j'ai fréquentée assidûment, et même j'imagine au Sénat, on n'accède pas comme cela à la présidence de la séance. Ce n'est pas monseigneur, mais enfin, question pression, il y a quand même une… physiquement.

Je vous propose raisonnablement de donner la parole à M. Antoine GUILLOU, que l'on en finisse au moins sur ce vœu.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je suis heureux de voir que le groupe Changer Paris milite aussi en faveur de la réduction du temps de travail.

Madame BOËLLE, vous avez mis l'accent, dans votre intervention et votre vœu, sur "les oubliés du Ségur", comme les organisations syndicales les appellent avec justesse. Le Ségur, comme vous l'avez rappelé, comme vous le savez, est un dispositif mis en place par le Gouvernement qui a connu différents volets, et par lequel le Gouvernement a souhaité revaloriser un certain nombre de professions des métiers médicaux et médico-sociaux sur la base de critères définis par lui, à l'intelligibilité et la légitimité parfois contestables. Néanmoins, face à cette possibilité qui était offerte aux collectivités, la Ville de Paris a fait le choix d'appliquer de manière volontaire, puisque c'était une option laissée aux collectivités, les décrets du Ségur dans leur pleine et entière dimension. Elle est même allée plus loin en essayant d'en corriger les principales failles ou, je dirais, défauts béants.

Néanmoins, il n'est pas de la responsabilité de la Ville - et j'ai bien compris que ce n'était pas à cela que votre vœu appelait - de pouvoir par elle-même en corriger les principaux défauts. C'est le cas du personnel des crèches, que vous avez évoqué. C'est le cas du personnel du Centre d'action sociale de la Ville, d'où le vœu de l'Exécutif que j'ai présenté. Cela aurait été plus clair si Danielle SIMONNET avait été présente pour évoquer le sien.

Par ce vœu de l'Exécutif, nous appelons le Gouvernement à corriger les manques du dispositif Ségur 3 et à mener une véritable logique de revalorisation salariale pour tous les métiers qui sont en tension. Bien sûr, les crèches en font partie. Nous appelons aussi le Gouvernement à accorder en contrepartie le soutien budgétaire correspondant aux collectivités locales afin de financer ces revalorisations, dans un contexte où l'inflation et la réduction de l'autonomie fiscale des collectivités pèsent fortement depuis plusieurs années sur leurs capacités d'action.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je demande à Mme Sandra BOËLLE si elle maintient le vœu n° 79 du groupe Changer Paris, ou si elle le retire au bénéfice du vœu de l'Exécutif ?

Mme Sandra BOËLLE. - Bien sûr, je le maintiens. Je l'ai d'ailleurs indiqué tout à l'heure dans le brouhaha. Par contre, on s'abstient sur le vœu de l'Exécutif puisqu'il ne mentionne pas spécifiquement les termes de "professionnel de crèche".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. Merci beaucoup. C'est clair.

Le vœu n° 79 est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 80 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est repoussé.

Il est adopté. Pardon, excusez-moi.

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 284).

Vous avez compris que l'on me perturbait. Cela s'est vu, non ? Y compris à l'écran ?

Nous examinons le projet de délibération DAE 90 relatif à la contribution de fonctionnement de la Ville de Paris au Syndicat de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis.

La parole est à Mme Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Je me désinscris pour gagner du temps et finir ce soir.

Merci, Monsieur le Président.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine.

2022 DAE 153 - Subventions (157.000 euros) et conventions avec cinq structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et deux réseaux de l'I.A.E.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Antoinette GUHL sur le projet de délibération DAE 153.

DAE 53 : subventions de 157.000 euros et conventions avec 5 structures d'insertion par l'activité économique, S.I.A.E., et 2 réseaux de l'I.A.E.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, je garde la parole, je vais essayer de ne pas être très longue pour contribuer à l'effort collectif.

Nous voulions poser sur ce projet de délibération la volonté des écologistes de défendre à Paris avec détermination l'insertion par l'activité économique, plus communément appelée "I.A.E." Cette détermination repose sur le fait que l'insertion par l'activité économique est la politique publique de l'emploi qui dispose aujourd'hui du meilleur rapport coût/efficacité. Je me réfère à différents rapports, notamment celui de la Cour des comptes. L'Etat a d'ailleurs très tôt, dès septembre 2019, fixé des objectifs ambitieux : 15 % d'augmentation par an pendant 6 ans pour doubler le nombre de salariés en insertion. Cet objectif s'est accompagné pour l'Etat d'une forte augmentation du budget de l'I.A.E. Qu'en est-il pour la Ville de Paris ?

Entre 2014 et 2017, nous n'avons eu de cesse de demander à l'Etat de permettre l'augmentation du nombre de salariés en insertion. J'en sais quelque chose puisque c'est moi-même qui le demandais. Aujourd'hui, c'est chose faite. Nous avons obtenu, il y a plusieurs années, l'augmentation du nombre de salariés en insertion. L'Etat suit sur le plan financier. Il nous faut maintenant - nous, Ville de Paris - adopter la même trajectoire. Il faut donc poursuivre notre investissement. Nous l'avons fait en 2021 avec un vœu du groupe Ecologiste de Paris. Nous avons augmenté de 1 million d'euros le budget pour atteindre 6.300 postes d'insertion, 6.500 sans doute à la fin de cette année. Il faut donc poursuivre. J'aimerais savoir si notre collègue Florentin LETISSIER identifie sur le terrain ce même besoin de financements supplémentaires pour accompagner le développement de l'I.A.E.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoinette GUHL.

Vous avez fait moins de 2 minutes.

Je vais refaire le point sur cette séance dans la sérénité la plus totale.

Mais je vais d'abord donner la parole à M. Florentin LETISSIER, que l'on termine au moins l'examen de ce projet de délibération dans la sérénité.

Florentin LETISSIER a la parole, et lui seul.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Antoinette GUHL, pour votre question.

Chers collègues, vous le savez la Ville de Paris apporte un soutien constant à l'économie sociale et solidaire sur son territoire, notamment aux structures d'insertion par l'activité économique. L'insertion par l'activité économique joue un rôle majeur pour la cohésion sociale. En effet, nous vivons dans un système économique qui laisse encore beaucoup trop de gens sur le côté. Sur le marché du travail, un certain nombre de personnes seraient durablement exclues de l'accès à l'emploi s'il n'y avait pas des dispositifs comme ceux de l'insertion par l'activité économique. Personnes bénéficiaires du R.S.A., jeunes sans diplôme, personnes en situation de handicap, personnes sans domicile fixe, ces publics font face dans leur vie à des difficultés majeures qui compliquent leur accès à l'emploi. Or, il faut rappeler que travailler est un droit, quelle que soit sa situation sociale, et la collectivité se doit de proposer des solutions en ce sens.

C'est dans cette perspective, et fort de son soutien constant à l'I.A.E., que ce nouvel appel à projets "Dynamique d'insertion par l'activité économique" a été lancé en mai 2022. Il s'adressait, d'une part, aux fédérations et réseaux de l'I.A.E. pour les aider à se développer, et d'autre part, aux structures de l'I.A.E. elles-mêmes, chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion et d'insertion par le travail indépendant, afin de soutenir des projets qu'elles pourraient porter ensemble, sur des sujets aussi divers que la capacité à répondre à la commande publique, à accueillir des publics variés et à leur proposer des parcours de formation et de transition vers des emplois durables.

Ce sont 7 actions qui ont été lauréates de cet appel à projets et sont aujourd'hui soumises à votre vote. Organisation d'états généraux des S.I.A.E. parisiennes, négociation des profils de postes avec les entreprises pour qu'ils soient plus adaptés, promotion des métiers de la restauration et du bâtiment, mise en place d'outils de communication, voici quelques exemples de ces actions concrètes qui vont permettre de développer davantage l'I.A.E. sur notre territoire. Avec, en tête, cet objectif que nous gardons de doubler le nombre de salariés en insertion à Paris au cours du présent mandat municipal et auquel nous sommes très attachés.

Merci, Antoinette GUHL, d'apporter ce soutien à cet objectif.

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir soutenir ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florentin LETISSIER.

Je suis saisi par le groupe Changer Paris sur le projet de délibération DAE 153 d'une demande de vote dissocié sur l'article 3, qui est la subvention à "La Petite Rockette", sujet bien connu et référencé dans le 11e arrondissement.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, l'article 3 du projet de délibération DAE 153.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 3 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 153 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 153).

Observation sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Par rapport aux échanges que j'ai eus, s'il y a des désinscriptions conséquentes, si les élus ne font pas forcément les 5 minutes que prévoit le règlement intérieur mais synthétisent leur intervention sans se désinscrire, on a la possibilité de terminer vers 22 heures, donc de prolonger la séance d'une heure seulement.

Excusez-moi, je préside cette séance et le fais dans le respect de tous les élus. Si vous voulez prolonger la séance d'une heure, oui. Prolonger la séance de deux heures, non - c'est simple - parce que ce n'est plus raisonnable. A partir de là, il est 20 heures 15, on ne va pas perdre plus de temps que cela. S'il y a des désinscriptions conséquentes et surtout un esprit de synthèse, on peut tout dire en 1 minute 30 ou 2 minutes et l'on n'a pas besoin de faire 5 minutes, à ce moment-là, on pourrait terminer ce soir.

2022 DAE 179 - Subvention (450.000 euros) et convention avec Elogie-Siemp pour un projet immobilier de grand magasin de la seconde main et du réemploi dans le 12e.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 179 relatif à l'attribution d'une subvention de 450.000 euros et d'une convention avec Elogie-SIEMP pour un projet immobilier de grand magasin de la seconde main et du réemploi dans le 12e arrondissement.

Vous maintenez votre inscription, Franck MARGAIN ? Non ?

D'accord. 1 minute, 1 minute 30 ?

M. Franck MARGAIN. - Pardon ? Non, là, je suis désolé. Je vais vite.

Ce projet de délibération est un véritable problème. Il est pour nous un archétype du mauvais fonctionnement de l'administration et de l'argent public mal géré.

En premier point, ce projet de délibération ne tient pas compte d'un projet alternatif, celui d'une pharmacie qui proposait un projet d'ouverture 24 heures sur 24, tenue par des propriétaires très investis dans l'arrondissement. Ils souhaitaient mettre en place un service de soins aux plus pauvres et aux plus démunis. Ces porteurs de projet ont été reçus par la municipalité du 12e arrondissement. Le premier adjoint leur a donné un accueil très favorable et leur a indiqué clairement qu'il serait ouvert à soutenir ce dossier dans le cadre d'un appel à projets. Lorsqu'au Conseil d'arrondissement, ce projet de délibération fut présenté sans information préalable. J'alerte le Conseil municipal. Mme la Maire, Mme HIDALGO, comme le premier adjoint, M. GRÉGOIRE, reconnaissent qu'ils ne sont pas au courant de ce projet alternatif au projet de grand magasin de seconde main.

Or, qu'apprenons-nous ? La Direction centrale des Affaires sociales ne parle pas à la Direction des Affaires économiques. L'appel à projets ouvert comme annoncé aux pharmaciens n'a pas eu lieu et, pris de court, le premier adjoint à la mairie du 12e arrondissement demande au bailleur social d'appeler le pharmacien pour lui signifier une fin de non-recevoir. Je tiens à vous rappeler que le projet alternatif de pharmacie ne demandait aucune subvention. Nous avons ici un projet social à 450.000 euros, contre un projet social à zéro coût pour les Parisiens. C'est scandaleux, vraiment scandaleux.

Madame HIDALGO, comment est géré l'argent public ?

Le deuxième point, c'est donc la Ville qui soumet un appel à projets auquel ne répond qu'un seul répondant qui dépend de la Ville. La Ville se propose donc de financer l'un de ses satellites pour financer une entreprise qui, de fait, se place en situation de monopole. Une subvention de 450.000 euros par le biais d'une réduction de loyer est proposée. Compte tenu de la faible capacité à tenir votre budget et de la nécessité de matraquer les Parisiens avec votre augmentation, c'est inapproprié.

Au-delà de la question de la légalité d'un tel mécanisme - une aide publique de 450.000 euros à une entreprise privée - il y a quelque chose d'insolite à ce que, dans une ville où les loyers augmentent de manière exponentielle à cause d'une politique de logement communiste, où la hausse des prix est entretenue par la Mairie, la Ville en vienne à être seule à fournir indirectement les baux et les subventionne par un autre canal au profit d'une entreprise censée être privée. Cette dernière serait-elle rentable sans ce soutien ? Cela est-il juste vis-à-vis d'autres entreprises qui travaillent également sur le marché de la seconde main, ou d'entreprises à caractère social qui n'ont pas les moyens de payer des baux en plein centre de Paris ?

Alors que dans certains cas la Ville n'est pas capable de s'opposer au remplacement d'une librairie historique, telle Gibert, par une enseigne de restauration, telle "Five Guys", en plein cœur du Quartier latin, comment pouvez-vous justifier un tel emploi de l'argent public ? Une telle mise à disposition a-t-elle une perspective raisonnable de fonctionner ?

A terme, soit les loyers globaux cessent d'augmenter et la vie commerciale parisienne pourra résister, soit les entreprises pourront de moins en moins payer leur loyer et seules les entreprises choisies par la Ville bénéficieront de subventions, voire de baux. Ce n'est ni plus ni moins que le communisme du XXIe siècle pour l'économie parisienne.

Troisième point, la gestion de ce dossier fait écho aux propos de Mme HIDALGO de ce matin : la transparence de la démocratie, le respect des citoyens et la probité des élus. Tout ceci s'est fait dans la plus grande opacité, contrairement à ce que vous dénoncez. Vous illustrez ici parfaitement pourquoi la parole politique n'est plus écoutée. Nous donnons une piètre image de la gestion de la Ville et de la gestion des impôts des Parisiens.

En dernier point, par mes propres questions, je me suis rendu compte qu'en réalité ce projet s'est fait dans deux directions qui ne se parlent pas, et la mairie du 12e arrondissement n'était pas au courant non plus. Je constate par ailleurs que, depuis 10 jours où je vous ai interpellée sur ce dossier, vous auriez eu largement le temps de remettre en cause ce projet de délibération et au moins de donner au porteur de projet la capacité de présenter au bailleur social son dossier. Vous refusez. Pourquoi ?

En conclusion, je demande donc à mes collègues de ne pas voter ce projet de délibération pour donner le temps au projet alternatif d'être présenté au bailleur social et de restaurer l'appareil politique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 4 minutes 17.

A ce rythme, il va y avoir une contradiction avec la demande portée par le groupe Changer Paris.

Je donne la parole à M. Florentin LETISSIER, pour vous répondre.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Monsieur MARGAIN, nous avons eu l'occasion d'en parler en amont de cette séance en Conseil. Je vois bien que vous ne partagez pas le choix qui a été fait sur ce local. Car il ne s'agit pas du respect ou du non-respect d'une procédure d'attribution des locaux commerciaux, mais bien d'un choix politique, que j'ai porté avec la maire du 12e arrondissement, de flécher ce local vers un projet d'économie sociale et solidaire, et circulaire. Les acteurs de l'E.S.S. qui démarrent leur activité ou qui, on le sait, dégagent de faibles marges car ils font passer l'utilité sociale avant le profit, souffrent de la pression foncière à Paris et peinent à trouver des locaux en adéquation avec leurs besoins à des prix abordables.

Pour répondre à cet enjeu, mon rôle est de veiller à conserver ou à développer des espaces qui répondent aux besoins de ces projets d'économie sociale et solidaire. C'est dans ce contexte que la Ville de Paris a lancé en juillet dernier cet appel à projets, qui s'adresse aux professionnels de l'immobilier et vise à sélectionner des projets de construction, de rénovation ou de réhabilitation, pour y développer un magasin dédié à la seconde main, porté par un ou plusieurs acteurs de l'E.S.S. Elogie-SIEMP a candidaté à cet appel à projets et nous a proposé d'ouvrir un grand magasin du réemploi de plus de 500 mètres carrés dans ce local, situé au 98 quai de la Rapée, dont elle est propriétaire, en vue de sa location à l'entreprise E.S.S. en second lieu. A partir de ce moment, en effet, le local a été retiré du circuit de commercialisation classique qui passe par le G.I.E. Paris Commerces.

Le travail volontariste que mène la Ville de Paris visant à mailler le territoire en ressourceries et lieux d'économie circulaire, nous a conduits à faire ce choix. Tout simplement. L'ambition de ce second lieu est d'en faire une vitrine de l'économie circulaire en Ile-de-France. Tous les besoins du quotidien des Parisiens y rencontreront une offre de qualité, 100 % seconde main, à partir de textiles, objets et mobiliers sourcés et revalorisés par des acteurs du réemploi francilien. Le projet prévoit 10 à 12 espaces de seconde main, dépôts-ventes et "upcycling", un espace cosmétique, entretien, épicerie, vrac et local, et un espace de restauration responsable. Enfin, un espace supplémentaire sera réservé à la sensibilisation et à la réparation, et aura pour ambition d'accompagner tous les Parisiens et Parisiennes, des plus modestes aux plus aisés, dans leur changement de consommation, d'usage et d'entretien des biens pour allonger leur durée de vie.

Je vous propose donc de soutenir Elogie-SIEMP dans son investissement pour la mise en œuvre de ce projet et vous remercie de bien vouloir voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florentin LETISSIER.

Intervention maîtrisée dans le temps. La présidence y est sensible.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 179.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 179).

Vous faites tous des efforts collectifs, donc on devrait pouvoir terminer ce soir.

Ne vous relâchez pas !

2022 DAE 200 - Subventions (200.000 euros) et conventions avec 20 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A. et d'autres publics fragiles.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 200 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec 20 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A. et d'autres publics fragiles.

Vous maintenez votre inscription, Rudolph GRANIER ?

M. Rudolph GRANIER. - Oui, Monsieur le Maire.

Vous apprécierez mon effort de concision portant sur deux subventions.

La première est une émanation de "L'Armée du Salut". Nous nous interrogeons sur l'opportunité de réserver des créneaux "spécial migrants" dans des lieux habituellement réservés à tous ceux qui sont dans le besoin. Je souhaiterais que vous nous précisiez si vous cautionnez l'opportunité d'une telle ségrégation. La convention n'est absolument pas remplie. Personne de la sécurité n'est mentionné.

Concernant la deuxième subvention, pour "Pépins Production", 100 membres du "Collectif des fermiers généraux" sont lauréats de "Cultivons la promenade Barbès-Chapelle-Stalingrad". Je suis suffisamment intervenu sur ce sujet pour constater votre échec.

Par conséquent, nous nous abstiendrons sur cette subvention.

En 42 secondes, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. Tout a été dit en peu de temps.

La parole est à M. Florentin LETISSIER, pour vous répondre.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Effectivement, en si peu de temps, c'est dur de faire dans la nuance et la pertinence.

C'est quand même le dernier projet de délibération sur l'insertion par l'activité économique de l'année, qui s'inscrit en complément des précédents. Je ne vais pas vous refaire tout le plaidoyer sur l'insertion par l'activité économique. Mais je voudrais rappeler l'engagement de la Ville de Paris sur ces sujets. Je ne vais pas rentrer dans les caricatures que vous pouvez faire des deux structures que vous avez mentionnées, parce qu'encore une fois, derrière, il y a des salariés en insertion et des emplois, et des familles également. Sans ces structures d'insertion par l'activité économique, aujourd'hui, ces personnes n'auraient pas la capacité de trouver des emplois sur le marché du travail tel qu'il est, donc de s'insérer dans la société.

Plutôt que de jeter l'opprobre au dernier moment, parce que c'est pareil, ce sont des sujets dont vous ne nous saisissez jamais en amont. Vous faites le "show" en séance publique et l'on ne peut pas travailler sur les sujets. Si vous voulez vraiment travailler sur ces sujets, que l'on rentre dans les détails de ce que fait telle ou telle structure, vous posez la question en commission, vous venez m'en parler et puis on regarde cela.

En tout cas, je continuerai toujours à défendre ces structures qui font un travail remarquable et que la Ville de Paris continuera à soutenir tout au long de cette mandature.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. C'est clair.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 200.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 200).

2022 DAE 41 - Marché aux puces de la Porte de Montreuil (20e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 41 et les amendements n° 96, n° 92 et n° 93.

DAE 41 : marché aux puces de la porte de Montreuil, 20e arrondissement.

La parole est d'abord à Mme Antoinette GUHL, qui présentera les amendements n° 92 et n° 93.

Mme Antoinette GUHL. - Chers collègues, faites attention car, dans cet hémicycle comme à la R.A.T.P., un projet de délibération peut en cacher un autre. C'est le cas de ce projet de délibération qui est un projet de délibération DAE, qui concerne normalement la D.S.P. de gestion du marché aux puces de la porte de Montreuil, et dans lequel nous découvrons, par une lecture attentive, que se cache un autre projet de délibération, un projet de délibération d'urbanisme. Je vous explique.

Nous avons donc déposé deux amendements qui visent à régulariser le premier de ces projets de délibération et à améliorer le deuxième. De quoi s'agit-il ? Il s'agit du projet d'aménagement de la porte de Montreuil. Je ne détaille pas le fait que nous nous y opposons fortement. Je crois que tout le monde l'a bien compris ici et il nous faut gagner du temps. Je passe donc cette étape. Il s'agit donc du projet de la porte de Montreuil. Le 10 décembre 2019, dans la délibération concernant la porte de Montreuil, vous avez procédé au déclassement par anticipation des emprises foncières pour ce projet de réaménagement. Or, il existe un article du Code général de la propriété des personnes publiques disant que, si, dans le délai de trois ans, les emprises ayant fait l'objet du déclassement par anticipation ne sont pas désaffectées, alors la vente est annulée, sauf à ce qu'un nouveau délai de trois ans soit voté par la collectivité. Voilà. C'est ce que vous avez glissé dans le projet de délibération de la gestion du marché aux puces. C'est notre premier avenant qui vise donc à supprimer cette délibération d'urbanisme dans le projet de délibération de la gestion du marché aux puces. C'est le premier.

Le deuxième avenant concerne la modification de la D.S.P. marché aux puces. Puisque vous nous proposez un avenant de prolongation, nous vous proposons quelques autres modifications de la D.S.P. qui permettent aux commerçants de ce marché aux puces d'être plus à l'aise dans le fonctionnement. Je dis "aux commerçants", mais également à nous-mêmes. Je vais simplement donner trois des éléments que nous amendons.

Le premier élément, c'est de permettre l'abonnement de nouveaux commerçants, car depuis des années, le marché aux puces de la porte de Montreuil ne peut pas accueillir de nouveaux commerçants, car dans la convention, il est écrit qu'il n'est pas autorisé à accueillir de nouveaux commerçants. Cela fait que, de fil en aiguille, ce marché aux puces perd de sa vitalité puisqu'il perd des commerçants, pour devenir aujourd'hui un marché aux puces bien plus exigu que ce qu'il ne pourrait être. Donc, premier élément de l'amendement.

Le deuxième élément, nous avons un problème dans les demandes de succession des commerçants du marché aux puces. Nous demandons donc à la Ville d'attacher une importance particulière à l'examen de ces demandes de succession auxquelles souvent il n'est pas répondu positivement, et auxquelles souvent il est répondu très tardivement.

Enfin, le troisième élément que j'aimerais détailler ici, c'est la question de la communication. Il est inscrit, dans la convention qui régit la D.S.P. du marché aux puces, qu'il y a 30.000 euros de dépenses de communication que le gestionnaire peut utiliser. Nous demandons que les commerçants du marché aux puces soient intégrés dans ces décisions de communication, parce que, Mesdames et Messieurs, depuis maintenant trois ans, la moitié de ce budget de communication est dépensé pour distribuer des "flyers" sur les bateaux-mouches de la Ville de Paris. Or, on imagine bien que sur les bateaux-mouches de la Ville de Paris, il y a peu de clients disposés à aller au marché aux puces de la porte de Montreuil.

Nous demandons donc que les commerçants y soient intégrés. Voilà pour l'essentiel de nos amendements.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Antoinette GUHL.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je ferai les 5 minutes prévues.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ne vous excusez pas, Raphaëlle PRIMET, d'autant plus que c'était le dernier gros projet de délibération de cette séance. C'est normal que l'on y consacre un peu de temps. Il n'est que 20 heures 33, mais vous avez 5 minutes néanmoins, et seulement.

Mme Raphaëlle PRIMET. - D'accord.

Notre groupe soutiendra, bien entendu, ce projet de délibération qui concerne le marché aux puces de la porte de Montreuil. C'est l'occasion de rappeler la longue concertation qui a eu lieu avec les représentants des puciers via la mise en place d'un groupe de travail, et des nombreux ateliers qui ont permis de trouver un aménagement satisfaisant pour eux. Le travail continuera pour la phase d'installation définitive. Je crois savoir que vos amendements sont pris en compte, donc je vais passer à un autre sujet. Je voudrais redire un mot sur ce projet de réaménagement.

Comme vous le savez, des tracts s'opposant à ce projet circulent, émanant en particulier de "France Nature Environnement" et de "Greenpeace". Nous tenons à dénoncer ici les contrevérités flagrantes que véhiculent ces associations. Il s'agit de désinformation manifeste et scandaleuse. Elles dénoncent une soi-disant bétonisation des talus du périphérique, alors que le projet urbain en question ne construit aucun immeuble sur ces talus. Les constructions sont prévues sur des zones actuellement goudronnées, imperméables, et rien du tout sur les talus. Au

contraire, le projet prévoit la création de plus de 5.000 mètres carrés d'espaces de pleine terre. C'est justement parce qu'il s'agit avant tout d'un projet de végétalisation, que la population le soutient massivement. De plus, parler de bétonisation n'a aucun sens, alors que les immeubles construits seront extrêmement vertueux en matière environnementale et priorisent massivement les matériaux "bio" et géosourcés, comme le prévoyait le cahier des charges.

Ces associations demandent la préservation des arbres existants et dénoncent un abattage de 174 arbres à venir. Un chiffre totalement fantaisiste alors que, parmi les 107 arbres potentiellement impactés, la plupart seront préservés ou transplantés. Aucun abattage n'est prévu. Ils dénoncent une nouvelle dalle sur le périphérique. Rappelons-le une fois de plus : la seule dalle qu'il y aura, sera au droit des voies de circulation sur le périphérique, soit sur un périmètre limité. Mais, sans la couverture de ces voies, il est impossible de réduire les nuisances sonores qui sont majeures. N'oublions pas que la principale nuisance subie par les Parisiens est le bruit.

Retarder le projet de Montreuil, c'est retarder un projet majeur. Nous sommes fiers de ce projet, qui va créer 7.000 mètres carrés d'espaces verts, comme nous sommes fiers du projet Python-Duvernois, qui va créer plus de 2 hectares d'espaces verts supplémentaires, de l'acquisition de la surlargeur de la Petite ceinture cours de Vincennes, qui va permettre d'en créer deux autres, et de la plantation de nouveaux arbres, dont nous parlions tout à l'heure.

M. MEUNIER a rappelé hier qu'il faut que nous établissions une programmation de 300 hectares supplémentaires d'espaces verts ouverts à Paris. Effectivement, il y a urgence. Les élus communistes partagent entièrement cet objectif, qui doit rassembler toute notre majorité. Nous sommes favorables au fait que le futur P.L.U. identifie des centaines de nouvelles réserves pour des espaces verts.

Pourtant, élus et militants communistes du 20e arrondissement, nous avons travaillé et identifié plus d'une dizaine de nouveaux lieux à mettre en réserve dans notre arrondissement, pour créer plusieurs nouveaux hectares d'espaces verts. Deux vœux votés dans notre conseil d'arrondissement ont soutenu ces propositions. Alors, pourquoi les élus écologistes dans le 20e arrondissement n'ont pas soutenu les propositions de création de nouveaux espaces verts, qui sont en plus situés dans des quartiers très bâtis et apporteront un grand bénéfice en termes de rafraîchissement de la ville ? Oui, nous voulons atteindre 10 mètres carrés de verdure par habitant. Mais alors, pourquoi vous opposez-vous à un projet qui crée des espaces verts, comme la porte de Montreuil, et qui n'artificialise aucun terrain ?

Il faut, dans ces quartiers denses, démolir des immeubles, des garages, des "box", créer des dizaines de nombreux nouveaux jardins. 2.000, 2.500 ou 5.000 mètres carrés. Nous mettons des propositions sur la table. Nous espérons des propositions nombreuses venant de tous les groupes. Nous attendons donc vos propositions pour créer ces nouveaux hectares supplémentaires, en plus des 5 hectares déjà prévus à Python-Duvernois, à la porte de Montreuil et le long de la Petite ceinture.

Mes chers collègues, nous allons créer à la porte de Montreuil un espace végétalisé de qualité. Notre groupe entend bien contribuer très concrètement à la création des 300 nouveaux hectares d'espaces verts, espace par espace, adresse par adresse.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - C'est dommage que Mme Raphaëlle PRIMET n'ait pas regardé le détail de nos amendements. Elle comprendrait que c'est la vision des écologistes qui va sauver le projet de la porte de Montreuil. C'est tout justement en regardant en détail ce projet de délibération, et d'ailleurs, pour montrer que nous avons soulevé un lièvre, c'est l'absence de M. Emmanuel GRÉGOIRE. En fait, les éléments que je vais aborder, Mme POLSKI ne va pas y répondre parce que cela ne la concerne pas.

En effet, nous avons vu, dans l'article 1 du projet de délibération, qu'il y avait non seulement des éléments sur la convention qui concerne le marché aux puces - c'est de la compétence de Mme POLSKI - mais aussi toute une partie sur l'urbanisme, parce que, comme vous le savez, la délibération qui a lancé l'aménagement de la porte de Montreuil date de décembre 2019, et au bout de 3 ans, il faut faire un prolongement de l'avenant par rapport à cette délibération.

Au détour de cet article, on a une partie sur l'urbanisme. C'est en ayant vu cela que nous nous sommes dit : nous mettons en danger le projet de délibération parce qu'il risque d'y avoir un contrôle de légalité disant que l'on ne peut pas mélanger des dossiers de nature urbaniste avec ceux de nature économique qui ne concernent que la délégation de Mme POLSKI. C'est pourquoi nous avons fait cet amendement.

Nous remercions M. GRÉGOIRE par rapport à cet aspect, qui en a tenu compte et a retiré, dans l'un des amendements proposés, la réécriture de l'article 1 qui ne concerne que la délégation de Mme POLSKI. Sur ce point, elle pourra répondre sur l'autre amendement, celui qui ne concerne que le marché, sur lequel elle est d'accord avec l'essentiel de nos amendements. Je suis souvent intervenu sur ce marché. On y reviendra plus tard, quand le marché

sera attribué. Par contre, j'ai une question par rapport à Mme POLSKI : quand est-ce que l'on aura la DCE sur le marché transitoire qui doit prolonger ce marché ? A ma connaissance, la DCE n'a toujours pas été publiée et nous avons besoin de savoir qui va gérer le marché sur la période transitoire.

Nous voulons tous, Madame PRIMET, que cette porte soit réaménagée. Pour cela, il faut que l'on gère la question des puces. Actuellement, on a pris beaucoup de retard. Ce n'est pas nous qui avons mis des Roms sur la parcelle le long du périphérique. Par rapport à cela, nous attendons la décision de justice puisqu'il y a eu un jugement le 14 novembre. Je crois que c'est la semaine prochaine ou dans 15 jours que l'on aura le résultat de cette décision de justice. Tout le retard qui a été pris n'est pas du fait des écologistes, mais du fait que l'on a pris du retard, et ce retard, ce n'est pas de notre faute.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si j'ai bien compris votre intervention, tout va bien ? Olivia POLSKI nous le confirmera.

La parole est logiquement au maire du 20e arrondissement, M. Éric PLIEZ.

Mme Nathalie MAQUOI. - Je suis inscrite, Patrick.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez, on m'avait dit : "C'est Jérôme GLEIZES ou Nathalie MAQUOI."

Ah, d'accord.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, puis à M. Éric PLIEZ.

Vous n'êtes que trois de votre groupe à intervenir sur le même projet de délibération.

Mme Nathalie MAQUOI. - Il est important pour le 20e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, bien sûr, mais trois élus…

Mme Nathalie MAQUOI. - C'est peut-être pour redonner quelques éléments sur le fond.

Raphaëlle, c'est dommage que tu ne sois pas restée pour écouter la réponse de la question orale que l'on avait posée en Conseil d'arrondissement, parce que, justement, on demandait si le projet de la porte de Montreuil avait changé, et, très clairement, le premier adjoint nous a détaillé : le projet n'a pas changé. Or, dans ce que tu racontes, cela ne correspond pas aux éléments du projet. C'est là où il y a le hiatus et le problème. Tu nous dis : il n'y a pas ou il n'y aura pas de couverture supplémentaire. Or, on nous confirme que l'immeuble pont, qui va faire une couverture sur le périphérique - tu es d'accord ? - est maintenu. Donc, déjà, cela ne va pas. Tu nous dis : il y aura de nombreux hectares de pleine terre, etc., sur le projet tel qu'il est, tel qu'il nous a été présenté sur les documents qui nous ont été envoyés. Or, ce n'est pas vrai. C'est de la terre. Tu peux ajouter de la terre, ce n'est pas de la pleine terre. A partir du moment où, sur les parties existantes - c'est le cas sur l'anneau central, que tu remets - tu ne peux pas rattraper 50 ans de biodiversité en disant simplement : on ajoute de la terre dessus. Quand tu construis sur les immeubles le long de l'avenue Benoît-Frachon, là où il y a de la pleine terre, c'est aussi sur les talus. Il y a un moment, c'est cela.

Sur la vision urbaine, nous pensons que tu ne peux pas faire une grande place vide, pas animée, sans équipements structurants, et croire que cela va devenir un lieu de destination. Cela ne répond pas aux problèmes principaux de la porte de Montreuil, qui sont la traversée, la sécurité et les niveaux de pollution. Quand tu lis l'étude environnementale, ce sont les déports de transport. D'ailleurs, c'est sur ce sujet qu'ils interrogent la Ville. Les déports de circulation vont augmenter la pollution là où vivent les habitants. C'est cela que les associations ont lu. Plutôt que de dire : "elles mentent", rencontrez-les. Discutez avec elles et allez sur l'argumentation et sur des choses écrites qui sont des documents de la Ville. Nous pensons, c'est pour cela qu'on l'a fait, parce que, comme le disait Jérôme : si on ne le trouvait pas dans le projet de délibération, cela ne passait pas le contrôle de légalité, donc votre projet était complètement... Voilà.

Si vous voulez vraiment sortir par le haut, écoutez et bougez sur des choses.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Tout n'est pas encore réglé. J'étais trop optimiste tout à l'heure.

La parole est à M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement.

Monsieur le Maire.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Pour nos autres collègues, on finira peut-être entre gens du 20e arrondissement à régler les choses.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On peut vous laisser, si vous voulez.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Je voudrais revenir simplement et très rapidement au cœur du projet de délibération parce qu'il est important. Il vise à prolonger d'un an, c'est-à-dire jusqu'au 18 janvier 2024, le contrat de gestion du marché aux puces de Montreuil sur son site actuel. Suite à plusieurs réunions de travail avec les puciers, impliquant l'ensemble des groupes de la majorité, un accord a été trouvé entre la Ville, les commerçants,

en lien avec la commune de Montreuil, pour un déménagement temporaire du marché aux puces rue Léon-Gaumont et avenue Benoît-Frachon. Les travaux nécessaires à cette installation sont aujourd'hui retardés par l'occupation illicite d'anciens locaux de la DEVE, pour laquelle une procédure judiciaire est engagée par la SEMAPA.

Nous suivons attentivement le traitement de ce campement, avec la volonté de le fermer dès qu'une décision de justice le permettra. Cette décision est attendue d'ici à fin décembre. Evidemment, le traitement de ce "squat" ne pourra se faire qu'avec des propositions d'hébergement pour ses occupants. C'est aussi à cela que nous travaillons. Il est donc indispensable d'adopter ce projet de délibération pour assurer la pérennité de ce marché populaire auquel nous sommes toutes et tous attachés.

L'amendement proposé par l'Exécutif ouvre la possibilité d'augmenter le nombre d'abonnements, notamment pour les commerçants volants, ce qui est positif, et devra faire l'objet de discussions entre la Ville et les commerçants concernés, ce dont je me réjouis. De même, la Ville s'engage à améliorer ses procédures de succession et de transmission des abonnements en lien avec le délégataire, ainsi que la politique de communication et de valorisation du marché, ce qui était demandé.

Pour toutes ces raisons et pour montrer l'attachement du Conseil de Paris au développement de ce marché populaire aux portes du 20e arrondissement, je vous appelle à voter très largement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 20e arrondissement.

Olivia POLSKI, bien que n'étant pas élue dans le 20e arrondissement, est autorisée à prendre la parole.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie.

C'est exactement ce que j'allais dire. Je ne suis pas du 20e arrondissement, excusez-moi. Je ne vais pas revenir sur le fond du projet. Ce n'est ni le lieu ni le moment. Effectivement, M. le Maire a tout dit, c'est-à-dire qu'il s'agit pour nous d'avenanter pour un an, parce qu'effectivement il y a eu des occupations illicites sur le futur site provisoire.

En ce qui concerne les propositions d'amendement, on accepte, on va sortir la partie du projet de délibération qui a été évoqué.

Sur les propositions qui concernent vraiment la D.S.P., sur la question des abonnements, on s'y était engagé. C'est dans le règlement, donc je n'ai pas de problème que ce soit aussi dans ce document.

Sur la question des successions, je vous ai demandé - c'est dans l'amendement de l'Exécutif - que l'on mette un délai plus long que 30 jours, ce qui était votre demande, sinon cela bloquerait les dossiers des commerçants eux-mêmes. Puisque la difficulté que l'on a, c'est qu'à 98 %, quand ils nous déposent des dossiers, ils ne sont pas complets. On a besoin d'avoir des dossiers complets pour cela. En plus, cela risquerait de les handicaper eux-mêmes dans leur demande. On a donc mis un délai, qui est le délai légal de 2 mois.

Sur la communication, on associe déjà les commerçants, mais je n'ai pas de souci à ce qu'on la réécrive. Des demandes ont été faites par les commerçants eux-mêmes. Je ne suis pas sûre que vous soyez très en phase avec ces demandes - par exemple, la distribution d'iPhones, le partenariat avec Waze, ou autres - auxquelles on a répondu que l'on ne souhaitait pas donner de suite favorable. Bien évidemment, travailler avec les commerçants. Mais je pense que vous ne partagerez pas totalement certaines des demandes qu'ils peuvent émettre. Je tiens à ce que la Ville, au final, puisse donner son avis sur ces questions, parce que cela reste une délégation de service public de la Ville de Paris.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir retirer vos amendements et vous propose l'amendement de l'Exécutif à la place.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Effectivement, il y a 2 amendements - les n° 92 et n° 93 du groupe "Les Ecologistes" - et après, il y a le n° 96 de l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Celui de l'Exécutif. De les retirer pour l'amendement de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Votre avis sur le n° 92 et le n° 93, c'est une demande de retrait pour les deux ou pour un des deux seulement ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Pour les deux. Une demande de retrait pour celui de l'Exécutif. Dans celui de l'Exécutif, on demande que, le projet délibéré, il y ait des mots qui soient supprimés. C'est dans l'amendement de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Demande de retrait des deux pour l'amendement de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. C'est clair.

Est-ce que le groupe "Les Ecologistes" accepte de retirer son amendement n° 92 ? Oui ?

Mme Antoinette GUHL. - Si l'on est bien d'accord qu'il est écrit que les mots suivants sont supprimés : "Le délai avant l'expiration duquel les emprises du projet d'aménagement doivent être désaffectées est prorogé de trois ans. [Mme la Maire, etc.]" Si vous nous précisez bien que cet article fait partie de vos amendements, cela nous convient.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous confirme que c'est dans l'amendement de l'Exécutif. C'est ici, là : "Sur proposition de l'Exécutif, le projet délibéré est amendé comme suit". Cette partie-là, à la fin de l'article 1, est supprimée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

L'amendement n° 92 est donc retiré.

L'amendement n° 93 est retiré également.

J'ai une demande d'explication de vote de M. François-Marie DIDIER sur l'amendement n° 96 de l'Exécutif.

M. François-Marie DIDIER. - Monsieur le Maire, cher Patrick, on sera complet puisque je pourrais aussi m'exprimer en tant qu'élu du 20e arrondissement. Il manque malheureusement Danielle SIMONNET, mais elle doit être retenue à l'Assemblée ce soir.

Je remercie Antoinette GUHL et Jérôme GLEIZES, d'avoir déposé ces amendements. Il y avait déjà eu une discussion lors du dernier Conseil d'arrondissement sur le sujet, donc nous aurions voté ces amendements. Je vois que l'amendement n° 96 de l'Exécutif va aussi dans le bon sens. On se limite, dans ce projet de délibération, au marché aux puces. C'est bien ce qui était demandé et ce qu'a rappelé M. le Maire à l'instant.

Notre groupe, puisqu'il faut être bref pour terminer avant 22 heures, votera l'amendement de l'Exécutif. Nous aurons l'occasion, avec tout ce qui a été dit ce soir, de reparler du projet de la porte de Montreuil, j'espère, dans quelque temps.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je signale que Frédéric HOCQUARD, qui est élu du 20e arrondissement, est présent en séance, mais il ne peut pas intervenir en tant qu'adjoint à la Maire de Paris. Mais il peut voter.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 96 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 96 est adopté à l'unanimité.

Bravo !

Restez concentrés.

Nous examinons le projet de délibération DAE 101 : Marché aux oiseaux de la Cité, Paris Centre - Fermeture du marché.

La parole, dans le silence le plus absolu...

Ah, pardon. Merci. J'étais tellement enthousiaste.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 41 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté également à l'unanimité. (2022, DAE 41).

Applaudissements, merci.

2022 DAE 101 - Marché aux oiseaux de la Cité (Paris Centre). - Fermeture du marché.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 101. Il s'agit de la fermeture du marché aux oiseaux de la Cité, à Paris Centre.

La parole, dans le plus grand silence, est à Mme Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes en 1986. J'ai 8 ans. Ma grand-tante, ma tata Suzanne, me promène. Parisienne de naissance, elle m'emmène dans tous les parcs de Paris. Glaces, marrons, bonbons, balades, jeux et animaux, seront nos centres de distraction. Aujourd'hui, nous sommes au marché aux fleurs sur l'île de la Cité. Elle veut me faire découvrir les oiseaux. Le marché des oiseaux. Des milliers d'oiseaux sont présents, de toutes les couleurs, de toutes les tailles, de toutes les variétés. Ils chantent. Ils chantent malgré les barreaux qui les encerclent. Ils chantent malgré la promiscuité des cages minuscules. La plupart d'entre eux ne viennent pas d'ici. Ils ont froid. Certains d'entre eux ont été braconnés et sont vendus en dessous du manteau. Ces oiseaux n'ont rien à faire ici. Ils n'ont rien à faire dans des cages. Ils veulent voler. Emprisonner des animaux est cruel et archaïque. Nous devons cesser de considérer les animaux comme des objets. Ce sont des individus doués de sensibilité. Ils ressentent des émotions. Ils ont une confiance et une personnalité qui leur est propre.

Ce marché existe déjà depuis trop longtemps. Aujourd'hui est un grand jour, car nous allons enfin acter la fermeture de ce marché et nous ne pouvons que nous en réjouir. Merci à l'association "PAZ" qui s'est mobilisée pour dénoncer ce marché, ainsi qu'à tous les élus qui ont porté cette fermeture, avec un vœu de l'Exécutif dans l'arrondissement Paris Centre en janvier 2021, puis au Conseil de Paris en février 2021.

Dans cette même cohérence, avec la Charte sur le bien-être animal de la Ville de Paris et le vœu que nous avons porté en avril 2021, nous souhaiterions que la Ville de Paris prenne rapidement les mesures nécessaires afin de ne plus permettre l'accueil de salons, d'expositions et de ventes d'animaux de compagnie sur les sites dont elle est propriétaire. Cela irait dans la même lignée. Je pense ici à "Animal Expo" et à "Paris Animal Show". Les animaux ne sont pas des marchandises.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Douchka MARKOVIC.

Je donne la parole à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, cela a été dit, nous avons voté un vœu en Conseil de Paris de février 2021, dans lequel l'Exécutif s'engageait à faire évoluer ce marché dont les dysfonctionnements avaient été remontés à plusieurs reprises. Il était intolérable que des oiseaux soient entassés nombreux dans des cages trop petites et sans considération pour leur bien-être et leurs besoins. Il y avait aussi des problèmes de vente à la sauvette autour assez importants, parce que cela créait un point de fixation à cet endroit. Nous avons travaillé depuis à un accompagnement vers une reconversion des commerçants. Nous avons proposé à cette dizaine de commerçants concernés des reconversions, via la DAE, et une carte de volant sur les marchés couverts pour ceux qui voulaient vendre des graines et des petits accessoires pour animaux. Effectivement, c'est l'acte qui nous permet juridiquement de fermer ce marché définitivement.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce projet de délibération : "Au 31 décembre 2022, fin du marché aux oiseaux". Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 101.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DAE 101).

2022 DAE 161 - Animations de fin d'année sur la place de l'Hôtel de Ville (Centre). - Fixation de la redevance à verser à la Ville de Paris au titre des activités commerciales.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 161 et l'amendement n° 81 qui s'y rattache.

DAE 161 : animations de fin d'année sur la place de l'Hôtel de Ville, Centre. - Fixation de la redevance à verser à la Ville de Paris au titre des activités commerciales.

C'est Mme Béatrice PATRIE qui intervient.

Mme Béatrice PATRIE. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit, pour le groupe Communiste et Citoyen, de présenter un amendement. La Ville a fait le choix, que nous saluons, de privilégier les produits "Fabriqué à Paris" dans les animations qu'elle organise pour Noël. Depuis deux ans maintenant, des artisanes et artisans labellisés peuvent proposer leurs produits dans le village de Noël organisé

sur place. Ce projet de délibération nous invite à voter une tarification spécifique pour les chalets des labellisés "Fabriqué à Paris" afin de valoriser la production vertueuse de ces artisans et artisanes, productions naturellement plus coûteuses, d'où la tarification réduite.

Par ailleurs, la Ville de Paris porte l'ambition d'être exemplaire en matière d'alimentation durable et de qualité pour toutes les Parisiennes et les Parisiens. Vu le nombre de scandales alimentaires que nous avons connus ces derniers temps, aux conséquences parfois mortelles, nous ne pouvons que souscrire à cette ambition. Nous devons rappeler que l'alimentation est une question de santé publique et nous devons redoubler d'effort pour valoriser les structures qui s'engagent en ce sens à permettre aux Parisiens et Parisiennes de créer des réflexes d'usage alimentaire plus vertueux.

Dans la mesure où ce marché de Noël propose également une offre de restauration, le groupe Communiste et Citoyen présente un amendement afin de favoriser une offre alimentaire de saison, locale, produite en circuit court et commercialisée en ce sens dans ce marché de Noël. Nous proposons donc d'aider les structures de l'économie sociale et solidaire qui s'engagent en ce sens, en proposant d'adopter le même tarif que celui proposé aux labellisés, soit 2 euros par jour, au lieu de 100 euros pour les autres chalets.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Béatrice PATRIE, d'avoir présenté cet amendement n° 81 de votre groupe.

Je donne la parole à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je remercie le groupe Communiste et Citoyen pour cette proposition. L'appel à projets a été lancé du 23 septembre au 21 octobre dernier. On a recueilli d'ores et déjà les offres proposées. Effectivement, il est compliqué de remettre quelque chose de nouveau en la matière, donc on le propose - je pense que c'est extrêmement intéressant - pour l'année prochaine. Le retenir pour cette année n'est pas possible parce que c'est déjà clos. On le fera donc pour l'année prochaine afin d'avoir également une offre dans le secteur d'activité de l'alimentaire. Je vous propose de bien vouloir le retirer au profit de ce que l'on pourra faire dans l'année qui arrive.

J'en profite pour convier tous mes collègues à assister le 28 novembre prochain à notre soirée de remise des labels du "Fabriqué à Paris", qui est la sixième édition, avec, cette année encore, plus de labellisés que les années précédentes. C'est un vrai succès.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la maire, chère Olivia POLSKI.

Béatrice PATRIE, compte tenu de l'engagement pris par Olivia POLSKI pour l'année prochaine puisque c'est trop tard pour cette année, acceptez-vous de retirer l'amendement n° 81 ?

Mme Béatrice PATRIE. - Bien sûr, dans la mesure où nous savions que l'appel d'offres était lancé. Mais nous souhaitions présenter cet amendement pour préconiser l'adoption d'une telle disposition dans l'avenir, donc l'année prochaine. Nous retirons notre amendement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est ce que l'on appelle un "amendement d'appel".

L'amendement n° 81 étant retiré, cela me permet de mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 161.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 161).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la réforme de la taxe d'apprentissage et sur les recettes des écoles d'arts, de mode et de design de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le président COBLENCE - c'est ainsi que j'appelle les présidents de Commission, comme vous le savez - est inscrit sur le vœu référencé n° 82 relatif à la réforme de la taxe d'apprentissage et sur les recettes des écoles d'art, de mode et de design de la Ville de Paris.

C'est un vœu du groupe Paris en commun. Deux minutes pour le présenter.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais être bref. Je présente aujourd'hui ce vœu déposé dans le 14e arrondissement, relatif à l'impact de la réforme de la taxe d'apprentissage sur les écoles d'art, de mode et de design à Paris. Paris a la chance

d'avoir 3 écoles publiques gratuites, prestigieuses : les écoles Boulle, Duperré et Estienne, qui forment des générations d'étudiants dans ces domaines.

Depuis le 1er janvier 2022, la réforme de la taxe d'apprentissage est entrée en vigueur. Elle implique que la taxe d'apprentissage ne soit plus gérée par les opérateurs de compétences, mais par l'Urssaf qui récupère les prélèvements en intégralité. Jusqu'en 2021, une entreprise payant cette taxe devait 87 % à l'opérateur de compétences et 13 % à l'établissement de son choix. Beaucoup d'universités ou d'écoles étaient alors habilitées à recevoir ces versements. Cela leur permettait de développer leurs ressources propres et de dégager des marges de manœuvre budgétaires. Ce n'est plus le cas. La réforme induit donc une perte sèche de recettes pour nombre d'universités et d'écoles, alors même - on le sait et on le regrette - que les dotations de l'Etat sont en baisse. Cette réforme supprime donc aux écoles parisiennes une partie de leurs revenus. Elle restreint aussi leur intérêt à proposer des formations en apprentissage.

C'est pour nous opposer à cela que nous demandons que le Conseil de Paris interpelle les Ministères en charge du Travail, de l'Economie et des Finances, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de l'Enseignement et de la Formation professionnels sur les conséquences de cette réforme, pour que soit apportée une aide financière exceptionnelle pour 2023, mais aussi que soit engagée une discussion avec l'Etat pour revoir les conditions d'affectation de la taxe d'apprentissage.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuel COBLENCE.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais être très rapide parce que mon collègue Emmanuel COBLENCE a tout dit. C'est effectivement un cri d'alarme poussé pour nos trois écoles, Boulle, Duperré et Estienne, qui sont des écoles publiques d'excellence, avec, je le rappelle, un enseignement de grande qualité et extrêmement accessible puisque peu cher par rapport à d'autres. Cela n'a rien à voir avec ce que l'on peut voir par ailleurs. Aujourd'hui, elles sont mises en difficulté par cette réforme. Pour certaines, ce sont les deux tiers de leurs ressources financières qui ont disparu. C'est de pire en pire chaque année. Il faut absolument que l'on puisse réinterpeller l'Etat sur cette réforme de la taxe d'apprentissage.

J'émets donc un avis plus que très favorable pour ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 82 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis plus que favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2022, V. 285).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise en œuvre de la plateforme "Acheter à Paris".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 83 relatif à la mise en œuvre de la plateforme "Acheter à Paris".

C'est Jean-Philippe GILLET qui présente ce vœu du groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous portons depuis plus de deux ans le projet de plateforme "Acheter à Paris". Elle a pour vocation de centraliser les produits des artisans et commerçants parisiens qui le souhaitent et n'ont pas forcément les moyens de créer leur propre site. Centraliser pour créer des réflexes de consommation en ligne privilégiant nos commerçantes et commerçants parisiens, plutôt que de recourir aux GAFAM dont le bilan environnemental et social est si problématique. Centraliser aussi pour inciter après l'achat à la récupération en main propre, dans le cadre de l'ambition de la ville du quart d'heure, ou en points relais, ce qui, entre autres conséquences, pourrait revitaliser les agences postales et même les bureaux de poste d'ailleurs. Ou encore par la livraison socialement et écologiquement responsable, par le biais de partenariats avec des coopératives embauchant les livreurs, avec de véritables contrats de travail et dans le respect le plus strict de la législation sociale.

Ce projet s'inscrit donc complètement dans la politique menée par la Ville en matière d'emplois, de commerces et d'artisanat, et aussi de relocalisation de la production. Bien que voté dès novembre 2020 et en novembre 2021 également, il n'a toujours pas vu le jour. C'est d'autant plus regrettable qu'il permettrait de développer des réflexes plus vertueux, et ce, de manière innovante et ambitieuse.

La crise sanitaire a provoqué un changement d'usage des consommateurs et la nette augmentation des commandes par Internet. L'"ubérisation" bat son plein. Les plateformes continuent d'exploiter éhontément les travailleurs et de les mettre en danger. Les enseignes de "quick" commerces se multiplient et dénaturent nos quartiers. Les communistes insistent : à l'approche des fêtes de fin d'année, la création de la plateforme "Acheter à Paris" bénéficierait tant aux commerçants et artisans qu'aux Parisiens désireux de faire vivre l'économie locale, et constituerait - ce n'est pas négligeable - un point d'appui pour les coopératives de livreurs aux pratiques socialement vertueuses.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je crois que c'est Florentin LETISSIER qui répond au nom de l'Exécutif.

Vous êtes d'accord ?

Florentin, c'est à toi.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue, pour votre vœu. J'ai eu l'occasion d'en parler avec votre collègue Barbara GOMES à plusieurs reprises. Je partage votre volonté sur ce sujet et l'intérêt d'outils faisant la promotion d'une production et d'une consommation responsable et locale, surtout si ces outils sont portés par des acteurs de l'économie sociale et solidaire, notamment pour ce qui est de la livraison. Pour autant, vous le savez, la création d'une plateforme "ad hoc" prend du temps, pose beaucoup de questions - juridiques, techniques, budgétaires - et nous devons encore travailler en ce sens.

Par ailleurs, des initiatives solidaires existent. Je citais l'année dernière, lors de la présentation de votre précédent vœu sur ce sujet, la plateforme "Offrons Responsable"*, portée par trois structures de l'économie sociale et solidaire, en l'occurrence "Les Canaux", "Dream Act" et "Ethi'Kdo". On a d'ailleurs fait une réunion de travail avec ces acteurs et Mme GOMES il y a plusieurs mois pour bien comprendre cette solution existante.

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'économie sociale et solidaire, la Ville de Paris accompagne également le développement d'une consommation responsable, locale, mais aussi solidaire et circulaire. Elle soutient, par exemple, l'opération du "Green Friday" ou encore la "fête de la récup" des ressourceries. La Ville renforcera la visibilité de ces outils existants, surtout dans le cadre de l'approche des fêtes de fin d'année, que vous avez citées.

J'associe bien entendu ma collègue Olivia POLSKI à cette réponse, qui travaille également sur le sujet dans le cadre de sa délégation aux commerces. Vous le savez, le label "Fabriqué à Paris" est un véritable succès. Cette année, le jury a labellisé plus de 400 candidatures, ce qui est un record. Il existe aujourd'hui un site du "Fabriqué à Paris", ainsi qu'une page sur "paris.fr" avec une cartographie des labellisés.

Nous vous proposons d'étudier ensemble comment en améliorer les fonctionnalités techniques et la lisibilité, afin de valoriser au mieux le "Fabriqué à Paris" et d'en faire une belle vitrine. C'est en ce sens que je vous propose les amendements déposés. Si vous les acceptez, j'émettrai un avis favorable sur votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je pense que l'amendement a été vu par le groupe Communiste et Citoyen. Il est accepté ?

Parfait, merci.

Bien sûr ? Ce n'est pas toujours aussi évident. En tout cas, merci de cet esprit coopératif.

Du coup, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 83 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 286).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la participation financière de la Ville pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2022.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu n° 84 n'est pas défendu. C'est ce que l'on avait dit.

Il est donc retiré de l'ordre du jour.

2022 DFA 57 - Décision modificative n° 2 du budget de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 57 relatif à la décision modificative n° 2 du budget de la Ville de Paris.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je vais dédicacer mon intervention à Mme DATI puisqu'elle est présente. Je pense que mon intervention va vous intéresser.

Je sais bien.

Il y a quelque chose de très intéressant dans ce projet de délibération. Si vous vous rappelez, lors de la dernière mandature, vous aviez attaqué la gestion de la Ville sur le Crédit municipal de Paris, notamment le fait que…

Votre groupe, oui, oui.

La Ville avait été obligée de recapitaliser le Crédit municipal de Paris. Dans ce projet de délibération, fait unique dans l'histoire des finances publiques, pour la première fois, une structure qui a été recapitalisée va rembourser son aide d'investissement. Nous avons une recette d'investissement de 40 millions d'euros parce que le Crédit municipal de Paris a pu être bien géré et rembourse l'aide qu'il a eu il y a à peu près 7-8 ans. Nous avons une recette d'investissement dans cette décision modificative, ce qui permet de réduire notre endettement. C'est parfait par rapport à ce que vous nous critiquez. Pour une fois, on fait l'inverse de ce que vous nous critiquez. Je ne voulais pas que cela passe inaperçu à une telle heure. Je pense que M. SIMONDON est aussi très content de ces 40 millions de recettes, qui n'étaient pas prévus il y a 3 ans.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole à M. Paul SIMONDON, pour vous répondre, puisque l'on parle budget.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup.

Je partage tout à fait ce qu'a dit Jérôme GLEIZES. La décision modificative en fin d'année permet d'ajuster les écritures budgétaires à la réalité de l'exécution, que l'on commence à connaître assez précisément. En l'occurrence, dans ce projet de délibération, vous avez de nouvelles recettes de fonctionnement qui arrivent sur les fractions de T.V.A. en compensation de la disparition de la taxe d'habitation, sur des décisions de justice à l'encontre de plateformes de location, sur d'autres thèmes. Je vous rassure tout de suite : la moitié des nouvelles recettes sont immédiatement récupérées par l'Etat, avec une hausse de la péréquation et avec environ 37 millions d'euros de reprise sur nos prélèvements, avec l'invention d'une dotation générale de fonctionnement négative à moins 7 millions, et aussi - peu importe, on en reparlera - des processus d'optimisation fiscaux sur les droits de mutation, que nous contestons.

Effectivement, il y a un point très intéressant. C'est celui que Jérôme GLEIZES a évoqué. Il y a 7 ans, la Ville de Paris était aux côtés du Crédit municipal de Paris pour venir l'aider dans une gestion compliquée. C'était la gestion de sa filiale bancaire, en l'occurrence l'extinction de sa filiale bancaire. Nous avions, à l'époque, recapitalisé pour 42 millions d'euros le Crédit municipal pour réussir à faire cette gestion. Depuis, la filiale bancaire a été effectivement fermée. C'est une chose. Cela s'est fait dans de très bonnes conditions. Je félicite l'équipe du Crédit Municipal d'avoir réussi à le faire dans d'aussi bonnes conditions.

Comme il y a eu une restauration de tous les indicateurs du Crédit municipal depuis, nous avons, en accord avec l'équivalent du conseil d'administration du Crédit municipal, organisé le fait que la Ville récupère les 42 millions d'euros qui avaient été ajoutés à l'époque, et donc une recette exceptionnelle d'investissement de 42 millions d'euros qui vient diminuer d'autant notre emprunt pour cette année. C'est effectivement assez notable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 57.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFA 57).

2022 DFA 65 - Garantie à 100 % de la Ville de Paris pour un financement global de 75.000.000 euros à souscrire par la régie "Eau de Paris" pour acquérir et rénover l'immeuble de bureau situé rue Fernand-Braudel (13e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 65 concernant la garantie à 100 % de la Ville de Paris pour un financement global de 75.000.000 euros à souscrire par la régie "Eau de Paris" pour acquérir et rénover l'immeuble de bureaux situé rue Fernand-Braudel, 13e arrondissement.

Dans le silence le plus grand, nous allons écouter ou essayer d'écouter M. Jean-Baptiste OLIVIER.

Ecoutez votre collègue.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Monsieur le Maire, merci.

Ce projet de délibération n'est pas passé au conseil d'arrondissement. C'est un sujet très important puisqu'il s'agit quand même de 100 millions d'euros.

Je ne suis pas contre les projets d'optimisation, qu'il s'agisse de réorganisation de services et d'optimisation du patrimoine. En l'occurrence, je n'ai rien vu ici qui pouvait le justifier. Pas de projet de réorganisation explicite et absolument pas de programme de cession. Tout le projet est fondé sur de l'endettement, de l'emprunt. 75 % d'endettement, sachant que la Ville de Paris est le seul actionnaire et qu'elle sera la garantie de l'intégralité de cet emprunt. Quand on sait, on l'a suffisamment dit, le niveau d'endettement de la Ville de Paris, c'est une forme indirecte d'accroître encore sa dette. On peut se demander également si cet investissement très lourd aura des conséquences sur le prix de l'eau.

Je voulais aussi m'interroger sur le fait qu'il s'agit de l'un des nombreux bâtiments, immeubles de bureaux vides dans le quartier Paris rive gauche, dans le 13e arrondissement. Est-ce une manière de l'occuper, de trouver un occupant ?

Bref, beaucoup de questions, pas de réponse dans ce projet de délibération, et toujours la question de la dette. Voilà pourquoi nous voterons contre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste OLIVIER.

La parole est à M. Paul SIMONDON.

Monsieur le Maire.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup.

La régie "Eau de Paris" a déjà un siège. Elle le loue depuis 12 ans, tout simplement. Il s'agit là d'une opération qui vise à acquérir et rénover un ensemble de bureaux pour y déplacer son siège, y déplacer les équipes, sans coût pour la Ville mais avec une garantie à 100 % par la Ville de l'emprunt contracté pour faire cette opération. Bien sûr, le loyer sera économisé, puisque la création de la régie "Eau de Paris" et la gestion publique de l'eau est une conquête très importante de notre majorité. Nous sommes persuadés que l'opérateur "Eau de Paris" a un avenir long devant lui. Il est tout à fait intéressant que son siège se fasse dans ses actifs immobiliers et qu'il ne perde pas tous les ans un loyer à payer. C'est aussi simple que cela. Cette opération conforte l'opérateur "Eau de Paris".

Je vous propose donc de la soutenir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul SIMONDON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFA 65).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un dispositif de soutien à l'utilisation du portail "Chorus Pro" destiné aux usagers parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 85 relatif à la mise en place d'un dispositif de soutien à l'utilisation du portail "Chorus Pro".

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ pour le présenter. C'est un vœu du groupe Changer Paris.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, notre territoire dispose d'une richesse incroyable d'acteurs économiques et associatifs. Des relais indispensables, des tisseurs de liens sociaux, des forces vives de notre ville. Pour cela, l'administration parisienne se doit de les soutenir dans l'ensemble de leurs démarches. Je pense aujourd'hui à la procédure

obligatoire de facturation électronique sur le portail "Chorus Pro". Ce système, certes national, concerne l'ensemble des entités publiques et leurs prestataires. Mais trop nombreux sont les retours de terrain concernant les obstacles rencontrés.

Avec mon collègue Frédéric JACQUOT, adjoint à la culture du 15e arrondissement, voici ce que nous entendons : un processus chronophage, contre-intuitif et un service d'assistance peu fluide. Or, ces difficultés ont des conséquences majeures sur la trésorerie des structures. La très récente mise à disposition d'un pas à pas à destination des usagers du portail, par la Direction des Finances et des Achats de la Ville, est une avancée. Il doit néanmoins être complété afin d'anticiper l'ensemble des difficultés récurrentes rencontrées par les acteurs locaux, notamment en y insérant les numéros Siret des mairies d'arrondissement.

Chers collègues, parce que le service public doit être pensé de sorte à être le plus accessible et pratique pour tous les usagers, et parce que le devoir des collectivités de la République est de garantir un accompagnement de qualité des citoyens dans les déclinaisons locales de politiques publiques nationales, avec mes collègues du Groupe Changer Paris, nous proposons également qu'un agent de la Direction des Finances et des Achats soit chargé d'un accompagnement téléphonique de qualité auprès des usagers du portail "Chorus Pro", et ce, en complément du service d'assistance par e-mail.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie-Caroline DOUCERÉ.

Quel succès !

La parole est à M. Paul SIMONDON.

J'invite la majorité à applaudir encore plus chaleureusement Paul SIMONDON après sa réponse.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci de nous permettre de terminer ce Conseil sur le portail "Chorus Pro", qui est sans doute trop peu connu. Cela permet de souligner l'excellent travail des agents de la sous-direction des Achats, la DFA.

Ce portail est une plateforme d'échange des factures dématérialisées mise en place par l'Etat. Toutes les structures qui émettent des factures à l'encontre d'entités publiques doivent le faire de manière dématérialisée. La DFA a mis à disposition de ses fournisseurs, depuis 2017, un service dédié pour les assister. Ce service est d'ores et déjà composé de 14 agents pour aider les fournisseurs : aide au dépôt des factures sur le portail, aide personnalisée lors de l'inscription, réponses au sujet des factures. Les fournisseurs peuvent contacter le service par e-mail en demandant un rendez-vous téléphonique distanciel, présentiel, par l'intermédiaire des services opérationnels dans les directions et via la plateforme "Chorus Pro" elle-même. Les e-mails reçus sont traités sous 48 heures maximum pour aider une réponse des fournisseurs et la DFA dispose de plusieurs supports pour aider ses fournisseurs.

Quelques chiffres. Nombre de factures reçues l'an dernier : 356.000. Nombre de mails : 20.000. Peu importe. 700 rendez-vous organisés. Il me semble que l'accompagnement est d'ores et déjà de qualité.

Je vous propose, d'une part, de retirer votre vœu, et d'autre part, de me faire parvenir les éventuels problèmes précis qu'aurait rencontrés un fournisseur pour que l'on puisse les régler, si vous avez eu un témoignage en la matière.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Compte tenu de la proposition et de l'engagement que vous a fait Paul SIMONDON, retirez-vous votre vœu, Marie-Caroline DOUCERÉ ? Non.

Marie-Caroline DOUCERÉ ne retire pas le vœu n° 85.

Il est donc mis aux voix, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Association Agir contre le logement vacant (ACLV) (assemblée générale) (R. 39)°:

- M. Jacques BAUDRIER, adjoint à la Maire de Paris chargé de la construction publique, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti, ou son représentant.

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (conseil d'administration) (R. 40) :

Personnalité qualifiée :

- M. Mustapha BOUHAYATI, renouvelé pour 3 ans.

Paris Habitat - OPH (conseil d'administration) (R. 41) :

Personnalité qualifiée :

- M. Alexandre LABASSE, en remplacement de Mme Dominique ALBA, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2022, R. 39 à R. 41).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il ne me reste plus qu'à remercier chaleureusement le service du Conseil de Paris, de remercier chaleureusement les collaborateurs des 6 groupes du Conseil de Paris et des cabinets d'adjointes et d'adjoints à la Maire de Paris, de remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui nous suivent sur Internet, et, chers collègues, de vous remercier de votre présence.

Nous avons prolongé raisonnablement la séance jusqu'à 21 heures 20.

Elle est donc terminée. La séance est levée. Bonne soirée.

(La séance est levée à vingt-et-une heures vingt-cinq minutes).

Question écrite posée à Mme la Maire de Paris.

Question du groupe Changer Paris

QE 2022-21 - Question de Mme Nelly GARNIER et des élus du groupe Changer Paris, à Mme la Maire de Paris relative aux verbalisations des gestionnaires de terrasses d'établissement engendrant des nuisances.

Libellé de la question :

"En Conseil de Paris de juillet 2022, Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe à la Maire de Paris chargée de l'innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030, de la résilience, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap, a annoncé que 4.000 procès-verbaux avaient été dressés pour des terrasses depuis le 1er avril 2004.

Précision, Mme KOMITÈS a affirmé que la liste des verbalisations était disponible pour chaque arrondissement, sur demande auprès du chef de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention d'arrondissement.

Or, au mois de septembre dernier, il est apparu qu'une telle possibilité ne se vérifiait pas concrètement.

Pourtant, face à la constance de nuisances générées par des terrasses, qu'elles soient classiques ou estivales, nous souhaiterions pouvoir disposer :

- du nombre de contrôles/verbalisations par mois, par type d'infraction, par quartier et par rue ;

- du nombre d'appels au 39 75 reçus par mois, par type d'infraction et par quartier et par rue ;

- du nombre de signalements sur le logiciel "Dans Ma Rue" (DMR) reçus par mois, par type d'infraction, par quartier et par rue ;

- en nombre d'effectifs de police municipale habilités à la verbalisation des terrasses et présents en soirée jusque 2 heures du matin dans les rues de Paris, par quartier et par rue."

Réponse (M. Nicolas NORDMAN, adjoint) :

"Après l'octroi en 2020 d'un régime dérogatoire accordé aux terrasses éphémères dans le contexte d'une sortie de crise inédite, l'adoption d'un nouveau règlement des étalages et terrasses (R.E.T.) en mars 2021 est venu

consacrer ce nouvel usage de l'espace public dans le droit commun municipal en le soumettant à un certain nombre de prescriptions.

Passée une première saison d'appropriation collective de ce nouveau R.E.T., l'année 2022 s'est traduite par une montée en puissance de la police municipale - créée en octobre 2021 - sur cette thématique.

Ce renforcement des actions de la Direction de la Police municipale et de la Prévention (DPMP) se retranscrit aujourd'hui dans les données d'activité couvrant la période du 1er avril au 31 octobre 2022.

Actuellement en cours de consolidation, elles seront plus amplement détaillées à l'occasion d'un bilan exhaustif du R.E.T. prévu pour le premier trimestre 2023. En l'état des outils d'analyse utilisés, les données projetées ne pourront pas être déclinées à l'échelle d'un quartier ou d'une rue mais au niveau de l'arrondissement.

Dans cette attente, les premières tendances ci-après sont portées à la connaissance du Conseil de Paris afin de répondre à la question écrite posée.

1. UNE ACTIVITÉ DE CONTRÔLE EXPONENTIELLE

- Entre le 1er avril et le 31 octobre 2022, 5.631 contrôles ont été organisés par la DPMP soit 30 contrôles/jour avec un pic important sur les mois sensibles de juin et juillet (environ 1.600 contrôles/mois).

- Au global, c'est trois quarts des 7.429 contrôles exercés entre le 1er septembre 2021 et le 31 octobre 2022 qui ont été menés sur le seul 2nd semestre de cette période.

- Pour l'essentiel, ces contrôles se sont concentrés dans le 5e arrondissement, le 18e et le 9e arrondissement de Paris. Cela s'explique non seulement par la proportion d'établissements par arrondissement mais également par la priorisation donnée par les maires d'arrondissement à cette activité de contrôle.

- L'effectivité de ces actions a pu être menée grâce au concours des plus de 400 effectifs mobilisés à l'échelle parisienne après 22 heures et durant toute la nuit.

2. UN NOMBRE DE VERBALISATION EN TENDANCE CROISSANTE

- Si les contrôles des établissements ont été prégnants entre le 1er avril et le 31 octobre 2022, ils se sont accompagnés d'une activité de verbalisation toute aussi importante. On dénombre ainsi 17.299 P.V. sur cette période (23.784 P.V. entre le 1er septembre 2021 et le 31 octobre 2022), soit plus du tiers des 56.865 verbalisations comptant au titre de la lutte contre les incivilités.

- C'est donc près de 100 P.V. qui ont été dressés par jour, d'abord pour des infractions qualifiées de dépôts et gros embarras dans l'espace public (terrasse refusée, terrasse installée sans demande, installation excédant l'autorisation accordée) puis pour nuisances sonores (1.638 P.V.). Le constat de cette dernière infraction étant rendu complexe par la nécessité d'une appréciation très précise par les agents. C'est la raison pour laquelle, dans près de 150 opérations diligentées contre les nuisances sonores, les policiers municipaux ont fait usage de sonomètres dans une optique de médiation avec les commerçants et la clientèle.

- Dans des proportions par ailleurs non négligeables, la DPMP a régulièrement engagé des procédures administratives de manquement pour les terrasses sans titre et présentant un danger manifeste pour la sécurité des personnes, en application des dispositions prévues dans le CGCT (art. 2212-2-1) ou dans le Code de l'environnement (article L. 541-3). Pour rappel, ce cadre reste soumis au respect des droits de la défense (contradictoire, mise en demeure) qui allonge nécessairement le délai de la procédure.

Ainsi, 141 procédures ont été notifiées à l'encontre de terrasses sans titre et dangereuses, donnant lieu à 59 mises en demeure puis 37 arrêtés notifiés (amende de 500 euros) et seulement 8 enlèvements d'office de terrasses par la DPMP, ce qui traduit le caractère réellement dissuasif de cet outil administratif.

3. UNE RELATION À L'USAGER RENFORCÉE

LES APPELS AU CENTRE D'APPEL DE LA POLICE MUNICIPALE

- Concomitamment à la création de la police municipale, le Centre d'appels de la Police municipale (C.A.P.M.) a été mis en place pour réceptionner les appels via le 39 75 entre 18 heures et 8 heures du matin en semaine, ainsi que les week-ends et jours fériés.

- Sur ces créneaux et dans la période considérée (1er avril - 31 octobre 2022), c'est près de 3.105 appels concernant les terrasses qui ont été réceptionnés par le C.A.P.M., soit une moyenne d'environ 500 appels par mois, avec un taux de réponse de plus de 90 %.

- À leur très large majorité, les appels ont pour principal motif les nuisances sonores (2.570 appels).

- Les arrondissements qui concentrent le plus fort de ces appels sont Paris Centre, le 11e et le 18e arrondissement.

- Dans près de la moitié des cas, les appels ont donné lieu à des déroutages immédiats d'effectifs (1.301 déroutages) et, dans l'impossibilité, à une prise de contact dans les jours qui suivent avec l'établissement visé par ces plaintes.

LES SIGNALEMENTS SUR LA PLATEFORME DMR

- La plateforme DMR constitue l'autre canal préférentiel de diffusion des signalements par les riverains.

- C'est près de 20.000 signalements (19.048) qui ont été effectués entre le 1er avril et le 31 octobre 2022, en particulier entre le printemps et le début de l'été.

- Contrairement aux appels au C.A.P.M., c'est l'item "gêne à la circulation/étalage excessif" qui occupe la première place des signalements devant les nuisances sonores, sans doute par la plus grande facilité à être matérialisé en photos.

- Comme pour les appels au C.A.P.M., c'est Paris Centre et le 18e qui concentrent le plus grand nombre de signalements.

Au-delà des signalements au C.A.P.M. ou au 39 75, il faut également noter les 136 messages relatifs aux terrasses adressés sur paris.fr ainsi que les 50 remontées via les totems dans l'espace public.

En définitive, les premières données énumérées confirment le rôle particulièrement actif de la DPMP dans la régulation des terrasses entre le 1er avril et le 31 octobre 2022, comme en témoigne sont haut niveau d'engagement dans le contrôle et la sanction des établissements les plus récalcitrants. Cette implication a été confortée par des pratiques et des modes d'action désormais pleinement intégrés au sein des effectifs sur le terrain.

Le développement des outils d'interactions avec le public (centre d'appel de la police municipale, DMR) a par ailleurs permis un meilleur recensement et une plus grande écoute des signalements de riverains dont le nombre est resté dans des mesures stables sur cette saison estivale."

Votes spécifiés.

M. Ariel WEIL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 128.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération SG 84, DAE 136 et DFA 48.

M. Jack-Yves BOHBOT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 112.

Mme Carline LUBIN-NOËL ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 84, DPE 8, DTEC 34, DPE 41 et DFA 65.

M. Daniel-Georges COURTOIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 131.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 90, DU 120 et DU 101.

M. Nicolas NORDMAN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération PP 128.

M. Florian SITBON ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 38, DAC 41, DAC 56, DAC 60 et DAC 128.

M. Jean-François MARTINS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 527.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 131 et DVD 126.

Mme Douchka MARKOVIC vote contre le projet de délibération DPMP 7.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE ne prend pas part au vote sur le vœu n° 47 et le projet de délibération DDCT 90.

Mme Geneviève GARRIGOS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 177, DAC 56 et DAC 59.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2022 DCPA 8 Tournage dans les locaux de la Mairie du 8ème - Indemnisation de la Ville de Paris suite aux dégâts occasionnés sur le balcon par la société Abel Location.

2022 DCPA 21 Présentation du bilan des délibérations globales portant sur les équipements publics adoptées entre 2015 et 2022.

2022 DCPA 22 Protocole transactionnel visant à indemniser la société Picheta Tersen au titre de l'indemnisation COVID 19 dans le cadre des travaux de curage-désamiantage Médiathèque Jean Quarré (19e).

2022 DLH 103 Réalisation, 18, rue de l'Aude (14e) d'un programme de rénovation d'un Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale comportant 43 logements par Emmaüs Habitat - Subvention (672.220 euros).

2022 DLH 165 Réalisation, 153-155 avenue de Clichy, 157 rue Cardinet (17e) d'un programme de rénovation de 81 logements sociaux par ICF Habitat la Sablière - Subvention (186.690 euros).

2022 DLH 166 Réalisation, 19-21, rue Lakanal (15e) d'un programme de rénovation de 45 logements sociaux par ICF Habitat la Sablière - Subvention (60.750 euros).

2022 DLH 167 Réalisation, 4-6 boulevard Auguste Blanqui, 25-29 rue Abel Hovelacque, 13 avenue de la Soeur Rosalie (13e) d'un programme de rénovation de 102 logements sociaux par ICF Habitat la Sablière - Subvention (327.865 euros).

2022 DLH 207 Réalisation, 1-3 rue du Loiret (13e) d'un programme de rénovation de 7 logements sociaux par la RIVP - Subvention (65.600 euros).

2022 DLH 220 Réalisation, 33 rue Piat (20e) d'un programme de rénovation d'une résidence pour personnes âgées comportant 82 logements par l'Habitation confortable - Subvention (571.350 euros).

2022 DLH 242 Réalisation, 154 rue des Poissonniers (18e) d'un programme de rénovation et d'Amélioration de la Qualité de Service de 22 logements sociaux par ICF Habitat la Sablière - Subvention (375.113 euros).

2022 DLH 251 Réalisation, 30-32 boulevard de Sébastopol et 43-45 rue Quincampoix (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 24 logements sociaux par HSF - Habitat Social Français - Subvention (252.735 euros).

2022 DLH 252 Réalisation, 12-14 rue Olivier Métra (20e) d'un programme de rénovation de 68 logements sociaux par HSF - Habitat Social Français - Subvention (1.079.205 euros).

2022 DLH 278 Réalisation, 30 rue Saint Germain l'Auxerrois (Paris centre) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par HSF - Habitat Social Français - Subvention (92.516 euros).

2022 DLH 284 Contrats de cession à titre gratuit de matériaux de réemploi par la Ville de Paris à Travail et Vie (10e), A Travers Fil (19e), 13 Avenir (13e), et Fan d'Erard ou au profit de celle-ci.

2022 DLH 285 Réalisation, 164-165-166-167-168 rue de Saussure (17e) d'un programme de rénovation et d'AQS de 397 logements sociaux par ICF Habitat la Sablière - Subvention (7.820.015 euros).

2022 DLH 299 Réalisation, 31 rue Pelleport (20e) d'un programme de rénovation de 19 logements par HSF - Habitat Social Français - Subvention (95.046 euros).

2022 DVD 134 Relogement des deux laboratoires de la DVD dans l'Hôtel Industriel Berlier (13e) - Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville / RIVP.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2022 DVD 37 Parcs de stationnement Notre-Dame (4e) et Cardinet (17e) - Indemnisation VNC suite résiliation DSP.

2022 DVD 54 Convention relative au reversement des recettes privées dans le cadre du renouvellement du marché de paiement du stationnement par téléphonie.

2022 DVD 72 Aires de livraisons connectées à Paris (10e) - Signature du contrat de partenariat et à percevoir la subvention associée de l'EIT pour la réalisation d'une expérimentation.

2022 DVD 93 Conventions compensant temporairement des charges extracontractuelles sur 4 marchés de la DVD.

2022 DVD 99 Prolongement du tramway T8 au sud - Convention de financement des études d'avant-projet, aux acquisitions foncières et mesures de compensations.

2022 DVD 109 Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation des anciennes carrières accessibles situées sous le domaine public avenue de Gravelle et bois de Vincennes par le Comité Spéléologique d'IDF.

M. David BELLIARD, rapporteur.

2022 DJS 81 Subventions (990.000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de Foyers de Jeunes Travailleurs.

2022 DDCT 84 Subventions (191.600 euros) à 44 associations, au titre de l'appel à projets "Collèges pour l'égalité".

2022 DJS 138 Subventions d'équipement (32.500 euros) et conventions avec une association gestionnaire d'un Foyer de Jeunes Travailleurs et deux associations jeunesse.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2022 DASCO 20 Subvention (17.000 euros) et avenant avec CAP SAAA (15e) dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs, pour une action de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires.

2022 DASCO 68 Appel à projets "Une webradio, un parrain" pour les collèges non équipés - Convention de financement entre la Ville de Paris et la Région Académique.

2022 DASCO 72 Collèges publics parisiens - Subventions travaux (89.872 euros).

2022 DASCO 105 Subventions d'investissement (47.651 euros) à 5 collèges au titre du budget participatif des Collèges édition 2021/2022.

2022 DASCO 109 Subvention d'investissement (49.996 euros) à la caisse des écoles du 13ème arrondissement au titre du budget participatif parisien édition 2019.

2022 DASCO 110 Caisses des écoles - Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles.

2022 DDCT 95 Subventions avec conventions avec les deux sociétés de retraite des conseillers municipaux de Paris et des conseillers généraux de la Seine.

2022 DFPE 161 Pérennisation du projet Art pour grandir dans les établissements d'accueil du jeune enfant.

2022 DFPE 166 Subventions (50.000 euros) et conventions à 2 associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre dans les 11e, 13e et 15e arrondissements.

2022 DFPE 170 Aide en nature à l'Association Olga Spitzer (10e) correspondant à la mise à disposition des locaux situés 47/49 rue Archereau (19e) pour le fonctionnement de la Maison des Liens Familiaux.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2022 DDCT 52 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement à 34 associations pour le financement de 37 projets dans les quartiers populaires (3ème enveloppe).

2022 DDCT 91 Financement de 51 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens.

2022 DDCT 96 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics - Subventions d'investissement pour 9 projets associatifs.

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2022 DLH 144 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2021 de la 1ère concession avec la SOREQA et avenant n° 16.

2022 DLH 294 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2021 de la 2e concession avec la SOREQA et avenant n° 5.

2022 DLH 149 Réalisation 41, rue de la Fontaine au Roi (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (5 PLA-I - 6 PLUS - 5 PLS) par HSF - Subvention (905.266 euros).

2022 DLH 183 Réalisation, 11-13 rue au Maire (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux (3 PLA-I - 3 PLUS - 2 PLS) par Elogie-SIEMP - Subvention (576.881 euros).

2022 DLH 187 Location de l'immeuble 46, rue Beaunier (14e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2022 DLH 193 Réalisation, 28 avenue Ledru Rollin (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 11 logements sociaux (4 PLA-I - 4 PLUS - 3PLS) par Elogie-SIEMP - Subvention (852.670 euros).

2022 DLH 194 Modification de garantie d'emprunt finançant un programme de logement social de Paris Habitat.

2022 DLH 196 Réalisation, 31 rue du Texel (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 5 logements sociaux (2 PLA-I - 2 PLUS - 1 PLS) par Elogie-SIEMP - Subvention (252.119 euros).

2022 DLH 200 Réalisation, 74 rue Notre Dame de Nazareth (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (3 PLA-I - 4 PLUS - 3 PLS) par Elogie-SIEMP - Subvention (741.420 euros).

2022 DLH 226 Réalisation, 5, rue de Charonne (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 1 logement social PLA-I par SNL Prologues - Subvention (5.146 euros).

2022 DLH 247 Réalisation, 6-8 rue François Miron (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 3 logements sociaux (1 PLA-I - 1 PLUS - 1 PLS) par Aximo - Subvention (124.422 euros).

2022 DLH 249 Réalisation, 42 avenue Parmentier (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements sociaux (5 PLA-I - 7 PLUS - 6 PLS) par la RIVP - Subvention (1.393.690 euros).

2022 DLH 250 Réalisation, 24 place du Marché Saint Honoré (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux (4 PLA-I - 6 PLUS - 4 PLS) par Elogie-SIEMP - Subvention (989.050 euros).

2022 DLH 258 Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine.

2022 DLH 277 Garantie d'emprunt finançant un programme de rénovation de logements sociaux par la RIVP.

2022 DLH 267 Réalisation, 29, rue Claude Terrasse (16e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (6 PLA-I - 4 PLUS) par la RIVP - Subvention (798.188 euros).

2022 DLH 271 Réalisation, 226 rue de Saint Denis (Paris Centre), d'un programme d'acquisition-amélioration de 3 logements sociaux complémentaires (2 PLA-I - 1 PLUS) par Elogie-SIEMP - Subvention (105.310 euros).

2022 DLH 275 Garantie d'emprunt finançant 4 logements sociaux PLS, situés 13 rue Labois-Rouillon (19e) acquis par Elogie-SIEMP.

2022 DSOL 98 Subventions (446.072 euros) et conventions avec sept associations pour leurs actions favorisant l'intégration des réfugiés à Paris.

2022 DU 129 Servitude contractuelle avec la Société Seqens sur une parcelle 12 rue de Nantes (19e).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2022 DPE 38 Budget annexe de l'assainissement - Décision modificative 1 de l'exercice 2022.

2022 DPE 40 Subvention (20.000 euros) et convention avec une association œuvrant pour la réduction des déchets et au développement des "Territoires Zéro Déchet" du 10e.

2022 DPE 42 Avenant n° 10 à la convention du 16 février 1971 entre la Ville de Paris et le SIAAP - Remboursement au SIAAP de frais supportés dans l'intérêt de la Ville de Paris.

2022 DTEC 45 Suivi de l'expérimentation sur la ZAC Saint-Vincent-de-Paul - Convention de partenariats pour la participation de la Ville au projet Horizon-Europe P2GREEN.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2022 DFA 52 Protocole transactionnel entre la société Socotec, la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel et la Ville de Paris : indemnisation versée à la Ville de Paris dans le contentieux de l'Ascenseur Nord.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2022 DSOL 90 Subventions de fonctionnement et d'investissement (811.910 euros) pour neuf structures accueillant des familles et des personnes précaires - Conventions.

2022 DSOL 113 Subventions (1.024.824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes Sans-abri à Paris.

2022 DSOL 115 Subventions de fonctionnement (247.400 euros) et conventions avec cinq associations pour des actions de lutte contre la précarité et subvention d'investissement (6.827 euros) à l'association Citizen Care.

2022 DSOL 116 Subventions (141.000 euros) à trois associations et conventions pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits et d'accompagnement à la scolarité.

2022 DSOL 128 Subventions (200.000 euros) et conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique.

2022 DSOL 129 PPIE - Subvention (100.000 euros) et convention 2022 avec l'association Emmaüs Défi pour l'ensemble des chantiers d'insertion du dispositif Convergence à Paris.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2022 DAE 105 Subventions (481.300 euros), conventions avec plusieurs organismes de formation et avec l'Opco EP AAP et AMI Paris Emplois à Domicile 2022.

2022 DAE 107 Subventions (453.580 euros), conventions avec 12 structures et avenants à 6 conventions dans le cadre des appels à projets "Paris Tous en Jeux".

2022 DAE 113 Avenant et subvention pour l'Accélérateur parisien d'innovation locale pour l'emploi (La Pile) pluriannuelle 2021.

2022 DAE 158 Conventions, avenant et subvention (2.493 euros) pour un Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée dans le 18e arrondissement.

2022 DAE 173 Subventions et conventions avec 16 associations et organismes dans le cadre de l'AAP Dynamiques Emploi 2022.

2022 DAE 176 Subvention (5.000 euros) et convention avec le GIP Carif Ile-de-France - Défi-Métiers Saint-Ouen (93) pour la promotion du parrainage/marrainage.

2022 DAE 177 Subvention (1.493.500 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) (19e).

2022 DAE 203 "Paris Boost Emploi" - Subvention (350.000 euros) et convention avec la Mission Locale de Paris.

2022 DAE 204 Subvention (20.000 euros) à la Mission Locale de Paris pour le projet "Le lab' de la créa" (19e).

2022 DAE 218 Subventions d'investissement et conventions avec des organismes lauréats des appels à projet DAE 104 ParisCode, DAE 106 ParisFabrik, DAE 86 PLVP et subventions de fonctionnement et d'investissement à la Fabrique Nomade.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2022 DDCT 107 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certains espaces de la mairie du 16e arrondissement.

2022 DU 37 Création d'une servitude de passage 112-114 avenue Simon Bolivar (19e) au profit de la propriété sise 11-15b rue Henri Murger.

2022 DU 99 Cession d'une parcelle de terrain rue Sigmund Freud / Villa des Lions (19e).

2022 DU 138 Acquisition d'une emprise de voirie 13Z rue Nationale (13e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2022 DAJ 13 Convention entre la Ville de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris relative à la contribution à l'offre d'accès au droit.

2022 DRH 49 Approbation des projets de décret fixant le statut particulier et modifiant l'échelonnement indiciaire du corps des administrateurs de la Ville de Paris.

2022 DRH 50 Approbation d'un projet de décret modifiant le statut particulier des emplois fonctionnels de direction de la Ville de Paris.

2022 DRH 72 Convention de mise à disposition de personnels de la Ville de Paris auprès de la Présidence de la République.

2022 DRH 73 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des CSE d'administrations parisiennes et du concours sur titres avec épreuves d'accès au corps d'EJE.

2022 DRH 76 Convention entre le CIG petite couronne et la Ville de Paris pour la mise à disposition occasionnelle de salles pour nos concours, examens professionnels et formations.

2022 DRH 77 Convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et la ville d'Angers.

2022 DRH 78 Convention relative à la mise à disposition contre remboursement d'une fonctionnaire de la Ville de Paris auprès de l'association "Parcours Santé 93 sud".

2022 DRH 80 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours exceptionnel sur titres avec épreuve d'accès au corps des IAAP dans la spécialité génie urbain, écologie urbaine et mobilité.

2022 DRH 83 Couverture prévoyance des agents de la collectivité parisienne - Modification de la participation employeur (allocation Prévoyance) à compter du 1er janvier 2023.

2022 DRH 85 Remises gracieuses accordées par la Ville de Paris à ses agents.

2022 DRH 86 Convention de mise à disposition d'un agent contractuel entre le groupe hospitalier universitaire Paris Psychiatrie et neurosciences (GHU) et la Ville de Paris (DSP).

2022 DRH 88 Modification des conditions de participation des enfants des agents à l'Arbre de Noël de la Ville de Paris et d'octroi des bons d'achats de jouets.

2022 DSOL 19 Création des CAP Locales des agents relevant de la fonction publique hospitalière.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2022 DFPE 138 Subvention (182.463 euros), avenant n° 1 à l'Association Léo Lagrange pour ses 2 établissements dans le 18ème.

2022 DFPE 141 Subvention ouverture l'Ombelle FOCSS MA et CF 16, passage Pouchet (17e) (déménagement des assistantes familiales Souris Verte et création multi accueil 25 places).

2022 DFPE 142 Subvention (120.013 euros) et avenant n° 1 au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (12e) pour son établissement d'accueil de la petite enfance (19e).

2022 DFPE 150 Subvention (255.660 euros) et avenant n° 2 avec la Fondation de Rothschild pour son établissement d'accueil de la petite enfance (12e).

2022 DFPE 151 Subvention (176.793 euros), avenant n° 2 avec la Fondation de l'Armée du Salut (20e) pour le multi-accueil Le Palais des Enfants situé 94 rue de Charonne (11e).

2022 DFPE 154 Subvention (13.414 euros) et conventions d'investissement avec l'association Crescendo (11e) pour des travaux de rénovation dans deux structures multi-accueil du 15e et du 20e.

2022 DFPE 157 Subvention (28.765 euros), avenant n° 2 à l'association Petit Concept (11e) pour la crèche collective (11e).

2022 DFPE 158 Subvention (61.467 euros), avenant n° 2 à l'association Halte-garderie du Grand Pavois (15e) pour la Halte-garderie (15e).

2022 DFPE 159 Subvention (111.210 euros), avenant n° 2 à l'association Acidulés et à Croquer pour la crèche parentale (18e).

2022 DFPE 165 Subvention (58.530 euros) et avenant n° 2 avec l'association Société maternelle, la Nouvelle Etoile des Enfants de France pour le multi-accueil crèche A Petits Pas, 32, rue de Roma (19e).

2022 DFPE 171 Convention de travaux et de financement entre la copropriété du 10, rue Bossuet, représentée par son syndic bénévole et la crèche 8, rue Bossuet (10e).

2022 DFPE 172 Mobilisation du Fonds Publics et Territoires sur l'axe inclusion des jeunes et des enfants porteurs de handicap - Demandes de subventions (923.694 euros et 76.402 euros) avec conventions à la CAF de Paris.

2022 DFPE 176 Convention de partenariat avec l'association les Restaurants du Cœur, Sodexo et la Ville de Paris pour l'opération Les Bébés Restos du cœur.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

2022 DAE 90 Contribution de fonctionnement de la Ville de Paris au Syndicat de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis.

2022 DAE 215 Subvention (35.000 euros) et convention annuelle pour l'organisation de Paris Face Cachée avec l'association l'Autre (14e).

2022 DDCT 100 Encadrer et soutenir la Vie nocturne - Subventions à deux associations (8.000 euros).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2022 DSOL 84 Subvention d'investissement (270.000 euros) et convention avec AFG Autisme pour l'équipement du Foyer d'hébergement Losserand (14e).

2022 DSOL 126 Subventions (6.300 euros) à 3 associations pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap.

2022 DSOL 109 Participations (157.179 euros) et conventions avec l'ADIAM pour le financement des permanences de nuit des Unités de Logements Spécialisés (ULS) Masséna et Austerlitz.

2022 DAE 191 Subvention de fonctionnement (20.000 euros) et convention avec Télécom Paris Tech pour l'incubateur Telecom Paris Novation Center (14e).

2022 DVD 118 Tester la recharge dynamique par induction pour les véhicules électriques. Accord pour signer un avenant à l'accord de consortium dans le cadre du projet européen Incit-EV.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2022 DAE 197 Subvention (34.000 euros) et convention avec la mutuelle Prévention Plurielle.

2022 DAE 198 Subvention (10.000 euros) et convention avec les amis de l'ESS'Pace.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2022 DTEC 34 Convention pluriannuelle de versement à Eau de Paris d'une subvention d'investissement pour l'optimisation du réseau d'eau non potable.

2022 DPE 36 Subvention (17.000 euros) à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour ses trois projets 2022 en lien avec l'eau à Paris.

2022 DPE 37 Subvention (5.000 euros) à l'association Cluster Eau-Milieux-Sols pour son projet de soutien à l'innovation et développement durable de la gestion des eaux urbaines en 2022.

2022 DPE 41 Avenant de prolongation à la convention quadripartite de fourniture d'eau potable de secours entre la Ville de Paris et sa régie Eau de Paris, le SEDIF et son délégataire VEDIF.

2022 DVD 57 Canal Saint-Denis à Aubervilliers (93) - Convention avec l'EPT Plaine Commune relative à la passerelle "Pierre Larousse".

2022 DVD 67 Canal Saint-Denis à Saint-Denis (93) - Convention avec l'EPT Plaine Commune relative à la passerelle "Francs-Moisins".

2022 DVD 128 Convention d'autorisation de surplomb, de superposition d'affectation et d'occupation du Domaine Public Fluvial de la Ville de Paris par la passerelle dite "des Grandes Serres".

M. Dan LERT, rapporteur.

2022 DAE 57 Conventions et subventions (551.400 euros) en faveur de 17 structures œuvrant pour la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réutilisables.

2022 DAE 84 Subvention de fonctionnement (340.000 euros) à l'association Les Canaux (19e).

2022 DAE 181 Convention et subvention (10.000 euros) à l'association Green Friday.

2022 DAE 182 Convention et subvention (30.000 euros) à la SAS entreprise d'insertion La Conciergerie Solidaire 75.

2022 DAE 183 Convention d'occupation du domaine public avec le groupement d'intérêt économique Les Kiosques Éthiques (19e).

2022 DAE 194 Budget participatif - Subventions (130.000 euros) et conventions avec sept structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social.

2022 DVD 77 4-8 rue Jean-Baptiste Berlier, Allée Paris Ivry (13e) - Liaison douce - Convention d'occupation et d'utilisation du domaine public avec la SCIC "Plateau Urbain".

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2022 DSOL 117 Subvention (7.500 euros) à l'association Votre Village à Tous (18e) pour son action dans les domaines du bien-être et de la santé des seniors.

2022 DSOL 118 Subvention (1.792 euros) à l'Association Tawef pour son action en faveur du développement de l'activité physique et sportive des seniors parisiens.

2022 DSOL 119 Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association Le Picoulet, gestionnaire d'un centre social pour son action facilitant l'accès des seniors à des activités de loisirs et de prévention.

2022 DSOL 121 Délibération modificative de la mise en œuvre de la 13ème Conférence des financeurs de la prévention de l'autonomie voté à la séance des 5, 6, 7 et 8 juillet 2022.

2022 DSOL 122 14ème Conférence de Financeurs de la prévention de l'autonomie - Participations (1.915.726,74 euros) au titre de l'enveloppe "Forfait Autonomie" et signature de CPOM.

2022 DSOL 137 Mise en œuvre de la 14ème Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées - Participations au titre de l'enveloppe "autres actions de prévention". Conventions.

2022 DSOL 123 Subvention (45.000 euros) et convention avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris pour le fonctionnement 2022 du dispositif des équipes mobiles gériatriques externes (EMGE) auprès des EHPAD.

2022 DSOL 130 Subvention (14.000 euros) à l'association EPEC Ensemble Paris Emploi Compétences de soutien à sa plateforme service à la personne / métiers du domicile.

2022 DSOL 131 Convention tripartite portant accord sur l'habitat inclusif entre la CNSA, la Ville de Paris et l'Etat et des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens programmés en découlant.

2022 DSOL 133 Subvention (5.000 euros) à l'Association Agir pour les seniors sourds dépendants de France pour son action en faveur de l'inclusion des seniors malentendants dépendants.

2022 DSOL 134 Subventions complémentaires (4.000 euros) à quatre associations pour leurs actions en faveur des seniors parisiens.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2022 DEVE 82 Conventions pluriannuelles avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (12e au 20e) et d'équipements sportif du 13e.

2022 DEVE 84 Protocole pour le remboursement des travaux sur le mur pignon du 41 rue de Bretagne financés par le Syndicat des copropriétaires (Paris Centre).

2022 DEVE 85 Partenariats botaniques avec le jardin des plantes de Porto Novo, l'association "Berceau des Nymphéas" et le Climate Change Alliance of Botanic Gardens.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2022 DGRI 48 Subventions à 10 associations (259.299 euros) pour des projets pluriannuels soutenus dans le cadre des appels à projets Solidae 2022 et antérieurs.

2022 DGRI 54 Avenant modificatif à la convention entre la Ville de Paris et l'association Handicap International pour la réalisation d'une Fresque murale en hommage au civil inconnu (20e).

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2022 PP 116 Marché public de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la reconstruction du centre de secours pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, à Noisy-le-Grand (93).

2022 PP 118 Modification de contrat n° 8 au marché de travaux n°20190000021801 pour la construction d'une base d'instruction du regroupement des services d'instruction pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, à Valenton (Lot n° 1).

2022 PP 119 Modification de contrat n° 6 pour la construction d'une base instruction du regroupement des services d'instruction pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, à Valenton (Lot n° 4).

2022 PP 120 Dispositions relatives aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires effectivement réalisés par les cadres de santé de l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police.

2022 PP 122 Convention de groupement de commandes avec les services État de la préfecture de Police concernant la fourniture de numéros spéciaux d'usagers et de services à valeur ajoutée.

2022 PP 123 Avenant n° 1 à la convention n° C 5 22 02 constitutive d'un groupement de commandes pour la gestion des déchets dangereux produits par les services de la Préfecture de police et du SGAMI Ile-de-France.

2022 PP 125 Enlèvement, réparation et restitution de tenues textiles d'intervention au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2022 PP 126 Fourniture de pièces de rechange pour la réparation des matériels Desautel et Gimaex des véhicules spécialisés dans la lutte contre l'incendie et le secours à victime et des véhicules lance-eau.

2022 PP 127 Marchés publics à conclure avec attributaires désignés par CAO Ville de Paris et/ou marchés publics lancés suivant procédure prévue articles R.2122-1 à R.2122-10 du Code de la commande publique.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2022 DU 139 Dénomination Anny Flore (17e).

Mme Laurence PATRICE, **rapporteure**.

2022 DAE 40 Marchés de la création Bastille (11e) et Edgar Quinet (14e) - Prolongation de deux mois et vingt-sept jours du contrat de délégation de service public.

2022 DAE 108 Marchés de la Création : arrêt du marché Bastille (11e).

2022 DAE 143 Huit marchés couverts et un marché découvert - Attribution des délégations de service public.

2022 DAE 168 Marché aux puces Clignancourt Django Reinhardt (18e) - Modification des droits de place.

2022 DAE 136 Subvention (41.850 euros) et convention triennale avec l'APUR pour le programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2022 DAE 45 Subventions (654.200 euros), conventions et avenants à convention avec quatorze structures lauréates de l'appel à projets "Paris Fertile".

2022 DAE 92 Subvention (379.000 euros) et conventions avec trois structures de la transformation alimentaire durable s'installant dans l'hôtel industriel Serpollet (20e).

2022 DAE 193 Subventions (90.000 euros) et convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE) pour l'accompagnement des acteurs de l'alimentation et de l'agriculture durable.

2022 DAE 195 Subvention (109.000 euros) et convention avec la SAS ESUS Blue Project pour son dispositif solidarité Paris paysans.

2022 DEVE 89 Subventions (270.611 euros en investissement) accordées aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne.

2022 DEVE 90 Subvention (100.000 euros) à Vif Circuits courts transport & logistique pour ses actions d'approvisionnement en alimentation durable et locale à destination des structures de l'aide alimentaire Paris.

2022 DEVE 92 Subvention (100.000 euros) à la Fondation Armée du Salut pour son action en faveur de la diversification de l'approvisionnement à destination d'associations d'aide alimentaire.

2022 DEVE 93 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) accordée à la structure Paysan Urbain pour ses actions en faveur du développement de l'agriculture durable.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2022 DGGP 4 Baignade en Seine et en Marne - Convention de mise à disposition de service avec l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir.

2022 DJS 88 Subvention (20.000 euros) et convention avec la Fédération Française de Triathlon au titre de l'organisation du Triathlon de Paris 2022.

2022 DJS 106 Subvention d'investissement (715.955 euros) au titre du Syndicat Mixte des Parcs du Tremblay et de Choisy Paris-Val-de Marne (94).

2022 SG 59 Transformations Olympiques - Conventions de financement entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et l'EPT Plaine Commune dans le cadre du projet "Bougez la Chapelle".

2022 SG 70 Transformations Olympiques - Subventions (18.460 euros) à 16 associations dans le cadre du projet "Activons la Promenade des Hauteurs !".

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2022 DAC 9 Subvention (550.000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre de la Bastille - SAS La Manufacture (11e).

2022 DAC 56 Subvention (11.150.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8e, 18e).

2022 DAC 57 Subventions d'équipement (235.000 euros) et conventions avec 3 structures culturelles.

2022 DAC 59 Convention d'occupation avec l'association Le Théâtre de la Ville pour le site des Abbesses.

2022 DAC 128 Subvention (solde 1.128.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris (Paris Centre).

2022 DAC 129 Concession de service relative à l'organisation, la programmation et l'exploitation des festivals de musique classique, jazz et jeune public dans le Parc floral (12e).

2022 DAC 161 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association La Caserne Ephémère (10e).

2022 DAC 162 Subvention (21.000 euros) à l'association Centre Mandapa (13e).

2022 DAC 177 Subvention (4.000 euros) à l'association le M.U.R. XIII (13e).

2022 DAC 195 Subvention (2.000 euros) à l'association Art sous X (14e).

2022 DAC 302 Subvention d'investissement (47.000 euros) et convention avec l'association Maison du geste et de l'image Centre de recherche et d'éducation artistique (Paris Centre).

2022 DAC 303 Subvention d'investissement (200.000 euros) et convention avec l'association Paris Ateliers.

2022 DAC 313 Subvention (366.000 euros) et avenant à la convention avec l'établissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt.

2022 DAC 606 Subvention (2.000 euros) à Cibyl Productions - Comédie Bastille dans le cadre de l'action culturelle locale (11e).

2022 DAC 616 Subvention (1.000 euros) à l'association l'Assoce dans le cadre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement et signature d'un avenant.

2022 DAC 679 Signature d'un pacte adjoint au don manuel de dix neuf sculptures de la série "Les Enfants du Monde" de Rachid Khimoune.

2022 DAC 710 Subventions (437.500 euros) à 24 associations dans le cadre de l'Olympiade culturelle.

2022 DAC 717 Subventions (10.500 euros) à 4 structures dans le cadre de Nuit Blanche 2022 et signature d'un avenant à convention avec le Théâtre Paris Villette.

2022 DICOM 24 Convention de partenariat média en soutien à l'exposition "Au cœur de la forêt amazonienne, les Secoya du Pérou" présentée sur les grilles de la Tour Saint-Jacques (4e).

2022 DICOM 31 Conventions de mécénat et de partenariat média en soutien de l'opération Nuit Blanche.

2022 DICOM 32 Conventions de mécénat et partenariat média en soutien à l'exposition "Capitale(S), 60 ans d'art urbain à Paris".

2022 DICOM 34 Contrat de concession de droits relatifs à l'exposition "Capitale(S), 60 ans d'art urbain à Paris" au sein de la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville.

2022 DICOM 36 Conventions de co-production pour les expositions sur la voie publique.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2022 DFA 42 Raccordement de l'API Recherche Personnes Physiques (R2P) à l'outil de Référentiel Tiers Unifié (RTU).

2022 DFA 47 Durée et mode de gestion des amortissements des actifs du budget général - Instruction budgétaire et comptable M57.

2022 DFA 49 Signature d'un contrat de concession de travaux relatif à la rénovation et l'exploitation du Pré Catelan, sis route de Suresnes dans le Bois de Boulogne (16e).

2022 DILT 11 Décision modificative n° 1 du budget annexe des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2023.

2022 DFA 60 Remises gracieuses.

2022 DFA 61 Demande de remise gracieuse du Directeur régional des finances publiques suite à débet juridictionnel.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2022 DSP 11 Subvention (5.000 euros) à l'Association de Veille et d'Information Civique sur les Enjeux des Nanosciences et Nanotechnologies (11e).

2022 DSP 16 Subvention (35.000 euros) et avenant n° 1 à la CPO avec l'association Parcours d'Exil (10e).

2022 DSP 35 Subvention (30.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Aux Captifs la Libération (11e).

2022 DSP 49 Dotations (3.779.534 euros), avenants et convention pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e).

2022 DSP 67 Subvention (30.000 euros) et convention avec le Groupement d'Intérêt Public Samu Social de Paris (12e).

2022 DSP 68 Subvention (13.500 euros) et avenant à la convention avec l'association Traces Réseau Clinique International (10e).

2022 DSP 71 Participation (jusqu'à 160.000 euros) et convention avec la CPAM de Paris pour le dépistage et l'éducation bucco-dentaires dans les écoles parisiennes.

2022 DSP 78 Subvention (15.000 euros) avec l'association Women Engage for a Common Future (WECF France) (74 Annemasse).

2022 DSP 90 Subvention (7.500 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Santé Charonne (ASC) (11e).

2022 DSP 94 Subvention (10.000 euros) à l'association Afrique Avenir (4e).

2022 DSP 97 Subvention (32.000 euros) et convention avec l'association Intervalle CAP (7e).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2022 DAC 526 Actualisation de la grille de tarification pour des prestations de diagnostics et de fouilles archéologiques réalisés par le service archéologique municipal.

2022 DAC 651 Signature de 9 contrats de cession de droits d'auteur pour l'exploitation de photographies et d'objets relatifs à l'histoire de Paris.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2022 DDCT 64 Subventions (54.000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 16 associations.

Mme Anouch TORANIAN, rapporteure.

2022 DSOL 64 Avis sur une demande en décharge de responsabilité et une demande de remise gracieuse présentées par un régisseur de la Ville de Paris.

2022 DSOL 114 Décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide Sociale à l'Enfance.

2022 DSOL 120 Mise en œuvre des dispositions contenues dans le décret n° 2022-1198 du 31 août 2022 relatif à la rémunération des assistants familiaux.

2022 DSOL 140 Participation (189.106 euros) et convention pluriannuelle de financement avec l'association Estrelia pour le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie "Horizons".

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2022 DJS 148 Avenant de résiliation amiable et anticipée de deux conventions d'occupation du domaine public pour la distribution de produits et accessoires divers dans les établissements sportifs.

M. Karim ZIADY, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2022 SG 84 Rapport de la CRC relatif sur la gestion de l'Ecole d'ingénieurs de la Ville de Paris (exercices 2016 et suivants).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2022 DFA 59 Communication sur l'activité et la situation financière du Crédit Municipal de Paris.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mercredi 9 novembre 2022

Présents :

Mmes Sandrine CHARNOZ, Afaf GABELOTAUD, Barbara GOMES, Johanne KOUASSI, Olivia POLSKI et Alice TIMSIT.

MM. Geoffroy BOULARD, Grégory CANAL, Pierre CASANOVA, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Jean-François MARTINS et Paul SIMONDON.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Pénélope KOMITÈS et M. Antoine GUILLOU.

Absents :

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Rachida DATI et Danielle SIMONNET.

MM. David ALPHAND, Jack-Yves BOHBOT et Francis SZPINER.

En l'absence de Mme CARRÈRE-GÉE, présidente, M. Jérôme GLEIZES, vice-président, ouvre la séance à 15 heures 33.

Présentation du bilan des délibérations globales, portant sur les équipements publics, adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

En l'absence de M. BAUDRIER, adjoint à la Maire de Paris en charge de la construction publique, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti, la présentation des opérations de travaux dans les équipements publics est faite par Mme Virginie KATZWEDEL, cheffe du service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage (SAMO) au sein de la Direction des Constructions publiques et Architecture (DCPA).

Pas d'intervention.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 76 à l'ordre du jour :

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales. - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme CHARNOZ présente les deux projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. GLEIZES.

Réponse de Mme CHARNOZ.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires. - M. SIMONDON, rapporteur.

M. SIMONDON présente le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2023 : 2022 DFA 53.

Intervention de M. CASANOVA sur deux points de procédure et deux sujets techniques.

Réponse de M. SIMONDON.

Intervention de M. GLEIZES sur l'audition de la Chambre des notaires.

M. SIMONDON présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment le projet 2022 DFA 57 "Décision modificative n° 2 du budget de la Ville de Paris".

Pas d'intervention.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public. - M. GUILLOU, rapporteur.

En l'absence de M. GUILLOU, M. SIMONDON présente une sélection de projets de délibération relatifs à sa délégation :

2022 DAJ 13 - Convention entre la Ville de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris relative à la contribution à l'offre d'accès au droit.

2022 DDCT 81 - Rapport Égalité Femmes Hommes.

2022 DRH 49 - Approbation des projets de décret fixant le statut particulier et modifiant l'échelonnement indiciaire du corps des administrateurs de la Ville de Paris.

2022 DRH 82 - Renouvellement de la convention pluriannuelle entre la Ville de Paris et l'AGOSPAP à compter du 1er janvier 2023.

Intervention de M. GLEIZES sur le projet de délibération 2022 DDCT 81 Rapport Égalité Femmes Hommes.

Entreprises, emploi et développement économique. - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Mme GABELOTAUD présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. GLEIZES relative au projet de délibération du groupe Communiste et Citoyen : 2022 GCC 1 - Paris Ville exemplaire sur la sécurité au travail pour un objectif zéro mort au travail.

Intervention de Mme LIGOT, collaboratrice du groupe GCC, indiquant que la niche n'est pas présentée lors de cette commission car l'ensemble des membres n'est pas présent.

Présentation par Mme GABELOTAUD du projet co-rapporté avec M. LETISSIER et M. SIMONDON 2022 DSOL 66 Rapport d'exécution 2021 et avenant n° 4 2022 à la convention prévoyant le co-financement de l'État dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Innovation, attractivité, prospective Paris 2030 et résilience, accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap. - Mme KOMITÈS, rapporteure.

En l'absence de Mme KOMITÈS, les projets de délibération relatifs à sa délégation ne sont pas présentés.

Tourisme et vie nocturne. - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

M. HOCQUARD indique qu'il enverra une invitation à tous les membres de la 1ère Commission pour leur faire découvrir un exemple de la vie nocturne : "La machine du Moulin Rouge" à découvrir *in-situ* le 25 novembre à partir de minuit.

Pas d'intervention.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet. - M. LETISSIER, rapporteur.

M. LETISSIER présente l'ensemble des projets de délibération relevant de sa délégation.

Pas d'intervention.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode. - Mme POLSKI, rapporteure.

Mme POLSKI présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation du Rapport sur le développement durable au titre de l'exercice 2021 (2022 DTEC 38).

Le rapport est présenté par M. OLLIVRY du département développement durable de la Direction de la Transition écologique et du Climat (DTEC).

Pas d'intervention.

Présentation par la Préfecture de police de la mise en œuvre de la M57 et de la décision modification n° 1 du budget spécial 2022.

La présentation est faite par M. LEFEVBRE, Directeur des finances, de la commande publique et de la performance (DFCPP).

Intervention de M. GLEIZES relative à la Fondation Louis Lépine (FLL) et sur la règle de fongibilité.

Réponse de M. LEFEVBRE.

Intervention de Mme RÉMY-LELEU relative à la Fondation Louis Lépine et son bilan d'activité, sur l'éventuel alignement de la Préfecture de police aux pratiques de la Ville concernant les achats publics responsables, sur une éventuelle présentation à l'ensemble des contributeurs au budget spécial (hors CCGB) du passage de la M14 vers la M57 et sur les documents budgétaires du budget spécial.

Intervention de M. GLEIZES sur les délais du CGCT rappelant les 5 jours francs.

Réponse de M. LEFEVBRE : le bilan d'activité de la FLL 2021 sera transmis aux membres de la 1ère Commission.

S'agissant des achats, la Préfecture de police a déjà pris l'attache de la DFA pour connaitre les modalités du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) de la Ville. L'objectif est de présenter ce SPASER au Conseil du mois de juillet 2023.

Vœux et amendement :

5 vœux rattachés et 4 vœux non rattachés ont été déposés.

1 amendement.

Séance levée à 18 heures 03.

****

2e COMMISSION

Réunion du lundi 7 novembre 2022

Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Alice COFFIN, Corine FAUGERON, Nelly GARNIER, Catherine IBLED, Dominique KIELEMOËS, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB et Mélody TONOLLI.

MM. Jacques BAUDRIER, Stéphane CAPLIEZ, Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, Christophe GIRARD, Paul HATTE, Franck MARGAIN, Jacques MARTIAL et Aurélien VÉRON.

Sous la présidence de Mme PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 31.

Présentation du bilan des délibérations globales, portant sur les équipements publics, adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Introduction faite par M. Jacques BAUDRIER, adjoint à la Maire de Paris en charge de la construction publique, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti.

La présentation des opérations de travaux dans les équipements publics est faite par Mme Virginie KATZWEDEL, cheffe du service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage (SAMO) au sein de la Direction des Constructions publiques et Architecture (DCPA).

Intervention de M. GIRARD sur les répercutions et la manière d'appréhender les chantiers contenants du bois suite à l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Il souhaite savoir si la Ville va mener une campagne d'information à destination des parisien.ne.s afin de montrer l'important travail de fond réalisé par les directions et du fait que la Ville est en avance sur le plan de la rénovation et de la construction.

Réponse de M. BAUDRIER.

Depuis juillet 2021, la Préfecture de police a mis en œuvre un contrôle spécifique relatif à la sécurité incendie des bâtiments à ossature bois ou comprenant des matériaux bio-sourcés.

Intervention de M. MARTIAL relative à la Médiathèque BALDWIN.

Intervention de M. COUMET relative à l'architecture.

Intervention de Mme TAÏEB qui félicite les directions pour ce formidable travail de rénovation notamment sur les fontaines.

Réponse de Mme KATZWEDEL.

Intervention de Mme LECOUTURIER relative aux rénovations thermiques.

Réponse de M. BAUDRIER.

Intervention de Mme BIRABEN relative aux piscines.

Réponses de M. BAUDRIER et de Mme KATZWEDEL.

Intervention de M. GIRARD sur la piscine Pontoise.

Réponse de Mme KATZWEDEL.

Présentation du Rapport sur le développement durable au titre de l'exercice 2021 (2022 DTEC 38).

La présentation du rapport développement durable 2021 est faite par Mme Marianne JAOUEN, adjointe à la cheffe de la division stratégie développement durable et M. Damien OLLIVRY du département développement durable à la Direction de la Transition écologique et du Climat (DTEC).

Mme JAOUEN indique qu'il s'agit de la 1ère année où ce rapport est présenté dans toutes les commissions préparatoires au Conseil de paris. Il s'agit d'un document règlementaire qui porte sur l'année n-1 (de janvier à décembre 2021) et présente une vision transverse de ce qui est fait par la Ville de Paris s'agissant du développement durable.

La DTEC propose que le prochain rapport (exercice 2022) soit présenté pour le Conseil du mois de juin 2023.

Accord de Mme PRIMET pour une présentation en juin 2023.

Intervention de M. GIRARD remerciant les personnes de la DTEC pour cette présentation.

Pas de question.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 45 à l'ordre du jour.

Mémoire et monde combattant. - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE expose l'actualité mémorielle de son secteur.

Elle rappelle la semaine mémorielle dans laquelle nous entrons autour de l'Armistice de 1918 et dimanche 13 novembre pour le temps de recueillement autour des commémorations des attentats du mois de novembre 2015.

Mme PATRICE rappelle que la Maire se rendra le 11 novembre à Colombey-les-Deux-Eglises.

Mme PATRICE présente les 5 projets de délibération relatifs à sa délégation : 2022 DAC 390, DAC 507, DAC 508, DAC 509 et DU 139.

Pas d'intervention.

Culture et la ville du quart d'heure. - Mme ROLLAND, rapporteure.

Mme ROLLAND présente l'actualité culturelle de son secteur soulignant une rentrée culturelle parisienne foisonnante. Elle souligne la bonne fréquentation des salles de spectacles, salles arts et essais et que les musées ont battu des records de fréquentation par rapport à 2021 à la même période.

Elle précise cependant que la vigilance reste de mise avec les coûts de l'énergie qui augmentent sans précédent. La Ville tente d'anticiper certaines actions et étudie les différentes possibilités envisagées pour atténuer les coûts des établissements.

Mme ROLLAND présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Elle se réjouit de la bonne forme du marché de l'art contemporain.

Retour sur la Nuit Blanche avec 1 million de visiteurs dont 40 000 spectateurs à la Canopée.

Elle souligne également la bonne fréquentation de l'exposition "Capitale(S) 60 ans d'art urbain" dans la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville avec la présence de 70 artistes.

Intervention de Mme TONOLLI relative au recrutement d'une nouvelle direction artistique au théâtre du Châtelet, la confirmation du coût des travaux, la date de réouverture du théâtre de la Ville et sur le recrutement de la direction générale de l'école de Boulogne Billancourt.

Réponse Mme ROLLAND.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes. - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB expose l'actualité de son secteur.

Elle remercie préalablement les élus qui sont venus visiter les réserves à Ivry. Elle rappelle la 27e édition du Salon du patrimoine culturel qui s'est tenu au Carrousel du Louvre et dont les enjeux étaient tournés cette année vers le développement durable. À cette occasion, une conférence a eu lieu sur les travaux de restauration de l'entrée principale de l'église de la Madeleine.

Mme TAÏEB rappelle que l'exposition relative à la célébration des 150 ans des fontaines Wallace se poursuit sur les grilles du parc des Buttes Chaumont et en visite virtuelle au Pavillon de l'eau (16e).

Elle invite également l'ensemble des membres de la Commission à se rendre au cycle de conférences proposées par le Comité d'histoire de la Ville de Paris du 9 au 30 novembre 2022 à l'occasion de l'anniversaire de la loi Malraux (4 aout 1962).

Pas d'intervention.

Vœux :

10 vœux non rattachés ont été déposés.

Séance levée à 12 heures 24.

****

3e COMMISSION

Réunion du lundi 7 novembre 2022

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Lamia EL AARAJE, Corine FAUGERON, Maud GATEL, Halima JEMNI, Hanna SEBBAH et Marie TOUBIANA.

MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Jacques BAUDRIER, David BELLIARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Florian SITBON et Ariel WEIL.

Absents :

Mme Béatrice PATRIE et M. Franck LEFEVRE.

Sous la présidence de Mme EL AARAJE la séance est ouverte à 9 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 40 à l'ordre du jour :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie. - M. BELLIARD, rapporteur.

M. BELLIARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. WEIL sur le projet 2022 DVD 72 relatif aux aires de livraisons connectées à Paris (10e). - Signature du contrat de partenariat et à percevoir la subvention associée de l'EIT pour la réalisation d'une expérimentation.

Réponse de M. BELLIARD.

Intervention de M. GOUJON sur le projet 2022 DVD 131 relatif au Plan Vélo 2021-2026. - Six conventions financières avec la Région Ile-de-France relatives à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables.

Réponse de M. BELLIARD.

Prévention, sécurité, police municipale. - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux dans l'espace public et transition écologique du bâti. - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation du bilan des délibérations globales, portant sur les équipements publics, adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Présentation faite par M. BAUDRIER, adjoint à la Maire de Paris en charge des constructions publiques, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti et Mme Virginie KATZWEDEL, cheffe du service de l'architecture et de la maitrise d'ouvrage au sein de la Direction des Constructions publiques et Architecture (DCPA).

Pas d'intervention.

Présentation par la Préfecture de police de la mise en œuvre de la M57 et de la décision modification n° 1 du budget spécial 2022.

La présentation est faite par M. LEFEVBRE, Directeur des finances, de la commande publique et de la performance (DFCPP).

Interventions de Mme RÉMY-LELEU, M. JEANNETÉ et M. GOUJON.

Réponse de M. LEFEVBRE.

Vœux :

1 vœu rattaché et 10 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 11 heures 15.

****

4e COMMISSION

Réunion du mardi 8 novembre 2022

Présents :

Mmes Véronique BUCAILLE, Hélène JACQUEMONT, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET et Anne SOUYRIS.

MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAULT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Nicolas JEANNETÉ, Jérôme LORIAU, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hamidou SAMAKÉ.

Excusées au sens du RI :

Mmes Alexandra CORDEBARD, Léa FILOCHE et Emmanuelle RIVIER.

Absents :

Mme Anessa LAHOUASSA et M. Emmanuel MESSAS.

Sous la présidence de M. CARON-THIBAULT, la séance est ouverte à 9 heures 03.

Introduction par le président de la Commission M. CARON-THIBAULT.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 57 à son ordre du jour :

Séniors et solidarités entre les générations. - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation avec un point d'attention sur le projet de délibération 2022 DSOL 106 relatif au Schéma séniors parisiens 2022-2026. Une attention particulière est portée par la Ville aux retraités précaires.

Intervention de Mme NAGET regrettant que ce schéma n'est pas fait l'objet d'un débat organisé.

Réponse de Mme LEVIEUX.

Intervention de M. CARON-THIBAULT indiquant qu'il serait intéressant de faire une réunion dédiée ouverte à l'ensemble des membres des autres commissions et inviter les élus des arrondissements.

Intervention de Mme BUCAILLE confirmant son intérêt pour une réunion dédiée.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion. - Mme FILOCHE, rapporteure.

En l'absence de Mme FILOCHE, Mme LEVIEUX présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. BALADI sur le projet 2022 DSOL 104 relatif à des "Subventions de fonctionnement (149.462,00 euros) et subventions d'investissement (153.987,00 euros) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies. - Conventions".

Réponse du cabinet de Mme FILOCHE.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations. - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur.

M. ROMERO-MICHEL présente les projets de délibération relatifs à sa délégation avec un point d'attention sur la 2022 DSOL 116 relative à des "Subventions (141.000 euros) à trois associations et conventions pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits et d'accompagnement à la scolarité".

M. ROMERO-MICHEL rappelle le vote en 2021 du Plan égalité 2021-2023.

1 vœu relatif à la concertation nationale sur la fin de vie déposé par le groupe PEC.

Innovation, attractivité, prospective Paris 2030 et résilience, accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap. - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS étant absente, les projets de délibération relatifs à sa délégation ne sont pas présentés.

Santé publique et relations avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques. - Mme SOUYRIS, rapporteure.

Mme SOUYRIS présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation :

Santé environnementale

Mme SOUYRIS rappelle l'importance du Service parisien de santé environnementale (SPSE).

2022 DSP 11 - Subvention (5.000 euros) à l'Association de Veille et d'Information Civique sur les Enjeux des Nanosciences et Nanotechnologies (11e).

2022 DSP 78 - Subvention (15.000 euros) avec l'association Women Engage for a Common Future (WECF France) (74 Annemasse).

Santé sexuelle

2022 DSP 90 - Subvention (7.500 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Santé Charonne (ASC) (11e).

2022 DSP 94 - Subvention (10.000 euros) à l'association Afrique Avenir (4e).

Santé mentale

2022 DSP 97 - Subvention (32.000 euros) et convention avec l'association Intervalle CAP (7e).

2022 DSP 101 - Subventions (121.302 euros) à 5 associations intervenant au sein de Quartier Jeunes.

2022 DSP 68 - Subvention (13.500 euros) et avenant à la convention avec l'association Traces Réseau Clinique International (10e).

L'exclusion à Paris

2022 DSP 67 - Subvention (30.000 euros) et convention avec le Groupement d'Intérêt Public Samu Social de Paris (12e).

2022 DSP 88 - Subvention (130.000 euros) et convention avec la SISA des Envierges pour l'augmentation d'activité de la MSP Pyrénées-Belleville (déménagement au 12 rue Botha, 20e) dans le cadre de Paris Med'.

2022 DSP 90 - Subvention (7.500 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Santé Charonne (ASC) (11e).

Protection maternelle et infantile (PMI)

2022 DSP 49 - Dotations (3.779.534 euros), avenants et convention pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e).

Santé scolaire

2022 DSP 71 - Participation (jusqu'à 160.000 euros) et convention avec la CPAM de Paris pour le dépistage et l'éducation bucco-dentaires dans les écoles parisiennes.

2022 DSP 100 - Convention entre l'État et la Ville de Paris relative à la prévention sanitaire des élèves dans les établissements publics parisiens (Recette : 1.930.000 euros ; Dépense : 50.000 euros).

Les projets de délibération co-rapportés :

Santé environnementales avec M. LERT.

2022 DTEC 25 relatif au Plan d'Actions Air, document d'évaluation du volet Qualité de l'air du PCAET parisien issu de la loi d'orientation des mobilités.

Mme SOUYRIS indique qu'une réunion spécifique serait intéressante.

2022 DTEC 48 - Convention spécifique entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris relative au financement du projet "Réduction des émissions dues à la combustion du bois".

Exclusion avec Mme FILOCHE.

2022 DVD 92 - Stationnement de surface. - Dispositions solidaires diverses.

2022 DSP 35 - Subvention (30.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Aux Captifs la Libération (11e).

2022 DSOL 66 - Rapport d'exécution 2021 et avenant n° 4 2022 à la convention prévoyant le co-financement de l'État dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Santé étudiante avec Mme LEMARDELEY.

2022 DAE 197 - Subvention (34.000 euros) et convention avec la mutuelle Prévention Plurielle.

Séniors avec Mme LEVIEUX et Mme FILOCHE.

2022 DSOL 117 - Subvention (7.500 euros) à l'association Votre Village à Tous (18e) pour son action dans les domaines du bien-être et de la santé des seniors.

2022 DSP 7 - Subvention (20.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Acceptess-T (18e).

Santé mentale avec Mme FILOCHE.

2022 DSP 16 - Subvention (35.000 euros) et avenant n° 1 à la CPO avec l'association Parcours d'Exil (10e).

2022 DSOL 21 - Subventions (1.065.350 euros) à 6 associations pour leurs actions d'accompagnement auprès de jeunes en difficulté et en risque d'exclusion (4 conventions et 1 avenant).

Pas d'intervention.

Présentation du bilan des délibérations globales, portant sur les équipements publics, adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

La présentation des opérations de travaux dans les équipements publics est faite par Mme Virginie KATZWEDEL, cheffe du service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage (SAMO) au sein de la Direction des Constructions publiques et Architecture (DCPA).

Intervention de Mme SOUYRIS sur la stratégie d'isolation du théâtre de la Ville.

Réponse de Mme KATZWEDEL : il s'agit d'une opération ancienne mais un programme d'isolation thermique par l'intérieur est réalisé car la façade est classée au titre des Monuments historiques. Concernant le climat, les huisseries de la façade sud ont été changées avec une pose de stores afin d'éviter les installations de climatisation.

Présentation du Rapport sur le développement durable au titre de l'exercice 2021 (2022 DTEC 38).

La présentation du rapport développement durable 2021 est faite par Mme Marianne JAOUEN, adjointe à la cheffe de la division stratégie développement durable de la Direction de la Transition écologique et du Climat (DTEC).

Pas d'intervention.

Vœux :

1 vœu rattaché et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

Séance levée à 10 heures 48.

****

5e COMMISSION

Réunion du lundi 7 novembre 2022

Présents :

Mmes Célia BLAUEL, Anne-Claire BOUX, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Fatoumata KONÉ, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Aurélie PIRILLO, Marie-José RAYMOND-ROSSI et Léa VASA.

MM Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER, Eric PLIEZ et Patrick VIRY.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Absente :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC.

Sous la présidence de M. MEUNIER, la séance débute à 15 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 83 à l'ordre du jour :

Politique de la ville. - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Logement, hébergement d'urgence, protection des réfugiés. - M. BROSSAT, rapporteur.

M. BROSSAT présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2022 DLH 144, 2022 DLH 183, 2022 DLH 196, 2022 DLH 218, 2022 DLH 246, 2022 DLH 247, 2022 DLH 249, 2022 DLH 250, 2022 DLH 261, 2022 DLH 267, 2022 DLH 271 et 2022 DLH 294.

Pas d'intervention.

M. BROSSAT présente ensuite le projet de délibération 2022 DLH 244 relatif à la communication. - Stratégie "développement et amélioration de l'offre de logement 2035".

Interventions de Mme PETIT, de Mme de CLERMONT-TONNERRE et de M. MEUNIER.

Réponse de M. BROSSAT.

Urbanisme, architecture du Grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques. - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

En l'absence de M. GRÉGOIRE, M. BAUDRIER présente tous les projets de délibération relatifs à cette délégation.

Pas d'intervention.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public, transition écologique du bâti. - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation du bilan des opérations de "Rénovation plan climat" des logements sociaux par Mme GUILLEMOT, Directrice de la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) et Mme NEBOUT-JAVAL, Cheffe du Service du logement et de son financement.

Interventions de Mmes RAYMOND-ROSSI, de CLERMONT-TONNERRE, PETIT et BOUX.

Réponses de Mme GUILLEMOT et de M. BAUDRIER.

Présentation du bilan des délibérations globales, portant sur les équipements publics, adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Présentation faite par M. BAUDRIER adjoint à la Maire de Paris en charge de la construction publique, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti, et par Mme Virginie KATZWEDEL, cheffe du service de l'architecture et de la maitrise d'ouvrage au sein de la Direction des Constructions publiques et Architecture (DCPA).

Pas d'intervention.

Présentation du Rapport sur le développement durable au titre de l'exercice 2021 (2022 DTEC 38).

Présentation faite par Mme JAOUEN, adjointe à la cheffe de la division stratégie développement durable à la Direction de la Transition écologique et du Climat (DTEC).

Pas d'intervention.

Vœux et amendement :

1 amendement, 3 vœux rattachés et 15 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponses des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 17 heures 32.

****

6e COMMISSION

Réunion du mardi 8 novembre 2022

Présents :

Mmes Maya AKKARI, Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès DE RAGUENEL, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Nathalie MAQUOI et Dominique VERSINI.

MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCE, François CONNAULT et Jean-Pierre LECOQ.

Excusée au sens du RI :

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Absente :

Mme Douchka MARKOVIC.

Sous la présidence de M. COBLENCE, la séance est ouverte à 10 heures 36.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 55 à l'ordre du jour :

Égalité femmes/hommes, Jeunesse. - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. COBLENCE sur le projet 2022 DSP 101 relatif à une subventions (121.302 euros) à 5 associations intervenant au sein de Quartier Jeunes.

Réponse de Mme BIDARD.

Intervention de Mme de RAGUENEL sur le projet 2022 DDCT 84 relatif à une subventions (191 600 euros) à 44 associations, au titre de l'appel à projets "Collèges pour l'égalité".

Réponse de Mme BIDARD.

Éducation, enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris. - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2022 DASCO 20, 2022 DDCT 74, 2022 DFPE 161 et 2022 DFPE 176.

Intervention de Mme BOËLLE sur le projet de délibération 2022 DASCO 68 relatif à un appel à projets "Une webradio, un parrain" pour les collèges non équipés. - Convention de financement entre la Ville de Paris et la Région Académique.

Réponse de M. BLOCHE.

Petite enfance. - Mme HERVIEU, rapporteure.

Mme HERVIEU a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme MAQUOI sur le projet de délibération 2022 DAE 188 relatif à l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie. - Conventions industrielles de formation par la recherche et contrats de collaboration avec des laboratoires de recherche.

Réponse de Mme LEMARDELEY.

Droits de l'enfant et protection de l'enfance. - Mme VERSINI, rapporteure.

Mme VERSINI présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation du bilan des délibérations globales, portant sur les équipements publics, adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Présentation faite par M. BAUDRIER, adjoint à la Maire de Paris en charge de la construction publique, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti, et par Mme Virginie KATZWEDEL, cheffe du service de l'architecture et de la maitrise d'ouvrage au sein de la Direction des Constructions publiques et Architecture (DCPA).

Intervention de Mme MAQUOI.

Réponses de M. BLOCHE et M. BAUDRIER.

Présentation du Rapport sur le développement durable au titre de l'exercice 2021 (2022 DTEC 38).

La présentation du rapport développement durable 2021 est faite par Mme Marianne JAOUEN, adjointe à la cheffe de la division stratégie développement durable à la Direction de la Transition écologique et du Climat (DTEC).

Pas d'intervention.

Vœux :

13 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponses des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 12 heures 45.

****

7e COMMISSION

Réunion du mardi 8 novembre 2022

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Farida KERBOUA, Nathalie LAVILLE, Elisabeth STIBBE et Anouch TORANIAN.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Boris JAMET-FOURNIER, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Jérémy REDLER, Hermano SANCHES RUIVO et Karim ZIADY.

Excusé au sens du RI :

M. Arnaud NGATCHA.

Absents :

Mme Amina NIAKATÉ et M. Antoine BEAUQUIER.

Sous la présidence de Mme GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 26 à l'ordre du jour.

Présentation du bilan des délibérations globales, portant sur les équipements publics, adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Présentation faite par M. BAUDRIER, adjoint à la Maire de Paris en charge de la construction publique, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti, et par Mme Virginie KATZWEDEL, cheffe du service de l'architecture et de la maitrise d'ouvrage au sein de la Direction des Constructions publiques et Architecture (DCPA).

Pas d'intervention.

Présentation du Rapport sur le développement durable au titre de l'exercice 2021 (2022 DTEC 38).

La présentation du Rapport développement durable 2021 est faite par Mme Marianne JAOUEN, adjointe à la cheffe de la division stratégie développement durable à la Direction de la Transition écologique et du Climat (DTEC).

Pas d'intervention.

Sports, Jeux olympiques et paralympiques, Seine. - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. BONNET-OULALDJ sur le projet de délibération 2022 DJS 106 relatif à une subvention d'investissement (715.955 euros) au titre du Syndicat Mixte des Parcs du Tremblay et de Choisy Paris-Val-de Marne (94).

Réponse de M. RABADAN.

Sports de proximité. - M. ZIADY rapporteur.

M. ZIADY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation notamment.

Intervention de Mme BADAT-KARAM sur le projet de délibération 2022 DJS 30 relatif aux subventions (108.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectif avec l'OMS 9 et avenants avec 12 OMS.

Réponse de M. ZIADY.

Présentation du bilan 2022 du budget participatif et des évolutions de la charte par Mme TORANIAN et Mme BERTHAUD, responsable de la mission budget participatif.

Pas d'intervention.

Vie associative, participation citoyenne, débat public. - Mme TORANIAN, rapporteure.

Mme TORANIAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Relations Internationales, Francophonie. - M. NGATCHA, rapporteur.

En l'absence de M. NGATCHA, Mme TORANIAN présente tous les projets de délibération relatifs à cette délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendement :

1 amendement, 3 vœux rattachés et 4 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponses des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16 heures 12.

****

8e COMMISSION

Réunion du lundi 7 novembre 2022

Présents :

Mmes Véronique BALDINI, Colombe BROSSEL, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Delphine TERLIZZI, Maud LELIÈVRE et Anne-Claire TYSSANDIER.

MM. Jacques BAUDRIER, René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER, Rémi FÉRAUD, Alexandre FLORENTIN, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN, Florentin LETISSIER, Dan LERT, Christophe NAJDOVSKI et François VAUGLIN.

Absente :

Mme Agnès EVREN.

Sous la présidence de M. GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 30.

Introduction du président de la Commission, M. GOVCIYAN.

Présentation du bilan des délibérations globales, portant sur les équipements publics, adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Introduction faite par M. Jacques BAUDRIER, adjoint à la Maire de Paris en charge de la construction publique, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti.

La présentation des opérations de travaux dans les équipements publics est faite par Mme Virginie KATZWEDEL, cheffe du service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage (SAMO) au sein de la Direction des Constructions publiques et Architecture (DCPA).

Intervention de M. FLORENTIN sur la règlementation RE2020 et les éventuelles simulations thermiques dynamiques qui sont faites dans les bâtiments pour anticiper les canicules, les relevés de températures lors de la grosse vague de chaleur de cet été, les réductions de consommation et les compensations des couts de l'énergie et la justification du passage d'un chauffage électrique au chauffage au gaz.

Réponses de M. BAUDRIER et Mme KATZWEDEL.

Sur la question des chaleurs d'été, la DCPA pense systématiquement aux occultants et aux matériaux bio-sourcés en isolants.

Concernant les modes de chauffage, le but est de sortir du gaz et d'utiliser 100 % du réseau de chaleur urbain.

En terme de coût, la Ville est pour l'instant protégée, mais en 2024 les contrats seront renégociés. La vraie protection est le réseau de chaleur urbain. Il faut sortir des énergies fossiles. Des simulations thermiques dynamiques sont réalisées sur chacune des opérations. Des isolants types polystyrène servent à isoler du froid mais pas du chaud. Pour s'isoler du chaud, la Ville utilise des matériaux bio-sourcés.

Présentation du Rapport sur le développement durable au titre de l'exercice 2021 (2022 DTEC 38).

Présentation du Rapport développement durable 2021 par M. LERT, Mme Marianne JAOUEN, adjointe à la cheffe de la division stratégie développement durable et M. Damien OLLIVRY du département développement durable à la Direction de la Transition écologique et du Climat (DTEC).

Il s'agit d'un document règlementaire pour les communes de plus de 50.000 habitants. A Paris, il est présenté depuis 2011.

Il est proposé aux membres de la 8e Commission que ce rapport soit présenté en juin 2023 pour l'exercice 2022.

Intervention de Mme BROSSEL sur les chiffres concernant les déchets, demandant l'utilisation des plus actuels. Une vérification sera faite par la DTEC.

Intervention de M. BERTHAULT sur la stratégie résilience et sur certains indicateurs de performance.

Réponse de M. OLLIVRY. Une réponse approfondie sera apportée.

Réponse de M. LERT.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 43 à son ordre du jour :

Propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi. - Mme BROSSEL, rapporteure.

Mme BROSSEL présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation et notamment le projet 2022 DPE 25 relatif au Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris ainsi que celui rapporté avec M. LERT, 2022 DPE 26 - RPQS, bilan sur la prévention/réduction sur gestion des déchets et gestion de l'eau potable et de l'assainissement.

Mme BROSSEL indique que la Ville continue à être dans une dynamique de réduction des déchets en 2021 : à titre comparatif, 425 kg produit par chaque parisien.ne contre 465 kg en 2019.

Par ailleurs, la part des ordures ménagères baisse de 13 % (poubelle verte pas recyclée) et les déchets recyclés augmentent. Les indicateurs seront suivis de près pour voir si cette baisse se poursuit.

Deux projets de délibération à signaler :

2022 DGGP 4 - Baignade en Seine et en Marne. - Convention de mise à disposition de service avec l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir.

2022 DPE 43 - Expérimentation de pose de poubelles de tri (abribacs). - Signature de deux contrats-type avec Citéo.

Expérimentation de trier dans l'espace public seront vu avec les maires d'arrondissement : déployer dans les arrondissements des poubelles pour trier dans la rue "abribacs".

Intervention de M. GOVCYAN sur le DPE 43 : très intéressant et suivi avec beaucoup d'intérêt.

Intervention de M. BERNARD qui se félicite du tri dans l'espace public.

Transition écologique, Plan Climat, eau et énergie. - M. LERT, rapporteur.

M. LERT présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Attention portée sur quelques projets de délibération :

2022 DPE 37 - Subvention (5.000 euros) à l'association Cluster Eau-Milieux-Sols pour son projet de soutien à l'innovation et développement durable de la gestion des eaux urbaines en 2022.

2022 DTEC 25 - Plan d'Actions Air, document d'évaluation du volet Qualité de l'air du PCAET parisien issu de la loi d'orientation des mobilités. Nouveau document rendu obligatoire par la loi LOM.

2022 DTEC 46 - Approbation du Service Local d'Intervention de Maitrise de l'Énergie, programme de lutte contre la précarité énergétique de 2022 à 2025.

2022 DTEC 48 relatif à la Convention spécifique entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris relative au financement du projet "Réduction des émissions dues à la combustion du bois".

Intervention de M. GOVCYAN soulignant la montée en puissance de la DTEC et la qualité de ses travaux.

Intervention de M. BERNARD relative à la connaissance des usages de l'utilisation de l'eau non potable.

Réponse de M. LERT : le réseau d'eau non potable est stratégique et accompagnera au changement climatique. Des investissements ont été fait afin de le pérenniser et l'optimiser.

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale. - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI présente une sélection de projets de délibération relatifs à sa délégation :

2022 DEVE 97 - Subvention (10 000 euros) à l'association Erinaceus France en vue de l'ouverture d'un refuge de soins pour les hérissons d'Europe dans le bois de Vincennes (12e), projet lauréat du budget participatif.

Les travaux ont bien avancé et la Préfecture de police a donné son accord.

2022 DEVE 98 - Bilan annuel du "Plan Arbre" et mobilisation de la Ville de Paris en faveur des arbres.

Occasion de faire un 1er bilan.

D'ici le printemps prochain sera publié un guide des essences les plus adaptées à planter dans les années à venir.

Intervention de Mme SAGASPE relative au financement du Plan Arbre, au recrutement des personnels de la DEVE et à l'utilisation de la résine et du stabilisé au pied des arbres. Elle demande confirmation sur l'espace laissé entre le stabilisé et l'arbre pour qu'il respire.

Réponse de M. NAJDOVSKI.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts. - Mme PULVAR, rapporteure.

Mme PULVAR présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Les travaux de la M.I.E. 50° seront présentés au début de la prochaine séance.

Vœux :

3 vœux rattachés et 3 vœux non rattachés ont été déposés.

Séance levée à 16 heures 44.

****

Listes des membres présents.

Mardi 15 novembre 2022 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Geoffroy BOULARD, Mme Corine FAUGERON, Mme Valérie MONTANDON, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Emmanuelle RIVIER.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Maud LELIÈVRE, M. Emmanuel MESSAS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Delphine TERLIZZI.

Mardi 15 novembre 2022 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Geoffroy BOULARD, Mme Corine FAUGERON, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie MONTANDON, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Olivia POLSKI, Mme Emmanuelle RIVIER.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Maud LELIÈVRE, M. Emmanuel MESSAS, Mme Danielle SIMONNET, Mme Elisabeth STIBBE.

Mercredi 16 novembre 2022 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Geoffroy BOULARD, Mme Corine FAUGERON, Mme Valérie MONTANDON, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Emmanuelle RIVIER.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel MESSAS, Mme Danielle SIMONNET, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Delphine TERLIZZI.

Mercredi 16 novembre 2022 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Geoffroy BOULARD, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Corine FAUGERON, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Emmanuelle RIVIER.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel MESSAS, Mme Danielle SIMONNET, Mme Elisabeth STIBBE.

Jeudi 17 novembre 2022 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. François-Marie DIDIER, Mme Corine FAUGERON, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Emmanuelle RIVIER.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Agnès EVREN, Mme Fatoumata KONÉ, M. Emmanuel MESSAS, M. Florian SITBON, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Delphine TERLIZZI.

Jeudi 17 novembre 2022 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Anne HIDALGO, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Emmanuelle RIVIER.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, M. Emmanuel MESSAS, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Elisabeth STIBBE.

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
Débat d'orientations budgétaires										
1	**1**		les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, MAQUOI, MEUNIER, KONÉ	V	2022 DFA 53	relatif à la priorisation et à l'amplification des dépenses en faveur du climat et de la justice sociale.	SIMONDON, GUILLOU	**Retiré**	15/11/2022
1	**2**		GCC	BONNET-OULALDJ	V	2022 DFA 53	relatif au maintien et au développement des services publics de proximité : Pour une ville protectrice.	SIMONDON, GUILLOU	**Retiré**	15/11/2022
1	**3**		GIP	BERTHOUT	V	2022 DFA 53	relatif à une autorisation temporaire d'ouverture dominicale des commerces à Paris durant les Jeux Olympiques 2024.	SIMONDON, GUILLOU	**Rejeté**	15/11/2022
1	**4**		MDE	GATEL	V	2022 DFA 53	relatif à un plan de revalorisation et de fidélisation des métiers de la police municipale parisienne.	SIMONDON, GUILLOU	**Rejeté**	15/11/2022
1	**4bis**	**250**	Exécutif		V	2022 DFA 53	relatif à la revalorisation des métiers de la Police Municipale. En réponse au V4.	SIMONDON, GUILLOU	**Adopté**	15/11/2022
1	**5**		NI	SIMONNET	V	2022 DFA 53	relatif à la limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et des sanctions mis en place dans le PLF 2023.	SIMONDON, GUILLOU	**Retiré**	15/11/2022
1	**5bis**	**251**	Exécutif		V	2022 DFA 53	relatif au Débat d'orientations budgétaires. En réponse aux voeux V1, V2 et V5.	SIMONDON, GUILLOU	**Adopté**	15/11/2022

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
Stratégie "Développement et amélioration de l'offre de logement 2035"										
5	**6**		Changer Paris	ALPHAND, OLIVIER	V	2022 DLH 244	relatif à un moratoire sur la transformation de logements libres en logements sociaux.	BROSSAT	**Rejeté**	16/11/2022
5	**7**		Changer Paris	de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, MONTANDON	V	2022 DLH 244	relatif à un changement de paradigme : d'une politique du tout logement à une politique de l'habitat.	BROSSAT	**Rejeté**	16/11/2022
Soutien à la rénovation du parc de logements sociaux										
5	**8**		Changer Paris	OLIVIER, de CLERMONT-TONNERRE, MONTANDON	V	2022 DLH 318	relatif à l'arrêt des préemptions et à la rénovation du parc social.	BAUDRIER	**Rejeté**	16/11/2022
5	**8bis**	**252**	Exécutif		V	2022 DLH 318	en réponse au V8.	BAUDRIER	**Adopté**	16/11/2022
GCC										
1	**94**		Exécutif		A	GCC 1	Amendement exécutif	GABELOTAUD	**Adopté**	16/11/2022
Autres dossiers										

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	9	253	PEC	DAGNAUD, MADEC, CHICHE, JEMNI	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jacqueline Dreyfus-Weill.	PATRICE	Adopté	15/11/2022
2	10		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Jeanne Barret (5e).	PATRICE	Rejeté	15/11/2022
2	11		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Rosa Bonheur (5e).	PATRICE	Rejeté	15/11/2022
2	12	254	Changer Paris	ALPHAND	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Nicole Catala dans le 14e.	PATRICE	Adopté	15/11/2022
2	13	255	Changer Paris	BERTHAULT	VNR		relatif à une dénomination Jardin de la Lituanie dans le 17e.	PATRICE	Adopté (amendé)	15/11/2022
2	14	256	Changer Paris	DIDIER	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Louise de Bettignies.	PATRICE	Adopté	15/11/2022
2	15	257	Changer Paris	DIDIER	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Paul Chenailler.	PATRICE	Adopté	15/11/2022
2	16	258	GIP	BÜRKLI, GOVCIYAN	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Madeleine Pauliac.	PATRICE	Adopté (amendé)	15/11/2022
2	17	259	MDE	GATEL	VNR		relatif à un hommage à Pierre Soulages.	PATRICE	Adopté (amendé)	15/11/2022

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	18		Changer Paris	GARNIER	VNR		relatif à l'activité artistique du théâtre Lavoir moderne parisien.	ROLLAND	Rejeté	15/11/2022
2	18bis	260	Exécutif		VNR		relatif au Lavoir moderne parisien. En réponse au V18.	ROLLAND	Adopté	15/11/2022
3	19	261	GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	V	2022 DVD 127	relatif au renforcement des mesures sociales dans le cadre des ZFE.	BELLIARD	Adopté	15/11/2022
3	22	262	GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET	VNR		relatif à l'offre de bus à Paris.	BELLIARD	Adopté	15/11/2022
3	23		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif aux mobilités dans le 12e arrondissement.	BELLIARD	Rejeté	15/11/2022
3	24	263	Changer Paris	LEFEVRE	VNR		relatif à la régulation des autocars et des bus touristiques dans Paris.	BELLIARD	Adopté	15/11/2022
3	25		Changer Paris	JEANNETÉ	VNR		relatif à l'accessibilité en vélo des sites olympiques et paralympiques.	BELLIARD	Retiré	15/11/2022
3	26		Changer Paris	JEANNETÉ	VNR		relatif à la régulation de l'usage des trottinettes électriques en service partagé.	BELLIARD	Rejeté	15/11/2022
3	27		MDE	GATEL	VNR		relatif à l'avenir des trottinettes électriques en libre-service.	BELLIARD	Rejeté	15/11/2022
3	29		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif au lancement d'un appel à projets Place Félix Éboué.	BELLIARD	Rejeté	15/11/2022

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	30		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à la période de concertation de l'aménagement de la place Félix Éboué.	BELLIARD	Rejeté	15/11/2022
3	31	264	MDE	GATEL	VNR		relatif à une campagne de sensibilisation au civisme dans les transports en commun.	BELLIARD	Adopté	15/11/2022
3	86		Exécutif		A	2022 DSOL 22	amendement technique.	NORDMAN	Adopté	15/11/2022
3	32	265	Changer Paris	BOULARD, PÉCHENARD	VNR		relatif au renforcement de la vidéo-protection dans le 17e arrondissement.	NORDMAN	Adopté	15/11/2022
4	33	266	les Écologistes	DURAND-RAUCHER, MEUNIER, KONÉ	VNR		relatif à la mise à l'abri des personnes en situation de rue.	FILOCHE	Adopté (amendé)	15/11/2022
4	34	267	Changer Paris	BUCAILLE	V	2022 DSOL 106	relatif à l'élargissement du répertoire "Reflex".	LEVIEUX	Adopté (amendé)	16/11/2022
4	35	268	PEC	CARON-THIBAULT	VNR		relatif à la concertation nationale sur la fin de vie.	ROMERO-MICHEL	Adopté	16/11/2022
4	91		Changer Paris	LORIAU	A	2022 V 36	relatif aux mutilations faites sur les enfants intersexes.	SOUYRIS	Rejeté	16/11/2022
4	36	269	PEC	GARRIGOS	VNR		relatif aux mutilations faites sur les enfants intersexes.	SOUYRIS	Adopté	16/11/2022
4	37		Changer Paris	ALPHAND	VNR		relatif à la création de brigades de lutte contre les espèces invasives les plus nuisibles.	SOUYRIS	Rejeté	16/11/2022

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	87		Changer Paris	BIRABEN	A	2022 DLH 95	relatif à la végétalisation du cœur d'ilot du 19, rue des Bernardins (5e).	BROSSAT	Rejeté	16/11/2022
5	38		Exécutif		A	2022 DU 145	amendement technique.	BROSSAT	Adopté	16/11/2022
5	39	270	PEC	WEIL, CARON-THIBAULT	VNR		relatif à la création de logements sociaux sur deux sites industriels vacants de la RATP (4e).	BROSSAT	Adopté	16/11/2022
5	40		PEC	DAGNAUD, MADEC, JEMNI	VNR		relatif à l'impact des travaux de surélévation de l'immeuble I3F, 1/3 quai de Metz.	BROSSAT	Retiré	16/11/2022
5	41		Changer Paris	GRANIER	VNR		relatif aux travaux du 1-3, quai de Metz engagés par le groupe 3F.	BROSSAT	Retiré	16/11/2022
5	41bis	271	Exécutif		VNR		en réponse aux vœux V40 et V41.	BROSSAT	Adopté	16/11/2022
5	42		Changer Paris	GRANIER, TYSSANDIER	VNR		relatif au soutien des travaux des copropriétés.	BROSSAT	Retiré	16/11/2022
5	42bis	272	Exécutif		VNR		en réponse au vœu V42.	BROSSAT	Adopté	16/11/2022
5	44	273	PEC	DAGNAUD, MADEC, JEMNI	VNR		relatif à la dépollution du site Total sur la Porte de la Villette.	GREGOIRE	Adopté	16/11/2022
5	45	274	les Écologistes	TIMSIT, MEUNIER, KONÉ	VNR		relatif à la dépollution de la station Total à la Porte de la Villette.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	17/11/2022

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	46	275	les Écologistes	TIMSIT, RÉMY-LELEU, MEUNIER, KONÉ	VNR		relatif à l'occupation temporaire du square Forceval.	GREGOIRE	Adopté	17/11/2022
5	47		Changer Paris	OLIVIER, BIRABEN	VNR		relatif au projet du Pôle Austerlitz.	GREGOIRE	Rejeté	16/11/2022
5	48		Changer Paris	GRANIER	VNR		relatif à l'utilisation du sursis à statuer sur le 10-10 bis rue Muller (18e).	GREGOIRE	Rejeté	17/11/2022
5	49		Changer Paris	DIDIER	VNR		relatif à une réelle concertation pour le devenir du 88, rue Ménilmontant (20e).	GREGOIRE	Retiré	17/11/2022
5	49bis	276	Exécutif		VNR		relatif au projet de résidence étudiante et de locaux d'activité au 88, rue Ménilmontant 20e. en réponse au V49.	GREGOIRE	Adopté	17/11/2022
6	50	277	les Écologistes	RÉMY-LELEU, COFFIN, TIMSIT, KONÉ	VNR		relatif à la mise en berne des drapeaux des bâtiments municipaux, en mémoire des victimes de féminicides.	BIDARD	Adopté (amendé)	17/11/2022
6	51		PEC	DAGNAUD, MADEC, JEMNI	VNR		relatif à la fermeture totale ou partielle de sept lycées parisiens, par la Région Île-de-France et l'Académie de Paris.	BLOCHE	Retiré	17/11/2022
6	52		les Écologistes	MAQUOI, RÉMY-LELEU, TIMSIT, PIERRE-MARIE, PETIT, KONÉ	VNR		relatif à la restructuration des lycées parisiens et la répartition des formations professionnelles.	BLOCHE	Retiré	17/11/2022
6	53		les Écologistes	TIMSIT, KONÉ	VNR		relatif à la fermeture des lycées Georges Brassens et Armand Carrel.	BLOCHE	Retiré	17/11/2022
6	54		les Écologistes	PETIT, KONÉ	VNR		relatif à la fermeture du lycée professionnel Lucas de Nehou par la Région Île-de-France et l'Académie de Paris.	BLOCHE	Retiré	17/11/2022
6	55		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la fermeture de sept lycées professionnels à Paris et en Ile-de-France.	BLOCHE	Retiré	17/11/2022
6	55bis	278	Exécutif		VNR		en réponse aux V51, V52, V53, V54 et V55.	BLOCHE	Adopté	17/11/2022
6	56	279	GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la température des écoles parisiennes.	BLOCHE	Adopté	17/11/2022
6	57		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif au bilan du changement des rythmes scolaires.	BLOCHE	Rejeté	17/11/2022
6	58		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif au respect des principes républicains et du débat démocratique à l'Académie du Climat.	BLOCHE	Rejeté	17/11/2022
6	59		Changer Paris	DE RAGUENEL	VNR		relatif à la Journée de la laïcité dans les écoles.	BLOCHE	Rejeté	17/11/2022

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	60		Changer Paris	TYSSANDIER	VNR		relatif à la prévention des violences sexistes et sexuelles dans le secteur de l'animation.	BLOCHE	Rejeté	17/11/2022
6	61		Changer Paris	DATI, BOULARD, JACQUEMONT, ALPHAND, JEANNETÉ	VNR		relatif à un état des lieux du service d'Aide Sociale à l'Enfance de Paris.	VERSINI	Rejeté	17/11/2022
6	62		Changer Paris	DATI, JEANNETÉ	VNR		relatif à un bilan du nouveau dispositif d'accueil des mineurs non accompagnés de Paris (Amna).	VERSINI	Rejeté	17/11/2022
6	63		Changer Paris	DATI, JEANNETÉ	VNR		relatif à la mise en place du protocole d'aide à l'évaluation de la minorité à Paris.	VERSINI	Rejeté	17/11/2022
7	64		Changer Paris	BADAT-KARAM, ALPHAND, KUSTER, DOUCERÉ, GRANIER	VNR		relatif à l'annulation et au report des grands évènements sportifs et culturels en 2024.	RABADAN	Rejeté	17/11/2022
7	65		GIP	BERTHOUT	VNR		relatif aux travaux de rénovation de la piscine de Polytechnique - équipements sportifs rue Descartes.	ZIADY	Rejeté	17/11/2022
7	66		GIP	BERTHOUT	VNR		relatif au mode de gestion de la piscine Jean Taris.	ZIADY	Rejeté	17/11/2022

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	67		GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	A	2022 DDCT 103	relatif au déploiement des ateliers d'idéation dans les structures parisiennes.	TORANIAN	Adopté	17/11/2022
7	88		Changer Paris	LECOQ, DATI, BOULARD, GOUJON, SZPINER	A	2022 DDCT 103	relatif à la garantie d'un montant plancher de l'enveloppe allouée pour chaue arrondissement au titre des crédits du Budget participatif.	TORANIAN	Rejeté	17/11/2022
7	89		Changer Paris	BADAT-KARAM	A	2022 DDCT 103	relatif au nécessaire suivi de la mise en œuvre des projets adoptés dans le cadre du Budget participatif.	TORANIAN	Rejeté	17/11/2022
7	68		Changer Paris	DATI, BOULARD, d'HAUTESERRE, GOUJON, LECOQ, SZPINER, HATTE	V	2022 DDCT 103	relatif à diverses dispositions de la charte.	TORANIAN	Rejeté	17/11/2022
7	69		Changer Paris	d'HAUTESERRE	V	2022 DDCT 103	relatif aux enveloppes budgétaires dédiées aux projets locaux.	TORANIAN	Rejeté	17/11/2022
7	70		GIP	BÜRKLI	V	2022 DDCT 103	relatif à diverses dispositions de la charte.	TORANIAN	Rejeté	17/11/2022
8	71	280	Changer Paris	DATI, DAUVERGNE, LAUSSUCQ, BERNARD	VNR		relatif à la transition électrique des équipements de la Direction de la Propreté et de l'Eau.	BROSSEL	Adopté	17/11/2022
8	72		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	V	2022 DTEC 46	relatif aux fournisseurs d'énergie développant des stratégies de spéculation.	LERT	Retiré	17/11/2022

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	72bis	281	Exécutif		V	2022 DTEC 46	en réponse au V72.	LERT	Adopté	17/11/2022
8	73		Changer Paris	BIRABEN, DATI, CARRÈRE-GÉE, DIDIER, GARNIER, BALDINI, BUCAILLE, STIBBE	V	2022 DEVE 98	relatif à la publication sur l'OpenData d'un historique des arbres abattus à Paris depuis 2014.	NAJDOVSKI	Rejeté	17/11/2022
8	74		Changer Paris	BUCAILLE, DATI, d'HAUTESERRE, GOUJON, SZPINER, de CLERMONT-TONNERRE	V	2022 DEVE 98	relatif à la gestion des pieds d'arbres et leurs implications esthétiques, arboricoles et urbaines.	NAJDOVSKI	Rejeté	17/11/2022
8	75		MDE	GATEL	V	2022 DEVE 98	relatif à l'arrêt de la résine et du cerclage pour les pieds d'arbres.	NAJDOVSKI	Rejeté	17/11/2022
8	75bis	282	Exécutif		V	2022 DEVE 98	relatif à l'aménagement des pieds d'arbres parisiens. en réponse aux V74 et V75.	NAJDOVSKI	Adopté	17/11/2022
8	76		les Écologistes	FAUGERON, KONÉ	VNR		relatif aux balades à poney.	NAJDOVSKI	Retiré	17/11/2022
8	76bis	283	Exécutif		VNR		relatif aux balades à poneys à Paris. en réponse au V76	NAJDOVSKI	Adopté	17/11/2022
8	95		Exécutif		A	2022 DAE 151	AT.	PULVAR	Adopté	17/11/2022
1	78		Changer Paris	BALADI	VNR		relatif aux dispositifs de cybersécurités protégeant les données informatisées de la Ville de Paris.	GUILLOU	Retiré	17/11/2022

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	79		Changer Paris	BOËLLE	VNR		relatif à la revalorisation des professionnels des crèches.	GUILLOU	Rejeté	17/11/2022
1	80bis	284	Exécutif		VNR		relatif à la mise en œuvre des accords dits "Ségur". en réponse au V79.	GUILLOU	Adopté	17/11/2022
1	92		Les Ecologistes		A	2022 DAE 41	relatif au Marché aux puces de la Porte de Montreuil.	POLSKI	Retiré	17/11/2022
1	93		Les Ecologistes		A	2022 DAE 41	relatif à la résolution de plein droit de la cession des emprises sises Porte de Montreuil.	POLSKI	Retiré	17/11/2022
1	96		Exécutif		A	2022 DAE 41	En réponse aux A92 et A93.	POLSKI	Adopté	17/11/2022
1	81		GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	A	2022 DAE 161	relatif à une tarification spéciale pour les associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire.	POLSKI	Retiré	17/11/2022
1	82	285	PEC	COBLENCE	VNR		relatif à la réforme de la taxe d'apprentissage et aux recettes des écoles d'arts, de mode et de design de la Ville de Paris.	POLSKI	Adopté	17/11/2022
1	83	286	GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	VNR		relatif à la mise en œuvre de la plateforme "Acheter à Paris".	POLSKI	Adopté (amendé)	17/11/2022
1	85		Changer Paris	DOUCERÉ, BADAT-KARAM	VNR		relatif à un dispositif de soutien à l'utilisation du portail "Chorus Pro" destiné aux usagers parisiens.	SIMONDON	Rejeté	17/11/2022

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecolgistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
Débat d'orientations budgétaires																												
1	1		les Écologistes	TIMSIT, GLEIZES, MAQUOI, MEUNIER, KONÉ	V	2022 DFA 53	relatif à la priorisation et à l'amplification des dépenses en faveur du climat et de la justice sociale.	Retiré	15/11/2022																			
1	2		GCC	BONNET-OULALDI	V	2022 DFA 53	relatif au maintien et au développement des services publics de proximité : Pour une ville protectrice.	Retiré	15/11/2022																			
1	3		GIP	BERTHOUT	V	2022 DFA 53	relatif à une autorisation temporaire d'ouverture dominicale des commerces à Paris durant les Jeux Olympiques 2024.	Rejeté	15/11/2022		X			X			X		X			X			N P P V			
1	4		MDE	GATEL	V	2022 DFA 53	relatif à un plan de revalorisation et de fidélisation des métiers de la police municipale parisienne.	Rejeté	15/11/2022		X			X			X		X			X						
1	4bis	250	Exécutif		V	2022 DFA 53	relatif à la revalorisation des métiers de la Police Municipale. En réponse au V4.	Adopté	15/11/2022																			
1	5		NI	SIMONNET	V	2022 DFA 53	relatif à la limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et des sanctions mis en place dans le PLF 2023.	Retiré	15/11/2022																			
1	5bis	251	Exécutif		V	2022 DFA 53	relatif au Débat d'orientations budgétaires. En réponse aux voeux V1, V2 et V5.	Adopté	15/11/2022	X			X			X				X			X			N P P V			
1						2022 DFA 53		Adopté	15/11/2022																			
1						2022 DTEC 38		Adopté	15/11/2022	X			X			X												
1						2022 DDCT 81	Communication.	Pas de vote	15/11/2022																			
Stratégie "Développement et amélioration de l'offre de logement 2035"																												
5	6		Changer Paris	ALPHAND, OLIVIER	V	2022 DLH 244	relatif à un moratoire sur la transformation de logements libres en logements sociaux.	Rejeté	16/11/2022		X			X			X								X			
5	7		Changer Paris	de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, MONTANDON	V	2022 DLH 244	relatif à un changement de paradigme : d'une politique du tout logement à une politique de l'habitat.	Rejeté	16/11/2022		X			X			X		X			X			X			
5						2022 DLH 244	Communication.	Pas de vote	16/11/2022																			
Soutien à la rénovation du parc de logements sociaux																												
5	8		Changer Paris	OLIVIER, de CLERMONT-TONNERRE, MONTANDON	V	2022 DLH 318	relatif à l'arrêt des préemptions et à la rénovation du parc social.	Rejeté	16/11/2022		X			X			X								X			
5	8bis	252	Exécutif		V	2022 DLH 318	en réponse au V8.	Adopté	16/11/2022	X			X			X										X		
5						2022 DLH 318	Communication.	Pas de vote	16/11/2022																			
							Proposition de délibération																						

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecolgistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
5	94		Exécutif		A	GCC 1		Adopté	16/11/2022	X			X			X					X	X					X	
5						GCC 1	Paris Ville exemplaire sur la sécurité au travail pour un objectif zéro mort au travail.	Adopté	16/11/2022	X			X			X					X	X					X	
Autres dossiers																												
2						2022 DAC 390		Adopté	15/11/2022																X			
2						2022 DAC 507		Adopté	15/11/2022																X			
2						2022 DAC 508		Adopté	15/11/2022																X			
2	9	253	PEC	DAGNAUD, MADEC, CHICHE, JEMNI	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jacqueline Dreyfus-Weill.	Adopté	15/11/2022																X			
2	10		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Jeanne Barret (5e).	Rejeté	15/11/2022		X			X			X		X			X			X			
2	11		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Rosa Bonheur (5e).	Rejeté	15/11/2022		X			X			X								X			
2	12	254	Changer Paris	ALPHAND	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Nicole Catala dans le 14e.	Adopté	15/11/2022																		X	
2	13	255	Changer Paris	BERTHAULT	VNR		relatif à une dénomination Jardin de la Lituanie dans le 17e.	Adopté (amendé)	15/11/2022																X			
2	14	256	Changer Paris	DIDIER	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Louise de Bettignies.	Adopté	15/11/2022																X			
2	15	257	Changer Paris	DIDIER	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Paul Chenailler.	Adopté	15/11/2022																X			
2	16	258	GIP	BÜRKLI, GOVCIYAN	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Madeleine Pauliac.	Adopté (amendé)	15/11/2022																X			
2	17	259	MDE	GATEL	VNR		relatif à un hommage à Pierre Soulages.	Adopté (amendé)	15/11/2022																X			
2						2022 DAC 38		Adopté	15/11/2022																X			
2						2022 DAC 41		Adopté	15/11/2022																X			
2						2022 DAC 60		Adopté	15/11/2022																X			
2						2022 DAC 173		Adopté	15/11/2022																X			
2						2022 DAC 197		Adopté	15/11/2022																	X		
2						2022 DAC 614		Adopté	15/11/2022																X			
2						2022 DAC 615		Adopté	15/11/2022																X			
2						2022 DDCT 112		Adopté	15/11/2022																X			
2	18		Changer Paris	GARNIER	VNR		relatif à l'activité artistique du théâtre Lavoir moderne parisien.	Rejeté	15/11/2022		X			X			X								X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
2	18bis	260	Exécutif		VNR		relatif au Lavoir moderne parisien. En réponse au V18.	Adopté	15/11/2022	X			X			X										X		
2						2022 DAC 378		Adopté	15/11/2022																X			
2						2022 DAC 527		Adopté	15/11/2022																X			
3						2022 DVD 126		Adopté	15/11/2022																X			
3	19	261	GCC	BONNET-OULALDI, AQUA	V	2022 DVD 127	relatif au renforcement des mesures sociales dans le cadre des ZFE.	Adopté	15/11/2022	X				X			X		X			X			X			
3						2022 DVD 127		Adopté	15/11/2022																X			
3						2022 DVD 130	Communication.	Pas de vote	15/11/2022																			
3						2022 DVD 131		Adopté	15/11/2022																			
3	22	262	GCC	BONNET-OULALDI, GILLET	VNR		relatif à l'offre de bus à Paris.	Adopté	15/11/2022	X			X			X											X	
3	23		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif aux mobilités dans le 12e arrondissement.	Rejeté	15/11/2022		X			X			X		X			X			X			
3	24	263	Changer Paris	LEFEVRE	VNR		relatif à la régulation des autocars et des bus touristiques dans Paris.	Adopté	15/11/2022																		X
3	25		Changer Paris	JEANNETÉ	VNR		relatif à l'accessibilité en vélo des sites olympiques et paralympiques.	Retiré	15/11/2022																X			
3	26		Changer Paris	JEANNETÉ	VNR		relatif à la régulation de l'usage des trottinettes électriques en service partagé.	Rejeté	15/11/2022		X			X			X								X			
3	27		MDE	GATEL	VNR		relatif à l'avenir des trottinettes électriques en libre-service.	Rejeté	15/11/2022		X			X			X		X							X	
3	29		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif au lancement d'un appel à projets Place Félix Éboué.	Rejeté	15/11/2022		X			X			X		X			X			X			
3	30		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à la période de concertation de l'aménagement de la place Félix Éboué.	Rejeté	15/11/2022		X			X			X		X			X			X			
3	31	264	MDE	GATEL	VNR		relatif à une campagne de sensibilisation au civisme dans les transports en commun.	Adopté	15/11/2022																		X
3						2022 DGGP 7		Adopté	15/11/2022																		X
3						2022 DPMP 6		Adopté	15/11/2022																X			
3						2022 DPMP 7		Adopté	15/11/2022	X			X			X										X		
3						2022 DPMP 10		Adopté	15/11/2022																X			
3	86		Exécutif		A	2022 DSOL 22	amendement technique.	Adopté	15/11/2022																X			
3						2022 DSOL 22		Adopté	15/11/2022																X			
3						2022 DSOL 101		Adopté	15/11/2022																			X

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
3						2022 PP 112		Adopté	15/11/2022	X			X			X			X			X			X			
3						2022 PP 113		Adopté	15/11/2022	X					X	X			X			X			X			
3						2022 PP 114		Adopté	15/11/2022	X			X			X			X			X			X			
3						2022 PP 115		Adopté	15/11/2022				X												X			
3						2022 PP 121		Adopté	15/11/2022					X											X			
3						2022 PP 124		Adopté	15/11/2022																X			
3						2022 PP 128		Adopté	15/11/2022	X					X	X			X			X			X			
3						2022 PP 130		Adopté	15/11/2022	X					X	X			X			X			X			
3						2022 SG 85		Adopté	15/11/2022																X			
3	32	265	Changer Paris	BOULARD, PÉCHENARD	VNR		relatif au renforcement de la vidéo-protection dans le 17e arrondissement.	Adopté	15/11/2022			X		X		X									X			
4						2022 DSOL 66		Adopté	16/11/2022																X			
4						2022 DSOL 21		Adopté	16/11/2022																			X
4						2022 DSOL 104		Adopté	16/11/2022																			X
4						2022 DVD 92		Adopté	16/11/2022																X			
4	33	266	les Écologistes	DURAND-RAUCHER, MEUNIER, KONÉ	VNR		relatif à la mise à l'abri des personnes en situation de rue.	Adopté (amendé)	16/11/2022	X			X			X											X	
4						2022 DSOL 73		Adopté	16/11/2022																			X
4						2022 DSOL 108		Adopté	16/11/2022																			X
4	34	267	Changer Paris	BUCAILLE	V	2022 DSOL 106	relatif à l'élargissement du répertoire "Reflex".	Adopté (amendé)	16/11/2022																X			
4						2022 DSOL 106		Adopté	16/11/2022	X			X			X											X	
4						2022 DGRI 46		Adopté	16/11/2022																X			
4	35	268	PEC	FERAUD	VNR		relatif à la concertation nationale sur la fin de vie.	Adopté	16/11/2022	X			X			X										X		
4						2022 DSP 7		Adopté	16/11/2022																X			
4						2022 DSP 65		Adopté	16/11/2022																X			
4						2022 DSP 88		Adopté	16/11/2022																X			
4						2022 DSP 100		Adopté	16/11/2022																X			
4						2022 DSP 101		Adopté	16/11/2022																X			
4	91		Changer Paris	LORIAU	A	2022 V 36	relatif aux mutilations faites sur les enfants intersexes.	Rejeté	16/11/2022		X			X			X		X						X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecolgistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
4	36	269	PEC	GARRIGOS	VNR		relatif aux mutilations faites sur les enfants intersexes.	Adopté	16/11/2022	X			X			X					X					X		
4	37		Changer Paris	TOUBIANA	VNR		relatif à la création de brigades de lutte contre les espèces invasives les plus nuisibles.	Rejeté	16/11/2022		X			X			X		X			X			X		
5						2022 DLH 241		Adopté	16/11/2022																X			
5						2022 DLH 301		Adopté	16/11/2022																X			
5						2022 DDCT 90		Adopté	16/11/2022																X			
5						2022 DDCT 97		Adopté	16/11/2022																X			
5						2022 DDCT 98	Article 5.	Adopté	16/11/2022																	X		
5						2022 DDCT 98		Adopté	16/11/2022																X			
5						2022 DDCT 99		Adopté	16/11/2022																X			
5	87		Changer Paris	BIRABEN	A	2022 DLH 95	relatif à la végétalisation du cœur d'îlot du 19, rue des Bernardins (5e).	Rejeté	16/11/2022		X			X			X							X			
5						2022 DLH 95		Adopté	16/11/2022	X			X			X					X			X			
5						2022 DLH 218		Adopté	16/11/2022	X			X			X				X					X		
5						2022 DLH 246		Adopté	16/11/2022																X			
5						2022 DLH 261		Adopté	16/11/2022																			X
5						2022 DLH 266		Adopté	16/11/2022	X			X			X										X		
5						2022 DSOL 99		Adopté	16/11/2022																X			
5						2022 DSOL 135		Adopté (scrutin public)	16/11/2022																			
5	38		Exécutif		A	2022 DU 145	amendement technique.	Adopté	16/11/2022																	X		
5						2022 DU 145		Adopté (amendé)	16/11/2022																	X		
5	39	270	PEC	WEIL, CARON-THIBAULT	VNR		relatif à la création de logements sociaux sur deux sites industriels vacants de la RATP (4e).	Adopté	16/11/2022	X			X			X										X	
5	40		PEC	DAGNAUD, MADEC, JEMNI	VNR		relatif à l'impact des travaux de surélévation de l'immeuble I3F, 1/3 quai de Metz.	Retiré	16/11/2022																		
5	41		Changer Paris	TOUBIANA, KERBOUA	VNR		relatif aux travaux du 1-3, quai de Metz engagés par le groupe 3F.	Retiré	16/11/2022																		
5	41bis	271	Exécutif		VNR		en réponse aux vœux V40 et V41	Adopté	16/11/2022																			X
5	42		Changer Paris	GRANIER, TYSSANDIER	VNR		relatif au soutien des travaux des copropriétés.	Retiré	16/11/2022																		
5	42bis	272	Exécutif		VNR		en réponse au vœu V42	Adopté	16/11/2022																X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecolgistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
5						2022 DU 101-2		Adopté	16/11/2022						X										X			
5						2022 DU 101-5		Adopté	16/11/2022						X										X			
5						2022 DU 101-8		Adopté	16/11/2022						X										X			
5						2022 DU 101		Adopté	16/11/2022						X										X			
5						2022 DU 120		Adopté	16/11/2022																	X		
5	44	273	PEC	DAGNAUD, MADEC, JEMNI	VNR		relatif à la dépollution du site Total sur la Porte de la Villette.	Adopté	16/11/2022																X			
5	45	274	les Écologistes	TIMSIT, MEUNIER, KONÉ	VNR		relatif à la dépollution de la station Total à la Porte de la Villette.	Adopté (amendé)	16/11/2022																X			
5	46	275	les Écologistes	TIMSIT, RÉMY-LELEU, MEUNIER, KONÉ	VNR		relatif à l'occupation temporaire du square Forceval.	Adopté	16/11/2022																X			
5	47		Changer Paris	OLIVIER, BIRABEN	VNR		relatif au projet du Pôle Austerlitz.	Rejeté	16/11/2022						X										X			
5	48		Changer Paris	GRANIER	VNR		relatif à l'utilisation du sursis à statuer sur le 10-10 bis rue Muller (18e).	Rejeté	16/11/2022		X				X		X								X			
5	49		Changer Paris	DIDIER	VNR		relatif à une réelle concertation pour le devenir du 88, rue Ménilmontant (20e).	Retiré	16/11/2022																		
5	49bis	276			VNR			Adopté	16/11/2022																			X
6						2022 DJS 154		Adopté	17/11/2022																X			
6	50	277	les Écologistes	RÉMY-LELEU, COFFIN, TIMSIT, KONÉ	VNR		relatif à la mise en berne des drapeaux des bâtiments municipaux, en mémoire des victimes de féminicides.	Adopté (amendé)	17/11/2022																X			
6						2022 DASCO 111		Adopté	17/11/2022																X			
6						2022 DDCT 74		Adopté	17/11/2022																X			
6						2022 DFPE 148		Adopté	17/11/2022																X			
6						2022 DFPE 160	Article 1 et 2.	Adopté	17/11/2022																	X		
6						2022 DFPE 160		Adopté	17/11/2022																X			
6						2022 DFPE 164		Adopté	17/11/2022																X			
6						2022 DFPE 175		Adopté	17/11/2022																X			
6	51		PEC	DAGNAUD, MADEC, JEMNI	VNR		relatif à la fermeture totale ou partielle de sept lycées parisiens, par la Région Île-de-France et l'Académie de Paris.	Retiré	17/11/2022																		
6	52		les Écologistes	MAQUOI, RÉMY-LELEU, TIMSIT, PIERRE MARIE, PETIT, KONÉ	VNR		relatif à la restructuration des lycées parisiens et la répartition des formations professionnelles.	Retiré	17/11/2022																		

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
6	53		les Écologistes	TIMSIT, KONÉ	VNR		relatif à la fermeture des lycées Georges Brassens et Armand Carrel.	Retiré	17/11/2022																			
6	54		les Écologistes	PETIT, KONÉ	VNR		relatif à la fermeture du lycée professionnel Lucas de Nehou par la Région Île-de-France et l'Académie de Paris.	Retiré	17/11/2022																			
6	55		GCC	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif à la fermeture de sept lycées professionnels à Paris et en Île-de-France.	Retiré	17/11/2022																			
6	55bis	278			VNR		en réponse aux V51, V52, V53, V54 etV 55.	Adopté	17/11/2022	X			X			X				X			X			X		
6	56	279	GCC	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif à la température des écoles parisiennes.	Adopté	17/11/2022	X				X			X		X			X			X			
6	57		GCC	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif au bilan du changement des rythmes scolaires.	Rejeté	17/11/2022	X				X			X		X			X			X			
6	58		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif au respect des principes républicains et du débat démocratique à l'Académie du Climat.	Rejeté	17/11/2022		X			X			X		X				X		X			
6	59		Changer Paris	DE RAGUENEL	VNR		relatif à la Journée de la laïcité dans les écoles.	Rejeté	17/11/2022		X			X			X		X						X			
6	60		Changer Paris	TYSSANDIER	VNR		relatif à la prévention des violences sexistes et sexuelles dans le secteur de l'animation.	Rejeté	17/11/2022		X			X			X		X			X			X			
6						2022 DFPE 123		Adopté	17/11/2022																X			
6						2022 DFPE 173		Adopté	17/11/2022																			X
6						2022 DAE 103		Adopté	17/11/2022																	X		
6						2022 DAE 184		Adopté	17/11/2022																X			
6						2022 DAE 185		Adopté	17/11/2022																X			
6						2022 DAE 188		Adopté	17/11/2022																X			
6						2022 DSOL 103		Adopté	17/11/2022																X			
6						2022 DSOL 114		Adopté	17/11/2022																			
6	61		Changer Paris	DATI, BOULARD, JACQUEMONT, ALPHAND, JEANNETÉ	VNR		relatif à un état des lieux du service d'Aide Sociale à l'Enfance de Paris.	Rejeté	17/11/2022		X			X			X									X			
6	62		Changer Paris	DATI, JEANNETÉ	VNR		relatif à un bilan du nouveau dispositif d'accueil des mineurs non accompagnés de Paris (Amna).	Rejeté	17/11/2022		X			X			X									X			
6	63		Changer Paris	DATI, JEANNETÉ	VNR		relatif à la mise en place du protocole d'aide à l'évaluation de la minorité à Paris.	Rejeté	17/11/2022																	X			
7						2022 DGRI 25		Adopté	17/11/2022																X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
7						2022 DGRI 55		Adopté	17/11/2022																X			
7						2022 DJS 3		Adopté	17/11/2022																X			
7						2022 DJS 90		Adopté	17/11/2022																X			
7						2022 SG 64		Adopté	17/11/2022																X			
7	64		Changer Paris	BADAT-KARAM, ALPHAND, KUSTER, DOUCERÉ, GRANIER	VNR		relatif à l'annulation et au report des grands évènements sportifs et culturels en 2024.	Rejeté	17/11/2022		X			X			X									X			
7	65		GIP	BERTHOUT	VNR		relatif aux travaux de rénovation de la piscine de Polytechnique - équipements sportifs rue Descartes.	Rejeté	17/11/2022		X			X			X						X					X	
7	66		GIP	BERTHOUT	VNR		relatif au mode de gestion de la piscine Jean Taris.	Rejeté	17/11/2022		X			X			X		X			X			X			
7	67		GCC	BONNET-OULALDI, GOMES	A	2022 DDCT 103	relatif au déploiement des ateliers d'idéation dans les structures parisiennes.	Adopté	17/11/2022	X			X			X											X	
7	88		Changer Paris	LECOQ, DATI, BOULARD, GOUJON, SZPINER	A	2022 DDCT 103	relatif à la garantie d'un montant plancher de l'enveloppe allouée pour chaque arrondissement au titre des crédits du Budget participatif.	Rejeté	17/11/2022		X			X			X		X						X			
7	89		Changer Paris	BADAT-KARAM	A	2022 DDCT 103	relatif au nécessaire suivi de la mise en œuvre des projets adoptés dans le cadre du Budget participatif.	Rejeté	17/11/2022		X			X			X		X						X			
7	68		Changer Paris	DATI, BOULARD, d'HAUTESERRE, GOUJON, LECOQ, SZPINER, HATTE	V	2022 DDCT 103	relatif à diverses dispositions de la charte.	Rejeté	17/11/2022		X			X			X		X						X			
7	69		Changer Paris	d'HAUTESERRE	V	2022 DDCT 103	relatif aux enveloppes budgétaires dédiées aux projets locaux.	Rejeté	17/11/2022		X			X			X		X						X			
7	70		GIP	BÜRKLI	V	2022 DDCT 103	relatif à diverses dispositions de la charte.	Rejeté	17/11/2022		X			X			X		X			X			X			
7						2022 DDCT 103		Adopté	17/11/2022	X			X			X					X						X		
8						2022 DPE 25		Adopté	17/11/2022																X			
8						2022 DPE 26		Adopté	17/11/2022																X			
8						2022 DPE 43		Adopté	17/11/2022																		X	
8	71	280	Changer Paris	DATI, DAUVERGNE, LAUSSUCQ, BERNARD	VNR		relatif à la transition électrique des équipements de la Direction de la Propreté et de l'Eau.	Adopté	17/11/2022																			X
8						2022 DPE 8		Adopté	17/11/2022																X			
8						2022 DTEC 25		Adopté	17/11/2022																X			
8	72		GCC	BONNET-OULALDI, AQUA	V	2022 DTEC 46	relatif aux fournisseurs d'énergie développant des stratégies de spéculation.	Retiré	17/11/2022																			
8	72bis	281	Exécutif		V	2022 DTEC 46		Adopté	17/11/2022	x			x			x											X	

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
8						2022 DTEC 46		Adopté	17/11/2022																X			
8						2022 DTEC 48		Adopté	17/11/2022																X			
8						2022 DEVE 97		Adopté	17/11/2022	X			X			X									X		
8	73		Changer Paris	BIRABEN, DATI, CARRÈRE-GÉE, DIDIER, GARNIER, BALDINI, BUCAILLE, STIBBE	V	2022 DEVE 98	relatif à la publication sur l'OpenData d'un historique des arbres abattus à Paris depuis 2014.	Rejeté	17/11/2022		X			X			X		X			X			X			
8	74		Changer Paris	BUCAILLE, DATI, d'HAUTESERRE, GOUJON, SZPINER, de CLERMONT-TONNERRE	V	2022 DEVE 98	relatif à la gestion des pieds d'arbres et leurs implications esthétiques, arboricoles et urbaines.	Rejeté	17/11/2022		X			X			X		X			X			X			
8	75		MDE	GATEL	V	2022 DEVE 98	relatif à l'arrêt de la résine et du cerclage pour les pieds d'arbres.	Rejeté	17/11/2022		X			X			X		X			X			X			
8	75bis	282	exécutif		V	2022 DEVE 98		Adopté	17/11/2022	X			X			X				X						X		
8						2022 DEVE 98		Pas de vote	17/11/2022																			
8	76		les Écologistes	FAUGERON, KONÉ	VNR		relatif aux balades à poney.	Retiré	17/11/2022																			
8	76bis	283	Exécutif		VNR			Adopté	17/11/2022	X			X			X								X		X		
8	95				A	2022 DAE 151		Adopté	17/11/2022	X			X			X									X			
8						2022 DAE 151	article 10.	Adopté (amendé)	17/11/2022																	X		
8						2022 DAE 151		Adopté	17/11/2022																X			
8						2022 DEVE 88		Adopté	17/11/2022																X			
8						2022 DEVE 91		Adopté	17/11/2022																X			
1						2022 DFA 48		Adopté	17/11/2022																X			
1						2022 DRH 82		Adopté	17/11/2022			X	X			X									X			
1						2022 DRH 84		Adopté	17/11/2022																X			
1	78		Changer Paris	BALADI	VNR		relatif aux dispositifs de cybersécurités protégeant les données informatisées de la Ville de Paris.	Retiré	17/11/2022																			
1	79		Changer Paris	BOËLLE	VNR		relatif à la revalorisation des professionnels des crèches.	Rejeté	17/11/2022		X			X			X								X			
1	80bis	284	Exécutif		VNR		relatif à la mise en œuvre des accords dits "Ségur". en réponse au V 79.	Adopté	17/11/2022	X			X			X										X		
1						2022 DAE 153	article 3	Adopté	17/11/2022																	X		
1						2022 DAE 153		Adopté	17/11/2022																X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
1						2022 DAE 179		Adopté	17/11/2022	X			X			X									X		
1						2022 DAE 200		Adopté	17/11/2022	X			X			X											X	
1	92		Les Ecologistes		A	2022 DAE 41	relatif au Marché aux puces de la Porte de Montreuil.	Retiré	17/11/2022																			
1	93		Les Ecologistes		A	2022 DAE 41	relatif à la résolution de plein droit de la cession des emprises sises Porte de Montreuil.	Retiré	17/11/2022																			
1	96		Exécutif		A	2022 DAE 41	en réonse aux A92 et A93.	Adopté	17/11/2022																			X
1						2022 DAE 41		Adopté	17/11/2022																	X		
1						2022 DAE 101		Adopté	17/11/2022																X			
1	81		GCC	BONNET-OULALDI, GOMES	A	2022 DAE 161	relatif à une tarification spéciale pour les associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire.	Retiré	17/11/2022																			
1						2022 DAE 161		Adopté	17/11/2022																X			
1	82	285	PEC	COBLENCE	VNR		relatif à la réforme de la taxe d'apprentissage et aux recettes des écoles d'arts, de mode et de design de la Ville de Paris.	Adopté	17/11/2022	X			X			X				X					X			
1	83	286	GCC	BONNET-OULALDI, GOMES	VNR		relatif à la mise en œuvre de la plateforme "Acheter à Paris".	Adopté (amendé)	17/11/2022	X			X			X										X		
1						2022 DFA 57		Adopté	17/11/2022	X			X			X										X		
1						2022 DFA 65		Adopté	17/11/2022	X			X			X										X		
1	85		Changer Paris	DOUCERÉ, BADAT-KARAM	VNR		relatif à un dispositif de soutien à l'utilisation du portail "Chorus Pro" destiné aux usagers parisiens.	Rejeté	17/11/2022		X			X			X		X							X			

Annexe n° 1 - Interventions de deux membres du Conseil parisien de la Jeunesse sur son rapport d'activité 2021- 2022.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vais donner la parole à deux représentants du Conseil parisien de la jeunesse. Dans l'ordre, M. François PARMENTIER pour cinq minutes, et Mme Inès CHEHIMI, pour cinq minutes également. C'est à vous, Monsieur PARMENTIER.

M. François PARMENTIER. - Merci, Madame la Présidente. Madame la Maire de Paris, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de Paris, Mesdames et Messieurs, le Conseil parisien de la jeunesse a une nouvelle fois la chance de s'exprimer devant vous, afin de rendre compte de son activité, et nous tenons à vous remercier de cette opportunité qui illustre l'importance que vous accordez à notre instance et à la jeunesse parisienne.

Nos remerciements vont également à Hélène BIDARD, adjointe en charge de la jeunesse, qui préside notre instance, à la direction de la jeunesse et des sports pour son accompagnement tout au long de l'année, ainsi qu'à l'administration parisienne dans son ensemble pour sa disponibilité et sa bienveillance.

Depuis la réforme du CPJ de 2014, et comme vous l'avez confirmé lors de l'évolution de l'instance en octobre 2021, le Conseil parisien de la jeunesse a pour mission principale d'associer les jeunes Parisiennes et Parisiens à l'élaboration de la politique de la collectivité, d'éclairer la Ville de Paris dans ses décisions de manière à mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes Parisiens, et enfin, d'aider la collectivité à innover et imaginer des solutions pour accompagner les jeunes Parisiens vers l'autonomie.

Le rapport d'activité qui a été diffusé à l'ensemble de cette Assemblée, dans le cadre de cette communication, vous donnera les informations concernant la composition de notre instance.

Nous préférons cependant consacrer le temps qui nous est donné devant vous pour vous présenter notre expérience du CPJ, ce qu'il nous apporte en tant que jeunes engagés, et ce que nous espérons vous apporter par notre engagement bénévole au sein de ce conseil.

En 2022, notre promotion a souhaité rendre hommage à Mme Gisèle Halimi en la choisissant comme nom de promotion. Ce choix s'inscrit dans la continuité des travaux du Conseil parisien de la jeunesse sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette année, nous avons participé à plus d'une centaine de réunions, rencontres, débats, ou cérémonies. Nous avons été invités à participer à de nombreux jurys, comme celui de la commission d'attribution de l'aide Quartiers Libres de la DJS, du prix des lecteurs et lectrices des bibliothèques de la Ville porté par la DAC, ou de la commission d'attribution du deuxième volet du kit Asso de la DAE.

Nous avons participé à divers événements tels que le Congrès de l'Association nationale des conseils d'enfants et des jeunes à Arras. Notre instance a eu l'opportunité de rencontrer les administrateurs du Conseil de la jeunesse de la Métropole Aix Marseille Provence, ainsi que les jeunes de ceux des Mureaux et de Mayotte.

Ces événements nous permettent d'échanger avec d'autres jeunes engagés en Métropole et dans les Outre-Mer, et d'apporter de la visibilité à notre instance.

Nous tenons à remercier les élus et les services que nous avons rencontrés cette année, ainsi que l'année dernière dans le cadre de nos travaux, notamment M. Emmanuel GRÉGOIRE et Mmes Hélène BIDARD et Audrey PULVAR.

Nous vous rappelons aussi que nous restons à votre disposition pour échanger avec vous tout au long de l'année.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame CHEHIMI ?

Mme Inès CHEHIMI. - Le rapport d'activité réunit l'ensemble de nos propositions et recommandations sur des sujets importants pour la collectivité parisienne, tels que les concertations relatives à la révision du Plan local d'urbanisme bioclimatique, sur lesquelles nous souhaitons appuyer, car l'Exécutif nous a inclus aux différentes phases de concertation, ce qui est pour nous l'exemple d'une bonne collaboration avec notre instance.

Puis, la lutte contre le sexisme et les violences faites aux femmes, et enfin, le renouvellement des contrats jeunesse d'arrondissement sur lesquels nous avons pu émettre des propositions, non seulement au niveau de la ville dans son ensemble, mais également au niveau local, dans tous les arrondissements, par l'intermédiaire de nos ambassadeurs et ambassadrices.

Notons enfin que "Quartier Jeunes" est, de notre point de vue, une réussite. On s'y réunit régulièrement pour nos travaux, et nous avons la chance d'être associés à son instance de gouvernance. De très nombreux jeunes s'y

retrouvent et s'enrichissent des ateliers et services proposés à Q.J. Ce succès doit porter et nous inciter à valoriser davantage la parole des jeunes.

Avant de conclure notre intervention, nous avons souhaité formuler des propositions pour améliorer les liens entre votre Assemblée et notre instance.

Il était d'usage d'avoir une réponse écrite à nos recommandations avant la crise sanitaire. Nous souhaitons retrouver ce mode de fonctionnement avec vous, de manière que notre travail soit valorisé, et que nous puissions assurer un suivi des sujets avec les élus et les équipes, et rendre ainsi compte de nos travaux auprès de la jeunesse parisienne.

L'évolution du CPJ en 2021 a conduit à instaurer la fonction d'ambassadeur et d'ambassadrice dans les arrondissements, pour les membres volontaires. La moitié d'entre nous s'est saisie de cette opportunité. Le succès de ce lien renouvelé entre CPJ et arrondissements est toutefois variable, dépendant de la bonne volonté de chaque territoire.

Nous souhaitons souligner dans ce cadre, notre participation active à l'élaboration des CJA, des contrats jeunesse d'arrondissement, dans un certain nombre d'arrondissements, et inviter l'ensemble des élus à nous solliciter, si besoin, lorsque notre contribution pourrait être éclairante ou utile.

Enfin, l'année prochaine, le Conseil parisien de la jeunesse fêtera ses 20 ans, ce qui en fait l'un des plus vieux dispositifs de participation parisienne. Nous souhaitons, à cette occasion, pouvoir mettre en avant l'engagement des jeunes Parisiens, et l'importance de la participation des jeunes aux politiques publiques dans une instance efficiente de consultation, mais aussi sous toutes ses formes.

Nous profitons, enfin, de cette occasion pour réitérer auprès de vous, l'Exécutif, notre invitation à nous associer sur les sujets dont vous avez charge, ou encore sur des sujets importants pour la collectivité, comme celui de la sobriété de notre ville face aux enjeux actuels, notamment à l'occasion de la prochaine lettre de saisine qui nous sera adressée pour l'année 2023.

Nous vous remercions pour votre attention.

Annexe n° 2 - Scrutin public relatif au projet de délibération DSOL 135.

(SeatID)	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
		Préfet de police				1
		Tribune 1 Tribune 1				1
		Tribune 2 Tribune 2				1
		Tribune 3 Tribune 3				1
		Tribune 4 Tribune 4				1
		VIDELIO				1
		AKKARI (proc) M.	1 - PEC			1
90		AKKARI M.	1 - PEC		Pour[++]	1
		BLAUEL (proc) C.	1 - PEC			1
143		BLAUEL C.	1 - PEC		Pour[++]	1
		BLOCHE (proc) P.	1 - PEC			1
163		BLOCHE P.	1 - PEC		Pour[++]	1
		BROSSEL (proc) C.	1 - PEC			1
8		BROSSEL C.	1 - PEC		Pour[++]	1
		CARON-THIBAULT (proc) G.	1 - PEC			1
117		CARON-THIBAULT G.	1 - PEC		Pour[++]	1
		CHEVANDIER (proc) T.	1 - PEC			1
73		CHEVANDIER T.	1 - PEC		Pour[++]	1
		CHICHE (proc) M.	1 - PEC			1
139		CHICHE M.	1 - PEC		Pour[++]	1
		COBLENCE (proc) E.	1 - PEC			1
91		COBLENCE E.	1 - PEC		Pour[++]	1
		CORDEBARD (proc) A.	1 - PEC			1
71		CORDEBARD A.	1 - PEC		Pour[++]	1
116		COUMET (proc) J.	1 - PEC		Pour[++]	1
		COUMET J.	1 - PEC			1
		DAGNAUD (proc) F.	1 - PEC			1
94		DAGNAUD F.	1 - PEC		Pour[++]	1
		DAVIAUD (proc) J.-P.	1 - PEC			1
115		DAVIAUD J-P.	1 - PEC		Pour[++]	1
		EL AARAJE (proc) L.	1 - PEC			1
114		EL AARAJE L.	1 - PEC		Pour[++]	1

	FERAUD (proc) R.	1 - PEC		1
4	FERAUD R.	1 - PEC	Pour[++]	1
	GABELOTAUD (proc) A.	1 - PEC		1
53	GABELOTAUD A.	1 - PEC	Pour[++]	1
51	GALVANI (proc) J.	1 - PEC	Pour[++]	1
	GALVANI J.	1 - PEC		1
	GARRIGOS (proc) G.	1 - PEC		1
92	GARRIGOS G.	1 - PEC	Pour[++]	1
	GREGOIRE (proc) E.	1 - PEC		1
9	GREGOIRE E.	1 - PEC	Pour[++]	1
8	GUILLOU (proc) A.	1 - PEC	Pour[++]	1
	GUILLOU A.	1 - PEC		1
56	HERVIEU (proc) C.	1 - PEC	Pour[++]	1
	HERVIEU C.	1 - PEC		1
163	HIDALGO (proc) A.	1 - PEC	Pour[++]	1
	HIDALGO A.	1 - PEC		1
	JAMET-FOURNIER (proc) B.	1 - PEC		1
140	JAMET-FOURNIER B.	1 - PEC	Pour[++]	1
	JEMNI (proc) H	1 - PEC		1
141	JEMNI H.	1 - PEC	Pour[++]	1
91	KIELEMOES (proc) D.	1 - PEC	Pour[++]	1
	KIELEMOES D.	1 - PEC		1
4	KOMITES (proc) P.	1 - PEC	Pour[++]	1
	KOMITES P.	1 - PEC		1
	KOUASSI (proc) J.	1 - PEC		1
68	KOUASSI J.	1 - PEC	Pour[++]	1
	LAVILLE (proc) N.	1 - PEC		1
97	LAVILLE N.	1 - PEC	Pour[++]	1
	LEJOINDRE (proc) E.	1 - PEC		1
72	LEJOINDRE E.	1 - PEC	Pour[++]	1
	LEMARDELEY (proc) M.-C.	1 - PEC		1
10	LEMARDELEY M-C.	1 - PEC	Pour[++]	1
	LEVIEUX (proc) V.	1 - PEC		1
5	LEVIEUX V.	1 - PEC	Pour[++]	1
	MADEC (proc) R.	1 - PEC		1
118	MADEC R.	1 - PEC	Pour[++]	1
	MARTIAL (proc) J.	1 - PEC		1

78	MARTIAL J.	1 - PEC	Pour[++]	1
96	MARTINS (proc) J.-F.	1 - PEC	Pour[++]	1
	MARTINS J-F.	1 - PEC		1
	NAJDOVSKI (proc) C.	1 - PEC		1
13	NAJDOVSKI C.	1 - PEC	Pour[++]	1
	NGATCHA (proc) A.	1 - PEC		1
57	NGATCHA A.	1 - PEC	Pour[++]	1
	NORDMAN (proc) N.	1 - PEC		1
27	NORDMAN N.	1 - PEC	Pour[++]	1
	PLIEZ (proc) E.	1 - PEC		1
95	PLIEZ E.	1 - PEC	Pour[++]	1
29	POLSKI (proc) O.	1 - PEC	Pour[++]	1
	POLSKI O.	1 - PEC		1
	PULVAR (proc) A.	1 - PEC		1
31	PULVAR A.	1 - PEC	Pour[++]	1
	RABADAN (proc) P.	1 - PEC		1
51	RABADAN P.	1 - PEC	Pour[++]	1
	RAYMOND-ROSSI (proc) M.-J.	1 - PEC		1
116	RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - PEC	Pour[++]	1
	ROLLAND (proc) C.	1 - PEC		1
29	ROLLAND C.	1 - PEC	Pour[++]	1
	ROMERO-MICHEL (proc) J.-L.	1 - PEC		1
55	ROMERO-MICHEL J-L.	1 - PEC	Pour[++]	1
72	SAMAKE (proc) H.	1 - PEC	Pour[++]	1
	SAMAKE H.	1 - PEC		1
53	SANCHES RUIVO (proc) H.	1 - PEC	Pour[++]	1
	SANCHES RUIVO H.	1 - PEC		1
	SIMONDON (proc) P.	1 - PEC		1
28	SIMONDON P.	1 - PEC	Pour[++]	1
	SITBON (proc) F.	1 - PEC		1
96	SITBON F.	1 - PEC	Pour[++]	1
10	TAIEB (proc) K.	1 - PEC	Pour[++]	1
	TAIEB K.	1 - PEC		1
	TERLIZZI (proc) D.	1 - PEC		1
157	TERLIZZI D.	1 - PEC	Pour[++]	1

	TORANIAN (proc) A.	1 - PEC		1
56	TORANIAN A.	1 - PEC	Pour[++]	1
11	VAUGLIN (proc) F.	1 - PEC	Pour[++]	1
	VAUGLIN F.	1 - PEC		1
	VERSINI (proc) D.	1 - PEC		1
11	VERSINI D.	1 - PEC	Pour[++]	1
	WEIL (proc) A.	1 - PEC		1
93	WEIL A.	1 - PEC	Pour[++]	1
78	ZIADY (proc) K.	1 - PEC	Pour[++]	1
	ZIADY K.	1 - PEC		1
	ALPHAND (proc) D.	2 - Changer Paris		1
16	ALPHAND D.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
15	BADAT-KARAM (proc) S.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	BADAT-KARAM S.	2 - Changer Paris		1
	BALADI (proc) V.	2 - Changer Paris		1
35	BALADI V.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	BALDINI (proc) V.	2 - Changer Paris		1
109	BALDINI V.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
109	BEAUQUIER (proc) A.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	BEAUQUIER A.	2 - Changer Paris		1
	BERNARD (proc) R-F.	2 - Changer Paris		1
127	BERNARD R-F.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
160	BERTHAULT (proc) J-D.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	BERTHAULT J-D.	2 - Changer Paris		1
	BIRABEN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
102	BIRABEN A.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	BOELLE (proc) S.	2 - Changer Paris		1
58	BOELLE S.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	BOHBOT (proc) J.-Y.	2 - Changer Paris		1
83	BOHBOT J-Y.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
147	BOUGERET (proc) A.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	BOUGERET A.	2 - Changer Paris		1
14	BOULARD (proc) G.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	BOULARD G.	2 - Changer Paris		1
	BUCAILLE (proc) V.	2 - Changer Paris		1
156	BUCAILLE V.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	CANAL (proc) G.	2 - Changer Paris		1

	CANAL G.	2 - Changer Paris		1
130	CAPLIEZ (proc) S.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	CAPLIEZ S.	2 - Changer Paris		1
38	CARRERE-GEE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	CARRERE-GEE M-C.	2 - Changer Paris		1
	CONNAULT (proc) F.	2 - Changer Paris		1
147	CONNAULT F.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
152	COURTOIS (proc) D.-G.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	COURTOIS D-G.	2 - Changer Paris		1
	DATI (proc) R.	2 - Changer Paris		1
15	DATI R.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	DAUVERGNE (proc) E.	2 - Changer Paris		1
60	DAUVERGNE E.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	DE CLERMONT-TONNERRE (proc) C.	2 - Changer Paris		1
86	DE CLERMONT-TONNERRE C.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
106	DE RAGUENEL (proc) I.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	DE RAGUENEL I.	2 - Changer Paris		1
	D'HAUTESERRE (proc) J.	2 - Changer Paris		1
34	D'HAUTESERRE J.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	DIDIER (proc) F.-M.	2 - Changer Paris		1
105	DIDIER F-M.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
39	DOUCERE (proc) M.-C.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	DOUCERE M-C.	2 - Changer Paris		1
	DUMAS (proc) C.	2 - Changer Paris		1
14	DUMAS C.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	EVREN (proc) A.	2 - Changer Paris		1
39	EVREN A.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
62	GARNIER (proc) N.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	GARNIER N.	2 - Changer Paris		1
86	GOUJON (proc) P.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	GOUJON P.	2 - Changer Paris		1
	GRANIER (proc) R.	2 - Changer Paris		1
106	GRANIER R.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
129	HATTE (proc) P.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	HATTE P.	2 - Changer Paris		1

	JACQUEMONT (proc) H.	2 - Changer Paris		1
160	JACQUEMONT H.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	JEANNETE (proc) N.	2 - Changer Paris		1
	JEANNETE N.	2 - Changer Paris		1
	KERBOUA (proc) F.	2 - Changer Paris		1
162	KERBOUA F.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
83	KUSTER (proc) B.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	KUSTER B.	2 - Changer Paris		1
105	LAHOUASSA (proc) A.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	LAHOUASSA A.	2 - Changer Paris		1
	LAUSSUCQ (proc) J.	2 - Changer Paris		1
125	LAUSSUCQ J.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	LECOQ (proc) J.-P.	2 - Changer Paris		1
38	LECOQ J-P.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	LEFEVRE (proc) F.	2 - Changer Paris		1
84	LEFEVRE F.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	LORIAU (proc) J.	2 - Changer Paris		1
155	LORIAU J.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
58	LUBIN-NOEL ((proc) C.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	LUBIN-NOEL C.	2 - Changer Paris		1
	MALACHARD DES REYSSIERS (proc) D.	2 - Changer Paris		1
59	MALACHARD DES REYSSIERS D.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	MARGAIN (proc) F.	2 - Changer Paris		1
129	MARGAIN F.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
108	MESSAS (proc) E.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	MESSAS E.	2 - Changer Paris		1
	MONTANDON (proc) V.	2 - Changer Paris		1
62	MONTANDON V.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	OLIVIER (proc) J.-B.	2 - Changer Paris		1
108	OLIVIER J-B.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
35	PECHENARD (proc) F.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	PECHENARD F.	2 - Changer Paris		1
	PIRILLO (proc) A.	2 - Changer Paris		1
130	PIRILLO A.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
34	REDLER (proc) J.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1

	REDLER J.	2 - Changer Paris		1
84	STIBBE (proc) E.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	STIBBE E.	2 - Changer Paris		1
16	SZPINER (proc) F.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	SZPINER F.	2 - Changer Paris		1
162	TOUBIANA (proc) M.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	TOUBIANA M.	2 - Changer Paris		1
	TYSSANDIER (proc) A.-C.	2 - Changer Paris		1
152	TYSSANDIER A-C.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	VERON (proc) A.	2 - Changer Paris		1
	VERON A.	2 - Changer Paris		1
102	VIRY (proc) P.	2 - Changer Paris	Contre[+]	1
	VIRY P.	2 - Changer Paris		1
	BADINA-SERPETTE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
111	BADINA-SERPETTE F.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	BELLIARD (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
6	BELLIARD D.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	BOUX (proc) A.-C.	3 - les Ecologistes		1
	BOUX A-C.	3 - les Ecologistes		1
113	CHARNOZ (proc) S.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	CHARNOZ S.	3 - les Ecologistes		1
	COFFIN (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
66	COFFIN A.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	DURAND-RAUCHER (proc) N.	3 - les Ecologistes		1
113	DURAND-RAUCHER N.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
66	FAUGERON (proc) C.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	FAUGERON C.	3 - les Ecologistes		1
76	FLORENTIN (proc) A.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	FLORENTIN A.	3 - les Ecologistes		1
	GLEIZES (proc) J.	3 - les Ecologistes		1
21	GLEIZES J.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	GUHL (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
45	GUHL A.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
137	HOCQUARD (proc) F.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	HOCQUARD F.	3 - les Ecologistes		1

	KONE (proc) F.	3 - les Ecologistes		1
3	KONE F.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	LERT ((proc) D.	3 - les Ecologistes		1
76	LERT D.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
111	LETISSIER (proc) F.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	LETISSIER F.	3 - les Ecologistes		1
3	MAQUOI (proc) N.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	MAQUOI N.	3 - les Ecologistes		1
	MARKOVIC (proc) D.	3 - les Ecologistes		1
	MARKOVIC D.	3 - les Ecologistes		1
	MEUNIER (proc) E.	3 - les Ecologistes		1
135	MEUNIER E.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
6	NIAKATE (proc) A.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	NIAKATE A.	3 - les Ecologistes		1
135	PETIT (proc) C.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	PETIT C.	3 - les Ecologistes		1
112	PIERRE-MARIE (proc) E.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	PIERRE-MARIE E.	3 - les Ecologistes		1
	RAIFAUD (proc) S.	3 - les Ecologistes		1
137	RAIFAUD S.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
21	REMY-LELEU (proc) R.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	REMY-LELEU R.	3 - les Ecologistes		1
26	RIVIER (proc) E.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	RIVIER E.	3 - les Ecologistes		1
45	SAGASPE (proc) C.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	SAGASPE C.	3 - les Ecologistes		1
	SOUYRIS (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
26	SOUYRIS A.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	TIMSIT (proc) A.	3 - les Ecologistes		1
112	TIMSIT A.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
136	TONOLLI (proc) M.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
	TONOLLI M.	3 - les Ecologistes		1
	VASA (proc) L.	3 - les Ecologistes		1
136	VASA L.	3 - les Ecologistes	Pour[++]	1
1	AQUA (proc) J-N.	4 - GCC	Pour[++]	1
	AQUA J-N.	4 - GCC		1
19	BAUDRIER (proc) J.	4 - GCC	Pour[++]	1

	BAUDRIER J.	4 - GCC		1
	BIDARD (proc) H.	4 - GCC		1
50	BIDARD H.	4 - GCC	Pour[++]	1
	BONNET-OULALDJ (proc) N.	4 - GCC		1
1	BONNET-OULALDJ N.	4 - GCC	Pour[++]	1
	BROSSAT (proc) I.	4 - GCC		1
12	BROSSAT I.	4 - GCC	Pour[++]	1
	GILLET (proc) J.-P.	4 - GCC		1
18	GILLET J-P.	4 - GCC	Pour[++]	1
	GOMES (proc) B.	4 - GCC		1
41	GOMES B.	4 - GCC	Pour[++]	1
	NAGET (proc) C.	4 - GCC		1
17	NAGET C.	4 - GCC	Pour[++]	1
	PATRICE (proc) L.	4 - GCC		1
54	PATRICE L.	4 - GCC	Pour[++]	1
	PATRIE (proc) B.	4 - GCC		1
42	PATRIE B.	4 - GCC	Pour[++]	1
	PRIMET (proc) R.	4 - GCC		1
19	PRIMET R.	4 - GCC	Pour[++]	1
	BERTHOUT (proc) F.	5 - GIP		1
	BERTHOUT F.	5 - GIP		1
	BOURNAZEL (proc) P.-Y.	5 - GIP		1
	BOURNAZEL P-Y.	5 - GIP		1
	BURKLI (proc) D.	5 - GIP		1
	BURKLI D.	5 - GIP		1
	GOVCIYAN (proc) A.	5 - GIP		1
	GOVCIYAN A.	5 - GIP		1
	IBLED (proc) C.	5 - GIP		1
	IBLED C.	5 - GIP		1
	SEBBAH (proc) H.	5 - GIP		1
	SEBBAH H.	5 - GIP		1
	CASANOVA (proc) P.	6 - MDE		1
	CASANOVA P.	6 - MDE		1
	DE COMPREIGNAC (proc) S.	6 - MDE		1
	DE COMPREIGNAC S.	6 - MDE		1

	GATEL (proc) M.	6 - MDE		1
98	GATEL M.	6 - MDE	Contre[+]	1
98	LECOUTURIER (proc) B.	6 - MDE	Contre[+]	1
	LECOUTURIER B.	6 - MDE		1
	LELIEVRE (proc) M.	6 - MDE		1
	LELIEVRE M.	6 - MDE		1
	COCHARD (proc) M.	7 - NI		1
	COCHARD M.	7 - NI		1
	FILOCHE (proc) L.	7 - NI		1
30	FILOCHE L.	7 - NI	Pour[++]	1
	GIRARD (proc) C.	7 - NI		1
	GIRARD C.	7 - NI		1
	SIMONNET (proc) D.	7 - NI		1
	SIMONNET D.	7 - NI		1